LA FRANCE
PROTESTANTE.

Paris.—Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

LA FRANCE
PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'À LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES
ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET ÉM. HAAG

TOME IX.

ROSSEL—ZORN

PARIS
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE DE LA MONNAIE, 10
GENÈVE, MÊME MAISON

1859

1861, Nov. 22.

LA FRANCE

PROTESTANTE.

R

ROSSEL (Michel), gentilhomme protestant des environs d'Uzès, eut pour fils Jean, sieur d'Anastasie, et David. La destinée de ce dernier est inconnue. Jean prit pour femme, en 1582, *Marie Delpuech*, qui le rendit père de trois fils, nommés François, Jean et Salomon. L'aîné, sieur d'Aubanes, fut pourvu de l'office de conseiller en la cour des comptes de Montpellier par provisions du 30 avril 1664. Il avait épousé, en 1635, *Claude de Laudun* et en avait deux fils, Jacob, baron d'Aigaliers, et Gabriel, sieur d'Aubanes. Toute la famille abjura pendant les dragonnades; mais plus tard, Jacob émigra. A l'époque de la révocation, il était marié, depuis 25 ans, avec *Marguerite Clausel*, et en avait deux filles et un fils, âgé de 5 à 6 ans (*Archives gén.* M. 674).

Antoine Court et M. Peyrat louent beaucoup le baron d'Aigaliers de son zèle pour sa religion. Nous croyons qu'ils auraient rabattu quelque chose de leurs éloges, s'ils avaient eu connaissance des deux lettres qu'il adressa de Genève à Châteauneuf en 1689 et en 1690, pour lui demander la liberté de sa femme et de ses enfants, arrêtés comme ils sortaient du royaume, et enfermés dans des couvents de Montpellier, et pour lui-même l'autorisation de rentrer en France (*Arch. gén.* M. 670 et 674). Par la première, il s'engageait envers le secrétaire d'Etat « à faire voir que ce qui a divisé l'Eglise ne valait pas la peine d'en venir à tant de désordres et de confusions », et à « faire des propositions raisonnables d'accommodement pour une réunion sincère », et par la seconde, il lui promettait presque de se convertir au catholicisme. « Je sçay, lui disait-il, parfaitement bien faire le signe de la croix; j'aime, j'approuve et je respecte sans superstition toutes les anciennes et vénérables cérémonies de l'Eglise;

j'aime, j'approuve et je pratique les jeûnes, les mortifications, les abstinences et le carême, les pénitences, la confession et toutes les autres aides qui peuvent servir à élever l'âme à Dieu et à rendre notre dévotion plus ardente ; je suis, enfin, rempli d'une bonne volonté et d'une modération qu'on n'a guère vue encore dans mes semblables jusque-là que George Cassandre, fameux théologien catholique, que je viens tout fraîchement de lire, me paroît avoir été en son tems un homme véritablement envoyé de Dieu pour réunir les Chrétiens divisés. » Le gouvernement de Louis XIV ne put résister à de telles avances ; il accorda à d'Aigaliers la permission qu'il sollicitait, dans la persuasion, sans doute, qu'une fois en France, il ne tarderait pas à se réunir, comme on disait alors. Il paraît que son attente fut déçue, et que le baron put se soustraire à tout acte de catholicité, grâce à la complaisance d'un prêtre, ami de la famille, qui ne se fit pas scrupule d'attester qu'il avait changé de religion.

Quelques années après son retour dans sa patrie, la guerre des Camisards éclata. S'il faut en croire Court, qui nous semble ajouter un peu trop de confiance aux Mémoires du baron, ce fut uniquement le désir d'être utile à ses frères en Christ, qui engagea d'Aigaliers à chercher les moyens de mettre un terme à une lutte horrible. Nous soupçonnons que la crainte de voir la révolte s'étendre et d'être finalement emporté lui-même par la tempête, ne fut pas tout à fait sans influence sur sa résolution. Quoi qu'il en soit, il communiqua son projet à quelques protestants influents du Languedoc, en les invitant à joindre leurs efforts aux siens ; mais il ne rencontra que des gens égoïstes et timides qui « se plongeoient dans l'idolâtrie pour tâcher de se mettre à couvert de la fureur des hommes. » Le peu de succès de ses premières démarches lui fit comprendre que « le bras de la chair est un roseau cassé, et qu'il n'en devoit pas attendre des secours. » Il s'adressa donc au Souverain Juge, et après une fervente prière, il demeura convaincu « qu'il falloit que les Protestans eux-mêmes terminassent cette affaire », parce qu'en agissant ainsi, « ils se rendroient agréables au roi et prouveroient que les outrages que les Protestans avoient reçus n'étoient pas capables de les empêcher de servir le roi et l'Etat. » Ce plan merveilleux présentait deux difficultés : le faire agréer par la Cour, et amener les Camisards à se soumettre. Pour lever la première, il se rendit à Versailles avec un passeport qu'il obtint du commandant d'Uzès, en lui laissant entendre qu'il allait à la Cour pour demander de l'emploi. Aussitôt arrivé, il se mit à rédiger une requête portant en substance que comme les Cévenols n'avaient pris les armes que pour se soustraire aux violences de Basville et du clergé romain, il suffirait, pour apaiser la révolte, de faire cesser les persécutions et de permettre à tel nombre de Protestants que l'on voudrait de prendre les armes, afin de convaincre les rebelles que non-seulement leurs coreligionnaires n'étaient pas disposés à les favoriser, mais qu'ils étaient même prêts à les combattre et à confondre ainsi leurs calomniateurs. Il ne doutait pas que les Camisards ne se soumissent, et leur soumission devait avoir cet avantage pour le roi, qu'elle lui laisserait la libre disposition d'un corps de troupes considérable, grossi des Camisards eux-mêmes, qui ne demanderaient pas mieux que de servir S. M., si on leur laissait le libre exercice de leur religion. Chamillard eut l'air de goûter ce projet ; il conduisit d'Aigaliers chez le maréchal de Villars, qui lui ordonna d'aller l'attendre à Lyon.

A son arrivée à Uzès, malgré l'opposition de Basville, de l'évêque d'Uzès, de Julien, de Lalande, le maréchal, qui avait résolu d'employer la persuasion et la douceur plutôt que les moyens violents, remit au baron une commission, datée du 4 mai 1704,

l'autorisant à armer cinquante hommes à son choix « pour aller faire la guerre aux Camisards. » Dès le lendemain, d'Aigaliers ravi se mit en route.

Après avoir passé une semaine entière à la recherche de *Cavalier*, il parvint à le joindre et eut avec lui, le 15, une entrevue à Saint-Jean-de-Ceirargues. Les deux troupes s'abordèrent sans méfiance et se mirent à chanter ensemble des psaumes, pendant que leurs chefs conféraient. D'Aigaliers employa toutes les ressources de son esprit pour convaincre le chef camisard qu'il n'y avait pas pour lui de meilleur parti à prendre que la soumission. Cavalier, déjà décidé à déposer les armes, en convint, et dans l'excès de sa joie, le baron s'engagea à partager son sort, soit qu'il passât dans les pays étrangers, soit qu'il préférât servir le roi. Porteur de la soumission du jeune chef, il retourna triomphant auprès de Villars, qui l'envoya chercher Cavalier, afin d'avoir avec lui une dernière conférence, dont on ne connait exactement ni l'objet ni le résultat (*Voy.* III, p. 290).

Le succès animant d'Aigaliers, il se chargea de travailler à la soumission de *Roland*, avec qui il eut aussi une entrevue. Le traité d'Anduze (*Voy.* VI, p. 324) fut signé, mais le chef camisard exigea qu'il fût soumis à l'acceptation de sa bande. Le baron se rendit donc dans le camp camisard à Leusiers; il y reçut l'accueil le plus décourageant. « Après avoir fait une lieue, raconte-t-il dans ses Mémoires, nous découvrîmes la troupe qui paroissoit d'environ mille hommes, et une garde avancée postée sur notre chemin, qu'elle bouchoit. Je crus que cette garde étoit là pour nous faire honneur et j'aprochai sans soupçon, quand tout d'un coup, ils nous coupèrent à droite et à gauche du chemin, et se jettant sur Roland, avec des injures, le firent entrer dans la troupe par force. *Maillé* et *Malplach* furent jettés à bas de leurs chevaux. *Cavalier* qui n'étoit pas si avancé que nous, se voiant poursuivi par gens qui l'appeloient traitre, piqua son cheval et se sauva de vitesse, avec quelques bourgeois d'Anduze qui étoient venus avec nous, et qui pensèrent mourir de peur. Pour moi, j'étois trop avancé, aiant cinq ou six fusils apuiés sur l'estomac, et un pistolet à chaque oreille, en sorte que je pris mon parti. Je leur dis qu'ils tirassent; que j'étois content de mourir pour le service de mon prince, de ma patrie, de ma religion et pour eux-mêmes, que je tâchois de rendre heureux en leur procurant la protection du roi. Ces paroles que je répétai plusieurs fois, pour me faire entendre, parmi un tumulte épouvantable, arrêtèrent leur première fureur. Ils me dirent que je me retirasse, qu'ils ne vouloient pas me tuer : je leur répondis que je n'en voulois rien faire, que je voulois aller au milieu de la troupe justifier Roland de la trahison dont ils l'accusoient, ou recevoir la mort moi-même, si je ne leur faisois pas connoître que tout ce que je voulois lui faire faire et à Cavalier, étoit pour le bien du païs, de notre religion et de nos frères : et après avoir crié, pendant une heure, contre trente voix qui étouffoient la mienne, je m'offris à combattre celui qui leur inspiroit la guerre. A cette proposition, ils tournèrent les armes contre moi : là dessus Maillé, Malplach et quelques autres se jettèrent au-devant de moi, et quoique désarmés, ils eurent assés de crédit pour empêcher les autres de m'insulter; après quoi ils me forcèrent de m'en aller. » Tel fut le malheureux résultat de sa négociation. Il est possible que d'Aigaliers ait été animé d'excellentes intentions; mais ce qui est certain, comme le fait observer Court, c'est que son intervention ne servit de rien aux Protestants et qu'elle nuisit beaucoup aux Camisards. S'il n'avait pas détaché Cavalier de leur parti, en lui persuadant de s'en remettre à la clémence du roi, nul doute que les insurgés n'eussent obtenu de bien meilleures conditions.

Après cet échec, d'Aigaliers repartit pour Versailles; mais, malgré les

services qu'il venait de rendre à la Cour, on lui refusa un régiment, parce qu'il ne voulut point « se corriger de sa religion.» On lui accorda seulement une pension de 800 livres, avec promesse d'un brevet de colonel, s'il amenait *Roland* à se soumettre. Il affirme qu'il signa, en outre, avec Chamillard un traité stipulant que tous les Réformés français qui refuseraient de se convertir, seraient libres de sortir du royaume pour aller s'établir dans les Etats d'un prince allié de la France; qu'ils pourraient vendre leurs biens ou en toucher les revenus, et emmener leurs parents détenus dans les prisons ou sur les galères. « Je trouvois, dit-il, que ce n'étoit pas peu de chose, de faire sortir un très-grand nombre de pauvres malheureux arrêtés à l'occasion des Camisards, parmi lesquels il y avoit plusieurs gentilshommes, comme M. de *Salgas*, M. de *Perrotat*, M. de *Rochegude*, M. de *Saint-Victor* et M. *Bargetton*, d'autant mieux que je n'avois d'autres ressources que de recourir à la justice et à la clémence du roi pour mes frères. » Il s'agissait de faire accepter ce traité par les Camisards. Dans cette intention, d'Aigaliers, accompagné de sa mère, de *L'Hermet* du Cayla, d'*Olivier* de Durfort, du capitaine *Valette*, se rendit à Durfort, où il rencontra Roland et sa bande, le 29 juillet 1704; mais tout ce qu'il put dire pour persuader les Camisards des avantages de l'exil, fut inutile, en sorte qu'il reprit fort mécontent le chemin de Saint-Hippolyte.

Après la mort de *Roland*, le maréchal de Villars l'envoya offrir une amnistie aux insurgés. Il se rendit à Thoiras, le 29 août 1704, et décida *Malplach* avec 20 de ses compagnons à se soumettre. Il alla trouver ensuite la bande de *Castanet*, alors commandée par *Larose*; mais il fut mal reçu et faillit même d'être égorgé.

Tant de fatigues et de dangers méritaient bien une récompense. D'Aigaliers reçut donc ordre de sortir de France; il est vrai qu'en même temps Louis XIV porta sa pension à 400 écus, mais elle ne lui fut jamais payée. Il se retira à Genève, où il arriva le 23 sept. Pour charmer les ennuis de l'exil, il se mit à écrire des *Mémoires sur les derniers troubles de la province de Languedoc*, qui sont restés inédits. Sa pension ayant été supprimée et ses biens confisqués, il se crut en droit de rentrer en France; mais il fut arrêté à Lyon et conduit dans le château de Loches. Impatient de sa détention, il tenta de s'évader, arracha un barreau de la fenêtre de sa prison, assomma une sentinelle qui voulut l'arrêter, et fut tué d'un coup de fusil au moment où il franchissait le mur d'enceinte. Sa fille, Mme de *Mancel*, qui avait épousé un catholique et avait résisté pendant 30 ans aux sollicitations de son mari pour la convertir, abjura, dès qu'il fut mort, en 1726 (*Mss. de Court*).

ROSSEL (N.), ministre à Anduze, fut appelé à présider le synode provincial qui se tint dans cette ville en 1661, en présence du commissaire du roi *Peiremales*. Ce synode eut à s'occuper de deux questions qui agitaient alors les églises : celle des annexes et celle de la réunion des deux religions; il les trancha l'une et l'autre avec une vigueur dont on n'avait plus d'exemple depuis longtemps. Il condamna hautement le projet de réunion, parce que la lumière ne peut communiquer avec les ténèbres et qu'il n'y a pas d'accommodement possible entre Christ et Bélial. En vain le commissaire réclama; ces expressions furent maintenues dans le procès-verbal. Quant aux annexes, le synode ordonna aux ministres de ne tenir aucun compte des défenses qui leur étaient faites de prêcher hors du lieu de leur résidence, et il censura *Vincent*, ministre de Saint-Julien, parce qu'il avait déféré aux ordres du roi. Le procès-verbal fut envoyé à la Cour par Peiremales; qu'on juge de l'effet qu'il y produisit. Dès le 30 sept., un arrêt du Conseil cassa les délibérations du synode, défendit à Rossel d'exercer ses fonctions à Anduze et le bannit du Lan-

guedoc. Louis XIV finit pourtant par s'apaiser. En 1666, nous voyons Rossel assister à un synode provincial comme ministre d'Anduze (*Arch.* Tt. 270).

Nous ne savons quel lien de parenté unissait notre pasteur à *Josué Rossel*, ministre du Vigan, qui fut compromis dans l'affaire de *Brousson*. En 1681, ce Josué Rossel présida le synode des Cevennes, qui se tint au Vigan, le 26 août, en présence du commissaire royal *Charles de Capon-Du Bosc*, conseiller du roi et auditeur en la cour des comptes de Montpellier. A ce synode assistèrent les députés de 64 églises, savoir: Sauve, *Vincent* et de *Claris*; Durfort, *Dumas* et *Lafoux* (Lafons?); Quissac, *Molles* et *Jalaguier*; Cros, *Girard*, anc.; Ganges, *Vial* avec les deux anc. *Boudon* et *Dupontel*; Sumène, *Daigoin* et *Serres*; Valeraugue, *Combes* puîné et *Méjanel*; Le Vigan, *Rossel* avec les deux anc. de *Boisebard*, un des secrétaires, et *Liron*; Aulas, *Dubruc* et d'*Esclapiès*; Aumessas, *Vincent* puîné et de *La Tour*; Colognac, *Verdier* et de *Falguerolles*; Molières, *Fornier* et *Cabanis*; Montdardier, de *Montdardier* et *Aguze*; Meyrueis, *Coderc*, élu vice-président, et *Salignis*; Saint-Laurent, *Pistory* et de *Coulon*; Mandagout, *Roux* et *Montet*; St-Romans-de-Codières, *Motte*; St-Germain, *Du Cros* et *Teissonnière*; Florac, *Blanc* et de *Montvaillant*; St-Jean, *Combes* et de *La Valette*; St-Etienne, de *La Coste* et de *La Forest*; Barre, *Massanes* et de *Terrerouge*; Vébron, *Chavanon* et de *Salgas*; Maruéjols, *Blanc* et de *Pommiès*; St-André-de-Valborgne, *Pagesy* et de *La Palhole*; St-Lager, *Villars* et *Montel*; Le Collet, *La Porte* et de *Masrichard*; Cassagnolles, *Grongnet* et *La Fabrègue*; St-Martin-de-Corconac, de *St-Martin*, anc.; St-Hilaire-de-Lavit, de *La Roquette*, élu secrétaire, et de *Cambonnet*; Saumane, *Grongnet* puîné et de *Cambecède*; Valfrancesque, *Calmel* et *Pierre Mates*; St-Martin-de-Lansuscle, *Fesquet* et *Treilles*; St-Flour-du-Pompidou, *Dapcilly* et de *La Sagne*; St-Marcel, *Barjon* et de *Buisson*; Gabriac, *Barthélemy* et *Clément*; Fraissinet, *Roure*, min.; Frugères, *Reboutier*, min.; St-Privat, *Dautun* et de *La Vernède*; St-Julien-d'Arpaon, *Sauvage*, min.; Anduze, *Malplach* et *Rodier*; Alais, *Bouton* fils et d'*Aumessargues*; La Salle, *Portal* et *Cornel*; Mialet, de *Soustelle* et *Térond*; Aigremont, *Robert* et *Allier*; Vézenobre, *Dumas* et *Estienne*; Cassagnolles, *Dumas* et *La Salette*; Tornac, *Rieux*, anc.; St-Paul-La Coste, d'*Olympies*, un des secrétaires, et *Dombres*; Générargues, *Gras*, anc.; Lédignan, *Cabrit* aîné et *Verdier*; Monoblet, *Pepin*, anc.; St-Sébastien, *Almeras*; St-Félix-de-Palière, de *Bagards* et *Nicolas*; Thoiras, *Fraissinel*, anc.; Brénoux, *Audibert* et *Verdier*; Bagards, *Brunel*, anc.; St-Christol, *Brunel*, anc.; St-Hilaire-de-Brethmas, de *Marets*; Canaules, *Boyer* et *Claris*; Soustelle, *Bastide* et *Phelip*; Cardet, *Fraissinet* et *Julien*; Soudorgues, *Darvieu* et *Dupeire*; Lézan, *Cabrit* puîné et de *Lézan*. Y assistèrent aussi les chapelains des familles de *Ginestous*, de *St-Théodorit* et *Du Fesq*, nommés *Boyer*, *Combes* et *Sabattier*. Le synode admit au ministère neuf proposants: *Pierre-André Du Cros*, fils de *Jean-Jacques Du Cros*, min. de Saint-Germain, et d'*Anne de Gallatin*; *Pierre Astruc*, fils de feu *François Astruc* et de *Susanne Estienne*, de Sauve; *Charles Bertheau*, fils de *René Bertheau*, min. de Montpellier, et de *Marthe de Cadoule*; *David Mazel*, de St-Hippolyte; *Pierre de Gally*, de Nismes; *Jacq. Astruc*, fils de *Pierre Astruc* et d'*Isabeau Ausselle*, de Sauve; *Charles Rossel*, fils de *Josué* et de *Marguerite de Cahours*; *Pierre Malbois*, fils d'*Etienne Malbois* et de *Marie de Quatrefages*, de St-Jean-de-Roquefeuil; *Isaac Teissier*, fils de *François Teissier* et de *Marie Girard*, de Durfort. Ils furent immédiatement placés: Du Cros à St-Hilaire-de-Lavit, P. Astruc à Aigremont, Bertheau au Vigan, Gally à Mandagout, J. Astruc dans la famille de Ginestous, Rossel à Avèze, Malbois à Molezon, Teissier à St-Romans-de-Cadières (*Arch. gén.* Tt. 288.)

ROSSEL (THÉOPHILE), ministre à Saintes, renommé pour son savoir et pour sa piété, et connu dans la littérature théologique par une réfutation de la Méthode de Véron, laissa un fils, nommé aussi THÉOPHILE. Celui-ci fit ses études à Sedan, où il soutint, sous la présidence de *Du Moulin*, deux thèses ins. dans les Theses Sedan., l'une sous ce titre : *De usuris, sive de eo quod interest*; l'autre sous celui-ci : *Disp. quâ docetur fidem Ecclesiæ romanæ nullo certo niti fundamento*. Placé à Cognac, il y exerça pendant 25 ans son ministère sans que l'on pût lui reprocher autre chose que d'avoir une trop haute opinion de lui-même et un attachement excessif à ses intérêts. Il se montrait zélé pour sa religion au point de dépasser quelquefois les bornes de la prudence dans ses disputes avec les prêtres ou les moines. En revenant d'un synode provincial tenu à Saint-Just en 1669, il tomba malade, et, dans un moment de délire, on l'entendit s'écrier qu'il voulait changer de religion. Le curé se hâta d'accourir et fit dresser procès-verbal. L'accès passé, Rossel fut au désespoir de la parole imprudente qui lui était échappée, mais comme les magistrats avaient mis la main sur tous ses papiers et pouvaient le ruiner en ne les lui rendant pas, il finit par prendre son parti et se convertit avec sa femme. Son abjuration fut récompensée par une charge de conseiller au présidial de La Rochelle et par une pension de 800 livres que lui accorda le clergé romain (1). Sa femme étant morte peu de temps après, il renonça à sa charge de conseiller, entra dans les ordres et se fit missionnaire. Une de ses premières conquêtes fut celle d'*Offré*, ancien de l'église de Saintes, qui « dissimula

(1) Nous avons trouvé, dans les régistres des assemblées du clergé, deux rôles des pensions payées en 1675 et en 1680 à des ministres et à des proposants apostats. Nous croyons utile de les reproduire. RÔLE de 1675 **Ministres**. Pensions de 400 livres : *Paul Dupuy* (diocèse d'Embrun), *Guill. Gallerin* (dioc. d'Angers), *Benjamin Du Clos* (dioc. de Sees), *Gedeon Pontier* (dioc. de Nismes), *J. Guerdon* (dioc. de Cahors), *J. Leduc* (dioc. de Noyon), *Hamilton* (dioc. de Bordeaux), *Noël Aubert*, du Mans, *Alexandre Videl* (dioc. d'Embrun), *Salabert*, d'Auch, *Duval*, *J. Fauquereau*, d'Angoulême, *J. Goëren* (dioc. de Lescar), *Isaac Peyret* (dioc. de Lescar), *Jacq. Marchand* (dioc. de Genève). — Pension de 400 liv. portée à 600 et 800, en 1680 : *P. Horquelin* (dioc. de Châlons). — Pensions de 300 livres : *Jacob Chalié* (dioc. d'Embrun), *Dumas* (dioc. de Lodève). — Pension de 300 liv. élevée à 800, en 1680 : *Charles Fauquembergue* (dioc. de Rouen). — Pensions de 600 liv. : *G. Paulet* (dioc. d'Uzès), *Sonory* (dioc. de Vienne), *Louis Bastide* (dioc. d'Angers), d'*Allemagne*. — Pensions de 600 liv. portées à 800, en 1680 : *Blanchet* (dioc. de La Rochelle), *André Cotterel* (dioc. d'Agen). — Pension de 700 liv. : *René Rousseau* (dioc. de Chartres). — Pensions de 800 liv. : *Coras* (dioc. de Montauban), *Arbussy* (dioc. de Montauban), *Roussel* (dioc. de Saintes) *Charles de La Motte* (dioc. de Rouen), *Jacob Monier* (dioc. de Condom). — Pensions de 1,000 liv. : *Sam. Cottiby* (dioc. de La Rochelle), *Claude La Parre* (dioc. de Montpellier). Un ministre *Goyer*, qui etait devenu fou, n'avait que 300 liv. = **Proposants**. Pensions de 200 liv. : *Isaac Bordier*, de Châlons, *P. Meissonnier* (dioc. de Gap), *Jacq. Merlet* (dioc. de Viviers), *J. Garrigues* (dioc. de Nismes), *P. Fobis* ou *Sebis* (dioc. d'Uzès), *Claude Vau*, dit Bar, de Saintes. *Elie Gautier* (dioc. de Vienne), *Guill. Le Sueur*, de Châlons, *Louis Sauvin* (dioc. de Nismes) *Gabriel Du Cros* (dioc. de Castres), *Pierre Lafite*, de Paris, *J. Flanc*, de La Rochelle, *Gabriel Huc*, de Castres, *Claude Joly*, de Rhodez, *Paul Pontier*, de Nismes, *La Parre* fils, de Montpellier. — Pensions de 200 liv. portées à 300 et 400, en 1680 : *Reignier* (dioc. de Rheims), *Charles Meydes*, *Pierre Mounier* (dioc. de Condom). — Pensions de 300 liv. : *Daniel d'Arnaud*, d'Uzès, *Simon Du Cros*, de Béziers, *Noël Merlet*, de Viviers, *Etienne Lebelin* (dioc. d'Autun), *J. Dugez*, du Conserans, *Pierre Molines* (dioc. de Nismes), *Elie Clémenceau* (dioc. de Saintes), *Isaac Touzelin*, de Tours, *Regnard-de-Saint-Auban*, de Richesource (dioc. de Poitiers). — Pension de 400 liv. portée à 600, en 1680 : *Jean-Baptiste Labrosse*, de Lyon. — RÔLE de 1680. **Ministres**. Pensions de 400 livres : *Etienne Bréguet*, de Neuchâtel, *Jean de Vins*, ex-min. en Hollande, *Abraham Grade* (dioc. de Nevers), *J. Hubert* (dioc. de Rieux), *Jacq. Jolly* (dioc. de Genève), *Claude de La Chenaye* (dioc. de Sens), *La Galère* (dioc. d'Angers), *Corbières* (dioc. de Viviers), *Croses* (dioc. de Lavaur). — Pension de 300 liv. : *Jean Bellard*, de Mornas. — Pension de 600 liv. : *Etienne Cursol-Du Mont*, de Montpellier. = **Proposants**. Pensions de 200 liv. : *P. Pujol* (dioc. de Beziers), *Jacq. Deruban* (dioc. de Montauban), *Neyton* (dioc. de Die), *Henry Lanaury* (dioc. de Grenoble), *J. Rapin* (dioc. de Montpellier), *Samson Clavel* (dioc. de Lescar), *Odinet* (dioc. d'Uzès), *Abr.-Franç. Dupuy* (dioc. de Genève), *Baudan* (dioc. de Nismes). — Pension de 300 liv. : *Jacq. Rounsin* (dioc. de Viviers). — Pensions de 400 liv. : *Nicolas Prevost* (dioc. de Bourges), d'*Allix* (dioc. de Paris).

son changement afin de s'en servir utilement dans la suitte. » Il espérait, en effet, gagner son frère, qui desservait l'église de Tonnay-Boutonne, et procurer la conversion d'autres ministres. Ce qui nourrissait son espoir, et celui de l'intendant Daguesseau, c'est qu'il avait déjà converti la famille *Bédouard*. Afin d'aiguillonner son zèle, l'intendant demanda pour lui une gratification, en faisant observer au secrétaire d'Etat, que quand ces ministres seraient convertis, il serait important « qu'ils continuassent encore leurs fonctions ministrales pendant quelque temps pour servir plus utilement le roy » (*Arch. gén.* Tt. 313). Théophile Rossel continua son métier de missionnaire jusqu'à sa mort, qui arriva deux ans avant la révocation.

ROSSELET, famille originaire de Bretagne, mais établie à Vesoul, où vivait, en 1582, François Rosselet, docteur en médecine et auteur de La Chrisospagirie. Ce François Rosselet était peut-être le frère de *Blaise* Rosselet, commissaire du Val-Travers et conseiller d'Etat, en 1553, dont les descendants ont presque tous occupé de hauts emplois dans la principauté de Neuchâtel. Le fils de Blaise, nommé Jean, était, en 1559, banneret de la ville, et son petit-fils, Claude, fut, en 1593, bailli de Neuchâtel. Claude laissa plusieurs enfants, entre autres, Abraham, bailli de Boudevilliers, et Daniel, membre du Petit-Conseil en 1604, puis banneret en 1636, dont le fils Abraham, entra dans le Petit-Conseil en 1639 et fut nommé gouverneur de Neuchâtel en 1645. Abraham eut aussi un fils, appelé Jean, qui fut membre du Grand-Conseil en 1623, et du Petit-Conseil en 1628, et qui laissa : 1° Christophe, reçu bourgeois à Berne ; — 2° Samuel, pasteur à Hindelbank, en 1660, puis à Thun, en 1662, qui fut appelé, en 1663, comme prédicateur à Berne ; — 3° Jean-Frédéric, seigneur de Münchwyler. Nous ne savons duquel des deux frères établis à Berne descendait *Charles-Emmanuel* Rosselet, qui naquit dans cette ville en 1719 et y commença des études en droit qu'il alla achever à Strasbourg, où il prit le grade de docteur en 1742. Procureur du Grand-Conseil de Berne, puis professeur de droit à l'Institut politique, il mourut en 1794. On a de lui :

I. *Diss. de legibus civilibus in genere*, Bern., 1740, in-4°.

II. *Diss. de potestate legislatoriâ summorum imperantium*, Arg., 1742, 4°.

III. *Versuch einer historischen und rechtlichen Abhandlung von den schweitzerischen Schutz-und Schirmbündnissen, oder sogenannten Mitbürgerrechten und der daherigen Schutz- und Schirmgerichtigkeit überhaupt*, Arg., 1757, in-4°.

Claude Rosselet, pasteur à Nismes, de 1621 à 1664, n'avait rien de commun avec cette famille, non plus que *Louis Rosselet*, ministre à Berlin en 1706, mort en 1723. Le premier a écrit, sur l'invitation du consistoire de Nismes, la *Relation de l'abjuration d'Alexandre Fort, juif de Venise*, qui se convertit au protestantisme en 1654. Ménard ne nous apprend pas si elle a été publiée. Il est, en outre, l'auteur de *Labarre montaniste ou Réfutation de sa consultation sur la polygamie des ministres*, Orange, 1650, in-12.

ROSSET (Charles de), ou *Roset*, gentilhomme du Quercy, né en 1661, fut arrêté, le 26 fév. 1703, à Paris, sous l'accusation vraie ou fausse qu'il se disposait à aller rejoindre les Camisards, et enfermé à la Bastille. Une détention de plus de dix ans dans cette horrible prison le rendit fou. Ordre fut donné, en 1714, de le transférer à Charenton.

ROSSET (Pierre), sieur de La Vernède et de Gourgas, qui testa en 1554, eut pour enfants Michel et Jean. C'est du mariage de ce dernier avec *Etiennette de Latude*, mariage célébré en 1563, que naquit François de Rosset, l'auteur des *Histoires tragiques de nostre temps*, Gen., Chouet, 1615, in-12; Lyon, 1619, in-12; Lyon, 1639, in-8°; trad. en allem. avec add. par Zeiler, Tüb., 1634, in-8°; et l'éditeur des *Quinze joyes de mariage*, dont *Le Duchat* a

donné une nouv. édit. enrichie de remarques (*Voy*. VI, p. 491). François de Rosset testa en 1627. Il avait épousé, en 1598, *Catherine de Rocosel*, dont il eut JEAN, sieur de Seisses, marié, en 1636, avec *Anne Paschal*, et maintenu dans sa noblesse, en 1669, avec son fils BERNARDIN, dont la destinée nous est inconnue.

ROTAN (JEAN-BAPTISTE), ministre protestant, fort estimé dans son parti pour son esprit et son érudition, était originaire du pays des Grisons. La profession qu'il faisait de la religion réformée, l'ayant obligé à quitter sa patrie, il abandonna sans regret un patrimoine considérable, et se retira à Genève. Placé comme ministre à Vandœuvres, en 1576, il fut appelé, en 1579, à desservir une église de la ville. En 1583, il alla prendre à Heidelberg le bonnet de docteur en théologie, et cinq ans plus tard, il fut gratifié des droits de bourgeoisie à Genève. La même année, il assista au synode de Berne tenu au sujet de la controverse soulevée par *Aubery*. Il venait d'être pourvu d'une chaire de théologie, lorsque *Sancy* demanda au Conseil de Genève et obtint la permission de l'emmener en France, en 1589. Sénebier affirme que le consistoire le rappela, l'année même, parce qu'on apprit qu'il prêtait les mains à un projet de réunion des deux Églises; mais Rotan n'obéit pas à l'ordre qu'il avait reçu, ordre qui fut tout aussi inutilement renouvelé en 1591. En 1593, il assista à l'assemblée de Mantes, qui le chargea de suivre à Vernon l'expédition des cahiers (*Voy*. IV, p. 552). D'Aubigné, qui qualifie Rotan de profond théologien et de philosophe subtil, l'accuse d'avoir trahi les intérêts de la cause protestante dans les fameuses conférences qui se tinrent à Mantes au sujet de l'abjuration de Henri IV. S'il faut en croire le célèbre historien, il se serait laissé gagner et aurait promis d'abandonner à *Du Perron* une victoire facile; mais, au dernier moment, soit honte, soit remords, il aurait éludé ses engagements, en feignant une maladie, et *Béraud* aurait pris sa place. L'accusation, bien que répétée par *Benoît* et par *Bayle*, ne nous paraît pas fondée. Comment la concilier avec les témoignages de respect et de confiance que les églises continuèrent à donner à Rotan; avec les remerciments publics que le Synode national de Montauban, où il remplit les fonctions de vice-président, adressa aux deux champions du protestantisme au sujet «de tout ce qu'ils avaient fait pour maintenir la vérité dans la conférence tenue à Mantes»; avec l'entière approbation que ce même synode donna «à la conduite qu'ils y avaient tenue», et surtout avec le choix qu'il fit de Rotan pour un des tenants de la cause protestante contre les docteurs de l'Église romaine, s'ils acceptaient le défi qu'on leur avait porté de reprendre la conférence? Comment pourrait-on admettre que Rotan se fût rendu coupable à Mantes d'une lâche collusion, lorsqu'on le voit, moins de trois ans après, réfuter avec autant de force que d'habileté les prétextes mis en avant par *Cayet* pour justifier son apostasie. Il faudrait qu'il se fût opéré un bien remarquable changement dans ses sentiments, changement que Cayet n'aurait pas manqué de relever, tandis qu'il ne parle en aucune façon de la prétendue prévarication de Rotan. Enfin à qui fera-t-on croire que le Synode national de Saumur, parmi tant de ministres instruits et capables qui siégeaient dans son sein, fût allé choisir précisément Rotan, s'il avait été suspect, pour entrer en conférence avec *Antoine de Lescaille* et avec *Siméon Lhermite* et les convaincre de leurs erreurs dogmatiques? Il est possible qu'à la célèbre conférence de Mantes, Rotan se soit montré enclin aux voies de ménagement et de douceur, car il était, au témoignage d'Arcère, un homme sage et modéré; il est possible encore, comme l'affirme Cayet, qu'il n'ait pas pu tenir contre la subtile dialectique de l'évêque d'Évreux et sa prodigieuse érudition; mais qu'il soit devenu volontairement acteur dans une indigne

comédie, rien n'est moins probable.

En 1594, Rotan épousa la veuve d'*Odet de Nort*. A cette date, il exerçait, déjà depuis quelque temps, son ministère à La Rochelle, où il professait en même temps la théologie. Le Synode national de Montauban intervint auprès du consistoire de Genève pour qu'il le le laissât à cette église. Deux ans plus tard, malgré les réclamations de *Merlin*, de *Chalmot* et des autres pasteurs de l'Aunis, le Synode national de Saumur le donna à l'église de Castres, où il avait été appelé, comme successeur de *Daneau*, et où il était allé s'établir avec sa famille, le 31 oct. 1596. Ce fut en vain que l'église rochelloise le redemanda au Synode de Montpellier, en 1598; sa demande fut rejetée, comme le fut aussi celle de l'église de Montpellier, qui désirait s'attacher le célèbre pasteur. Dans le moment même où trois églises se disputaient ainsi son ministère, Rotan, perclus de goutte, était obligé de demander au consistoire de Castres d'être déchargé de ses fonctions, qu'il lui était impossible de remplir. Il fut remplacé par *Josion* et mourut l'année même, le 28 avril, fort regretté de son troupeau. On ne connaît que deux ouvrages sortis de sa plume.

I. *Traité orthodoxe de l'Eucharistie*, publié à La Rochelle vers 1596.

II. *Response à la copie d'une lettre missive de M. Pierre Cayer apostat, en laquelle il rend raison de sa prétendue conversion*, La Rochelle, H. Haultin, 1596, in-8°, pp. 215.

Sénebier le compte au nombre des théologiens qui travaillèrent à la traduction de la Bible publiée en 1588.

ROTOLP (JEAN), sieur de LESCOUT, avocat à Castres, fut un des premiers habitants de cette ville qui prêtèrent l'oreille à la prédication de la Réforme. Il professait déjà la religion protestante, lorsqu'il fut élu premier consul en 1562. Ses collègues *François Raimond*, *Jean Donnadieu* et *Hugues Capduveau* ou *Capduras*, qui fut tué, peu de temps après, dans une expédition militaire, étaient, comme lui, des sectateurs zélés des opinions nouvelles. En 1567, Lescout fut élu capitaine d'une des compagnies levées à Castres. En 1572, il fut reçu lieutenant principal, charge dont il exerça les fonctions jusqu'à sa mort, et dans laquelle il eut pour successeur *Jean Le Roy*. En 1580, il assista à l'Assemblée politique de Montauban. Il mourut à Castres, au mois de sept. 1598. Son fils ABEL, avocat à la Chambre de l'édit, était, selon les Mémoires de Sully, « un homme vertueux, ennemi de toute partialité. » Le Haut-Languedoc le députa à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, en 1601, et à celle de Châtellerault, en 1605. Il se fit constamment remarquer par sa modération, surtout pendant les dernières guerres civiles (*Voy.* V, p. 203). Deux fois, à huit années d'intervalle, la confiance de ses concitoyens l'appela à la première dignité municipale : en 1599, avec *Matthieu Bellesaigne*, *Jean Garsin* et *Isaac Prat*; en 1607, avec *Jean Oulez*, *Sébastien Dumas* et *Joseph Grasset*. On ne connaît pas l'année de sa mort, on sait seulement que sa femme, *Élisabeth Terson*, qu'il avait épousée en 1591, était veuve, en 1635, avec deux fils nommés ANTOINE et SAMUEL. Celui-ci, avocat comme son père, testa en 1666 et laissa deux enfants : ANTOINE, sieur de Saint-Martin, et PIERRE, sieur d'Aimar, sur lesquels nous manquons absolument de renseignements. Antoine, sieur de La Devèze, épousa, en 1625, *Susanne Espérandieu*, qui le rendit père de quatre fils : 1° GUILLAUME, sieur de Lampeau; — 2° ABEL, sieur de La Devèze; — 3° ANTOINE, sieur de Marsac; — 4° LOUIS, sieur de La Marinière. Tout nous porte à croire que le second des quatre frères est identique avec *Abel de La Devèze*, qui, après avoir desservi pendant quelques années l'église de Vabre, reçut vocation de celle de Castres en 1672. Ayant laissé, à la révocation, passer le temps prescrit aux ministres de la R. P. R. pour sortir du royaume, il fut obligé de se cacher; mais, après avoir

erré plus de trois mois de lieu en lieu, sous toute sorte de déguisements, il réussit à gagner la Hollande, et fut placé comme ministre à La Haye. On a de lui :

I. *Abrégé de la vie de M. Claude*, Amst., 1687, in-12.

II. *Apologie des Réfugiés*, Amst. ou La Haye, 1688, in-12.

III. *Lettre sur le sujet de l'ancienne et de la nouvelle version des pseaumes en vers françois*, Amst., 1701, in-12.

ROU (Jean), homme de lettres, secrétaire-interprète des Etats-Généraux de Hollande, naquit à Paris, le 10 juill. 1638, et mourut à La Haye, le 3 déc. 1711. Son père, *Jacques* Rou (1) était procureur au parlement de Paris, et sa mère, *Elisabeth Toutin*, était issue du célèbre inventeur de la peinture sur émail. Quoiqu'il fût d'une constitution très-délicate, « on ne perdit point de temps à tout ce qui regardoit son instruction, » lit-on dans ses Mémoires, et il répondit si bien aux soins de ses parents « qu'à quatre ans il étoit en état de faire, à l'issue du souper, la lecture du chapitre par où l'on commençoit les dévotions ordinaires du soir, » et que, pour ce qui regarde l'écriture, « sa main étoit si souple et ses doigts si dispos » qu'il annonçait pour l'avenir « un maître écrivain parfait. » Ces heureuses dispositions « firent que, dès l'âge de cinq ans, et lorsqu'il étoit encore *à la bavette*, c'est-à-dire n'ayant pas encore cette longue robe à collet qui précédoit alors l'habillement à haut de chausses, il fut, sous la guide d'une servante qui le menoit et ramenoit soir et matin, envoyé au collége. » Jamais chose pareille ne s'était vue dans les fastes de l'Université; mais, ce qui était plus commun, c'est que le jeune enfant, qui se morfondait dans son collége sans rien comprendre aux leçons de ses maîtres, revenait chaque fois en larmes à la maison et suppliait ses parents « de le dispenser de tant de supplices. » Sa mère, le cœur navré, s'imagina, pour lui donner de l'émulation, de se faire son condisciple. Ces exemples sont moins rares qu'on ne pense. Nos professeurs titrés auraient grand tort de s'en prévaloir; c'est le plus souvent à nos mères que nous devons les rudiments du grec et du latin. « Mille bonbons » étaient la récompense promise à celui qui aurait le premier achevé sa tâche. Ainsi sucré, le calice passait. Le jeune Rou n'avait pas encore atteint sa neuvième année, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père, assassiné par deux de ses clercs qu'il avait fait condamner à la potence pour vol commis à son préjudice. Les deux assassins furent arrêtés. L'affaire fit grand bruit. Le jour du jugement, Mme Rou « se rendit au Châtelet, environnée de ses six enfants, dont deux étoient encore à la mamelle portés par leurs nourrices, l'aîné des deux n'ayant pas encore quinze mois, et l'autre n'en ayant qu'un et demi (1). » « Nous faisions, lit-on dans les Mémoires de Rou, où nous continuerons à puiser, une longue file, étant tous placés selon nos rangs dans le passage qui conduisoit à

(1) Il était fils de *Jean* Rou, sieur de La Butte, archer des gardes du corps, et de *Madelaine Morcher*. On doit sans doute le distinguer de *Jacques Roux*, qui eut de *Barbe Menant* un fils, *Jacques*, né le 4 avr. 1621 et présenté au baptême par *Nicolas Briot*, graveur général des monnaies, et par *Esther de Murat*. A ce dernier se rattachait sans doute *Gedéon Roux*, fondeur, qui eut de sa femme *Marie de Ver* : N., né le 4 mars 1623 et présenté au baptême par *Pierre Boulle* et *Jacquette Vilain*, et *Charles*, bapt. le 22 nov. 1626.

(1) L'un de ces enfants mourut jeune. Rou, dans ses Memoires, parle de 4 frères qu'il avait et d'une sœur unique. Un de ses frères, Salomon, présenté au bapt., le 28 janv. 1646, par *Jean Mutel*, procureur au parlem. de Paris, et Mlle de *Nogent*, se refugia en Hollande. Nous en parlerons dans notre notice. Peut-être doit-on voir un autre de ses frères dans la personne de *Henri Rou*, de Paris, qui soutint une thèse de theologie à Sedan, le 20 juin 1667, et fut ordonné pasteur de l'église de Lorges par le ministre *Jurieu*, en 1671. Il y exerça son ministère jusqu'en 1685 qu'il « obtint pour sa femme *Anne Bellay* et son fils *Henri* la permission de passer (avec lui) en Hollande après avoir vendu son bien (*Arch. du greffe de Nantes*). » Quant à la sœur de Rou, elle avait nom Elisabeth; bapt. le 21 avr. 1641, elle se maria en province en 1664. Une autre fille du même nom, bapt. à la chapelle de Hollande le 29 juill. 1639, était sans doute morte en bas âge.

l'escalier par où les juges montoient au tribunal chacun selon son arrivée. Cela faisoit fendre les cœurs d'une multitude de monde, que l'incertitude du succès avoit attirée là sur le bruit qui s'étoit répandu qu'on pourroit bien sauver les criminels sous prétexte de leur catholicité, au lieu que nous, étant huguenots, ne méritions pas, selon les principes de cette sainte religion, qu'on nous fît justice, en la même manière et pour la même raison qu'on se tient dispensé de nous garder la foi, car l'un de ces deux cas est fort parallèle à l'autre. » Plusieurs des juges, dans le procès, et entre autres le trop fameux lieutenant-criminel Tardieu, étaient connus pour leur vénalité; mais, à la fin, la justice l'emporta sur la brigue et la corruption. Les deux criminels furent rompus vifs; l'un d'eux, avant de mourir, témoigna le regret « d'avoir été cause, par la promptitude de son crime, de la damnation d'un hérétique, en lui ôtant le loisir de penser à sa conversion. » Quelle admirable charité chrétienne dans un assassin! Jacques Rou fut enterré au cimetière des SS. Pères, le 24 mars 1647, à l'âge de 35 ans.

Le jeune Rou poursuivit ses études sous un répétiteur, nommé *Gadureau*, en compagnie de plusieurs autres écoliers, qui se réunissaient à l'hôtel de M. *Le Coq*, probablement le contrôleur général des guerres. « Je goûtai, écrit-il, outre l'honneur d'une association aussi illustre, du moins par rapport au jeune M. Le Coq, quantité de douceurs, tant que notre précepteur fut en état de nous continuer ses leçons, car, quoiqu'il fût encore fort peu avancé en âge, tout savant qu'il étoit, il vint à mourir bientôt, n'ayant pas encore trente ans.» Resté orphelin de bonne heure — il perdit sa mère le 24 août 1652,—Rou fut placé sous la tutelle d'un de ses oncles, qui l'envoya à l'académie de Saumur. Il y eut quelques succès. Ses professeurs le distinguaient et s'en faisaient honneur. Cependant il convient que les barbares subtilités de la philosophie scolastique passaient de beaucoup la portée de son esprit. « Toutes ces pauvretés de l'ancienne philosophie, et quelques autres choses à quoi je ne comprenois rien, firent que, quand je passai maître aux arts, je n'étois encore, à proprement parler, qu'un vrai novice; et que, sans la petite distinction dont me voulut gratifier M. *Hugues*, mon professeur, tant au baccalauréat qu'au magistériat (en considération sans doute de ma petite réputation dans les humanités), de me donner, à chaque année, la deuxième des quatre et cinq harangues qu'on avoit accoutumé d'y faire, c'est-à-dire celle pour remercier et congédier l'auditoire du matin, et où sans doute je n'épargnai pas ni mes hyperboles ni mes antithèses classiques; cela, dis-je, excepté, et, en quelque état qu'il fût, je n'aurois pas fait grand honneur à M. Hugues. » Son cours de philosophie terminé, Rou retourna auprès de son tuteur et employa environ une demi-année à repasser tout ce qu'il avait appris; puis il se rendit à Paris, en fév. 1658, pour y faire son droit. Il commença ses études, en compagnie d'un jeune Le Coq, « sous la direction d'un célèbre souffleur,» l'avocat *Bicheteau* (1). Il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était mépris sur sa vocation. Depuis quelque temps, le goût des romans et de « la bagatelle » s'était emparé de son esprit; mais il ne laissa pas de surmonter ses répugnances en souvenir de son père. Lorsqu'il eut achevé son cours d'études, il alla prendre « ses licences » à Orléans. « J'endossai là, écrit-il, la vénérable robe de *Cujas* (car c'est ainsi qu'on appelle une vieille souquenille qui, depuis plus de six-vingts ans, traîne dans la poussière d'une salle où l'on examine les réponses des divers candidats qui se présentent à toute heure); le point principal est sans doute de savoir s'ils ont sur eux les vingt écus dont

(1) Jean Bicheteau, avocat au Parlement de Paris, était fils d'*Abel Bicheteau*, pasteur de l'église de Montauban, et de *Marie Le Petit*; le 28 juin 1643, il épousa *Marie Vimboin*, fille d'*Antoine Vimboin*, maître peintre à Paris (*Reg. de Charenton*.)

ils doivent payer leurs licences. Ce fut très-certainement, en ce qui me regarde, ajoute malignement le lauréat, la réponse sur laquelle j'étois le mieux préparé, et sur la justesse de laquelle je fus principalement reçu. » Une belle harangue en latin, qu'il prononça avec emphase en présence de deux auditeurs, « sauva au moins son honneur.» Le laurier reste, la confusion passe. Revenu à Paris, il fut présenté, le 29 juin 1659, à Messieurs de la Cour de Parlement et reçu avocat. Bientôt le dégoût le prit, « la pratique n'étoit point du tout son fait.» La belle littérature, c'est-à-dire cette littérature coquette, mignarde, fardée, des ruelles et des salons avait fini par le captiver. « Un nouvel entêtement, qui acheva de le détourner tout à fait du barreau, fut celui de la langue italienne; » il s'y adonna avec une telle ardeur qu'au bout d'un an, il la parlait tout aussi facilement que sa propre langue. Après avoir traduit le Pastor fido, traduction qu'il garda en portefeuille, « il passa à celle du Célimaure de Brignol-Sal (1), que la tentation de vingt louis d'or qu'un jeune libraire (Mauger) lui en offrit assez légèrement, lui fit lui-même aussi légèrement abandonner aux imprimeurs. » Ce fut sa première publication. Il se mit ensuite, et avec un égal succès, à l'étude de la langue espagnole. Sa première traduction de cette langue, *le Prince chrestien et politique de Dom Diègue Savedra Fuxardo*, Paris, 1668, et Amst., 1670, 2 v. in-12, avec emblèmes gravés, fut reçue avec faveur « malgré les grands foibles que l'auteur y reconnut depuis. » « Aussi M. le marquis de *Dangeau* voulut-il bien lui faire l'honneur de le présenter [lui, Rou] à M. le Dauphin, à qui il avoit dédié cet ouvrage. » Il fut parfaitement accueilli à St-Germain, où se trouvait la Cour.

(1) *Histoire de Célimaure et de Telismène*, Paris, chez la veuve Antoine de Sommaville, 1665, 2 vol. in-12 ; anonyme. C'est par inadvertance que plusieurs bibliographes, et d'après eux la Biogr. univ., assignent à cette publication de Rou la date de 1644 ; à cette époque, il entrait dans sa sixième année.

Dès 1664, il avait résolument jeté « la soutane » pour prendre le justaucorps et l'épée, « renonçant au palais pour tout le reste de sa vie. » Libre de soucis de ce côté, il se porta avec plus d'ardeur que jamais vers les travaux littéraires. Depuis quelques années déjà, il était préoccupé d'un vaste travail historique. Son plan n'était encore qu'imparfaitement conçu ; mais peu à peu il le mûrit, « il y employa quatre ou cinq ans entiers avec la dernière application. » Ses Tables chronologiques furent le fruit de ses études et de ses méditations. Il venait de se marier (1er décembre 1669) avec *Louise Elle-Ferdinand*, fille du peintre *Pierre Elle* (1), lorsqu'il en commença l'impression. Mézeray, qui avait été chargé d'examiner son manuscrit, n'y avait rien remarqué de condamnable, et un privilége lui avait été accordé. Tout semblait lui sourire. Une rencontre qu'il fit par hasard, sur la fin de 1671, en se rendant au temple de Charenton, lui procura la connaissance du secrétaire de l'Académie, *Conrart*, qui le recommanda au duc de Montausier, gouverneur du Dauphin. Le duc lui témoigna la plus grande bienveillance ; il le présenta au Roi, qui lui ordonna de poursuivre son travail. « S. M. s'est comme enferrée d'elle-même, lui dit le duc avec bonté. Retournez-vous-en, et ne perdez point de temps à la poursuite de votre ouvrage ; de mon côté, j'aurai l'œil à tout. » Fort de cette haute approbation, et rassuré d'ailleurs sur le recouvrement des sommes considérables que lui coûtait la gravure de ses planches, Rou

(1) A la célébration du mariage assistèrent comme témoins *Jacob Joly*, procureur au Parlement, et *Pierre Joly*, avocat, *Louis Elle-Ferdinand*, oncle paternel de la mariée, et Jean Beck, résident de l'électeur de Brandebourg, son cousin par alliance. — Nous aurons à ajouter quelques détails sur la famille du peintre Elle-Ferdinand dans notre Supplement. Nous nous contenterons de mentionner ici que *Pierre* Elle était né le 20 mars 1617 et fut enterré aux SS. Pères le 5 sept. 1665. Son frère aîné *Louis*, professeur à l'Acad. roy. de peinture, né le 19 juill. 1612, mourut, d'après les Archives de l'art français, le 12 déc. 1689. Tous deux furent honorés du titre de peintre ordinaire du roi.

se remit à son œuvre avec un redoublement d'ardeur. En 1675, vers la mi-juin, ses huit Tables étaient terminées, offertes et agréées (1). Rien ne faisait pressentir une catastrophe, lorsqu'un beau jour, le 25 nov. 1675, comme il pensait à se mettre à table pour diner, il reçut la visite d'un commissaire, suivi de ses recors, qu'il prit d'abord pour un curieux de belles-lettres. Bientôt tout s'éclaircit. Rou eut beau exciper de son privilége; ses exemplaires et ses planches furent saisis, et lui-même conduit à la Bastille (27 nov.) Toutes les sollicitations de sa femme et de ses amis furent inutiles. M. de Meaux ne voulut pas entendre parler de l'hérétique. Quant à M. de Montausier, tout en blâmant sa conduite, il promit de ne pas l'abandonner et il tint parole : non-seulement il s'employa auprès de La Reynie pour obtenir que les planches de ses quatre dernières Tables, qui étaient plus particulièrement incriminées, ne fussent pas brisées; mais ce fut grâce à ses « obligeantes recommandations » que notre prisonnier fut traité avec quelques égards à la maison royale. Rou n'y passa que quelques mois. Son généreux protecteur obtint du roi son élargissement, le Vendredi-Saint de 1676. Quel était donc le si grand crime de l'auteur des Tables? On l'a deviné, il n'avait pas eu l'art de déguiser la vérité. On lui accordait que les faits, tels qu'il les rapportait, étaient vrais ; on reconnaissait qu'il s'appuyait des meilleures autorités, telles que Baronius, le P. Labbe, l'historiographe du roi Mézeray; mais on lui objectait que toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout quand on travaille pour un Dauphin de France (le Dauphin avait agréé la dédicace de son œuvre), et comme Rou ajoutait pour sa justification que, si on consultait Baronius, on trouverait qu'il disait de plusieurs papes des choses encore plus fortes que celles dont il les taxait : « Oh! monsieur, lui répondit La Reynie, croyez-vous que cela vous mette à couvert? Baronius est comme un enfant de la maison, il peut dire hardiment ce qu'il lui plait, ne pouvant être suspect ; au lieu que vous êtes un étranger. Un père, mécontent de son fils, le traite de maraud et de coquin; mais il ne voudroit pas qu'un autre que lui se donnât la même liberté. » Cette réflexion du lieutenant criminel a sans doute un grand sens; elle trouve son application dans une foule de circonstances.

(1) Les titres de l'ouvrage varient selon les exemplaires : 1° *Hist. univ. ancienne, ou Detail histor., géneal. et chronol. de tout ce qui s'est passé de plus memorable*, etc.; — 2° *Tables histor., chronol. et géneal., contenant ce qui s'est passé de plus mémor. depuis la création du monde*; — 3° *Nouvelles Tables histor., dressées par ordre du Roy, pour l'usage de Monseign. le Dauphin, par Me J. Rou, advocat au Parlement. Ouvr. très commode pour l'intelligence de l'hist. univ., tant ancienne que moderne, sainte que profane et dans toutes les parties du monde, depuis sa création jusqu'à present, et divisé en huit tables* [chacune de 2 feuilles]. La 1re contenant l'Estat du Monde sous les Patriarches et Juges, le roy. des Assyriens et les premiers Estats de Grèce. — La 2e, la monarchie des Babiloniens, les roy. de Juda et d'Israël, et autres Estats contemporains.—La 3e, la monarchie des Perses en Cyrus, et les autres Estats contemporains. — La 4e, la monarchie des Grecs en Alexandre le Grand, etc.— La 5e, la monarchie des Romains en Jules et Auguste Césars, etc.— La 6e, les deux Empires d'Orient et d'Occident, et la Monarchie françoise en Pharamond, etc. — La 7e, l'Empire de Charlemagne et la monarchie d'Espagne en D. Fernand, etc. — La 8e et dernière, l'Empire des Latins ou François à Constantinople, jusqu'à celuy de Louys-le-Grand, et ses fameuses conquestes dans les trois dernières années.—Ensemble les conciliations de la chronologie, les quatre patriarchats d'Orient, les usages de l'Eglise, les persécutions, ordres, schismes et héresies, les conciles et Pères ; la déduction des époques générales ; le dénombrement des hommes illustres, tant aux armes qu'aux lettres; l'origine, les progrez et la chute des principales maisons de l'Europe ; et la généalogie, les pretentions et les alliances de tous les roys et princes, Paris, 1672,—75, gr. in-fol., chez l'auteur, avec privilége pour 10 ans. L'exemplaire qui porte ce dernier titre, que nous avons reproduit *in extenso*, se trouve à la Bibl. Mazarine, 5030 A2. On a eu tort de dire que Rou avait eu le premier l'idée d'un semblable travail. Lui-même ne réclame, comme étant de son invention, que « l'artifice de l'économie, » c'est-à-dire l'ordonnance, qui, dit-il, a plu à tout le monde. Cinq ans environ avant qu'il songeât à graver ses premières planches, en 1667, avait paru La Chaîne histor. en abbrégé, par Ignace Poindreux, Paris, in-fol., où à la suite des Tables synchroniques se trouvent des développements historiques ; tel était aussi le projet de Rou, mais il n'a pu l'exécuter.

Toutes les démarches que Rou fit pour recouvrer ses planches restèrent infructueuses. Ce fut en vain qu'il promit de retrancher les passages qui avaient déplu, et qui se réduisaient à un très-petit nombre, S. M. demeura inflexible. « C'est une affaire qui a trop fait de bruit pour pouvoir être rhabillée, quelque pièce qu'on y pût coudre ; qu'on ne m'en parle plus ! » répondit-elle à l'archevêque de Paris qui, à la prière de son ami le pasteur de *L'Angle*, avait consenti à intercéder pour le coupable. Pour remédier autant que possible par son industrie « à la nudité où sa persécution l'avoit réduit, » Rou se mit à donner des leçons. Sa confiance en la bonté de Dieu ne l'abandonnait jamais. Au plus fort de ses tribulations, une pensée religieuse vient adoucir l'amertume de ses réflexions. Le marquis de *Ruvigny*, qui avait de l'affection pour lui, songea à lui faire obtenir la place de gouverneur de lord Spencer, fils aîné du comte de Sunderland. Sa proposition fut acceptée et Rou partit pour l'Angleterre (1677), en laissant sa femme à Paris. Après avoir été saluer le comte et la comtesse qui résidaient à Londres, il se rendit au château d'Althrop « qu'il trouva habité par un petit héros et deux nymphes. » Telles sont ses propres expressions, et encore les trouve-t-il trop faibles ; « je dis plus, continue-t-il, car milord Spencer m'a paru un grand Apollon et mesdames ses sœurs de jeunes déesses. » Le grand Apollon ne tarda pas à lui faire des siennes. Rou s'en plaignit à la maman et la maman donna raison au grand Apollon, qui ne pouvait avoir tort. De là, brouillerie, rupture et départ du précepteur. Il était de retour à Paris au commencement de sept. 1678. Le comte de Sunderland, qui était alors ambassadeur en France, et qui ne partageait pas les préventions de son épouse, lui promit qu'à son prochain retour en Angleterre, il lui procurerait un poste bien plus avantageux que celui qu'il avait eu dans sa maison. Il ne s'agissait de rien moins que de la place de gouverneur d'un fils naturel du roi. L'affaire réussit. Dans l'intervalle, le duc de Montausier, qui témoignait toujours à Rou la plus grande estime, le chargea de « mettre en ordre tous les papiers que depuis dix à onze ans qu'il étoit honoré de la conduite de monseigneur le Dauphin, il avoit recueillis de ses diverses méditations pour mieux remplir tous les devoirs d'un si glorieux poste. » Il s'agissait « de donner une forme raisonnable à tout ce chaos. » Rou se mit de suite à la tâche. Ce travail ingrat était déjà très-avancé, après plusieurs semaines d'une application opiniâtre—il l'acheva à loisir chez lui,—lorsqu'il dut quitter St-Germain, où il travaillait sous les yeux du duc, pour être installé à Paris auprès de son royal élève, le comte de Northumberland. Le jeune prince avait été placé à l'académie de Coulon — académie où l'on instruisait la noblesse dans les arts et les sciences qui regardent la profession des armes. Les choses allèrent assez bien pendant quelques semaines ; mais la duchesse de Cléveland, l'ancienne maîtresse de Charles II et la mère du jeune prince, avait vu le choix de Rou de mauvais œil, et par ses sollicitations auprès du roi, le gouverneur fut remercié. L'ambassadeur d'Angleterre, Savile, chargé de lui transmettre cette brutale destitution, lui écrivait, à la date du 28 sept. 1679 : « Franchement, monsieur, je suis si outré de cette affaire, que je n'ai pas osé vous la dire, de peur de vous montrer des foiblesses que vous trouveriez trop violentes, même en votre faveur, tant j'en suis touché. » En même temps, il se mettait entièrement à sa disposition et lui marquait qu'à son retour de la Cour, « il trouveroit quelque moyen de témoigner à tout le monde la distinction qu'il faisoit à son égard. » Bientôt après, une place d'instituteur lui fut offerte en Hollande dans la famille de M. de Sommerdick. Rou accepta et partit de Paris, où il laissa sa famille, le 14 sept. 1680. Ses appointements n'étaient que de 600 livres, tandis que,

dans les places qu'il avait précédemment remplies, ils s'élevaient à 1300; mais on lui faisait espérer d'autres avantages qui devaient compenser la différence : la considération des parents et l'affection des élèves. Mme de Sommerdick (ou plutôt d'Aerssen de Sommelsdyck) était française d'origine (1); elle était la fille aînée du fameux *Saint-André-Montbrun*. A côté de belles qualités, « de la piété et une véritable crainte de Dieu, » cette dame avait ses défauts, et entre autres « une légèreté de langue qui, sans qu'elle eût un véritable dessein de faire du mal aux gens, lui faisoit dire d'eux au premier venu tout ce qu'elle en savoit. » Rou fut parfaitement accueilli; mais, après de grandes marques d'estime réciproque, on se refroidit petit à petit, une brouillerie survint et la guerre fut déclarée. Les mères seront-elles toujours le fléau de l'éducation de leurs enfants? A la fin de janvier 1682, Rou dut quitter sa place. Il accepta l'hospitalité que lui offrit un M. de *La Fosse* qu'il avait connu à Paris et qui s'était retiré à La Haye, où il s'était marié. Il vécut dans cette honorable famille tout le temps qu'il resta sans emploi, c'est-à-dire près d'une année entière. Il consacra ses loisirs à écrire ses *Remarques sur l'hist. du calvinisme de M. Maimbourg*, La Haye, 1682, in-18 de 204 p., qu'il dédia au prince d'Orange. Cette publication fut suivie de près par une controverse qu'il soutint, avec urbanité et talent, contre le grand Bossuet, sous le masque de son ami, M. de *Vrillac*, ancien bailli de La Ferté-sous-Jouarre, qui s'était réfugié en Hollande. Elle fut imprimée sous ce titre : *La Séduction éludée ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains* [M. de Vrillac], *qui s'est sauvé de la persécution, avec les Réponses qui y ont été faites, et dont la principale est demeurée sans réplique* (2), Berne [La Haye], s. a. [1686] in-18 de 96 pp. Une pièce de vers : *Plainte des fidèles persécutés, mais qui marque leur résignation à la Providence divine*, termine ce petit livre. Bayle, à qui Rou avait communiqué son manuscrit, le trouvait « écrit et avec beaucoup de pureté et avec force et avec zèle, » « j'en pourrois dire beaucoup plus de bien, ajoutait-il, si je voulois égaler par mes expressions ce que j'en pense. » A cette époque, la position de Rou, sans être brillante, s'était améliorée. Sur la recommandation du ministre *Jurieu*, le prince d'Orange lui avait promis de songer à lui à la première occasion. Une place de clerc dans le greffe de Leurs Hautes Puissances (espèce de ministère des affaires étrangères) étant venue à vaquer par suite de la promotion de Spanheim au secrétariat de la Cour de Hollande, Rou la sollicita et l'obtint sans difficulté. Il prêta le serment le 20 nov. 1682. Il ne tarda pas à se faire remarquer dans ce petit poste. Une lettre de créance qu'il eut l'art de tourner, pour le petit duc de Bourgogne, âgé seulement de quelques mois, lui fit le plus grand honneur (1). Dorénavant, on ne s'adressa plus qu'à lui pour ces sortes de missives. Rou songea alors à se fixer en Hollande. M. de Montausier lui obtint la faveur de faire venir sa femme auprès de lui. Mme Rou arriva en Hollande, le 18 août 1683, avec ses deux jeunes enfants, MARIE et LOUISE, cette dernière âgée seulement de 18 mois. Les bontés du duc ne se bornèrent pas à ce service. Il ne cessa de s'intéresser au sort des Tables chronologiques. Dans une lettre datée de Versailles, 9 juin 1686, il marquait à Rou l'inutilité de

(1) Elle fut mariée le 1er juin 1664, et mourut, d'après Bayle, à La Haye vers 1693.

(2) Il paraîtrait néanmoins qu'on y fit une réponse. Toujours est-il que *Des Maizeaux* a compris dans l'édit. des Œuvres diverses de Bayle la réponse suivante, que d'autres ont attribuée à *Pélisson* : *Reponse d'un nouveau converti à la lettre d'un refugie, pour servir d'addition au livre de Dom Denis de Sainte-Marthe, intitule* Reponse aux plaintes des Protestants, Paris, 1689, in-12.

(1) L'étiquette voulait, à la cour de Louis XIV, qu'un ambassadeur, pour être admis, apportât avec lui des lettres de créance pour tous les membres de la famille royale sans exception, et faute d'une lettre au petit duc, le député de Leurs Hautes Puissances n'avait pu être reçu.

ses démarches pour ravoir ses planches, mais il lui laissait entrevoir une chance de réussite. «Voilà, monsieur, lui disait-il, où en sont les choses, dont j'ai d'autant plus de déplaisir à votre égard, que j'espérois toujours dans la suite quelque changement favorable pour vos intérêts, lesquels je n'ai cessé de représenter, sur quoi l'on m'a fait entendre qu'il n'y auroit que votre retour qui seroit capable de vous le procurer. Vous en savez la condition sans vous le dire. Mais Dieu, qui fait tout pour le mieux, et qui se sert de tout moyen pour le tourner à sa gloire, ne vous présenteroit-il point celui-ci pour vous faire revenir au giron de l'Eglise ? » Puis il ajoutait en post-scriptum : « Si vous reveniez, comme je le souhaite, M. le chancelier m'a assuré que vous trouveriez encore des avantages considérables; ne les négligez pas. » Nouvelle preuve des bonnêtes moyens que l'Eglise employait pour ramener les brebis égarées : la violence et la tentation. La réponse de Rou à cette lettre est trop digne pour que nous n'en détachions pas quelques passages : « ... Je me flatte de l'honneur d'être assez connu de vous pour ne pas douter que vous n'ayez bien jugé de vous-même que ce qu'on a exigé de votre plume en cela ne porteroit à mon égard aucun coup, et que, sans cette forte persuasion, vous ne m'en eussiez jamais rien dit, de peur d'avoir vous-même quelque reproche à vous faire sur ce sujet; aussi vous protesté-je, monseigneur, que, quand la crainte de Dieu et le sérieux intérêt de mon salut ne seroient pas les principaux motifs qui me font ranger à mon devoir, au moins ne fût-ce que pour ne me rendre pas indigne de l'honneur de cette précieuse estime dont il vous plait de m'assurer si obligeamment, je me donnerois bien de garde de tomber dans une faute qui ne pourroit vous inspirer pour moi que le dernier mépris...» Et il terminait sa lettre en rétorquant les vœux que le Duc avait formés pour sa conversion. « Je prie Dieu, lui disait-il, de vouloir être lui-même le rémunérateur des obligeants vœux que vous avez la bonté de lui présenter pour moi. Il vous a déjà tant fait de grâces, que, comme il ne laisse jamais son ouvrage imparfait, je ne puis me résoudre à vous regarder comme exclu des vaisseaux de son élection. Après quelques écarts d'un côté, il n'est pas impossible que nous ne nous trouvions en même chemin, et n'arrivions enfin à même but. » Le duc qui, au fond du cœur, était peut-être encore protestant, ne se formalisa pas de cette réponse. Il conserva à Rou toute son estime et ne cessa de lui en donner des marques. A quelque temps de là, Rou eut encore l'occasion de recourir à ses bons offices. Le plus jeune de ses frères, *Salomon*, qui habitait Poitiers, où il s'était marié et où il faisait le négoce, avait soutenu, aidé par sa femme, un combat contre deux dragons que l'on avait logés chez lui et qui l'avaient lâchement insulté sans provocation. Appréhendé pour ce fait de légitime défense, il fut jeté en prison. Après y avoir séjourné assez longtemps, on le relâcha, et il profita de sa liberté pour fuir à l'étranger. Malheureusement il fut arrêté à Tournay. Dans une lettre datée de La Haye, 19 mars 1686, Rou lui recommandait la fermeté et la constance. « Tu as fait voir plus d'une fois, lui écrivait-il, dans des occasions qui n'étoient pas de l'importance de celle-ci, que les hommes, quels qu'ils fussent, n'étoient pas capables de t'intimider, ni de te faire fléchir, et tu as toujours soutenu ce que tu as cru être de tes droits et de ton honneur, au péril de tout ce qui pouvoit arriver. Ah ! mon cher frère, qu'il ne soit pas dit qu'en qualité d'enfant de ce siècle, tu aies été plus généreux et plus fort qu'en qualité d'enfant de lumière. » Il paraît que le conseil ne fut pas entendu. A la date du 30 sept. 1688, Salomon Rou fut admis à la cène dans l'église wallonne de La Haye, après avoir témoigné son repentir du péché qu'il avait commis en reniant sa foi.

Le prince d'Orange, en accordant à Rou la modeste place de clerc qu'il avait sollicitée, lui avait dit avec bonté qu'il faisait bien de commencer par un petit emploi pour se fortifier dans la connaissance de la langue, mais qu'aussitôt qu'une place plus convenable se présenterait, il l'invitait à le lui faire savoir. Six ans plus tard, la place de traducteur des Etats-Généraux étant venue à vaquer par la mort du titulaire Van der Meulen, Rou la sollicita et l'obtint. La protection de la princesse d'Orange et celle du greffier Henri Fagel, frère du grand pensionnaire, lui furent d'un puissant secours. Du reste, il y avait des titres incontestables. Depuis son entrée en fonctions comme clerc dans les bureaux du greffe, « toutes les lettres généralement que l'Etat avoit eu occasion d'écrire aux Puissances étrangères, tant en françois qu'en latin, et cela au nombre de plus de deux cents, étoient de sa composition », et de plus « dans des conjonctures de maladie ou d'absence du traducteur, il avoit traduit un très-grand nombre de résolutions d'une longueur considérable, et avoit fait la correction de toutes les autres. » Il fut installé dans cette place le 22 fév. 1689.

Ses fonctions étaient peu assujettissantes ; elles lui laissaient tout le temps nécessaire pour se livrer à ses occupations littéraires. Dès 1691, il fut admis à des réunions hebdomadaires que tenaient les pasteurs de La Haye, et où se traitaient des questions d'histoire, de philosophie et de théologie. Pendant le temps qu'il fit partie de cette société, c'est-à-dire jusqu'en 1710, il aborda plus de 200 questions « dont plusieurs, dit-il, sont fort travaillées ;» mais quatre de ses dissertations seulement virent le jour : 1° *Sur Assuérus*; 2° *Sur les Septante Semaines de Daniel*; 3° *Sur les deux Catons* (Hist. des ouvr. des savants, de *Basnage de Beauval*, mars et juill. 1706, mars 1708), et 4° une *Réponse à quelques difficultés proposées par le ministre La Placette* (Nouv. de la Rép. des lettres, de *Bernard*, fév. 1709). Cette société comptait parmi ses membres MM. *Du Vivier*, *Carnéli*, *Bayle*, *Olivier*, *Guéman*, *Brun*, *La Devèze*, *Isaaç Claude*, *Gohin*, *Bernard* et *La Grange*. Rou et *Des Forges-Acéré* sont les seuls membres laïcs qui y furent admis.

Vers cette même époque, Rou travaillait à une *Hist. de l'Académie roy. de peinture et de sculpture*. Il l'avait entreprise « en faveur d'un illustre membre de ce célèbre corps (*Henri Testelin*), avec qui, depuis longtemps, il étoit lié d'une amitié fort étroite, et qui, étant secrétaire perpétuel de cette compagnie, lui abandonna dans cette vue tous ses registres. » Cette histoire qui paraît avoir été terminée, n'a pas été publiée, et l'on ignore ce qu'est devenu le manuscrit, car on ne saurait voir le travail de Rou dans les Mémoires sur l'Acad. de peinture et de sculpture récemment édités par M. de Montaiglon, non plus que dans ceux publiés, d'après un autre msc., par M. Paul Lacroix dans la Revue univ. des Arts (août 1856 et suiv.). Nous partageons entièrement, sur ce point, l'opinion émise par l'éditeur des Mémoires de Rou.

Rou avait pour habitude de prendre l'avis de Bayle « sur tous ceux de ses ouvrages dont il se faisoit le plus d'affaire. » Mais il paraissait rechercher plutôt l'éloge que le conseil, et ce n'était jamais qu'à son corps défendant qu'il cédait, même sur les plus petites choses. Il avait toute la ténacité du pédant. Il lui communiqua donc un fragment de son histoire. Le savant critique lui en fit l'éloge, mais en y mêlant une de ces réflexions pleines de bon sens qui lui étaient familières. « J'ai lû avec beaucoup de satisfaction votre début et votre plan, lui marquait-il ; je voudrois néanmoins diminuer un peu les figures trop fréquentes du style, et puisque vous voulez que je vous en dise mon sentiment, mon avis, que je soumets et que je dois soumettre au vôtre, seroit que vous prissiez, même dans l'Introduction, un style moins

fleuri, moins peint et moins travaillé; vous savez que c'est le goût de notre siècle d'aimer le naturel dans le discours. » La critique était juste, elle porta, mais elle ne guérit pas le malade. Le travail que Rou avait entrepris, n'était pas au-dessus de ses forces. Il convient lui-même qu'il avait « une teinture assez raisonnable de toutes les parties qui constituent l'excellence des beaux-arts. » Il aimait particulièrement le dessin et la peinture. Dans la maison paternelle, il avait été « comme nourri dans le sein et entre les bras de la peinture, ne se jouant qu'avec des crayons et des pinceaux. » Et plus tard, il s'était allié à une famille « où il ne voyoit que curieux tableaux et estampes très-rares. » Du reste, la plupart des membres de l'Académie étaient de ses amis, et quelques-uns des plus intimes; sur leur invitation, il assistait régulièrement à leurs séances. Il avait même été question de l'adjoindre à Testelin comme secrétaire-adjoint, et en cette qualité—officieuse plutôt qu'officielle, — il rédigea plusieurs lettres de remercîment pour le président Lebrun.

Au commencement de 1693, Rou reprit la traduction de l'Hist. d'Espagne de Mariana, que, depuis 25 ans, il laissait dormir en portefeuille. Au bout de trois ans, ce travail fut entièrement achevé. Mais des difficultés et des mécomptes qu'éprouva le libraire qui s'en était chargé, en firent remettre l'impression. Bayle jugeait cet ouvrage propre à immortaliser son auteur. En voici le titre : *Hist. génér. d'Espagne, trad. tant du latin que de l'espagnol de Jean de Mariana, jésuite, avec des notes historiques, chronologiques, géographiques et généalogiques; et une préface dans laquelle on fait la critique et l'apologie de Mariana.* Après avoir passé par les mains de différents libraires, le msc. se trouvait, du temps de *Prosper Marchand*, en la possession de *François L'Honoré* à Amsterdam. On doit regretter que cet ouvrage n'ait pas vu le jour, à cause des annotations dont Rou l'avait enrichi : c'était un genre de travail auquel il était tout à fait propre. Aussi instruit que patient, il aimait à étaler son érudition. On trouve dans ses Mémoires un fragment de ses notes, où il relève une foule de bévues de son auteur.

Sur la fin de 1700, Rou, sur sa sollicitation et par l'appui de son ami *Rapin-de-Thoyras*, succéda à *Le Vassor* auprès du jeune lord Woodstock, le fils aîné du comte de Portland. Le Vassor était chargé d'entretiens « sur la belle littérature. » On demanda plus spécialement à Rou des entretiens sur l'histoire. Il se rendait chaque jour auprès du jeune lord et y passait une ou deux heures. Les matériaux qu'il avait recueillis pour rédiger ses Tables lui permirent de faire faire à son élève, en très-peu de temps, un cours presque complet d'histoire. Comme sa place de translateur lui laissait beaucoup de loisir, il consacrait ses journées à peu près entières à ses préparations. Cette occupation qui dura de six à sept mois, jusqu'au départ du comte de Portland pour l'Angleterre, lui fournit l'occasion d'un travail qu'il méditait depuis 25 ans, c'est-à-dire « les Suppléments tant de fois promis à tous les articles de ses Tables, où les étroites bornes du terrain l'avoient forcé à laisser tant de lacunes. » Ce travail considérable fut achevé dans ce court espace de temps. « Ce qui s'y trouve de principalement curieux, écrit l'auteur, ce sont quantité de dissertations tant sur les plus difficiles endroits de l'histoire en général, que sur le génie, le style, le caractère et les talents de tous les hommes illustres, soit dans les armes, soit dans les lettres, etc. » Sur le désir qu'il lui en exprima, Rou remit tous ses cahiers au comte de Portland; mais il ne renonça pas à l'idée de perfectionner son ouvrage Il y travaillait encore lorsque la mort le surprit. On ignore où a passé son manuscrit; il portait pour titre: *Abrégé d'une Hist. universelle, ou Récits des faits les plus curieux qui se sont passés dans l'histoire ancienne*

et moderne. Il ne faut sans doute pas confondre ce travail avec l'*Histoire diplomatique* pour laquelle, à ce que nous apprend une lettre de Rapin-Thoyras, du 15 juill. 1707, Rou était en pourparler avec un libraire. Tout en louant, dans cette lettre, « sa diligence extraordinaire à faire tout ce qu'il entreprend », Rapin déplore « le temps qu'a perdu et que perd tous les jours un homme aussi capable que lui de faire de beaux et bons ouvrages. » En effet, il éparpillait son savoir sur toute sorte de sujets, se contentant d'en faire jouir un petit cercle d'amis. Dans les premières années du XVIIIe siècle, il fonda, avec le concours de MM. *La Devèze*, *Du Vivier*, *Des Forges*, auxquels vinrent s'adjoindre MM. *Rapin-de-Thoyras*, *de Beauval*, *Térond* et *Martel*, puis MM. *Basnage* et *Lassara*, une petite Académie littéraire sous le nom bizarre de *Féauté*. Dans les réunions de cette société, tout se passait en conversations.

La rédaction de ses Mémoires occupa les derniers loisirs de Rou. Il venait à peine de les achever à la hâte, lorsqu'il mourut. Ces Mémoires que M. Francis Waddington a retrouvés dans les Archives de l'État à La Haye (Ruana ou Mémoires et Opuscules du sieur Rou, 2 vol. mss. in-4°), et dont il a soigné l'édition pour le compte de la Société de l'Hist. du protestantisme français, en les enrichissant d'un grand nombre de notes et d'une Introduction, ont paru à Paris, 1857, 2 vol. in-8°, sous ce titre : *Mémoires inédits et Opuscules de Jean Rou*. Rou a divisé ses Mémoires en quatre parties : les deux premières renferment le récit de sa vie et de ses aventures ; c'est son Journal proprement dit. Les deux parties suivantes qui forment le second volume, sous le titre de Suppléments, ne sont qu'un recueil et un compte-rendu de ses Opuscules, auxquels il mêle quelques anecdotes. D'après une note que le fils de Rou a mise sur le msc. de son père, le 1er vol., commencé le 24 juin 1710, fut achevé le 18 sept. ; le second, commencé le 8 oct. de la même année, fut terminé le 21 avril 1711. C'était à peine le temps suffisant pour les écrire ; il n'est pas étonnant que la rédaction laisse beaucoup à désirer. On ne peut pas dire que ces Mémoires soient très-intéressants, mais ils auraient pu l'être, le tour seul y manque. L'auteur s'appesantit trop sur les petites choses. Il est suffisamment instruit, mais il le fait trop voir ; son ami *Vadius* eût signé plusieurs de ses écrits. Quant à son style, il est lourd, empesé, et communément, quand il veut être fleuri, il « sort du bon caractère et de la vérité. » Mais on trouve néanmoins dans ces Mémoires de bonnes pages, quelques anecdotes curieuses, quelques bonnes peintures de mœurs, et le tout rehaussé par un grand air d'honnêteté et de bonne foi. Quoiqu'il soit très-zélé pour sa religion, Rou n'est pas intolérant ; il comptait autant d'amis dans la communion romaine que dans la sienne, il avait pour principe « que quelque religion qu'on professe, il en faut de bonne foi remplir tous les devoirs. »

Outre les publications que nous avons fait connaître dans le cours de cette notice, Rou soigna l'édition des *Feuilles de figuier*, du pasteur *Mathurin* (Voy. VII, p. 327). Il indique dans ses Mémoires quelques-uns des nombreux changements qu'il proposa à l'auteur, et qui furent tous adoptés avec la plus grande modestie ; ils concernent principalement la langue. Quelques années plus tard, Rou donna une nouvelle édition des *Psaumes de dom Antoine, roi de Portugal*, de la traduction de Du Ryer, qu'il fit précéder d'une *Dissertation sur le Vous et le Tu, en parlant à Dieu*, La Haye, 1691, in-12. Cette dissertation, au jugement de Bayle, est curieuse et intéressante ; elle est reproduite dans ses Mémoires. Enfin Rou surveilla une grande partie de la publication de l'Anti-Baillet, de Ménage, qu'il enrichit d'un Index.

On sait peu de chose sur les descendants de Rou. Malgré toutes ses recher-

ches sur les lieux mêmes, M. Francis Waddington n'a pu recueillir que d'insignifiants renseignements. Lorsqu'il fut nommé interprète des Etats-Généraux, c'est-à-dire à l'âge de 51 ans, il avait 5 enfants. A sa mort, quatre signèrent une pétition pour obtenir le payement intégral du trimestre courant dû à leur père, savoir : 1° MARIE-ELISABETH, née à Paris, le 14 août 1680; — 2° LOUISE, née dans la même ville, le 12 fév. 1682; — 3° ELISABETH, née à La Haye, le 14 avril 1687. D'après une note communiquée à M. Waddington par l'archiviste en chef des Pays-Bas, elle épousa *N. Turpin-de-Lormarin*, qu'elle accompagna en France; mais, depuis 1748, on la retrouve à La Haye. Elle recevait une part de la somme de 10,000 florins, accordée annuellement par les Etats-Généraux aux dames françaises réfugiées. Le dernier de ses acquits, signé *Rou-de-Lormarin*, est du mois d'oct. 1760; — 4° JEAN-HENRI (1). Ce fils n'était évidemment pas le seul. Rou adresse ses Mémoires à son fils *aîné*, qui lui avait manifesté, par lettre, le désir « d'être instruit un peu plus en détail du cours de ses études dans l'intérêt des siennes. » On pourrait en conclure qu'en 1710, ce fils était dans quelque université. Ne serait-ce pas *Louis Rou* ou *Roux* (Voy. ce nom), second pasteur de l'église française à New-York, de 1710 ou 1711 à 1724? Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est que plusieurs des annotations que porte le msc. des Mémoires de Rou sont signées des initiales L. R.

ROUAULT (NICOLAS), ou ROUHAULT, sieur de Gamaches, fils d'Aloph Rouault, sieur de Gamaches (2), et de Jacqueline de Soissons, suivit le parti du prince de Condé jusqu'à la Saint-Barthélemy. Il fut du très-petit nombre des seigneurs huguenots à qui Charles IX « fit grâce », à condition qu'ils abjureraient, condition à laquelle le sieur de Gamaches se soumit sans résistance. Il mourut en 1583. D'un premier mariage avec *Charlotte de Lenoncourt* lui étaient nés deux fils, JEAN et GÉDÉON, qui moururent jeunes. En 1573, il épousa en secondes noces Claude de Maricourt qui lui donna encore trois fils.

A une autre branche de la même famille, celle de La Rousselière, appartenaient *Charles Rouault*, sieur du Landreau (aliàs de Landereau), baron de Bournezeaux, qui combattit sous le drapeau huguenot dans la seconde guerre civile, mais qui changea bientôt après de parti; et son frère *René*, sieur du Buignon, qui épousa *Jeanne Gaultron*, fille de *Roland*, sieur de Landebaudière, et de *Bonaventure de Condé*. Les noms bibliques de JACOB, ISAAC et ABRAHAM, qu'il donna à ses trois fils, indiquent suffisamment qu'il fit aussi profession de la religion réformée. L'aîné, Jacob, épousa, en 1618, *Jeanne Garipeault*. Nous ne savons rien de plus sur cette famille, dont les barons de Northwick prétendent descendre par Jean Rouault, fils de Nicolas.

ROUBILLIAC (LOUIS-FRANÇOIS), habile sculpteur, né à Lyon vers 1695, et mort à Londres, le 11 janv. 1762. Il est probable qu'il descendait de nouveaux convertis et qu'il ne fit que reprendre la religion de ses pères. Cunningham suppose qu'il se fixa en Angleterre dès 1720. La première mention qui soit faite de lui comme artiste, se rapporte à divers bustes d'hommes célèbres exécutés pour le collége de la Trinité à Cambridge (et non Dublin), et pour lesquels Edouard Walpole l'avait recommandé, mais on ignore en quelle année. Sa réputation grandit rapidement, « et comme il devint à la mode, dit la Biographie anglaise, sa pratique fut bientôt plus étendue que celle des plus populaires artistes de son temps. » Ses ouvrages connus sont assez nombreux. On cite de lui : 1° *Jean, duc d'Argyle et de Greenwich*, surnommé le Grand, mort en 1743. On ra-

(1) Peut-être le négociant *Jean Rou*, domicilié en Hollande, dont M. Waddington a trouvé une lettre, à la date du 15 fév. 1725, au British Museum.

(2) Aloph Rouault ne testa qu'en 1567 ; mais nous ignorons s'il embrassa la religion réformée.

conte qu'à la vue de la statue de l'Eloquence qui orne ce monument, Canova, saisi d'admiration, s'écria : Voilà une des plus belles statues que j'ai vues en Angleterre! — 2° *Lady Elisabeth Nightingale*, morte en 1734, *et son mari Joseph Gascoyne*, mort en 1752. Dans l'opinion de très-bons juges, ce monument est le morceau capital de notre statuaire. — 3° *Le maréchal Wade*, mort en 1748. — 4° *L'amiral sir Peter Warren*, mort en 1752. Ces quatre monuments funèbres se trouvent dans l'abbaye de Westminster, à Londres. — 5° *Hændel*, mort en 1759, dans les jardins du Vauxhall, ou, selon d'autres, à Westminster-Abbey où l'on voit en effet une statue du célèbre musicien allemand. Quelques critiques accordent la préférence à cette statue. — 6° *Shakspere*, exécutée pour le comédien Garrick et donnée par lui au British Museum. — 7° *George II*, statue en marbre blanc, Golden-Square à Londres. — 8° *George I*, dans la chambre sénatoriale de Cambridge. — 9° *Charles, duc de Somerset*, chancelier de l'université de Cambridge. — 10° *Newton*, dans la chapelle du collége de la Trinité. Dans ce même collége, à Cambridge, se voit une suite de bustes estimés dus au ciseau de Roubilliac. De ce nombre est sans doute celui de *R. Frewin M. D.* qui parut à la grande Exposition de Manchester, avec le suivant, appartenant à M. G. Rigby : — 11° *Enlèvement de Ganymède*, en marbre. — 12° *Le duc et la duchesse de Montague*, dans le comté de Northampton, « magnifique travail, dit le critique anglais, mais où l'on désirerait plus de simplicité. » — 13° La statue de *la Religion*, dans un petit temple élevé à la mémoire d'Edouard Holdsworth à Gopsal dans le comté de Leicester. — 14° Le monument consacré à la mémoire de *l'évêque Hough*, dans la cathédrale de Worcester. — 15° Le buste du *docteur Mead*, mort en 1754, dans le collége des médecins à Londres. On rapporte que ce travail parut si parfait à ceux qui l'avaient commandé qu'ils voulurent lui payer le double du prix dont ils étaient convenus, mais l'artiste refusa en disant que c'était trop peu, qu'il estimait son ouvrage 108 liv. 2 schellings. La somme lui fut payée toute en vieille monnaie, et l'anecdote fut transmise à Hogarth pour qu'il en fît usage dans ses Caprices des artistes. Les Œuvres de Roubilliac ne sont pas moins remarquables par l'invention que par le fini de l'exécution. Aussi sa réputation lui a survécu. « Les critiques, dit le biographe anglais, ont relevé quelques défauts; mais ces défauts sont ceux de son temps. Les artistes ne sont que trop souvent contraints de suivre la mode, contre leur propre jugement, dans l'espoir d'attirer l'attention du public. » Dans l'opinion de lord Chesterfield, Roubilliac était le seul vrai statuaire de son temps, ses émules n'étaient que des tailleurs de pierre. On possède une esquisse à l'huile de son *Portrait*, faite par lui-même peu de temps avant sa mort, ainsi que le modèle d'un monument à élever au général James Wolfe, mort en 1759, et qui, dit-on, aurait été bien supérieur à celui, dû au ciseau de Wilton, qui se voit dans l'abbaye de Westminster. C'est sans doute par erreur que la Biogr. américaine le dit auteur de Satires écrites dans sa langue maternelle. Roubilliac fut enterré à Londres, dans le cimetière de la paroisse de St-Martin (1).

ROUQUET (N.), peintre en émail, né à Genève, d'une famille de Réfugiés (2), au commencement du XVIIIe siècle, et mort à Paris en 1758.

Rouquet passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où, au témoignage d'Horace Walpole, il imita avec quelque succès le célèbre artiste allemand Zincke, qui jouissait alors d'une grande réputation. Mais son talent n'acquit, dit-on, tout son développement qu'à Paris où il vint se fixer vers le milieu du siècle. On lit dans le Journal de Fréron (Année littéraire, 1755), « Le talent

(1) L'église française de St-Martin-le-Grand a été fondée par Edouard VI, en 1555.

(2) Un nommé *Rouquet*, ancien de l'église de Montpellier, se réfugia en Suisse, vers 1685.

de M. Rouquet est la peinture en émail, dans laquelle il est supérieur à tous les peintres de l'Europe qui s'exercent dans ce genre. Il s'est fait admirer au dernier salon par plusieurs morceaux de sa composition. Il est d'ailleurs homme de beaucoup d'esprit et de bonne société. Genève est sa patrie; ce n'est que depuis quelques années qu'il s'est déterminé à se fixer en France. Il a obtenu, à son arrivée à Paris, un logement aux galeries du Louvre. Ce bienfait, accordé avant qu'il fût sollicité, est le fruit du discernement de M. le marq. de Marigny, et une preuve de l'amour et du zèle éclairés qu'il a pour les arts.» Rouquet fut nommé, dit-on, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1). Il maniait la plume aussi bien que le pinceau. On a de lui :

I. *Lettres de M** à un de ses amis à Paris, pour lui expliquer les estampes de Hogarth*, Lond. (Paris), 1746, 8°.

II. *Etat des arts en Angleterre*, Paris, 1755, in-12, dédié au marq. de Marigny.—L'auteur ne s'occupe pas seulement des beaux-arts, la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la déclamation, la musique, il parle de tous les arts en général, tels que l'imprimerie, l'orfévrerie, la joaillerie, la fabrication des étoffes de soie, de la porcelaine, des ouvrages d'acier, l'art culinaire, la médecine, la chirurgie. Ouvrage très-curieux. «Une exacte impartialité règne dans son livre, dit Fréron. Il a sçu se défendre également de l'excès de l'admiration et du mépris.» Malgré l'incorrection du style, continue-t-il, « il se fait lire avec plaisir, on y trouve une certaine force d'esprit, un tour original qui plaît, une sorte de poésie qui amuse. »

III. *L'art nouveau de la Peinture en fromage ou en ramequin, inventée pour suivre le louable projet de trouver graduellement des façons de peindre inférieures à celles qui existent, par M. R.*, à Marolles, 1755. — Critique spirituelle du livre intitulé : Hist. et secret de la peinture en cire, attribué à Diderot.

IV. *Les illustres Anglaises*, Paris, in-8°.—Cité par MM. Quérard et Rigaud.

ROUSPEAU (Yves), peut-être fils, et bien certainement proche parent d'*Yves Rouspeau*, greffier au siége présidial de Saintes, que le parlement de Bordeaux comprit dans son fameux arrêt de 1569, fut envoyé à Genève par *Antoine de Pons*, pour qu'il s'y préparât au saint ministère par l'étude de la théologie. A son retour à Pons, il engagea ses coreligionnaires à se constituer en congrégation religieuse et à demander un ministre à Genève, étant trop jeune lui-même pour se mettre à la tête d'une église naissante. Le consistoire de Genève fit immédiatement partir *Antoine Otrand*, qui arriva à Pons en 1559. Rouspeau, de son côté, se rendit à Saujon, d'où il fut rappelé, en 1570, par ses concitoyens, qui le choisirent pour leur pasteur. En 1575, il présenta au baptême *Marie de Travers*, fille d'*André de Travers* ministre à Berneuil (*Arch. gén.* Tr. 285). L'année suivante, le synode provincial qui s'assembla à Pons, le 1er fév., sous la présidence de *La Faille*, pasteur à Saujon, l'invita à écrire l'histoire des églises de la province. Nous n'avons aucune preuve que Rouspeau ait mis la main à ce travail; mais nous savons, par le témoignage de plusieurs écrivains, qu'il a publié d'autres ouvrages en vers et en prose, la plupart sur des questions de controverse. Il mourut en

(1) Son nom ne se trouve pas sur la liste, d'ailleurs parfaitement dressée, des membres de cette Académie par M. Ph. Le Bas (Dictionn. encycl. de la France). En tout cas, si Rouquet fut admis aux honneurs du fauteuil, il n'est pas à supposer qu'il ait dû l'acheter par une abjuration. Ce triomphe de l'Eglise n'aurait pas passé inaperçu. Vers le temps dont il s'agit, le gouvernement, sous la pression du *philosophisme*, s'était relâché de sa rigueur, au moins vis-à-vis des artistes étrangers. Sur la fin de 1753, le directeur général des bâtiments royaux écrivait au directeur de l'Académie, que la volonté de S. M. était que l'Académie accordât au peintre suédois Alexandre Roslin la même faveur qu'elle avait déjà accordée au sieur Luneberk, c'est-à-dire qu'elle l'admît malgré sa religion. « Exhortez MM. vos confrères, ajoutait M. de Vandières, à n'avoir égard qu'au talent, toute autre considération est étrangère au choix d'un académicien. »

1601, à l'âge de 61 ans. On a de lui :

I. *La foi catholique des Pères anciens, contenue au Symbole de Saint-Athanase, avec quelques sonnets et doubles sonnets*, La Rochelle, Haultin, 1579, in-8°.—Cité par Du Verdier.

II. *Traité de la préparation à la sainte Cène.*—Imp., selon Du Verdier, à Lyon, in-8°, et peut-être le même ouvrage que celui dont Watt indique une trad. anglaise sous ce titre : *Two treatises of the Lord, his holie supper*, Camb, 1584, in-4°.

III. *Les Cantiques de Maisonfleur avec les quatrains d'Yves Rouspeau et autres poésies recueillies de divers auteurs*, Paris, 1584, in-12.

IV. *Quatrains spirituels de l'honneste amour. Plus, Stances chrestiennes des louanges du saint mariage, opposées aux Stances du mariage de Philippe Des Portes*, Paris, 1586, in-12 ; nouv. édit., Pons, Thomas Portau, 1594, in-8°, sous ce titre : *Stances de l'honneste amour sur la deffence du mariage contre les fausses accusations et calomnies de P. Desportes.*—La violente satire de Desportes est mise en regard, stance par stance, de la réponse de Rouspeau.

V. *Sept dialogues sur les sacremens.*—Cité, sans autre indication, dans l'Index de l'archevêque de Paris.

VI. *Poesmes sacrez du sainct sacrement de la Cène de nostre seul Sauveur et Rédempteur J.-Ch., avec le sacrifice d'Abraham, descrit par Moïse, Gen. XXII, nouvellement mis en lumière*, Pons, 1590.—M. Crottet, qui indique cet ouvrage dans son Hist. des églises de Pons, etc., a négligé d'en faire connaître le format. Outre ce poëme sur la Cène, qui n'est probablement qu'une réimp. du N° II, le même volume contient un recueil de *Poésies*, dédié à *Jacques de Pons*, baron de Mirambeau, et à *Jacques de Rabaine*, sieur d'Usson, où l'auteur cherche à prémunir ces jeunes seigneurs contre la lecture des mauvais livres, surtout de ceux de Desportes (peut-être le N° IV); plus un *Traicté de l'office des malades, contenant une saincte instruction et consolation pour toutes sortes de malades et affligez en leurs corps. Plus un Discours contenant diverses consolations contre la crainte de la mort ; ensemble plusieurs quatrains et sonnets chrestiens sur le même argument.* Les deux stances suivantes contre la transsubstantiation donneront une idée de la versification de l'auteur :

L'Homme-Dieu célébrant la Cène avec les siens,
Lorsqu'il leur présenta sa personne et ses biens,
Mangeant ce sacrement, se fust mangé soy-mesme,
Si le pain eust esté son vray corps naturel,
Si le vin eust esté son sang essentiel.
Ce qui est un erreur par trop lourd et extrême.

Mais qui sera celuy, sage et bien entendu,
Qui pourra croir' qu'un prestre ou un moine tondu,
Aye de faire un Dieu la vertu et puissance?
Et que ce Dieu soit faict d'un petit de levain ?
Et quoy qu'à tous les sens il apparoisse pain,
Que néanmoins il est vray Dieu en son essence?

VII. *Cantique de resjouissance sur la victoire obtenue par le roy contre ses ennemis, le 14 de mars 1590; ensemble plusieurs vœux et prières chrestiennes sur la prospérité de S.M. et de son estat*, Pons, 1590.

ROUSSEAU (Didier), fils d'Antoine Rousseau, libraire à Paris (1), se réfugia à Genève pour cause de religion, y obtint les droits de bourgeoisie, le 22 avr. 1555, et y exerça la profession de son père jusqu'à sa mort. Il testa en 1570. Deux enfants naquirent de son mariage, célébré en 1569, avec *Mye Miége*. Le sort de l'aîné, nommé Pierre, est inconnu. Le cadet, Jean, épousa *Elisabeth Bluet*, dont il eut : 1° Jean, qui suit ; — 2° Lucrèce, femme de Jacques Sermaud ; — 3° Etienna, mariée à *Timothée Gradelle*.

Né le 29 mars 1606, Jean Rousseau prit pour femme, en 1630, *Lydie Mussard* et fut père, d'après Galiffe, de onze enfants, savoir : 1° Louis ; — 2° Jacques, qui épousa, en 1667, *Marie Blandin*, et en eut plusieurs enfants ; mais tous moururent jeunes, excepté

(1) Les Registres de Charenton font mention d'un imprimeur-libraire du même nom, *René Rousseau*, qui vivait à Paris dans la 2e moitié du XVIIe siècle. Il avait épousé *Esther Vendosme*, dont il eut : Jean, né le 12 août 1659, René, baptisé le 25 déc. 1668, et Pierre-René, né le 27 mars 1671.

Louise, mariée, en 1714, avec Jean Gotting, natif de la Saxe;—3° David, qui suit;—4° Noé, qui suivra; — 5° Jacob; — 6° André, qui embrassa la profession de joaillier et ne laissa que deux filles, Judith et Dorothée, de son union avec *Elisabeth Grilliet*;—7° Clermonde, femme de Jean François Lachis; — 8° Elisabeth, épouse d'Etienne Esther;—9° Marguerite, qui se maria avec A. Vermerhen, de Francfort;—10° Lucrèce;—11° Andrienne, épouse en secondes noces de Nicolas Perrot.

I. David Rousseau, né le 12 oct. 1641, épousa, en 1666, *Susanne Cartier*, qui lui donna douze enfants, entre autres, 1° Isaac, qui suit; — 2° Théodora, femme de Gabriel Bernard; — 3° David, né en 1680, qui s'unit, en 1710, à *Marie Mallot*, et en eut Gabriel, né le 10 déc. 1715, marié, en 1748, avec *Jeanne-Louise Le Clerc*, de Rolle, et père de deux fils morts jeunes;—4° Clermonde, femme d'*Antoine Fazy*;—5° Susanne, épouse de Jean-Louis Genceru, de Nyon.

Né le 28 déc. 1672, Isaac Rousseau fut présenté au baptême par *Isaac de Budé*, sieur de Vérace. Il apprit l'état d'horloger et devint si habile dans son art, qu'il fut appelé à Constantinople comme horloger du sérail. Le 2 juin 1704, il avait épousé *Susanne Bernard*, son amie d'enfance, et il en avait un fils, François, né en 1705. Durant son absence, la beauté de sa femme, son esprit, ses talents, lui attirèrent les hommages de La Closure, résident de France. Pour se délivrer de ces importunes obsessions, elle pressa son mari de revenir. Dix mois après son retour, le 28 juin 1712, lui naquit un second fils, qui fut présenté au baptême, dans le temple de Saint-Pierre, le 4 juillet suivant, par *J.-J. Valençan*, fils d'un ministre du Dauphiné, et qui reçut le nom de Jean-Jacques. Neuf jours après la naissance de cet enfant, Isaac Rousseau perdit sa femme, qu'il aimait avec passion, malgré son caractère frivole et égoïste. En 1722, à la suite d'un duel où il blessa son adversaire, préférant l'exil à l'humiliation de l'amende honorable à laquelle il avait été condamné, il quitta Genève et se retira à Nyon, où il mourut en 1747. Son fils aîné tourna mal; il disparut un jour de la maison paternelle, passa en Allemagne, et on n'entendit plus parler de lui. Quant au cadet, il a rendu son nom si célèbre, que nous lui consacrerons un article spécial, qui sera, nous l'espérons, d'une grande exactitude, au moins quant aux faits, notre ami M. J. Richard, qui depuis vingt ans, dans son admiration enthousiaste pour Jean-Jacques, s'occupe de recherches sur sa vie et ses écrits, ayant bien voulu prendre la peine de le revoir.

II. Noé Rousseau épousa, le 18 fév. 1672, *Pernette Buffe*, dont il eut, outre une fille, nommée Lydie, qui devint la femme d'Amed Marchand, deux fils appelés Jean-François et Jacques. Du mariage de Jean-François avec *Renée Berjon* (1721) naquirent Jean, mort à Londres sans enfants, et Théodore, né en 1729. Marié, en 1760, avec *Anne-Jeanne Bouet*, Théodore Rousseau fut père de Jean-François, né le 9 janv. 1763, à qui *Marie-Sophie Valleton*, sa femme, donna deux enfants: Edouard-Louis, né le 9 août 1811, et Barbe-Angélique-Aimée. Quant à Jacques Rousseau, fils cadet de Noé, il quitta sa patrie, en 1703, pour venir en France exercer sa profession de joaillier. Il s'attacha au service de Fabre, que Louis XIV envoya en Perse en qualité d'ambassadeur, et arriva à Ispahan en 1708. Son talent lui valut la confiance du schah, qui le nomma chef des joailliers de la couronne, et il sut conserver son crédit auprès des différents princes qui se succédèrent sur le trône de Perse, jusqu'à sa mort arrivée en 1753. Il avait épousé, en 1737, Reine de L'Etoile, fille d'un négociant lyonnais, établi à Ispahan, et en avait eu un fils unique, Jean-François-Xavier, qu'il laissa élever dans le catholicisme.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), un des plus illustres représentants des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, le fervent apôtre du spiritualisme et de la démocratie, de la tolérance religieuse et de l'égalité civile, l'écrivain qui peut-être a exercé la plus profonde influence sur les mœurs, le gouvernement et la législation des peuples civilisés, naquit à Genève, comme nous l'avons dit, le 28 juin 1712, non pas dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, ainsi qu'on le croit généralement, mais dans la Grand'rue (1). Il vint au monde mourant, et ne dut la vie qu'aux tendres soins de sa tante Susanne, pour qui il conserva toujours une sincère affection et une reconnaissance qu'il lui témoigna autant que le lui permit l'insuffisance de ses moyens. A l'âge de sept ans, Jean-Jacques savait lire, et il lisait après souper, avec son père, des romans auxquels ils prenaient l'un et l'autre un intérêt si vif, qu'ils passaient quelquefois les nuits à cette occupation frivole et dangereuse. De semblables lectures, faites probablement sans choix et bien certainement sans méthode, donnèrent à l'enfant une intelligence unique à son âge sur les passions. « Je n'avais, dit-il dans ses Confessions, aucune idée des choses, que tous les sentiments m'étaient déjà connus. Je n'avais rien conçu, j'avais tout senti. » Et, tout en développant à l'excès sa sensibilité, elles lui donnèrent aussi de la vie humaine des idées bizarres et romanesques, dont l'expérience et la réflexion ne purent jamais le bien guérir.

Plus tard, ses lectures heureusement devinrent plus sérieuses. Dans la portion de l'héritage paternel qui était échu à sa mère se trouvaient de bons livres, l'Histoire de l'Eglise et de l'Empire par *Le Sueur*, le Discours sur l'histoire universelle par Bossuet, les Vies de Plutarque, l'Histoire de Venise par Nani, les Métamorphoses d'Ovide, les Caractères de La Bruyère, les Dialogues des Morts et les Mondes de Fontenelle, quelques volumes de Molière. Le jeune Jean-Jacques faisait tous les jours une lecture à son père durant son travail. Plutarque surtout devint son auteur favori; il lui inspira pour les vertus antiques un respect qui tenait presque de l'idolâtrie. C'est « de ces intéressantes lectures, dit-il, des entretiens qu'elles occasionnaient entre mon père et moi, que se forma cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude, qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie, dans les situations les moins propres à lui donner l'essor. »

Après l'exil volontaire de son père, Jean-Jacques fut mis en pension à Bossey par son oncle Bernard, sous la tutelle de qui il était resté. Il y passa deux ans « qui adoucirent un peu son âpreté romaine et le ramenèrent à l'état d'enfant. » C'est dans ce village qu'il commença ses études de latin, qu'il quitta et reprit plusieurs fois avec autant d'obstination que de patience. C'est là qu'il trouva, dans les leçons du pieux ministre Lambercier, l'occasion de fortifier le sentiment religieux qui était puissant dans son cœur, si puissant qu'il résista à l'influence des plus déplorables exemples. C'est encore là qu'un châtiment, trop fréquemment infligé, à cette époque, dans les écoles, éveilla son imagination sensuelle et décida « de ses goûts, de ses désirs, de ses passions pour le reste de sa vie. » C'est là enfin qu'une punition rudement administrée pour une faute dont il n'était pas coupable, lui inspira une haine profonde contre l'abus de la force et l'injustice; mais lui apprit, en même temps, à être « moins honteux de mal faire et plus craintif d'être accusé. ».

Retiré de cette pension au bout de deux ans, Jean-Jacques resta deux ou trois ans chez son oncle, qui lui fit apprendre un peu de dessin et les Eléments d'Euclide. « Cependant on délibérait si on le ferait horloger, procureur ou ministre. Il aimait mieux être

(1) C'est ce que notre ami, M. Th. Heyer, archiviste à Genève, a demontré avec une complète évidence. La maison porte le no 2.

ministre, car il trouvait bien beau de prêcher; mais le petit revenu du bien de sa mère à partager entre son frère et lui ne suffisait pas pour pousser ses études. »On se décida enfin à le placer chez un greffier, qu'il dut quitter en 1725, pour entrer en apprentissage chez un graveur pour l'horlogerie, nommé Abel Du Commun. L'état eût assez convenu à ses goûts; mais la brutalité de son maître « finit par lui rendre insupportable un travail qu'il aurait aimé, et par lui donner des vices qu'il aurait haïs, tels que le mensonge, la fainéantise, le vol. »Les mauvais traitements auxquels il était en butte auraient immanquablement corrompu un cœur encore pur et abruti une intelligence d'élite, si, pour échapper à une affreuse réalité, le jeune apprenti ne s'était réfugié dans un monde imaginaire, qu'il peuplait des souvenirs de ses lectures et que sa vive imagination embellissait. Encore sa position devint-elle si intolérable, qu'il ne vit plus d'autre moyen de se soustraire aux coups et aux injures, que de s'enfuir de Genève au mois de mars 1728. Il était alors âgé de moins de 16 ans.

Sans famille, sans amis, sans expérience, sans état, sans asile, mais ne s'inquiétant guère de son dénuement absolu dans l'enivrement de la liberté qu'il venait de conquérir, Rousseau erra quelques jours aux alentours de sa ville natale, tout en s'abandonnant aux rêveries de son imagination, et il finit par arriver à Confignon, chez le curé, M. de Pontverre, qui ne voulut point laisser échapper cette belle occasion de faire une conquête sur l'hérésie. « Il me reçut bien, raconte Rousseau, me parla de l'hérésie de Genève, de l'autorité de la sainte mère Eglise, et me donna à dîner. Je trouvai peu de choses à répondre à des arguments qui finissaient ainsi.» — Après avoir été si bien régalé, Rousseau eût cru manquer à tous les devoirs de la politesse, s'il avait refusé la proposition que lui fit le curé d'aller à Annecy « chez une bonne dame bien charitable, que les bienfaits du roi mettaient en état de retirer d'autres âmes de l'erreur dont elle était sortie elle-même.» Cette dame charitable n'était autre que Mme de Warens, jeune vaudoise, âgée de 28 ans, d'un esprit cultivé, d'un cœur excellent, mais de mœurs dépravées, que des fautes et des chagrins domestiques avaient poussée à se retirer en Savoie et à changer de religion. Rousseau se mit en route, porteur d'une lettre de M. de Pontverre, dans laquelle on lisait : « Ayez soin d'intercepter toutes les lettres qu'on pourrait lui écrire de son pays, parce que se croyant abandonné, il abjurera plus tôt. » Mme de Warens l'accueillit avec bonté. Mais au bout de trois jours, l'évêque d'Annecy le fit partir pour l'hospice des Catéchumènes de Turin, où il fut catéchisé pendant quinze jours, et d'où il sortit, le 27 avril 1728, converti, mais non convaincu de la vérité de la religion catholique, qu'il n'avait embrassée que pour ne pas mourir de faim.

Rousseau retomba bientôt dans la misère à laquelle il avait cru échapper par l'apostasie; il dut donc songer à trouver une occupation qui le fît vivre. Tour à tour, commis dans un magasin, laquais chez Mme de Vercellis, où il se rendit, par fausse honte, coupable d'une atroce calomnie, qu'il se reprocha plus tard amèrement, domestique chez le comte de Gouvon, dont le fils sembla deviner son génie et lui rendit un grand service en lui apprenant à lire moins avidement, il se fit chasser de la maison de Solar, où il était regardé « comme un jeune homme de la plus grande espérance, qui n'était pas à sa place et qu'on s'attendait d'y voir arriver, » pour retourner auprès de Mme de Warens, en compagnie d'un jeune genevois, nommé Bâcle. dont il s'était engoué, et sans autre ressource pour vivre en route qu'une fontaine de Héron!

Mme de Warens le reçut avec la tendresse d'une mère, et le logea dans sa maison. Il trouva dans la chambre

qui lui était destinée, quelques livres, le Spectateur, Puffendorf, Saint-Evremond, La Henriade, et il les lut par désœuvrement, mais avec fruit. « Je m'accoutumais, dit-il, à réfléchir sur l'élocution, sur les constructions élégantes. Quelquefois, je causais avec maman [Mme de Warens] de mes lectures, quelquefois je lisais auprès d'elle : j'y prenais grand plaisir; je m'exerçais à bien lire, et cela me fut utile aussi. » Rousseau aurait désiré que cette douce vie durât toujours ; mais sa *maman* plus prévoyante sentit, au bout de quelques mois, qu'il était temps de lui choisir une carrière. Elle pria donc un de ses parents, M. d'Aubonne, d'interroger son protégé et de voir à quoi il serait propre. Après examen, M. d'Aubonne déclara que Rousseau était un garçon sans idées, très-borné, sinon tout à fait inepte, et bon tout au plus à faire un curé de village. En conséquence, Rousseau entra au séminaire d'Annecy, où il s'occupa moins de latin que de musique, art pour lequel il se prit bientôt d'une violente passion. Il avait reçu de la nature à un degré éminent, au jugement de M. Fétis, l'instinct et l'amour de la musique, et cependant il y fit peu de progrès. Ses professeurs finirent par se rebuter et on le rendit à Mme de Warens qui, se persuadant qu'il était né pour être musicien, le plaça dans la maîtrise des enfants de chœur; mais bientôt, redoutant pour lui les suites d'une liaison trop intime avec un aventurier débauché, du nom de Venture, elle jugea prudent de l'éloigner. Elle exigea donc qu'il suivît en France M. Le Maître, maître de musique de la cathédrale, qui, pour se venger des mauvais procédés du chantre, prit la résolution de décamper nuitamment, la veille même des fêtes de Pâques, en laissant son ennemi dans l'embarras. Rousseau obéit; mais arrivé à Lyon, il abandonna honteusement son compagnon, tombé d'une attaque d'épilepsie au milieu de la rue, et retourna à Annecy. Mme de Warens étant absente, il consentit à accompagner jusqu'à Fribourg sa jeune femme de chambre qui désirait retourner dans sa famille, et il profita de la circonstance pour aller voir son père à Nyon. De Fribourg, il se rendit à Lausanne, où il eut l'audace de s'annoncer, sous l'anagramme de Vaussore, comme professeur de musique, bien qu'il ignorât même les principes du solfége. Qui ne connaît l'issue de son fameux concert chez M. de Treytorrens, dont il nous a laissé une relation si comique? C'est pendant son séjour à Lausanne, que l'ardent désir de visiter les lieux où était née Mme de Warens, le conduisit à Vevay, dont les sites enchanteurs lui fournirent plus tard le cadre de sa Nouvelle-Héloïse.

Ses leçons ne lui rapportant pas de quoi vivre, il alla à Neuchâtel, où il réussit mieux. Il apprit ainsi insensiblement la musique tout en l'enseignant ; cependant il ne fut jamais qu'un mauvais lecteur et un médiocre harmoniste, parce que, si l'on n'apprend pas à vaincre dans l'enfance les premières difficultés de l'art, il est à peu près impossible de les surmonter ensuite. Sa vie était donc assez douce; « un homme raisonnable, dit-il, eût pu s'en contenter ; » mais son humeur inquiète le rejeta dans les aventures. Il se lia, dans une promenade à Boudry, avec un moine grec qui faisait en Europe une quête pour le rétablissement du S. Sépulcre, et qui lui proposa de l'accompagner dans ses tournées en qualité de secrétaire interprète. La proposition fut acceptée sur-le-champ, et dès le lendemain, le voilà parti pour Jérusalem ; mais à son arrivée à Soleure, l'ambassadeur de France l'y retint, en lui promettant de s'occuper de lui. Peu de temps après, en effet, on l'envoya à Paris pour être le mentor d'un jeune Godard, qui devait entrer au service. Rousseau fit la route à pied, bâtissant les plus magnifiques châteaux en Espagne, ne rêvant que siéges et batailles et se voyant déjà maréchal de France en imagination; mais l'avarice du colonel Godard fit

promptement évanouir ses chimères. Désappointé, il se vengea par une satire, la seule qu'il ait jamais faite, et reprit le chemin de la Savoie, où Mme de Warens était de retour.

A Lyon, il apprit que cette dame s'était établie à Chambéry, et il alla l'y rejoindre. Par son crédit, il obtint un emploi dans le cadastre, qu'il occupa moins de deux ans ; il s'en démit dans l'intention de se livrer exclusivement à son goût tenace pour la musique. Il se remit donc à donner des leçons, et comme dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois, avoue-t-il lui-même, il eut bientôt des écolières dans les meilleures familles de Chambéry.

A l'exception de quelques petits voyages de plaisir ou d'affaires, Rousseau ne s'éloigna plus de Mme de Warens, avec qui il alla habiter les Charmettes, à la fin de l'été de 1736, une maladie de langueur, qui le conduisit au bord de la tombe, l'ayant forcé de renoncer à donner des leçons. C'est dans cette paisible solitude, qu'il prit le goût des études sérieuses et que son caractère acheva de se former. Sans aucun doute, comme l'a fait observer M. Villemain, dans son Cours de littérature, la vie qu'il avait menée jusque-là, « cette vie de lecture et de travail, coupée par tant d'incidents romanesques et de courses aventureuses, avivait bien autrement l'imagination et la rêverie qu'un cours régulier d'études au collége du Plessis, » cependant pour occuper dans la littérature la place à laquelle son génie l'appelait, un fond solide de connaissances lui était nécessaire, et c'est aux Charmettes qu'il l'acquit, au sein d'un bonheur sans dignité, il est vrai, mais qui devait suffire à son âme tendre et rêveuse, jusqu'à ce qu'il eût appris à réfléchir sur ses devoirs et à régler sa conduite sur les lois sévères de la vertu.

Une épître en assez mauvais vers, qui date de cette époque et qui a été publiée sous ce titre : *Le Verger des Charmettes*, nous offre le curieux catalogue des ouvrages qu'il y étudiait.

Sous un ombrage frais, tantôt je me délasse ;
Tantôt avec Leibnitz, Mallebranche et Newton,
Je monte ma raison sur un sublime ton,
J'examine les loix des corps et des pensées ;
Avec Locke, je fais l'histoire des idées :
Avec Képler, Wallis, Barrau, Rainaud, Pascal,
Je devance Archimède et je suis L'Hôpital.
Tantôt à la physique appliquant mes problèmes,
Je me laisse entraîner à l'esprit des systèmes :
Je tâtonne Descartes et ses égaremens,
Sublimes, il est vrai, mais frivoles romans.
J'abandonne bientôt l'hypothèse infidelle,
Content d'étudier l'histoire naturelle.
Là, Pline et Nieuwentit, m'aidant de leur savoir,
M'apprennent à penser, ouvrir les yeux et voir...
Quelquefois, m'amusant, jusqu'à la fiction,
Télémaque et Sethos me donnent leur leçon ;
Ou bien dans Cléveland j'observe la nature,
Qui se montre à mes yeux touchante et toujours [pure.
Tantôt aussi, Spon, parcourant tes cahiers,
De ma patrie en pleurs je relis les dangers...
O vous, tendre Racine ! ô vous, aimable Horace,
Dans mes loisirs aussi vous trouvez votre place :
Claville, Saint-Aubin, Plutarque, Mézerai,
Despréaux, Cicéron, Pope, Rollin, Barclai,
Et vous, trop doux La Mothe, et toi, touchant [Voltaire,
Ta lecture à mon cœur restera toujours chère.
Mais mon goût se refuse à tout frivole écrit,
Dont l'auteur n'a pour but que d'amuser l'esprit.

Ce singulier pêle-mêle de noms si disparates nous montre que Rousseau ne suivait aucun plan dans ses études. Faute d'un guide éclairé, il s'égarait souvent, mais doué d'une patience, d'une ténacité sans égale, il n'hésitait jamais à revenir sur ses pas, et il finit par trouver une bonne méthode, qui lui permit d'avancer plus sûrement. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans le temps même où il s'appliquait avec ardeur à acquérir des connaissances, il se croyait atteint d'une maladie mortelle. L'espoir d'en guérir l'engagea à partir pour Montpellier, où il passa environ trois mois, et quand il retourna aux Charmettes, il trouva sa place prise auprès de Mme de Warens. Le coup fut affreux, d'autant plus affreux qu'il arrivait tout fier d'une victoire qu'il avait remportée sur lui-même pour lui rester fidèle. Ne pouvant se résoudre à partager avec un autre la possession d'une femme pour qui il ressentait l'affection d'un fils plutôt que la passion d'un amant, il prit la résolution de renoncer tout à fait aux droits qu'elle lui avait donnés sur sa personne. Il ne tarda pas à s'apercevoir, à la froideur de

la dame, qu'elle ne lui pardonnait pas cette résolution, en sorte qu'il se décida enfin à s'éloigner, et qu'il accepta la place de précepteur dans la famille de M. de Mably, grand prévôt du Lyonnais. Un Mémoire, qu'il écrivit à cette époque sur les méthodes d'éducation, et qui « annonçait, au jugement de M. Villemain, l'exactitude et la pureté du style, mais sans éclat, sans chaleur, » prouve qu'il prit au sérieux son difficile emploi ; cependant il sentit bientôt que sa vocation n'était pas la pédagogie. Il retourna donc, en 1741, aux Charmettes où il retrouva les mêmes dégoûts, les mêmes ennuis. Comprenant que son bonheur avait fui sans retour, il songea à se créer promptement une existence indépendante, dans l'espoir surtout de pouvoir venir au secours de sa bienfaitrice, dont il voyait la ruine imminente. Ne se croyant ni assez d'esprit ni assez de talent pour suivre la carrière des lettres, il se flatta de mieux réussir par la musique : il lui restait encore à apprendre par une dure expérience que le génie lui-même a beaucoup à lutter pour frayer sa route dans le monde.

Riche de quinze louis d'or, d'un projet de machine pour voler dans les airs et d'un système de notation musicale dont il se croyait l'inventeur, il partit pour Paris, et obtint la faveur de lire son manuscrit à l'Académie des sciences, le 22 août 1742. Son système avait pour objet de simplifier la notation musicale en substituant aux signes en usage les chiffres 1 à 7. L'Académie accorda des éloges à son travail ; mais elle ne le trouva ni neuf ni utile. Très-mécontent de cet arrêt, Rousseau en appela au public et fit imprimer son mémoire, refondu et développé sous ce titre : *Dissertation sur la musique moderne*, Paris, 1743, in-8°. Le public fut de l'avis de l'Académie, la méthode nouvelle du pauvre Rousseau n'eut aucun succès, et tous ses essais pour s'élever dans l'air échouèrent. Déçu dans son double espoir, Rousseau fut heureux d'accepter la place de secrétaire du comte de Montaigu, qui venait d'être appelé à l'ambassade de Venise. Pendant les dix-huit mois qu'il passa dans cet emploi, il sut se concilier l'estime générale par la fermeté de caractère, l'esprit de conduite et les talents diplomatiques dont il fit preuve en diverses circonstances, et gagner en même temps l'affection de tous les Français établis à Venise par le zèle qu'il mit à protéger leurs intérêts. L'ambassadeur seul, peu reconnaissant des services qu'il lui rendait journellement, l'abreuva de dégoûts, au point que Rousseau se décida à revenir en France pour demander justice de ses mauvais procédés. Le premier commis des affaires étrangères, chargé de l'intérim, n'eut aucun égard à ses justes plaintes, et ce déni de justice laissa dans son âme, nous dit-il, « un germe d'indignation contre nos sottes institutions civiles, où le vrai bien public et la véritable justice sont toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre apparent, destructif en effet de tout ordre, et qui ne fait qu'ajouter la sanction de l'autorité publique à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort. »

Son traitement ne lui ayant pas même été payé, Rousseau tomba bientôt dans une grande gêne. Pour en sortir, il voulut encore une fois essayer de tirer parti de ses talents pour la musique, qu'il avait continué de cultiver à Venise au milieu des affaires et des plaisirs. Lors de son premier séjour à Paris, il avait été reçu dans les salons de Mme Dupin, où affluait une société brillante. Il y retourna, bien qu'il commençât à se sentir « dégoûté de la société et du commerce des hommes, » et, vers le même temps, il fut introduit dans la maison de La Poplinière. C'est chez ce fermier général qu'il fit jouer pour la première fois, en 1745, son opéra des *Muses galantes*, qu'il avait commencé avant son départ pour Venise. Cet opéra eut peu de succès ; cependant le duc de Richelieu chargea l'auteur de retoucher la princesse de Navarre, intermède de Voltaire et de Rameau, qu'on de-

vait donner à l'occasion de la victoire de Fontenoy. Rousseau ne reçut pas une obole pour la peine qu'il avait prise. Découragé par ces échecs, il abandonna pour quelque temps la musique et accepta chez Mme Dupin une place de secrétaire au traitement de 900 francs. C'était peu, trop peu pour l'entretien de deux personnes, car, depuis quelque temps, Rousseau n'avait plus à songer qu'à lui seul; son ami Diderot avait une Nanette, et il avait pris une Thérèse. C'était une jeune couturière (1) d'une famille médiocre, bonne et douce de caractère, mais sans beauté, sans esprit, sans instruction, à qui il s'était attaché par compassion, plus que par amour. Cette liaison eut non-seulement la plus triste influence sur sa destinée, mais ses suites naturelles l'entraînèrent à commettre l'acte peut-être le plus coupable de toute sa vie, et celui dont il s'est le plus amèrement repenti. Ecoutez le cri de sa conscience qui s'échappe dans l'Emile : « Rien ne dispense un père de nourrir ses enfants. Lecteurs, vous pouvez m'en croire, je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. » Ses ennemis, et il en eut beaucoup, n'ont eu garde de laisser échapper une si belle occasion de condamner sévèrement le philosophe de Genève, sans tenir compte de l'aveu public qu'il fit de sa faute ni des remords cuisants qu'il en éprouva; ses admirateurs se sont, de leur côté, donné beaucoup de mal pour excuser sa conduite; pour nous, nous nous contenterons de rappeler à ses inexorables juges les paroles du Christ aux accusateurs de la femme adultère : Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre.

Rousseau vivait ainsi avec sa Thérèse dans un état voisin de la misère. Il supportait courageusement sa pauvreté, soutenu qu'il était par la conscience de son génie; mais en même temps, il travaillait avec ardeur pour en sortir. « Ce qui fermentait le plus dans son esprit actif et laborieux, dit M. Villemain, c'était le goût de la philosophie et des lettres. A Venise, il projetait déjà le plan d'un ouvrage sur les institutions politiques. A son retour d'Italie, malgré sa vie dépendante et précaire, il s'exerça au grand art de bien écrire. » La connaissance de Diderot lui avait procuré celle de d'Alembert, qui le chargea de rédiger pour l'Encyclopédie les articles de musique. Ce travail, qu'il fit vite et mal, ne lui rapporta aucun profit, mais il eut au moins pour lui cet avantage de le forcer à des études approfondies et d'étendre ses connaissances dans cet art. Au bout de bien des années, Rousseau reprit ces articles, les refondit et en composa son *Dictionnaire de musique*, Gen., 1767, in-4°, qui a été l'objet de critiques très-vives et en partie fort injustes, car, dit M. Fétis, « il ne faut pas oublier que la rareté des livres spéciaux et des autres matériaux en France, à l'époque où il fut écrit, rendait un semblable travail fort difficile; qu'il fut terminé dans une solitude où l'auteur était dépourvu de tout secours, et qu'enfin une partie des erreurs de Rousseau sont celles de son temps. Dans toute la partie esthétique, il montre d'ailleurs un rare instinct de l'art et des vues fort élevées. » Au reste, quelque jugement que l'on porte sur Rousseau comme musicien, on ne peut lui refuser la gloire d'avoir exercé par ses écrits la plus heureuse influence sur le goût des Français et sur la musique de son temps.

Les liaisons de Jean-Jacques avec les Encyclopédistes ne purent que fortifier son goût pour les lettres. Décidé à suivre cette carrière, il n'attendait plus qu'une occasion propice pour descendre dans la lice; l'Académie de Dijon la lui fournit, en 1749, en mettant au concours cette question quelque peu sophistique : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs?

Rousseau était admirablement pré-

(1) Marie Thérèse Le Vasseur, née à Orléans le 21 sept. 1721.

paré pour traiter une question semblable. « L'étude de la philosophie, dit encore M. Villemain, dont le goût si sûr et l'érudition profonde sont des guides trop fidèles pour qu'on risque de s'égarer en les suivant, l'étude de la philosophie et surtout des philosophes de génie, lui avait donné ce fonds précieux d'observations et d'idées qui enrichit l'orateur. Quelques notions de mathématiques laborieusement acquises avaient fortifié la précision naturelle de son esprit. L'amour des champs, les souvenirs d'une vie errante avaient nourri sa vive imagination. Son goût s'était formé dans la solitude, loin des préjugés d'école et de parti. Il n'était pas jusqu'à sa langue qui ne fût excellente, malgré quelque peu d'origine exotique. Enfin à la beauté de l'expression, il joignait, par un instinct musical et presque italien, ce sentiment de l'harmonie si recommandé par les anciens, et chez nous, presque inconnu des écrivains qui ne sont pas orateurs. Ajoutez cette verve d'humeur et de mépris contre le siècle, cette fierté républicaine, empruntée à des souvenirs de patrie et d'étude, et qui charmait notre mollesse monarchique, en la faisant rougir. »

Lorsque le programme de l'académie de Dijon lui tomba sous les yeux, Rousseau était sur la route de Vincennes, où il allait visiter Diderot, alors détenu dans le château. En le lisant, il sentit s'opérer en lui une révolution étrange; c'était l'éclosion de son génie. Encouragé par son ami à concourir, il céda à son inspiration, et il prit audacieusement parti contre les lettres et les arts.

On a dit et répété mille fois qu'en envisageant la question à ce point de vue, Rousseau avait été séduit par l'amour du paradoxe. Mais l'histoire ne lui montrait-elle pas le siècle de Périclès ouvrant l'ère de la décadence de la Grèce, et celui d'Auguste marquant l'apogée de la puissance romaine? En France même le règne de Louis XV n'avait-il pas succédé au siècle du grand roi? D'autre part, ne revenait-il pas de l'Italie, la patrie des arts, et n'y avait-il pas vu la hideuse misère ramper à la porte des plus magnifiques églises, des plus superbes palais? N'était-il pas né à Genève, d'où le calvinisme avait banni les beaux-arts et où la mendicité était inconnue? Il s'est trompé sans aucun doute, en s'imaginant que la corruption naît de la littérature; il n'a pas réfléchi que la littérature et les arts reflètent les mœurs et ne les engendrent pas; il a eu tort de n'examiner la question que sous une de ses faces, de n'en présenter que le côté sinistre, laissant dans l'ombre le côté lumineux et consolant; mais certainement il était de bonne foi. D'ailleurs, comme l'a fait observer un illustre écrivain, ce n'était pas la culture des lettres qu'il condamnait. « Quel homme les aima plus que celui qui, tout enfant, pleurait en lisant Plutarque; qui, dans sa jeunesse errante et pauvre, étudiait partout, et d'un âge déjà mûr, sans soupçonner encore son génie, s'exerçait dans les allées du Luxembourg à retenir par cœur les Eglogues de Virgile qu'il avait lues cent fois? » Ce qu'il attaqua, comme l'avaient fait avant lui Montaigne et beaucoup d'autres, c'est l'éducation molle et efféminée qu'on donnait alors dans les colléges. « N'est-il pas souverainement ridicule, dit-il quelque part, qu'on élève des garçons comme des jeunes demoiselles? Ah! c'est vraiment beau que de voir ces petits-maîtres de douze ans, les mains potelées, la voix flutée, un joli parasol vert à la main pour les garantir du soleil à la promenade. » Il ne demandait pas qu'on détruisît les institutions existantes, mais qu'on les réformât, et que, sans négliger la culture de l'intelligence, on tînt compte du développement du corps. Il est vrai que, par un artifice qu'imita de nos jours un publiciste renommé, Rousseau, pour frapper l'esprit et attirer l'attention, aimait assez à mettre au frontispice de ses livres une assertion paradoxale; mais il ne manquait jamais de corriger plus tard sa thè-

se, et de la rendre soutenable en la restreignant. C'est ce qui arriva dans ce cas. Aux attaques du roi Stanislas, de *Formey* et d'autres écrivains moins connus, il opposa de vives et adroites répliques qui réduisirent bientôt ses adversaires au silence.

La thèse soutenue par Rousseau était vieille, mais son éloquence lui rendit tous les charmes de la nouveauté. Son *Discours* fit un bruit immense ; il prend tout par-dessus les nues, écrivait Diderot. Chacun voulut le lire, mais on n'y vit qu'un éloquent paradoxe, personne n'y découvrit les signes précurseurs d'une révolution politique et morale, dont Rousseau devait être le plus ardent apôtre.

For then he was inspired, and from him came
As from the Pythian mystic cave of yore,
Those oracles which set the world in flame,
Nor ceased to burn till kingdoms were no more.
(Childe Harold, III).

Une gracieuse pastorale, qu'il composa en peu de jours, paroles et musique, jeta un nouvel éclat sur le nom de Rousseau. Le *Devin de village* obtint un succès d'enthousiasme à la cour comme à la ville, et ce succès s'est soutenu pendant soixante ans. « Sans doute, lit-on dans la Biogr. univ. des musiciens, la phrase y est souvent mal faite, l'harmonie laisse beaucoup à désirer, et la basse porte à faux dans plusieurs passages ; mais un heureux instinct se manifeste dans les chants naïfs, élégants, de presque tout l'ouvrage, et ce genre de mérite est plus rare qu'on ne pense. » On a voulu disputer à Rousseau la paternité de cet ouvrage, comme celle de ses autres productions musicales, mais M. Fétis, bon juge en la matière, affirme qu'il suffit de jeter les yeux sur le recueil de 95 romances ou autres morceaux de chant qui a été publié, après sa mort, sous ce titre : *Les consolations des misères de ma vie*, Paris, 1781, in-fol., pour rester convaincu que les touchantes mélodies de ce recueil et les airs du Devin sont de la même main. La première représentation de cette pastorale eut lieu, en 1752, sur le théâtre de la cour à Fontainebleau. Il n'eût tenu qu'à Rousseau d'être présenté au roi et d'en obtenir une pension ; mais il refusa l'une et l'autre faveur pour ne pas déroger à ses nouveaux principes.

Au milieu de l'effervescence produite en lui par l'éruption de son génie, et qui dura quatre ou cinq ans, Rousseau s'était senti pris, en effet, d'un indicible enthousiasme pour la liberté, la vérité et la vertu. « Je ne vis plus, dit-il, qu'erreur et folie dans la doctrine de nos sages, qu'oppression et misère dans notre ordre social. Dans l'illusion de mon sot orgueil, je me crus fait pour dissiper tous ces prestiges. Jusque-là j'avais été bon : dès lors je devins vertueux ou du moins enivré de la vertu. » Une révolution morale, aussi remarquable que la révolution intellectuelle qui s'était opérée en lui sur la route de Vincennes, épura son cœur, anoblit son caractère et affermit ses principes. Il voulut *être homme* et prit dès lors pour devise *Vitam impendere vero*. Comprenant que pour dire au monde de dures vérités, il fallait être en dehors du monde, il renonça à la société avec d'autant moins de regret que sa timidité naturelle se plaisait dans la retraite, où son âme ennemie de toute contrainte se trouvait plus à l'aise que dans un salon. Il renonça donc, dès 1751, à une place de caissier qui lui avait été donnée par M. Francueil, receveur général des finances, et dont la responsabilité l'effrayait, s'enferma, pour ainsi dire, chez lui et se mit à copier de la musique à tant la page pour vivre, comptant bien, comme il l'avoue naïvement, que la réputation de l'écrivain doublerait le travail du copiste. Mais il ne tarda pas à sentir qu'il n'est pas toujours aussi aisé qu'on se l'imagine de vivre pauvre et indépendant. Sans parler de la polémique soulevée par son Discours et qui lui fit perdre beaucoup de temps pour sa copie, il se trouva entraîné par sa passion pour la musique italienne à prendre parti dans la fameuse guerre du coin du roi et du coin de la reine, à l'occasion de laquelle il publia une

Lettre sur la musique française, s. l., 1753, in-8°, où, à la suite d'un examen critique de la langue française, il osa avancer ce paradoxe hardi que les Français n'avaient pas de musique et qu'ils ne pouvaient en avoir. Ce pamphlet souleva contre lui une violente tempête et l'exposa à des attaques auxquelles il répondit par une spirituelle plaisanterie, la *Lettre d'un symphoniste de l'Académie royale de musique à ses camarades de l'orchestre*, sans lieu ni date, in-8°. Plus tard, Rousseau changea d'opinion, après avoir entendu la musique de Glück, et il n'hésita pas à en faire publiquement l'aveu, de même qu'il n'avait pas hésité non plus à se déclarer publiquement l'auteur de la comédie de *Narcisse*, au moment où elle venait de tomber au Théâtre-Français, le 18 déc. 1752. Bien qu'il avouât que la chute de cette pièce, œuvre de son adolescence, était méritée, Rousseau, dans l'espoir qu'elle soutiendrait mieux la lecture, la fit imprimer, l'année suivante, avec une Préface, où il mit à découvert ses principes philosophiques un peu plus qu'il ne l'avait fait jusque-là.

L'Académie de Dijon lui fournit bientôt l'occasion de les développer davantage, en ouvrant un concours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes. En huit jours, Rousseau composa, au milieu du silence de la forêt de Saint-Germain, un *Discours*, qui était infiniment supérieur aux dissertations de ses concurrents, mais auquel l'Académie n'eut pas l'honorable courage de décerner le prix, de peur de se compromettre. L'hésitation des académiciens se conçoit; car dans ce discours, tout empreint d'une sombre énergie, Rousseau sape les fondements mêmes de la société civile. « On sent, dit M. Villemain, l'irritation d'un homme supérieur tenu longtemps en dehors de la société; il y a le souvenir de sa misérable jeunesse d'apprenti, de sa fuite sans asile et sans pain, de sa conversion forcée, de ses métiers de laquais, de séminariste, de pauvre musicien, de trucheman d'un moine quêteur, de copiste, de secrétaire et enfin de commis de caisse à Paris, sans pouvoir arriver à rien qu'à vivre à force de travail. Tant de peines et de mécomptes avaient agi sur l'âme de Rousseau, et éclataient en lui par un blâme sévère. » Par mépris pour son siècle, il frappe d'anathème la société, comme si l'homme n'était pas conduit à l'état de société par ses instincts mêmes. Par dégoût pour la corruption de ses contemporains, il maudit la civilisation, source, selon lui, de toutes les misères humaines, et vante outre toute mesure le bonheur de l'homme naturel, sa pureté et son innocence. Pour lui, le progrès semble consister non pas à marcher en avant, mais à revenir en arrière, et l'idéal de la civilisation, tel qu'il le conçoit, n'est autre chose que l'âge d'or rêvé par les poëtes. Aussi presse-t-il ses semblables avec une mâle et pathétique éloquence de quitter la route de leurs préjugés, de leurs erreurs, de leurs malheurs et de leurs crimes, pour retourner dans les forêts et y vivre libres et heureux.

Malgré ces exagérations ou peut-être à cause de ces exagérations mêmes, ce Discours, où se rencontrent d'ailleurs de bonnes vérités, proclamées avec une chaleureuse conviction, eut plus de succès que la nature abstraite des matières qui y sont traitées ne lui en promettait. Il a exercé et exerce encore une influence très-grande. Les plus hardis niveleurs y ont trouvé des axiomes tout formulés, et les radicaux de l'Europe, comme de l'Amérique, des arguments plus ou moins spécieux pour attirer à eux les prolétaires. Mais, quelque ennemi qu'il fût du despotisme, quelque éloquemment qu'il flétrît et la servilité de ceux qui le soutiennent et l'abjection de ceux qui le souffrent, Rousseau était trop ami de la justice, trop opposé à toute espèce de violence, pour approuver les conséquences qu'on a tirées plus tard de ses principes égalitaires; il aurait, sans aucun doute, désavoué ses prétendus disciples, car bien avant qu'on en abusât; il avait

rétracté quelques-unes de ses assertions les plus étranges, en reconnaissant que revenir à l'état de nature est impossible, l'humanité ne rétrogradant pas; que détruire les institutions existantes sans extirper les vices ne ferait que substituer le brigandage à la corruption; que la propriété est inhérente à la société, et que tout ce qu'une sage politique peut faire, c'est d'atténuer un mal qui ne saurait être guéri.

Cependant plus la réputation de Rousseau grandissait, moins il jouissait de son indépendance. « L'état que j'avais pris, dit-il, excitait la curiosité : l'on voulait connaître cet homme bizarre, qui ne recherchait personne, et ne se souciait de rien que de vivre libre et heureux à sa manière : c'en était assez pour qu'il ne le pût point. Ma chambre ne désemplissait pas de gens qui, sous divers prétextes, venaient s'emparer de mon temps. » Pour échapper à ces visiteurs importuns, et peut-être aussi aux injures, aux menaces qui continuaient à pleuvoir sur lui depuis la publication de sa Lettre sur la musique française, il résolut de fuir Paris et saisit avec empressement une occasion pour retourner à Genève où il fut reçu avec enthousiasme. Cet accueil réveilla son zèle patriotique; non-seulement il témoigna sa reconnaissance à ses concitoyens en leur dédiant son Discours sur l'inégalité, mais il demanda à rentrer dans ses droits de citoyen, dont il était déchu par son abjuration, et il y fut rétabli après s'être toutefois réconcilié avec l'Église protestante, le 1er août 1754, démarche à laquelle il se soumit d'autant plus facilement qu'il tenait pour chose indifférente la forme du culte religieux. Décidé à s'établir dans sa ville natale, où on lui offrait une place de bibliothécaire aux appointements de 1,200 francs, il revint à Paris pour mettre ordre à ses affaires; mais des scrupules fort honorables, joints à une espèce de crainte du voisinage de Voltaire, retardèrent son départ, et enfin, à force de délicates prévenances, Mme d'Epinay réussit à le retenir. L'amitié ingénieuse de cette dame lui prépara, à son insu, une retraite champêtre telle qu'il la désirait. Il alla s'y installer, le 9 avril 1756, bien résolu à se séquestrer du monde.

Rousseau se flattait de trouver la paix et le bonheur à l'Hermitage. Vain espoir! Il y mena sa Thérèse, qui, malgré son esprit étonnamment étroit et borné, avait su prendre sur lui un grand ascendant, et qui, connaissant fort bien sa susceptibilité maladive, usa, pour affermir son empire et éloigner de lui ses amis, des manœuvres les plus artificieuses. C'est ainsi que se développa rapidement chez Rousseau cette méfiance, triste partage des organisations nerveuses, qui finit par dégénérer en une véritable monomanie et empoisonna le reste de sa vie.

Admirateur enthousiaste des beautés de la nature, Rousseau fut, pendant quelques jours, en proie à un délire champêtre; mais des tracas domestiques ne tardèrent pas à lui arracher ce cri de désappointement : Ah! ce ne sont pas encore ici les Charmettes! Pour échapper à la triste réalité, il se jeta dans le pays des chimères, dans de fantasques amours. « Oubliant, dit-il, tout à fait la race humaine, je me fis des sociétés de créatures parfaites, aussi célestes par leurs vertus que par leur beauté; d'amis sûrs, tendres, fidèles, tels que je n'en trouvai jamais ici-bas; je pris un tel goût à planer ainsi dans l'empyrée, au milieu des objets charmants dont je m'étais entouré, que j'y passais des heures, des jours sans compter. » Mais cette ivresse sans objet ne pouvait durer longtemps. Au bout de quelques mois, les rêveries érotiques du poëte revêtirent une forme, et Jean-Jacques s'éprit d'une violente passion pour Mme la comtesse d'Houdetot, la maîtresse de son ami Saint-Lambert. Mme d'Epinay, s'il faut en croire Rousseau, se montra blessée; son amitié se refroidit, et les commérages de Thérèse firent succéder l'aigreur au refroidissement. Ce fut dans

ces circonstances que Grimm eut l'idée de donner Rousseau pour chaperon à cette dame, qui était, dit-on, enceinte de son fait, et voulait aller faire ses couches à Genève, afin de cacher sa grossesse à son mari. Nous croirions plutôt que ce voyage avait pour cause un mal d'une autre nature. Quoi qu'il en soit, Rousseau trouva la proposition étrange, et refusa de se prêter au rôle de sigisbée. Grimm feignit de s'indigner et fit partager son mécontentement à sa maîtresse, qui signifia durement à son ancien ami qu'il devait quitter l'Hermitage. Bien que malade, Jean-Jacques se hâta d'en sortir, le 15 décembre 1757, et se retira à Mont-Louis, où il demeura jusqu'au mois de mai ou de juin 1759, que les attentions, les prévenances, les caresses du maréchal de Luxembourg réussirent enfin à vaincre sa sauvagerie et le décidèrent à accepter, dans le petit château de Montmorency, un logement qu'il occupa dès lors alternativement avec Mont-Louis.

On l'a dit avant nous, le monde aiguise l'esprit, la solitude retrempe le génie et l'inspire. Jamais Rousseau n'enfanta de plus admirables chefs-d'œuvre que pendant les six années qu'il passa dans le délicieux voisinage de la forêt de Montmorency. Il venait de s'installer à l'Hermitage, lorsqu'il écrivit sa *Lettre sur la Providence*, où il prit avec force contre Voltaire la défense de la sagesse divine dans le gouvernement de l'univers, et où l'on trouve les brillantes qualités qui distinguent tous ses écrits, sa vigueur de raisonnement, sa brûlante éloquence, son inimitable style. « Frappé, dit-il, de voir ce pauvre homme, accablé pour ainsi dire de prospérités et de gloire, déclamer toutefois amèrement contre les misères de cette vie et trouver toujours que tout était mal, je formai l'insensé projet de le faire entrer en lui-même, et de lui prouver que tout était bien. » Quelque temps après, Rousseau mit au jour la *Lettre à M. d'Alembert sur son article Genève dans le VIIe vol. de l'Encyclopédie*, Amst., 1758, in-8°, qui fut comme un gage de défi jeté aux Encyclopédistes ou plutôt à ces doctrines épicuriennes et matérialistes qu'ils prônaient, et dont il fut sans contredit le plus habile et le plus véhément adversaire dans son siècle. C'est encore à l'Hermitage qu'il commença sa *Nouvelle Héloïse*, roman tel qu'il n'en avait point encore paru, moins admirable comme œuvre d'invention que comme modèle d'éloquence passionnée. Son but ne fut point de retracer un drame saisissant ni de créer des situations intéressantes; il voulut seulement peindre les mouvements de l'âme agitée par les passions, et qui jamais y a mieux réussi? Quelle richesse d'idées! Quelle suavité d'imagination! Quelle chaleur d'âme! Quelle fraîcheur de coloris! Quelle merveilleuse connaissance des mystères du cœur humain et surtout du cœur de la femme! Avec quelle profondeur d'analyse il décrit les agitations, les luttes, les combats d'une jeune fille tendre, pieuse, honnête, qui, séduite un instant par les dehors de la sagesse et de la vertu, succombe, mais se relève et retrouve, étant femme, des forces pour redevenir vertueuse. Cette réhabilitation du mariage en face des mœurs du jour était assurément un acte de courage et compensait, jusqu'à un certain point, le mal qui pouvait naître de l'intérêt sympathique répandu à pleines mains sur les amours de Julie et de Saint-Preux. Ce fut moins pour rompre une inévitable monotonie que pour donner une leçon indirecte aux prêtres et aux philosophes, qu'il traça le caractère de Wolmar; son but était d'apprendre à ceux-ci qu'on peut croire en Dieu sans être hypocrite, à ceux-là qu'on peut être incrédule sans être un coquin.

La Nouvelle Héloïse eut un succès inouï. On louait l'ouvrage à tant par jour ou par heure. Quand il parut, on exigeait douze sous par volume, en n'accordant que 60 minutes pour le lire. Rousseau le fit suivre d'un *Extrait du projet de paix perpétuelle de*

M. l'abbé de Saint-Pierre, Amst., 1761, in-12, qu'il avait entrepris à la demande du comte de Saint-Pierre, neveu de l'abbé, et l'année suivante, de son *Contrat social ou Principes du droit politique*, Amst., 1762, in-12, ouvrage qui, à cause des bonnes vérités qu'il contient, mêlées, il est vrai, à un grand nombre d'erreurs, a exercé une plus heureuse influence que pas un autre écrit philosophique. « La division en courts chapitres, dit M. Villemain, le style impérieux et précis, les axiomes tranchants, le mélange de dialectique et d'humeur, d'abstractions et de saillies amères firent beaucoup lire le Contrat social. » Il devint, pour ainsi dire, le catéchisme de la Révolution, qui voulut appliquer à la France les spéculations du philosophe, sans tenir compte de ses mœurs, de ses préjugés, de ses traditions, et sans se souvenir de cette déclaration du Maître que payer la liberté au prix d'une goutte de sang serait l'acheter trop cher.

Voici, en peu de mots, les principes professés par Rousseau dans ce livre célèbre : L'homme est né libre ; aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable ; la force ne produit aucun droit ; donc toute autorité légitime repose sur une convention ou un contrat. Ce contrat a pour objet de fonder une association qui protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant, puisqu'il ne se soumet qu'à la volonté générale. Ce contrat est-il violé, chacun reprend sa liberté naturelle.

La souveraineté réside dans le corps politique constitué par l'acte d'association et qui prend le nom d'Etat ou de souverain, selon qu'il est passif ou actif ; elle est inaliénable, indivisible, infaillible, absolue.

La volonté générale se manifeste par la loi, qui est ainsi une déclaration publique et solennelle de la volonté générale sur un objet d'intérêt commun ; elle cesserait d'être loi si elle avait en vue un objet particulier et individuel, et serait simplement un décret ou un acte de magistrature. C'est au peuple seul qu'il appartient de faire les lois ; toutefois, comme le peuple, quoiqu'il veuille toujours le bien, ne le voit pas toujours, il faut le lui faire voir ; de là la nécessité d'un législateur, mais ce législateur ne doit avoir aucun droit législatif, et ses actes n'ont force de lois qu'après avoir été sanctionnés par les suffrages libres du peuple. Les lois sont de trois sortes : politiques ou réglant le rapport du souverain à l'Etat ; civiles ou réglant le rapport des membres de l'association entre eux ; criminelles ou établissant la relation de la désobéissance à la peine. Ce sont les lois politiques qui constituent la forme du gouvernement ou le pouvoir chargé d'exécuter la loi, c'est-à-dire de l'appliquer à des objets particuliers et individuels.

Le gouvernement n'est que le ministre du souverain ; il est établi pour exécuter la loi et rien que la loi. Il doit être d'autant plus fort que le peuple est plus nombreux, et comme il est d'autant plus fort qu'il est plus concentré, il en résulte que la monarchie convient aux Etats grands et opulents, l'aristocratie aux Etats médiocres en richesses et en étendue, la démocratie aux Etats petits et pauvres. Au reste, chacune de ces trois formes de gouvernement a ses avantages et ses inconvénients. La démocratie conviendrait à un peuple de dieux ; pour des hommes, le gouvernement royal serait le meilleur, s'il était toujours ce qu'il doit être. A tout prendre, le gouvernement aristocratique mérite la préférence. Le signe le plus certain d'un bon gouvernement, c'est l'accroissement de la population. Le symptôme le plus sûr de sa décadence, c'est lorsqu'il se resserre, c'est-à-dire quand il passe des mains d'un plus grand nombre entre celles d'un nombre moindre. Si le gouvernement en vient jusqu'à usurper le pouvoir souverain, ce qui arrive toujours à la longue, parce que la souveraineté tend toujours au re-

lâchement et le gouvernement toujours à se renforcer, l'Etat se dissout, le pacte social est rompu et les citoyens rentrent dans leur liberté naturelle. Pour prévenir l'usurpation, à laquelle tend tout gouvernement, il faut que le peuple souverain se montre fréquemment; qu'il ait de fréquentes assemblées à époques fixes; que personne ne puisse ni les abolir ni les proroger. Tant que durent ces assemblées, toute juridiction du gouvernement cesse; aussi les gouvernements les ont-ils toujours redoutées et ont-ils tout mis en œuvre pour en dégoûter les citoyens et les amener à préférer leur repos à la liberté.

Tels sont en résumé les principes proclamés par Rousseau, qui termine son livre par des recherches sur la manière dont la religion peut et doit entrer comme partie constitutive dans le corps politique (1). Son système n'est, au fond, que celui de Hobbes, mais renversé, en ce sens qu'il tend à substituer au despotisme d'un seul le despotisme plus redoutable encore de la multitude. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que Rousseau, le défenseur le plus énergique des droits de la liberté, se soit laissé entraîner par son admiration pour les républiques de l'antiquité jusqu'à sacrifier complétement l'individu à l'Etat, sans s'arrêter même devant l'inviolable asile de la conscience? Dans leurs traités de politique, les anciens philosophes avaient aussi immolé l'indépendance du citoyen à l'omnipotence de l'Etat; mais ils avaient au moins placé au-dessus de la souveraineté du peuple la souveraineté de la justice, et ils s'étaient bien gardés de proclamer, comme Rousseau, l'infaillibilité de la multitude (1).

L'erreur du philosophe moderne vint de ce qu'il partit, non du principe de la perfectibilité du genre humain, qui l'aurait conduit à un résultat tout autre, mais du principe complétement faux que les hommes naissent essentiellement bons, ou en d'autres termes, que l'instinct conduit spontanément au bien. C'est sur le même principe de la bonté originelle de l'homme, qu'il s'est appuyé, comme moraliste et comme pédagogue, dans son *Emile ou de l'Education*, Amst., 1762, 4 vol. in-12, celui de tous ses ouvrages qui lui donne le plus de droits au titre de bienfaiteur de l'humanité, et celui où il expose de la manière la plus suivie ses principes philosophiques. S'il ne s'est pas placé, comme philosophe, au rang des métaphysiciens, il mérite au moins une place parmi les moralistes; car qui a jamais prêché une morale plus élevée et plus pure dans un langage plus séduisant? « Rappeler la conscience humaine au sentiment du bien et du mal obscurci par le sophisme, ranimer dans une civilisation corrompue le sentiment de la nature, raviver dans un monde d'inégalités factices et au sein d'un profond égoïsme le sentiment de la pitié pour ceux qui souffrent, réveiller le sentiment religieux engourdi et desséché, réveiller dans le cœur des femmes le sentiment maternel; en un mot, plaider éloquemment et avec succès la cause du sentiment à tous les points de vue, tel a été, dit M. Baudrillart (Dict. des sciences philosoph.), le rôle de Rousseau

(1) C'est dans ce chap. qu'on lit cet étonnant paragraphe : « Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois. » Hâtons-nous d'ajouter que Rousseau réduit à quatre les dogmes de la religion civile : Existence de Dieu, vie à venir, rémunération future et sainteté des lois, et qu'il veut qu'ils soient énoncés sans explications, sans commentaires.

(1) Plus tard, dans ses Lettres écrites de la montagne, Rousseau restreignit sa thèse, selon son habitude : « Il n'est pas plus permis, dit-il, d'enfreindre les loix naturelles par le contrat social, qu'il n'est permis d'enfreindre les loix positives par les contrats particuliers. »

comme moraliste.» Jean-Jacques appartenait, en effet, à cette école nombreuse de philosophes qui élèvent le sentiment au rang de législateur de la volonté. Il est incontestable que le sentiment, esthétique, moral ou religieux, peut porter à la vertu et produire un noble enthousiasme pour les actions grandes et généreuses; mais il est dangereux de le constituer juge suprême du devoir, parce qu'il dépend beaucoup des circonstances extérieures, de l'expérience individuelle, et qu'il est par conséquent incertain et arbitraire. Il ne peut servir de règle de conduite que sous la direction souveraine de la raison. En donnant pour base à la morale le sentiment, Rousseau s'exposait donc à s'égarer, et il s'est égaré quelquefois; mais on peut lui pardonner bien des erreurs en faveur de l'hommage éclatant qu'il rendit, avec le ton d'une conviction sincère, à la morale chrétienne, la plus sublime de toutes les morales, et de la vigueur avec laquelle il prit la défense du spiritualisme contre les doctrines matérialistes de son temps. Sa Profession de foi du Vicaire savoyard est peut-être le plus admirable morceau qu'il a jamais écrit, et son Émile est certainement le monument le plus pur de la philosophie du XVIIIe siècle. «C'est surtout dans l'Emile, dit La Harpe, que Jean-Jacques a mis le plus de véritable éloquence et de bonne philosophie. Ce n'est pas que son système d'éducation soit praticable en tout; mais, dans les diverses situations où il place Emile, depuis l'enfance jusqu'à la maturité, il donne d'excellentes leçons, et partout la morale est en action, et animée de l'intérêt le plus touchant. Son style n'est nulle part plus beau que dans Emile. La vraie philosophie l'enflammait de l'amour du genre humain, lorsqu'il composa ce chef-d'œuvre.» A ce témoignage d'un écrivain qui ne l'aimait guère, joignons celui d'un philosophe qui ne peut être compté parmi ses dévots : « La Profession de foi du Vicaire savoyard, dit M. Cousin dans ses Fragments et souvenirs, est sans contredit le meilleur écrit de Rousseau; c'est même le seul qu'une saine philosophie puisse avouer tout entier... Nulle part son talent n'a trouvé, avec une matière plus illustre, une perfection plus achevée. C'est ici le triomphe de cette parole enflammée et savante, et de cette forte dialectique, trop souvent ailleurs au service du paradoxe, cette fois au service de la vérité, du bon sens et de la vertu. Le vicaire savoyard, c'est Rousseau lui-même avec tout ce qui le fait grand et presque seul dans son siècle : le goût du beau et du bien poussé jusqu'à la passion; l'enthousiasme de l'honnête dans une société corrompue; une logique austère parmi des raisonneurs efféminés; une imagination tendre, profonde, mélancolique, à côté de froids beaux-esprits ou de violents déclamateurs. La sainteté de la cause pour laquelle il combat a épuré son éloquence... Son style a emprunté aux immortelles pensées qu'il exprime leur sérénité majestueuse. Et en écoutant le philosophe du XVIIIe siècle, parlant ainsi de l'âme, de la liberté, de la vertu, de Dieu, en face des Alpes, au lever du soleil, on croirait entendre Socrate, s'entretenant avec ses amis des mêmes objets dans le charmant et sublime langage de Platon, aux bords de l'Ilissus ou sur la route d'Eleusis, si dans la réfutation des mêmes sophismes, dans la défense des mêmes vérités, dans cet admirable concert de deux beaux génies consacrés à la même cause, ici presque toujours un art un peu trop marqué, qui décèle une main moderne, et de loin en loin je ne sais quel accent triste et passionné, ne nous rappelaient à Paris, au milieu d'une vieille société prête à se dissoudre, et à la veille de la Révolution française.» Et cependant c'est cette même Profession de foi qui a soulevé contre lui les plus violentes colères, qui l'a exposé aux persécutions les plus acharnées! Catholiques et Protestants s'unirent pour lancer l'anathème contre le philosophe qui osait mettre en doute l'authenticité des Evangiles, et remplacer par un scepticisme

soumis la foi absolue aux Ecritures. «Point de sarcasmes pourtant dans l'Emile (1), point de grossières attaques, point d'inconvenantes plaisanteries, point d'outrages aux convictions chrétiennes, comme l'a fort bien fait observer lord Brougham, dans son Voltaire et Rousseau ; les armes qu'il emploie sont le raisonnement, le sentiment plutôt que le ridicule, de sorte qu'il est impossible au lecteur impartial d'en vouloir à l'auteur de ce livre : on peut le plaindre, mais jamais lui en vouloir ; et l'impression qui nous reste à l'esprit est celle que doit naturellement inspirer l'œuvre d'un homme qui s'épuise à chercher la foi sans réussir à la trouver. » Mais, avant de parler des suites fatales que la publication de l'Emile eut pour Rousseau, disons un mot de ce qu'on a appelé à tort son système d'éducation.

Partant du principe que l'enfant naît bon et qu'il ne se corrompt que par son contact avec la société, Rousseau prétend que le premier devoir du pédagogue est de soustraire son élève aux influences du dehors, de veiller attentivement à ce que rien ne vienne contrarier son développement physique et intellectuel ; et le second, de ne point lui donner de préceptes, mais de les lui faire trouver. Convaincu, en outre, par tout ce qui se passait sous ses yeux, «que l'on approchait du siècle des révolutions», il recommande, pour mettre l'enfant en état de traverser la crise qu'il prévoyait, d'en faire un homme qui sache braver la fortune en ne comptant que sur lui-même, et, dans ce but, il veut qu'on lui fasse apprendre un métier, « de toutes les conditions la plus indépendante étant celle de l'artisan ». La Révolution vint, peu d'années après, donner raison au prophète et prouver combien était sage cette dernière recommandation. Quant à l'éducation *négative* qu'il conseille, elle peut être excellente dans la première enfance, mais il est douteux qu'elle réussisse dans un âge plus avancé. Toutes les expériences qu'on en a faites jusqu'ici ont échoué, s'écrient triomphalement ses adversaires ; mais, on ne devrait pas l'oublier, il n'avait point du tout l'intention de donner un système d'éducation pratique : il l'a déclaré lui-même assez hautement et à plusieurs reprises ; il voulait seulement ramener les instituteurs de la jeunesse à des idées plus justes, les rappeler aux lois de la nature. A cet égard, il a rendu des services incontestables ; il a opéré une véritable et salutaire révolution dans l'éducation de l'enfance, et même dans les méthodes d'enseignement. On peut donc dire que son espoir n'a pas été trompé, et que, par le bien qu'il a produit, l'Emile a racheté en partie la plus grande faute de Rousseau.

L'apparition presque simultanée du Contrat social et de l'Emile souleva contre Rousseau une tempête terrible. Trente écrivains plus ou moins connus entreprirent à la fois de le réfuter. L'archevêque de Paris, dans un mandement fort remarquable, publié le 20 août 1762, condamna l'Émile comme un livre anti-chrétien. L'assemblée générale du clergé marcha sur les traces du prélat. La Sorbonne y découvrit 58 hérésies, qu'elle anathématisa pour la première fois en français, mais dans un français aussi barbare que le latin dont elle s'était servi jusque-là pour ses censures. Le pape Clément XIII félicita la docte Faculté et fulmina de son côté contre l'Émile. Enfin, sur le pitoyable réquisitoire de Joly de Fleury, le parlement de Paris avait déjà décrété contre l'auteur et fait brûler publiquement son livre par la main du bourreau, le 11 juin 1762. Il est certain qu'en poursuivant le livre de Rousseau, le parle-

(1) Ni dans aucun de ses autres écrits, peut-on ajouter, excepté les Lettres de la montagne, où il tourne en ridicule les miracles. Toute sa vie, Rousseau professa le plus profond respect pour la morale chrétienne ; mais le christianisme dogmatique ou théologique lui était antipathique « par la multitude et l'obscurité de ses dogmes. » Il l'attaqua souvent comme intolérant, persécuteur, et comme trop favorable à la tyrannie par ses préceptes d'obéissance passive et de détachement du monde.

ment, qui instruisait alors le procès des Jésuites, voulut donner au clergé des gages de son orthodoxie; mais il est probable qu'il se souciait assez peu de mettre en jugement un homme que le prince de Conti protégeait, dont le duc de Luxembourg se disait l'ami, et qui n'avait d'ailleurs pris aucune part directe à la réimpression de son livre en France, malgré les encouragements de Malesherbes, le directeur de la librairie. Ce qui est certain, c'est que Rousseau eut le temps de s'échapper. Il partit de Montmorency, le 9 juin 1762, traversa Paris en plein jour sans être arrêté, et prit tranquillement la route de la Suisse dans l'intention de demander un asile à sa ville natale; mais il apprit en chemin que le Conseil, pour faire sa cour au gouvernement français, et malgré la vive opposition du syndic *Jalabert* et du colonel Ch. Pictet, l'avait décrété de prise de corps; qu'il avait condamné son livre au feu, sur le réquisitoire du procureur général *J.-Robert Tronchin*, qui, dit-on, n'avait pas même pris la peine de le lire, et que la sentence avait été exécutée le 19 juin. Rousseau s'arrêta donc à Yverdon, d'où le sénat de Berne le fit expulser, peu de jours après. Il se retira alors à Motiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, dont lord Keith était gouverneur. Ce digne seigneur accueillit le proscrit comme un fils; il lui fit donner, le 16 avril 1763, des lettres de naturalité, et, à sa recommandation, Frédéric-le-Grand prit le fugitif sous sa protection spéciale, seul bienfait que Rousseau voulut accepter d'un prince dont il condamnait l'ambitieuse politique.

Pendant les dernières années de son séjour en France, Rousseau s'était brouillé avec presque tous ses anciens amis, même avec Diderot, à qui il n'avait, à vrai dire, à reprocher qu'une indiscrétion. A ce sujet, on l'a accusé de méchanceté, d'ingratitude. « Mais, dit M. Villemain, aujourd'hui que tant de correspondances ont été publiées et qu'on peut lire des lettres qui sont des confessions involontaires de chaque jour, il faut avouer que les amis de Rousseau, Diderot, Grimm, d'Holbach, étaient souvent fort durs et fort tracassiers avec lui; que leur espionnage tyrannique méritait sa défiance; que, sans être jaloux de son génie peut-être, ils voulaient l'approprier tout entier à leurs opinions, l'employer à leur guise, et ne purent lui pardonner son indépendance envers eux, qui doubla sa force contre tous. » Quel effet, nous le demandons, d'aussi étranges procédés ne devaient-ils pas produire sur un homme passionnément amoureux de son indépendance, dont le caractère expansif abhorrait le mystère, dont l'imagination ardente et sombre quelquefois travaillait dans les ténèbres à se forger des fantômes; sur un homme doué d'une sensibilité exquise, mais exigeante et ombrageuse, rendu misanthrope par le spectacle des vices et des misères humaines autant que par ses propres malheurs, par les cruelles souffrances d'une dysurie qui le tourmentait alors sans relâche; sur un homme enfin qui avait conscience de sa supériorité ou, si l'on veut, l'orgueil de son génie?

Une fois rendu à la paix des champs, loin de toutes les tracasseries d'une amitié despotique, et libre de suivre sans contrainte ses goûts, Rousseau rentra dans son véritable caractère et redevint le plus simple, le plus doux des hommes. Tout entier à sa passion pour la botanique, il semblait avoir renoncé à écrire; mais les clameurs du fanatisme, en le poursuivant jusque dans sa retraite, le forcèrent à descendre de nouveau dans la lice. Sa lettre *à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, 1763, in-8°, qu'un heureux mélange de raisonnements vifs et serrés, de récriminations altières, de plaisanteries mordantes, d'apostrophes pathétiques, place, au jugement de M. Villemain, parmi les chefs-d'œuvre de polémique, prouve que son génie n'avait rien perdu de sa puissance, comme le *Lévite d'Ephraïm*, composé pen-

dant sa fuite et publié vers le même temps, montre qu'il avait conservé toute sa fraîcheur. Quant à l'arrêt du conseil de Genève, il n'y répondit que par un acte de légitime fierté : il abdiqua solennellement, le 12 mai 1763, son droit de bourgeoisie et de cité, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à donner à sa patrie, notamment dans les troubles de 1767, les marques les plus touchantes de son amour (1).

La démarche de Rousseau réveilla ses parents et ses amis. Après un trop long silence, quarante bourgeois, Deluc à leur tête, présentèrent au premier syndic, le 18 juin 1763, une requête ferme et digne non-seulement contre l'arrêt tout à fait illégal qui avait frappé Jean-Jacques et contre le procès non moins contraire aux lois qui avait été intenté à Pictet, requête qu'ils renouvelèrent le 8 août, en appelant de ces procédures au Conseil général. Le Petit-Conseil répondit sèchement qu'il n'avait point à rendre compte de ses délibérations, et le procureur-général Tronchin se constitua le défenseur de ses prétentions tyranniques dans ses Lettres écrites de la campagne, auxquelles Rousseau se chargea de répondre, à la prière de ses anciens concitoyens. Il le fit dans ses *Lettres écrites de la montagne*, Amst., 1764, 2 part. in-12. La dernière de ces lettres, au nombre de neuf, est seule consacrée à l'examen de l'ouvrage de Tronchin. Dans la 1re et la 6e, l'auteur discute les motifs de sa condamnation. Dans la 2e, la 4e et la 5e, il prouve que la procédure intentée contre lui viole la loi. Dans la 7e et la 8e, il critique le gouvernement de Genève. La 3e enfin n'est qu'une discussion critique de la doctrine des miracles. L'illustre écrivain, à qui nous avons déjà fait plusieurs emprunts, a porté ce jugement sur ce livre célèbre : « Jamais le prestige de la dialectique, l'illusion de la parole ne furent poussés plus loin. La peinture du théisme évangélique de Rousseau, de sa foi chrétienne à la façon de saint Jacques, comme il dit, est une des choses les plus éloquentes qu'on puisse lire, et à côté de cette imagination et de ce pathétique, vous avez la controverse la plus serrée, la plus pressante sur la procédure et les droits du conseil de Genève. »

Les Lettres de la montagne déchaînèrent contre Rousseau non-seulement l'aristocratie, mais le clergé génevois. Que l'aristocratie se soit irritée contre un publiciste qui attaquait sans ménagement ses prétentions, en soutenant que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements ; que les emplois publics doivent être donnés, non à la naissance et à la richesse, mais à la vertu et au mérite ; que les impôts doivent être répartis proportionnellement à la fortune, on le comprend ; mais ce qu'on comprend moins, c'est que le clergé protestant ait oublié que Rousseau n'avait fait qu'user de son droit, en se livrant à la liberté d'examen, une des bases et la plus solide du protestantisme, et l'on a encore plus de peine à concevoir qu'il ait pu honnir comme un audacieux pour qui rien n'était sacré, un écrivain qui avait toujours été l'organe de la morale la plus pure, par cela seul qu'il trouvait une preuve plus convaincante de la mission divine du Christ dans l'excellence de sa doctrine que dans des phénomènes regardés comme surnaturels sur l'attestation de gens ignorants. Il est vrai que plus tard les idées des ministres de Genève se modifièrent et qu'ils s'aperçurent, comme l'écrivait Roustan, un d'entre eux, qu'il existe un abîme « entre l'ami de Voltaire qui sourit et raille en répétant que la conduite de J.-Ch. est digne d'un échappé de Bedlam, et le disciple de Rousseau qui, sans admettre les miracles, incline son front et vénère celui qui vécut et mourut comme un dieu ; » mais il n'était plus

(1) Il envoya à Genève 550 fr., c'est-à-dire plus du quart de son modique revenu, pour venir au secours des pauvres, et travailla de tout son pouvoir à calmer les esprits.

temps de réparer le mal causé par leur intolérance (1). Au signal parti de Genève, le pasteur de Motiers-Travers, Montmolin, qui, le 29 août 1762, c'est-à-dire même après la condamnation de l'Emile, n'avait pas hésité à admettre Rousseau à la Cène, fit brusquement volte-face et s'unit à ses ennemis les plus emportés. De son côté, la vénérable classe des pasteurs de Neuchâtel cita, le 18 mars 1765, sous peine d'excommunication, Jean-Jacques à comparaître devant elle pour rendre compte de sa foi; mais le gouvernement refréna son zèle en prenant Rousseau sous sa protection (2). Montmolin toutefois ne se tint pas pour battu; il se tourna du côté du peuple qu'il anima le plus qu'il put contre l'ennemi des miracles. Accablé de lettres injurieuses ou menaçantes, de réprimandes acerbes, de conseils importuns, tourmenté dans ses promenades par les polissons du village, hué, quand il sortait, par la canaille, avec qui il partageait son pain, persécuté jusque dans son domicile, à l'instigation de Thérèse, qui se déplaisait à la campagne et voulait le forcer à quitter Motiers-Travers, Rousseau prit enfin le parti de s'éloigner. Remerciant la commune de Couvet qui l'avait nommé bourgeois le 1er janv., et qui l'invitait à venir occuper une maison préparée exprès pour lui, il alla chercher un asile dans la petite île de Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne, dont il nous a laissé une délicieuse peinture. Mais le sénat de Berne ne voulut pas l'y souffrir. Forcé de partir au cœur de l'hiver, Rousseau prit la route de Strasbourg avec l'intention de se retirer à Berlin. Une lettre de David Hume, lui promettant une retraite paisible en Angleterre, jointe aux conseils de lord Keith et de Mme de Boufflers, le décida à renoncer à son projet pour suivre l'historien anglais dans sa patrie. Il quitta donc, le 9 déc. 1765, Strasbourg, où il avait été traité par le maréchal de Contades avec toutes sortes d'égards et par le clergé catholique avec une bienveillance qui rendait plus choquante la conduite du clergé protestant, traversa la France sans être inquiété, s'embarqua avec Hume dans les premiers jours de janv. 1766, et fut reçu à Londres avec un enthousiasme indicible. Quelque temps après, il alla se fixer à Wootton dans le comté de Derby. Jusque-là tout allait bien; mais la bonne harmonie ne pouvait durer entre deux hommes d'humeur et de principes aussi différents que Rousseau et Hume. Les injures furent réciproques. Rousseau eut sans doute tort et grand tort de s'irriter des bons offices de Hume; mais il a pour excuse sa déplorable manie que les persécutions des ministres protestants et le climat humide de l'Angleterre avait aggravée à un degré incroyable. Hume, de son côté, aurait dû se montrer moins susceptible à l'égard d'un fou de génie qui lui avait confié sa destinée; il se hâta beaucoup trop de se plaindre de lui dans les termes les plus outrageants, en prenant les ennemis mêmes de son hôte pour confidents. On sait que le malheureux Rousseau s'était imaginé qu'il était l'objet d'un noir complot tramé par Grimm, dans lequel trempaient Voltaire, *Tronchin*, le duc de Choiseul. Une plaisanterie assez spirituelle de Walpole et quelques tracasseries sans grande importance, qu'il eût été facile d'éclaircir, comme la rupture du cachet de ses lettres à Wootton, lui persuadèrent que Hume s'était fait l'instrument de cette conjuration imaginaire. Dans cette conviction, il refusa une pension de cent liv. st. que le ministre anglais

(1) Dans son Rousseau et les Génevois (Gen., 1858, in-12), M. Gaberel, ancien pasteur, prend naturellement la défense du clergé génevois. Nous reconnaîtrons sans peine qu'il se montra moins fanatique que celui de Neuchâtel, mais pour trouver sa conduite « charitable, » il faudrait oublier qu'à l'apparition de la Nouvelle Heloïse, le consistoire provoqua des poursuites contre ce roman célèbre, et que s'il ne fut pas poursuivi, c'est que le Conseil crut devoir suspendre son jugement.

(2) Dans le même temps, le parlement de Paris condamna au feu le livre de Rousseau par arrêt du 19 mars.

lord Conway lui avait obtenue du roi, à la recommandation de Hume, et adressa à ce dernier un étrange factum où le trouble de sa raison perce à chaque page; puis, saisi d'un véritable accès de folie, il s'enfuit de Wootton, le 1er mai 1767, erra quelques jours sur les grands chemins et arriva enfin à Douvres, où il se mit à haranguer en français la foule ébahie. Tout surpris de pouvoir s'embarquer sans obstacle, il arriva un peu plus calme en France, le 21 mai 1767. Après s'être arrêté quelque temps à Fleury, chez le père de Mirabeau, il accepta l'hospitalité du prince de Conti dans le château de Trye, d'où, au bout d'un an environ, il partit, sous le nom de Renou, pour Lyon et le Dauphiné. C'est pendant un séjour qu'il fit à Bourgoin qu'il se décida à prendre Thérèse Levasseur pour épouse « dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature. » Enfin, après maints projets aussitôt abandonnés que conçus, il résolut de revenir à Paris « s'exposer, armé de sa seule innocence, à tous les complots que la puissance, la ruse et l'injustice pouvaient tramer contre lui ; » il voulait confondre ses ennemis par la lecture publique des mémoires de sa vie qu'il avait commencés à Wootton. Il lut effectivement dans plusieurs sociétés ces confessions, où la maturité de la raison s'allie à la fraîcheur des souvenirs de la jeunesse, en sommant, « au nom de la justice et de la vérité, » les personnes intéressées d'y répondre. Mme d'Epinay, qui était une de ces personnes-là, aima mieux prier le lieutenant de police de faire cesser ces lectures dans l'intérêt de son repos.

A ce dernier coup, Rousseau se renferma plus que jamais dans la solitude, travaillant de son métier de copiste, dont il se délassait en herborisant dans les environs de Paris. Sans se refuser absolument aux hommages de ses admirateurs, qui, selon l'expression du prince de Ligne, le trouvaient tout à la fois ravissant et impatient, il devint de plus en plus sombre, ombrageux, misanthrope, au point de ne voir que haine et insulte dans les témoignages d'amitié qu'on lui donnait, dans les marques de bienveillance ou d'enthousiasme qu'on lui prodiguait jusque dans les rues. C'est pendant cette malheureuse période de sa vie qu'il écrivit ses *Rêveries d'un promeneur solitaire* et les trois dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, qu'il eut la singulière idée de mettre sous la sauvegarde de Dieu même, en déposant sur le maître-autel de Notre-Dame cette étrange protestation contre les persécutions de ses ennemis. Un autre jour, les Parisiens stupéfaits le virent distribuer sur la voie publique des billets où il sollicitait un peu d'affection de tout français aimant encore la justice et la vérité. Ces actes de démence et d'autres encore, que la malveillance ne manqua pas d'attribuer à un désir immodéré de faire parler de lui, sont d'autant plus surprenants que, ôtée sa monomanie, Rousseau avait conservé son génie, la force et la lucidité de son esprit, la magie de son style, comme le prouvent ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, où, à côté de graves erreurs, se rencontrent de grandes vérités.

Six semaines avant sa mort, Rousseau accepta l'asile que M. de Girardin lui offrait dans sa magnifique terre d'Ermenonville. Le séjour des champs, joint aux attentions dont il était l'objet, semblait ramener peu à peu la paix dans son âme, lorsque, le 2 juill. 1778, au retour de sa promenade ordinaire, il tomba en quelque sorte foudroyé par une apoplexie séreuse. On a dit que, las de souffrir, il s'était donné la mort ; mais cette assertion, bien que défendue avec chaleur par Musset-Pathay, son biographe, ne repose sur aucune preuve convaincante, et elle est formellement contredite par le procès-verbal des médecins. M. de Girardin fit élever un monument dans l'île des Peupliers au célèbre philosophe dont les cendres furent transportées au Panthéon, en 1794. Le 21 déc. 1790, sur la proposition d'*Eymar*, l'Assemblée nationale lui a-

vait voté une statue et assigné une pension à sa veuve. En 1814, le souvenir du grand homme protégea Ermenonville et Montmorency contre les réquisitions de l'ennemi. En 1793, sa ville natale lui avait aussi dressé une statue, qui fut abattue à la Restauration; mais, en 1828, on songea à la relever. A défaut des Conseils, un comité s'organisa et ouvrit une souscription dont le produit servit, en 1832, à lui en ériger une nouvelle en bronze, due au ciseau de *Pradier*, dans l'île qui porte aujourd'hui son nom, à l'entrée de ce lac auquel, dans sa vieillesse, il adressait cette touchante apostrophe : « O mon lac ! sur lequel j'ai passé les heures paisibles de mon enfance, charmants paysages, où j'ai vu pour la première fois le majestueux et touchant lever du soleil, où j'ai senti les premières émotions du cœur... O mon lac, je ne te verrai plus. »

Depuis longtemps, Rousseau est placé au premier rang parmi les écrivains français du XVIIIe siècle. Son inimitable style sait prendre tous les tons de l'éloquence : tantôt simple et gracieux, familier et naïf, tantôt grave et touchant, véhément et pathétique, toujours pur et noble, il est partout admirable, et il le serait encore davantage, si l'art s'y faisait moins sentir. Pour atteindre à ce degré de perfection qu'offrent tous ses écrits, non-seulement dans le choix de l'expression propre, mais dans l'agencement des mots et l'arrondissement des périodes, il n'épargnait ni soin ni travail; jamais auteur n'a mis en pratique le précepte d'Horace avec une patience plus infatigable. « Il y a, dit-il dans ses Confessions, telle de mes périodes que j'ai tournée et retournée cinq ou six nuits dans ma tête, avant qu'elle fût en état d'être mise sur le papier... Mes manuscrits raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. » Aussi a-t-il, selon l'expression de M. Villemain, plus de passion et d'autorité dans le langage que de création dans les vues; il brille plus par son éloquence que par la nouveauté de ses idées. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point, l'opinion est unanime; mais rien de plus contradictoire que les jugements portés sur son caractère. Bernardin de Saint-Pierre, qui visita, au mois de juin 1772, l'illustre et malheureux philosophe dans sa mansarde de la rue Plâtrière, nous a tracé ce portrait de son intérieur et de sa personne : « Nous trouvâmes une fort petite antichambre, où des ustensiles de ménage étaient proprement arrangés; de là nous entrâmes dans une chambre où J.-J. Rousseau était assis en redingote et en bonnet blanc, occupé à copier de la musique. Il se leva d'un air riant, nous présenta des chaises, et se remit à son travail, en se livrant toutefois à la conversation. Il était maigre et de taille moyenne. Une de ses épaules paraissait un peu plus élevée que l'autre, soit que ce fût l'effet de l'attitude qu'il prenait dans son travail ou de l'âge qui l'avait voûté, car il avait alors 60 ans. D'ailleurs il était fort bien proportionné. Il avait le teint brun, quelques couleurs aux pommettes des joues, la bouche belle, le nez très-bien fait, le front rond et élevé, les yeux pleins de feu. Les traits obliques qui tombent des narines vers les extrémités de la bouche et qui caractérisent la physionomie exprimaient dans la sienne une grande sensibilité et quelque chose même de douloureux. On remarquait dans son visage trois ou quatre caractères de la mélancolie, par l'enfoncement des yeux et par l'affaissement des sourcils; de la tristesse profonde, par les rides du front; une gaieté très-vive et même un peu caustique, par mille petits plis aux angles extérieurs des yeux, dont les orbites disparaissaient quand il riait. Toutes les passions se peignaient successivement sur son visage, suivant que les sujets de la conversation affectaient son âme; mais, dans une situation calme, sa figure conservait une empreinte de toutes ces affections, et offrait à la fois je ne sais quoi d'aimable, de fin, de touchant, de digne de pitié et de respect. Près de lui

était une épinette sur laquelle il essayait de temps en temps des airs. Deux petits lits de cotonnade rayée de bleu et de blanc, comme la tenture de sa chambre, une commode, une table et quelques chaises faisaient tout son mobilier. Aux murs étaient attachés un plan de la forêt et du parc de Montmorency, où il avait demeuré, et une estampe du roi d'Angleterre, son ancien bienfaiteur. Sa femme était assise, occupée à coudre du linge; un serin chantait dans sa cage suspendue au plafond; des moineaux venaient manger du pain sur ses fenêtres ouvertes du côté de la rue, et sur celle de l'antichambre on voyait des caisses et des pots remplis de plantes telles qu'il plaît à la nature de les semer. Il y avait dans l'ensemble de son petit ménage un air de propreté, de paix et de simplicité, qui faisait plaisir.... Ce que j'ai trouvé de plus admirable dans son caractère, c'est que jamais je ne l'entendis médire des hommes dont il avait à se plaindre.... La bonté du cœur lui paraissait supérieure à tout; elle était la base fondamentale de son caractère : il préférait un trait de sensibilité à toutes les épigrammes de Martial. Son cœur, que rien n'avait pu dépraver, opposait sa douceur à tout le fiel dont nos sociétés s'abreuvent aujourd'hui. Il était gai, confiant, ouvert, dès qu'il pouvait se livrer à son caractère naturel... Quatre ou cinq causes réunies contribuèrent à altérer son caractère, dont la moindre a suffi quelquefois pour rendre un homme méchant : les persécutions, les calomnies, la mauvaise fortune, les maladies, le travail excessif des lettres, travail qui trop souvent fatigue l'esprit et altère l'humeur; mais toutes ces causes réunies n'ont jamais détourné Rousseau de l'amour de la justice. Il portait ce sentiment dans tous ses goûts.» — « Il fut toujours le même, dit aussi Mirabeau, plein de droiture, de franchise et de simplicité, sans aucune espèce de faste, ni de double intention, ni d'art pour cacher ses défauts ou montrer ses vertus. Quoi qu'on pense ou qu'on dise de lui pendant encore un siècle, il ne fut jamais peut-être un homme aussi vertueux, puisqu'il le fut avec la persuasion qu'on ne croyait pas à la sincérité de ses écrits et de ses actions. Il le fut malgré la nature, la fortune et les hommes, qui l'ont accablé de souffrances, de revers, de calomnies, de chagrins et de persécutions. Il le fut avec la plus vive sensibilité pour l'injustice et les peines. Il le fut enfin malgré les faiblesses qu'il a révélées dans les Mémoires de sa vie. J.-J. Rousseau arracha mille fois plus à ses passions qu'elles n'ont pu lui dérober.» Il y a loin de ces portraits tracés par deux contemporains de Rousseau à ceux que deux écrivains de nos jours, lord Brougham et M. Saint-Marc Girardin ont esquissés de ce grand homme. Ils se sont plu à recueillir dans ses Confessions et dans les livres de ses ennemis tout ce qui est le plus propre à le rendre méprisable et odieux, et ils arrivent l'un et l'autre à cette conclusion qu'il ne fut qu'un charlatan vaniteux et un hypocrite. Il est certain que les erreurs de sa jeunesse peuvent fournir des armes contre lui; mais, comme l'a fait observer M. Berville, « pour être équitable, il faut juger Rousseau depuis l'âge de 40 ans, c'est-à-dire, depuis la régénération morale qu'il sut accomplir sur lui-même par l'énergie de sa volonté et qui d'une âme vulgaire et fragile fit une âme nouvelle, supérieure à la fortune, idolâtre de la beauté morale et portant jusqu'à l'excès peut-être le culte du devoir et la vertu du sacrifice. » Dès ce moment, ajoute le même biographe, il nous apparaît impressible, ombrageux, bizarre, romanesque dans ses idées, extrême dans ses affections et dans ses maximes, inhabile, à force de sensibilité, à la société des hommes; mais généreux, sincère, désintéressé, magnanime, oubliant les torts et les injures de ses ennemis, fier avec les grands, bon et facile avec les humbles. Tel Rousseau s'est aussi montré à nous, et tel il s'était montré au peuple qui, partout où il a vécu, a conservé long-

temps le souvenir du bon M. Rousseau.

Il ne nous reste plus qu'à donner la liste des ouvrages imp. de Rousseau. Si l'on songe qu'il commença tard à écrire et qu'il avait le travail extrêmement difficile, on sera étonné de sa fécondité.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Réponse à un mémoire intitulé : Si le monde que nous habitons est une sphère ou un sphéroïde*, imp. dans le Mercure de France (1738).

II. *Le verger de Mme la baronne de Warens*, Lond., 1739, in-8°; réimp. dans les OEuvres de Rousseau sous ce titre : *Le Verger des Charmettes*.

III. *Dissertation sur la musique moderne*, Paris, 1743, in-8°.

IV. *Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon en 1750, sur cette question : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, Paris, 1750, in-4°; Gen., 1751, in-8°; Londres, 1751, in-8°.

V. *Lettre à M. Grimm sur la réfutation de son Discours faite par M. Gautier*, 1751, in-8°.

VI. *Lettre sur la nouvelle réfutation de son Discours, par un académicien de Dijon*, 1751, in-8°.

VII. *Observations sur la réponse qui a été faite au Discours couronné par l'Acad. de Dijon, par le R. d. P.* [roi de Pologne], 1751, in-8°.

VIII. *Réponse au Discours de M. Borde.* — M. Quérard n'en connaît aucune édit. séparée.

IX. *Dernière réponse aux critiques de son Discours*, Paris, 1752, in-8°.

X. *Lettre à M. Grimm au sujet des remarques ajoutées à sa Lettre sur Omphale*, [Paris] 1752, in-8°. — Anonyme.

XI. *Le Devin du village*, 1753, in-8°; Paris, 1753, in-4°; dernière édition, Paris, 1825, in-8°.

XII. *Narcisse ou l'amant de lui-même*, 1753, in-8°; Gen., 1781, in-12.

XIII. *Lettre sur la musique française*, 1753, in-8°.

XIV. *Lettre d'un symphoniste de l'Acad. royale de musique à ses camarades de l'orchestre*, s. l. ni date, in-8°; Amst., 1753, in-12; Paris, 1754, in-12.

XV. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amst., 1755, in-8°; 1762, in-12; trad. en angl., Lond., 1762, in-8°; 1791, in-8°; trad. en allem. par Mendelssohn, Berlin, 1756, in-8°; nouvelles trad. allemandes, Marburg, 1763, in-8°; Frankf., 1800, in-8°; Leipz., 1827, in-8°; trad. en espagnol, Paris, 1822, in-18.

XVI. *Œuvres diverses*, 1756, 2 vol. in-12; Amst., 1763, 2 vol. in-12; 1776, 4 vol. in-12.

XVII. *Discours sur l'économie politique*, Gen., 1758, in-18; Laus., 1764, in-12; trad. en allem., Berlin, 1792, in-8°. — Extrait de la grande Encyclopédie.

XVIII. *J.-J. Rousseau à M. d'Alembert sur son art. Genève dans le 7e vol. de l'Encyclopédie*, Amst., 1758, in-8°; 1763, in-12; trad. en allem., Zurich, 1761, in-8°; en angl., Lond., 1759, 8°.

XIX. *Lettres à M. de Voltaire*, Leipz., 1759, in-8°; 1764, in-8°. — Au sujet de son Poëme de la loi naturelle et du désastre de Lisbonne. Celle-ci avait paru déjà dans le journal de *Formey*.

XX. *Julie ou la Nouvelle-Héloïse*, Amst., 1760, 6 vol. in-12; Paris, 1761, 4 vol. in-12; Amst., 1761, 7 vol. in-12, et vingt fois depuis; trad. en angl., 1761, 4 vol. in-8°; Lond., 1810, 3 vol. in-12; en allemand, Berlin, 1785, in-8°; en espagnol, Burdeos, 1820, 4 vol. in-12.

XXI. *Préface de la Nouvelle-Héloïse*, 1761, in-12.

XXII. *Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre*, Amst., 1761, in-12; trad. en angl., Lond., 1761, in-4°.

XXIII. *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Amst., 1762, in-12; Francf., 1762, in-8°; réimp. plus de vingt fois; trad. en angl., Lond., 1763, in-12; 1791, in-8°; en allem., par Geiger, Marb., 1763, in-8°;

nouv. trad., Leipz., 1829, in-16; en espagn., Léon, 1821, in-18; en grec moderne, Paris, 1828, in-12.

XXIV. *Emile ou de l'Education*, Amst., 1762, 4 vol. in-12; La Haye, 1762, 4 vol. in-8°; Paris, 1762, 4 vol. in-8° et in-12; réimp. vingt fois depuis; trad. en angl., Lond., 1762, 4 vol. in-12; en allem., Leipz., 1762, 3 vol. in-8°; nouv. trad., Braunschw., 1789-91, 4 part. in-8°; en espagn., Burdeos, 1817, 3 vol. in-12. — La *Profession de foi du vicaire savoyard* a été imp. séparément, Leipz., 1765, in-8°; Paris, 1822. in-18, et en dernier lieu dans les Fragments et souvenirs de M. Cousin (Paris, 1857, in-8°).

XXV. *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Ch. de Beaumont, archevêque de Paris*, 1763, in-8°; trad. en allem., Riga, 1767, in-8°; Leipz., 1799, in-8°.

XXVI. *L'Allée de Silvie*, Gen., 1763, in-12.

XXVII. *Lettres écrites de la montagne*, Amst., 1764, 2 part. in-12; Neufchâtel, 1767, in-12.

XXVIII. *De l'imitation théâtrale*, Amst., 1764, in-12.

XXIX. *Œuvres de M. Rousseau de Genève*, nouv. édit., revue, enr. et augm., Neufch., 1764, 6 vol. in-8°; Neufch. [Paris], 1764, 10 vol. in-8° et in-12; 1765, 1767, 1768, 1779, 10 vol. in-12; Amst., Rey, 1769, 1772, 1774, 11 vol. in-8° ou in-12.

XXX. *Pygmalion*, s. l. ni date, in-8°; réimp. une dizaine de fois; mis en vers par Berquin, Paris, 1775, in-4°. — Mélodrame, genre dont Rousseau fut l'inventeur.

XXXI. *Opuscules*, Gen. et Paris, 1766.

XXXII. *Dictionnaire de musique*, Gen., 1767, in-4°; Amst., 1768, 2 vol. in-12; Paris, 1821-22, 2 vol. in-8°. — Selon M. Fétis, il a eu six édit. et a été trad. en anglais et en hollandais.

XXXIII. *Discours sur cette question: Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros, et quels sont les héros à qui cette vertu a manqué? présenté à l'Académie de Corse en 1751*, Amst., 1769, in-8°; Laus., 1769, in-8°; réimp. avec les Nos IV et XV dans les Orateurs français (Paris, 1826, in-12).

XXXIV. *Lettres de J.-J. Rousseau sur son exil du canton de Berne*, Paris et Leipz., 1770, in-8°.

XXXV. *Pensées de J.-J. Rousseau*, Berlin, 1775, 2 vol. in-8°; Gen., 1789, 2 vol. in-12.

XXXVI. *Collection complète des œuvres de Rousseau*, Bruxelles [Lond.], 1774, 9 vol. in-4°; Gen., 1780, 8 vol. in-4°.

XXXVII. *Quatre lettres à M. de Malesherbes*, imp. parmi les notes du poëme des Mois par Roucher, et trad. en allem., Braunschw., 1779, in-8°; réimp. dans le recueil N° L.

XXXVIII. *Fragments de Daphnis et Chloé*, Paris, 1779, in-fol.

XXXIX. *Six airs nouveaux du Devin du village*, Paris, 1779, in-fol.

XL. *Emile et Sophie ou les Solitaires*, 1780, in-8°; trad. en angl., Lond., 1783, in-8°.

XLI. *Le lévite d'Ephraïm*, trad. en allem., Zurich, 1782, in-8°; réimp. en franç., Gen., 1828, in-fol. — Nous ne connaissons pas la date de la 1re édit.

XLII. *Œuvres de J.-J. Rousseau*, Lond. [Paris], 1781, 38 vol. in-18.

XLIII. *Les consolations des misères de ma vie*, Paris, 1781, in-fol.

XLIV. *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, nouv. édit., Lond. [Paris], 1782, in-18; trad. en allem., Leipz., 1831, in-8°.

XLV. *Les Confessions de J.-J. Rousseau, suivies des Rêveries d'un promeneur solitaire*, Gen., 1782, 4 vol. in-8°; Paris, 1790, 7 vol. in-8° et in-12; Paris, an VI, 4 vol. in-12, et plusieurs fois depuis; trad. en allem., Berlin, 1783, 2 vol. in-8°; Tüb., 1790, 3 part. in-8°; avec un supplément, Hof, 1796, in-8°; nouv. trad., Leipz., 1830, 10 vol. in-16; trad. en angl., Lond., 1790, 5 vol. in-12. — Les *Rêveries* ont été trad. en allem. et publiées séparément, Berlin, 1782, in-8°; Munich, 1783, in-8°. — En 1850, M. Félix Bovet a pu-

blié dans la Revue suisse (N° d'oct.) des *Fragments inédits des Confessions*, tirés des mss. de la Biblioth. de Neuchâtel.—Dans ce livre célèbre, Jean-Jacques se dévoile tout entier ; il nous révèle ses erreurs, ses fautes, ses faiblesses avec une franchise dont personne n'avait donné l'exemple avant lui. Il ne se présente pas à nous comme un saint ni comme un sage, mais comme un homme, c'est-à-dire un être faible, flottant sans cesse entre le bien et le mal, mélange confus de lumière et de ténèbres, de grandeur et de bassesse. Quant à son style, jamais il ne s'est élevé plus haut. C'est une abondance, une clarté, un naturel, une correction admirables. Rousseau a le talent de donner de l'élégance aux choses les plus vulgaires et de la dignité aux plus ignobles. Comme ces Mémoires contenaient des vérités offensantes pour d'anciens amis, il n'avait pas voulu les publier de son vivant. Il avait même recommandé expressément de ne pas les mettre au jour avant que le XVIII[e] siècle fût expiré; mais on était si avide de tout ce qui sortait de sa plume, que l'on ne tint aucun compte de sa volonté.

XLVI. *Collection complète des Œuvres de J.-J. Rousseau* [par *Du Peyrou*], Gen. 1782 et suiv., 17 vol. in-4°, ou 35 vol. in-8°, ou 33 vol. in-12.

XLVII. *Œuvres posthumes* [publ. par Du Peyrou], Gen. et Paris, 1782-83, 12 vol. in-8° ou in-12.

XLVIII. *Nouvelles Lettres*, Paris, 1789, in-8°.

XLIX. *Œuvres politiques*, Gen. et Paris, 1792, 4 vol. in-18; 1821, 4 vol. in-18.—Contenant, outre les N°s XV, XVII, XXII, XXIII, XLIV, les *Lettres de J.-J. Rousseau à M. Philopolis et à M. Buttafoco* sur les affaires de la Corse.

L. *Lettres originales à M[me] de Luxembourg, à M. de Malesherbes, à d'Alembert*, etc., Paris, an VII, in-18.

LI. *Le nouveau Dédale*, Paris, [an IX] in-8°.

LII. *La Botanique de J.-J. Rousseau*, Paris, 1802, in-8°; 1822, in-4°; 1828, in-12.—Sans doute le même ouvrage que *Le botaniste sans maître*, Winterthur, 1805, in-12, mentionné par Kaiser, qui cite aussi, sous le nom de Rousseau, une *Botanique pour les demoiselles*, en allem., Leipz., 1781, 8°.

LIII. *Correspondance originale et inédite de J.-J. Rousseau avec M[me] de Franqueville et M. Du Peyrou*, Paris, 1803, 2 vol. in-8°; Leipz., 1803, 2 vol. in-12; Paris, 1820, 2 vol. in-12 ; trad. en allem., Leipz., 1804-8, 3 part. 8°.

LIV. *Testament de J.-J. Rousseau*, Paris, 1820, in-8°.

LV. *Pensées d'un esprit droit et sentiments d'un cœur vertueux, ouv. inédit, suivi d'un autre opuscule intitulé Mœurs-caractères*, Paris, 1826, in-8°. — Publié par M. Villenave.

LVI. *Lettres de Voltaire et de J.-J. Rousseau à C.-J. Panckoucke*, Paris, 1828, in-8°.

LVII. *Lettre inédite de J.-J. Rousseau* (à M. de Sainte-Aldegonde), Paris, 1832, in-8°.—D'autres *Lettres* de J.-Jacques ont été publiées à la suite des *Fragments de Rousseau* (Gen., 1829, in-8°), dans le Conservateur (1800), dans la Revue rétrospective (1[re] série, T. III ; 2[e] série, T. II), où M. Ravenel a inséré aussi (T. V) un morceau inédit de Rousseau, sous ce titre : *Mon Portrait*; dans le Musée historique de Neuchâtel (T. II).

LVIII. *Lettres sur la botanique*, Paris, 1835, in-32. Réimpr. du N° LII.

LIX. *Discours sur les richesses*, Paris, 1853, gr. in-8°, pp. 24 avec facsimile.—Tiré par M. Félix Bovet des papiers de Rousseau déposés à la Bibliothèque de Neuchâtel, en 1794, par Du Peyrou, à qui Rousseau les avait confiés en quittant Motiers-Travers.

LX. *Le petit Savoyard, nouvelle inédite*.—Ins. dans le Livre des familles, almanach pour 1856, par M. Gaullieur, qui avait reçu de M. Bovet la communication de ce fragment.

LXI. *Lettres inédites de J.-J. R. à M.-M. Rey*, Amst. et Paris, 1858, gr. in-8°, pp. 320, avec fac-simile.

Les œuvres complètes de Rousseau ont été réimp. maintes fois avec des additions successives. Les curieux trouveront la liste de ces nombreuses éditions dans Barbier et Quérard. Nous citerons, comme les plus estimées celles de Paris, 1788-93, 39 tomes en 38 vol. in-8° ; de Paris, 1796-1801, 25 vol. gr. in-18; de Paris, 1817, 8 vol. in-8°; celles de Petitain, Paris, 1819-20, 22 vol. in-8°, et celle de Musset-Pathay, Paris, 1823-26, 23 vol. in-8°, à laquelle on doit joindre les *Œuvres inédites*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°, éditées par le même.

ROUSSEAU (Jacques), excellent peintre de paysage et de perspective, né à Paris de *Jacques Rousseau*, menuisier, fut présenté au bapt. le 4 juin 1630 et mourut à Londres, le 16 déc. (1) 1693 (v. st.).

Rousseau compléta son éducation en Italie. A Rome, où il vécut quelque temps, il se lia d'amitié avec le paysagiste hollandais Herman Swanevelt et épousa sa sœur. « Tous les genres de peinture, dit M. Périés dans la Biogr. univ., furent l'objet de ses études, et c'est à cette universalité de talents qu'il dut de pouvoir orner d'excellentes figures les ouvrages qu'il exécuta; mais enfin il se décida pour la perspective et l'architecture et ne connut point de rival dans ce genre. » En 1660, il était de retour à Paris. Le peintre Lebrun le chargea des morceaux d'architecture qui décoraient l'hôtel du président Lambert, et Rousseau s'acquitta de ce travail de main de maître. Sa réputation vint aux oreilles de Louis XIV, qui lui confia la décoration de la salle du château de St-Germain destinée aux représentations théâtrales. Ce prince l'honora du titre de son peintre ordinaire et l'employa activement pour l'embellissement de ses maisons royales. Dans la salle de Vénus, au château de Versailles, il peignit deux grands tableaux de perspective et d'architecture. Ces tableaux exécutés sur toile sont appliqués sur la muraille. Le 2 sept. 1662, Rousseau fut reçu membre de l'Acad. royale de peinture. Son tableau de réception fut un grand paysage orné d'architecture. Lors de la première exposition des beaux-arts, qui eut lieu au Palais-Royal en 1673, on vit de lui trois paysages et un tableau d'architecture. Sa réputation allait chaque jour en augmentant. En 1679, ses collègues de l'Académie lui donnèrent un témoignage de leur estime en le nommant conseiller. Mais malheureusement sous Louis XIV, le pinceau et le burin devaient le céder à la calotte, *cedant arma togæ* : lors de la grande épuration de l'Académie en 1681, Rousseau en fut exclu comme huguenot, en compagnie de *Henri Testelin, Jean Michelin, Samuel Bernard, Louis Elle-Ferdinand, Nicolas Heude, Jean Forest, Matthieu L'Espagnandel* et *Jacob d'Agard*, c'est-à-dire, sinon la meilleure, au moins une très-notable partie du corps (1). Rousseau était très-zélé pour sa religion; c'est ce que témoigne une touchante anecdote que rapporte Madame, mère du Régent, dans une de ses lettres à sa sœur. « Vous auriez tort de croire, lui écrivait-elle, que je ne chante jamais les psaumes ou les cantiques luthériens; je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous raconte ce qui m'est arrivé à ce

(1) Le 2 janv., selon d'autres; vers 1694, selon Walpole, qui lui donne par erreur l'âge de 68 ans. Dans une lettre de la duchesse d'Orléans, mere du régent, on lit qu'il mourut en Hollande.

(1) Il paraîtrait cependant que le 24 nov. 1685 tous les protestants n'en avaient pas encore été évincés. A cette date, l'Académie admit le peintre de fleurs et de fruits, *Jean-Baptiste Blain de Fontenay* (né à Caen en 1654 et mort à Paris le 12 fev. 1715), à prendre séance avant qu'il eût terminé son tableau de réception « pour lui marquer la joie qu'elle a de ce qu'il s'est nouvellement converti à la foi catholique, et exciter par ses grâces les autres de la R. P. R. qui sont de la compagnie, à rentrer dans le giron de l'Eglise... laquelle séance l'Académie lui a accordée sans conséquence, sinon à l'égard d'autres personnes de ladite religion prétendue reformée qui seraient capables d'être reçues à l'Academie, qu'elle favorisera de la même grâce. » Le demon tentateur prenait ainsi tous les déguisements. Nous ignorons les noms de ceux de ses membres protestants auxquels l'Académie faisait allusion.

sujet, il y a plus de vingt-cinq ans. Je ne savais pas que M. Rousseau, qui a peint l'Orangerie, était un réformé : il était à travailler sur un échafaudage, et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avais à peine achevé le premier verset, que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage, et tomber à mes pieds : c'était Rousseau ; je crus qu'il était devenu fou. Bon Dieu ! lui dis-je, qu'avez-vous Rousseau? Il me répondit : Est-il possible, Madame, que vous vous souveniez encore de nos psaumes, et que vous les chantiez? Que le bon Dieu vous bénisse et vous maintienne dans ces bons sentiments ! Il avait les larmes aux yeux. Il partit quelques jours après ; je ne sais ce qu'il est devenu ; mais en quelque lieu qu'il se trouve, je lui souhaite toute sorte de prospérités ; c'était un homme très-estimable et un excellent peintre à fresque. » Son départ suivit sans doute de près l'édit de révocation ; il se réfugia d'abord en Suisse. Walpole rapporte que Louvois le pressa de revenir, mais il s'y refusa, se contentant de lui recommander un artiste, peut-être son élève, *Philippe Meusnier*, pour exécuter sur ses dessins les travaux qu'il avait entrepris à Marly. Selon d'autres biographes, Rousseau, revenu à Paris, aurait abjuré et eût été rétabli dans ses honneurs, en 1688. Mais c'est évidemment une erreur. Nous voyons par une pièce conservée aux Archives de l'Etat (E. 3371) qu'à la fin de 1685, il ne s'était pas converti, et d'autre part nous trouvons son nom, avec ceux de sa domestique *Olympe Carré* et un autre *Rousseau*, qualifié garçon peintre, sur des listes de réfugiés dressées à Paris en fév. 1687 (*Suppl. franç.* 791. 2). En tout cas, l'anecdote que nous avons rapportée plus haut prouverait le peu de sincérité de sa conversion. Rousseau ne fit qu'un court séjour en Suisse ; il se rendit en Hollande d'où il passa en Angleterre sur l'invitation du duc de Montague qui le chargea d'une partie des décorations du magnifique hôtel (actuellement British Museum) qu'il faisait construire à Londres. On dit même qu'il eut la direction du bâtiment. Plusieurs parties, au rapport de Mariette, auraient été élevées sur ses dessins. « Entre autres peintures, dit Dussieux, il a fait l'architecture du grand escalier et celle du grand salon, qui sont fort estimées. » Le prix de ses travaux ne s'éleva pas à moins de quinze cents livres sterling. Le duc préféra s'acquitter de cette somme, en lui constituant une rente annuelle de 200 livres ; il n'eut à la payer que durant deux ans. On cite encore de Rousseau des paysages et des tableaux d'architecture servant de dessus de porte dans le palais de Hampton Court, à quelques milles de Londres. Comme tous les peintres à fresque, Rousseau fut maltraité par le temps. La plupart de ses ouvrages ont péri. Quant à ses tableaux de chevalet, ce n'était le plus souvent que des esquisses pour servir à ses grands travaux. Le Musée de peinture du Louvre ne possède rien de lui. « Rousseau, dit M. Périés, travailloit avec une rapidité extraordinaire et se plaignoit de ne point aller assez vite encore. La pensée vole, disait-il, et ne nous échappe que trop souvent. Toutefois ses ouvrages ne se ressentent jamais de cette grande célérité. — Ses dessins ne sont pas communs, ils sont touchés d'abord à la pierre noire, puis repris à la plume et lavés à l'encre de Chine, d'une main hardie et qui dénote une grande manière. » Rousseau aurait pu se faire un nom comme graveur. On lui doit dix-neuf gravures à l'eau forte, dont 8 d'après ses propres compositions, et 11 d'après des dessins du cabinet Jabach passés depuis dans le Cabinet du Roi. « Celles-ci, au jugement de M. Robert Dumesnil [10 paysages avec personnages d'après Annibal Carrache et 1 d'après le Bolognèse, J.-F. Grimaldi, dont il existe deux états, avant et après la lettre], sont généralement un peu maigres d'exécution ; mais les autres d'un faire large

et savamment finies au burin, déposent d'un grand goût de dessin du maître, de la beauté de ses ordonnances, et même de la puissance de son talent comme coloriste ; puisqu'elles fournissent autant que la gravure en a le pouvoir, la valeur des tons d'un tableau. » 1° *Les deux Bergères conversant.* — 2° *Les deux Hommes*, sans nom ni marque. — 3° *La Femme au bord de l'eau.*—4° *Le Jeune homme et la Jeune fille.* — 5° *La Ville antique.* — 6° *Saint-Jean dans le désert*, sans nom ni marque ; morceau en hauteur.—7° *Diane et ses Nymphes.* On connaît deux états de cette planche. — 8° *La Rivière dans la forêt.* Toutes ces estampes sont de petite dimension, environ 8 pouces de largeur sur 6 de hauteur. E. Kirkall a gravé un paysage d'après Rousseau.

Notre peintre n'était pas le seul enfant que Jacques Rousseau eut de sa femme *Marie Mesnard.* Nous lui connaissons au moins un frère et trois sœurs : 1° *Benjamin*, bapt. le 22 mars 1626 ;—2° *Elisabeth*, qui, restée veuve d'*Abraham Du Maistre*, se remaria, le 18 oct. 1668, avec *Charles de Persode* ; — 3° *Susanne* qui, restée veuve du sieur de *Saint-Fort*, écuyer de la grande écurie, se remaria avec *Esaïe Du Cormier*, sieur de La Haye, âgé de 58 ans, le même jour (5 juill. 1668) que sa fille, *Susanne de St-Fort*, épousa *Daniel Du Cormier* ;—4° *Anne*, femme, en 1637, de l'architecte *Jean Du Ry*.—*Jacques Rousseau*, horloger, qui fut emprisonné à Orléans, en 1713, pour cause de religion et dont la femme fut mise aux N. C. de cette ville (*Arch.* E. 3399), était le neveu de notre peintre. Nous ne savons si l'on doit rattacher à la même famille le chirurgien *Jean Rousseau* qui eut de sa femme, *Rachel Dumège*, deux fils, ANTOINE et JEAN, tous deux chirurgiens ; ce dernier, attaché en cette qualité à l'électrice douairière de Saxe, épousa à Charenton, à l'âge de 31 ans, le 10 juill. 1681, *Henriette-Françoise Bezard*.

ROUSSEAU (PIERRE DE), natif de l'Anjou, prêtre de l'Eglise catholique converti aux doctrines protestantes et martyr en 1546. Après sa conversion, Rousseau s'était retiré à Genève, puis à Lausanne, où « il profita si bien en la parole de Dieu, que retournant en son pays, il monstra clairement qu'il avoit esté bon escholier. » Dénoncé par son beau-frère, à qui il réclamait sa part de la succession paternelle, il fut arrêté à Angers, au mois d'oct. 1545, et enfermé dans la même prison que *Rabec* (Voy. ce nom). Peu de temps après, il fut interrogé par les vicaires de l'évêque et les officiers du roi, assistés d'un grand nombre de prêtres et de moines, sur la Cène, le baptême, l'intercession des saints, le purgatoire, la confession auriculaire, les jeûnes, la présence réelle. Crespin, dans son Martyrologe, a publié ses réponses, ainsi qu'une lettre adressée par le martyr à celui dont Dieu s'était servi pour lui faire connaître sa Parole. Condamné à la dégradation et à la peine du feu, Rousseau en appela au parlement de Paris ; mais l'inquisiteur qui fut envoyé dans l'Anjou, au mois d'avril 1546, fit exécuter la sentence rendue contre lui sans autre formalité que de le soumettre à un nouvel interrogatoire. Après avoir été dégradé, le 22 mai, et avoir subi la question extraordinaire avec toute la rigueur possible, Rousseau eut la langue coupée et fut traîné au supplice, brisé, mutilé, avec un baillon de fer dans la bouche. « Estant déjà tout noir au feu et comme à demy rosti, son baillon se défit de sa bouche, et invoqua le nom de Dieu, disant souventes fois : Jésus-Christ, assiste-moy ; Seigneur Dieu, assiste-moy. » La mort de Rousseau fut suivie d'une persécution « merveilleusement aspre » dans la ville d'Angers. En peu de jours *Louis Le Moine*, *Imbert Bernard*, *Richard Yette*, *Claude Donas*, *Guillaume Boistané* et *René de Mongers*, dit de Nizière, périrent également dans les flammes, et leur constance servit grandement à fortifier les fidèles d'Angers.

ROUSSEAU (Samuel), orientaliste, né à Londres, en 1765, d'une famille réfugiée d'abord établie à Genève (1). Rousseau débuta dans la carrière des lettres par sa collaboration au Gentleman's Magazine. Il s'occupait plus particulièrement, pour cette publication, de recherches dans les historiens de l'antiquité. « Doué d'une rare intelligence, dit la Biogr. univ., Rousseau apprit seul différentes langues et acquit des connaissances très-étendues. » Les hommes d'études sont peu propres aux affaires. Ayant voulu monter une imprimerie pour son compte, il éprouva des pertes qui le forcèrent à renoncer à son industrie pour reprendre ses occupations littéraires. Il donna de bonnes éditions d'un grand nombre d'auteurs anciens qu'il accompagna de scolies, mais auxquelles il ne mit pas son nom. Il mourut à Londres, le 4 déc. 1820, dans le plus grand dénûment; depuis plusieurs années, la maladie ne lui permettait plus de se livrer au travail. On lui doit les ouvrages originaux suivants :

I. *The flowers of Persian Literature, containing extracts from the most celebrated authors, in prose and verse, with a translation into English... to which is prefixed an Essay on the language and literature of Persia*, Lond., 1801, in-4°.

II. *A Dictionary of Mohammedan Law, Bengal-Revenue terms, Shanscrit, Hindoo, and others Words used in the East Indies with full explanation*, Lond., 1802, in-8°.

III. *Persian and English*, and *English and Persian Vocabulary*. Lond., 1802, in-8°.

IV. *The Book of knowledge, or grammar of the Persian language*, Lond., 1805, in-4°.—Omis par le bibliographe anglais.

V. *Punctuation, or an Attempt to facilitate the art of pointing, on the principles of grammar and reason; for the use of schools, and the assistance of general readers*, Lond., 1813; 1815; 1818, in-12.

La Biogr. univ. lui attribue, en outre, plusieurs dictionnaires géographiques et différents livres élémentaires pour l'étude du persan, sans donner d'autres indications.

ROUSSEL (Alexandre), pasteur du désert et martyr. Roussel naquit à Uzès, vers 1701, d'une famille honorable. Animé d'un grand zèle pour sa religion, il assistait, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, aux assemblées religieuses de ses coreligionnaires, attendant avec impatience que son âge lui permît de marcher sur les traces des ministres sous la croix, dont l'intrépide courage le transportait d'admiration. Dans l'ardent désir de se consacrer au service de l'Eglise militante, il s'appliqua avec ardeur à la lecture de l'Ecriture sainte et de quelques livres de piété, et se prépara aux périlleuses fonctions du ministère, en allant de maison en maison prier avec les malades et exhorter les autres à la persévérance. Les dangers que couraient les ministres du désert étaient si nombreux et si terribles, que l'on n'avait pas le droit de se montrer trop difficile ; on pensait avec raison qu'une vocation bien décidée valait mieux, dans les circonstances présentes, que la science théologique. Roussel fut donc reçu proposant dès qu'il eut atteint l'âge de 25 ans. Au bout de deux ans et demi environ de ministère, la trahison le livra, avec son guide, nommé *Coste*, entre les mains de ses ennemis, le 10 oct. 1728. Conduit d'abord à Aulas, de là au Vigan, il fut transféré à Montpellier sur l'ordre de l'intendant. Les Protestants avaient résolu de l'enlever en route; mais les autres ministres s'y opposèrent, dans la crainte de rallumer la guerre des Camisards. Ils préférèrent de recourir aux supplications et aux prières, et s'adressèrent au duc d'Uzès, qui s'employa inutilement pour sauver le jeune prédicant. Roussel fut exécuté le 30 nov. *Antoine Court* alla consoler sa mère; mais

(1) La Biogr. univers. le dit neveu du célèbre *Jean-Jacques*.

cette femme héroïque lui répondit : «Si mon fils eût témoigné quelque faiblesse, je ne m'en fusse jamais consolée; mais puisqu'il est mort constant et ferme dans la foi, toute ma douleur se change en actions de grâce pour bénir à jamais mon Dieu qui l'a si puissamment fortifié.» (*Mss. de Court*, N° 39.) Le supplice de Roussel produisit une vive impression dans le Languedoc. Un poëte populaire a composé sur son arrestation une complainte en 22 couplets, et sur sa mort, une autre complainte en 23 couplets, qu'il met dans la bouche de sa mère.

Une autre famille protestante du nom de Roussel habitait la Champagne. *Isaac Roussel*, de Châlons, se réfugia à Berlin avec sa femme *Susanne Osthome*, et devint médecin de l'hôpital. Son collègue *Paul Ancillon* avait épousé une *Jeanne Roussel* (probablement de la même famille), qui eut la douleur de voir ses fils retourner en France, où ils changèrent de religion.

ROUSSEL (Gérard), en latin *Ruffus* ou *Ruffi*, un des premiers propagateurs des doctrines évangéliques en France, naquit à Vaquerie près d'Amiens. Il entra dans les ordres et fut chargé de la cure de Busancy. Selon les uns, il avait pris le grade de docteur en théologie; mais, selon d'autres, il n'était que maître-ès-arts. Disciple de *Le Fèvre-d'Etaples*, Roussel unissait à une piété vive et sincère un grand amour pour ce spiritualisme mystique, vague et obscur, qui s'accommode volontiers des formes extérieures du culte divin quelles qu'elles soient, parce qu'il n'y voit que des signes matériels, visibles des choses spirituelles et invisibles, et qui ne demande qu'à se développer en paix dans le domaine mystérieux de la conscience. Comme son maître, il applaudit au mouvement religieux provoqué par Luther; mais ses tendances réformatrices n'allèrent jamais jusqu'à admettre la possibilité d'une séparation complète d'avec Rome, et, son caractère doux et timide y aidant, il s'arrêta à moitié chemin, satisfait de quelques essais infructueux de réforme.

Roussel suivit Le Fèvre-d'Etaples à Meaux en 1521. L'évêque Briçonnet le reçut dans sa propre maison, lui donna la cure de Saint-Saintin, le nomma, bientôt après, chanoine et trésorier de sa cathédrale et lui accorda l'autorisation de prêcher dans tout son diocèse; mais, en 1523, effrayé par les clameurs des moines, il lui retira cette autorisation. Roussel n'en continua pas moins à prêcher jusqu'au mois de décembre, que Briçonnet, de plus en plus vivement poursuivi par l'animosité de la Sorbonne, lui interdit de nouveau la chaire. Roussel obéit. Au bout de quelque temps cependant, il reprit courage et recommença ses prédications. Un décret de prise de corps lancé contre lui, ainsi que contre Le Fèvre, *Caroli*, *Nicolas Mangin*, *Jean Prévost* et *Mazurier*, le 3 oct. 1525, le força de les interrompre. A peine relevé de maladie, il s'enfuit à Strasbourg, où il se flattait de vivre caché sous le nom de *Tolninus* (aliàs Tolsinius). Florimond de Ræmond prétend qu'il passa même en Allemagne pour voir Luther; mais son assertion n'est confirmée par aucun témoignage digne de foi.

Strasbourg servait dès lors de lieu de refuge à un grand nombre de fugitifs de tous les pays. Roussel y vit *Farel*, le belge Michel d'Arande, *François Lambert*, *Jean Védaste* ou *Vadaste*, de Lille, le chevalier d'*Esch*, de Metz, etc. Il demeura dans cette ville hospitalière, qui était devenue un des foyers de propagande pour la réforme française, jusqu'au retour de François Ier dans ses Etats. Sur les instances de sa sœur *Marguerite*, le roi rappela avec honneur Roussel et Le Fèvre-d'Etaples, à qui la princesse assura un refuge à Blois. Peu de temps après, au mois d'août 1526, elle choisit Roussel pour prédicateur de sa cour, et après son mariage avec le roi de Navarre, en 1527, elle lui donna le titre de son confesseur. En cette qualité, Roussel accompagna dans tous ses voyages son

illustre pénitente, qui le fit nommer, en 1530, à la riche abbaye de Clairac.

En 1533, Roussel se trouvant à Paris, on crut le moment opportun pour tenter un essai de prédication évangélique. Marguerite le fit donc prêcher au Louvre, pendant le carême, en présence d'une nombreuse assemblée. De leur côté, les prêtres irrités tonnèrent du haut des chaires contre les fauteurs d'hérésie; une agitation menaçante se manifesta bientôt. Pour la calmer, François Ier ordonna une enquête et fit condamner au bannissement le fougueux Béda. Quant à Roussel, on le laissa prêcher aussi librement qu'auparavant, et il s'en acquitta de telle sorte que *Calvin*, qui se trouvait à Paris, admira sa piété profonde. Cependant l'entrevue de François Ier avec Clément VII et surtout l'impardonnable folie des Placards amenèrent un revirement dans la politique royale. Roussel fut arrêté avec *Courault* et *Bertault*, deux autres prédicateurs évangéliques; mais bientôt la protection de Marguerite les fit élargir. On les rendit à la liberté, en leur défendant toutefois de prêcher. Quelque temps après, Marguerite retourna dans le Béarn, emmenant son confesseur à qui elle fit donner l'évêché d'Oleron, en 1536.

Roussel remplit ses nouvelles fonctions en véritable disciple du Christ. « Sa meute de chiens et levriers, lit-on dans Florimond de Ræmond, étoit un grand nombre de pauvres; ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfants élevés aux lettres. » Cependant Calvin et les autres réformateurs, le considérant comme un apostat, lui adressèrent des reproches sévères jusqu'à l'injustice. Dans sa savante notice sur Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre (Strasb., 1845, in-8°), M. *Schmidt*, professeur à Strasbourg, affirme que l'évêque d'Oleron resta attaché de cœur à l'Evangile, et il en trouve les preuves les plus convaincantes dans son dernier ouvrage, où les doctrines fondamentales de la Réforme : la justification par la foi, Christ seul médiateur et seul chef de l'Eglise, l'autorité absolue de l'Ecriture sainte en matière de foi, la prédestination, les marques de l'Eglise visible, etc., etc., sont enseignées avec autant de force qu'un protestant aurait pu le faire. Aussi la Sorbonne n'a-t-elle pas manqué de condamner cet ouvrage, le 15 oct. 1550, comme « toti chistianismo maximè perniciosus, tum quòd variis scateat atque respergatur propositionibus falsis, ac lectores in errorem inducentibus, captiosis, scandalosis et vero sensu Scripturæ prorsus alienis, tum verò alias hæresim spirantes, imo planè hæreticas contineat. » Parmi ces propositions frappées d'anathème, nous citerons seulement celles-ci : J.-Ch. est assis à la dextre du Père, s'offrant soi-même, comme le seul sacrifice très-vrai et très-agréable. — Ce sera sa sapience, sa justice qui est parfaite et entière, et non d'autre, qui me mènera à sa gloire. — L'Eglise est une société en laquelle n'y a que les saints, les élus et les fils de Dieu. — La loi de Dieu requiert l'entière observation de tous ses commandements, de sorte que qui offense en un, est coupable de tout. — On ne fait aujourd'hui que barboter et murmurer entre les lèvres, sans attention, saveur et ardeur, voire sans rien entendre de ce qu'on dit. — Dieu désire que ostiez toutes ténèbres d'erreurs, superstition, idolâtrie, à lui seul tous genoux soient ployez. — Sans être élus, appellez et justifiez, ne pouvons obéir à la divine volonté. Les propositions ainsi censurées sont au nombre de vingt-deux, et l'on a fait observer avec raison que si la censure n'avait pas été faite un peu à la hâte, si les docteurs de Sorbonne s'étaient donné la peine de lire l'ouvrage jusqu'au bout, ils n'auraient pas manqué de condamner aussi fortement ce que Roussel dit, par exemple, de l'administration des sacrements, dont il n'admet que deux. Ce sont bien là les doctrines protestantes, quoiqu'en dise, dans la Biogr. univ., Tabaraud, qui rend pleine justice au zèle, à l'éloquen-

ce de Roussel, à sa vigilance pastorale, au soin qu'il prenait de l'instruction de la jeunesse, à la simplicité de ses mœurs, à l'austérité de sa vie. Il est vrai qu'il disait la messe, mais il donnait au peuple la communion sous les deux espèces, et il y participait avec lui.

Convaincu que le moyen le plus efficace d'opérer la réforme des abus, était d'éclairer les populations, Roussel ne se contenta pas de provoquer l'établissement d'écoles pour la jeunesse, il prêchait encore très-souvent et en langue vulgaire; mais, loin de pousser le peuple, comme le faisait *Farel* entre autres, à des manifestations hostiles contre les objets du culte catholique, il ne cessait de recommander la paix et la concorde. Dans une de ses tournées pastorales, prêchant à Mauléon contre le trop grand nombre de fêtes, il fut précipité du haut de sa chaire par un fanatique, nommé Pierre Arnauld de Maytie, et relevé à demi mort. On le transporta à Oleron. Les médecins lui prescrivirent de prendre les eaux, mais il mourut en route, au commencement de l'année 1550. Le meurtrier fut traduit devant le parlement de Bordeaux, qui le renvoya absous. Voici l'éloge que le poëte catholique Nicolas Bourbon a fait de Gérard Roussel :

Si quis apud populum divino fulminat ore,
  Et certam impavidus monstrat ad astra viam :
Si quis verum hodiè profitetur libere et audet
  Proferre in lucem quæ latuère diù :
Si quis præsidiis linguarum armatus, et alto
  Eloquio præstans, ignea verba vomit :
Si quis idem sentit, loquiturque; et si quis abhorret
  A vitiis; Christi si quis amore calet :
Si commissa sibi si quis pastor ovilia servat
  Pervigil, et tutum curat, alitque gregem :
Si quis insidias, stygiique satellitis artes
  Latrat, et erronum somnia spirituum :
Aut nemo, aut Russellus is est postera talem
  Secula laudabunt et superesse volent.

Il ne nous reste plus qu'à donner la liste des ouvrages de Gérard Roussel. Ils sont peu nombreux.

I. *Boetii arithmetica duobus libris discreta, adjecto commentario mysticam numerorum applicationem perstringente*, Paris., Simon de Collines, 1521, in-fol. — Ce livre ne se trouve pas indiqué dans l'excellent catalogue des éditions des Estienne dressé par M. Renouard.

II. *Aristotelis moralia magna, interpretibus Gerardo Ruffo Vaccariensi et G. Valla Placentino*, Paris., 1522, in-fol.

III. *Familière exposition du symbole, de la loi et de l'oraison dominicale*. Msc. conservé à la Bibl. nationale (*Anc. fonds*, N° 7021°). La censure de la Sorbonne en empêcha la publication.

IV. *Forme de visite de diocèse*. Résumé de la Familière exposition, à la suite de laquelle il se trouve.

V. *De l'Eucharistie*. Florimond de Ræmond assure avoir vu ce traité, qui paraît s'être perdu.

A la suite de sa notice, M. Schmidt a publié quelques *Lettres* de Roussel, qui témoigna, dit-on, sur son lit de mort le regret de ne s'être pas déclaré ouvertement pour la Réforme. Le fait n'est pas improbable. Ce qui est certain, c'est que son grand vicaire, le bénédictin *Aymérici*, se fit protestant et devint pasteur à Clairac, et que sa nièce, Mme *Celier*, déploya envers les ministres une charité admirable dans la persécution de 1562, « la quelle, lit-on dans le Martyrologe, durant ceste guerre conjointe avec une cherté si grande que la charge de blé se vendoit 20 francs, usa depuis environ la mi-aoust jusques à la publication de la paix de telle libéralité qu'elle nourrit tous les jours 50 povres pour sa quotité, bailla à chacun des ministres nécessiteux qui s'y (à Clairac) estoient retirez, jusques à 12 sols la sepmaine et un pain de huict sols, outre plusieurs grandes aumosnes extraordinaires et bien amples. »

ROUSSET-DE-MISSY (JEAN), publiciste et historien, né à Laon, le 26 août 1686, de *Jean Rousset* et de *Rachel Cottin*. Sa mère, n'ayant point voulu recevoir, sur son lit de mort, les sacrements de l'Eglise romaine, fut condamnée à être traînée sur la claie; si l'arrêt fut exécuté, c'est un nom à ajouter à notre liste (*Voy*. Pièces justif., N° XCVII), et combien d'autres qui res-

teront inconnus! Son père voulut sortir de France; mais arrêté dans sa fuite, il dut la vie (?) au P. La Chaise, à ce que prétend M. Weiss dans la Biogr. univ., ou à la chancelière Voisin, à ce qu'affirme l'historien de Laon, Devisme, ce qui nous semble plus probable. Lui-même, enlevé par lettre de cachet, fut amené à Paris et élevé au collége du Plessis. Les malheurs de sa famille inspirèrent au jeune Rousset une haine ardente contre le gouvernement français. A l'âge de 18 ans, il réussit à se sauver en Hollande et entra dans les gardes des Etats-Généraux. En 1709, il quitta le service après la bataille de Malplaquet, et ouvrit à La Haye un pensionnat qu'il dirigea avec succès jusqu'à la paix d'Utrecht, que, poursuivi par le ressentiment de Louis XIV et sacrifié lâchement par les Etats-Généraux, s'il faut en croire Devisme, il dut se retirer à Bruxelles, où il se cacha jusqu'à la mort du roi. A son retour à La Haye, il s'y maria et rouvrit son école, qui, sous son habile direction, ne tarda pas à acquérir une réputation méritée. En 1724 cependant, il renonça à la carrière pédagogique pour se livrer exclusivement à des travaux littéraires. Il acquit le *Mercure historique et politique*, fondé par Gatien de Courtilz, et s'associa pour la rédaction *La Barre-de-Beaumarchais*, qui reçut de lui d'importants services et ne le paya que d'ingratitude. En même temps, il s'occupait avec une activité infatigable et une précipitation, qui n'a pas nui à leur succès, de la compilation d'autres ouvrages qui répandirent au loin sa réputation. En 1732, il fut nommé membre de la Société royale de Berlin, et, en 1739, associé à l'Académie de Pétersbourg. Malheureusement pour son repos, il eut l'ambition de jouer un rôle politique, en prêtant le secours de sa plume au parti du stathoudérat. Les magistrats d'Amsterdam mécontents le firent arrêter et conduire à La Haye, où on le retint prisonnier quelque temps, mais bientôt son dévouement à la maison d'Orange reçut sa récompense. Elu stathouder en 1747, Guillaume IV le créa conseiller extraordinaire et le nomma son historiographe. Cependant sa faveur ne se soutint pas longtemps. Fatigué de l'entendre réclamer la réforme des abus nombreux qui s'étaient glissés dans l'administration, le stathouder lui retira ses emplois et donna même l'ordre de l'arrêter. Rousset s'enfuit de nouveau à Bruxelles, où il vécut du produit de sa plume et où l'on croit qu'il mourut, en 1762, lit-on dans la Biogr. univ. Selon Devisme, au contraire, il passa en Russie, où la czarine Elizabeth le nomma conseiller de la chancellerie avec rang de colonel, et il mourut à Amsterdam, où il était revenu sur la fin de ses jours. Voici la liste de ses publications :

I. *Réponse à la dissertation de La Monnoye sur le livre des Trois imposteurs*, La Haye, 1716, in-12. — Douteux.

II. *Description géographique, historique et politique du royaume de Sardaigne*, Colog., 1718, in-12.

III. *Histoire publique et secrète de la cour de Madrid, depuis l'avénement de Philippe V à la couronne*, Colog., 1719, in-12. — Douteux.

IV. *Histoire du cardinal Albéroni*, trad. de l'espagnol, La Haye, 1719, in-12; 2e édit. augm., 1720, 2 vol. in-12; trad. en italien, La Haye, 1720, in-4°.

V. *Mercure historique et politique*, d'août 1724 à juill. 1749, La Haye, 15 vol. in-8°.

VI. *Mémoires du règne de Pierre-le-Grand*, La Haye, 1725-26, 4 vol. in-12; Amst., 1728, 4 vol. in-12; Amst., 1740, 5 vol. in-12; Amst. et Leipz., 1742, in-4° ou 3 vol. in-12.

VII. *Les batailles et l'histoire militaire du prince Eugène, du duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise*, La Haye, 1725-29, 3 vol. in-fol. — Réimpr. de l'ouvrage de *Dumont* augmentée.

VIII. *Mémoires sur le rang et la préséance des souverains de l'Europe et de leurs ministres*, Amst., 1727, in-4°.

IX. *Mémoires du règne de la czarine Catherine*, La Haye, 1728, in-12; Amst., 1729, in-12; réimp. avec le N° VI, Amst., 1740.

X. *Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traitez depuis la paix d'Utrecht jusqu'au second congrès de Cambray*, La Haye, 1728-55, 22 tomes en 23 vol. in-12. — Compilation estimée.

XI. *Lettre critique sur le 1er vol. de l'Etat présent de la république des Provinces-Unies*, Liége [La Haye], 1729, in-12.

XII. *Observations sur l'origine, la constitution et la nature des vers de mer qui percent les vaisseaux*, La Haye, 1733, in-8°. — Observations neuves et curieuses.

XIII. *Les intérêts présens et les prétensions* (sic) *des puissances de l'Europe*, La Haye, 1733-35, 4 vol. in-4°; nouv. édit., La Haye [Trévoux], 1734 et suiv., 17 vol. in-12; nouv. édit., La Haye, 1736, in-fol. ou 3 vol. in-4°.

XIV. *Histoire de la succession aux duchez de Clèves, Berg et Juliers*, etc., Amst., 1738, 2 vol. in-8°.

XV. *Supplément au Corps universel diplomatique du droit des gens* [par J. Dumont], *où est compris le cérémonial diplomatique*, Amst. et La Haye, 1739, 5 vol. in-fol.

XVI. *Le procès entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, ou Recueil des traitez, conventions, mémoires touchant les démêlez entre ces deux couronnes*, La Haye, 1740, in-12.

XVII. *Mémoires instructifs sur la vacance du trône impérial*, Amst., 1741, in-8°; 1745, 2 vol. in-8°.

XVIII. *Le Magasin des événemens de tous genres passés, présens et futurs*, Amst., 1741-42, 4 vol. in-8°. Continué sous le titre de l'*Epilogueur* jusqu'au 7 juin 1745, en 13 vol, in-8°; puis sous celui de *Démosthène moderne*, en 1746, et enfin sous celui de l'*Avocat pour et contre*, en 1747.

XIX. *Histoire des guerres entre les maisons de France et d'Autriche*, 1742; nouv. édit. augm., 1748, 4 vol. in-12; nouv. édit. augm., Amst., 1749, 6 vol. in-12. — Rousset déclare que l'auteur de cet ouvrage est un moine nommé Saumery.

XX. *Déduction des droits de la maison électorale de Bavière aux royaumes de Hongrie et de Bohême*, La Haye, 1745, 2 vol. in-12.

XXI. *Le chevalier de Saint-Georges réhabilité dans la qualité de Jacques III*, Whitehall [Amst.], 1745, in-8°.

XXII. *Recherches sur les alliances et les intérêts entre la France et la Suède*, Amst., 1745, in-12.

XXIII. *Mémoires sur le rang et la préséance entre les souverains de l'Europe*, Amst., 1746, 4 vol. — Apparemment une réimp. du N° VIII.

XXIV. *Exposition des motifs apparents et réels qui ont causé et perpétué la guerre présente*, Amst., 1746, in-8°.

XXV. *Relation historique de la grande révolution arrivée dans la république des Provinces-Unies en 1747*, Amst., sans date, in-4°.

XXVI. *Histoire de la grande crise de l'Europe depuis la mort d'Auguste II*. — Douteux.

XXVII. *Recueil de pièces concernant la paix d'Aix-la-Chapelle et de Dresde*, Londres, 1753, in-12.

Rousset a, en outre, revu les trad. faites par Scheurleer de l'Atlantis de Mme Manlay, et du Discours sur la liberté de penser par Collins. Il a donné des édit. annotées du Paradis perdu de Milton, trad. par Dupré St-Maur, 1730, 3 vol. in-12; du Droit public de l'Europe par Mably, Amst., 1748, 2 vol.; 1761, 3 vol. in-12; et de l'Histoire du stathoudérat par Raynal, La Haye, 1750, in-12.

ROUSSIER (Abraham), auteur de *A compendious French grammar*, Oxon., 1700, in-8°, était sans aucun doute français d'origine, et peut-être descendait-il de *Jacob Roussier*, de Vertueil en Angoumois, successivement ministre à Villefagnan et à Tonnay-Charente, dont Benoît raconte que deux fois de suite, en 1682 et en 1683, il fut brutalement interrompu dans

son sermon par des sergens chargés, la première fois, de lui signifier l'interdiction de l'église de Villefagnan; la seconde, de le mettre en état d'arrestation. Le pasteur et le troupeau se soumirent sans résistance, contre l'attente des prêtres romains qui, dans l'espoir d'une émotion populaire, avaient pris les mesures nécessaires pour constater la rébellion et la comprimer par la force. A la révocation, Jacob Roussier se retira en Hollande, avec sa femme et cinq enfants. Il fut placé comme ministre à Bomel dans la Gueldre. Un de ses fils entra dans les troupes des Provinces-Unies. Lorsque le général Le Fort, l'ami et le conseiller de Pierre-le-Grand, visita la Hollande, Jacob Roussier qui, durant ses études, avait donné des leçons dans la famille de Jacques Le Fort (de 1661 à 1665), crut pouvoir compter sur la reconnaissance de son ancien élève et alla présenter le jeune soldat au général en lui demandant sa protection. Le Fort promit de le faire entrer au service du czar. Le jeune Roussier partit donc pour la Russie, en 1698, avec une lettre de recommandation du syndic Ami Le Fort, mais il perdit malheureusement son protecteur dès l'année suivante.

ROUSSILLON (Etienne), ministre de Pignan, fut accusé, en 1661, de trois contraventions aux édits et déclarations : 1° d'avoir prêché en l'absence du seigneur du lieu, 2° d'avoir prêché dans des annexes, 3° d'avoir pris la qualité de pasteur. Le sénéchal de Montpellier le condamna à trois années de bannissement et à 300 livres d'amende. Sur l'appel interjeté par le ministre, la Chambre de l'édit de Castres se partagea. Les conseillers réformés opinèrent pour l'acquittement pur et simple; les catholiques, seulement pour la modération de la peine. Appelé à juger le partage (au sujet du quel *Loride* publia un factum), le Conseil privé ordonna à Roussillon de *s'abstenir* pendant un an du diocèse de Montpellier et réduisit l'amende à 50 livres.

Nous ignorons quel lien de parenté attachait Etienne Roussillon à *Jacques Roussillon*, qui fit ses études à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut* une thèse *De Ecclesiæ perennitate*, ins. dans les Theses Salmur. Il fut donné pour pasteur à l'église de Lunel. En 1681, sa fille unique, Priscille, âgée d'une vingtaine d'années, s'enfuit de la maison paternelle et se retira dans un couvent de Montpellier pour embrasser la religion romaine. Jacques Roussillon vivait encore en 1685; nous le trouvons cité dans une liste de Réfugiés (*Arch.* Tt. 282). Un autre Roussillon, nommé *Pierre*, qui avait rempli les fonctions pastorales à Montredon, sortit aussi de France et se retira à Londres, où il desservit différentes églises, entre autres celle du Quarré.

ROUVEAU (Jacques), pasteur de l'église de Gien, est auteur d'un sermon qui a été imp. sous ce titre : *Les devoirs et qualités des ministres du Christ exposés en un sermon sur I Cor.* IV, 1-2. *Au sujet de l'établissement, par l'imposition des mains, du sieur Jacques Gautier en la charge de pasteur de l'église réformée de Gien. Prononcé à Gien le* 28 *août* 1660, Saumur, J. Lasnier, 1665, in-12.

ROUVILLASC (Michel de), coseigneur d'Aspres, épousa, en 1558, *Catherine de La Tour*, sœur du célèbre chef huguenot *Gouvernet*. Il en eut trois fils : 1° Jean, qui suit ; — 2° Girard, sieur de Darnes, qui rentra dans l'Eglise romaine ; — 3° N., sieur d'Aspres, tué, en 1577, sous les ordres de Gouvernet.

Jean de Rouvillasc, coseigneur d'Aspres et de Veynes, prit pour femme, en 1600, *Olympe Martinel*, fille de *Bertrand Martinel*, juge du Gapençois, et de *Marguerite Raphaël*. Son fils, Jacques, épousa, en 1628, *Lucrèce de Bonne*, qui lui donna, entre autres enfants, André de Rouvillasc, seigneur de Veynes. Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, André de Rouvillasc quitta le service de la France et se retira

dans le Brandebourg. Lieutenant colonel, en 1688, colonel d'un régiment de dragons, en 1690, il s'éleva au grade de lieutenant général et fut nommé, en 1719, gouverneur de Peitz. Il consacra les restes de son activité à se rendre utile à sa patrie adoptive, en faisant planter sur les remparts de la forteresse des mûriers qui réussirent parfaitement. A son exemple, d'autres gentilshommes réfugiés se livrèrent avec succès à ce genre de culture, comme *Pascal-de-Frugères*, dont l'électeur récompensa les travaux par une pension, les deux *La Rouvière*, du Languedoc, qui établirent à Potsdam une magnifique plantation de mûriers, et *Antoine de Thomas*, d'Uzès, qui fut nommé directeur de toutes les plantations de la Marche. On ne nous apprend pas si Rouvillasc laissa des enfants de sa femme *Caroline-Marie Mieg*.

ROUVRAY (N.), en latin *Roboreus*, capitaine huguenot. Rouvray paraît dans les rangs protestants dès la première guerre civile. En 1562, les Dieppois lui conférent le commandement d'une compagnie de cavalerie, à la tête de laquelle il marcha au secours de Rouen (*Voy.* VIII, p. 334). De retour à Dieppe, il attira les catholiques d'Arques dans une embuscade à Martin-Eglise et en tua plusieurs; mais, deux jours plus tard, le 14 août, il fut surpris à son tour et battu. Quelque temps après, il fut envoyé au secours de Rouen et réussit à se jeter dans la ville. Lorsque la seconde guerre civile éclata, il se retira en Angleterre, d'où il revint bientôt, si toutefois il est le même que le lieutenant de *Bourry* (Voy. II, p. 456) qui entra le premier dans Argenteuil et y fut blessé d'un coup de pique. En 1569, il assista à l'attaque de Bourg en Bordelais, où *Valfrenière* fut tué, et fut choisi pour commander son régiment. Après avoir opéré sa jonction avec les Allemands, *Coligny* lui confia la défense d'Esse-sur-Vienne, dont *La Loue* venait de se rendre maître. Secondé bravement par *Grandry*, il repoussa toutes les attaques des Catholiques. Au combat de La Roche-Abeille, il conduisit, selon les uns, les enfants perdus avec *Piles*, et selon d'autres, chargé du commandement de l'aile gauche avec *Pouilly*, il dégagea Piles, en attaquant Strozzi sur ses derrières. Après la bataille de Moncontour, il suivit *Coligny* dans le Languedoc à la tête de 3000 hommes de pied, prit Montastruc et Cup, et combattit à Arnay-le-Duc, où il soutint vaillamment les efforts faits par l'ennemi pour s'ouvrir le chemin de la ville. Il paraît qu'après la conclusion de la paix, il alla servir dans la Flandre sous les ordres du comte Ludovic et qu'il assista à la prise de Mons. Dans ce cas, il faudrait admettre, à moins de supposer qu'il y ait eu alors deux capitaines huguenots du nom de Rouvray, qu'il revint bientôt après à Paris, puisque tous les historiens le comptent au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy.

ROUX (Antoine), notaire et secrétaire de la direction du Vivarais établie par le comité directeur de Toulouse, en 1683, sous la présidence de *Homel* (Voy. ce nom). Quoiqu'il n'eût pas été exclu de l'amnistie accordée par Louis XIV (*Voy.* III, p. 28), Roux fut arrêté et mis en jugement. François-Annibal de Rochemore-de-Grille, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Nismes, fut commis pour lui faire le procès. Rien de plus curieux et en même temps de plus révoltant que les lettres de ce juge altéré de sang au marquis de Châteauneuf. On frémit d'indignation en le voyant se mettre l'esprit à la torture pour trouver les moyens d'éluder l'amnistie qui couvrait le malheureux accusé (*Arch. gén.* M. 665). Nous n'avons pu découvrir quelle fut l'issue de ce procès inique.

ROUX (Claude), sieur de Marcilly, dans l'Orléanais, protestant zélé pour sa religion jusqu'au fanatisme, ennemi implacable de Louis XIV, l'oppresseur de l'Eglise réformée, conspirateur d'une

ténacité de caractère invincible, d'une activité infatigable, d'un courage que nous appellerions béroïque, s'il avait poursuivi un autre but que la révolte et l'assassinat, naquit dans les environs de Nismes vers 1623. Ce que l'on sait de plus positif sur sa vie aventureuse se trouve dans une dépêche (29 mai 1668) de *Ruvigny*, alors ambassadeur en Angleterre, à Louis XIV, où il lui fait ce portrait de Roux : « Ce scélérat se nomme Roux, âgé de 45 ans, ayant les cheveux noirs, le visage assez long et assez plein, plutôt grand et gros que petit et menu, de méchante physionomie, la mine patibulaire, s'il en fut jamais. Il est huguenot et natif de quatre ou cinq lieues de Nismes. Il a une maison, à ce qu'il dit, à six lieues d'Orléans, nommée Marcilly. Il dit qu'il a servi en Catalogne, qu'il a beaucoup de blessures, qu'il a servi les gens des vallées du Piémont lorsqu'ils prirent les armes contre M. le duc de Savoie; que V. M. le connoît bien, qu'il a eu avec elle plusieurs entretiens secrets et que, dans le dernier, elle lui a conseillé de ne plus se mêler de tant d'affaires; qu'il est au désespoir; que V. M. lui doit 80,000 écus qu'il a avancés, étant entré dans un parti dans la généralité de Soissons; qu'il est fort connu de M. le prince et qu'il n'y a qu'à lui nommer son nom. C'est un grand parleur, et il ne manque point de vivacité.» Ces confidences et bien d'autres encore plus dangereuses, Roux les faisait à Morlan, qu'il avait connu du temps de Cromwell et en qui il avait une entière confiance. Il était loin de se douter qu'il parlait à un traître vendu à la France, comme le roi lui-même et le duc d'York, et que Ruvigny, caché dans un cabinet voisin, prenait note de tous ses dires.

Roux était depuis six semaines à Londres, où il avait été envoyé par un comité de dix personnes, catholiques et protestantes, au nombre desquelles se trouvaient le lieutenant-général Balthasard et le comte de Dohna. Le but de ce comité, dont il était, depuis six ans, l'agent le plus actif, était de travailler à mettre des bornes à l'ambition de Louis XIV, en nouant une coalition contre la France et en provoquant un soulèvement dans les provinces du Midi, « qui étoient si maltraitées qu'elles étoient résolues de se révolter et de se mettre en république. » Selon Roux, l'insurrection allait éclater, et il se flattait « qu'un coup bien appuyé mettroit tout le monde en repos. » Il y a cent Ravaillacs en France, ajouta-t-il, comme pour mieux expliquer sa pensée.

A la réception de cette dépêche, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Richard, un des conservateurs de la Biblioth. nationale, Louis XIV, qui avait déjà été exposé à des tentatives d'assassinat, fut pris d'une grande frayeur. Les ordres les plus sévères furent envoyés dans les villes frontières pour arrêter le redoutable conspirateur, s'il s'avisait de rentrer en France, et des espions adroits, attachés à ses pas; mais ces mesures de police n'empêchèrent pas Roux de continuer ses allées et venues en Suisse, en Franche-Comté, dans les Pays-Bas, en Angleterre. Voyant l'inquiétude de son maître croître de jour en jour, Turenne, en bon courtisan, voulut le délivrer de ses craintes. Il chargea cinq de ses officiers, *Pierre de Mazel* et son frère, *Briquemault*, *Julien*, *Dortoux*, et trois soldats de la compagnie de Mazel, d'épier les mouvements de Roux et de l'arrêter à tout prix. Pendant six mois, ils guettèrent inutilement leur proie. Mis enfin sur sa trace par un traître, ils allèrent l'attendre, le 12 mai 1669, sur le territoire suisse, dans les environs de Saint-Cergues, fondirent sur lui à l'improviste, tuèrent un de ses compagnons de route, l'abattirent d'un coup de crosse de fusil, au moment où il se mettait en défense, et le transportèrent, pieds et poings liés, au fort de l'Écluse. Turenne se hâta de porter cette bonne nouvelle au roi, qui ne

put modérer sa joie. Mon scélérat est pris, s'écria-t-il en présence de ses courtisans étonnés, puis il s'empressa d'écrire à Colbert de Croissy : « Il m'a enfin réussi de faire arrêter Roux, ce scélérat dont je vous ai si souvent écrit, dans la Suisse, dix ou douze lieues au dedans leur pays, au retour d'une visite qu'il avoit rendue au colonel Baltazard. » Les Suisses ne se montrèrent pas aussi satisfaits. Indignés de la violation de leur territoire, ils mirent en jugement les émissaires de la France et les firent condamner à mort par contumace. La sentence fut affichée à Paris, à la porte même de l'hôtel de Turenne. Mais, d'un autre côté, Louis XIV créa Pierre de Mazel chevalier de l'accolade, avec autorisation de mettre une fleur de lys d'or dans ses armes, au mois d'avril 1670.

Transféré immédiatement à Paris, Roux fut enfermé à la Bastille, le 24 mai. Son procès fut mené rapidement par ordre de S. M. Il fut déclaré « deuëment atteint et convaincu de s'estre entremis en plusieurs négotiations secrètes contre le bien de l'Estat et le service du roy, et avoir tenu plusieurs discours qui marquoient le dessein pernicieux et abominable qu'il avoit contre la personne sacrée de S. M. » En conséquence, il fut condamné à être rompu vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. La sentence, prononcée le 22 juin, fut exécutée le même jour devant la porte du Grand-Châtelet. Dans une dépêche à Croissy, Lionne raconte ainsi les derniers moments du condamné : « Il avoit pratiqué depuis huit jours tous les moyens imaginables pour se défaire luy-même, jusqu'à s'être coupé tout net avec un méchant couteau, premièrement le membre viril, et après, le petit doigt de la main gauche, sans en dire un mot à personne, espérant de pouvoir mourir de la seule perte de son sang. Il avoit fait une corde d'une cravatte pour s'étrangler, il se voulut casser la tête contre les murs, mais en fut empêché par ceux qui eurent ordre de le garder à vue, dès qu'on eut connu son dessein ; il n'y a pas eu moyen de lui faire prendre une cueuillerée de nourriture pendant les quatre derniers jours qu'il a vécu, et il joua si bien son rôle jusqu'au bout qu'il évita par là d'être appliqué à la question, parce qu'on craignit toujours qu'il n'expirât à tous momens, fesant déjà le demi-mort et comme s'il n'eût pu proférer une seule parole devant ses juges ; cependant dès qu'il fut lié sur la roue, il se mit à vomir mille blasphèmes abominables contre la sacrée personne du roi avec la même force d'esprit et de corps que s'il n'eût rien souffert de tout le mal qu'il s'étoit fait ni de son jeûne de plusieurs jours. » Pressé par un docteur de Sorbonne d'abjurer son hérésie, il s'écria qu'il souffrirait plutôt cent mille morts que de changer de religion. Invité par les juges à dénoncer ses complices, il refusa, en ajoutant qu'il déclarerait toutes choses à un ministre de son église. On manda en toute hâte *Daillé*, qui lui remontra l'énormité de ses crimes et l'exhorta à en demander pardon à Dieu. Roux lui répondit qu'il avait voulu venger la Religion ; qu'il aurait parcouru toute la terre pour susciter des ennemis à un roi qui osait ravir aux Réformés la liberté de prier Dieu ; qu'il n'avait aucun complice en France, et qu'il mourait martyr de sa foi. Le ministre, emporté par son indignation, menaça de l'abandonner à la damnation éternelle, s'il persistait dans des sentiments aussi exécrables. Roux l'apaisa, en demandant pardon à Dieu ; mais à peine Daillé se fut-il retiré, après avoir prononcé quelques prières, qu'il se livra à de nouvelles imprécations contre le roi. L'ordre fut donc donné d'exécuter la sentence. « Toutes ces circonstances, continue Lionne, font bien voir aujourd'hui combien a été importante cette capture, et ce qu'étoit capable de faire sur autrui un homme qui a eu sur soi-même la force d'entreprendre et d'exécuter tout ce que je viens de dire. Il est remarquable qu'il

a été pris par un huguenot, que M. de Ruvigni a donné lieu par ses relations à le faire prendre et par ses dépositions à le faire mourir, et un ministre de sa religion l'a abandonné à la damnation éternelle. »

La mort de Roux ne prévint pas la sanglante révolte du Vivarais sous la conduite de Roure, en 1670; elle n'empêcha pas non plus les attentats contre la personne du roi de se multiplier. C'est là un des côtés sombres d'un règne que l'on ne cesse de nous présenter sous l'aspect le plus éclatant.

ROUX (François), né à Grenoble, on ne nous apprend pas en quelle année, et mort en Allemagne en 1750, fit ses études à l'université d'Iéna, devint secrétaire du duc de Saxe-Weimar, et plus tard professeur de langue française à Iéna. Il a publié :

I. *Diss. sur l'usage de la langue françoise en Allemagne*, Iéna, 1715, 4°.

II. *Kurze Abhandlung der Zweydeutigkeiten, welche in der französischen Sprache sich ereignen können*, Iena, 1747, in-8°.

III. *Nouveau Dictionnaire françois et allemand, allemand et françois*. — Ce dictionnaire, dont nous ne connaissons pas la première édit., eut du succès; il fut réimp. plusieurs fois, notamment à Halle, 1760, 2 vol. in-8°; 1763; 1767; 1796; 11e édit., 1809.

IV. *Grammaire françoise oder Anweisung zur französischen Sprache*. — Meusel en cite une édit. de Iéna, 1782, in-8°.

François Roux eut un fils, Henri-Frédéric, né à Halle en 1729, et mort à Iéna, maître de langue française, le 16 mars 1791. On a de lui :

I. *Essai d'observations sur le stile épistolaire*, Iéna, 1752; 1755, in-8°.

II. *Discours élémentaire et raisonné sur les principales difficultés de la langue française*, Iéna, 1778, in-8°.

III. *Nouveau Dictionnaire français-allemand et allemand-français*, Berlin, 1779, 2 vol. in-8°; Halle, 1788, in-8°. — Peut-être une des réimp. du dictionnaire de son père.

Selon Kaiser, H.-F. Roux a traduit de l'allemand (?) les *Contes et fables de Fénelon, augm. de remarques touchant la mythologie et l'histoire ancienne*, Iéna, 1762, in-8°.

Le même bibliographe mentionne plusieurs autres écrivains du nom de Roux; mais descendaient-ils de réfugiés français?

ROUX (Jean), de Caveirac, pasteur du désert. Roux fut reçu aux fonctions de prédicateur dans un synode qui se tint aux environs de Nismes, le 22 mai 1721, sous la présidence de *Corteis*, ayant *Rouvière* pour adjoint et *Pierredon* pour secrétaire. Il eut à subir un examen qui roula sur le chef de l'Eglise, le Pape, les deux natures de J.-Ch., les fonctions des pasteurs, des diacres et des anciens, la validité du baptême administré par des femmes, la différence entre la charge des prophètes et des apôtres et celle des ministres ordinaires. Pendant quelques années, il s'acquitta de son périlleux ministère avec un zèle qui n'était pas suffisamment tempéré par la prudence; aussi plusieurs assemblées convoquées par lui furent-elles surprises, une entre autres qu'il tint à Combettes, et qui coûta la liberté à un homme et à onze femmes, parmi lesquelles se trouvait la sœur de *François Bastide* (Mss de Court). Ce fut peut-être pour prévenir le renouvellement trop fréquent de semblables malheurs que ses collègues l'engagèrent à s'éloigner du Languedoc. En 1728, nous le trouvons à Lausanne, poursuivant ses études en théologie. Plus tard, il reparut dans ses montagnes natales; mais il ne paraît pas que l'âge l'ait rendu plus circonspect. Tout porte à croire que ce fut à la suite de nouveaux reproches de la part des autres pasteurs du désert, qu'il demanda, en 1741, la permission de sortir du royaume, en s'engageant à n'y plus rentrer, si on l'autorisait à se retirer à Lausanne avec sa sœur. Saint-Florentin y consentit (*Arch. gén.* E. 3502). Quelques années après, il se montra moins facile. Le

ministre *Fayet* ayant offert de s'éloigner, à condition qu'on le laisserait emmener sa famille, le fameux secrétaire d'Etat répondit que c'était montrer « trop d'impudence » (*Ibid.* E. 3513); il est vrai que, deux ans plus tard, S. M. fit offrir des passe-ports à tous les ministres qui voudraient sortir de France avec leurs femmes et leurs enfants (*Ibid.* E. 3515); mais aucun n'accepta *cette grâce*. Roux ne semble pas avoir profité non plus de la permission qui lui était accordée. Nous le voyons figurer dans les quatre synodes nationaux tenus au désert de 1744 à 1763, comme pasteur dans les Hautes-Cevennes. — Nous ignorons s'il faut rattacher à la famille de notre pasteur, *N. Roux* qui fut enfermé à la Tour de Constance, en 1748, parce qu'il s'était marié au désert avec Mlle *Du Baguet*, qui fut mise, de son côté, dans un couvent d'Anduze (*Arch.* E. 3509).

ROUX (Louis) ou Rou, natif de Hollande, ministre de l'église française de New-York en 1711. Le consistoire, dans lequel on comptait alors *Jean Barberie*, *Louis Carré*, *Jean Lafont*, *André Freyneau*, etc., s'étant divisé, au sujet de ce pasteur, en deux partis, le plus faible manœuvra si bien qu'il destitua Roux, le 20 sept. 1724, et appela *J.-J. Moulinars* pour le remplacer. La majorité protesta contre la destitution « d'un homme d'une piété et d'une instruction exemplaires, » et cette protestation, signée par *Daniel Crommelin*, *Elie Pelletreau*, *André Foucault*, *Jacques Ballereau*, *Jacques Bobin*, *N. Cazalet*, *Samuel Bourdet*, *David Le Tellier*, *François Basset*, *Pierre Morgat*, *Jean Hastier*, fut appuyée par un grand nombre de chefs de famille, comme par *Jacques Bergeron*, *Daniel Giraut*, *Daniel Gaillard*, *Elie Chardavoine*, *Pierre Quintard*, *Charles Jandin*, *Guillaume Heurtin*, *Jean Vézien*, *Henri Collier*, *Jean David*, *Gabriel Le Boiteux*, *François Baumier*, *Antoine Pintard*, *Jérémie La Touche*, *Jean Le Chevalier*, *Antoine Lafon*, *Pierre Berton*, le docteur *Pierre Denis*, *Jacques Des Brosses*, *Jacques Renoudet*, *Daniel Mesnard*, *Pierre Fauconnier*, *Paul Pinaud*, *Jean Garreau*, etc. Cette fâcheuse division se termina par un accord entre les deux partis. M. Burn nous apprend qu'en 1724, l'église française de New-York était desservie par Louis Roux et *J.-J. Moulinars*.

Le nom de Rou ou Roux se rencontre, comme on le voit, très-fréquemment dans les annales des églises protestantes. Parmi ceux qui l'ont porté, nous citerons encore le capitaine *Roux* qui, secondé par le sergent *More*, défendit bravement Montignac-le-Comte contre Mayenne, en 1586; — *Henri Roux*, qui soutint, sous la présidence de *Verdier*, une thèse *De Christo θεανθρώπῳ*, desservit l'église de Saint-Martin-de-Lansuscle, et sortit de France à la revocation; — *Trophyme Roux*, fils d'*Etienne Roux*, ministre à Marvéjols, et de *Claudin Maigne*, que sa mère emmena dans les pays étrangers, et qui se fit inscrire parmi les étudiants de l'académie de Genève en 1687; — *Pierre Roux*, orfèvre d'Issoudun, qui fut arrêté dans sa fuite et jeté dans les prisons de Rouen (*Arch.* Tt. 261); — le notaire *Jean-Jacques Roux*, de Castres, qui abjura à la révocation (*Ibid.* Tt. 289). — Une famille de ce nom, habitant Nismes, persista, au moins en partie, dans la religion réformée. En 1783, *François-Noël Roux*, de Nismes, épousa à Paris, dans la chapelle de l'ambassade de Hollande, *Françoise-Sophie Houssemaine*, fille de *Pierre-Louis-Guillaume Houssemaine* et de *Françoise de Boisville* (Etat civil de Paris, Chap. de Hollande, N° 96).

ROY (Philibert), provençal, sortit de France pendant les guerres de religion et se retira à Genève, où Leu affirme qu'il obtint les droits de bourgeoisie. Son fils Hugues, pasteur à Vandœuvres, fut père de David, qui remplit les fonctions pastorales à Coppet, où il eut pour successeur son fils Jacques. Ce dernier fut appelé plus tard à Grancy, puis, en 1667, à Cossonay,

et fut doyen de la classe de Morges. Il eut trois fils : 1° **Frédéric**, capitaine au service des Provinces-Unies, tué au siége du Quesnoy, en 1712; — 2° **Jean-Louis**, pasteur à Cossonay, mort en 1745; — 3° **Albert**, à qui cette notice est plus spécialement consacrée.

Albert Roy naquit vers 1662. Après avoir terminé ses études en théologie, il fut placé à Burtigny, en 1692, puis à Coppet, en 1700. La même année, il fut appelé à Lausanne comme professeur d'hébreu et de grec, mais deux ans plus tard, il échangea cette chaire contre celle de théologie. Il mourut au mois d'avril 1733, laissant, entre autres enfants, **Béat-Louis**, pasteur à Burtigny, en 1729, diacre de l'église française de Berne, en 1733, puis ministre à Villiers, en 1736, et **Abraham-Gabriel**, pasteur à Cossonay, en 1739, puis à Perroy, en 1747, en qui la famille s'éteignit en 1758.

Sous le titre d'*Exercitationes theologicæ*, Bernæ, 1712-32, 7 vol. in-4°, Albert Roy a publié une série de cent deux thèses, qui donnent un résumé de l'enseignement dogmatique dans l'Académie de Lausanne sous l'empire des Confessions de foi. En voici les titres : *De theologiâ in genere*; — *De Atheis*; — *De Deo existente*; — *De immortalitate animæ humanæ*; — *De necessariâ revelatione supernaturali*; — *Diss. V de divinâ S. Scripturæ origine*; — *Diss. II de modo revelatæ doctrinæ et scriptorum sacrorum inspiratione*; — *De doctrinæ divinæ literis mandandæ necessitate*; — *Diss. III de libris canonicis et apocryphis*; — *De Scripturæ Sacræ authoritate*; — *De Scrip. S. perfectione*; — *De Script. S. perfectione adversus Enthusiastas*; — *De naturâ Dei intelligente et spirituali*; — *De Dei æternitate, existentiâ à se ipso et immutabilitate*; — *De Dei omnipræsentiâ et immensitate*; — *De Dei scientiâ*; — *De Dei voluntate*; — *De Dei omnipræscientiâ*; — *De Dei veritate*; — *Diss. II de Dei unitate et polytheismo*; — *Diss. VI de adorandâ Trinitate*; — *De decreto divino in genere*; — *Diss. V de creatione mundi*; — *De imagine Dei, ad quam creatus est Adamus*; — *De primogeniâ Adami sapientiâ, justitiâ seu sanctitate et immortalitate*; — *De duplici paradisi terrestris insigni arbore, vitæ nempè et scientiæ boni et mali*; — *De angelis in genere*; — *De angelis bonis*; — *De angelis malis*; — *De lapsu Adami et Evæ*; — *Diss. II de peccato originali*; — *Diss. IV de Providentiâ divinâ*; — *De providentiâ Dei circà peccatum*; — *Diss. II de divino redemptionis nostræ opere, sive de fœdere gratiæ in genere, et de fœderis illius mediatore*; — *De sacerdotali Christi munere et speciatim de ejus perpessionibus et morte*; — *De perpessionum et mortis Christi fine et rationibus*; — *De eorundem affectis et rationibus*; — *De mortis Christi affectis, necessitate, typis et prædictionibus*; — *De satisfactionibus humanis et de purgatorio*; — *De purgatorio et precibus pro mortuis*; — *De indulgentiis*; — *De intercessione Christi et eâ quæ dicitur Sanctorum*; — *De prophetico Christi munere*; — *De regio Christi munere*; — *Diss. III de episcopo romano Ecclesiæ christianæ monarchâ supposititio*; — *De descensu Christi ad inferos*; — *Diss. II de resurrectione Christi*; — *De domini Jesu-Christi in cœlum ascensione*; — *De sessione Christi ad dextram Dei Patris*; — *De promulgatione fœderis gratiæ, ejusque variâ dispensatione*; — *De Veteris et Novi Testamenti discrimine*; — *Diss. III de hominis conversione*; — *Diss. III de justificatione*; — *De divinâ adoptione et de cognitione propriæ nostræ justificationis et adoptionis*; — *De cultu Dei*; — *De cultu et invocatione Sanctorum mortuorum eorumque canonizatione*; — *De imaginibus*; — *De crucis et reliquiarum cultu*; — *Diss. II de baptismo*; — *Diss. II de S. Eucharistiâ, seu de Cœnâ Domini*; — *Diss. II de Ecclesiâ*; — *Diss. II de ministerio evangelico*; — *De futurâ mortuorum resurrectione*; — *De judicio ultimo*; — *De seculi consummatione ac de morte et vitâ æternâ*; — *De sacramentis in genere et de quinque supposititiis Ec-*

clesiæ romanæ; — De circumcisione; — De Paschate; — De Dei sanctitate, misericordiâ, justitiâ et bonitate.

Le nom de Roy est commun en France; nous l'avons rencontré très-souvent en Bourgogne, dans le Berry, en Saintonge et ailleurs; mais aucun de ceux qui le portèrent ne mérite un article spécial. Nous citerons donc seulement l'avocat *Roy* de La Rochelle, qu'un capitaine d'infanterie, envoyé à Cayenne, convainquit en vingt-quatre heures de la fausseté des maximes de Calvin, comme dit le Mercure galant de fév. 1682, et le capitaine *Pierre Roy*, réfugié en Angleterre, de qui descendait peut-être Guillaume Roy, major général de l'armée anglaise, mort à la fin du dernier siècle et connu par des publications sur l'art militaire, dont Watt donne la liste.

ROYÈRE. Trois ministres de ce nom passèrent dans les pays étrangers à la révocation de l'édit de Nantes. L'un d'eux, *Pierre*, ministre de Coutras, fut attaché à l'église d'Amsterdam. L'autre, *Élie*, qui avait desservi, en dernier lieu, l'église de Libourne, se retira également en Hollande avec deux enfants âgés de six et de trois ans (*Arch. gén.* Tt. 287). Le troisième avait rempli ses fonctions à Rennes. La veuve d'un quatrième, nommée *Susanne Pichard*, réussit aussi à sortir de France avec sa fille (*Ibid.* Tt. 267); tandis que deux demoiselles de ce nom furent enfermées dans des couvents (*Ibid.* E. 3373). C'est apparemment l'une de ces dernières qui se laissa convertir par *Isaac Papin*. On trouve sa correspondance avec cet apostat célèbre dans le Recueil des ouvrages composés par feu M. Papin (*Voy.* ce nom).

ROZEL ou Rosel, famille nombreuse, originaire du Cambrésis, mais établie dans le Languedoc depuis le XIVe siècle. Plusieurs de ses branches embrassèrent la religion réformée.

I. Branche de La Clotte. *Pierre* de Rozel, avocat à Nismes, puis premier président en la cour des aides de Montpellier par provisions du 5 mai 1590, testa en 1604. De son mariage avec *Françoise de Sarras*, qu'il avait épousée en 1554, étaient nés deux fils: 1° François, qui suit; — 2° Charles, conseiller au parlement de Toulouse, qui laissa de son union avec *Marie Castillon*, un fils nommé François, sieur de La Clotte. Ce dernier testa en 1665. Il avait été marié deux fois : en premières noces, avec *N. Textoris*, qui lui donna : 1° François; — 2° Jules; — 3° Raulin; et en secondes, en 1640, avec *Louise Lager*, dont il eut encore 4° François.

Lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, François de Rozel succéda à son père, en 1604, comme premier président en la cour des aides de Montpellier, à ce qu'affirment les Jugemens de la Noblesse; mais s'il occupa réellement cette place, il ne la garda que quelques mois, puisque, dès l'année suivante, *Pierre Boucaud*, avocat-général à la Chambre de l'édit de Castres, fut appelé à la remplir. De son union avec *Louise Sautel* naquirent: 1° François, sieur de Servas, qui suit; — 2° Henri; — 3° Louis, colonel d'infanterie en 1649; — 4° Jean, sieur de Sausète, maréchal de bataille, capitaine d'infanterie au régiment de La Fare, en 1647; — 5° Gabriel.

François de Rozel, sieur de Servas, conseiller du roi et lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, épousa, en 1643, *Madelaine Fretton*, dont il eut Charles, lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes par provisions du 7 oct. 1669, en survivance de son père.

II. Branche de Valobscure. Frère de Pierre de Rozel, chef de la branche de La Clotte, *Jacques* de Rozel, sieur de Valobscure, testa en 1579. Son fils aîné, Pierre, sieur de Valobscure, conseiller au présidial de Nismes, assista, en 1611, à l'assemblée de Sommières (*Arch. gén.* Tt. 284). Quelque temps après, il fut suspendu de sa charge, parce qu'il avait accepté une place dans le conseil de la province. On ignore l'année de sa mort, mais on sait qu'il

laissa un fils, nommé JACQUES, sieur de Valobscure, conseiller au présidial de Nismes qui fut maintenu dans sa noblesse en 1669.

Fils cadet de Jacques de Rozel, FRANÇOIS de Rozel, conseiller à la chambre de l'édit de Castres, succéda, en 1605, à *Pierre Boucaud* dans la charge d'avocat-général. Il passait, au témoignage de Gaches, pour un des plus savants et des plus éloquents avocats du royaume. Il testa en 1636. Sa femme, *Marie de Puiginier*, le rendit père de trois fils : 1° PIERRE, avocat-général à la Chambre de l'édit, puis conseiller au parlement de Toulouse, qui épousa *Jeanne de Jaussaud*. De ce mariage naquit un fils qui se convertit à la révocation et qui obtint la permission de garder auprès de lui sa mère, sous promesse de l'amener à suivre son exemple. Il n'y avait pas encore réussi en 1687 (*Arch.* TT. 322). — 2° JEAN-JACQUES, qui suit ; — 3° FRANÇOIS, qui fit ses études en théologie à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De resurrectione*, insérée dans les Theses Salmur. Nous avons aussi trouvé de lui, dans le T. XIV de la Collection Conrart, un *Sermon sur la 4e section du catéchisme*. Placé à Nismes, Rozel desservit cette église importante de 1663 à 1673. Sa fille sortit de France à la révocation (*Arch.* TT. 282).

Né à Castres et mort à Berlin, le 23 nov. 1729, dans un âge très-avancé, Jean-Jacques de Rozel, sieur de Beaumont, avait fait d'excellentes études. Selon Le Duchat, c'était « un homme incomparable en piété et en probité. » A la révocation, il réussit à gagner la Suisse, d'où il passa dans les États de l'électeur de Brandebourg, qui le créa conseiller d'ambassade et l'employa à l'établissement des Réfugiés à Baïreuth, d'où les repoussait le stupide fanatisme de la population luthérienne. De Rozel fut élu membre du consistoire de Berlin en 1697. Sa femme, *Isabeau de Narbonne-Caylus*, qu'il avait épousée en Prusse, ne lui donna pas d'enfants. Outre un grand nombre de *Lettres* ou de *Remarques critiques*, qu'il a publiées dans l'Histoire de la république des lettres (T. VI, VII, VIII, IX, XI, XIV), dans le Journal littéraire et dans les Nouvelles de la république des lettres, morceaux qui se distinguent tous par l'urbanité de la critique unie à beaucoup d'esprit et de savoir, il nous reste de lui un petit vol. d'*Œuvres mêlées en prose et en vers*, Amst., Henri Du Sauzet, 1722, in-12 ; avec un nouveau titre, 1730, où l'on remarque surtout une épître en vers adressée à *La Croze*, dans laquelle Rozel-de-Beaumont retrace les persécutions souffertes en France par ses coreligionnaires, et une lettre où il rend compte de la manière dont les Réfugiés furent accueillis par le grand-électeur.

III. BRANCHE DE LHOM. Du mariage de *Rostaing de Rozel* avec *Louise de La Rivoire*, naquit JEAN, sieur de Lhom, qui testa en 1611, ayant eu de son union avec *Marie d'Auriac*, contractée en 1585, deux fils : 1° ANTOINE, qui suit ; — 2° GUILLAUME, peut-être le même que *Guillaume de Rozel*, sieur d'Aigrefeuil, qui fut tué en défendant Saint-Antonin en 1622.

Antoine de Rozel-d'Auriac, sieur de Lhom, qui vivait encore en 1663, épousa, en 1620, *Antoinette Boujac*, et en eut GUILLAUME et LÉVI, maintenus l'un et l'autre dans leur noblesse en 1669.

IV. BRANCHE DE SAINT-SÉBASTIEN. Guillaume de Rozel prit pour femme Louise de Bossugues et fut père de *Guillaume*, sieur de Saint-Sébastien, qui assista, en 1613, à l'assemblée de Lunel et testa en 1621. Il avait épousé, en 1591, *Anne de Leuse*, qui lui donna CHARLES, sieur de Saint-Sébastien, marié avec *Dauphine* ou *Delphine de Banne*, mariage dont sortirent : 1° EDOUARD, qui épousa, en 1659, *Gabrielle Foulhaquier* ; — 2° PIERRE ; — 3° GUILLAUME ; — 4° ANNE.

V. BRANCHE DE NISMES. *Charles* de Rozel, docteur en droit, avocat et premier consul de Nismes en 1567, fut impliqué dans les poursuites ordonnées par le parlement de Toulouse au sujet

de la Michelade. Moins heureux que *Montcalm-Saint-Véran*, *Rochemore*, *Saint-Cosme*, qui réussirent à s'enfuir, il fut pris avec *Marguerites*, et ses deux collègues *Lazare Fazandier* et *Claude Garnier*, conduit à Toulouse et décapité à la fin d'avril 1569. Il avait cultivé les lettres non sans succès, comme le prouve sa traduction de l'oraison funèbre de Florette de Sarras par son ami *Baduel*, trad. imp. à Lyon, 1546, in-4°. Sa femme *Jeanne Puget*, qu'il avait épousée en 1550, lui avait donné un fils, nommé Rostaing, qui prit pour femme *N. de Barthelemy* et testa en 1622, laissant deux filles, Madelaine, femme d'*Anne Rulman*, et N., épouse du sieur de *Florencourt*, et un fils, Jean, marié, depuis 1615, avec *Marguerite de Colas*. De ce mariage naquit François, conseiller et garde-sceaux à Nismes, qui épousa, en 1650, *Françoise Favier-Lanssard*, et probablement aussi le capitaine *Charles de Rozel*, sieur de La Motte-Lussan, qu'une mort précoce enleva à Paris, à l'âge de 25 ans, en 1653 (*Reg. de Charenton*).

VI. Branche de Causse. Au nombre des capitaines qui servaient sous *Paulin*, en 1573 se trouvait *Guillaume* de Rozel, sieur de Causse, fils apparemment de *Bertrand* de Rozel, sieur de Causse, mort à Castres en 1595. Causse fut appelé à présider l'assemblée de Milhau en 1615, et en 1620 celle qui se tint dans la même ville, le 12 nov., au sujet des affaires du Béarn. Y assistaient *Chamier*, ministre à Montauban, *Joly*, ministre de la Guienne, le comte d'*Orval*, *Saint-Amant*, *Malauze*, *Bellujon*, *Saint-Rome*, *Bressac* de l'Albigeois, *Boissière* et *Lescun*. Electrisée par l'éloquence du député béarnais, l'assemblée prit l'engagement solennel de protéger les églises du Béarn, et envoya des émissaires dans les autres provinces pour les inviter à s'unir à elle. Elle s'occupa ensuite de donner des chefs militaires aux colloques, et nomma d'Orval commandant du Rouergue, Malauze du Quercy, Saint-Rome du Lauragais. Pour subvenir aux frais de la guerre, Montauban offrit 38,000 livres, Castres, 22,000, Milhau 6,000. Les dons des particuliers furent immenses, tant cette affaire intéressait tous les Réformés. L'assemblée se sépara après avoir décrété l'établissement à Montauban d'un comité spécialement chargé « de pourvoir aux nécessités du Béarn, » lequel fut composé de *Causse*, *Chamier*, *Guérin* et *Boisset*.

Les descendants de Guillaume de Rozel restèrent fidèles à la religion protestante. *Annibal* de Rozel, sieur de Causse, sortit de France à la révocation, avec sa femme *Marie de Doux*. Il avait deux sœurs, *Jeanne*, mariée à *Louis de Guillard*, sieur de La Malquié, et *Olympe* (Arch. Tt. 290).

ROZEN ou plutôt Rosen, nom d'une illustre famille livonienne, dont deux branches s'établirent en France.

I. Branche de Gross-Ropp. *Reinhold* de Rosen, colonel d'un régiment de cavalerie dans l'armée suédoise pendant la guerre de Trente ans, s'attacha, après la mort de Gustave-Adolphe, au duc Bernard de Saxe-Weimar, et servit sous ses ordres au siége de Brisach, où il se distingua tout particulièrement. Bernard, qui l'estimait comme un de ses meilleurs officiers, le nomma, en mourant, un des quatre directeurs de son armée. Rosen contribua beaucoup à faire passer les troupes weimariennes au service de la France; aussi Louis XIII, par reconnaissance, lui donna-t-il une pension de 12,000 livres.

Dans les campagnes de 1640 à 1642, Rosen prit Hombourg, mit en pleine déroute le corps du général Bredan, enleva près de Mayence le régiment de Gallas, et défit le général Lamboy. A la bataille de Fribourg, il commanda l'avant-garde et prit aux Bavarois une partie de leur bagage et de leur artillerie. Nommé lieutenant-général, le 19 avril 1648, il fut placé à la tête des troupes weimariennes, qu'il entraîna dans le parti de Mazarin (*Voy.* VI, p. 401). Ce fut sans doute à titre de récompense que le cardinal lui donna, après la paix de

Ruel, le commandement de toutes les troupes allemandes au service de la France. En 1650, Rosen assista à la bataille de Réthel, et par une charge faite à propos, à la tête de la réserve, il mit en fuite l'aile droite de l'ennemi. En 1651, il acheta la seigneurie de Herrenstein en Alsace, et fit bâtir le château d'Ettweiller, où il fixa sa demeure. L'année suivante, il fut nommé commandant en chef de toute l'Alsace. En 1667, il leva un régiment de son nom; mais, dès le 18 déc., il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Brisach. Sa femme, *Anne-Marguerite d'Eppe*, qu'il avait épousée en 1637, ne lui avait donné qu'une fille, MARIE-SOPHIE, mariée à Conrad de Rosen, son parent.

Reinhold de Rosen avait un frère cadet, nommé *Jean*, qui passa avec lui au service de la France. Il s'était déjà élevé par sa bravoure au grade de major dans l'armée suédoise. En 1636, il fit la campagne d'Alsace et de Lorraine; en 1637, il assista au passage du Rhin et à la prise de plusieurs places fortes; en 1638, il reçut au siége de Brisach un coup de feu qui lui fracassa le genou. L'année suivante, il se distingua à la prise de Pontarlier et à celle de Thann, dont il obtint le gouvernement. Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, qu'il leva en 1640, il prit une part brillante à tous les faits d'armes qui signalèrent les campagnes d'Allemagne jusqu'en 1648. Nommé maréchal de camp par brevet du 9 avril 1649, il fut employé en Flandres, et tué, le 15 déc. 1650, à la bataille de Réthel, où son régiment fut détruit.

II. BRANCHE DE KLEIN-ROPP. Troisième fils de Fabien de Rosen, Conrad de Rosen manifesta, dès son enfance, la plus vive inclination pour l'état militaire. Il entra au service de la Suède; mais, à la suite d'un duel, qui coûta la vie à son adversaire, il dut s'enfuir pour échapper à la peine capitale, et arriva en France en 1651. Ne voulant point se réclamer de son parent Reinhold de Rosen, il servit trois ans comme simple cavalier; cependant un acte d'indiscipline l'ayant jeté dans un nouveau danger, il crut prudent de se faire connaître, et son colonel s'empressa de lui donner une cornette. En 1654, il servit au siége de Béfort, à l'attaque des lignes d'Arras et à la prise de Clermont en Argonne. Nommé lieutenant, il assista, en 1655, à la conquête de Landrecy, Condé, Saint-Guilain. En 1656, il servit, avec le grade de capitaine, au siége de Valenciennes, qui fut levé le 16 juill., à la prise de Montmédy et de Gravelines. La paix se fit en 1659, et, le 3 fév. de l'année suivante, Rosen épousa la fille unique de son parent. Nommé, en 1667, lieutenant-colonel du régiment de Rosen, il en devint colonel à la mort de son beau-père; mais ce régiment fut réformé en 1668. En 1671, il en leva un nouveau, à la tête duquel il servit sous *Turenne*. En 1674, il passa sous les ordres de Condé et combattit à Sénef. Créé brigadier par brevet du 12 mars 1675, il continua à servir avec la plus grande distinction dans les Flandres. Maréchal de camp par brevet du 20 janv. 1678, il contribua à la prise de Gand et d'Ypres. En 1679, il fut envoyé contre l'électeur de Brandebourg, sous les ordres du maréchal de Créquy. De retour en France, il abjura, en 1681, la religion protestante avec toute sa famille, excepté sa femme, qui resta luthérienne jusqu'à sa mort, arrivée le 8 oct. 1686. Rosen vécut jusqu'en 1715; mais sa vie ne nous appartient plus.

ROZIER (CLAUDE), martyr en 1557. Le notaire *Etienne de Cantalupa* raconte ainsi sa mort, dont Crespin ne parle pas dans son martyrologe : « Le dimanche 22e jour du mois d'aoust, frère Claude Rozier, cordellier de la ville d'Allés, ayant presché, la caresme passée, en la présente ville d'Anduze, et descouvert les abuz de la papaulté, l'official de Nismes fict enquérir contre luy, d'où il se retira à Genève et se maria. Et estant venu de part de ça, fut prins et condamné par messires de

Malras et Dalson, estant en ce païs, à faire amende honorable, la langue couppée, et bruslé à petit feu au devant de la fontaine, le jour susdit, et moureust en vray martir, sostenant toujours la religion. »

RUDAVEL (Antoine), ministre de La Salle, dans les Cevennes, abjura sa religion à Montpellier, le 10 avril 1627, et publia une *Déclaration des motifs qui l'ont porté à l'abjuration de la R. P. R.*, Paris, 1627, in-8°. Il y proteste qu'il n'a été mu par aucune autre considération que celle du salut de son âme, et nous n'avons aucun motif de douter de sa sincérité, puisque, moins de quinze jours avant sa conversion, le consistoire de son église lui avait accordé cette honorable attestation, qu'il l'avait desservie pendant vingt-deux ans, « preschant et faisant l'office de son ministère, au grand contentement et édification de toute l'église, tant à l'égard de sa doctrine que de ses bonnes et sainctes mœurs. » — Il ne faut pas confondre cet apostat avec un autre *Rudavel*, qui succéda à *Samuel Petit* dans sa chaire de professeur.

RUHL (Philippe-Jacques), conventionnel du parti de la Montagne. Il était fils d'un pasteur des environs de Strasbourg. Lorsqu'il eut terminé ses études en théologie à l'université de cette ville, il accepta la place d'instituteur d'un jeune comte de Grumbach. Nommé recteur [du gymnase] à Durkheim, il remplissait cet emploi lorsque le comte de Leinigen-Dachsburg jeta les yeux sur lui pour mettre en ordre les archives de sa famille et y rechercher les pièces qui lui étaient nécessaires pour repousser les prétentions qu'élevaient les Linange d'Italie sur une partie de la succession des Linange d'Allemagne. Ruhl s'acquitta de ce travail à la satisfaction du comte. Il rédigea à cette occasion quatre mémoires, dont trois en allemand (1772-4 et 6, Carlsr., in-fol.) et un en latin (*Tractatio juridica de legitimis natalibus*, etc., Strasb., 1776, in-fol.) pour repousser les prétentions des Linange-Dachsburg de Guntersblum. En 1789, il fit encore paraître à Strasbourg, in-4°, des *Recherches sur la maison de Linange-Dabo*. Le prince de Linange nomma Ruhl conseiller aulique, le mit à la tête de sa chancellerie et lui confia l'administration de ses finances. Nous empruntons ces détails à un article de M. Depping.

Lorsque la Révolution française éclata, Ruhl, qui était impatient de jouer un rôle sur un plus vaste théâtre, se rendit en France, et se constituant le mandataire officieux du comté de Saarwerden et des seigneuries de Diomeringen et Assweiler, il sollicita leur incorporation au territoire français. La modération est un mauvais moyen d'action sur l'esprit des masses ; Ruhl le comprit et il agit en conséquence. Il avait d'ailleurs à se faire pardonner ses antécédents comme ministre du comte de Linange ; on l'accusait de beaucoup de dureté dans l'exercice de ces fonctions. Le civisme *le plus pur* pouvait seul jeter un voile assez épais sur son passé, pour qu'on ne fût pas tenté de le rechercher. Sa tactique lui réussit : il fut choisi comme administrateur du départem. du Bas-Rhin. Ce premier pas fait, il voulut monter plus haut. Il se fit envoyer par ses administrés à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Dès ses débuts dans la carrière politique, il se fit remarquer par la violence de ses motions. C'était un titre ; aussi fut-il honoré de diverses missions de confiance dans les départements. Il en remplissait une lors du jugement de Louis XVI. Quoiqu'il ne soit pas douteux qu'il eût voté avec ses amis de la Montagne, ne le privons pas du bénéfice de son absence. Quelques jours auparavant, la commission des douze, dont il était membre, l'avait chargé du rapport concernant les pièces trouvées aux Tuileries dans l'armoire de fer. Il est juste de dire qu'il s'en acquitta avec une modération de paroles qui contrastait heureusement avec ces grands mots creux dont retentissait trop souvent la tribune de la Convention. Il se contenta de donner une simple analyse

des pièces, sans y ajouter de réflexions. Les faits parlaient assez d'eux-mêmes. C'est à la suite de ce rapport que le grand Mirabeau passa du Capitole où il reposait dans sa gloire à la roche Tarpéienne. Une indignité qui pèse sur la mémoire de Ruhl, c'est la mort du digne maire de Strasbourg, *Dietrich*, un autre Bailly pour la science et pour l'intégrité. Il le poursuivit avec un acharnement de vautour affamé; ce fut lui qui rédigea l'acte d'accusation et qui le fit adopter. A plusieurs reprises, l'assemblée témoigna sa confiance dans le civisme de notre député; elle le nomma successivement membre du comité de salut public, secrétaire du bureau, membre du comité de sûreté générale, et finalement elle l'appela au fauteuil de la présidence (mars 1794). Nous ne devons pas passer sous silence un de ses hauts faits. Il était en mission et se trouvait à Reims. En exécution d'une loi de la Convention, il fit « assembler les vieillards pour prêcher sur la place publique la haine des tyrans. » Son âge lui en donnant le droit, il prit place au milieu d'eux et se mit à haranguer le peuple. « Il développa les principes du républicanisme, après avoir fait passer dans le cœur de ses auditeurs la haine la plus active contre les tyrans. Mais, ajoute-t-il dans sa lettre à la Convention, persuadé que les documens [arguments?] reçoivent une nouvelle force de l'exemple et de la pratique, il a saisi d'une main la Sainte Ampoule, cette fameuse fiole d'huile, qu'un moine dit avoir été apportée du ciel par un pigeon pour le baptême de Clovis, et que le fanatisme conservait précieusement pour le sacre des rois, et il la brisa au milieu des plus vifs applaudissemens. » Est-ce bien par ces enfantillages que Ruhl espérait fonder une république? Il y eût réussi tout aussi peu qu'il eût fondé l'égalité en détruisant les châteaux, comme il en fit la proposition, car bientôt — et l'événement l'a fait voir — de petites gens retirés du commerce les auraient relevés. C'est par les mœurs que les républiques se fondent et se conservent, et les mœurs ne se décrètent pas, c'est l'œuvre de l'éducation et du temps. Mais dans l'ardeur de la lutte, nous nous comportions comme des enfants, nous ne voyions pas plus loin que l'événement. Aussi les débris de la sainte fiole que Ruhl expédia à l'assemblée par la voie de la diligence publique « enveloppés dans une chemise destinée pour les volontaires et qui attestait les fraudes des fournisseurs », furent-ils accueillis aux applaudissements de tous comme un grand triomphe. La mesure était enfin comble. La journée du 9 thermidor renversa le parti de la Montagne, mais elle ne l'anéantit pas. Les survivants, et Ruhl était du nombre (1), se réfugièrent dans les clubs et dans les sections où leurs extravagances furieuses trouvèrent encore de l'écho. Les journées du 12 germinal et du 1er prairial faillirent les ramener au pouvoir. Dans cette dernière journée, Ruhl se signala comme un des chefs du mouvement; monté sur son banc, « il convertit en motion la demande contenue dans le signe de ralliement des révoltés, » telles sont les paroles du rapporteur (séance du 23 prairial). Mis en arrestation chez lui, il prévint son jugement en se donnant la mort, le 30 mai 1795. L'auteur de l'art. de la Biogr. univ., M. Beaulieu, dit qu'il se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet, tandis que, d'après le rapporteur du comité de sûreté générale, il se serait tué d'un coup de poignard.

RULMAN (Anne), natif de Nidda dans la Hesse, premier régent du collége de Nismes, en 1591, fonctions dont il s'acquittait alors avec assez de négligence, puis, en 1593, principal du même collége, où professaient Chrétien Pistorius et Jean Lans, dont le nom indique une origine étrangère, *Georges Arbaud*, *Boniface Avignon*, *André Bally* et *Jean Janin*. Rulman est au-

(1) Dans la séance du 16 fructidor, il donna sa démission de membre du comité de sûreté générale, « les infirmités qui assiégeaient sa vieillesse, ne lui permettant plus d'en remplir les fonctions. »

teur d'un petit poëme latin, imprimé en 1600, in-12, que l'on trouve parmi les pièces liminaires des *Considérations sur les advertissements de A. Porsan* (et non Portau, comme nous l'avions lu dans Quick (*Voy.* III, p. 323), sous ce titre : *Ecclesiastæ ortho-catholico Dan. Chamiero theologo Annas Rulmanus Niddanus Cattus : carmen, Nebulæ Laiolaiæ pro libidinoso Nebularum Lemanicarum phantasmate ex authentico lucis publicæ* Ἀμοιβαῖον. Anne Rulman laissa un fils, nommé aussi ANNE, qui est mieux connu. Né à Nismes, en 1583, le jeune Rulman se montra, dès son enfance, passionné pour l'étude. Il s'appliqua à la jurisprudence, prit le bonnet de docteur et débuta au barreau, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son habileté et son éloquence. En 1612, lisons-nous dans une note que nous devons à l'obligeance de M. Anquez, professeur d'histoire au lycée St-Louis, M. de Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc, le chargea de défendre devant le parlement de Toulouse Augis, prévôt général du Languedoc, accusé de malversations par Alonzo Lopez, procureur général des Morisques aragonais, et satisfait apparemment de ses services, il ne cessa, jusqu'à sa mort, d'employer Rulman comme intermédiaire entre lui et les Réformés. Dévoué, ainsi que son beau-père *Rostainy de Rozel* à la cause royale, notre avocat s'opposa de tout son pouvoir au duc de *Rohan*, aussi devint-il suspect; on l'accusa d'avoir comploté de livrer Nismes aux Catholiques, et on le chassa de la ville. Il se retira à Montfrin, où il demeura jusqu'à la conclusion de la paix, en 1626. Lorsque la guerre se ralluma, il dut s'éloigner de nouveau, exposant, dit-il, « sa famille à la boucherie et ses métairies à l'embrasement. » De retour à Nismes, en 1629, il voulut se faire mettre en possession de l'office de conseiller et assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc, qui lui avait été accordé en 1626; mais le prévôt général s'y opposa. Rulman porta l'affaire devant les Etats, prétendant que M. de Boissoson ne le repoussait que parce qu'il le savait plus propre « à être la créature du roi, la plus vive image de Dieu, que celle de quelque homme mortel, » et il obtint gain de cause. Dès lors, renonçant au barreau, il s'appliqua d'une manière plus suivie à connaître l'histoire et les antiquités de sa patrie. Il mourut vers 1640, ayant eu de son mariage avec *Madelaine de Rozel* quatre filles et trois fils, dont deux le précédèrent dans la tombe. Le troisième, que son père associa à ses travaux dès qu'il eut atteint l'âge de 16 ans, voulant, nous dit-il, « que son corps fût toujours côté à son ombre, son esprit dressé par son génie et ses pensées assujetties à ses affections, » n'a laissé d'ailleurs aucune trace de son existence dans l'histoire.

A l'exception d'un recueil de *Harangues prononcées aux entrées de plusieurs princes et seigneurs, à la réception des consuls et présentation d'avocats, avec quelques plaidoyers*, Paris, 1612; 1615, in-8°, Rulman n'a rien fait imprimer d'un peu considérable, mais il a laissé en manuscrit, sous le titre de *Récits des anciens monuments qui parroissent encore dans les despartements de la 1re et 2me Gaule Narbonoise, et la représentation des plans et perspectives des édifices publiques, sacrés et profanes, ensemble des palais, statues, figures, trophées, triomphes, thermes, bains, sacrifices, sépultures, médailles, graveures, inscriptions, épitaphes et autres pièces de marque, que les Romains y ont laissées*, etc., un recueil curieux de dissertations sur l'histoire et les antiquités du Languedoc. Cet ouvrage, qui se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (*Supplém. franç.*, N° 290, 3 vol. in-4°, plus un vol. in-fol. de dessins, *Même fonds*, N° 8), offre sans doute de nombreux défauts, beaucoup d'incohérence et de confusion, très-peu de critique, bien des hypothèses hasardées ; néanmoins il est précieux en ce

qu'il nous a au moins conservé des copies de beaucoup de monuments aujourd'hui détruits. On trouve à la suite de ces dissertations ou récits : *Inventaire des épitaphes et inscriptions romaines trouvées dans les ruines de Nismes*; *Les motifs de l'autheur en la recherche des racines des noms et des verbes du langage du pays et la déclaration de leurs utilités*; *Mots significatifs et particuliers au langage vulgaire du pays, qui sont empruntés des Hébrieux, des Grecs ou des Latins*; *Récit des verbes emphatiques du pays*, et *Suite et conformité des proverbes qui sont en usage dans le Languedoc, avec ceux des nations estrangères qui ont régenté dans la province.*

La Bibliothèque de la ville de Nismes possède, sous le N° 13835, une copie plus complète des productions de notre antiquaire, en 4 vol. in-4° et 2 vol. in-8°; elle contient, en outre, une *Suite des plaidoiries, harangues, présentations d'avocats et autres pièces mêlées*, dédiée au trop fameux Le Masuyer; une *Déclaration de la beauté et de la délicatesse des plus excellents revers des médailles, soit des consuls, soit des empereurs, etc., depuis Jules César jusqu'à Constantin le Grand, lesquelles ont été trouvées dans les fossés de Nismes*, dédié au duc d'Orléans; un Recueil de *Lettres* adressées par lui à divers personnages; un *Narré des étranges révolutions du Languedoc depuis les Wolkes jusqu'à nos rois*; et enfin une *Histoire secrète des affaires du temps depuis le siége de Montpellier jusqu'à la paix dernière* (1626), *avec la suite jusqu'à l'année présente* (1627). Ce dernier ouvrage, le plus important de tous ceux de Rulman, au point de vue de l'histoire des églises protestantes, est divisé en narrations. Au jugement de M. le professeur Anquez, « l'auteur s'y montre narrateur intéressant et animé. Opposé aux vues du duc de Rohan, il présente un tableau fidèle des désastres que la rébellion de ce seigneur a attirés sur le Languedoc. »

Rulman avait entrepris aussi, par ordre de Louis XIII, un *Recueil des événements les plus notables arrivés en France, notamment au Languedoc et spécialement dans Nîmes durant les onze mouvements les plus signalés de la guerre civile, occasionnée par la diversité des religions*. Son intention était de présenter les choses « en l'état, non qu'elles ont paru, mais qu'elles ont été », mais il ne termina pas cet ouvrage, dont il ne reste que la dédicace au roi et le discours au lecteur. Il avait le projet de donner une collection complète de ses œuvres. La mort ne lui laissa pas le temps de le mettre à exécution; il n'en a paru que le prospectus, imp. à Nismes, 1630, in-4°, sous ce titre : *Plan des œuvres mêlées d'A. Rulman*.

RUVIGNY. *Voy.* MASSUE.

RUZÉ (David), jardinier réfugié à Berlin, était si habile dans son art, que le peuple, étonné de la beauté des fleurs doubles, panachées, multicolores, qui ornaient son jardin dans le faubourg de Cœpenick, était convaincu qu'il employait quelque sortilége pour produire des fleurs telles qu'il n'en existait pas dans tout le pays. Le jardinier *Matthieu*, autre réfugié, n'opérait pas de moins remarquables prodiges aux yeux des ignorants Berlinois, et ses descendants ont soutenu jusqu'à nos jours la réputation de leur ancêtre dans l'art du jardinage, qui, on peut le dire, a été introduit en Allemagne par les Réfugiés français. Dans son Histoire des colonies françaises en Hesse, M. de Rommel cite parmi les jardiniers qui s'établirent à Cassel, *Elie Bourguignon* et *César Roussel*. Ce dernier était, selon toute apparence, parent de *Paul Roussel*, jardinier de Metz, qui, arrêté au moment où il allait franchir la frontière, n'échappa à la peine des galères qu'en abjurant, en 1688 (*Arch. gén.* M. 674).

S

SABATTIER (Antoine), martyr protestant, brûlé vif à Beaucaire, sa ville natale, en 1543, par arrêt du parlement de Toulouse, en date du 12 avril. Le même arrêt condamna au feu *Antoine Armandes*, qui fut exécuté à Toulouse même; au fouet, à l'amende honorable et aux galères perpétuelles, *Matthieu Castaignier* et *Jacques Caladon*, et, par coutumace, *Jean Sauvet*, dit Colombat, *Saubert Verdeti*, *Claude Ferran*, *Claude Serviel* et *Claude Blancard*, tous de Beaucaire, à être brûlés en effigie avec une chanson satirique qu'on les accusait d'avoir chantée. Cette rigueur, loin d'intimider les novateurs, ne servit qu'à en augmenter le nombre, de l'aveu de Ménard, qui rapporte l'arrêt dans les Preuves de son histoire de Nismes. Crespin ne parle d'aucun de ces martyrs; mais il nous a conservé le nom de *Jacques Sabatier*, qui fut égorgé, avec son fils et trois ou quatre autres protestants, par les catholiques de Carcassonne, en 1562, et dont la mort fut suivie, quelques jours après, du pillage des maisons de *Monterat*, *Bernard Ithier* et *Pech*, puis du meurtre de *Lugua* de Conques. Vinrent ensuite les assassinats juridiques ordonnés par une commission du parlement de Toulouse qui ajourna cinquante-neuf huguenots de Carcassonne à comparaître. Heureusement on ne put mettre la main que sur *Artigues* et quatre autres, qui furent pendus. « Et depuis, ajoute Crespin, assavoir le 3 oct., le sieur *Du Villa*, gentilhomme paisible, et toutes fois renommé tant pour sa vaillance que par sa preudhommie, estant chargé d'avoir esté aux fauxbourgs de la basse ville avec ceux de la religion, ayant corcelet et pistole (ce qui estoit faux), s'estant à la persuasion de quelques-uns de ses parens qui le trahissoyent rendu prisonnier à Carcassonne pour se justifier, fut sans estre oui en ses défenses, ni admis à prouver ses reproches, condamné à estre décapité comme il le fut hors la porte, au lieu nommé le Pradet. » Ce Du Villa serait-il identique avec *Barthélemy Du Ferrier* (Voy. IV, p. 376)? Et, dans ce cas, laquelle des deux versions accepter comme la bonne?

SABATTIER (François), confesseur de la foi évangélique, mis aux galères en 1689, rendu à la liberté en 1713. *Bion* raconte que Sabattier, dont le zèle et la charité rappelaient, dit-il, les chrétiens de la primitive Eglise, ayant été surpris distribuant quelque argent à ses compagnons d'infortune, de Monmort, intendant des galères de Marseille, le fit amener en sa présence, et ne pouvant lui arracher, ni par promesses, ni par menaces, le nom du banquier qui lui avait remis cet argent, il le bâtonna de sa propre main. C'était presque toujours un Turc qui, pensant faire une œuvre agréable à Dieu, se chargeait, au risque de sa vie, d'aller toucher secrètement le produit des collectes faites pour les galériens dans les pays protestants. Grâce à la fidélité à toute épreuve de ces pauvres gens, il fut impossible aux prêtres et aux agents du gouvernement de découvrir jamais aucun des banquiers chargés de la remise de ces fonds. Dans cette circonstance, Sabattier ne déploya pas moins de fermeté et de constance pour ne pas compromettre un honnête homme qui n'avait agi que par humanité. Trois jours de suite, l'intendant des galères lui fit administrer une rude bastonnade, sans en rien pouvoir tirer, et le voyant près d'expirer sous les coups, il le fit jeter dans un des cachots du château d'If. Rendu à la liberté en 1713, Sabattier

passa en Hollande, mais il était tellement hébété par suite des mauvais traitements qu'il était hors d'état, pour ainsi dire, de lier deux idées ensemble, et il était si faible qu'on entendait à peine le son de sa voix.

SABATTIER (Salomon), prophète camisard. Surpris, le 25 avril 1710, dans les murs d'Alais, Sabattier fut jeté en prison. Comme il jouissait d'une réputation d'éloquence, plusieurs dames de cette ville prièrent Lalande de leur procurer le plaisir d'entendre l'orateur du désert. Le galant général fit amener le prisonnier chargé de fers et lui ordonna de prêcher. Le prophète comprit la moquerie, mais il ne voulut pas laisser échapper l'occasion que Dieu lui offrait de faire entendre sa parole. Il prit pour texte Esaïe LIX, 1 et déplora avec tant d'éloquence la désolation de l'Eglise protestante en France, que toutes ces dames se mirent à fondre en larmes. Lalande, irrité du succès inattendu de l'orateur, lui imposa durement silence et le fit reconduire dans son cachot. Sabattier fut rompu vif à Montpellier, le 29 avril.

Ces admirables exemples ne furent pas imités par le pasteur *Sabatier*, qui vendit sa conscience pour une place de conseiller en la sénéchaussée d'Arles (*Arch. gén.* Tt. 252), ni par son frère *Daniel*, qui sortit d'abord de France, puis y rentra pour abjurer (*Ibid.* 332).

SACHSE (Jean-Melchior), professeur de droit à Strasbourg, qui florissait dans la seconde moitié du xviie siècle, est auteur d'un certain nombre de dissertations, dont voici la liste d'après Lipenius : I. *Disput. inauguralis Solve et repete*, in-4°. — II. *Disp. de consensu*, Arg., 1659, in-4°. — III. *De venatione romano-germanicâ*, Arg., 1660, in-4°. — IV. *De honorariis advocatorum*, Arg., 1662, in-4°. — V. *De jure pascendi*, Arg., 1665, in-4°. — VI. *De pupillo infante majore*, Arg., 1665, in-4°. — VII. *De alimentis*. Citée par Jöcher sans autre indication.

SACRELAIRE (Isaac), né à Sedan vers 1680, sortit de France après la révocation et se retira en Hollande où il étudia la médecine. Il fut un des rédacteurs du *Journal littéraire*, publié à La Haye, 1713-37, 24 vol. in-8°, et traduisit du latin de Schultens, avec son ami Allamand et le pasteur *E. de Joncourt*, le *Livre de Job*, Leyde, 1748, in-4°, et les *Proverbes de Salomon*, Leyde, 1762, in-4°. On ignore la date de sa mort. — Vers le même temps, *Jean Sacrelaire* soutint à Leyde une thèse *De communibus tegumentis corporis humani*, Leid., 1727, in-4°. — D'autres membres de cette famille restèrent à Sedan, mais continuèrent à professer la religion protestante. En 1772, *Jean-Théodore Sacrelaire*, de cette ville, épousa à Paris, dans la chapelle de l'ambassade de Hollande, *Anne-Elisabeth Viard*, de Châlons.

SAGE (Abraham), natif de Montauban, réfugié à Genève où il fut nommé régent de 6e en 1748, et de 1re en 1761, année où il mourut, a publié, selon Sénebier, *Burlamaqui Juris naturalis elementa in latinum translata*, Gen., 1760, in-8°. Il avait entrepris une trad. latine de l'Esprit des lois que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. — Dès le 24 sept. 1543, un *Pierre Sage*, de Morez, avait été reçu bourgeois à Genève.

SAILLENS (Pierre), médecin de Montpellier, ne nous est connu que par ses *Quæstiones medicæ*, Monsp., 1617, in-4°. A la même famille appartenait sans doute un jeune enfant de dix à douze ans, qui donna un remarquable exemple de constance. Son père, tondeur de drap, s'était converti pour jouir du bénéfice de l'arrêt rendu par le Conseil le 18 nov. 1680; mais il se mettait peu en peine d'envoyer ses enfants à l'église. Un membre de la Propagation de la foi s'en scandalisa et se rendit chez lui pour le réprimander. Lorsque le jeune Saillens entendit parler d'aller à la messe, il prit la fuite; mais le convertisseur le fit poursuivre par son père qui le ramena. Promesses et menaces, tout fut em-

ployé en vain pour vaincre la constance de l'enfant. Enfin le convertisseur tira de sa poche un prétendu jugement qui le condamnait à être pendu. Saisi d'épouvante, le jeune garçon s'élança par la fenêtre. Heureusement il tomba sur une marquise tendue dans la rue pour garantir les passants des ardeurs du soleil, en sorte que sa chute ne fit que l'étourdir. Benoît, qui rapporte cette anecdote, ne nous apprend pas si l'on finit par vaincre son « opiniâtreté ».

SAINS, famille noble de la Picardie, qui possédait la terre de Villers-Saint-Christophe et qui resta fidèle à la religion réformée, même après la révocation. En 1687, Mme de *Villers-Saint-Christophe*, alors âgée de 87 ans, fut enfermée dans le couvent des Ursulines de Noyon (*Arch. gén.* M. 665). Elle avait cinq enfants qui passaient pour nouveaux convertis; mais leur conversion était peu sincère, puisqu'en 1700, le fils, demeurant à Péronne, fut dénoncé comme mauvais catholique, et que deux de ses sœurs *Anne* et *Elisabeth* de Sains, qui avaient l'une et l'autre dépassé la cinquantaine, furent signalées à la vindicte publique non-seulement parce qu'elles ne faisaient aucun acte de catholicité, mais encore parce qu'elles avaient retiré chez elles *Jeanne Le Grand* et son fils *Daniel Darnonval*, qui, après être sortis du royaume en 1685, y étaient revenus et étaient toujours huguenots (*Supplém. franç.* 4026. 3).

SAINT-AIGNAN (Hercule), plus connu sous le nom de Des Marais ou *Du Marets*, gentilhomme de l'Anjou. Des Marais se trouvait à Angers lorsque cette ville tomba, en 1562, au pouvoir des Protestants, mais les divisions qui avaient éclaté entre les chefs, lui faisant prévoir la perte de cette place importante, il en était sorti avec vingt-cinq soldats pour se saisir du Pont-de-Cé, et tâcher d'arrêter les Catholiques au passage de la Loire. Après la prise d'Angers par le lieutenant du duc de Montpensier, il sentit qu'il ne pourrait se maintenir avec une poignée de soldats dans un château trop faible pour résister à une attaque sérieuse; il abandonna donc le Pont-de-Cé et alla s'emparer du château de Rochefort, plus fort d'assiette et mieux muni, où il ne tarda pas à être assiégé. Par son habileté et son courage, il repoussa toutes les attaques pendant cinq jours. Le sixième, ses soldats succombant à la fatigue, il dut entrer en négociations. Un accord fut conclu portant qu'il sortirait sous trois jours et serait conduit en sûreté à Saumur. Comme gage de l'exécution du traité, il donna en otage son fils unique âgé de deux ans et demi (1). Les assiégeants levèrent donc le siége, qui leur avait coûté une cinquantaine d'hommes.

Des Marais se disposait à évacuer la place selon sa promesse, lorsqu'il fut averti que des embûches lui étaient dressées sur la route. L'avis était-il vrai? Les mœurs du temps rendent croyables les plus insignes perfidies. Quoi qu'il en soit, le chef huguenot résolut de rester et de tenir bon. Les Catholiques recommencèrent le siége; mais ils furent reçus avec tant de vigueur qu'ils suspendirent de nouveau l'attaque pendant quinze jours. Des Marais profita de ce répit pour aller chercher lui-même du secours à Saumur. Il obtint trente hommes, quelques livres de poudre et deux mousquets, et malgré les pressantes instances qu'on lui faisait pour le retenir, il reprit la route de Rochefort, en déclarant qu'il aimerait mieux mourir mille fois que d'abandonner ses soldats à qui il avait promis de retourner. Il rentra cependant seul dans le château, les hommes qui l'accompagnaient ayant montré en route tant de lâcheté qu'il avait préféré les renvoyer chez eux. Le soir même de son retour, c'est-à-dire le 29 juin 1562, les Catholiques reparurent pour la troisième fois sous les murs de Rochefort. Dès le 4 juillet, le canon avait

(1) Selon une autre version, il ne se sépara qu'au dernier moment de son fils, qu'il confia au capitaine catholique Villeneuve, son ami et le parrain de l'enfant, quelques heures seulement avant le dernier assaut.

fait brèche ; mais l'assaut fut repoussé avec bravoure. Le 10, nouvel assaut. Pendant que Des Marais soutenait les efforts des assaillants, deux traîtres, *Pouvert* qui avait commandé en son absence, et *La Guette*, ouvrirent aux assaillants la poterne. Toute la garnison fut passée au fil de l'épée à l'exception de Des Marais et d'un soldat qui se sauvèrent dans une tour où ils se défendirent en héros tant que la poudre ne leur manqua pas. Le soldat fut tué. Des Marais se rendit prisonnier à Puygaillard sous la promesse d'avoir la vie sauve. Conduit à Angers, il eut à y subir toutes sortes d'outrages, puis, par ordre du duc de Montpensier, ce brave guerrier fut roué vif et laissé sur la roue où il languit douze heures avant de rendre le dernier soupir. Il ne cessa jusqu'à la fin de repousser les exhortations de deux cordeliers qui, sans pitié pour ses souffrances atroces, s'efforçaient de l'amener à une abjuration. Les deux traîtres Pouvert et La Guette, comme par une espèce de compensation, furent en même temps pendus et étranglés.

SAINT-ANDRÉ. *Voy*. JEAN-BON.

SAINT-ANDRÉ (JEAN DE), réfugié de Besançon à Genève pour cause de religion, fut placé comme ministre à Moins, en 1546, et à Jussy, deux ans après. Comme pasteur de cette dernière église, il était chargé de desservir aussi celle de Fontenex, village appartenant à Berne. Prêchant un jour dans cette annexe, il osa blâmer, dans les termes les plus amers, l'usage bernois de communier à Noël, et s'écria que prendre la Cène ce jour-là, c'était prendre la Cène du diable au lieu de celle de J.-Ch. Le sénat de Berne le fit arrêter et enfermer dans une prison fort étroite; cependant, à la prière de *Calvin*, qui se rendit exprès à Berne pour solliciter en sa faveur, il consentit à convertir la détention du trop fougueux pasteur en bannissement. Saint-André fut appelé, la même année, c'est-à-dire en 1552, comme ministre à Genève, où il obtint gratuitement les droits de bourgeoisie, le 14 janv. 1556, à cause des services qu'il avait rendus. Nous ignorons la date de sa mort, mais nous savons qu'il laissa un fils, nommé JACOB, qui fut ministre de l'hôpital en 1568, puis pasteur de l'église de Moins, en 1570.—Peut-être devrait-on compter aussi parmi ses descendants *Pierre de Saint-André*, auteur ou traducteur du *Vray guidon d'un homme chrestien*, Gen., 1621, in-8°.

SAINT-ANGE. *Voy*. BRIANÇON.

SAINT-AUBAN. *Voy*. PAPE.

SAINT-BLANCARD. *Voy*. GAULTIER.

SAINT-CHAMOND (JEAN DE), frère cadet de Saint-Chamond, un des ennemis les plus féroces des Huguenots, occupait le siége archiépiscopal d'Aix depuis une dizaine d'années, lorsque, le jour de Noël 1567, étant monté en chaire dans sa cathédrale, il se mit à prêcher contre les abus de l'Eglise romaine (1), puis, son sermon terminé, il déposa sa crosse et sa mitre, se dépouilla de ses habits pontificaux en présence de son auditoire stupéfait, et sortant promptement d'Aix, il alla rejoindre *Mouvans*, avec lequel il tenta sur Lyon une entreprise qui échoua. Peu de temps après, l'ex-archevêque épousa *Claude Du Fay*, dame de SAINT-ROMAIN, terre noble dont il prit le nom. En 1568, il conduisit à d'*Acier* une partie des forces du Dauphiné; mais, arrivé à Alais, il se démit du commandement en faveur de *Virieu*. Il suivit cependant l'armée protestante en Poitou, et resta auprès de *Coligny* jusqu'après la bataille de Moncontour. Renvoyé dans le Languedoc avec le titre de gouverneur de Nismes, que *Saint-Cosme* venait de surprendre, il fit cesser les désordres auxquels les soldats et le peuple se livraient. En s'éloignant du Languedoc, l'amiral lui confia la lieutenance du Vivarais, qu'il garda jusqu'à la conclusion de la paix.

A la Saint-Barthélemy, Saint-Ro-

(1) Nous avons vu, à l'art. d'*Odet de Châtillon*, qu'il était, dès 1563, suspect à la Cour de Rome.

main, qui avait été convié aux noces du roi de Navarre, fut sauvé du massacre par son hôte, et il parvint, au mois d'octobre, à gagner Genève, d'où il fut bientôt rappelé par les Protestants du Languedoc. « Ceux de Nismes, Sevenes et Vivarets, lit-on dans La Popelinière, furent d'avis d'eslire et envoier quérir à Genève Saint-Romain pour la preuve qu'il avoit tant de fois fait de sa fidelle affection au party, et autres vertus qui le recommandoient entre les gens de guerre. » Nommé, par l'Assemblée de Milhau, gouverneur du Vivarais, des Cevennes, du Rouergue et du Bas-Languedoc, Saint-Romain signa, en cette qualité, la fameuse Requête de l'Assemblée de Montauban (*Voy*. Pièces justif. N° XXXVII), puis il partit pour son gouvernement. Il fit son entrée à Nismes le 28 déc. 1573 et prit des mains de *Saint-Cosme* le gouvernement de la ville (*Voy*. III, p. 107), qu'il sut conserver au parti huguenot par sa vigilance à déjouer les conspirations des Catholiques non-seulement contre son autorité, mais contre sa vie. Il rendit un service plus considérable encore à la Cause, en négociant, assisté de *Clausonne*, l'union des Protestants et des Catholiques politiques. L'alliance conclue, il vola au secours des Huguenots du Vivarais et fit surprendre Annonay par les capitaines *Clavel*, *Le Bouchet*, *Cussonnel* et *Le Bascou*, le 17 juill. 1574. Aucune insulte ne fut faite aux Catholiques, pas même aux prêtres; tous ceux qui ne voulurent point rester dans la ville, eurent la permission d'en sortir. Saint-Romain y établit pour gouverneur *Antoine de La Vaisserie*, sieur de La Meausse, puis il courut au secours du Pouzin, vaillamment défendu contre Montpensier par *Rochegude* et *Pierregourde*. Les murailles s'étant écroulées d'elles-mêmes, la place allait succomber. Saint-Romain y entra en plein jour à la faveur d'un grand combat, raconte d'Aubigné; et dès que la nuit fut venue, il en emmena tous les habitants à Privas, ne laissant au pouvoir des Catholiques que des maisons vides. Montpensier marcha alors sur Privas; mais ses efforts échouèrent contre la vigoureuse résistance de la garnison protestante secourue à temps par Saint-Romain, qui termina cette glorieuse campagne par la prise de Chalançon. En 1575, il accompagna Damville dans les Cevennes et reçut à composition le château d'Alais, où s'était retirée la garnison catholique après la surprise de la ville par les capitaines *Gueydan* et *Broise*, le 12 fév. Bien que la paix ne se soit conclue qu'en 1576, on ne voit plus figurer parmi les chefs protestants Saint-Romain, qui, dès le mois de sept. 1574, avait été remplacé par *Saint-Cosme* dans le gouvernement de Nismes. Il ne reparait qu'en 1577, année où Damville le nomma gouverneur de Béziers; mais peu de temps après, c'est-à-dire lorsqu'il fut entré en négociations avec la Cour, il le destitua. Ne pouvant plus douter de la prochaine défection du maréchal, Saint-Romain, accompagné du capitaine *Senglar* et du ministre *Béraud*, se hâta de partir pour Montpellier, afin de mettre *Châtillon* sur ses gardes; puis, secondé par *Gremian*, il se saisit d'Aigues-Mortes, le 12 janv. 1577, et envoya le capitaine *Banière* dans les Cevennes, pour appeler aux armes les montagnards cévenols. De retour à Montpellier, il présida avec *Châtillon* l'assemblée qui s'y tint, le 17 mars, dans le but de discuter les propositions de Damville. Le maréchal, en effet, suspectant la bonne foi de Henri III, jugeait convenable à ses intérêts de se rapprocher des religionnaires. L'alliance fut renouvelée, mais elle dura peu. Dès que Damville eut obtenu ce qu'il désirait, il se tourna contre ses anciens confédérés, et fit attaquer Aigues-Mortes que Saint-Romain défendit avec succès, au mois de mai 1578. Selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, cet homme célèbre, que Le Laboureur qualifie de savant et d'éloquent, dans ses Masures de l'Ile Barbe, et qui joignait à l'éloquence et à la

science des talents diplomatiques et militaires remarquables, mourut de maladie, vers le 25 juin 1578, à Montélimart. Sa veuve se remaria avec Antoine de Bron, sieur de La Liégue.

SAINT-COSME. *Voy.* CALVIÈRE.

SAINT-DÉLYS (ROBERT DE), sieur d'HEUCOURT (aliàs *Haucourt*), capitaine de mille légionnaires de Picardie et de 200 chevau-légers, gouverneur d'Ivoy, puis d'Abbeville, en 1562, n'était pas moins renommé par son zèle pour la religion réformée que par sa vertu sans tache, à laquelle les Catholiques eux-mêmes rendaient hommage. Une sédition ayant éclaté dans la ville où il commandait, il assembla, le 6 juillet, toutes les autorités à l'hôtel-de-ville pour leur représenter la nécessité de prévenir le retour des troubles, en punissant sévèrement ceux qui avaient pillé la maison du pharmacien *Noël Du Friez*. Mais, pendant qu'on délibérait, la populace furieuse envahit la salle, après avoir massacré la garde qui en défendait l'entrée, se jeta sur le gouverneur, le perça de coups, le précipita par la fenêtre et le traîna dans les rues en l'accablant d'outrages. Courant ensuite au château, elle le força aisément et égorgea le petit nombre de soldats qui s'y trouvaient, ainsi qu'un gentilhomme, nommé *Nicolas Hermel*, sieur de La Rétis et receveur des tailles, que la maladie forçait à garder le lit. Sa rage ne fut pas assouvie. *François de Saint-Délys*, lieutenant de son père, était parvenu à s'échapper avec deux de ses cousins germains, *François de Canteleu*, sieur de Seconville, et *Antoine de Canteleu*. Poursuivis de près, ils ne tardèrent pas à être atteints. Canteleu et son frère furent tués. Saint-Délys, laissé pour mort sur la place, fut recueilli par quelques personnes charitables qui le portèrent dans une maison du faubourg de Mercade, dans l'intention de le faire panser et de lui sauver la vie. Malheureusement sa retraite fut bientôt découverte, et il fut achevé à coups de pierre et de bâton. L'histoire nous a conservé les noms des cinq soldats tués à l'hôtel-de-ville et de quatre de ceux qui périrent dans le château; ils s'appelaient *Robert Gillet*, *Marc Larchevesque*, *Léger Loisel*, *Pierre de La Pierre*, *Toussaint Fayet*, *Valéran de Saint-Paul*, *Jean de La Fleur*, *Jean d'Aire* et *Jean Dupont*. *Louis Beliat*, ou *Bélicard*, eut un sort encore plus affreux. Emprisonné sous l'accusation d'avoir assisté à quelques prédications faites au château par ordre du sieur d'Heucourt, il fut condamné à mort. Sur appel, le parlement de Paris réforma la sentence, et dit qu'il en serait quitte pour faire amende honorable. L'exécution de cet arrêt fut différée pendant trois mois par le lieutenant de la sénéchaussée; puis, lorsque l'édit de pacification vint annuler toutes les procédures pour cause de religion, loin de lui rendre la liberté, ce juge infâme fit conduire son prisonnier à l'église de St.-Valfrand, l'y retint quatre heures pour donner au peuple le temps de s'ameuter, et le laissa massacrer sous ses yeux. Quant à Heucourt, « ce qu'il y eut d'étonnant, lit-on dans l'histoire du comté de Ponthieu, c'est que les Minimes crurent devoir enterrer cet hérétique, parce qu'ils furent bien payés. On l'exhuma, peu après, pour le mettre au repaire. »

Notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter que les écrivains de l'Eglise romaine rejettent sur Saint-Délys les premiers torts, en l'accusant d'avoir insulté des catholiques sortant de l'office. Il fut attaqué, racontent-ils, son escorte dispersée; il se sauva de toit en toit, fut atteint, égorgé et pendu aux créneaux de sa forteresse. Nous adoptons la version protestante qui entre dans des détails si précis qu'elle offre tous les caractères de la vérité.

Outre le fils qui partagea son triste sort, Robert de Saint-Délys (1) laissa de

(1) Il avait un frère aîné, *Pierre*, sieur de *Bernapré*, qui embrassa le protestantisme et fut gouverneur du château de Saumur (*Voy.* VII, p. 520). Ce Pierre laissa une fille unique, MARIE, qui epousa, en 1595, *Charles Le Comte-de-Nonant*, sieur de Saucourt.

son mariage avec *Anne de Liéval*, un second fils, nommé Robert, sieur d'Heucourt, qui devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de 50 hommes d'armes. Il épousa *Susanne de Susanne*, fille de *François de Susanne* et de *Marguerite de Cardaillac*, et fut père de Robert, sieur d'Heucourt, maréchal de camp d'un régiment de cavalerie. Ce dernier prit pour femme, en 1628, *Madelaine Arnaud*, fille d'*Isaac Arnaud*, intendant des finances, et de *Marie Perrin*, dont il eut au moins quatre enfants : 1° Louis, qui suit; — 2° Henri-Robert, vicomte d'Heucourt, maréchal général des logis de la cavalerie, qui épousa, en 1670, *Uranie Justel* (1), et en eut Olympe, baptisée à Charenton le 19 mai 1672; — 3° Anne, morte à Paris en 1680; — 4° Susanne.

Louis de Saint-Délys, marquis d'Heucourt, fut chicané, en 1665, par l'évêque d'Amiens au sujet du droit d'exercice qu'il avait à Wargnies, fief noble qu'il possédait, depuis 1654, du chef de sa femme, *Elisabeth Le Comte-de-Nonant*, fille unique de *Josias*, sieur d'Aspremont, capitaine de cavalerie, et de *Marie Baudouin*. Les commissaires de l'édit lui donnèrent raison contre l'évêque, ce qui n'empêcha pas le bailli d'Amiens d'y interdire l'exercice de sa seule autorité en 1680 (*Arch. gén.* Tt. 244). Ce fut peut-être à la suite de ces chicanes que le marquis d'Heucourt quitta la Picardie, pour aller s'établir en Normandie, où nous le trouvons, en 1682, assistant au synode de Quévilly, en qualité de commissaire protestant. Après la révocation de l'édit de Nantes, il promit de se convertir (*Arch.* E. 3372); mais il n'en fit rien. Sa femme, qui ne voulut pas même recourir à un subterfuge autorisé peut-être par les circonstances, fut, sur la demande de Mme de Maintenon, enfermée à Port-Royal en 1686 (*Ibid.* E. 3372), et, l'année suivante, transférée au château de Guise (*Ibid.* E. 3373). L'un et l'autre finirent par sortir du royaume, en 1688; leurs biens furent confisqués, et ceux du marquis donnés à l'abbé de Feuquières, neveu de Madelaine Arnaud (*Ibid.* Tt. 338). Il paraît pourtant que le mari revint plus tard en France; c'est ce qu'on peut inférer d'une dénonciation contre lui, dans laquelle il est signalé au gouvernement comme un hérétique très-opiniâtre (*Supplém. franç.* 4026. 3).

(1) C'est apparemment Uranie Justel qui était détenue, sous le nom de Mme de Saint-Delys, au château de La Fère, en 1687 (*Arch. gén.* E. 3373).

SAINT-ETIENNE. *Voy.* LA LANDE.

SAINT-GELAIS. *Voy.* LUSIGNAN.

SAINT-GENIÈS, nom d'un gentilhomme protestant du Haut-Quercy, qu'il nous paraît impossible de rattacher à la famille de Gontaut (*Voy.* V, p. 306), et dont La Popelinière raconte qu'assiégé, en 1573, par Villars dans son château, il s'y défendit bravement jusqu'à ce que, perdant tout espoir d'être secouru, il fût obligé de se rendre vie et bagues sauves. Envoyé à Cahors, il y fut mis à mort sur-le-champ, malgré la foi jurée. Une partie de la garnison, qui n'avait pas voulu poser les armes et s'était retirée sur un rocher, fut recueillie par *Des Moulins*, accouru trop tard au secours de Saint-Geniès à la tête de mille arquebusiers et de cent salades tirés de Montauban. Après la reddition du château de Saint-Geniès, Villars passa dans le Rouergue, où il prit Brifenel à composition, après une belle défense dirigée par *La Montillière*.

SAINT-GEORGE, nom d'une ancienne et puissante famille du Poitou, qui, en partie, embrassa la Réforme et, en partie aussi, y est restée fidèle jusqu'à nos jours.

Du mariage de Guichard de Saint-George, sieur de Vérac, avec Anne de Mortemer, célébré en 1490, naquirent huit enfants : 1° *Gabriel*, sieur de Couhé, qui continua la branche de Vérac; — 2° *Pontus*, abbé de Valence, qui se convertit au protestantisme avant 1537, et épousa la prieure du couvent de Bonneuil, dont il n'eut pas d'enfants. Théodore de Bèze nous le peint comme un homme libéral et magnifique, amateur des lettres et gens lettrés; — 3° *An-*

dré, souche de la branche de Sceaulx (aliàs Céaux); — 4° *Guichard*, abbé commendataire de Bonnevaux, qui abjura, comme ses frères, la religion romaine; — 5° Rose, femme de Pierre d'Aubusson;—6° Florence, épouse de Jean de Chabanois, sieur de Comporté;—7° *Marguerite*, mariée à Georges Janvre, sieur de La Bouchetière;—8° Françoise, religieuse à Fontevrault.

I. Branche de Vérac.

Gabriel de Saint-George, chevalier de l'ordre du roi, prit pour femme, en 1527, *Anne d'Oyron*, qui lui donna cinq enfants : Joachim, qui suit;—2° François, sieur de La Rigonnière (aliàs *Lorillonnière*), tué, en 1562, à la reprise de Poitiers par les Catholiques; —3° Philippe, sieur du Plessis-Sénéchal;—4° Françoise, mariée à *Pierre de Magné*, sieur de Cigogne, en 1560; —5° Charlotte, qui épousa, en 1581, *Louis de Saint-Gelais*.

Joachim de Saint-George prit, avec son frère Philippe, les armes pour la cause protestante dès la première guerre civile; mais leur ardeur ne tarda pas à se refroidir. Au mois d'oct. 1562, ils sollicitèrent et obtinrent du roi leur pardon «à charge de vivre catholiquement.» Nous ignorons si Philippe tint cette promesse. Dans tous les cas, si le soin de sa sûreté l'engagea à dissimuler quelque temps ses convictions, il n'en resta pas moins protestant au fond du cœur, puisque nous trouvons son nom parmi ceux des seigneurs qui jurèrent l'union à l'Assemblée politique de Loudun en 1596 (*Fonds de Brienne*, N° 221). Quant à Joachim, il reparaît, dès 1568, dans les rangs huguenots. A la tête d'une partie de la noblesse du Poitou, il rejoignit *Condé* fuyant à La Rochelle, et fut chargé par le prince de porter à d'*Acier* l'ordre d'appeler aux armes les Protestants du Languedoc. Quelques mois après, il reprit Couhé, dont les Catholiques s'étaient rendus maîtres. Vers le même temps, il châtia les paysans du Périgord, qui faisaient aux Huguenots une guerre de partisans. Après la perte de la bataille de Moncontour, il suivit *Coligny* dans le Midi et se signala au combat d'Arnay-le-Duc. Lorsque la guerre se ralluma, en 1574, Vérac servit sous les ordres de *Frontenay-Rohan*, qui lui donna, comme nous l'avons dit ailleurs, le gouvernement de Brouage. En 1584, les églises du Poitou le choisirent pour leur député auprès du roi de Navarre. C'est apparemment notre Joachim de Saint-George qui conduisit, en 1588, du secours à *Joachim Du Bouchet*, assiégé par Nevers dans Mauléon; mais la date de sa mort ne nous étant pas connue, il nous est impossible de dire si c'est encore lui, ou son fils, qui représenta les églises du Poitou aux Assemblées politiques de Loudun (1596), de Châtelleraull (1605), de Saumur (1611). De son mariage avec *Louise Du Fou*, célébré le 5 fév. 1572, naquirent sept enfants : 1° Gabriel, sieur de Vérac, qui épousa *Madelaine* ou *Marguerite de Pons* et mourut sans enfants, le 15 fév. 1616; — 2° Olivier, qui continua la descendance;—3° Louis, sieur de Boissec, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, à qui un arrêt des Grands Jours de Poitiers défendit, en 1634, de faire prêcher ailleurs que dans sa maison du Petit-Couhé et pour sa famille seulement;—4° Joachim, sieur Du Plessis, qui servit en Hollande et devint gouverneur de Breda;— 5° Madelaine, femme de *Louis de Loubie*, sieur de La Gastevine (1); — 6° Anne, qui épousa *Jean Gourjault*, sieur de La Millière; — 7° Louise, mariée à *Charles Chesnet*, sieur des Réaux.

Olivier de Saint-George, sieur de Vérac, assista, comme député des églises du Poitou, à l'Assemblée politique de Loudun en 1619. Les mêmes églises le choisirent encore pour les représenter à celle de La Rochelle; mais il refusa cet honneur dangereux et fut remplacé par *La Cressonnière*. Il avait pris pour

(1) Nous avons donc commis une erreur T. VII, p. 137. Madelaine de Saint-George n'était pas la femme de *René-Louis de Loubie*, cela est évident; peut-être était-elle sa mère.

femme, le 29 janv. 1601, *Anne* (aliàs *Jeanne*) *Jousserand*, dame de Tassay et de Champagné-le-Sec, qui lui donna cinq enfants : 1° GABRIEL, mort jeune; — 2° OLIVIER, qui suit; — 3° LOUIS, sieur de Boissec, dont la destinée est inconnue;—4° MADELAINE, mariée, le 10 mai 1630, à *Claude de La Noue*; —5° LOUISE, qui épousa, le même jour, *Jacques de Caumont-La Force*.

Olivier de Saint-George, marquis de Vérac, prit pour femme, le 14 avril 1631, *Marguerite de La Muce-Ponthus*, dont il eut au moins deux fils, OLIVIER, qui suit, et LOUIS, baron de Boissec, mort, en 1653, à Paris et enterré, le 22 sept., au cimetière des Saints-Pères (*Reg. de Char.*). En 1657, Mme de Vérac voulut faire construire à Couhé un temple plus commode que celui qui existait; mais, sur l'opposition du fameux Filleau, qui prétendit que le baron de Couhé n'avait droit qu'à un culte de famille, une lettre de cachet lui défendit de poursuivre les travaux et vers le même temps, ordre fut donné à la dame de *Bessay* et à celle de *La Lande-Blanche* de fermer les temples qu'elles avaient fait bâtir dans leurs terres.

Olivier de Saint-George, marquis de Vérac, lieutenant-général du Poitou, chevalier des ordres du roi, montra d'abord un grand zèle pour l'Evangile. Il était considéré, nous dit l'intendant Colbert dans son Mémoire, comme un des piliers de sa religion. Au rapport de Benoît, il traversa de tout son pouvoir l'intendant Marillac qui, pour se venger, lui défendit, en 1682, de tenir des assemblées religieuses ailleurs que dans une salle de son château et plus d'une fois par jour. Le marquis brava cette défense, et pendant plus d'un an encore, il fit continuer le prêche dans la cour de son château, aucune salle n'étant assez vaste pour contenir la foule des fidèles. Cependant quand il se vit menacé « des dernières rigueurs », la peur le prit, et se jetant dans un autre extrême, il abjura, entre les mains de l'évêque de Poitiers, le 7 avril 1685, selon le Mercure galant. « Le marquis de Vérac, lit-on dans les Mémoires de Sourches, voyant commencer les affaires de la religion, comme il avoit bon esprit, non-seulement prit le bon parti en se convertissant; mais il travailla même fort utilement pour avancer les desseins du roi dans la province du Poitou. » Louis XIV fut si charmé de son zèle, qu'il l'en récompensa par un don de 40,000 livres, quoiqu'il fût déjà riche de 30,000 livres de rente. Ses enfants le suivirent à la messe; mais sa femme, *Marguerite Le Coq*, qu'il avait épousée en 1662 (*Reg. de Charenton*), refusa d'imiter son exemple et fut enfermée dans le couvent de Sainte-Marie de Limoges. Nous ignorons comment elle en sortit, mais ce ne fut pas par une abjuration, car, à la mort de son mari, en 1703 ou 1704, S M. ne pouvant souffrir qu'elle restât plus longtemps « dans un estat où depuis longtems elle ne souffroit aucun de ses sujets », donna ordre de l'enfermer de nouveau ou de l'expulser du royaume (*Arch. gén.* E. 3535). Avant d'adopter ce dernier parti, on voulut faire encore une tentative de conversion, et on l'enferma à la Visitation de Poitiers. Elle se montra inébranlable, en sorte que, de guerre lasse, on lui accorda enfin, en 1705, la permission de passer en Angleterre avec sa domestique *Madelaine Vaugelade* (Ibid. E. 3391).

D'après les papiers de la famille Saint-George, que M. *Charles Eynard*, avec son obligeance ordinaire, a bien voulu dépouiller en vue de cette notice, Olivier de Saint-George et Marguerite de La Muce n'auraient eu que les deux fils mentionnés plus haut. Cependant les Mémoires de l'intendant Foucault parlent d'un troisième, qu'ils appellent Saint-George, frère de Vérac, et à qui cet intendant fit obtenir, à la fin de l'année 1685, une pension de 900 livres, comme récompense de son abjuration. Ce Saint-George est évidemment identique avec *Joachim* de Saint-George, sieur de Boissec, qui

abjura au mois d'oct. 1685, suivant les Reg. de l'église de Saint-Savinien, conservés à la mairie de cette commune (1)?

Cette branche, redevenue catholique, s'est éteinte le 13 août 1858 dans la personne d'Olivier de Saint-George, marquis de Vérac, qui n'a laissé que des filles de son mariage avec Euphémie de Noailles.

II. Branche de Sceaulx.

André de Saint-George laissa trois enfants du mariage qu'il contracta, en 1552, avec *Paule de Puyguyon*, savoir : 1° Louis, sieur de Boissec, qui n'eut que deux filles, mariées l'une au sieur de *Forin*, en Poitou, l'autre à *Girault d'Albin*, sieur de Valzergues, en Rouergue ; — 2° Isaac, qui suit ; — 3° Susanne, femme d'*Arthus de Parthenay*, sieur de Genouillé.

Isaac de Saint-George prit pour femme, en 1590, *Madelaine de Joubert*, dame de Sceaulx (aliàs Céaux). Il périt à l'âge de 30 ans, assassiné par son beau-frère Jean Green-de-Saint-Marsault, catholique fanatique, et laissa deux fils, nommés Philippe et Louis. L'aîné épousa, en 1628, *Louise Gourjault*, dont il eut Philippe, marié, en 1658, à *Marie Gourjault*, sa cousine.

Après avoir résisté pendant trois semaines aux dragons logés chez lui à discrétion, et s'être vu enlever sa femme et sa fille, qui furent mises dans des couvents (*Arch. gén.* M. 669), Philippe de Saint-George abjura, mais quelque temps après, il essaya de sortir du royaume avec *Hector* de Saint-George, sieur de Dirac, son cousin, et *Jérôme Bidelle*, son domestique. Arrêtés tous trois à Ham et condamnés aux galères, ils abjurèrent de nouveau et furent graciés au mois de juill. 1686 (*Arch. gén.* E. 3372). Le danger qu'il avait couru ne découragea pas le sieur de Sceaulx; mais une nouvelle tentative qu'il fit pour passer dans les pays étrangers, n'eut pas plus de succès que la première. Il fut arrêté à la Tour-du-Pin et condamné comme relaps; cependant la protection du comte de *Roye* et les démarches de son fils Philippe, qui était d'abord sorti de France, mais y était revenu et avait abjuré (1), lui firent rendre la liberté. Il réussit à la fin à gagner Genève, où il retrouva sa femme. Après avoir été détenue longtemps aux Ursulines de Limoges, cette dame avait feint la démence afin d'échapper aux mauvais traitements qu'on lui faisait subir. Rendue à sa famille, elle avait profité de sa liberté pour passer en Suisse, laissant en France sa fille Madelaine, qui avait épousé *Balthasar Eschallard*, sieur d'Availles, et qui, n'ayant point voulu se convertir, malgré une longue détention dans un couvent d'Angoulême, fut enfin expulsée de France, à la demande de son mari.

Louis de Saint-George, sieur de Loubigné, fils cadet d'Isaac de Saint-George et de Madelaine de Joubert, naquit en 1592 et entra tout jeune dans les gardes du corps de Henri IV. Il épousa, en 1624, *Judith de La Rochefoucauld-Montendre*, dame de Marsay. Resté veuf sans enfants, il se remaria, en 1629, avec *Charlotte Du Bois*, fille de *Jacob Du Bois* et d'*Anne de Briquemault*, dame de Dirac. Homme d'un sens droit et d'une piété sincère, il se tint sagement à l'écart pendant les troubles du règne de Louis XIII, et vécut retiré dans ses terres, où il entretint soigneu-

(1) La femme de Joachim de Saint-George, *Laure de Baccalan*, suivit son exemple en 1686 et fut gratifiée d'une pension de 600 livres (*Arch.* M. 674). Une de ses sœurs, *Marianne*, se convertit aussi; une autre, *Paule-Judith*, fut arrêtée dans sa fuite, en 1687 (*Suppl. franç.* 791. 3); mais leur frère, *Charles*, réussit à gagner Londres, où nous le trouvons, en 1729, au nombre des directeurs de l'hôpital français. Peut-être cette famille descendait-elle de *Laurec*, sieur de Baccalan, lieutenant général de Castelmoron, qui se présenta, en 1620, devant l'Assemblée politique de La Rochelle, pour jurer l'union comme député de la Basse-Guienne et mandataire de *Pivotz*, gouverneur de Clairac, *Lusignan*, gouv. de Puymirol, *Vivans*, gouv. de Tournon, et *Bruet-de-La Garde*, gouv. de Tonneins-Dessous (*Fonds de Brienne*, N° 225).

(1) Philippe de Saint-George a laissé des Mémoires inédits qui le rendent peu recommandable. Sa vie ne fut qu'un tissu de folies et de crimes. Ces Mémoires se conservent dans la famille de Saint-George.

sement le culte protestant jusqu'à sa mort, arrivée dans le château de Marsay, en 1668. Sa seconde femme lui avait donné cinq enfants : 1° Louis, qui suit ;—2° Hector, sieur de Dirac, né le 1er juin 1641, qui servit, en 1663, dans le Portugal comme cornette du régiment de Briquemault, et qui abjura, ainsi que nous l'avons dit plus haut, après la révocation de l'édit de Nantes ; — 3° Charles, tué à Villaviciosa en Portugal ; — 4° Sylvie, demoiselle de Loubigné ; — 5° Louise, morte en Hollande, où elle s'était réfugiée.

Louis de Saint-George, seigneur de Marsay, épousa, le 19 sept. 1676, *Louise de Lescours*. Lorsque les persécutions éclatèrent dans le Poitou, son château de Marsay servit de refuge à un grand nombre de Protestants, jusqu'au moment où l'intendant le fit occuper par des dragons, au mois d'octobre 1685. Pour échapper aux mauvais traitements d'une soldatesque brutale et féroce, Louis de Saint-George se sauva avec toute sa famille à Paris, où il se tint caché, en attendant une occasion favorable pour sortir du royaume. Cette occasion se présenta enfin ; mais il ne put en profiter, retenu qu'il fut à Paris par la terrible maladie de la gravelle. Deux fois de suite, il se soumit à l'opération de la taille, et il y succomba, en 1701. Plus heureuse que son mari, Mme de Marsay parvint à gagner la Hollande avec sept de ses enfants. Plus tard elle alla s'établir à Genève, d'où elle passa à Zell auprès de la duchesse de Brunswick. Ses enfants furent : 1° Armand-Louis, qui suit ; — 2° Auguste, mort jeune ; — 3° Charles-Hector, dont nous parlerons plus tard ; — 4° N. ; — 5° Hélène-Sylvie, morte fille ; — 6° Louise-Angélique, femme de *Charles de Carlot*, lieutenant-colonel au service de Hanovre ; — 7° Marianne, mariée à *Pierre Sonnet*, sieur de Boisminart ; — 8° Charlotte.

I. Né le 25 juin 1680, Armand-Louis de Saint-George, comte de Marsay, resta auprès de son père, qu'il soigna avec une vive tendresse. En 1714, il réussit à vendre, non sans une perte considérable, la baronnie de Nieul, et deux ans après, il obtint la permission de faire un voyage en Allemagne. C'est pendant ce voyage qu'il épousa à Zell *Madelaine de Schütz*, fille d'un ministre d'État de l'électeur de Hanovre et nièce du baron de Bernstorff, par la protection de qui il reçut du régent l'autorisation de vendre ses biens en France et de prendre du service en Angleterre. Nommé, en 1717, résident britannique à Genève, il y obtint, le 1er déc., les droits de bourgeoisie, « en la meilleure manière. » En 1719, il rendit un service signalé au gouvernement anglais en faisant arrêter dans cette ville le comte de Marr, qui avait quitté l'Italie avec l'intention de se mettre à la tête d'un mouvement jacobite. La même année, il eut la douleur de perdre sa femme. Cette dame, dont les lettres et le testament respirent une piété profonde, fut enterrée au Cloître, « en considération de sa naissance. » Ses deux enfants moururent en bas âge. Le comte de Marsay se remaria, en 1724, avec *Henriette-Catherine de Mestral*, qui lui donna deux fils. En 1734, le roi d'Angleterre le nomma son ministre en Suisse. Il se hâta de donner avis de cet avancement au Conseil de Genève, en exprimant l'espoir que cette place lui permettrait de prouver à la république son zèle et son inviolable attachement. Deux ans plus tard, il eut presque lieu de regretter cette démarche, lorsqu'il vit son caractère officiel attaqué dans deux écrits émanés de magistrats genevois. Il exigea une réparation que sa fermeté finit par obtenir. C'est au sujet de cette affaire qu'il publia une *Lettre* aux magistrats de Genève, imp. en 1736, in-4°. Devenu aveugle, en 1753, il se retira dans sa terre de Changins, dont il avait fait l'acquisition en 1731 et où il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 29 déc. 1762. Le comte de Marsay jouit, durant sa vie, d'une grande considération ; il la méritait non-seulement par la douceur et la fermeté de son ca-

ractère, mais encore par la ferveur de ses convictions religieuses. On raconte que Voltaire étant allé le voir à Changins et l'ayant trouvé lisant la Bible : Comment, M. le comte, lui dit-il, vous croyez encore à ces bêtises-là? Sans lui répondre, M. de Marsay sonna un domestique et lui ordonna de faire avancer la voiture de M. de Voltaire.

Les deux fils d'Armand-Louis de Saint-George et de Henriette de Mestral, se nommaient GABRIEL-LOUIS et HENRI-AUGUSTE. L'aîné, né le 15 mai 1727, reçut, ainsi que son frère, une excellente éducation qu'il couronna par des voyages en France, en Angleterre, en Hollande. La protection de Bernstorff lui aurait facilement procuré un poste avantageux en Danemark, mais il ne voulut point se séparer de son frère, qui entra dans les gardes hollandaises. Il se fixa donc à La Haye. Successivement gentilhomme de la chambre de la princesse d'Orange, chambellan, puis maréchal de la cour de Guillaume V, il fut dépouillé de ses fonctions par la révolution de 1795, et se retira à Changins, où il mourut célibataire en 1801. Amateur des belles-lettres et des sciences, il a laissé des notes intéressantes sur ses lectures et sur ses voyages, notamment en Allemagne pendant le règne du grand Frédéric, ainsi qu'une *Biographie* de son père et une *Autobiographie*, qui se conservent en manuscrit dans sa famille.

Gabriel-Louis de Saint-George n'ayant point été marié, ses titres et ses biens passèrent à son frère Henri-Auguste, né le 7 nov. 1728, et mort à Chardonnay en 1809. Henri-Auguste était entré, comme nous l'avons dit, au service de Hollande, où il s'éleva au grade de colonel de dragons, et avait épousé, en 1767, sa cousine *Gabrielle-Béate de Mestral*. De ce mariage naquirent : 1° ARMAND, mort célibataire en 1799;—2° GABRIEL-HENRI, qui continua la descendance; — 3° ALEXANDRE, officier dans les gardes suisses au service de Hollande, tué à l'attaque du camp retranché de Landrecies, en 1794.

Gabriel-Henri de Saint-George, né le 22 avril 1770, entra dans les gardes hollandaises en 1787. En 1793, il fit avec distinction, comme capitaine, la campagne de Flandres, dans laquelle il reçut une blessure qui le força à quitter momentanément le service. Le stathouder venait de le nommer gentilhomme de sa chambre, lorsque l'invasion des Français en Hollande en chassa la maison d'Orange. Rappelé au service, en 1798, par le prince héréditaire, il remplit différents postes dans l'armée et la diplomatie, notamment auprès de Wickham, ministre britannique auprès des armées alliées, qu'il accompagna en Angleterre après la paix d'Amiens. La princesse douairière d'Orange voulut lui confier l'éducation de ses petits-fils, mais Saint-George déclina cet honneur, préférant retourner auprès de ses parents déjà avancés en âge. En 1805, il épousa *Caroline de Carteret*, fille du contre-amiral de ce nom. Quelques années après la restauration, Guillaume I lui conféra le titre de chambellan. Ses services lui avaient déjà mérité, en 1801, le grade de lieutenant-colonel d'état-major dans l'armée anglaise. Il mourut à Edimbourg, en 1826, laissant quatre enfants : 1° ALEXANDRE-HENRI-AUGUSTE-JOHN, qui suit;—2° AUGUSTA-HENRIETTE, née en 1809, femme, en 1834, d'Albert de Mestral; — 3° ELISABETH-HENRIETTE, née en 1811, mariée, en 1835, avec P.-J. Elout de Sœterwoude ; — 4° CARTERET-WILLIAM-HENRI, mort en 1833 à l'âge de 17 ans.

Né en 1807, A.-H.-A.-J. de Saint-George commença ses études à Genève, mais il alla les terminer à Leyde, où il soutint une thèse *De juris feudalis origine asiaticd*, Lugd. Bat., 1832, in-8°, pour le doctorat. Outre cette thèse, il a fait imprimer divers opuscules, entre autres, une *Lettre d'un des chasseurs volontaires de Leyde en 1830 à ses anciens frères d'armes*, La Haye, 1841, in-8°. Cette lettre est da-

tée de Changins, où M. de Saint-George s'était retiré, après avoir fait, comme volontaire, la guerre de la révolution belge. Eloigné depuis 1845 des fonctions publiques, il ne s'occupe plus aujourd'hui que d'œuvres religieuses. On sait qu'il a été un des députés protestants qui se rendirent à Florence pour solliciter la délivrance des époux Madiaï. De son union avec *Elisabeth-Sophie Heigham*, morte en 1855, sont nés trois enfants : ELISABETH, en 1837, MERÉLINA, en 1838, et WILLIAM, en 1841.

II. Charles-Hector de Saint-George-de-Marsay naquit en 1688, à Paris où ses parents se tenaient cachés. Il passa avec sa mère dans les pays étrangers et entra au service de l'électeur de Hanovre. Pendant une grave maladie, il lut, pour se distraire, les œuvres d'Antoinette Bourignon, et se jeta en plein dans le mysticisme. La connaissance qu'il fit, au siége de Saint-Venant, du lieutenant Cordier et du ministre Baradier, deux adeptes de la Bourignon, le confirmèrent dans ses nouveaux sentiments, en sorte qu'en 1711, il donna sa démission et se retira avec ses deux amis à Schwartzenau pour y mener la vie austère des premiers anachorètes. L'année suivante, il épousa *Clara-Elisabeth de Callenberg*, qui partageait ses idées, et alla s'établir avec elle dans une misérable chaumière, où il passa des jours parfaitement heureux au sein de la pauvreté, à ce qu'il raconte lui-même dans sa Biographie inédite. En 1715, désirant remercier sa mère, qui habitait alors Genève, des secours qu'elle lui avait fait parvenir, il se mit en route à pied avec sa femme, visita Genève, Neuchâtel, Iverdon, où il eut la joie de s'entretenir avec des disciples de la Bourignon, et enfin Berne, où il se fixa. En 1717, sa conscience lui reprochant de vivre aux dépens d'autrui, l'idée lui vint de réclamer sa part de l'héritage paternel. Le voilà donc parti pour Paris. Il y apprend que son frère habite a Suisse comme résident du roi de la Grande-Bretagne, et il se remet en route pour Genève. Le comte de Marsay lui offrit, sans hésiter, sa légitime; mais il préféra une pension. Il serait fastidieux de le suivre dans toutes ses pérégrinations, à Bâle, où il apprit l'art de l'horlogerie dans lequel il devint habile; à Lindau, où il entreprit une traduction allemande des œuvres de Mme Guyon; à Heidelberg, à Genève, à Berlebourg enfin, où il commença à prêcher. En 1735, après avoir refusé de se joindre au comte de Zinzendorf, il accepta un asile chez M. de Fleischbein, qui se mit sous sa direction spirituelle. Depuis la mort de sa femme, en 1742, de Marsay habita successivement Schwartzenau, Arolsen, Pyrmont, et il alla terminer, en 1755, sa vie si agitée à Ambleben, chez sa nièce Mme de Böttiger, née de *Carlot*. Il paraît que l'exaltation de ses idées mystiques avait fini par se calmer, et qu'il ne lui en était resté qu'une piété profonde. On a de lui :

I. *Témoignage d'un enfant de la vérité et droiture des voyes de l'esprit, ou Explication des trois premiers chap. de la Genèse, où l'on traite de plusieurs merveilles et mystères de la création*, Berlebourg, 1738, in-12, pp. 410.

II. *Discours spirituels sur diverses matières de la vie intérieure et des dogmes de la religion chrétienne*, Berleb., 1738, 2 vol. in-12, pp. 300. — On y trouve une Réponse à la question : *Quel est l'esprit de l'inspiration d'aujourd'hui*, imp. la même année.

III. *Témoignage d'un enfant, etc., ou Explication mystique et litérale de l'Apocalipse de J.-Ch. révélée à S.-Jean apôtre*, Berleb., 1739, 2 vol. in-12.

IV. *Témoignage d'un enfant, etc., ou Explic. myst. et lit. de l'Ep. aux Romains, à laquelle on a joint divers discours spirituels qui regardent la vie intérieure*, Berleb., 1739, in-12.

V. *Témoignage d'un enfant, etc., ou Abrégé de l'essence de la vraie religion chrétienne par demandes et réponses*. Berleb., 1740, in-12, pp. 104.

VI. *Témoignage d'un enfant, etc., démontré dans la vie des saints patriarches ou des XXIV anciens, sui-*

vant Apoc. IV, 4, Berleb., 1740, in-12, pp. 285.

VII. *Témoignage d'un enfant, etc., ou Explic. myst. et litér. de l'Ep. aux Hébreux*, Berleb., 1740, in-12. pp. 382.

VIII. *Autobiographie.* — Msc. in-8° en allemand, dont M. A. de S.-George possède une copie faite à Dublin en 1773.

SAINT-GERMAIN. *Voy.* FOUCAUT ou POLIGNAC.

SAINT-GLAIN (N. DE), né à Limoges, vers 1620, passa en Hollande, nous ignorons pour quel motif, et entra, comme capitaine, au service des Etats-Généraux. Ayant quitté plus tard l'épée pour la plume, il rédigea pendant quelque temps la Gazette d'Amsterdam, et traduisit du latin de Spinosa, dont il devint un des plus ardents admirateurs, le Tractatus theologico-politicus. Cette traduction a paru à la fois à Leyde, à Amsterdam et à Cologne, sous trois titres différents; il y a même des exemplaires qui portent les trois titres, que voici : *La clef du sanctuaire*, Leyde, 1678, in-12; *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes*, Amst., 1678, in-12, et *Réflexions curieuses d'un esprit désintéressé sur les matières les plus importantes au salut tant public que particulier*, Col., 1678, in-12. Saint-Glain ne vivait plus en 1685. Sa veuve publiait à cette date une gazette sous le titre de Nouvelles solides et choisies, à ce qu'on lit dans la correspondance de Bayle.

SAINT-HILAIRE (PHILIPPE DE), sieur de *La Bougonnière*, ministre de l'église réformée de Nantes (1), eut à soutenir, en 1562, avec son collègue *Bachelar*, une dispute contre Du Pré, docteur en théologie, qui en a publié une relation à Paris, en 1564. On ne sait rien d'ailleurs de la vie de ce pasteur, si ce n'est qu'il fut appelé, en 1565, à Vieillevigne, et qu'en 1577, il présida le synode provincial de la Bretagne, qui s'assembla à Vitré au mois de déc. Ce synode s'occupa surtout de la réorganisation des églises. Y assistèrent : le comte de *Laval* avec les deux ministres *Merlin* et *Berni* et l'ancien *Mathurin Le Moine*, qui fut élu secrétaire, pour l'église de Vitré; *Jean Boussel*, sieur de Livriac, ancien de Rennes; *Philippe de Saint-Hilaire* et *Olivier Loiseau*, ministres, et *Guillaume Bouango*, ancien, de Vieillevigne; *François Oiseau*, ministre, qui remplit les fonctions de secrétaire, et *Michel Tam*, ancien, de Nantes; *Jacques Gentilhomme*, ancien, du Croisic; *Jean Boisseul*, ministre de Guérande, qui fut appelé plus tard à Marennes, dans le Poitou; *Perruquet*, ministre, et *Roussin*, ancien, de Piriac; *Guineau*, ministre, et *La Garelaye*, ancien, de Sion; *Mahot*, ministre de Saint-Malo; de *La Favède*, ministre de Pontivy; *Silo Le Cercler*, ministre, et *Jean Heslon* ou *Geslon*, ancien, de Blain. Saint-Hilaire mourut en 1584.

(1) Selon Crevain, l'évêque qui occupait alors le siége de Nantes, *Antoine de Créquy*, avait eu « de bons sentiments pour la religion. »

SAINT-HYACINTHE, nom de fantaisie, comme celui de THÉMISEUL, sous lesquels est connu dans les lettres HYACINTHE (aliàs PAUL) CORDONNIER, écrivain satirique, né à Orléans, le 24 sept. (le 27, d'après le Magasin Encyclopédique) 1684. Il était fils de J.-J. Cordonnier, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, selon les uns, écuyer porte-manteau de Monsieur, selon d'autres. Quoique cette dignité de porte-manteau ne fût pas à dédaigner dans le grand siècle de l'étiquette, la malignité a cependant cherché à St.-Hyacinthe une plus illustre naissance : on l'a dit issu d'un mariage secret, nous avons presque dit frauduleux, du grand Bossuet avec Mlle de Mauléon. N'est-il pas avec le Ciel des accommodements? Mais, nous le répétons, ce n'est qu'un bruit et les bruits sont souvent menteurs. Après la mort de son mari, en 1701, Mme Cordonnier, à qui il ne restait pour vivre qu'une très-modique pension, se retira avec son fils à Troyes, où elle trouva un protecteur dans la personne de l'évêque. Placé au collége

de l'Oratoire, le jeune Saint-Hyacinthe y eut de si grands succès qu'un chanoine de la collégiale de St.-Etienne se chargea des frais de son éducation. Tout allait bien, mais les mères ont pour leurs enfants le cœur ambitieux. Mme Cordonnier rêvait pour son fils les plus hauts emplois. Le nom de son père étant trop vulgaire, elle commença par lui faire prendre celui de chevalier de Thémiseul, et elle lui obtint un brevet d'officier de cavalerie. Il n'avait que 19 ans, mais comme il était doué de quelque esprit et d'une figure aimable, cela lui devait suffire pour réussir. Ses débuts ne furent pas heureux ; il assista à la malheureuse bataille d'Hochstett en 1704, et fut fait prisonnier. Conduit en Hollande, il y fut retenu quelque temps, puis remis en liberté sur parole. Il retourna à Troyes, où il passa plusieurs années, «les plus heureuses de sa vie,» aimé et recherché par la meilleure société. Mais quelque enivrants pour sa vanité que fussent les petits triomphes qu'il obtenait, ce n'était point là le brillant avenir que sa mère avait rêvé pour lui. Il résolut donc de tenter de nouveau la fortune et partit pour aller offrir ses services à Charles XII. Nouvelle déception ! à peine arrivé à Stockholm, il apprit la défaite de Pultawa (1709). Renonçant alors à ses rêves de gloire, il se rendit en Hollande, où, pendant son séjour forcé comme prisonnier de guerre, il avait lié connaissance avec quelques hommes de lettres. Les secours que son bienfaiteur, le chanoine de Troyes, continuait à lui faire passer, lui permirent de vivre modestement ; il apprit l'anglais, l'italien, l'espagnol, et se remit aux langues anciennes. Cependant la modicité de ses ressources finit par le contraindre aux derniers expédients de la misère : il dut mettre ses effets en gage. Une courtière juive, touchée de sa détresse, le recommanda à la femme de l'ambassadeur d'Espagne au congrès d'Utrecht, la duchesse d'Ossone. Une entrevue eut lieu. Le chevalier de Thémiseul était bien fait de sa personne, sa conversation était enjouée, spirituelle, et de plus il n'était pas gâté par la fortune ; c'était plus qu'il n'en fallait pour monter l'imagination d'une femme sensible, pour ne pas dire galante. Un premier mouvement de compassion fut l'avant-coureur de sentiments plus tendres. La duchesse fit présent au pauvre chevalier d'une écritoire qui contenait dans un tiroir un rouleau de 50 louis. C'était une fortune, mais pensant qu'on les y avait oubliés, il s'empressa de les reporter. La duchesse doubla la somme ; elle fit plus, elle obtint pour son jeune protégé la table et le couvert à l'hôtel de l'ambassade. Son sort paraissait assuré ; mais par malheur l'ambassadeur conçut des soupçons, et il fit signifier au séducteur l'ordre de quitter la Hollande. Quel réveil ! le voilà de nouveau errant et sans ressources. Il se rendit à Troyes, où il retrouva sa mère et ses anciens amis. De nouvelles aventures l'y attendaient ; il y avait en lui plus d'un trait de ressemblance avec l'auteur des Lettres à Sophie. Chargé de donner des leçons d'italien à la nièce d'une abbesse, il s'éprit d'une belle passion pour son élève, et son élève y répondit. L'affaire fit du bruit ; un décret de prise de corps ayant été lancé contre lui, il n'eut que le temps de repasser en Hollande. Ce fut alors qu'il s'associa aux auteurs du *Journal littéraire*, dont la première livraison parut en 1713. Son premier écrit, le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* (1714), fonda à bon droit sa réputation d'homme d'esprit. C'était une satire, parfois un peu graveleuse — ce qui en France nuit rarement au succès, — dirigée contre les Vadius, les Trissotins de l'érudition, et qui trouverait encore son application de nos jours. Comme l'auteur s'était gardé d'y mettre son nom, on alla jusqu'à l'attribuer à Fontenelle. Dès qu'il fut connu, on l'invita à se rendre à Paris. Chacun lui fit fête ; mais, comme il était toujours sous le coup du mandat qui avait été décerné contre lui, il dut, crainte de mésaventure, retourner promptement à La Haye.

Dans le cours de sa carrière littéraire, Saint-Hyacinthe soigna plusieurs éditions de son Chef-d'œuvre, qu'il enrichit de quelques remarques et de pièces nouvelles. Il poursuivait sa vie laborieuse de critique, lorsque l'amour, ce tyran des âmes sensibles, vint de nouveau troubler son existence. *Susanne de Marconnay*, une des filles du colonel de *Marconnay*, sieur de Châteauneuf, lui tourna la tête, et, de son consentement, il l'enleva (1722). Les deux amants passèrent en Angleterre, où ils firent bénir leur mariage. La place étant ainsi prise par stratagème, le colonel n'eut plus qu'à s'exécuter de bonne grâce; il donna son consentement. Par le crédit de ses amis, Saint-Hyacinthe obtint, dit-on, une pension sur le fonds destiné aux Réfugiés protestants. A quelle époque de sa vie aventureuse avait-il embrassé le protestantisme? Aucun de ses biographes ne nous l'apprend; mais nous voyons par les traits qu'il décoche à l'Eglise catholique dès 1714, qu'à cette date, il ne devait plus être un fils soumis de l'Eglise; il était tout au moins un partisan du libre examen. Au dire de M. Weiss (Biogr. univ.), Saint-Hyacinthe aurait été admis dans la Société royale de Londres (nous ne savons trop à quel titre), et, flatté de ce témoignage d'estime, il aurait résolu de se fixer à Londres. Il resta, en effet, en Angleterre jusqu'en 1734. Revenu à Paris, il ne tarda pas à s'y déplaire; ses démêlés avec Voltaire, dont nous dirons un mot dans notre notice bibliographique, ne devaient pas contribuer à lui en rendre le séjour agréable. Les étonnants succès d'un adversaire qu'il avait osé accuser de ne pas savoir sa langue et de n'avoir jamais su écrire, devaient singulièrement humilier son petit amour-propre. Il se retira donc dans la patrie de sa femme, à Genecken, près de Breda, où il mourut en 1746, ne laissant qu'une fille qui, après la mort de sa mère, alla s'établir à Troyes sous le nom de Mlle de *Marconnay*, et fut pensionnée comme nouvelle catholique.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu, poëme, heureusement découvert et mis au jour avec des remarques savantes et recherchées, par M. le docteur Matanasius; on trouvera dans ce volume une lettre à Monseigneur le duc D... Trois Tables très-amples et une Dissertation sur Homère et Chapelain :*

> Infelix eorum ignorantia, qui ea damnant
> Quæ non intelligunt. Lib. Inc. § 1, art. XV.

La Haye, ann. Æ. V. 1714, ab instauratione Litterarum primo, in-12; portrait de Chrysostomus Matanasius Dr Q. S. M. D. L. L. avec cette épigraphe : *Nil volentibus arduum*; Apelles pinxit, Calotin sculpsit; 4e édit., rev., augm. et dimin., La Haye, P. Husson, 1716, in-8°; 5e édit., augm. de la *Déification d'Aristarchus Masso* [le rédacteur de l'Histoire critiq. de la République des lettres], Londres, 1732, 2 vol. in-8°. C'est dans cette dernière pièce que Saint-Hyacinthe fait allusion à l'indigne traitement que Voltaire avait essuyé de la part des gens du duc de Rohan. « Cet oubli de toute convenance de la part d'un homme qu'il n'avait jamais offensé, dit M. Weiss, indigna justement l'auteur d'OEdipe et de la Henriade. Il s'en vengea par le mépris dont il ne cessa d'accabler Saint-Hyacinthe, qui, de son côté, ne le ménagea pas. » Ceux qui désirent de plus longs détails, les trouveront dans la Lettre de Burigny à l'abbé de St-Léger sur les démêlés de Voltaire avec St-Hyacinthe, Paris, 1780, in-8°. — 9e *édit.* [11e] *dans laquelle on trouve, outre les pièces qui ont paru dans toutes les éditions précédentes, l'Anti-Mathanase ou Critique du chef-d'œuvre d'un inconnu, une Notice sur la vie et les ouvrages de M. de S. Hyacinthe et des Notes, par P. X. Leschevin*, Paris, 1806, 2 vol. in-8° de CXLVIII — 355 et 568 pp., ornés de 3 gravures. — Satire souvent spirituelle, quelquefois bouffonne, dirigée contre les annotateurs, scoliastes, commentateurs, *parallélistes* (qu'on nous permette ce mot, faute d'autre), qui parviennent à énerver les meilleurs

écrits à force de les étirer. Pour que la leçon soit plus parlante, il les imite, et leur dit : regardez-vous, nous sommes frères de lait ! Il choisit pour thème de ses remarques critiques une romance, en cinq couplets, qui peut avoir eu cours au village du temps de nos grands-pères. L'auteur, qui était né poëte, est resté parfaitement inconnu. En voici le premier couplet :

L'autre jour Colin malade
Dedans son lit
D'une grosse maladie,
Pensant mourir,
De trop songer à ses amours
Ne peut dormir,
Il veut tenir celle qu'il aime
Toute la nuit.

La naïveté est sans contredit le principal mérite de cette pièce, mais le critique y découvre mille beautés cachées au commun des lecteurs. Il reprend chaque mot à part, un à un, et sous sa conduite savante et réglée, l'on est tout surpris de trouver un monde là où l'on n'avait aperçu qu'un grain de poussière. Les rapprochements heureux, les citations érudites, y abondent. Matanasius est toujours posé, grave, sentencieux : c'est le propre du savant. Lui seul ne rit pas, quand ses oracles tombent de sa bouche. S'il lui arrive quelquefois (le sujet y prêtait) de jeter son bonnet par-dessus les moulins, c'est sérieusement, magistralement. Mais on doit le dire à sa louange, ses traits acérés tuent sans blesser. C'est sans doute à tort que l'on a prétendu que s'Gravesande, Sallengre, *Prosper Marchand* et autres collaborateurs de St-Hyacinthe au Journal littéraire, avaient eu part à cette satire. La pièce principale doit être sortie d'une seule et même main. Quant aux accessoires qu'on y a cousus, tels que la Dissertation sur Homère et Chapelain, attribuée à Van Effen, nous les abandonnerons volontiers aux futurs Matanasius. Nous ne quitterons pas cette analyse sans rapporter un fragment de poëme que cite notre malin critique et qui prouve qu'en 1714, il n'était plus catholique. Il s'agit du massacre des Vaudois.

...On eut vû, des Nérons resusitant (1) la rage,
Ces prescheurs mesurer le supplice au courage;
Et des Chrétiens, souffrez par ces pieux boureaux,
Exposez dans la nuit pour servir de fanaux.
On eut vû d'un rocher rouler dans les valées
Maris, enfans, aux yeux des mères empalées.
...On eut vû des Fransais devenir des Sauvages,
Des Chrétiens l'emporter sur des antropophages.
Le Catholique (on tremble à ces affreux récits)
Manger du Huguenot, et le mettre en hachis.
Tant d'autres faits hideux séans à l'Athéisme,
O ciel ! ô juste ciel ! sont les jeux du Papisme.

L'auteur mettait en note : « Par le *papisme*, l'on n'entend pas ici la Religion catholique telle qu'elle est expliquée dans le *Concile de Trente*. Mais l'on entend la religion de la *Cour de Rome*, dont le but est de tout perdre pour tout avoir. » Cette note disparut dans les éditions suivantes. L'ouvrage supprimé en France ne s'en répandit pas moins ; il fut réimprimé à Rouen et à Orléans.

II. *Lettres à Mme Dacier sur son livre* Des causes de la corruption du goût, La Haye, 1715, in-12. — Ces deux lettres (en tout pp. 46) ont trait à la dispute touchant la supériorité des Anciens ou des Modernes. De même que Fontenelle, St-Hyacinthe prit fait et cause pour ces derniers. Soit parti pris, soit disposition maladive, il en est que la lumière offusque, le demi-jour leur plaît.

III. *Mémoires littéraires*, La Haye, 1716, in-8°. — Cette publication n'eut pas de suite. En 1740, elle fut reproduite sous le titre de *Matanasiana ou Mémoires littéraires, histor. et critiques du doct. Matanasius*, La Haye, 2 vol. pet. in-8°. — Recueil de dissertations sur diverses questions de science ou d'art, d'analyses, de critiques ou d'extraits d'ouvrages.

IV. *Entretiens dans lesquels on traite des entreprises de l'Espagne, des prétentions de M. le chevalier de St-George, etc.*, La Haye, A. de Rogissart, 1719, in-12. — Relatif à la conspiration de Cellamare.

V. *Lettres écrites de la campagne; O. D. A.*, La Haye, Rogissart, 1721, in-8°.

(1) Saint-Hyacinthe suit dans son livre une orthographe à lui ; il prétend écrire comme on prononce.

—Ces lettres roulent sur des questions de philosophie.

VI. *Lettres critiques sur la Henriade*, Lond., 1728, in-8° de 50 pp.—St-Hyacinthe n'a publié que la première de ces lettres. Comme il n'était pas encore brouillé avec Voltaire, il juge son poëme sans prévention.

VII. *Lettre à un ami touchant le progrès du déisme en Angleterre.* — Impr. dans les Mémoires concernant la théologie et la morale (Amst. 1732, in-12), dont St-Hyacinthe a été l'éditeur.

VIII. *Pensées secrètes et observations critiques*, Lond., 1735 et 1769, in-12.

IX. *Histoire du prince Titi*, Paris, 1735 et 1736, 2 vol. in-12; 1752, 3 vol. in-12.—Ce roman eut une grande vogue de son temps.

X. *La conformité des destinées* et *Axiamire, ou la princesse infortunée*, Paris, 1736, in-12.—Deux nouvelles. Leschevin doute que la seconde soit de notre auteur.

XI. *Recherches philosophiques sur la nécessité de s'assurer par soi-même de la vérité, sur la certitude de nos connaissances et sur la nature des êtres, par un membre de la Soc. roy. de Londres*, La Haye, Rotterdam et Londres, 1743, in-8°.

Tous ces ouvrages parurent anonymes. En outre, St-Hyacinthe a eu part à la rédaction du Journal littéraire et de l'Europe savante. Il a traduit de l'espagnol la *Préface de Don Quichotte* (impr. pour la 1re fois dans l'édit. du Chef-d'œuvre de 1732), et de l'anglais, la première moitié du 1er vol. du *Robinson Crusoé*, de Daniel De Foe, 1720; le reste est de Juste van Effen. On lui doit aussi différentes éditions qu'il a annotées : 1° Traité du poëme épique par le P. le Bossu, 6e édit. augm. de remarques et d'un discours prélim. sur l'excellence de l'ouvrage, La Haye, 1714, in-8°;—2° Réflexions nouvelles sur les femmes, par Mme la marq. de Lambert, La Haye, 1729;—3° Les Contes et Nouvelles, et joyeux devis de Bonaventure Des Périers, auxquels il ajouta de nouvelles remarques, Amst., Zacharie Châtelain, 1735, 3 vol. in-12; — 4° Recueil de divers écrits sur l'amour et l'amitié, la politesse, la volupté, les sentiments agréables, l'esprit et le cœur, Brux. ou Paris, 1736, in-12. L'éditeur y ajouta, outre une dédicace au prince de Galles, une Lettre sur l'amour et l'amitié. Enfin, M. Quérard, à qui nous empruntons une partie des détails qui précèdent, ajoute que Voltaire publia son Diner du Cte de Boulainvilliers sous le nom de St-Hyacinthe.

SAINT-LÉGER (N. de), sieur de Boisrond, capitaine huguenot, différent, à ce qu'il semble, de *Jacques de Saint-Léger*, dit le jeune, que le parlement de Bordeaux comprit dans son arrêt de 1569. En 1570, Boisrond se signala par sa bravoure au siége de Jonzac. En 1585, il commandait un régiment à la tête duquel il servit au siége de Brouage. Nous ne savons pas quand il mourut. Ne serait-il pas identique avec *Jacob de Saint-Léger*, sieur de Boisrond, qui fut parrain dans l'église de Pons en 1597, et qui assista, la même année, à l'assemblée de Sainte-Foy (*Arch. gén.* Tt. 313), comme gouverneur de Monflanquin? Ce qui nous porterait à le croire, c'est que cette place de sûreté avait pour gouverneur, sous Louis XIII, René de Saint-Léger, sieur de Boisrond, qui, selon M. Rainguet, était fils du mestre-de-camp employé au siége de Brouage. Ce René de Saint-Léger réclama, en 1616, de l'Assemblée de Nismes le remboursement des dépenses qu'il avait faites pour le secours de Pons (*Fonds de Brienne*, N° 223). En 1621, il se présenta à l'Assemblée de La Rochelle pour jurer l'union et lui promettre son concours dévoué, ce qui ne l'empêcha pas de prêter, bientôt après, l'oreille aux insinuations de *Pardaillan* et de signer son traité particulier avec le roi. En 1622, nous le retrouvons pourtant dans les rangs huguenots, avec le grade de maréchal-de-camp. En 1637, il assista, comme député de la Saintonge, au Synode national d'Alençon. La Biographie saintongeoise nous apprend

qu'il épousa *Louise de Blois-de-Rossillon* et qu'il en eut un fils, nommé aussi RENÉ, sieur d'Orignac, que Benoît cite dans ses listes de persécutés. Après avoir suivi avec distinction la carrière des armes, René de Saint-Léger avait dû y renoncer à la suite d'une querelle avec le duc d'Harcourt, et il s'était retiré dans son château d'Orignac, où il passait son temps, dit M. Rainguet, « en parties de chasse et en aventures de toutes sortes qu'il raconte fort spirituellement dans ses Mémoires », lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint disperser sa famille. Sa fille, après avoir été promenée pendant deux ans de couvent en couvent, fut expulsée de France en 1688 (*Arch. gén.* E. 3374), et se retira en Angleterre avec sa mère. Après avoir montré d'abord de l'énergie et de la constance, le sieur d'Orignac finit par se rendre aux arguments de l'apostat *Des Mahis*. Il embrassa donc le catholicisme avec ses deux fils; mais le cadet ne tarda pas à trouver le moyen de sortir de France, et il alla offrir son épée à l'électeur de Brandebourg. René de Saint-Léger mourut en 1700, laissant des *Mémoires* en 2 vol. in-4°, dont l'un s'est perdu et l'autre se conserve dans sa famille.

Nous ne prendrons pas sur nous de rattacher à cette famille *Jacques de Saint-Léger*, de Flavy en Picardie, qui fut exilé, en 1741, à vingt lieues de son domicile pour être allé se marier à Tournay avec *Marguerite Dumez*. Même peine frappa *Pierre-Abraham Alavoine*, de Bohain, qui avait aussi épousé selon le rite de l'Eglise reformée *Anne Vilette* (Arch. E. 3502).

SAINT-MARTIN (ARMAND DE), fils de *Jean de Saint-Martin*, maître des comptes à Pau, et de *Madelaine de Santoren*, conseiller au parlement de Paris, à l'époque de la révocation. Les Notes secrètes sur le personnel des parlements tracent de lui ce portrait: « Bel esprit, sçavant, fort en jurisprudence, fort en belles-lettres, retient néanmoins un peu de l'école; est estimé dans sa chambre, est de la R. P. R., a épousé une nièce de M. de *Lorme*, dépendant du maréchal de *La Force*, dont il a toujours fait les affaires. Est attaché à M. de *Turenne*. » Saint-Martin avait épousé, au mois de fév. 1658, dans le temple de Charenton, *Françoise Amproux*, fille de *Jean*, sieur de La Massaye, et de *Jeanne Boulliau*. Les Registres de Charenton nous donnent les noms de neuf enfants issus de ce mariage, savoir: 1° ARMAND, baptisé le 6 avril 1659. Destiné au ministère sacré, le jeune Saint-Martin fut, ses études achevées, envoyé en Allemagne par son père, qui craignait « qu'il ne fit naufrage »; mais il revint en France et abjura la religion protestante. « Mme sa mère s'en meurt de chagrin », lit-on dans une lettre du mois de mai 1685, qui se conserve dans les Cartons Rulhières (*Supplém. franc.* 4026.1); — 2° JACQUES, baptisé le 17 mai 1660; — 3° BENJAMIN, né le 3 mai 1661 et mort enfant; — 4° FRANÇOISE, baptisée le 1er nov. 1662, qui épousa, le 15 oct. 1684, *Gabriel-Antoine de Crux*, marquis de Crux, fils de *Jacques-Antoine*, marquis de Corboyer, et de *Louise de Machecoul*; — 5° JEAN, baptisé le 24 fév. 1664; — 6° CHARLOTTE, baptisée le 20 sept. 1665, et morte en 1681; — 7° ELISABETH, baptisée le 20 oct. 1669 et morte jeune; — 8° et 9° MARIE et MARTHE, jumelles, baptisées le 9 oct. 1672. Saint-Martin, sollicité de se convertir, en 1685, refusa. Le roi apprit avec déplaisir ce refus de la part d'un homme « dont il estimait le savoir et la probité » (*Arch. gén.* E. 3371), et pour vaincre son opiniâtreté, on l'enferma à la Bastille au mois de mars 1686 (*Ibid.* E. 3372). Quelque temps après, on le transféra au couvent de Saint-Magloire, puis on l'interna à Sens; mais rien n'y fit. Il fallut se résoudre, en 1688, à l'expulser du royaume avec sa femme et son fils Jacques, hérétiques non moins obstinés. Le fils aîné Armand se fit donner les biens des exilés, et il réussit même à faire ra-

mener de Hollande en France, en 1701, la fille de son frère (qui avait épousé une hollandaise) pour la faire élever dans le catholicisme (*Ibid.* E. 3552).

Il n'y avait aucune parenté entre cette famille de robe et un Saint-Martin, perruquier à Saint-Maixent, qui poussa le fanatisme jusqu'à dénoncer lui-même, en 1736, sa fille comme coupable d'avoir embrassé la religion réformée. Elle fut incarcérée à Niort, où elle eut beaucoup à souffrir, lit-on dans la correspondance d'*Antoine Court*.

SAINT-MARTIN (N. DE), seigneur de Cournon-Terral, lieutenant du comte de *Crussol* dans le Vivarais, fut chargé, au mois de décembre 1562, de reprendre possession d'Annonay, d'où Saint-Chamond s'était retiré après y avoir exercé des cruautés horribles. Il y rentra, le 28 déc., à la tête de 400 hommes et se hâta de faire réparer les fortifications; puis il se retira à Tournon, en confiant la défense de la place aux capitaines *Prost*, *Le Mas* et *Montgros*. A la nouvelle de sa retraite, Saint-Chamond s'empressa d'accourir avec 3000 hommes. Le 10 janvier, il commença l'attaque; mais la résistance qu'il rencontra lui faisant craindre d'essuyer un échec, il se décida, dès le 11, à signer une capitulation portant que les troupes étrangères sortiraient avec armes et bagages, sans enseignes; que les habitants n'éprouveraient aucun dommage ni dans leurs personnes ni dans leurs biens; que l'infanterie catholique n'entrerait point dans la ville, et que la cavalerie n'y resterait qu'un jour pour se rafraîchir. Nonobstant cette capitulation, Saint-Chamond fit charger la garnison par le chevalier d'Apchon, qui ne put l'entamer, grâce au capitaine Montgros, mais il se vengea en égorgeant tous les habitants sortis de la ville sous la foi du traité. En même temps, l'infanterie catholique mettait Annonay à feu et à sang. Le carnage fut épouvantable; le sang coulait dans les rues à la hauteur d'un pied. Les historiens racontent des traits de férocité qui dépassent tout ce que les voyageurs rapportent de la cruauté des peuplades les plus sauvages. « C'estoit, lit-on dans le Martyrologe, une chose plus qu'horrible de voir l'un enfermé dans sa maison et y brusler, l'autre précipité d'une fenestre ou de plus haut sur le pavé : les cris et hurlemens des filles et des femmes : tout rempli de flambes, de sang et de glaives. Les personnes exposez à l'encan, et pour ne trouver aucun qui les rachetast, cruellement tuez et massacrez. » Les noms de trois de ces innombrables victimes sont seuls arrivés jusqu'à nous : ce sont ceux d'*Antoine Fabre*, procureur du roi, de *Jean Monchal*, bourgeois, et d'*Imbert Ranchon*, chirurgien, qui furent précipités du haut d'une tour. Après avoir démantelé la ville et rasé ses murailles jusqu'aux fondements, Saint-Chamond en sortit le 14 janvier, pour se rendre à Boulieu où il traita les Protestants avec la même barbarie.

Nous n'avons point trouvé dans les Jugemens de la Noblesse du Languedoc le nom de la famille de Saint-Martin, dont une branche, également protestante, possédait la baronnie de Barre dans les Cevennes. Le 14 déc. 1705, *Aldebert de Saint-Martin*, baron de Barre, fut envoyé à Pierre-Encise (*Voy.* Pièces justif. N° XCVII), pour avoir assisté, en 1690, à l'assemblée du Mas de l'Espinas. Il n'en était pas encore sorti en 1712, à ce que nous apprend la correspondance d'*Ant. Court*.

SAINT-MATTHIEU, capitaine huguenot, le même peut-être qui, en 1577, défendit contre Villars une place appelée Moncier par d'Aubigné, se rendit maître, quelques années plus tard, de Montcenis en Bourgogne, qu'il se hâta de fortifier, et où il établit le culte protestant. Pendant une absence qu'il fit, en 1596, le capitaine Des Hasards, qui prétendait avoir commandement exprès de S. M., surprit la place, et malgré les réclamations de l'Assemblée de Loudun, Henri IV la fit raser, en promettant, il est vrai, de dédommager le capitaine Saint-Matthieu, qui y avait dépensé plus de 74,000 livres; mais

le dédommagement promis se réduisit à deux ou trois sommes si minimes, que le capitaine laissa, en mourant, sa famille dans la misère. En 1611, son fils THÉODORE s'adressa encore à l'Assemblée politique de Saumur, qui ordonna aux députés généraux d'appuyer ses réclamations (*Fonds de Brienne*, N° 222); néanmoins justice ne lui était pas encore rendue en 1615 (*Ibid.*, N° 223).

Les procès-verbaux de l'Assemblée de Saumur appelant ce fils Théodore Des Planches, on doit en conclure, à ce qu'il semble, qu'il n'y avait pas de lien de parenté entre le capitaine Saint-Matthieu et deux gentilshommes du même nom, qui vivaient dans le même temps en Saintonge. L'un d'eux, *Jean*, épousa *Anne de Ballodes*, qui le rendit père, en 1593, de JACQUES, présenté au baptême dans l'église de Pons par *Jacques de Beaumont*, sieur de Rioux, et *Rachel de Fédicq*, demoiselle de Vibrac. Ce Jean de Saint-Matthieu fut tué en 1596. L'autre, *Paul*, sieur de Souilignac, épousa *Marie de La Boucherie* (1), dont il eut : 1° SIDRAC, présenté au baptême, en 1596, par *Jean de Saint-Matthieu* et *Marie Guichard*; — 2° FRANÇOIS, né en 1598, qui eut pour parrain *François Des Lions*, sieur de Mauvoisin, et pour marraine *Anne Boutaut*, femme de *Bonnefoi-de-Bretauville* (Arch. gén. TT. 285).

SAINT-MESME. *Voy.* LA ROCHE-BEAUCOURT.

SAINT-MICHEL, capitaine huguenot, originaire de Montauban ou des environs. Saint-Michel servit d'abord sous *Arpajon*. Après l'inutile tentative que ce chef fit pour secourir les Protestants de Toulouse, il se jeta, avec le capitaine *Béfort*, sur Saint-Sulpice, qu'ils prirent et pillèrent, et où ils vengèrent cruellement sur les prêtres le massacre de Gaillac. Saint-Michel se signala, un peu plus tard, à la défense de Montauban contre Terride et Montluc. Après la retraite des troupes catholiques, il se saisit du château de Montbeton, qu'il pilla, bien que le seigneur gardât la neutralité entre les deux partis. *Marchastel*, dont le sieur de Montbeton était parent, lui ordonna de rendre le butin et le mit aux arrêts. Irrité d'un traitement qu'il regardait comme un affront, Saint-Michel voulut sortir de Montauban avec sa compagnie, malgré les instances des consuls et de ses compagnons d'armes. Voyant qu'il poussait l'indiscipline jusqu'à la révolte, Marchastel donna ordre de l'arrêter, et l'ayant fait venir en sa présence, il débuta par de vifs reproches, puis, emporté par la colère, il lui tira un coup de pistolet. Saint-Michel s'élança sur lui l'épée à la main et le blessa gravement; mais à l'instant, il fut massacré avec son frère, *Louis Peyralade* et son sergent *Dupont*. — Une famille du nom de Saint-Michel se réfugia en Angleterre. C'est d'elle que descend le jurisconsulte *Balthasar Saint-Michel*, mentionné dans l'ouvrage de M. Burn.

SAINT-MICHEL-DE-LA ROCHE-CHALAIS. *Voy.* LANES.

SAINT-OURS (JEAN-PIERRE DE), peintre d'histoire, né à Genève le 4 avril 1752, et mort dans cette ville, le 6 avr. 1809. Notre peintre était fils de *Jacques* de Saint-Ours (1), très-bon dessinateur, reçu bourgeois de Genève avec ses deux fils en 1759, et de *Susanne-Constance Favre*. Son père fut son premier maître. Comme il annonçait d'heureuses dispositions, il l'envoya à Paris dès l'âge de 16 ans, et le plaça dans l'atelier du peintre Vien. Saint-Ours ne tarda pas à se faire remarquer parmi les meilleurs élèves de l'Académie. Après di-

(1) Cette famille était aussi protestante. En 1615, *La Boucherie* prêta le serment d'union avec *La Vernaye*, comme commandant à La Garnache, sur l'ordre de l'Assemblée de Grenoble.

(1) Plusieurs réfugiés de ce nom nous sont connus. *Claude Saint-Ours* (Arch. TT. 259) et *Daniel Saint-Ours* (TT. 314), tous deux du Gresivaudan, sortirent de France; ce dernier avec sa femme et ses enfants.—En 1686, un apothicaire du nom de *Saint-Ours*, père de quatre enfants, dont une fille, était signalé par Bouchu comme méchant huguenot. — Le père de Jacques se nommait *Denis*; il s'était réfugié dans le canton de Berne.

vers succès obtenus dans les concours en 1772, 74 et 78, il remporta, en 1780, le grand prix de peinture par son tableau de *l'Enlèvement des Sabines*. Mais, comme il était étranger, et, qui plus est, protestant, il ne put profiter des avantages attachés à cette distinction. Pour lui tenir lieu de la pension qu'on ne pouvait lui donner, on lui fit, de la part du gouvernement, diverses propositions qu'il refusa, et il partit pour Rome à l'aide de ses propres ressources. Le directeur de l'école l'ayant autorisé à jouir des priviléges accordés aux élèves couronnés, il se prépara par de sérieuses et fortes études aux grandes luttes de la renommée. Au rapport de Nagler, il travailla quelques années sous la direction de Battoni, ce qui, à cette époque, dit-il, était une grande recommandation. Il garda en portefeuille ses premiers travaux. Ce ne fut qu'au bout de deux ans, qu'il exposa deux grandes figures nues, peintes d'après nature, superbes études, au jugement de M. Rigaud (Des beaux arts à Genève); l'une se voit au Musée Rath à Genève. Ce premier pas fait, il s'avança magistralement dans la carrière. M. Rigaud cite de lui (de 1783 à 88) : *le Départ des Athéniens pour Salamine*; *la Pompe des funérailles de Philopœmen*; *le Choix des enfants de Sparte*; *les Mariages des Germains*; *David et Abigaïl*, « composition capitale d'un très-bon coloris; » *l'Amour qui enlève Psyché*, « sujet gracieux qu'il traita admirablement, malgré son peu de goût pour les scènes tirées de la fable; » *les Jeux Olympiques*, exécuté d'abord dans de petites dimensions. Il en existe un fort beau dessin. Le marquis de Créqui, alors à Rome, proposa à Saint-Ours d'exécuter ce sujet en grand pour Monsieur, frère de Louis XVI. Il accepta, mais dans l'intervalle la Révolution ayant éclaté, ce tableau lui resta. C'est une de ses meilleures toiles; elle se voit actuellement dans le Musée Rath. Un travail excessif avait miné sa santé. Il éprouva le besoin de respirer l'air natal; mais à peine son état se fut-il amélioré qu'il retourna à Rome. Il y séjourna jusqu'à ce qu'une nouvelle maladie le décida à revenir se fixer à Genève, en août 1792. Au dire de Nagler, il aurait d'abord essayé du séjour de Paris, mais il dut s'enfuir devant la tempête révolutionnaire. Le 3 avril 1793, il s'unit en mariage avec *Madelaine-Hélène Boisdechesne*. Les événements politiques étaient loin de favoriser la prospérité des arts. Saint-Ours renonça presque entièrement aux sujets historiques pour ne s'occuper que de portraits, genre dans lequel il excellait. M. Rigaud cite les portraits de MM. *Tronchin* des Délices, *Du Pan-Sarrasin*, *H.-B. de Saussure*, gravé par *Ch.-Simon Pradier*, de M. et Mme *Tingry*, du sculpteur *Jaquet*, du peintre de *La Rive*, et son propre portrait, tous au Musée Rath; du syndic *Masbou*, de Mme *Masbou*, portrait en pied; de Mme *Du Pan-Rigot* avec ses enfants, portr. en pied; du docteur *Butini*, de MM. *Senn*, *Rey*, *Favre-Cayla*, *Gautier-de-Tournes*, etc. Saint-Ours acheva à Genève *le Tremblement de terre* (Musée Rath), grande toile commencée à Rome. Ce tableau représente une famille fuyant son habitation qui s'écroule. Plus tard, l'artiste reproduisit ce sujet dans de plus petites proportions, avec un très-beau fond où l'on voit une ville qui s'abîme. Ce dernier ouvrage, l'un des meilleurs de l'artiste, au jugement de M. Rigaud, est supérieur à celui que possède le Musée. *Homère chantant ses poésies à l'entrée d'une bourgade de la Grèce*, est le dernier sujet historique qu'ait traité notre artiste; il le reproduisit plusieurs fois. On a remarqué qu'une des jeunes femmes est le portrait de Mme de Saint-Ours, et que le guerrier a été dessiné d'après le beau-frère du peintre, *Théod. Boisdechesne* (1). Un critique appréciait ainsi dans le Conservateur suisse, le talent de Saint-Ours : « Il a évité trois écueils : l'affectation, la négligence et la manière; son dessin est pur, parce qu'il offre le contour précis; il est beau,

(1) En 1668, *Michel Boisdechêne*, pâtissier, fils d'*Antoine*, de Montbeliard, fut reçu bourgeois à Genève.

parce qu'il rappelle l'antique; il est vrai, parce qu'il est puisé dans la nature; il est aisé, enfin, parce qu'il est le fruit de l'habitude et du talent. Quant à l'expression, elle est ordinairement douce, vraie et sentimentale. La composition est la partie qu'on estime le plus chez lui... On ne trouve dans ses tableaux aucun personnage déplacé, insignifiant ou inutile, etc. » Peut-être, ajoute M. Rigaud, Saint-Ours n'a-t-il pas tenu tout ce qu'il promettait; on lui a reproché avec raison une scène surchargée d'accessoires, un abus d'allégories dans ses portraits, quelquefois des poses trop académiques dans ses tableaux d'histoire, et dans les uns et dans les autres un coloris trop violet. Un jour qu'on lui faisait quelques observations à ce sujet, il répondit qu'il convenait de ce défaut, mais qu'il travaillait pour la postérité et que le temps, par son action, ramènerait les chairs à leur teinte naturelle. Quant à son dessin, il est généralement irréprochable.

En 1803, le gouvernement de Bonaparte mit au concours de peinture le sujet du Concordat. Saint-Ours envoya un dessin. « La Foi, l'Espérance et la Charité entourent les autels; des anges arrachent des voiles qui les ont longtemps couverts; la France, sous la figure d'une Minerve, accompagne la Religion et de sa redoutable égide renverse les monstres révolutionnaires. Les ministres des trois cultes chrétiens se prosternent devant la Religion et la reçoivent avec l'expression d'une satisfaction respectueuse. Derrière la figure de la France est un cortége de femmes qui portent des drapeaux avec les noms de Lodi, Arcole, Marengo, etc. (1). » De 72 concurrents, Saint-Ours fut le seul qui obtint un accessit. L'Institut se l'associa comme correspondant étranger.

La mort ne tarda pas à le surprendre au milieu de ses travaux. Il mourut d'une obstruction au foie qui dégénéra en une hydropisie. Il laissa inachevées des *Recherches historiques sur l'utilité politique de quelques-uns des beaux-arts chez différents peuples*. Outre quelques tableaux dont nous n'avons pas parlé dans cette notice et que M. Rigaud ne nous fait pas connaître, Saint-Ours a laissé beaucoup d'études à l'huile, une suite de quinze petits sujets tirés de l'histoire du lévite d'Ephraïm, qu'il avait l'intention de publier dans une série de gravures à l'eau forte, et des portefeuilles où l'on trouve « quantité d'études qui pourraient servir de modèles aux paysagistes. » « Saint-Ours, écrit M. Rigaud, eut non-seulement les qualités d'un grand artiste, mais il fut aussi un excellent citoyen, et pratiqua ces vertus privées qui assurent le bonheur domestique. Peu d'hommes ont compté autant d'amis. Le comité de dessin de la Soc. des Arts lui fit élever un monument à Chêne-Bougeries, dans le cimetière de la paroisse, le 8 sept. 1809. » A cette occasion, M. de La Rive, son collègue et son ami, prononça son éloge.

SAINT-PAUL (François de), réfugié en Suisse pour cause de religion, fut chargé de desservir l'église de Vevay, mais un peu plus tard, en 1549, il se retira à Lausanne. A cette époque, il s'en fallait de beaucoup qu'il partageât le sentiment de *Calvin* sur la prédestination absolue, comme il le témoigna assez ouvertement lors de la dispute soulevée par *Bolsec* (MSS. de Berne, *Hist. helv.* III, 34). Avec le temps cependant ses opinions se modifièrent, en sorte que, dès 1559, les pasteurs génevois n'hésitèrent pas à le donner pour successeur à *Du Breuil*, qui avait rempli, quelques mois, les fonctions du ministère à Poitiers (*Archiv. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Saint-Paul ne fit pas un long séjour dans cette ville, si toutefois il y alla, puisque, dès 1560, nous le trouvons prêchant publiquement à Montélimart dans l'église des Cordeliers, dont les Huguenots s'étaient emparés de force, protégés qu'ils étaient par

(1) Saint-Ours légua ce dessin à son ami de La Rive.

Barjac ou *Bourjac*, sénéchal du Valentinois, et soutenus par *Du Puy-Montbrun*, *Albert Pape-Saint-Auban*, *Marius de Vesc*, sieur de Comps, de *Caritat*, de *Condorcet*, *Nocaze*, *Sauzet*, ainsi que par d'autres gentilshommes du voisinage. Ses efforts pour propager la Réforme étaient activement secondés par *François Tempeste*, moine chargé de prêcher le carême, qui finit par embrasser publiquement la religion protestante et se retira à Genève, d'où il fut envoyé, au commencement de l'année suivante, à Pont-de-Royan, pour travailler, avec le ministre *Denis Eyrieu*, à l'organisation de l'église. Accepté à l'unanimité pour pasteur, le 21 fév., Tempeste fit procéder sur-le-champ à l'élection de dix diacres, au nombre desquels furent *Jean Bouteru* [Bouteroue?] et *Pierre Muel*. Le jour de Pâques, la cène fut célébrée, en présence d'un petit nombre de fidèles, dans la maison de Bouteru. En deux ans, les progrès des doctrines évangéliques furent tels que presque tous les habitants de la ville, leur seigneur en tête, participèrent au repas eucharistique, le jour de la Pentecôte 1563 (*Arch. gén.* Tt. 284). Revenons à Saint-Paul.

Après la découverte de la conjuration d'Amboise, Maugiron, qui reçut des Guises l'ordre de poursuivre à outrance les Huguenots du Dauphiné, marcha sur Montélimart à la tête de forces considérables. A son approche, la plupart des gentilshommes et les principaux de la ville se hâtèrent d'en sortir. Loin de se laisser abattre par cette lâche désertion, ceux qui restèrent prirent les armes et s'avancèrent à la rencontre de Maugiron. Redoutant l'issue d'un engagement, le chef catholique eut recours à l'artifice. Trompés par ses promesses, les Protestants se soumirent; mais, dès qu'ils eurent déposé les armes, ils se virent en butte à toutes sortes de persécutions.

Saint-Paul qui s'était retiré à Genève, revint en France quelque temps avant le colloque de Poissy, auquel il assista, comme pasteur de la florissante église de Dieppe. Pendant un court séjour qu'il avait fait, au commencement de l'année 1560, dans cette ville, le célèbre Knox avait obtenu de si grands succès que plus de la moitié des habitants avaient embrassé le protestantisme. Le pasteur de *La Porte* ne pouvant plus suffire à l'instruction religieuse des prosélytes, *Matthieu Eudes* ou *Heude*, sieur de Veules, s'était chargé d'aller chercher un second ministre à Genève et en avait ramené Saint-Paul dans les premiers jours du mois de juillet. Saint-Paul s'acquitta avec fidélité de ses devoirs au milieu des circonstances les plus difficiles. Le duc de *Bouillon* ayant interdit toute assemblée religieuse et fait démolir la Grand'Cour, qui servait de temple aux Protestants, il dut se borner à prêcher en secret dans les maisons jusqu'après la mort de François II. Selon la chronique msc. d'Asseline, il fit, le 7 mai, un prêche public dans l'église de la maladrerie en présence d'une grande foule. Cinq jours après, il assista au synode provincial, qui se tint à Dieppe sous la présidence de *Marlorat*. Le 13 juill., il partit pour Poissy, laissant, pour le remplacer pendant son absence, le ministre *Des Forges*. Le colloque terminé, le pasteur dieppois s'empressa de retourner auprès de son troupeau. Bientôt après, le ministre *Virel* (aliàs *Viret*) apporta à Dieppe la nouvelle du massacre de Vassy. Aussitôt les Protestants se saisirent de la ville, brisèrent les statues, dépouillèrent les églises, forcèrent les couvents et se livrèrent contre les moines à de sauvages barbaries, malgré les efforts des ministres pour s'opposer à ces odieux excès. A l'exemple des citadins, les paysans huguenots des environs s'armèrent, et, sous la conduite d'un fermier, nommé *Duval*, ils se mirent à dévaster les églises catholiques. Lorsque la ville ouvrit ses portes au roi, malgré l'énergique opposition de *Jean Le Noble*, sieur de Grosménil, qui commandait la cavalerie dieppoise,

Catherine de Médicis promit une amnistie pleine et entière ; mais beaucoup ne voulurent pas s'y fier. De ce nombre fut Saint-Paul, qui passa en Angleterre, d'où il fut rappelé, quelque temps après, Dieppe étant retombé entre les mains des Huguenots. A la conclusion de la paix, les églises furent rendues aux Catholiques, mais les Protestants, moyennant une redevance annuelle, furent mis en possession de la maison des Charités, malgré l'opposition du clergé romain.

Nous avons parlé ailleurs des querelles déplorables que Saint-Paul eut, en 1565, avec son collègue *Gibout* (Voy. V, p. 262). Peut-être ne fut-il pas absolument sans reproche ; tout en rendant justice à la pureté de ses mœurs, à sa science et à son éloquence, l'historien de Dieppe l'accuse d'une humeur âpre et hautaine, et blâme ses prétentions excessives. Il est donc possible qu'il ait manqué de douceur et de charité, mais, d'un autre côté, il faut avouer que la conduite de son collègue justifiait ses méfiances.

Lorsque Condé reprit les armes, en 1567, Sigognes (1), qui commandait dans le château de Dieppe, s'empressa de demander du renfort, et, en attendant, pour endormir les soupçons des Dieppois, il leur affirma par serment qu'il ne serait rien entrepris contre la ville, offrant de donner sa femme et ses enfants en otages. Dans la nuit du 26 au 27 oct. cependant, La Meilleraye, lieutenant du roi au bailliage de Caux, se glissa secrètement dans la citadelle avec son régiment. Le lendemain, les fidèles, sans méfiance, se rendirent au temple. Le pasteur était en chaire, lorsqu'une femme du port entra hors d'haleine, en criant à la trahison. Rien n'était plus vrai. Les portes de la ville étaient fermées, et les canons du château braqués contre la place. Les notables bourgeois s'assemblent en tumulte à l'hôtel-de-ville, et pendant qu'ils délibèrent sur le parti à prendre, les habitants les plus courageux, au nombre d'environ 300, se préparent à se défendre et coupent de barricades toute la grand'rue. Le canon de la citadelle répond sur-le-champ à ces symptômes de résistance, les boulets démolissent à moitié la halle au blé, et le régiment de La Meilleraye se précipite dans la ville au cri de Mort aux Huguenots ! La première barricade fut emportée sans résistance par la trahison d'une servante catholique ; la seconde ne tint pas dix minutes, ceux qui la gardaient étant plus occupés à se disputer qu'à la défendre ; la ville était perdue, lorsque quelques hommes du peuple, qui étaient à boire dans la poissonnerie, arrêtèrent les soldats par une décharge meurtrière. Encouragés par ce premier succès, les bourgeois s'élancent de derrière la troisième barricade, poursuivent les assaillants et les forcent à rentrer dans le château, avec une perte de 2 à 300 hommes. Mais une terreur panique qui saisit le lendemain les habitants, livra la ville à moitié déserte à l'ennemi. Sigognes ne manqua pas de se venger. Il fit assassiner *Noël Chrétien*, qui avait enlevé quatre drapeaux à l'ennemi et fait prisonnier un capitaine; puis il s'y prit si adroitement qu'il réussit à faire pendre un nègre converti au protestantisme, nommé *Poisblancs*, qui s'était distingué pendant la lutte par des prodiges de valeur. A la suite de cette sanglante journée, une foule de protestants dieppois abandonnèrent la ville. Saint-Paul passa de nouveau en Angleterre, où il paraît qu'il mourut pasteur de l'église de Rye, qui fut fondée vers ce temps par les réfugiés de Dieppe et qui s'accrut si rapidement qu'en 1572, elle comptait 641 fidèles.

(1) Cet homme, selon le cœur de Catherine de Médicis, souple, ruse, perfide et cruel, a été compté par presque tous les historiens, y compris *Sismondi*, qui nous a entraîné dans son erreur, au nombre de ces quatre ou cinq gouverneurs catholiques qui, par motif d'honneur ou d'humanité, refusèrent d'exécuter les ordres de la Cour à la Saint-Barthélemy. Il est bien vrai qu'il n'y eut pas de massacre à Dieppe ; mais c'est qu'il n'y avait plus ou presque plus de Protestants. La terreur que Sigognes faisait régner depuis plus de deux ans dans la ville, les avait dispersés ou convertis ou ruinés.

M. Paumier, pasteur à Rouen, possède en un petit vol. in-12, les trois seuls écrits que nous connaissions de F. de Saint-Paul : 1° *Discours brief et familier sur le fait de la seule vraye et ancienne religion*, Dieppe, Et. Martin, 1565; — 2° *L'usage de la religion chrestienne ou les offices et devoirs des chrestiens*, Dieppe, 1566; — 3° *Brief discours sur l'empirement du monde, singulierement depuis que le Seigneur luy a esclairé de son pur Evangile : avec le souverain remede pour s'en garantir*, 1566.

SAINT-PAUL (Thomas de), natif de Soissons, se retira à Genève, en 1549, avec sa mère, ses frères et plusieurs de ses parents pour y professer librement la religion qu'il avait embrassée. En 1551, des affaires particulières l'ayant rappelé en France, la sainte horreur qu'il manifestait à l'ouïe des jurements et des blasphèmes « accoustumés entre papistes », le fit connaître pour un luthérien; il fut arrêté à Paris et condamné au feu comme hérétique pertinax et opiniâtre. Quoiqu'il n'eût qu'environ dix-huit ans, les douleurs de la torture ne purent lui arracher le nom d'aucun protestant de sa connaissance. « Pourquoy me tourmentez-vous pour vous nommer tant de gens de bien? se contenta-t-il de répondre à ses juges. Que vous vaudra quand les auriez tourmentez comme vous me faites maintenant? Si je pensoys que leur exemple vous deust servir d'imitation, je les vous nommeroys volontiers; mais je say que s'il vous estoit possible, vous leur feriez pis que ne faites.» On affirme qu'un sorbonniste, irrité de cette réponse, prêta son secours au bourreau épuisé de fatigue, pour obliger par la violence des tourments ce jeune homme à dénoncer ses coreligionnaires. La constance de Saint-Paul triompha de la cruauté obstinée de ses juges. Il fut donc condamné au bûcher et brûlé vif sur la place Maubert, le 19 sept. 1551.

SAINT-QUENTIN (Claude de), baron de Blet, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, laissa de son mariage avec *Françoise Du Puy* un fils nommé Daniel, baron de Blet, de Bauçay, des Brosses et de Brizay. Né vers 1560, Daniel de Saint-Quentin, qui joignait à ses différents titres celui de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, a joué un rôle très-important dans le parti huguenot. Député par le Berry à l'Assemblée politique de Loudun, en 1596, il prit une part active à toutes les négociations qui précédèrent l'édit de Nantes. En 1607, il représenta la même province au Synode national de La Rochelle. En 1608, il fut député de nouveau, mais cette fois par l'Anjou, à l'Assemblée politique de Gergeau, qui le proposa au choix du roi pour la députation générale. La même province l'envoya encore à l'Assemblée de Saumur en 1611, puis, en 1615, à celle de Grenoble, qui le choisit, le 8 juillet, pour remplir le fauteuil de la présidence, en lui adjoignant le pasteur *Durant* comme vice-président, *Maniald*, sur le refus de *Mercier-Des Bordes*, et *Boisseul*, comme secrétaires. Cette assemblée, qui a exercé une fatale influence sur la destinée du protestantisme en France, en intervenant un peu légèrement dans une querelle qui n'intéressait les églises que d'une manière très-indirecte, fut une des plus nombreuses que les Protestants eussent jamais tenues (*Fonds de Brienne*, N° 225). Voici les noms des députés de chacune des dix-sept provinces, y compris le Béarn, qui, depuis l'Assemblée de Saumur, était considéré comme partie intégrante de la France protestante : Dauphiné : de *Morges*, gouverneur de Grenoble, de *Villard*, gouverneur de Gap, *La Colombière*, ministre de Die, *Bouteroue*, ministre, *Licache*, avocat; — Bas-Languedoc : de *Saint-Privat*, de *Serres*, conseiller du roi et général en la cour des aides de Montpellier, de *Galliere*s, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Montpellier et consul de cette ville, *Faucher*, pasteur, d'*Espérandieu*, docteur en droit; — Poitou : de *La Cressonnière*, de *Champeaux*, *Chauffepié*, ministre à Niort,

de *Loudrieres*, *Malleray*; — Saintonge: *Le Parc-d'Archiac*, *Genouillé*, *Bonnet*, pasteur, *Roy*, avocat au présidial de Saintes, *Boisseul*, avocat au parlement de Paris; — Vivarais: de *Beaumont*, baron de Brison, *Antoine de La Motte*, pasteur, *Samson de Laborie*, docteur en droit; — Provence: d'*Espinouse* et *Huron*, ministre à Riez, *Du Han*, le baron de *Senas*, qu'une maladie empêcha de se rendre à son poste; — Basse-Guienne: de *Lusignan*, premier baron d'Agénois, de *Favas*, vicomte de Castets, *Primerose*, ministre *Maniald*, conseiller du roi et lieutenant général à Castelmoron, *La Noaille*, avocat au parlement de Bordeaux; — Cevennes: *César de La Tour*, le baron de *Voguedemar*, *Venturin*, ministre, *Barjac-de-Gasques*; — Ile-de-France: le comte de *La Suze*, *Dolchain*, *Des Bordes*, *Durant*, pasteur à Paris, *Parenteau*; — Normandie: de *Bertreville*, de *Blainville Cagny*, *Bonnier-de-La Frenaye*, pasteur à Caen; — La Rochelle: de *Berrandy*, sieur de Beauséjour, *Huet*, sieur de Châteauroux, conseiller du roi et lieutenant particulier à La Rochelle, *Goyer*, docteur en médecine, *Papin*, bourgeois; — Haut-Languedoc: le marquis de *Malauze*, *Levis*, vicomte de Léran, *Béraud*, ministre à Pamiers, *Bonencontre*, conseiller en la Chambre de Castres, de *Lacger*, juge de Castres, *Du Cruzel*, d'*Espérandieu*, de Castres; — Anjou: le baron de *Blet*, *Paul d'Espagne*, sieur de Vénevelle, *Couppé*, ministre à Tours, *Soullet*, sieur de La Croix, *Abel Duval*, sieur de Villeray, procureur du roi à Château-Gontier; — Bourgogne: *Jean de Loriol*, sieur d'Asnières, *Philippe-Guy de Salins*, sieur de La Nocle, *Baille*, pasteur à Lyon, *Bouvot*, avocat, et *Dupan*, pasteur, qui ne se présenta pas; — Berry: le baron de *Briquemault*, de *L'Isle-Groslot*, *Vignier*, pasteur à Blois, de *Chazeray*, procureur du roi à Gien *Bazin*, avocat au parlement; — Bretagne: *Du Bois-de-Cargrois*, *Du Bordage*, *Bertrand d'Avignon*, sieur de Souvigné, pasteur à Rennes, au lieu de *Richer*, décédé; — Béarn: de *Brasselay*, gouverneur d'Orthez, *David La Bourgade*, pasteur de Maslacq. Après l'élection du bureau, tous les députés renouvelèrent le serment d'union, puis on admit *Durant-de-Hautefontaine* comme député de *Rohan* et de *Soubise*, au nom desquels il promit de se soumettre absolument aux décrets de l'Assemblée, « et où besoin seroit de les soubssigner de leur propre sang. » La seconde séance n'eut lieu que le 20. *Forin* y jura l'union pour *Sully*. *Dortoman*, député de *Châtillon*, y fit entendre la bonne intention du comte au bien des églises réformées du royaume. Villeray, député de l'Anjou, exprima les mêmes sentiments au nom de *Du Plessis-Mornay*. Le duc de *Bouillon* promit, par l'organe de *La Forest*, de se soumettre aux résolutions de l'Assemblée « soubs l'asseurance que lesdites résolutions seront conformes au devoir de vrays chrestiens et d'obéissans sujets du roy. » Les députés généraux *Rouvray* et *La Milletiere* rendirent ensuite compte de la manière dont ils s'étaient acquittés de leur charge. L'Assemblée leur témoigna sa satisfaction et leva la séance, après avoir procédé à la nomination d'une commission, composée de *Bertreville*, *Des Bordes*, *Baille*, *Chauffepié*, *Bonencontre*, *Espérandieu*, pour l'examen des cahiers des provinces. Le 21, *Du Plessis-Bellay* se présenta dans l'Assemblée pour jurer, au nom de *La Tremoille*, « de vivre et mourir en l'union des églises. » *Lesdiguieres* s'y rendit en personne et s'engagea à s'en rapporter aux décisions de l'Assemblée, persuadé, comme il l'était, ajouta-t-il, qu'elle n'était composée que de personnes sages et capables, de gens de bien qui n'auront égard en leurs résolutions qu'à la gloire de Dieu et au bien des églises. Rouvray et La Milletière rapportèrent ensuite ce qui s'était passé aux Etats-Généraux relativement à la publication du concile de Trente (*Voy.* IV, p. 464), et des remercîments furent votés aux huit gentilshommes qui avaient protes-

té contre le vote de l'ordre de la noblesse (1). Le 23, l'arrivée d'*Artigues*, député de *La Force*, qui promit aussi d'obéir aux décisions de l'Assemblée et demanda qu'elle appuyât les justes demandes des églises du Béarn, compléta la députation des grands seigneurs du parti (2). Le 24, Lesdiguières signa le serment d'union et le fit signer au comte de *Sault*, son petit-fils. Le lendemain, ordre fut donné à tous les capitaines et autres officiers des places de sûreté de prêter le même serment. Le 27, arriva le conseiller d'Etat Frère avec des lettres du roi invitant l'Assemblée à expédier promptement les affaires qui avaient motivé sa convocation. Elle remercia le roi de sa bienveillance, mais elle répondit que les affaires étaient si nombreuses qu'elle ne pourrait sitôt y mettre l'ordre désiré; que son unique but d'ailleurs serait de pourvoir à la liberté et à la sûreté des églises, à la paix et à la tranquillité de l'Etat.

Cependant la commission chargée de dépouiller les cahiers des provinces poursuivait activement ses travaux. Dès le 1er août, elle présenta le cahier des plaintes à l'Assemblée, qui ordonna d'en extraire les articles les plus importants pour les envoyer sur-le-champ au roi, de manière à recevoir sa réponse avant de se séparer. *Des Bordes*, *Malleray* et *Champeaux* furent choisis pour les porter en Cour; mais ils ne s'étaient pas encore mis en route, lorsque, le 11, arriva le sieur de La Haye avec des lettres du prince de Condé. Avant d'y répondre, l'Assemblée décida qu'elles seraient communiquées à Lesdiguières et aux députés des grands seigneurs, et pour s'entendre avec eux sur la réponse à y faire, elle nomma sept commissaires, qui furent, *Lusignan*, *Loudrières*, *Rouvray*, *Le Parc-d'Archiac*, *Baille*, *Faucher* et *La Noaille*, c'est-à-dire quatre gentilshommes, deux ministres et un avocat. Le lendemain, elle fit partir Des Bordes et ses deux collègues, en ajoutant à leurs instructions une défense expresse « de contester ou composer sur aucun article, » et une injonction de supplier la régente d'avoir égard aux remontrances du prince, à qui elle jugea à propos de donner connaissance de cette démarche tout à fait officieuse par *Vénecelle*. Ce gentilhomme partit avec les trois députés envoyés en cour, porteur d'une lettre, écrite par *Bertreville*, qu'il devait remettre à Condé avec qui il lui était d'ailleurs défendu « de traiter aucunement. » Dans sa séance du 13, l'Assemblée, qui avait arrêté de ne point se dissoudre avant le retour de ses députés, résolut de publier un extrait des plaintes des églises, et chargea *Vignier* de ce soin. Quelques jours après, le 17, le sieur de *Cougnée* apporta le manifeste de Condé. *Rouvray*, *Bertreville*, *Baille*, *Venturin*, *La Milletière* et *Soullet* furent nommés pour en conférer avec Lesdiguières et les députés des Grands, de l'avis desquels, on députa, le 21, *Brison* à la régente pour la supplier de rechef d'avoir égard aux demandes du prince et de suspendre son voyage (1), et *Cagny* à Condé pour lui demander de quels moyens il disposait. En même temps, des lettres furent écrites aux provinces, les exhortant à se tenir étroitement à l'union.

En attendant le retour de ses députés, l'Assemblée suspendit ses séances. Ce fut en vain que Condé la fit presser de nouveau, le 4 sept., de se joindre à lui et de signer, sous la promesse de se secourir mutuellement et de ne déposer les armes qu'après avoir obtenu

(1) Aux sept que nous avons déjà mentionnés, il faut ajouter *Loudrières*.

(2) Rien n'est donc moins exact que ce que Sismondi affirme de la manière la plus positive, que l'Assemblée de Grenoble fut dominée par des ministres enthousiastes et des jeunes gens impétueux, en l'absence de tous les grands seigneurs du parti. La plupart des députés n'étaient rien moins que des jeunes gens, les ministres étaient en faible minorité, et tous les grands seigneurs huguenots y étaient représentés par des députés, sans l'avis desquels rien ne se fit.

(1) La lettre qu'il présenta au roi a été publiée sous ce titre : *Lettre présentée au roi au nom et par l'avis de ceux de la R. P. R. touchant le voyage du roi*, in-8°.

leurs justes demandes, un traité d'alliance dans le but de travailler en commun 1° à faire rechercher et punir les assassins de Henri IV et leurs complices : 2° à empêcher l'admission en France du concile de Trente ; 3° à retarder les mariages espagnols ; 4° à faire châtier les mauvais conseillers de la régente ; 5° à établir un conseil auprès du roi et remettre l'ordre dans les finances ; 6° à faire observer exactement les édits en faveur des Réformés. L'Assemblée refusa de se lier par aucun engagement avant le retour de ses députés. Cagny revint le 9 sept. avec des lettres de Condé et de *Bouillon*, datées du camp de Montcornet Le prince dissimulait à peine son mécontentement des prudentes lenteurs de l'Assemblée et insistait de nouveau « pour qu'elle joignit incontinent ses justes armes aux siennes. » Bouillon se contentait de protester de sa ferme résolution de rester uni à l'Assemblée, bien qu'il eût embrassé le parti de Condé, comme il y était obligé pour le service du roi, en sa qualité de grand officier de la couronne. Ces lettres n'ébranlèrent pas la résolution de l'Assemblée qui, en attendant le retour de Brison, se contenta de prendre acte du serment des quelques officiers employés à la garde des places de sûreté dans la Saintonge et dans le Bas-Languedoc. Les derniers, *Georges* et *Pierre Broussot*, de Gignac, *La Chesnaye*, de Clermont, *Sorin* et son lieutenant *Sallettes*, de Sommières, *Saint-Just*, de Lunel, de *Corbières*, lieutenant du gouverneur d'Aigues-Mortes, *Blancart*, lieutenant de *Gaultier*, gouverneur de Peccais, signèrent l'union sans aucune réserve ; mais les commandants de la Saintonge, *Du Candelay*, de *La Garenne* et de *Mons* ne le firent qu'avec certaines restrictions qui mécontentèrent l'Assemblée. Le 13, un émissaire du roi d'Angleterre se présenta dans son sein pour l'exhorter, au nom de son maître, à n'employer envers le roi que supplications et remontrances, avec promesse de veiller, comme protecteur de la Religion, à la défense des églises protestantes et au maintien de la liberté de l'Europe. Enfin Brison revint, le 18, avec des lettres du roi et de la reine que l'Assemblée communiqua immédiatement à Lesdiguières, en lui faisant demander s'il ne serait pas expédient qu'elle se transportât ailleurs « attendu l'esloignement de ce lieu [Grenoble], la rigueur de l'hiver en iceluy, les maladies qui y sont, et la contagion qui est ès environs. » Lesdiguières s'opposa avec force à cette démarche. Le 21, il se rendit en personne dans l'Assemblée pour développer ses raisons ; mais les députés des Grands furent tous d'un avis contraire au sien. Lorsque l'Assemblée lui fit connaître, par une députation de dix-huit de ses membres les plus distingués, sa résolution de quitter Grenoble, le maréchal répondit qu'il resterait dans l'union des églises, quelque déplaisir qu'il ressentît de ce départ. L'assemblée s'ajourna donc au 1er octobre ; puis elle chargea *Du Bois-de-Cargrois* et *Saint-Privat* de se rendre auprès du roi pour l'informer du parti qu'elle avait pris de se transporter à Nismes.

La réouverture de l'assemblée eut lieu le 2 oct. Le même jour, *Tillac* présenta l'acte du serment prêté par les officiers des places de la Haute-Guienne ; le lendemain, arriva celui des officiers de la Basse-Guienne, et quelques jours après, celui des officiers de la Bretagne et du Poitou. Dans l'intervalle, tous les députés, à l'exception de ceux du Dauphiné, dont deux seulement, *La Colombière* et *Livache*, se présentèrent plus tard, arrivèrent, en sorte que l'assemblée se trouva à peu près au complet, le 5, pour écouter la lecture des réponses peu satisfaisantes du roi au cahier des plaintes, réponses que Champeaux, Des Bordes et Malleray apportèrent avec une lettre de S. M., engageant l'assemblée à nommer sans délai les candidats à la députation générale et à se séparer. Tel était l'état des choses lorsque Rohan instruisit l'Assemblée le 6 oct., de son entrée en Guienne, en la priant de l'a-

vouer. Elle hésita, sentant fort bien que l'aveu qu'on lui demandait équivaudrait à une déclaration de guerre. Le 9, le sieur de La Haye la somma encore une fois au nom du prince « de se joindre absolument à lui. » Elle répondit à cette sommation par la nomination de six commissaires, *Lusignan*, *Des Bordes*, *Baille*, *Vignier*, *Malleray* et *Bazin*, chargés d'en conférer avec les députés des Grands, et ce fut seulement le 12, qu'elle se résolut à une démarche décisive en avouant l'entreprise de Rohan. Le 15, l'union avec le prince de Condé fut votée « sous les mesmes protestations que faict ledict seigneur de ne se départir jamais de l'obéissance du roy et de n'avoir autre but en la recherche de notre liberté et seureté que le bien de son service, maintien de son Estat, grandeur et accroissement de ceste monarchie et entretien de ses édicts. » Il fut trouvé bon toutefois, sur la proposition d'une commission composée de *Lusignan*, *Rouvray*, *Bertreville*, *Chauffepié*, *Vignier*, *Beraud*, *Bonencontre*, *La Milletière*, d'ajouter quelques articles à ceux qui avaient été proposés par Condé. Pendant qu'elle les discutait, *Saint-Privat* lui apporta des lettres du roi, qui consentait à ce qu'elle continuât ses séances à Montpellier, et non à Nismes; mais elle était déjà trop avancée pour reculer. La discussion continua donc, et le 29, tous les articles du traité d'alliance ayant été adoptés, elle choisit *Des Bordes*, *Du Cruzel* et *La Noaille* pour les aller soumettre à la signature du prince; les deux premiers devaient rester auprès de lui comme commissaires. Le 7 novembre, fut donnée lecture de l'acte du serment prêté par les commandants des places du Vivarais : *Louis* et *Aimé Du Pont*, de Bays-sur-Bays, *René de La Tour-Gouvernet*, de Privas, *Antoine de Beaumont*, sieur de Chabreilles, de Villeneuve-de-Berg, *Louis d'Arlamde*, sieur de Mirabel, *Jacques-Alexandre* et *Louis d'Arlamde* fils, de Mirabel, *Matthieu* et *Noël de Chambaud*, du Pouzin, *Jean de Bosse*, sieur de Sarjas, *Pierre Du Mas*, bailli de Jaujac, *Jacques de Goust*, sieur de La Charolle, *Jean de Goust*, sieur de Gervais. Le 9, l'assemblée décréta qu'avis serait donné aux provinces de l'état des choses, et le lendemain, elle décida qu'une nouvelle députation serait envoyée au roi pour le supplier de donner la paix à son peuple. *Bertreville*, *Dolchain* et *Parenteau*, chargés de cette mission, se mirent en route le 1[er] déc., avec l'ordre de communiquer leurs instructions à Condé, de peur qu'il ne prît ombrage de cette députation. En attendant le retour de ses députés, l'Assemblée ne resta pas oisive. Elle poursuivit la tâche difficile d'apaiser les querelles qui surgissaient de tous côtés dans le parti huguenot, s'occupa activement à faire rendre justice aux Protestants qui étaient fort molestés par les autorités catholiques, et, sur la demande du duc de *Bouillon*, avoua tout ce qu'il avait fait depuis le commencement des troubles. Du Cruzel ayant rapporté, le 9 janv., le traité signé par Condé, l'Assemblée le ratifia à son tour, le 11, après que l'agent du prince, La Haye, eut prêté en son nom serment de l'observer fidèlement, et de n'entrer dans aucun accommodement avec la Cour « au desceu et sans le consentement de ladite Assemblée. » Le 18 janvier, les députés envoyés en Cour revinrent avec la bonne nouvelle que le roi se montrait disposé à la paix. En conséquence, et sur l'expresse invitation du prince, l'Assemblée, après avoir ordonné la publication d'un manifeste pour rendre compte aux églises des raisons qui l'avaient portée à se joindre aux Mécontents, et décrété l'exécution dans le Bas-Languedoc du Réglement général fait à Saumur (*Voy.* VIII, p. 533), s'ajourna dans l'intention de se rapprocher de Loudun où devaient s'ouvrir les conférences pour la paix, conférences auxquelles elle envoya, comme ses fondés de pouvoir, *Rouvray*, *Bertreville*, *Champeaux*, *Des Bordes* et *La Noaille*, avec des instructions très-précises dressées par *Rouvray*, *Bertreville*, *Durant*, *Bonencontre* et *Chauffepié*.

Après une interruption d'un mois, l'Assemblée rouvrit ses séances à La Rochelle, le 3 mars 1616. Les dépêches de ses députés à la conférence de Loudun ne tardèrent pas à éveiller ses inquiétudes, en lui faisant connaître les efforts de la Cour pour détacher de sa cause Condé et les autres grands seigneurs mécontents. Les nombreuses infractions commises par les Catholiques à la trève qui avait été conclue, le 20 janv., entre les deux partis à l'occasion des conférences pour la paix, jointes aux armements considérables que le gouvernement faisait, n'étaient pas propres, il faut en convenir, à dissiper les soupçons. Elle se plaignit à Condé, qui répondit qu'il fallait songer avant toutes choses à conclure la paix; que réclamer la réparation de chacune de ces contraventions entraînerait d'interminables longueurs, et que l'état des affaires demandait impérieusement une solution immédiate. L'Assemblée fut médiocrement satisfaite de cette réponse, et elle ne le fut pas davantage des réponses faites à ses cahiers, qui lui furent communiquées, le 29 mars, par *Rouvray* et *Bertreville*. Elle se proposait d'adresser de nouvelles observations au prince, déjà même elle avait nommé une commission, composée de *Rouvray*, *Bonencontre*, *Maniald* et *Boisseul*, qui travaillait à dresser le cahier de ses remontrances sur l'insuffisance de ces réponses, lorsque l'ambassadeur d'Angleterre, *Sully*, au nom des seigneurs mécontents, *Buzenval* et *Fayfbrun*, de la part de Condé, vinrent la supplier de ne point apporter d'obstacle à la conclusion de la paix, en protestant que le prince avait fait tout ce qui avait été en son pouvoir, et qu'il n'y avait point à espérer de réponses plus favorables à ses cahiers. Dans la séance du 14 avril, considérant qu'elle ne s'était jointe à Condé qu'à condition qu'il rechercherait toutes les voies de la paix avant de se jeter en l'extrémité des armes, l'Assemblée consentit donc à accepter les réponses faites aux cahiers de ses demandes, quoiqu'elle n'y trouvât pas « le contentement espéré et nécessaire pour le bien des églises, en attendant qu'il plût à Dieu d'inspirer à S. M. d'accorder à ses très-humbles sujets de la R. R. choses plus favorables. » Dès le 16, elle dressa une liste de quatorze personnes sur laquelle le roi aurait à choisir les commissaires protestants pour l'exécution de l'édit dans les provinces (1). Le lendemain, elle chargea *Rouvray*, *Bertreville* et *Des Bordes*, de se transporter à Loudun pour y travailler au traité de paix, avec *Champeaux*, *La Noaille*, *Chauffepié*, *Huron*, *La Milletière*, *Maniald* et *Espérandieu*, et le signer au besoin. Le 25, *Chauffepié* revint lui annoncer que les commissaires ne voulaient point consentir à ce qu'elle restât en permanence jusqu'à l'entière exécution de l'édit, comme *Sully* l'avait promis de la part du prince. Ce fut en vain qu'elle insista, il lui fallut, sur un nouveau refus, réduire la demande à six semaines pendant lesquelles le désarmement général s'opérerait, les commissaires se rendraient dans les provinces, Tartas serait restitué aux Protestants et l'édit vérifié au parlement de Paris. Le 6 mai arrivèrent des lettres de Condé annonçant la conclusion de la paix, avec promesse formelle de la part du prince « de tenir la main de tout son pouvoir à l'exécution des choses promises. » Six jours après, les commissaires de l'Assemblée à la conférence revinrent avec des brevets pour la nomination de deux députés généraux, pour une augmentation de 14,000 livres sur la solde des garnisons des places de sûreté, et une autre de pareille somme sur le traitement des pasteurs, pour la prolongation de la garde des places de sûreté durant six ans et pour la subsistance de l'Assemblée jusqu'au 15 juin. L'Assemblée « loua et remercia Dieu de ce

(1) Voici les noms des quatorze élus : Le vidame de *Chartres*, *Montbarot*, *Blainville*, *Lusignan*, *Rouvray*, *Bertreville*, *Bessay*, *Vénev.lle*, *Saint-Privat*, *Des Bordes*, *Bonencontre*, conseiller à la Chambre de Castres, *Vulson*, conseiller au parlement de Grenoble, *Le Coq* et *Saint-Marc*, conseillers au parlement de Paris.

qu'il avoit rendu la paix à ses églises et à l'Estat »

L'Assemblée continua ses séances jusqu'au terme qui lui avait été fixé; mais elle ne fit plus rien d'important. La seule de ses résolutions qui mérite notre attention, parce qu'elle prouve jusqu'à quel point était poussée la méfiance à l'égard du gouvernement, est celle qu'elle prit, le 21 mai, sur la demande de plusieurs provinces, tendant à « établir un ordre pour tenir une assemblée politique ci-après en cas de refus. » Elle décida que, six mois avant l'expiration de leur charge, les députés généraux solliciteraient de S. M. un brevet de convocation. Si leur demande n'était pas accordée, chaque conseil provincial enverrait en Cour des députés qui joindraient leurs sollicitations aux leurs, et si le roi persistait dans son refus, la province d'Anjou, de concert avec le Poitou et le Berry, convoquerait les députés des églises en assemblée générale.

Pendant quelques années encore, le baron de Biet continua à donner des preuves de son attachement à l'Église protestante. S'il ne prit aucune part aux troubles qui éclatèrent en 1620, il faut l'attribuer sans doute, non pas à un refroidissement de son zèle, mais à son grand âge qui lui commandait le repos. Il mourut à Paris, en 1640, âgé de 80 ans, et fut enterré, le 28 sept. au cimetière des Saints-Pères (*Reg. de Char.*). Il avait été marié deux fois, la première avec *Marguerite de Puyguyon*, fille de *René de Puyguyon* et de *Madelaine de Brizay*, qui ne lui donna pas d'enfants (1); la seconde, avec *Françoise de Lestang*, fille de *François*, sieur de Ry, et de *Judith Hélies*, dont il eut DANIEL, baron de Biet, né vers 1623. Ce dernier prit pour femme *Marguerite Payen*, fille de *Pierre Payen*, sieur de Chauray, et de *Marguerite Constant*, qui lui donna six enfants, savoir: 1° ALEXANDRE; — 2° HENRI; — 3° DANIEL; — 4° CHARLES; — 5° MARGUERITE; — 6° MARIE. Malgré son âge avancé, Daniel de Saint-Quentin déploya une grande fermeté pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. On lui donna à loger trois compagnies de dragons. Pour échapper aux avanies des missionnaires bottés, il essaya de sortir du royaume en compagnie du ministre *Perrault*, de *Hérault*, du fils de *Pierre Brissault* et de cinq paysans nommés *Martineau*, *Charron*, *André Brunet*, *Dupuy* et *Pinaudeau* (Arch. gén. M. 669). Il fut malheureusement arrêté, et il est probable qu'il feignit d'abjurer pour échapper à la peine des galères qu'il avait encourue. Son fils Alexandre se montra moins opiniâtre, et le roi récompensa sa soumission par une pension de 1,500 livres (*Ibid.* M. 665), qui lui fut, il est vrai, très-mal payée. L'intendant du Berry lui rendait, en 1699, ce témoignage « qu'il avait fait abjuration avec peine, mais qu'il se gouvernait fort sagement depuis. » Ajoutons que, d'après le Rapport du même intendant, sur soixante-six gentilshommes protestants qu'on comptait dans le Berry, il n'y en eut que deux, outre le comte de Biet, qui se décidèrent à abjurer: de *Loube* (aliàs *Loubie*) sieur de La Gastevine, et *Durambert*, sieur de Romefort (*MSS. de Genève*, N°s 94-128).

(1) A moins qu'il ne faille regarder comme issue de ce mariage *Anne de Saint-Quentin*, qui epousa *Charles Delforterie*, domestique de M. de *Bouillon*, et lui donna deux fils, nommés *Simon et Jacques*. Tous deux se convertirent et leur mère suivit leur exemple, en 1657.

SAINT-SÉBASTIEN (N. DE), gentilhomme protestant des Cevennes, qui s'est illustré par la belle défense de Saint-Antonin, en 1622. Menacés par les troupes royales, auxquelles la soumission de *La Force* et de *Lusignan* permit de traverser la Guienne sans rencontrer de résistance, les Protestants de Saint-Antonin firent demander du secours aux Montalbanais. Ceux-ci, se souvenant des bons offices qu'ils en avaient reçus en d'autres temps, n'hésitèrent pas à leur envoyer quelques centaines d'hommes sous la conduite de Saint-Sébastien, un des lieutenants de *Beaufort*. Le duc de Vendôme investit la place le 9 juin, après avoir

chassé les assiégés des postes avancés qu'ils occupaient, et commença les approches par le lit de la Bonnette, dont il détourna le cours. Louis XIII arriva, le 14, sous les murs de la ville, et dès le lendemain, le feu commença. Le 16, le régiment des gardes, animé par la présence du roi, s'élança à l'assaut d'un ouvrage à corne, qui protégeait l'enceinte de la place; mais il fut repoussé après un court engagement. Le 17, nouvel assaut; héroïque défense des Protestants ayant à leur tête Saint-Sébastien et son sergent-major *Pinel*, qui furent blessés tous les deux. Le 19, troisième assaut, qui n'eut pas plus de succès que les deux premiers. Le 20, assaut général, dans lequel l'ouvrage à corne fut emporté, malgré la vaillante résistance des Huguenots, qui perdirent huit officiers, du nombre desquels fut Pinel, 200 soldats et quinze femmes tuées sur la brèche. Le 21, Vendôme fit jouer une mine, qui renversa un pan des murs de la ville et combla en partie le fossé. Saint-Sébastien, quoique blessé mortellement le 20, voulait prolonger la défense; mais les habitants terrifiés arborèrent le drapeau blanc et capitulèrent le même jour. La capitulation portait que les soldats étrangers sortiraient le bâton blanc à la main, que les priviléges de la ville seraient respectés, et que les habitants se rachèteraient du pillage moyennant une somme de 50,000 écus. Vendôme prit donc possession de la place, et à peine la garnison se fut-elle éloignée, qu'il fit pendre onze des principaux habitants, entre autres, le procureur du roi et le ministre, ancien cordelier converti.

SAINT-SIMON (ARTHUS DE), seigneur de Sainte-Mère-Église et de COURTOMER, du chef de sa femme, *Éléonore de Beauvoisin*, qu'il épousa en 1563, fut chambellan du duc d'Alençon. Quoique nous ayons de sérieux motifs pour croire qu'il embrassa la religion protestante, nous devons avouer que nous n'en avons pas de preuves certaines, n'ayant pas rencontré son nom parmi ceux des chefs huguenots. De Thou parle bien, sous la date de 1569, d'un *Saint-Simon* qui fut envoyé en ambassade en Danemark, d'où il revint quelques jours seulement avant la bataille de Moncontour, et qui fut donné en otage par *Coligny* pendant les négociations de la paix de Saint-Germain; mais nous pensons qu'il s'agit de *N. de Saint-Simon*, gentilhomme saintongeois, que son mariage avec la mère de *Sinado de Besancourt* avait fait seigneur de Chanteloup et de Bauchery. Ce gentilhomme, en effet, qui montra jusqu'à sa mort un grand zèle pour la cause protestante, figure, dès 1560, parmi les principaux seigneurs huguenots de la Brie. Un des premiers, il eut un prêche dans son château; un des premiers aussi, il prit les armes, lorsque la guerre éclata en 1562. Après la conclusion de la paix, il s'employa de tout son pouvoir à l'établissement d'un prêche à Provins. La dévastation de ses domaines, la ruine de sa maison, rien ne refroidit son zèle. Il mourut huguenot en 1571, et fut enterré dans l'église de Bauchery, où sa femme alla le rejoindre en 1578.

Mais si Arthus de Saint-Simon ne se déclara pas pour la Réforme, il est certain que son fils JEAN-ANTOINE, baron, et, depuis 1620, marquis de Courtomer, doit être compté au nombre des seigneurs huguenots les plus affectionnés à leur religion. Capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et gouverneur d'Argentan, il fit une guerre vigoureuse aux Ligueurs de la Bretagne, sur lesquels il prit, en 1590, le château d'Essé, secondé par René de Saint-Denis-de-Hertré (1). Malgré ses services, il

(1) Nous ignorons si ce gentilhomme angevin, que Henri IV nomma gouverneur d'Alençon, professait la religion réformée; nous savons seulement que plusieurs membres de la même famille furent protestants, comme *Jacques de Saint Denis*, sieur de Vervaine, fils de *Thomas*, sieur de Lancisière, qui épousa, en 1648, *Charlotte de Massanes* (Reg. de Char.) et *Jean-Antoine de Saint-Denis*, sieur de Saint-Germain-du-Corbis, vivant en 1685 et père de quatre enfants (*Arch. gén.* Tr. 270).

fut dépossédé, en 1594, de son gouvernement, et Henri IV le remplaça par un catholique. L'Assemblée politique de Loudun, à qui il se plaignit de cette destitution, l'autorisa à rentrer dans sa place, s'il pouvait le faire « sans entraîner dans un remuement général (*Fonds de Brienne*, N° 221). » Rien ne prouve qu'il y ait réussi. En 1597, il assista, comme député de la Normandie, à l'Assemblée de Châtellerault; en 1599, à celle de Saumur; en 1605, à celle de Châtellerault; en 1608, à celle de Gergeau, et en 1611, à celle de Saumur. Cette dernière le chargea de porter à la régente le cahier des plaintes. La même année, il fut nommé commissaire pour l'exécution de l'édit en Normandie. En 1619, il fut député de nouveau à l'Assemblée de Loudun. Selon Pinard, il fut élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 13 juillet 1620, et servit en Normandie sous le duc d'Elbeuf. Les faveurs de la Cour ne diminuèrent en rien son dévouement à la Cause. Nous le retrouvons, à la fin de la même année, à l'Assemblée de La Rochelle, à laquelle il assista comme député de la Saintonge et qui l'élut président, le 25 sept. 1621. Pendant le mois de sa présidence, les procès-verbaux de l'Assemblée n'offrent guère que des décisions relatives à la part qu'elle s'était réservée dans les prises des corsaires rochellois. La plus importante de ses résolutions fut celle qui approuva, le 12 oct., à la prière de *Rohan*, la convocation de l'Assemblée d'Anduze, et lui donna tout pouvoir sur les provinces du Haut et du Bas-Languedoc, des Cevennes et du Vivarais. Cette mesure renversa les projets de *Châtillon*. Saint-Simon fut une seconde fois élu président, le 25 nov. Depuis longtemps les affaires des Réformés n'avaient point été dans un état aussi prospère. On apprit, à peu de jours d'intervalle, la levée du siége de Montauban et la prise de Royan par *Soubise*. L'Assemblée nomma *La Chesnaye* l'aîné gouverneur de cette dernière place, où elle se hâta d'établir un péage. Appelé une troisième fois au fauteuil de la présidence, le 25 fév. 1622, Saint-Simon eut encore à communiquer à l'Assemblée une heureuse nouvelle, celle de la prise des Sables d'Olonne par Soubise, apportée à La Rochelle par *Du Plomb*. Le différend de *La Force* avec *Théobon* occupa beaucoup l'Assemblée. Sentant la nécessité de mettre un terme à l'anarchie qui régnait en Guienne, elle ordonna aux conseillers protestants de la Chambre de Nérac de se transporter à Sainte-Foy pour y former une cour de justice. Une autre résolution, commandée non moins impérieusement par les nécessités de la défense, fut celle qui déclara de bonne prise les navires étrangers, même anglais ou hollandais, se livrant à la contrebande de guerre. Une quatrième fois encore, le 25 juill. 1622, Courtomer fut choisi pour diriger les délibérations de l'Assemblée. Les procès de *Frelon* et de *Favas* occupèrent une grande partie des séances, ainsi que les pressantes demandes de secours pécuniaires adressées par Montauban et La Rochelle, demandes auxquelles on fut forcé de répondre qu'on n'avait moyen d'y satisfaire pour le présent. La pénurie d'argent plaçait, en effet, l'Assemblée dans la position la plus fâcheuse, et cependant son énergie ne faiblit pas. Ce qui contribuait surtout à l'entretenir dans ses projets de résistance, c'étaient les promesses du roi d'Angleterre et la nouvelle de l'entrée en France de Mansfeld (*Voy*. VI, p. 397), à qui elle députa *Bessay* pour l'engager à se porter sur la Loire, où *Soubise* et les Protestants normands pourraient opérer leur jonction avec lui. Une dernière fois, le 25 oct., Saint-Simon fut nommé président; mais dès le 9 nov., le capitaine *Du Bois* apporta, de la part de *Rohan*, la nouvelle de la conclusion de la paix de Montpellier. Après avoir remercié Dieu et loué le duc de son zèle, l'Assemblée résolut de se dissoudre immédiatement, afin de donner au roi une preuve de son obéissance; mais, avant de se séparer, elle déclara *Chateauneuf*, *Veilles* et *La Pi-*

terne, indignes, comme déserteurs de l'union, d'occuper aucune charge à la nomination des églises, et ordonna à *Saint-Bonnet*, des Cevennes, *Châteauneuf*, du Vivarais, *Liquières*, du Haut-Languedoc, *Grandry*, *La Primaudaye*, de l'Anjou, *Jaucourt*, du Berry, *Asnières* et *Collinet*, de la Bourgogne, *Sérignac* et *Bouy*, des Cevennes, *Anias*, du Vivarais, *Hercule*, de la Bretagne, de se justifier, devant les conseils de leurs provinces, de n'avoir point rempli les mandats que les églises leur avaient confiés. La dernière séance eut lieu le 11 novembre 1622.

Saint-Simon ne prit plus aucune part aux affaires des églises. En 1629, il obtint la permission de lever un régiment pour le service des Etats-Généraux. Il se signala par sa valeur au siége de Bois-le-Duc, où il fut tué le 1er sept. Il avait été marié deux fois, la première, en 1595, avec *Marie de Clermont-Gallerande*, fille de *Georges de Clermont* et de *Marie Clutin*; la seconde, avec la fille de François de Crivial, de Nice. Ses enfants furent : 1° Cyrus-Antoine, marquis de Courtomer, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui fut tué, en 1639, à l'attaque des faubourgs d'Avranches, servant sous *Gassion*. Il avait épousé, l'année précédente, *Marie de Madelaine*, fille de *Jacques de Madelaine*, conseiller au parlement de Paris, et de *Marguerite de Launay* (Reg. de Char.), et en avait une fille, Marie, qui épousa en premières noces *Isaac-Regnault de Pons*, marquis de La Case; en secondes, en 1653, *René de Cordouan*, dont elle se sépara pour cause d'impuissance; puis en troisièmes, *Jacques-Nompar de Caumont*, duc de La Force; — 2° Antoine, sieur de Chambrun, enterré au cimetière des Saints-Pères, le 29 oct. 1633 (Reg. de Char.); — 3° Léonor-Antoine, marquis de Courtomer, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes, en 1668, mort, le 3 avril 1676, à l'âge de 59 ans (*Arch. gén.* Tt. 316). De son mariage avec *Marie de La Noue*, célébré en 1646, naquirent au moins quatre enfants : deux filles, dont l'une nommée Renée-Marie, et deux fils. Il laissa, en outre, un bâtard, *Roland de La Boulaye*, sieur des Plantis, qui professait encore le protestantisme en 1685, avec sa famille composée de quatre fils et de deux filles (*Arch.* Tt. 270). La marquise de Courtomer vivait toujours, à cette date, et ni elle ni ses enfants n'avaient changé de religion. L'aîné de ses fils, Claude-Antoine, né en 1653, fut commissaire de l'édit pour la Normandie en 1681. Il épousa, le 26 avril 1682, sa cousine *Jeanne de Caumont*, fille de *Jacques-Nompar-de-Caumont* et de *Marie de Saint-Simon*. De ce mariage, béni au château de La Boulaye par *La Bonneille*, chapelain du duc de *La Force*, vinrent Jacques-Antoine et Gui-Antoine, qui furent élevés dans le catholicisme. Le cadet, Jacques-Antoine, comte de Courtomer, seigneur de Sainte-Mère-Eglise, se maria, dans le temple de Charenton, au mois de sept. 1683, avec *Marthe Chardon*, fille de *Jean Chardon* et d'*Esther Hamonnet*, qui le rendit père de Raoul-Antoine. Le comte de Courtomer vivait encore en 1714, mais il professait alors la religion romaine (*Arch.* E. 3400).

SAINT-VÉRAN. *Voy.* MONTCALM.

SAINT-VERTUNIEN (François de), savant médecin, natif de Poitiers, fit ses études à Montpellier, où il prit ses degrés en 1567 et 68. Très-versé dans les langues anciennes, il fut intimement lié avec *Joseph Scaliger*, *Isaac Casaubon*, de Thou, Sainte-Marthe. On sait qu'il est l'auteur du premier *Scaligerana* (Voy. VII, p. 25). Une preuve plus decisive de son mérite, c'est sa trad. latine du traité des plaies de la tête par Hippocrate, publiée sous ce titre : *Hippocratis Coi de capitis vulneribus liber latinitate donatus a Fr. Vertuniano medico Pictariensi. Ejusdem Fr. Vertuniani Commentarius in eumdem. Ejusdem Hippocratis textus græcus à J. Scaligero castigatus*, Lutet., 1578, in-8°. Dédié à *Laurent Joubert*, qu'il appelle son père et son cher

maître. Au jugement de Dreux-du-Radier, c'est un morceau achevé dans son genre. François de Saint-Vertunien ou simplement Vertunien mourut dans sa ville natale en 1608.

SAINTE-HERMINE (JOACHIM DE), sieur DU FA, qui avait été converti au protestantisme par *Véron*, disciple de Calvin, servit dans les rangs huguenots dès la première guerre civile, et assista à la bataille de Ver, où il commanda l'artillerie. Comme il figure encore dans le fameux arrêt du parlement de Bordeaux de 1569 (*Voy.* II, p. 415), on peut admettre que c'est lui, et non pas un Fabius de Sainte-Hermine, dont il n'est fait aucune mention dans la généalogie de cette famille, que Condé envoya d'Orléans à La Rochelle avec des lettres de sa part au maire *François Pontard* et aux échevins, qui le reçurent en qualité de gouverneur, le 10 fév. 1568. Sainte-Hermine ne tarda pas à s'attirer la haine des Rochellois par ses rapines, à ce que rapporte *Amos Barbot*. Dans la troisième guerre, il assista encore au siége de Poitiers; c'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom. De son mariage avec *Anne Guibert* naquit JEAN, sieur du Fa et de La Laigne, que l'auteur de la généalogie de Sainte-Hermine a confondu, croyons-nous, avec son père. En 1560, Jean de Sainte-Hermine épousa *Lucrèce de Lusignan*, dont il eut JOACHIM, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, mort en 1597. Ce Joachim avait épousé *Barbe Goumard*, qui lui donna cinq enfants : ELIE, PIERRE, DAVID, LÉONOR et HARDOUINE, mariée, en 1615, à *Isaac de Royère*. David prit pour femme, en 1618, *Marie Rolland*, dont il eut, entre autres enfants, FRANÇOISE, femme, en 1645, d'*Isaac de Livennes*, sieur des Brosses et de Mérignac. On ne connaît pas la destinée de Pierre et de Léonor. Quant à l'aîné, Elie, il se maria, en 1607, avec *Elisabeth de Polignac* et fut père de JOACHIM et d'ELIE, sieur de La Laigne, qui fit souche.

I. Joachim de Sainte-Hermine épousa, en 1635, sa cousine germaine *Anne de Polignac*, dont il eut : 1° ELIE, sieur du Fa, qui abjura en 1668 ;—2° LOUIS; —3° CÉSAR ;—4° LÉON, mort capitaine au régiment de la reine; — 5° ISAAC, mort capitaine au régiment de Béarn; —6° ALEXANDRE, sieur de La Barrière, qui ne fut point marié ; — 7° DIANE, femme de François Lemouzin, sieur de La Michellière ;—8° MARIE, épouse de Michel Frettart, sieur du Chastenet ;— 9° ANNE, mariée à Charles Vigier, sieur de Massac ; — 10° SUSANNE. Nous ne saurions dire en quelle année les différents membres de cette branche se convertirent.

II. Elie de Sainte-Hermine, sieur de La Laigne, en Aunis, mourut en 1677, laissant de son union avec *Madelaine Le Valois-de-Villette*, fille de *Benjamin Le Valois* et de *Louise-Arthémise d'Aubigné*, dame de Murçay, cinq enfants, savoir : 1° HENRI-LOUIS, qui fut enfermé à la Bastille, en 1686, comme protestant, et expulsé du royaume en 1688 (*Arch. gén.* E. 3374). Il se retira en Hollande et suivit Guillaume en Angleterre, avec le grade de major dans le régiment de Schomberg. Il mourut en 1715. Sa femme, mise chez les Miramiones en 1686 (*Ibid.* E. 3372), montra vraisemblablement la même constance; mais ses filles, qui avaient été enfermées dans un couvent, se convertirent — 2° ELIE, comte de Sainte-Hermine, qui servit avec distinction dans l'armée française, où il s'éleva au grade de lieutenant-général, mais dont nous n'avons point à parler, puisqu'il abjura ;—3° PHILIPPE, lieutenant de vaisseau en 1686, et par conséquent converti ;—4° JEAN-PHARAMOND, enseigne de vaisseau et plus tard abbé ;—5° MADELAINE-SILVIE, femme d'*Alexandre Desmier*, sieur d'Olbreuse (1);—6° ANNE-MARIE-FRANÇOISE, qui se convertit, devint dame d'atour de la duchesse de Bourgogne et épousa, en 1687, le comte de Mailly.

(1) D'autres disent qu'Alexandre Desmier épousa *Madelaine-Silvie d'Hélies* (Voy. IV, p. 265) ; c'est sans doute une erreur.

SAINTE-MARIE (Jacques de), seigneur d'Agneaux, fils aîné de Nicolas de Sainte-Marie et de Marie de Longueval, prit les armes pour la Cause dès la première guerre civile. Il suivit Condé à Orléans. Renvoyé en Normandie par le prince, il aida les Protestants de Caen à se saisir de la ville. La religion catholique y fut abolie, et les trésors des églises confisqués pour être envoyés à Orléans. Il se joignit ensuite, avec son frère *Louis*, sieur de Canchy, et le capitaine *François Le Clerc*, au duc de *Bouillon*, gouverneur de la province pour lui prêter main forte contre Matignon et l'aider à châtier les auteurs du massacre de Valognes. En 1563, *Montgommery* le laissa pour gouverneur à Saint-Lô. Pendant plus de vingt ans, l'histoire ne fait plus mention ni de l'un ni de l'autre frère. Nous ne les retrouvons qu'à la bataille de Coutras, servant toujours dans les rangs huguenots. L'aîné, qui s'éleva au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et de capitaine de cent arquebusiers à cheval, obtint, en récompense de ses services, le gouvernement de Granville, et mourut en 1629. Le cadet, qui était gouverneur de Carentan, décéda en 1622. Très-probablement ils avaient alors abjuré tous les deux. Tout ce qu'il nous est possible d'affirmer à cet égard, c'est que Sainte-Marie-aux-Agneaux professait encore la religion réformée en 1596, puisqu'à cette date, il commandait à Barfleur pour ceux de la Religion (*Fonds de Brienne*, No 221).

SAINTE-MARTHE (Charles de), lieutenant criminel d'Alençon, maître des requêtes de l'hôtel de *Marguerite*, reine de Navarre, et procureur-général du duché de Beaumont, naquit à Fontevrault dans le Poitou, et mourut à Alençon, en 1555, à l'âge de 43 ans, sans laisser de postérité.

On peut regarder notre jurisconsulte comme le chef de file de cette brillante suite d'hommes distingués qu'a produits la maison de Sainte-Marthe. Il était le second fils de Gaucher de Sainte-Marthe, médecin de François I. Il annonça de bonne heure de grandes dispositions. Lui-même en fait ingénument la remarque dans un de ses écrits (Paraph. sur le Ps. XXXIII) : « A primis annis rarâ quâdam me ingenii dexteritate donavit (Deus), ac ad facilè animo complectendas omnes artes adeò reddidit idoneum, ut nulla propè sit in quâ non videar illarum professoribus propè ætatem consumpsisse omnem. Non vindico equidem mihi absolutam et consummatam earum cognitionem, sed quantulacumque est mea, sufficientissima quidem est quæ requirat à me ut datori Deo... gratias habeam. » Mais ce qu'il trouvait digne surtout de ses actions de grâces, c'est que Dieu l'avait éclairé de la lumière de son Evangile. Sainte-Marthe étudia le droit à l'université de Poitiers, où il prit le grade de docteur. En même temps, entraîné par le grand courant du siècle, il s'appliqua avec ardeur à la théologie et il se mit à en faire des leçons publiques (1). Oser pénétrer, quoique laïque, dans le Saint des Saints, et vouloir y introduire, sans l'aveu du clergé, la jeunesse des écoles, n'était-ce pas bien téméraire? En tout cas, cela n'était guère catholique. Aussi l'orage ne tarda-t-il pas à éclater sur sa tête. On l'accusa de répandre parmi le peuple l'hérésie de Luther, et on l'obligea de cesser ses leçons. Il se rendit alors à Grenoble. Mais son ennemi, qui avait le bras long, l'y poursuivit. Dreux-du-Radier, qui s'obstine à voir dans Sainte-Marthe un bon catholique, ne devine pas qui était cet ennemi, et il s'étonne que Sainte-Marthe ne le nomme nulle part. N'avait-il pas les meilleures raisons pour cela? Jeté en prison, il fut traité avec la plus grande inhumanité. Sans la compassion d'un des membres du parlement, le conseiller Gaubert, il serait mort de faim. « Aluisti me in carcere fame propè confectum, lui dit-il,

(1) On doit évidemment ajouter le nom de Sainte-Marthe aux noms des novateurs qui avaient étudié en la *ministrerie* de Poitiers, et qui cherchèrent à répandre par toute la France les doctrines de leur *séducteur*. Voy. l'art. Babinot.

et innoxii rei jus perverti non es passus. » Dans son désespoir, il imagina de jouer l'insensé. Ce moyen lui réussit, ses bourreaux se relâchèrent un peu de leur rigueur. « Simulavi insaniam, et sum eâ consequutus, ut qui in arctâ priùs et fœtidâ turre solus languebam, cum pedunculis, cimicibus, soricibus et scorpionibus colluctans, libertatem obtinuerim per quantulascumque angustias carceris obambulandi. » Mais au plus fort de sa misère, sa confiance en Dieu ne l'abandonna pas. « Vituperari ob Evangelion est laudari, s'écrie-t-il ; cruciari ob Evangelion est coronari ; aspergi infamiâ ob Evangelion est honorari ; pelli patriâ, et solum cogi vertere ob Evangelion, est cœlo municipem adscribi ; interimi ob Evangelion est servari ; miserum denique esse ob Evangelion est esse felicissimum. » Si ce n'est pas là le cri d'un disciple de Luther ou de Calvin, c'est au moins celui d'un chrétien évangelique qui n'entend mourir ni pour les décrétales, ni pour la tradition, mais seulement pour l'Evangile. Or toute *l'hérésie protestante* est là. Il est bon de le répéter, car les adversaires du protestantisme ont toujours de la peine à le comprendre : comment admettre en effet que l'on ne soit hérétique que pour être trop bon chrétien ?

Après trente mois de la plus dure détention, Sainte-Marthe vit s'ouvrir enfin les portes de son cachot (1). Une lettre que lui adressa Léon de Sainte-Maure-de-Montausier, à la date du 20 juin 1540, et qui est reproduite à la suite de ses Poésies françoises, nous donne sur lui quelques détails intéressants. On y apprend qu'il emporta, en quittant Poitiers, tous les regrets de la ville ; que depuis il alla « en maints lieux, » qu'il soutint avec constance « plusieurs adverses fortunes ès pays lointains, » et finalement qu'il fut reçu honorablement à Lyon, où on le chargea d'enseigner dans le collége de cette ville les langues hébraïque, grecque, latine et française. Sainte-Maure engageait son ami à dédier quelque ouvrage à la duchesse d'*Etampes*. Il suivit ce conseil, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. La reine de Navarre eut aussi part à ses hommages. Cette princesse le combla d'honneurs. Après sa mort (1549), les habitants d'Alençon le sollicitèrent de faire son Eloge funèbre, et il se rendit d'autant plus volontiers à leur désir que, de l'aveu de Scévole de Sainte-Marthe, son neveu, « il aimoit passionnément la réputation que l'on acquiert à la Cour et parmy le peuple. » Françoise d'Alençon honora aussi Sainte-Marthe de son estime. Lorsque le vicomté de Beaumont eut été érigé en duché-pairie, elle le nomma son procureur-général ; les lettres-patentes lui en furent expédiées à Tours, le 18 mai 1545. Après sa mort qui suivit de près celle de Marguerite, son fils, *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, lui continua sa charge avec de nouveaux avantages. Mais il en jouit peu de temps. Une mort précoce, par suite de la rupture d'un anévrisme, l'enleva à la magistrature et aux lettres.

Charles de Sainte-Marthe n'était pas le seul de la famille qui avait adopté les principes de la Réforme. En voici une preuve irrécusable. Le 3 mai 1566, fut baptisé dans le temple protestant de Loudun *Abel*, fils de *Scévole de Sainte-Marthe* et de *Renée de La Haye* [mariés en 1564]. Il eut pour parrain son grand père, *Louis de Sainte-Marthe*, seigneur de Neuilly (frère aîné de notre Charles) procureur du roi dans le Loudunois (*Arch.* Tt. 232). Nous doutons qu'Abel de Sainte-Marthe ait persévéré, au moins ostensiblement. Autrement, mal-

(1) Marguerite de Navarre aurait-elle été pour quelque chose dans sa délivrance, comme nous l'avons dit d'après une phrase un peu ambiguë d'Odolant-Desnos (*Voy.* VII, p. 242, note)? Nous sommes porté à en douter, car Sainte-Marthe n'aurait pas manqué de lui en témoigner sa reconnaissance ou au moins de rappeler le fait dans son Oraison funèbre. D'après Dreux-du-Radier, il recouvrit sa liberté vers 1540. Mais nous éprouverions quelque scrupule à admettre cette date. Sainte-Marthe serait-il resté près de trois ans avant de remercier publiquement son bienfaiteur ? Il se pourrait que son séjour à Lyon et la publication de son recueil de poésies eussent précédé son emprisonnement à Grenoble.

gré tout son mérite, il n'eût pas été honoré des faveurs des quatre monarques qui se sont succédé sur le trône depuis Charles IX.

On a de Charles de Sainte-Marthe les ouvrages suivants :

I. *Poésie françoise de Ch. de Sainte-Marthe*, divisée en trois livres, contenant I. des épigrammes ; II. des rondeaux, des ballades, des chants royaux ; III. des épîtres, des élégies : plus, un livre de ses amys, Lyon, Claude Nourry, dit le Prince, 1540 ; dédié, sous la date du 1er sept., à la duchesse d'Etampes.— Dans un avis au lecteur, *ad calcem*, le poëte nous fait savoir qu'il prépare pour l'impression son traité *de la Conjonction des quatre langues.* Nous ne pensons pas qu'il ait paru. Sainte-Marthe consacre un grand nombre de pièces à célébrer la dame de ses pensées, une demoiselle Béringue, d'Arles. Les autres sont adressées à la reine de Navarre, à François I à la favorite ou à des amis. Ses amis étaient nombreux et parmi eux il comptait tous les poëtes de son temps. Il avait même plus d'une liaison compromettante. Il aimait *Dolet* autant qu'il l'admirait. Il se glorifie d'être le disciple de *Marot* qu'il appelle son *père d'alliance*. C'est lui qu'il charge de faire agréer ses Poésies à la duchesse d'Etampes. Nous rapporterons une de ses épigrammes, en lui demandant pardon du rapprochement. Le chef-d'œuvre de Marot est fait pour désespérer de plus habiles que lui.

Ton serviteur le mien avoit appris,
Ou tous deux ont esté à mesme escholle.
J'y ai esté, comme toy, si bien pris
Qu'il ne m'est pas demeuré une obolle.
Le tien estoit de faict et de parolle
Un vray gascon. Si le mien ne l'estoit,
A tout le moins bonne mine portoit
D'estre de meurs au tien fort allié.
Gascon ne fut, mais son gascon sentoit,
Joüant un tour d'un moyne reniié.

Dans le Livre de ses amys, on trouve des vers d'un grand nombre de poëtes de son temps, soit à sa louange, soit à celle de sa maîtresse. Il dédie ce livre à M. d'Avanson secrétaire du roi, sous date de Lyon, 15 août 1540.

II. *In Psalmum VII, et Psalmum XXXIII, paraphrasis per Carol. Smarthanum (sic) Fontebraldensem, J. U. D.*, Lugd., ap. Principem, 1543, pet. in-12, pp. 204 sans l'index ; Anvers, 1618.— Ces deux paraphrases ont été inspirées à Sainte-Marthe par les indignes traitements qu'on lui fit subir à Grenoble. Il les médita dans son cachot, où on avait eu l'humanité — si l'humanité entre jamais dans les calculs des bourreaux — de lui laisser un exemplaire des Psaumes de David. Il dédia la première de ces paraphrases à son bienfaiteur, le conseiller Gaubert, sous la date de Lyon, 15 juin 1543. Recevez, lui disait-il en terminant, ce témoignage de ma reconnaissance, en attendant que je vous envoie deux livres *De re sepulchrali* et quatre autres intitulés *Lectiones legales*. Il paraît que ce premier traité a été publié, quoiqu'on n'en trouve l'indication nulle part ; c'est au moins ce qu'on peut inférer de ces paroles de Scévole de Sainte-Marthe, que son oncle « après avoir composé un très-docte et très-utile *discours des sépultures et des pompes funèbres* et composé de doctes et de pieux commentaires sur les Psaumes de David, avec plusieurs autres poëmes français et latins sur de différentes matières, eut soin de mettre tous ces ouvrages au jour. »— La seconde paraphrase est dédiée, sous la date du 1er juillet 1543, à Jean d'Avanson, conseiller au parlement de Grenoble, qui avait aussi témoigné de l'intérêt au malheureux persécuté. Enfin, Sainte-Marthe a joint à son livre une lettre apologétique au P. Dufour (*Furneus*) moine jacobin, datée de Grenoble, 19 mars 1543 (1), où il lui offre de soumettre tous ses ouvrages au jugement de l'Eglise, « ne doutant pas que ceux qui sont vraiment théologiens, c'est-à-dire gens de probité, hommes justes, savans et éclairés, ne reconnoissent son innocence. » Il marque au révérend Père qu'il va revoir son *Com-*

(1) Cette lettre nous semble indiquer d'une manière assez précise le temps de l'élargissement de Sainte-Marthe.

mentaire sur le psaume CXVIII, et qu'il le publiera prochainement. On ignore si ce commentaire a paru.

III. *In Psalmum XC pia admodum et christiana meditatio per Car. Sanctomarthanum Fontebraldensem, J. U. D.*, s. date et s. l. d'imp., 51 ff. sans l'Index, pet. in-12.

IV. *In obitum incomparabilis Margaritæ, illustriss. Navarrorum reginæ, Oratio funebris per Car. Sanctomarthanum, ejusd. reginæ (dum illa viveret) apud Alenconienses consiliarium et supplicum libellorum magistrum. Accessere eruditorum aliq. virorum ejusd. reginæ Epitaphia*, Parisiis, Reginald. Calderius, 1550, pp. 145, in-4°. — *Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite*, etc., *traduicte par luy* [Sainte-Marthe] *en langue françoise. Plus, Epitaphes de la dicte Dame par aulcuns poëtes françois. Ly est le mirouer des Princesses*, Paris, Regnault Chauldière, 26 av. 1550, in-4°, pp. 125, sans une Epître en vers à Mesdames Marguerite de France, sœur unique du roi [Henri II] et *Jheanne*, princesse de Navarre, duchesse de Vendosmois, par Sainte-Marthe, sous la date de Paris, 17 avril, et les Epitaphes qui terminent le volume, dont un chant funèbre de *Loys de Saincte-Marthe*, procureur du roy au pays de Lodunois. — Morceau de rhétorique où l'érudition surabonde.

V. *Oraison funèbre sur le trépas de Françoise d'Alençon, duchesse de Beaumont, douairiere de Vendomois et de Longueville, par Ch. de Sainte-Marthe, docteur ès droits*, Paris, Regnault Chauldière, 1550, in-4°.

SAINTE-MAURE, nom d'une des plus anciennes familles de France, dont une branche au moins, et la plus célèbre, celle de MONTAUSIER, professa pendant quelque temps la religion réformée.

Fils de Gui de Sainte-Maure et de Marguerite de Lanes, *François* de Sainte-Maure, baron de Montausier, épousa, en 1572, *Louise Gillier*, dame de Salles, qu'il laissa veuve, en 1588, et qui se remaria, en 1606, avec *Parabère*. Ses enfants furent : 1° CHARLES-FRANÇOIS, baron de Montausier, qui combattit à Coutras dans les rangs huguenots et fut tué au siége de Laon, en 1594. Quoique protestant, il fut enterré dans l'église des Carmes de Loudun. — 2° LÉON, qui suit ; — 3° FRANÇOIS, sieur de Salles, tué en duel à Paris, en 1614 ; — 4° GUI, qui rentra dans l'église romaine ; — 5° CATHERINE, femme, en 1602, de *Jean de Gallard-de-Béarn*.

Léon de Sainte-Maure prit alliance dans une famille catholique ; il épousa, en 1606, Marguerite de Châteaubriant, fille des Roches-Baritaut ; néanmoins il continua à professer la religion protestante, et se montra même zélé huguenot. En 1611, il assista à l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély (*Voy.* VIII, p. 476) ; en 1612, à celle de La Rochelle, et en 1614, au Synode national de Tonneins. Il n'y a donc rien de surprenant dans cette assertion d'un écrivain protestant qu'il destinait au ministère son second fils, CHARLES, né le 6 oct. 1610, qui changea plus tard de religion par des motifs d'intérêt et qui fut choisi par Louis XIV pour gouverneur du Dauphin. Il est très-probable que le frère aîné, HECTOR, avait aussi abjuré, lorsqu'il fut tué en Italie en 1635, à l'âge de 27 ans.

SALADIN (JEAN-LOUIS), négociateur habile, issu d'une famille de Villefranche en Lyonnais, qui s'était réfugiée, pour cause de religion, à Genève (1), où elle occupe encore aujourd'hui un rang distingué. Né en 1701, Jean-Louis Saladin était le troisième fils de l'auditeur *Antoine Saladin* et de *Marie Buisson*. Destiné au saint ministère, il fit avec succès sa philosophie, qu'il couronna par une thèse *De pluralitate mundorum*, Gen., 1718, in-4° ; puis il passa en théologie ; mais ses études terminées, il ne put obtenir une dispense d'âge pour être reçu ministre, et, par dépit, il renonça à la carrière ecclésiastique. Il se rendit

(1) *Sebastien Saladin* y obtint les droits de bourgeoisie en 1596.

alors en Angleterre, d'où il vint, bientôt après, à Paris. En 1731, le roi George II, comme électeur de Hanovre, le nomma son résident auprès de la cour de Versailles. La guerre mit un terme à ses fonctions; cependant il resta à Paris. En 1737, il travailla activement à décider le cardinal Fleury à intervenir dans les affaires de la république de Genève, service dont le Conseil le récompensa en le faisant entrer dans le LX. En 1745, Louis XV le nomma un des administrateurs de la Compagnie des Indes, qui lui eut de grandes obligations. Au bout de trois ans, Saladin se démit de cette place, pour se consacrer avec un rare désintéressement aux affaires de sa patrie. Il négocia avec *Mussard* le traité de délimitation entre la France et Genève, et le Conseil lui témoigna sa satisfaction en le nommant conseiller d'Etat. En 1752, il devint syndic, place qu'il remplit quatre fois. Il mourut en 1784, avec la réputation d'un habile négociateur, d'un magistrat intègre, ferme et éclairé, et d'un homme aimable et instruit. De son mariage avec *Louise Rilliet*, naquirent trois fils : JEAN-ANTOINE, colonel, qui ne laissa que des filles, ANTOINE, qui s'établit à Paris avec sa famille, et MICHEL-JEAN-LOUIS, dont les descendants habitent Genève.

SALENDRE (N.), natif de La Salle, martyr. N'ayant point voulu renier sa foi, Salendre fut enfermé, en 1686, dans les prisons d'Aigues-Mortes. Sans autre instrument qu'un briquet à battre le feu et un bâton, il parvint à forcer quatre portes et à percer la muraille; puis, au moyen d'une corde faite avec la toile de sa paillasse, il descendit dans les fossés de la ville, suivi de trois de ses compagnons de captivité, et gagna heureusement les champs. Pénétré de reconnaissance envers le Tout-Puissant, il se crut obligé de consacrer à son service la liberté qu'il venait de recouvrer si miraculeusement, et rarement une assemblée religieuse se tenait sans qu'il y assistât au mépris de tous les périls. Arrêté à celle de Lédignan, il fut pendu à Lédignan même avec son compagnon d'infortune *Meyrieu*. En face de la mort, son courage ne se démentit pas et sa constance fut digne de son zèle. Un de ses frères, nommé *François*, fut embarqué pour l'Amérique, au rapport de Jurieu, et il fut du petit nombre de ceux qui échappèrent au naufrage. Nous devons faire observer que son nom ne se trouve pas dans la liste des naufragés dressée par Benoît.

SALETTES (ARNAUD DE), ministre protestant, est auteur de *Los psalmos de David metuts en rima bernese*, Ortès, Louis Rabier, 1583, in-8°. On ne doit pas le confondre avec le pasteur d'Eymet, *Pierre Salettes*, qui eut avec un jésuite une dispute dont nous avons trouvé une relation msc. dans le T. XVIII de la Collection Conrart, sous ce titre : *Dispute faite entre le pasteur d'Aymet Salettes et le jésuite Richard*. Nous ne savons si ces pasteurs étaient parents de l'apostat *Jean de Salettes*, fils de *Jean de Salettes*, premier président du conseil souverain du Béarn et de la chambre des comptes, qui travailla à la conversion de Henri IV, ce qui lui valut une place de chanoine dans le chapitre d'Evreux, et qui rendit à *Du Perron*, lors de la fameuse conférence de Fontainebleau, des services dont il fut récompensé par l'évêché de Lescar, en 1609. Ajoutons que c'est lui principalement qui, par ses intrigues, provoqua les malheurs du Béarn en 1620 (*Voy*. III, p. 256).

SALGAS. *Voy*. PELET.

SALIGNAC (JEAN DE), en latin *Salinæus* ou *Salignatius*, docteur en théologie, lecteur du roi et professeur d'hébreu, était natif du Périgord. La Croix-du-Maine le qualifie d'homme fort docte ès langues et principalement en hébreu. Le catholique Genebrard et le protestant *Louis Des Masures* le comblent à l'envi d'éloges. Postel le regarde comme « primæ notæ et eruditionis theologus. » *Scaliger*, enfin, le plus compétent des juges en semblable matière, l'appelle « theologus non minus linguarum peritus quàm theo-

logiæ, atque in omnibus maximè versatus.» Il est prouvé que, dès 1530, Salignac était partisan de la Réforme; mais, comme son maître *Vatable*, soit par crainte, soit par intérêt, il resta longtemps encore dans les rangs de ses ennemis. En 1543, François Ier le choisit pour un des arbitres de la dispute de *Ramus* avec Govéa. En 1561, *Calvin* lui adressa une lettre magnifique dans laquelle, tout en louant la pureté de ses mœurs, il l'exhorta chaleureusement à donner gloire à Dieu. Salignac ne s'offensa pas des vives remontrances du réformateur, mais il ne jugea pas à propos de suivre ses conseils, puisqu'il assista encore en qualité de député de la Sorbonne au colloque de Poissy : il est vrai qu'il s'y montra extrêmement modéré. Il finit pourtant par se décider à embrasser ouvertement la religion protestante. C'est lui, comme nous l'apprend *Claude de La Grange*, dans son Histoire de la guerre civile, qui, en 1565, invita de la manière la plus pressante *Turnèbe* mourant à ne plus déguiser ses véritables sentiments :«Puriorem Turnebus religionem animo amplectabatur : metu tamen periculi, suam eâ de re sententiam occultabat. Verùm cùm se mortifero morbo urgeri sentiret, monitu et hortatu Johannis Saliniaci, parisiensis theologi, qui palàm à Pontificiis ad Evangelicos transierat, eam se probare professus est Fidei confessionem quam Evangelici sex antè annis publicassent.» La Croix-du-Maine attribue à Jean de Salignac « plusieurs livres tant en latin qu'en françois. » Le savant Prosper Marchand ne connaissait que sa *Réponse* à Calvin, insérée dans les Lettres du réformateur; mais il croyait qu'on pouvait le regarder comme l'auteur de *Sophoniæ prophetia latinè versa et interpretata per Joan. Sallinæum*, msc. in-4° qui se trouvait parmi ceux d'A. Petau.

SALLÉ (Claude), peintre ordinaire des bâtiments du roi. Nous ne savons rien sur son compte. Il était sans doute fils d'un peintre du même nom, dont une fille fut présentée au bapt., le 17 nov. 1610, par *Charles Martin*, peintre et valet de chambre du Roi (enterré le 27 mai 1646). Sa femme, *Madelaine Montallier*, fille de *Mathurin* et d'*Anne Larchevêque*, qu'il épousa en nov. 1625, lui donna trois filles : 1° Madelaine, bapt. le 8 janv. 1629, qui épousa, en janv. 1648, le peintre *Aubin Berthier*, fils de feu *Jean Berthier*, peintre, et en eut Jean, né le 2 août 1656 et présenté au baptême par le peintre *Jean Voisier* (enterré le 6 juin 1663); — 2° Anne, bapt. le 14 mai 1633;—3° Anne, bapt. le 14 mai 1643.

SALLENOVE (Henri de), à qui nous donnons place dans la France protestante sur la foi de M. Benj. Fillon, était fils de Régnaud de Sallenove, médecin de La Rochelle, qui s'était établi à Fontenay, où Henri naquit en 1508. Il fit son droit à Poitiers et fut ensuite nommé commissaire à la perception des taxes. Il ne s'est fait connaître dans la littérature que par une trad. des deux premiers livres de la 4e décade de Tite-Live, imp. à Poitiers, 1559, in-4°. Il mourut au mois de sept. 1570 sans laisser d'enfants.

SALLES (Jean-Bernard de), gouverneur de Navarreins, en 1620, «vieillard vénérable, âgé de 80 ans, dit Poeydavant, avait, malgré son attachement au calvinisme, toujours rempli sa charge avec fidélité depuis plus de trente ans.» Au mois d'oct., Louis XIII, qui ne voulait pas laisser entre les mains d'un huguenot la place la plus forte du Béarn, lui manda par le sieur *Du Lau* ou *Saint-Lô* (comme l'appelle Du Plessis-Mornay), son neveu, que son intention était de visiter la forteresse, et il se mit en route sur-le-champ. De Salles, qui, selon La Force, était « assez méfiant de son naturel et grandement affectionné à sa religion, » soupçonna un piége et se montra peu disposé d'abord à ouvrir les portes de Navarreins au roi; cependant il finit par se rendre aux bonnes raisons de l'émissaire de Louis XIII, dont l'éloquence fallacieuse fut récompensée par un

don de 20,000 livres, une pension de mestre-de-camp et un brevet de la première place de sûreté vacante, à ce qu'on lit dans les Mémoires de Mornay. A l'approche de S. M., de Salles sortit de la ville, les clefs de Navarreins en main, et les lui présentant : Sire, dit-il, j'ai longuement et fidèlement servi le feu roi votre père et Votre Majesté en cette charge; je la supplie très-humblement que j'y achève de finir mes jours. Le roi continua son chemin sans lui répondre un seul mot; mais aussitôt arrivé au logis qui lui avait été préparé, il lui fit dire qu'ayant égard à son grand âge, il voulait commettre sa charge à un autre et lui accordait 100,000 livres en récompense de ses services. Le vieillard dut se soumettre. Après le départ de Louis XIII, le neveu de Salles, *Benzin*, sieur de La Cadéo, qui avait représenté les églises béarnaises à l'Assemblée politique de Loudun, et qui venait d'être encore député à celle de La Rochelle (où il fut remplacé par *Loubie*), voulut, autant peut-être par esprit de vengeance que par zèle pour sa religion, essayer de rentrer dans la place. Ses mesures furent si bien prises que, sans la trahison d'un de ses complices, l'entreprise aurait probablement réussi. La découverte de la conspiration ne lui laissa d'autre voie de salut qu'une prompte fuite. Il réussit à se sauver avec *Maisonneuve*, en se faisant descendre le long des murailles de la ville, le 8 déc. 1620. La plupart des conjurés parvinrent également à s'échapper. Il n'y en eut que dix qui furent pendus, après jugement sommaire, sur la place du Marché.

Benzin ne se découragea pas. Il savait qu'il pouvait compter sur les sympathies des habitants de Navarreins, qui étaient extrêmement irrités des violences de Poyane, le successeur de Salles, et sur celles de tous les Béarnais, fort mécontents de la réunion de leur pays à la France. Il se saisit donc, par ordre de l'assemblée de Pau, de la tour de Montgiscard, qu'il fit fortifier. Cette tour, voisine de Navarreins, lui permettait de tenir en échec la garnison et de surveiller la place. L'actif et vigilant Poyane l'y assiégea dès le 5 mars 1621. Au bout de six jours, Benzin se rendit par capitulation. Au mois de mai, il voulut se retirer à Montauban; mais, en route, il tomba dans un guet-à-pens qui lui avait été dressé par Miossens, et fut tué en combattant vaillamment, ainsi que *Maisonneuve*, *Lentillac* et *Casenave*, qui l'avaient secondé dans son entreprise (*Arch. gén.* K. 112). « Après cela, raconte un historien, Poyane fit de grandes cruautés aux habitans de la ville, et quoique la conspiration ne fût ou attestée ou confessée que par des gens apostés, et que tous ceux qu'on mena au supplice niassent constamment qu'ils eussent connoissance d'aucune entreprise sur la place, on en fit tant mourir sous le nom de conjurés, que cela pouvoit plutôt passer pour un massacre que pour un exemple de justice. On ôta même aux innocens qui échappèrent de cette boucherie l'exercice de leur religion, et on mit le ministre hors de la ville. »

SALMON (Charles ou Charilaus), fils aîné de l'excellent poëte latin Salmon Macrin, naquit à Loudun vers 1535 (1). Il n'est connu dans l'histoire que par sa fin tragique. Il avait étudié sous le célèbre *Ramus*. On a dit qu'il avait hérité du talent de son père pour la poésie latine. Quoiqu'il n'ait rien publié, à notre connaissance, la charge de précepteur de *Catherine de Bourbon*, dont il fut honoré par *Jeanne d'Albret*,

(1) Dans les registres de l'église réformée de Loudun (*Arch.* Tт. 232), se lisent les noms suivants, qui nous prouvent que l'*hérésie* avait fortement envahi la famille de Salmon; Salmon Macrin lui-même, le disciple de *Le Fèvre d'Etaples*, est loin d'être tout à fait pur à nos yeux. Mariages : en 1571, *Louise Salmon* avec *René Bougreau*; *François Salmon* avec *Berthelme Rocard*; en 1572, *Etienne Salmon* avec *Françoise Berthin*; en 1578, *Simon Salmon* avec *Jeanne Martin*.— Baptêmes : en 1566, *Esther Salmon*, fille de *Marius Salmon* et de *Catherine Archambault* : parrain, *Rene Noël*; *Pierre Salmon*, fils de *François* et de *Jacquette Ronday* : parrain, *Pierre Des Cerisiers*; *Anastase Doisseau*, fils de *Claude* et de *Camille Salmon* : parr., *Adrien Dreux*; *Theodore Salmon*, fils de *Théophile* et de *Barbe Dufour* : parr., *Claude Doisseau*.

doit donner une idée avantageuse de son mérite et de son caractère. Il avait accompagné la princesse, son élève, aux noces sanglantes de son frère, le roi de Navarre, et, comme il devait être logé au Louvre sous la main du bourreau, il tomba une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Nous ferons remarquer que Crespin n'en fait pas mention, non plus que de milliers d'autres qui périrent dans ces fatales journées : nouvelle confirmation de l'erreur où sont tombés certains critiques de nos jours qui ont prétendu que *Jean Goujon* n'avait pas été une des victimes de la Saint-Barthélemy, parce que son nom ne se trouve pas dans le Martyrologe. Le fils de Salmon Macrin, le précepteur de la princesse de Navarre, ne devait-il pas être plus en vue que notre maître « tailleur de pierres, » tout excellent qu'il était ?

SALOMON (Jean-George), peintre du roi, né à Montbéliard, et enterré à Paris, dans le cimetière des SS. Pères, le 9 mars 1645. — Quoique nous ne sachions rien sur la vie, non plus que sur les ouvrages de cet artiste, nous ne laisserons pas de lui donner place dans notre livre. On ne saurait trop accumuler les preuves pour détruire un préjugé. Ce seront d'ailleurs des jalons qui pourront servir à ceux qui viendront après nous. Salomon eut une nombreuse famille. Les registres de Charenton nous font connaître 9 enfants que lui donna sa femme, *Geneviève Riobé* : 1° Marie, née le 24 oct. 1627 ; — 2° Jean, bapt. le 22 avril 1629 : parr., *Jean Cherville*, peintre ; marr., *Susanne Raulin*, femme de *Jean Boisseau*, enlumineur ; — 3° Etienne, peintre, bapt. le 12 nov. 1630, enterré le 15 août 1653 ; — 4° Jean, arquebusier, bapt. le 17 avril 1632 : parr., *Remi Millot*, peintre-sculpteur ; marr., *Marie Lombard*, femme de *Roland Gasselin*, peintre, et marié, le 18 nov. 1668, avec *Catherine Lecouffe* : témoin, *Henri de Falguerolles*, receveur des tailles à Nogent, son beau-frère ; — 5° Judith, bapt., le 6 mai 1635 : parr., *Guill. Briot*, peintre ; marr., *Judith Bailleur* [aliàs Le Bailleul], femme de *Charles Millot*, peintre ; — 6° Geneviève, bapt. le 1er juin 1637 : parr., *Wild*, conseiller du duc de Würtemberg ; — 7° Esther, bapt. à la chapelle de Hollande, le 28 juin 1639 : parr., *Melchior Tavernier*, graveur du roi ; marr. *Esther Turpin* ; — 8° Susanne, bapt. le 21 oct. 1640 ; — 9° Charles, bapt. le 6 juill. 1645.

SALTZMANN (Jean-Rodolphe), médecin célèbre, né à Strasbourg, le 9 avril 1574. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, Saltzmann alla les terminer à Bâle, où il prit le grade de docteur en médecine en 1598. Il voyagea ensuite pendant deux ans en France et en Italie, pour perfectionner ses connaissances, puis il retourna dans sa patrie, où il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un habile médecin. Nommé, en 1611, médecin de la ville, il fut appelé, vers le même temps, à une chaire dans la Faculté de médecine, et pourvu, en 1613, d'un canonicat dans le chapitre de Saint-Thomas, dont il devint le doyen en 1626. Il mourut le 11 déc. 1656, après avoir rempli cinq fois les fonctions de recteur de l'université, et quatorze fois celle de doyen de la Faculté de médecine. On a de lui un assez grand nombre de dissertations qui prouvent que sa réputation n'était point usurpée. En voici les titres :

I. *De hydrope*, Basil., 1597, in-4°.

II. *Consultatio medica de curando melancholico*, Arg., 1611, in-8°.

III. *De diætâ fractorum ossium*, publ. avec les Observ. chirurg. de Hildanus (Oppenheim., 1611, in-8°).

IV. *Vom Sehlbacher-Bad und Brunnen*, Strasb., 1612, in-8°.

V. *De paralysi*, Arg., 1617, in-4°.

VI. *De naturâ sanguinis*, Arg., 1618, in-4°.

VII. *De spasmo seu convulsione*, Arg., 1620, in-4°.

VIII. *Exercitationes medicæ ex Fernelio*, Arg., 1623, in-4°.

IX. *De anatomicis quibusdam observationibus Epistola*, ins. dans les

Observ. medic. de Horstius (Ulm., 1628, in-4°). — D'autres *Lettres* et *Conseils* de Saltzmann se rencontrent dans deux ou trois ouvrages de médecins contemporains, par ex., dans la Cista medica de Hornung.

X. *De difficultate respirationis*, Arg., 1631, in-4°; 1635, in-4°.

XI. *Discursus psychologicus de vitâ et morte hominis*, Arg., 1642, in-4°; 1648, in-4°. — Haller l'attribue au fils de notre médecin.

XII. *De lycanthropiâ*, Arg., 1649, 4°.

XIII. *De morborum differentiis*, Arg., 1649, in-4°. — Rép. *André Schilling*.

XIV. *De morborum causis*, Arg., 1650, in-4°.

XV. *De uromantiâ*, Arg., 1651, 4°.

XVI. *De febribus putridis continuis*, Lips., 1654, in-4°. — Cité par Haller.

XVII. *De morbi gallici naturâ, causis, signis*, Arg., 1656, in-4°. — Rép. Conrad Klein.

XVIII. *Varia observata anatomica*, Amst., 1669, in-12. — Recueillis et publiés, après la mort de l'auteur, par Th. Wynandts.

Cette liste, moins incomplète que celles qui ont été publiées jusqu'ici, ne comprend peut-être pas tous les opuscules de Saltzmann. Nous pourrions y ajouter, en nous appuyant sur l'autorité d'Iselin, plusieurs autres dissertations publiées depuis 1661; mais, eu égard à la date de leur publication, elles nous paraissent appartenir plutôt à son fils.

Jean-Rodolphe Saltzmann laissa plusieurs enfants de son mariage avec *Elisabeth Wencker*. Nous connaissons les noms de trois. RODOLPHE, l'un d'eux, étudia la jurisprudence, prit le grade de licencié en droit et mourut dans un voyage qu'il fit à Paris, en 1667, à l'âge de 25 ans (*Reg. de Char.*). Les deux autres, qui se nommaient JEAN-RODOLPHE et BALTHASAR-FRÉDÉRIC, se sont fait avantageusement connaître, le premier comme médecin, le second comme ministre de l'Evangile.

I. On ne sait rien de la vie de Jean-Rodolphe Saltzmann fils, si ce n'est qu'il prit le bonnet de docteur en médecine et qu'il obtint une chaire dans sa ville natale. Voici les ouvrages dont nous croyons qu'on peut le regarder comme l'auteur.

I. *Disp. inauguralis de pleuritide*, Arg., 1637, in-4°.

II. *De somnis*, Arg., 1646, in-4°.

III. *De nutritione*, Arg., 1647, in-4°.

IV. *De phantasiæ actionibus in corpus*, Arg., 1653, in-4°.

V. *De sympathiâ rerum naturalium*, Arg., 1661, in-4°. — Haller, ainsi que Iselin, attribuent cette dissert. au père.

VI. *De naturæ terminis seu atomis*, Arg., 1662, in-4°.

VII. *Oratio de duplici medicinâ, spirituali et corporali*, Arg., 1663, in-4°.

VIII. *De igne fatuo*, Arg., 1663, 4°.

IX. *De animâ*, Arg., 1663, in-4°.

X. *De primâ rerum naturalium causâ*, Arg., 1664, in-4°.

XI. *De normâ physices*, Arg., 1664, in-4°.

XII. *Utrùm homo sit microcosmus*, Arg., 1664, in-4°.

XIII. *An unguentum armarium, quod panno solùm gladiove cruento illitum et concinnè applicatum vulneribus ægri s. præsentis s. ad multa milliaria absentis medelam afferat naturaliter*, Arg., 1663, in-4°.

XIV. *De margaritis*, Arg., 1669, 4°.

XV. *De lupo*, Arg., 1669, in-4°.

XVI. *De rosâ*, Arg., 1670, in-4°.

XVII. *De abscessu interno insignis magnitudinis cum hydropisi et aliis notatu dignis*, Arg., 1671, in-4°.

II. Né en 1612, Balthasar-Frédéric Saltzmann étudia la théologie et se fit recevoir licencié. Admis au ministère en 1642, il devint, en 1658, pasteur de la Cathédrale. Ce fut pendant son pastorat que Strasbourg passa sous la domination de Louis XIV, qui enleva la cathédrale au culte protestant et la rendit aux Catholiques. Devenu, par cet acte du bon plaisir royal, pasteur de l'église du Temple-Neuf, Saltzmann continua à y exercer ses fonctions jusqu'en 1695, que son grand âge le força à donner sa démission. Il mourut

l'année suivante, après 54 ans de ministère, laissant la réputation d'un bon prédicateur. On n'a de lui qu'un sermon, publié sous ce titre : *Jüdische Bruderschaft über Ps. CXXII, 8-9, bey der Taufe eines Juden*, Strasb., 1661, in-4°. Son fils, nommé aussi Balthasar-Frédéric, naquit à Strasbourg le 16 oct. 1644, et suivit, comme son père, la carrière ecclésiastique. Il fit ses études à Strasbourg, à Leipzig et à Wittenberg. Après avoir prêché, pendant plusieurs années, dans sa ville natale, sans être spécialement attaché à aucune église, il fut nommé diacre au Temple-Neuf, et prit le grade de docteur en théologie. Il mourut le 16 déc. 1703. Les seuls ouvrages que nous connaissions de lui, sont deux dissertations, l'une *De scriptionis antiquæ varietate*, imp. à Leipzig, 1667, in-4°, et l'autre *De scriptione hieroglyphicâ Ægyptiorum et Sinensium*.

Il est très-vraisemblable que l'habile chirurgien *Jean Saltzmann* était son fils ; ce qui est certain, c'est qu'il avait pour père un ecclésiastique docteur en théologie, et la date de sa naissance, 20 ou 29 juin 1679, appuie notre supposition. Quoi qu'il en soit, Jean Saltzmann était strasbourgeois. Sa vie, comme celle de la plupart des savants, n'offre pas d'incidents bien remarquables. Après avoir terminé ses études à la Faculté de médecine de Strasbourg, il vint à Paris suivre les leçons de l'anatomiste Du Verney, du chimiste Lémery, du botaniste Tournefort, du mathématicien Varignon, du médecin Andry ; puis il alla visiter les universités de Bâle et de Leipzig, d'où il se rendit à Halle, attiré par la réputation de Stahl. A son retour à Strasbourg, il prit, en 1706, le bonnet de docteur. Deux ans après il fut nommé à la chaire d'anatomie et de chirurgie. Il fut le premier qui enseigna à la Faculté de médecine de Strasbourg cette dernière branche de la science médicale. A sa mort, arrivée au mois d'avril 1738, et non en 1734, comme le dit Eloy, il était doyen de la Faculté de médecine, doyen du chapitre de Saint-Thomas, conservateur de la Bibliothèque, membre de l'Académie des Curieux de la nature, correspondant de la Société royale de Berlin. Les nombreuses dissertations académiques qu'il a laissées annoncent un habile chirurgien et un bon observateur. En voici les titres :

I. *De hypercatharsi*, Arg., 1683, 4°.

II. *De dilecto naturæ filio, sanguine*, Arg., 1702, in-4°.

III. *De anatome jucundâ et utili*, Arg., 1709, in-4°.

IV. *De studio medico in genere*, Arg., 1709, in-4°.

V. *Theses anatomicæ selectiores*, Arg., 1711, in-4°.

VI. *Nova encheiresis ductûs thoracici*, Arg., 1711, in-4°.

VII. *De articulationibus artuum*, Arg., 1712, in-4°.

VIII. *De urinatoribus et arte urinandi*, Arg., 1712, in-4°.

IX. *De chirurgiâ curtorum*, Arg., 1713, in-4°.

X. *De fœtu, erupto utero, in abdomen prorumpente*, Arg., 1713, in-8°.

XI. *De vesicæ urinariæ herniâ*, Arg., 1713, in-8° ; 1732, in-4°.

XII. *Beschreibung des Saal-Brunnen-Bades*, Strab., 1713, in-8°.

XIII. *De sanguinis in fœtu circulo*, Arg., 1714, in-4°.

XIV. *De secretionis atque excretionis necessitate, utilitate atque noxis*, Arg., 1714, in-4°.

XV. *De ætatibus vitæ humanæ et mutationibus in iis contingentibus*, Arg., 1715, in-4°.

XVI. *De venâ portarum*, Arg., 1717, in-4°.

XVII. *De mirâ cranii fracturâ in homine per XL annos superstite*, Arg., 1718, in-4°.

XVIII. *De articulationibus analogis, quæ fracturis ossium superveniunt*, Arg., 1718, in-4°.

XIX. *Theses medicæ miscellaneæ*, Arg., 1718, in-4° ; 1728, selon Haller.

XX. *De aure humanâ*, Arg., 1719, in-4°.

XXI. *De tumoribus quibusdam se-*

rosis externis, Arg., 1719, in-4°.

XXII. *De ossificatione præternaturali*, Arg., 1720, in-4°.

XXIII. *De dubiâ spirituum animalium existentiâ*, Arg., 1720, in-4°.

XXIV. *De ratione observandi medicâ*, Arg., 1720, in-4°.

XXV. *De tumoribus tunicatis membranaceis*, Arg., 1721, in-4°.

XXVI. *De verme naribus excusso*, Arg., 1721, in-4°.

XXVII. *De novo artus amputandi modo*, Arg., 1722, in-4°.

XXVIII. *De luxatione ossis femoris rariore, frequentiore colli fracturâ*, Arg., 1725, in-4°.

XXIX. *Decas observationum*, Arg., 1725, in-4°.

XXX. *De præcipuis fœtum inter et adultum differentiis*, Arg., 1729, in-4°.

XXXI. *De subitaneâ morte à sanguine in pericardium effuso*, Arg., 1731, in-4°.

XXXII. *Vesicæ urinariæ historia*, Arg., 1731, in-4°.

XXXIII. *De glandulâ pineali lapidescente*, Arg., 1733, in-4°.

XXXIV. *De podagrâ*, Arg., 1734, 4°.

XXXV. *Diss. medica sistens plurium pedis musculorum defectum*, Arg., 1734, in-4°. — Rép. *Jean-Godefroi Saltzmann*.

XXXVI. *De utero duplici seu geminato*, Arg. 1734, in-4°.

XXXVII. *De abscessuum rectâ et tempestivâ apertione*, Arg., 1737, 4°.

Jean Saltzmann a publié, en outre, dans le T. IV des Acta natur. curios. : *Anatome puellarum epigastriis conjunctarum*. Il eut deux fils : 1° Jean-Godefroi, docteur en médecine, dont nous avons signalé plus haut la thèse ; — 2° Charles-Auguste, qui soutint, à Leipzig, en 1732, pour le grade de docteur en droit une thèse *De successione simultaneâ investitorum in feudis saxonicis, quatenùs in capita fiat et quatenùs in stirpes*, et qui s'établit, comme avocat, à Mersebourg.

Peut-être ne se tromperait-on pas en donnant à Jean Saltzmann un troisième fils, *Jean-Rodolphe* Saltzmann, natif de Strasbourg, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, de 1745 à 1759, puis à Strasbourg, de 1759 à 1793, qui eut de son mariage (1746) avec *Marie-Elisabeth Saur* sept enfants, dont deux fils, nommés Frédéric-Rodolphe et Thomas-Frédéric. L'aîné s'est fait connaître, à la fin du siècle passé, par divers travaux littéraires. Né à Sainte-Marie-aux-Mines, le 8 mars 1749, il prit le grade de licencié en droit à l'université de Strasbourg, et fut nommé conseiller de légation par le duc de Saxe-Meiningen. Suivant une note que nous devons à l'obligeance de M. *Kræber*, élève de l'Ecole des Chartres et son parent, il fut aussi imprimeur à Strasbourg. Sa femme, *Marguerite Müller*, ne lui donna que deux filles : Marguerite, mariée à *Goguel*, de Montbéliard, et Frédérique, femme de *Silbermann*, de Strasbourg. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés, d'après Meusel :

I. *Diss. de pactis successoriis*, Arg., 1773, in-4°.

II. *Tables chronologiques pour servir à l'histoire universelle et à celle des Etats de l'Europe*, Strasb., 1774, in-4°.

III. *Almanach des Muses pour les années* 1775-77, Götting., 1776-78, in-12.

IV. *Schriftasche auf einer neuen Reise durch Teutschland, Frankreich, Helvetien und Italien gesammelt*, erstes Bändchen, Frankf., 1780, in-8°. — La suite n'a pas paru.

V. *Taschenbuch für Freymäurer*, Frankf., 1780, in-8°.

VI. *Beytrag zu einer Apologie des Mönchsstandes aus statistischen und religiösen Gründen*, Strasb., 1783, 8°.

VII. *Von der Art die Geschichte zu schreiben*, Götting., 1784, in-8°. — Trad. du français de l'abbé Mably et enrichi d'une Préface du professeur Schlözer.

Saltzmann eut aussi part à la rédaction du Bürgerfreund, gazette hebdomadaire in-4°, publ. à Strasbourg en 1776 ; enfin il fonda, en 1782, une re-

vue scientifique à laquelle il renonça pour entreprendre, en 1785, l'impression de l'Avant-Coureur.

SALUSSES-DE-MIOLANS (Jacques de), sieur de Cardé et gendre du comte de *Tende* par son mariage avec *Anne de Savoie*, prit les armes pour la cause protestante dès 1562. Il assista au siége de Barjols et à la défense de Sisteron. Chargé par son beau-père de poursuivre Sommerive, il essaya inutilement de l'attirer hors de son camp, où il le tint bloqué jusqu'à ce que la famine et la désertion l'obligeassent lui-même à battre en retraite. En 1567, *Jacques de Crussol* lui confia la défense de Saint-Marcellin. Quoique la ville ne fût pas fortifiée, il y tint assez longtemps pour donner à d'*Acier* et à *Mouvans* le temps de le secourir; mais bientôt après, il se laissa enlever cette place par surprise. Il se retira alors à Romans, où il fut assiégé dès le 23 mars 1568. Il s'y défendit bravement jusqu'à la conclusion de la paix. Lorsque la guerre se ralluma, il partit probablement avec *La Coche*, pour aller rejoindre en Lorraine l'armée allemande, et mourut en Bourgogne dans le camp du duc de Deux-Ponts.

SALUSTE (Guillaume de), seigneur du Bartas, le premier poëte dans le genre héroïque dont s'honore notre littérature, naquit à Montfort, dans l'Armagnac, vers 1544 (1).

On a très-peu de détails sur sa famille et sur lui. Son père, seigneur du Bartas, petite terre près d'Auch, était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre et trésorier de France. L'historien de Thou nous apprend ce que l'on sait de plus positif sur notre poëte. « Né de parents nobles de la ville d'Auch, et élevé dès son enfance dans les exercices militaires, il sçut adoucir, dit-il, ce que les armes ont de rude et de barbare par l'aimable commerce qu'il entretint avec les Muses, et il fit de si grands progrès à leur école que, quoique par un vice de son païs il ne parlât pas notre langue bien purement, quoiqu'il n'eût vécu que dans les armées, éloigné du commerce des gens de lettres, il mérita par ce célèbre ouvrage qu'il intitula *la Semaine*, dont il s'est fait tant d'éditions, et dont on a vu à l'envi tant de traductions latines et italiennes, d'être mis au nombre des plus illustres poëtes de notre temps, et d'être regardé par bien des gens comme tenant en ce genre la première place après Ronsard. Je sçai que quelques critiques trouvent son style trop figuré, ampoulé et rempli de gasconnades. Pour moi qui ai connu sa candeur, et qui l'ai souvent entretenu familièrement, tandis que du temps des guerres civiles je voyageois en Guienne avec lui, je puis assûrer que je n'ai jamais rien remarqué de semblable dans ses manières. En effet, malgré sa grande réputation, il parloit toujours avec beaucoup de modestie de lui-même et de ses ouvrages, se plaignant souvent de ce que l'éloignement de son païs et les conjonctures où il s'étoit trouvé, ne lui avoient pas permis de consulter les gens d'esprit et de goût, de qui il auroit pu apprendre à connoître ses défauts, et les moyens de les réparer. Il avoit résolu de s'en dédommager par un voyage qu'il vouloit faire à Paris, aussitôt que nos troubles seroient appaisés; mais comme il servoit actuellement à la tête d'une cornette de cavalerie sous le maréchal de Matignon, gouverneur de la province, les chaleurs, les fatigues de la guerre, et, outre cela, quelques blessures qui n'avoient pas été bien pansées, l'enlevèrent à la fleur de l'âge, au mois de juillet (1590) (1), âgé de 46 ans. Il n'y avoit que peu de temps qu'il étoit de retour de l'ambassade de l'Ecosse dont il s'étoit acquitté avec beaucoup de zèle et de prudence, et pendant laquelle le

(1) C'est à tort que la plupart des biographes le font naître au château du Bartas, on ne peut récuser le témoignage formel de son ami Pierre de Brach :

Saluste me montra de loin un grand clocher...
Voilà le lieu, dit-il, de ma nativité;
Voilà Montfort qui m'a dans ses bras allaité.
(Voyage en Gascogne.)

(1) Sainte-Marthe recule sa mort d'une année.

roi Jacques VI, dont il avoit été parfaitement bien reçu, lui avoit fait les propositions les plus avantageuses pour l'engager à rester à sa cour. » De Thou reproduit ces mêmes détails dans ses Mémoires. On ne sait rien d'autre sur la vie de notre poëte. Ses œuvres, que nous avons relues avec soin, ne nous ont rien appris; il évite constamment de parler de lui, même lorsque le sujet semblerait l'y convier, par exemple, dans son cantique sur la bataille d'Ivry. Nous espérions trouver quelques renseignements dans des lettres autographes de lui que nous avions remarquées, il y a une quinzaine d'années, dans le vol. 712 de la Collection Dupuy (1), Bibl. nat., départ. des MSS., et dont nous avions pris note pour en faire usage dans cette notice; mais depuis, ces lettres ont disparu. La vie de notre poëte est donc tout entière pour nous dans ses œuvres.

On peut supposer qu'une bonne éducation développa l'heureux naturel dont Du Bartas avait été doué. On naît poëte, mais on ne naît pas savant, et Du Bartas possédait à fond toute la science de son temps avec ses erreurs et ses préjugés (2). Il paraît même certain qu'il lisait les Livres Saints dans le texte original. Il se voua de bonne heure au culte des Muses; c'est ce qu'il témoigne dans les vers suivants, en nous révélant ses tâtonnements et ses incertitudes avant de s'arrêter au genre de poésie qu'il choisit et auquel il resta fidèle :

Je n'estoy point encor en l'avril de mon aage (1),
Qu'un désir d'affranchir mon renom du trespas,
Chagrin, me faisoit perdre et repos et repas
Par le brave projet de maint sçavant ouvrage.

Divers sentiers se présentant à lui, il s'y engage tour à tour :

Tantost j'entreprenoy d'orner la grecque scène
D'un vestement françois. Tantost d'un vers plus
Hardi, j'ensanglantoy le françois eschafaut [haut,
Des tyrans d'Ilion, de Thèbes, de Micène.

Je consacroy tantost à l'Aonide bande
L'histoire des François : et ma saincte fureur
Desmentant à bon droict la trop commune erreur
Faisoit le Mein gaulois, non la Seine alemande.

Tantost je desseignoy d'une plume flatteuse
Le los non-mérité des rois et grands seigneurs :
Et pour me voir bien tost riche d'or et d'honneurs,
D'un cœur bas je rendoy mercenaire ma Muse (2).

Et tandis [tantost] je vouloy chanter le fils volage
De la molle Cypris, et le mal doux-amer
Que les plus beaux esprits souffrent par trop aimer,
Discours, où me poussoit ma nature et mon aage.

Le poëte était dans cette perplexité du talent qui se tâte, qui s'essaye, lorsque la divine Uranie lui apparut : prends, lui dit-elle,

Pren moy donques pour guide : eslève au ciel ton
[aile :
Saluste, chante moy du Tout-puissant l'honneur.

Du Bartas se montra docile à ce conseil, il ne traita plus dès lors que des sujets religieux.

Or tout tel que je suis, [dit-il], du tout j'ay destiné
Ce peu d'art et d'esprit que le Ciel m'a donné
A l'honneur du grand Dieu, pour nuict et jour es-
Des vers que sans rougir la vierge puisse lire. [crire

N'est-il pas curieux de voir un homme

(1) Les pièces de ce volume n'étaient pas cotées. Depuis, le volume a été relié à neuf et paginé; on y a replacé, entre autres, la fameuse lettre de Montaigne qui en avait été soustraite. C'est ainsi qu'on a reperdu d'un côté ce qu'on avait regagné de l'autre.

(2) Ainsi il croit à l'astrologie et range parmi les insensés « celui qui dit que les Astres n'ont pas Pouvoir dessus les corps qui fourmillent ça-bas; » non qu'il veuille enchaîner Dieu aux lois de la nécessité, Dieu tient tout sous sa main, dit-il, et nul astre ne peut « verser sur les mortels que le destin qu'il veut. » Il repousse le système de Copernic et traite « d'esprits phrénétiques » « ces escrivains qui pensent Que ce ne sont les Cieux ou les Astres qui dansent A l'entour de la terre : ains que la terre fait, Chasque jour naturel, un tour vrayment parfait. » Cependant sur d'autres questions, telles que les marées, la formation des rivières, etc., il semble devancer son siècle.

(1) Ce joli vers se retrouve dans une pièce d'*Ant. Mage* que nous avons citée (*Voy.* ce nom). Le plagiaire n'a pas même cherché, par quelque variante, à dissimuler son larcin. Ceci nous rappelle un plagiat plus important. Les vers que nous avons rapportés à la fin de l'art. *Montaud*, « Mais quel bruit oy-je ici ? etc. » sont pris mot pour mot du 7e jour de *la Semaine*.

(2) Cette rime et d'autres analogues sont fréquentes dans Du Bartas, il donnait à l'*u* la prononciation de la diphthongue *eu*. Une autre licence qu'il se permettait aussi volontiers, c'était d'adoucir la prononciation d'une syllabe par le retranchement d'une consonne dure; ainsi il rime *infecte* avec *prophète*, *Grecs* avec *sacrez*, *en bloc*, qu'il écrit *en blot* avec *mot*. Il est vrai qu'il emploie même en prose cette dernière expression.

de guerre, un soldat, dans ces temps de licence et de désordres, consacrer sa Muse à l'édification des familles, tandis que des dignitaires de l'Eglise, des abbés, des évêques, ne célébraient dans leurs chants lascifs que la glorification des vierges folles?

Il ne reste rien des Essais profanes de Du Bartas. Il préluda, dans sa nouvelle voie, par le poëme de Judith, l'héroïne de Béthulie. Le sujet lui en avait été donné par la reine *Jeanne d'Albret*. Les critiques ont eu tort de reprocher à l'auteur de n'avoir fait que mettre en vers le récit de la Bible. « Je n'ay pas tant suyvi, dit il dans sa préface, l'ordre ou la phrase du texte de la Bible, comme j'ay tasché (sans toutesfois m'eslongner de la vérité de l'histoire) d'imiter Homère en son Iliade, Virgile en son Ænéide, et autres qui nous ont laissé des ouvrages de semblable estoffe. » Que l'imitation soit faible, tout le monde en conviendra ; mais on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître avec M. Sainte-Beuve qu'il s'y «remue par accès un certain souffle héroïque.» Au jugement de Scaliger, Du Bartas imita le style de Lucain : feliciter assurgit, dit-il, sed sæpius duriusculus (Scaligerana). Dans ce poëme, de même que dans ceux qui l'ont suivi, Du Bartas a réussi autant qu'il le pouvait avec notre langue poétique, telle que Ronsard et son école l'avaient faite. On a beau être riche, quand on n'est vêtu que d'oripeaux, il n'y paraît pas, et surtout en France où la forme, la manière, les dehors, le style sont *presque* tout. C'est pour cela que nous voyons mourir, d'un siècle à l'autre, tant de nos célébrités littéraires. Shakspeare, Milton seraient certainement morts parmi nous, Boileau ou Voltaire les eussent enterrés. Quel ne devait pas être le malheureux sort de nos écrivains alors que la langue n'était pas fixée ! Si Du Bartas avait eu à sa disposition la langue abondante et harmonieuse d'Homère ou de Virgile, il est certain que ses poésies seraient encore lues. Aussi n'est-ce pas en regard de l'Iliade ou de l'Enéide qu'il faut placer le poëme de *Judith* ou celui de *la Semaine* pour en juger avec impartialité, mais des traductions qui ont été faites de ces poëmes dans le XVI[e] siècle, et l'on se convaincra facilement que, comme écrivain et comme poëte, Du Bartas était bien supérieur et à Salel, et à *Certon*, et à *Des Masures*, etc. Si ces quatre renommées se sont éteintes, ce n'est pas qu'ils aient manqué de talent, c'est que la langue dans laquelle ils se sont exprimés n'est plus parlée depuis longtemps, c'est qu'elle n'est plus comprise. La plus noble pensée perd à être présentée sous un accoutrement ridicule. Il n'y a pas de poésie burlesque, et le suranné dans le langage est presque toujours burlesque. Si la réputation de Du Bartas ne s'est pas soutenue, ce sont donc les progrès de la langue qu'il faut en accuser. Cela est si vrai que ses poëmes, dont la lecture est si fatigante dans l'original, se lisent encore avec intérêt dans les traductions qui en ont été faites.

Du Bartas n'aurait-il eu que ce mérite d'avoir cherché à élever le ton de la poésie française, que l'on devrait lui en avoir de la reconnaissance. Il se fit le champion de la réaction huguenote contre la dépravation du siècle. « Et que si tu ne loués ni mon style, ni mon artifice, disait-il à son lecteur, pour le moins seras-tu contraint de louër mes honnestes efforts, et le saint désir que j'ai de voir à mon exemple la jeunesse françoise occupée à si sainct exercice.» Ce poëme de Judith ayant été mis au jour peu après la Saint-Barthélemy, on ne devait pas manquer d'y voir une menace du parti huguenot. Du Bartas s'en défend et se déclare hautement partisan de la doctrine chrétienne, alors si universellement reçue et aujourd'hui si généralement décriée, de l'entière soumission aux puissances établies, au moins dans les choses temporelles. « Ceux-là, dit-il, me font grand tort qui pensent que... je me suis rendu volontaire avocat de ces esprits brouillons et séditieux qui, pour servir à leurs passions, téméraireme nt, et d'un mouve-

ment privé, conjurent contre la vie des princes qui, pour leurs cruautez, exactions insupportables, et desbordemens domestiques, se sont comme dégradez du vénérable et sacré tiltre de royauté.» Il n'admet d'exception que pour ceux qui, comme Judith, ont reçu de Dieu « une claire et indubitable vocation ; » ce qui revient à dire, pour ceux qui réussissent. Du reste, il convient que c'est là une question trop abstruse pour son faible entendement, et « il la renvoye à ceux qui ont employé beaucoup plus d'huile et de tems à feuilter les volumes sacrez, qu'il n'avoit fait pour encore. »

Dans tous ses écrits, Du Bartas se montre un chrétien zélé, plein de foi et de charité, aimant la concorde, haïssant la dispute, évitant avec grand soin toute espèce de provocation ; il désire voir les controverses de religion « non-seulement du tout esteintes, ains mesmes ensevelies sous un éternel oubli.» Aussi ses Œuvres purent-elles paraître avec l'approbation de la Sorbonne, et même en Italie, dans les Etats du pape, la traduction italienne du poëme de la Semaine fut approuvée par les autorités ecclésiastiques.

Rien ne prouve que Du Bartas ait pris une part active à nos premières guerres de religion. En tout cas, les exigences du service militaire ne le détournèrent pas du culte des Muses. Quelques années seulement après la publication de son premier recueil, il fit paraître sa *Semaine*, magnifique poëme où des beautés du premier ordre rachètent amplement les défauts de goût qu'on y relève. Cette opinion paradoxale qui est la nôtre, nous aurions hésité à la produire, si nous n'avions eu pour nous mettre à couvert l'autorité d'un grand nom. Voici le jugement qu'en porte Gœthe. « La juste appréciation, dit le grand écrivain, de ce qui doit plaire en tel pays ou à telle époque, d'après l'état moral des esprits, voilà ce qui constitue le goût. Cet état moral varie tellement d'un siècle et d'un pays à un autre, qu'il en résulte les vicissitudes les plus étonnantes dans le sort des productions du génie. J'en vais citer un exemple remarquable. Les Français ont eu, au XVI[e] siècle, un poëte nommé Du Bartas, qui fut alors l'objet de leur admiration. Sa gloire se répandit même en Europe, et on le traduisit en plusieurs langues. Il a composé beaucoup d'ouvrages en vers héroïques. C'était un homme d'une naissance illustre, de bonne société, distingué par son courage, plus instruit qu'il n'appartenait alors à un guerrier. Toutes ces qualités n'ont pu le garantir de l'instabilité du goût et des outrages du temps. Il y a bien des années qu'on ne le lit plus en France, et si quelquefois on prononce encore son nom, ce n'est guère que pour s'en moquer. Eh bien ! ce même auteur maintenant proscrit et dédaigné parmi les siens, et tombé du mépris dans l'oubli, conserve en Allemagne son antique renommée ; nous lui continuons notre estime, nous lui gardons une admiration fidèle, et plusieurs de nos critiques lui ont décerné le titre de *roi des poëtes français*. Nous trouvons ses sujets vastes, ses descriptions riches, ses pensées majestueuses. Son principal ouvrage est un poëme en sept chants sur les sept jours de la Création. Il y étale successivement les merveilles de la nature ; il décrit tous les êtres et tous les objets de l'Univers, à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur. Nous sommes frappés de la grandeur et de la variété des images que ses vers font passer sous nos yeux ; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connoissances en physique, en histoire naturelle. En un mot, notre opinion est que les Français sont injustes de méconnaître son mérite, et qu'à l'exemple de cet électeur de Mayence qui fit graver autour de la roue de ses armes sept dessins représentant les œuvres de Dieu pendant les sept jours de la création, les poëtes français devraient aussi rendre des hommages à leur ancien et illustre prédécesseur, attacher à leur cou son portrait, et graver le chiffre de son

nom dans leurs armes. Pour prouver à mes lecteurs que je ne me joue point avec des idées paradoxales, pour les mettre à même d'apprécier mon opinion et celle de nos littérateurs les plus recommandables sur ce poëte, je les invite à relire, entre autres passages, le commencement du 7e chant de sa Semaine :

Le peintre qui, tirant un divers paysage, etc.

« Je leur demande, continue le critique après avoir rapporté le morceau, s'ils ne trouvent pas ces vers dignes de figurer dans les bibliothèques à côté de ceux qui font le plus d'honneur aux muses françaises, et supérieurs à des productions plus récentes et bien autrement vantées. Je suis persuadé qu'ils joindront leurs éloges à ceux que je me plais ici à donner à cet auteur, l'un des premiers qui aient fait de beaux vers dans sa langue, et je suis également convaincu que les lecteurs français persisteront dans leur dédain pour ces poésies si chères à leurs ancêtres, tant le goût est local et instantané (?), tant il est vrai que ce qu'on admire en deçà du Rhin, souvent on le méprise au delà, et que les chefs-d'œuvre d'un siècle sont les rapsodies d'un autre. » Que ce soit là, comme le craint M. Sainte-Beuve, « le dernier coup de fortune » que notre poëte puisse espérer, cela se peut, mais il est assez beau pour qu'il s'en contente. Quand on a été admiré par Ronsard, par le Tasse, par Milton, par Gœthe, on peut se consoler de ne pas être goûté par tout le monde. *Simon Goulart* rapporte ce mot de Ronsard, que Du Bartas avait plus fait en une Semaine que lui en toute sa vie ; tandis que dans l'opinion de Du Bartas lui-même, sa Semaine « marchoit mille pas après la Franciade. » La modestie l'aveuglait autant que d'autres sont aveuglés par leur présomption. Quant au Tasse, le poëme de la Semaine lui suggéra l'idée d'un poëme semblable, la Création du Monde en Sept Jours, qu'il laissa inachevé ; et Milton, au rapport de Hallam, ne dédaigna pas « de ramasser des perles au milieu de ce fatras de mauvais goût et de mauvais style (la traduction de Silvester »). Mais ce qui parle encore plus haut que toutes les appréciations individuelles, ce sont les traductions qui furent faites de ce poëme dans toutes les langues de l'Europe. Nous ne possédons pas dans notre littérature d'autre ouvrage qui ait joui de cet honneur, pas même ceux dont la gloire vivra éternellement. Il fut traduit en latin, en anglais, en allemand, en suédois, en italien, en espagnol, comme on eût fait pour un des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Le magnifique panégyrique de Gœthe aura au moins ce résultat de rendre nos critiques plus réservés. Autrefois on passait Du Bartas sous silence dans l'histoire de notre littérature ; on le citait à peine pour mémoire. Mais aujourd'hui on se croira obligé, je ne dirai pas de le lire, mais d'en dire au moins quelques mots. M. Sainte-Beuve fait exception, il a consacré à Du Bartas une notice bien étudiée, et où il lui rend justice. « On ne peut nier, dit-il, que la Semaine ne justifiât ce premier enthousiasme par un certain air de grandeur, par des tirades éloquentes et aussi par la nouveauté bien réelle du genre. La poésie dévote du moyen âge était dès longtemps oubliée, la Renaissance avait tout envahi ; les seuls Protestants en étaient encore aux maigres psaumes de Marot. Voici venir un poëte ardent et docte, qui célèbre l'œuvre de Dieu, qui raconte la sagesse de l'Eternel et qui déroule, d'après Moïse, la suite et les beautés de la cosmogonie hébraïque et chrétienne. Ce que Parménide, Empédocle, Lucrèce et Ovide lui-même ont tenté chez les Anciens, il l'ose à son tour, et en des détails scientifiques non moindres ; mais toute cette physique se relève d'un sentiment moral animé, d'une teinte biblique et parfois prophétique qui passe comme l'éclair à travers les éléments. — Le malheur de Du Bartas est qu'il gâte cette élévation naturelle de ses pensées, cette noblesse de ses

descriptions par des traits burlesques, par des expressions déplacées et de mauvais goût (même pour son temps), dont il ne sentait pas le léger ridicule.»

On peut dire en toute vérité que pour la noblesse, l'élévation, l'ampleur du style, la richesse, la variété des images, Du Bartas n'a pas eu de rival dans son siècle. Ronsard lui-même n'en approche pas. On rencontre à chaque page de ses œuvres d'excellents vers qui n'ont pas vieilli, des vers frappés au coin de nos maîtres. Pour ce qui est de ses défauts, il les partage avec les écrivains de son siècle. On lui a reproché avec raison ses créations de mots. Mais on oublie qu'il pouvait se prévaloir en cela des autorités les plus respectables. Joachim Du Bellay consacre tout un chapitre de sa Défense et Illustration de la langue françoise à l'invention des mots. « Vouloir oter la liberté à un sçavant homme, qui voudra enrichir sa langue, d'usurper quelquesfois des vocables non vulgaires, ce seroit restraindre notre langaige, non encor' assez riche, soubz une trop plus rigoreuse loy que celle que les Grecz et Romains se sont donnée. — Ne crains donques, poëte futur, d'innover quelques termes, en un long poëme principalement, avec modestie toutesfois, analogie et jugement de l'oreille, et ne te soucie qui le treuve bon ou mauvais, espérant que la postérité l'approuvera, comme celle qui donne foy aux choses douteuses, lumière aux obscures, nouveauté aux antiques, usaige aux non acoutumées, et douceur aux apres et rudes. » Tels sont les principes dont notre poëte fut nourri.

Un bel esprit, conduit d'heur et de jugement,
Peut donner passe-port aux mots qui freschement
Sortent de sa boutique : adopter les estranges,
Enter les sauvageons, rendant par ces meslanges
Son oraison plus riche : et d'un esmail divers
Riolant sa parole, ou sa prose ou ses vers.

Non-seulement les poëtes usaient sans scrupule de cette licence, mais les prosateurs eux-mêmes, ceux surtout qui avaient quelque originalité. Montaigne ne s'en fait pas faute. Au jugement de ce profond penseur, « le maniement et employte des beaux esprits donne prix à la langue, » cependant il ajoute avec beaucoup de sens : « non pas l'innovant, tant comme la remplissant de plus vigoreux et divers services, l'estirant et ployant; ils n'y apportent point de mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage, luy apprennent des mouvements inaccoutumez, mais prudemment et ingénieusement. » Et il blâme ces écrivains, de son siècle, à qui « il ne chault de l'efficace, pourveu qu'ils se gorgiasent en la nouvelleté, » et qui « pour saisir un nouveau mot, quittent l'ordinaire, souvent plus fort et plus nerveux. »

Cependant on aurait tort de croire que dans ses formations de mots Du Bartas fut toujours mal inspiré. Nous en citerons quelques-uns que l'usage aurait pu consacrer. *Sceptrer* pour donner le sceptre (Qui sceptre les pasteurs et desceptre les rois); *enthroner* pour mettre sur le trône (Qui les pasteurs enthrone et déthrone les rois) ne nous choqueraient pas. Les mots de *fuitif* pour fugitif, *odoreux* pour odorant, *dormars* pour dormeurs (—la nécessité, mère antique des arts Et resveillematin des plus oisifs dormars) nous semblent très-expressifs. Nous accepterions aussi volontiers *martyrer* pour martyriser, les simples *sanglanter* pour ensanglanter, *sembler* pour ressembler, et surtout la charmante expression de *se paonner* (Adam qui vient de mettre son premier vêtement « se paonne, se remire en son ombre), bien préférable à se pavaner. Mais nous ne recommanderions pas les barbarismes *tonnerreux*, *tonnerreusement*, *murmurantement*, *sifflantement*, les oiseaux *charongniers*, pour vivant de charognes, les cerfs aux pieds *venteux* pour agiles comme le vent, les ruisseaux *gargouillans*, le soleil qui *ventouse* la terre, c'est-à-dire qui pompe les vapeurs, le *ventelet* qui murmure *fraischelet*, et une foule d'autres.

Un autre écueil que Du Bartas ne sut pas toujours éviter, c'est celui que

lui présentait la formation d'épithètes composées, innovation dont il n'est pas l'auteur, comme on semble le croire, mais qu'il apprit à l'école de Ronsard. Avant même Ronsard, Du Bellay avait recommandé « d'amplifier la languo françoyse par l'immitation des anciens aucteurs grecz et romains. » Ce serait aller trop loin que de prétendre que le génie de notre langue s'oppose à ces sortes d'épithètes, il s'agissait seulement d'en faire un usage judicieux, et Du Bartas lui-même reconnaît avec modestie qu'il a abusé de la permission. Après avoir dit pour sa justification qu'une épithète composée lui épargne souvent « tout un vers et quelquefois mesme deux, » il confesse qu'en sa première Semaine ces épiphètes sont souvent « fort épaisses, » cependant il ajoute « que les sçavans lui font entendre que si on les veut bien et soigneusement examiner, on en remarquera fort peu d'oisifs : de quoy tous les poëtes qui sont renommez ne se peuvent pas vanter. » Ces sçavants l'abusaient certainement, personne n'approuvera les vers suivants :

Je te salue, ô terre, ô terre porte-grains,
Porte-or, porte-santé, porte-habits, porte-humains,
Porte-fruicts, porte-tours, ronde, belle, immobile,
Patiente, diverse, odorante, fertile,
Vestue d'un manteau tout damassé de fleurs,
Passementé de flots, bigarré de couleurs.

Le Soleil « chasse-ennuy, chasse-duell, chasse-nuict, chasse-crainte, » — « Et Phœbé verse-froid, verse-humeur, borne-mois, » ne satisferont pas davantage. Il est toujours de mauvais goût d'*amplifier*, même une licence permise. Mais les expressions suivantes l'orgueil *hausse-sourci*; l'Envie, monstre *blesse-honneur*; Jupiter *donne-biens*, *chasse-maux*; Apollon *donne-honneurs*; l'ancre *arrête-navire*, etc., trouveraient grâce peut-être auprès d'un critique indulgent. Il en serait difficilement de même du Père *roule-ciel*, du Soleil *guide-dance*, des Géants *terre-nez*, du *pié-viste* chevreuil et du cerf *pié-soudain*, etc.

Du Bartas n'est pas toujours heureux, non plus, dans le choix de ses métaphores, il tire ses comparaisons de trop bas. Ainsi il tombe dans le burlesque lorsqu'il dit « que Phœbus s'atiffa d'une *perruque* blonde », que Dieu *siringua* l'esprit qui anima le chaos, que de mille couleurs il *camelote* les prés, que l'œil du chrétien prend la foi pour *lunettes*, qu'un capitaine mesure une muraille de l'*aulne* de son œil ; lorsqu'il parle du *perruqué* Soleil, des *clous d'or* du firmament, des célestes *chandelles*, des monts *enfarinez* d'une neige éternelle, de la tristesse qui *becquète*, du souci amoureux qui *pincète* le cœur, etc. C'est ce qui fait dire à *Du Perron* que l'élocution de notre auteur « est impertinente en ses métaphores qui pour la pluspart ne se doivent prendre que des choses universelles, ou si communes qu'elles aient passé comme de l'espèce au genre, comme le soleil. » (Perroniana). Cependant nous ferons remarquer que la bassesse de la comparaison n'est pas toujours une raison d'exclusion aux yeux de ce tyran capricieux qu'on appelle l'usage. Ne dit-on pas : *pétri* de fiel, d'orgueil ; un cœur *ulcéré* ; *ivre* de sang ; *soûl* de musique ; le vent, la neige *fouëtte* ; le *fléau* de Dieu ; le *marteau* des hérétiques ; se *coiffer* d'une opinion, etc., etc., toutes expressions qui ont dû paraître bien hasardées et que l'usage nous a rendues familières. Nous n'affirmerions pas que, le romantisme aidant, on n'en revint aux monts *enfarinés* et aux célestes *chandelles*.

Une innovation qui est propre à notre poëte, croyons-nous, c'est le redoublement de la première syllabe de certains verbes « pour en augmenter la signification et représenter plus au vif la chose ». Dans un ou deux cas, cette étrangeté a assez bonne grâce, parce que le verbe étant monosyllabique, on croit à une simple répétition du mot.

La Pour à qui *ba-bat* incessamment le flanc,
Mais le cœur de Judit qui sans cesse *ba-bat*.

Mais nous abandonnerions à la critique la *ba-branlante* eschine du dauphin, le *flo flottant* séjour de Neptune, les *sou-soufflantes* voiles des vaisseaux,

le feu *pe-petillant*, etc. Cela pouvait être fort beau en grec. Nous lui concéderions du même coup toutes les excentricités d'harmonie imitative de notre poëte, telles que cette peinture de l'alouette que J.-B. Rousseau lui a enviée :

La gentile alouëte avec son tire-lire
Tire l'ire aux faschez : et d'une tire tire
Vers le pole brillant.

Et cette hypotypose où le tonnerre

Marmotone, grondant, la nue qui le presse :
Canonne, tonne, estonne et d'un long roulement
Ire fait retentir le venteux élément.

Ou cette autre où il nous peint une Furie qui

dans la chartre horrible
Bruyant, courant, errant, terrible, horrible, rible.

Ce dernier trait le cède cependant encore à ce coup de pinceau donné à sa belle description du cheval (1) :

Le champ plat bat, abat : destrape, grape, attrape
Le vent qui va devant.

En voilà bien assez pour faire comprendre que Du Bartas eût tenu convenablement sa place dans la célèbre Pléiade. Il en eût été le poëte héroïque.

Après avoir mis en lumière les ombres du tableau, il est juste de citer quelque morceau propre à donner une idée plus favorable du poëte. Nous l'emprunterons au 3e jour de la Semaine.

O trois et quatre fois heureux cil qui s'esloigne
Des troubles citadins ; qui, prudent, ne se soigne
Des emprises des rois : ains servant à Cérès
Remue de ses bœufs les paternels guérets.
La venimeuse dent de la blafarde envie,
Ni l'avare souci ne travaillent sa vie.
Des bornes de son champ son desir est borné :
Il ne boit dans l'argent le philtre forcené
Au lieu de vin grégois, et parmi l'ambrosie
Ne prend dans un plat d'or l'arcenic oste-vie.
Sa main est son gobeau, l'argente ruisselet
Son plus doux hypocras, le fromage, le laict,
Et les pomes encor, de sa main propre entées,
A toute heure luy sont sans aprest apprestées.

Nous ne pensons pas que Virgile lui-même eût pu faire mieux dans notre langue, à quelques taches près. Selon nous, un grand mérite de Du Bartas, c'est d'avoir su allier, de la manière la plus heureuse, à la cosmogonie des Chrétiens la mythologie des Anciens, si riche, si animée, si vivante. Pour être poétiques, les forces de la nature veulent être personnifiées, et nous ne croyons pas que les anges, ni les archanges, ni Satan lui-même puissent convenablement remplacer les divinités de la Fable. Le tout est d'en user, comme notre poëte l'a fait, avec discernement. Cependant les critiques ne lui ont pas été épargnées, et même, en bon chrétien qu'il est, il se sent tout porté à faire amende honorable. « Les autres, dit-il, voudroient que ces mots de Flore, Amphitrite, Mars, Vénus, Vulcain, Jupiter, Pluton, etc., fussent bannis de mon livre. Ils ont de vray quelque raison ; mais je les prie considérer que je les ay clair-semez. Et quant j'en use, c'est par métonymie, ou faisant quelque allusion à leurs fables : ce qui a esté pratiqué jusqu'à présent par ceus qui nous ont donné des poëmes chrestiens. La poésie est de si long temps en saisine de ces termes fabuleus qu'il est impossible de l'en déposséder que pié à pié. Je lui ai donné les premiers assauts ; quelque autre viendra qui lui fera quitter du tout la place : et interdira, comme parlent les jurisconsultes, à ces monstreuses bourdes et l'eau et le feu. » Je le demande, quel est le juge assez peu sensible aux charmes de la poésie qui trouverait à reprendre à cette peinture des terreurs d'Adam après la chute :

Las ! quels spectres hideux ? quels phantosmes [horribles ?
Quels tonnerres ? quels cris ? quels burlemens ter- [ribles ?
Suis-je pas sur le bord du bruyant Phlégeton ?
Tisiphone, Mégère et toy triste Alecton,
Quel tan [taon] vous fait quitter les antres effroya- [bles
De l'Enfer tenebreux ? Monstres abominables,
Ministres de Pluton au renfrongné sourcy,
O filles de la Nuict que faictes-vous icy ?

Ce n'est pas Boileau ni Voltaire qui eussent blâmé Du Bartas, car ces grands maîtres sentaient mieux que personne que, sans les ornements de la Fable, « La poésie est morte ou rampe sans vigueur. » A la faveur de la réaction re-

(1) Nous éprouverions quelque pudeur à reproduire ici l'absurde anecdote imaginée, je crois, par Naudé. Il ne faut pas que la bêtise devienne un brevet de longue vie.

ligieuse, le poëme de la Semaine eut un succès immense. Quatre ans après sa publication, l'auteur en revoyait la 17ᵉ édition. On en compta par la suite jusqu'à 30 éditions dans tous les formats, depuis l'in-folio jusqu'à l'in-32. Un tel succès est unique dans les annales de notre littérature ; il ferme la bouche à toutes les critiques.

Du Bartas était à la cour de Nérac lorsque Catherine de Médicis amena sa fille Marguerite à son inconstant époux le roi de Navarre (1579). Il *dressa* à cette occasion un petit poëme en patois gascon pour l'accueil de la reine. Trois nymphes, l'une latine, l'autre françoise et la troisième gasconne, débattent, chacune dans sa langue, à qui reviendra l'honneur de saluer Sa Majesté. A la fin, la gasconne l'emporte : c'étoit de droit. Cédons, lui dit la nymphe françoise,

— Le Gascon a la teste si verte
Qu'il vient le plus souvent des paroles aux mains.

Dans la même année, Du Bartas dédia à la reine une édition de ses œuvres. Il lui disait, dans un langage qui semble emprunté à la fameuse dédicace de *Laurent Joubert*, qui parut aussi vers ce temps, qu'il en était encore « és angoisseuses tranchées de l'enfantement, » lorsque, par le conseil de monseigneur de Pibrac, il avait jeté les yeux sur elle « comme sur sa favorable Lucine. » Ce n'était là sans doute que l'hommage obligé d'un sujet. Qu'est-ce que *Margot* pouvait avoir de commun avec les chastes inspirations du poëte ? Il en coûte toujours d'approcher les Grands. Aussi en plusieurs endroits de ses écrits, Du Bartas déplore la misérable condition des courtisans. Son ambition à lui n'allait pas au delà de ce qu'il possédait. Puissé-je, s'écriait-il,

Puissé-je, ô Tout-puissant, inconnu des grands
Mes solitaires ans achever par les bois : [rois,
Mon estang soit ma mer, mon bosquet mon Ardene :
La Gimone mon Nil, le Sarrampin ma Seine :
Mes chantres et mes luths les mignards oiselets :
Mon cher Bartas mon Louvre : et ma Cour mes
[valets :
Ou sans nul destourbier si bien ton los j'entonne,
Que la race future à bon droit s'en étonne.

Et ce cri du poëte partait du cœur. Il aimait la paix des champs, il haïssait le métier des armes, il gémissait sur nos discordes civiles. La guerre un moment assoupie n'avait pas tardé à se rallumer. Mais cette fois ce n'était plus sous la bannière de la Foi que les partis allaient combattre. Le vertueux Du Bartas fut-il condamné à prendre part à la honteuse guerre des Amoureux ? Nous le craignons. La paix qui suivit le traité de Fleix (1580) lui en parut d'autant plus précieuse ; il la célébra dans une hymne éloquente :

Saincte fille du Ciel, Déesse qui rameines
L'antique siècle d'or, qui belle rassereines
L'ær trouble des François, qui fais rire nos champs,
Unique espoir des bons, juste effroy des meschans,
Vierge, depuis vingt ans, aux Gaules incognue,
O Paix, heureuse Paix, tu sois la bien-venue.
Voy comme à ton retour ceux qui desja poussoient
Leurs escumeux chevaux, et forcenes baissoyent
Leurs boys pour se chocquer, jettent aux pies leurs
[armes,
Et d'aise transportez s'entrebaignent de larmes.
[etc. (1).

Ne soyons pas injustes ; pourrait-on trouver un plus noble langage dans toute notre littérature classique ?

Du Bartas ne s'endormit pas dans sa gloire. L'encens qu'on lui prodigua n'eut pas pour effet de l'enivrer ou de l'assoupir. Il conçut le plan d'un vaste poëme qui devait être comme l'épopée du genre humain, et auquel il donna le nom de *Seconde Semaine*, semaine mystique divisée en journées mystiques, dont il avait, dit-il, emprunté l'idée à St-Augustin dans sa Cité de Dieu. Du Bartas ne publia lui-même que les deux premiers chants de ce poëme, contenant l'Eden, 1ᵉʳ jour, et l'Arche, 2ᵉ jour, chacun divisé en quatre parties. Ce fragment n'est pas moins étendu que tout le poëme de la Semaine. Il parut en 1584. On remarque dans ce poëme les mêmes beautés et les mêmes défauts que dans ses aînés. Cependant l'auteur prétend qu'il a été plus sobre dans ses créations de mots. « Vraiment je n'ay point souvenance, dit-il, d'avoir en toute ceste œuvre

(1) Ces beaux vers sont reproduits dans un des chants de la Seconde Semaine, au commencement de la 4ᵉ partie du 1ᵉʳ jour, intitulee les *Artifices*.

dernière donné lettres de naturalité à pas un mot estranger.—Seulement ay-je fait de quelques noms qui sont vraiment françois, des verbes, comme de limaçon, limaçoner, de Dædale, dædaler, etc. » Ces choix ne nous paraissent pas propres à justifier la liberté qu'il a prise. On pouvait s'en passer. Mais ne faut-il pas permettre quelques faiblesses, même au génie. « Lisant mon livre, te souvienne, disait le poëte à son lecteur, que je suis homme, voire des moindres hommes ; et par conséquent sujet à beaucoup d'infirmités et ignorances. » Quant à ceux qui lui reprochaient de n'avoir pas suivi les règles d'Aristote et d'Horace, il leur répond que « sa Seconde Semaine n'est (aussi peu que la première) un œuvre purement épique ou héroïque, ains en partie héroïque, en partie panégyrique, en partie prophétique, en partie didascalique. Ici je narre, dit-il, simplement l'histoire ; là j'émeu les affections : ici j'invoque Dieu ; là je luy en ren graces : ici je luy chante un hymne, et là je vomi une satire contre les vices de mon age : ici j'instrui les hommes en bonnes meurs, là en piété : ici je discours des choses naturelles, et là je louë les bons esprits. Que donques en une si grande nouveauté de sujet poëtique, une nouvelle et bisarre (puisqu'ils le veulent ainsi nommer) méthode me soit permise. »

Ce poëme n'eut pas moins de succès que le précédent. Mais il resta inachevé. Les maladies et les tribulations de la vie vinrent se joindre aux fatigues de la guerre pour empêcher Du Bartas de terminer son œuvre. En plusieurs endroits, il se plaint d'avoir vu s'éteindre son feu poétique : Si vous ne coulez plus, ainsi que de coutume, et sans peine et sans art, dit-il à ses vers :

Accusez, ô saincts vers, le souci mesnager
Dont la dent nuict et jour commence à me ronger :
Accusez la douleur de mes pertes nouvelles :
Accusez mes procès, accusez mes tutèles.

Et ailleurs, après avoir fait l'énumération des principales maladies dont l'humanité est affligée, il prend la fièvre à partie et lui jette cette apostrophe :

Je te doy bien conoistre, ô mastine traitresse,
T'ayant dedans mon cœur quatre ans eu pour hostesse,
Si que je porte encor de tes plus grands efforts
Les marques dedans l'ame et les traces au corps.
Car outre que desja tu m'as succé, cruelle,
Et des veines le sang et des os la moëlle,
Je sen de mon esprit esteindre la vertu,
L'entousiasme engourdi, le trenchant rabatu ;
Et ma mémoire encor ci-devant telle quelle
Semble, ô juste douleur, à l'onde dans la quelle
Un traict est aussi tost effacé que tracé.
J'ay presque tout perdu mon estude passé :
. . . .
Et c'est pourquoy maugré mon plus soigneux estude,
Mes vers sont devenus fiévreux par habitude,
Vers tantost animez d'une divine ardeur,
Et tantost frissonnans d'une indocte froideur.

Après la mort du poëte, on trouva dans ses papiers plusieurs parties de la 3e et de la 4e journée, déjà achevées, qui furent jointes à ses œuvres.

La grande réputation dont Du Bartas jouissait, même à l'étranger où les traductions de son poëme de la Semaine l'avaient fait connaître, le désigna au choix de son souverain, *Henri de Navarre*, qui lui donna diverses missions de confiance (1), et entre autres, auprès du roi d'Ecosse. *Henri de Sponde* l'accompagna dans cette dernière ambassade, sans doute en qualité de secrétaire. Quel était le but de cette mission? Etait-ce, comme on l'a dit, pour faire agréer au jeune monarque le refus que lui faisait le roi de Navarre de la main de sa sœur? Dans ce cas, cette mission aurait eu lieu en 1586, et ces paroles de l'historien de Thou qu'il y avait peu de temps qu'il était de retour de son ambassade lorsqu'il mourut, ne s'y appliqueraient pas facilement. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, Jacques accueillit Du Bartas avec beaucoup d'affabilité. Il y eut même entre les deux poëtes — car le roi cultivait les Muses latines — assaut de courtoisie. Après avoir célébré dans un de ses chants la gloire de Salomon, Du Bartas ajoute par un rapprochement flatteur que, à l'exemple de la reine de Saba, il était

(1) On voit par une lettre du roi de Navarre, insérée dans le recueil des Lettres missives, qu'en 1580, ce prince le chargea d'une mission « auprès de son cousin M. de Montmorency. »

allé en Écosse attiré par la renommée du prince. Et quel n'avait pas été son étonnement ?

O miracle du monde ! ô Roy du ciel esleu
Pour faire un grand chef-d'œuvre ! ô des Princes [la gloire !
J'ai veu tant, que mon ame à mon œil ne peut croire :
Un cerveau tout chenu au chef d'un jouvenceau, etc.

Pour honorer son hôte, Jacques traduisit, dit-on, en vers latins un des chants de la Semaine, et de son côté, Du Bartas répondit à cette gracieuseté du monarque en mettant en vers français un poëme que ce prince avait composé pour célébrer la victoire de Lépante.

Au rapport de quelques biographes, Du Bartas aurait aussi été chargé d'une mission en Danemark. Mais nous n'en comprendrions pas le motif, et nous soupçonnons quelque méprise. Si son ambassade en Ecosse avait eu lieu sur la fin de 1589 — ce qui s'accorde mieux avec les paroles de l'historien de Thou — voici par quel détour nous chercherions à expliquer cette prétendue mission en Danemark. Supposition du reste purement gratuite. Il se pourrait qu'à son arrivée en Ecosse, le roi étant absent — dès le mois de novembre, il avait pris la mer pour aller à la recherche de sa jeune épousée, Anne de Danemark, que des vents contraires retenaient sur les côtes de Norwège, — il se pourrait disons-nous, que, pour remplir sa mission, Du Bartas se fût décidé à aller joindre le monarque en Danemark où il se trouvait dans les premiers mois de 1590. Mais, nous le répétons, on ne sait rien à ce sujet. Du Bartas continua à servir de sa plume et de son épée la cause de Henri IV. Son dernier chant fut un *Cantique sur la victoire d'Ivry*. On dit même qu'il prit part à cette brillante journée ; les détails circonstanciés dans lesquels il entre tendent à le faire supposer. Mais il n'eut pas la satisfaction de voir son *cher héros* (1) élevé sur le pavois ; il mourut bientôt après avoir fait entendre son chant du cygne, dans sa 46e année.

De sa femme, *Catherine de Manas* (2), naquirent deux fils (une épigramme de *J. de Chandieu* sur la mort de leur père nous en révèle l'existence sans nous faire connaître leurs noms) et au moins deux filles : 1° ANNE (?) (que nous avons dit à tort fille unique, d'après les généalogistes) ; elle épousa *N. Du Faur*, fils du chancelier de la reine de Navarre ; une de leurs filles, *Anne*, fut unie en mariage à *Barthélemy de Frère* (serait-ce Defrèze?), sieur de Hardosse, et eut un fils, *Coriolan de Frère-de-Saluste-Du-Bartas*, marié, en mai 1637 dans l'église de Charenton, avec *Henriette Carré*, fille de feu *Moïse Carré*, médecin du roi, et de *Susanne de Normandie* ; — 2° ISABEAU, mariée, en 1603, à *Jonathan de Preissac*, et morte avant 1624.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *La Muse Chrestienne*, Bordeaux, Symon Milanges, 1574, in-4°. — D'après La Croix-du-Maine, on trouve dans ce recueil la *Judith*, le *Triomphe de la Foi*, l'*Uranie* et plusieurs *Sonnets* [sept]. Du Verdier y ajoute à tort le Poëme dressé pour l'accueil de la reine de Navarre, qui ne fut composé qu'en 1579. Un des sonnets, adressé à *Florimond de Rœmond*, conseiller au parlement de Bordeaux, nous donne quelques détails sur la vie de l'auteur. Nous le rapporterons :

(1) Après une longue énumération de ses vertus, Du Bartas disait en s'adressant aux Ligueurs :

L'athéisme en son cœur il ne couve, bigot :
Il est chrestien monarque, il est prince devot :
Il croit qu'avec le laict de sa chere nourrice,
Il a succe de Dieu le réformé service.
Mais il n'est partial, escervelé, testu :
Et si le temple sainct, à peu près abatu
Par nos profanes mains, par nos plumes mutines,
Superbe, doit un jour reparer ses ruines ;
Et si l'Église encor doit espérer jamais
Un estat bien-heureux, une profonde paix,
Sans doute ce sera sous un prince si vuide
D'aveugle passion.

Le poëte ne pressentait pas l'édifiante comédie de Saint-Denis.

(2) M. de Villeneuve (Hist. de Nérac) l'appelle *Defrèze*, et pretend que Du Bartas tenait d'elle le château de Hardosse, où, selon lui, il composa sa première Semaine. Dans ce cas, il eût été marié deux fois.

Mon cher Rémond qui sais dextrement marier
La lire de Phebus aux textes de Scévole,
Tu t'enquiers si depuis que j'ai quitté l'école,
J'ai suivi le barreau ou bien le train guerrier ?
La vente des états, le mépris coutumier
De la sainte Themis qui de ça-bas s'envole,
L'horreur du fer civil qui notre France affole,
M'ont fait tant dedaigner l'un et l'autre metier,
Que loin d'ambition, d'avarice et d'envie,
Je passe oisivement en mon Bartas la vie,
Me contentant du bien par les miens acqueté.
Mais tel, mon cher Rémond, et nuict et jour se [peine
Pour s'immortaliser, dont peut-être la peine
Ne sert tant au public que mon oisiveté.

II. *La Semaine ou Création du monde*, Paris, Michel Gadoulleau (1), 1578, in-4°; trad. en vers latins par *Gabriel de Lerm* (et non de Lorm), sous ce titre : *Guill. Sallustii Bartassii Hebdomas, opus gallicum à Gabriele Lermeo Volcâ latinitate donatum*, Paris., Michel Gadouleau, 1573 [1583], in-12; privilége daté de sept. 1583; dédiée par le trad. à la reine Elisabeth; réimpr. à Londres, d'après Goujet, en 1591, et insérée dans le Deliciæ poetarum Gallorum de Gruter; en vers italiens, par Ferrante Guisone, sous ce titre : *La divina Settimana, tradotta di rima francese in verso sciolto italiano*, Tours, Giametto Metaieri, 1592, pet. in-12; la trad. terminée à Paris le 15 août 1587; dédiée à Vincent Gonzague, 4e duc de Mantoue; La Monnoye met cette trad. au-dessus de l'original; en allemand, Leipzig et Cœthen, au rapport de Draudius; en espagnol, par Jacques de Carcerès, selon La Monnoye (Franc. de Cazères, d'après Baillet), Anvers, 1612, in-8°; en anglais, par Josué Silvester; en danois, par Arreboe, et en suédois, par Spegel, au témoignage de M. X. Marmier; — trad. librem. en vers latins sous le titre : *Bartasias, sive de Mundi creatione*, Edimb., 1600, in-8°; Watt n'indique pas le nom du traducteur; serait-ce le flamand Bysterveldt qui dédia sa trad. au roi d'Ecosse? — imitée plutôt que traduite par Jean-Edoard du Monin dans son poëme latin intit. Beresithias (1); et finalement parodiée par *Ch. de Gamon* (Voy. ce nom), qui pensait faire mieux. C'est sans doute pour faire preuve d'érudition que Colletet a prétendu que la Semaine était une imitation de l'Hexaëmeron de George Pisides, diacre de l'église de Constantinople, au VIIe siècle, poëme qui fut trad. en vers latins, en 1584, par Fédéric Morel.

III. *Les Œuvres de G. de Saluste, seigneur du Bartas, reveües et augmentées par l'autheur et divisées en trois parties*, Paris, Gabriel Buon, 1579, in-4°; très-belle édition, caractères italiques; dédiées à Marguerite de France, reine de Navarre. « Je scay bien, madame, lui dit le poëte dans sa dédicace, que vous trouverés en cet ouvrage beaucoup à redire. Car tant s'en faut qu'il puisse contenter les plus délicates oreilles, qu'il ne peut mesme satisfaire à son autheur. J'avoüe que son style marche d'un pié mal asseuré : que les inventions en sont froides : et que les frases ressentent un peu mon naturel ramage. Mais je vous supplie considérer que la pluspart de ces poëmes ont été par moy composés presque en mon enfance, ainsi que beaucoup de gens d'honneur qui les m'ont, il y a plus de douze ans, ouy réciter, porteront témoignage. — Il y a bien plus, que ma destinée, et la calamité de mon siècle m'ayant appelé à autre profession que celle des lettres : nul ne se doit ébahir si je ne puis suyvre que de bien loin ces excellens espris, qui n'ont au-

(1) M. Sainte-Beuve ne commettrait-il pas une erreur en avançant que cette première édition parut chez le libraire Jean Fevrier? L'édition qui porte le nom de ce dernier est de 1579. Cependant un Avis au lecteur qui se lit au devant du poëme pourrait faire supposer que c'est une première édition. Du Bartas s'y plaint de ce « qu'ayant été contraint de faire transcrire à la haste ce livre par divers escrivains, et chacun d'eux ayant retenu son orthographe accoustumée : il est advenu que l'imprimeur qui a suivi ceste copie, a escrit un mesme mot tantost à l'antique, tantost à la nouvelle façon ; et quelquefois encor a suivi une orthographe du tout pervertie. » L'indication que nous donnons est prise du Catalogue imprimé de la Bibl. royale. Du reste, nous ferons remarquer qu'une apostille qui se lit au bas du privilege, nous apprend que Du Bartas transmit son droit aux deux libraires Jean Fevrier et Michel Gadoulleau. Cela pourrait expliquer deux éditions simultanées.

(1) *Bereschith*, au commencement, mot qui ouvre le recit de la Genèse et sous lequel on designe le premier livre du Pentateuque.

tre but qu'honorer la France par l'immortel labeur de leurs plumes. » — La première partie du recueil renferme le poëme de *Judith*, *l'Uranie*, le *Triomphe de la Foi*, ff. 74, sans la préface et l'avis au lecteur, plus deux ff. à la fin contenant le *Poëme pour l'accueil de la Reine de Navarre*. — Vient ensuite *La Sepmaine, ou Création du Monde, de G. de Salluste* (sic), *seigneur du Bartas*, Paris, Jean Février, 1579 ; privilége daté de Paris, 21 févr. 1578 ; approbation des doct. de Sorbonne ; nouv. pagin., pp. 244 ; mêmes caractères et même justification que dans la première partie. Dans un Avis au lecteur, Du Bartas se plaint, comme nous l'avons dit plus haut, des variations que les copistes ont fait subir à son orthographe. Ce poëme n'est pas indiqué comme formant la 2e partie du recueil, et il n'y en a pas de 3e. — *Les Œuvres de G. de Saluste, seign. du Bartas, reveües et augm. par l'autheur. En ceste dernière édition ont esté adjoustez Commentaires sur la Sepmaine, propres pour l'intelligence des mots et matières y contenues : Argumens généraux et sommaires bien amples au commencement de chasque livre, avec Annotations en marge*, Paris, Pierre Huet, 1583, pet. in-12, ff. 415 sans la Table et les pièces prélim. Les Commentaires, très-étendus et intercalés dans le texte, sont de S. G. S. (*Simon Goulard* Senlisien). A l'art. consacré à ce laborieux polygraphe, nous citons une édition antérieure d'un an ; y aurait-il quelque erreur? L'édition que nous indiquons était la dix-septième ; l'auteur la dit « plus correcte que nulle des précédentes. » Elle contient les mêmes pièces que celle citée plus haut. Dans le Catalogue impr. de la Bibl. royale, on lit, sous la même date de 1583, l'indication d'une édition avec commentaires qui parut chez Michel Gadoulleau, même format.

IV. *La Seconde Semaine* [*ou l'Enfance du monde*, d'après Du Verdier et La Croix-du-Maine], *premier et second jour*, Paris, Pierre L'Huillier, 1584, in-4°. — Chaque journée est divisée en 4 parties, la première contient : *l'Eden*, *l'Imposture*, *les Furies* et *les Artifices* ; la seconde : *l'Arche*, *Babylone*, *les Colonies* et *les Colomnes*. — Nouv. édit. *reveüe et augm. par l'autheur, avec argument général, amples sommaires, annotations en marge, et explication des principales difficultez, par Simon Goulard*, Rouen, Th. Mallard, 1596, in-12. — Trad. en vers latins par Samuel Benoist : *G. Sall. Bartasii Hebdomas II latinitate donata à Samuele Benedicto*, Lugd., Barth. Vincentius, 1609, in-12 ; — les 4 chants de la Seconde Journée trad. en anglais sous ce titre : *Foure Bookes of Du Bartas : I. The Arke ; II. Babylon ; III. The Colonnyes ; IV. The Columnes or Pyllars ; in french and englisch, for the instruction and pleasure of such as delight in both languages, by William L'Isle of Wilburgham, esq. : together with a large commentary by S. G. S.*, Lond., 1637, pet. in-4°. — *L'Eden* fut publié à part avec commentaires par Claude Durel, Lyon, Benoist Rigaud, 1591, in-4° ; le commentateur, dans sa dédicace au roi, promettait une suite si son travail ne déplaisait pas à S. M.

V. *Brief advertissement de G. de Saluste, seign. du Bartas, sur quelques points de sa première et seconde Semaine*, Paris, P. L'Huillier, 1584, in-4°, pp. 15 avec les pièces prél. — On lit en tête un sonnet du grand prieur de France, H. d'Angoulesme, à la louange de notre poëte, et un éloge pompeux (5 pp.) par *Salomon Certon*, C. H. en vers héroïques.

VI. *Les œuvres de G. de Saluste, seign. du Bartas, reveües, corrigées, augm. de nouveaux commentaires, annotations en marge et embellie de figures sur tous les jours de la sepmaine. Plus a esté adjousté la premiere et seconde partie de la suitte avecque l'argument général et amples sommaires au commencement de chacun livre par S. G. S.* Paris, J. de Bordeaulx, 1611, in-fol., pp. 534, sans les Index et les pièces prélim. ; commentaires intercalés

dans le texte; dédiée au Roi; Paris, Cl. Rigaud, 1611, in-fol. d'après Brunet; Toussaint du Bray, 1614, in-fol.; Genève, Samuel Crespin, 1615, in-24. Cette édition de Goulard est la plus complète; outre les poëmes indiqués plus haut, on y trouve: 1° *les Pères*, fragm. où le poëte raconte la tentation d'Abraham;— 2° *la Loy*;— 3° *les Trophées*, chant consacré à l'histoire du roi David;— 4° *la Magnificence de Salomon*;— 5° *l'Histoire de Jonas*, épisode; ces cinq morceaux avaient déjà paru dans des éditions antérieures;— 6° *la Vocation*, ou l'histoire d'Abraham;— 7° *les Capitaines*, ou l'hist. de Josué et partie de celle des Juges; — 8° *le Schisme* de Samarie et la division des Tribus; — 9° *la Décadence*, ou récit des souffrances qui ont accablé le peuple de Dieu en divers temps. Ces quatre dernières parties sont dédiées au roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande par un nommé Du Pin qui lui dit que ces vers, « luy avoient esté destinez avant qu'esclos. » Enfin on y trouve les trois petits poëmes suivants que nous n'avons pas encore eu l'occasion de mentionner: 1° *Hymne de la paix*, composée vraisemblablement en 1580, après le traité de Fleix; l'estimable Simon Goulard, qui se perd souvent dans les détails d'érudition les plus futiles, a négligé de nous l'apprendre; — 2° *Cantique sur la victoire d'Ivry*, obtenue par S. M. contre ses ennemis ligueurs près Mante, au mois de mars 1590; traduit, la même année, en anglais par J. Silvester;— 3° *La Lépanthe de Jaques VI, roy d'Escosse, faite françoise.* —Les différents poëmes de Du Bartas furent traduits successivement en vers anglais par Josué Silvester; on les réunit dans le recueil suivant: *Du Bartas, his divine Weekes and Workes, with a compleate collection of all the other most delightfull Workes translated and written by the famous Philomusus, Josuah Sylvester, gent.*, London, Humphray Lownes, 1621 et 1633; Robert le jeune, 1641, in-fol.— Le poëme de *Judith* fut, en outre, trad. en anglais par Th. Hudson, Edinb., 1584, in-12, et *l'Uranie*, en vers latins par Ashley, Lond., 1589, in-4°.—Les OEuvres de Du Bartas offraient une ample matière aux commentateurs. Pantaléon Thévenin, de Commercy, en 1584, et Valerius Hartungus, en Allemagne, rivalisèrent avec Simon Goulard: les commentaires de ce dernier parurent avec une version latine à Leipzig, 1635, in-8° (1). — On trouve au British Museum (Cotton. libr. MSS., Nero. B. VI. 277) une lettre de Du Bartas, datée de Montauban, 12 sept. 158.., à Bacon à Bordeaux.

SALVART (François), pasteur protestant envoyé de Genève à Castres en 1582, présenta, l'année suivante, au Synode national de Vitré, une *Harmonia confessionum*, que le synode approuva. La province du Haut-Languedoc fut invitée à la faire traduire. Cette traduction, présentée au Synode national de Gergeau, en 1601, fut renvoyée au synode du Haut-Languedoc pour être examinée et publiée, le cas échéant, avec les annotations de *Simon Goulart*. Nous ignorons si l'impression de cet ouvrage a eu lieu. François Salvart ne vivait plus en 1601. Serait-il identique avec *Salvart*, de La Charité, qui prêcha l'Evangile à Nevers vers 1562, et qui eut beaucoup à souffrir du fanatisme de la population catholique, ainsi que son collègue *La Barre*? (Voy. ce nom). En tout cas, on ne doit pas le confondre avec un autre Salvart ou Salvard, qui desservit l'église de Lyon et fut appelé, en 1572, à Francfort. Celui-ci était originaire de la Savoie.

SALVAY (N. de) ou *Salvey*, pasteur d'Annonay, présida un synode assemblé, au mois de juin 1596, à Saint-Fortunat, dans le but de réorganiser les églises du Vivarais et de les pourvoir de ministres. Ce synode est intéressant en ce qu'il est un des plus anciens dont nous ayons retrouvé les ac-

(1) C'est évidemment par erreur que Draudius attribue à notre poëte: Olympe ou Metamorphose d'Ovide, Lyon, Jean de Tournes, 1597, in-16.

tes. Y assistèrent *Arnoul*, ministre du sieur de *Serres*, avec les lettres d'excuse de *La Faye*, min., et *Arnauld*, anc. de Vals, de *Labat*, min., et *Sabatier*, anc. de Villeneuve, de *P. Railhet* (aliàs *Railli*), min., et *Alizon*, anc. de Vallon ;—*Imbert*, min., et *Jean de Bernard*, anc. de Mayras;—*Fauchier* (aliàs *Faucher*), min., et *Crozet*, anc. de Mirabel ;—*Valeton*, min., et de *Monteil*, anc. de Privas ; — *Du Cros*, min., et *Meissonier*, anc. de Saint-Sauveur ;— *Dupré* et *Du Buisson*, anciens de Saint-Fortunat;—*Gaillard*, min., et *Laurent Marquet*, anc. de Tournon ;—*Dugas*, min., et *Mezène*, anc. du Pouzin ; — de *La Blachière*, min., élu secrétaire, et *Guynot*, anc. de Desaignes;—de *Salvey*, min., et *Le Fournier*, anc. d'Annonay ; *Vival* (?), min. et *Roufol*, anc. de Gluiras ;—*Mercier*, min., et de *Châteauneuf*, anc. de Châteauneuf ;—*Benistant*, anc. de Soyons ; — *Arnauld*, min., élu vice-président, et *Sautel*, anc. du Chaylard ;—*Olivier*, min. de Boffre, *Labastre*, anc. excusé : — *Molinor*,, anc. de Bonlieu ; —*Cotte*, anc. de Saint-Voy (*Arch. gén.* Tт. 242).

SALVE (Pierre de), dit *Valsec*, pasteur sous la croix Réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, de Salve rentra en France pour y apporter des consolations à ses frères persécutés ; mais il ne tarda pas à être arrêté, et fut envoyé, le 20 mars 1690, aux îles Sainte-Marguerite, où il gémissait encore en 1700 et où selon toute apparence, il mourut misérablement. Selon Mme *Du Noyer*, Pierre de Salve appartenait à une famille noble et était fils d'un prosélyte qui avait beaucoup souffert pour la religion. Ce prosélyte est *Marc-Antoine de Salve*, sieur de Bruneton, lieutenant au régiment Royal, natif de Vergèze dans le Languedoc, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1668, et qui se réfugia en Hollande (*Arch. gén.* Tт. 322), où il s'éleva, selon Saint-Allais, au grade de général-major au service des Etats-Généraux. S'il faut en croire le même généalogiste, un autre de ses fils, nommé Jean-Antoine-Chrétien, épousa *Arnolde-Elisabeth Heldivier*, et il en eut Guillaume-Benjamin. baptisé dans le temple protestant de Maëstricht, le 16 août 1768.

SALVERT (Henri de), premier ministre de l'église du Mans, fut envoyé dans cette ville, en 1559, par le consistoire de Tours. Dès la fin de cette même année, l'église s'était singulièrement accrue; elle comptait parmi ses membres plusieurs personnes influentes. Jugeant le moment venu de l'organiser conformément à la Discipline que le premier Synode national venait d'adopter, Salvert et son collègue *Pouisson* procédèrent à l'établissement d'un consistoire. *Nicolas Le Balleur* et *Antoine Lemercier* acceptèrent la charge de diacre ; *Gervais Barbier*, dit Francourt, *Mathurin Le Roy* et *Guillaume Mariette*, tous deux avocats, *Nicolas Antin*, orfévre, et *François Simon* furent nommés anciens. Leur assurance croissant avec leur nombre, les Protestants du Mans crurent qu'il n'était plus nécessaire d'user d'autant de prudence ; ils commencèrent donc à s'assembler publiquement, mais des troubles graves ne tardèrent pas à éclater. Le jour de la fête de l'Annonciation, deux d'entre eux, *Jacques Bonin*, sieur des Marais, et *Jean Richard*, furent cruellement maltraités au point de rester pour morts sur la place. Le culte cessa. Pouisson se retira à Alençon. Salvert, qui assista au Synode national de Poitiers, fut donné à l'église d'Angers.

SAMSON (Pierre-Auguste), issu vraisemblablement d'une famille de l'île de Ré, et, en tout cas, descendant de Français réfugiés, puisqu'en 1740, il était un des directeurs de l'hôpital français de Londres, s'est fait connaître dans la république des lettres par trois traductions de l'anglais :

I. *Lettres du chevalier G. Temple*, La Haye, 1700, 2 vol. in-12.

II. *Discours sur le gouvernement* [par A. Sidney], La Haye, 1702, 3 vol. in-12.

III. *Lettre sur l'enthousiasme* [par R. Hunter]. La Haye, 1709, in-12.

SANDRES (SIMON), sieur de SAINT-JUST, fils de *Guichard Sandres* et de *Jeanne de Trinquaire* (1), gouverneur de Lunel et capitaine de 50 hommes de pied en 1599, testa en 1608 et eut pour fils FRANÇOIS, sieur de Saint-Just, qui a joué un rôle assez important dans le parti huguenot. Consul de Montpellier en 1603, puis en 1608, François de Sandres fut député, cette même année, par les églises du Languedoc à l'Assemblée politique de Gergeau. En 1613, il fut choisi pour présider l'assemblée de Lunel, qui se tint, avec l'agrément du connétable et en présence de deux commissaires, *Guillaume de Girard*, sieur de Moussac, et *Israël de Galopin*, sieur d'Aranges (*Arch. gén.* TT. 232). Cette assemblée, à laquelle assistèrent plus de 120 gentilshommes (2), avait pour but de prendre des mesures propres à défendre les privi-

(1) Parente de *Pierre de Trinquaire*, chanoine de Maguelonne, qui embrassa le protestantisme et se retira à Genève, où il épousa *Antoinette de Cahusac*, et d'*André de Trinquaire*, sieur de Montels, mort le 13 août 1588, maître en la chambre des comptes de Montpellier et père de quatre enfants : SAMUEL, sieur de La Greffe, ANDRÉ, sieur de Montels, MARGUERITE et JEANNE, qui ne paraissent pas avoir persisté dans la profession de la religion réformée.

(2) Voici leurs noms, tels que nous avons pu les déchiffrer dans une pièce d'une écriture assez mauvaise : *Abdias de Chaumont*, sieur de Bertichères, *Gabriel de Saint-Estiève*, baron de Ganges, *Antoine Des Gardies*, baron de Cadouin, *Jean Des Gardies*, sieur de Saint-André, gouv. de Montpellier en l'absence de Châtillon, *Pierre de Villages*, sieur de Bernis, *Tristan de Tésan*, baron de Barry, *Jean de Pagès*, sieur de Porquaires, *Pierre de Janis*, sieur de La Roche-Saint-Angel, *Pierre de Blancard*, baron de Moissac, *François de Sandres*, *Antoine de Roques*, sieur de Clausonne, *Matthieu de Castanet*, gouv. de Meyrueis, *Pierre de Favier*, sieur de Vestric, *Grégoire de Bourzol*, sieur de La Bastide, gouv. de Gignac, *Pierre de Foriol*, sieur de Vebron, *Antoine de Grégoire*, sieur de Saint-Martin, *Joseph d'Avessens*, sieur de Masaribal, *Paul de Saint-Bonnet*, sieur de Montferrier, *Jean d'Airebaudouse*, sieur de Massanes, *Joseph Digoris*, sieur de La Faye, *Jean de Bimard*, maréchal de camp, *Audibert de Mauric*, sieur de Dufford, *Jacques de Cadoule*, de Lunel, *Pierre de Gallier*, sieur des Aires, *Antoine Odel*, sieur de Saint-Christol, *Jean de Caladon*, sieur de Cauvel, *Nicolas Roches*, sieur de Blauzac, *Antoine de Saint-Julien*, sieur de Saint-Julien, *Jean de Saint-Julien*, sieur de Valmies (?), *Jean de Vallat*, sieur de La Cour, *André de Convenant*, de Beaucaire, *François de Valobscure*, sieur des Abrits, *Philippe de Tesan*, sieur de Fabrègues, *Jacques de Bouschet*, sieur du Mazel, *Denis de Bariton*, sieur de Cabrières, *Aubin Petit*, sieur de Boisset, *Guillaume Melet*, sieur de Malbosc, *Antoine Du Caylar*, sieur de Minolan, *Jean Petit*, sieur du Gravier, *Jean de Pilot*, sieur d'Almas, *Jacques de Coursac*, sieur de Grémian, *Jean de La Roche*, sieur d'Ombres, *Henri de Chaumont*, sieur de Lecques, *Pons de Malbois*, juge de Sommières, *François de Brossonnet*, sieur du Puget, *Guillaume Almaric*, sieur de La Loubière, *Georges de Saint-Julien*, sieur de L'Olivier, *Nicolas de Vergèzes*, sieur d'Aubussargues, *Claude de Montolieu*, sieur de Saint-Hippolyte, *Pierre de Bimard*, d'Anduze, *Marc de Valette*, sieur de Cardet, *Guillaume de Rozel*, sieur de Saint-Sébastien, *Jacques de Valette*, sieur de Saint-Donat, *Jacques de Pontivy*, sieur de Florencourt, *Jacques de Bimard*, sieur du Caylar, *Jean de La Rivoire*, *Marc de Faucon*, sieur de La Devèze, *Pierre de Ranchin*, sieur de Saint-Quintin, *Jean de Leup* (?), sieur du Cret, *Jean de Galtier*, sieur de Laval, *Jacques de Galtier*, sieur de Piriniac, *Antoine de Portavis*, sieur d'Artignes, *Antoine de Vallat*, sieur de Couvyras (?), *Étienne Flory*, *Josias de Malbois*, lieutenant du viguier de Sommières, *Pierre de Pise*, sieur de Fouc (?), *Paul de Rafinesque*, sieur de La Blaquière, *Thomas de Serres*, sieur de Serres, *Jacques Savin*, sieur de La Favède, *Jean de Myrvies* (?), *Jean Durant*, *Jacques de Caladon*, sieur de La Case, *Jean de Rouard*, sieur de Plaviou, *Jean de Caladon*, sieur de L'Espinasse, *Claude Des Hours*, sieur de Calviac, *Pierre de Nogarède*, sieur de Nogarède, *Antoine d'Algue*, sieur de Grivo, *Paul de Rafinesque*, sieur de Granes, *Jacques de Pise*, sieur de Leyrol, *André Valette*, sieur de Tarascon, *Antoine de Ganges*, sieur de Pondres, *Gabriel de Chantes* (?), sieur de Pouguadoresse, *Antoine de Villaret*, sieur de Valmale, *Gaspard d'Audibert*, sieur de Saint-Martin, *Jean de Janis*, sieur de Charnas, *Antoine de Montolieu*, sieur de Caveyrac, *Pierre de Faloguier*, sieur de La Calmette, *Antoine de Beringuier*, sieur de Rouries, *Jacques de Montolieu*, *Pierre de Montolieu*, sieur de Sainte-Croix, *Antoine Le Blanc*, sieur de Roubel, *Élie d'Airebaudouse*, sieur de La Biaquière, *Audibert Calvin*, sieur de Valvues (?), *Pierre Gilles*, sieur de Saint-Roman, *Pierre La Sère*, sieur de Boissières, *Odet d'Avessens*, sieur de Mormoyrac, *Charles de Fontalier*, sieur des Aires, *Pierre de Contet*, sieur de Bruet, *Antoine de Bertrand*, sieur de La Clède (?), *Jean Sobeyran*, *Antoine d'Aspières*, sieur de Billot, *David d'Aspières*, sieur de Caurous, *Charles de Goudel*, *André d'Aspières*, *Pierre d'Airebaudouse*, sieur de La Bastide, *Jean d'Airebaudouse*, sieur de Clairan, *Jean de Ferray* (?), sieur de Saint-Martin, *Pierre de Leyris*, sieur d'Asponchies, *Matthieu Bourbal*, sieur d'Asplans, *Jacques de Coursac*, sieur de Grémian, *Jacques de Montaviac*, sieur de La Salle, *Guillaume de Calissard*, sieur de La Li-

léges de la noblesse contre les empiétements des ministres, qui avaient osé suspendre de la Cène plus de 60 gentilshommes, par l'unique raison qu'ils avaient assisté à l'assemblée du Pont-de-Lunel, et de demander au roi le rétablissement de *Bertichères* dans son gouvernement d'Aigues-Mortes (*Voy.* III, p. 423). François Sandres, qui testa en 1616, ne vivait plus, selon toute apparence, en 1621. On peut donc admettre que c'est son fils Louis qui commandait, en 1621, dans Lunel. Rohan, qui le soupçonnait d'intelligence avec *Châtillon*, lui fit prêter serment de fidélité à la Cause; mais ses soupçons devaient être mal fondés, puisque Sandres le servit avec fidélité jusqu'en 1628 (*Voy.* VIII, p. 491). Rien ne nous apprend si, après la conclusion de la paix, Louis de Sandres fut employé dans les armées du roi. Le 29 janv. 1641, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. De son mariage avec *Jeanne Folquier*, qu'il épousa en 1627, vint FRANÇOIS, sieur de Saint-Just, marié, en 1665, avec *Dorothée Solas* et père de FRANÇOIS, sieur de Saint-Just. — Nous ne pensons pas qu'on puisse rattacher à cette famille, un *Saint-Just*, qui commandait, en 1625, dans l'île d'Oléron et qui l'évacua, sans tirer l'épée, à l'approche des troupes du roi.

SANTERRE (PIERRE), musicien huguenot originaire du Poitou, ne nous est connu que par l'essai qu'il fit, à l'exemple de *Bourgeois* et de *Goudimel*, de mettre en musique à 4 parties les Psaumes de David traduits par Marot et Théodore de Bèze. Son travail a été publié, après sa mort, par *Nicolas Logerois* qui, dans une Préface au lecteur, nous apprend que Santerre était « en son temps l'un des premiers en son art, » et que sa musique « est appropriée sur le chant usité aux églises; ayant un chant grave, accommodé aux saincts propos. » En voici le titre : *Les CL psalmes de David, mis en musique à quatre parties; plus le psalme CXIX diversifié de musique selon la lettre alphabétique*, Poitiers, N. Logerois, 1567, in-4° oblong. Avec privilége du roy pour cinq ans.

SAPORTA (ANTOINE DE), fils de Louis de Saporta, d'une famille originaire d'Espagne, mais établie en France depuis le règne de Charles VIII, naquit dans les premières années du XVIe siècle. Reçu docteur en médecine en 1531, il fut attaché à la cour de *Marguerite de Navarre*, où il puisa des sentiments favorables à la Réforme. Appelé comme professeur à Montpellier, en 1540, il devint, en 1551, doyen de la Faculté de médecine, et en 1566, chancelier de l'université. Il mourut en 1573, ne laissant, à ce qu'il paraît, qu'un fils de son union avec *Isabelle de Labia*. Longtemps après sa mort, *Henri Gras*, médecin de Lyon, publia le seul ouvrage qu'on connaisse de lui, sous ce titre : *Lib. V de tumoribus præter naturam*, Lugd., 1624, in-12. On trouve à la suite un traité fort méthodique *De lue venereâ*, composé par son fils. Ce fils, qui se nommait JEAN, et qu'il ne faut pas confondre avec son contemporain le jurisconsulte *Jean de Saporta*, auteur d'un *Tract. de collationibus*, imp. dans le T. VIII du Tractatus Tractatuum, et d'un *Compendium de morâ*, que l'on trouve à la suite du Commentarius de morâ de Dom. Arumæus (Ienæ, 1608, in-12), fut médecin comme son père. Il naquit à Montpellier, où il fit ses études. Promu au doctorat en 1572, professeur de médecine en 1577, vice-chancelier en 1603, il mourut en 1605. Sa femme, *Marguerite d'Amalric*, qu'il avait épousée en 1600, l'avait rendu père d'ETIENNE de

quière, *Jean de Ferrier*, sieur d'Autremans, *Pascal de Salelles*, sieur de Salelles, *David Faucillon*, sieur de Fontanille, *Antoine Fauquier*, *Abdias de Duffort*, sieur de Roque-Negre, *Daniel de La Faugière*, *Jean Isnard*. Y furent représentés par procureurs, *Jean Dyral* (?), sieur de Brasis, *Baptiste Disard*, sieur de Castanet, *Charles de Molhe* (?), sieur de Brins, *Pierre Chambon*, sieur d'Albespeyres, *Jean de Verdelhan*, sieur des Fourniels, *Guillaume d'Amalric*, sieur de Massillargues. Les sieurs de *Saint-Pons*, de *La Garde* et *Du Poux* écrivirent pour adhérer aux résolutions de l'assemblée.

Saporta, dont le mariage avec *Françoise de Gevaudan* fut célébré dans le temple protestant de Nismes, en 1623. Selon Artefeuil, Etienne de Saporta fut président à la cour des aides de Montpellier et mourut de mort subite à la suite de la Cour, où il avait été mandé. Le même écrivain ajoute qu'il abjura. Si cette assertion est exacte, on doit admettre que son fils François-Abel professa la religion romaine; mais dans ce cas, de qui donc était fille une demoiselle de *Saporta*, de Nismes, qui obtint, le 18 oct. 1686, une gratification de 1500 livres comme nouvelle convertie? (*Arch. gén.* Tt. 252). Nous ne voyons non plus aucun moyen de rattacher à cette généalogie *Edouard Saporta* de Montpellier, qui alla faire ses études à Genève en 1635.

SARRABAT, famille d'artistes qui reconnaissait pour chef, au commencement du XVII[e] siècle, *Jean Sarrabat*, horloger à Tours. Nous connaissons deux de ses enfants : Catherine, qui épousa, en mars 1634, le célèbre graveur en taille douce *Abraham Bosse* (1), et Charles, qui suivit la profession de son père et vint s'établir à Paris, où il fut nommé horloger du roi. En déc. 1646, il épousa *Susanne Thuret*, fille d'*Isaac Thuret*, marchand à Senlis, et de *Madelaine Rivière*, et en eut plusieurs enfants : 1° Jean, né le 15 mai 1649; — 2° Charlotte, bapt. le 17 juin 1653; — 3° Jacques, né le 28 mars 1658; — 4° Charles, bapt. le 26 août 1663; — 5° Daniel, peintre, bapt. le 10 oct. 1666. Il alla s'établir à Lyon, et, au rapport de Robert Dumesnil, il embellit de ses ouvrages un grand nombre d'édifices de cette ville; il y mourut en 1747. C'est sans doute de lui que descendait le jésuite Nicolas Sarrabat, qui s'est fait un nom dans les sciences physiques; — 6° Isaac (2), baptisé le 12 déc. 1669, dont nous allons nous occuper (*Reg. de Charenton*).

Isaac Sarrabat s'adonna à la gravure et se fit avantageusement connaître dans les arts comme dessinateur et graveur à la manière noire. Parmi ses portraits, la plupart in-fol., on cite : 1° *Jacques-Bénigne Bossuet*, évêque de Meaux; — 2° *Pierre Du Cambout*, cardinal de Coislin; — 3° *Jean-Hervé Basan-de-Flamenville*, évêque de Perpignan, 1701; — 4° *Gaston-Jean-Baptiste Choiseul*, marq. de Praslin, 1693; tous quatre d'après Hyacinthe Rigaud : on connaît quatre états de cette dernière planche; dans l'une, la tête de M. de Choiseul a été remplacée par celle du grand dauphin, fils de Louis XIV, 1700; — 5° *Alexandre Boudan*, imprimeur du roi pour les tailles douces, d'après Claude Lefebure; — 6° *Antoine Coypel*, peintre, d'après T. Netscher; — 7° *Etienne Gantrel*, graveur au burin, d'après N. de Largillière; — 8° *M[lle] Blancheau*, tenant une palette et des pinceaux, d'après Santerre; — 9° *Louis Phelyppeaux-de-Pontchartrain*, chancelier de France, d'après Cavin; — 10° *Remond*, avocat en parlement, d'après Langlois; — 11° *Pierre de La Roche*, mousquetaire du roi, d'après R. Tournière; on voit le portrait du peintre représenté dans son atelier; — 12° *Elisabeth de Jésus*, religieuse carmélite, d'après Herluyson; — 13° *Philippe V*, roi d'Espagne; — 14° *François d'Harcourt*, marquis de Beuvron; — 15° *François Rabelais*; — 16° *Héraclite*, d'après Michel Corneille.

Parmi ses gravures de tableaux de genre ou d'histoire, on cite : 1° *La Résurrection*, d'après Antoine Coypel; — 2° *La Vierge et l'enfant Jésus*; — 3° *La Nativité*; — 4° *Sainte-Cécile*, ces deux derniers d'après Herluyson; — 5° *Le Bénédicité*, d'après Ch. Le Brun; — 6° *Capucin confessant un prisonnier*; — 7° *Capucin confessant une prisonnière*; — 8° *Fumeurs et buveurs à une fenêtre*; — 9° *Le médecin aux uri-*

(1) Nous lui donnerons un article dans notre Supplément.

(2) Selon Robert Dumesnil, il serait né aux Andelys, ce qui n'est guère vraisemblable. Tous les biographes se sont trompés sur la date de sa naissance, les uns le font naître en 1680, d'autres en 1683.

nes; — 10° *Le Buveur*, ces cinq derniers d'après N. V. Haeften; — 11° *La déclaration d'amour*, d'après Teniers; — 12° *Le médecin de village*, d'après H. Kerck; — 13° *La cuisinière hollandaise*, d'après Gérard Dow; — 14° *Les châteaux et capucins de cartes*, d'après Christophe; — 15° *Pan et Syrinx*, d'après C. Gillot.

SARRASIN ou *Sarasin*, nom d'une famille réfugiée à Genève, où elle a occupé de grands emplois.

Le premier de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles fut *Philibert*, né à Saint-Aubin dans le Charolais. Ce fut à Paris, pendant le temps de ses études, qu'il prit goût aux doctrines de la Réforme. Quoiqu'il n'en fît pas encore ouvertement profession, il n'osa retourner dans sa famille; mais comptant sur ses talents pour vivre, il se rendit dans le Midi et ouvrit à Agen une école où le fils aîné de Jules-César Scaliger reçut sa première instruction. S'il faut en croire Leu, il avait commencé par professer la philosophie à Perpignan, et ce fut vers ce même temps qu'il prit le grade de docteur en médecine. Quoi qu'il en soit, les écrivains protestants nous le peig ent comme un homme docte, vertueux et craignant Dieu. Son penchant pour la Réforme l'ayant exposé à des dangers, il quitta Agen et alla s'établir à Lyon, où il exerça son art avec tant de succès qu'on le nomma médecin de l'Hôtel-Dieu; mais il ne garda pas longtemps cette place. Sa conscience lui reprochant de dissimuler ses sentiments, il résolut de se retirer à Genève, comme il le fit en effet en 1550. Reçu bourgeois en 1555, il entra, en 1563, dans le conseil des CC, et mourut le 5 mai 1573. Il avait épousé, en 1543, *Louise de Genin*, fille de Pierre de Genin, sieur de Piegros, dont il eut, entre autres enfants : 1° JEAN-ANTOINE, qui suit; — 2° THÉOPHILE, sieur de Saleneuve, secrétaire du prince de Condé, conseiller et maître des requêtes à la cour des comptes de Montpellier qui se maria avec *Marie Henry*, de Lyon, et en eut PHILIPPE, tué par accident à Genève, en 1613; — 3° LOUISE, née à Lyon en 1551, et célèbre par l'étonnante précocité de son esprit. A l'âge de huit ans, elle savait le latin, le grec et l'hébreu. Elle mourut en 1622, laissant la réputation d'une femme non moins distinguée par ses connaissances en médecine que par ses talents littéraires. Elle avait été mariée trois fois, la 1re avec le conseiller d'Etat *David Larchevêque*; la 2e avec *Etienne Le Duchat*, médecin réfugié à Genève, à qui elle donna quatre enfants, et la 3e avec le médecin Marc Offredi. On raconte que ce dernier étant devenu aveugle, elle lui lisait, pour le distraire, les médecins grecs et latins dans le texte original; — 4° JEAN, qui fit souche; — 5° JEANNE, filleule de *Calvin*.

BRANCHE AINÉE.

Né à Lyon, le 25 avril 1547, Jean-Antoine Sarrasin suivit son père à Genève, où il fit ses études en médecine. Il rendit d'importants services pendant la peste qui ravagea à plusieurs reprises sa patrie adoptive. Par reconnaissance, ses concitoyens le firent entrer, en 1574, dans le CC, et dix ans plus tard, on lui donna la chaire de médecine. Il avait pris, en 1573, le grade de docteur à l'université de Montpellier. Henri IV, qui connaissait son mérite, le fit agréger au corps des médecins de Paris. Jean-Antoine Sarrasin mourut, le 29 nov. 1598, à Lyon, où il était allé s'établir de nouveau. On a de lui :

I. *De peste commentarius*, Gen., 1571, in-8°; Lugd., 1589 in-8°.

II. *Dioscoridis de materiâ medicâ lib. V et de venenis lib. II latinè versi*, Francof., 1598, in-8°.

III. *Dioscoridis Opera, græcè et latinè, cum scholiis*, Francof., 1598, in-fol., selon Iselin; Gen., 1598, in-fol., selon Leu. — Edition estimée encore aujourd'hui.

Jean-Antoine Sarrasin avait été marié deux fois : avec *Marie Truchet*, fille de *Jean Truchet*, jurisconsulte de Troyes

en Champagne (1), puis, en 1590, avec *Lucrèce Biandrata*, de Saluces. Il laissa huit enfants de ses deux mariages, savoir : 1° JEAN, qui suit; — 2° PHILIBERT, qui fonda un nouveau rameau ; — 3° FRANÇOISE, femme de *Jean de Seve;* — 4° CATHERINE, épouse du conseiller *Louis Trembley ;* — 5° DOROTHÉE, alliée à *Benoît Caille*, sieur de Compoix ;— 6° JACQUES, né en 1594, médecin et conseiller du roi Louis XIII. Chargé d'affaires de la république auprès de la cour de France, il rendit d'importants services à sa patrie, notamment en 1630, lorsque l'évêque d'Annecy éleva des prétentions sur les revenus ecclésiastiques de la partie du pays de Gex qui appartenait à Genève; il épousa, en 1638, *Claude Fèvre* veuve de *Claude Heudelot*, de Langres (*Reg. de Charent.*), et mourut à Paris sans postérité, en 1663 ;— 7° SAMUEL, sur qui nous aurons à revenir ; — 8° GABRIEL, qui laissa trois filles et deux fils de son mariage avec *Elisabeth Hurtaud*. Le cadet épousa *Renée Lect* et en eut BARTHÉLEMY. L'aîné, nommé LOUIS, n'eut que des filles de son union (1669) avec *Judith Chouet*.

I. Jean Sarrasin, né le 12 oct. 1574, s'appliqua à l'étude du droit et prit le grade de docteur. Il venait à peine d'atteindre sa 25e année lorsqu'il entra dans le Grand-Conseil, et fut nommé auditeur. Secrétaire d'État en 1603, il devint membre du Petit-Conseil en 1604, et syndic l'année suivante, place qu'il remplit de nouveau quatre fois dans l'espace de moins de vingt ans. Premier syndic en 1626 et en 1630, lieutenant et président du tribunal à plusieurs reprises, il remplit ces différents emplois de la manière la plus honorable ; cependant c'est surtout comme négociateur qu'il a bien mérité de la république. Il réussit dans presque toutes les missions dont il fut chargé tant auprès du duc de Savoie et du roi de France qu'auprès des Cantons évangéliques et de quelques princes protestants d'Allemagne. Ses concitoyens étaient convaincus de ses talents et y avaient recours dans toutes les circonstances importantes. Lorsqu'on voulut répondre à Marc-Antoine de Buttet, qui avait soutenu, dans un pamphlet intitulé Le cavalier de Savoye, les prétentions des ducs de Savoie sur Genève, c'est sur lui que le Conseil jeta tout d'abord les yeux. La réponse, qu'il composa avec le concours de Michel Roset, a été publiée sous ce titre : *Le citadin de Genève, ou Réponse au cavalier de Savoye*, Paris, 1606, in-8°. Sarrasin s'y montre un politique habile, il réfute avec force de Buttet ; mais la boursouflure de son style et les injures qu'il prodigue à son adversaire rappellent trop le mauvais goût du temps. Comme récompense de son labeur, le Conseil lui donna cent ducatons sous la condition qu'il ferait aussi une réponse à un autre pamphlet, l'Aristocratie génevoise. Mais il se récria sur la modicité de ces honoraires pour un travail «qu'il avoit composé avec grande peine et veille continuelle», et le Conseil supprima la clause adstrictive. Si le Conseil se montra peu généreux, le Consistoire usa d'une rigidité, d'une dureté remarquable envers un citoyen qui avait rendu tant de services. Averti que Sarrasin avait fait les Rois chez un de ses amis, il le cita à comparaître, et sur son refus, il l'excommunia « comme désobéissant à sa mère et église. » C'était abuser étrangement d'une peine que la primitive Eglise se gardait de prodiguer et que les apôtres réservaient pour les cas les plus graves. Le scandale fut grand. Le Conseil exempta Sarrasin et son coaccusé Rilliet « de la citation et excommunication comme faites contre les textes exprès des Ordonnances. » Les ministres s'entêtèrent et en appelèrent au Grand Conseil, qui leur ordonna « d'être plus retenus en la deffense de la sainte Cène. » Ils durent donc finir par où ils auraient dû commencer. Sarrasin consentit à paraître devant une commission du consistoire qui leva l'excommunication après l'a-

(1) *Jean Truchet*, fut reçu bourgeois de Genève le 18 août 1560.

voir exhorté à donner l'exemple du respect pour les ordonnances ecclésiastiques. Outre l'ouvrage que nous venons de citer, Jean Sarrasin a publié dans les Miscell. Tigur. (T. II), un *Discours d'un bon patriote sur l'établissement d'un Conseil commun et plus étroit entre les Cantons évangéliques de Suisse et leurs alliés*. On lui doit encore : *Oratio funebris pro Joh. Franç. Mermillod, ecclesiaste genevensi ac philosophiæ professore*, 1627, in-4°, ainsi que l'*Epître dédicatoire*, mise en tête des Orationes Libanii, publ. à Genève, 1631, in-4°, par *Jacq. Godefroy*, avec qui il édita les œuvres de Jacques Lect.

Jean Sarrasin mourut, comblé d'honneurs, le 30 mars 1632. Sa première femme, *Marie Thezé*, de Lyon (1), qu'il avait épousée en 1600, ne lui donna qu'un fils, nommé JEAN-ANTOINE. Il se remaria, en 1609, avec *Anne Billo*, dont il eut dix enfants. Cinq moururent sans postérité. Les autres furent : JEAN, médecin du duc de Longueville, MARIE, femme de *Robert Trembley*; ANDRIENNE, mariée à *Jacques Crespin*; MARGUERITE, épouse d'Alexandre Plan, et CÉSAR, qui fonda un nouveau rameau. Né le 28 avril 1602, Jean-Antoine Sarrasin entra dans le CC en 1626, devint conseiller en 1643, syndic en 1650 et mourut le 13 avril 1657. *Marie Vimar*, fille de *Pierre Vimar*, sieur d'Avayé, et de *Dorothée de Macet*, qu'il épousa à Lyon, en 1629, le rendit père d'une fille, ESTHER, et de deux fils. L'aîné, nommé JEAN, du CC en 1660, conseiller d'Etat en 1672, et syndic en 1675, épousa, en 1671, *Elisabeth Hertner*, sœur du ministre de Lyon, dont il n'eut pas d'enfants. Le cadet, JACOB, né en 1641, suivit la carrière ecclésiastique. Il desservit d'abord une église du Dauphiné; mais il retourna plus tard à Genève, où il fut nommé ministre de la ville, en 1672, et recteur de l'académie, en 1677. Il mourut en 1704, après avoir été marié deux fois, en premières noces avec *Anne-Catherine Gallatin*, qui ne lui donna qu'une fille, LOUISE; en secondes, avec *Charlotte Baguerel*, dont il eut encore ANNE-JEAN-ANTOINE et MARIE-ELISABETH. Cette dernière devint la femme d'Ezéchiel Gallatin. Son frère épousa, en 1708, *Françoise Le Fort*, qui le rendit père d'une fille morte à Paris en 1723 (*Etat civil de Paris*. Cimet. des Poules, N° 94), et de trois fils, ALEXANDRE, JACQUES-ANDRÉ et JEAN.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur ce rameau, il nous reste à parler de César Sarrasin et de ses descendants. Né le 29 avril 1619, il se maria, en 1651, à Lyon, où il s'était établi comme marchand drapier, et mourut, le 17 nov. 1688, à Genève, où il s'était retiré à la révocation. Sa femme s'appelait *Anne Favin*. Il en eut : 1° ANNE, qui épousa à Lyon, en 1674, *Claude de Langes*, avocat au parlement de Grenoble; — 2° CLERMONDE, dont le mariage avec *Marc Pérachon* fut célébré à Lyon en 1675; — 3° JEAN, né en 1655. Il fit ses études en théologie à l'académie de Saumur, où il soutint, en 1679, une thèse *De analogiâ fidei* qui fut imp. à Saumur, et au sujet de laquelle son professeur, *Etienne de Brais*, fut poursuivi en justice, parce qu'il n'avait pas ajouté à son titre de professeur ces mots : de la R. P. R. (*Arch.* TT. 239). Ministre de l'église de Lyon en 1682, il se réfugia à Genève avec son père. Le 13 mai 1704, le Conseil le fit admettre dans la Vénérable Compagnie des pasteurs, avec rang de pasteur de la ville, « vu son rare mérite et les services qu'il avoit rendus par ses prédications, consolations et charités extraordinaires, » mais il refusa cette faveur, pour raison de santé. Il mourut en 1727, ayant été marié deux fois, la première avec *Anne Couvreu*, de Lyon, qui ne lui donna pas d'enfants, la seconde avec *Lucrèce d'Orgeoise-de-Montferrier*, dont il eut deux filles : ANNE, femme d'André Gallatin, et OLYMPE, épouse de Jean-Louis Couvreu de Dechersberg, natif de

(1) Dès 1556, *Louis Theze*, de Lyon, avait obtenu à Genève les droits de bourgeoisie.

Vevay.—4° **Françoise**, femme de Jacques Buisson;—5° **Vincent**, qui continua la descendance;—6° **César**, tué à Memmingen, en 1703;—7° **Elisabeth**, mariée à *Gabriel Humbert*; — 8° **Marguerite**, femme de *Jean-Daniel Perdriau.*

Vincent Sarrasin, né en 1659 et mort à Lyon en 1710, laissa trois enfants de son union avec *Christine Humbert*, deux filles: **Anne-Marie** et **Marianne**, et un fils, nommé **Jean**. Ce fils, né le 13 déc. 1693, se consacra à la carrière pastorale. En 1712, il soutint une thèse *De Dei erga homines benignitate*, Gen., 1712, in-4°. En 1726, il devint ministre de la ville, et pendant trente-quatre ans, il s'acquitta honorablement de ses fonctions. Il mourut le 1er mars 1760. Sa femme, *Susanne Rilliet*, qu'il épousa en 1719, lui donna trois enfants, dont une fille, nommée **Marianne**. Son fils cadet, **Alexandre**, étudia la théologie. En 1759, il fut élu de la Vénérable Compagnie, «en considération des bons et utiles services de son père,» mais il ne fut pourvu d'une place que quelques années plus tard. Il mourut en 1807, laissant deux filles, **Renée** et **Marianne**, de son mariage avec *Renée-Susanne Bordier*. Quant au fils aîné, nommé **Jean**, il fut élu conseiller en 1767, syndic en 1773, et mourut en 1798, ayant eu de *Jeanne-Marie Liotard*, sa femme, deux enfants, savoir **Jean**, capitaine au service de Prusse, puis, en 1814, conseiller de la république de Genève, et **Marianne-Alexandrine**, femme de Jacob Lamoral-Dupan.

II. Second fils de Jean-Antoine Sarrasin, et né le 8 mai 1577, Philibert Sarrasin, docteur en médecine, membre du Grand Conseil de Genève, en 1600, vint plus tard en France, et obtint le titre de conseiller et médecin ordinaire du roi. Iselin affirme qu'il professa aussi la médecine à Lyon. Il a publié

I. *De latis lumbricis historia*, 1611.

II. *Epistola de notis lapidis Bezoar*, 1619.

III. *De vomitu admirando.*

IV. *Lettres médicales*, 1633.—Ces opuscules ont été insérés dans les Observat. chirurg. centuriæ de Hilden (Oppenheim 1619), au rapport d'Iselin.

Deux enfants naquirent de son mariage avec *Clermonde Favre*, fille de *Jean Favre*, sieur du Lac, en Auvergne, et de *Sara Gassin*. Le cadet, **Jean-Antoine**, sieur de Liserable, ne laissa point de postérité. L'aîné, **Philibert**, sieur de **La Pierre**-Durette, en Beaujolais, et maître d'hôtel du roi Louis XIII, épousa *Madelaine-Julienne de Rehlingen*, qui le rendit père de deux filles et d'un fils. L'aînée des filles, **Françoise**, devint la femme de *Samson Vial*, trésorier de France à Grenoble; la cadette, **Esther**, de *Jean Pérachon*, sieur du Collet. Nous avons déjà parlé, sous le nom de *La Pierre* (Voy. VI, p. 307) du fils qui se nommait **Marc-Conrad**; il nous suffira d'ajouter ici quelques nouveaux renseignements. Transféré de la citadelle de Cambrai dans le fort de Pierre-Encise, le sieur de La Pierre y fut détenu pendant plusieurs années avant que Louis XIV se décidât à l'expulser du royaume. Il se retira en Hollande et y mourut en 1698. Le roi Guillaume lui avait offert, quelque temps auparavant, le poste de résident britannique auprès de la Confédération suisse; mais les infirmités qu'il avait contractées durant son long emprisonnement, ne lui avaient pas permis de l'accepter. Il avait épousé *Marthe Humbert* et en avait eu deux fils, **Gabriel** et **Alexandre-Louis**. Ce dernier se convertit, comme nous l'avons dit. Gabriel, sieur de La Pierre, se retira à Genève et entra dans le conseil des CC. Il prit plus tard du service en France dans le régiment de Salis et s'éleva au grade de lieutenant-colonel. Il mourut en 1733, laissant trois fils de son mariage avec *Charlotte Lullin*, savoir, **Jean-Antoine**, du CC en 1721, mort lieutenant-colonel du régiment de Diesbach au service de France; **Marc-Conrad**, du CC en 1731, et capitaine dans le même régiment, et **Charles**,

qui servit aussi sous le drapeau français (1).

III. Frère de Jean et de Philibert, Samuel Sarrasin naquit le 26 mars 1597, et laissa, entre autres enfants, deux fils, nommés GABRIEL et SAMUEL. Celui-ci vint s'établir à Paris avec sa femme *Jeanne Rigot*, qui lui donna trois enfants, GABRIEL, JOSEPH, marié, en 1661, avec *Madelaine Mestrezat*, et FRANÇOISE. L'aîné, Gabriel, prit pour femme *Marie-Madelaine Pictet*, et en eut, outre deux filles, un fils, nommé MARC-ANDRÉ, qui s'établit à Francfort, où, de son mariage avec *Marion de Metz*, lui naquirent, entre autres enfants, MADELAINE, ALEXANDRE et LOUISE-EMILIE.

BRANCHE CADETTE.

Jean Sarrasin, l'auteur de cette branche, naquit le 13 avril 1552. A l'âge de 28 ans, il entra dans le Grand-Conseil, et quelque temps après, dans le conseil des LX. En 1598, il fut un des députés de Genève aux conférences d'Hermance. Il mourut en 1610, ayant eu sept enfants de son mariage avec *Marguerite Favre*, savoir : 1° JEAN, qui suit; — 2° THÉOPHILE, dont nous parlerons après son frère ; — 3° AMI, capitaine de la garnison ; — 4° LOUIS, né en 1596, colonel au service de Suède, seigneur de Lündenhausen et commandant à Brême, qui mourut à Lignitz en Silésie, laissant deux fils, HERMAN-EBERHARD et JEAN-GUILLAUME, de son mariage avec *Catherine de Post*; — 5° FRANÇOIS, que sa femme *Judith Gavin*, rendit père d'un fils, PIERRE, mort sans enfants ; — 6° PAUL, avocat à Genève, qui épousa *Judith de La Rouvière* (2) et en eut PIERRE, conseiller en 1682, syndic en 1694, mort en 1698, ne laissant que des filles de son union avec *Catherine Trembley*;—7° ELISABETH, femme du conseiller Pierre Dupuis.

(1) Cette généalogie prouve que les *La Pierre* réfugiés en Angleterre (*Voy.* VI, p. 307) n'appartiennent pas à la famille Sarrasin.

(2) *Bernard de La Rovière*, de Bagnols, fut reçu bourgeois en 1556.

I. Jean Sarrasin, du CC en 1611, du LX en 1623 secrétaire d'Etat jusqu'en 1632, qu'il devint syndic, fut chargé de diverses missions auprès du roi de France et du duc de Savoie, et mourut en 1641. Sa femme *Louise Stoer* lui donna huit enfants : 1° JACOB ;—2° SAMUEL, capitaine de cavalerie au service de France;—3° JACQUES, capitaine de la garnison, dont le Conseil accepta, en 1689, la démission en le remerciant des services rendus par lui dans ce poste pendant 21 ans ; — 4° PIERRE, contrôleur, qui ne laissa pas d'enfant mâle ;—5° FRANÇOISE, femme du syndic Ezéchiel Gallatin ; — 6° MADELAINE, épouse de *Georges-Louis d'Aubigné* ; —7° JEAN, qui continua la descendance;—8° JACQUES, qui suivit la carrière des armes et épousa *Louise de Bons*, dont il eut MARC et ETIENNETTE.

Jean Sarrasin, du CC, se maria avec *Jeanne Favre* et fut père de trois fils nommés JEAN, JEAN-JACQUES et AMI. On ne sait rien de la vie des deux derniers. L'aîné, Jean, qui fut appelé à desservir une église de Genève en 1689, et qui mourut en 1716, prit pour femme *Madelaine de La Corbière*. Son fils, JEAN, se consacra aussi au ministère et fut nommé un des pasteurs de la ville en 1736. Il mourut en 1778, ayant eu de sa femme *Marguerite Favre*, une fille, MADELAINE-SUSANNE, et un fils, FRANÇOIS. Conseiller en 1768, syndic en 1778 et premier syndic, François Sarrasin mourut en 1803. Il avait épousé, en 1775, *Jeanne-Marie-Pauline Arthaud*, de Paris, qui le rendit père de deux fils, nommés JEAN LOUIS et FRANÇOIS-PAUL. L'aîné, né en 1776, se maria avec ANNE-MARIE-ISALINE *Maurice*, fille du professeur *Jean-Frédéric-Théodore Maurice*, et en eut JEAN-FRÉDÉRIC-OLIVIER, GEORGE-VICTOR et PAULINE ELISABETH-VICTORINE. Le cadet, moins âgé de trois ans, épousa *Catherine-Elisabeth-Victoire Rigaud*, qui lui donna JEAN-CHARLES, auteur d'une *Dissertation sur les droits de succession des enfants naturels*, Gen., 1829,

in-8°; HORACE-PAUL-EDOUARD, ANNE-FRÉDÉRIC-MAURICE et HENRIETTE-MARIE.

II. Fils cadet de Jean, Théophile Sarrasin, du conseil des LX, mort en 1660, épousa *Sara Bonnet*, fille du médecin *André Bonnet*, dont il eut THÉOPHILE et ESTHER, femme de *Jean Magnin*(1). Théophile, conseiller en 1673, mourut en 1681, laissant deux fils de son union (1649) avec *Dorothée de Finod*. L'un d'eux, PIERRE, alla s'établir à Vienne en Autriche, où sa postérité ne subsista pas longtemps; l'autre, MARC, sautier en 1693, mourut en 1699. Sa femme, *Jeanne-Marie Laurens*, qu'il avait épousée en 1679, lui donna plusieurs enfants, mais il ne survécut qu'une fille, OLYMPE, mariée à *Michel Gardelle*.

Une autre famille du nom de Sarrasin, également réfugiée à Genève, descendait de *Jean Sarrasin*, de La Tour-d'Aygnes, qui avait été gratifié des droits de bourgeoisie le 15 nov. 1582. C'est peut-être à cette famille qu'appartenaient le pasteur *Paul Sarrasin*, qui, après avoir desservi des églises en Quercy et en Bourgogne, fut dégradé du ministère, et *Enoch Sarrasin*, de Genève, qui ne nous est connu que par une dissertation *De humorum necessitate et proximis humani corporis principiis*, Heidelb., 1587, in-4°.

SARRAU (JEAN), sieur de Boinet et de Vezis, d'une famille originaire de l'Agénois, fut anobli, en 1614, pour des services rendus à l'Etat; il laissa quatre fils de son mariage avec *Marie Bechon*, savoir : 1° JEAN; — 2° JACOB; — 3° JEAN-JACQUES, sur lesquels nous ne possédons pas de renseignements(2); — 4° JEAN, sieur de Brie, secrétaire du duc de Biron, puis, en 1604, conseiller secrétaire du roi, qui épousa, en 1600, *Antoinette Vallot*, de Dijon, et mourut, en 1637, à Paris (*Reg. de Charenton*). De ce mariage naquirent : 1° JEAN, qui suit; — 2° CLAUDE, dont nous parlerons après son frère ; — 3° ANNE, femme de *Nicolas Bigot*, morte en 1638, à l'âge de 36 ans; — 4° CHARLOTTE, qui épousa à Paris, en 1627, *François Le Coq* sieur des Moulins.

I. Jean Sarrau, sieur de Brie et de Boinet, en faveur de qui son père se démit, en 1626, de sa charge de conseiller secrétaire du roi, épousa, en 1632, *Elisabeth Bazin*, fille de *Théodore Bazin*, sieur de Beaulieu, et d'*Elisabeth Venel*, qui mourut en 1640, à l'âge de 23 ans, après lui avoir donné trois enfants : 1° ELISABETH, présentée au baptême dans le temple de Charenton, le 20 juill. 1634, par son grand-père Jean Sarrau et sa grand'mère Elisabeth Venel; elle mourut jeune; — 2° ANNE, baptisée le 31 mai 1636, qui épousa, en 1651, *François de Quiévremont*, marquis d'Heudreville, baron de Bouteville, fils de *Centurion de Quiévremont* et d'*Hélène Daisgues*; — 3° JEAN, baptisé le 20 mai 1638, qui s'établit à La Rochelle, et sortit de France à la révocation (*Arch. gén.* TT. 247), avec son fils ABRAHAM (*Ibid.* TT. 316); ses biens confisqués furent consacrés, en 1689, à l'édification de l'église catholique de La Rochelle (*Ibid.* E. 3374). Resté veuf, Jean Sarrau se remaria, en 1641, avec *Marguerite Du Jon*, fille de *Jean Du Jon*, trésorier général de la cavalerie légère, et de *Renée Le Proust*. Il en eut une fille, ELISABETH, qui ne vécut que quelques jours, et qu'il suivit de près dans la tombe, étant mort lui-même au mois de mars 1643, à l'âge de 39 ans. Tallemant-des-Réaux, qui nous le peint comme un homme d'une avarice sordide, nous apprend qu'il avait voyagé en Egypte.

II. Claude Sarrau, en latin *Sarravius*, s'est acquis parmi les érudits du XVII° siècle une réputation méritée. Il cultiva avec succès la philosophie et la jurisprudence, et devint un philologue si habile qu'on le consultait de

(1) En 1583, *Dominique Magnin*, drapier de Mâcon, fut reçu bourgeois de Genève.

(2) Il est à supposer qu'ils restèrent dans l'Agénois. En 1686, la jeune *Sarrau-de-La Branche*, âgée de onze ans, fut enlevée à sa famille et mise aux Religieuses du Tiers ordre d'Agen (*Arch. gén.* M. 668).

tous côtés. Pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Normandie, dans laquelle il fut reçu le 4 août 1627, et eut pour successeur *Guillaume de La Basoge*, le 3 mars 1636, il mérita l'estime générale par l'intégrité avec laquelle il remplit ses fonctions. Appelé comme conseiller à Paris, il fut renvoyé à Rouen, en 1640, avec la commission qui remplaça provisoirement le parlement de Normandie interdit par Richelieu. Il mourut le 30 mai 1651, après avoir cruellement souffert de la goutte et de la pierre dans les dernières années de sa vie. De son union [1630] avec *Françoise Du Candal*, fille d'*Isaac Du Candal*, sieur de Fontenailles, notaire et secrétaire du roi, et de *Catherine de Launay*, naquirent quinze enfants : 1° ANTOINETTE, baptisée le 9 juin 1631; — 2° ANNE, femme, en 1649, de *Gédéon Du Bois-des-Cours*, baron de La Maisonfort; — 3° ISAAC, qui suit; — 4° JEAN, né en 1634, mort enfant; — 5° CLAUDE, sieur de Favières, baptisé le 9 oct. 1635; — 6° CATHERINE; — 7° FRANÇOISE, qui épousa, au mois de juill. 1656, *Jean Du Jon*, sieur de La Vallée, en Berry. Elle ne sortit pas de France à la révocation; mais elle continua à vivre à Sancerre, où elle s'était retirée après la mort de son mari, s'occupant uniquement du soin des pauvres. On lui fit un crime de sa charité toute chrétienne, et sous prétexte qu'elle entretenait, par ses dons, les nouveaux convertis dans leur opiniâtreté, on demanda, en 1699, au gouvernement de la faire enfermer (*Arch.* M. 673). Hâtons-nous d'ajouter que le secrétaire d'Etat recula devant cette infamie; au moins n'avons-nous pas trouvé trace de l'expédition d'une lettre de cachet la concernant. — 8° JEAN, né en 1638 et mort en 1643; — 9° ANTOINE, mort en 1642, âgé de trois ans; — 10° MARTHE, baptisée le 25 sept. 1639; — 11° SUSANNE; — 12° ANTOINETTE, bapt. le 28 janv. 1644; — 13° MADELAINE, morte enfant en 1646; — 14° MARIE, morte enfant en 1649; — 15° CHRISTINE, bapt. le 29 janv. 1651. Les Registres de Charenton ne font aucune mention d'une fille de Claude Sarrau, nommée LOUISE-ANNE, qui doit être née en 1641, probablement pendant le séjour de son père à Rouen, et qu'on dit avoir épousé le marquis de Villars. On raconte que restée veuve, en 1672, elle se laissa entraîner par son amant Guillaume Du Chesne-des-Réaux, à prendre part à la conjuration ourdie par le prince de Rohan et Latréaumont contre Louis XIV. Il est certain que parmi les complices de Rohan se trouvait une dame de Villars, qui fut exécutée en place de Grève en 1674; mais cette dame était-elle la fille de Claude Sarrau, c'est ce que nous ne pouvons affirmer.

A la réputation d'un citoyen vertueux et d'un magistrat intègre, Claude Sarrau joignait celle d'un profond érudit. Ami des *Saumaise*, des *Bochart*, des Grotius, il eût pu marcher sur les traces de ces savants hommes; mais il n'ambitionna jamais la gloire littéraire. Sans parler de ses notes sur le Perroniana, son unique publication fut celle des lettres de Grotius, sous ce titre : *Hugonis Grotii Epistolæ ad Gallos nunc primùm editæ*, Lugd. Bat., 1648, in-12; il y a joint une Préface. Après sa mort, son fils Isaac fit imprimer la correspondance de son père avec la reine Christine : *Epistolæ ad Christinam, Suediæ reginam*, Araus., 1654, in-8°. Deux ans plus tard parurent *C. Sarravii Epistolæ cum vitâ, curâ A. Clementii*, Lugd. Bat., 1656, in-4°, et plus tard encore, P. Burmann réimp. ces recueils avec quelques additions, à la suite des lettres de Gudius (Ultraj., 1697, in-4°).

Né en 1634, Isaac Sarrau, sieur de Boinet, étudia la théologie et fut nommé ministre de la Chambre de l'édit de Guienne, après avoir desservi quelque temps l'église de Meaux. En 1665, les églises de la Basse-Guienne l'envoyèrent à Paris pour la poursuite de leurs affaires; mais il lui arriva ce qui était arrivé, peu de temps auparavant, au dé-

puté du Bas-Languedoc, de *Vignolles*, et à celui de Privas, *La Faisse*, c'est-à-dire qu'une lettre de cachet lui fit défense de se présenter à la Cour. Renvoyé à Paris, en 1671, pour le même objet, il ne fut pas plus heureux, seulement il eut une entrevue avec le député-général *Ruvigny*, qui ne lui cacha pas « qu'il n'y avait rien à attendre de bon » (*Arch.* Tt. 261). Quelques années après, en 1677, le synode de Bergerac donna Sarrau pour ministre à l'église de Bordeaux, qui s'assemblait à Bègle, et le chargea de répondre aux livres du jésuite Meynier, de Filhol et de Bernard (*Ibid.* Tt. 330). En 1681, il assista au synode provincial, qui se tint à Sainte-Foy, le 3 déc. (*Ibid.* Tt. 340), en présence de deux commissaires, l'un catholique et l'autre protestant. Ce dernier fut *François Baillet*, sieur de La Brousse, aide-de-camp des armées du roi. Ses collègues lui donnèrent une preuve de leur estime, en l'élisant président. Soixante-cinq églises y envoyèrent leurs députés : Sainte-Foy, *Darroya*, qui fut choisi pour un des secrétaires, et de *La Cave*, min., de *Rigaud*, sieur de Grandefon, et *Poyade*, docteur en médecine, anc. ;— Bordeaux, *Sarrau*, min., *Meysonnet* et de *Guibert*, anc.; Duras, *Betoule*, min., nommé adjoint, *Matthieu*, anc. ;—Coutras, de *Royère*, min., *Tripoteau*, anc.;—Montcaret, *Marcou*, min., *Boyer*, anc.;—Razac, *Duval*, min., *Guyonnet*, anc.;—Fleix, *Cartier*, min., de *Journiac* et *La Porte*, anc.;—Castillon, *Simonnet*, anc. ;— Libourne, *Queyssat*, min., de *Queyssat*, avocat, et *Mananteau*, anc.; — Gensac, *Mizaubin*, min., de *Nougaret* et de *Vertbois*, anc. ; — Villeneuve-de-Puychagut, *Tinel*, min., *Roche*, anc. ; — Miremont, *Mathurin*, min., de *Bories* ou de *Borrie-du-Barrail*, anc. ;—Pujols-de-Rozan, *Brejou*, min., de *Montaud* et de *La Taillade*, anc. ; — La Sauvetat, *Du Pont* et de *Tostée*, min., de *Caupernet* et de *Fonfrède*, anc. ;—Le Salezat, de *Boucherie*, min., *Gaumat*, anc. ;— Gironde, de *Mathurin*, min., de *Junies*, avocat au parlement, élu secrétaire, et de *La Terrière*, anc. ;— Soulignac, *Labesse*, min., *Correch*, anc. ; — Bergerac, de *Garissolles* et *Vernejou*, min., de *Guy*, avocat, et *Livardie*, médecin, anc. ;— La Monzie, *Royère*, min., *Du Rival* et *Valladier*, anc. ;—La Calivie, *Duperrou* et de *Grenier*, anc. ; — Monbazillac, *Pichot*, min. ; — Mucidan, *Gommarc*, min. ;— Lanquais, *Meissonnié*, min., *Tarnaud*, anc.;—Castelnau-de-Mirande, de *Castelnaut*, anc.;— Gardonne, *Gellieu*, min., *Breton* et *Durant*, anc.; —Cours-de-Piles, *Brun*, min., de *Monleau* et de *Gillet*, anc.;—Badefol, *Touton*, min., de *Pégaudou* et de *Pasquet*, anc. ; — Limeuil, *Rivasson*, min., de *La Grange-de-Maliorac*, anc.;— Salagnac, *Gellieu*, min., *Pouch*, anc. ; — Turenne, de *Costa*, min., de *Labadie* et *Nicolas*, anc. ;— Argentat, *Murailhac*, anc.;—Sigoulès, *Hivert* ou *Yver*, min., *Fourommane*, anc. ; — Montignac, *Gellieu*, min., de *La Salle-de-Vivans* et de *La Saigne*, anc. ; — Boesse, *Guignard*, min.;—Nérac, *Ferrand*, min., de *Brassay*, sieur de Monrepos, anc. ;—Casteljaloux, de *Brocas*, min., *Du Saillier*, avocat, anc. ;—Puch, *Lafite*, min., de *Lion* et de *Molier*, médecin, anc.;— Monein, *Dupuy*, min.; —Lavardac, *Sénilh*, min.;—Caumont, *Du Casse*, min., et de *La Vaissière*, sieur de Cobeil, anc.;—Calonges, *Joye*, min., de *Jouy*, anc., — Meillan, de *Graves*, sieur de Mares, et de *Graves*, sieur de Martoret, anc.;—Euze, *Meulh*, min., de *La Barte*, sieur de Garderon, anc. ;— St-Justin, *Muratel*, min. ;— Epiens, *Nolibé*, anc. ; — Montréal, *Thoussin*, anc.;—Fieux, *Cordier*, min.; —Calignac, *Du Casse*, min.;—Agen, *La Porte*, min., et *Sabatey*, anc. ; — Clairac, de *Brocas*, min., de *Michel*, anc. ;— Monflanquin, de *Costa*, anc. ; —Tournon, *Valade*, min., et *Durant*, anc. ; — Tonneins-Dessous, *Ricotier*, min., de *Michelet*, anc. ;— Tonneins-Dessus, *Lartigue*, anc. ;— Gontaud, *Canolle*, min., et *Mellon*, anc.;—Monsempron, *Eymar*, min., de *Monbaud*, et de *Lalbounie*, anc.;—Lafite, *Testas*,

min.;— Montaut, *Védrines*, min.;— Castelmoron, *Venès*, min., *Bourges-Bellecombe*, anc.;—Puymirol, *Testas*, min., *Faget*, anc.;—La Parade, *Bordier*, min.,d'*Esclaux*, anc.;—Gavaudun, *Gervais*, min., de *La Motte-Sudre* et de *Gallieu*, anc.;—Pujols,d'*Aubuz*, min., *Descayrac*, anc.;—Castelnau-de-Grattecambe, *Gros*, min.,*Lustrac* et *Raynal*, anc. Si le synode de Sainte-Foy ne fut pas le dernier qui se tint dans la Basse-Guienne, ce fut au moins le dernier auquel Sarrau assista. En 1685, au mois d'avril, il fut mis en accusation avec plusieurs membres de son église, pour avoir admis à la Cène *Françoise Martineau*, qui, disait-on, s'était convertie. Le procureur général reconnaissait qu'il n'était pas suffisamment prouvé que cette femme eût abjuré, les Jésuites faisant espérer seulement d'apporter au parquet son acte d'abjuration, et il craignait surtout que si l'on fermait le temple de Bègle, le seul qui fût encore ouvert en Guienne, « les meilleurs négociants qui étoient de la R. P. R., » ne sortissent du royaume. Mais ses observations ne firent aucune impression sur la Cour, ou ne purent du moins triompher de son bigotisme. Ordre fut donc donné de poursuivre le procès, en prenant pour base un autre chef d'accusation. Le 1er sept. 1685, intervint la sentence du présidial qui condamna *Jean Jolly*, coupable d'avoir embrassé la religion réformée, à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à 500 livres d'amende; son père *Bertrand Jolly* et sa mère *Marie Loiseau*, au blâme et à 100 livres d'amende, pour avoir élevé leur fils *Jean* et sa sœur *Marie* dans la religion protestante; *Marie Lescure*, femme d'Antoine Pineau, à la même peine pour le même crime. Les deux jeunes Jolly furent mis dans des couvents; *Marianne* et *Marie Pineau*, enfermées à la manufacture. Un supplément d'instruction fut ordonné contre Sarrau, *Goyon* son collègue, *Françoise Martineau*, femme de *Jean Bourrillon*, et sa fille *Susanne Pineau*. Bourrillon qui avait été incarcéré, fut remis en liberté, et *Jean Lartigue*, avocat et ancien de l'église, mis hors de cour. Le culte fut naturellement interdit à Bègle, et le temple démoli. (*Arch. gén.* Tt. 237). Sur appel, le parlement de Bordeaux s'empressa de confirmer cette sentence inique, par arrêt du 5 septembre. A la révocation de l'édit de Nantes, Sarrau ne suivit pas l'exemple que lui donnèrent presque tous ses collègues de la Basse-Guienne, en passant dans les pays étrangers (1). Il resta en France et abjura, mais la sincérité de sa conversion resta longtemps douteuse, avec d'autant plus de raison que sa femme et ses enfants du second lit étaient sortis de France pour obéir à la voix de leur conscience (*Arch.* E. 3374). Il avait été marié deux fois, en 1661, avec *Madelaine Pinette*, fille de *Pierre Pinette*, ministre à Amiens, et de *Madelaine Dubus*; puis, en 1675, avec *Susanne Rondeau*, fille du banquier *Jean Rondeau* et de *Marguerite Le Roy*. Du premier lit vinrent Madelaine, qui se laissa séduire par un garde du roi et abjura dans l'espoir de l'épouser (*Arch.* O. 25), Charles et Marie, qui restèrent auprès de leur père, mais continuèrent, au moins en secret, à professer la religion réformée, puisque Charles, sieur de Boinel, mort le 14 août 1749, fut enterré au Port au Plâtre (*Etat civil de Paris*, Port au Plâtre, N° 88). Il avait épousé *Susanne Dupont*. Du second lit sortirent encore

(1) A ceux que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, nous ajouterons ici : *Henri Venès*, refugie en Hollande avec sa femme et un enfant ; *Pierre Brocas*, avec sa femme et deux enfants ; *Jean Gallieu*, en Angleterre, avec sa femme et deux enfants ; *Daniel Gellieu*, en Hollande, avec sa femme ; *Honorat Gervais*, en Angleterre, avec deux enfants ; *Pierre Vedrines*, en Hollande, avec un enfant ; *Jacques Brun*, en Hollande, avec sa femme ; *François Senith*, en Hollande ; *Simon Canolle*, en Angleterre ; *Jacq. Du Casse*, en Angleterre, avec sa femme ; *Jean La Porte*, en Angleterre ; *Daniel Cartier*, en Hollande, avec sa femme et son fils ; *Isaac Darroya*, à Campen, avec sa femme et trois enfants ; *Jean Rivasson*, à Hardenwyck ; *Daniel Vernejou*, à Arnheim, puis à Hambourg, etc., etc.

quatre enfants, Isaac, Jean, Marguerite et Susanne. Nous ne connaissons pas l'année de la mort de l'ancien pasteur de Bègle, dont on a quelques ouvrages. En voici les titres :

I. *Grâce pour Sion, sermon sur Ps. CII*, 14-15, Charent., P. Auvray, 1669, in-8°.

II. *Jésus priant sur la croix, sermon sur Luc XXIII*, 34, Saumur, 1674, in-8°.

III. *Le figuier, sermon sur Matt. XXI*, 19, Niort, 1683, in-8°.

IV. *Prière faite à l'ouverture du jeûne célébré à Bègle, près de Bordeaux, le vendredy avant Pasques* 1681, La Rochelle, P. Savouret, 1684, in-12.

V. *Pensées sur l'Ecriture Sainte*, La Rochelle, 1685, in-12.

VI. *Remarques et réflexions pour servir à l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte*, msc. faisant partie du T. XIV de la Collection Conrart.

SARRET, famille noble du Languedoc, dont deux branches au moins embrassèrent le protestantisme.

I. Branche de Saint-Jean-de-Védas. Fils aîné de Jean Sarret, sieur d'Agnac et de Fabrègues, *Guillaume* Sarret épousa *Jeanne Lasset*, dont il eut : 1° Jean, sieur de Saint-Jean-de-Védas, qui suit ; — 2° Guillaume ; — 3° Philippe, conseiller en la cour des aides de Montpellier, dont les descendants ne paraissent pas avoir persisté dans la profession de la religion réformée. Jean Sarret, qui assista, en 1611, à l'assemblée de Sommières, épousa, en 1582, *Bernardine de Beaux-Hotes*, qui le rendit père de Jacques, mort vers 1644. Du mariage de ce dernier avec *Bernardine Du Verger*, conclu en 1631, naquirent Jean, sieur de Saint-Jean-de-Védas, qui sortit de France à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 322), et Louis.

II. Branche de Fabrègues. Frère cadet de Guillaume, *Antoine* Sarret, sieur de Fabrègues, testa en 1584. Sa femme, *Louise d'Albenas*, lui donna trois fils : 1° Henri, sieur de Fabrègues, qui s'éleva au grade de maréchal de camp et fut tué, en 1622, devant Montpellier, servant dans l'armée royale, d'où l'on peut conclure qu'il était devenu catholique, depuis son mariage, en 1605, avec *Marie de Bérenger-de-Caladon* ; — 2° Gabriel, sieur de Coussergues, qui prit pour femme, en 1616, *Madelaine Morgon* et en eut Gabriel, sieur de Gaujac, capitaine de chevau-légers par commission du 19 janv. 1641, lequel épousa, en 1649, *Antoinette* d'*Arnoye* ; — 3° Jean, sur qui les Jugemens de la Noblesse ne nous fournissent aucun renseignement.

SATUR (Thomas), natif de Montauban, fit ses études dans sa ville natale, où il soutint, sous la présidence de *Verdier*, une thèse *De inferis*. Vers le même temps, *Jérôme Satur*, aussi natif de Montauban, en soutint une *De libro vitæ*, sous la présidence du même professeur. Thomas fut appelé à desservir l'église de Montauban, et fut enveloppé, en 1683, dans les poursuites exercées contre les pasteurs montalbanais sous le prétexte qu'ils avaient reçu des relaps dans le temple. Jérôme fut placé à Morsain, dans le bailliage de Meaux. A la révocation, ce dernier, qui était veuf sans enfants, passa en Angleterre (*Supplém. franç.* 4026. 1); Thomas l'y suivit de près, mais il lui fut défendu d'emmener ses enfants qui furent retenus à Montauban (*Arch* Tt. 253). Nous ne voyons pas dans l'ouvrage de M. Burn que le pasteur de Morsain ait été attaché à aucune des églises fondées par les Réfugiés, tandis que celui de Montauban devint, dès 1684, un des ministres de l'église de la Savoie. C'est sans doute en cette qualité qu'il présida, en 1691, une réunion de quarante-six pasteurs réfugiés qui s'étaient assemblés pour protester en commun contre l'accusation de socinianisme lancée contre eux par l'évêque de Londres dans une lettre au confesseur *Le Coq*. Cette protestation, qui a été publiée à Londres, 1691, in-4°, sous ce titre : *Déclaration du sentiment des ministres françois réfugiez en Angleterre sur les matières de religion*, fut signée par *Sa-*

tur, *Piozet*, du Mans, *P. Charles*, de Mauvesin, *Rival*, de Saliès, *O. Champion*, de Mougon, *Sers*, de Montredon, *Lacaux*, de Castres, *Mitault*, de Chefboutonne, *P. Testas*, de Milhau, *Marc Vernoux*, de Mazamet, *Faulcon*, de Fécamp, *F. Campredon*, de Pont-de-Larn, *F. Testas*, de Poitiers, *Jacq. Tirel*, de St.-Vaast, *Pont*, de Mazères, *F. Gommarc*, de Mucidan, *D. Grimaudet*, de Desaignes, *F. Solinhac*, de Réalville, *Daniel Du Tens*, d'Angers, *Jacob de Rouffignac*, de Puycasquier, *Jean Molles*, de Cardaillac, *Le Sauvage*, d'Alençon, *Jean Cabibel*, de Brassac, *Jean Couyer*, de Liniers en Angoumois, *Jean Boudet*, de Genebrières, *Gabriel Barbier*, ministre à Greenwich, *Pierre Blanc*, *Rival*, *Barthélemy Basset*, *Abraham Gilbert*, de Melle, *Jean Charpentier*, *A. Richard*, d'Esperausses, *La Porte*, d'Agen, *A. de Saint-Denys*, de Sancourt en Normandie, *Charles Contet*, *Ant. Rivière*, *Jean Lefebvre*, *Brocas*, de Casteljaloux, *Mote*, de Barre en Cevennes, *Jacq. Misson*, de Niort, *Michel David*, ministre de la duchesse de La Force, *Pierre Ticier*, de Mauvesin, *Jean La Motthe*, de La Bastide-Rouairouze, *Michel Cordier*, de Fieux, *P. Astruc*, de La Gazelle, *F. Chabert*.

SAULAS (Gilles), appelé aussi Soulas, ministre protestant, natif de Montpellier, nous est peint par l'historien du Dauphiné Chapuys Montlaville, comme un homme ardent et plein d'éloquence, doué d'une imagination brûlante, d'une grande énergie et d'un courage à toute épreuve. Les écrivains protestants se contentent de louer son savoir et sa diligence. Appelé à remplacer *Pierre Bruslé* à la tête de l'église de Valence, Saulas gagna à la cause de l'Evangile plusieurs professeurs et beaucoup d'élèves de l'université, et il accrut tellement son troupeau qu'il eut bientôt besoin d'un aide. *Lancelot*, gentilhomme de l'Anjou, «de noble et ancienne race,» qui s'était voué au ministère évangélique, lui fut donc envoyé. L'excellent historien *Régnier de La Planche*, raconte ainsi les faits qui suivirent : «... Il fut lors question d'entreprendre de grandes choses [mars 1561]. Car quelques esprits pétulans, qui ne se contentoyent d'un estat médiocre et paisible, vouloyent se manifester en public ; autres non. Voylà le commencement de leur division, et la source dont grand mal survint puis après. Avec ceux de la ville et les escholiers qui alloyent aux prédications, s'adjoignirent plusieurs jeunes gentilshommes, les uns curieux de nouveautés et peu instruicts, les autres meus d'un zèle qui toutesfois avoit besoing de discrétion. Car n'ayant peu sitost estre rangés à quelque bonne discipline, pour la multitude et diversité des esprits, chacun s'estimoit assez sage pour commender et non pour obéyr. En ce désordre les nouveaux venus et plus hardis entrepreneurs ne se voulant assujettir au consistoire desjà dressé, et mesprisant ceux qui avoyent mis les fondemens de leur Eglise sans regarder à la conséquence de ce qu'ils entreprenoyent, ny poiser l'inconvénient arrivé à ceux d'Amboyse, jugèrent le temple des cordeliers estre propre pour faire leurs prédications, duquel ils se saisirent aussitost [le 31 mars], et y feirent prescher publiquement et de plein jour, au son de la cloche, qui fut cause de faire venir gens de toutes parts, et du menu populaire du plat païs une infinité, lesquels prenoyent merveilleux goust à ceste doctrine, détestant ouvertement les abus desquels ils avoyent esté si longuement ensorcelés, et louant Dieu de leur avoir révélé les secrets de sa parole, et la vérité de son sainct Evangile.» Du reste, on ne fit «aucun outrage ni moleste aux moynes, lesquels pour certain estoyent traictés si paisiblement et si amiablement, qu'ils désiroyent pour la pluspart que cela continuast, parce qu'ils estoyent bien aises sans rien faire.» Le succès passa toutes les espérances : «c'estoit merveille du peuple qui affluoit aux presches ; car ils abordoyent de six, sept et huict lieues à la ronde.» A Valence comme partout ailleurs, le triomphe de la Réforme eut ce bon ré-

sultat d'améliorer les mœurs. C'est ce que constata le procureur de Valence, *Marquet*, dans une assemblée qui se tint au sujet de la réception des lettres de pardon et d'abolition en faveur des hérétiques (Voy. *Pièces justif.* N° XIII). Pendant les huit années qu'il avait tenu le greffe de la ville, il ne s'était pas passé « une seule nuict, dit-il, que le lendemain ses registres ne fussent remplis de plainctes qu'on faisoit à justice des insolences que commettoyent les coureurs de pavé, en sorte que nul n'osoit aller par la ville, qu'il ne fust battu, volé et pillé, les maisons eschellées, les portes rompues et icelles maisons saccagées, les filles et femmes violées; bref, que les estrangers y commettoyent tant de meschancetés, qu'il n'estoit loisible, la nuict estant venue, d'aller en façon que ce soit visiter l'un l'autre, pour quelque grande affaire qui eust peu survenir. Mais que depuis qu'il avoit pleu à Dieu allumer sa clarté en leur ville, par le moyen de la prédication de son sainct Evangile, tout cela avoit presque cessé, comme s'il fust venu, avec le changement de doctrine, changement de vie. » A la nouvelle de ce qui se passait en Dauphiné, le duc de Guise y envoya immédiatement son frère le grand prieur avec les ordres les plus sévères. Chargé, en qualité de lieutenant du roi, de chasser les Protestants du couvent des Cordeliers, où ils s'étaient retranchés, Maugiron aima mieux employer la ruse que la force (*Voy.* V, p. 137). Trompés par ses belles promesses, *Mirabel*, *Quintel* et les autres gentilshommes huguenots évacuèrent le couvent le 20 avril, et les citadins rentrèrent dans leurs foyers. Une fois maître de la ville, Maugiron jeta le masque. Il fit arrêter les plus influents d'entre les Protestants, et tout d'abord les deux ministres, qu'une commission, présidée par le premier président du parlement de Grenoble, condamna, ainsi que *Stratis*, coupable d'avoir facilité l'entrée de la ville aux campagnards qui se rendaient au prêche, à avoir la tête tranchée. Leurs corps, mis en quartiers, restèrent exposés en divers lieux. Cette triple exécution fut suivie de quelques autres (*Voy.* MARQUET); cependant la plupart des prisonniers sortirent par la porte dorée « avec abjurations, fouëts, bannissemens et grosses amendes. »

SAUMAISE (Claude) (1), savant universel, né, le 15 avril 1588, à Semur-en-Auxois (Bourgogne) et mort à Spa (Belgique), le 3 sept. 1653.

Le père de notre savant, Bénigne Saumaise, seigneur de Tailly, Bouze, Saint-Loup, était lieutenant particulier en la chancellerie de Sémur; il avait succédé à son père dans cette charge, le 15 mai 1587. Pendant les troubles de la Ligue, il se fit remarquer par son attachement à la cause royale. Henri IV l'en récompensa par une charge de conseiller, le 24 mars 1592; mais il n'en fut mis en possession que deux ans

(1) La Monnoye remarque que ni lui ni son père ne prenaient le *de*. — Quant à la date de sa naissance, il y a quelque incertitude. Ant. Clément le fait naître en 1596 dans une maison de campagne de son grand-père près de Sémur; puis il se contredit deux fois dans le cours de sa Notice. Saumaise lui-même n'est pas plus exact que son biographe dans les indications vagues qu'il nous donne Selon lui, il avait à peine 15 ans lorsqu'il soigna l'édition de Florus. Or cette édition ayant paru en 1609, cela reporterait la date de sa naissance en 1594. Mais, d'un autre côté, il n'est guère possible d'admettre que Saumaise n'ait eu que de 10 à 12 ans, alors que Casaubon et Scaliger entretenaient avec lui un commerce de lettres et le traitaient, pour ainsi dire, d'egal à égal. Le savant Huet, dans une note marginale mise sur son exemplaire des Lettres de Saumaise — exemplaire que nous avons en main — relève aussi cette invraisemblance, et ajoute : M. de La Monnoye m'a dit que Saumaise avait coutume de répondre, quand on l'interrogeait sur l'époque de sa naissance, qu'il était né *Cùm cecidit fato consul uterque pari*, indiquant par ce vers d'Ovide l'année 1588, où périrent les Guises aux Etats de Blois. C'est aussi ce que confirme Papillon, d'après le registre de la paroisse où Saumaise fut baptisé. Guy Patin le dit né au mois de mai. Au rapport de Clément, il vint au monde dans le 7e mois. La Monnoye (Notes du Menagiana) prétend que le nom de la famille était originairement *Saumaire* et il en fournit la preuve. Papillon serait assez disposé à l'admettre, mais il cite des pièces authentiques où l'on voit que ces deux formes du nom étaient indifferemment employées dans la famille à une même époque. Sans avoir été alliée aux ducs et comtes de Bourgogne, comme le prétendent Clément et, après lui, Philibert de La Mare dans sa Vie msc. de Saumaise, cette famille était de noble extraction.

plus tard, lorsque la Ligue fut définitivement vaincue. Il exerça cette charge pendant 46 ans, avec une rare intégrité. Bénigne Saumaise était instruit; on lui doit, entre autres, la traduction en vers françois de la Géographie de Denis d'Alexandrie (Paris, 1597, in-12). Quoique rien ne prouve qu'il ait jamais fait profession ouverte du protestantisme, il n'en est pas moins certain qu'il n'était pas ennemi des idées nouvelles. Le témoignage de *Casaubon* est formel. Après avoir marqué à Lingelsheim, dans une lettre de recommandation qu'il donna au jeune Saumaise, que son père aurait désiré qu'il ne fît pas profession ouverte de la religion évangélique, il ajoute : Je ne suis pas étonné de la tiédeur de cet excellent homme qui, ayant porté la croix du Sauveur pendant bien des années, succomba à la fin dans cette infâme année de 72.—*Non miror frigus optimi viri, qui, multos annos* βαστάσας τὸν σταυρὸν τοῦ Σωτῆρος, *tandem succubuit infami illo anno septuagesimo secundo.* Un homme convaincu d'une vérité, qui succombe à la violence, est-il bien converti? là est toute la question. Aussi Ant. Clément, qui était en position d'être bien informé, affirme-t-il que, par l'influence de son fils, il revint peu à peu à la vraie religion et qu'il finit par la professer. En tout cas, Grotius se trompe lorsqu'il dit (Epist. 1460) qu'il fut toujours bon catholique. Une considération qui a bien aussi son poids, c'est que sa femme *Elisabeth Virot*, fille d'Ant. Virot, seigneur de Tailly, qu'il avait épousée en 1587—par conséquent après être rentré dans le sein de l'Église romaine—était une zélée protestante qui éleva ses enfants dans les principes de sa religion, et nous ne voyons pas qu'à la suite de la conversion de son fils aîné, le moindre refroidissement ait altéré les affections de la famille. Loin de là, l'union la plus parfaite ne cessa de régner entre le père et le fils. En 1637, Saumaise écrivait à Vossius qu'il attendait son père qui devait être le parrain de son dernier enfant. Or un catholique romain n'aurait pu remplir cette obligation qu'en se faisant représenter par un protestant dans la cérémonie du baptême, et alors pourquoi un pareil déplacement? N'oublions pas qu'à cette époque un voyage de plus de cent lieues était une affaire grave, surtout pour un vieillard de près de 80 ans. Il nous paraît donc avéré que des considérations humaines ont seules pu retenir le père de Saumaise dans la communion romaine.

Bénigne Saumaise n'était d'ailleurs pas le seul membre de la famille qui fût *entaché* d'hérésie. *François Saumaise*, maître des comptes à Dijon—peut-être un de ses frères,—s'échappa de France à la Saint-Barthélemy et alla demander un asile, d'abord à Lausanne, puis à Montbéliard où il fut reçu bourgeois en janv. 1574. Une lettre de *Claude Aubery* à *Bèze* (Coll. Dupuy, N°. 268) nous apprend qu'il travaillait à un rapprochement des Calvinistes et des Luthériens sur la question de la Cène. Nous mentionnerons encore *Jacques de Saumaise*, sieur de Corbelin, avocat au parlement de Paris. Il était fils de *Daniel* de Saumaise, receveur des aides et tailles à Vézelay, et de Marie de Maulmiron; il épousa, en 1632, dans l'église de Charenton, *Claude Petit*, fille de *Pierre Petit*, procureur au parlement. Il vivait encore en 1670. Nous lui connaissons deux sœurs : *Jeanne* (aliàs Catherine) mariée, en 1631, avec *Etienne Bigot*, sieur du Crey, et *Elisabeth*, femme de *François de Blosset*, sieur de Pouguts, enterrée à Charenton, le 3 juin 1670 (1).

Bénigne Saumaise mourut le 15 janv. 1640, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre à Dijon. Il laissa plusieurs enfants; voici ceux que nous connaissons : 1° *Claude*, à qui cette notice est consacrée; — 2° *Bénigne*, mariée à *Jean-Pierre Polier*, sieur de Bottens; —3° *Marie*, femme de *Théophile Gravier*, sieur du Loyer, qui lui donna

(1) Nous ne savons auquel rattacher *Cesar de Saumaise*, mort en 1641, à l'âge de 45 ans, et enterré aux SS. Peres.

Elisabeth, femme de *Philibert de Perrault*, sieur de Sailly (*Reg. de Char.*)

Le jeune Claude Saumaise n'eut, pour ainsi dire, d'autre précepteur que son père (1) ; il fit sous lui ses humanités. Aidé par une excellente mémoire et plein d'ardeur pour l'étude, il surpassa toutes les espérances. Il n'avait guère que 14 ans, lorsque son père songea à lui faire faire son cours de philosophie. Les Jésuites avaient alors envahi presque tout l'enseignement en France. Le collége de Dijon était aussi entre leurs mains. Le jeune Saumaise, qui avait été nourri par sa mère dans l'aversion de ces bons Pères, sollicita la permission d'aller continuer ses études à Paris et il l'obtint. Il y fut envoyé en 1604. Son rare savoir (2) dans un âge si tendre lui gagna l'affection de plusieurs savants et surtout de Casaubon, qui fut en quelque sorte son introducteur dans le monde lettré. Ses goûts le portaient vers les lettres, mais son père le destinait à la carrière de la magistrature. Après avoir achevé sa philosophie, il demanda — un peu par le conseil de Casaubon — d'aller faire son droit à l'université de Heidelberg, où professait le célèbre *Denis Godefroy*. Son père y fit des objections ; il aurait voulu que son fils allât à Toulouse. Mais cette ville avait une trop triste célébrité pour attirer le jeune néophyte ; il insista donc et son père finit par céder. « Allez donc, lui écrivit-il ; je vous veux monstrer en cela que je suis plus indulgent père, que vous n'estes obéissant fils. — Mais passez par icy avant que d'y aller, et je vous y feray conduire par la Suisse. » Le prudent jeune homme, soupçonnant quelque retentum sous cette dernière recommandation, n'eut garde de se rendre à l'invitation ; il s'empressa de se joindre à quelques libraires qui allaient à la foire de Francfort, et partit en sept. 1606. Les lettres de recommandation de Casaubon lui concilièrent tous les cœurs. Dans une lettre au conseiller Lingelsheim, il lui marquait que son jeune protégé était bien digne d'être aimé de tous les gens de bien. « Je ne parle pas, lui disait-il, de son incroyable savoir, caché sous une modestie non moins grande ; ce que j'estime de plus en lui, c'est qu'il n'a pas hésité à faire récemment profession ouverte de la pure religion, sans tenir compte de la volonté de son père (patris voluntate insuper habitâ) qui, sous l'empire de considérations humaines (ἀνθρώπινόν τι παθών,) désirait qu'il ne la professât que secrètement. » Gruter, qui avait la garde de la Bibl. palatine, lui facilita l'accès de ce riche dépôt. Il y passait ses journées. On prétend que son ardeur était si grande que de trois nuits il en consacrait deux à l'étude. Casaubon parlait de lui dans une lettre à Scaliger (1607) comme d'un prodige de science (ad miraculum doctus) ; « entre autres riches trésors qu'il a découverts dans la Bibl. palatine, se trouve, lui marquait-il, le recueil d'Épigrammes d'Agathias. Je me suis entendu avec lui pour qu'il donnât une édition de celles qui sont inédites. » Ce projet ne paraît pas avoir été mis à exécution (1). Emporté par une ardeur inconsidérée, le jeune Saumaise, dont la constitution se ressentait d'un développement intellectuel trop précoce, ne tarda pas à être averti par son épuisement qu'il avait entrepris au-dessus des forces de son *petit corps*. Casaubon lui écrivait avec une sollicitude toute pa-

(1) « Pæne te solo præceptore usus » lui dit-il dans sa dedicace du traité *de Pallio*.

(2) Il paraît, d'après une lettre à Casaubon datée du 13 août 1604 (British Museum), qu'il avait edité *Pétrone* dans cette année ; il lui marque qu'il a entrepris un travail sur les hymnes de Callimaque, et il lui envoie un grand nombre de ses conjectures sur Athénée.

(1) Hænel nous apprend que le travail de Saumaise a passé dans la Bibl. du baronnet Thomas Phillipps à Middlehill (comté de Worcester), sous ce titre : *Cl. Salmasii Notæ in Anthologiam græcam ; acced. Epigrammata quædam ex anthologiâ à Planude mutilata, è mss. restituta*, in-fol. Dans une lettre à Casaubon, de janv. 1608, Saumaise se plaignait des grandes difficultés qu'il rencontrait à corriger les erreurs de Planudes. Papillon cite une copie de l'Anthologie faite par Saumaise sur les mss. de la Bibl. palatine, et il ajoute que l'on connaît plusieurs copies de cet ouvrage plus ou moins amples. Saumaise en avait envoyé une à Casaubon.

ternelle : « Meministi, doctissime Salmasi, quoties tecum per litteras egerim, ut te respiceres, et corpusculi tui valetudini consuleres. Noram animi tui impetum : quem sciebam corpori plura imperare, quàm vires ejus ferrent. » Saumaise n'écouta pas ces sages conseils et il tomba dangereusement malade. Les médecins lui ordonnèrent un repos absolu. Ses ennemis ont prétendu que son incontinence avait été la seule cause de sa maladie. Mais c'est évidemment une calomnie à laquelle a pu donner lieu le genre de distraction qu'il choisit pour oublier l'étude ; il se mit, écrivait-il, « non pas à aimer, mais à faire l'amoureux, et, à l'exemple des autres étudiants qui fréquentaient l'académie, à courtiser les jeunes filles et à jouer. » Etrange moyen de guérison, qui lui réussit. Sa première publication fut un coup porté à la papauté. Par ce début dans la carrière de la critique littéraire, le jeune savant promettait tout ce qu'il a tenu depuis. Arrivé au plus haut de sa gloire, il ne jugea pas ce premier essai indigne d'une réimpression. Florus suivit de près. Ce n'était encore que l'œuvre d'un jeune homme, mais d'un jeune homme qui allait marcher sur les traces des *Scaliger*, des Juste-Lipse, et il lui valut les éloges de Casaubon. Après trois années de séjour à Heidelberg, Saumaise songea à retourner dans sa famille en Bourgogne. On raconte qu'avant de revoir ses pénates, il eut le désir de visiter Rome. Déjà il était entré en pourparler avec des marchands qui se rendaient en Italie. A cette époque, on voyageait encore en Europe, pour plus de sûreté, comme on voyage dans le désert. On était à la veille de partir, lorsque, dans la nuit, notre jeune homme fut agité par des songes effrayants ; il pensa entendre une voix amie qui le dissuadait de ce voyage. Il n'en fallut pas davantage pour le faire renoncer à son projet. La peur aime le merveilleux et rend crédule. Saumaise se résigna donc à reprendre le chemin de la Bourgogne (il était à Dijon en mars 1609). Par condescendance pour son père, il se fit recevoir, le 19 juill. 1610, avocat au parlement de Dijon. La chicane n'était pas dans ses goûts, il se tint éloigné de la cour et s'adonna tout entier aux lettres. De temps en temps, il se rendait à Paris, dans l'intérêt de ses études. Il eut ainsi l'occasion de nouer connaissance avec un grand nombre de savants, avec lesquels il se mit en correspondance. Par le moyen de Nic. Rigault, qui avait succédé à Casaubon dans la garde de la Bibl. du Roi, il obtint la faveur d'emporter des livres chez lui. Le séjour de la province lui en devint plus supportable. Sa correspondance le tenait d'ailleurs au courant des nouvelles littéraires. Nous renverrons, pour ses publications de cette époque, à notre Notice bibliographique ; la principale fut son édition avec commentaires des écrivains de l'Histoire Auguste, dits *minores*. Le 5 sept. 1623, il épousa *Anne Mercier*, une des filles du savant *Josias Mercier*, sieur des Bordes, et vécut avec elle dans la terre de Grigny, près Paris, que possédait son beau-père. Cette union fut assez mal assortie ; on représente Anne Mercier comme une autre Xantippe. Les malicieux ont remarqué que notre savant finit par prendre en haine deux de ses amis qui s'étaient plus spécialement entremis pour ce mariage, *La Milletière* et *Didier Hérauld*, et ils y ont vu le contre-coup d'épreuves domestiques. Ce que nous voyons par les lettres de Saumaise, c'est que c'était une femme qui voulait être « persuadée plus tost que forcée. » Au mois d'août 1629, Bénigne Saumaise voulut résigner à son fils sa charge de conseiller. Mais il y avait une difficulté, c'était sa religion, et pour rien au monde Saumaise n'aurait voulu capituler avec sa conscience. Par vénération pour leur collègue, les membres du parlement « passèrent pardessus cette considération, et en écrivirent à M. de Marillac, garde des sceaux ; mais cet illustre magistrat, plus zélé, au rapport de Paquot, que les conseillers de Dijon pour les intérêts de la Foi, fut inexorable sur la

promotion de Saumaise, qui, se voyant déchu de ses espérances, ne songea plus qu'à se livrer à ses études favorites.» Ce fut vers ce temps seulement qu'il se mit, avec sa fougue accoutumée, à l'étude des langues orientales. Il écrivait à Grotius, sous la date de mai 1630, que depuis peu il se livrait « tout entier à l'hébreu et à l'arabe », et il se félicitait que sa mémoire n'eût pas faibli. Il étudia de même, et sans maître, l'assyrien, le chaldéen, le persan (1), le cophte. Il est probable qu'il n'acquit jamais qu'une connoissance imparfaite de ces langues, et si, comme le remarque Ant. Clément, il était en état d'en apprendre, surtout pour l'arabe et le persan, à des savants qui avaient passé leur vie à les étudier, il faut croire que sa perspicacité et son habitude des études philologiques lui faisaient entrevoir, de prime abord, des rapports qui échappaient à d'autres. Il connaissait aussi plusieurs langues de l'Europe. Les universités de Padoue et de Bologne cherchèrent toutes deux à l'attirer; mais il refusa leurs offres, non pas qu'il eût été trop vain, comme le dit Paquot, pour accepter le titre de professeur, son amour de la liberté était une raison suffisante pour le déterminer à ne pas aller affronter l'Inquisition chez elle, et, en outre, il se peut que, comme Scaliger, il ne se soit pas senti de vocation pour l'enseignement public. Il ne suffit pas de savoir et bien savoir pour professer avec fruit. Il rejeta de même, au rapport de Clément, les offres qui lui vinrent d'Angleterre. Les Provinces-Unies, sur les instances de leur ambassadeur en France, d'Aersson, ne tardèrent pas à lui faire des propositions qu'il devait accueillir plus favorablement. L'honneur d'occuper, auprès de l'académie de Leyde, le poste éminent qu'avait rempli Jos. Scaliger, avait bien de quoi flatter son ambition. On ne sollicitait de lui que sa présence, « ut nominis sui honorem Academiæ impertiret, scriptis eandem illustraret, præsentiâ condecoraret (1). » Ses appointements, fixés d'abord à 2,000 florins, indépendamment du logement et de l'exemption de tout subside, furent portés dans la suite à 3,000. Saumaise se rendit à son poste, avec sa famille, en 1632. Il fut reçu comme en triomphe. « Quanto applausu, quanto gaudio, quantâ exultatione, quanto honore, quanto omnium ordinum et ætatum confluxu exceptus sit, longum foret hic referre, » s'écrie Clément avec enthousiasme. Il s'accommoda d'abord assez bien de sa nouvelle position. La longueur de l'hiver, « c'est tout ce qui me desplait de ce païs, où toutes choses au reste m'agréent fort, et surtout la liberté, écrivait-il à Dupuy, prieur de Saint-Sauveur (nov. 1632) (2), et, dans une lettre du 15 janv. 1633 : « Osté cette douceur de la patrie qu'il est difficile d'oublier, je suis ici assez bien pour mon contentement. » Mais dans cette dernière lettre, il laisse déjà entrevoir des ombres au tableau. La supériorité en tout genre a toujours offusqué la médiocrité; Scaliger l'avait éprouvé, et Saumaise devait en faire à son tour la triste expérience. « Le mal que j'y trouve seulement, ajoutait-il, est que je ne puis contenter tout le monde, et que j'en voi qui ne m'y voient qu'à regret et d'un fort mauvais œil.—Je porte tout patiemment, et peut-être qu'à la fin je les vaincrai ou je crèverai de courtoisie. » Daniel Heinsius était à la tête de la coterie. Saumaise lui avait été préféré pour la place qu'il occupait, et il n'en fallut pas davantage pour faire

(1) « Je me suis aussi un peu adonné à ceste langue depuis peu, à cause que tous les noms des simples dont se servent les Arabes, principalement ceux qui sont composez sont quasi persans, » écrivait-il le 2 sept. 1634. Quant au cophte, il paraît qu'il ne s'y adonna qu'à la fin de l'année suivante. Sous la date de Grigny, 15 oct. 1635, il écrivait à Peyresc: « J'attends tousjours avec grande impatience une Grammaire cophtique avec le Lexicon. Ce peu que vous m'en avés fait voir m'en a encore excité l'ardeur, etc. »

(1) Il est très-vraisemblable que Paquot se trompe lorsqu'il dit qu'on lui demanda de réfuter les Annales de Baronius. Cette demande lui avait été faite par le Synode de Charenton, en 1631.

(2) Nous croyons ces lettres inédites (*Coll. Dupuy*, vol. 713). Nous leur ferons de nombreux emprunts dans le cours de cette notice.

de lui un ennemi implacable. Il n'est sorte de vilenies qu'il ne se permit pour la satisfaction de son amour-propre blessé. Nous en rapporterons un trait. Comme il avait la garde de la bibliothèque de l'université, il alla jusqu'à refuser à Saumaise les livres dont il avait besoin, tellement que notre savant dut s'adresser à des amis pour les prier de les emprunter en leur nom. En un mot, il lui suscitait toutes les tracasseries que peut inventer la malignité d'un petit esprit ou une mauvaise éducation. Dès son arrivée en Hollande, on avait fait courir le bruit qu'il ne savait pas même parler latin. «Ils ne peuvent plus se mocquer de moi de ce costé-là, écrivait-il le 29 janv. 1634, car je m'en escrime à présent aussi bien qu'eux.» A la première occasion, Heinsius et sa coterie cherchèrent à l'humilier publiquement. Au mépris des conditions de son engagement, ils voulurent l'obliger à marcher à la suite des professeurs de l'académie dans une cérémonie publique. Saumaise protesta et l'affaire fut portée devant les autorités supérieures. Bientôt la maladie vint se joindre à tous ces ennuis, pour lui rendre le séjour de la Hollande désagréable. «L'air d'ici commence à ne m'estre guères favorable et moins encore à ma famille, écrivait-il à la date du 23 janv. 1633. Je tascherai néantmoins à m'y accommoder et accoustumer. J'aime mieux vivre ici que vivre en France, mais j'aimerois mieux vivre en France que de mourir ici.» L'été se passa sans de trop grandes incommodités; mais vers l'automne, il tomba assez gravement malade, on craignit une hydropisie. Tous les «médecins galénistes» l'avaient condamné, lorsqu'un allemand de sa connaissance, grand orientaliste et grand chimiste, le guérit «au moyen de pilules de son secret, extraites des eaux de Spa.» L'idée de renoncer à sa place préoccupait souvent notre savant. «Je fais estat, écrivait-il à Dupuy (26 sept. 1633), de passer encore tout l'hyver [ici] à cause de quelques livres que je ne trouverois point en France, et pour voir achever l'édition de mon *Arnobe*, duquel le texte est desja fait, et d'un aultre de *Plantes et Aromates*, et de quelques aultres, mais tout cela va fort lentement, comme il plait à nos imprimeurs d'ici, etc.» Pendant tout l'hiver, sa santé «empira plutôt que d'amender.» Il écrivait encore au retour du printemps qu'il était «plus empesché après la cure de son corps qu'à la culture de son esprit.» L'été lui apporta peu de soulagement: «Je ne suis pas sorti d'un mal que je rentre en un aultre.» Dès qu'il put reprendre ses travaux, il se mit à l'ouvrage sur *la Milice des Romains*, que le prince d'Orange lui avait demandé (1). Cet ouvrage lui coûta de grandes recherches. «Je suis fort avant dans ma milice, écrivait-il le 20 mars 1635, je crois que j'en sortirai mieux à mon honneur que je ne pensois, pour ce qui est des paroles; car pour la chose, je croi la posséder en perfection; pour le moins, si on considère ce qui s'en est fait jusques ici.» Ayant obtenu un congé des curateurs de l'académie, il se rendit en France dans le courant de sept. 1635. Nous avons dit quelles misérables tracasseries Saumaise avait eu à essuyer dans sa nouvelle position. Au lieu de chercher à verser du baume sur la plaie, Mme Saumaise ne travaillait qu'à l'envenimer. Une question de préséance s'était aussi élevée entre ces dames. La femme d'un fonctionnaire tient toujours très-haut le drapeau de son mari. Voici comment Saumaise raconte le fait dans une lettre à Dupuy (Dijon, 23 déc. 1635). Nous n'entrons dans ces petits détails que pour faire connaître l'ori-

(1) De même que son prédécesseur Scaliger, avec qui il avait de grands traits de ressemblance, Saumaise s'abstenait le plus qu'il pouvait d'aller à la cour. Il avait trop d'indépendance dans l'esprit et trop de franchise dans le cœur pour se plaire dans le commerce des Grands. «Je suis de retour de mon voyage à La Haye et pense avoir fait une grande courvee, ayant donne huit jours à nostre court après un an tout entier que je n'y avois este,» écrivait-il le 29 mars 1638. A cette date, il n'avait pas encore remis au prince son livre de la Milice.

gine du titre de conseiller qui lui fut libéralement octroyé. Les petites misères de la vie ont souvent une grande importance dans les destinées des États. « En ce païs là, écrivait-il, toutes les femmes de gentils hommes prennent la qualité de dame, celle de damoiselle n'est que pour les bourgeoises et les marchandes. A nostre arrivée en ce païs là, ma femme ne prenant point d'aultre qualité que celle qui lui appartenoit, ne passant que pour damoiselle, alloit après toutes les dames, ou il falloit l'emporter de haulte lutte et se gourmer. Cependant les professeurs de Leyde prennent le devant et le dessus sur tous les gentils hommes qui demeurent à Leyde. Cela rendoit donc à ma femme le séjour de cette ville le plus odieux et lui ostoit la volonté de se trouver ès compagnies. De prendre après la qualité de dame, ne l'ayant pas prise du commencement, me sembla à moi et à elle assez impertinent. Il est question de l'y remener. J'ai donc voulu me surhausser de quelque tiltre qui lui conciliast ce nom de madame, et avois pensé que celui de chevalier des coquilles [ordre de St-Michel ?] le pourroit faire et se pourroit obtenir. Puisque cela ne se peut, et que vous me mandés que l'on me baillera volontiers un brevet de *conseiller au conseil d'Estat*, je vous prie de me le faire avoir. — Vous savez prou que la vanité ne me commende point. » Paquot se trompe donc lorsqu'il avance que Louis XIII accorda à Saumaise, avec le brevet de conseiller, le collier de l'ordre de St-Michel. A peine délivré des provocations de ses envieux de la Hollande, que Saumaise tomba au milieu des embûches de ses admirateurs de la France. Il était condamné à être sans cesse harcelé! La gloire le plus chèrement acquise n'est souvent qu'un lit de douleur. Tous ses amis conspiraient pour le retenir. Le prince de Condé lui-même, Henri de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, s'y employa activement. Il lui fit les offres les plus séduisantes, et revint plusieurs fois à la charge. Saumaise tient son ami au courant de cette négociation (lettre du 19 avril 1636). « Trois jours après, lui marque-t-il, il m'envoia un conseiller de ce parlement (de Dijon) bien confident et favori, qui me proposa de sa part, que, si je voulois me faire instruire, qu'il me feroit donner un office de conseiller en ce parlement, avec un brevet de conseiller d'Estat, et deux mille livres de pension. Ou si j'aimois mieux demeurer à Paris qu'il feroit convertir tout cela en un office de conseiller au Grand-Conseil. Je laisse toutes les aultres belles promesses qui me furent faites de sa part, car ce que je vous ai dit est le plus solide et le plus réel. Je n'eus pas beaucoup de peine à respondre à ces propositions ni à me résoudre de ce que j'avois à faire en tel cas. Ma response fut que *ni cela, ni les plus grandes charges de la robe, ni touts les plus grands et honorables emplois que l'on me pourroit bailler, n'estoient pas capables de m'esmouvoir à changer ma religion, et que je n'en voulois ouïr parler en façon quelconque.* »

Après un refus aussi catégorique, Saumaise croyait « en estre quitte » et se disposait à retourner à son poste; mais le prince, qui, de son côté, se rendait dans le Berry, l'invita à ne pas s'éloigner avant son retour : « Vous avés sceu, lui dit le prince au retour de son voyage, les offres que je vous ai fait faire, et suis marri de ce que vous ne les avés pas voulu accepter. Je ne lairrai pas pourtant de procurer à ce que vous soyés retenu en France par une bonne pension qui vous sera ordonnée. Je sçai les intentions de Mons. le Cardinal, et lui en escrirai par le premier ordinaire. Ce sera sans aucune condition, il n'en fault point prescrire aux gens de votre sorte. Si vous advisés quelque jour d'estre des nostres, je ferai monter vos appointemens bien plus hault. Mais quand vous voudrés demeurer ferme dans votre opinion, les gratifications que l'on vous veut faire vous seront toujours continuées. » Puis il lui envoya son agent

pour savoir de lui quels étaient « ses avantages et appointemens en Hollande, » lui faisant dire qu'il les lui feroit bailler pareils ou plus grands. Ces propositions du prince avaient jeté Saumaise dans une grande perplexité. A quoi devait-il se résoudre? Il demandait conseil à son ami. Il est vrai, lui disait-il, que l'on n'exige de moi aucun changement de religion, « mais mettés d'un costé la liberté que j'ai chez les estrangers de dire, d'escrire et de faire ce que je voudrai, le repos et la tranquillité de ma conscience, une pension payée à poinct nommé touts les trois mois un quartier, sans aucun délai, et mettés de l'aultre tout le contraire. Lequel me conseillerés-vous de choisir? Une pension en France et rien, c'est tout un, et à une personne principalement de ma profession et de ma condition. » Dans une lettre du 3 mai, il revient sur ce sujet. Il confesse à son ami « que l'aversion que sa femme avoit pour la Hollande ne pouvoit estre augmentée et fortifiée que par des offres telles que celles qu'on lui faisoit. » Mais pouvait-on s'y fier? Et en outre, ne lui faudrait-il pas se résoudre « à n'avoir dores en avant ni voix, ni plume qui fust libre? » « Passe, continue-t-il, pour ne dire ou n'escrire pas ce qu'on voudroit bien, mais d'escrire ou de dire ce qu'on ne voudroit pas, c'est chose du tout insupportable à un bon courage. » Toute réflexion faite, il faudra « user de force et de commendement absolu pour me faire demeurer. » « L'amour du païs n'a plus de charmes pour moi ; j'ai l'esprit trop libre pour lui et je voi que la liberté y a maintenant les aisles roignées si court, qu'elle ne fait plus que se débattre contre terre et n'aura bientost aultre mouvement et aultre usage que celui des yeux pour se regarder opprimer. — Pour conclusion donc, si on me laisse faire, j'ai envie d'estre encore Hollandois, et ne me souviens non plus des incommodités et des dégousts que j'y ai ressentis par le passé qu'une femme de bien du travail que son enfant lui a causé.... Et puis on a apporté le remède qu'il falloit au différent qui estoit cause de nos troubles. Ils m'en ont envoié l'acte escrit en leur langue, afin que je n'en fusse plus en doubte, avec parole de le faire exécuter de bonne foi. Si celui qui par sa jalousie [Heinsius; Saumaise ne le nomme jamais dans ses lettres] a excité toute cette tempeste contre moi se pouvoit retirer de là, j'y jouirois d'un grand calme. » Après avoir attendu longtemps en vain la réponse du cardinal, Saumaise se décida à retourner à son poste. Il prit son chemin par la Normandie pour aller s'embarquer à Dieppe, et arriva dans cette ville dans la première quinzaine d'octobre. Toutes sortes de contrariétés l'attendaient. A la fin, un bâtiment mit à la voile, mais assailli par des gros temps, il dut rentrer au port après plusieurs jours d'une pénible navigation. Saumaise jugea prudent de descendre à terre avec sa femme qui était enceinte, et qui avait cruellement souffert. Les vents contraires continuèrent à souffler avec une persistance désespérante. Les jours, les semaines, les mois même se passèrent dans l'attente d'un nouveau départ. Aux approches de la mauvaise saison, il paraît que tout commerce maritime cessait. Les Etats de Hollande durent s'entremettre auprès du gouvernement de Louis XIII pour qu'on lui accordât le passage sur quelque bâtiment de l'Etat. Quant à lui, loin de toute ressource littéraire, il se désespérait; il écrivait lettre sur lettre à ses amis pour déplorer son sort. Ce ne fut qu'à la fin de décembre qu'il put reprendre son voyage. Mais il n'était pas au bout de ses tribulations. Il en fait le récit dans une de ses lettres. « Nous n'avons esté que trois jours sur mer, dit-il, mais malades à l'accoustumée, c'est à dire, jusques à l'extrémité, avec la peur où nous estions des Donquerquois qui avoient vingt vaisseaux en mer, quinze frégates et cinq grands vaisseaux, où nous n'avions qu'un vaisseau de guerre qui n'eust pas rendu combat si nous eussions esté rencon-

trés par quelques-uns de ces grands, comme nous le fusmes des petits qui nous suivirent et costoïèrent quelque temps pensants d'attraper à l'escart quelques vaisseaux marchands de ceux que nostre navire escortoit... Nous fusmes contraints d'arrester à la Briele, où toute la nuit les glaces qui venoient choquer à monceaux nostre navire, faillirent à le faire perdre... qui estoit un bon rafraischissement pour des gens travaillés et malades comme nous estions. Le jour venu, l'on nous met à terre (1), par un temps où l'eau du ciel n'estoit point espargnée à ceux qui marchoient sans parapluie. En cest estat, il nous [fallut rester] sur le pavé trois heures durant sans pouvoir trouver de couvert ni d'hostellerie où l'on entendist notre langage. Car d'estre ailleurs nous ne pouvions, n'ayans personne qui pust demander ce qui nous falloit et nous avions besoin de plusieurs choses. » A la fin, un soldat « qui dasticotoit un peu de françois, » les adresse à un cabaret borgne; de guerre lasse, ils y entrent, ils s'y installent. Mais quel bouge! « Après avoir esté un peu réchauffés, continue Saumaise, nous demandasmes un lieu pour aller ad requisita naturæ, car la mer nous avoit un peu laschés. On nous conduisit sur les murailles de la ville qui n'estoient pas loing de là. Il falloit pourtant passer une assez longue ruë avant que d'y parvenir. La nécessité fait tout trouver bon et aisé. Ce cabaret au reste estoit double, car c'estoit aussi un b.... » Décidément, la nécessité avait beau s'en mêler, le lieu n'était pas tenable. Dans son désespoir, Saumaise eut la bonne idée de se mettre en quête d'un pasteur. Le docteur Cloppenburg à qui on l'adressa, devint sa providence; c'était un homme serviable et instruit, qui lui rendit toute sorte de bons services : il lui trouva un logement plus convenable, il mit sa bibliothèque à sa disposition, et par le charme de sa conversation, il adoucit les ennuis de sa *captivité*. Saumaise lui rend ce témoignage : « Domus tua, bibliotheca, pectus ita mihi tum patuere, ut quodcunque benevolentiæ ac benignitatis ostendi et præstari potest homini peregrino, nullà in re defueris quin præstiteris, quod homo Gallus ab homine Hollando posset in tali re ac tempore desiderare. » Qui aurait pu se douter qu'une liaison commencée sous d'aussi heureux auspices et cimentée par la reconnaissance, aurait une mauvaise fin? Mais la susceptibilité des auteurs explique bien des choses invraisemblables. Saumaise ne passa pas moins de trois semaines à La Brille, retenu par les glaces. Dès que « l'ouverture fut faite, » il profita du premier bateau qui partit pour Rotterdam. Ainsi il lui fallut près de quatre mois pour un voyage qui se ferait commodément aujourd'hui en 24 heures. A ce point de vue, la moyenne de la vie humaine aurait centuplé. Notre savant était d'une nature très-ardente. Un mot tombé dans une conversation, le désir d'un ami suffisait souvent pour lui faire entreprendre des travaux de longue haleine, et quelquefois même plus ou moins étrangers à ses études habituelles. Une conversation qu'il eut à La Brille avec le pasteur Cloppenburg le mit sur le sujet du prêt à intérêt, et l'entraîna dans une série de travaux qui lui suscitèrent une guerre de plume interminable avec les théologiens et les jurisconsultes. Ce ne fut qu'au mois de février 1637 qu'il fut de retour à Leyde. Sa position, vis-à-vis de ses collègues, s'était améliorée. Mais son ennemi capital, Heinsius, ne s'était pas rapproché de lui et il continua à lui faire une guerre sourde. Cette persécution lui était d'autant plus pénible que tout en méprisant le caractère de l'homme, il était forcé de rendre justice aux talents du litterateur. Quant à lui, malgré son humeur batailleuse, il était, au rapport de La Monnoye, « le plus honnête et le plus sociable de tous les hommes. » Mais il aimait la vérité

(1) Dans le désordre du débarquement, « il perdit touts les papiers qu'il avoit escrits pendant son séjour à Paris. »

par dessus tout, et il la disait sans ménagement. « Vous sçavez, écrivait-il à *André Rivet*, comme je suis coustumier de juger librement, et vous diray qu'avec cette liberté qui m'est naturelle et m'a toujours esté fort familière, je n'espargnerois pas mon père propre, s'il se rencontroit qu'il eust dit ou fait chose où ma censure peust mordre avec raison ; bien loing de là estimerois-je devoir pardonner à un ami qui auroit fait le pourquoy à ne luy pas estre pardonné, et surtout moins encore à un tel ami qui se seroit fait de gayeté de cœur ennemi de la cause de Dieu. et par conséquent rendu indigne de l'amitié et de la faveur de touts les gens de bien, ainsi que fait le sieur de *La Miltière* (sic). » Que l'on rapproche de cette accusation d'indignité lancée contre un vieil ami, et surtout de la déclaration si nette qu'il opposa aux séductions du prince de Condé (nous ne parlons pas de la déclaration non moins formelle qu'il fit à l'article de la mort), qu'on en rapproche ce que Grotius écrivait de lui à peu près vers le même temps à l'ambassadeur de Suède en Hollande (Paris, 22 déc. 1640) et l'on en comprendra le peu de fondement. « Ipse, lui disait-il, multa vera agnoscit quæ vulgò à Reformatis negantur. Sed et videt quæ peccentur in romanâ communione. *Si in hàc esset, putare se ait se non exiturum ;* nunc cùm aliis semper adhæserit, non videre se satis graves mutandi causas. » Si Saumaise avait eu ces sentiments d'indifférence que Grotius lui prête, aurait-il rompu violemment avec lui, avec La Milletière et avec d'autres, lorsqu'il les vit incliner du côté de Rome ? Aussi Rome ne s'y est-elle pas trompée, en le déclarant dans son Index hérétique au premier chef. Les insinuations de Grotius ne sont à nos yeux que le coup fourré d'un *ami*. Pour ce qui est des injures que Saumaise n'épargnait pas à ses adversaires, il faut l'excuser, car c'était encore le *bon ton* de la polémique. Il écrivait à son ami Gronovius, qui s'était formalisé de quelques mots piquants : « Hoc mihi plerumque vitium est, ut prout scribendi impetus me cœpit, ita nunc demissius, nunc inflatius, animæ sensa in chartas effundam. Qui me norunt, facilè mihi ista condonant, quia sciunt nihil intus latere occulti veneni, quod fidentes et ignaros obscuro morsu premat. » On l'a accusé d'une présomption excessive. « Les grands critiques lui reprochent, écrivait Bayle (lettre du 27 déc. 1672), qu'il avoit une si bonne opinion de lui-même, et une si grande confiance en son esprit, qu'il ne croyoit pas que rien manquât à ses premières saillies ; enfin, qu'il estimoit que toutes ses pensées étoient sanctifiées dès le ventre de leur mère. Cela faisoit qu'il ne daignoit pas repasser sur ses écrits. » Ce reproche est un peu mérité. Beaucoup des productions de notre savant n'étaient pas faites pour vivre ; elles pèchent surtout par la forme et l'ordonnance, le style en est en général très-négligé ; mais nous accuserions plutôt la précipitation que la présomption de l'auteur. Il mettait moins de temps à composer un de ses livres les plus savants que d'autres n'en mettraient à le transcrire. Qu'un de ses nombreux correspondants vînt à lui demander quelques éclaircissements sur une question, il lui répondait de suite par un volume, et sa science à lui n'était pas, comme pour nous autres, dans sa bibliothèque, elle était toute dans sa tête. Les livres médités, mûris, travaillés, portent, il est vrai, des fruits plus succulents et plus durables, mais combien y en a-t-il qui ne parviennent jamais à éclore (1). Saumaise se mon-

(1) Une lettre de *Sorbière* au P. Mersenne, datée de 1648, confirme les remarques que nous avons faites. Il dit au pere jesuite que du temps qu'il demeurait avec Saumaise et qu'il etait du nombre de ses meilleurs amis, il avait ete temoin de la négligence qu'il apportait à ses ecrits ; qu'il travaillait presque toujours au milieu d'un grand bruit qui se faisait autour de lui et dans des distractions continuelles ; qu'il ecrivait toujours sans meditation, commençant ses ouvrages sans en avoir dressé le plan ; que les pensees lui naissaient les unes apres les autres et semblaient pendre au bout de sa plume, ne se souciant point d'en faire le choix, ni de leur donner aucun ordre ; enfin,

tre dans ses lettres familières sous un jour très-favorable; il y est modeste autant que savant : « Il n'y a rien au monde, écrivait-il à l'avocat Dupuy, que je fasse plus volontiers que d'apprendre, et il n'y a personne à qui je sçache plus de gré qu'à ceux qui m'enseignent ce que je ne sçavois pas. Mais j'ay bien plus encore d'obligation à ceux qui me corrigent et me redressent, et qui me font l'honneur de remonstrer mes fautes. Car je tiens qu'il y a moins de péril à ne pas sçavoir du tout une chose, qu'à la sçavoir mal. Quant à ce qui est de mes opinions, elles ne me tiennent jamais. Je leur fais prou l'amour à toutes, et n'en espouse pas une; tellement qu'il m'est toujours libre de m'en séparer quand je veux, et je le veux toutes et quantes fois que je trouve un meilleur parti ailleurs. » Est-ce là le langage de la présomption?

La santé de Saumaise avait toujours été fort délicate. Son extrême application à l'étude n'avait pas contribué à la renforcer. Le climat de la Hollande ne lui était pas, non plus, salutaire. « Je ne suis plus ce que j'étois, écrivait-il en 1637. Chaque année m'enlève quelque chose de mes facultés, non-seulement du corps, mais aussi de l'esprit. » L'air natal lui avait cependant fait du bien. La mort de son père ne tarda pas à le rappeler en France. Il demanda un congé et l'obtint. On se souvint des difficultés de son dernier voyage, et le prince lui-même voulut pourvoir à son départ. Il mit un bâtiment de l'Etat à sa disposition, et le fit escorter par sa flotte jusqu'à Dieppe. Jamais savant n'avait reçu de tels honneurs. Mais la joie de cette ovation fut troublée par la perte qu'il fit de sa fille aînée pendant la traversée. Le conseiller au parlement de Rouen, *Sarrau*, le retint quelques jours. Le pasteur *J.-M. de L'Angle* écrivait à *A. Rivet*, sous la date de Rouen, 9 nov. 1640 : « M. Saulmaise a été ici 10 ou 12 jours [il y était arrivé vers le 14 octobre] et mon frère *Bochart* l'y est venu voir, et s'est séparé d'avec lui avec la même satisfaction que reçut autrefois la reine de Séba quand elle vint trouver Salomon. » Le même empressement l'accueillit à Paris; tous les savants, tous les dignitaires de l'Etat se firent un devoir d'aller le saluer. Richelieu et le roi voulurent le retenir, et lui donnèrent, au rapport de Clément, « carte blanche » pour toutes les conditions qu'il voudrait y mettre. Paquot avance que le cardinal lui offrit une pension de 12,000 livres, et que Saumaise se sentit un moment ébranlé; mais, lorsqu'il apprit du sieur de Chavigny, qui avait été chargé de lui transmettre ces offres, qu'on y mettait pour condition qu'il travaillerait à une histoire du cardinal, il répondit qu'il n'était pas homme à vendre sa plume, et il se hâta de partir pour la Bourgogne afin de se soustraire aux obsessions.—Après la mort du cardinal, notre savant pensa avoir recouvré sa liberté; mais il n'en était rien. Mazarin ambitionna aussi la gloire de cette conquête et mit en jeu de nouvelles machines. Combien d'autres auraient succombé? Saumaise supporta tous ces assauts avec une fermeté inébranlable. Les affaires de la succession de son père étant réglées, il retourna en Hollande sur la fin de 1643. Comme un témoignage de l'estime publique, le magistrat de Leyde lui accorda la faveur de résider, lui et sa famille, dans le palais du prince. Mazarin ne se tint pas pour battu. Avec sa persévérance accoutumée, il poursuivit ses tentatives de corruption. Il ne tint compte de l'opposition que le nonce du pape faisait au rappel de l'hérétique, il fit dresser un brevet et l'envoya avec ses lettres aux Puissants Etats de Hollande. Ce brevet portait : « Estans bien

qu'il ne relisait jamais ce qu'il avait écrit — Dans l'opinion de son ami Gronovius, une des causes des imperfections que l'on remarque dans les livres de ce grand homme, c'est qu'il était ordinairement entraîné par l'abondance de son érudition, dont il ne pouvait modérer le cours; quand il était en train de produire, il n'y avait pas de copiste capable de suivre l'emportement de son génie.

informés que l'éminente doctrine du sieur de Saumaise, conseiller en nostre conseil d'Estat, et sa singulière érudition en toutes sortes de sciences, jointes aux belles qualités qui accompagnent ordinairement ceux qui ont de si grandes lumières d'esprit, l'ont fait rechercher par divers Princes et Républiques, pour servir d'ornement à leurs Estats, et les rendre plus illustres par la demeure qu'y feroit un si grand personnage ; nous avons estimé à propos, ledit sieur de Saumaise estant né nostre subject, d'ancienne et noble race de nostre duché de Bourgogne, de l'appeler — et luy donner moyen dans nostre Royaume parmy les siens, de produire avec repos et tranquillité d'esprit ce que ses longues et laborieuses estudes luy peuvent fournir de plus rare et de plus exquis. » Par ces motifs, il lui était accordé une pension de 6,000 livres. Ce brevet est daté du 25 sept. 1644. *Sarrau* (alors conseiller au parlement de Paris) écrivait au pasteur de *L'Angle*, à Rouen, que, depuis huit jours, il avait en main ces lettres de rappel. « J'ay empesché et empescherai encor pour quelque temps, lui marquait-il, qu'elles ne soient envoyées en Hollande, dont je leur ai donné et fait donner avis, afin qu'ils travaillent honnestement et utilement, à le prévenir et retirer (1) ; s'ils sont si négligents ou si ménagers de ne s'en pas soucier, elles partiront quand je voudrai. » Ces craintes n'étaient pas fondées. Saumaise refusa une fois de plus les offres du cardinal, et, comme pour couper court à toutes ces obsessions, il fit paraître (1645) son traité sur la *Primauté du Pape* où il sapait la hiérarchie romaine. L'hérétique était décidément endurci, inaccessible à la corruption. Il continua sa vie de luttes et de combats. Son livre pour la défense de Charles I est la plus importante des dernières productions de sa plume, mais non pas la meilleure. Il n'avait ni les qualités de l'historien, ni les qualités du publiciste. La reine Christine éprouva le désir de faire la

(1) Il faut sans doute lire *retenir*.

connaissance personnelle de notre savant. Elle lui écrivit les lettres les plus aimables et les plus pressantes pour l'inviter à venir à sa cour. Hâtez-vous, lui disait-elle, ou sinon, j'irai à vous : je l'aurais déjà fait, si des raisons d'Etat ne m'en avaient empêchée. Ne pouvant se soustraire plus longtemps à une obligation aussi flatteuse, il se mit donc en route, en juill. 1650. On raconte que sa femme qui était fort entichée de noblesse, le travestit de la manière la plus ridicule. « Elle lui fit prendre un buffle avec des chausses d'écarlate, afin qu'il parût, disait-elle, dans la Cour où il alloit, en homme de qualité, et non pas en homme de lettres. » Le modeste savant eut la faiblesse de se soumettre à cet indigne traitement. Il subissait avec résignation l'humeur impérieuse de sa femme, ce qui faisait dire à la reine qu'elle l'admirait encore plus pour sa douceur que pour toute sa science. Christine le combla de prévenances. Comme le climat lui était contraire et qu'il était souvent alité, elle passait des heures auprès de son lit, s'entretenant familièrement avec lui et lui rendant toute sorte de petits services avec toute la sollicitude d'une garde-malade. Lorsque sa santé se fut un peu raffermie, il désira repartir. Mais la reine s'opposa à son départ, lui faisant les offres les plus séduisantes pour le retenir. Les curateurs de l'académie de Leyde durent entrer en négociation pour ravoir leur savant. « Haud difficilius mundum Sole, quàm Academiam nostram hoc Musarum sacrario privari, » écrivaient ils à la reine avec une emphase un peu burlesque. Christine ne se rendit qu'avec peine à leur désir, et lorsque Saumaise partit (été de 1651), comblé de ses présents (1), elle lui fit promettre de revenir dans le plus bref délai. Il prit sa route par le Danemark. Le roi Frédéric III l'accueillit honorablement et le fit conduire jusqu'à la frontière de ses Etats. Entre autres présents, il lui

(1) Entre autres, son portrait peint, dit-on, par *Bourdon*. Dans ce cas, ce peintre aurait été à la cour de Suède avant 1652.

donna son portrait et celui de la reine.

De fréquentes attaques de goutte avaient depuis quelques années miné la santé de Saumaise. Ce dernier voyage ne lui fit pas de bien. De même que le savant *Henri Estienne*, il était quelquefois pris d'une souveraine aversion pour l'étude. « Je n'ouvre plus un livre que je n'y sois forcé, » disait-il à Huet vers les derniers temps de sa vie. N'est-ce pas du savant qui, comme Saumaise, s'use de bonne heure le corps et l'esprit par des travaux excessifs, qu'il faut dire avec raison que c'est un animal dépravé? Mme Saumaise ayant été envoyée aux eaux de Spa, en juill. 1653, il l'y accompagna, espérant que ces eaux lui seraient aussi salutaires. Les premiers jours de la cure, il parut s'en bien trouver. Pour tuer le temps, il se mit à réfuter Milton. Déjà, rapporte Clément, il avait achevé quelques chapitres, lorsqu'un accès de goutte, qu'accompagnait un léger mouvement de fièvre, le força d'interrompre son travail. Le mal s'aggravant, il fit appeler un médecin et demanda qu'on lui fît une saignée, moyen qui lui avait toujours réussi. Mais le médecin s'y refusa et prescrivit un autre traitement. Un second médecin appelé de Maëstricht s'accorda avec son confrère pour purger le patient. On le purge donc et on le repurge malgré ses protestations, si bien que, de purgation en purgation, le mal fit des progrès rapides. Il n'y eut bientôt plus d'espoir. Le pasteur David Stuart assista Saumaise dans ses derniers moments. Avant de mourir, il fit promettre à sa femme de détruire toutes les diatribes qu'il avait écrites *adversùs Maximos Viros* et qu'il tenait renfermées dans une cassette particulière (1). Sa conscience de chrétien déchargée de ce poids, il ne songea plus aux intérêts de la terre. Il rendit son âme à Dieu le 3 sept. 1653. Son corps transporté à Maëstricht fut enterré sans pompe dans le temple de St-Jean. Les curateurs de l'académie de Leyde firent prononcer son oraison funèbre par le professeur Adolphe Vorstius. La reine Christine, qui avait pour Saumaise « des sentimens de tendresse aussy véritables qu'elle les auroit pu avoir pour un père, » s'associa à la douleur de la famille et se chargea de l'avenir d'un des fils.

Saumaise laissa six enfants en vie, dont cinq fils et une fille : 1° Benigne-Isaac, tué, en 1655, à Paray, en Charolois, par Théophile de Damas, baron de Digoine. — 2° Claude, sieur de Mursaut, né en 1633, le seul de ses fils que Saumaise ait destiné aux études. Lui-même lui enseigna les lettres grecques et latines. Il promettait de marcher sur ses traces, mais une mort prématurée l'arrêta dans sa carrière. La reine Christine l'avait pris sous son patronage. « Pour ce qui est de vostre fils, dont vous me parlez, répondait-elle à la mère, sachez que je prétends d'avoir part à son éducation (1), et que je veux que vous mesme m'en rendiez conte, puisque je veux contribuer autant qu'il dépendra de moy à le rendre digne fils d'un si grand père. » Après l'abdication de la reine, il quitta la Suède et alla s'établir à Beaune. Il mourut dans cette ville, le 18 avril 1667, à l'âge de 34 ans. On lui doit la publication de la Réponse de son père à Milton. Le conseiller Legoux possédait de lui en msc. un *Abrégé de la philosophie de Sextus Empiricus*, un *Recueil de vers françois* et quelques autres ouvrages. Il légua sa bibliothèque, qui renfermait un grand nombre de mss. de son père et de livres annotés de sa main, aux deux conseillers au parlement de Bourgogne Phil. de La

(1) Mme Saumaise remplit fidèlement sa promesse, ce qui lui attira de sanglants reproches de la part de Christine. « Estes vous si ennemie de vostre propre gloire et de la memoire du deffunct, que vous ayez ose profaner vos mains par un tel sacrilége ? Vostre obeissance est cruelle, et je ne vous pardonneray jamais d'avoir fait mourir pour la seconde fois celuy de tous les hommes qui méritoit le mieux d'estre immortel. »

(1) Nous ferons remarquer que ces paroles s'appliqueraient difficilement à Claude, dont l'éducation devait être terminee. Si Papillon ne s'est pas trompe sur son âge, il devait être dans sa 20e année. Au témoignage du même biographe, Saumaise aurait laisse ce fils en Suède lors de son voyage, et Christine lui aurait donné l'emploi de cornette des chevau-legers de sa garde. Mais il le confond évidemment avec son frère Josias.

Mare et J.-B. Lantin.—3° JOSIAS, sieur du Plessis, suivit en Pologne le roi de Suède, Charles-Gustave, et y fut tué en 1665. — 4° LOUIS, sieur de St.-Loup, appelé en Angleterre par Charles II, on ne sait en quelle qualité. Papillon prétend qu'il était à Leyde en 1688 et qu'il soigna l'édit. de l'ouvr. posth. de son père *De Homonymis Hiles Jatricæ*; mais nous croyons qu'il se trompe (1). — 5° LOUIS-CHARLES, page de l'électeur palatin. Papillon nous apprend que de son temps il subsistait encore des descendants de ces deux derniers en Hollande. — 6° ELISABETH-BÉNIGNE, revenue en France avec sa mère. Au rapport de Benoît, elle ne put, quoique née en Hollande et malgré de puissantes protections, obtenir la permission de sortir du royaume, qu'après avoir souffert de longues persécutions. Sa mère qui vivait à Paris, était morte dans les premiers mois de 1657.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Nili, archiepiscopi Thessalonicensis, libri duo de Primatu Papæ romani, et liber de Purgatorio igne, gr. et lat., ex interpret. Bonaventuræ Vulcanii. Item, Barlaami, monachi, liber de Primatu Papæ, gr. et lat., ex interpr. Joannis Luydi; omnia ex editione et cum notis Claudii Salmasii*, Hanoviæ, typis Wechelianis, 1608, in-8°; Heidelb., 1608 et 1612, in-8°; Lugd. Bat., 1645; dédié à *Louis Servin*, avoc. génér. au parlem. de Paris. Ce fut, au rapport de Clément, à la demande de *Bongars*, que Saumaise édita ces deux ouvrages.

II. *Lucii Annæi Flori, Rerum romanarum libri IV, cum notis Jani Gruteri, nunc primùm accesserunt Notæ et Castigationes Cl. Salmasii*, Heidelb., Commelinus, 1609, in-12. — Saumaise nous apprend que cette édition lui coûta à peine dix journées de travail. Aussi se ressent-elle de cette précipitation, qui n'est, dans aucun cas, ni une excuse ni une recommandation. Plus tard, il écrivait à Gronovius, sous la date de Leyde, 30 août 1637, que dans cette édition tant d'erreurs, à lui étrangères, étaient venues s'ajouter aux siennes propres, qu'il n'avait jamais reconnu cet enfant pour sien. Cependant, ajoutait-il, j'ai remis le tout sur le métier et lorsque le livre paraîtra, si jamais il paraît, il fera voir la différence qu'il y a entre les œuvres de l'adolescence et celles de l'âge mûr. Une allusion maligne de Gronovius l'avait piqué au vif. Les Notes furent supprimées dans l'édit. de Florus qu'il publia l'année suivante et à laquelle il joignit *Lucius Ampelius, è cod. msc., nunquàm antehac editus*, Lugd. Bat., ap. Elzevir., 1638, pet. in-12. « Je suis en cholère contre les Elzévirs, écrivait-il à la date du 10 mai 1638, de ce qu'ils ont mis mon nom au Florus à mon insceu et contre ma volonté. — Je suis meshui trop vieux pour rechercher de la réputation par de si petites rubriques, oultre que de tout temps j'ai tousjours esté ennemi de la vanité. Ces gens ne sont dévoués qu'à leur proffit, et ne se soucient point aux despens de qui. » Et ailleurs (17 janv.) : « S'ils eussent voulu imprimer mon commentaire sur cet auteur, je l'ai tout prest. » Ce commentaire ne parut que dix ans plus tard dans une nouv. édit. de l'historien lat. *cum plenioribus animadversionibus*, Lugd. Bat., 1648 et 1655, ap. Elzev. Les notes de Saumaise ont passé dans les édit. du Florus Variorum, Amst., Elzevirii, 1660, in-8°, et dans une foule d'autres postérieures. Nous ne savons ce que sont les Excerptiones chronologicæ ad L. Florum, Oxoniæ, 1638, in-8°, que Baillet attribue à Saumaise.

III. *Poëme latin*, de 140 vers ïambiques, dans la Défense du délit commun par Milletot, édit. de Dijon, 1611, in-8°. — Casaubon loue, dans ses lettres, la beauté des vers de Saumaise. Huet est du même sentiment; selon lui, notre savant avait un goût exquis pour la poésie et il excellait à tourner en grec ou en latin les vers écrits dans l'une

(1) Ne serait-il pas le même qu'un sieur de *Saumaise*, seigneur de St-Loup, qui faisait partie de l'église de Beaune en 1670?

ou l'autre de ces langues. Dans l'occasion, il versifiait aussi en français.

IV. *Duarum inscriptionum veterum, Herodis Attici rhetoris et Regillæ conjugis honori positarum, Explicatio. — Item, Ad Dosiadæ Aras; Simmiæ Rhodii Ovum, Alas, Securim; Theocriti Fistulam, Notæ*, Paris., Hieron. Drouart, 1619, in-4°, pp. 248; réimpr. dans le Musæum de Thomas Crenius (Lugd. Bat., 1700, in-12).

V. *Amici ad amicum de Suburbicariis regionibus et Ecclesiis suburbicariis Epistola*, s. n. de ville, 1er janv. 1619, pp. 18 in-8°; réimpr. à la suite du Recueil des Lettres de Saumaise par Ant. Clément.—La question avait été soulevée par *Jacques Godefroy*. Le P. Sirmond ayant répondu par des injures au jurisconsulte huguenot, Saumaise se jeta dans la mêlée pour prendre la défense de son ami. Le Père jésuite fit face à l'un et à l'autre et la lutte se prolongea longtemps. Baillet attribue à Saumaise l'ouvrage de Godefroy : Conjectura de suburbicariis, etc., et sa réponse au P. Sirmond : Vindiciæ pro conjecturà. Le critique est sujet à de pareilles négligences.

VI. *Historiæ Augustæ scriptores sex : Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Cl. Salmasius ex veteribus libris recensuit, et librum adjecit Notarum ac Emendationum; quibus adjectæ sunt Notæ ac emendationes Isaaci Casauboni jàm antea editæ*, Paris. (Jérôme Drouart), 1620, in-fol.; nouv. édit. conten., en outre, les Notes de Gruter, Lugd. B., 1670-71, 2 vol. in-8°. — Dans une lettre du mois de janv. 1617, Saumaise écrivait à Dupuy, prieur de St-Sauveur, que depuis longtemps ce travail était achevé, « et si je n'eusse craint, ajoutait-il, que parmi toutes les confusions de maintenant, les libraires n'eussent perdu courage, [mes Notes] fussent desja entre vos mains. » Au jugement de Baillet, ce travail acquit à Saumaise une merveilleuse réputation, d'autant plus, ajoute-t-il, «qu'on ne croyoit pas qu'on pût ajouter grand'chose à ce qu'avoit fait Casaubon. »

VII. *Eucharisticon Jacobo Sirmundo S. J. P. pro adventorià de Regionibus et Ecclesiis suburbicariis*, Paris., Hier. Drouart, 1621, in-4°.—Le P. Sirmond y répondit par son Propempticon Cl. Salmasio, 1622.

VIII. *Q. Sept. Florentis Tertulliani liber de Pallio; Cl. Salmasius recensuit, explicavit, notis illustravit*, Paris., H. Drouart, 1622, in-8°, pp. 452, sans l'Index et la préface ; le Traité de Tertullien n'occupe que 64 pages, les Notes de Saumaise en remplissent 452, nouv. pagin.; nouv. édit. revue par l'auteur, *cum verà ad vivum ejus effigie*, Lugd. B., Joann. Maire, 1656, in-8° de pp 475, sans les tables et la dédicace ; dédié par l'auteur à son père, sous la date de Paris, 7 avril 1622 ; trad. en français, Paris, 1665, in-8°. —Saumaise traite au long dans cet ouvrage *de Re vestiarià* des Anciens.— Dès le 8 déc. 1614, il écrivait à l'avocat au parlement Dupuy : « Je suis maintenant après le livre *de Pallio* et espère le donner dans Pasque; et verrés qu'un novice l'aura manié d'autre façon que ce vieux routier » [Josias Mercier?] (1). Le P. Petau, dont Saumaise avait critiqué quelques opinions, releva le gant.

IX. *Confutatio animadversorum Antonii Cercoetii* [le P. Petau] *ad Cl. Salmasii Notas in Tertullianum de Pallio; auctore Francisco Franco J. C.* [Saumaise], Midelburgi [Paris], 1623, pp. 269, in-8°, sans une lettre prélim. au même Cercoetius et l'Index, terminé par une petite pièce de vers hexamètres où l'auteur compare le Père Petau à un singe cercopithèque. — Le P. Petau ne se tint pas pour battu, il riposta, et Saumaise lui renvoya la balle.

X. *Refutatio utriusque Elenchi Cer-*

(1) Au témoignage de Colomiès (Bibl. orientalis, p. 188), le commentaire de *Josias Mercier* sur le traité de Tertullien de Pallio se voit à la fin des Œuvres de ce Père de l'Eglise, édit. Sonniana.

copetaviani, auct. Fr. Franco J. C., Par., 1623, in-8° de pp. 100, sans une lettre à A. Kerkoetio Mastigophoro et un Avis au lecteur. — Loin de mettre fin à la dispute, cette duplique échauffa de plus en plus la bile du P. Petau, il la lacéra *unguibus et rostris*; mais Saumaise eut le bon esprit d'en rester là.

XI. *Plinianæ Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora; Item, Caii Julii Polyhistor, ex veteribus libris emendatus*, Paris., Claud. Morellus, 1629, 2 vol. in-fol.; nouv. édit. corrig., *cum Homonymis Hyles Jatricæ*, Traj. ad Rh., 1689, 2 vol. in-fol., pp. 943, sans les Tables qui prennent 157 pp. — Sous la date de Paris, août 1629, Saumaise écrivait à Vossius que le 3e tome de ses Exercitationes Plinianæ aurait déjà paru, s'il avait sous la main des ouvriers capables de graver des caractères arabes. Dans ce volume, lui marquait-il, je n'ai pas seulement relevé les erreurs de Pline en botanique, mais aussi les erreurs des Arabes dans la traduction des écrits des Grecs sur cette matière. A cet effet, je me suis mis tout entier, depuis quelques mois, à l'étude de la langue arabe, dans laquelle je ferais de plus grands progrès, si je pouvais trouver un maître qui m'enseignât de vive voix. Je n'ai pas appris autrement le grec.

XII. *Lucius Ampelius*. Voy. N° II.

XIII. *Epistola ad Joh. Beverovicium*, in J. Beverovicii libro : De calculo renum et vesicæ (Lugd. B., Elzev., 1638, in-16).

XIV. *De Usuris liber*, Lugd. Bat., ex off. Elseviriorum, 1638, in-8°, pp. 686, sans les Index et la Préface. C'est le premier des ouvrages de notre savant qu'aient édité les Elzévirs et encore ne s'y prêtèrent-ils que de mauvaise grâce. L'impression s'en fit très-lentement « par la malice de l'imprimeur, qui, écrivait Saumaise, est à vendre et à dépendre à mon antagoniste. » En 1634, il marquait à P. Dupuy : « Les Elzévirs qui sont les meilleurs [imprimeurs ici] sont en la puissance de celui que vous sçavés [Daniel Heinsius] et ne font que pour ceux qu'il veut. Il les a empeschés jusques ici de rien faire pour moi. » Saumaise rappelle dans sa préface, adressée à Jean de Coppenburg, docteur en théologie et pasteur à la Brille, en Hollande, qu'ayant été retenu par les glaces dans cette petite ville, à son retour de France, en 1637, ce pasteur lui avait demandé son avis sur un traité qu'il avait publié contre le prêt à intérêt et qu'il se disposait à traduire du flamand en latin. Saumaise ne lui dissimula pas qu'il différait de sentiment avec lui; que, dans son opinion, le prêt à intérêt n'était contraire ni au droit naturel ni au droit positif divin, et il promit de lui envoyer, après son retour à Leyde, ses raisons par écrit. Il tint parole, mais ce qui devait n'être qu'une simple lettre devint un gros volume tout bourré de savoir; la question de droit y est noyée dans des flots d'érudition. De nos jours, nos économistes ont traité la question plus *humainement*, qu'on nous permette cette expression; mais ils sont tombés dans un autre excès, ils l'ont traitée en mathématiciens qui prétendent tirer d'un principe reconnu pour vrai les dernières conséquences. Ni les érudits, ni les mathématiciens ne sont des hommes d'Etat. Personne ne nie que l'argent ne soit une marchandise tout comme une autre, mais c'est une marchandise, nous dirions plus, une denrée de première nécessité et jusqu'à ce qu'on ait fondé des institutions nationales de crédit, il est bon de la soumettre à *la taxe*, de crainte d'accaparement, de coalition et par suite de disette factice. La liberté de faire ou de ne pas faire le mal ne doit pas aller au-delà des limites que lui assigne le bien-être de la société. L'intérêt du corps passe avant l'intérêt de l'individu. Ne donnons pas raison au fameux axiome de l'économiste ; que le droit s'arrête là où l'immoralité commence. La question était brûlante. Malgré tous ses ménagements et son honnêteté reconnue, Saumaise souleva une grosse tempête : théologiens et jurisconsultes descendirent à l'envi sur le

terrain, l'injure à la bouche. Le combat qui dura plusieurs années, coûta à notre savant la perte d'un temps précieux qu'il aurait pu mieux employer. Selon Papillon, Saumaise se tira assez mal de cette dispute, surtout à l'égard des jurisconsultes qui le raillèrent avec quelque justice d'avoir avancé trop légèrement des paradoxes sur une matière qu'il n'avait pas suffisamment approfondie. Mais il eut néanmoins ses partisans et qui n'étaient pas des plus petits, Grotius entre autres. « De tuo judicio seriò triumpho, lui répondait-il. Apud me pluris es quàm si omnes quotquot hodiè vivunt homines benè de eo [libro] sentirent, tuque solus dissentires. » Dans une lettre du 10 mai 1638, il écrivait à Dupuy : « Ce qui fasche nos ministres est que je monstre par l'antiquité que l'usure doit seulement estre deffenduë aux ministres de l'autel, et non point au peuple. Ils n'osent dire que c'est ce qui les fait crier. Mais en effect, c'est là l'enclouüre. » Méchanceté toute gratuite, car s'ils condamnaient absolument l'usure, ce ne pouvait être pour s'en réserver le bénéfice. Ne sont-ils pas, comme tous les autres chrétiens, soumis à la loi qu'ils enseignent? Saumaise divisa sa matière en deux parties : il recherche dans la première si le prêt à intérêt (et non pas l'usure) est autorisé par les lois divines et humaines, ce qui forme son premier volume; dans la seconde, il traite des mesures à prendre pour régler le taux de l'intérêt, *per quæ impediatur ne res confessæ et probatæ utilitatis, si moderata sit, in perniciem convertatur nisi intra suos ac legitimos coërceatur fines*. Ce second volume parut l'année suivante. On ne peut disconvenir que notre savant n'ait soutenu une bonne cause, celle du progrès, mais il aurait dû le faire en économiste et non pas en pédant.

XV. *De modo usurarum liber*, Lugd. Bat., 1639, in-12, pp. 891.—Ce livre était prêt dès l'année précédente. De petites tracasseries que ses ennemis lui suscitèrent, en firent retarder l'impression par le libraire.

XVI. *Dissertatio de fœnore Trapezitico, in tres libros divisa*, Lugd. B., Joann. Maire, 1640, in-12 de pp. 818, sans compter les Tables et une ample Préface. — Dans une digression, l'auteur parlait de l'épiscopat, ce qui lui attira une vive attaque du P. Petau.

XVII. *Diatriba de mutuo : non esse alienationem ; adversùs Coprianum quemdam, J. D., auctore Alexio à Massalid, domino de S. Lupo* [Saumaise], Lugd. B., J. Maire, 1640, in-12, pp. 202.—Ecrit dirigé contre le jurisc. Cyprien Regnier, qui avait publié Apolog. pro manibus Petri Cunæi adv. Cl. Salmasium. Regnier répondit.

XVIII. *Responsio ad calumniatoriam epistolam Joann. Cloppenburgii*, Lugd. B., J. Maire, 1640, in-12, pp. 44. — Les ennemis de Saumaise étaient parvenus à décider les Elzévirs à éditer l'ouvrage du docteur Cloppenburg « cum epistolâ insolentissimâ quam *illi* pro gratiarum actione reposuit. »

XIX. *Brevis Confutatio Notarum larvati cujusd. theologi in Excerpta dissert. de Trapezitis Cl. Salmasii*, Lugd. B., J. Maire, 1640, in-12, pp. 48.

XX. *Simplicii Commentarius in Enchiridion Epicteti, ex libris veteribus emendatus : ex versione Hieronymi Wolfii, et cum hujusce ac Cl. Salmasii Animadversionibus et notis, quibus Philosophia stoica passim explicatur et illustratur. Acced. Cebetis Tabula, græcè, latinè, arabicè : et Aurea Pythagoræ Carmina, cum paraphrasi arabica, auctore J. Elichmanno, cum Præfatione Cl. Salmasii*, Lugd. B., J. Maire, 1640, in-4°.

XXI. *Achillis Tatii, Alexandrini, de Clitophontis et Leucippes amoribus libri VIII, gr. et lat., cum notis Cl. Salmasii*, Lugd. B., Franc. Hegerus, 1640, in-12. — Saumaise a conservé dans cette édition l'ancienne version de L. Ann. Cruceius, tout en reconnaissant qu'elle est pleine de fautes.

XXII. *Interpretatio Hippocratei Aphorismi LXIX, sectione IV, de Calculo; additæ sunt Epistolæ duæ J. Be-*

verovicii, M. D., quibus respondetur, Lugd. B., J. Maire, 1640, in-12.

XXIII. *Wallonis Messalini* [Cl. Saumaise] *de Episcopis et Presbyteris, contra Petavium Loyolitam, Dissert. prima*, Lugd. B., J. Maire, 1641, pet. in-8° pp. 476. — Cette dissert. devait être suivie de deux autres, mais, au dire de Paquot, elle fut si mal reçue, que Saumaise en resta là. D'après Ant. Clément, cet écrit fut en quelque sorte improvisé, et cependant, dit-il, il serait difficile de trouver une dialectique plus serrée. Saumaise examine cette question, si du temps des apôtres il y avait quelque différence entre l'évêque et le prêtre, et il la résout dans un sens négatif. « Non negamus, dit-il en terminant sa dissertation, episcopatum factum esse tandem ἀξίωμα. Quid proprie fuerit et esse debeat ex vi et proprietate nominis, ac muneris officiique ratione, et primâ ejus institutione, hic disputamus, non quid postea evaserit ex corruptis Ecclesiæ moribus, ex ambitione, et honorum cupiditate, malisque cæteris artibus, depravatis Christianorum animis. » Il termine en disant qu'il a tout prêt un traité *de Ordine ecclesiastico*, où l'on trouvera mieux qu'ici, *plura melioraque*.

XXIV. *Epistola de Vitæ termino*, dans le traité de Beverwyck sur le même sujet, édit. de 1641.—La question avait été soulevée, quelques années auparavant, à la suite d'une épidémie de petite vérole qui avait aussi attaqué une fille et la femme de Saumaise. Notre savant écrivait, sous la date du 10 déc. 1633 : « Il s'imprime une notable question de Humanæ vitæ termino, s'il est fatal et immuable, ou s'il peut se prolonger par régime de vivre et par l'art des médecins. Tous les sçavans y ont donné leur jugement; on a voulu aussi avoir le mien. »

XXV. *Cl. Salmasii de Hellenisticâ Commentarius, controversiam de linguâ Hellenisticâ decidens, et plenissimè pertractans origines et dialectos græcæ linguæ*, Lugd. B., Elzev., 1643, pp. LIV—684, in-12; dédicace à Jean de Laet, datée ex Castello Taliacensi (Tailly) prope Belnam. Idib. april. ann. 1643.—Violente satire dirigée contre Dan. Heinsius, ainsi que le suivant.

XXVI. *Funus linguæ Hellenisticæ, sive Confutatio Exercitationis de Hellenistis et linguâ Hellenisticâ*, Lugd. B., J. Maire, 1643, pp. 280, in-12. —Suit, même pagin., *Ossilegium Hellenisticæ, sive Appendix ad Confutationem Exercitationis Danielis Heinsii de Hellenisticâ*, p. 281-390.

XXVII. *Joannis Simplicii Notæ in doctiss. cujusd. viri* [Grotius] *Commentationem ad caput secundum posterioris ad Thessalonicenses Epistolæ*, 1643, in-16; insér. dans les Critici sacri (Amst., 1698, in-fol.). — Attribuée à Saumaise.

XXVIII. *Epistola ad Andream Colvium super cap. XI primæ ad Corinthios Epistolæ, de cæsarie virorum, et mulierum comâ. Accessit G. J. Vossii Epistola ad Salmasium*, Ludg. B., Elzev., 1644, in-12, pp. 740 et avec la lettre de Vossius 747.—Saumaise laissa parmi ses papiers trois dialogues sur ce sujet, dont hérita Ph. de La Mare. C'est sans doute l'un d'eux qui a été imprimé, Voy. N° XXXI. Le Catal. impr. des MSS. latins de la Bibl. nat. en cite un sous le N° 8739, Ancien fonds.

XXIX. *Ad Ægidium Menagium Epistola super Herode infanticidâ, viri celeberrimi* [Dan. Heinsius] *tragœdiâ, et censurâ Balsacii*, 1644, pp. 77, in-4°; Paris, même année, et 1648, in-12; réimp. à la suite du recueil des Lettres de Saumaise, par Ant. Clément.

XXX. *Epistolæ aliquot, cur sternutamentum veteribus habitum pro Deo; de Platonis loco in Timæo; super Plinii loco, de aperiendo capite; super loco Evangelii, de hyssopo; de voce Rameæ et gemino Plauti loco; refertur exemplum calculorum è renibus*; in J. Beverovicii Quæstionib. Epistol. cum Doctorum responsis (Roter., 1644, in-12).

XXXI. Σπουδογέλοιος *de comâ, dialogus primus : Cæsarius et Curtius interlocutores. Hæ nugæ seria ducunt*. L. B. J. M. [Lugd. B., J. Maire], 1645,

pp. 115, in-12; réimpr. dans un recueil en 1699.—« Ce dialogue est savant et curieux, dit Paquot; Saumaise y traite la question fort agitée de son temps en Hollande : s'il est permis de porter les cheveux longs, et se moque des ministres qui croyoient que St.-Paul l'a défendu, et qu'on ne peut violer cette défense sans commettre un grand crime. » On attribue, en outre, à Saumaise un Dialogue sur les longues perruques, contre G. Voët et son fils le philosophe.

XXXII. *Librorum de primatu Papæ pars prima, cum Apparatu; cui accessere Nili et Barlaami de eodem primatu Tractatus, gr. et lat.*, Lugd. B., 1645, in-4°. — « Cet ouvrage, dit Papillon, allarma fort le clergé de France, qui étoit alors assemblé à Paris. Il en porta ses plaintes au parlement de Paris, au cardinal Mazarin et même à la reine mère. Mais on prit le parti le plus sage, qui fut de laisser démêler cette querelle entre les théologiens. » Cette sage réflexion de l'abbé soulève les susceptibilités du prof. à l'univ. de Louvain, Paquot, qui s'étonne d'un pareil langage dans la bouche d'un abbé « qu'on représente comme scrupuleux sur tous les devoirs de la religion. » Aurait-il été meilleur chrétien s'il s'était prononcé pour la persécution et la violence?—Jean Dartis répondit à Saumaise, en 1648.

XXXIII. *Miscellæ Defensiones pro Cl. Salmasio, de variis Observationibus et Emendationibus ad Jus Atticum et Romanum pertinentibus*, Lugd. B., J. Maire, 1645, pp. 888, in-12, sans la dédicace, pp. 38, aux frères Pierre et Jacq. Dupuy, datée du 12 fév. 1645.

XXXIV. *Disquisitio de Mutuo, quâ probatur non esse alienationem, auctore S. D. B.* (Salmasio de Burgundiâ), Lugd. B., J. Maire, 1645, pp. 434, in-12; dédiée à Omer Talon, fils, avoc. gén. au parlem. de Paris.—Ant. Clément prétend que Saumaise écrivit ce traité sans s'aider, pour ainsi dire, d'aucun livre, des accès de goutte l'empêchant de se rendre dans la biblioth. de l'académie.

XXXV. *Confutatio Diatribæ de mutuo, tribus disputationibus ventilatæ auctore et præside J. J. Wissembachio*, etc., Lugd. B., J. Maire, 1645, pp. 302, in-12; dédiée à *Claude Sarrau*. — Cet ouvr. est suivi d'une Apologie par Jean-Otton Tabor, prof. de droit à l'univ. de Strasbourg.

XXXVI. *Epistola C. A. Fabroti de mutuo, cum respons. Cl. Salmasii ad Ægidium Menagium*, Lugd. B., J. Maire, 1645, pp. 32, in-12.

XXXVII. *Simplicii Verini* [Cl. Saumaise] *ad Justum Pacium Epistola, sive Judicium de libro posthumo Grotii*, Hagiopoli, Christ. Catharinus, 1646, in-8°, pp. 413; Argentor., Jac. Chilonius, 1654, in-12. — Violente satire contre Grotius et les Jésuites. On croit, dit Paquot, que la première impression s'en fit à Leyde; elle est datée de Rhenopoli, Idib. decemb. 1646.

XXXVIII. *De Transsubstantiatione liber, Simplicio Verino auctore, ad Justum Pacium contra Hug. Grotium*, Hagiopoli, Theod. Eudoxus, 1646, pp. 51, in-12; 1660, in-12.—Saumaise écrivit ces deux brochures pour répondre au livre posthume de Grotius : Rivetiani Apologetici Discussio.

XXXIX. *Præfatio in Orationes Alex. Mori : 1. Oratio in Calvini laudem; 2. de Pace*, Genev., Steph. Gamonet, 1647, in-4°; Lugd. B., 1694, in-4°. — Saumaise écrivit cette préface sous le nom de l'éditeur.

XL. *Specimen confutationis animadversionum Desiderii Heraldi, sive Tractatus de subscribendis et signandis testamentis; item, de antiquorum et hodiernorum sigillorum differentiâ*, Lugd. B., Elzev., 1648, pp. 376, in-12. — La réponse de *Didier Hérault* : Quæstionum quotidianarum, etc., ne parut qu'après sa mort.

XLI. *De annis climactericis et antiquâ astrologiâ Diatribe*, Lugd. B., Elzev., 1648, in-8°. —« Vastum opus plenum variæ eruditionis, » au jugement de Haller. Une des conclusions de l'auteur, c'est que les maladies endémiques proviennent de l'air, du cli-

mat, de la nourriture, et non des astres. Une conversation qu'il eut avec notre ambassadeur et que *La Peyrère*, qui y assistait, le pria de mettre par écrit, donna lieu à ce traité.

XLII. *Defensio regia pro Carolo I, ad seren. Magnæ Brit. regem Carolum II, filium natu majorem, hæredem et successorem legitimum*, [Lond.?] sumpt. regiis, 1649, pp. 444, in-24 y compris la préface ; 1650, in-fol. ; 1651, in-12 ; Amst. 1649 et 1652, in-12 et avec la réponse de Milton, 1657, in-4° ; Ultraj., 1650, in-12 ; Lugd. B. 1650, in-12 ; Paris, 1650, in-12 ; Rothomagi, 1650, in-12 ; trad. en franç. et en flamand. — Cet ouvrage parut d'abord anonyme. Saumaise le traduisit lui-même en français sous le nom de *Claude Legros de Saint-Hilaire*, Paris, 1650, in-8°. On ne peut nier que notre savant n'ait eu un savoir prodigieux, qui s'étendait à toutes les branches de nos connaissances, mais on doit reconnaître en même temps que ce n'était souvent chez lui qu'une science de mémoire. Aussi, lorsqu'il lui arriva d'aborder des matières plus ou moins étrangères à ses études habituelles, il les traita moins en adepte qu'en scoliaste ; c'est ce qu'on remarque dans sa Défense royale, « où il défend très-mal, dit Paquot, une très-bonne cause, se contentant de raporter en pédant des passages des Anciens, sans presque raisonner, et sans faire aucun usage du droit public d'Angleterre. » Saumaise composa ce livre à la prière de Charles II, à qui il le dédia. Ce prince l'en remercia par une lettre très-flatteuse, et lorsqu'il fut rétabli sur le trône, il se ressouvint du service que notre savant lui avait rendu et chercha à s'acquitter envers un de ses enfants qu'il appela dans son royaume. Milton opposa au livre de Saumaise sa Défense pour le peuple anglais (Lond., 1651, in-16). Tous les partis reconnaissent que l'avantage ne resta pas à notre savant dans sa lutte avec ce vigoureux athlète (1). Milton lui reprocha avec raison d'avoir, dans l'intérêt de sa cause, abandonné des opinions qu'il avait toujours soutenues. En effet, dit Bayle (Nouv. lett. crit. sur l'Hist. du calv.) « en écrivant contre le Pape, il étendit le plus qu'il put les maximes du gouvernement aristocratique ; mais, quelques années après, il changea de ton afin d'écrire contre les rebelles d'Angleterre, qui avoient fait mourir leur roi, et leur allégua tout ce que l'on dit de plus fort pour les droits de la monarchie. Cette inconstance et cette variété de principes lui fut cruellement reprochée par Milton et le fit regarder comme un homme qui faisoit des livres, non pas pour apuyer ce qu'il croyoit fermement être véritable, mais pour soutenir à tort et à travers toutes les matières que la fortune lui présentoit » (1).

XLIII. *Catalogus græcorum et latin. Mss. qui anno 1622 operâ atque industriâ Nic. Rigaltii, Cl. Salmasii et Joann. Hautini primùm perfecti, denuò recogniti et aucti fuerunt, anno 1645, operâ et studio Petri et Jacob. Puteanorum*, dans la Bibl. nova Mss. du P. Labbe, 1653, in-4°. — « C'est peut-être l'ouvrage de Saumaise, au jugement de Paquot, qui lui a coûté le plus de tems et d'application. Il y travailla une année entière avec Rigault, qui en emporta toute la récompense, ayant été gratifié d'une pension de Louis XIV. »

XLIV. *Cl. Salmasii viri illustr Epistolarum liber primus : accedunt de*

(1) Voltaire nous donne un exemple de sa légèreté par trop gauloise dans la critique qu'il fait de l'un et de l'autre ouvrage. Le roi d'Angleterre, Charles II, engagea, dit-il, Saumaise à composer *Le cri du sang royal contre les parricides de Charles I.* Or c'est là le titre de l'ouvrage de *Pierre Du Moulin*, ce qui pourrait faire soupçonner Voltaire de n'avoir pas lu l'ouvrage de Saumaise. Il ne l'en juge pas moins. « Le livre ne repondit pas à la réputation de l'auteur : Milton, auteur d'un poëme barbare, quelquefois sublime,... réfuta Saumaise, mais le réfuta comme une bête féroce combat un sauvage. Ces deux ouvrages, d'un pédantisme dégoûtant, sont tombés dans l'oubli. »

(1) Baillet attribue encore à Saumaise, sous la date de 1649, Amst., *Observationes ad Vitruvii architecturam* ; mais nous nous defions de ses indications.

laudibus et vitâ ejusd. Prolegomena, accurante Anton. Clementio, Lugd. Bat., 1656. in-4°. Suivent avec nouv. pagin. et nouv. justification : *Epist. de region. et eccles. suburbicariis*, pp. 67, et *Epistola ad Ægidium Menagium, super Herode infanticidâ*, etc., pp. 77 ; bon portrait de Saumaise. Ce recueil devait avoir 3 vol.; mais la publication en resta là. *Colomiès* donne la clef de ces lettres dans ses Opuscules, clef, du reste, peu nécessaire. Bayle nous apprend que la plupart des papiers de Clément périrent par la négligence d'un ministre de Leyde qui en avait hérité. On trouve, en outre, des lettres de Saumaise imprimées dans une foule d'ouvrages dont Papillon donne la liste. On peut consulter aussi les recueils des lettres de *Casaubon*, de *Sarrau*, de Grotius, etc., soit pour des lettres de lui, soit pour les réponses qui y sont faites. Saumaise avait une correspondance suivie avec un grand nombre de savants ; aussi trouve-t-on de ses lettres dans toutes les collections de MSS. de quelque importance. M. Francis Waddington nous apprend que l'on en conserve aux Arch. de l'Etat à La Haye deux volumes in-4°, adressées à *And. Rivet*, en tout 192 lettres, de 1633 à 1649. Notre Bibl. nationale, malgré les ravages nombreux des anciens amis privilégiés (il est juste de venger les lecteurs honnêtes qui ne jouissaient d'aucune faveur, pas même d'un peu de complaisance), notre Bibl. en possède encore un bon nombre. Dans la Collection Dupuy, nous citerons les Nos 583 et 713; ce dernier volume, à part quelques lettres, est entièrement consacré à la correspondance de Saumaise avec un des frères Dupuy, prieur de St-Sauveur (de 1617 à 1640) ; on y a replacé depuis peu deux des lettres qu'on avait dérobées et qui ne sont pas des moins intéressantes : ces Messieurs ont la main heureuse ;—Anc. fonds, 8593. L.—S.; — Collect. Boulliau, T. XXII; —Supplément franç., 1958^{1-5}, in-fol. On trouve, en outre, des lettres de Saumaise dans le recueil des MSS. de Peyresc, à la Bibl. de Carpentras ; à la Bibl. de Bâle, dans la riche collect. d'autogr. (9,000) du jurisc. Bernhard Huber ; au British Museum, Mss. Harl. Nos 4935 et 7012 ; Mss. Burn. N° 366 (18 lett. à Isaac Casaubon, de 1604-1613 ; le Catal. anglais donne un sommaire de chacune de ces lettres).

XLV. *De re militari Romanorum liber ; opus posth.*, Lugd. B., Elzev., 1657, in-4°, pp. 243; réimpr. dans les Antiquités Rom. de Græviius (T. X).— L'édit. de cet ouvr. a été soignée par G. Hornius qui y a mis une préface. Saumaise avait entrepris cet ouvrage à la demande du prince d'Orange et « presque par son ordre. » Selon le désir du prince, il l'écrivit d'abord en français. Dans plusieurs endroits de ses lettres à ses amis, il se plaint des difficultés qu'il éprouve et s'enquiert des ouvrages qui ont été publiés en français sur la matière. Dans une lettre du 7 janv. 1635, il écrivait à P. Dupuy : « Il me faut fairé un petit traicté de l'ancienne milice et de la manière de camper des Romains en françois pour le prince, et je me trouve empesché à rendre en bons et propres termes plusieurs choses usitées dans l'art militaire antique, qui ne sont point cognuës dans la nostre, en laquelle aussi je ne suis guères sçavant. » Il revient sur ce sujet dans une lettre du 8 avril : « Je n'avois dessein que de faire un petit abbrégé pour faire entendre [au prince] la manière de camper des Romains et celle de ranger en bataille. Il a trouvé bon que je m'estendisse plus long et que je lui explicasse (*sic*) tout l'estat de la milice romaine. Ce que je fais. Si je ne l'achève ici [à Leyde], j'aurai plus de moyen de le mieux polir en France, principalement pour ce qui est du stile, que je n'ai jamais eu guères bon en nostre langue pour ne m'y estre pas exercé, et qui s'est encore achevé de gaster depuis que je suis en ce beau païs parmi ces ventres de bière, où je suis devenu fort flegmatique et catar-

reux, mais c'est pour cracher toujours du latin. Si je ne m'entretenois quelquefois avec vous, j'aurois desja longtemps y a oublié tout ce peu que ma nourrice m'en avoit apris. » Lorsque son traité fut achevé, il éprouva de nouveaux embarras, son libraire refusa de s'en charger ; c'est ce qu'il marque à Gronovius dans une lettre de Leyde 1637. D'un autre côté, les typographes de Paris n'étaient pas plus entreprenants. Depuis quelque tems déja, « on n'imprimait plus rien en France qu'aux frais des auteurs, à cause de la cherté du papier qui avait triplé de prix par suite d'un impôt. » Saumaise prit donc le parti de garder son manuscrit en portefeuille. Le msc. in-4° sous le titre *De militiâ Romanorum*, dont hérita Ph. de La Mare, était-il en tout conforme au livre imprimé? Papillon parle, en outre, d'une traduct. abrégée de cet ouvrage (pp. 140, in-fol.) que possédait Louis Saumaise, sieur de St-Loup, un des fils de l'auteur, et dont le conseiller Lantin avait une copie.

XLVI. *Ad Joann. Miltonem Responsio; opus posth.* [Divione, 1660], pp. 369, in-4°; Lond., 1660, in-12; dédiée au roi d'Angleterre, sous la date de Dijon, 1er sept. 1660, par Claude Saumaise fils, qui soigna cette édition. Saumaise s'occupait de cette réponse aux eaux de Spa « pour tuer le temps, » n'ayant pas pris de livres avec lui. La mort ne lui permit pas de l'achever, et il est probable que son fils dut y mettre la dernière main. « J'ay ouï dire, écrit Bayle, que Milton se glorifioit hautement d'avoir été la cause de la mort de ce grand homme, et il en pourroit bien être quelque chose [c'est peu connaître le caractere de notre savant] ; car il est certain que depuis cette fatale production de l'apologiste de Cromwel, M. de Saumaise n'eut presque plus de santé [il n'en a jamais eu]. Il fut percé jusqu'au vif de se voir tourné en ridicule par un si petit auteur, et accablé de railleries qui regardoient son domestique. Cela joint à l'humeur impérieuse de sa femme, qui avoit été une sappe continuelle à sa santé, réveilla ses maux et l'ôta enfin du monde, travaillant à une replique contre Milton, qui a depuis été publiée. Ouvrage qu'on peut appeller imparfait à double titre, car outre qu'il n'est pas achevé, il se sent fort du mauvais état où étoit l'esprit de son auteur. »

XLVII. *De saccharo et manná Commentarius*, avec une préface de Philib. de La Mare, édit. de ce traité, Paris, 1664, in-12. — Le conseiller J.-B. Lantin écrivait à *Boulliau*, en 1662, pour le prier de lui trouver en Hollande un imprimeur pour ces deux petits traités et le *De synonymis Hyles Jatricæ*; ce dernier ne parut que plus tard.

XLVIII. *Cl. Salmasii Præfatio in Exercitationes de Homonymis Hyles Jatricæ. Ejusd. de Plinio judicium*, Divione, 1668, pet. in-fol., publ. par les soins de Ph. de La Mare et J.-B. Lantin, conseillers au parl. de Dijon.

XLIX. *Cl. Salmasii Exercitationes de Homonymis Hyles Jatricæ, nunquam antehac editæ; ut et de manná et saccharo*, Traj. ad. Rh., 1689, in-fol. de pp. 259; déd. aux Etats de Hollande.—Paquot nous apprend que cette édit. fut soignée par Samuel Pitiscus, qui mit à leur place les suppléments que Saumaise avait joints à la 1re édition de ses Exercitationes in Solinum, vérifia quantité de citations, divisa en chapitres le Commentaire sur ce géographe, mit des sommaires et fit une préface. Le traité des Homonymes est précédé des Prolégomènes de J.-B. Lantin et de Saumaise, pp. 27. Papillon se trompe lorsqu'il attribue cette édition à un des fils de notre savant, à Louis de Saumaise.

L. *Judicium de sanguine vetito*, in Th. Bartholini Disquisit. medicâ, etc. (Francof., 1675, in-16).

LI. *Stephanus Byzantinus de Urbibus, à Salmasio quondam collatus cum Mss. codic. palatinis*, imprim. dans l'édit. de ce géogr. par Jacq. Gronovius (Lugd. B., 1694, in-fol.). Saumaise collationna cet ouvrage pendant ses études à Heidelberg. Il corrigea le

texte du grammairien de Byzance dans plus de 600 endroits et l'augmenta au moyen d'un msc. de la Bibl. palatine. Casaubon en attendait la publication avec une vive impatience. Dans une lettre datée de Heidelberg, 4 oct. 1606 (qui se trouve au British Museum), Saumaise lui marquait qu'il donnerait prochainement *son Etienne* à imprimer à Claude Marin, qu'il n'attendait plus pour cela que l'envoi d'un msc. de la Bibl. d'Annaberg (Anaburgensis?) Dans une autre au même Casaubon, d'avr. 1608, il se plaint que les typographes retardent seuls la publication de *son Florus* et de *son Etienne*. Au rapport de Paquot, le jeune savant aurait envoyé son travail à Holstenius pour qu'il le fît imprimer, et il se serait perdu. Cependant Colomiès assurait l'avoir vu dans la bibl. d'Isaac Vossius. Où s'est-il retrouvé? L'éditeur ne nous l'apprend pas.

LII. *De secretariis, Dissert. nunc primùm edita*, dans le Thesaurus Antiq. romanarum de Sallengre (T. II).

On trouve des annotations de Saumaise dans une foule d'auteurs anciens, soit grecs, soit latins, edit. Variorum. Papillon donne, en outre, une liste de 95 ouvrages, annotés de sa main, dont il avait vu la plus grande partie dans la bibl. de Phil. de La Mare (la Bibl. Royale doit les avoir acquis); les autres appartenaient au présid. Bouhier, ou se trouvaient à la Bibl. de Leyde. Du reste, les remarques de Saumaise ne sont pas toujours signées de son nom. Lorsqu'un de ses amis éditait quelque ouvrage, il ne manquait jamais de recourir à lui, et comme il était très-riche et ne pensait pas que sa réputation reposât sur une tête d'épingle, il lui communiquait libéralement tout ce qu'il savait.

Nous avons dit plus haut que Ph. de La Mare avait hérité d'une partie des mss. de Saumaise. Papillon en donne une liste très-détaillée, dressée en 1716. Il est très-vraisemblable qu'ils ont passé avec les papiers de ce conseiller dans notre Bibl. nat., quoique le Catal. des Mss. lat. n'en mentionne qu'un très-petit nombre. Nous citerons les principaux.

1. *Adversaria de pœnitentiâ et exomologesi Veterum*, pp. 20, pet. in-fol.; Ancien fonds, 3219. — 2. *Adversaria linguæ arabicæ*, envir. 200 pp. in-fol. Le Catal. impr. de la Bibl. indique une suite de ces *Adversaria* sans autre désignation; Anc. fonds, 8709, 8736, 8738, 8740, 8741. — 3. *De variis Græcorum dialectis; De mimis et fabulis; Varia de vestibus et coloribus* (Voy. N° XXVIII); *Vasorum genera varia; Variæ lectiones in librum Aldelmi; Poëmes grecs mis en latin*, etc., etc., gros in-fol.— 4. *Extraits de mss. grecs, poëtes, historiens*, etc. — 5. *Notæ in Symmachi Epistolas*, pet. 4°; Anc. fonds, 8624. A. — 6. *Diverses leçons sur toute sorte d'auteurs*. Peut-être le manusc. indiqué au Catal. des mss. latins de la Bibl. nat. sous le titre : *Glossæ latino-græcæ*, N° 7683. — 7. *De Aciâ et fibulis Antiquorum*, in-4° de plus de 200 ff. Sous la date de Leyde, 18 avr. 1634, Saumaise écrivait à Dupuy : « J'ai intitulé le livre *Polymiton ad locum Celsi de Aciâ explicandum*. Je vous l'ai dédié sur la créance que j'ai eüe que vous ne le trouveriés pas mauvais. Car c'est vous qui m'avés mis dans cette question, c'est pourquoi il est bien raisonnable que la response s'adressast à vous qui m'aviés fait la demande. » Et dans une lettre du 5 juin : « Je suis bien aise que vous ayés agréé la dédicace de mon traité *de Aciâ*, qui sera un grand ouvrage par le loisir que m'ont baillé les imprimeurs. Je traicterai quasi toute l'antiquité vestiaire. » Il dit que par occasion il revit tout ce qu'il avait recueilli autrefois *de re vestiariâ et coloribus* (Voy. N° XXVIII), dont il avait fait un juste volume bientôt « prest d'estre mis soubs la presse. » Il s'agissait de rechercher ce que Celse entendait par le mot d'*Acia*; était-ce un fil métallique ou un fil de lin, dont les Anciens se servaient pour recoudre les plaies? La question avait été soulevée par des médecins espa-

gnols. Anc. fonds, 8737. — 8. *Varia in Prisciani librum; de Ponderibus* (Voy. N° XXXII); *de Argenteis, quæ Judas proditor accepit*, 1607, in-fol. — 9. *De interpretatione Tertulliani, de differentiâ Presbyterorum et Plebis*, envir. 40 pp. in-4°; Anc. fonds, 2617. — 10. *Observationes ad plantas spectantes;* Ancien fonds, 6841. — 11. *Notæ in appendicem ad Synodum Chalcedonensem;* Anc. fonds, 1459.— 12. *Excerpta è variis conciliis;* Anc. fonds, 1570. Papillon ne mentionne pas ces trois derniers.

A sa première liste, Papillon en ajoute une seconde non moins étendue, dont nous donnerons aussi un extrait, avec quelques additions : — 13. *Trad. en vers grecs du prem. Ps. de David*, et *trad. en vers latins du prem. chap. des Lamentations de Jérémie.* — 14. *Pindare, trad. en vers latins.* Du temps de Papillon, ce msc. se conservait à Dijon.—15. *Trad. de la liturgie cophte-arabique.* Au jugement de plusieurs savants catholiques et protestants qui ont vu cette traduction, Saumaise avait, selon Papillon, entrepris une chose au-dessus de ses forces.—16. *Dioscoride avec des Commentaires sur chaque chapitre.* Guy Patin en parle dans ses lettres.—17. *Correctiones ad Harpocrationem.*— 18. *Notæ in Geoponica.*— 19. *Notæ in Ammianum Marcellinum.* Il se trouvait au nombre des mss. hérités par Ph. de La Mare.—20. *Tractatus theologici miscellanei.* Ingens volumen, in-4°, dit Clément qui en fait l'éloge. A ce sujet, Papillon fait cette réflexion : « Je crois que Clément a loué un peu trop les msc. de Saumaise. Ceux que j'ai lus chez M. de La Mare, ne me paroissent pas mériter toutes les louanges que ce panégyriste leur donne. — 21. *Commentarius de officiis Domûs Augustæ.* Opus ingens, au témoignage de Clément. — 22. *De ordine monastico.*—23. Κομήτης ; — Φυσιολογος ; — Γραμματικὸς ; — Σεληνιακὸς. Dans une lettre du 15 avril 1646, Saumaise dit que, depuis 6 mois, il tient ces 4 dialogues prêts à paraître. « Ferè constitueram eos supprimere, ajoute-t-il, sed canes solvam et dimittam. » — 24. *De Usuris Justinianeis.* Saumaise parle de ce traité dans une lettre à Descartes, du 22 nov. 1639. Il en est aussi question dans la dissertation *De fœnore Trapezitico.*— 25. *Diatriba de vitâ Josiæ Merceri.* Cette dissertation se trouvait, au dire de Papillon, parmi ceux de ses écrits qu'il condamna au feu.—26. *Notæ in antiquas inscriptiones græcas.*—27. *De stipendio commentariolus.*—28. *De re vestiariâ, de coloribus.* Ces mss. et le N° 26 étaient chez Phil. de La Mare. Saumaise parle du premier de ces traités, qui lui coûta de longues recherches, dans plusieurs de ses lettres inédites que nous avons parcourues. — 29. *Ad Suidam Notæ.* Fabricius en parle, comme les ayant vues. — 30. *De l'origine des Armoiries.* Traité dérobé à Saumaise.— 31. *Dissertatio de monetis.* Cod. 361. Mss. Dupuy, d'après Papillon.—32. *De ponderibus et mensuris Veterum.* Cod. 667. *Ibid.*—33. *Liber de Aromatis.* Au rapport de Clément, ce traité devait être inséré dans le 3e vol. des Exercitationes Plinianæ qui n'a point paru. Il en est parlé dans une lettre à Dupuy, du 26 sept 1633, dont nous avons cité plus haut un fragment. — 34. *De instrumentis musicis Veterum.* Dans une lettre à Peyresc, de Leyde, 2 sept. 1634 (Coll. Dupuy, vol. 583), Saumaise dit qu'il pensait donner ce traité, qui était tout prêt, incontinent après ses Exercitations sur Solin, mais que d'autres pensées l'en avaient diverti. «J'ai eu autres fois dessein, écrivait-il, de concilier la musique ancienne avec la moderne et veoir en quoi elle pouvoit différer d'avec la nostre ; j'ai veu pour cet effet tout ce que j'ai peu rencontrer d'escrits en cette matière par les bibliothèques où j'ai eu entrée, et principalement en la langue grecque. »

Enfin Papillon termine son excellente notice bibliographique par une longue liste d'ouvrages que Saumaise avait eu en projet, aux différentes époques de

sa vie, et dont plusieurs étaient annoncés, dans des lettres à ses amis, comme prêts à paraître.

SAUNIER (Antoine), fils d'Emeri Saunier, de Moirans en Dauphiné, ayant embrassé les doctrines évangéliques, se réfugia sur le territoire bernois, d'où il partit, avec son compatriote *Guillaume Farel* (Voy. ce nom), pour se rendre au synode de Chanforans, en 1532. Nous avons raconté ailleurs l'accueil qui leur fut fait à Genève, lorsqu'ils passèrent par cette ville à leur retour. Moins de trois années plus tard, Saunier y fut rappelé comme pasteur et recteur des écoles. L'année suivante, arrêté dans un second voyage qu'il fit en Piémont, il obtint sa liberté en échange de Furbity, et retourna à Genève, où les droits de bourgeoisie lui furent accordés gratuitement en 1537. Trois ans plus tard, le gouvernement bernois l'appela à Lausanne et lui confia le soin d'organiser le gymnase ou collége, qu'il venait d'y fonder, le 27 mai 1540. Cet établissement différait essentiellement de l'Académie. Le programme de l'enseignement se bornait au français, au latin et au grec, à l'écriture, au calcul, aux éléments de la rhétorique, au chant des psaumes et à la religion. Le premier professeur, sous le nom de bachelier ou gymnasiarque, était chargé de la surveillance. Saunier passa une année entière à Lausanne, à ce que nous apprend M. Vulliemin (Canton de Vaud, 1849). Selon le doyen Bridel, il retourna à Genève. Nos recherches ne nous ont rien appris de plus sur son compte.

Dans ses Décisions catholiques, Filleau rapporte un arrêt du parlement de Paris, en date du 21 oct. 1546, qui condamna, comme hérétique, *Guillaume Saulnier* à être brûlé vif à Poitiers. Crespin ne parle point de ce martyr. Un siècle environ plus tard, le sénéchal de la même ville condamna, par arrêt du 24 nov. 1664, *Pierre Saulnier* à cent livres d'aumône, qui devaient être employées à l'achat d'un ciboire, et aux dépens, parce qu'il ne s'était pas découvert au passage du Saint-Sacrement.

SAUNIER (Henri), pasteur de l'église française à Berlin et directeur de l'hôpital d'Orange, ne nous est connu que par un sermon, publié sous le titre de *Révolutions de la principauté d'Orange*, Berlin, 1815, in-8°, et par une dissertation *Ueber die Quellen des Evangeliums des Marcus*, Berl., 1825, 8°.

SAUR (Jean-Jacques), banquier du duc de Lorraine, entrepreneur et directeur général des mines du duché, naquit à Strasbourg, le 9 déc. 1686, de *Jean-Jacques Saur* et de *Marguerite Reither*, et mourut à Sainte-Marie-aux-Mines, le 11 janv. 1757. De son mariage avec *Anne-Marie Meyer*, naquirent cinq enfants : 1° Jean-Jacques, né en 1716, licencié en droit, directeur général des mines de la Lorraine allemande, mort en Espagne après 1751, sans postérité; — 2° Marie-Anne, née en 1719, femme de *J.-Henri Barth*, archiviste de la ville de Strasbourg; — 3° Jean-Daniel, né à Sainte-Marie-aux-Mines, le 3 mars 1721, licencié en droit et correspondant de l'Académie des sciences de Paris, à qui l'on doit, outre une thèse *De jure summorum imperantium circa metallifodinas*, Arg., 1745, in-4°, un *Mémoire sur un minéral nommé cobalt ou mine arsenicale, que l'on trouve en France*, publié dans le T. I des Mémoires de l'Acad. des sciences. Il mourut à Sainte-Marie-aux-Mines, le 18 avril 1752, sans laisser d'enfants; — 4° Marie-Marguerite, née en 1723 et mariée à J.-F. Krœber, directeur des mines de Sainte-Marie. C'est à un de ses descendants que nous sommes redevables de ces renseignements; — 5° Marie-Elisabeth, née à Sainte-Marie, en 1724, femme, en 1746, du pasteur *J.-R. Saltzmann*.

SAURIN, famille très-ancienne, originaire de la Provence, et divisée en plusieurs branches, deux desquelles embrassèrent le protestantisme.

I. Branche du Dauphiné.

Le chef de cette branche, dans la

première moitié du XVII[e] siècle, était *Pierre* Saurin, pasteur instruit, plein de probité, de sagesse et de prudence, qui desservait, en 1637, l'église d'Oulx. Appelé un peu plus tard à Usseau, puis à Courtezon, il mourut au service de l'église de Grenoble, laissant de son union avec *Susanne Matti* deux fils, Elie et Joseph, qui se sont rendus célèbres, le premier comme théologien, le second comme géomètre.

I. Elie Saurin naquit à Usseau, le 28 août 1639. Son père prit soin lui-même de son éducation jusqu'à l'âge de 18 ans, puis il l'envoya achever ses études à Die, à Nismes et à Genève, où nous avons trouvé le nom d'Elie Saurin inscrit sur le registre matricule des étudiants à la date de 1659, à côté de celui d'un *François Saurin*, qui nous est entièrement inconnu (*MSS. de Genève*, N° 151[c]). On assure que dès lors le jeune Saurin se fit remarquer par son aptitude pour la controverse. Admis au ministère, en 1661, par le synode de Die, il fut placé à Venterol; mais, dès l'année suivante, il reçut vocation d'une église plus considérable, de celle d'Embrun. Nous l'avons déjà dit, plus un pasteur avait de talent, plus il était exposé aux tracasseries du clergé romain et des tribunaux. Ce qui arriva à Saurin, quelques mois seulement après son installation à Embrun, en fournit une nouvelle preuve. Ayant rencontré un jour le curé qui portait le viatique à un malade, il refusa de se découvrir, et cela suffit pour le faire condamner, le 4 août 1664, à l'amende honorable, à 300 livres d'amende, au bannissement perpétuel et aux dépens. La sentence ne put être exécutée, Saurin, de l'avis des principaux protestants de la province, ayant prévenu le jugement par la fuite. Il se retira à Genève, d'où il se rendit en Hollande à la fin du mois de juin. Au bout d'un an, au mois de juillet 1665, il fut appelé au service de l'église de Delft. C'est pendant qu'il y exerçait son ministère qu'eut lieu le procès de *Labadie* (Voy. ce nom), dans lequel il intervint si activement qu'on peut dire qu'il en fut l'âme. Après la déposition du célèbre théologien mystique, on lui offrit de le remplacer à Middelbourg, mais il eut la pudeur de refuser la dépouille du vaincu, et par cette prudente conduite il éloigna de lui le soupçon de n'avoir agi avec tant de passion que dans un intérêt personnel. Les mêmes considérations ne s'opposaient pas à ce qu'il acceptât la place de Wolzogen, lorsqu'il quitta l'église d'Utrecht pour celle d'Amsterdam en 1671; mais il n'eut pas à s'applaudir de l'échange, au moins en ce qui touchait son repos. Tant que dura l'occupation d'Utrecht par les troupes françaises, il vécut dans une inquiétude continuelle, craignant à tout moment qu'on ne vînt l'arrêter pour le ramener en France et le livrer au parlement de Grenoble. Cependant, on doit le dire à son honneur, ses craintes, qui n'étaient peut-être pas aussi chimériques qu'on pourrait le croire, ne lui firent jamais négliger ses devoirs; au contraire, il continua à remplir ses fonctions avec un redoublement de zèle; il poussa même le courage ou, si l'on veut, l'imprudence jusquà se livrer en chaire, comme d'habitude, à la controverse, quoiqu'il n'ignorât pas combien les Catholiques en murmuraient. Ce fut dans ces circonstances difficiles et dangereuses, qu'on lui offrit une autre église, mais il refusa noblement d'abandonner son troupeau, en disant « qu'il ne sauroit accepter l'honneur qu'on lui faisoit, sans s'attirer les justes reproches que le souverain pasteur fait au berger mercenaire qui, voyant ses brebis menacées, s'enfuit lâchement, au lieu de sacrifier sa vie pour leur défense. »

L'évacuation de la Hollande par les troupes de Louis XIV ne rendit point la tranquillité à Saurin, qui éprouva toute sorte de chagrins et d'ennuis par suite des prétentions sans fondement d'un vieux ministre, nommé Payen, qui lui avait été adjoint comme proposant. Mais que ces tracasseries étaient frivoles en comparaison des inquiétu-

des, des agitations, des tourments, que lui causèrent ses longues querelles avec *Jurieu*, dans lesquelles l'un et l'autre laissèrent paraître plus de passion et d'animosité qu'il ne convenait à des personnes de leur caractère. C'est *Saurin*, il faut l'avouer, qui engagea le combat, en 1691, par une attaque directe contre la théologie de Jurieu. La lutte fut vive, acharnée. Après plusieurs tentatives faites inutilement par les synodes pour réconcilier les deux adversaires, celui de Leuwarden essaya de mettre un terme à ces déplorables querelles par un coup d'autorité, au mois d'août 1695. Il leur défendit d'écrire l'un contre l'autre sous peine d'excommunication et de suspension du ministère. Jurieu était homme à se soucier médiocrement de semblables défenses; aussi continua-t-il à traiter Saurin de la manière la plus insultante. Ce fut en vain que le synode de La Brille, au mois de septembre 1696, s'entremit de nouveau entre les deux antagonistes. Le pasteur d'Utrecht reprit donc la plume, et le dernier mot lui resta.

Saurin consacra les dernières années de sa vie à la publication de quelques traités de théologie, qui ont fondé sa réputation. Au retour d'un voyage qu'il fit à Campen, au mois de sept. 1702, pour assister à un synode, il fut attaqué d'une maladie qui finit par le conduire au tombeau, le dimanche de Pâques 1703. Il n'avait point été marié. Chauffepié lui accorde un génie vaste et profond, un discernement exquis, un jugement net et solide, une belle imagination, une heureuse mémoire, une présence et une vivacité d'esprit admirables, une droiture inflexible, une fermeté de caractère qui ne ployait devant aucune considération; nous sommes disposé à souscrire à tous ces éloges, qui nous paraissent pourtant exagérés; mais quand le savant biographe ajoute qu'il aimait passionnément la liberté civile et ecclésiastique, l'assertion nous paraît extraordinaire, mise en regard de la conduite que Saurin tint envers Labadie.

Elie Saurin se livrait à l'étude avec passion. Il apprit sans maître les mathématiques et la physique expérimentale; mais la théologie eut constamment ses préférences. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Examen de la théologie de M. Jurieu, ou l'on traite de plusieurs points très-importans de la religion chrétienne, comme du principe de la foi, de l'idée de l'Eglise, de la justification, de l'efficacité du baptême, de la polygamie, de l'amour du prochain, etc. Et où l'on fait voir que la doctrine de M. Jurieu sur ces articles est non-seulement contraire à celle des Eglises réformées, mais aussi d'une tres-dangereuse conséquence*, La Haye, 1694, 2 vol. in-8°.

II. *Défense de la véritable doctrine de l'Eglise réformée sur le principe de la foi*, Utrecht, 1697, in-8°.

III. *Justification de la doctrine du sieur Elie Saurin contre deux libelles de M. Jurieu*, Utrecht, 1697, 2 vol. 8°.

IV. *Suite de la Justification*, etc., Utrecht, 1697, in-8°.

V. *Réflexions sur les droits de la conscience, où l'on fait voir la différence entre les droits de la conscience éclairée et ceux de la conscience errante; on réfute le Commentaire philosophique et le livre intitulé* Droits des deux Souverains, *et on remarque les justes bornes de la tolérance civile en matière de religion*, Utrecht, 1697, in-8°. — Relativement à la tolérance, Saurin pose en principe que le magistrat doit faire pour l'établissement et la défense de la vraie doctrine et l'extirpation de l'erreur, tout ce qui se peut faire sans violenter les consciences et sans priver les sujets de leurs droits naturels ou civils. Il y a loin de ce principe à celui que défendaient *Calvin* et *Bèze*.

VI. *Traité de l'amour de Dieu*, Utrecht, 1701, 2 vol. in-8°. — Il y soutient l'amour désintéressé.

VII. *Traité de l'amour du prochain*, Utrecht, 1704, in-8°. — Ouvrage posthume.

II. Frère cadet d'Elie, Joseph Saurin

naquit à Courtezon et fut baptisé le 1er sept. 1655. On ne nous apprend pas où il fit ses études. En 1683, il fut admis au ministère et placé à Eurre en Dauphiné. D'un caractère vif, ferme et, comme le dit Fontenelle, noblement audacieux, plein de feu, d'ardeur et de courage, très-jeune encore, et par conséquent imprudent, il laissa échapper dans un de ses sermons quelques paroles qui déplurent au prieur d'Eurre. Accusé d'avoir prêché contre l'Eglise romaine et tenu des discours séditieux, Saurin se hâta de fuir à Genève, d'où il passa à Berne, et, peu de temps après, il fut placé comme ministre à Bercher. Entouré de la considération que lui méritaient ses talents, il y menait une vie calme et studieuse, lorsqu'un ordre du sénat de Berne (16 juin 1685) vint brusquement troubler sa tranquillité. A la sollicitation du clergé bernois, qui redoutait la propagation des doctrines de l'Académie de Saumur par l'influence des pasteurs réfugiés, imbus en majorité des opinions d'*Amyraut* et de *Cappel*, il était enjoint à tous les ministres de signer la fameuse Formula consensûs. Après avoir hésité près d'un an et employé divers subterfuges pour s'en dispenser, Saurin finit par suivre le conseil de *Merlat* et la signa à son tour avec quelques restrictions, le 8 fév. 1686. Jusque-là sa vie avait été sans reproche; mais, quelque temps après son mariage avec une demoiselle de *Crousaz*, les bruits les plus défavorables commencèrent à se répandre sourdement sur son compte. A en croire Fontenelle, son panégyriste, la conscience de Saurin l'accusait d'avoir trahi ses convictions en signant la Formule, et comme « l'apparence d'une lâcheté blessait sa gloire », il crut de son bonneur de protester, au moins en termes couverts, contre la contrainte morale qu'on lui avait imposée, et cela non-seulement dans des conversations particulières, mais du haut de la chaire. Cette imprudence ayant irrité ses collègues, les tracasseries qu'il essuya développèrent dans son cœur les sentiments favorables à l'Eglise romaine qui y avaient pris racine depuis longtemps. Il quitta donc la Suisse sous prétexte d'un voyage en Hollande, où était sa famille, rentra en France et fit abjuration entre les mains de l'évêque de Meaux, sinon tout à fait convaincu de la vérité de certains dogmes, de celui de la présence réelle par exemple, au moins parfaitement soumis à l'autorité infaillible de l'Eglise par cet incroyable argument de Bossuet : Quiconque, vivant en dehors de l'Eglise, reconnait la nécessité de s'y réunir, doit admettre sans discussion tout ce qu'elle enseigne et dont elle exige la créance, autrement la réunion, nécessaire d'un côté, devient impossible de l'autre, ce qui implique contradiction. Il est évident que, pour se laisser terrasser par un semblable sophisme, Saurin devait sentir bien vivement la nécessité de se réunir, et, en effet, il ne lui restait pas d'autre parti à prendre. Tout ce qu'il nous raconte lui-même dans son Mémoire contre J.-B. Rousseau touchant les prétendus motifs de sa conversion, n'est qu'une espèce de roman dévot, un tissu d'inventions reposant sur une très-petite base historique, et c'est cette narration captieuse que Fontenelle a copiée fidèlement dans son Eloge, en la parant des charmes de son style. Dans le temps même où, selon l'illustre académicien, l'apparence d'une lâcheté blessait sa gloire, Saurin commettait la plus ignoble des actions; il se rendait coupable de filouterie. Nous savons très-bien qu'on a traité cette accusation d'infâme calomnie inventée par les ministres calvinistes en haine de sa conversion. Mais ces récriminations n'ont aucune valeur en présence de la *Lettre* que Saurin écrivit de Zurich, le 13 ou 14 juillet 1689, à son ami *Gonon*, ministre réfugié à Lausanne, lettre où il lui confesse son crime en offrant d'en faire réparation publique. Cette lettre, qui fut imprimée pour la première fois dans le Mercure Suisse ou Journal helvétique, du mois d'avril 1736, et qui a été

réimpr. en entier dans les œuvres de *L. Baulacre* (Gen., 1857, 2 vol. in-8°), n'a point été désavouée par Saurin, qui n'est mort qu'en 1737. Il est vrai que Voltaire en a nié l'authenticité, prétendant avoir consulté à ce sujet le seigneur de Bercher et les doyens de la classe d'Yverdon, qui tous se seraient récriés contre une accusation aussi atroce; mais nous tenons pour très-suspect dans ce cas le témoignage de Voltaire, parce que nous savons que *Polier* lui ayant communiqué le procès-verbal constatant un des vols de Saurin, commis dans la chambre même de la dame de Bercher, il avait abusé de sa confiance en déchirant ce document accusateur. Et en admettant même, contre toute vraisemblance, que cette lettre ait été fabriquée par les ennemis de l'apostat, ne resterait-il pas, pour établir avec évidence la culpabilité de Saurin, la procédure criminelle commencée contre lui en 1689, et qui se voit encore, au rapport de Baulacre, dans la chancellerie bernoise, ainsi que l'ordre adressé par le sénat de Berne aux baillis du pays de Vaud, en 1712, d'arrêter Saurin (1), «jadis ministre de Bercher, qui, pour plusieurs méchantes actions, et à cause de la procédure souveraine faite contre lui », était sorti du pays en 1689? Tel fut, en effet, le vrai motif de la fuite de Saurin, qui se sauva à Zurich si précipitamment qu'il n'emmena ni sa femme ni son enfant. La réparation publique qu'il offrait n'ayant pas eu lieu, il gagna la Hollande; mais on y connaissait déjà le scandale qu'il avait donné, et malgré le crédit de son frère Elie, il dut bientôt renoncer à l'espoir de s'y placer. Que lui restait-il à faire, sinon à rentrer en France et par conséquent à abjurer? C'est ce qu'il fit le 21 sept. 1690. Bossuet présenta « sa conquête » à Louis XIV, conquête que Voltaire réduit à ses proportions naturelles : « L'évêque de Meaux, dit-il, crut avoir converti un ministre, et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. » Le roi, en effet, s'empressa d'accorder à Saurin une pension de 1,500 livres, et le fit entrer, en 1707, à l'Académie des sciences en qualité de géomètre.

(1) Saurin se disposait à aller recueillir sa part dans la succession de son beau-père. Il rebroussa prudemment chemin.

II. Branche du Languedoc.

Dès le milieu du XVIe siècle, nous trouvons à Nismes deux personnages notables du nom de Saurin. L'un, *Pierre*, avait été nommé conseiller au présidial en 1552; l'autre, *Jean*, sieur de LA BLAQUIÈRE, était docteur en droit, et fut appelé, en 1566, à la première dignité municipale avec *Jean de Combes*, *Louis Grimaldi* et *Bernard Corconne*. La généalogie de cette famille n'ayant point été dressée, à notre connaissance, nous ne pouvons dire duquel des deux descendait le capitaine *Charles* Saurin, de Calvisson, qui n'a point d'ailleurs joué de rôle marquant dans nos guerres civiles. Son fils JEAN fut élevé page du duc de Montmorency. En 1586, il servait sous *Châtillon*, qui le laissa à Milhau, lorsqu'il marcha au secours d'Ayssène (*Voy.* III, p. 407); mais les habitants le chassèrent après l'avoir indignement maltraité. Jean Saurin s'éleva au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et fut nommé gouverneur de Sommières par lettres patentes du 31 oct. 1597. Il mourut en 1601, père de trois fils. Les noms de deux seulement sont arrivés jusqu'à nous ; ils s'appelaient ANTOINE et DANIEL. Le troisième ne serait-il pas ce *Pierre* Saurin, sieur de Pomaret, qui fut député par les Cevennes au Synode national de Tonneins (*Voy.* Pièces justif. N° LXXIII), et dont le petit-fils AIMAR jouissait encore du droit d'exercice à Saint-André-de-Valborgne en 1685 (*Arch. gén.* TT. 322) (1). Le plus

(1) C'est là une pure hypothèse, car la généalogie que nous essayons de dresser, n'est pas complète, tant s'en faut. Nous ne pouvons y rattacher ni *André Saurin*, consul à Nismes, en 1633 et en 1641, ni *Jean Saurin*, qui remplit les mêmes fonctions en 1636 et en 1646, ni *Pierre Saurin*, du Vivarais, qui sortit de France à la révocation, etc.

jeune des trois frères, Daniel, se voua au ministère évangélique. C'est lui apparemment qui desservait, en 1626, l'église de Bouillargues (*Voy.* Pièces justif. N° LXXVIII), et en 1637, celle d'Aujargues (*Ibid.* N° LXXXI). Il laissa deux fils. L'aîné, Louis, étudia la théologie à l'académie de Saumur. Il fut placé successivement dans les églises de Junas et d'Aubais; mais, à la révocation de l'édit de Nantes, peut-être même auparavant, il se fit catholique à la persuasion de la duchesse de Montmorency. Les renseignements que nous possédons, quoique tirés évidemment des archives de la famille, ne nous font pas connaître le nom du fils cadet de Daniel Saurin. Nous serions porté à croire qu'il est le même que *Pierre* Saurin, qui quitta, en 1697, son église de Bois-le-Duc, pour aller travailler avec *Dalbus* et *Fauvarque*, à la conversion des Sauvages de la Guyanne hollandaise. Quant au fils aîné de Jean Saurin, qui s'appelait, comme nous l'avons dit, Antoine, il fut pourvu du gouvernement de Sommières sur la démission de son oncle *Jacques*, qui se retira en Lorraine, où il paraît qu'il abjura. En 1611, il assista à l'assemblée de Sommières avec son parent de Saint-André-de-Valborgne; mais, quelques années plus tard, en 1621, soupçonné d'entretenir des intelligences avec *Châtillon*, il fut destitué par l'assemblée de Nismes. Selon les documents mentionnés plus haut, il ne laissa que deux fils, tués tous deux sous les drapeaux. L'un d'eux, nommé Jean, sieur de La Blaquière, mestre-de-camp d'un régiment cévenol sous les ordres de *Rohan*, assista, en 1622, à la prise de Saint-Georges et périt, peu de temps après, à l'attaque du pont de Vérune. L'autre, qui fut blessé à l'entreprise de Rohan sur Sommières, en 1625, fut envoyé plus tard par le duc en Angleterre, d'où il revint, en 1628, porteur de lettres de Charles Ier, dans lesquelles le monarque anglais exhortait Rohan à n'accepter aucun accommodement, en lui promettant le secours d'une troisième flotte plus puissante que les deux premières. Les documents en question ajoutent que ni l'un ni l'autre ne laissa de postérité. C'est une erreur. Chauffepié affirme positivement que le mestre-de-camp Jean Saurin laissa un fils, nommé aussi Jean, qui s'établit à Nismes, où il acquit la réputation d'un excellent avocat, et où il remplit, pendant trois ou quatre ans, les fonctions de secrétaire de l'Académie nismoise (1). Après la révocation, Jean Saurin trouva les moyens de se sauver avec ses trois fils à Genève, où il mourut. Sa femme, *Hippolyte Tournier*, l'avait précédé dans la tombe. De ses trois fils, le second, dont le prénom n'est point connu, servit dans l'armée anglaise avec le grade de capitaine de cavalerie. Les deux autres occupent des places éminentes dans les rangs des Réfugiés.

I. Né à Nismes, le 6 janv. 1677, Jacques Saurin, le plus célèbre des orateurs de la chaire dont s'honore la France protestante, n'avait pas encore neuf ans, lorsqu'il suivit son père sur la terre étrangère. Ce que raconte Ménard, dans son Histoire de Nismes, de sa conversion au catholicisme, de son entrée dans les ordres, des succès de ses prédications à Montpellier et de son retour à la foi de ses pères, est donc un conte qui ne peut s'expliquer que par la plus singulière des méprises. Saurin venait de commencer ses études, lorsque la formidable coalition connue sous le nom de Ligue d'Augsbourg alluma la guerre entre l'Europe coalisée et la France. Animé, comme tous les Réfugiés, d'un ardent désir de vengeance contre l'oppresseur de l'Eglise réformée et l'auteur

(1) En 1677, Jean Saurin fit un voyage à Paris, comme nous l'apprennent les Reg. de Charenton, où il est cité parmi les personnes qui assistèrent à l'enterrement de *Jean de Serres*, de Marseille, lieutenant de cavalerie. C'est alors sans aucun doute qu'il travailla avec *La Bastide* à la nouvelle version des Psaumes de David. Qu'il y ait eu part, c'est ce qu'attestent les Registres du Conseil de Genève, où on lit, sous la date de 1693 : « Ce travail a été terminé par le sieur Saurin, avocat de Nismes, doué d'une grande sagesse, probité et érudition, qui possède la langue françoise dans une grande perfection et entend bien la poésie. »

de la ruine de sa propre famille, Saurin attendit avec une bouillante impatience que l'âge lui donnât la force de combattre, les armes à la main, les héros des dragonnades, les massacreurs des assemblées du désert. A peine eut-il atteint l'âge de 16 ans, qu'il s'enrôla comme cadet dans le régiment de *Galloway*, alors au service du Piémont. L'année suivante, il fut promu au grade d'enseigne ; mais le duc de Savoie ayant conclu un traité avec la France, le 18 sept. 1696, il renonça à la carrière militaire et retourna à Genève pour y reprendre le cours de ses études. Sa philosophie achevée, il passa en théologie, en 1699. Ses exercices oratoires firent déjà deviner le grand prédicateur. Admis au ministère, en 1700, il se rendit en Hollande et de là en Angleterre, où il fut nommé ministre de l'église wallonne de Londres, le 21 mars 1701. Deux ans après, il épousa, dans l'église de Swallow-street *Catherine Boitout*, dont il eut deux fils, PHILIPPE et ANTOINE. En 1704, nous trouvons son nom parmi ceux des pasteurs de l'église de Leicesterfields, dressée par M. Burn, qui ne nous apprend pas s'il fut pasteur en titre de cette église ou s'il n'y remplit qu'accidentellement des fonctions. L'année suivante, sa santé souffrant de l'humidité du climat de Londres, Saurin dont le talent naturel s'était perfectionné à l'école de l'éloquent Tillotson, fit un voyage en Hollande et prêcha à La Haye avec tant de succès que, pour le retenir, on créa une place de ministre extraordinaire des nobles. Il la remplit pendant vingt-cinq ans, et jusqu'à la fin, sa popularité ne fit que croître. « A un extérieur tel qu'il le falloit pour prévenir son auditoire en sa faveur, M. Saurin joignoit, lit-on dans la Bibliothèque françoise, une voix forte et sonore. Ceux qui se souviennent de la magnifique prière qu'il récitoit avant le sermon, n'auront pas oublié non plus que leur oreille étoit remplie des sons les plus harmonieux. ...L'attente excitée par la prière n'étoit point trompée par le sermon. Nous en appelons hardiment à cet égard à ses auditeurs. Tous, sans aucune exception, au moins qui vaille la peine qu'on en parle, étoient charmés, et tel venu dans le dessein de critiquer, en perdoit l'idée à proportion de l'attention qu'il employoit à trouver quelque endroit susceptible de critique. » L'affluence était extraordinaire à ses prédications ; grands et petits, riches et pauvres, savants et ignorants, tout le monde voulait l'entendre, et le voulait à tout prix ; si la place manquait dans le temple, on se pressait aux portes, on escaladait les fenêtres. Un tel succès ne pouvait manquer d'exciter l'envie de ses collègues ; mais aucun ne se montra plus jaloux qu'*Armand de La Chapelle*. Il épiait une occasion propice pour se venger par la médisance d'une supériorité qui le blessait, lorsque le grand orateur lui fournit un motif plausible de le chagriner. Van der Marck ayant proposé à Saurin de publier un texte explicatif de magnifiques estampes gravées à ses frais d'après les dessins de Hoët, Houbraker et *Picart*, l'illustre prédicateur consentit à se charger de ce travail ; mais, ne voyant pas la nécessité de refaire ce qu'avaient fait avant lui et avec succès MM. de Port-Royal pour les Catholiques, *Martin* et *Basnage*, pour les Protestants, il conçut un plan beaucoup plus étendu. Son travail, qui annonce une érudition très-variée, se borna, pour ainsi dire, à recueillir, dans des dissertations historiques et critiques sur chaque histoire biblique, les opinions des interprètes les plus accrédités, tant anciens que modernes, et à les rapporter sans discussions, sans commentaires. Armand de La Chapelle se plut à voir dans cette sage retenue une preuve du scepticisme de l'auteur. Saurin pensa qu'il suffirait d'opposer à ses attaques déloyales son Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne, excellent catéchisme qu'il composa pour les jeunes enfants élevés par la Société de patronage, dont il était un des fondateurs. En 1725, il entreprit la publication d'u-

ne série de lettres adressées aux Catholiques, aux Protestants temporiseurs et aux Déistes; mais les critiques auxquelles son ouvrage fut en butte, le rebutèrent bientôt. Enfin, après un intervalle de huit années, il fit paraître le second volume de ses Discours historiques et critiques, sur lequel ses envieux et ses ennemis, La Chapelle à leur tête, se jetèrent comme sur une proie. Au nombre des dissertations dont se composait le volume, il y en avait une sur le mensonge officieux qui donnait, il faut l'avouer, prise à la malveillance. Amené par la suite du récit à parler de l'ordre que Dieu donna à Samuël, en l'envoyant sacrer David (I Sam. XVI, 2), Saurin avait dit : « Il est clair que la précaution que Dieu inspire à Samuël avoit pour but d'induire Saül dans l'erreur et de lui persuader que le sacrifice de cette victime étoit le principal, même l'unique dessein de son voyage. Cette action avoit donc ce qu'on prétend être toujours criminel dans le mensonge, à savoir de jetter le prochain dans l'erreur; mais elle n'étoit pas criminelle en elle-même, puisqu'elle étoit faite par l'ordre de Dieu. Il implique contradiction que Dieu commande une action criminelle par elle-même, d'où l'on conclut que le mensonge est quelquefois innocent. » La conclusion était parfaitement logique; mais que devenaient avec une pareille doctrine la sainteté et la véracité de Dieu? En se plaçant sur le terrain des perfections infinies de l'Etre Suprême, Armand de La Chapelle soutenait une thèse excellente, seulement il déshonora sa cause en s'abandonnant sans retenue à ses passions. La position de Saurin était difficile; il n'y avait qu'un moyen d'en sortir franchement; mais pouvait-il l'employer? Forcé pourtant de rompre le silence, il se borna à faire réimprimer sa dissertation sur le mensonge, en mettant en tête un Avis préliminaire, et à la suite, une conclusion ou Résomption, où il entre dans des éclaircissements qui aboutissent au maintien de son assertion paradoxale. Après de vives disputes, la question fut portée devant les Synodes. Celui de La Haye, en 1730, « où il se passa, dit Chauffepié, des choses que des raisons de prudence et de charité ne permettent point de rapporter, » accepta comme satisfaisante cette déclaration de Saurin, qu'il n'avait prétendu que rapporter historiquement les sentiments de ceux qui croient le mensonge toujours criminel et de ceux qui le croient innocent dans certains cas; que les mots de mentir, de mensonge, etc., qu'il emploie, doivent être pris dans le sens le plus doux; qu'il implique contradiction que Dieu puisse ordonner ce qu'il y a de criminel dans le mensonge, et que par rapport à la sainteté et à la véracité de Dieu, il s'en tient à ce qui est enseigné dans son catéchisme. La querelle semblait donc assoupie, lorsque *François Bruys* (Voy. III, p. 56) la réveilla. Saurin n'en vit pas la fin. Abreuvé d'amertume par ses ennemis, il tomba dangereusement malade d'une inflammation de la gorge, et expira le 30 déc. 1730, quelques heures après une scène scandaleuse, dont le pasteur *Huet* fut le principal auteur et qui est racontée en ces termes, d'après la relation d'un témoin auriculaire, par M. Van Oosterzee dans les pièces justificatives de son Jacques Saurin (Rotterd., 1855, 8°) : « MM. *Chion* et *Chais* étant venus, samedi 30 déc., voir M. Saurin qui les en avait fait prier, lui demandèrent s'il voudrait bien voir MM. Huet et de La Chapelle. Il répondit : Très-volontiers... M. de La Chapelle lui fit un compliment convenable à son état, disant qu'il avait eu depuis longtemps envie de le voir et qu'il était fâché de le trouver si mal. M. Saurin lui répondit qu'il le remerciait, qu'il priait Dieu de bénir leur ministère à tous, qu'il avait bien des grâces à rendre à Dieu des consolations qu'il ressentait, qu'il avait fait sa paix avec Dieu, et qu'il mourrait content. Sur quoi M. Huet lui dit, que cela ne suffisait pas, qu'il fallait examiner sa conscience. Je l'ai fait, répondit le malade. L'autre réplique : Il faut réparer les offenses que vous avez fai-

tes à vos frères.—Je n'en ai point fait, répondit M. Saurin. —Ce n'est pas assez, reprit M. Huet, de n'en avoir point fait. N'avez-vous pas fait faire un livre [celui de Bruys], ou tenu la main, quand on l'a fait? Le malade, qui avait déjà le râlement et qui approchait de l'agonie, répondit pourtant avec force : M. Huet, je ne l'ai pas fait, ni directement, ni indirectement. — Mais, répondit l'autre, il y a pourtant des présomptions. — Je n'ai jamais donné aucun mémoire, répliqua M. Saurin, Dieu m'en est témoin; ce Dieu devant lequel je vais comparaître, est mon témoin, que je n'ai jamais fait, ni fait faire ce dont on m'accuse, et que ce que j'ai déclaré là dessus est la pure vérité. » Huet ne se tint pas pour satisfait d'une protestation aussi solennelle; mais Chion et Chais, révoltés eux-mêmes de l'impertinente insistance de leur jeune confrère, coupèrent court à cet interrogatoire plus qu'offensant par ces mots : C'est assez, cela nous suffit. « Eh bien, répondit Huet, supposant la vérité de ce que vous dites, je vous souhaite la grâce de Dieu et je vous pardonne. Il sortit en même temps avec une brusquerie proportionnée au reste de la scène, qui ne peut être bien dépeinte. » Saurin rendit, peu de temps après, le dernier soupir. Ses dépouilles mortelles furent portées avec pompe dans le temple de La Haye, qui avait retenti si souvent de son éloquente parole, et y furent inhumées le 3 janv. 1731. Parmi le grand nombre d'épitaphes que l'on fit en son honneur, nous en rapporterons deux seulement : l'une en latin :

Hic candor, probitas, virtus, pietasque quiescit,
Sacri Saurinus arbiter eloquii.
Vivere dignus erat longinquos Nestoris annos,
Hæc à pacificis laus ei pulchra datur.
Is tamen, invidiæ deflendo victima fato,
Horrendis fratrum fraudibus occubuit.
Hunc cecidisse dolet plangens plebs indiga rerum :
Perfida mystarum ridet at indè cohors.

L'autre en français :

Saurin n'est plus! par lui l'éloquence chrétienne
Brisait, attendrissait, désarmait tous les cœurs.
Il prêchait comme Paul, il mourut comme Etienne,
Sans fiel, en pardonnant à ses persécuteurs.

Un ennemi de Saurin nous a tracé, dans une parodie du 3ᵉ chap. de l'Apocalypse, ce portrait du grand prédicateur : « Ecris aussi à l'ange, prédicateur des Etats à La Haye, et dis : Je connais ton train, c'est que tu as le bruit de vivre et tu es mort; tu affectes un zèle extraordinaire, quand tu annonces ma parole; mais tu n'en crois rien; tu cries contre l'impureté et tu t'abandonnes à l'adultère et à la paillardise; je connais le nombre des femmes que tu as débauchées, et je sais tes menées. Tu fais parade d'une grande charité, mais tu n'en as point; tu fulmines contre le bien mal acquis, et tu gardes des successions que tu as volées; tu bois la flatterie comme le poisson boit l'eau; tu es vindicatif, fourbe, orgueilleux et menteur; tu fais l'homme de bien et tu es plein de vices. Si tu ne te repens, je viendrai contre toi comme le larron. » Ce tableau hideux, ces méchancetés atroces peuvent nous donner une idée de la haine que quelques-uns lui portaient. Cette haine, ce n'était pas seulement son éclatant talent qui la lui avait attirée, c'était aussi son orgueil, fruit naturel d'une gloire trop précoce. L'orgueil fut, en effet, le défaut le plus saillant du caractère de Saurin, qui était d'ailleurs généreux et bon, si bon que le soupçon même lui pesait, que la haine lui était à charge. Gracieux et aimable pour ses amis, il se montrait froid et réservé avec les personnes qui lui étaient étrangères ou indifférentes, et il prenait avec elles un ton de supériorité très-propre à blesser leur amour-propre. Ami d'une vie douce et tranquille, ne vivant que pour ses fonctions, ne recherchant pas la société, il n'avait point acquis assez d'expérience du monde, pour en connaître toute la malignité, toute la fourberie; franc et sincère, il jugeait les autres d'après lui. Son désintéressement était si grand, qu'un de ses admirateurs, *Louis Lambert*, réfugié de Nismes, l'ayant institué son héritier, il partagea entre les parents du défunt toute la succession, sans en rien gar-

der pour lui-même; et sa charité était si inépuisable, qu'il mourut pauvre, ne possédant rien qu'une assez belle bibliothèque, quoiqu'il touchât des pensions du roi d'Angleterre et d'autres personnages de distinction. En un mot, sa conduite fut irréprochable, car nous ne pensons pas que l'on soit en droit de reprocher au pasteur les mœurs un peu légères du jeune enseigne de Ruvigny.

De tous les prédicateurs de l'Eglise gallicane, il n'en est aucun dont le génie offre plus d'analogies avec le génie de Saurin, que Bossuet. Même impétuosité dans les mouvements oratoires, même hauteur de pensées, même force de raisonnement, même puissance d'imagination, même vigueur de pinceau, même originalité, même hardiesse dans l'expression des sentiments. Peut-être trouve-t-on chez Saurin plus de chaleur, de véhémence, de pathétique; et bien certainement on y rencontre moins de flatterie et moins d'adulation. Chez l'orateur protestant, nulle acception de personnes; il parle au nom du Dieu vivant, il est le ministre du roi des rois devant qui tout genou doit ployer, tandis que l'on sent un peu trop dans l'orateur catholique le prédicateur du roi et de la Cour. Mais, d'un autre côté, on cherche et presque toujours inutilement dans les sermons de Saurin la majesté soutenue, l'élégance du style, les grâces, le goût, le tact, qui placent si haut les Oraisons funèbres de Bossuet. C'est que Saurin devait tout à la nature, et rien ou presque rien à l'art. Sorti de France avant l'âge de neuf ans, il avait été élevé à l'étranger, il s'était formé au grand art d'écrire en Suisse, en Angleterre, en Hollande; comment son langage aurait-il acquis le degré de perfection qui distingue la langue de l'évêque de Meaux? De plus, il s'en plaint lui-même dans une lettre publiée récemment par le Bulletin de l'histoire du protestantisme, il était obligé de prêcher souvent, trop souvent pour qu'il lui restât le temps de polir son style, d'élaguer ses périodes, de resserrer sa phrase et de réduire la surabondance des pensées que lui fournissait l'inspiration, aux justes proportions, dont naissent la force, la majesté, l'harmonie du discours. Si, comme le remarque l'abbé Maury, il avait eu l'avantage de cultiver son talent et exercé son ministère à Paris, on ne saurait douter qu'il n'eût acquis plus de précision, d'énergie et de goût et qu'il ne se fût placé au premier rang de nos orateurs. On n'aurait point alors à blâmer, dans ses sermons, une forme trop didactique, l'abus d'une érudition quelquefois puérile, une trop grande familiarité d'expressions, des répétitions, des longueurs, d'interminables discussions théologiques entremêlées de citations bibliques dans une langue surannée. Ces discussions surtout ne seraient plus tolérables aujourd'hui; mais c'était le goût du temps, et Saurin dut s'y soumettre, malgré lui peut-être. « Un peu moins de spéculation et plus de pratique, s'écriait-il dans un de ses sermons. Devenons moins curieux et travaillons à devenir plus saints. » Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il tomba dans cet abus moins que ses collègues, et qu'il prépara ainsi l'heureuse révolution qui s'opère dans la chaire protestante.

L'éloquence de Saurin est donc très-inégale. Par moments il s'élève à une prodigieuse hauteur. Qu'on nous montre dans les chefs-d'œuvre de la chaire chrétienne, quelque chose de plus hardi, de plus saisissant, de plus pathétique, que le dialogue établi par le prédicateur protestant entre Dieu et son auditoire dans son sermon sur le jeûne de 1706? Mais son vol ne se soutient pas, il retombe comme épuisé, et à côté de morceaux d'une beauté incomparable, on en trouve d'autres d'une désespérante médiocrité.

Ce dont on doit louer Saurin sans réserve, c'est qu'il évite, autant qu'il le peut, la controverse. Point d'attaques contre les dissidents protestants, point de ces sorties violentes contre l'Eglise

catholique qui remplissent les sermons de ses confrères. Si quelque circonstance extraordinaire exige qu'il aborde le douloureux sujet des souffrances de l'Eglise protestante, c'est alors seulement qu'après avoir déploré ses malheurs avec une éloquence qui fascinait, pour ainsi dire, son auditoire, il arrivait, par une transition naturelle, à parler de l'auteur de tous ces maux, et qu'il flétrissait avec une sévérité qu'approuvera l'histoire, l'orgueil effréné, l'ambition insatiable et le cruel bigotisme de Louis XIV. Mais quant à la cour de Rome, loin de la poursuivre de ses imprécations comme la cause première de la révocation de l'édit de Nantes, on trouvera peut-être qu'il garde envers elle trop de ménagements.

Saurin a traité dans sa prédication une grande variété de sujets. Il y aborde, sans hésiter, les plus redoutables mystères de la religion, les questions les plus hautes de la morale; il les expose dans son style âpre et net, sans ornement et sans recherche, non pas sous la forme de thèses, mais comme des axiomes; il ne cherche pas à persuader, il ordonne; il n'exhorte pas, il commande, en appelant à son aide le roi des épouvantements; et ses accents passionnés enlèvent son auditoire frémissant, l'entraînent, le subjuguent. Comme théologien, il s'en tient strictement à la doctrine de Calvin, quoiqu'il n'ait pas échappé entièrement à l'influence de la philosophie cartésienne; mais il a su allier à des convictions fortes une vertu qui s'associe rarement avec le dogmatisme, la tolérance.

Il nous reste à donner la liste des ouvrages de Saurin.

I. *Sermons sur divers textes de l'Écriture Sainte.* Le 1er vol. parut à La Haye en 1708, le 2e en 1712, le 3e en 1717, le 4e en 1720, le 5e en 1725. Ils eurent un tel succès que chaque volume se réimprima, pour ainsi dire, dès son apparition. De 1721 à 1725, P. Husson réimprima à La Haye les cinq volumes in-8°; contrefaits à Genève, 1725, in-12. A ces cinq volumes, les seuls qu'il ait jugés dignes de lui, son fils Philippe en ajouta, après sa mort, quatre autres fort inférieurs aux premiers, savoir : *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, Tomes VI et VII, La Haye, 1732, in-8°, et *Nouveaux sermons sur l'histoire de la passion de J.-Ch.*, Rott., 1732, 2 vol. in-8°; Gen., 1733, in-12; trad. en allem., Leipz., 1734, in-8°. Plus tard encore, il y en ajouta cinq autres, également tirés des nombreux manuscrits de son père, en sorte que la collection des sermons de Saurin se trouva portée à douze volumes. On en connaît plusieurs éditions. Nous mentionnerons plus particulièrement celle de La Haye, 1749, in-8°, qui passe pour la meilleure, celle de Lausanne, 1759-1761, in-8°, et celle de Paris, 1829-35, réduite à 9 vol. in-8°, où les textes cités par Saurin d'après l'ancienne version ont été remplacés par les textes correspondants dans la version d'Osterwald un peu moins surannée. On trouve en tête une notice sur la vie et les écrits du célèbre orateur. En 1768, l'abbé Pichon a publié *Principes de la religion et de la morale*, extraits des ouvrages de Saurin, Paris, 1768, 2 vol. in-12. Ce n'est qu'une traduction modifiée de l'ouvrage de *J.-F. Durand*. L'année suivante, l'abbé Gauchet fit imprimer d'autres extraits des sermons de Saurin, 1769, 2 vol. in-12. En 1824, *Chenevière* publia à Genève ses *Chefs-d'œuvre ou sermons choisis*, en 4 vol. in-8°. En 1854, M. *Weiss* en fit paraître un nouveau choix sous ce titre : *Sermons choisis de Saurin avec une notice sur sa vie et des notes*, Paris, 1854, in-12. En Angleterre, il en avait été publié un choix, trad. en anglais, à Cambridge, 1775-96, 6 vol. in-8°. En Allemagne, Rosemberg traduisit la collection presque complète et la fit imp. à Leipzig en 10 vol. in-8°.

II. *Discours historiques, critiques, théologiques et moraux sur les événemens les plus mémorables du V. et du N. T.*, Amst., 1720, in-fol., pp. 658,

y compris la dédicace, la préface et les index; trad. en allem., Goslar, 1722, in-4°; en angl., Lond., 1723, in-fol.— Vol. II, Amst., 1728, in-fol.— La mort enleva Saurin pendant qu'il travaillait au 3° vol.; il avait déjà rassemblé un grand nombre de matériaux dont profitèrent sans doute *Beausobre* et *Roques*, les continuateurs de la Bible de Saurin, nom sous lequel ces Discours sont connus dans le commerce de la librairie.

III. *Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne, en forme de catéchisme*, Amst., H. Du Sauzet, 1722, 8°; trad en allem., Chemnitz, 1723, in-8°.

IV. *Catéchisme*, Amst., 1724, in-8°; Gen., 1725, in-8°; Amst. et Leipz., 1778, in-8°.

V. *État du christianisme en France*, La Haye, 1725-27, in-8°.

VI. *Réponse au Factum du sieur Vincent Lambert*, Rott., 1726; La Haye, 1727.

VII. *Traité sur l'éducation des princes*, resté inédit et probablement perdu.

II. Frère cadet de Jacques, Louis Saurin se voua également au saint ministère et reçut l'imposition des mains à Bâle, le 17 mai 1705 (*Arch. de l'église fr. de Bâle*). Il partit ensuite pour l'Angleterre et fut attaché à l'église de la Savoie. Lorsque l'hôpital français fut fondé, il en fut nommé un des directeurs. Plus tard, étant passé en Irlande, il devint doyen de St-Patrick en 1726, et chantre de l'église du Christ à Dublin. Il mourut dans cette ville en 1749, ayant eu de son mariage avec une demoiselle de *La Bretonnière*, réfugiée de la Normandie, quatre filles et un fils, nommé Jacques, qui épousa *N. Duff*, et mourut en 1773, vicaire de Belfast, après 26 ans de ministère, laissant une mémoire vénérée. Ses enfants furent Louis, Marc-Antoine, Guillaume et Jacques. La destinée des deux aînés est inconnue. On ne sait rien non plus de la vie de Guillaume, si ce n'est qu'il devint père, en 1758, d'un fils, nommé William, à qui il fit donner une excellente éducation dans l'école fondée à Lisburn par *Du Bourdieu*. En quittant cette école, le jeune Saurin entra, en 1775, au collége de la Trinité à Dublin, et en 1780, il fut agrégé au barreau irlandais. L'activité qu'il déploya dans les élections de 1790 pour faire triompher M. Ward de son concurrent lord Castlereagh, lui valut une grande réputation d'habileté. En 1798, il refusa la place de solliciteur-général, parce qu'il était bien décidé à s'opposer à la réunion de l'Irlande à l'Angleterre. En 1803, le ministère anglais revint à la charge, mais sans plus de succès; toutefois, sur de nouvelles instances, Saurin se décida enfin à accepter, en 1807, les fonctions d'attorney-général pour l'Irlande, et il les remplit quatorze ans. La réputation qu'il avait conquise, comme orateur, à la chambre des Communes et peut-être aussi sa parenté avec le marquis de Thomond, dont il avait épousé la sœur, expliquent l'importance que le ministère mettait à se l'attacher. Lorsque lord Downes, son ami, donna sa démission, le gouvernement lui offrit sa place, avec un siége à la chambre des Lords. Saurin la refusa. En 1831, le poids des années le força à quitter le barreau. Il mourut le 11 janv. 1839. Sa femme, *Mary Cox*, qu'il avait épousée en 1786, lui avait donné de nombreux enfants.—Son cousin James, né à Belfast, le 18 déc. 1759, de Jacques Saurin, recteur de Sainte-Anne, dont il était le quatrième fils, n'a pas parcouru une carrière moins brillante. En quittant l'école de Du Bourdieu, à l'âge de 14 ans, il entra, comme William, au collége de la Trinité, où il se fit remarquer par ses rapides progrès. Une application trop soutenue ayant altéré sa santé, il se vit forcé d'abandonner la carrière de l'enseignement, vers laquelle ses goûts le portaient, pour entrer dans les ordres. En 1783, il fut pourvu de la cure de Saint-Douglas, qu'il desservit dix-sept ans. Nommé, en 1800, au rectoral de Rosenallis, il permuta, en 1807, et devint recteur de Donaghmore. Doyen de Cork, en

1812, archidiacre de Dublin, en 1813, doyen de Derry, en 1817, il fut placé, en 1819, sur le siége épiscopal de Dromore, qu'il occupa pendant 22 ans, n'étant mort que le 19 avril 1842. Protestant zélé, il avait voté, en 1829, dans la chambre des Lords contre l'émancipation des Catholiques. Il a laissé, comme son cousin, une nombreuse postérité.

SAUSSURE, famille considérable qui reconnaissait pour chef, dans la première moitié du XVIe siècle, *Antoine de Saussure*, possesseur, du chef de son père et de sa femme, des seigneuries de Monteuil, Dommartin, Torcy, Epié, Sauvoy, Fontenex, St-Martin, Lanfrancourt, Remaulcourt, en Lorraine. Il était fils de Mengin [*aliàs* Mongin] Schouel, dit de Saulxures, conseiller d'Etat et grand fauconnier de Lorraine et Barrois, sous le duc Antoine. Antoine de Saussure succéda à son père dans sa charge de grand fauconnier et dans celle de capitaine-prévôt, gruyer et receveur de Bouconville. Le duc régnant le favorisait; mais, à sa mort (1544), sa veuve, Christine, régente pendant la minorité de son fils Charles, « l'accusa d'avoir donné quelque cognoissance de la religion audit duc son mari » et le fit jeter en prison. Selon une autre version, consignée dans un Rapport de M. Othon Cuvier sur l'église de Metz, il ne s'agissait pas du duc défunt, mais du prince mineur à qui de Saussure aurait inculqué les principes de la Réforme, ce qui s'accorde mieux avec la date de son emprisonnement (1550). La régente n'aurait pas laissé dormir 5 à 6 ans son ressentiment. Etant parvenu à s'évader, il se réfugia à Metz, d'où il fut bientôt contraint de s'éloigner à cause de sa religion. Il se retira d'abord à Strasbourg, accompagné de sa famille, puis à Neuchâtel, en Suisse. Dans les papiers de *Paul Ferry* (Observations séculaires sur l'hist. de Metz), on trouve de lui une lettre qu'il écrivit à *Toussaint* de cette dernière ville, sous la date du 1er déc. 1550. Ses biens avaient été saisis; mais il paraît que la régente se relâcha de sa rigueur; le 18 mai 1553, un de ses parents du côté de sa femme, Christophe d'Augy, lui fit passer les revenus de ses terres de Torcy et de Dommartin, dont on avait obtenu mainlevée. De Saussure se rendit ensuite à Lausanne (d'abord à Genève, d'après Leu), où il fut reçu bourgeois gratis en 1556. Il était animé d'un grand zèle pour la propagation des doctrines évangéliques. C'est de notre Saussure que parle *Bèze*, dans son Hist. des églises, lorsqu'il dit « qu'à la solicitation d'un gentilhomme de Lorraine, sieur de Dommartin, homme plein de piété et de zèle, s'estant quelques années auparavant retiré en Suisse, vint à Mets un jeune homme de Bordelois nommé *Villeroche*, envoyé de Lausanne, le quel exerça secrètement le ministère, fit un très-grand fruict en peu de temps, etc. » De Lausanne, où il laissa une partie de sa famille, de Saussure alla s'établir à Genève, en 1563, et il y mourut, en 1569, à l'âge de 55 ans. Sa femme, *Antoinette d'Augy* (aliàs *Angy*), lui donna de nombreux enfants: 1° CLAUDE qui suit; — 2° JEAN, qui suivra; — 3° DANIEL, sieur de Morrens, qui ne laissa pas de postérité; — 4° MOÏSE, souche d'une branche restée à Lausanne, sur laquelle nous manquons de renseignements précis; — 5° FRANÇOISE, femme de Henri Scringer, gentilhomme écossais; — 6° SARA, femme de Claude de Dortens, puis, en secondes noces, d'Isaac de Pré; — 7° ANNE; — 8° PHOEBÉ; — 9° JUDITH, femme de Robert de L'Escale.

I. BRANCHE AINÉE. Claude, sieur d'Espié, épousa *Anne de Pierre*, fille de *Claude de Pierre*, sieur de Chamel, du Dauphiné, et en eut: 1° MARIE, bapt. le 8 juin 1568, femme d'*Esprit de Séguin*, du Dauphiné; — 2° JEAN, bapt. le 4 nov. 1569, marié avec *Marie de Pontaujard*, fille de *Charles de Pontaujard*, sieur de Crest en Dauphiné, qui lui donna CHARLES, mort sans enfants; — 3° JACQUES; — 4° PIERRE, qui eut de *Marie de Vins* trois fils, tués dans nos guerres, et une fille, ELISA-

BETH, mariée à *Jean de Magnan*, gentilhomme du Dauphiné ; — 5° MARC, sieur de Tuzel, marié avec *Anne de Roche*, en Provence, qui ne lui donna pas d'enfants.

II. BRANCHE CADETTE. Jean de Saussure, sieur de Dommartin, mort en 1617, à l'âge de 71 ans, fut marié deux fois. Il eut de sa première femme, *Catherine de Veille*, veuve de Henri Scringer : 1° JEAN-BAPTISTE, sieur de Morrens, qui suit, — et de la seconde, *Elisabeth de Budé*, fille de *Jean de Budé*, seigneur de Vérace (*Voy.* III, p. 75), 2° FRANÇOIS, sieur de Vernens, capitaine d'infanterie et conseiller à Lausanne, qui n'eut que des filles de son mariage avec *Louise Chavan*; — 3° ELISABETH, femme de Jacques Charrière, sieur de Mex ; — 4° SUSANNE, femme du ministre Jules de Thiénes ; — 5° DANIEL, sieur de Vernand, souche d'une branche établie à Lausanne. Du mariage de ce dernier avec *Dorothée de Dortan* (ou *Dortens*) naquit GEORGES, sieur de Bercher et de Vernand, qui s'allia avec *Urbaine Polier*, fille de *Jean Polier*, de la branche de Bretigny, et eut pour fils JEAN-LOUIS, baron de Bercher, qui se distingua à la bataille de Vilmergen. Du mariage de celui-ci, contracté le 11 août 1694, avec *Françoise de Perrotat*, fille de *David de Perrotat*, sieur de St-Quintin en Languedoc, et de *Rose Boileau-de-Castelnau*, sont issus, à notre connaissance, 1° ROSE, femme, en 1721, de *Samuel Constant-de-Rebecque* (Voy. IV, p. 31) ; — 2° GEORGES, né à Lausanne en 1703, ancien colonel du régiment suisse de son nom, brigadier des armées du Roi, grand-croix de l'ordre de St-Philippe, qui épousa à Paris, le 13 sept. 1773, *Marie Comarque*, née à Putney, près de Londres, fille de *David Comarque*, ministre anglican, et de *Henriette Reau* (Etat civil de Paris, *Chapelle de Hollande*, N° 97), et mourut à Paris, au mois d'août 1783.

Jean-Baptiste de Saussure, banderet de Lausanne, mort en 1647, à l'âge de 73 ans, avait épousé *Susanne Diodati*, dont il eut : 1° ELIE, sieur de Morrens, reçu bourgeois de Genève en 1635 et mort en 1662, à l'âge de 60 ans ; nous parlerons plus bas de ses descendants ; — 2° THÉODORE, capitaine d'infanterie au service de Hollande, tué, en 1632, au siége de Maëstricht ; — 3° MARC, sieur de Boussens, souche d'une branche établie à Lausanne. Premier pasteur de cette ville, en 1635, et professeur de théologie en 1636, il quitta sa place de pasteur en 1638, la reprit en 1641, et y renonça définitivement en 1657, ne conservant que sa chaire de professeur. En 1661, il se retira à Lutry, dont il desservit l'église jusqu'à sa mort ; — 4° HENRI, conseiller et trésorier à Lausanne, auteur d'une autre branche qui subsiste encore ; — 5° CATHERINE, femme de Benjamin de Mestral, conseiller à Lausanne.

Elie de Saussure avait épousé, en 1633, *Sara Burlamaqui* ; neuf enfants naquirent de ce mariage : 1° CÉSAR, qui suit ; — 2° MARC-ANTOINE, né en 1639, marié à *Jeanne de Willermin* ; — 3° SUSANNE, femme, en 1670, de Fabrice Burlamaqui ; — 4° FRANÇOIS-NICOLAS, marié avec *Esther Calandrini*, veuve de *Jacques Trembley*, dont il n'eut qu'une fille ; — 5° ELIE, mort en 1735 ; — 6° JEAN-FRANÇOIS ; — 7° AUGUSTIN ; — 8° MADELAINE, morte en 1742 ; — 9° ANNE, mariée à André Hamilton, puis, en secondes noces, à *Pierre Du Port-de-Pontcharra*. A la révocation, elle se retira à Genève avec son mari ; mais ils ne purent emmener leur fils (*Arch.* M. 672).

César de Saussure, sieur de Morrens, bapt. le 31 août 1637, épousa *Anne-Catherine Lullin*, dont il eut : 1° THÉODORE, qui suit ; — 2° JEAN, marié en Allemagne ; — 3° LÉONARD ; — 4° CÉSAR, sans doute le même que le doyen Bridel appelle *Louis-César*, qui fut premier pasteur à Lausanne, de 1714 à 27, et qui exerça ensuite le saint ministère à Launay, puis à Morges ; — 5° ELIE ; — 6° FRANÇOISE.

Théodore, né le 23 avril 1674, conseiller en 1721, trésorier en 1733, syndic en 1734, président de la justice

municipale en 1737, mourut en 1750. Il fut marié deux fois, en premier lieu avec *Marie Mallet-Genoud*, et ensuite avec *Judith Rigot*. Il eut du premier lit : 1° NICOLAS, qui suit; — 2° JEANNE-ESTHER, femme de Louis Rilliet ; — 3° JUDITH, femme de son cousin *Georges de Saussure*, capitaine au service des Etats-Généraux, mort en 1759, ne laissant qu'une fille nommée MARIE.

Nicolas de Saussure, né à Genève, le 28 sept. 1709, s'unit en mariage avec *Renée de La Rive*, qui lui donna HORACE-BÉNÉDICT, né à Conches, près de Genève, le 17 fév. 1740, marié avec *Albertine-Amélie Boissier*. Trois enfants naquirent de ce mariage : 1° NICOLAS-THÉODORE, né à Genève, le 14 oct. 1767, qui épousa *Renée Fabri*; nous ne savons s'il en eut des enfants. Il marcha sur les traces de son père et de son grand-père ; nous reparlerons de tous les trois avec quelque détail après cette notice généalogique ; — 2° ALPHONSE-JEAN-FRANÇOIS, marié avec *Marie-Louise-Susanne-Fanny Crud*, dont il eut : HORACE-RENÉ-THÉODORE, né le 3 juillet 1824, et FRÉDÉRIC-HENRI-LOUIS ; — 3° ALBERTINE-ANDRIENNE, femme de Jacques Necker, ancien syndic et professeur honoraire de botanique à l'acad. de Genève, à qui l'on doit les ouvrages suivants : I. *Cours de littérature dramatique, trad. de l'allemand de A.-W. Schlegel*, (1814); — II. *Notice sur le caractère et les écrits de Mad. de Staël*, Paris, Treuttel et Würtz, 1820, in-8°, avec portr.; impr. d'abord en tête des OEuvres de Mme de Staël; — III. *L'Education progressive, ou Etude du cours de la vie*, Paris, 1828-32, 2 vol. in-8°, ouvrage couronné par l'Acad. française, contenant : *Etude de la première enfance; Etude de la dernière partie de l'enfance; Etude de la vie des femmes*. — On attribue, en outre, à Mme Necker : *Eloge histor. de M. de Périgord, adressé à Mme **** (Turretin), par *Mlle D. S.* (de Saussure), Montp., an VIII, pp. 83, in-8°, et *Anecdotes extraites de la volumineuse Hist. de Russie de Leclerc*, Montp., 1808, in-8°. Mais dans les renseignements que M. L.-A. Necker a fournis à M. Quérard, il ne les cite pas au nombre des productions de sa mère.

Nous ne savons à laquelle des branches de la famille rattacher : 1° *Antoine de Saussure*, sieur de Boussens, qui eut de sa femme, *Catherine de Gingins*, un fils, JOSEPH, marié avec *Jeanne-Marie Polier*, fille de *Jean-Pierre*, sieur de Bottens ; — 2° *David de Saussure*, sieur de Bercher, marié avec *Angélique Manlich*, qui lui donna LOUISE, alliée à Etienne d'Aubonne, puis, en 1767, à *Jonathan Polier*; — 3° *Benjamin de Saussure*, qui épousa *Emilie Gaudard*, dont il eut SUSANNE, unie en mariage, en 1730, à *Jean-Daniel Polier*.

I. Nicolas de Saussure, agronome, membre du CC, en 1745, s'est fait un nom dans les lettres comme économiste. On lui doit les écrits suivants :

I. *Lettre sur les avantages des semailles hâtives et profondes* (Mém. de la Soc. économique de Berne, 1764). — Saussure était membre de cette société.

II. *Produits des blés tirés des pays méridionaux, semés au printemps de 1772 et sur la fin de l'automne précédent*, 1773, in-12.

III. *Manière de provigner la vigne sans engrais*, Berne, 1775, in-8°.

IV. *Essai sur la cause de la disette du blé qu'on a éprouvée dans une partie de l'Europe pendant 7 ou 8 années, qui ont précédé 1775, et sur les moyens de la prévenir*, Gen., 1776, in-12.

V. *Articles : Vignes, Raisins, Vendanges et Vins, tirés de l'Encyclopédie* (de Diderot et d'Alembert), *et autres morceaux intéressants*, Laus., 1778, in-12.

VI. *Réponse aux objections d'un membre de la Société d'Auch contre une brochure sur le produit des blés étrangers semés en 1771-72*, Gen., 1779, in-8°. — Saussure était également membre de cette Société économique.

VII. *Essai sur la taille de la vigne et sur la rosée*, 1780, in-8°.

VIII. *Le feu, principe de la fécondité des plantes et de la fertilité des terres*, 1783, in-8°.

IX. *Mémoire sur la manière de cultiver les terres.*— Ce mémoire obtint un accessit dans un concours ouvert par la Soc. econom. d'Auch.

II. Horace-Benedict de Saussure, géologue et physicien, marcha sur les traces de son père et porta au plus haut la gloire de son nom. Nous emprunterons à son Eloge historique par *Georges Cuvier*, prononcé, le 3 janv. 1810, à l'Académie des Sciences, la meilleure partie de notre notice. Grâce aux exemples qu'il avait sous les yeux, et à la sage direction de ses parents, Saussure trouva de bonne heure dans l'étude les plaisirs et les distractions que d'autres recherchent en vain dans l'oisiveté ou la dissipation. Dès l'âge de 20 ans, il se sentit assez fort pour disputer, dans un concours public, une chaire de mathématiques à l'académie de Genève. Il échoua, mais il y a tels revers qui sont les avant-coureurs du succès. Deux ans plus tard, il obtint la chaire de philosophie (1762), qu'il remplit jusqu'en 1786. A la même époque remonte son premier écrit. Au jugement de Cuvier, ses *Observations sur l'écorce des feuilles et des pétales* forment un beau supplément au livre de *Charles Bonnet*, son oncle par alliance, sur l'Usage des feuilles. Il fait connaître, ce qui n'avait pas encore été suffisamment étudié, le réseau cortical qui enveloppe les parties du végétal, les pores réguliers dont il est percé, leur communication avec la substance intérieure et leur influence sur la nutrition. « Mais de Saussure était destiné à d'autres études, il devait dévoiler des secrets plus profonds. C'était à lui qu'il était réservé de porter le premier un œil vraiment observateur sur ces ceintures hérissées qui entourent le globe, et où les substances qui composent le noyau de notre planète se montrent au physicien; de faire connaître avec détail la nature de ces substances, leur ordre, ou plutôt le désordre qu'y ont mis les catastrophes qui les ont ainsi entassées; de jeter enfin quelque lumière sur les événements qui ont précédé l'état actuel du monde, et sur lesquels on n'avait presque avant lui que les idées les plus vagues ou les systèmes les plus hasardés. » On peut dire que Saussure fraya la route aux géologues modernes; esprit positif et rigoureux, ne se contentant pas d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, il a grandement contribué pour sa part à retirer les sciences physiques des langes où on les maintenait de toute ancienneté. Dans le but de s'instruire par l'observation, il entreprit de nombreux voyages: en 1768, il parcourut en géologue la France et l'Angleterre; en 1772, il explora toute l'Italie. Les Alpes furent surtout le théâtre de ses excursions; il les traversa 14 fois par huit passages différents. Le 3 août 1787 (1), il parvint jusqu'au sommet du Mont-Blanc. C'était alors une entreprise regardée comme très-périlleuse, aucun savant ne l'avait encore tentée. Mais depuis qu'un de nos amis, M. Ed. Ordinaire, a fait deux fois cette ascension dans le court espace de huit jours, on n'y voit plus qu'une partie de plaisir. La dernière course de Saussure, « et la plus instructive pour la théorie de la terre, » fut celle du Mont-Rose. « La connaissance des pierres ou la lithologie était encore confuse et pauvre; Saussure entreprit de lui donner de la rigueur et du détail, et il le fit avec un succès que Romé-Delille et Werner ont eu peine à surpasser. On lui doit la connaissance de plus de 15 espèces de minéraux; la plupart se trouvèrent aux environs de Genève, et surtout parmi les cailloux roulés,... circonstance qui devint pour lui une preuve des débâcles et autres catastrophes subites que le globe paraît avoir éprouvées. Il inventa un instrument propre à comparer la dureté des pierres, et fit de belles recherches sur

(1) Cuvier, dans son Éloge, se trompe sur cette date. Il s'est trop fié à sa mémoire.

leur fusibilité. Les eaux courantes, principale cause des dégradations des montagnes [n'est-ce pas la moindre? l'action des variations atmosphériques, des vapeurs, des gaz, n'est-elle pas beaucoup plus puissante?] furent aussi examinées sous tous les rapports. Saussure cherche à mesurer leur vitesse, leur température, la quantité et l'espèce des matières qu'elles charrient; il remonte à leurs sources, c'est-à-dire aux glaciers, et à la source des glaciers eux-mêmes, aux vapeurs suspendues dans l'atmosphère, et qui se déposent en neige ou se précipitent en pluie.» Une grande difficulté que Saussure avait à vaincre dans ses recherches, c'était l'imperfection ou même l'absence des instruments nécessaires. Il s'ingénia donc pour y suppléer et le succès répondit à ses efforts; il perfectionna « le thermomètre, pour mesurer la température de l'eau à toutes les profondeurs; l'hygromètre, pour indiquer l'abondance plus ou moins grande des vapeurs aqueuses; l'eudiomètre, pour déterminer la pureté de l'air, et savoir s'il n'y a point autre chose que les vapeurs dans les causes de la pluie; l'électromètre, pour connaître l'état de l'électricité, qui influe si puissamment sur les météores aqueux; l'anémomètre, pour donner à la fois la direction, la vitesse et la force des courants d'air; et inventa enfin le cyanomètre et le diaphanomètre pour comparer les degrés de la transparence de l'air aux différentes hauteurs. » Outre un certain nombre de savants Mémoires qu'il publia à différentes époques, il consigna le résultat de ses observations dans ses Voyages dans les Alpes. Cuvier résume ainsi ce que la science lui doit pour la théorie de la terre. Il est inutile de faire remarquer que la première des découvertes qu'il lui attribue, est une erreur, aujourd'hui bien constatée. C'est ainsi que les plus savants et les plus habiles sont toujours condamnés à passer par toutes les vicissitudes de l'enfance avant d'arriver à l'âge d'homme. Tant de leçons ne devraient pas être perdues pour nos jeunes savants; le *peut-être* du philosophe sied à tous les âges. Saussure, du reste, comprit cette vérité, et après toute une vie d'études et d'observations, il eut la sagesse de ne pas bâtir de système. « Il a détruit, dit Cuvier dans son Eloge, l'idée que l'on s'était faite jusqu'à lui d'un feu central, d'une source de chaleur placée dans l'intérieur de la terre : ses expériences prouvent même que l'eau de la mer et des lacs est d'autant plus froide qu'on la puise plus profondément [sans doute par suite des courants sous-marins venant des pôles]. Il a constaté que le granit est la roche primitive par excellence, celle qui sert de base à toutes les autres; il a démontré qu'elle s'est formée par couches, par cristallisation dans un liquide [?], et que si les couches sont aujourd'hui presque toutes redressées, c'est à une révolution postérieure qu'elles doivent leur position. Il a montré que les couches des montagnes latérales sont toujours inclinées vers la chaîne centrale, vers la chaîne de granit; qu'elles lui présentent leurs escarpements, comme si leurs couches se fussent brisées sur elle. Il a reconnu que les montagnes sont d'autant plus bouleversées, et que leurs couches s'éloignent d'autant plus de la ligne horizontale, qu'elles remontent à une formation plus ancienne. Il a fait voir qu'entre les montagnes de différents ordres, il y a toujours des amas de fragments, de pierres roulées, et tous les indices de mouvements violents. Enfin, il a développé l'ordre admirable qui entretient et renouvelle dans les glaces des hautes montagnes les réservoirs nécessaires à la production des grands fleuves. »

En 1795, Saussure fut choisi comme professeur d'histoire naturelle pour les Ecoles centrales de la France. C'était un dernier hommage rendu à l'astre qui allait disparaître. Dès 1794, notre savant avait été frappé de paralysie; trois attaques successives le conduisirent aux portes du tombeau; les bains

de Plombières, qu'on lui ordonna, n'améliorèrent point son état; cependant il voulut mourir sur la brèche, il finit comme il avait commencé, par une étude sur la botanique : « après avoir donné, en 1790, des observations sur le mouvement d'une *tremelle* d'Aix-les-Bains, il lut encore, en 1796, quelques mois avant sa mort(?), à la Soc. d'hist. natur. de Genève des Conjectures sur la cause de la direction constante de la tige et de la racine au moment de la germination. » Mais le terme était arrivé, il expira, après 4 années de souffrances, le 22 janv. 1799, à l'âge de 59 ans. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. La Société des Arts de Genève prit naissance dans ses salons vers 1772; il en fut nommé président et il ne cessa jusqu'à sa mort de s'intéresser à sa prospérité.

Voici la liste de ses publications :

I. *Dissert. physica de igne*, Gen., 1759, in-4°.

II. *Observations sur l'écorce des feuilles et des pétales*, Gen., 1762, in-8°. — Anonyme.

III. *De præcipuis errorum nostrorum causis ex mentis facultatibus oriundis*, Gen., 1762, in-4°.

IV. *Dissert. de electricitate*, Gen., 1766, in-4°.

V. *De aquâ*, Gen., 1771, in-8°.

VI. *Exposition abrégée de l'utilité des conducteurs électriques*, Gen., 1771, in-4°.

VII. *Projet de réforme pour le collége de Genève*, (Gen., 1774) in-8°; Gen., 1828, in-8°.

VIII. *Eclaircissements sur le projet de réforme pour le collége de Genève*, Gen., 1774, in-8°. — On voit percer dans ces deux brochures, selon M. Quérard, la prédilection de l'auteur pour les sciences naturelles, et des idées d'aristocratie qui lui attirèrent des critiques assez vives.

IX. *Essai sur l'hygrométrie*, Neuch., 1783, in-4° et in-8°, figg.—Au jugement de Cuvier, « cet ouvrage est l'un des plus beaux dont la physique se soit enrichie à la fin du XVIII° siècle. » C'est dans ce traité qu'il fit connaître « son importante découverte que l'air se dilate et devient spécifiquement plus léger à mesure qu'il se charge d'humidité, découverte qui éclaircit quantité de phénomènes auparavant inexplicables. »

X. *Voyages dans les Alpes, précédés d'un Essai sur l'hist. natur. des environs de Genève*, Neuch., Gen. et Par., 1re partie 1779; 2e p. 1786, 3e et 4e p. 1796, 4 vol. in-4°, figg.; Gen., 1786-96, 8 vol. in-8°, figg.—Cuvier dit avec raison que le titre de l'ouvrage « est trop restreint, car l'auteur y parcourt aussi le Jura, les Vosges, les montagnes de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Sicile et des îles adjacentes, et les volcans éteints de la France et des bords du Rhin. »

XI. *Eloge de M. Seigneux de Correvon*, Lond. (Gen.), 1787, in-8°.

XII. *Eloge histor. de Ch. Bonnet*, Lond. (Gen.), 1787, in-8°.

XIII. *Eloge hist. du roi de Prusse*, Lond. (Gen.), 1787, in-8°.

XIV. *Relation abrégée d'un voyage à la cime du Mont-Blanc, en août* 1787, Gen., 1787, in-8°; nouv. édit. avec une explication des deux planches de Meckel, Bâle, 1797, in-8°.

XV. *Défense de l'hygromètre à cheveu*, Gen., 1788, in-4°.

XVI. *Rapport et projet de loi du comité d'instruction publique* (de Genève) *lu à l'assemblée nationale, le* 9 août 1793 in-8°. — Avec Bourrit fils.

XVII. *Agenda du voyageur géologue*, tiré du IVe vol. des Voyages dans les Alpes, Gen., 1796, in-8°.

XVIII. *Voyages dans les Alpes. Partie pittoresque des Ouvr. de H.-B. de Saussure*, Gen. et Par., Cherbuliez, 1834, in-8°.

Saussure est auteur, en outre, de divers mémoires qu'il fit paraître dans les Journaux scientifiques du temps et dont voici les principaux. Dans le Journal de Physique (an II) : *Observations sur les collines volcaniques du Brisgau*; (an III): *Nouvelles recherches sur l'usage du chalumeau dans la minéralogie*; (an VI): *Mé-*

moire sur les variations de la température de l'air.—Dans le Voyage en Italie de Lalande (T. I) : *Idée générale de la constitution physique de l'Italie.* — Dans les Opusc. de physiol. anim. de Spallanzani (T. I) : *Lettre sur la transparence des germes.*— Dans la Bibl. britanniq. (T. I) : *Lettre sur des dents d'éléphants trouvées près de Genève.* On trouve aussi quelque chose de lui dans le Journal de Genève (1774), dans le Journal de Paris (1783), dans le Journal des mines (1796 et 1804), etc. Enfin on conserve parmi les Mss. latins de la Bibl. de Genève, N° 76 [†] : *Metaphysica ex prælectionibus H.-B. de Saussure par Picot*, 1763-64, in-4°.

III. Nicolas-Théodore de Saussure ne dégénéra pas de ses pères. Il était à bonne école et il sut profiter des enseignements qu'il y reçut. Son père l'associa de bonne heure à ses travaux. Lorsqu'il fit l'ascension du Mont-Blanc, en 1787, il ne permit pas qu'il l'accompagnât ; il voulait bien partager avec lui les plaisirs et les fatigues, mais il se réservait à lui seul les dangers. Resté au Prieuré, il dut se contenter de suivre son père dans son ascension avec une longue-vue et de correspondre avec lui par des signaux convenus. En même temps, il était chargé de faire des observations qui devaient donner à celles faites sur le Mont-Blanc une plus grande valeur scientifique. L'année suivante, il accompagna son père au col du Géant, où ils séjournèrent dix-sept jours à une hauteur de plus de 3,400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Après avoir déterminé la latitude du lieu et son élévation par rapport aux différentes montagnes qui l'entourent, il fit des expériences sur la densité de l'air qui tendirent à confirmer la loi de Mariotte. Ce fut le sujet de son premier mémoire, qu'il fit paraître dans le Journal de Physique. Depuis, ses mémoires se succédèrent assez rapidement, nous en donnerons la liste d'après M. Quérard. Une question de physiologie végétale, qui avait encore tout l'attrait de la nouveauté, celle de la nutrition des végétaux, ne tarda pas à exercer sa sagacité et son esprit d'observation. Il réussit à dévoiler bien des mystères de la nature. La publication de ses Recherches (1804) lui valut le titre de correspondant de l'Institut. « Malgré sa prédilection pour les sciences naturelles, lit-on dans la Biogr. univ., Saussure avait du goût pour la littérature, et il ne refusa point de prendre part au maniement des affaires publiques. En 1814, 1824, 1843, il fut nommé membre du conseil représentatif de la République où il figura toujours dans les rangs des conservateurs. » Il était professeur honoraire de minéralogie et de géologie à l'académie de Genève, et membre de plusieurs sociétés savantes, entre autres de la Soc. roy. de Londres. En 1841, au congrès scientifique qui se tint à Lyon, ses collègues le choisirent à l'unanimité pour président. Il mourut à Genève à la fin d'avril 1845. On a de lui les publications suivantes :

I. *Mémoire sur la densité de l'air à différentes hauteurs* (Journal de Phys., 1790.)

II. *Observations sur le changement qu'éprouve le gaz acide carbonique par l'étincelle électrique et sur la décomposition du même gaz par le gaz hydrogène* (Ibid., 1802; reimp. dans le Journal des Mines, 1804.)

III. *Recherches chimiques sur la végétation*, Paris, 1804, in-8°, figg.— Recueil de mémoires qui avaient paru précédemment dans les Journaux du temps. Berthollet fit, à l'Acad. des sciences, un rapport sur cet ouvrage, en regrettant de n'avoir pu donner qu'un aperçu de l'immense travail condensé dans ce livre, qui doit accroître, dit-il, la célébrité du nom que porte l'auteur.

IV. *Recherches sur l'alumine* (Journ. de Phys., 1806.)

V. *Analyse du iode* (Journ. des Mines, 1806.

VI. *Mémoire sur le phosphore que les graines fournissent à la distillation et sur la décomposition des phosphates alcalins par le charbon* (Annales de Chimie, 1808.)

VII. *Observations sur la combustion de plusieurs espèces de charbon et sur le gaz hydrogène*, (Ibid., 1809.)

VIII. *Analyse du gaz oléfiant*, (Ibid., 1811.)

IX. *Observation sur l'absorption des gaz par différents corps*, (Bibl. britann., 1812.)

X. *Nouv. observations sur la composition de l'alcool et de l'éther sulfurique*, (Ibid., 1813.)

XI. *Sur la conversion de l'amidon en matière sucrée*, (Ibid., 1814.)

XII. *Sur les variations du gaz acide carbonique dans l'atmosphère en hiver et en été*, (Bibl. univ. de Gen., 1816.)

XIII. *Recherches sur la composition et les propriétés du naphte d'Amiano* (Ibid., 1817.)

XIV. *Procédé pour dépouiller le pétrole de Travers et quelques autres huiles minérales de leur mauvaise odeur*, (Ibid., 1817.)

XV. *Observations sur la décomposition de l'amidon*, etc. (Annal. de Chim. et de Phys., 1819.)

XVI. *Observations sur la combinaison de l'essence de citron avec l'acide muriatique, et sur quelques substances huileuses*, (Bibl. univ. de Gen., 1820.)

XVII. *De l'influence des fruits verts sur l'air, avant leur maturité*, (Mém. de la Soc. de phys. et d'hist. nat. de Genève, 1821.) — De Saussure était membre de cette Société.

XVIII. *Des actions des fleurs sur l'air, et de leur chaleur propre*, (Ann. de Chimie et de Phys., 1822.)

XIX. *De l'influence du desséchement sur la germination de plus. graines alimentaires*, (Mém. de la Soc. de phys. de Gen., 1826.)

XX. *De l'action des huiles sur le gaz oxygène*, (Ibid., 1832.)

XXI. *De la formation du sucre dans la germination du froment*, (Ibid., 1833.)

XXII. *De l'altération de l'air par la germination et la fermentation*, (Ibid., 1834.)

XXIII. *Emploi du plomb pour l'eudiométrie*, (Ibid., 1836.)

SAUVAGE (Charles), ou *Le Sauvage*, moine profès au couvent des Augustins de Rouen, jeta le froc aux orties et se retira à Montauban en 1646. Le parlement de Normandie en prit occasion pour rendre un arrêt portant défense, sous des peines sévères, d'aider les prêtres ou les religieux catholiques à rompre leurs vœux ou même de les recevoir chez soi. Cet arrêt était directement contraire à plusieurs autres rendus par le même parlement dans des cas analogues, notamment en 1619, au sujet de *Malortie*, cordelier de Rouen, qui s'était marié à Sedan; mais la réaction marchait et la jurisprudence se pliait complaisamment aux variations de l'opinion.

SAUVAGE (Daniel), de Sedan, fit ses études en théologie à l'académie de sa ville natale, où il soutint quatre thèses, l'une, *De prædestinatione*, en 1620, sous la présidence de *Cappel*; l'autre, *De Sacræ Scripturæ canone authentico*, en 1621, sous celle de *Rambour*; la 3e, *De notis veræ Ecclesiæ*, en 1622, sous la présidence de *Du Moulin*, et la 4e, *De peccato actuali*, en 1623, sous celle de *Rambour*. Toutes les quatre ont été insérées dans les Theses Sedanenses. Daniel Sauvage mourut ministre de l'église wallonne de Southampton, le 21 juin 1655.

SAUVAGE (François), ministre à Florac, était un homme de talent, mais il manquait absolument d'esprit de conduite. En 1658, c'est-à-dire dans un moment où les Protestants commençaient à être sérieusement inquiétés, il eut l'étrange idée d'inviter des Capucins envoyés comme missionnaires à Florac à venir l'entendre, et l'idée plus extravagante encore de ramasser dans les pamphlets protestants tout ce qu'il put trouver de plus violent contre les Papes et le clergé catholique pour le servir à ses invités. Les Capucins se plaignirent naturellement, peut-être avec trop d'arrogance; quoi qu'il en soit, le peuple se rangea du côté du ministre et maltraita les missionnaires. Le parlement de Toulouse saisit avec un joyeux empressement cette occasion de faire

du zèle. L'appel interjeté par Sauvage à la Chambre de Castres n'eut qu'un effet suspensif ; malgré l'édit de Nantes, le parlement resta maître de l'affaire, et par arrêt du 25 juin 1659, il condamna le ministre à faire amende honorable, tête et pieds nus, en chemise, la corde au cou, tenant en main un cierge du poids de trois livres, devant l'église des Capucins ; à demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, au pape et aux capucins de son méfait, et de là à être conduit, avec *Abraham Prouzet*, *Albaric Liquière*, *Isabeau Liquière*, femme dudit Sauvage, *François Brez*, *Jean Manen*, *Antoine d'Arnaud-de-Bedoez*, *Jean Alcaye* et *David Le Blanc*, sur des tombereaux à la place publique pour y être pendus. Prise de corps fut décernée, en outre, contre *Louis Ayral*, notaire, *Jean Fabre*, bourgeois, *Antoine Meynadier* et *Pierre Didier*. Ce terrible jugement ne put être exécuté qu'en effigie. Nos recherches ne nous ont point appris ce que devint François Sauvage. Nous avons lieu de croire que la sentence fut réformée ; cependant nous ne prendrons pas sur nous d'identifier le pasteur de Florac soit avec *Sauvage*, qui desservit l'église de Saint-Étienne-de-Valfrancesque de 1663 à 1669 et qui fut frappé, avec tout son consistoire, des censures les plus rigoureuses pour avoir marié un nommé *Michel* avec la nièce de sa femme défunte, soit avec *Sauvage*, ministre de Sauve, qui, se trouvant compromis dans l'affaire de *Brousson*, renia sa foi et obtint, le 1er mars 1685, une gratification de 1500 livres (*Arch. gén.* Tt. 252).

SAUVAGE (Jean), ministre à Lavardac, puis à Bergerac, fut traduit, en 1644, devant la Chambre de l'édit de Paris sous l'accusation d'avoir porté atteinte à l'honneur de la Sainte Vierge, mère de Dieu et protectrice de la France. Il est possible que ce procès lui ait été intenté au sujet d'un sermon qu'il prêcha à Charenton, le 18 dec. 1644, sur Jean XIV, 6, et qui a été imprimé sous ce titre : *La voye véritable de la vie*, Char., L. Vendosme, 1645, in-16. Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès qui paraît avoir traîné en longueur, puisque Sauvage était encore à Paris en 1646, où il fit imprimer un autre *Sermon sur I Cor. I*, 30, Char., 1646, in-12. Nous ne savons rien de plus sur ce pasteur. Il descendait apparemment de *Jean Sauvage*, de Casteljaloux, qui desservit de 1579 à 1581 l'église de Vandœuvres près de Genève, et la quitta pour rentrer en France.

SAUVAGE (N.), de Clairac, capitaine huguenot, qui ternit par la trahison la renommée que ses talents militaires lui avaient acquise. Chargé, sous les ordres de *Pierre-Brune* (Voy. ce nom), de la défense de Clairac, Sauvage, qui s'était laissé gagner, les uns disent par *Lesdiguières*, d'autres par le connétable, fit tout ce qui était en son pouvoir pour décourager les assiégés. Après la reddition de la place, il se rendit à Montauban, le 20 août 1621, dans l'intention d'y jouer le même rôle. Sa réputation le fit accueillir avec empressement par *La Force*, dont il chercha bientôt à ébranler la fidélité par ses propos insidieux. Le duc, qui ne connaissait pas la conduite tenue par lui à Clairac, n'attacha pas d'abord une grande importance à ses discours ; cependant des soupçons finirent par s'éveiller dans son esprit et il le lui déclara franchement. Sauvage se tourna alors du côté du comte de *Bourgfranc*, et réussit à corrompre, sinon le comte lui-même, comme Castelnau l'affirme dans ses Mémoires, au moins un de ses officiers avec lequel il ourdit un complot pour introduire les royalistes dans la ville ; mais un avis secret prévint les consuls de la trahison. Il fut arrêté sur-le-champ, et on saisit sur lui des lettres de Desplan-Grimaud, le confident du connétable, qui ne pouvaient laisser aucun doute sur ses relations avec l'ennemi. Il ne chercha pas d'ailleurs à les nier dans son interrogatoire ; seulement il prétendit qu'il n'avait eu d'autre projet que de prévenir la ruine de Montauban par un accommodement. Le lieutenant criminel *Laviale*, chargé de lui faire son procès,

essaya de le sauver; mais *Chamier* souleva le peuple et força ce magistrat à procéder au jugement. Selon un msc. du temps, dont l'auteur, père du second consul *Corneille Natalis*, devait être bien informé, à ce qu'il semble, ce ne fut pas Laviale, mais le prévôt *Faget*, qui condamna le traître à la peine de mort. Sauvage mourut, lit-on dans le msc. cité, «en témoignant un regret extrême, accompagné de très-belles prières et en si beaux termes qu'eût pu faire aucun ministre, car il avoit un bel esprit et mourut fort constant.»

D'autres capitaines huguenots ont porté le même nom. Le plus remarquable est le rochellois Sauvage, qui, secondé par *Boiceau*, emporta d'assaut Luçon en 1568, défendit avec succès Marans en 1569, et fut tué au siége de La Rochelle en 1573.

SAUVAIN (Louis de), sieur Du Chailard, fut un des premiers gentilshommes dauphinois qui tirèrent l'épée pour la cause protestante; on le cite parmi ceux qui prirent part au meurtre de La Motte-Gondrin. Dans la première guerre civile, il servit sous *Des Adrets*. Dans la troisième, il vola au secours du prince de *Condé*, à la tête d'un régiment d'infanterie, et assista à la bataille de Jarnac. *Coligny* le tira de Cognac, où il s'était rendu après la déroute, pour lui confier la défense de Saint-Jean-d'Angély, où il laissa les princes de Béarn et de Condé, tandis qu'il marchait au-devant de l'armée allemande. Du Chailard combattit encore à Moncontour à la tête de son régiment. Il est probable que c'est lui qui, en 1575, vint à Paris avec *Dauvet* et *Lafin*, comme un des députés de *Condé*. Cette mission remplie, il retourna auprès du prince qui le renvoya presque immédiatement dans le Languedoc, où devait se tenir une assemblée politique; mais il mourut, pour ainsi dire, en arrivant à Nismes, le 8 août. De son mariage avec *Angélique Lose* naquit Pierre, sieur Du Chailard, qui, à la Saint-Barthélemy, se réfugia à Genève, où il fut admis au nombre des habitants, le 14 oct. 1572. Il avait épousé, en 1564, *Hortense Cenami*, et laissa un fils, Pierre, qui servit sous *Lesdiguières* et fut élevé, le 1er avril 1622, au grade de maréchal de camp. C'est de l'alliance de ce dernier avec *Susanne de Grasse*, fille de *Claude*, comte Du Bar, et de *Jeanne de Brancas*, que naquit Anne, dame du Chailard, avec qui s'éteignit cette famille.

Un diplomate d'un nom presque identique, *Pierre de Salvaing*, professa aussi pendant quelque temps la religion réformée; mais comme il l'avait embrassée par calcul plutôt que par conviction, il l'abandonna dès que son intérêt le requit. Il fut pendant quelque temps agent du roi de Navarre auprès du duc de Savoie, au service de qui il finit par s'attacher. C'est lui que ce prince chargea de demander en son nom la main de la princesse *Catherine de Bourbon*. On sait que ce mariage ne se conclut pas.

SAUX (N.), officier de fortune, que les Protestants de Toulouse prirent pour chef dans leur malheureuse entreprise de 1562. Malgré le fanatisme de la population catholique, l'édit de Janvier avait été exécuté dans cette ville sans beaucoup d'opposition, et les Protestants avaient établi à la porte de Villeneuve un temple où ils célébraient assez paisiblement leur culte. La nouvelle du massacre de Vassy, suivi bientôt des massacres de Cahors, de Grenade, de Carcassonne, commença à échauffer les esprits; cependant les gens sages des deux partis réussirent à maintenir quelque temps encore la tranquillité. Catholiques et Protestants s'engagèrent même par serment à vivre en paix et à veiller réciproquement à leur sûreté. Fidèles à leur promesse, les Réformés refusèrent donc formellement de se joindre à *Duras* et à *Grammont*, mais il paraît que la populace catholique, à l'instigation du clergé, se livra, dès le 2 avril, aux excès les plus condamnables, pilla plusieurs maisons et maltraita cruellement, entre autres, le procureur *Vitalis*, *Claude Carron*, *Bazac-de-Viterbe*. Les capitouls essayèrent inutilement de réprimer ces

désordres. Ce fut alors que *Coras* et *Cavagnes* conçurent le hardi projet de se saisir de la ville au nom du prince de Condé. De leur côté, les prêtres continuèrent à faire des amas d'armes et de munitions, sous la protection du parlement, qui introduisit même des soldats étrangers dans la ville, au mépris des défenses des magistrats municipaux. Ces provocations directes jetèrent les Protestants dans une grande perplexité, qui redoubla lorsqu'ils apprirent que leur projet était découvert. Les principaux d'entre eux se réunirent chez le viguier *Portal*, dans la nuit du 11 au 12 mai, afin d'aviser aux mesures à prendre. Le parti le plus violent, à la tête duquel était le ministre *Barrelles* (Voy. IV, p. 62), l'emporta, et on résolut de s'emparer de l'hôtel-de-ville, qui renfermait un riche arsenal. Le capitaine gascon Saux fut chargé du commandement en chef; *Soupets* (1) et *Sauxens* lui furent adjoints comme lieutenants. L'entreprise réussit parfaitement, grâce à la connivence des capitouls. L'hôtel-de-ville fut occupé, toutes les rues qui y aboutissaient barricadées, deux portes de la ville saisies, et tout cela avec tant d'ordre, de secret et de diligence, que les Catholiques ne s'en aperçurent que le lendemain matin. Nul doute que si, profitant de leur surprise, les Protestants s'étaient jetés brusquement dans la ville, ils ne s'en fussent rendus maîtres; mais ils commirent la faute de se tenir sur la défensive, et ils donnèrent ainsi à leurs adversaires le temps de revenir de leur stupeur. Outre l'hôtel-de-ville, ils tenaient les colléges de Saint-Martial, de Sainte-Catherine et du Périgord, dont ils s'étaient rendus maîtres avec le secours des écoliers, presque tous partisans de la Réforme. Ces jeunes gens formèrent quatre compagnies, sous la conduite de *Georges Mignot*, sieur de La Boissière, étudiant en droit, qui avait exercé les charges de prieur et de sous-prieur de la nation de Bretagne, de *Lancelot Voisin*, sieur de La Popelinière, qui s'est rendu célèbre comme historien, et de *Stopinian*, qui se signala plus tard par divers exploits. Pendant toute la durée de la lutte, ils montrèrent une résolution, un courage, une témérité extraordinaires.

Cependant le parlement qui, dans ces circonstances critiques, déploya une activité et une énergie qu'on admirerait davantage s'il n'avait pas en même temps commandé les plus atroces barbaries, s'était hâté de prévenir Montluc, Terride et tous les seigneurs catholiques du voisinage, de ce qui s'était passé. Des troupes accouraient de toutes parts. Le tocsin sonnait dans les villes et les villages à plusieurs lieues à la ronde. Ordre était donné aux populations de se lever en masse, de courir sus aux Huguenots et de les massacrer sans quartier. Une croix blanche était le signe de ralliement des défenseurs du trône et de l'autel. Avant la fin du jour, le parti catholique avait repris la supériorité sur les Protestants, qui n'avaient reçu que des renforts insignifiants de Castres, de Lavaur et du Lauraguais. Lorsque le parlement se sentit le plus fort, il fit crier par les rues que tout bon catholique eût à se rendre en armes au Palais pour, de là, marcher contre les brigands qui voulaient détrôner le roi et égorger les fidèles enfants de l'Eglise. A cet appel, la fureur populaire éclata. Les boutiques des libraires furent incendiées, beaucoup de maisons pillées, entre autres celles de Teula, de *Monvert*, des *Jourdain*, de *Téronde*, et tous les protestants qui étaient restés dans leurs maisons, soit qu'ils désapprouvassent l'entreprise, soit qu'ils n'eussent pas été prévenus à temps, ou bien encore que leur âge ou leur sexe ne leur eussent pas permis de prendre les armes, furent égorgés ou traînés en prison. Plusieurs catholiques même tombèrent victimes de vengeances particulières. Ces massacres ne purent tirer Saux de son inac-

(1) Peut-être François-Joseph de Laurens, sieur de Soupets.

tion inconcevable; ce fut seulement dans la soirée du 13 qu'il se décida à faire une sortie; encore refusa-t-il obstinément de poursuivre l'avantage qu'il obtint. Le lendemain, le parlement qui, dès la veille, avait destitué de sa propre autorité les huit capitouls (*Voy.* IV, p. 62), et les avait remplacés par d'ardents catholiques, fit marcher ses troupes contre l'hôtel-de-ville, pendant que la populace continuait ses exploits dans les rues. L'attaque commença à midi, sur quatre points, et partout elle fut repoussée. Les Protestants voulurent profiter de leur victoire et marcher droit au Palais, quartier général de leurs ennemis. Saux, qui dans toute cette affaire montra tant de tiédeur qu'on ne peut s'empêcher de le soupçonner de trahison, essaya encore de s'y opposer; mais on le remplaça par Sauxens, qui attaqua résolûment l'ennemi, sans réussir à forcer le passage. Cet échec n'abattit pas le courage des Huguenots, qui reçurent le lendemain un renfort de quelques centaines d'hommes, conduits par le baron de *Lanta*, par *Jucin* ou *Juccin*, qui fut tué quelques heures après son arrivée, ainsi que le jeune *Soupets*, et par *Couderc*. Malgré ce secours, ils ne formaient qu'une poignée d'hommes auprès des Catholiques; mais ils suppléèrent à l'infériorité du nombre par une bravoure étonnante, et peut-être que si le vicomte d'*Arpajon* (Voy. ce nom) était arrivé à temps, l'issue de la lutte eût été tout autre. La retraite du vicomte augmenta les soupçons qu'on avait déjà conçus contre Saux. Les capitouls le firent arrêter et jeter dans une basse-fosse de l'hôtel-de-ville.

En acquérant la conviction qu'ils n'avaient de salut à attendre que de leur bravoure, les Protestants sentirent redoubler leur courage et leur énergie. Ils repoussèrent une nouvelle attaque des Catholiques contre leurs retranchements de la rue de la Pomme, leur enlevèrent un canon et un des quatre mantelets à l'abri desquels ils entretenaient une vive fusillade; transportèrent sur la tour de l'hôtel-de-ville une pièce d'artillerie dont le feu abattit le clocher des Jacobins et balaya les rues voisines; s'emparèrent des couvents des Jacobins, des Cordeliers, des Béguines, de Saint-Avreux, dont ils laissèrent aller les moines sains et saufs; occupèrent l'église de Saint-Georges et Saint-Antoine; en un mot, ils obtinrent des avantages sur tous les points. Leurs succès auraient pu les rendre exigeants; cependant, lorsque leurs adversaires découragés leur proposèrent le soir un accommodement, ils se bornèrent à demander la stricte exécution de l'édit de Janvier.

Le parlement ayant refusé de traiter sur cette base, le combat recommença, le lendemain 15, avec plus d'acharnement que jamais. La fortune continua à favoriser les Huguenots, qui emportèrent le couvent de Saint-Sornin, converti en forteresse par les Catholiques. Dans leur fureur, ces derniers eurent recours à un moyen horrible; ils mirent le feu, par ordre du parlement, aux maisons voisines de l'hôtel-de-ville; mais l'artillerie protestante abattit quelques pans de murs et coupa ainsi l'incendie. Cent maisons, selon les uns, deux cents, selon d'autres, furent la proie des flammes. Et pendant qu'un quartier de la ville était ainsi réduit en cendres, dans les autres se passaient d'effroyables scènes de meurtre et de pillage.

Vers le soir, les Catholiques voyant qu'ils avaient perdu beaucoup de monde sans gagner un pouce de terrain, se montrèrent enfin disposés à traiter. Après plusieurs allées et venues, Fourquevaux, au nom du parlement, présenta certains articles peu avantageux sans doute, mais que les Protestants durent accepter, les vivres et les munitions commençant à leur manquer. Pendant les négociations, une suspension d'armes fut conclue; elle devait durer jusqu'au lendemain à midi. Se fiant à cette trève, un soldat du Pays de Foix, nommé *Le Bigarrat*, osa s'aventurer dans la ville. Arrêté sur-le-

champ, il fut livré au parlement, qui le fit pendre. Cette odieuse violation du droit des gens avertissait ses coreligionnaires du sort qui les attendait. Néanmoins le traité fut signé le 16. Les écrivains catholiques le nient; mais, indépendamment du témoignage des auteurs protestants, nous avons, à l'appui de notre opinion, l'aveu tacite de La Faille qui, tout catholique qu'il était, donne assez clairement à entendre qu'il partageait le sentiment des écrivains protestants. L'accord portait que les Huguenots sortiraient sans armes de l'hôtel-de-ville et se retireraient en toute sûreté où bon leur semblerait, s'ils n'aimaient mieux demeurer dans la ville. Le lendemain donc, 17 mai, jour de la Pentecôte, après avoir célébré la Cène avec larmes et prières solennelles, les Protestants sortirent de Toulouse par la porte de Villeneuve dont ils étaient les maîtres; quelques-uns seulement rentrèrent dans leurs foyers. A peine avaient-ils gagné la campagne, que les Catholiques fondirent sur eux et en firent une horrible boucherie. Ceux qui, en petit nombre, échappèrent à ce guet-apens, se réfugièrent à Lavaur, à Puy-Laurens, à Montauban, à Castres; plusieurs s'enfuirent même jusqu'en Allemagne, ne se croyant pas en sûreté dans le voisinage d'une ville où régnait le plus sauvage fanatisme.

Le parlement, en effet, ne tarda pas à se mettre à l'œuvre et à faire expier cruellement à ceux qui étaient rentrés à Toulouse le tort qu'ils avaient eu de croire à la sainteté des serments. Le clergé se fit l'indigne auxiliaire de ses vengeances, en publiant un monitoire enjoignant à tout catholique, sous peine d'excommunication et de damnation éternelle, de dénoncer ceux qui, à sa connaissance, étaient soupçonnés d'avoir favorisé les Protestants. «Chacun, dit La Popelinière, commença donc à rechercher, battre, rançonner et mentir. Voire que plusieurs catholiques y furent tués par leurs compagnons : les uns pour être suspects, les autres pour querelles particulières. » On estime à environ 200 le nombre des assassinats juridiques que commit le parlement depuis l'évacuation de l'hôtel-de-ville par les Protestants jusqu'au meurtre du duc de Guise, et à près de 400 celui des condamnations par contumace. Voici les noms des victimes qui sont arrivés jusqu'à nous. Le 18 mai furent pendus *Chaulay*, diacre de Sainte-Foy, *Bastard*, diacre de Toulouse, *Nicolas Boche*, crieur public, qui, le 17, pendant la célébration de la Cène, avait chanté des psaumes sur la tour de l'hôtel-de-ville. Le 19, subirent le même supplice *Martin*, greffier de l'hôtel-de-ville, et le libraire *Pierre Dupuys*; le 20, l'imprimeur *Boudeville*; le 21, *Bonafos*, procureur en la sénéchaussée. Le même jour, furent décapités le viguier *Portal*, *Santerre*, dit le Comte, et les deux *Jourdain*, frères d'un conseiller au présidial, qui lui-même fut plus tard condamné à la même peine. Le capitaine Saux, trouvé dans le cachot où il avait été mis, fut écartelé, après quoi on lui coupa la tête. Le 22, on exécuta *La Mothe*, collégial de Sainte-Catherine, un neveu de Vascosan, et deux soldats, nommés *Garrigues* et *Légat*; le 23, *Jean Brun*, dit le Loup, *Antoine Brun*, sieur de La Salle, ancien capitoul. Le 25, furent pendus maître *Denis*, solliciteur, et un diacre de Villepinte. Le 26, on trancha la tête à *Jean Denos*, sieur de Novital, ancien capitoul; le 27, à *Manaut Boniol*, docteur en droit, et au capitaine *Nantaire*, dit Pontpertusat. Le 29, on pendit le libraire *Braconnier* avec son domestique, le sergent *Randune* et quatre soldats; le 30, on décapita deux soldats et un caporal. On voit que le parlement aimait à varier les supplices. Pas un jour ne se passait sans quelques exécutions. Citons encore le capitoul *Mandinelli*, décapité le 16 juin; l'apothicaire *Gilles* et le solliciteur *L'Espinasse*, pendus le 17; *L'Estrille*, écolier de Bourges, pendu le 19. Le 27, *Pierre Des Ferrières*, honorable marchand, revenu depuis quelques

jours de Genève, fut pendu, ainsi que *François Calvet*, official de Montauban, et le libraire *Pierre Des Champs*. Le 30, on pendit un ancien moine jacobin, nommé *Josse*. Le 6 juillet, *Jean Ferrier*, avocat, fut pendu, et *Raimond Joubert*, conseiller au présidial, décapité. Le 8, on pendit le bonnetier *Faron*. Le 1er août, l'avocat *Taroy* fut décapité, et le 6, le sergent du guet *Guyène*. Le 29, la femme du solliciteur *La Broquerie* fut pendue; mais le peuple, dont les instincts féroces se réveillaient à la vue de tant de supplices, coupa la corde, lapida cette pauvre femme et la jeta encore vivante dans un bûcher. L'orfèvre *Bataille* fut pendu le même jour. Le 2 sept., *Peyrolet*, sergent du viguier, fut pendu. Le 5, *Pierre Asquet* et *Montauban*, sergents du guet, furent décapités. Le 12, on trancha la tête à *Moulins*; le 22, à *Roquezière*; le 24, à *Villiers*, assesseur des capitouls. Le même jour, on étrangla et brûla *Jean Le Page*, jeune peintre âgé de 16 ans, et on pendit *Gravot*. Le 6 oct., fut pendu *Cressac*, diacre du Puy-La-Roche, et le 10, *Julien Suau*, chaussetier. Le 14, *Blancher* fut décapité. Le 20, le capitaine *La Pierre* fut écartelé, et la femme de *Boudeville* pendue. Le 27 enfin, malgré les lettres d'abolition accordées par le roi, deux avocats, *Tabart* et *Guiral* ou *Gayrard*, furent encore décapités.

Outre ceux qui furent massacrés par la populace ou qui périrent dans les supplices, beaucoup moururent dans les cachots, soit de maladie, soit des suites d'une trop rude question. De ce nombre furent *Dufaur*, sieur de Marnac, ancien capitoul, *Pétri*, avocat renommé, et *Prévost*, procureur au parlement, dont la maison avait toujours été ouverte aux pasteurs qui visitaient l'église de Toulouse.

Telle fut l'issue de la conjuration des Huguenots toulousains. Si elle échoua, c'est uniquement parce qu'ils ne poussèrent pas assez vivement leur pointe; « car pour la bravoure dans les combats, dit La Faille, je doute qu'en toute histoire de ces troubles, on en puisse trouver un plus fort exemple. On a de la peine à concevoir comment avec des forces inégales, ils purent pendant trois jours fournir à tant de combats donnés à la fois en tant de quartiers différens, et conserver tous leurs postes toujours avec avantage, ce qui ne suppose pas seulement beaucoup de courage, mais beaucoup d'ordre et de discipline. On peut juger par là que s'ils eussent reçu le secours du vicomte d'Arpajon, ils étaient maîtres de la ville. »

SAVIGNY (FRÉDÉRIC-CHARLES DE), un des jurisconsultes à qui la science du droit est le plus redevable, naquit à Francfort, le 21 fév. 1779, de *Chrétien-Charles-Louis* de Savigny, membre de l'assemblée du cercle du Haut-Rhin. Sa famille était originaire de Metz. C'est dans cette ville qu'était né, en 1622, *Paul* de Savigny, qui servit avec distinction sous le drapeau suédois, fut gouverneur d'Alt-Leiningen et mourut à Kirchheim, en 1685, laissant un fils, nommé LOUIS-JEAN. Né en 1652, celui-ci fut conseiller du prince de Nassau et président à Weilburg, où il mourut en 1701. On lui attribue un des plus violents pamphlets publiés contre Louis XIV, la *Dissolution de la réunion*, imp. à Cologne en 1692. Son fils LOUIS remplit les fonctions de directeur de la régence de Deux-Ponts jusqu'en 1740. C'est de lui que naquit le père de notre célèbre jurisconsulte.

Resté orphelin de bonne heure, Savigny fut confié aux soins d'un ami de son père, qui lui fit partager l'éducation de son fils. A l'âge de 16 ans, il entra à l'université de Marbourg, qu'il quitta, l'année suivante, pour suivre les cours de celle de Göttingue; mais où il retourna pour achever ses études et prendre, en 1800, le grade de docteur. Comme professeur particulier d'abord, puis comme professeur adjoint, il donna successivement des leçons sur le droit criminel, les Pandectes, Ulpien, le droit de succession, la métho-

dologie et l'histoire du droit romain. Son succès fut grand. « Il me semble, dit un de ses plus célèbres disciples, que ce qui attirait et captivait si puissamment ses auditeurs, c'était la facilité et la vivacité de la parole jointes à beaucoup de calme et de mesure. » En 1804, peu de temps après son mariage avec Mlle de *Brentano*, il se décida à exécuter un projet dont il nourrissait la pensée, celui d'un grand voyage littéraire en Allemagne, en France et en Italie ; il y consacra quatre années. De retour à Marbourg avec un riche butin, il fut nommé à une chaire de droit dans l'université de Landshut ; il accepta cette place, mais il ne la garda pas longtemps. Lors de la fondation de l'université de Berlin en 1810, M. de Humboldt lui ayant fait proposer la chaire de droit romain, il quitta immédiatement la Bavière pour la Prusse. Zélé patriote, il vit avec enthousiasme le réveil de l'Allemagne, qu'il avait contribué à provoquer ; mais autant il s'était montré partisan ardent de l'affranchissement de sa patrie, autant il mit de vigueur à combattre les idées d'unité qui commencèrent à se répandre après 1814. Défenseur passionné du droit coutumier contre le droit rationnel et idéal, il se déclara, dès l'origine, l'adversaire de *Thibaut*, de Gönner et des autres jurisconsultes qui réclamaient pour l'ancien Empire germanique un code civil, un code de procédure et un code pénal uniformes, calqués sur le code Napoléon. Selon lui, essayer de soumettre les diverses populations allemandes à la même législation, c'était tenter l'impossible, la langue allemande n'étant pas même mûre pour formuler une législation. Dans son opinion, ce sont les mœurs qui font les lois ; la législation d'un peuple n'est et ne peut être que le produit naturel de l'épanouissement de sa nationalité ; c'est donc dans les coutumes nationales qu'il faut chercher les fondements du droit, et le législateur moderne n'a pas d'autre rôle à jouer que celui du préteur à Rome. Ce système, un peu paradoxal, fut vivement attaqué par les chefs de l'Ecole philosophique qui dominait alors dans les universités allemandes. C'est pour répondre à leurs critiques que Savigny fonda avec Eichhorn et Göschen le Journal de jurisprudence historique ; mais il ne tarda pas à sentir qu'il pouvait employer son temps plus utilement qu'à d'inutiles disputes. Il renonça donc sagement à la polémique pour s'occuper de son grand travail sur l'histoire du droit romain. Retracer le long et pénible enfantement de la civilisation moderne, telle était la tâche qu'il s'était imposée, tâche immense et sans doute au-dessus des forces d'un seul homme, puisqu'il n'a pu la remplir qu'en partie. L'histoire littéraire du droit romain est certainement traitée dans son ouvrage avec une prodigieuse érudition ; elle ne laisse rien ou presque rien à désirer, mais l'auteur n'a pas fait preuve d'une égale supériorité dans l'histoire des transformations de la civilisation romaine sous l'influence des institutions des peuplades germaniques qui se partagèrent l'Empire d'Occident. Néanmoins, grâce à son profond savoir et surtout à la lucidité de ses idées, à l'élégance de son style, Savigny a exercé une si grande et si puissante influence, non-seulement dans les universités d'Allemagne, mais dans les hautes régions de la politique, qu'on s'est habitué à le regarder comme le fondateur de l'Ecole historique, bien que Hugo et Schlosser aient peut-être plus de droits que lui à ce titre. Membre de l'Académie des sciences de Berlin, depuis 1811, et associé de toutes les Académies de l'Europe, entre autres, de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, conseiller intime de justice, depuis 1816, membre du Conseil d'Etat, depuis 1817, et de la Cour de révision pour les Provinces-Rhénanes, depuis 1819, il continuait, malgré les occupations que lui donnaient ces divers emplois, à remplir avec assiduité ses fonctions de professeur, lorsque l'affaiblissement

de sa santé le força, en 1825, à faire un voyage en Italie, où il passa quatre années environ. De retour à Berlin, il se trouva appelé à prendre une part de plus en plus active aux travaux du Conseil d'Etat, et l'expérience des affaires l'amena insensiblement à modifier ce qu'il y avait de trop absolu dans sa théorie. On doit le dire à sa louange, il n'hésita pas à reconnaître avec franchise qu'il était allé trop loin, et dans son Système du droit romain, il avoua que le législateur peut et doit exercer une action directe sur le développement de la jurisprudence. Le premier volume de ce nouvel et important ouvrage venait de paraître, lorsque le roi de Prusse nomma Savigny, en 1842, ministre d'Etat et ministre de la justice. Ses opinions sévèrement conservatrices l'éloignèrent du pouvoir en 1848; il vit aujourd'hui étranger aux affaires publiques et occupé uniquement de ses travaux littéraires. Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages qui tous se distinguent par une profonde érudition, une rare sagacité à rapprocher et combiner les faits, une critique habile et une remarquable élégance de style.

I. *De concursu delictorum formali*, Marb., 1800, in-8°.

II. *Das Recht des Besitzes*, Giessen, 1803, in-8°; 2e édit. augm., Giessen, 1806, in-8°; 3e édit., 1818; 4e édit., 1822; 5e édit., 1827; 6e édit., 1837; trad. en français par Beving, Brux., 1840, in-8°.

III. *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, Heidelb., 1815, in-8°; 2e édit., Heidelb., 1828, in-8°; 3e édit., 1840.

IV. *Zeitschrift für geschichtlich. Rechtswissenschaft*, Berlin, 1815-46, 13 vol. gr. in-8°.—C'est dans ce journal que Savigny a publié les dissertations lues par lui à l'Académie de Berlin. Quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre.

V. *Geschichte des röm. Rechts im Mittelalter*, Heidelb. 1815-31, 7 vol. in-8°. Dès 1834, on réimp. les six premiers volumes, que Ch. Guenoux a trad. en français, Paris, 1830-39, 6 tomes en 5 vol. in-8°.

VI. *Sammlung von Beweissteller aus d. Corpus juris*, Berlin, 1822, in-8°.— Nous ne connaissons pas la date de la première édition.

VII. *Beitrag zur Rechtsgeschichte des Adels*, Berlin, 1836, in-8°.

VIII. *System des heutigen römischen Rechts*, Berlin, 1840-49, 5 vol. in-8°.— On doit regarder comme une suite de cet ouvrage : *Das Obligationenrecht*, Berlin, 1851-53, 2 vol. in-8°. M. Guenoux en a trad. en franç. la 1re partie sous ce titre : *Traité du droit romain*, Paris, 1840 et suiv., 5 vol. 8°.

IX. *Vermischte Schriften*, Berlin, 1850, 5 vol. in-8°.

SAVION (Louis), de Nismes, réfugié à Genève pour cause de religion, y obtint les droits de bourgeoisie le 9 mai 1555. Son fils, Jean, né en 1565, conseiller en 1594, six fois syndic dans l'espace de 20 ans, de 1608 à 1628, et président du tribunal en 1623, rendit des services à sa ville natale dans différentes missions dont il fut chargé tant en France qu'en Savoie. Un de ses descendants, *Jacques*, a laissé en msc. *Mémoires recueillis pour servir de suite aux chroniques de Michel Roset, de 1562-1603.*

En 1670, le commissaire général des troupes suisses au service de France portait un nom presque identique : il se nommait *Gabriel Sauvion* et descendait également de Réfugiés français.

SAVOIE (Claude de) comte de Tende et de Sommerive, fils de René, dit le Grand bâtard de Savoie, et d'Anne Lascaris, né le 27 mars 1507 et mort subitement à Cadarache, le 23 avril 1566. Le comte de Tende épousa en premières noces Marie de Chabannes, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres, Renée, mariée dans la maison d'Urfé, Anne, qui fut successivement la femme de *Jacques de Saluces*, d'*Antoine de Clermont-d'Amboise* et de *Georges de Clermont-Gallerande* (1), et Ho-

(1) Selon d'autres, Anne était née du second lit.

norat, comte de Sommerive, puis de Tende, après la mort de son père, le principal chef des Catholiques en Provence, mort empoisonné à Montélimart, le 8 sept. 1572. Resté veuf, le comte de Tende se remaria avec *Françoise de Foix*, qui le rendit père d'un second fils, René, seigneur de Cipières.

Allié à la famille de Montmorency, le comte de Tende devait être naturellement porté à prendre le parti des princes du sang contre les Guise. L'exemple de sa seconde femme, qui avait embrassé les opinions nouvelles, devait aussi lui inspirer des sentiments favorables aux Réformés; cependant nous ne voyons pas qu'il se soit déclaré ouvertement chef du parti huguenot en Provence, avant l'explosion des guerres civiles. C'était, selon de Thou, *miti ingenio vir et qui naturâ tranquillitati publicæ studeret.* « Il était bon, dit aussi un auteur contemporain, droiturier, aimant justice et raison, ennemi d'oppression et de tyrannie, fidèle serviteur du roi et ami du pauvre peuple. » Le même écrivain ajoute qu'il ne fut jamais protestant; il aurait dû dire seulement qu'il ne fut jamais fanatique.

Nous avons dit ailleurs que la ville d'Aix, où dominait un parlement ultra-catholique, refusa d'exécuter l'édit de Janvier et d'ouvrir ses portes aux commissaires du roi, chargés de son exécution (*Voy.* IV, p. 128). *Crussol* alla donc trouver le comte de Tende, pour le prier de lui prêter main-forte en sa qualité de gouverneur de la province. Tende, qui n'avait point de troupes à sa disposition, et qui désirait d'ailleurs éviter l'effusion du sang, eut recours d'abord aux négociations. Ses propositions ayant été rejetées avec mépris, il se vit alors dans la nécessité d'employer la force. Il appela à son aide les Protestants qui s'étaient assemblés à Riez, sous la présidence de *Varages*, afin d'aviser aux mesures à prendre pour triompher de la résistance des Catholiques, et marcha à leur tête contre Aix, où Flassans commandait. Avant d'en venir aux mains, le sage gouverneur s'adressa encore une fois au parlement, qui lui ouvrit les portes de la ville, les modérés y ayant par hasard obtenu la majorité. Tende entra donc dans Aix, accompagné des commissaires royaux, nomma de nouveaux consuls, désarma les habitants et y laissa pour gouverneur *Antoine March*, dit Tripoli. Il se mit ensuite à la poursuite de Flassans, chef des ultra-catholiques, qui venait de passer au fil de l'épée la population entière de Tourves et s'était jeté dans Barjols. La place fut emportée d'assaut et les Protestants y exercèrent de terribles représailles. La tranquillité rétablie, au moins en apparence, Tende, à la prière du parlement, donna ordre de dissoudre les compagnies, ne gardant auprès de lui que cent cavaliers dont il donna le commandement à *Mouvans*; mais il se vit bientôt forcé de les rappeler sous les drapeaux.

La Popelinière affirme que le comte de Tende fut du nombre des seigneurs compromis par les dépositions de *La Sague*. La vigueur qu'il venait de déployer contre les Catholiques fanatiques était d'ailleurs très-propre à le rendre suspect au triumvirat. Mais le destituer pouvait être dangereux; on eut donc recours à un autre moyen, qui s'accordait mieux aussi avec la politique de la reine-mère. On le laissa en place, en lui opposant son fils Honorat, qui s'était livré aux Guise, moins par zèle pour sa religion, que par ressentiment contre son père, dont il était devenu l'ennemi personnel. Nommé gouverneur de la Provence, avec pouvoir de commander même lorsque le comte de Tende serait dans le pays, Sommerive s'empressa de lever des troupes et commença à persécuter les Huguenots avec un cruel acharnement (*Voy.* Pièces justif., N° CIII). Pour arrêter les atrocités qui se commettaient, le comte de Tende assembla des troupes à son tour. Il donna le commandement de la cavalerie à son fils Cipières, alors âgé d'une quinzaine d'années, et celui de l'infanterie à son gendre, puis il alla attaquer le château de Lauris qu'il prit et livra au pillage.

Toutes les villes au delà de la Durance tombèrent successivement en son pouvoir, à l'exception de Perthuis, où s'était retiré Sommerive. Une mine fit sauter un pan de la muraille; mais, au moment de livrer l'assaut, l'amour paternel fit oublier au comte l'ingratitude de son fils, et il leva le siége. Sommerive fut peu touché de cette marque d'affection; il n'y vit qu'un signe de faiblesse et n'en devint que plus audacieux. Il se mit à la poursuite de son père et le força à s'enfermer dans Sisteron. Reconnaissant trop tard sa faute, Tende envoya Cipières et *Mouvans* en Dauphiné pour demander du secours à *Des Adrets*, qui marchait alors sur Grenoble. Heureusement peut-être pour le comte, que Sommerive fut, vers le même temps, appelé dans le comtat Venaissin, et qu'il ne revint attaquer Sisteron qu'après cette expédition marquée en caractères de sang dans l'histoire par le premier massacre d'Orange (*Voy.* III, p. 217). Le comte avait eu le temps de rassembler 4000 hommes d'infanterie et 500 chevaux. Ne jugeant point à propos de rester enfermé derrière des murailles, il confia la défense de la ville à *Beaujeu* (Voy. ce nom), et alla camper avec le reste de ses troupes sur le plateau d'Entraix. L'arrivée de *Sorrèze* et de Mouvans, le 18 juill., à la tête d'un renfort, enlevant à Sommerive l'espoir de se rendre maître de Sisteron, il leva le siége; mais une nouvelle faute du comte de Tende qui écrivit à *Cardé* de différer l'attaque du camp catholique, « ayant l'espoir de défaire l'ennemi sans perte en peu de jours, » lui permit de le reprendre dès le 27 août. On en connait l'issue (*Voy.* BALTHASAR DE GÉRENTE). Lorsque la paix se conclut, en 1563, le comte de Tende, qui s'était retiré à Turin, rentra en France et fut un des commissaires pour l'exécution de l'édit en Provence. Le 20 déc. de la même année, l'ambassadeur d'Espagne annonçait à sa Cour, que l'on était sur le point d'ôter l'autorité au comte de Sommerive, « qui a faict merveilles ces années passées, » dit-il, et de remettre le pouvoir entre les mains du comte de Tende, « ung vieul fol, qui s'est faict huguenot par le moyen de sa femme. » C'est la dernière fois que l'histoire, à notre connaissance, fasse mention de ce seigneur.

Son fils René, sieur de Cipières, lui ressemblait beaucoup, au rapport de l'historien de Thou; il était d'un caractère aussi doux et aussi aimable. S'il faut en croire les Pièces fugitives d'Aubaïs, il avait été destiné à l'état ecclésiastique, et avait même été pourvu de l'abbaye de Sorrèze. Son extrême jeunesse ne lui permit pas de jouer un rôle bien important dans la première guerre civile; mais il se signala, dans la seconde, parmi les plus vaillants chefs huguenots. Dès que la nouvelle arriva en Provence que *Condé* avait repris les armes, Cipières, secondé par *Valavoire, Saint-Didier, Rives*, de Digne, *Sénas, Malijai, Beaujeu, Tourettes, Bargemont, La Burlière, Saint-Martin*, de *Bormes, Thanaron*, etc., se saisit de Sisteron. Appelé dans le Languedoc, il en partit le 15 oct., laissant dans la place, comme gouverneur, *Beaujeu*, qui céda bientôt après le commandement à *Valavoire*. Il arriva à Nismes le 10 nov., aida les Nismois à s'emparer du château, et courut au secours de d'*Acier*, qui assiégeait le fort Saint-Pierre (*Voy.* IV, p. 133). Après la prise de ce fort, il contribua, comme nous l'avons dit ailleurs, à faire lever le siége du Pont-Saint-Esprit; puis, averti que *Saint-Martin* (1), qui avait succédé à Valavoire, était vivement pressé dans Sisteron par Sommerive, il se sépara de d'*Acier* pour voler à son secours, à la tête de plus de 6,000 hommes, commandés par les capitaines dauphinois *Oroze, Furmeyer, Champoléon, Lesdiguières, Saint-Bonnet, de Serres, La Blache, Du Rival, Salette, La Giraudière, Bochet* et *Pilhon*. Les Catholiques levèrent le siége, et Sisteron, où Cipières laissa le capitaine *Coste*, res-

(1) Ce Saint-Martin, qui était, dit-on, gendre de *Senas*, abjura à la Saint-Barthelemy, selon le P. Bougerel.

ta au pouvoir des Protestants jusqu'à la paix.

Dans le court intervalle qui sépara la seconde de la troisième guerre, Cipières, ayant appris que le duc de Savoie, son parent, s'était rendu à Nice, voulut aller lui offrir ses respects. A son retour, il fut averti que trois cents assassins, sous les ordres du baron Des Arcs, enseigne du comte de Tende, son frère, l'attendaient dans un bois pour l'égorger. Il évita ce guet-apens et arriva à Fréjus avec son escorte de 30 à 40 cavaliers, suivi de près par Des Arcs, qui, ameutant la populace au son du tocsin, alla l'attaquer dans l'hôtellerie où il était descendu. Les magistrats s'interposèrent, et Des Arcs consentit à se retirer si Cipières et les gentilshommes de sa suite déposaient les armes. Ainsi fut fait; mais une heure après, il revint et fit massacrer tous ceux qu'il trouva dans l'hôtellerie. Surpris de ne point reconnaître Cipières parmi les morts et se doutant que les consuls l'avaient caché, il le leur demanda en leur promettant par serment de lui sauver la vie. Dès qu'il le tint en son pouvoir, il le fit poignarder, le 30 juin 1568. Ce meurtre infâme resta impuni, ce qui justifia le soupçon qu'il avait été commis à l'instigation du comte de Tende, qui ne voulait pas partager avec son frère l'héritage paternel. La mort de Cipières n'empêcha pas le parlement de Toulouse de le comprendre dans son arrêt (1) contre les auteurs de la Michelade.

SAVOIS (Pierre), ministre de l'Evangile, assista, comme pasteur de Lectoure, à l'assemblée de Lunel en 1614. Appelé, quelques années après, à desservir l'église de Castres, il fut député au Synode national de Charenton, en 1623. Interdit par la Chambre de l'édit de Castres, il porta plainte au Synode national de Charenton, tenu en 1631, qui ordonna aux députés généraux de poursuivre la cassation de l'arrêt devant le Conseil privé. Savois fut rétabli dans ses fonctions, et pendant plus de vingt ans encore, il continua à édifier son église. En 1651, il fut appelé à présider le synode du Haut-Languedoc, qui se tint à Castres le 14 sept. Cinquante-six églises y étaient représentées : 4 par plusieurs pasteurs ou anciens, savoir : Vabre, *Rigail*, min., de *Castelverdun* et *Du Teil*, anc.; Castelnau, *Sers*, min., de *Fonblanc* et *Rey*, anc.; Castres, *Savois*, *Gaches* et *Jaussaud*, min., *Malacare* et de *Crouac* (?), anc.; Montauban, *Arbussi*, min., *Garrisson* et *Rossaldi*, anc.; — 24 par un ministre et un ancien : Angles, *Balaran* et de *La Forterie*; Brassac, *Vialas* et *Laraguion*; La Crouzette, *Vialas* et *Térond*; La Cabarède, *Carrière* et *Fost*; La Caune, de *La Rivoire* et *Brousson*; Roquecourbe, *Coras* et *Célarier*; Esperausses, *Ollier* et d'*Escroux*; Paulin, *Cayrol* et *Lavivie*; Cajarc, *Belon* et *Cajarc*; Milhau, *Arbussi* et *Conducher*; St-Affrique, *Claude* et *Boyer*; Caumont, *Hubert* et *S. Crou* (?); Sorrèze, *Bourdin* et *La Blaquière*; Puy-Laurens, *Bonnefons* et *Fournier*; Revel, *Bonnefons* et *Guillermi*; Mazamet, *Gérard* et *Bel*; St-Paul-Lamiatte, *Voisin* et de *Scalber* (?); Mauvesin, *Texier* et *Mourin* (?); L'Isle-Jourdain, *La Serre* et *Faria*; St-Anthonin, *Bardon* et *Bruguière*; Caussade, *Baux* et *Fraisse*; Négrepelisse, *Gaillard* fils et *Monteil*; Bruniquel, *Terson* et *Sarte*; Verlhac, *Brassard* et *Grujat*; — 18 par leurs ministres seulement : Réalmont, *Vignier*; Montredon, *Desplanes*; St-Jean-du-Breuil, *Jacques*; Pont-de-Camarès, *Maroule*; Mazères, *Gaussides* fils; Séverac, *Marsolan*; Les Bordes, *Gale*; Le Carla, *Bayle*; Mas-d'Azil, *Boudin*; Saverdun, *Rival*; St-Amans, de *Lespinasse*; Auxillon, *Maillebiou*; Mas-Garnier, *Lamotte*; Réalville, *Barbat*; Mauzac, *Bertelier*; Le Bias, de *Rochefort*; Corbarieu, *Cruvel*; Puicasquier, *Frogier*. — Carmaing envoya deux anciens : *Calas* et

(1) Dans l'arrêt rapporté par Ménard, il est appelé Pierre de Savoie; c'est une erreur, dans laquelle il nous a entraîné (*Voy.* I, p. 26). Cipières n'existant plus, ne pouvait être condamné à mort; aussi le parlement se contenta-t-il d'ordonner la confiscation de ses biens.

Banous; — 6 églises n'en députèrent qu'un : Ferrières, le baron de *Ferrières*; Sénégas, le baron de *Sénégas*; La Case, *Lautter*; Cenevières, de *La Gentié*; St-Sever, de *Linas*; Pont-de-Larn, de *Montledier*. Enfin Viane, Briatexte et Saint-Rome-de-Tarn ne furent point représentés, leurs ministres *J. Grasset*, *Joseph Grasset* et *Nadal* s'étant excusés (*Arch. gén.* Tt. 290). Pierre Savois mourut en 1655. Son éloge, sous le titre de *La Mort de P. Savois*, a été écrit par *Jean Baricave*, ministre à Castres; nous ne savons s'il a été imprimé.—Nous ignorons aussi quel degré de parenté unissait au pasteur de Castres *Alexandre Savois*, mort à Franeker en 1722, à qui l'on doit *Catalogus librorum bibliothecæ publicæ quæ est in illustri academiâ Franequeranâ*, Franeq., 1723, in-fol., et *Pierre Savois*, son fils sans doute, qui nous est connu par une dissertation *De generatione hominis ex ovo*, Franek., 1711, in-4°.

SAVONIÈRE (N.), un des chefs du tumulte qui éclata à Montauban en 1661, lorsque le gouvernement de Louis XIV dépouilla les Protestants de leur collége pour le donner aux Jésuites. Depuis quelque temps déjà, les fils de Loyola avaient été mis en possession de la moitié de ce collége. En 1661, selon leur habitude, ils voulurent faire jouer une tragédie par leurs élèves, et, avec l'autorisation du recteur, ils se construisirent un théâtre dans la cour qui servait habituellement de promenoir aux écoliers protestants. Il n'en fallait pas tant pour échauffer des collégiens. Dans leur irritation, ces jeunes éventés démolirent le théâtre et gourmèrent les élèves des Jésuites. Le magistrat, informé de ce désordre, fit mettre en prison quelques-uns des plus mutins. Cette sévérité, qui violait d'ailleurs les priviléges académiques, ne servit qu'à exaspérer leurs camarades; ils coururent à la prison et les délivrèrent. Un gouvernement sage et paternel n'aurait vu dans la conduite de ces jeunes gens qu'une escapade d'écoliers; mais le Conseil du roi y trouva l'occasion de frapper sur les Huguenots. Hotman, intendant de justice, reçut l'ordre de donner tout le collége aux Jésuites. Les Réformés, qui formaient encore à cette époque la grande majorité des habitants, ne purent se voir tranquillement dépouiller de ce qu'ils regardaient, non sans raison, comme leur bien. Il se forma quelques attroupements que la prudence des magistrats et les exhortations des ministres dissipèrent bientôt. Tout serait promptement rentré dans l'ordre, si le Conseil n'avait jugé à propos de faire de la force. Saint-Luc, lieutenant du roi en Guienne, reçut l'ordre de marcher sur Montauban. Il y entra, à la tête de 4 à 5000 hommes, qu'il logea exclusivement chez les Protestants, en sorte que telle maison en reçut jusqu'à 25, surtout après qu'on eut pris le parti de décharger du logement les apostats. Hotman, de son côté, se mit à informer. Plusieurs personnes furent arrêtées. Deux des accusés furent pendus, dont l'un était un proselyte; d'autres condamnés au fouet, d'autres au bannissement. Du nombre de ces derniers fut Savonière, le seul des condamnés dont le nom soit arrivé jusqu'à nous. Comme la sentence prononçait la confiscation de ses biens, sa femme, *Anne Cayla*, voulant conserver ses droits, se pourvut devant la Chambre mi-partie de Castres, qui, conformément à la législation en vigueur, la maintint dans la jouissance de ses biens paraphernaux; mais un arrêt du Conseil cassa l'arrêt de la Chambre de Castres. Le gouvernement ne s'arrêta pas d'ailleurs en si beau chemin; on dirait que S. M. voulait venger l'affront subi par son père devant Montauban. Le reste des fortifications fut démoli, le consulat ôté aux Réformés, et l'académie, qui faisait vivre beaucoup d'habitants, transférée à Puy-Laurens.

SAVOYE (Daniel), peintre et graveur, né à Grenoble, en 1644, et mort à Erlangen, en 1716. Il étudia à Paris sous *Sébastien Bourdon*; puis il entre-

prit, pour achever son éducation, un voyage en Italie, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. A la fin, il se fixa à Dresde où il séjourna 18 ans. Son œuvre consiste en une foule de petits sujets, dont beaucoup, dit Nagler, doivent s'être perdus. En effet, nous ne trouvons le nom de Savoye dans aucun catalogue. La Galerie de Dresde ne possède de lui que le *Portrait de sa femme*. B. Vogel, Hekenauer, Marchand, J.-A. Seupel, Seiler, G.-P. Rugendas, J.-G. Wolfgang, etc., ont gravé de ses portraits. On a de lui-même plusieurs gravures : 1° *La fuite en Egypte*. La Sainte famille se repose auprès de la fontaine, trois anges l'entourent; à gauche, se voit l'âne attaché à un arbre. Signé D. S. sc. — 2° *Suite de 12 petits sujets de genre*, avec soldats et officiers dans différentes poses. Ces gravures, dit Nagler, ne rappellent pas la manière de la feuille précédente; mais, comme elles portent la signature D. S. sculpsit, on peut les lui attribuer, à moins qu'elles ne soient du peintre flamand Charles de Savoye, qui vécut dans le même temps. — 3° *Costumes de la Noblesse françoise sous Louis XIII*, fond de paysage. Cette suite de 6 petites feuilles, avec le monogramme de Daniel Savoye, est très-rare.

SAXE (Arminius-Maurice de), un des plus grands capitaines de son siècle, fils naturel d'Auguste II, électeur de Saxe, et de la comtesse de Königsmarck. Quoique né à Dresde, le 19 octobre 1696, il appartiendrait à la France par l'éclat que ses victoires ont jeté sur le règne de Louis XV, lors même qu'il n'aurait pas obtenu, en 1746, des lettres de naturalité en récompense de ses glorieux services.

Les premiers penchants de Maurice de Saxe révélèrent un homme de guerre; les exercices militaires furent l'unique amusement, la seule occupation de son enfance. A l'âge de douze ans, il s'arracha des bras de sa mère, qui l'adorait, pour aller servir comme volontaire dans l'armée du prince Eugène. Il assista au siége de Lille en 1708, et, l'année suivante, il remplit les fonctions d'adjudant à celui de Tournai, où il eut un cheval tué sous lui. Le mépris du danger qu'il montra à la bataille de Malplaquet lui mérita des éloges et lui attira en même temps des réprimandes de la part du prince Eugène. Avide de gloire et de dangers, il alla offrir, en 1710, son épée au czar Pierre, qui faisait le siége de Riga; mais, la ville prise, il retourna en Flandres. Il se trouvait au siége de Béthune, qui se rendit le 29 août. En 1711, il suivit son père en Poméranie, et se signala par son intrépidité au siége de Stralsund. Charmé de la valeur de son fils, le roi Auguste lui permit de lever un régiment de son nom. Maurice apporta le plus grand soin dans le choix de ses officiers, et forma une troupe d'élite à la tête de laquelle il combattit à Gadebusch. Trois fois il ramena à la charge son régiment, qui fut presque détruit, en sorte qu'il ne put prendre part aux opérations de la campagne suivante. L'inaction à laquelle il se trouva ainsi condamné, laissa dans son cœur un vide que vinrent combler de faciles amours. Dans l'espoir que le mariage amortirait l'impétuosité de ses passions, sa mère lui fit épouser la comtesse de Loben; mais son attente fut trompée, et cette union malheureuse fut finalement rompue par un divorce. Après avoir remis sur pied son régiment, Maurice partit pour la Poméranie, qui était alors le théâtre de la guerre. Les Confédérés de Sandomir ayant tenté de l'enlever en route, il leur échappa après une défense héroïque que l'on a comparée à celle de Charles XII à Bender. Après la prise de Stralsund, défendu par le roi de Suède en personne, et la conclusion de la paix, le jeune comte, qui ne pouvait supporter les hauteurs du ministre favori de son père, alla combattre comme volontaire en Hongrie sous les drapeaux du prince Eugène. Au retour de cette campagne, Auguste II le décora de l'ordre de

l'Aigle blanc; mais le séjour de Dresde ne lui en devint pas plus agréable, en sorte que, dès 1720, il fit un voyage en France, où il trouva une nouvelle patrie. Le duc d'Orléans, à qui il fut présenté, lui proposa d'entrer au service de Louis XV avec le grade de maréchal de camp. Maurice accepta du consentement de son père, et il obtint en même temps un régiment d'infanterie allemande, qu'il s'appliqua à exercer d'après une nouvelle méthode, fruit de ses méditations et de son expérience. Dès lors, entouré d'un petit cercle d'amis, au nombre desquels on comptait le chevalier Folard, qui devina son génie, le comte de Saxe se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques, surtout de la partie qui concerne l'attaque et la défense des places, fuyant la Cour et ne cherchant de distractions que dans la société des actrices ou d'autres femmes aux mœurs légères. Les Courlandais l'enlevèrent à cette vie de travail et de plaisirs en l'élisant duc de Courlande, en 1726. Maurice, acceptant l'honneur dangereux qui lui était offert, partit sur-le-champ pour Mittau. La duchesse douairière Anne Ivanovena, nièce de Pierre-le-Grand, qui s'éprit d'amour pour lui, se prononça en sa faveur; mais la czarine Catherine se déclara son ennemie, et les Polonais, de leur côté, le proscrivirent. Maurice essaya de lutter à la tête d'une poignée de soldats que la générosité de Mlle Lecouvreur, sa maîtresse, le mettait en état de soudoyer, jusqu'à ce que les Etats de Courlande, intimidés par les Russes et les Polonais, eussent consenti à annuler son élection. Dans cet abandon général, Maurice comprit que la partie était perdue; il revint donc à Paris, en 1729, et se replongea dans les voluptés et dans l'étude. La guerre suscitée par l'élection de Stanislas Leczinski au trône de Pologne, lui ouvrit enfin la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire. Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Berwick, il se fit remarquer par son courage intrépide, notamment à la prise de Kehl, qu'il fut chargé d'investir, à l'attaque des lignes d'Ettingen, où il décida la victoire, et à la conquête de Philipsbourg. Elevé au grade de lieutenant-général en 1734, il servit successivement sous les maréchaux d'Asfeld et de Coigny, et il eut l'honneur de tenir en échec le prince Eugène, qui ne put pénétrer dans le pays Messin. La paix, signée le 11 avril 1736, le condamna de nouveau au repos. Au retour d'un voyage à Dresde, dans le but de faire valoir ses droits sur la Courlande, l'objet constant de ses regrets, Maurice consacra ses loisirs à réfléchir sur ses campagnes et à coucher par écrit le résultat de ses méditations. Telle fut l'origine de ses *Rêveries*, ouvrage informe, sans doute, car Maurice n'avait reçu aucune éducation littéraire, mais écrit d'un style mâle et rapide et rempli de vues neuves, hardies, profondes. On sait que la mort de Charles VI replongea l'Europe dans les horreurs de la guerre. Le comte de Saxe reçut le commandement de l'avant-garde dans l'armée qui envahit la Bohême. C'est lui qui conçut l'audacieux projet d'enlever Prague par escalade. Chargé d'exécuter ce coup de main, il réussit, contrairement à l'opinion des plus vieux officiers, et, ce qui rehausse singulièrement sa gloire, il adopta de si sages mesures, que la capitale de la Bohême échappa aux horreurs presque inséparables d'une prise d'assaut. Après la reddition d'Egra, dont il dirigea le siége, il partit pour Pétersbourg dans l'intention de réclamer des biens appartenant à sa mère en Livonie. A son retour, il trouva la situation complétement changée. Les Autrichiens avaient pris une telle supériorité sur leurs ennemis, qu'il ne resta aux Français d'autre parti que d'évacuer la Bohême et de se replier sur le Rhin. Pour lui témoigner sa satisfaction des services qu'il avait rendus dans cette campagne, Louis XV lui permit de lever un régiment de houlans, qu'il

composa d'hommes choisis, endurcis aux fatigues de la guerre, et qu'il conduisit en Alsace, où il fut chargé de la défense des lignes de Lauterbourg. Peu de temps après, le roi le rappela pour le mettre à la tête de l'expédition qu'on préparait contre l'Angleterre. Une tempête ayant dispersé la flotte, il revint à Paris et fut déclaré maréchal de France. Dans la campagne de 1744, il obtint le commandement de l'armée d'observation qui couvrit les siéges de Menin, Ypres et Furnes. A son départ pour l'Alsace, le roi le laissa en Flandres avec des forces trop inférieures à celles de l'ennemi pour qu'il pût rien entreprendre. Réduit ainsi à la défensive, il prit position derrière la Lys sous Courtray, et par ses savantes dispositions, il tint les alliés en échec et conserva les conquêtes faites au début de la campagne. Commandant en chef dans la campagne de 1745, le maréchal de Saxe, quoique malade, et presque à la mort, déploya une activité surprenante. Sa première entreprise fut le siége de Tournay. Les alliés ne voulurent point laisser tomber cette place importante sans essayer de la secourir. Le maréchal marcha à leur rencontre et prit position à Fontenoy. La bataille s'engagea le 11 mai, dès l'aube du jour. Elle dura jusqu'à trois heures, et, après diverses péripéties, un suprême effort donna la victoire aux Français. Tournay ouvrit ses portes aux vainqueurs; Gand, Bruges, Oudenarde, Ostende, Nieuport, Ath, tombèrent au pouvoir du maréchal, que le roi récompensa de ses services par une pension de 40,000 livres, avec la jouissance du château de Chambord. Maurice passa l'hiver à Gand, méditant la prise de Bruxelles, dont il s'empara en effet par un hardi coup de main; puis il revint à Paris. Son voyage à travers les provinces ressembla à une marche triomphale, et son court séjour dans la capitale fut une perpétuelle ovation. Dès le 15 avril, il retourna à Gand pour ouvrir la campagne de 1746, qui fut signalée par la prise de Malines et d'Anvers, et par la glorieuse, mais stérile victoire de Rocoux (11 oct.). Par provision du 12 janvier 1747, Louis XV, quoiqu'il n'aimât pas son général et qu'il se méfiât même de lui, parce qu'il était étranger et protestant, le nomma maréchal-général, titre qu'un général huguenot, le grand *Turenne*, et Villars avaient seuls porté avant lui. Les mouvements de l'ennemi rappelèrent bientôt Maurice dans les Pays-Bas. Il fit occuper la Flandre hollandaise par le danois Lowendahl, et se chargea lui-même d'assiéger Maëstricht; mais avant de commencer le siége de cette forte place, il jugea nécessaire d'éloigner l'armée ennemie, qui occupait à Lawfeldt une formidable position. Il alla donc l'y attaquer, le 2 juillet 1747. Après une lutte acharnée, le duc de Cumberland, qui commandait les alliés, se retira en bon ordre, et les Français, restés maîtres du champ de bataille, eurent une victoire de plus à inscrire dans leurs fastes militaires. Par provision du 12 janvier 1748, le maréchal fut nommé commandant général des Pays-Bas. La paix, qui se conclut peu de temps après, mit un terme à ses exploits. Il se retira à Chambord, où il vécut au milieu d'un luxe asiatique, partageant son temps entre les manœuvres, les bals, les concerts, les parties de chasse, les festins, la galanterie, et cherchant à oublier, au sein de plaisirs étourdissants, le duché de Courlande, dont il avait failli d'être le souverain. Comme César, il eût mieux aimé être le premier dans un village que le second dans la capitale du monde. A cet égard, sa passion allait si loin, qu'il eut, dit-on, l'intention d'abandonner sa délicieuse retraite de Chambord pour aller prendre possession de la souveraineté de l'île de Tabago !

Maurice de Saxe avait reçu de la nature une santé de fer, une force prodigieuse. Sa haute taille, son teint basané, ses sourcils noirs et épais donnaient à sa physionomie quelque chose de dur qui était tempéré par un sou-

rire gracieux. Son abord était sévère et brusque ; mais son cœur était plein d'humanité et sa générosité sans bornes. Avare du sang de ses soldats, il se montra toujours jaloux de leur bien-être ; aussi en était-il adoré. Ses officiers s'accordaient à reconnaître en lui les talents du bon général, le coup d'œil, l'esprit de ressource, la vigilance, l'art de deviner les projets de l'ennemi, celui non moins difficile de garder le secret sur les siens, et le talent d'exécuter ses plans avec rapidité. Aussi l'armée française avait-elle en lui une confiance entière, et le gouvernement même était si bien convaincu de son mérite, qu'il le laissait arbitre absolu de toutes ses opérations.

Les excès dans lesquels se plongeait le comte de Saxe avaient, depuis plusieurs années, ruiné sa robuste constitution, lorsqu'il fut attaqué d'une fièvre putride contre laquelle échoua tout le talent de *Sénac*, premier médecin du roi (1). Il mourut le 30 nov. 1750. Son corps, transporté à Strasbourg, fut déposé dans le temple Saint-Thomas, où Louis XV lui fit élever un magnifique mausolée, chef-d'œuvre du célèbre Pigalle.

Après la mort du maréchal, on publia, comme extraits de ses papiers.

I. *Mémoire sur l'infanterie*, La Haye, 1753, in-8°; Basle, 1753, in-8°; trad. en allem., Strasb., 1753, in-8°.

II. *Mémoires sur l'art de la guerre de Maurice, comte de Saxe, ou ses Réveries, augmentées d'une Histoire de sa vie*, Paris, 1757, 2 vol. in-4°, avec figg.; Dresde, 1757, 2 vol. in-8°, avec figg.; trad. deux fois en allem., Leipz., 1757, in-fol., et 1767, in-8°.

III. *Esprit des loix de la tactique et des differentes institutions militaires*, ou *Notes du maréchal comte de Saxe, commentées par Bonneville*, Lyon, 1762, in-4°, avec figg.

(1) *Jean-Baptiste Sénac* était né, en 1693, d'une famille protestante de la Gascogne ; il avait même été proposant, s'il faut en croire la Biogr. univ.; mais il avait abjuré longtemps avant d'avoir acquis la moindre réputation. Il dut sa fortune au maréchal de Saxe.

IV. *Lettres et mémoires choisis parmi les papiers du maréchal de Saxe*, Paris, 1794, 5 vol. in-8°.

SAY, famille protestante, vraisemblablement originaire du Languedoc, mais réfugiée en partie dans la Grande-Bretagne, où nous trouvons, dans le XVIIIe siècle, un pasteur dissident, *Samuel* Say, mort à Londres en 1743, à l'âge de 68 ans, qui s'est fait connaître par un recueil de poésies, imp. in-4° sous ce titre : *Poems, with two Essays on the harmony, variety and power of numbers*, et un capitaine du génie, *H. Say*, dont on a *Description of an instrument proper to measure the volume of a body without plunging it into any liquid*, ins. dans le Journal de Nicholson (1797).

Une branche de cette famille s'est fixée en Amérique. *Thomas* Say, ayant abandonné l'église épiscopale pour se réunir à la secte des Quakers, se joignit à Guillaume Penn et alla s'établir en Pensylvanie. Son fils BENJAMIN, médecin à Philadelphie, servit dans la guerre de l'indépendance. Il a publié, dans les Memoirs medic. (1792), *Case of a spasmodic affection of the Eyes*. Nous savons qu'il laissa plusieurs enfants de son mariage avec *Anne Bonsall*; mais nous ne connaissons que l'aîné, THOMAS, né le 27 juill. 1787, qui fut élevé dans l'école des Quakers à Westtown, au sortir de laquelle il fut placé dans une maison de commerce. Passionné, dès son enfance, pour l'étude de l'histoire naturelle, Thomas Say y consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober à ses autres occupations. Peut-être ses affaires en pâtirent-elles ; ce qui est certain, c'est qu'elles ne prospérèrent pas et qu'il perdit tout son patrimoine. Ses études favorites le consolèrent de sa ruine. Appelé sous les drapeaux dans la dernière guerre des Etats-Unis contre l'Angleterre, il dut nécessairement les interrompre ; mais la paix faite, il s'y remit avec un redoublement d'ardeur. Dès 1812, c'est-à-dire dès sa fondation, l'Académie des sciences naturel-

les de Philadelphie l'admit dans son sein; il lui rendit d'importants services, en prenant notamment la part la plus active à la rédaction de son Journal fondé en 1817, et en enrichissant considérablement ses collections. Attaché aux expéditions qui furent envoyées en Floride, en 1817, dans les Montagnes Rocheuses, en 1819, et aux sources du S. Peter's River, en 1823, il rapporta un riche butin de ces excursions scientifiques. En 1825, il fut un des fondateurs de New-Harmony. C'est là qu'il se maria avec *Lucy W. Sistare*, de New-York, et qu'il composa ce que l'on possède de son Entomologie et de sa Conchyliologie. Sa santé affaiblie par l'excès du travail ne put résister à une attaque de fièvre typhoïde qui le conduisit au tombeau le 10 oct. 1833, pendant une visite qu'il fit à Philadelphie.

Ce laborieux écrivain a publié une foule d'articles très-remarquables, principalement sur les animaux invertébrés d'Amérique, dans le Journal of the Academy of natural sciences (T. I-V), dans les American philosophical Transactions (T. I, II, IV de la nouvelle série), dans les recueils des Lyceum de Philadelphie et de New-York, dans le New-Harmony Disseminator. Dans l'Account of an expedition from Pittsburg to the Rocky Mountains performed in the years 1819 and 1820, toute la partie zoologique est de lui. On lui doit aussi les notes relatives à la zoologie et à la botanique, une partie du vocabulaire des dialectes indiens, etc., publiés dans le Narrative of an expedition to the source of S. Peter's River, performed in the year 1823. Tous les articles d'histoire naturelle dans l'édition américaine de l'Encyclopédie de Nicholson, sont également sortis de sa plume. Enfin il est auteur de *American Entomology*, publié dans le Philadelphia Museum (T. I-III) 1824-28, et du Glossaire imprimé en 1825; — de *American Conchology* (six numbers and a glossary) imp. de 1830 à 1834, à New-Harmony, Indiana; — et de *Descriptions of new species of curculionites of North America*, New-Harmony, 1831.

Une autre branche de la même famille resta à Nismes. C'est là qu'habitait, au commencement du XVIIIe siècle, *Louis Say*, dont les deux fils FRANÇOIS-SAMUEL, pasteur à Wheler-Street (1), et JEAN, marchand drapier, furent reçus bourgeois à Genève, le 28 août 1730. C'est apparemment du second que descendait le célèbre économiste *Jean-Baptiste* Say, né à Lyon, le 5 janv. 1767, d'un négociant honorable.

Jean-Baptiste Say sortant de notre cadre, nous nous bornerons à rappeler les principaux incidents de sa vie, en prenant pour guide le très-bon article que Blanqui lui a consacré dans la Biographie universelle. Son père l'envoya en Angleterre pour y apprendre la langue anglaise et le commerce. De retour en France, il entra dans une maison de banque dirigée par *Clavière*, depuis ministre des finances. Il débuta dans la carrière littéraire par une très-médiocre brochure sur la *Liberté de la presse*, Paris, 1789, in-8°, qu'il publia sous le voile de l'anonyme. Mirabeau l'employa ensuite à la rédaction du Courrier de Provence. En 1792, il fit la campagne contre les Prussiens. Deux ans après, il fonda avec ses amis la *Décade philosophique*, dont il fut, pendant six ans, le rédacteur en chef. En 1799, il entra dans le tribunat, mais son amour pour la liberté le fit bientôt éliminer. Dès lors il ne reparut plus sur la scène politique; il se tourna du côté de l'industrie, et à force de travail, il réussit. Parlerons-nous de l'espèce de nouvelle sentimentale qu'il fit imprimer sous ce titre : *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Paris, 1800, in-8°, après l'avoir, sans succès, présentée à l'Institut pour un concours?

(1) Nous soupçonnons que ce François-Samuel est le même que le poëte dont nous avons parlé plus haut, et peut-être le capitaine du génie H. Say est-il identique avec *Horace Say*, dont nous dirons un mot ailleurs. Nous n'avons aucun moyen de nous en assurer.

Ce n'est pas sur de semblables bagatelles que s'est fondée sa réputation. Elle repose sur une base bien autrement solide; nous voulons parler de son *Traité d'économie politique*, Paris, 1803, 2 vol. in-8°, réimp. six fois et trad. dans toutes les langues. Au jugement de Blanqui, si Say n'a pas trouvé les vérités fondamentales de la science qu'Adam Smith avait découvertes avant lui, il a su les fortifier par des preuves nouvelles, les exposer avec méthode et une grande clarté, et les mettre ainsi à la portée de toutes les intelligences. Ce qu'il y a de plus neuf dans son livre, c'est la théorie des débouchés. Il démontre parfaitement la solidarité des peuples, la folie de la guerre, l'union de la paix avec la prospérité des nations. Certes on reconnaîtra avec Blanqui, qu'il fallait du courage, sous l'Empire, pour prêcher la paix au milieu de guerres sans cesse renaissantes, la liberté du commerce en présence du blocus continental, l'allégement des charges en regard de l'augmentation des impôts de consommation, l'économie au sein d'un effroyable gaspillage. Ce courage, Say l'a eu; c'est un titre de gloire; mais, d'un autre côté, il faut avouer que s'il a fort bien signalé les sources de la richesse publique, il a laissé à ses successeurs le soin de résoudre le terrible problème de l'équitable répartition des produits du travail. Après la restauration, il alla en Angleterre pour constater la situation industrielle du pays. A son retour, il fit paraître *De l'Angleterre et des Anglais*, Paris, 1815, in-8°; 3e édit., 1816, suivi bientôt du *Catéchisme d'économie politique*, Paris, 1815, in-12; 2e édit. augm., Paris, 1822; nouv. édit. avec une Préface de Ch. Comte, Paris, 1834, in-12. Quelque temps après, sous le titre de *Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, Paris, 1817, in-18, il publia un recueil de pensées, où il se montra « tel qu'il était dans la vie privée, sceptique, railleur, ennemi de tout préjugé, sévère pour lui-même comme pour autrui, indépendant, laborieux, économe. » Cependant ses doctrines, qui comptaient déjà un grand nombre de partisans, rencontraient aussi dans Malthus, Ricardo, *Sismondi* et d'autres de puissants antagonistes. C'est au milieu des luttes qu'il eut à soutenir pour les défendre, qu'il fut appelé à donner au Conservatoire des arts et métiers des leçons qu'il publia sous ce titre : *Cours complet d'économie politique*, Paris, 1828-30, 6 vol. in-8°, « vaste encyclopédie économique, dit Blanqui, où Say a réuni les faits destinés à justifier ses théories et à les éclairer. » Le gouvernement de Juillet l'appela à la chaire d'économie politique au Collége de France. Il ne la remplit pas longtemps. Une attaque d'apoplexie termina ses jours le 15 nov. 1832. Il laissa de son mariage (1793) avec Mlle de *Loches*, deux filles, dont l'une épousa Ch. Comte, et deux fils, l'un desquels, **Horace-Emile**, membre du conseil général de la Seine et du Conseil d'Etat sous la seconde République, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages sur l'économie politique.

Outre les écrits déjà cités, on doit à Say quelques ouvrages moins importants. Nous mentionnerons encore l'*Economie politique sur la balance des consommations avec les productions*, Paris, 1824, in-8°, et les *Mélanges et correspondance d'économie politique*, Paris, 1833, in-8°, ouvrage posthume dans lequel on a inséré les *Lettres à Malthus*, publiées d'abord en 1820.

Jean-Baptiste Say avait deux frères. L'un d'eux, *Horace*, chef de bataillon du génie, collaborateur de la Décade philosophique et auteur d'un *Cours de fortifications* publié dans le T. I du Journal de l'Ecole polytechnique, mourut à Césarée des blessures qu'il avait reçues au siége de St-Jean-d'Acre. L'autre, *Louis*, raffineur de sucre à Nantes, mort à Paris en 1840, a publié quelques écrits d'économie politique assez médiocres, dans lesquels il affecte de critiquer les doctrines de son

frère. Le plus important est son *Traité élémentaire de la richesse individuelle et de la richesse publique*, Paris, 1827, in-8°; trad. en angl., Nantes, 1829.

SCALBERGE (Pierre), peintre et valet de chambre du roi, mort à Paris et enterré aux SS. Pères, le 24 déc. 1640, à l'âge de 48 ans. On ne sait rien sur sa vie. Scalberge s'adonna aussi à la gravure avec quelque succès. On connaît de lui environ 50 estampes dont plusieurs, au jugement de Robert Dumesnil, témoignent « qu'il eut quelque talent pour la composition et qu'il visita l'Italie. » Nous ignorons si sa femme, *Marie Le Tellier*, lui donna des enfants. On doit sans doute voir un de ses parents dans la personne du ministre de Chartres *Scalberge*, qui fut député à un synode de Charenton, en 1653. Ce dernier était vraisemblablement *Philippe Scalberge*, dont on a une thèse *De peccato originali*, insérée dans les Thèses de Sedan.

Voici quelles sont les pièces de l'OEuvre de Pierre Scalberge : 1° *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*, d'après lui-même. — 2° *Le Sacrifice d'Abraham*, d'après Raphaël. — 3° *Le Jugement de Salomon*, d'après le même. — 4° *Sainte famille*, d'après lui-même. — 5° *Jésus au jardin des Oliviers*, d'après lui-même. — 6° *Saint-Jean-Baptiste*, d'apr. le chev. Joseph Cesari d'Arpino, dit le Josépin. — 7° *Saint-Jérome*, d'apr. lui-même. Ces 7 gravures portent la date de 1637. — 8° *Le corps de J.-Ch. devant le sépulcre*, d'apr. lui-même, 1638. — 9° *L'ensevelissement de Notre Seigneur*, d'apr. Jacques da Ponte, dit le Bassan, 1638. Pet. Scalb. pictor, et in ære cœlator delineabat Parisiis. — 10° *Le Christ porté au tombeau*, d'apr. Raphaël. P. Scalb. delin. — 11° *L'enfant Jésus et le petit Saint-Jean*. « Composition dans un paysage, sans nom ni marque, et dont les figures sont traitées dans le goût de Robert Picou ; » attribuée à Scalberge par Ottley. — 12° *La bataille de Constantin*, d'après Raphaël, 1637. — 13° *La Statue équestre de Marc-Aurèle animée*; suite de 13 estampes, y compris le frontispice, 1637. — 14° *Psyché dans l'Olympe*, d'après Louis Cardi, dit le Cigoli ou Civoli, 1637. — 15° *L'éducation de l'Amour*, suite de 12 estampes, fond de paysage, 1638. — 16° *Les Nymphes de Diane disputant le prix de l'arc*, d'apr. Dominique Zampierri, dit le Dominiquin. — 17° *Jeux d'enfants*; J. Lagniet ex.; suite de 4 estampes dont 3 sans marque. — 18° *Bacchanales en forme de frises*; deux pièces dont l'une sans nom, sur l'autre Huart excu. — 19° *L'Amour en chasse*; sans marque. — 20° *Le Jugement de Pâris*: sans marque. — Les morceaux sans marque sont attribués à Scalberge par Ottley.

SCALIGER *Voy.* L'ESCALE.

SCHAD (Daniel), en latin *Schadæus*, Saxon d'origine, fut appelé comme pasteur à Oberkirch, où la Réforme avait été prêchée pour la première fois, en 1571, par *Paul Soldinus*, sous la protection de *Wolfgang d'Oberkirch* (1). Son troupeau n'était pas nombreux, à peine son église comptait-elle une centaine de fidèles, y compris quelques habitants d'Obernay, qui la fréquentaient assidûment, depuis que l'intervention de Strasbourg avait forcé le magistrat de cette ville impériale à lever la défense qu'il avait faite à ce sujet. Après la mort de Wolfgang [9 janv. 1585], dont Schad prononça l'oraison funèbre (imp. à Strasbourg, 1585, in-4°), le pasteur eut beaucoup à souffrir des persécutions des Catholiques, persécutions qu'il a consignées dans une espèce de journal, qui existe encore en msc. et qu'il a intitulé : *Verzeichniss was sich zwischen mir und meinem Gegentheil den Papisten zu Oberehnheim zugetragen*. Un sermon prêché par lui contre la messe, qu'il traita d'idolâtrie, acheva d'irriter ses adversaires, comme il

(1) Plusieurs autres familles nobles d'Alsace embrassèrent aussi la religion protestante et l'introduisirent dans leurs domaines, comme les *Fleckenstein*, les *Wurmser*, les *Böcklin*, *Mars d'Eckwersheim*, *Louis de Bock*, sieur de Gerstheim, *Sebastien Mueg*, sieur de Boffsheim, les seigneurs de *Barstell*, etc.

le raconte lui-même dans son *Kurzer wahrhaftiger Bericht dass die päpstische Opfermess ein schröcklich Abgötterei sey*, 1589, in-4°. L'empereur Rodolphe fit fermer son église en 1590. Schad se retira à Francfort-sur-le-Mein, où il fit imprimer son sermon d'adieu, en 1591, in-4°; mais bientôt après, il fut appelé comme pasteur à Laybzsch, dans la principauté d'Altenbourg, s'il faut en croire Jöcher, qui lui attribue *Der Jugend Wohl-Leben*, réimp. à Leipzig, en 1659, et deux sermons *Vom heiligen Abendmahl*.

Son fils Elie, né à Liebenwerda, vers 1545, pasteur et professeur de langue hébraïque à Strasbourg, se montra toute sa vie animé d'un grand zèle pour la conversion des Juifs. Il fonda une société dans ce but et publia : חמשה, *das ist Fünff Bücher des newen Testaments durch M. Eliam Schadeum und mit seinen Schrifften gedruckt zu Strasbourg*, 1592, in-12. C'est la traduction allemande des Evangiles de Luc et de Jean, des Actes des apôtres, des Epitres aux Romains et aux Hébreux, et de quelques prophéties tirées des Prophètes et des Psaumes, imprimée en caractères hébraïques. Jöcher affirme qu'il a écrit aussi sur les prophètes Amos et Jonas, et que l'on trouve de lui dans le Vergnügnen müssiger Stunden (P. IV) de Th. Crusius, un Jugement sur les écrits théologiques de Paracelse. Il mourut le 19 nov. 1593 (1), laissant un fils, nommé Osée, qui a été aussi pasteur à Strasbourg et à qui l'on doit, selon Jöcher :

I. *Summum Argentoratensium templum.*

II. *Strasb. Fastnachts-Büchlein.*

III. *J. Sleidanus verus et ad nostra tempora usque continuatus, das ist Beschreibung allerlei fürnemer Handel und Geschichten in Glaubens-und weltlichen Sachen*, Strasb. 1621, in-fol.

(1) Il eut pour successeur dans la chaire d'hébreu *Tobie Speccer*, né à Strasbourg le 18 juill. 1565 et mort le 5 août 1622, après avoir rempli les places de pasteur à Oberhausbergen et à Strasbourg, de professeur d'hébreu, puis de théologie, et de recteur de l'université en 1613 et en 1620.

M. Röhrich signale, en outre, *Epistolarum theologicarum in causâ maximè sacramentariâ*, précieux recueil, en 2 vol. in-fol., de copies de lettres de nos réformateurs, prises en grande partie sur les originaux, et d'autres documents, la plupart inédits, se rapportant aux quarante années écoulées de 1524-1564.

SCHEFFER (Jean), un des plus savants philologues et antiquaires de son temps, né à Strasbourg en 1621 et mort à Upsal, le 26 mars 1679. Scheffer étudia au gymnase de sa ville natale, et se fit remarquer par ses rapides progrès dans les langues et dans l'histoire. Dès l'âge de 22 ans, il donna des preuves remarquables de sa vaste et profonde érudition. Pour échapper au tumulte des guerres qui désolaient alors l'Alsace, et se procurer la tranquillité nécessaire à ses travaux, il se rendit en Suède, où la reine Christine l'accueillit avec bienveillance et lui fit obtenir, en 1648, la chaire d'éloquence et de politique à l'université d'Upsal. Ses emplois se multiplièrent avec le temps grâce à la protection du comte de *La Gardie*, chancelier de l'université, dont il avait mérité l'estime. Nommé professeur honoraire du droit de la nature et des gens, assesseur du Collége royal des antiquités et bibliothécaire de l'académie, il justifia ces distinctions par ses nombreux et importants travaux. En voici la liste.

I. *Diss. de varietate navium apud veteres*, Arg., 1643, in-4°; réimp. avec le N° IX, et ins. dans le Thesaurus antiq. græc. de Gronovius (T. XI).

II. *Agrippa liberator, sive diatriba de novis tabulis*, Arg., 1645, in-16; réimp. dans le Thes. antiq. roman. de Grævius (T. VIII) et dans la Bibl. de Zorn (T. II).

III. *Epistola de triremibus veterum*, publ. dans la Centur. I des Epistolæ medicinales de Th. Bartholin (1663).

IV. *Æliani variæ Historiæ*, *græc. et lat.*, *notis illustratæ*, Arg., 1647, in-8°; nouv. édit. par *J. Kuhn*, Arg., 1685, 8°.

V. *Epistola consolatoria ad B. et J. Skytte in obitum matris ipsorum*, Upsal., 1650.

VI. *Latini Pacati Panegyricus, cum notis*, Holmiæ, 1651, in-8°; nouv. édit. augm., Upsal., 1668, in-8°.

VII. *Oratio funebris in obitum Jacobi Ponti de La Gardie*, Ups., 1652, 8°.

VIII. *De stylo ad consuetudinem veterum liber singularis*, Ups., 1653, 8°; nouv. édit. revue et augm. du N° XII, Ups., 1657; 1665; nouv. édit., *accessit J.-H. Bœcleri dissert. de comparandâ latinæ linguæ facultate*, Ienæ, 1678; 1690, in-8°.

IX. *De militiâ navali veterum lib. IV*, Ups., 1654, in-4°.

X. *Oratio in decessu reginæ Christinæ*, Ups., 1654.

XI. *De antiquorum torquibus syntagma*, Holm., 1656, in-8°; Hamb., 1707, in-8°, et dans le Thes. antiq. roman. (T. XII).

XII. *Gymnasium styli, seu de vario scribendi exercitio ad exemplum veterum. Præmittitur liber de stylo*, Ups., 1657, in-8°.

XIII. *Titulus sepulchralis in obitum Caroli Gustavi regis*, Ups., 1660, fol.

XIV. *Memoriæ Jacobi Augusti et Joannis Caroli de La Gardie*, Ups., 1662, in-fol.

XV. *Epistola de Torque Frothonis III, ac pygmæorum fabulâ*, publiée dans la Centur. IV des Epist. med. de Bartholin (1667).

XVI. *Phædri Fabularum lib. V cum annotationibus*, Ups. 1663; 1667, 8°; Hamb., 1673, in-8°.

XVII. *De naturâ et constitutione philosophiæ italicæ seu pythagoricæ liber singularis*, Ups., 1664; 1691, 8°.; Witteb., 1701.

XVIII. *Diss. de republicâ felici et diurnâ, ex Sallustii Catil. cap. IX*, Ups., 1664, in-4°.

XIX. *Arriani Tactica et Mauricii Artis militaris lib. XII, græc. et lat., cum notis*, Ups., 1664, in-8°.—Edition très-fautive.

XX. *Gotrichi et Rolfi Westrogothiæ regum historia. Accedunt notæ politicæ*, Ups., 1664, in-8°.

XXI. *Petronii fragmentum nuper repertum, cum annotationibus*, Ups., 1665, in-8°; Lips., 1666, in-8°.

XXII. *Oratio ad Carolum regem*, Ups., 1665, in-4°.—Un autre discours adressé par Scheffer au même prince a été imp. à Upsal, 1673, in-4°.

XXIII. *Regnum romanum, sive Dissertationes polit. septem in lib. I Titi-Livii*, Ups., 1665, in-4°.—Le Cat. de la bibl. du docteur Williams en cite une édit. d'Upsal, 1652, in-4°.

XXIV. *Upsalia antiqua*, Ups., 1666, in-8°.—Ouvrage rare et curieux.

XXV. *Appendix notarum in fragmentum Petronii*, Ups., 1668, in-8°.

XXVI. *Memoria J. Canuti Lenæi, archiepisc. Upsaliensis*, Ups., 1669, 4°; réimp. dans la Décad. XIII des Memoriæ theologorum, de Witten (1684).

XXVII. *Graphice, seu de arte pingendi liber singularis*, Norimb., 1669, 8°.

XXVIII. *Institutio regia, linguâ veteri suecicâ, cum versione latinâ et notis*, Holmiæ, 1669, in-fol.

XXIX. *Aphtonius, Theon et alii, græc. et lat., cum notis*, Ups., 1670, 8°.

XXX. *Index in libros Grotii de Jure belli et pacis*, Amst., 1670, in-4°.—Anonyme.

XXXI. *Epistola ad Axelium Oxenstierna*, Ups., 1671, in-4°.

XXXII. *De re vehiculari veterum libri II; accedit P. Ligorii, de Vehiculis antiquis fragmentum*, Francof., 1661, in-4°.—Un de ses plus savants ouvrages.

XXXIII. *Memorabilia suecicæ gentis*, Amst., 1671, in-8°; Hamb., 1687, 8°.

XXXIV. *S. Bocharti de quæstione : Num Æneas unquam fuerit in Italiâ, dissert., in latinum versa*, Hamb., 1672, in-12.

XXXV. *De fabricâ triremium Epistola*, Eleuther., 1672, in-4°.—Ouv. très-rare, publ. sous le pseudon. d'*Opelius*. Réimp. dans le Thesaur. antiq. rom. (T. XII).

XXXVI. *Incerti scriptoris sueci, qui vixit circa ann. 1344, breve Chronicon archiepiscoporum, præpositorum, decanorum, etc., ecclesiæ Upsaliensis cum notis*, Ups., 1673, in-8°.

XXXVII. *Lapponia seu gentis regio-*

nisque lapponicæ descriptio accurata, Francof., 1673, in-4°, avec figg.; trad. en allem., Noremb., 1674; Frankf., 1675, in-4°; en angl., Oxf., 1674; en franç., Paris, 1678, in-4°.

XXXVIII. *Hygini opera cum notis*, Hamb., 1674, in-4°.

XXXIX. *Israel Erlandus de vitâ et miraculis S. Erici Sueciæ regis, cum notis*, Holm., 1675, in-8°.

XL. *De tribus orbibus aureis nuper in Scaniâ erutis è terrâ, disquisitio antiquaria*, Holm., 1676, in-8°.

XLI. *Lectiones academicæ seu notæ in scriptores aliquot latinos et græcos*, Hamb., 1675, in-8°; reproduit à Amst., en 1698, sous le titre de *Miscellanea*, avec un éloge de Scheffer.

XLII. *Memoria D. Laurentii Stigzelii, archiepisc. Upsal.*, Holm., 1677, in-8°.

XLIII. *De situ et vocabulo Upsaliæ epistola*, Holm., 1677, in-8°.

XLIV. *Justinus cum annotationibus*, Hamb., 1677, in-12.

XLV. *De excerptis annotationibus ex scriptis Caroli, episc. Arosiensis, judicium*, Holm., 1678, in-8°.

XLVI. *De institutione litterariâ consilium*, Holm., 1678, in-8°; Hamb., 1685, in-8°; réimp. dans le T. II des Variorum authorum consilia et studiorum methodi, par Crenius (Roter., 1692, in-4°).

XLVII. *De antiquis verisque regni Sueciæ insignibus*, Holm., 1678, in-4°.

XLVIII. *Julii Obsequentis de Prodigiis libellus cum annotationibus*, Amst., 1679, in-8°.

XLIX. *Suecia litterata, seu de Scriptis et scriptoribus gentis suecicæ*, Holm., 1680, 8°; réimp. avec des addit. par Moller, Hamb., 1698, in-4°, et dans la Bibliotheca Septentrionis eruditi (Lips., 1699, in-8°).—Catalogue, par ordre chronologique, des ouvrages des savants suédois.

L. *Breviarium Politicorum Aristotelis*, Holm., 1684, in-8°.

LI. *Hugo Grotius de Jure belli et pacis, in usum Gustavi Adolphi, comitis de La Gardie, enucleatus*, Stettin., 1693, in-12.

LII. *Diss. de togâ et sago*, in-4°.

LIII. *De præstantiâ monarchiæ*, 4°.

LIV. *De rotâ fortunæ romanæ*, 4°.

LV. *De instinctu sacrificandi in Gentilibus*, in-4°.

LVI. *De aulico*, in-4°.

LVII. *De clarigationibus bellicis*, 4°.

LVIII. *De senatore*, in-4°.

LIX. *De jure naturæ*, in-4°.

LX. *De ortu statûs politici et normâ politicè vivendi*, in-4°.

Petit-fils de Jean Scheffer, Henri-Théophile, né à Stockholm en 1710, s'appliqua avec succès aux mathématiques, à la physique et surtout à la chimie. La fonte des métaux et l'analyse des substances tinctoriales furent le principal objet de ses expériences. A l'exception de sept ou huit mémoires insérés dans les tomes IX, XI-XIV, XVI et XVIII des Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm, dont il fut nommé membre en 1747, nous croyons qu'il n'a rien fait imprimer; mais, après sa mort, arrivée en 1759, Bergman publia à Stockholm, en 1776, le *Cours de chymie* qu'il avait fait dans cette ville.

SCHATZ (Jean-Jacques), auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'instruction élémentaire, qui ont joui longtemps d'une réputation méritée, naquit à Strasbourg, le 15 juin 1691. Il fit des études en théologie dans les universités de Strasbourg, de Iéna et de Halle, avec l'intention de se consacrer au service de l'Eglise; mais plus tard, entraîné par ses goûts ou dominé par les circonstances, il renonça à la carrière ecclésiastique pour se livrer tout entier à l'enseignement. Recteur à Trarbach en 1720, directeur du gymnase d'Eisenach en 1728, il fut rappelé, en 1737, dans sa ville natale pour y remplir la charge de gymnasiarque et celle de bibliothécaire. Il mourut le 27 déc. 1760. On a de lui :

I. *Bericht von der Verfassung des gymnasii zu Trarbach*, Büdingen, 1725, in-8°.

II. *Gründliche Methode den Kindern das Lesen und Schreiben bald beyzubringen*, Büdingen, 1725, in-8°.

III. *Einleitung in die römisch. Antiquitäten*, Büdingen, 1726; 1730; 1742, in-8°.

IV. *Phraseologia Terentiana*, Büd., 1728, in-8°.

V. *Phrases ex Orationibus Ciceronis*, Ibid., 1729, in-8°.

VI. *Phrases selectiores ex Ciceronis Epistolis ad familiares*, en latin et en allem., 1729, in-8°.

VII. *Vollständiges Lexicon Cornelianum*, Naumb., 1734, in-8°.

VIII. *Anweisung zur Oratorie oder Beredsamkeit*, Iena, 1734, in-8°.

IX. *Versuch einer geographischen Lection*, Iena, 1734, in-8°.

X. *Abriss der Sächsischen, Thüringischen und Hessischen Historie*, Iena, 1734, in-8°.

XI. *Atlas Homannianus illustratus*, Eisenach, 1736-37, en 3 part., in-8°; réimp. plusieurs fois. — Texte explicatif de l'Atlas de Homann enluminé d'après la méthode de Hübner.

XII. *Französisch. Langius, oder erleichterte französische Grammatica*, Frankf. a. M., 1746, in-8°.

XIII. *Kurzer Abriss der Historie des A. und N. Testaments*, Strasb., 1748, in-8°.

XIV. *Examen historicum, das ist auserlesene Frage aus der Historia universali*, Strasb., 1749, in-8°.

XV. *Kern der Geographie*, Strasb., 1749, in-8°; Leipz., 1766, in-8°; nouv. édit. revue et corr. par Schwabe, Rostock, 1775, in-8°; nouv. édit. revue et augm. par Taube, Wien, 1776, in-8°; 1784, in-8°. — Pendant longtemps, la meilleure géographie élémentaire que l'on eût en Allemagne.

XVI. *Examen geographicum, das ist auserlesene Frage aus der Geographie*, nouv. édit., Leipz., 1766, in-8°.

XVII. *Sammlung der auserlesensten Redensarten, welche in P. Ovidii Nasonis libris Tristium enthalten sind*, Nürnb., 1753, in-8°.

XVIII. *Versuch einer Anweisung zur teutschen und lateinischen Orthographie*, Strasb., 1755, in-8°.

XIX. *Einleitung in die alte und neue Kaiserhistorie*, Frankf. a. M., 1756, 8°.

XX. *Bern. de Montfaucon Antiquitates græcæ et rom., in compendium redactæ*, Norimb., 1757, in-fol. avec figg.; en allem., Nürnb., 1757, in-fol.

On trouve, en outre, de lui, dans la Bibliotheca de Franck (Halle, 1719, 4°), *Novum inventum ad promovendum cursum navium in fluminibus*.

SCHEIDT (Balthasar), savant hébraïsant, né à Strasbourg, en 1614, de *Balthasar Scheidt*, juge de police, fit ses études en cette ville, où il fut reçu, à l'âge de 15 ans, maître-ès-arts; puis il partit pour Königsberg, où il passa plusieurs années, donnant des leçons de grec et d'hébreu aux élèves de l'université, et, suivant, en même temps le cours de théologie de Calow. L'amour du pays natal le ramena à Strasbourg, où il prit le grade de licencié en théologie. Nommé, en 1645, professeur de grec, il fut reçu, l'année suivante, docteur en théologie, et obtint, en 1650, la chaire des langues orientales. Il mourut recteur de l'université, le 26 nov. 1670. Travailleur infatigable, Scheidt donnait à peine quatre heures au sommeil; aussi avait-il acquis une érudition prodigieuse, surtout dans les langues savantes. On a de lui quelques dissertations, qui sont devenues extrêmement rares. Nous n'avons pu trouver d'indication complète que pour cinq : I. *De Salomonis mulieribus ex I Reg. XI*, 3, Arg., 1658, in-4°;—II. *Jonas propheta philol. histor. commentario illustratus*, Arg., 1659, in-4°; — III. *De Kikajon Jonæ*, Arg., 1665, in-4°; — IV. *Oleum unctionis sacrum*, Arg., 1665, in-4°;—V. *Disp. XI philol. super Psalterium Davidis hebraïcum*, Arg., 1668, in-4°. Voici les titres de ses autres publications, tels que Jöcher les donne : VI. *Dispp. de universalitate vocationis ad regnum Christi et speciatim de Americanis*; — VII. *De Cleomedis distinctione terrarum*; — VIII. *De as-*

tronomiâ Hebræorum biblicâ; — IX. *De hydrographiâ cum commentatione nauticâ*;—X. *De cabalâ*; — XI. *De linguis*;—XII. *De Elia Thesbite*;—XIII. *In locum Esaiæ VII*, 14-15; — XIV. *In cap. IV Malachiæ*;—XV. *De veritate propheticâ*; — XVI. *De anno jubilæo Hebræorum*; — XVII. *Psalm. CXIX hebraicè, chaldaicè, syriacè et arabicè cum commentariis ebraicis*. Nous ne parlons pas d'une édit. des Histoires d'Hérodien, avec index philologique, publiée à Strasbourg en 1622, in-8°, dont on le dit l'auteur, sans songer qu'en 1622, Scheidt était un enfant de huit ans.

Scheidt a laissé, en outre, un grand nombre de travaux importants en manuscrit. Le plus considérable consiste en passages de la Mischna et de la Gemara propres à éclaircir l'Ecriture Sainte, et classés, dans l'ordre du canon, en dix gros cahiers in-4°, entièrement écrits de sa main. J.-G. Meuschen a imprimé le dixième cahier, intitulé *Prœterita prœteritorum* et se rapportant au N. T., dans son Novum Testamentum ex Talmude et antiquitatibus Ebræorum illustratum (Lips., 1736, in-4°). Les neuf autres, sous ce titre : *Nucleus talmudicus*, sont restés inédits, ainsi que les ouvrages suivants : *Lexicon nominum propriorum in Talmude babylonico occurrentium*, in-4°; *Loci communes res talmudicas complectentes*, in-4°; *Oleloth Leichon Laadi, hoc est, Racemationes vocabulorum barbarorum quibus Hebræorum magistri textum biblicum et talmudicum illustrant*, in-fol.; *Varia miscellanæa*, 4 vol. in-fol.; *Versio latina ordinis I talmudici Seraïm, hoc est, Semina dicti*, in-fol.; *Versio latina ordinis VI talmudici Taharoth mundificæ seu Purificationes dicti*, in-fol.; *Epitome scribendi epistolas græcas*, in-4°; *De poësi græcâ*, in-4°; Διάλογοι, in-4°; *Commentar. de pronunciatione græcarum vocum*, in-4°; *Prælectiones in psalmos graduum*, in-8°; *Syllabus adagiorum hebraïcorum ex Talmude collectorum*, in-8°; *Grammatica rabbinica*, in-8°; *Institutiones linguæ Christo Servatori vernaculæ, id est, syriacæ*, in-8°; *Comment. de vulgatâ versione ex Amama*, in-8°.

Fils de Balthasar et né à Strasbourg en 1651, JEAN-VALENTIN Scheidt fut un médecin célèbre de son temps. Il fit ses études dans les écoles de sa ville natale et fut reçu docteur en 1676. Désirant perfectionner ses connaissances, il se mit ensuite à voyager en Italie, en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, et noua, dans tous ces pays, des relations avec les médecins les plus distingués. A son retour à Strasbourg, il fut appelé à remplir la chaire d'anatomie. Il passa ensuite à celle de pathologie et de pratique, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1731. Il avait été sept fois recteur et était alors médecin de la ville, doyen du collége médical, chanoine de Saint-Thomas et médecin de la cour de Deux-Ponts. On a de lui :

I. *Disp. inauguralis de visu vitiato*, Arg., 1676, in-4°; réimp. sous ce titre : *Visus vitiatus ejusque demonstratio mathematico-medica*, Arg., 1677, in-4°.

II. *Diss. de magnete*, Arg., 1683, 4°.

III. *De duobus ossiculis in cerebro mulieris apoplexiâ extinctæ repertis*, Arg., 1687, in-4°.

IV. *De polypo cordis*, Arg., 1689, 4°.

V. *De usu lienis*, Arg., 1691, in-4°.

VI. *Paradoxa circà generationem hominis*, Arg., 1694, in-4°.

VII. *De lumbagine rheumaticâ*, Arg., 1704, in-4°

VIII. *Splanchnologicæ doctrinæ diss. III*, Arg., 1705-1706, in-4°.

IX. *De vomitu cruento*, Arg., 1709, in-4°.

X. *De quibusdam visûs imminuti vitiis*, Arg., 1720, in-4°.

XI. *Historia lienum ruptorum*, Arg., 1725, in-4°.

A la même famille appartenait sans doute *Jean-Godefroi Scheidt*, qui ne nous est d'ailleurs connu que par une dissert. intitulée : *Historia mulieris cujusdam quæ inopinato casu loque-*

lam amisit et ex insperato casu repentè recepit, Arg., 1725, in-4°.

SCHÉRER (Jean-Frédéric), professeur des langues orientales, ministre de Saint-Pierre-le-Vieux et chanoine de Saint-Thomas, né à Strasbourg, le 18 oct. 1702, et mort en 1778, est auteur de quelques dissertations, toutes publiées à Strasbourg, in-4°.

I. *De præconibus eorumque apud Græcos præcipuè officiis.*

II. *De diis et deabus gentilium in sacrâ Scripturâ memoratis.*

III. *Animadversionum ad Hesychii Lexicon specimen.*

IV. *Observationes ad loca nonnulla Novi Testamenti.*

V. *Diss. philologica de* Καταποντισμῷ *sive supplicio submersionis apud Antiquos, ad illustrandum locum Matt. XVIII*, 5.

VI. *Diss. philologica de synagogâ Libertinorum ad illustr. loc. Act. VI*, 9.

VII. *Diss. philol. de Encæniis ad illust. loc. Joh. X*. 22.

VIII. *Theses philol. ex materiâ de* ἐνταφιασμῷ *depromptæ.*

IX. *De diluviis Veterum.*

X. *Expositio illustrium quæstionum : I. An primi Americæ incolæ fuerint Israelitæ? — II. Quid de jurejurando Judæorum contra Christianos statuendum sit?*

XI. *Diss. philol. de* ἐνταφιασμῷ *sive Veterum ritu condiendi mortuos.* — Rép. *Oberlin.*

XII. *Diss. philol. de* διχοτομίᾳ *Veterum.*

C'est apparemment du mariage de Jean-Frédéric Schérer avec *Marie-Salomé Lederlin* que naquit, en 1741, à Strasbourg, *Jean-Benoît Schérer*, historien et publiciste, qui, après avoir rempli, pendant quelques années, la place de commis au ministère des affaires étrangères à Versailles, partit pour la Russie, où il séjourna treize ans et où il obtint le titre de conseiller. Il mourut dans sa patrie au commencement de ce siècle. On a de lui :

I. *Das heiligen Nestor älteste Jahrbücher*, trad. du russe, Leipz., 1774, 4°.

II. *Nordische Nebenstunden, das ist, Abhandlung über die alte Geographie, Geschichte*, etc., I Theil, Franckf., 1776, in-8°.

III. *Recherches historiques et géographiques sur le Nouveau-Monde*, Paris, 1777, in-8°.

IV. *Histoire raisonnée du commerce de la Russie*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Leipz., 1789, in-8°.

V. *Annales de la Petite-Russie, suivies d'un Abrégé de l'hist. des hetmans des Cosaques et de pièces justificatives; trad. d'après les mss. conservés à Kief*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°.

VI. *Anecdotes intéressantes et secrètes de la cour de Russie*, Lond. et Paris, 1792, 6 vol. in-12.

VII. *Gräuel der Verwüstung oder Blicke in der französisch. Revolution*, Frankf., 1794, in-8°.

VIII. *Chinesische Gedanken*, trad. du chinois en russe par Leontieff, et du russe en allem. par Schérer, Karlsr., 1796, in-8°.

IX. *Ursprung aller Revolutionen und Volksempörungen*, Karlsr., 1796, in-8°.

X. *Was ist von den ausgewanderten Elsassern und Lothringern zu halten?* Stettin, 1799, in-8°.

XI. *Rückblick auf die 25jähr. Regierung S. Majestät des Königs*, Münch, 1824, in-8°. — Cité par Kaiser.

SCHERZ (Jean-Georges), professeur de droit et philologue, naquit à Strasbourg en 1678. Il alla terminer à Halle les études en droit qu'il avait commencées dans sa ville natale et prit le bonnet de docteur en 1701. L'année suivante, il obtint à Strasbourg une chaire de philosophie, et en 1710, il fut nommé professeur de droit. Il mourut le 1er avril 1754, doyen du chapitre de Saint-Thomas et de la Faculté de droit. Outre un grand nombre de thèses sur des questions intéressantes de jurisprudence, on a de lui quelques travaux philologiques qui ont beaucoup contribué à expliquer les anciens monuments de la langue allemande. Voici la liste de ses publications, qui ont tou-

tes paru à Strasbourg dans le format in-4° :

I. *Diss. inauguralis de dotalitio*, 1701; Ienæ, 1739, in-4°.

II. *De compendiis bellorum*, 1703.

III. *De legibus*, 1703.

IV. *De dolo in hostem licito*, 1703.

V. *Philosophiæ moralis Germanorum medii ævi specimina*, 1704-1710.

VI. *De patrono malæ causæ*, 1704.

VII. *Thesium miscell. è philosophiâ practicâ desumptarum decad. V*, 1704.

VIII. *De jure transeundi territorium alterius cum exercitu*, 1705.

IX. *De* Πολυπραγμοσύνῃ, 1705.

X. *De quæstione : Quo jure in casu necessitatis summæ alteri rem suam eripere liceat?* 1705.

XI. *De legibus sumptuariis*, 1706.

XII. *Diss. exhibens artes supplantandi*, 1706.

XIII. *De duellis principum*, 1707; nouv. édit. augm. d'une dissert. *De Friderici I judicio de Henrico Leone*, Lips., 1749, in-4°.

XIV. *De jure pœnarum*, 1707.

XV. *Quæstiones aliquot ex philosophiâ practicâ delibans disp.*, 1708.

XVI. *Quæstiones aliquot ex jure naturæ desumtæ*, 1709.

XVII. *De nobilitate liber*, 1709.

XVIII. *De opificum conditione*, 1709.

XIX. *De coloniis*, 1711.

XX. *De ostracismo*, 1711.

XXI. *De imperatoris Adolphi Nassovii depositione*, 1711; Leips., 1749, in-4°.

XXII. *De excusationibus tutorum*, 1713.

XXIII. *De vindicatione hominum*, 1713.

XXIV. *De juramento exhibitionis*, 1713.

XXV. *De traditione symbolicâ*, 1713.

XXVI. *De casibus juridicis*, 1714.

XXVII. *De legitimatione per subsequens matrimonium*, 1715.

XXVIII. *De turbis in Imperio rom. german. ex electione Ludovici Bavari et Friderici Austriaci ortis*, 1717.

XXIX. *De lege Rhodiâ de jactu*, 1717.

XXX. *Diss. exhibens controversias quasdam notabiliores ex materiâ successionis ab intestato*, 1718.

XXXI. *De pacto medici cum ægroto pro salute*, 1718.

XXXII. *De peculio*, 1718.

XXXIII. *De donatione inter vivos absolutâ*, 1718.

XXXIV. *De legatis*, 1718.

XXXV. *De personis quæ testari non possunt*, 1718.

XXXVI. *De beneficio inventorii*, 1719.

XXXVII. *De jure belli in Imperio rom. germ.*, 1719.

XXXVIII. *Pr. de promoto excoriatoris filio*, 1720.

XXXIX. *Diss. de commodato*, 1720.

XL. *De alienatione pignorum*, 1720.

XLI. *De testamento vel per se injusto vel rescisso*, 1720.

XLII. *De periculo et commodo rei venditæ*, 1721.

XLIII. *De fideijussoribus*, 1721.

XLIV. *De privilegiis militum*, 1722.

XLV. *Diss. sistens parœmias juris germanicas*, 1723.

XLVI. *De intestabilitate personarum*, 1723.

XLVII. *De molitoribus et molis*, 1724.

XLVIII. *De summis ac subalternis Imp. rom. germ. judiciis*, 1724.

XLIX. *Diss. exhibens selectiora de jurejurando capita*, 1724.

L. *De jure circà Hagenstolzios*, 1726.

LI. *De servitutibus personalibus*, 1730.

LII. *De delictis*, 1730.

LIII. *Diss. exhibens theses ex variis juris capitibus*, 1730.

LIV. *De tutoribus et curatoribus*, 1731.

LV. *De testamentis ordinandis*, 1732.

LVI. *De diebus feriatis actibusque tempore illorum prohibitis*, 1733.

LVII. *Resolutio diversarum quæstionum juris*, 1736.

LVIII. *De servitutibus prædiorum rusticorum*, 1736.

LIX. *De eo quod justum est circa ergastula*, 1738.

LX. *De actione Paulianâ*, 1740.

LXI. *De dotis repetitione*, 1740.

LXII. *Ad lib. I-III Pandectarum*, 1741.

LXIII. *De notariis eorumque officio*, 1742.

LXIV. *De syndicis*, 1742.

LXV. *De jure codicillorum*, 1746.

LXVI. *De acquisitione per inventionem*, 1746.

LXVII. *De damnis per aquam datis*, 1746.

LXVIII. *Glossarium germanicum medii ævi, potissimùm dialecti sueviccæ*, ouvrage posthume publié avec des notes et des suppléments par *J.-J. Oberlin*, Strasb., 1781-84, 2 vol. in-fol. — Quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes, on préfère ce glossaire à tous les autres comme le plus commode à consulter.

Scherz a publié encore dans le Thesaurus antiquitatum teutonicarum de Schiller (Ulm., 1727-28), la paraphrase de Willeram et l'Evangile mis en vers rimés par le moine Otfrid, ainsi que d'autres pièces curieuses, en les éclaircissant par des notes.

SCHILLING (André), docteur en médecine, né à Itenheim en Alsace, fit ses études à Strasbourg, où il prit, en 1613, le grade de maître-ès-arts. Il partit ensuite pour Giessen, où il passa deux ans et où il se fit agréger à la Faculté de philosophie. Après avoir visité l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et le Danemark, il revint dans sa patrie, prit le bonnet de docteur en philosophie et en médecine, et se mit à exercer son art avec succès. Nommé professeur de philosophie, il échangea plus tard cette chaire contre celle de médecine, qu'il n'occupa pas longtemps, étant mort à l'âge de 45 ans, le 18 nov. 1638. On a de lui:

I. *Disp. de morborum differentiis*, Arg., 1649, in-4°; — II. *Disp. de urinæ suppressione*, Arg., 1631, in-4°. A l'exception de ces deux thèses, qu'il soutint sous la présidence de *J.-R. Saltzmann* et de *Melch. Sebizius*, il ne paraît pas que rien ait été publié de lui. Son fils André, docteur en philosophie et en médecine, était médecin de l'électeur de Saxe lorsqu'il publia, vers 1680, *Loimographia tripartita oder Kurze Beschreibung der Pest.*

Il est assez vraisemblable que *Florent Schilling*, dont nous avons: *Basis chronologico-harmonico-biblica*, Arg., 1649, in-8°, et *Synopsis chronologico-harmonico-biblica complectens summatim universam historiam ecclesiasticam V. et N. T.*, Arg., 1650, in-8°, appartenait à la même famille. Peut-être était-il fils de *Jean-Christophe Schilling*, chapelain de l'hôpital de Strasbourg en 1621, pasteur à Kehl en 1622, diacre de Sainte-Aurélie en 1623, puis pasteur en 1633, et enfin pasteur de la Cathédrale en 1639, qui mourut en chaire d'une attaque d'apoplexie, en 1650, à l'âge de 52 ans.

SCHMID (Jean), ou *Schmidt*, en latin *Schmidius*, professeur de théologie à Strasbourg, né à Bautzen en Lusace, le 20 juin 1594, et mort à Strasbourg, le 27 août 1658.

Jean Schmid se consacra dès son jeune âge au service de l'Eglise. Il commença ses études à Halle. La peste l'ayant chassé de cette ville en 1611, il alla les continuer à Spire, puis à Strasbourg, où il prit, en 1615, le titre de maître-ès-arts. Après avoir suivi pendant deux ans les cours de théologie, il fit un voyage en France et en Angleterre, au retour duquel il fut appelé, comme recteur, à Heilbrunn et à Haguenau; mais on lui offrit dans le même temps la direction du Collége des Frères Prêcheurs avec la place de suppléant du professeur de première au gymnase, et il préféra rester à Strasbourg. En 1623, il obtint une chaire de théologie et prit en conséquence le bonnet de docteur. En 1628, il refusa la surintendance ecclésiastique à Darmstadt. L'année suivante, il fut élu président de l'assemblée des pasteurs. En 1633, les Suédois ayant occupé Colmar, le général Horn l'y appela pour rétablir le culte protestant, qui avait été aboli par l'em-

pereur. Schmid installa *Jodocus Haas* comme pasteur, au mois de janvier. A son retour à Strasbourg, il fut nommé doyen du chapitre de Saint-Thomas. Il mourut de la pierre, laissant la réputation d'un homme grave, pieux, de mœurs pures, zélé dans l'accomplissement de ses devoirs, et d'un orateur de la chaire éloquent. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Trias argumentorum superstitiosæ Sanctorum invocationi oppositorum*, Arg., 1623, in-4°.

II. *Exegesis dicti Paulini, Act. XX*, 28, Arg., 1623, in-4°.

III. *Exegesis dicti Heb. XIII*, 4, Arg., 1624, in-4°.

IV. *Consideratio dicti Es. LV*, 1, Arg., 1624, in-4°.

V. *Meletema theol. de gloriosâ D. N. J.-Ch. ad cœlos ascensione*, Arg., 1624, in-4°.

VI. *Meletema theol. de gloriosâ J.-C. ad dextram Patris sessione*, Arg., 1625, in-4°.

VII. *Meditatio de passione Christi ex verbis Zachar. XIII*, 7, Arg., 1625, in-4°.

VIII. *Disp. de Deo uno ex Deut. VI*, 4, Arg., 1626, in-4°.

IX. *Exegesis dicti Luc. XI*, 28, Arg., 1626, in-4°.

X. *Christliche Fest-Predigten, I Th. begreif. XXVI Predigten*, Strasb., 1626; *II Th. begr. LII Predigten*, Strasb. 1644; *III Th. begr. LXXV Predigten*, Strasb., 1677, in-4°.

XI. *Predigten (IX) über den CXXVI Psalm*, Strasb., 1626, in-4°.

XII. *Diss. de attributis divinis ex Tim. I*, 17, Arg., 1627, in-4°.

XIII. *Predigten (IX) über den CXXIX Psalm*, Strasb., 1627, in-4°.

XIV. *Predigten (XIV) über den CXXVII-CXXVIII Psalm*, Strasb., 1627, in-4°.

XV. *Predigten (XIII) über den CXXX Psalm*, Arg., 1628, in-4°.

XVI. *Hauende Axt des göttlichen Zorns*, Strasb., 1629, in-4°.

XVII. *De Augustanâ Confessione tractatus*, Arg., 1630, in-4°.

XVIII. *Predigt bei dem Jubilæum der Reformation*, Strasb., 1630, in-4°.

XIX. *Oratio parentalis in obitum Thomæ Wegelini*, Arg., 1630, in-4°.

XX. *Dancksagungs-Predigt wegen der Auspurg. Confession aus II Tim. III*, 14, Strasb., 1630, in-4°.

XXI. *Diss. theol. II de Augustanæ Confessionis nomine, occasione, autoribus à Joh. Schmidt et J.-G. Dorscheo*, Arg., 1630, in-4°. — Peut-être le même ouvrage que le N° XVII.

XXII. *Buss-Predigten (XXXII)*, Strasb., 1630, in-4°; 1668; 1671, 4°.

XXIII. *De peccato in genere ex Joh. III*, 4, Arg.. 1632, in-4°.

XXIV. *Danck-und Ordinationspredigt*, Strasb., 1632, in-4°.

XXV. *Meditatio legis Dei*, Arg., 1633, in-12.

XXVI. *Christliche Danck-Predigt über hocherfreuliche Victorie bey Oldendorff, ex I Sam. VII*, 11-12, Strasb., 1633, in-4°.

XXVII. *Abbildung der Gerechten und Gottlosen, nach Anleitung des I Ps., in XXIV Predigten*, Strasb., 1634, in-4°.

XXVIII. *Buss-Predigten (III) vom Banne*, Strasb., 1634, in-4°.

XXIX. *Predigten (XXXI) über den XC Psalm*, Strasb., 1634, in-4°.

XXX. *Leich-Predigt über Otto Ludwig, Rheingrafen, aus Es. III*, 8-9, Strasb., 1635, in-4°.

XXXI. *Christl. Weissheit in LV Predigten aus Deut. XXXII*, 29, Strasb., 1635, in-4°; 1722.

XXXII. *Predigten (VI) von des Psalters Namen, Ursprung, Innhalt, Nutz and Frucht*, Strasbourg, 1637, in-4°.

XXXIII. *Gründliche unvermeidentliche Widerlegung der gifftigen Lästerschrifften, welche ein ungenannter Calvinist 1634 wider die anno 1632 zu Colmar von ihm gehaltene Dank-Predigten ausgesprengt*, Strasb. 1638, in-4°.

XXXIV. *Divitum et pauperum inter se occursus, oder XVI christl. Predigten von Allmosen*, Strasb., 1638, in-4°.

XXXV. *Von der Ohren-Beichte*, Strasb., 1638, in-4°.

XXXVI. *Libellus repudii, schrecklicher Scheid-und Absags-Brief des eiferigen Gottes in IX Predigten aus dem Buch der Richter X*, 11-16, Strasb., 1640, in-4°.

XXXVII. *Agon christianus oder christl. Ringen nach der engen Pforte der Seligkeit in XII Predigten aus Luc. XIII*, 23-24, Strasb., 1640, in-4°.

XXXVIII. *Predigten (V) vom geistlichen Schulbrunnen auf des Strassburg. Gymnasii Jubelfest*, Strasb., 1641, in-4°.

XXXIX. *Zelus pietatis in XII Predigten aus dem CXIX Psalm*, Arg., 1641, in-4°.

XL. *Göttliche Friedens-Condition in XXII Predigten aus Es. XLVIII*, 17, Arg., 1641; 1666, in-4°.

XLI. *Ausgang aus Sünden oder Unterricht welcher Gestalt ein jeder der seine Seele begehrt zu retten, aus der heutigen Welt geist. Weise ausgehen solle*, Strasb. 1641, in-4°.

XLII. *Asylum afflictorum nach Anleitung des XC Psalms in XXXI Predigten*, Strasb., 1641, in-4°.

XLIII. *Danck-Predigten (III) wegen der neuerfundenen Buchdruckerey-Kunst zu Strassburg*, 1641, in-4°; Frankf., 1678, in-4°.

XLIV. *Ausgang aus Sodom in VIII Predigten aus Gen. XIX*, 17, Strasb., 1642, in-4°.

XLV. *Predigten (X) über den CXX und CXXI Psalm*, Strasb., 1643, 4°.

XLVI. *Christ. Danck-Predigt bey dem hochfeyerlich begangenen Freuden-Fest, wegen des von Gott erlangten teutschen Friedens, nach Anleitung des CXVI Psalms*, Strasb., 1650, in-4°.

XLVII. *Exercitationes de hæresi Novatiana*, Arg., 1652, in-4°.

XLVIII. *Examen Wallenburgicæ fundamentorum fidei discussionis*, Arg., 1652, in-4°.

XLIX. *Rechter Samuel in XV Predigten*, Strasb., 1653, in-4°.

L. *Gewissens-Predigten (XL) aus dem VII Psalm David* 4-6, Strasb., 1654, in-4°.

LI. *De lege forensi ex Deut. XVI*, 18, Arg., 1655, in-4°.

LII. *De peccatorum confessione pœnitentiali coram Deo*, Arg., 1655, 4°.

LIII. *Disp. theologicæ de pœnitentiâ ad Act. XVII*, 30, Arg., 1656, 4°.

LIV. *Predigt auf Laurentii Tag*, Strasb., 1659, in-4°.

LV. *Leichen-Predigten (XVIII) über die Leiche etlicher Prediger*, Strasb., 1659, in-4°.

LVI. *Predigten (X) über den CXXII und CXXIII Psalm*, Strasb., 1660, in-4°. — Il paraît qu'une première édit. de ces sermons et des suivants avait paru en 1645.

LVII. *Predigten (VII) über den CXXIV und CXXV Psalm*, Strasb., 1660, in-4°.

LVIII. *Predigten (VI) über den CXXXI Psalm*, Strasb., 1662, in-4°.

LIX. *Predigten (XV) über den CXXXII Psalm*, Strasb., 1663, in-4°.

LX. *Predigten (VIII) über den CXXXIV Psalm*, Strasb., 1663, in-4°.

LXI. *Regenten-Spiegel in XXVI Rahts-Predigten*, Strasb., 1666, in-4°.

LXII. *Bet-Postille*, Augsp., 1668, in-4°. — Douteux.

LXIII. *Hohe Fest-Predigten*, Strasb., 1677, in-4°.

LXIV. *Pastorale bestehend in XX Nominations, XXVI Præsentations und XX Ordinations-Predigten*, Frankf., 1680, ou, selon d'autres, 1650, in-4°.

LXV. *De fatalitate temporum*, Arg., 1683, in-4°. — Douteux.

LXVI. *De liberis ob delicta parentum non puniendis*, Arg., 1684, 4°.

LXVII. *Commentarius in lib. I Samuelis*, Lips., 1687, in-4°.

LXVIII. *Commentarius in Prophetas minores*, Lips., 1698, in-4°.

LXIX. *Christ. Untersuchung der Meynung Augustini von der Rechtfertigung eines Sünders vor Gott*, Frankf., 1705, in-12.

Jean Schmid a publié, en outre, se-

lon Spizelius, *Disput. theologicæ variæ, Sechs Predigten über Coloss. V*(?) 16 et *Predigten über den Predig. Salomo*; et, selon Jöcher : *Diarium historicum continens res memorabiles anni singulis diebus gestas* [Norimb. 1630, in-8°]; — *De communicatione idiomatum*; — *De officio Christi sacerdotali Part. II*;—*De lege naturæ*; —*De lege morali*; — *De lege ceremoniali*; — *De tractu Patris ad Filium salutari ex Joh. VI*, 44; — *De peccatis actualibus*; — *De peccato originali*; — *De Evangelio*; — *De verbis Mosis Exod. XII*, 11; — *Ad verba Gen. II*, 4-10; — *De unione mysticâ Christi et fidelium*;—*De processione Spiritûs Sancti à Patre et Filio, ex Joh. XV*, 26.

SCHMID (Jean-Frédéric), docteur en droit, qui remplit à Strasbourg des emplois importants, entre autres, celui d'avocat général depuis 1613, et y mourut le 8 juill. 1637, à l'âge de 60 ans, est auteur d'un ouvrage publié, après sa mort, sous ce titre : *Consilia Argentoratensia juridica*, Arg., 1642, 2 vol. in-fol. Il a laissé aussi en msc. une courte histoire chronologique de l'introduction de la Réforme à Strasbourg, sous ce titre : *Beschreibung dessen, was sich bei der Reformation seit dem Jahr.* 1517 *zu Strassburg zugetragen*, 1630.

SCHMID (Jean-Philippe), jurisconsulte de Strasbourg, prit le grade de docteur à Altorf en 1665. Outre un traité *De errore calculi*, dont les bibliographes ne nous font pas connaître le millésime, on lui doit une édition de l'ouvrage de Barth. Baratier sur les fiefs.

SCHMID (Sébastien), savant professeur de théologie à l'université de Strasbourg, né à Lampertheim, en Alsace, d'une famille pauvre, mais honorable, et mort à Strasbourg, le 10 janv. 1696, ou, selon d'autres, le 5 février.

Après avoir terminé ses humanités, Schmid se rendit à Marbourg ; mais la guerre ne lui permit pas d'y faire un long séjour. Il partit pour Wittenberg, où il ne trouva pas à s'employer, parcourut quelque temps la Prusse, s'arrêta à Kœnigsberg, d'où il passa à Dantzig, et revint en Alsace par Lübeck et Hambourg. Le désir de se perfectionner dans l'hébreu, dont il avait reçu des leçons au gymnase, et d'apprendre les langues orientales, le conduisit bientôt après à Bâle, où professait alors le célèbre Buxtorf. Au bout de trois années d'un travail sans relâche, pendant lesquelles il étudia le Talmud et les écrits des Rabbins, qu'il s'exerça à traduire, il se disposait à partir pour Genève, lorsque *Dorsch* l'appela auprès de lui. Peu de temps après, il fut nommé ministre à Ensheim. Il échangea bientôt cette cure contre la place de recteur du gymnase de Lindau, dans l'espoir d'avoir plus de loisir pour ses études philologiques ; mais ayant prêché un jour dans cette ville, il plut tellement que le Conseil le nomma sur-le-champ prédicateur du soir. Depuis quatre ans, il était absent de Strasbourg, lorsqu'il y fut rappelé en qualité de professeur de théologie, à la recommandation de *Jean Schmid* ; il accepta avec empressement cette chaire, et prit, en conséquence, le grade de docteur. Dès 1654, il joignit les fonctions pastorales à celles du professorat. En 1667, il devint président de l'assemblée ecclésiastique. Ses savants travaux d'exégèse et ses nombreuses thèses répandirent au loin sa réputation. Plusieurs universités, comme celles de Helmstädt et de Tübingue, lui firent les offres les plus avantageuses. Le roi de Suède lui écrivit une lettre autographe pour l'engager à accepter une chaire à Dorpat. Mais il ne put se résoudre à quitter Strasbourg où il mourut, sans avoir eu la satisfaction de voir imprimée sa traduction latine de la Bible, le plus important de ses ouvrages auquel il avait consacré quarante ans d'études. En entreprenant cette traduction nouvelle, à la demande de plusieurs théologiens de ses amis, Schmid s'était promis d'unir une noble simplicité à une fidélité scrupuleuse. On doit reconnaître qu'elle est, en effet, aussi

fidèle que possible au texte original, mais cette fidélité même, poussée à l'excès, la rend dure, obscure souvent, quelquefois inintelligible, malgré les gloses auxquelles le traducteur a recours de temps en temps pour expliquer le sens soit d'un mot, soit d'une phrase, gloses d'ailleurs très-arbitraires et laissant trop percer les opinions dogmatiques du glossateur.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *De Ecclesiâ visibili et invisibili*, Arg., 1654, in-4°.

II. *Disp. de phrasi S. Scripturæ quâ Deus dicitur indurare, excæcare*, etc., Arg., 1655, in-4°.

III. *De pœnitentiâ et lege ceremoniali*, Arg., 1656, in-4°.

IV. *De baptismo super mortuis, I Cor. XV*, 29, Arg., 1656, in-4°.

V. *De imputatione in justificationis opere*, Arg., 1656, in-4°.

VI. *De Ecclesiæ catholicismo*, Arg., 1657, in-4°.

VII. *Quæstio philologico-theologica quorsum arca fœderis pervenerit, Exod. XXV*, Arg., 1658, in-4°; Ienæ, 1676, in-4°.

VIII. *De imagine Dei in homine antè lapsum considerato*, Arg., 1659, in-4°.

IX. *Memoria obitûs D. Joh. Schmidii theol. celebratissimi panegyr. celebrata*, Arg., 1660, in-4°.

X. *Disp. theol. instituta super invectivum Christi in Pharisæos dictum, Matt. XV*, 5, Arg., 1661, in-4°. — Répondant, *Böcler*.

XI. Πίστις πρόσκαιρος, Arg., 1661, 4°.

XII. *Tractatus de circumcisione*, Arg., 1661, in-4°. — Trad. en latin de Moïse Maimonides.

XIII. *De circumcisione primo V.T. sacramento tractatus*, Arg., 1661, in-4°. — Même ouvrage, selon toute apparence, que le précédent.

XIV. *Expositio theologica vaticinii Esaïani, cap. LIII*, Hamb. et Francof., 1661, in-4°.

XV. *Collectaneorum talmudicorum lib. II, quorum I de Sabbatho, II de Commixtis seu mixturis*, Lips., 1661 et 1670, in-4°.

XVI. *De ficu à Christo arefactâ, Matt. XXI*, 18, Arg., 1662, in-4°.

XVII. *De principiis et fundamentis præsentiæ corporis et sanguinis Christi in sanctâ Cœnâ*, Arg., 1663, in-4°.

XVIII. *De didragmis à Christo solutis, Matt. XVII*, 23, Arg., 1663; 1720, in-4°.

XIX. *De juramentis, Matt. V*, 33 *et XXIII*, 16, Arg., 1663, in-4°.

XX. *De merito, ex Luc. XVII*, 10, Arg., 1663, in-4°.

XXI. *Syncretismus non-neminis detectus et enectus*, Arg., 1664, in-4°.

XXII. *Paraphrasis cap. II priorum Epist. D. Jacobi*, Arg., 1665, in-4°.

XXIII. *De Scripturâ sacrâ* ἐξόχως *acceptâ, sive de libris canonicis ex II Pet.*, I, 19-21, Arg., 1665, in-4°.

XXIV. *Syncrisis, seu collatio Scripturæ sacræ et pontificis romani quâ quæstio : Meliusne mundo et Ecclesiæ per Scripturam sacram aut per pontificem romanum consultum sit? discutitur*, Arg., 1665, in-4°.

XXV. *Disputationes theologico-philologicæ*, Arg. 1665 et seq., in-4°.

XXVI. *De primitiis resurrectionis Christi ex I Cor. XV*, 20, Arg., 1666, in-4°.

XXVII. *De glorificatione Sanctorum ex Esaï. LXV*, 22, Arg., 1666, in-4°.

XXVIII. *De causis justificationis ad locum Apostoli ex Epist. ad Rom. III*, 24-25, Arg., 1666, in-4°.

XXIX. *De operibus supererogationis*, Arg., 1666, in-4°.

XXX. *De sabbatho deutero-proto, Luc. VI*, 1, Arg., 1666, in-4°; Lips., 1686, in-4°.

XXXI. *De clavibus Ecclesiæ*, Arg., 1667, in-4°.

XXXII. *De fide matris Evæ ex Gen. VI*, 1, Arg., 1667, in-4°.

XXXIII. *De articulis fidei christianæ fundamentalibus et non fundamentalibus*, Arg., 1668, in-4°.

XXXIV. *De fide in Messiam patriarchali ex Gen. XLIX*, 18, Arg., 1668, in-4°.

XXXV. *De charitatis præstantiâ, ex I Cor. XIII*, 13, Arg., 1668, in-4°.

XXXVI. *De sanctæ Eucharistiæ sacramento, ex I Cor. X, 3-4*, Arg., 1669, in-4°.

XXXVII. *De fasciculo viventium qui habetur I Sam. XXV, 29*, Arg., 1669, in-4°.

XXXVIII. *De fide vivâ et mortuâ*, Arg., 1669, in-4°.

XXXIX. *De justificatione hominis peccatoris coram Deo*, Arg., 1669, 4°.

XL. *De cathedrâ Mosis*, Arg., 1670, in-4°.

XLI. *Commentarii in librum Jobi*, Arg., 1670, 2 vol. 4°; 1705, 2 vol. 4°.

XLII. *Currus Cherubinorum hieroglyphicus in visione Ezech. I, 1, 20, 49*, Arg., 1670, in-4°.

XLIII. *Collegium Biblicum prius, continens LXVI loca biblica V. T., juxtà seriem locorum theologicorum*, Arg., 1671, in-4°. — *Posterius, continens XLVI loc. bibl. ex N. T.*, Arg., 1676, in-4°, avec la 1re partie; 1689, in-4°.

XLIV. *De libro vitæ*, Arg., 1672, 4°.

XLV. *De gloriâ templi secundi, Hagg. II, 10*, Arg., 1672, in-4°.

LXVI. *Ueberzeugtes Pabsthum, des an der Lehr. und Kirchen Augsb. Confession bisher verübten Unrechts*, Strasb., 1673, in-12.

LXVII. *Kurtzer Beweiss dass die genannten Reformirten oder Calvinisten, Gewissenthalben verbunden seyen zu denen der Augsb. Confess. zu treten*, Strasb., 1673, in-12.

LXVIII. *De chiliasmo apocalyptico*, Arg., 1674, in-4°.

LXIX. *De duobus Christi testibus*, Arg., 1674, in-4°.

L. *De filiis lucis*, Arg., 1675, in-4°.

LI. *De justificatione disp. V*, Arg., 1675, in-4°.

LII. *Petrus non papa*, Arg., 1676, in-12.

LIII. *Disputationum theologico-philologicarum fasciculus, in quo multa S. Script. loca difficilia explicantur et exponuntur*, Arg., 1676, in-8°. — Peut-être une réimp. du N° XXV.

LIV. *De hirco apopompæo, Levit. XVI*, Arg., 1676, in-4°.

LV. *De urim et thummim, Exod. XXVIII, 30*, Arg., 1678, in-4°.

LVI. *Buss-Predigten (VII) über Hos. XIV, 2*, Strasb., 1679, in-4°.

LVII. *Commentarius in Epist. ad Hebræos*, Arg., 1680, 4°; Lips., 1698.

LVIII. *De obsignatione fidelium internâ, Eph., I, 13*, Arg., 1681, in-4°.

LIX. *Lutherische Frömmigkeit, das ist Tractat von den guten Werken*, Lüneb, 1684, in-12.

LX. *Dissertatio de sermone Christi in monte, Matt. V, 6-7*, Arg., 1684, 4°.

LXI. *De cantico Zachariæ, Luc I, 6-7*, Arg., 1684, in-4°.

LXII. *Paraphrasis in Epist. ad Ephesios*, Arg., 1684, in-4°.

LXIII. *Tractatus de paschate, altero V. T. sacramento*, Francof., 1684, in-4°; Arg., 1685, in-4°.

LXIV. *In librum Judicum commentarius*, Arg., 1684, in-4°; nouv. édit. 1691, avec un Appendice chronol.

LXV. *Commentarius in utrumque librum Samuelis*, Arg., 1684, 2 vol. 4°; 1687-89, 2 vol. 4°; 1697, 2 vol. 4°.

LXVI. *Annotationes in librum Regum*, Arg., 1684; 1697, in-4°.

LXVII. *Resolutio brevis cum paraphrasi verborum Evangelii D. Joannis, quinque disputat. proposita*, Arg., 1685, in-4°.

LXVIII. *Fasciculus disputationum analytico-paraphrasticarum super Epist. D. Jacobi, Epist. D. Pauli ad Ephesios, Sermonem Christi in monte, Canticum Zachariæ*, Arg., 1685; 1699, in-4°. — Réimp. des Nos XXII, LX-LXII.

LXIX. *Commentarius in Epist. primam Johannis*, Arg., 1687, in-4°; Lips., 1707.

LXX. *Commentarius in prophetam Hoseam*, Francof., 1687, in-4°.

LXXI. *Commentarius in librum prophetiarum Hieremiæ*, Francof., 1687, 2 vol. in-4°; ibid., 1706, 2 vol. in-4°. — Dédicace au sénat de Lindau, datée de Strasbourg, 17 mars 1685.

LXXII. *De venditione Christi, ex Zach. XI, 12 seq. et Matt. XXVII, 9 seq.*, Arg., 1688, in-4°.

LXXIII. *De numero familiæ Jacobeæ, Gen. XLVI, 26-27*, Arg., 1688, in-4°.

LXXIV. *Resolutio brevis cum paraphrasi verborum ac notis Psalmorum propheticorum de Christo*, Arg., 1688, in-4°.

LXXV. *Commentarius in Epistolam Pauli ad Galatas*, Kiloni, 1690, in-4°; Hamb., 1696; 1704.

LXXVI. *Commentarius in librum Salomonis Ecclesiastes dictum*, Arg., 1691, in-4°; 1704. *

LXXVII. *Prælectiones academicæ in sex priora Pauli Epist. ad Romanos capita*, Slavici, 1693, in-4°; réimp. sous le titre de *Commentarii. Additæ sunt paraphrases in reliqua capita*, Hamb., 1704, in-4°.

LXXVIII. *Dissertationum decas selectarum*, Francof., 1694, in-4°.

LXXIX. *Commentarius in illustriores prophetias Isaiæ unà cum prælectionibus in octo priora capita Josuæ*, Hamb. et Francof., 1695, in-4°; 1703.

LXXX. *Commentarius in librum Ruth*, Arg., 1696, in-4°.

LXXXI. *Commentarius in Epist. ad Colossenses. Accedit paraphrasis in cap. VII-XI Epist. ad Romanos ut et prioris Epist. ad Corinthios, nec-non utriusque ad Thessalonicenses, prioris ad Timotheum et ad Philemonem*, Hamb., 1696, in-4°.

LXXXII. *Biblia sacra, seu Testamentum vetus et novum ex linguis originalibus in linguam latinam translatum, additis capitum summariis et partitionibus*, Arg., 1696, in-4°.

LXXXIII. *Annotationes in Genesin*, Arg., 1697, in-4°.

LXXXIV. *Compendium theologiæ*, publié en 1697 par *Isaac Faust*.

LXXXV. *Paraphrasis in Evangelium Joannis*, Arg., 1699, in-4°.

LXXXVI. *De circumcisione*, Arg., 1700, in-4°. — Sans doute une réimp. du N° XIII.

LXXXVII. *De spirituali manducatione corporis et bibitione sanguinis Christi, ex Joh. VI*, 56, Lips., 1705, 4°.

LXXXVIII. *De epistolà Eliæ ad Joramum regem Judæ*, Arg., 1717, in-4°.

LXXXIX. *De desponsatione fidelium cum Christo*, Ienæ, 1725, in-4°.

XC. *De antiquissimà fide Mosaïcà circà mysterium sacro-sanctæ Trinitatis*, Wittenb., 1735, in-4°.

A cette longue liste, on doit ajouter, selon Jöcher, qui ne donne pas d'autres indications : *Dispositiones textuum binorum evangeliis dominical. et festiv. respondentium*; — *Collegium disputat. in August. Confessionem*; — *Aphorismi theologici*; — *Diatribe de Cherubim et Seraphim*; — *De Deo ejusque attributis*; — *De theologià naturali*; — *De peccato et libero arbitrio*; — *De angelis malis*; — *Indulgentiarum thesaurus nullius pretii contrarius thesauro Christi pretiosissimo*; — *De unctione Messiæ*; — *De pœnitentià impii ex Ezech XXXIII, 11*; — *De conjugio mystico*; — *De* Βδελύγματι τῆς Ἐρημώσεως; — *De obligatione Formulæ Concordiæ*; — *De efficacià sacramentorum*; — *De instituto religioso Naamanis*; — *De circumcisione spirituali*; — *De necessitate bonorum operum*. Peut-être le N° LIX; — *De statu beatorum in vità æternà*; — *De Schemi primogeniturà*; — *De ordine prophetarum judaïco*; — *De miraculosà resurrectione filii viduæ Sareptanæ per Eliam*; — *De incarnatione Verbi*; — *Clavis jobæa*; — *Rechte Kinder-Zucht, nebst einer paraphrasi oder Erklärung der sonn-und festtäglichen Evangelien*; — *Kern-Sprüche*.

Sébastien Schmid a publié, en outre, une édition annotée du traité de Luther : *De servo arbitrio*, Arg., 1664, in-8°, les Commentaires de *Jean Schmid* sur Samuel et les Petits Prophètes, et le commentaire de Fr. Beaudouin sur les Petits Prophètes.

SCHMIED (Jean), en latin Fabritius, surnommé *Montanus*, un des plus zélés propagateurs de la Réforme dans le Pays des Grisons, était fils d'un boucher de Bergheim en Alsace, et de la sœur de *Leo Judä*. Il naquit vers 1526. Un danger, auquel il échappa comme par miracle dans son

enfance, inspira à ses parents la pensée de le vouer au service de Dieu. Dès qu'il eut atteint l'âge de 7 ans, ils l'envoyèrent à Zurich auprès de son oncle, qui commença son éducation; mais bientôt après ils le firent revenir pour le mettre chez un de ses parents, refugié à Bâle, qui manifestait l'intention de l'adopter. Au bout de deux ans environ, son père adoptif le plaça à Strasbourg chez *Bucer*, qui lui fit suivre les leçons de *Dasypodius*. Une maladie dont il fut atteint ayant alarmé la tendresse de ses parents, ils le rappelèrent à Bergheim, où il passa une année entière, pendant laquelle ses études furent nécessairement interrompues, son père et sa mère étant de trop zélés protestants pour l'envoyer à l'école catholique. Lorsque leurs inquiétudes se furent complétement dissipées, ils le renvoyèrent à Leo Judä, qui lui fit partager les leçons de son fils. Après la mort de son oncle, son application et ses autres bonnes qualités lui méritèrent une place gratuite dans l'école publique de Zurich. En 1545, les magistrats l'envoyèrent, aux frais de la ville, à l'université de Marbourg. L'année suivante, le jeune Schmied, malgré la guerre qui désolait l'Allemagne et rendait les chemins dangereux, fit le voyage de Wittenberg pour voir Mélanchthon. Il retourna a Zurich en 1547, et obtint, bientôt après, une place de maître d'école avec une petite cure dans les environs. En 1551, il fut nommé inspecteur des étudiants entretenus par l'Etat. Depuis six ans, il remplissait avec zèle cet emploi, lorsque le sénat de Coire demanda à Zurich un pasteur évangélique pour remplacer Comander, qui venait de mourir. Schmied lui fut prêté pour trois ans; mais la fermeté, le zèle, l'activité qu'il déploya dans l'accomplissement de ses difficiles devoirs firent que, le temps expiré, on ne voulut pas le laisser partir. Il mourut le 5 sept. 1566, victime du dévouement avec lequel il soigna des pestiférés. Le rôle politique que sa position le força à jouer, ne lui permit pas de consacrer beaucoup de temps aux lettres; cependant on a quelques ouvrages de lui, tous très-rares.

I. *De differentiis animalium quadrupedum*, Tig.. 1556.

II. *Poemata*, Tig., 1556.—On trouve quelques autres pièces de poésie sorties de sa plume dans les Miscellanea Tigur. (T. III), ainsi que deux *Autobiographies* en latin, dont l'une en vers, écrites toutes deux en 1565.

III. *Dispositiones in Epistolas Jacobi, Petri, Johannis, Judæ.*

IV. *Dialogus de Providentiâ Dei.*

V. *Erklärung des christlich. Glaubens.*

VI. *In cap. I Habacuc.*

VII. *Oratio quâ docetur concilium Tridentinum sine scelere à Christianis frequentari non posse.*

VIII. *Defensio justa pro Christi Ecclesiâ adv. Fontidonii et Condelli pro concilio Tridentino calumnias*, Gen., 1565.

IX. *Historia Wilhelmi Tellii.*

X. *Epistola de scholâ Tigurinâ*, publiée dans le Speculum helvetico-tigurinum, de Hottinger (Tig., 1737).

XI. *De consulibus Tigurinis liber.*

XII. *Sylvarum poeticarum liber*, publié dans le Schola Tigurinorum, de Hottinger (Tig., 1664).

XIII. *Historica oratio quâ et vita Conradi Pellicani et temporis illius res continentur*, Marp., 1608, in-4°, et dans les Miscel. Tigur.

XIV. *Orationes tres contrariæ in quibus disquiritur an libera gens aliqua se communi fœdere cum extero principe possit aut debeat conjungere*, Insulis Acroniis, 1615.—L'auteur fait discuter par un soldat, un théologien et un politique les raisons pour et contre l'alliance des Grisons avec le roi de France.

Jean Schmied avait un frère, nommé *Jacob*, qui devint un architecte et un sculpteur distingué. On voit encore beaucoup de ses ouvrages à Bingen où il mourut. On lui éleva un tombeau dans l'église.

SCHMIED (JEAN-GEORGES), surnommé l'Aveugle, poëte alsacien d'un certain mérite, est auteur d'une trad. en prose des Métamorphoses d'Ovide, imp. en 1711 sous ce titre : *Metamorphosen des Ovid in ungebundener Rede, nebst hin und wieder untermischten Versen*. Il avait aussi traduit en vers burlesques, à l'imitation de Scarron, l'*Iliade* et l'*Enéide*. La première de ces traductions est perdue; la seconde se conserve en msc. à Strasbourg. En voici le titre : *Kriegs, Staats und Liebs - Geschichten des frommen un dapffren Fürsten Æneas in deutschen Reimen ernstlich und lustig vermischt vorgestellt*. Schmied, qui ne le cédait ni en esprit ni en belle humeur à l'auteur du Roman comique, mourut en 1733.

SCHNELLER (DAVID-ANDRÉ), ingénieur militaire, né à Strasbourg, le 21 février 1723, servit d'abord dans l'armée française, qu'il quitta, on ne nous apprend pas pour quel motif. Le duc de Brunswick-Lunebourg, au service de qui il passa ensuite, le nomma lieutenant-colonel, ingénieur en chef et directeur de l'école d'artillerie de Brunswick. Schneller cultivait avec succès les lettres et possédait des connaissances étendues dans les sciences militaires. Il mourut, au rapport de Meusel, le 3 nov. 1790. On a de lui :

I. *Artaxerxes*, Strasb., 1750, in-8°. — Opéra traduit de l'italien.

II. *Ode auf den Marschall von Sachsen*, Strasb., 1751, in-4°.

III. *Gedanken von der Baukunst und der Verschönerung der Städte*, publ. dans le Hannöv. nützlich. Sammlung (1755).

IV. *Belidor's vermischte Werke über die Befestigungskunst und Artillerie, mit Anmerkungen, nebst einer angehängten Fortifications-und Artillerie-Bibliothek*, Braunsch., 1769, 8°.

V. *Historische Anleitung zur Bildung tapferer und kriegskundiger Officiere*, Braunsch., 1774, in-8°. — Trad. du français.

Il a inséré en outre, dans les Braunschw. gelehrte Beyträge : *Erfahrungen und Bemerkungen über eine höchst ergiebige Gerstenart*.

SCHNEWYL (JEAN), de Strasbourg, ancien prêtre converti au protestantisme, publia, à l'occasion de la querelle des Sacramentaires, *Der Blindenfuerer*, Strasb., 1526, in-4°, où il ne dissimule pas le mécontentement que lui causent ces querelles futiles, puisque, dit-il, « on peut se sauver sans la Cène, mais non pas sans la foi et la charité. La foi et la charité sont plus que la Cène. » On a encore de lui un autre ouvrage : *Der Eyfferer*, sans lieu ni date, in-4°, où il émet les mêmes idées.

SCHOEPFLIN (JEAN-DANIEL), professeur d'éloquence et d'histoire à l'université de Strasbourg, historiographe du roi de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président honoraire de l'Académie des sciences de Manheim, qui fut fondé, d'après ses plans, par l'électeur palatin Charles-Théodore, membre honoraire de l'Académie de Pétersbourg, correspondant de la Société royale de Londres et associé de l'Académie de Florence, né le 6 ou le 8 sept. 1694, à Sulzbourg, dans le margraviat de Bade-Hochberg, et mort à Strasbourg le 7 août 1771, avec la réputation d'un des plus grands historiens du XVIII° siècle.

Schöpflin commença ses études à Dourlach, mais il alla les continuer à Bâle, où brillaient alors comme professeurs Iselin, *Battier* et Bernouilli. En 1711, après avoir soutenu, sous la présidence du premier, une thèse qui lui fit le plus grand honneur, il se rendit à Strasbourg, où il se livra encore, pendant près de huit années, à l'étude de l'éloquence et de l'histoire, sous la direction de *J.-G. Kuhn*, dont il devint le disciple favori. Recherchant avidement les occasions de se produire, il prononça, en 1717, un panégyrique latin de Germanicus, qui fut imprimé aux frais de la ville. Deux ans plus tard, la reconnaissance lui

dicta l'éloge de J.-H. Barth, et l'année suivante celui de Kuhn, à qui il succéda dans la chaire d'éloquence et d'histoire, le 22 nov. 1720. Après avoir préalablement subi les épreuves prescrites pour obtenir le grade de docteur en philosophie, ainsi que les règlem. universit. l'exigeaient, il prit possession de sa chaire, le 1er avril 1721, par un discours *De fatis eloquentiæ*, qui ne paraît pas avoir été imprimé. Il se montra digne du choix qu'on avait fait de lui. Sa réputation, fondée non-seulement sur l'excellence de son enseignement, mais aussi sur la profonde érudition des nombreux mémoires qu'il mit au jour coup sur coup, se répandit dans tout le Nord. De la Suède, du Danemark, de la Russie même, la jeunesse studieuse accourait à Strasbourg pour suivre ses cours publics et profiter en même temps des leçons particulières qu'il donnait sur la politique et l'histoire. Plus sa réputation grandit, plus les étrangers firent d'efforts pour enlever à Strasbourg un professeur aussi distingué. En 1723, Francfort-sur-l'Oder lui offrit une chaire. En 1725, la czarine voulut l'attacher à l'Académie de Pétersbourg avec le titre d'historiographe. Pour le retenir, la ville de Strasbourg augmenta son traitement et lui fournit les moyens de voyager pendant deux ans en France et en Italie. Il se mit en route en 1726 et vint d'abord à Paris, où il se lia avec les hommes les plus illustres dans les lettres. Après avoir visité les villes célèbres de l'Italie, il repassa par Paris dans l'intention de se rendre en Angleterre. George II venait de monter sur le trône. Désirant connaître la situation politique de la Grande-Bretagne, le maréchal d'Uxelles chargea Schöpflin d'étudier sur les lieux mêmes, pendant son séjour à Londres, la force respective des partis. A son retour, notre savant présenta au maréchal un mémoire, qu'on a retrouvé parmi ses papiers, et il paraît que le gouvernement fut satisfait de la manière dont il avait rempli sa mission confidentielle, puisque dans plusieurs circonstances encore il eut recours à ses talents, par exemple, en 1734, lorsque éclata la guerre de la succession au trône de Pologne.

C'est dans son voyage en Angleterre que Schöpflin fut nommé membre de la Société royale de Londres, et qu'il reçut la nouvelle de son élection au chapitre de Saint-Thomas. De retour à Strasbourg, en 1728, chargé d'une riche moisson de notes précieuses, de livres rares, de médailles et d'autres antiques, il recommença ses leçons publiques et particulières, qu'il préparait toujours avec le plus grand soin, ce qui ne l'empêchait pas, grâce à son activité infatigable et à son éloignement pour les plaisirs du monde, de se livrer à d'importants travaux d'histoire et de critique. Aussi sa réputation allait-elle sans cesse en grandissant. En 1730, l'Académie des inscriptions se l'associa, en lui accordant le droit de voter toutes les fois qu'il se trouverait à Paris. En 1731, il fit un nouveau voyage littéraire en Hollande. Il y laissa des souvenirs si avantageux que, quinze ans plus tard, lorsque la mort de Vitriarius permit de disposer d'une chaire à l'université de Leyde, ce fut à lui qu'on songea pour la remplir; mais il ne put se décider à quitter une ville qu'il aimait. En 1737, l'Académie de Florence l'admit au nombre de ses membres, et l'université d'Upsal l'appela, mais inutilement, à s'asseoir dans la chaire que *Scheffer* avait illustrée. En 1738, il alla visiter à Nancy le roi Stanislas, qui avait conçu pour lui la plus haute estime, depuis qu'il avait entendu son discours sur le mariage de sa fille, puis il retourna à Strasbourg par les Pays-Bas et l'Allemagne, où il fut parfaitement accueilli, non-seulement par les savants, mais même par les souverains, qui prirent plaisir à s'entretenir avec lui. Peu de temps après son retour, en 1741, notre savant professeur reçut le diplôme de membre ho-

noraire de l'Académie de Pétersbourg.

Depuis longtemps Schöpflin méditait son grand ouvrage, son Alsace illustrée, qui seule suffirait pour lui assigner un des premiers rangs parmi les historiens. C'était pour en rassembler les matériaux qu'il avait parcouru les Pays-Bas et l'Allemagne ; ce fut pour les compléter qu'il visita la Suisse en 1744. En 1751, il en présenta le premier volume à Louis XV, qui l'avait déjà nommé historiographe par brevet du 1er mars 1740 (*Arch. gén.* E. 3426) et conseiller en ses conseils, et qui lui accorda à cette occasion une pension de 2,000 livres. Schöpflin profita de sa visite à Versailles pour plaider la cause de l'université protestante de Strasbourg, dont les droits, bien que confirmés par le traité de Münster, étaient attaqués par une société artificieuse et puissante, et il obtint du roi la promesse qu'aucune atteinte n'y serait portée.

Schöpflin, nous l'avons déjà dit, avait profité de ses voyages pour se former une bibliothèque nombreuse et choisie, qu'il mettait généreusement à la disposition de ses amis et même des étrangers. Pour en prévenir la dispersion, il la légua, en 1764, à la ville de Strasbourg, qui, par reconnaissance, lui assura une pension viagère de 100 louis (*Voy.* KOCH). En 1770, l'académie célébra la 50e année de son professorat avec une solennité tout exceptionnelle; *Lobstein*, son orateur, fut chargé de prononcer publiquement son éloge. Schöpflin ne survécut que peu de temps à cette ovation. Il mourut le 7 août de l'année suivante, et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas, où son mausolée se voit à côté de celui du maréchal de Saxe. Sa mémoire est encore aujourd'hui en vénération à Strasbourg comme celle d'un homme vertueux et d'un savant du premier ordre. Il vécut dans le célibat. Ses ouvrages sont assez nombreux. Tous se distinguent par l'érudition, l'exactitude, la profondeur et l'étendue des recherches comme aussi par l'élégance et la pureté du style.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Diss. quâ antiquus lapis Tergestinus declaratur*, Basil., 1711, in-4°.

II. *Oratio quâ sistitur Germanicus, rarum principis ad spem Imperii nati exemplar*, Arg., 1717, in-4°.

III. *Oratio consecrandæ memoriæ J.-H. Barthii, doct. theol. Argent.*, Arg., 1719, in-4°.

IV. *Diss. de origine, fatis et successione regni Navarræ ad nostra usque tempora*, Arg., 1720, in-4°. — Thèse soutenue sous la présidence de *Kuhn*.

V. *Panegyrici Ludovico XV regiis natalibus dicti*, Arg., 1722-66, in-fol. — Orateur en titre de l'académie de Strasbourg, en sa qualité de professeur d'éloquence, Schöpflin fut obligé, le malheureux ! de prononcer 21 fois l'éloge de Louis XV, la dernière, à l'occasion de l'anniversaire semi-séculaire de son avénement au trône.

VI. *Miscellanea historica*, Arg., 1723, in-4°.

VII. *De Alemannicis antiquitatibus commentatio*, Arg., 1723, in-4°.

VIII. *Observationes historico-criticæ*, Arg., 1723, in-4°.

IX. *Selecta historica*, Arg., 1723, 4°.

X. *Illustres ex historiâ Hispanicâ controversiæ*, Arg., 1724, in-4°.

XI. *Diss. de sacris Galliæ regum in Orientem expeditionibus*, Arg., 1724, in-4°; 1726, in-4°.

XII. *Illustres ex Clodovæi Magni historiâ controversiæ*, Arg., 1725, 4°.

XIII. *Oratio nuptialis quâ Ludovico XV nuptias gratulatus est*, Arg., 1725, in-fol.

XIV. *Observationes historicæ, quibus origines romanæ discutiuntur*, Arg., 1725, in-4°.

XV. *Varia critica ex historiâ sacrâ et profanâ*, Arg., 1725, in-4°.

XVI. *Analecta historica*, Arg., 1725, in-4°.

XVII. *Diss. de extincto et restaurato Occidentali Imperio*, Arg., 1726, in-4°.

XVIII. *Genethliacus, quo Ludovi-*

co XV Delphini natales gratulatus est, Arg., 1729, in-fol.

XIX. *Diss. de apotheosi sive consecratione Imperatorum romanorum*, Arg., 1729, 4°, avec figg.; 1730, 4°.

XX. *Diss. hist. de Burgundiâ Cis et Trans-Juranâ*, Arg., 1730; 1731, 4°.

XXI. *Illustres ex Britannicâ historiâ controversiæ*, Arg., 1731, in-4°.

XXII. *Diss. de auspiciis Romanorum*, Arg., 1731, in-4°.

XXIII. *Les armes du roi justifiées contre l'Apologie de la cour de Vienne*, Arg., 1734, in-4°.

XXIV. *Illustres de Franciciâ historiâ controversiæ*, Arg., 1737, in-4°.

XXV. *Commentationes historicæ et criticæ*, Basil., 1741, in-4°. — On trouve, dans ce volume, outre les opuscules historiques déjà mentionnés: *Dubia historica; Diss. hist. quâ sistitur chronologia romanorum Syriæ præfectorum, pontificum Judæorum atque Judeæ proconsulum; Observ. ad librum diurnum; Formulæ pacis inter Fridericum Barbarossam et Alexandrum III; Innocentii VIII bulla dispensationis inter Carolum VIII, regem Franciæ, et Annam, ducissam Britanniæ; Recensio actorum concilii Basiliensis.*

XXVI. *Alsatia illustrata, T. I: celtica, romana, francica*, Colmar, 1751, in-fol.; *T. II: germanica, gallica*, Ibid., 1761, in-fol.; trad. en franç. par Ravenez, Mulhouse, 1849-52, 5 vol. 8°.

XXVII. *Vindiciæ celticæ*, Arg., 1754, in-4°. — Contre *Pelloutier*.

XXVIII. *Vindiciæ typographicæ*, Arg., 1760, in-4°.

XXIX. *Historia Zäringo-Badensis*, Carlsr., 1763-66, 7 vol. in-4°. — Avec le concours de *Koch*.

XXX. *Alsaticarum rerum scriptores*, Basil., 1768, in-fol.

XXXI. *Alsatia diplomatica*, Mannh., *Pars I*, 1772; *Pars II*, 1775, in-fol.

XXXII. *Opera oratoria*, Augsb., 1769, 2 tom. en 1 vol. in-4°. — Ouvrage posthume publié par Ring avec la Vie de l'auteur.

Schöpflin a publié, en outre, dans les Mém. de l'Acad. des insc. (T. X): *Diss. sur un monument de la 8e légion d'Auguste*; — (T. XV): *Diss. sur un monument des Tribocs*; — (T. XVII): *Mém. sur l'origine de l'imprimerie à Strasbourg*; — (T. XVIII): *Résultat de recherches sur la jonction du Danube avec le Rhin projetée par Charlemagne*; — (T. XXIII): *Recherches sur les monnoies bractéates*. Dans les Comment. Acad. Théodoro-Palatinæ, on trouve de lui (T. I): *De Cæsareo Ingelheimensi palatio; De arâ votivâ Ladenburgensi*; — (T. II): *De sepulcro romano prope Schrishemium reperto; De comite palatino Galliæ; Rupertus Cæsar defensus*; — (T. III): *De Guilielmo VII, Juliaci comite; Prælectio de duellis et ordaliis veteris Franciæ Rhenensis; Diss. de Evangelii D. Marci codice apud Venetos*. Enfin il a donné, Strasb., 1734, in-4°, une édit. corr. et augm. des *Annales Arsacidarum* par l'abbé de Longuerue.

SCHOMBERG (Frédéric-Armand de), comte, puis duc de Schomberg, comte de Mertola, baron de Labersen et d'Altorff, comte de Coubert et de Vitry en Brie, marquis d'Harwich, comte de Brentford, duc de Tetford, chevalier de l'ordre de la Jarretière, grand de Portugal, maréchal de France, gouverneur de la Prusse ducale, généralissime des troupes brandebourgeoises, général en chef de l'artillerie anglaise, etc., fils de Hans Meinhard, comte de Schomberg, maréchal du Palatinat, gouverneur de Clèves et de Juliers, et d'Anne de Sutton, comtesse de Dudley, naquit en 1608. Dès son enfance, il manifesta ses inclinations guerrières. Il porta d'abord les armes sous le drapeau suédois et se trouva à la bataille de Nordlingen. Il passa ensuite avec Rantzau au service de France, combattit, sous ses ordres, en Franche-Comté et en Allemagne; puis, l'empereur ayant confisqué ses biens, il alla offrir son épée aux Etats-Généraux. Après la mort de Guillaume II en 1650, il revint en France et servit comme volontaire en Flandres pendant les campagnes de 1651 et de

1652. Ayant acheté la compagnie des gardes écossaises, il en fut nommé capitaine-lieutenant par provisions du 28 oct. 1652, et le même jour fut signé le brevet qui l'éleva au grade de maréchal de camp. Deux nouvelles campagnes qu'il fit en Flandres dans les années 1653 et 1654, lui méritèrent le brevet de lieutenant général. C'est avec ce grade qu'il servit sous *Turenne*, à la prise de Landrecies, Condé et Saint-Guilain, dont il obtint le gouvernement. En 1656, il se trouva au siége de Valenciennes, où un de ses fils fut tué, et il déploya les talents d'un grand capitaine dans la retraite de l'armée française. Assiégé, au mois de mars 1657, dans Saint-Guilain, il ne se rendit qu'après une vigoureuse défense. Quelques mois après, il s'empara de Bourbourg, dont il fut nommé gouverneur. L'année suivante, il assista à la bataille des Dunes et au siége de Dunkerque. La paix des Pyrénées ayant été conclue en 1659 entre la France et l'Espagne, le gouvernement français, violant la promesse qu'il venait de faire de n'accorder aucun secours aux Portugais, engagea sous main Schomberg à entrer au service de la reine-régente de Portugal, moyennant une pension de 12,000 écus et le grade de mestre-de-camp général. Schomberg, afin de ne pas compromettre Louis XIV, qui, pour mieux cacher encore son double jeu, le dépouilla de ses charges, se rendit d'abord en Allemagne, puis en Hollande, où il s'embarqua pour Londres. Séduit, dit-on, par la perspective d'un mariage avec l'infante de Portugal, Charles II, qui venait de remonter sur le trône, promit de secourir les Portugais. Schomberg mit donc à la voile en 1660, avec 80 officiers et 400 vieux soldats rompus au métier des armes, que le gouvernement français avait fait passer secrètement en Angleterre. Il fut reçu à Lisbonne avec de grands honneurs, mais les intrigues de la Cour, la jalousie des Grands, les calomnies d'officiers aussi envieux qu'ignorants, le délabrement des finances, la lâcheté et l'indiscipline des troupes, opposèrent de tels obstacles à son zèle, que plus d'une fois le dégoût et le découragement l'auraient porté à s'éloigner, sans les pressantes instances des rois de France et d'Angleterre. Malgré les difficultés contre lesquelles il eut à lutter, il soutint victorieusement pendant huit ans tous les efforts des Espagnols. En 1661 et 1662, il sut tenir en échec, avec des forces inégales, don Juan d'Autriche. En 1663, il battit l'armée espagnole à Évora et reprit cette ville. En 1664, il se rendit maître de Valence d'Alcantara, défit le duc d'Ossone à Castel-Rodrigue, gagna sur le marquis de Caracène la victoire de Montes-Claros, en 1665, le força à lever le siége de Villaviciosa, le défit de nouveau près de Badajoz, prit Bensez, Guardia et quelques autres villes. En 1666, il emporta Alquerie, Payamogo, San-Lucar, tandis que son fils détruisait le régiment de Rougemont. En 1667, la prise de Forcira couronna cette suite de brillantes campagnes, qui affermirent la maison de Bragance sur le trône. La paix s'étant faite entre l'Espagne et le Portugal, le 12 fév. 1668, Schomberg, qu'Alphonse VI avait nommé gouverneur de l'Alentéjo et créé grand de Portugal sous le titre de comte de Merlola, se hâta de revenir en France et rentra dans ses charges. En 1672, il fut envoyé en Angleterre, à la demande sans doute du roi Charles, qui voulait discipliner son armée à la française ; mais les Anglais furent assez sages pour repousser les fers que le despotisme leur préparait, et Schomberg ne tarda pas à repasser la Manche. En 1674, Louis XIV lui confia le commandement de l'armée de Catalogne. La prise de Figuières, de Baschara, de Bellegarde et d'autres places lui fit donner enfin le 30 juill. 1675, le bâton de maréchal, qui lui avait déjà été offert à son retour de Portugal, mais qu'il n'avait pas voulu acheter par une abjuration. « Ma religion, avait-il répondu au roi, m'est plus chère que toutes choses ; si elle m'empêche de monter à ce poste élevé, c'est assez pour m'en con-

soler, que le roi m'en ait jugé digne. » Après la mort de *Turenne*, la nécessité fit taire le bigotisme; mais Schomberg perdit les bonnes grâces du monarque. En 1676, il servit dans les Pays-Bas et força le prince d'Orange à lever le siége de Maëstricht. En 1678, il fut chargé du commandement de l'armée d'observation sur la Meuse. En 1684, il couvrit le siége de Luxembourg, qui se rendit le 4 juin. Cette campagne termina sa carrière militaire en France. Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, Schomberg demanda la permission de sortir du royaume; mais il ne put l'obtenir qu'au mois de mars 1686 et à la condition qu'il irait en Portugal (*Arch. gén.* O. 28), « au grand regret de toute la France, dit Sourches, qui perdait en lui le meilleur et le plus expérimenté de ses généraux. » Il n'y resta pas longtemps. Les persécutions que lui suscita l'Inquisition, sans égard pour ses anciens services, et sans doute aussi les projets du prince d'Orange sur l'Angleterre, le décidèrent à quitter le Portugal. Il se rendit d'abord à Clèves, où il assista, en 1686, à une entrevue de l'électeur de Brandebourg et du prince d'Orange, dans laquelle fut discutée l'importante question d'une descente en Angleterre, puis de là à Berlin, en 1687. A son arrivée dans cette ville, le consistoire de l'église française le fit complimenter par *Abbadie*, *Gaultier*, *Ancillon*, le marquis de *Venours*, de *Maxuel* et de *Montignac*. De son côté, l'électeur le nomma gouverneur général de la Prusse, ministre d'État, membre du Conseil et généralissime de ses troupes. L'année suivante, Schomberg se rendit en Hollande, où le prince d'Orange poussait avec activité les préparatifs de son expédition en Angleterre. De tous côtés, les Refugiés français exercés au maniement des armes accouraient sous ses drapeaux. Des compagnies presque entièrement composées de Protestants sortis de France étaient déjà formées à Breda, sous les capitaines *La Berlière*, *Pralon*, d'*Auteuil*, d'*Esparron*, *Loubie*, *La Périne*; à Maëstricht, sous le colonel de *Boncourt* et les capitaines de *Boncourt* fils, *Du Bac*, *Marsilly*, *Falantin*; à Berg-op-Zoom, sous *Saint-Germain*; à Bois-le-Duc, sous les capitaines *Cormon*, *Tugny*, *Rieutort*, *La Mérie*; à Zutphen, sous *Dortoux*, *Ronset*, *Malbois*, *Blanchefort*; à Nimègue, sous *Belcastel*, d'*Avéjan*, de *Maricourt*, d'*Entragues*, de *Saint-Sauveur*; à Arnheim, sous *Massole-de-Montaut*, *Monpas*, *Chalais*, *La Rimballière*; à Grave, sous le capitaine *Cabrol*; à Utrecht, sous *Gastines*, de *L'Isle*, *Villé*, *Traversy*, de *Chavernay*, *Rapin*; à La Haye enfin, sous les capitaines *Petit*, *Montbrun*, *Jaucourt* et *Fabrice*. La plupart de ces capitaines, avides de servir sous les ordres d'un homme de guerre aussi illustre que Schomberg, s'empressèrent d'entrer dans le régiment qu'il forma en 1689, lorsqu'après le débarquement de Jacques II en Irlande, Schomberg reçut ordre du roi Guillaume de passer dans cette île pour arrêter les progrès de son compétiteur (1). Dans cette première

(1) Le manuscrit de *Bostaquet* nous fait connaître les noms des officiers qui servaient sous Schomberg en 1689; les voici tels qu'il nous a été possible de les déchiffrer : colonels, *Petit*, *Louvigny*, *Chalant-de-Romaignac*; lieutenant-colonel, *Casaubon*; majors, *La Bastide*, *Sainte-Hermine*; capitaines, *Maricourt*, *Brasselay*, de *Loire*, *La Condrière*, *Valsery*, d'*Avènes*, d'*Arène*, *Bernastre*, *Montault*, *La Roche*, *La Millière*, *Belcastel*, *Hubac*, *La Fabrègue*, *Vesian*, *Boncour* aîné, *Vesançay*, *La Fontan*, *Petit*, *Des Moulins*, *Louvigny*, *Dolon*, *Questebrune*, *Mollien*, d'*Entragues*, *Montargues*, *Bostaquet*, *La Grangerie*, *Tenac*, *Cussy*, *Passy*, *Haut-Charmois*, *La Roquière*, *Bondou*, *Champagne*, *Tugny*, *Saint-Cyr-Soumain*, *L'Isle*, *Monpas*, d'*Aippe*, *Jonquière*, *Varangues*, d'*Escury*, *Vivans*, baron de *Neufville*, *Brugières*, *La Bastide*, *Londigny*, *Montroy*, *Sansay*, *La Guimenière*; lieutenants, *Dallons*, *Mailleray*, *Clervaux*, *Rochemont*, *Blanzac*, *Boudinot*, *Londigny*, *Mazères*, *Des Ouches*, *La Bouchetière*, *L'Isle*, *Le Blanc*, *Teissonnière*, *Lentillac*, de *Salles*, *La Catterie*, *Boisribeau*, *Liverne*, *Mercier*, *Fontanes*, *Rumigny*, *Pascal*, *La Besséde*, *Coulombières*, *Chabrières*, *Pineau*, *Ferment*, *La Cloche*, *Moncornet*, *La Boissonade*, *La Cailletière* aîné, *Du Buy*, de *Sève*, *Lescours*, *Boncour*, *La Cailletière* cadet, *Daloy*, *Lourdonnel*, *Bernard*, *Maisonneuve*, *Quiraud*, *Louvigny*, *Tournier*, *Senoise*, *Nissolles*, *La Bâtie*, *Fontanier*, *Boismoret*, *Eschelberg*, *Rouse*, *Beraud-Du Pont*, *Braglet*, *La Boulaye*, *Des Champs*, *La Brosse-*

campagne, tout ce que l'habile général put faire avec une armée de moitié moins nombreuse que celle de l'ennemi et manquant de munitions et d'argent, fut de tenir en échec les troupes de l'ex-roi. L'année suivante, Guillaume se rendit en personne sur le théâtre de la guerre. Les deux armées se trouvèrent en présence sous les murs de Drogheda, séparées par la Boyne. A la vue des régiments français qui combattaient pour le roi Jacques, la cavalerie du roi Guillaume, presque toute composée de Réfugiés, se jeta dans la rivière sous la conduite de Meinhardt de Schomberg, et se précipita sur l'ennemi avec fureur. Guillaume la suivit de près avec le reste de son armée. Les Irlandais prirent lâchement la fuite, les régiments français furent rompus et la victoire fixée sous le drapeau du nouveau roi d'Angleterre. Cette bataille, qui décida de la fortune des Stuarts, se livra le 11 juill. 1690. Elle coûta la vie au maréchal de Schomberg qui fut frappé à mort dans la poursuite de l'ennemi, et tomba, comme Turenne, enseveli dans son triomphe. Son corps fut inhumé avec pompe dans l'église St-Patrice à Dublin.

Rapin-Thoyras a tracé ce portrait de Schomberg dans son Histoire d'Angleterre : « C'étoit un homme posé, appliqué, d'une grande conduite, qui pensoit mieux qu'il ne parloit, intègre, modeste, obligeant, civil. On le considéroit comme le premier capitaine de son siècle après le prince de Condé et le maréchal de *Turenne*. Il connoissoit à fond les hommes et les affaires. Il étoit de moienne taille, bien fait, le teint beau, une santé robuste, un air de grandeur qui imposoit du respect; se tenant à cheval avec une grâce peu commune. Il aimoit beaucoup la propreté dans ses habits et conservoit au milieu de la vieillesse la gaieté de ses premières années. »

Le maréchal de Schomberg avait été marié deux fois, en premières noces, avec sa cousine *Jeanne-Elisabeth de Schomberg*, qui lui donna cinq fils, et en secondes, avec *Susanne d'Aumale*, fille de *Daniel d'Aumale*, sieur d'Haucourt, et de *Françoise de Saint-Pol*, dame d'un esprit très-distingué et fort zélée pour sa religion. Ce dernier mariage, qui resta stérile, fut célébré le 14 avril 1669, dans le temple de Charenton, en présence de *Philippe de Madaillan*, *Jean-Jacob Frémont-d'Ablancourt*, *Marguerite de Rohan*, *Jeanne d'Aumale* et *Madelaine de Montmorency* (Reg. de Charenton). Ses enfants furent : Frédéric, qui suit; — 2° Meinhardt, qui suivra; — 3° Othon, tué sous les murs de Valenciennes en 1656; — 4° Henri, mort à Bruxelles des blessures qu'il avait reçues dans un combat où il fut fait prisonnier; — 5° Charles, duc de Telford, qui se retira en Allemagne avec son père et fut nommé gouverneur de Magdebourg. Il se signala dans l'armée des alliés en Piémont, combattit en héros à Marsaille, à la tête de cinq bataillons de Réfugiés, tomba entre les mains des Français et mourut de ses blessures, en 1693.

I. Frédéric de Schomberg, comte de Schomberg et de Mertola, baron d'Altorff et de Labersen, grand de Portugal, entra au service de France comme guidon des gendarmes écossais, en 1656, et devint enseigne de la même compagnie en 1661. Il passa en Portugal avec son père. De retour en France, il fut fait mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, qu'il comman-

Fortin, *Cassel*, *Dornan*, *La Serre*, *La Lande*, *Châteauneuf*, *La Melquière*, *Luyraud*, *La Rouvière*, *Lavit*, *Rozel-de-Causse*, *Sal'gre*, *Tobie Rossel*; marechaux des logis, *Vilmisson*, *Thomas*, *Verny*, *Pineau*, *Samson*, *Ricard*, *La Roque*, *Chapelle*; cornettes, comte de *Paulin*, *Boisragon*, *Rochemont* aîne, *Peré-de-Fontenelles*, *Blanzac* cadet, *La Lizardière*, *Malairargues*, *Mancal*, *Dericq*, *Rivery*, *La Cour*, *La Serre*, *d'Hours*, *Lambert*, *Du Chesne*, *La Bastide*, *La Rouvière*, *La Coste*, marquis de *La Barre*, *Dolon* fils, *Lubières*, *Dupuy*, *Loulin*, *Vervillon*, *Boncour* jeune, *Lassaut*, *Féron*, deux *Constantin*, *La Basoche*, *Couterne*, *Martel*, *Salomon*, *Gaume*, *Vasselot*, deux *Maillé*, *Du Chesoy*, *Montpinson*, *Ricard*, *Soumain-de-Vallière*, *La Loubière*, *Lamy*, *Arabin*, *Le Roux*, *Bancelin*, *Du Val*, *La Mérie*, *Térond*, *Dumay*, *La Roque*, *Beaujeu*, *Fontgrave*, *Laume*, *Combes*, *Du Lac*, *La Berlanderie*.

da à plusieurs siéges et à la bataille de Sénef, en 1674. Nommé brigadier de cavalerie par brevet du 12 mars 1675, il servit avec distinction sous les ordres de Créquy jusqu'en 1678, qu'il se démit de son régiment. Il avait été élevé, en 1677, au grade de maréchal de camp. En 1684, il fut encore employé dans l'armée de son père. Retiré en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes, il vivait à Rhingau en 1725. Il ne laissa pas d'enfants mâles, quoiqu'il eût été marié deux fois, la 1re avec *Catherine-Ernestine de Buchholtz*, la 2e avec la baronne de *Spaan*.

II. Meinhardt de Schomberg, duc de Leinster, comte de Mertola, baron de Labersen et d'Altorff, seigneur de Coubert, Nogent, etc., chevalier de l'ordre de la Jarretière et grand de Portugal, servit aussi avec distinction sous le drapeau français comme colonel d'un régiment de cavalerie. Il entra, en même temps que son père au service de l'électeur de Brandebourg, qui lui donna le grade de général de cavalerie et de colonel des trabans; puis à celui du prince d'Orange qui, après son avénement au trône d'Angleterre, le nomma brigadier de ses armées, et le créa duc de Leinster, en 1691. Il fit les campagnes de Piémont et de Portugal; mais, mécontent des ministres de la reine Anne, il quitta le service et se retira dans sa maison d'Hillington, où il mourut le 16 juill. 1719, à l'âge de 79 ans. Sa femme, *Charlotte Rhingrave*, fille naturelle de l'électeur palatin Charles-Louis et de Louise Rhingrave, qu'il avait épousée en 1683, lui avait donné trois enfants : 1° CHARLES-LOUIS, comte de Schomberg, marquis d'Harwick, né le 15 déc. 1683, mort en Irlande en 1714, colonel d'un régiment anglais; —2° FRÉDÉRIQUE, femme de lord Holderness, puis, en 1724, de Benjamin Mildmay; — 3° MARIE, qui épousa, en 1717, le comte de Degenfeld.

L'illustre famille de Schomberg était divisée en plusieurs branches. C'est à la branche du Palatinat qu'appartenait aussi *Théodoric* ou *Thierry de Schomberg*, qui vint en France avec l'armée de Jean-Casimir en 1567, et qui continua à combattre dans les rangs huguenots jusqu'à la bataille d'Ivry, où il fut tué ; mais *Gaspard de Schomberg*, qui prit part, en 1562, à la défense d'Angers, où il faisait alors ses études, et qui fut, après la prise de cette ville par les triumvirs, envoyé en Allemagne par le prince de *Condé*, pour presser les armements du duc de Deux-Ponts et du landgrave de Hesse, descendait de la branche de Sachsenburg établie en Misnie. On sait que plus tard Gaspard de Schomberg abjura la religion protestante et servit Charles IX avec beaucoup de dévouement.

SCHRAGE (JEAN-ADAM), docteur en droit, conseiller et avocat à Strasbourg, rendit à sa patrie de grands services dans diverses missions dont il fut chargé. Il a, dit-on, beaucoup écrit sur le droit, l'histoire, etc.; mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons trouvé dans les bibliographies que trois ouvrages de lui : I. *Bericht von Erfindung der Buchdruckerey in Strasburg*, Strasb., 1640, in-4°; — II. *De assecurationis contractu*, Arg., 1642; — III. *Disp. synoptica universi juris feudalis*. Il mourut le 30 janv. 1687, à l'âge de 70 ans. Son fils FRÉDÉRIC, docteur et professeur de droit à Strasbourg, est auteur d'un assez grand nombre de dissertations qui doivent être devenues fort rares, puisque les bibliographes ne donnent des indications complètes que pour quelques-unes. Les voici : I. *Diss. inauguralis de fidejussionibus correorum debendi mutuis*, Arg., 1669, in-4°; — II. *Introductio ad Digesta*, Arg., 1688, in-8°; — III. *Introductio in Jus canonicum*, Arg., 1689; 1694, in-8°; Wetzlar, 1715, in-8°; — IV. *Introductio in Institutiones*, Arg., 1694, in-8°; — V. *Adnotationes ad J. Meieri tract. de culpâ in contractibus præstandâ*, Arg., 1696, in-4°; — VI. *De jure hortensi*, Arg., 1697; 1699, in-4°; — VII. *Norma examinis candidatorum ad assessoratum S. R. I. jud.*

cameralis præsent., Wetzlar, 1720, in-4°. Ils citent, en outre, sans autre indication : VIII. *Nullitas reunionis Alsaticæ*; — IX. *Introductio in Pandectas*; — X. *De constitutionibus personalibus, quæ et privilegia specialia dicuntur*; — XI. *De vicesimâ hæreditatum*; — XII. *De compositione amicabili*; — XIII. *De monomachiâ seu duello*; — XIV. *De quasi-patriâ potestate tutorum in pupillos*; — XV. *De obligationibus*; — XVI. *De successione parentum binuborum in bona liberorum ex priori matrimonio intestatorum*; — XVII. *De dominio*; — XVIII. *De læsione licitâ*; — XIX. *De expromissione*; — XX. *De variatione*; — XXI. *Scrutinium scrutinii electionis*; — XXII. *De processu in contumaciam criminali*; — XXIII. *Diss. II de jure, ut aptitudinem, potestatem et obligationem agendi personæ competentem significat*; — XXIV. *De conditione, conscriptione, permutatione, etc. militum, nec-non de disciplinâ militari*; — XXV. *Fundamenta actionum forensium*; — XXVI. *De potentatu magistratuum et officiorum*.

SCHUCH (Wolfgang), prêtre catholique, brûlé vif à Nancy, comme hérétique, le 19 août 1525. Sectateur des opinions nouvelles, Schuch les prêchait avec un grand succès à Saint-Hippolyte, petite ville d'Alsace alors placée sous la souveraineté des ducs de Lorraine, lorsque la guerre des Paysans éclata. Dans la crainte d'être confondu avec les Rustauds (tel est le nom qu'on donna en Lorraine aux paysans révoltés), il adressa au duc Antoine une *Lettre* admirable de candeur, de simplicité et d'énergie, qui nous a été conservée par Crespin. Après une exposition claire et précise de la foi du pasteur et du troupeau, il y repousse avec beaucoup de force les soupçons de sédition et de révolte, oppose nettement au principe de l'insurrection le principe évangélique de l'obéissance passive, et se déclare prêt à rendre raison de sa foi et de son espérance. Cette lettre, dit dom Calmet, ne servit « qu'à irriter davantage le pieux prince. » En apprenant « que le duc Antoine persistoit en cette volonté de faire saccager la ville de Saint-Hippolyte, il [Schuch] vint se rendre à Nancy, raconte Crespin, pour rendre raison de sa doctrine et décharger les pauvres citoyens, en dérivant à soi tout le faix de la coulpe que ses adversaires, prêtres et moines, leur mettoient sus. » Ce noble dévouement est d'autant plus admirable, que Schuch était marié et père de sept enfants. A peine arrivé, il fut jeté dans une prison infecte où il eut beaucoup à souffrir. L'inquisiteur de la foi en Lorraine voulut avoir l'avis de la Sorbonne et lui envoya quatre cahiers écrits par l'accusé avec trente et une propositions tirées de ces cahiers ou empruntées à ses interrogatoires, roulant principalement sur le sacrifice de la messe, le mérite des œuvres, le culte de la Vierge et des Saints, le mariage des prêtres. La censure de la Sorbonne est datée du 27 mars 1524 (a. s.). Dès lors, les derniers interrogatoires de Schuch ne furent plus qu'une vaine formalité. Condamné au feu, comme il s'y attendait, il marcha au supplice, selon le témoignage de dom Calmet, avec une fermeté admirable, en chantant le ps. LI. Malgré les doutes émis par notre ami, M. Coquerel, dans son intéressante notice sur W. Schuch, publiée dans le Bulletin de l'hist. du protestantisme, nous n'avons pas hésité à adopter, pour l'exécution de notre martyr, la date donnée par Crespin et admise par dom Calmet. Lors même que nous n'aurions pas vérifié cent fois la minutieuse exactitude des renseignements fournis à l'auteur du Martyrologe, il nous serait difficile de reconnaître Wolfgang Schuch, père d'une famille nombreuse, dans « le beau jeune homme entre mille » dont parle la Chronique de Metz, comme ayant été brûlé le 21 juin 1525. N'est-il pas plus simple de supposer qu'il y avait deux curés à Saint-Hippolyte, et que tous deux embrassèrent les opinions de Luther?

SCHULER (Gervais), en latin *Scholasticus*, natif de Strasbourg, mais élevé en Suisse, était vicaire de l'évêque de sa ville natale, lorsqu'il embrassa la Réforme. *Zell* l'envoya comme pasteur à Bischwiller, sur la demande des habitants, en 1525. Il eut beaucoup de désagréments à éprouver de la part du coseigneur de ce bourg, et vit avec chagrin beaucoup de ses paroissiens prendre parti dans la guerre des Paysans. Pour se consoler de ses peines, il composa un beau cantique qu'à la prière de ses amis, il consentit à publier sous ce titre : *Ein christlich Lied mit seiner Auslegung*, Haguenau, 1527, in-4°. Il y répond aux calomnies de ses ennemis, et s'élève contre les Anabaptistes et autres sectaires, qu'il appelle des « chrétiens charnels qui fondent le trouble sous l'apparence de l'Evangile. » On a aussi de lui une paraphrase de l'oraison dominicale, sous ce titre : *Das christlich Gebett, Vatter unser, mit kurtzem Verstand aussgelegt*. Nous ignorons si elle a été publiée. En 1529, Schuler avait déjà quitté Bischwiller pour retourner en Suisse. Il eut pour successeur Jean Hockard, suisse de nation, qui fut consacré à Strasbourg par *Calvin* lui-même, et qui vécut tranquille dans sa cure sous la protection de *Louis d'Eschenau*.

SCHULER (Jean), curé de Colmar depuis 1563, déposé en 1571, comme sectateur du luthéranisme. Le dimanche de l'Epiphanie 1571, cet homme juste et craignant Dieu osa censurer du haut de la chaire les mœurs du clergé catholique et reprocher hautement aux prélats mêmes leur vie criminelle et leur grossière ignorance. Ce sermon lui gagna l'estime et la confiance de la bourgeoisie, mais il souleva contre lui la haine de ses confrères. Malgré la protection de *Link* et de *Goll*, il fut cité devant le chapitre, fortement réprimandé et déposé. Son sort est resté inconnu.

SCHULTHEISS (Nicolas), statmeistre de Colmar, en 1628, c'est-à-dire à l'époque de la réaction catholique qui alluma la terrible guerre de Trente ans. L'empereur d'Allemagne Ferdinand ayant défendu l'exercice du culte protestant à Colmar, avec ordre à tous ceux qui n'embrasseraient pas la religion romaine dans un délai donné de sortir de la ville, Schultheiss et ses collègues *Daniel Birr, Joseph Glaser, Antoine Burger, Conrad Ortlieb* n'hésitèrent pas à sacrifier non-seulement leur position, mais (ce qui est plus rare) à abandonner familles, amis, fortune, pour rester fidèles à leurs convictions. *Antoine Schott* fut le seul des magistrats municipaux qui resta en place, sans qu'on l'obligeât d'abjurer. Les habitants catholiques étaient si ignorants, qu'on n'aurait pu le remplacer, et, bon gré mal gré, il fallut le conserver. Il paraît que Schultheiss se retira à Strasbourg, où nous trouvons, dès 1530, un *Wolfgang Schultheiss*, affilié à une secte d'enthousiastes qui blâmait l'intervention du pouvoir civil dans les affaires de l'Eglise, accusait les ministres d'opprimer les consciences et de rétablir le papisme, et réclamait pour chaque fidèle le droit d'enseigner ce que Dieu lui révélait. Ce parti acquit quelque considération par l'adjonction d'Otto Brunsfels, célèbre par ses écrits pédagogiques et ses connaissances médicales; mais il n'eut pourtant qu'une existence éphémère; on cessa de s'occuper de lui après le départ de Brunsfels pour Berne en 1533. D'autres protestants de Colmar se retirèrent à Mulhouse, à Riquewir, à Bâle. Du nombre de ces derniers furent les quatre pasteurs *Matthias Könen, George Hopf, Jac. Stephani* et *Elie Pelletan*. Quelques-uns seulement, comme *Matthias Goll*, qui fut nommé statmeistre, lorsque le général suédois Gustave Horn rétablit le culte protestant à Colmar, ne purent se résoudre à émigrer; toutefois ils continuèrent à professer leur religion. Ils se rendaient dans les villes protestantes des environs pour assister au service divin, et, à leur retour, ils payaient l'amende

d'après ce tarif : Pour le chant d'un psaume, 5 à 10 couronnes; pour un baptême, 20 couronnes et au delà; pour un mariage, 60 couronnes; pour participation à la Cène, 100 couronnes.

SCHWEIGHÆUSER (Jean), célèbre philologue, professeur de grec à l'académie et au séminaire protestant de Strasbourg, naquit dans cette ville, le 26 juin 1742, et y mourut d'une fluxion de poitrine, le 19 janv. 1830.

Fils de *Jean-Georges* Schweighäuser, chanoine de Saint-Thomas et ministre de cette église, et de *Prisca-Barbara Ehrlen*, fille du pasteur de Sainte-Aurélie, Jean Schweighäuser fit avec un étonnant succès ses humanités dans les écoles de sa ville natale. Son père désirant qu'il suivît la carrière ecclésiastique, il s'appliqua à l'étude de la théologie, en y joignant, dans son insatiable désir d'apprendre, celle de la botanique, science pour laquelle il conserva beaucoup de goût jusque dans les dernières années de sa vie, de la zoologie, de l'anatomie, de l'astronomie, et surtout de l'histoire de la philosophie, à laquelle il se livra avec une véritable passion. Il acquit ainsi dans un âge encore peu avancé cette universalité de connaissances qui est, pour ainsi dire, nécessaire au philologue, aussi bien qu'au théologien, et il se prépara, sans s'en douter, à parcourir avec honneur la route que les circonstances lui tracèrent. En 1767, il soutint avec éclat sa thèse : *Systema morale hujus universi*, Arg., 1767, in-4°. Quelque temps après, son père, que la piété filiale ne lui permettait pas de quitter, étant mort, Schweighäuser fut libre d'exécuter un projet qu'il caressait depuis plusieurs années. Il vint à Paris où, sous les auspices du savant de Guignes, il apprit l'arabe et le syriaque. Il visita ensuite l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, explorant avidement les bibliothèques, assidu aux cours des professeurs les plus illustres, et nouant des relations d'amitié avec les philologues les plus célèbres de tous ces pays. De retour à Strasbourg, il fut nommé, en 1770, professeur adjoint de logique et de métaphysique. Il fit l'inauguration de sa chaire par une thèse : *Clariorne certiorque homini data sit rerum corporearum, quàm propriæ mentis cognitio*, Arg., 1770, in-4°, qui a été réimp. dans ses Opuscules académiques, ainsi que d'autres écrits philosophiques qu'il publia vers le même temps, comme *Hutchesoni synopsis metaphysica*, Arg., 1772, in-8°; *De sensu morali*, Arg., 1773, in-4°; *Sententiarum philosophicarum fasciculi III*, Arg., 1774-75, in-8°. Toutes ces dissertations prouvent sa vive sympathie pour la philosophie écossaise, dont il a raconté l'origine dans une autre dissertation mise en tête de son édition de la Logique de Hutcheson, imp. à Strasb. en 1771. Son grand bon sens, son esprit positif et lucide l'éloignèrent toujours, en effet, de la philosophie allemande; il n'avait aucun goût pour les subtiles spéculations des philosophes d'outre-Rhin, et ses préférences furent constamment acquises à la morale, la science qui, avec la religion, influe le plus puissamment sur le perfectionnement de l'humanité.

En 1775, Schweighäuser épousa la fille d'un notaire de Strasbourg, *Catherine-Salomé Hœring*, et bientôt après, la mort de *Jean-Frédéric Scherer*, en lui donnant la chaire de grec et des langues orientales, dont il prit possession par un discours : *Inter philosophiæ atque linguarum studia collatio*, lui ouvrit en même temps la carrière dans laquelle il devait s'illustrer. Il y débuta en publiant, à l'usage des écoles, *Sophoclis Electra et Euripidis Andromache*, Arg., 1779, in-8°, et *Sophoclis Œdipus tyrannus et Euripidis Orestes*, Arg., 1779, in-8°, deux excellentes éditions par lesquelles il préluda à des travaux plus importants. Encouragé par le médecin anglais Samuel Musgrave, il entreprit de donner une nouvelle édition des Histoires d'Appien, et afin d'attirer l'attention du public lettré sur cette publica-

tion, il fit paraître deux dissertations: *Exercitationes in Appiani Alexandrini romanas Historias*, Arg., 1781, in-4°, et *De impressis ac manuscriptis Historiarum Appiani codicibus*, Arg., 1781, in-4°, réimp. l'une et l'autre dans ses Opuscules. L'ouvrage lui-même fut mis en vente quatre ans plus tard, sous ce titre : *Appiani Alexandrini Romanarum Historiarum quæ supersunt*, Lips., 1785, 3 vol. in-8°. Cette édition, où le texte, collationné avec soin sur plusieurs manuscrits et enrichi de tous les fragments qui nous restent de l'historien grec, est accompagné d'une traduction latine très-exacte, de notes, de commentaires et d'indices, est un chef-d'œuvre de discernement, de sagacité et d'érudition; aussi fut-elle parfaitement accueillie. Le savant Heyne engagea fortement l'éditeur à traiter de même Polybe, et Schweighäuser, écoutant les conseils de son ami, renonça à une édition d'Hérodien qu'il préparait, pour s'occuper uniquement de l'historien de Mégalopolis. Sur ces entrefaites, la Révolution éclata. Jaloux de contribuer, dans la mesure de ses forces, au triomphe des grands principes proclamés par l'Assemblée constituante, il accepta avec empressement une place dans le conseil de la commune; mais sa modération et ses liaisons avec le maire *Dietrich* (Voy. ce nom) le rendirent suspect. Il fut jeté en prison en 1793. Cependant, au bout de vingt jours de détention, on l'exila à Baccarat. C'est dans cette petite ville de Lorraine, où il passa un an, qu'il composa en partie ses notes sur Polybe. Peu s'en fallut que ses veilles, prolongées fort avant dans la nuit, n'attirassent un nouvel orage sur sa tête; ses voisins soupçonnaient quelque complot. Heureusement pour lui, il avait fait hommage au gouvernement des premiers volumes de son Polybe, et la lettre de remercîments arriva au moment même où il allait être arrêté. La chute de Robespierre le rendit à ses foyers. Peu de temps après, lors de l'établissement des Ecoles centrales, il fut nommé professeur de grec et de latin à celle qui fut placée à Strasbourg. A la création de l'Université de France, il fut attaché à l'académie de Strasbourg en qualité de professeur de littérature grecque, et en 1809, il fut nommé doyen de la Faculté des lettres, place dont il se démit en 1824. Depuis 1806, il avait succédé à *Oberlin* comme garde de la bibliothèque de la ville, à laquelle il rendit d'importants services jusqu'en 1825, qu'il fut remplacé par son fils Godefroi.

Ces occupations multipliées n'empêchèrent pas l'infatigable philologue de s'occuper de travaux littéraires; il y mettait une telle ardeur que sa vue, déjà faible, finit par s'user à déchiffrer à la loupe de vieux manuscrits et des palimpsestes presque illisibles. En 1795 parut le dernier vol. de son Polybe, sous ce titre : *Polybii Megalopolitani Historiarum quidquid superest*, Lips., 1789-95, 8 tomes en 9 vol. in-8°. Les quatre premiers vol. contiennent le texte; les quatre suivants, les notes et les indices, et le neuvième, un *Lexicon Polybianum*. A cet ouvrage, où l'on retrouve les qualités de toutes les éditions données par Schweighäuser, c'est-à-dire, pureté du texte, version latine fidèle, notes savantes, critique judicieuse, succéda *Epicteti Manuale et Cebetis tabula*, publ. en grec et en latin, Lips., 1798, in-12; puis *Epicteteæ philosophiæ monumenta*, Lips., 1799-1800, 4 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage terminé, Schweighäuser se chargea, pour la collection de Deux-Ponts, d'une édit. d'Athénée, qui fut imp. sous ce titre : *Athenæi Naucratitæ Deipnosophistarum libri XV, ex optimis codd. nunc primum collatis emendavit ac supplevit, nová lat. versione et animadversionibus cum Is. Casauboni aliorumque tum suis illustravit, indicibusque instruxit*, Arg., 1801-1807, 14 vol. in-8°. Les notes seules forment neuf volumes. Après Athénée vint une nouvelle édition des lettres de Sénèque collationnées sur trois manuscrits que pos-

sède la Bibliothèque de Strasbourg. Elle parut sous ce titre : *L. Annæi Senecæ ad Lucilium Epistolæ morales*, Arg., 1809, 2 vol. in-8°. Cette publication terminée, Schweighäuser, malgré son âge avancé et l'affaiblissement graduel de sa vue, ne craignit pas d'entreprendre une nouvelle édition d'Hérodote, et il mena cet immense travail à bonne fin. En voici le titre : *Herodoti Musæ sive Historiarum libri IX*, Arg., 1816, 6 vol. in-8°. Dans le premier volume, il avait promis un *Lexikon Herodoteum*; il le mit effectivement au jour, Arg. et Paris., 1824, 2 vol. in-8°. Ce fut son dernier ouvrage.

Tant et de si importants travaux n'étaient pas restés sans récompenses honorifiques. Dès 1798, Schweighäuser fut associé à l'Institut des sciences et des arts; en 1802, il le fut à la Société des lettres et des arts de Nancy; en 1819, la Société de l'agriculture, des sciences et des arts de Strasbourg voulut l'élire président, honneur que sa santé ne lui permit pas d'accepter, mais ce fut en 1821 seulement que le gouvernement de Louis XVIII se décida à lui donner la croix de la Légion d'honneur. En 1826, la Société royale des lettres de Londres lui vota une médaille d'or. A cette date, Schweighäuser avait pris, depuis deux ans, sa retraite comme professeur à la Faculté des lettres; mais il continua à remplir, pendant quelque temps encore, ses fonctions au séminaire protestant; il ne les cessa que quand la perte presque complète de la vue le condamna au repos.

De son mariage naquirent huit enfants, dont quatre seulement lui survécurent, l'un, THÉOPHILE, étant mort jeune, et un autre, CHARLES, ayant été tué à la bataille d Essling. Des quatre survivants, l'aîné, GODEFROI, s'est fait surtout connaître comme archéologue; le cadet, FRANÇOIS, entra dans le commerce. L'aînée des filles, CHARLOTTE, épousa *Christian-Maurice Engelhardt*, chef du bureau de la police de la ville; la cadette, SOPHIE, ne voulut point se marier pour rester auprès de son père, nouvelle Antigone d'un nouvel Œdipe.

Aux ouvrages de Schweighäuser déjà cités, il convient d'ajouter :

I. *Teutsches Lesebuch für die Jugend*, Strasb., 1780, in-8°. — Résumé des principales notions de physiologie, de psychologie, d'astronomie, d'histoire naturelle et d'histoire, à l'usage des élèves du gymnase de Strasbourg.

II. *Emendationes et observationes in Suidam*, Arg., 1789, in-8°; réimp. dans les Opuscules.

III. *Cebetis Tabula, sive vitæ humanæ pictura, græc.*, Arg., 1806, in-12. — Nouvelle édit. de la Table de Cébès corrigée d'après les recherches de son fils dans les bibliothèques de Paris.

IV. *Opuscula academica seorsim olim edita, nunc recognita*, Arg., 1806, 8°.

V. *Selecta ex Appiano et Athenæo*, Arg., 1814, in-8°. — A l'usage des écoles.

SCOFFIER (JEAN DE), ne nous est connu que par son *Véritable discours de la guerre et siége de la ville et château de Jamets, le sieur de Schelandre* [Robert de Thin] *y commandant* 1590, in-8°. Dédicace à *Charlotte de La Marck*. L'ouvrage, divisé en deux livres, raconte les événements de la guerre que le duc de Lorraine fit à la maison de Bouillon, depuis le 28 mars 1585 jusqu'au 28 déc. 1588. L'auteur parle en témoin oculaire, et son récit, dont de Thou a profité, se fait remarquer par une grande fidélité. Jean de Scoffier, avait un frère qui était pasteur à Lunel en 1632 (*Voy* IV, p. 249), et une sœur, nommée *Blandine*. Nous ne savons rien de plus sur sa famille, à laquelle on doit très-vraisemblablement rattacher *Louis Scoffier*, qui fit ses études à Genève aux frais des églises du Dauphiné. Les obligations qu'il avait contractées envers ces églises ne l'empêchèrent pas d'accepter vocation de l'église de La Châtre. Sur la plainte des églises dauphinoises, le Synode national de Privas lui ordonna, sous peine de suspension, de leur rembourser les dépenses qu'elles avaient faites pour lui. Louis Scoffier desservait en 1637 l'église de Saint-Amand.

Serait-ce se tromper que de regarder comme ses fils, *Jean Scoffier*, du Bourbonnais, et *Louis Scoffier*, d'Issoudun, l'un et l'autre élèves de l'académie de Die, où ils soutinrent leurs thèses sous la présidence de *Crégut?* Il est vrai que dans les thèses de ce professeur, où on les trouve imprimées, Jean Scoffier est dit natif de Sommières, mais dans le registre matricule des étudiants de Genève, sous la date de 1653, il se dit lui-même originaire du Bourbonnais. Y aurait-il eu, dans le même temps, deux proposants du même nom? Et dans ce cas, lequel des deux fut-il placé à St-Gilles? Il nous est impossible de trancher la question, faute de renseignements. Louis Scoffier nous est un peu mieux connu. Donné pour pasteur à l'église de Mer, il épousa la sœur d'*Isaac Papin* et se retira en Hollande à la révocation. Il eut un fils, nommé CLAUDE, qui desservit successivement l'église de Leicesterfields et celle de l'Artillerie, à Londres, cette dernière depuis 1706 jusqu'en 1724, qu'il la quitta pour devenir pasteur de l'église de Middelbourg. Il mourut en 1730.

SCOT (GUILLAUME), sieur de *La Mésangère*, fils de *Guillaume Scot*, conseiller secrétaire du roi, et de *Catherine Fortry*, fut reçu conseiller au parlement de Rouen, le 15 mai 1677, en remplacement de *La Basoge-de-Heuqueville*. Au mois de sept. de la même année, il assista, comme commissaire du roi, au synode de Rouen; son procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch. gén.* TT. 261). Le 10 mai 1678, il épousa, dans le temple de Charenton, *Marguerite de Rambouillet*, dont il eut deux fils, GUILLAUME, né le 16 nov. 1679, et ANTOINE, baptisé le 17 nov. 1680 (*Reg. de Charenton*). Nous avons parlé ailleurs du procès ridicule qu'il eut, en 1678, avec *Roësse-de-Beuzevilette*, au sujet d'un banc d'église. Il mourut en 1682. Le roi saisit cette occasion de réduire le nombre des conseillers protestants; ordre fut donné au tuteur des enfants du défunt de vendre sa charge à un catholique.

SEBISCH (MELCHIOR), en latin SEBIZIUS, nom sous lequel il est surtout connu, médecin renommé du XVI[e] siècle, naquit, en 1539, à Falckenberg, d'une famille noble de la Silésie. Son père l'ayant envoyé, en 1561, à Leipzig, il y suivit, pendant quelques mois, les cours de Joachim Camerarius, puis il partit pour Strasbourg, où il devait devenir plus tard le chef d'une famille qui, pendant 134 ans, a donné d'habiles médecins à cette ville et de savants professeurs à son université. Il s'y lia d'amitié avec *François Hotman*. C'est à la persuasion de ce célèbre jurisconsulte, qu'il s'appliqua à l'étude du droit; mais il l'abandonna, un peu plus tard, pour celle de la médecine par le conseil de *Hubert Languet*. Il était à Paris, où il s'était rendu, après la conclusion de la paix de 1563, pour profiter des leçons de *Ramus* et des autres professeurs du Collége royal, et il s'y livrait avec passion à l'étude de la botanique, lorsque *Jean Bauhin* l'appela à Lyon pour qu'il l'aidât dans son Histoire générale des Plantes. Sebizius partit ensuite pour Montpellier. L'explosion de la seconde guerre civile le décida à retourner à Strasbourg en compagnie de Louis Camerarius, fils de son ancien professeur. De Strasbourg, il se rendit en Lorraine avec le baron de Hauteville. Fatigué bientôt du duc et de sa cour, il quitta Nancy pour aller à Heidelberg, puis il revint à Strasbourg et retourna enfin dans sa patrie en 1569. La même année, il fit avec son neveu un voyage en Italie. En 1570, un de ses parents lui obtint un emploi dans la suite de la princesse Elizabeth d'Autriche, qu'il accompagna à Paris. Après le mariage de cette princesse avec Charles IX, il repartit pour Montpellier dans l'intention d'y prendre ses degrés; mais les troubles qui agitaient encore le Languedoc l'engagèrent à s'arrêter à Valence, et il s'y fit recevoir docteur en médecine, le 25 août 1572. La Saint-Barthélemy hâta son retour à Strasbourg; il y épousa, en 1576, *Esther Hug*,

qui le rendit père de neuf fils et de deux filles. Nommé, la même année, médecin de la ville de Haguenau, il remplit cet emploi jusqu'en 1586, qu'il fut rappelé à Strasbourg comme médecin de la ville et professeur de médecine. Trois ans après, il succéda à *Sturm* dans le chapitre de Saint-Thomas. Ayant obtenu en 1612, la permission de se démettre de sa chaire en faveur de son fils, il accepta, en 1613, les fonctions d'inspecteur des écoles, dont il s'acquitta avec zèle, sans négliger la pratique de son art, jusqu'à sa mort, arrivée le 19 juin 1625. On lui attribue une trad. allemande de la Maison rustique d'Estienne et Liébault.

De ses onze enfants un seul s'est fait un nom dans l'histoire, c'est MELCHIOR, né à Strasbourg le 19 juill. 1578.

Melchior Sebizius étudia la médecine dans sa ville natale sous la direction de son père ; puis, en 1600, il se rendit à Bâle, où professait alors le célèbre *Gaspard Bauhin*. Dévoré du désir de s'instruire, il consacra ensuite sept années à visiter les universités les plus renommées de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas, de l'Italie, de la France, et riche des connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages, il retourna à Bâle, où il prit le bonnet de docteur en 1610. Son mérite le fit choisir, en 1612, pour successeur de son père dans la chaire de médecine. L'année suivante, il fut nommé membre du chapitre de Saint-Thomas, dont il devint prévôt en 1658. A la mort de son père, il obtint la charge d'archiâtre ordinaire de la ville, et en 1630, l'empereur Ferdinand le créa comte palatin. Ajoutons qu'il fut revêtu dix fois de la dignité de recteur, et trente fois de celle de doyen. Tous ces honneurs n'altérèrent en rien la simplicité de sa vie laborieuse. Il continua à pratiquer la médecine et à donner ses leçons avec la même assiduité jusqu'à sa mort, arrivée le 25 janv. 1671, selon les uns, 1674, selon les autres. Durant tout le cours de sa longue carrière, il n'avait jamais été malade, et la vieillesse ne lui avait apporté d'autre infirmité qu'une légère surdité. On a de lui quelques traités et un très-grand nombre de dissertations, où l'on trouve beaucoup d'érudition, mais peu de choses neuves. En voici une liste plus complète que celles qui ont été publiées jusqu'ici.

I. *De venæ sectione et sanguinis vacuatione*, Basil., 1618, in-4°.

II. *De urinis*, Basil., 1618, in-8°.

III. *Discursus medico-philosophicus de casu adolescentis cujusdam Argentor. anno 1617 mortui, adjacenti ipsi serpente*, Arg., 1618; 1624; 1660, 4°.

IV. *De arteriotomiâ*, Arg., 1620, 4°.

V. *Dispp. de rectâ purgandi ratione*, Arg., 1621, in-4°.

VI. *De voce hominis*, Arg., 1623, 4°.

VII. *Exercitationes medicæ ab anno 1622 propositæ*, Arg., 1624; 1631; 1636; 1672, in-4°.—Recueil augmenté successivement de quelques dissertations.

VIII. *Disp. II de tempore morborum*, Arg., 1625, in-4°.

IX. *Disp. II de crisibus*, Arg., 1627, in-4°.

X. *Diss. de acidulis sectiones II*, Arg., 1627, in-4°.

XI. *Historia mirabilis de fœminâ quâdam Argentor., quæ ventrem suprà modum tumidum ultrà decennium gestavit, et tum hydrope uterinâ, tum molis carnosis 76 fuit conflictata*, Arg., 1627, in-4°.

XII. *De discrimine corporis virilis et muliebris*, Arg., 1629, in-4°.

XIII. *H. Tragi Herbarium germanicum auctum et locupletatum*, Arg., 1630, in-fol. — Quelques biographes attribuent ce travail au père.

XIV. *Miscell. quæstionum medic. fasciculi LIII*, Arg., 1630; 1638, 8°.

XV. *De notis virginitatis*, Arg., 1630, in-4°; Amst., 1663.

XVI. *Liber Galeni de differ. morborum in theses contractus*, Arg., 1630; 1638, in-4°.

XVII. *Liber Galeni de symptom. differentiis*, Arg., 1630, in-4°.

XVIII. *De plethorâ et cacochymiâ*, Arg., 1631, in-4°.

XIX. *Galeni lib. III de symptomatum causis*, Arg., 1631-32, in-4°.

XX. *Problemata phlebotomica*, Arg., 1631, in-4°.

XXI. *Prodromi examinis vulnerum part. II*, Arg., 1632, in-4°.

XXII. *Galeni Ars parva in XXX dispp. resoluta*, Arg., 1633; 1638, 8°.

XXIII. *Collegium therapeuticum ex Galeni methodo medendi depromptum*, Arg., 1634; 1638, in-4°.

XXIV. *Libri VI Galeni de morborum differentiis et causis*, Arg., 1635; 1638, in-4°.

XXV. *Examen vulnerum partium similarium*, Arg., 1635, in-4°.

XXVI. *Examinis vulnerum partium dissimilarium pars I*, Arg., 1636; — *Pars II*, 1637; — *Pars III*, 1637; — *Pars IV*, 1637, in-4°. — Thèses soutenues sous sa présidence.

XXVII. *Examen vulnerum singularium humani corporis partium, quatenus vel lethalia sunt, vel incurabilia, vel ratione eventûs salutaria et sanabilia*, Arg., 1638; 1639, in-4°. — La seconde édit. est augm. d'une pièce intitulée *De synoviâ seu meliceryâ C. Celsi*.

XXVIII. *Methodus medendi Galeni in XIV dispp. resoluta*, Arg., 1639, 4°.

XXIX. *Dispp. VI de variolis et morbillis*, Arg., 1642, in-4°.

XXX. *De concoctione alimentorum*, Arg., 1642, in-4°.

XXXI. *Diss. de divino quod Hippocrates in morbis considerandum præcepit*, Arg., 1643, in-4°.

XXXII. *Diss. III de respiratione*, Arg., 1643, in-4°.

XXXIII. *Diss. IV de dentibus*, Arg., 1644; 1645, in-4°.

XXXIV. *Libri III Galeni de facultatibus naturalibus VIII dispp. resoluti*, Arg., 1645, in-4°.

XXXV. *De senectute*, Arg., 1646, 4°.

XXXVI. *Beschreibung und Widerlegung etlicher Missbräuche und Irrthümer beym Gebrauch der Sauerbrunnen*, Arg., 1647, in-8°; 1655, 8°.

XXXVII. *De calculo renum*, Arg., 1647, in-4°.

XXXVIII. *De ulceribus*, Arg., 1647, in-4°.

XXXIX. *De balsamatione cadaverum*, Arg., 1649, in-4°.

XL. *De pleuritide*, Arg., 1649, 4°.

XLI. *De alimentorum facultatibus lib. V*, Arg., 1650, in-4°.

XLII. *De morbis contagiosis et contagio*, Arg., 1650, in-4°.

XLIII. *Galeni V priores lib. de simplicium medicamentorum facultatibus in XVI dispp. resoluti*, Arg., 1651, 8°.

XLIV. *De urinæ suppressione*, Arg., 1651, in-4°. — Rép. *André Schilling*.

XLV. *Diss. II de pilorum humani corporis nominibus, definitione*, etc., Arg., 1651, in-4°.

XLVI. *De dolore*, Arg., 1652, in-4°.

XLVII. *Comment. in Galeni libellos de curandi ratione per sanguinis missionem, de hirudinibus, revulsione, cucurbitulis, scarificatione*, Arg., 1652, in-4°.

XLVIII. *De hæmorrhoidibus*, Arg., 1654, in-4°.

XLIX. *De rigore, horrore, refrigeratione*, etc., Arg., 1654, in-4°.

L. *De fame et siti*, Arg., 1655, 4°.

LI. *De sudore*, Arg., 1657, in-4°.

LII. *De stranguriâ*, Arg., 1657, 4°.

LIII. *De marasmo, macilentiâ et gracilitate*, Arg., 1658, in-4°.

LIV. *De singultu*, Arg., 1659, in-4°.

LV. *Manuale seu speculum medicinæ practicæ*, Arg., 1659; nouv. édit., 1661, 2 vol. in-8°.

LVI. *Problemata medica de variolis, de ophthalmiâ*, etc., Arg., 1662, in-4°.

LVII. *De alvi constipatione*, Arg., 1664, in-4°.

LVIII. *De asthmate et orthopnœâ*, Arg., 1664, in-4°.

Melchior Sebizius laissa quatre enfants, deux fils et deux filles, de son mariage avec *Dorothée Stöffel*, qu'il avait épousée en 1613. L'aîné de ses fils s'est seul fait un nom dans l'histoire; il se nommait Jean-Albert et était né à Strasbourg, le 22 oct. 1614. Il commença ses études en médecine dans sa ville natale, et il y avait déjà fait de grands progrès, lorsqu'il visita

les universités de Bâle, de Montpellier, d'Angers et de Paris. De retour à Strasbourg en 1639, il y soutint, l'année suivante, pour obtenir le grade de docteur, une thèse *De calido nativo*. En 1651, il fut pourvu de la chaire d'anatomie. En 1656, il fut nommé professeur de médecine et chanoine de Saint-Thomas; enfin, en 1675, il succéda à son père dans la charge de médecin de la ville. Il avait été élu cinq fois recteur et vingt-et-une fois doyen du collége des médecins, lorsqu'il mourut le 8 fév. 1685.

Voici les titres des publications qu'on lui attribue :

I. *Problemata de vitiis corporis humani partibus in genere consideratis theses miscellaneæ*, Arg., 1653, in-4°.

II. *De liene*, Arg., 1655, in-4°.

III. *De syncope*, Arg., 1659, in-4°.

IV. *De Æsculapio inventore medicinæ*, Arg., 1659, in-4°.

V. *De ventriculo*, Arg., 1660, 4°.

VI. *Problemata anatomica quædam*, Arg., 1662, in-4°.

VII. *De inediâ*, Arg., 1664, in-4°.

VIII. *De phthisi*, Arg., 1665, in-4°.

IX. *De cachexiâ*, Arg., 1665, in-4°.

X. *De colicâ*, Arg., 1665, in-4°.

XI. *De vertigine*, Arg., 1666, 4°.

XII. *De lapide lazulo*, Arg., 1668, 4°.

XIII. *De fonticulis*, Arg., 1669, 4°.

XIV. *De tumoribus præter naturam*, Arg., 1669, in-4°; 1673, in-4°.

XV. *Exercitationes pathologicæ*, Arg., 1669-82, in-4°. — Recueil de 25 dissertations.

XVI. *Nachricht vom dem anderthalbjährigen Fasten einer Jungfer*, Strasb., 1724, in-8°. — Cet ouvrage est-il bien de lui?

Jean-Albert Sebizius avait été marié trois fois, en dernier lieu avec *Judith Deckher*, en 1680. De ses trois mariages naquirent sept fils et sept filles; mais les biographes ne font mention que de son fils Melchior, né à Strasbourg, le 12 janv. 1664. Peut-être *Jean-Paul Sebizius*, qui ne nous est d'ailleurs connu que par un opuscule publié à Strasbourg, 1677, in-4°, sous ce titre : *Exercit. nugis non-neminis opposita, temerè dicentis ac confirmantis Logicam medico inutilem esse*, était-il un autre de ses fils.

Melchior Sebizius suivit la même carrière que ses ancêtres. Il commença à Strasbourg ses études, qu'il vint terminer à Paris; mais il retourna dans sa ville natale pour prendre ses degrés. En 1691, il reçut le bonnet de docteur de la main de *Böcler*. Après avoir professé pendant quelque temps la physique, il fut installé, en 1701, dans une chaire de médecine, qu'il ne remplit pas longtemps, étant mort, à la fleur de l'âge, le 13 nov. 1704. Il était revêtu pour la seconde fois de la dignité de recteur, et avait été admis, depuis 1697, dans le chapitre de Saint-Thomas. Il fut père d'un fils et de trois filles, dont la destinée est inconnue. On a de lui :

I. *De risu et fletu*, Arg., 1684, 4°.

II. *De sudore*, Arg., 1688, in-4°.

III. *De origine fontium et fluviorum*, Arg., 1699, in-4°.

IV. *De urinatoribus et arte urinandi*, Arg., 1700, in-4°.

SECONDAT (Jean de), sieur de *Roques*, maître d'hôtel du roi de Navarre Henri d'Albret et de sa fille la célèbre *Jeanne*, reçut de cette princesse, en récompense de ses services, par un acte du 2 oct. 1561, une somme de dix mille livres qu'il employa à l'acquisition de la terre de Montesquieu, dans les environs de Nérac. Il entra plus tard dans le conseil privé du roi de Navarre, qui érigea cette terre en baronnie en faveur de son fils. Ce fils, né à Nérac, se nommait Jacob. Il portait le titre de gentilhomme ordinaire du roi, et commanda, avec le grade de mestre-de-camp, le régiment de Châtillon. Il eut deux fils. Le cadet, Jean-Gaston, acheta la charge de président à mortier au parlement de Bordeaux. Il est évident qu'il se convertit, et son frère aîné Jacques, qui suivit la carrière des armes, rentra également dans l'Eglise romaine. C'est du président Jean-Gaston que descend

l'illustre auteur de l'Esprit des Lois.

SEGUIER (NICOLAS), ministre protestant, natif de Paris, desservit l'église de Payerne de 1581 à 1594, et fut appelé ensuite, comme pasteur et professeur de théologie, à Lausanne, où il mourut de la peste en 1599. On a de lui un recueil d'homélies dont Draudius donne ainsi le titre : *Histoire de la passion en 24 homélies sur le LIII chap. du prophète Esaïe*, Laus., 1597, in-8°; réimp. par Chouet, Gen., 1598, in-8°.

SÉGUIER (PIERRE), dit *Esprit Séguier*, de Magestavols, prophète camisard, né vers 1650 et cardeur de son métier. Vers la mi-juillet 1702, plusieurs protestants des Cevennes, chassés de leur patrie par les fureurs de l'archiprêtre Du Chaila, se mirent en route pour Genève, sous la conduite d'un guide nommé *Massip;* mais ils eurent le malheur de tomber dans une embuscade dressée par l'abbé, qui les fit mettre aux ceps et manda sans retard le subdélégué de l'intendant pour qu'il leur fit leur procès. Sourd aux prières des parents de ces malheureux, qui allèrent se jeter à ses pieds pour implorer sa clémence, il leur répondit durement que les détenus subiraient leur peine, et l'on sait qu'il ne s'agissait de rien moins que des galères pour les fugitifs et du gibet pour le guide. Econduits par Du Chaila, les amis des prisonniers se rendirent dans une assemblée qui se tenait, le 23 juillet, sur le Bougès, et réclamèrent le secours de leurs coreligionnaires dans des termes si touchants que Séguier, tout ému, s'écria « que le Seigneur lui ordonnait de délivrer les frères captifs et d'exterminer l'archiprêtre de Moloc.» *Salomon Couderc*, à son tour, affirma qu'il avait reçu de l'Esprit l'ordre de faire la guerre aux prêtres, qui étaient particulièrement détestés à cause des rigueurs qu'ils provoquaient et exerçaient quelquefois eux-mêmes, de l'aveu de La Baume et de Brueys, contre les prétendus nouveaux convertis. *Abraham Mazel* se joignit à eux, en sorte que l'assemblée, entraînée par les trois prophètes, jura d'accomplir leur pieux dessein. Le temps pressait. La nuit fut employée à recruter des hommes de courage et de bonne volonté. Le lendemain, à la nuit tombante, une cinquantaine de conjurés se réunirent dans les bois d'Altefage. On remarquait parmi eux Séguier, qui fut reconnu pour chef, Mazel, Salomon Couderc, et son frère *Jacques*, qui s'était échappé des prisons de l'abbé il n'y avait pas un mois, un autre *Couderc*, de La Roche, *Chaptal*, de Racoules, *Le Fort*, à qui Du Chaila avait arraché la barbe poil à poil avec des pincettes, *Nouvel*, de Vialas, *Moïse Bonnet*, de Peyremales, *Isaac Soulage*, *David Mazauric*, *Jean Cavalier*, qui acquit depuis un si grand renom, *Périer*, fiancé d'une des demoiselles *Sexti*, de Moissac, qui se trouvait au nombre des prisonniers. Une vingtaine seulement avaient des armes à feu, les autres n'étaient armés que de faux ou de haches. Tel fut le noyau des terribles bandes camisardes.

L'insurrection était-elle légitime, ou, en d'autres termes, pour employer les expressions du chancelier Gerson, les injustices du souverain étaient-elles assez manifestes pour rendre aux Protestants la liberté de se défendre suivant la règle du droit naturel qui permet d'opposer la force à la violence? Qu'on jette les yeux sur le tableau très-incomplet que nous avons publié dans les pièces justificatives, et qu'on juge avec équité.

Après s'être fortifiés par la prière, les conjurés se mirent en route, sous la conduite de Séguier, et arrivèrent à Pont-de-Montvert à dix heures du soir. Toute la troupe entra dans le faubourg précédée d'une avant-garde de huit hommes, dont les fusils menaçaient les habitants trop curieux, et investit la maison d'*André* (Voy. ce nom), où l'archiprêtre logeait. Séguier réclama la liberté des prisonniers, mais Du Chaila le traita, lui et ses gens, de canailles, et fit tirer sur les conjurés des coups de fusil qui tuèrent un d'entre eux. En un instant, la porte de la maison fut

enfoncée, les prisonniers délivrés, et la fureur des assaillants, redoublant à la vue de ces malheureuses victimes d'un fanatique barbare, se tourna contre l'abbé, qui, aussi lâche que cruel, se tenait caché dans un cabinet voûté du second étage, tandis que ses gens défendaient l'escalier avec le courage du désespoir. Ne pouvant forcer le passage, Séguier donna l'ordre de brûler la maison. Les flammes gagnèrent rapidement le second étage et en chassèrent Du Chaila, qui essaya de fuir par une fenêtre; mais il tomba et se rompit la cuisse. Séguier le découvrit blotti sous un buisson. On a dit qu'il lui offrit la vie, à condition qu'il se ferait ministre. Ce conte est absurde à force d'invraisemblance. Ce qui est plus certain, c'est que Séguier ne répondit aux prières de l'abbé pour obtenir la vie, qu'en lui portant un premier coup. La bande tout entière suivit son exemple. Voilà pour mon père, disait l'un; voilà pour mon frère, criait l'autre, ou pour ma mère, pour ma sœur, pour mes amis ruinés, déshonorés, envoyés aux galères ou morts sur la roue. L'archiprêtre reçut ainsi 52 blessures, dont 24 étaient mortelles.

Cet acte de vengeance consommé, Séguier sortit de Pont-de-Monvert, et se porta sur Frugères. En entendant le chant des psaumes, le curé s'enfuit à travers champs, mais une balle l'arrêta dans sa course. On trouva sur lui une liste de vingt nouveaux convertis de sa paroisse qu'il dénonçait au farouche Du Chaila. De Frugères, les insurgés descendirent à Saint-Maurice. Averti, en route, de l'approche des milices catholiques, Séguier se retira avec sa bande sur une montagne, où il passa la nuit : « Il sortit de ses forêts, dit Brueys, comme la foudre sort des nuages », et tomba sur Saint-André-de-Lancize. Le curé, qui n'ignorait pas combien ses violences l'avaient rendu odieux, se mit à sonner de toutes ses forces le tocsin. Un insurgé l'aperçut, monta dans le clocher et le précipita du haut en bas. Ses propres paroissiens l'achevèrent. Partout où il passait, Séguier exerçait ce qu'il appelait le jugement de Dieu, c'est-à-dire qu'il détruisait les églises et renversait les croix. Dans la nuit du 29 au 30, il alla sommer le châtelain de La Devèze de lui livrer les armes qu'on avait enlevées aux Protestants. Reçu à coups de fusil, il enfonça les portes, fit massacrer toute la famille pour venger la mort de *Couderc*, de La Roche, et mit le feu au château.

Cependant Basville, instruit de la mort de l'archiprêtre, prenait les mesures les plus énergiques pour comprimer la révolte. Broglie se mit en route à la tête de 2000 hommes, accompagné du fameux Poul, qu'il chargea de surveiller les environs de Florac. En arrivant à Barre, Poul apprit que Séguier était campé à Fontmorte, et, sur-le-champ, il se mit à sa poursuite. Les insurgés ne résistèrent pas à son attaque impétueuse; ils prirent la fuite, laissant entre les mains des troupes royales Séguier, que Poul fit lui-même prisonnier, *Pierre Nouvel* et *Moïse Bonnet*. Tous trois furent conduits à Florac chargés de chaînes : « Chemin faisant, raconte Brueys, Poul, qui n'avoit pas l'âme tendre, s'avisa de dire à son prisonnier : Eh bien ! malheureux ! comment t'attends-tu d'être traité? — Comme je t'aurois traité moi-même, si je t'avois pris, lui répondit froidement le prophète enchaîné. » Cette fermeté héroïque ne se démentit pas pendant l'horrible supplice auquel Séguier fut condamné. On le brûla vif à Pont-de-Montvert, après lui avoir coupé le poing, le 12 août 1702. Nouvel fut rompu vif à La Devèze, et Bonnet pendu à Saint-André-de-Lancize.

Cette triple exécution ne satisfit pas Basville. *Vierne*, entre autres, ancien notaire de Fereisoles, fut pendu avec sa femme, bien qu'on n'eût pu le convaincre d'aucune participation aux expéditions de Séguier; et malheureusement il ne fut pas le seul innocent qui périt dans cette conjoncture. La chambre de justice, que Basville établit à Florac envoyait sans grandes informa-

tions au gibet ou à la roue tous ceux qui lui étaient dénoncés, et ils furent nombreux. On a regret de le dire, ce furent les prêtres qui se firent les pourvoyeurs de ce tribunal de sang, pour se venger sans doute de l'horrible peur qu'ils avaient eue.

SÉGUIRAN (André), appelé aussi *Ségueran* et *Siguiran*, ministre protestant, natif d'Aix en Provence, fut reçu bourgeois à Genève, le 19 août 1557. Peu de temps après, sur la demande du pasteur *La Jonchée*, il fut envoyé comme pasteur à Dieppe, où il arriva, le 1er janv. 1558, sous le nom de guerre de *Du Mont*. Les succès étonnants de son apostolat le décidèrent à se fixer dans cette ville. Il demanda donc un congé, au mois de juin 1558, pour aller à Genève mettre ordre à ses affaires et chercher sa femme; mais à peine arrivé, il fut attaqué d'une fièvre qui le conduisit au tombeau au bout de trois semaines. Le consistoire de Genève envoya à Dieppe à sa place le ministre *La Porte*, qui avait déjà desservi l'église de Rouen, et qui, placé plus tard à Troyes, y eut à souffrir de grandes persécutions.

André Séguiran était, au rapport de Daval, un jeune homme assez docte, issu d'une bonne famille de Provence. Le Nobiliaire de Provence fait, en effet, mention d'une famille de ce nom qui professa la religion réformée. Selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, Guillaume Séguiran laissa quatre fils de son mariage avec Madelaine Bompar, savoir, *Honorat*, *Pierre*, *Jean* et *Henri*. On ne sait rien des deux premiers. Le troisième fut tué au siége de Menerbes, en 1577. Le quatrième est le mieux connu. En 1562, raconte *Nicolas Regnault*, lorsque Sommerive, après l'effroyable massacre d'Orange, s'approcha de Cabrières et de Mérindol, les habitants élurent pour chef Séguiran, « bon soldat et de grand courage. » L'intention des pauvres Vaudois ne pouvait être de résister à des forces supérieures ; cependant ils ne cédèrent pas le terrain sans combattre ; ce ne fut qu'après plusieurs escarmouches qu'ils se décidèrent à suivre le conseil du comte de *Tende* et à se retirer à Sisteron. « Quand ils arrivèrent à Cisteron, on disoit : Voici le peuple d'Israël ; la mère portoit le petit enfant entre ses bras, et les petits enfans de cinq ou six ans estoyent contraints de se trainer parmy le bagage, sans souliers et sans habillemens : on ne oyoit que lamentations parmy ce peuple, pour la faim qui les pressoit : plusieurs estoyent tourmentez de fièvres, ce que voyans les Papistes les interroguoyent pourquoy ils pleuroyent ; mais ils ne savoyent que dire, sinon qu'ils estoyent chassés pour la querelle de Dieu. » Séguiran prit une part active à la défense de Sisteron.

SÉGUR (Bérard de), baron de Pardaillan, seigneur de Seiches et de La Barrière, du chef de sa seconde femme *Anne Brun*, avait peut-être embrassé déjà les opinions nouvelles, lorsqu'il fut député aux États-Généraux de 1561 par la noblesse du Bordelais. Qu'il ait professé la religion protestante, c'est ce dont il n'est pas permis de douter en présence de l'arrêt rendu, en 1569, par le parlement de Bordeaux contre les principaux Huguenots de son ressort, arrêt dans lequel nous voyons son nom figurer à côté de ceux de *Joachim de Ségur*, sieur du Grand-Puch, qui y est qualifié de mestre-de-camp, de *Jean de Ségur*, dit le jeune Pardaillan, de *Jean de Ségur*, sieur de La Molière, et du capitaine *Montbrun*, fils de ce dernier. Il est vrai qu'il ne paraît avoir joué, probablement à cause de son grand âge, aucun rôle important dans le parti. Joachim de Ségur, qui était son frère, selon l'arrêt cité plus haut, se signala au contraire, parmi les chefs protestants, dans la première guerre civile. Nous supposons au moins que c'est de lui que les historiens parlent sous le nom de Puch-Pardaillan (*Voy.* DURFORT). Selon Courcelles, auteur d'une généalogie de la famille de Ségur, dont nous devons nous contenter faute de mieux, Bérard de Ségur laissa sept enfants : 1° Jean, baron de Par-

daillan, le même évidemment que celui qui est compris dans l'arrêt du parlement de Bordeaux de 1569. Il commandait alors à Blaye, dont les Protestants s'étaient emparés par intelligences. Sommé par Lansac, au nom du roi, de lui rendre la place, il répondit sagement, lit-on dans l'Inventaire de Serres : « Vous ne sçauriez avoir plus grand regret d'entreprendre de me forcer en cette place, que j'en auroy de la honte, perte, dommage et confusion que je vous y ferai recevoir et à tout autre qui l'entreprendra. » — 2° JACQUES, qui suit ; — 3° N., baron de Pardaillan, égorgé par les Suisses dans le Louvre, à la Saint-Barthélemy ; — 4° N., qui fut assez heureux pour échapper au massacre, et qui se réfugia à La Rochelle, d'où il fut envoyé avec *Claude Du Moulin* et *Jean David* en Angleterre, afin de presser le départ de *Montgommery* (1) ; — 5° PIERRE, sieur de Ligonnes et de Pardaillan, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, et par conséquent converti ; mais son fils BÉRARD, vicomte de Cabanac, rentra vraisemblablement dans le sein de l'Eglise réformée. C'est ce que semble prouver son union avec *Esther de Polignac*, et les alliances que ses enfants prirent dans les familles protestantes de *Taillefer*, de *Pons* et de *Vivans* ; — 6° JEANNE, femme, en 1588, de *Pierre de Chouppes* ; — 7° OLYMPE, mariée à Antoine de Belcier, sieur de Labatut.

Jacques de Ségur, sieur de Pardaillan, était, au rapport de l'historien de Thou, un homme probe, instruit, d'un esprit vif, mais fort crédule : il ajoutait une confiance si grande aux prédictions du piémontais Jacques Brocard, qu'il fit imprimer ses ouvrages à ses frais. Dans la Vie de Mornay, Ségur-Pardaillan nous est dépeint comme un « homme véhément et brusque de son naturel, qui avait plus de zèle que de science. » Ce qui est certain, c'est qu'il rendit des services au roi de Navarre, qui le nomma surintendant de sa maison et qui le chargea de diverses missions importantes. En 1577, il se rendit, par ordre de ce prince, auprès de Damville pour le retenir dans l'alliance des Protestants, et auprès de *Lesdiguières*. En 1583, il s'embarqua pour l'Angleterre, muni d'instructions dressées par *Du Plessis-Mornay*, dans les Mémoires de qui elles ont été publiées. Il devait représenter à la reine Élisabeth, aux rois d'Écosse et de Danemark, aux princes protestants de l'Allemagne, l'état critique des affaires en France, les inviter à s'unir pour opposer une ligue protestante à la ligue catholique, et solliciter de prompts secours. Ce voyage, dans lequel il fut accompagné de *Calignon*, dura près d'un an et demi. A peine de retour, il dut se remettre en route. Sa commission, datée de Bergerac 10 mai 1585, l'accréditait comme plénipotentiaire auprès des princes protestants. C'est en cette qualité qu'il signa, en 1587, avec *Clervant* et *Guitry*, le traité par lequel Jean Casimir s'engagea à amener une armée au secours du roi de Navarre. Ce traité a été publié dans le T. IV des Mémoires de Mornay, et une relation détaillée des négociations de Ségur-Pardaillan avec les princes d'Allemagne pendant les années 1584-88, se conserve en manuscrit dans la Collection des Cinq-Cents de Colbert, N°s 401 et 402. On sait que Ségur-Pardaillan vivait encore en 1588 ; mais sa vie ne se prolongea vraisemblablement pas beaucoup au delà ; car nous n'avons plus rencontré son nom depuis l'avénement au trône de Henri IV. Il avait épousé *Madelaine de La Vergne*, dont il n'eut qu'une fille MARIE, femme de *Pierre d'Escodéca*. Selon Courcelles, Marie de Ségur serait la nièce, et non la fille de Jacques de Ségur-Pardaillan.

La famille de Ségur, une des plu

(1) Il nous paraît très-probable que des deux fils de Bérard de Ségur dont Courcelles ne connaissait pas les noms, l'un au moins n'a jamais existé que dans l'imagination du généalogiste. Nous sommes porté à croire que le baron de Pardaillan tué à la Saint-Barthelemy n'est autre que Jean, dont l'histoire ne fait plus mention à partir de cette époque. Peut-être même que celui qui échappa au massacre est le même que Jacques.

notables de la Guienne, était divisée en plusieurs branches. Il est probable qu'outre celles que nous avons déjà mentionnées, il y en eut d'autres qui embrassèrent aussi la religion réformée ; mais nous ne pouvons l'affirmer positivement que de la branche de BOUZELY, qui n'a pas cessé de la professer jusqu'à nos jours.

Le fondateur de cette branche, *Odet de Ségur*, épousa, en 1634, *Marthe de Baccalan*. Son fils JEAN prit pour femme, le 12 fév. 1660, *Marie de Vidal*, fille de *Pierre de Vidal*, ancien greffier de la Chambre de l'édit de Guienne, et de *Françoise Cellerier*. De ce mariage naquit PIERRE de Ségur qui s'unit, en 1681, à *Anne de Gervain* et en eut SIMON, LOUISE et MARIE. Simon de Ségur épousa, en 1727, *Anne de La Jonie* et fut père de trois fils, nommés ETIENNE, ISAAC et RAIMOND, ainsi que de deux filles. Raimond servit avec distinction en Allemagne et en Corse, où il fut tué, étant capitaine dans les volontaires de Soubise. Étienne suivit aussi la carrière des armes. Il naquit le 24 mai 1731. Capitaine d'infanterie par commission du 20 mars 1759, il fit les campagnes d'Allemagne, de Corse et d'Amérique, et fut créé maréchal de camp par brevet du 22 sept. 1788. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Françoise-Charlotte Poyen*. Isaac, sieur de La Pleyssade, dit le chevalier de Ségur, continua la descendance. Il entra au service comme simple dragon, se distingua dans les guerres d'Allemagne et de Corse, et se retira du service, criblé de blessures, avec le grade de capitaine, sans vouloir accepter la croix de Saint-Louis, qu'on lui offrait, à cause du serment qu'il aurait dû prêter contre sa conscience. Son frère Etienne avait déjà donné ce bel et rare exemple. De son mariage avec *Jeanne Eymeric-de-Pouzi* naquirent deux fils et deux filles. Le fils cadet, nommé HENRI-PHILIPPE, marquis de Ségur-Bouzely, vint au monde le 5 juill. 1770. Colonel d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur en 1807, du Mérite de Bavière en 1809, de l'ordre royal des Deux-Siciles en 1809, du Mérite militaire de France en 1814, il mourut fidèle à la religion de ses pères. Son frère MATTHIEU, officier des gardes, chevalier du Mérite militaire et de la Légion d'honneur, épousa en premières noces Mlle de La Pérouse. Resté veuf sans enfants, il se remaria avec Mlle de Fontrose, fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux, dont il eut trois fils.

SEIGNERON (N.), sieur de BUFFON, avocat au parlement de Bordeaux, assista, comme député de Casteljaloux, à l'assemblée de Sainte-Foy, en 1597 (*Arch. gén.* TT. 313). Devenu plus tard lieutenant-général de Casteljaloux, il fut député par la Basse-Guienne au Synode national d'Alais, auquel il annonça son intention de publier une histoire de son temps. Le Synode loua son projet et invita les provinces à lui envoyer des mémoires. Buffon se mit donc à composer son ouvrage, qu'il présenta au Synode national de Castres, en 1626; mais, sur le rapport de *Constans* et d'*Erondelle*, défense lui fut faite de le livrer à l'impression. On serait curieux de savoir quel grave motif a pu dicter cette défense digne de la Sorbonne.

SEIGNETTE (PIERRE), médecin de La Rochelle, né dans cette ville, le 4 déc. 1660, et mort le 11 mars 1719. Seignette fit ses humanités à l'académie protestante de Saumur, où il se distingua par ses rapides progrès ; puis il alla étudier la médecine à Caen, où il fut reçu médecin le 27 mars 1683. La Déclaration du 6 août 1685 aurait brisé sa carrière, s'il n'avait pris le parti de se convertir. L'acte d'abjuration qu'il signa lui permit de se faire agréger au collége des médecins de La Rochelle, le 10 déc. 1686. Inventeur du tartrate de potasse et de soude, il publia trois opuscules pour exalter les vertus merveilleuses de ce sel, qu'il vantait comme un remède universel. Son principal ouvrage : Analyse de plusieurs eaux minérales, est resté manuscrit.

Un autre membre de la même famille, *Elie Seignette*, montra plus de fermeté et de constance; aussi fut-il exilé à Besançon en 1690, tandis que sa femme était enfermée dans un couvent de La Rochelle (*Arch. gén.* M. 668). C'est peut-être de ce confesseur que descendait le traducteur des *Essais politiques, économiques et philosophiques* du comte de Rumford, Gen., 1799, 2 vol. in-8°.

SEMÉ (Anne), jeune fille de 16 ans et d'une beauté remarquable, dont le nom est arrivé jusqu'à nous brillant d'un reflet d'héroïsme antique. Un détachement de l'armée catholique ayant surpris Saint-Jean-d'Angle en 1570, les habitants s'enfermèrent dans leurs maisons et s'y défendirent avec courage. La maison de Semé venait d'être forcée par les soldats du capitaine Cader, et sa fille, qui n'avait pu fuir à temps, se voyait sur le point de tomber entre leurs mains, lorsque, préférant la mort au déshonneur, elle se jeta par la fenêtre. Elle fut assez heureuse pour ne point se blesser. Après un moment d'hésitation, le capitaine s'élança à sa poursuite par le même chemin. Tout en fuyant, Anne Semé criait aux bourgeois barricadés dans leurs demeures: Tirez, tirez! Tuez-nous tous les deux! Aucun n'osa lui rendre ce service, et cependant le farouche Cader gagnait du terrain. Déjà il étendait la main pour la saisir, lorsqu'elle se précipita dans les fossés du château. Au moment même où elle disparut, une balle cassa la cuisse au capitaine, et les soldats catholiques, privés de leur chef, battirent en retraite. On s'empressa de retirer la jeune fille du fossé et on la reporta en triomphe dans la maison de son père.

SÉMIDE (N. de), gentilhomme protestant de la Champagne, que le prince *Porcien* laissa à la tête du petit corps de troupes qu'il avait levé dans cette province, lorsqu'il partit de son château de Moncornet pour aller au-devant d'*Andelot* (Voy. IV, p. 124). Nous avons dit que le prince n'était parvenu à réunir qu'une centaine de gentilshommes, ce qui doit s'entendre sans doute de son escorte; car, selon d'autres historiens, la troupe dont il confia le commandement à Sémide s'élevait à 300 chevaux et 1200 hommes de pied, mais la désertion la réduisit bientôt à une centaine de cavaliers, commandés par les capitaines *Breteul* et *La Forge*, et environ 300 fantassins, conduits par *Roucy* et *Montfaucon*. Menacé par des forces bien supérieures, Sémide sentit la nécessité de s'assurer un lieu de refuge, et il se saisit, sans résistance, du bourg de Sermoise, le 16 septembre. Il ne tarda pas à y être attaqué par le gouverneur de Saint-Dizier, qu'il battit complétement. Quelques jours après, l'armée allemande, commandée par *Andelot*, passa dans les environs. Sémide s'empressa de l'aller rejoindre et la suivit à Orléans. — Au mois de sept. 1561, un pasteur du nom de *Sémidde* fut envoyé de Genève aux Protestants du Pont-Saint-Esprit (*MSS. de Genève*, 197**); était-il parent de notre capitaine?

SÉNEBIER (Claude), de Clelles, réfugié à Genève, où il obtint les droits de bourgeoisie en 1557, mourut, le 16 sept. 1597, à l'âge de 75 ans. Sa femme, *Catherine Durand*, d'Aubenas, lui avait donné quatre enfants: 1° Etienne, qui ne laissa que deux filles, nommées Catherine et Françoise, de son mariage avec *Jeanne de Vallée*, fille de *François de Vallée* et de *Françoise Maigneron*, de Saint-Maixent; — 2° Abel, qui suit; — 3° Théophile, qui s'établit en Russie; — 4° Marie, femme de *Jean Brunet*, de Chalais en Saintonge.

Abel Sénebier, mort à l'âge de 48 ans, le 9 avril 1619, fut marié deux fois; mais il n'eut d'enfants que de sa première femme, *Catherine Le Fort-Miol*, qui le rendit père de trois fils et de deux filles, savoir: 1° Paul; — 2° Sara, femme de *David Faron* (1); — 3° Jean, ministre de l'église réformée de Lyon, qui épousa, en 1634, *Anne Baille*, fille de son collègue *Esaïe Baille* et d'*Elisabeth Bourdinave*, dont il eut

(1) *Christophe Faron*, gendre de *Colladon*, fut reçu bourgeois en 1555. Il était de Charlieu.

ALEXANDRE, né à Lyon, en 1636, du CC en 1680, mort en 1713, ANNE et MARIE, femme d'*Isaac Bordier*; — 4° ABEL, qui suit; — 5° MARIE, femme de Paul Thibaut.

Abel Sénebier, du CC en 1660, mourut en 1687, laissant de sa femme, *Françoise Gautier-Célérier*, fille du ministre de Gex *Jacques Gautier*, deux fils, nommés ISAAC et PHILIPPE. Ce dernier entra au service de Russie et devint colonel. Isaac suivit la carrière pastorale. Il épousa *Esther Du Hamel*, et en secondes noces, *Jeanne Lucot-de-La Fayolle*, de Dijon. Du premier lit vinrent JEAN-ANTOINE, qui suit; CHARLES, du CC en 1738, capitaine au service de France en 1743, mort en 1764; MARIE-RENÉE, femme de *Jean-Antoine Comparet*, puis de *Marc-Antoine Reboul*.

Jean-Antoine Sénebier entra dans le conseil des CC en 1746 et mourut en 1779, ne laissant qu'un fils de son union avec *Marie Teissier*. Ce fils, qui s'est fait un nom comme naturaliste et comme bibliographe, se nommait JEAN; il naquit au mois de mai 1742. Son père, qui avait fait sa fortune dans le commerce, désirait qu'il suivît la même carrière ; mais le jeune Sénebier aimait par-dessus tout l'étude, et il obtint enfin la permission de se livrer à ses goûts. Reçu ministre en 1765, il fit, peu après, un voyage à Paris, où il prit des leçons de déclamation de l'acteur Brizard. De retour à Genève, il débuta dans les lettres par des contes moraux, genre que Marmontel avait mis à la mode. Dans ces entrefaites, l'académie de Harlem ouvrit un concours sur cette question : En quoi consiste l'art d'observer? Par le conseil de *Charles Bonnet*, Sénebier concourut, et son mémoire obtint un accessit. En 1769, il fut nommé ministre de l'église de Chancy, qu'il desservit quatre ans. La place de bibliothécaire étant devenue vacante en 1773, et lui ayant été donnée, Sénebier négligea pour un temps l'étude des sciences naturelles, à laquelle il s'était appliqué avec ardeur à Chancy, tout en s'acquittant diligemment des devoirs du pastorat. Des soins plus pressants réclamaient la plus grande partie de son temps. Il était urgent de mettre en ordre la bibliothèque et d'en dresser le catalogue. Il s'en occupa sans délai et mena cette laborieuse entreprise à bonne fin avec l'assistance de Diodati. Il s'appliqua ensuite à l'examen des manuscrits que la bibliothèque possède, et il en dressa un catalogue raisonné qu'on peut regarder comme un modèle en ce genre, au jugement de M. Weiss, qui doit s'y connaître. Ce double travail demanda une dizaine d'années. Dans l'intervalle, Sénebier traduisit en français, à la prière de Bonnet, les Opuscoli di fisica animale e vegetabile, que Spallanzani venait de publier à Modène. Il se remit ensuite avec un redoublement d'ardeur à l'étude des sciences naturelles, et fit imprimer, quelques années après, le résultat de ses expériences sur l'influence de la lumière solaire. Cette publication lui attira avec Ingen-Housz une dispute, dans laquelle il eut au moins l'avantage de la modération. Nommé membre de la Société météorologique de Manheim, il commença, dès 1782, des observations sur l'état de l'atmosphère, qu'il continua plusieurs années avec une scrupuleuse exactitude, sans cesser toutefois de se livrer à d'autres observations et à des expériences qui le conduisirent à d'intéressantes découvertes. Ces études ne suffisaient pas à son étonnante activité; tout en les poursuivant, il s'occupait de rassembler des matériaux pour une histoire littéraire de Genève depuis les temps les plus reculés, et dès qu'il eut mis la dernière main à cet ouvrage, il accepta une part de collaboration dans le Journal de Genève, puis dans l'Encyclopédie méthodique, pour laquelle il se chargea de la partie Physiologie végétale. La révolution de Genève l'ayant forcé à s'éloigner, il alla s'établir à Rolle, d'où était sa femme, *Jacqueline-Henriette-Elisabeth de Morsier*, et, à peine installé dans sa nouvelle demeure, il se remit avec ardeur à

ses travaux. Il refondit les articles qu'il avait fournis à l'Encyclopédie et en fit un des ouvrages de botanique les plus intéressants. En même temps, il se livrait sur le tannage des cuirs à des expériences qui le menèrent à la découverte d'un procédé pour les rendre imperméables. Chaque jour, en outre, il consacrait quelques heures à la méditation des plus hauts problèmes de la religion et de la philosophie. Telles furent ses occupations pendant son exil. De retour à Genève en 1799, il consentit à travailler avec d'autres pasteurs à une nouvelle version de la Bible, et traduisit en entier, pour sa part, les Livres apocryphes. Une cruelle maladie l'enleva le 22 juillet 1809. Il était membre de la plupart des Académies de l'Europe et entretenait une correspondance suivie avec les hommes les plus éminents par leur savoir. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Dissertat. de polygamiá*, Gen., 1765, in-4°.

II. *Mémoire sur cette question: En quoi consiste l'art d'observer?* impr. dans les Mémoires de la Société de Harlem (1769); puis, en franç. et en hollandais, Harlem, 1772, in-8°; réimp. sous le titre : *Essai sur l'art d'observer*, Gen., 1775, 2 vol. in-8°; nouv. édit., Gen., 1802, 3 vol. in-8°. Cette dernière édition peut être regardée comme un ouvrage entièrement neuf.

III. *Opuscules de physique animale et végétale*, Gen., 1777, 2 vol. in-8°. —Trad. de l'italien de Spallanzani avec une Préface qui renferme l'histoire des découvertes microscopiques.

IV. *Eloge historique d'Albert de Haller*, Gen., 1778, in-8°.

V. *Catalogue raisonné des mss. conservés dans la Bibliothèque de Genève*, Gen., 1779, in-8°.

VI. *Mémoires physico-chymiques sur l'influence de la lumière solaire*, Gen., 1782, 3 vol. in-8°.

VII. *Expériences sur la digestion de l'homme et des différentes espèces d'animaux*, Gen., 1783, in-8°. — Trad. de l'italien de Spallanzani.

VIII. *Almanach météorologique ou les prognostics du tems*, Gen., 1784, in-16; nouv. édit. augm., 1785; réimp. sous le titre de *Météorologie pratique*, Gen., 1810, in-16.

IX. *Recherches analytiques sur la nature de l'air inflammable*, Gen., 1784, in-8°.

X. *Recherches sur l'influence de la lumière solaire pour métamorphoser l'air fixe en air pur par la végétation*, Gen., 1785, in-8°.

XI. *Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux et des plantes*, Gen., 1785, in-8°.—Trad. de Spallanzani.

XII. *Observations sur l'usage qu'on peut faire du suc gastrique dans la chirurgie*, Gen., 1785, in-8°.

XIII. *Histoire littéraire de Genève*, Gen., 1786, 3 vol. in-8°.— Malgré d'inévitables erreurs, ce livre est un des meilleurs en son genre.

XIV. *Expériences sur l'action de la lumière solaire dans la végétation*, Gen. et Paris, 1788, in-8°.

XV. *Physiologie végétale*, Gen., 1800, 5 vol. in-8°.—L'auteur examine les divers systèmes de botanique et en signale avec sagacité les lacunes et les défauts.

XVI. *Mémoire historique sur la vie et les écrits de H.-B. de Saussure*, Gen., 1801, in-8°.

XVII. *Mémoire sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes graines*, Gen., 1801, in-8°. — En collaboration avec *François Huber*.

XVIII. *Mémoire sur la respiration*, Gen., 1803, in-8°. — Trad. de Spallanzani.

XIX. *Rapports de l'air avec les êtres organisés*, Gen., 1807, 3 vol. in-8°.

On trouve, en outre, un grand nombre de Mémoires ou d'Opuscules de Sénebier dans le Journal de physique (T. VIII et suiv.), les Annales de chymie, le Magasin encyclopédique, ainsi que dans les recueils des sociétés savantes de Harlem, de Turin, de Lausanne, de Genève. Enfin on conserve parmi les

mss. de la Bibliothèque de Genève ses *Observations philosophiques et critiques sur le caractère moral, les connaissances et diverses circonstances de la vie de J.-Ch.*, 1 vol. in-4°, coté 160 b, et son *Essai de téléologie ou théorie des causes finales*, 2 vol. in-4°, cotés 160 *.

Une branche de la famille Sénebier, restée en France, embrassa aussi la religion protestante. A cette branche appartenaient *André Sénebier*, secrétaire de la chambre du roi, fils de *Jean Sénebier*, de Clelles, et de *Charlotte Martin*, qui épousa, en 1661, dans le temple de Charenton, *Anne Collin*, fille de *Jacques Collin*, de Vitry, et de *Marie de Campdomer*, ainsi que *Louis* et *Marie Sénebier*, de Mens, qui sortirent du royaume en 1720 (*Arch.* Tt. 314), et probablement *Pierre Sénebier*, né à Arles en 1715, et mort à Genève en 1778, qui est auteur d'un *Traité des changes et des arbitrages*, Gen., 1755, in-4°; d'un *Traité d'arithmétique*, Gen., 1771, in-4°, et de l'*Art de tenir les livres en partie double*, in-4°.

SENNETERRE (Madelaine de), ou *Saint-Nectaire*, surnommée par ses contemporains l'héroïne du siècle, à cause de la bravoure qu'elle déploya dans la défense du château de Miremont contre le lieutenant du roi Gilles de Montal, en 1573 et en 1575. Elle était veuve de Guy de Miremont, sieur de Saint-Exupéry. Jeune encore, douée d'un courage au-dessus de son sexe, unissant à un esprit cultivé une beauté séduisante, et à une humeur chevaleresque une vertu sans tache, elle était recherchée en mariage par les plus riches seigneurs du pays et voyait se presser autour d'elle une soixantaine de gentilshommes, tous jaloux de gagner ses bonnes grâces par leurs prouesses. A la tête de cette troupe brillante, armée elle-même comme un chevalier, elle faisait une rude guerre aux guisards, qu'elle détestait, et les battait dans presque toutes les rencontres. Humilié dans son orgueil, Montal songeait aux moyens de se venger, lorsque la défaite de deux compagnies de ses gens de pied vint porter au comble sa fureur. Il leva un corps de troupes considérable et marcha sur le château de Miremont, précédé d'une compagnie d'infanterie chargée d'attirer l'amazone hors de sa forteresse, en faisant le dégât dans les environs. Son stratagème réussit en partie. A la vue de l'ennemi, Madelaine fondit sur lui et le mit en fuite; mais en revenant de la poursuite, elle trouva son château investi par le lieutenant du roi. Ce fut en vain qu'elle essaya d'y rentrer, en livrant un combat sanglant qui dura jusqu'à la nuit. Sans rien perdre de son sang-froid et de sa prudence, l'héroïne prit sur-le-champ son parti. Elle court à Turenne, obtient du capitaine *Dalaugnac* le secours de quatre compagnies d'arquebusiers à cheval, et reprend en toute hâte le chemin de Miremont. Instruit de son approche, Montal marcha à sa rencontre et lui offrit la bataille; mais en un instant ses troupes furent enfoncées, et lui-même, frappé à mort par la main de Madelaine, fut emporté par ses soldats dans un château voisin, où il expira quatre jours après. La dame de Miremont rentra triomphante dans sa demeure, ayant à ses côtés *Henri de Bourbon-Malauze*, son gendre, et le capitaine *Dalaugnac*, qui avaient tous deux vaillamment contribué à sa victoire. On raconte qu'à la nouvelle de ce beau fait d'armes, le Béarnais s'écria : Ventre-saint-gris! si je n'étais roi, je voudrais être Madelaine de Senneterre !

SEPAYS, juge de Négrepelisse et une des victimes de la vengeance barbare que le prince de Condé tira du massacre de la garnison catholique commis, quelque temps auparavant, dans cette ville. Condé s'approcha de Négrepelisse le 9 juin 1622. En se voyant menacés d'un siége, les habitants se décidèrent à abandonner la ville, qui n'était point susceptible de défense; mais déjà il était trop tard, très-peu réussirent à s'échapper. Tou-

te composition leur ayant été refusée, ils comprirent qu'il ne leur restait qu'à vendre chèrement leur vie. Le 10, l'artillerie catholique ouvrit une brèche de quarante pas. Le soir même, la place fut emportée, et toute la population, hommes, femmes, enfants, sans distinction d'innocents ou de coupables, passée au fil de l'épée. « En demie heure, lit-on dans le Mercure français, tout fut exterminé dans la ville, et les rues estoient si plaines de morts et de sang, qu'on y marchoit avec peine. » Quelques-uns qui s'étaient sauvés dans le château, furent contraints de se rendre à discrétion dès le lendemain et pendus sans miséricorde. De ce nombre étaient, outre le juge Sepays, le consul *Glouton* et *Du Rouët*. La ville fut réduite en cendres. Ainsi procédait dans ses vengeances Louis, surnommé le Juste !

SERGENT (Louis), d'Orange, avait été envoyé à Avignon, avec son frère *Michel*, pour y faire ses études. Soupçonnés de luthéranisme, en 1555, ces deux jeunes écoliers furent arrêtés, mis en jugement et condamnés à garder une prison perpétuelle et à jeûner trois jours la semaine au pain et à l'eau. Après sept ans de détention, en 1562, ils furent rendus à la liberté par l'intervention d'*Antoine de Crussol*.

SERRE (Pierre), de Lez dans le Conserans, prêtre de l'Eglise romaine, qui embrassa la Réforme et se retira à Genève, où il se fit cordonnier pour gagner sa vie. Le désir de convertir son frère l'ayant ramené dans sa patrie, en 1553, il ne tarda pas à tomber entre les mains de l'inquisiteur de la foi, qui le condamna à être dégradé et livré au bras séculier. Le juge des appeaux mena rondement le procès. Peu de jours après, Serre, dont la fermeté ne se démentit pas un instant, fut condamné à faire amende honorable, à avoir la langue coupée et à être brûlé vif. Il en appela au parlement de Toulouse, qui confirma la sentence, excepté en ce qui touchait l'amende honorable et l'ablation de la langue, pourvu qu'il ne dît rien contre l'Eglise romaine. Pendant qu'on le menait au supplice, le juge qui l'accompagnait lui montrant une image de la Vierge, l'invita à lui demander pardon. Serre répondit qu'il ne l'avait point offensée et qu'il n'avait point de pardon à demander à une idole de pierre. Sur-le-champ le juge lui fit couper la langue.

C'est aussi dans le Haut-Languedoc, à Montauban, qu'étaient nés les trois frères *Pierre*, *Jean* et *David Serres*, condamnés aux galères en 1686, pour avoir essayé de passer en pays étranger. En 1707, ils gémissaient encore dans les cachots de Marseille : David était enfermé dans le fort Saint-Nicolas, et Jean dans le château d'If, où l'on conduisit aussi son frère aîné, au sortir de l'hôpital dans lequel il avait été porté à la suite d'une bastonnade si cruelle qu'il faillit en mourir. En 1713, Jean et David furent mis en liberté; Pierre avait succombé à ses souffrances. Quelques années après, en 1730, *Matthieu Serres* fut enfermé au fort de Brescou, où il passa vingt années. Son crime était d'*avoir épousé la sœur d'un prédicant*. Sur le témoignage favorable de Le Nain, Saint-Florentin consentit, en 1750, à lui rendre la liberté, mais en l'exilant du Languedoc (*Arch. gén.* E. 3511).

SERRE (Pierre), ou *Serres*, pasteur de l'église de Valdrome, réfugié en Suisse, fils du ministre *André Serres* et de *Louise de Reverger*, fut appelé, en 1693, à desservir l'église française de Bâle. Au bout de trois ans, il fut congédié « à cause de sa manière d'agir tout à fait insupportable, » et partit pour Berlin avec *Marie Tanvol*, fille de *Pierre Tanvol*, de la Bresse, et de *Catherine Milleret*, qu'il venait d'épouser. Il fut placé comme ministre, en 1699, à Parstein, où il eut pour successeur *La Charrière*, en 1706.

SERRES ou Serre, famille nombreuse répandue dans le Languedoc et la Provence, et divisée en plusieurs branches, dont deux, pour le moins, ont, à notre connaissance, embrassé

de bonne heure la religion réformée.

I. Branche de Fromental.

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur cette branche que ceux qui nous sont fournis par les généalogistes. Fils aîné de Jean de Serres, *Guidon* de Serres, sieur de Fromental, testa en 1597 et demanda par son testament à être enterré dans le cimetière protestant de Sumène. De son mariage avec *Marguerite Maffre*, de Sumène, fille de *Pierre Maffre* et de *Marquise de Leuzière*, naquirent : 1° Fulcrand, qui ne laissa de son union (1583) avec *Jeanne de Coste*, fille de *Pierre de Coste*, de Ganges, et de *Catherine de Causse*, qu'une fille, nommée Jeanne, mariée à *Antoine de Saint-Julien*; —2° Jean, sieur de Fromental, qui épousa *Isabelle de Pélissier*, veuve de *Pierre de Saint-Julien*, et mourut sans enfants en 1608; —3° Isaac, qui suit; —4° Françoise; — 5° Gabrielle, femme de *Blaise de Lantal*, du Vigan; —6° Anne, épouse de *Jean Planchon-Cantobre*, procureur du roi au Vigan; —7° Catherine, femme de *N. de Loubrieu*.

Isaac de Serres, sieur de Fromental, épousa, en 1606, *Jeanne de Loubrieu*, fille de *Fulcrand de Loubrieu* et de *Marie Rovière*, dont il eut : 1° Pierre, qui suit; —2° Marie; —3° Françoise; —4° Anne, femme de *Jean Gérard*, docteur en droit, de Sumène.

Pierre de Serres, sieur de Fromental, prit pour femme, en 1634, *Lydie Des Périés*, fille de *Raymond Des Périés* et de *Lydie de La Tour*, qui le rendit père de Jean, marié, en 1651, avec *Françoise de Roux*, fille de *Jean de Roux* et de *Susanne de Fourcrail*. Ancien de l'église de Sumène, il assista à plusieurs synodes provinciaux jusqu'en 1681 (*Arch. gén.* Tt. 288). De son mariage naquirent deux fils, nommés Antoine et Jean. Le cadet, le même peut-être que le sieur de *Serres* qui jouissait encore du droit d'exercice à Saint-Cosme en 1685 (*Arch. gén.* Tt. 322), se retira, à la révocation, dans le Pays de Vaud, où il mourut sans postérité. L'aîné, sieur de Saint-Roman, né en 1656, épousa *Susanne de Molin*, fille d'*Aldebert de Molin*, docteur en droit et avocat à Maruéjols. Moins zélé que son frère, il abjura.

II. Branche du Pradel.

Cette branche tirait son nom du château du Pradel, situé entre Mirabel et Villeneuve. Selon les Jugemens de la Noblesse du Languedoc, elle avait pour chef, dans la première moitié du xvie siècle, *Jean* de Serres, sieur du Pradel, qui épousa *Louise Leiris* et fut père d'Olivier, sieur du Pradel (1). Ce dernier épousa, en 1559, *Marguerite d'Harcous* (aliàs d'*Arçons*), et en eut : 1° Daniel, qui suit; —2° Jean, à qui les Jugemens de la Noblesse donnent le titre d'historiographe du roi, commettant ainsi une erreur inconcevable, comme nous le prouverons plus loin. Selon d'autres renseignements, Olivier de Serres fut père de sept enfants, dont quatre fils et trois filles. Dans notre opinion, son second fils ne se nommait pas Jean, mais Gédéon, et c'est lui qui fonda la branche parisienne de la famille de Serres-du-Pradel.

I. Daniel de Serres, sieur du Pradel, fut un protestant zélé. Il exerçait, dit-on, en 1611, la profession d'avocat à Villeneuve-de-Berg. En 1628, le duc de Ventadour l'assiégea dans son château et le força à capituler après quatre jours d'un siége meurtrier. « Le 7 mai 1628, raconte Daniel de Serres dans un manuscrit que M. Dourille a pu consulter, Le Pradel, rendu à M. de Ventadour par composition, vies et bagues sauves, fut pillé et rasé. Mon fils aîné y commandait, ayant été investi le vendredi précédent. Ma maison ayant été rasée par ordre de M. de Ventadour, qui m'avait assiégé avec 4000 hommes, battue de deux canons, ayant souffert soixante volées, j'en sortis par composition avec *Sarrasin*, de La Gorce, mon

(1) Olivier ne fut pas le seul fils de Jean de Serres et de Louise de Leiris. Dans son Eloge par Dorthès, il est fait mention de deux de ses frères : Jean, sieur de La Tour-de-Serres, et Raimond, sieur de Lau…iol.

enseigne, et *Jacques Perrotin*, mon sergent, l'épée au côté, et vingt de mes compagnons sans armes, n'ayant perdu qu'un seul soldat. » L'apostat *Pierre Marcha*, parlant de la prise de ce château, ajoute par forme de plaisanterie : «Ses arbres et ses vergers furent coupés avec moins de peine et de labeur que l'auteur du Théâtre d'agriculture, qui en était le seigneur, n'en avait mis pour les élever. » Les Jugemens de la Noblesse ne nous font pas connaître la date de la mort de Daniel de Serres, qui avait épousé, en 1599, *Anne de Frise*, et ils ne font mention que d'un seul de ses enfants, de FRANÇOIS, qui prit pour femme, en 1624, *Louise Arlamde-de-Mirebel* ou Mirabel. De ce mariage naquit CONSTANTIN de Serres, sieur du Pradel (1), qui se maria, en 1662, avec *Françoise de Rochemore*, et en eut FRANÇOIS, né au mois de déc. 1665, et présenté au baptême par *Jacques d'Arlamde*, sieur de Mirebel, et *Marguerite de Rochemore*. Lorsque son fils fut en âge de profiter des leçons d'un instituteur, Constantin de Serres lui donna un pédagogue catholique; mais il ne tarda pas à reconnaître son imprudence, et mit l'enfant en pension à Montélimart. Peu de temps après, le 10 nov. 1678, le jeune de Serres disparut, enlevé par les capucins de Villeneuve-de-Berg qui l'envoyèrent dans le séminaire de l'évêque de Viviers. Son père parvint à suivre ses traces, et un arrêt du Conseil ordonna, en 1679, que l'enfant, qui n'avait pas encore quatorze ans, lui serait rendu (*Arch. gén.* M. 670). Le clergé dut obéir; mais, avec la ténacité qui le distingue, il continua à guetter sa proie. Le jeune de Serres ne tarda pas à être enlevé de nouveau, et mis, en vertu d'une lettre de cachet, dans un couvent de Jésuites, pour y être instruit aux dépens du roi. Son père réussit encore à l'en tirer. Cette fois, le gouvernement se déclara contre lui. L'intendant d'Aguesseau le condamna à représenter son fils dans un mois, sous peine de 3000 livres d'amende (*Arch.* M. 671), et un arrêt du Conseil, en date du 8 fév. 1683, le priva du droit d'exercice. Le clergé catholique affirmait que François de Serres s'était converti; or, dans une liste de Réfugiés du Vivarais (*Arch.* TT. 322), nous voyons figurer François de Serres, de Villeneuve-de-Berg, avec ses deux fils SCIPION et RENÉ-RAOUL, et l'on peut à peine douter de l'identité des deux personnages.

(1) Et peut-être aussi *Serres*, avocat d'Orange, directeur et secrétaire de la maison d'Orange, puis conseiller de la justice supérieure française à Berlin, et, en 1708, juge de la colonie de Wesel, place où il eut pour successeur *Guy*, qui fut lui-même remplacé, dès 1709, par *Bourguet*. C'est apparemment de ce réfugié que descend M. de *Serres*, agronome renommé, établi actuellement à Dresde.

II. Gédéon de Serres, sieur du Pradel, avocat au conseil privé, épousa à Paris, où il s'établit, *Abigaïl Baudouin*, qui lui donna quatre enfants. Il mourut en 1612 et fut enterré, le 13 sept., dans le cimetière des SS. Pères. Ses enfants furent : 1° DAVID, né le 8 mai 1605, qui fut présenté au baptême par *Pierre Baudouin*, avocat au parlement, et par *Marie Baudouin*, femme de *Jean de Laire*, général en la cour des monnaies; — 2° MARIE, baptisée en 1606; parrain, *Jacques Gainat*, sieur de Saint-André; marraine, *Marie Le Jay*, femme de l'avocat *Tardif*; — 3° GÉDÉON, qui suit; — 4° ÉLISABETH, née le 25 janv. 1612 (*Reg. de Char.*).

Gédéon de Serres, sieur de Saint-Montant, né le 13 fév. 1608, fut présenté au baptême par *Guy Pape*, sieur de Saint-Auban, et par la femme de *Charles Du Cros*, député général des églises. Il épousa, au mois de juin 1641, dans le temple de Charenton, *Esther Le Cointe*, veuve de *Daniel Maynet*, sieur de La Vallée, dont il eut : 1° GÉDÉON, baptisé le 18 avril 1642; — 2° ESTHER, morte au berceau, en 1645; — 3° JEAN, né le 16 juin 1649. Est-ce Jean ou son frère qui, selon le témoignage de Prosper Marchand, mourut prisonnier dans le château de Guise, où il était enfermé en 1714?

Après avoir épuisé les renseignements généalogiques que nous avons

pu recueillir sur cette branche de la famille de Serres, revenons à Olivier et à Jean de Serres, les deux hommes les plus distingués qu'elle ait produits.

Nous avons dit plus haut que l'on avait, dans les Jugemens de la Noblesse, commis une erreur étrange. L'historiographe Jean de Serres n'était point le fils; mais, ainsi que de Thou l'atteste, et que d'autres pièces le prouvent, il était le frère cadet d'Olivier. S'il est vrai, comme on le lit dans les Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève et comme nous sommes disposé à le croire, qu'il était fils de *Jean* de Serres, pasteur à Jussy en 1572, il en résulte que le chef de la branche du Pradel, ayant embrassé la religion protestante, se retira à Genève, où nous trouvons, en effet, dès 1565, un Jean de Serres employé comme ministre de l'hôpital (*Arch. de la comp. des pasteurs*, Reg. B). L'année suivante, il remplaça *Jean Pinault* dans l'église de Jussy. Soupçonné, en 1572, de vouloir déserter son église pour rentrer en France, il fut déposé par le Conseil et exclu de la Cène par le Consistoire (*Ibid.* Reg. A). Nous ne savons rien de plus sur la vie de ce ministre; ses deux fils sont un peu mieux connus.

I. Tout est incertitude dans la vie d'Olivier de Serres, sieur du Pradel. Son immortel ouvrage, *monumentum œre perennius*, témoigne seul de son existence, tant nos ancêtres étaient ingrats : les arts de la paix passaient à leurs yeux pour des métiers serviles; le vol, le brigandage étaient plus honorés. Olivier de Serres naquit vraisemblablement au Pradel; dans ses écrits, il appelle tour à tour Villeneuve-de-Berg (1) et le bourg Saint-Andéol *sa patrie*, désignant peut-être par là les lieux de naissance de ses parents. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, l'opinion commune est qu'il naquit à Villeneuve-de-Berg, qui n'était éloigné que d'une demi-heure du Pradel. Pour ce qui est de l'année, on adopte généralement la date de 1539, qui se trouve consignée, dit-on, au bas de son portrait peint par un de ses fils en 1599. On ignore où il étudia, mais il dut recevoir, ainsi que son frère Jean, une excellente éducation classique. Son érudition était vaste, « tous les livres des anciens auteurs [au moins ceux qui avaient rapport à l'agriculture], hébreux, grecs et latins, étaient parfaitement connus d'Olivier; rien ne lui était étranger dans les sciences, dans les arts, dans l'histoire, dans la littérature et dans la véritable philosophie. » Tels sont les éloges que lui donne un de ses panégyristes, M. Silvestre. Il se voua de bonne heure à l'économie rurale, et trouva dans une demoiselle de Villeneuve-de-Berg, appelée *Marguerite d'Harcous*, une femme digne de le seconder, le modèle de la bonne ménagère qu'il décrit dans son livre et dont le rôle n'est pas moins important que celui « du père de famille » dans une exploitation agricole bien conduite. Sans doute que dès l'époque de son mariage, il était déjà huguenot. En 1561, les habitants de Villeneuve-de-Berg, après s'être inutilement adressés au consistoire de Nismes pour obtenir un ministre de l'Evangile, « la rareté d'iceux » ne permettant pas de satisfaire à leur demande, députèrent Olivier à Genève. Il est qualifié de diacre de l'église. Ses démarches auprès de *Calvin* eurent tout le succès qu'on en attendait : maistre *Jehan Beton* fut baillé comme pasteur à l'église naissante. De Serres se chargea des frais de son installation; l'achat du mobilier pour lui et son épouse coûta 277 livres tournois. Il ne paraît pas qu'il ait pris une part active aux guerres de religion. « Mon inclination, nous dit-il dans la Préface de son livre, et l'estat de mes affaires m'ont retenu aux champs en ma maison, et faict passer une bonne partie de mes meilleurs ans, durant les guerres civiles de ce royaume, cultivant

(1) Il écrit ce nom Villeneuve-de-Berc. L'auteur d'un art. sur Olivier de Serres, dans le Magasin pittoresque de 1839, l'appelle Villeneuve-le-Besc, sans nous dire les raisons de son désaccord avec tous les autres écrivains.

ma terre par mes serviteurs, comme le temps l'a peu porter. En quoi Dieu m'a tellement béni par sa saincte grâce, que m'ayant conservé parmi tant de calamités, dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma patrie, que ma maison ayant esté plus logis de paix que de guerre, quand les occasions s'en sont présentées, j'ai rapporté ce tesmoignage de mes voisins qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chés moi à faire mon mesnage. Durant ce misérable temps-là, à quoi eussé-je peu mieux employer mon esprit, qu'à recercher ce qui est de mon humeur? Soit donques que la paix nous donnast quelque relasche; soit que la guerre, par diverses recheutes, m'imposast la nécessité de garder ma maison, et les calamités publiques me fissent cercher quelque remède contre l'ennui : trompant le temps, j'ai treuvé un singulier contentement, après la doctrine salutaire de mon ame, en la lecture des livres de l'agriculture, à laquelle j'ai de surcroist adjousté le jugement de ma propre expérience. » Toute la biographie de notre philosophe des champs est dans ce peu de mots. Qu'on y ajoute quelques traits comme ceux-ci, et l'on aura la peinture de l'homme : « Hésiode, Caton, Varron, Columelle et autres anciens autheurs de rustication, quoi-que payens, ne se peuvent souler, écrit-il, de nous recommander d'implorer l'aide de Dieu en toutes nos affaires, comme article fondamental du mesnage. Et puis qu'en nostre agriculture nous recerchons leurs enseignemens pour nostre utilité, à plus forte raison devons-nous faire profit de leurs sainctes amonitions, conformes à la piété et religion chrestienne. Par là nous apprendrons de policer nostre maison, spécialement d'instruire nos enfans en la crainte de Dieu, nos serviteurs aussi : afin qu'avec la révérence qu'ils nous doivent, chacun face sa charge, sans bruit, vivans honnestement et religieusement, sagement se comportans avec les voisins. Et pareillement d'aimer les pauvres, pour exercer charité envers eux, leur despartant de nos biens, selon nos moyens et leurs nécessités, desquelles nous nous enquerrons sur-tout en temps de famine et de cherté. Comme aussi en toute saison des pauvres malades, nécessiteux et désolés, pour leur assister opportunément de vivres, d'habits, de deniers, de consolations; ayans au coeur,

> Que Dieu accroist et bénist la maison
> Qui a pitié du pauvre misérable.

Le Père-de-famille aimera aussi ses sujets, s'il en a, les chérissant comme ses enfans, pour en leur besoin les soulager de ses crédits et faveurs : mesme en cas de nécessité, du passage des gens de guerre et autres occurrences, les gardant de foules et surcharges, d'exactions indeuës et semblables violences, que les temps diversement produisent. Leur fera faire bonne justice par ses officiers, du déportement desquels s'enquerra souvent : ne souffrant jamais que sous ombre de justice, ne autre occasion, son nom et sa réputation soient aucunement souillés. Sera sévère punisseur des vices, à ce qu'extirpés de sa terre, Dieu y soit seul servi et honoré. »

Une certaine analogie de nom a fait attribuer par quelques-uns à notre pacifique agriculteur ce que d'*Aubigné* et de Thou rapportent d'un capitaine *Pradelles* ou *La Pradelle*, qui aurait facilité la reprise de Villeneuve sur les Catholiques, en 1573, en indiquant le moyen de pénétrer dans la place par un égout. Il est bon de noter que de Thou emprunte ce fait aux Commentaires de Jean de Serres, qui conséquemment peut être taxé d'avoir ignoré le nom de son frère. Mais c'est encore là la moindre des inconséquences que l'on peut reprocher à ces critiques. Ce qui est plus grave, c'est qu'ils falsifient les paroles de d'Aubigné comme pour les accommoder à leur thèse. François de Neufchâteau a déjà relevé le fait dans une note

jointe à son Eloge de notre savant agronome (éloge prononcé dans la séance publiq. de la Soc. d'agric. du dép. de la Seine, en 1803), en ajoutant avec raison que fût-il même prouvé que ce soit Olivier de Serres que nos historiens ont désigné sous le nom du capitaine Pradelles, on ne saurait l'accuser, sans mauvaise foi, des massacres qui suivirent la surprise de la ville, d'autant plus que ce n'était pas lui, mais le capitaine *Baron* (Voy. ce nom) qui commandait les Huguenots. La guerre est malheureusement la guerre, et dès que le carnage a commencé, le soldat ne s'appartient plus, son chef n'est plus son chef, l'Ange exterminateur a pris sa place. Du reste, après les horreurs qui venaient d'ensanglanter la France entière, les plus terribles vengeances n'étaient que de faibles représailles, et il serait absurde de prétendre qu'Olivier de Serres eût dû laisser paisiblement l'ennemi cantonner à ses portes. Il est vrai que le château du Pradel était « fortifié de hautes tours, de murailles hors de l'échelle, de bonnes guérites et d'un large fossé rempli d'eau, » mais il n'aurait pu tenir longtemps contre une attaque en règle.

De Serres poursuivit avec persévérance ses études et ses travaux au milieu des alternatives de paix et de guerre. Plus heureux que *Du Bartas*, il put se livrer tout entier, pendant plus d'un demi-siècle, à sa passion des champs, gouvernant son petit domaine en bon père de famille, l'enrichissant de nouvelles cultures, l'embellissant par d'ingénieuses créations, ne croyant pas payer trop cher son expérience par quelque tentative avortée, s'instruisant par ses échecs autant que par ses succès, et amassant peu à peu, comme l'abeille, les matériaux dont il composa son immortel ouvrage. Un de ses amis, François de Chalendar, lieutenant-général de la sénéchaussée du Bas-Vivarais, nous a donné une peinture de son riant séjour, dans une bonne pièce de vers latins que François de Neufchâteau a jugée digne d'être imitée en vers français. En voici un fragment :

Aula tibi et Luparæ est instar tua villa Pradelli,
Fons Bellaquæus non est tibi pulchrior illâ :
Illic te puri soles, lucesque serenæ,
Irrigui fontes, propriâ poma insita dextrâ,
Aut in quincuncem, positæque ex ordine vites :
Et plantata arbor, pendentia in arbore poma,
Te oblectant solum, te consolantur euntem,
Aut redeuntem aulâ, ad patrios propriosque penates.
Non te hic sollicitat splendenti gloria fumo,
Atque auri male-suada fames, et avara cupido ;
Hic tibi semper adest mensa, et sine arte parata,
Plena tamen ; lenes somni, quos provocat unda,
Rupe cadens ; avium cantus, rivique susurrus,
Et salientis aquæ, vel apum per gramina murmur.

Nous avons vu plus haut que ces magnifiques jardins, la création, la joie, la sollicitude du Père de l'économie rurale dans les temps modernes, l'œuvre de toute une vie d'études et de labeurs, furent ravagés en quelques heures (1628). On ne laissa subsister qu'une tour du château pour indiquer à la postérité que les Barbares avaient passé par là !

Le nom d'Olivier de Serres vint aux oreilles de Henri IV, au moment où notre agronome voyant « passées les horribles confusions et désordres et revenu le bon temps de paix et de justice, » jugeait que le temps était enfin venu de publier ses observations. On sait que, malgré l'opposition de Sully, et à l'instigation de son futur contrôleur-général du commerce *Laffemas*, Henri s'était engoué de l'éducation des vers à soie. Il s'adressa à Olivier de Serres pour avoir son avis. De Serres lui répondit, en détachant de son grand ouvrage qui s'imprimait, le chapitre relatif à la *Cueillète de la soye*. Ce travail satisfit le roi, qui, l'année suivante (27 sept. 1600), à son passage à Grenoble, lui écrivit de sa main, par le surintendant de ses jardins, le sieur de Bordeaux, pour le charger de lui expédier à Paris des plants de mûrier. La culture de cet arbre précieux avait pris depuis longtemps une grande extension dans le midi de la France. Les pépinières du célèbre jardinier de Nismes, Traucat, mises en rapport dès 1564, avaient déjà enrichi le Langue-

doc et la Provence de plus de 4 millions de pieds de mûriers. Henri IV ne voulait donc que propager dans le nord de la France une culture déjà naturalisée dans le midi. De Serres apporta une telle diligence « au recouvrement des plants qu'au commencement de l'an six cens un il en fut conduit à Paris jusques au nombre de quinze à vingt mil, lesquels furent plantés en divers lieux, dans les jardins des Tuilleries, où ils se sont heureusement eslevés... et pour d'autant plus accélérer et avancer la dicte entreprise, et faire cognoistre la facilité de cette manufacture, S. M. fit exprès construire une grande maison au bout de son jardin des Tuilleries à Paris, accommodée de toutes choses nécessaires tant pour la nourriture des vers que pour les premiers ouvrages de la soye. » De Serres découvrit même une *seconde richesse* du mûrier dont personne ne s'était douté, et qui, quoique restée jusqu'ici à l'état d'embryon, finira par être exploitée : c'est que le liber de l'arbre peut fournir une matière textile propre à remplacer le chanvre. Ces soins ne détournèrent pas le célèbre agronome de la publication de son grand ouvrage, le *Théâtre d'Agriculture*. Il put paraître dès l'an 1600. L'auteur nous apprend que son intention, en publiant ce livre, a été de contribuer selon ses moyens « au vivre des hommes. » « Je ne proteste pas que mes amis, ajoute-t-il, m'y ayent poulsé contre ma volonté, ni qu'à heures perdues j'y aye travaillé : mais je di que gayement j'ai tasché de représenter ceste belle science le mieux que j'ai peu ; y employant tout mon loisir, sans y rien obmettre de tout ce que j'ai estimé pouvoir servir à l'avancement de ce mien dessein ; tant pour son propre mérite que pour le respect du public. » L'ouvrage est divisé en huit livres qu'il appelle *lieux* ; chaque *lieu*, précédé d'un sommaire synoptique, contient un certain nombre de chapitres. Nous emprunterons à l'auteur lui-même l'exposition de son plan. « Au premier lieu, dit-il, je veux instruire nostre Père de famille à bien cognoistre le terroir qu'il désire cultiver, à se bien loger, et à bien conduire sa famille. Qui est le but de tout le travail de l'homme en ceste vie. — Au second, puis que le pain est le principal élément pour la nourriture de l'homme, je luy monstreray le moyen de bien cultiver sa terre, pour avoir de toutes sortes de bleds propres à cest usage, mesmes des légumes qui servent beaucoup à l'entretenement du mesnage champestre. — Au troisième, d'autant que le seul manger ne nourrit pas l'homme, mais qu'il faut aussi boire pour vivre, et que le vin est le plus commun et le plus salutaire bruvage, je luy enseigneray la façon de bien planter et cultiver sa vigne, pour avoir du vin, le faire et garder, et tirer des raisins autres commodités. Aussi des autres boissons, pour ceux qui sont sous aër impropre à la vigne. — Au quatriesme, par ce que le bestail apporte très-grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir et rendre pécunieux, je luy ordonneray ses prez et et autres pasquis, afin d'y entretenir force bestail, et monstreray la manière d'eslever et conduire toutes sortes de bestes à quatre pieds, avec avantageuse et louable usure. — Au cinquiesme, pour encores fournir de la viande au mesnager, je luy accommoderay le poulailler, le pigeonnier, la garenne, le parc, l'estang, l'apier ou rochier. Et pour luy faire tant plus expérimenter la libéralité de nature, je luy vestiray et meubleray pompeusement, luy donnant l'adresse d'avoir abondance de soye, dont aussi il tirera grands deniers, et ce par l'admirable artifice des vers qui la vomissent toute filée, estans nourris de la feuille du meurier. Passant plus outre, afin de ne laisser rien en arrière de ce qu'appartient à la faculté de tel arbre, je luy monstreray le moyen de tirer profit de son escorce, la convertissant en matière pour faire des cordages et toiles de toutes sortes, dont l'invention apportera grande commodité à la famille. — Au sixième, afin de luy donner avec la nécessaire com-

modité l'honneste plaisir, je luy dresseray des jardins, desquels il tirera, comme d'une source vive, des herbes, des fleurs, des fruits et des simples ou herbes-médicinales. En suite, je luy édifieray un verger, planteray et enteray ses arbres, pour les rendre capables à porter abondance de bons et précieux fruits. Des lieux aussi destinés au sauffran, au lin, au chanvre, et à autres matières propres au mesnage, mesme pour meubles et habits. — Au septiesme, attendu que l'eau et le bois sont du tout nécessaires au mesnage, j'en traiteray soigneusement, à ce que nostre père de famille entende d'une façon plus exquise le moyen de s'accommoder de l'un et de l'autre : et par conséquent ait abondamment chez soy tout ce qui luy est requis et nécessaire, pour plantureusement vivre avec sa famille.—Au huictiesme et dernier lieu, je monstreray l'usage des aliments, à fin que les pères et mères de famille se puissent commodément et honorablement servir des biens qu'ils ont chez eux. J'instruiray la mesnagère à tenir sa maison fournie de toutes choses requises, tant pour le vivre ordinaire, que pour les provisions qui servent durant l'année. Je luy enseigneray la vraye façon des confitures, pour confire tous fruicts, toutes racines, fleurs, herbes, escorces, au liquide, au sec, au succre, au miel, au moust, au vin-cuit, au sel, au vinaigre. Aussi je donneray quelques addresses, pour se pourveoir par mesnage, de lumières, meubles, habits, à fin que rien ne défaille à la famille. Je lui feray faire des distilations et autres préparatifs, et luy bailleray des remèdes bien experimentez pour se secourir et les siens en l'occurrence des maladies : comme estant chose infiniment incommode et périlleuse aux champs, de n'avoir prompt soulagement à tant d'inconvéniens qui souventes fois et inopinément surviennent, en attendant plus amples remèdes du docte médecin, la nécessité y eschéant. Et d'autant aussi qu'il faut que le mesnager ait soin de ses bestes, ayant parlé des remèdes pour les personnes : je traiteray ensuite des médecines pour le bestail. Je diray pareillement quelque chose de la chasse et des autres exercices du gentilhomme, à ce que nostre vertueux père de famille, en faisant ses affaires, se récrée honestement. Ce qui luy servira aussi à la conservation de sa santé. »

On le voit, la tâche que notre savant agronome se proposait était immense, et cependant il ne resta pas au-dessous : c'est ce que constatent les juges les plus compétents. Au jugement de M. Silvestre, « dans tout ce qui tient à l'agriculture, aux arts économiques et à l'administration rurale, de Serres donne des préceptes et des exemples qui depuis n'ont pas été surpassés. » Du reste, il est assez naturel qu'il ait aussi eu ses points de contact avec son siècle et que dans des matières plus ou moins étrangères à ses études de prédilection, telles que la médecine, la physique, l'histoire naturelle, il ait emprunté aux savants de son temps un certain nombre d'erreurs et de préjugés. Mais le principal emporte l'accessoire. François de Neufchâteau a fait cette juste appréciation de l'ouvrage : « L'intérêt d'un livre, dit-il, a trois sources, le sujet, le plan et le style. Le Théâtre d'agriculture réunit ces trois avantages : le sujet en est bien saisi ; l'ordonnance en est simple et grande ; quant au langage de l'auteur, on voit qu'il avoit fait d'excellentes études, et que les formes de son style sont celles des auteurs classiques. Il jette dans ce moule des notions si justes, des idées si précises et des conceptions si nettes, qu'une sorte de charme est encore attachée à sa manière de les rendre. » Son style est, en effet, classique ; nous ne connaissons pas d'écrivains dans tout le XVI[e] siècle dont le langage soit plus correct, plus clair, plus précis. Telles sont les qualités qui conviennent au style didactique. On a comparé l'auteur du Théâtre d'agriculture à l'auteur des Essais, mais quoique cette comparaison ait fait fortune, nous nous hasarderons à dire que, pour nous, nous n'apercevons aucun

trait de ressemblance entre les deux auteurs, ni pour le fond ni pour la forme. Montaigne a un style à lui, qu'il s'est fait à son image, tandis qu'Olivier de Serres a emprunté le sien aux bons écrivains de l'antiquité. Montaigne torture son discours pour *enfoncer* plus profondément sa pensée; de Serres laisse couler le sien en pleine liberté et avec abondance. A la ville ou aux champs, Montaigne ne vit jamais qu'avec lui-même, et, s'il écrit, c'est sans *nulle considération du service d'autrui*, comme il en convient franchement; de Serres, au contraire, passe sa vie avec ses arbres, avec ses bêtes, avec ses gens, il les aime, il s'oublie lui-même, et s'il écrit, c'est pour départir au public le fruit de son expérience, c'est *pour l'entretenir de ses affaires*.

Le Théâtre d'agriculture eut dès son apparition un succès d'à-propos et de vogue. On rapporte (Scaligerana) que trois ou quatre mois durant, Henri IV se faisait apporter le volume après dîner, et quoiqu'il fût « fort impatient, si y lisait-il une demi-heure. » Les éditions se succédèrent à de courts intervalles; huit en parurent du vivant de l'auteur, en moins de 20 ans. De Serres ne cessa de travailler à améliorer son œuvre. Mieux que personne, il en sentait les imperfections. Il se proposait d'y ajouter divers développements et entre autres, un traité complet de l'*Architecture rustique*. Le succès du livre se maintint pendant une grande partie du XVIIe siècle—la dernière édition est de 1675,—bien que depuis la mort de l'auteur il ne s'en soit fait aucune édition en France jusqu'au commencement de ce siècle. On s'est demandé quelle avait été la cause du discrédit où il tomba ensuite. Selon nous, il n'en faut pas chercher d'autre que celle qu'indique M. Silvestre. « Il paraît plus naturel, dit-il après avoir rapporté les opinions diverses émises à ce sujet, d'attribuer le long abandon qu'on a fait en France du Théâtre d'agriculture et de son auteur à l'abandon même de la science rurale, dont le perfectionnement était seul l'objet de ce grand ouvrage. Au temps d'Olivier de Serres, « c'était, comme il le dit lui-même, l'honneur de la noblesse française que d'habiter les champs, n'allant en ville que pour faire service au roi, et pourvoir à leurs affaires pressées. » Pendant les règnes suivants, pendant surtout ce siècle de luxe et de gloire, comme l'appelle M. François de Neufchâteau, les grands propriétaires éloignés de leurs domaines ruraux, vivaient à la Cour ou servaient à l'armée; toutes les occupations productives avaient pour objet le commerce extérieur, les spéculations financières attiraient les esprits et les capitaux, tout manquait à l'agriculture alors dédaignée. Depuis Olivier de Serres jusqu'à Duhamel, aucun ouvrage d'économie rurale n'a mérité d'être cité, aucune pratique agricole n'a méritée d'être recueillie.—Il est à remarquer que lorsque les idées se sont de nouveau tournées vers cet objet, au milieu du siècle dernier, on s'est laissé égarer pendant longtemps par des théories fallacieuses, funestes à l'art rural, avant de revenir aux principes basés sur une saine expérience, et qui étaient déjà exposés dans le Théâtre d'agriculture. » M. Du Petit-Thouars, dans la Biogr. univ., est d'un autre sentiment. Selon lui, la Maison rustique de Charles Estienne aurait supplanté dans le goût du public le Théâtre d'agriculture, « attendu que la diction de la première est très-simple, tandis que celle de l'autre est tourmentée par de trop fréquentes inversions. » Nous regrettons de voir M. Du Petit-Thouars soutenir une aussi mauvaise cause. Il eût été plus sage à lui de n'être pas le seul de son opinion, et de convenir bonnement avec François de Neufchâteau, un très-bon juge en matière de goût, « que la crudité du style de la Maison rustique la rend insupportable. » Quant au fond, l'ouvrage des médecins Charles Estienne et Jean Liébault n'est qu'une compilation (1), qui peut avoir

(1) Ce n'était dans le principe qu'une suite de

son mérite, mais qui manque d'autorité. Au témoignage de l'abbé Rozier, Olivier de Serres « est le seul de nos écrivains agronomes qui ait été véritablement praticien. » Le nom d'Olivier de Serres finit par tomber dans un tel oubli parmi nous, que dans la seconde moitié du siècle dernier, en 1771, l'auteur de la Bibliothèque physique de la France, Prosper Hérissant, désignait notre agronome comme médecin, et « confondait son livre, le seul corps de doctrine que nous eussions alors en France sur l'art de cultiver la terre, avec les compilations de Charles Estienne et de Jean Liébault. »

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !

Il fallut que des étrangers, Pattullo, Haller, Arthur Young, nous apprissent que la France avait produit un savant agronome, « l'un des premiers qui eussent encore paru dans le monde. » Le temps des réparations était enfin venu. La Société des Sciences de Montpellier mit au concours l'Eloge historique d'Olivier de Serres, et, en 1790, le travail de M. Dorthès fut couronné. En 1796, le ministre de l'intérieur, Bénezech, écrivit au Conseil d'agriculture pour l'inviter, au nom du Directoire, à préparer une nouvelle édition du Théâtre d'agriculture. Cette nouvelle édition, à laquelle les membres les plus distingués de la Société d'agriculture du départ. de la Seine apportèrent le concours de leurs lumières, parut en 1804. Cette même année, le préfet de l'Ardèche, Cafarelli, fit élever en l'honneur de notre agronome un petit obélisque sur une place de Villeneuve-de-Berg. Enfin, une statue en bronze, due au sculpteur Pierre Hébert (Expos. de l'agriculture de 1856), vient de lui être érigée dans cette même ville.

De Serres eut ce bonheur, malheureusement trop rare, de jouir pleinement de sa gloire. Le calme de son âme, la régularité de sa vie, sa sobriété, son activité, entretinrent longtemps sa santé et lui firent atteindre un âge très-avancé ; il mourut dans sa 80e année, le 2 juillet 1619.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *La cueillete de la soye, par la nourriture des vers qui la font. Echantillon du Théatre d'agriculture d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, Paris, Jamet Mettayer, 1599, pp. 117, pet. in-8°, sans la dédicace aux Prevost des Marchans, Eschevins, Conseillers, etc. de l'Hostel-de-ville de Paris, sous la date du 1 febvrier 1599 ; trad. en allem., Tubing., 1603, in-4°, et en anglais, Lond., 1607, pet. in-4°.—Cet opuscule forme le chap. XV du 5e Lieu du Théâtre. En le reportant dans son grand ouvrage, édit. de 1603, de Serres y fit quelques changements, ainsi que dans les édit. postérieures qu'il revit.

II. *La seconde richesse du meurier-blanc, qui se treuve en son escorce, pour en faire des toiles de toutes sortes, non moins utiles que la soye, provenant de la feuille d'iceluy. Eschantillon de la seconde édit. du Théatre d'agriculture d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, Paris, Abraham Saugrain, 1603, pp. 27, pet. in-8°, dédié à messire Pompone de Bélièvre, chancelier de France ; trad. en anglais, Lond., 1607, pet. in-4°.— Formant le ch. XVI du 5e Lieu du Théâtre.

III. *Le Théatre d'agriculture et Mesnage des champs d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, Paris, Jamet Métayer, 1600, pp. 1004 in-fol., sans la dédicace au Roi et les Tables.—Au jugement de M. Huzard, à qui l'on doit une excellente notice bibliogr. sur Olivier de Serres, cette édition est la plus belle de celles publiées du vivant de l'auteur, mais les augmentations nombreuses a-

traités élémentaires, *in adolescentulorum gratiam*, que Charles Estienne réunit, en 1554, sous le titre de Prædium rusticum, et qu'il traduisit en françois. La mort ne lui laissa pas le temps de publier cette traduction. Ce fut son gendre, Jean Liebault, qui se chargea de ce soin ; il la fit paraître avec des augmentations en 1564, sous ce titre : l'Agriculture et Maison rustique de Charles Estienne. Depuis, les éditions se multiplièrent rapidement, et toujours avec de nouveaux changements et de nouvelles additions, de telle sorte que l'ouvrage primitif finit par disparaître complètement.

joutées aux édit. suivantes la rendent la moins complète. — 2e édit. *reveuë et augm. par l'auteur. Ici est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la Maison rustique*, Paris, Abr. Saugrain, 1603, pp. 907, in-4°, sans les pièces limin. et les Tables ; privilége de l'emper. d'Allemagne Rodolphe II. — 3e édit., Paris, Abr. Saugrain, 1605, in-4°. — 4e édit., Paris, Jean Berjon, 1608, in-4°. — 5e édit., Genève, Matthieu Berjon, 1611, in-8°. — 6e et 7e édit., Par., Abr. Saugrain, 1615 et 1617, 4°. — 8e édit., Genève, Pierre et Jacq. Chouët, 1619, in-4°; dernière édit. publ. du vivant de l'auteur. Les suivantes, dit M. Huzard, n'en parurent pas moins *revues et augm.* par lui. Nous ne parlerons pas de l'édit. de A.-M. Gisors, (Paris, an XI, 4 vol. in-8°) qui eut l'étrange idée de reproduire la première édition, qui est la plus incomplète, et l'idée plus étrange encore de *remettre en français* l'œuvre d'Olivier de Serres; nous n'indiquerons plus que la dernière édition qui est un monument digne du vénérable patriarche de l'agriculture moderne : 21e édit., *Le Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel, dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la Maison rustique; nouv. édit. conforme au texte, augm. de notes et d'un vocabulaire ; publiée par la Soc. d'agric. du dép. de la Seine*, Paris, Mme Huzard, an XII-XIV (1804-5), 2 tom. in-4°, avec le portrait d'Olivier de Serres, gravé d'apr. l'original peint par un de ses fils en 1599, la repré s. de l'obélisque qui lui a été élevé, des frontispices en tête de chaque Lieu et des planches. On trouve en outre dans cette édition l'Éloge historique de François de Neufchâteau, la notice bibliogr. de M. Huzard, et un Essai historique sur l'état de l'agriculture.

II. Théologien, philosophe, historien et poëte, Jean de Serres, en latin *Serranus*, naquit à Villeneuve-de-Berg, vers 1540. Selon le P. Lelong, il fit ses études à Lausanne sous *J. Randon* et son successeur *François Bérauld*, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, professa à Lausanne les belles-lettres latines de 1557 à 1559. C'est encore dans cette ville qu'il se réfugia avec sa famille, lorsque, quatorze ans plus tard, la Saint-Barthélemy l'obligea à sortir de France, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans l'Épître dédicatoire du 3e vol. de son Platon. Baillet prétend, ce qui est loin d'être prouvé, qu'il fut ministre et professeur à Lausanne. Il est possible qu'il ait prêché quelques fois et qu'il ait donné des leçons dans cette ville ; mais il est certain qu'il ne fut régulièrement attaché ni à l'église ni à l'académie.

A l'époque où il se retira à Lausanne, Jean de Serres avait déjà acquis une certaine réputation comme historien En 1570, il avait publié des *Mémoires de la 3e guerre civile depuis le 3 mars 1568 jusqu'au mois de déc. 1569*, s. l., 1570, in-8°, en trois livres; réimp. en 1571, in-8°, en quatre livres; reprod. dans les Mémoires de Charles IX, édit. de 1578, dite en gros caractères. Vers le même temps, il avait entrepris, à la demande des étrangers, dit-il dans une lettre à Vulcanius Imp. dans les Illustrium et clarorum virorum Epistolæ selectiores (Lugd. Bat., 1617, in-8°), une histoire complète et détaillée des guerres de religion, dont la première partie vit le jour en 1571, in-8°, sous ce titre : *Commentarii de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ.* Quelques exemplaires portent ce titre: *Rerum in Galliâ gestarum libri III.* Cette première partie, divisée en trois livres, commence en 1557 et finit en 1561. Une seconde et une troisième partie, divisées également chacune en trois livres et conduisant le récit des événements jusqu'en 1570, parurent à Genève en 1572 et 1573, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage obtint un si grand succès que la première partie fut réimp. pour la 4e fois en 1572. Cinq ans plus tard, en 1577, les trois parties, augmentées d'une 4e,

qui finit au mois de mai 1574, et qui est aussi divisée en trois livres, furent réimp. à Genève, sans nom de ville ni d'imprimeur. Enfin une 5e partie, en trois livres, se terminant en 1576, parut à Leyde, en 1580, in-8°. Cet ouvrage, qui forme ainsi 5 vol. in-8°, réunis ordinairement en trois, est certainement un des plus curieux et des plus importants sur cette période de notre histoire. De Thou, qui le tenait en grande estime, y a fait de nombreux emprunts. Malheureusement il est devenu excessivement rare. Tout en travaillant à cette intéressante histoire, le laborieux écrivain s'occupait d'une traduction latine des œuvres de Platon publiée par *Henri Estienne* dans son édit. de Platon : *Platonis Opera quæ extant omnia ex novâ Joannis Serrani interpretatione, perpetuis ejusdem notis illustrata; quibus et methodus et doctrinæ summa breviter et perspicuè indicatur. Ejusd. annotationes in quosdam suæ illius interpretationis locos. Henrici Stephani de quorundam locorum interpretatione judicium, et multorum contextus græci emendatio*, 1578, 3 vol. in-fol. Au jugement de l'abbé Fleury, cette traduction est plus latine, mais moins fidèle que celle de Marsile Ficin. De Serres a d'ailleurs eu le tort « de tout réduire en méthode scholastique, » pensant rendre ainsi Platon plus intelligible. *Dacier* affirme que la traduction est pleine de fautes qui corrompent le sens de l'original, et il blâme sévèrement de Serres d'avoir changé l'ordre des dialogues pour les classer non selon l'ordre des matières, mais d'après les titres, qui sont ordinairement faux. Enfin le P. Lami est d'avis que, si l'on est pressé, on peut se contenter de lire, au lieu de Platon, les sommaires que de Serres a faits de la doctrine du célèbre philosophe.

C'est encore pendant le séjour qu'il fit à Lausanne, que Jean de Serres publia : *Psalmorum Davidis aliquot metaphrasis græca; adjunctâ è regione Paraphrasi latinâ G. Buchanani. Precationes ejusdem græco-latinæ, quæ ad singulorum psalmorum argumentum sunt accommodatæ*, [Gen.] H. Estienne, 1575, in-16; Gen., 1580, in-12, travail qui se fait remarquer par la pureté du style, par l'éclat et l'élégance du vers; mais il était revenu dans sa patrie, lorsqu'il mit au jour son *Commentarius in Salomonis Ecclesiasten*, Gen., 1580, in-8°; nouv. édit., 1588; trad. en angl., Lond., 1585, in-8°. La dédicace est datée de Nismes, où il avait été appelé en 1578, pour remplacer *Manget* en qualité de recteur et de principal du collége des arts. Le 3 sept., il avait signé avec les consuls un engagement portant que, moyennant 1200 livres tournois, le logement et 200 livres pour frais de voyage, il exercerait pendant un an la charge de recteur, donnerait les leçons de grec et de philosophie, et entretiendrait cinq régents à ses frais. Au nombre des services qu'il rendit à l'académie, on doit citer surtout l'établissement, en 1579, d'une imprimerie, celle de *Sébastien Jaquy*, la première qu'il y ait eu à Nismes, et l'excellent règlement qu'il dressa en 1582, pour y rétablir l'ordre et la discipline, règlement qui fut imprimé à Nismes, la même année, et qui a été reproduit dans les Preuves de l'Hist. de Nismes par Ménard (T. V) sous ce titre : *Academiæ Nemausensis leges*. C'est encore en qualité de professeur de l'académie, et en même temps, de ministre de l'église de Nismes (il avait succédé au pasteur *Saint-Ferréol* en 1580), que de Serres se chargea de répondre aux attaques des Jésuites de Tournon, qui avaient fait afficher, en 1581, aux portes mêmes de l'académie, des thèses de défi sur l'autorité de l'Église, les images et la présence réelle. Sa première réponse parut, en 1582, sous ce titre : *Academiæ Nemausensis brevis et modesta Responsio ad profess. Turnon.. societatis, ut aiunt, Jesu, assertiones, quas theologicas et philosophicas appellant;* elle a été réimp., ainsi que la seconde, dans le recueil intitulé : *Doctrinæ Jesuitarum præcipua capita retexta et confutata*, Ru-

pel., 1584-88, 6 vol. in-8°. Les Jésuites ne jugèrent pas à propos de la réfuter; seulement ils renouvelèrent leur défi l'année suivante. De Serres y répondit sur-le-champ par *Acad. Nemaus. Expostulatio de Jesuitarum Turnon. bis coctâ crambe.* Ses adversaires gardèrent encore le silence; mais Jean Hay descendit dans la lice comme leur champion. De Serres riposta à ses attaques par sa *Défense de la vérité catholique et troisième Anti-Jésuite contre les calomnies de Jean Hay*, Nismes, 1584, in-8°; selon d'autres, 1586, in-4°; 2e édit., Nismes, 1590, in-4°. Hay répliqua et de Serres opposa à sa réplique : *Quartus Anti-Jesuita, sive pro Verbo Dei scripto et verè catholicâ Ecclesiâ, adv. J. Hayi jesuitæ commenta et convicia, responsio*, imp. dans le recueil cité plus haut, et réimp. sous ce titre : *Defensio pro verâ Ecclesiæ catholicæ autoritate*, Gen. et Nemaus., 1594, in-8°, avec une Épître dédicatoire à *Lesdiguières* et une Préface.

Cette polémique n'absorba pas de Serres au point de lui faire négliger ses devoirs. Grâce à ses soins, l'académie redevint pour un instant florissante, et il est permis de croire que si des circonstances inconnues ne l'avaient point obligé à quitter Nismes en 1591, il aurait réussi à rendre son ancien lustre à cet utile établissement. L'influence dont il jouissait à cette époque, et sa réputation comme écrivain auraient certainement contribué à sa prospérité. Cette influence était grande, en effet, si l'on en juge par les députations dont de Serres fut honoré. En 1580, il assista à l'assemblée de Sommières, où il s'opposa à la reprise des hostilités. L'année suivante, il fut député à l'Assemblée politique de Montauban. En 1583, le Bas-Languedoc l'envoya au Synode national de Vitré. En 1587, il se rendit, comme député de Nismes, avec *Louis Recollin*, conseiller au présidial, *Pierre de Monteils*, premier consul, et *Pierre Maltrait*, avocat, aux États du Languedoc tenus à Montpellier, le 25 sept., par le duc de Montmorency. Nous avons déjà dit, d'après M. Borel, qu'il quitta l'église de Nismes en 1591. Selon Allard, il fut alors placé comme pasteur à Montélimart; cependant, dès 1596, nous le trouvons à Orange. C'est, en effet, comme ministre de cette ville qu'il assista au Synode national de Saumur, qui le substitua à *Chamier* sur la liste des 21 pasteurs, parmi lesquels on devait en choisir douze « pour entrer en conférence avec ceux de l'E. R. » (*Voy.* Pièces justif., N° LX). Cette substitution, qui eut lieu « de l'avis de sa province, » jointe au choix que le synode fit de notre de Serres pour répondre à l'apostat *Cayet*, prouve clairement que les bruits calomnieux, dont d'*Aubigné* s'est fait l'écho, n'avaient pas trouvé créance auprès des églises. On accusait, en effet, de Serres d'avoir prévariqué dans l'exercice de son ministère, d'avoir contribué à la conversion de Henri IV, et d'avoir favorisé, au détriment du parti huguenot, les desseins de la Cour, dans l'espoir d'obtenir le remboursement d'une somme de 10,000 écus(1). Il fut, dit d'Aubigné, un de ces ministres avaricieux et affamés qu'on pratiqua, et cette assertion, dénuée de toute preuve, a été répétée par presque tous les écrivains protestants ou catholiques. Ces derniers ajoutent même que de Serres se convertit ou du moins qu'il allait se convertir, lorsqu'il mourut empoisonné.

Ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, c'est que notre pasteur eut à donner devant plusieurs synodes des éclaircissements au sujet de certaines sommes qu'il avait recueillies pour les besoins de la Cause et de l'emploi desquelles il ne pouvait justifier clairement. Une commission, composée de *La Noue*, *Macefer*, *Niotte* et *L'Estang*, fut chargée par le Synode de Saumur d'apurer ses comptes et de présenter un rapport à ce sujet au prochain synode national; mais

(1) Il en obtint le remboursement en 1597. Je rapporte, écrivait-il à Bèze, un « arrest pour me faire rembourser de l'argent qui m'avoit esté ravy. Et qui sera mieux emploié à mes enfans qu'aux brigands. » (*Collect. Dupuy*, N° 104).

de Serres étant mort dans l'intervalle, l'affaire en resta là. Il est certain que l'enquête ordonnée par le synode semble mettre en suspicion la probité du pasteur d'Orange; aussi s'en plaignit-il amèrement à *Bèze*, en lui reprochant d'avoir accueilli trop facilement les bruits calomnieux qu'on faisait courir sur lui (*Collect. Dupuy*, N° 104), et à *Du Plessis-Mornay*, qui chercha à le consoler par les marques les plus flatteuses de son estime. Ce qui avait, selon nous, irrité une partie de ses collègues contre lui, c'était sa modération, toujours suspecte aux esprits ardents, et aussi la malheureuse idée qu'il avait eue de jouer le rôle de conciliateur, rôle honorable sans doute, mais dangereux en ce que ceux qui s'en chargent s'attirent ordinairement la haine des deux partis. Dès 1594, il avait écrit au Synode de Montauban qu'il avait entrepris, sous le titre d'Harmonie, un recueil des livres des anciens docteurs pour prouver que la religion protestante est ancienne et catholique, et celle du papisme nouvelle et particulière. Peu de jours après, il envoya son manuscrit à Bèze, en le priant « d'être le souverain juge » de son ouvrage, et en ajoutant : C'est le fruict de toute ma vie (*Collect. Dupuy*, N° 104). Le synode que ce titre d'Harmonie offusqua sans doute, lui rappela que, d'après la Discipline, aucun livre ne pouvait s'imprimer sans approbation, et l'invita à faire trois copies du sien, qu'il soumettrait au jugement des églises de France et de Genève. De Serres représenta au Synode de Saumur, combien une semblable exigence était onéreuse pour lui. Le synode le sentit, et l'autorisa à faire imprimer son ouvrage avec l'approbation des ministres de la province où l'impression aurait lieu. Soit que l'auteur ne voulût point soumettre son livre à la censure, ou plutôt qu'il ne crût pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour le petit nombre d'exemplaires qu'il voulait soumettre au jugement des églises, il en fit imprimer une centaine sans approbation sous ce titre : *Apparatus ad fidem catholicam*, Paris., P. Mettayer, 1597, in-fol. (1); réimp. sous celui-ci : *De fide catholicâ apparatus, sive de principiis religionis christianæ, communi omnium christianorum consensu, semper et ubique ratis*, Paris., P. Mettayer, 1607, in-8°. Au jugement de l'Estoile, cet Apparatus « est un simple et nud crayon de la vérité, tiré par ce bonhomme, condamné seulement par les mal informés ou mal affectionnés qui jugent ce que jamais ils n'ont sceu. » L'apparition de cet opuscule fit beaucoup de bruit. Les églises de la Suisse et du Palatinat le dénoncèrent au Synode national de Montpellier, qui recommanda aux églises de s'en donner de garde et chargea *Julien* de retirer d'entre les mains des héritiers de Jean de Serres, tous ses papiers pour les communiquer au prochain synode provincial. Celui de Gergeau, en 1601, revint cependant sur cette condamnation prononcée un peu à la légère, et chargea l'église de Paris d'examiner si les propositions censurées étaient réellement dans le livre. L'église de Paris n'en fit rien, ce qui lui attira la censure du Synode de Gap, et il n'en fut plus parlé depuis (2).

Mais si de Serres, en se montrant ami de la concorde et partisan peut-être exagéré de la réconciliation des deux églises, s'attira la haine des têtes chaudes de son parti, il gagna, d'un autre côté, la bienveillance de Henri IV, qui lui donna, en 1597, le titre d'historiographe de France, titre dont il fut probablement redevable à son Ap-

(1) S'il faut en croire Senebier, l'Harmonie aurait été imp. deux ans plus tôt. Il raconte que les synodes d'Anduze et d'Orange envoyèrent ce livre aux pasteurs de Genève, en 1595, en leur marquant qu'ils approuvaient la conduite de Jean de Serres et ses idées. Il y a sans doute erreur dans le chiffre, ou peut-être n'était-ce qu'une des trois copies dont nous avons parlé, puisque dans une lettre datée de Lyon, 25 juill. 1597, de Serres annonce à Bèze, qu'il fait imprimer son livre à cent exemplaires seulement pour avoir le jugement des provinces (*Collect. Dupuy*, N° 104).

(2) Une série de pièces relatives à cette tentative d'union se conserve à la Biblioth. de Genève (*MSS.* N° 197^{aa}. Cart. 3).

paratus autant pour le moins qu'à son *Inventaire général de l'histoire de France, illustré par la conférence de l'Eglise et de l'Empire*, Paris, 1597, in-16 de 1202 pages, sans les pièces liminaires. En entreprenant ce travail, de Serres avait en vue de donner un abrégé de l'histoire de France depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Henri IV. Le volume finit à la mort de Charles VI. La mort ayant empêché l'auteur de mettre en œuvre les nombreux matériaux qu'il avait déjà recueillis pour la continuation de cette histoire, *Jean de Montlyard* (Voy. ce nom) s'en chargea, et, après lui, divers auteurs catholiques, d'où résulte une bigarrure très-désagréable. On a reproché à cet ouvrage d'être écrit d'un style ampoulé, plein de métaphores outrées, de proverbes communs, d'expressions basses et fades, et les écrivains catholiques accusent l'historien de s'être montré trop partial pour ceux de sa religion. Nous ferons remarquer que ce dernier reproche ne peut atteindre Jean de Serres, qui s'est arrêté à l'année 1422, et quant au style de la portion de l'Inventaire sortie de sa plume, nous croyons sincèrement qu'il peut sans désavantage soutenir la comparaison avec celui des meilleurs historiens du XVIe siècle. On s'accorde d'ailleurs assez généralement à reconnaître sa fidélité et son exactitude. Son travail a, en outre, un mérite incontestable; les dates qu'on négligeait beaucoup à cette époque, y sont soigneusement indiquées. A tout prendre, l'Inventaire fut très-longtemps le meilleur, sinon le seul ouvrage élémentaire où l'on pût puiser des notions sur notre histoire. Aussi l'a-t-on réimprimé avec des suppléments successifs un grand nombre de fois. La 19e édition a été donnée à Paris, en 1660, 2 vol. in-fol. Il a été aussi trad. en latin par Cassiodore de Reina sous ce titre : *J. Serrani Syllabus annalium Galliæ à Pharamundo ad Henricum IV*, Francof., 1612, in-4° ; trad. continuée depuis jusqu'à Louis XIII et imp. sous celui-ci : *J. Serrani Inventarium historiæ francicæ*, Francof., 1625, in-fol. Il a été également trad. en angl. et imprimé à Londres, 1611 et 1624.

L'Inventaire est le dernier ouvrage de Jean de Serres. Il mourut à Genève, où il s'était retiré probablement à la suite de ses démêlés avec les synodes. Le choix qu'il fit de Genève suffirait pour réfuter péremptoirement ce que raconte le Perroniana touchant sa prétendue conversion, lors même qu'on ne saurait pas qu'il soutint énergiquement le parti de *Blacons* (Voy. V, p. 139) contre le parlement, jusqu'à sa sortie d'Orange, et qu'on n'aurait pas la lettre qu'il écrivit de Lyon, 25 juill. 1597, à son retour de Paris, où il proteste à *Théodore de Beze*, qu'il en rapporte « redoublement de bonne volonté à son service [de Dieu] et de son Eglise, pour achever sa vie en la doctrine en laquelle il lui a [fait] la grâce de passer sa jeunesse » (*Collect. Dupuy*, N° 104). Il est évident que, jusqu'à la fin, de Serres persista dans les sentiments qu'il exprimait en ces termes un ou deux ans avant de sortir de France : « Je croi que la vérité apostolique et catholique est enseignée en nos églises. Et que toute la papauté est un avorton de ceste ancienne vérité » (*Ibid.*). Selon Spon et Léti, il expira le même jour que sa femme, au mois de mai 1598. Les Ephémérides de Casaubon retardent son trépas jusqu'au 19 juin. Cayet voudrait persuader qu'il fut empoisonné. Florimond de Ræmond et Richeome répètent la même chose, sans apporter l'ombre même d'une preuve à l'appui d'une aussi grave accusation.

Outre les ouvrages que nous avons cités dans cette notice biographique, on doit à Jean de Serres : *Vœu pour la prospérité du roy et du royaume, à la fin duquel est une exhortation pour la paix de l'Eglise*, Rouen, 1579, in-8°; 1598, in-8°; — *Discours de l'immortalité de l'âme*, Lyon, 1590, in-8°; 1596, in-8°; — *L'usage de l'immor-*

talité de l'âme pour bien vivre, Rouen, 1597, in-12; — *Recueil des choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX et Henri III* (Gen.), 1595, in-8°; nouv. édit. contenant le règne de Henri IV jusqu'en 1597, et connue sous le nom d'*Histoire des cinq rois*, s. l., 1598, in-8°; 3ᵉ édit., Heden (Gen.), 1603, in-8°; — *Deux advis pour la paix de l'église et du royaume*, 2ᵉ édit., Paris, 1607, in-12. Nous ne connaissons pas la première édit. de cet ouvrage, qui n'est peut-être qu'une réimp. du Vœu pour la prospérité du roy, etc. On a imp. dans les œuvres latines de *L. Joubert* les documents d'une dispute amiable qu'il eut avec ce savant médecin sur la signification du mot Ἐντελέχεια employé par Aristote. Plusieurs savants, entre autres Pierre Dupuy, Lelong, Sénebier lui attribuent encore *G. Colinii, quondam Franciæ amirallii, vita*, que d'autres, comme La Monnoye et Mercier de Saint-Léger, à l'opinion desquels nous nous sommes rangé, donnent à *François Hotman*. En fait d'ouvrages inédits, nous ne connaissons de notre de Serres qu'un *Dialogus de institutione rhetoricâ*, msc. in-4°, qui se conserve à la bibliothèque de Bâle, coté F. VIII. 8. Il en laissa d'autres, par exemple une *Description du Languedoc*, à laquelle il travaillait en 1598; mais nous ne savons ce qu'ils sont devenus. On trouve des *Lettres* de lui dans le vol. 104 de la Collection Dupuy à la Bibliothèque de la rue Richelieu.

SERRES (Etienne), receveur des tailles à Montpellier, fut jeté, au mois d'octobre 1685, dans une prison où il passa près de quinze mois, au bout desquels on l'exporta aux Indes orientales. Il fut assez heureux pour s'échapper et revenir en Europe, où il a publié *Quatre relations véritables*, Amst., 1688; trad. en anglais par d'*Assas*, en 1723.

SERVAL (Jean), gantier de la Champagne réfugié à Berlin, établit dans cette ville la première fabrique de gants, grâce aux avances considérables que lui fit l'électeur. D'autres gantiers se fixèrent dans d'autres villes de l'électorat: *Isaac Figuier*, de Metz, à Halle, ainsi que *Hérard Dan*, de Grenoble; *Arbalétrier*, du Dauphiné, *Plantier*, de Saint-Amand, *David Gabain* et *Claude Béchier*, de Valence, à Halberstadt; *Jean Alègre*, de Montpellier, *Lorphelin*, de Dieppe, *Roland*, du Dauphiné, *Chazelon*, de l'Auvergne, à Magdebourg. Ces fabriques tiraient toutes les peaux qu'elles employaient des mégisseries établies à Berlin par *Jean Girard*, de Nantes; à Halle, par *Drège*, *Salomon Basset*, de Nions, *Etienne Chabot* et *Pierre Vargallier*, du Languedoc; à Halberstadt par *Clément* et *Morel*; à Magdebourg, par *Perrin* et *Plan*. Le Brandebourg cessa dès lors d'être tributaire des pays étrangers pour cette branche d'industrie, qui se développa si promptement que non-seulement les gants de la Prusse firent aux gants de France la concurrence la plus redoutable aux foires de Leipzig et de Brunswick, mais qu'ils leur fermèrent même les marchés du Nord.

SERVET (Michel), appelé aussi *Reves* (anagramme raccourci de son nom), médecin aussi célèbre dans l'histoire de la dogmatique chrétienne par les malheureux efforts qu'il fit pour enter sur le panthéisme philosophique la religion du Christ, que dans l'histoire de la médecine par la découverte de la circulation pulmonaire, dont on peut, jusqu'à un certain point, le regarder comme l'inventeur. Né vers 1509, à Villanueva en Aragon, et mort dans les flammes à Genève, le 27 oct. 1553, Servet n'appartient point à la France protestante; aussi n'aurions-nous pas songé à lui donner place dans notre ouvrage, si son bûcher ne jetait sur la mémoire de *Calvin* une lueur sinistre. Nous aurions craint, en passant son nom sous silence, de nous exposer au reproche de partialité. Nous nous bornerons d'ailleurs à raconter aussi succinctement que possible les principales cir-

constances de sa courte vie et de son procès en renvoyant pour plus de détails soit au dictionnaire de *Chauffepié*, soit aux Mémoires de l'abbé d'Artigny, ou mieux encore au savant article que M. Emile Saisset a publié dans la Revue des Deux Mondes, en 1848.

Poussé par cette insatiable curiosité qui est souvent la marque et plus souvent encore l'écueil du génie, Servet manifesta de bonne heure un goût très-vif pour les spéculations métaphysiques ; mais son père, qui était notaire, voulut qu'il étudiât le droit, et l'envoya, en 1528, à l'université de Toulouse. Ce fut dans cette ville qu'il entendit parler du mouvement religieux qui, parti d'Allemagne, commençait à agiter la France. Ame inquiète et passionnée, il désira en connaître le principe et le but ; il lut donc la Bible, pour laquelle il conçut dès lors un respect profond, et il y puisa les sentiments qui devaient causer sa perte. Un voyage qu'il fit en Italie à la suite du confesseur de Charles-Quint, contribua vraisemblablement à le confirmer dans ses opinions antitrinitaires. D'Italie il se rendit à Bâle, où nous le trouvons, en 1530, disputant avec OEcolampade sur le dogme de la trinité ; puis à Strasbourg, où son esprit turbulent, son humeur hargneuse et son orgueil déplurent à *Bucer* et à *Capiton*, qui, malgré leur modération et leur tolérance, lui témoignèrent plus que de la froideur. Ainsi rebuté par les réformateurs, Servet en appela au public. Dans la conviction qu'il remplissait une mission sainte, il fit imprimer à Haguenau, en 1531, son livre intitulé *De Trinitatis erroribus libri VII*, s. l., 1531, in-8° (trad. en hollandais, 1620, in-4°, mais supprimé avant sa mise en vente par ordre de l'autorité). Dès que cet ouvrage parut, l'empereur en interdit la vente, ce qui n'empêcha pas Servet de publier, l'année suivante, *Dialogorum de Trinitate libri II. De justitiâ regni Christi capitula IV*, 1532, in-8°, où, tout en déclarant qu'il rétractait ce qu'il avait dit de la trinité dans son premier livre, œuvre imparfaite d'un enfant, il soutenait avec force ses opinions sur ce dogme et exposait ses sentiments touchant quelques-uns des points controversés entre les deux Eglises. Ces écrits, qui contiennent en germe son système philosophique et religieux, trouvèrent des lecteurs en Allemagne et surtout en Italie ; mais ils soulevèrent en même temps contre l'auteur une opposition si forte, qu'il crut prudent de changer son nom en celui de *Villeneuve* et de gagner la France. Il arriva à Paris vers 1534, et se mit à étudier la médecine, sans cesser de se livrer à ses spéculations dangereuses, comme le prouvent les relations très-peu amicales qu'il y eut avec *Calvin* (Voy. III, p. 114). Ses études terminées, il partit pour Lyon, où, pressé par le besoin, il entra comme correcteur dans l'imprimerie des Frellon et où il publia une bonne édition annotée de la Géographie de Ptolémée, sous ce titre : *C. Ptolemæi Alexandrini Geographicæ enarrationis libri VIII, ex B. Pirckheymheri translatione, sed ad græca et prisca exemplaria à M. Villanovano jam primùm recogniti. Adjecta insuper ab eodem scholia*, Lugd., 1535, in-fol. ; 2e édit., Lugd., 1541, in-fol., ainsi qu'une apologie du médecin Symphorien Champier : *In Leonartium Fuchsium Apologia pro S. Campegio*, Lugd., 1536, 8°.

De retour à Paris en 1537, Servet ouvrit, dans le collége des Lombards, des cours publics sur la géographie, les mathématiques et même l'astrologie. Il fit imp., la même année, son Traité des sirops: *Syruporum universa ratio, ad Galeni censuram diligenter exposita*, Paris., 1537, in-8°; Venet., 1545, in-8°; Lugd., 1546, in-8°, ouvrage célèbre, mais extrêmement rare, qui lui suscita les persécutions de la Faculté, parce qu'il s'y montra partisan des médecins grecs contre les arabes. Les raisons qu'il y alléguait en faveur de l'astrologie servirent à ses ennemis de prétexte pour le poursuivre. Il répondit à leurs attaques par une *Apologetica disceptatio pro astrologiâ*, 1538. La querelle s'aigrit. Servet fut déféré au parlement

sous l'accusation terrible d'hérésie; mais il fut renvoyé absous par arrêt du 18 mars 1538 (a. s.), avec ordre de retirer ses apologies et défense de continuer à enseigner l'astrologie divinatoire. Dégoûté du séjour de Paris, il retourna à Lyon, et bientôt après, il alla s'établir à Charlieu, où il exerça la médecine pendant deux ans, au bout desquels «ses extravagances», dit Bolsec, l'obligèrent à s'éloigner. Revenu à Lyon, il y trouva Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qu'il avait connu à Paris et qui le pressa de le suivre dans sa ville métropolitaine, où il lui donna un appartement auprès de son palais, en 1540.

Pendant quelques années, Servet mena une vie douce et tranquille, joignant à la pratique de la médecine, qu'il exerçait avec beaucoup de succès, des travaux littéraires pour différents libraires de Lyon. Chargé par Hugues de La Porte, entre autres, de soigner une réimpression de la Bible de Pagnini, il ne laissa pas échapper cette occasion de produire quelques-unes de ses idées, et dans les notes, dont il accompagna le texte, notes impies et impertinentes, selon Calvin, il soutint l'opinion, déjà insinuée dans la Préface, que les prophéties de l'A. T. ont été accomplies historiquement dans l'histoire du peuple hébreu, et qu'elles ne peuvent s'appliquer au Christ que dans un sens spirituel. Cette Bible, qui est rare et recherchée, parut sous ce titre : *Biblia sacra ex Sanctis Pagnini translatione, sed et ad hebraïcæ linguæ amussim ita recognita et scholiis illustrata, ut planè nova editio videri possit*, Lugd., Gaspard Treschel, 1542, in-fol.

Servet, on le voit, ne renonçait pas à son projet de provoquer une réforme de la dogmatique chrétienne plus complète que celle à laquelle les réformateurs s'étaient arrêtés. En demandant la *restitution* du christianisme, il n'était pas mu par un esprit d'hostilité, loin de là, sa foi était sincère, son respect profond pour la personne du Christ et pour son œuvre. Il ne voulait pas détruire la religion de Jésus, mais la purifier. On dit, et nous n'avons pas de peine à le croire, que ce fut dans l'espoir de gagner Calvin à ses idées, qu'il entra en correspondance avec lui par l'intermédiaire du libraire Frellon, leur ami commun; mais emporté bientôt par son orgueil excessif, il prit avec l'auteur de l'Institution chrétienne un ton protecteur, hautain, méprisant même, qui devait naturellement blesser le réformateur de Genève, non moins orgueilleux que lui et non moins absolu dans ses convictions. L'irritation de Calvin perce dans une lettre du 13 fév. 1546 qu'il écrivit à Jean Frellon : « Pour ce qu'il [Servet] m'avoit écrit d'un esprit tant superbe, je luy ay bien voulu rabbatre un petit de son orgueil, parlant à luy plus durement que ma coustume ne porte... S'il poursuit d'un tel style comme il a fait maintenant, vous perdrés tems à me plus solliciter à travailler envers luy, car j'ay d'aultres affaires qui me pressent de plus près.»

Servet n'en continua pas moins à harceler Calvin, comme s'il eût pris à tâche de l'exaspérer. En même temps, avec cette tenacité qu'inspire une conviction profonde, il tentait, mais sans succès, d'associer *Viret* à ses projets, et il écrivait à *Abel Poupin* une lettre qui devait révolter tous les ministres génevois : Evangelium vestrum, lui disait-il, est sine uno Deo, sine fide verâ, sine bonis operibus. Pro uno Deo, habetis tricipitem Cerberum; pro fide verâ, habetis fatale somnium, et opera bona dicitis esse inanes picturas. » Une conduite aussi imprudente ne s'explique que par un zèle allant jusqu'au fanatisme.

Repoussé par les réformateurs de la Suisse française comme il l'avait été par les réformateurs allemands, Servet résolut d'agir seul. En 1552, il envoya au libraire bâlois Marrin un nouvel ouvrage de sa façon, et, sur son refus de le publier, il prit des arrangements avec *Balthasar Arnoullet*, libraire de

Vienne, et *Guillaume Guéroult*, son beau-frère, tous deux protestants secrets, pour le faire imprimer en cachette à ses frais. Cet ouvrage, qui parut au commencement de 1553 sous ce titre : *Christianismi restitutio. Totius ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio, in integrum restitutâ cognitione Dei, fidei Christi, justificationis nostræ, regenerationis baptismi, et cœnæ Domini manducationis. Restitutio denique nobis regno cœlesti. Babylonis impiæ captivitate solutâ, et Antichristo cum suis penitùs destructo*, s. l., 1553, in-8°, a été supprimé avec tant de soin qu'il n'existe plus que deux ou trois exemplaires de l'édition originale; mais il a été réimp. ligne pour ligne, sur l'exemplaire de la bibliothèque de Vienne en Autriche, par de Murr, Nuremb., 1791, in-8°.

Il n'est pas facile de se faire une idée claire et nette du système de Servet, tant il s'exprime d'une manière confuse, dans un style incorrect, presque barbare. Nous essayerons pourtant de l'analyser en peu de mots. Partant du principe de l'indivisibilité absolue de Dieu, il arrive, d'induction en induction, à nier les dogmes fondamentaux du christianisme. Dieu, être abstrait, parfaitement un et simple, n'exerce pas directement son action sur le monde, dont il est séparé par un abîme incommensurable. L'intermédiaire dont il se sert, le lien qui rattache le fini à l'infini, est le monde des idées, êtres personnels et actifs, émanant de l'essence de Dieu et types éternels des choses. Distinctes de Dieu, sans être séparées de lui, elles vivifient la matière et l'unissent à Dieu Il y a donc trois mondes à la fois distincts et unis : Dieu, les idées, les êtres. Les êtres sont contenus dans les idées, les idées le sont en Dieu, donc Dieu est tout et tout est Dieu. Cette théorie panthéiste n'est au fond que le système du philosophe alexandrin Philon, avec lequel le système de Servet offre les plus frappantes analogies, non-seulement au point de vue de la métaphysique, mais à celui de la christologie, comme nous allons le démontrer.

Le centre du monde idéal, du monde des forces divines, des attributs divins, des paroles, des anges, pour parler le langage biblique, est le Logos, la Parole par excellence, le Christ, qui résume en lui toutes les paroles ou idées : *Christus ipse est idearum pelagus æternum*. Comme hypostase émanée immédiatement de la substance de l'Etre absolu, Christ est le fils de Dieu, contenant en soi tous les êtres : *Non solùm in se ipso humanæ commiscet et unit, sed et divinæ humanis in unam veram substantiam*. Sans le Christ, Dieu serait resté un principe inaccessible à l'intelligence humaine : *Quid enim potuit unquam homo de Deo imaginari, priusquam se illi visibilem præbuit?* C'est lui qui l'a révélé; il est la lumière de Dieu, sa manifestation la plus parfaite; il est Dieu : *Verè adorandus verusque Deus*,—consubstantiel : *Ex verâ Dei substantiâ genitus*,—et coéternel au Père, comme Verbe : *Verbum in Deo proferente est ipsemet Deus loquens*; mais ce Logos éternel n'est devenu Fils qu'en se manifestant dans le temps, pour relever la nature humaine de l'état d'abaissement où l'avait réduite la chute d'Adam, la ramener à sa pureté primitive et, par sa médiation, faire les hommes fils de Dieu. De même que Dieu se manifestant au monde est le Verbe, il s'appelle le Saint-Esprit, en tant qu'il se communique au monde, qu'il exerce une action morale sur l'esprit de l'homme. Ainsi, comme Sabellius, Servet ne voyait dans les trois personnes de la Trinité que trois différents modes de manifestation de l'Etre absolu : *Multiformes deitatis aspectus, diversæ facies et species*. Il ne pouvait concevoir un Dieu en trois hypostases : *Veri hi sunt tritheitæ et athei, qui Deum non habent, nisi tripartitum et aggregativum*.

Ce système, mélange des idées de Philon, de Sabellius et de Photin, devait produire un scandale horrible chez les Protestants comme chez les Catholi-

ques. Servet n'en doutait pas, et cependant, soit désir de faire parler de lui, soit besoin de répandre ce qu'il croyait la vérité, il ne craignit pas de se jeter dans un danger presque inévitable, seulement il prit les précautions nécessaires pour que l'auteur du livre ne fût pas connu : il en envoya tous les exemplaires à Lyon avec ordre de les expédier en Italie et en Allemagne. Jean Frellon en fit tenir un exemplaire à Calvin (1). Peu de jours après, le 26 fév. 1553, *Guillaume de Trie*, répondant à un de ses parents, Antoine Arneys, de Lyon, qui lui avait écrit pour l'exhorter à rentrer dans le sein de l'Eglise romaine, lui disait : « Je me suys esbay comment vous m'osez reprocher entre aultres choses que nous n'avons nulle discipline ecclésiastique ny ordre, et que ceulx qui nous enseignent ont introduit une licence pour mestre confusion partout; et cependant je veois, Dieu mercy, que les vices sont mieux corrigez de pardeça que ne sont en toutes vos officialitez. » Et pour le prouver, « je vous puys, ajoutait-il, alléguer ung exemple qui est à vostre grande confusion, puisqu'il le fault dire. C'est que l'on soutient de par delà un hérétique qui mérite bien d'estre bruslé par tout où il sera. Quand je vous parle d'hérétique, j'entends ung homme qui sera condamné des papistes aultant que de nous ou pour le moins qui le doibt estre. Car combien que nous soyons différens en beaucoup de choses, si avons-nous cela commun que en une seule essence de Dieu il y a trois personnes, et que le Père a engendré son fils qui est sa sagesse éternelle devant tout temps, et qu'il a eu sa vertu éternelle qui est son Sainct-Esperit. Or quand ung homme dira que la Ternité laquelle nous tenons, est un cerberus et monstre d'enfer et desgorgera toutes les villainies qu'il est possible de penser contre tout ce que l'Escripture nous enseigne de la génération éternelle du fils de Dieu, et que le Sainct-Esperit est la vertu du Père et du fils, et se mocquera à gueulle desployée de tout ce que les anciens Docteurs en ont dict, je vous prye en quel lieu et estime l'aurez-vous?.... Quelle honte est-ce que l'on face mourir ceulx qui diront qu'il ne fault invoquer que ung seul Dieu au nom de J.-Ch., qu'il n'y a aultre satisfaction que celle qui a esté faicte en la mort et passion de J.-Ch., qu'il n'y a aultre purgatoire qu'en son sang, qu'il n'y a aultre service agréable à Dieu que celuy qu'il commande et approuve par sa parole; que toutes peinctures et images que les hommes contrefont sont autant d'idoles qui profanent sa Majesté; qu'on doibt garder les sacremens en tel usage qu'il a esté ordonné de J.-Ch. Voire et qu'on ne se contente poinct de faire mourir telles gens d'une simple mort, mais qu'on les brusle cruellement. Cependant voilà qui nommera J.-Ch. idole; qui destruira tous les fondemens de la foy; qui amassera toutes les reveries des hérétiques anciens; qui mesme condemnera le baptesme des petits enfans l'appelant inventions diaboliques, et celluy-là aura la vogue entre vous et le supportera-t-on comme s'il n'avoit point failly. Je vous prye, où est votre zèle que vous prétendez et où est la police de cette belle hiérarchie que vous magnifiez tant? L'homme dont je vous parle a esté condemné en toutes les églises lesquelles vous reprouvez. Cependant il est souffert entre vous, voire jusques à y faire imprimer ses livres, qui sont si pleins de blasphèmes, qu'il ne fault point que j'en die plus. C'est un espagnol portugallois nommé Michaël Servetus de son propre nom, mais il se nomme Villeneufve à présent, faisant le médecin. Il a demeuré quelque

(1) Cet exemplaire, dit-on, est le même que celui qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. On prétend qu'il a éte retiré du bûcher de Servet. Il suffit d'un léger examen pour se convaincre que c'est là un conte fait à plaisir. Qu'il ait été en la possession de *Colladon*, qui y a joint un index de sa propre main, on ne saurait en douter; mais si c'est l'exemplaire donné par Frellon à Calvin, comme il est complet, il en résulte que de Trie détacha d'un autre exemplaire la feuille qu'il envoya à son parent, ce qui vient à l'appui de notre opinion, que Calvin ne s'est pas fait le dénonciateur du malheureux Servet.

temps à Lyon, mainctenant il se tient à Vienne, où le livre dont je parle a esté imprimé par un quidam qui là a dressé imprimerie, nommé Balthazard Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit, je vous envoye la première feuille pour enseigne. » L'abbé d'Artigny attribue sans aucune hésitation cette lettre à Calvin; *Castalion* dit seulement qu'on croyait y reconnaître son style; pour nous, jusqu'à preuve du contraire, nous n'y verrons que la réponse d'un protestant instruit dans sa religion et au courant des controverses du temps, qui rétorque avec une certaine habileté les arguments de son adversaire. Or, à cette époque, les gens même du peuple (nous en avons donné des preuves) savaient « raisonner en théologiens » et même avec une étonnante sagacité, sur de subtiles questions de métaphysique; comme, de nos jours, on a vu des ouvriers développer avec un remarquable talent leurs idées sur les problèmes du socialisme. Guillaume de Trie d'ailleurs n'était ni un homme de métier, ni un marchand en faillite, comme le suppose très-gratuitement M. Saisset. Seigneur de Varennes, il descendait de l'illustre maison de Trie et s'était allié ou s'allia quelque temps après à la célèbre famille de *Budé* (Voy. II, p. 74). Une de ses filles, MARIE, épousa en 1575, *Jean de Normandie*, et une autre, ANNE, se maria en premières noces avec *Matthieu Sève*, échevin de Lyon, dont les descendants occupèrent à Genève un rang très-distingué. Un gentilhomme, dans une position sociale aussi avantageuse que la sienne, ne devait pas l'abandonner à la légère, et avant d'y renoncer pour embrasser la religion protestante et se retirer à Genève, il est permis de croire qu'il avait étudié à fond les ouvrages de polémique. En supposant même qu'il n'eût pas reçu, lui aussi, un exemplaire du Christianismi restitutio, ne pouvait-il pas connaître la doctrine de Servet par la lecture de ses premiers écrits? N'aggravons pas les torts de Calvin, en le chargeant, sans preuve suffisante, du rôle honteux de délateur.

Il se peut même que de Trie n'ait nullement eu l'intention de provoquer des poursuites; autrement (Nicéron l'a déjà fait observer), pourquoi se serait-il adressé à Lyon et non pas à Vienne? Quoi qu'il en soit, après avoir lu la lettre de son parent, Arneys, piqué sans doute des récriminations qu'elle contenait, s'empressa de la communiquer à l'inquisiteur Matthieu Orry, qui commença sans retard une enquête; mais l'information la plus sévère ne fit rien découvrir qui prouvât que Servet était l'auteur de l'ouvrage en question. Orry retourna donc à Lyon et fit écrire par Arneys à de Trie pour réclamer de plus amples informations. De Trie répondit le 26 mars : « Quand je vous escripvis la lettre que vous avez communiquée à ceulx qui y estoient taxé de nonchalance, je ne pensois poinct que la chose deust venir si avant. Seulement mon intention estoit de vous remonstrer quel est le beau zèle et devotion de ceulx qui se disent pilliers de l'Eglise, bien qu'ils souffrent tel désordre au milieu d'eulx, et cependant persécutent si durement les pauvres chrestiens qui désirent de suyvre Dieu en simplicité. Pour ce que l'exemple estoit notable et que j'en estois adverty, il me sembla que l'occasion s'offroit d'en toucher en mes lettres selon la matière que je traitois. » Arrivant ensuite à l'objet de la lettre de son cousin qui lui demandait de lui envoyer l'exemplaire entier du livre de Servet, il s'excusa de ne pouvoir le faire; mais, lui dit-il, « je vous mettray en main plus pour le convaincre, assavoir deux douzaines de pièces escriptes de celui dont il est question, où une partie de ses hérésies est contenue. Si on luy mettoit au devant le livre imprimé, il le pourroit regnyer, ce qu'il ne pourra faire de son escripture..... Je vous confesseray une chose, que j'aye eu grand peine à retirer ce que je vous envoye de M. Calvin; non pas qu'il ne désire que tels blasphèmes exécrables ne soyent reprimez, mais pour ce qu'il luy semble que son debvoir est, quant à luy qui n'a poinct de glaive de justice, de convain-

cre plustost les hérésies par doctrine, que de les poursuyvre par tel moyen; mais je l'ay tant importuné luy remonstrant le reproche de légiereté qui m'en pourroit advenir s'il ne m'y aidoit, qu'en la fin, il s'est accordé à me bailler ce que verrez. » Avoir consenti, pour éviter à un fidèle de son église « le reproche de légéreté, » à se dessaisir de lettres qui lui avaient été écrites par un hérétique, son ennemi, bien qu'il sût que cette complaisance devait conduire le malheureux au bûcher, tel a été le crime commis dans cette affaire par Calvin contre les lois de l'humanité et de la charité chrétienne. Quant à de Trie, toute sa conduite trahit un prosélyte fanatique.

A la réception de ces nouvelles pièces de conviction, Orry fit arrêter Servet; mais trois jours après, le 7 avril, le prisonnier réussit à s'évader des prisons du palais de Vienne, probablement de connivence avec le vibaillif son ami. Le 17 juin, une sentence par contumace le condamna à être brûlé « à petit feu » sur la place Charneve. Elle fut exécutée le même jour. Il fut brûlé en effigie avec cinq ballots d'exemplaires de son livre, qu'on avait saisis à Lyon, et ses biens, montant à quatre mille écus, furent confisqués au profit du fils de Maugiron.

Après s'être tenu caché pendant trois mois sur le territoire français, Servet, craignant de retomber entre les mains de la justice, se décida à passer en Italie, et pour s'y rendre, il prit, résolution inexplicable! le chemin de la ville où résidait Calvin, Calvin qui venait de le livrer en quelque sorte à l'Inquisition et qui, plus de six ans auparavant, avait fait contre lui cette terrible menace : *Si venerit, modo valeat mea authoritas, vivum exire non patiar!*

Dans sa Relation du procès criminel intenté contre M. Servet (Gen., 1844), M. Rilliet suppose avec assez de vraisemblance, qu'il fut appelé ou du moins retenu à Genève par le parti libertin, qui avait alors pour chef Ami Perrin, premier syndic et capitaine général, et qui faisait une rude guerre au réformateur (*Voy.* III, p. 125), guerre dans laquelle il remporta, à cette même date, quatre avantages notables : Exclusion du Petit-Conseil prononcée contre une partie des adhérents de Calvin, Exclusion du Conseil général donnée aux ministres de l'Evangile, Désarmement des Réfugiés, Droit d'excommunier enlevé au consistoire et transféré au Petit-Conseil. Ce qui est certain, c'est que Servet, arrivé à Genève le 17 juillet, y prolongea son séjour, sans nécessité apparente, jusqu'au 13 août, qu'il fut reconnu, au sortir de l'église, dit Castalion, et arrêté à la demande de Calvin. La loi voulait qu'en matière criminelle, l'accusateur se constituât prisonnier pour subir, en cas de calomnie, la peine réservée au coupable. Calvin, au plus fort de sa lutte contre les Libertins, ne pouvait quitter le champ de bataille, mais il chargea son secrétaire, le proposant *Nicolas de La Fontaine*, de Saint-Gervais au Vexin, de se porter partie. Dès le lendemain, 14 août, La Fontaine dénonça Servet au Petit-Conseil comme « semmateur de grandes hérésies, » et sur l'ordre des magistrats, il présenta un acte d'accusation en 38 articles, rédigé avec une précision, une clarté et une exactitude qui décèlent la plume de Calvin. Le même jour, Servet subit un interrogatoire, dont le procès-verbal fut communiqué aux syndics, juges de toutes les causes criminelles. L'après-midi, ils se transportèrent à la prison pour commencer une procédure en règle. A Vienne, Servet avait mis beaucoup d'adresse et de dissimulation dans sa défense, protestant à plusieurs reprises qu'il n'avait jamais voulu ni dogmatiser ni rien soutenir de ce qui « se pourroit trouver contre l'Eglise ou la religion chrestienne ; » à Genève, il ne nia rien, il ne rétracta rien, pas même ce qu'il avait dit contre le baptême des enfants : Pædobaptismum esse dico detestandam abominationem, Spiritûs

sancti extinctionem, Ecclesiæ Dei desolationem, totius professionis christianæ confusionem, invocationis per Christum factæ abolitionem, ac totius regni conculcationem, » anathème qui donnait à sa doctrine une couleur d'anabaptisme très-dangereuse. Il s'attacha surtout à se montrer comme la victime de la haine personnelle de Calvin. Les syndics, jugeant l'accusation bien fondée, le maintinrent en prison, et remirent La Fontaine en liberté sous la caution d'*Antoine Calvin*. A l'audience du 16, La Fontaine se présenta, assisté de *Germain Colladon*, son avocat. Servet comparut seul; mais il trouva un appui en Ph. Berthelier, qui présidait alors le Petit-Conseil. Calvin pensa qu'il était temps d'intervenir; il demanda donc et obtint l'autorisation d'assister aux interrogatoires.

Le 17, l'audience fut reprise. Les deux adversaires y luttèrent corps à corps. Leur dispute roula principalement sur la fertilité de la Terre-Sainte, qu'une note de la Géographie de Ptolémée contestait. Il eût été facile à Servet de prouver que cette note n'était pas de lui, puisqu'elle se trouve déjà dans l'édition de Ptolémée donnée par Pirckheimer à Strasbourg en 1525; mais il ne daigna pas employer un moyen si simple de repousser une accusation, qui n'était pas, comme le pense M. Saisset, « une atroce chicane, » puisque nier la véracité de Moïse, c'était accuser de mensonge le Saint-Esprit ou tout au moins révoquer en doute l'inspiration des Livres saints; loin de là, il donna assez clairement à entendre qu'il partageait l'opinion de l'auteur de cette note. On ne s'explique cette étrange conduite qu'en supposant avec Calvin « qu'il s'étoit forgé quelque vaine confiance de je ne sais où. » En tout cas, c'était prendre une voie périlleuse. A la suite de cet interrogatoire, le Conseil, le jugeant coupable, mit hors de cause La Fontaine et sa caution.

Le procès ne fut repris que le 21. Calvin, qui, la veille, avait écrit à Farel : « *Spero capitale saltem judicium fore, pœnæ verò atrocitatem remitti cupio,* » se rendit à l'audience escorté des ministres ses collègues, et disputa avec Servet sur la nature de Jésus-Christ. Le 23, le procureur général Rigot, devenu partie instante par la mise hors de cause de l'accusateur, présenta un nouvel acte d'accusation qui s'attachait moins aux doctrines hérétiques de Servet qu'aux résultats dangereux de ses opinions. Servet répondit avec beaucoup d'habileté aux questions qui lui furent posées sur ses antécédents, ajoutant que, s'il avait failli, il était prêt à s'amender. Le lendemain, il fit présenter au Conseil une requête dans laquelle il exposait que c'était une pratique nouvelle, inconnue à la primitive Eglise, que de traduire devant les tribunaux séculiers les personnes suspectes d'hérésies; qu'il n'avait commis aucun crime à Genève; qu'il n'était ni séditieux, ni perturbateur du repos public, et en conséquence, il demandait à être mis hors d'accusation, ou, en cas de refus, à obtenir au moins l'assistance d'un avocat. On ne lui accorda ni l'une ni l'autre de ces justes demandes; au contraire, on redoubla de rigueur envers lui. Il y a quelque chose d'émouvant dans le sort déplorable de cet homme isolé, sans appui, sans conseil, au milieu d'une ville étrangère, plongé dans un cachot et traité avec une inhumanité révoltante, au point que, malgré ses prières, on le laissait couvert de vêtements en lambeaux et de vermine, et qu'on lui accordait avec peine le papier nécessaire pour écrire sa défense. Aussi l'opinion, qui manque rarement de se prononcer pour l'opprimé contre l'oppresseur, semblait-elle se déclarer en sa faveur. Pour la ramener, Calvin n'eut pas honte de convertir la chaire chrétienne en une arène, et se donna la triste satisfaction de terrasser son ennemi enchaîné! De son côté, le procureur général repoussa la requête de Servet par un nouveau réquisitoire, qui de-

vint le texte d'un nouvel interrogatoire, où Servet fit preuve, dit M. Rilliet, de beaucoup de tact et de finesse; mais, comme il savait fort bien qu'il s'agissait pour lui de la vie, il n'osa pas dire toute la vérité.

Cependant le Petit-Conseil avait demandé au tribunal de Valence la communication des pièces du procès qui avait été intenté à Servet dans cette ville. La réponse arriva le 31 août. Le procureur du roi refusait cette communication; mais il remerciait les magistrats génevois d'avoir fait arrêter l'hérétique, et demandait son extradition. Le Petit-Conseil, qui sentait peut-être l'illégalité de sa procédure, laissa à Servet le choix d'être envoyé à Valence ou d'être jugé à Genève. Pouvait-il hésiter? Il se jeta à terre, fondant en larmes, et supplia le Conseil de ne point le livrer à une mort certaine. L'extradition fut donc refusée. « Qui sait, fait observer M. Rilliet, jusqu'à quel point la crainte de paraître moins bons chrétiens et magistrats moins scrupuleux que les gens de Vienne agit sur l'esprit des juges génevois?»

Avant de passer outre, le Petit-Conseil, ne se trouvant peut-être pas suffisamment éclairé, ou sentant qu'une condamnation justifierait les persécutions des Catholiques contre les Protestants, et ne voulant pas supporter seul la responsabilité d'une monstrueuse inconséquence, désira consulter les autres églises de la Suisse. Par son ordre, Calvin releva dans les écrits de Servet les passages, selon lui, hérétiques. Servet y répondit par écrit. Calvin fit une réplique qui fut communiquée au prisonnier; mais, au lieu de la réfuter, Servet, comme s'il eût pris à tâche d'irriter de plus en plus son terrible adversaire, se contenta de mettre en marge de courtes notes, où il accablait d'outrages Calvin et lui prodiguait les épithètes les plus injurieuses. Toutes ces pièces, qui ont été imp. dans les Opuscules de Calvin, furent communiquées aux églises de Berne, Bâle, Schaffhouse et Zurich. Elles n'étaient point encore parties que Calvin s'empressa d'écrire aux pasteurs de ces quatre églises, dans le but évident de se les rendre favorables. Les réponses arrivèrent le 18 oct.; elles étaient unanimes sur la culpabilité de Servet et demandaient une punition sévère. Les magistrats des quatre villes se prononcèrent dans le même sens. Fort de cet appui, le Petit-Conseil, qui venait de rejeter une nouvelle requête de Servet tendant au renvoi de sa cause devant le Conseil des Deux-Cents, rendit enfin, le 26 oct., à la suite d'une discussion orageuse, l'arrêt qui condamna le malheureux à être brûlé vif avec ses livres. En entendant la lecture de cette abominable sentence, Servet s'abandonna au désespoir; mais il ne tarda pas à reprendre toute sa fermeté, et sans rien vouloir sacrifier de ses convictions pour obtenir une commutation de peine, il marcha au bûcher avec le courage d'un martyr. A Vienne, sa mort aurait passé inaperçue comme celle de tant d'autres victimes du fanatisme catholique; mais à Genève, dans une ville protestante, elle causa un scandale immense, parce qu'elle établit une contradiction révoltante entre la conduite des Réformés et les principes de la Réforme.

Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, on attribue à Servet un ouvrage ascétique, le *Trésor de l'ame*; mais Mosheim a prouvé qu'il n'en est pas l'auteur. Tout au plus en a-t-il donné une traduction.

SERVIN (Louis), sieur de Pinoches en Vendomois, mort avocat général au parlement de Paris, en 1626, était, lit-on dans un libelle écrit par un jésuite et reproduit dans les Mémoires de Condé, le fils d'un ministre qui depuis fut pendu. Nous rapportons le fait sans le garantir, ne connaissant de toute la parenté de Louis Servin que son oncle, *Claude Servin*, de Blois, contrôleur de la maison de la reine de Navarre, et époux de *Madelaine Des Champs*, dame qui a joui d'une certaine réputation à cause de son talent

pour la poésie (1). Selon le Borboniana, Claude Servin habitait Genève en même temps que *Spifame*. Nous savons qu'il se rendit, en 1565, dans cette ville pour poursuivre comme calomniateur l'ancien évêque de Nevers ; mais nous n'avons aucune preuve qu'il y ait établi son domicile. Nous ignorons également si c'est à Genève que Louis Servin fit ses études, ainsi que l'affirme Secousse ; ce qui est certain, c'est qu'il les fit avec succès, et qu'il acquit une érudition dont il abusait volontiers dans ses harangues. Sa vie au reste n'intéresse que fort peu la France protestante, puisqu'il n'était point encore sorti de l'obscurité qui couvre ses premières années, lorsqu'il se convertit. Nommé, en 1589, par Henri IV avocat général au parlement siégeant alors à Tours, il se montra, dans l'exercice de ses fonctions, magistrat honnête, serviteur actif et fidèle de la royauté et zélé défenseur des libertés de l'Eglise gallicane.

(1) Selon La Croix-du-Maine, elle avait composé des vers sur la mort de *François Baudouin*, le celebre jurisconsulte, et recueilli des Memoires touchant la police de France. Rien n'en a été imprimé.

SEVIN (Jean), appelé aussi Savin, était pasteur de l'église de Damiatte, lorsque cette petite ville fut prise par le fils de Montluc. Un capitaine catholique lui sauva la vie, et le conduisit en sûreté à Castres, où il abjura lui-même la religion romaine, soit qu'il eût été gagné par le ministre à la cause de l'Evangile pendant la route, soit que les horreurs commises sous ses yeux par ordre de Montluc lui eussent rendu odieuse une Eglise qui approuvait de semblables atrocités. Donné plus tard pour ministre à Mazères, Sevin fut l'âme de la vaillante défense qu'en 1569, cette ville opposa au maréchal Damville. Investie au mois d'octobre par Mirepoix et battue en brèche par quatorze pièces de canon, cette petite place soutint deux assauts et fit éprouver à l'ennemi des pertes considérables. Voyant que l'emploi de la force lui avait si mal réussi, Damville, qui dirigeait le siége, eut recours aux négociations. Malgré l'opposition de Sevin, « qui, dit Olhagaray, fit icy preuve d'un bon et brave chef : car par ses rondes, veilles, prières, exhortations, il rasseura ce qui trembloit et minutoit à tous coups une composition honteuse, » les magistrats municipaux se montrèrent disposés à traiter et envoyèrent dans le camp catholique *Jean Michel*, *Roël* et *Viguier*, qui obtinrent une capitulation des plus honorables. Sevin ne voulut point rester dans la ville après la reddition. Il en sortit avec une partie de son troupeau et se retira à Puy-Laurens. Quelques mois après, le 10 juill. 1570, ces fugitifs, sous la conduite du sieur de *Soulé*, rentrèrent dans Mazères par escalade et en chassèrent la garnison catholique. Sevin desservait encore l'église de Mazères en 1577, année où il assista au synode provincial tenu à Mauvesin le 28 nov., avec les ministres *Clément*, de Saverdun, *Raimond Barthe*, de Pamiers, *Jacques Dent*, *Ant. Gardès*, *Jean Raynaud*, etc. Nous ignorons la date de sa mort. Il eut pour successeur dans cette église *Olhagaray*, en 1598 (*Arch. gén.* Tt. 242).

SIBERT (Jean), fils de Jean Sibert, de Bagnols, et de Catherine de Portal, fit, en 1602, son testament dans lequel il demanda à être enterré « en la forme de la religion chrétienne réformée. » Il avait épousé, en 1559, *Louise Nicolay*, qui lui avait donné six enfants : 1° André, qui suit ; — 2° Jacques, qui épousa *Claude de Mononville* ; — 3° Josué ; — 4° Simon ; — 5° Françoise, femme de *N. Blanc*, d'Uzès ; — 6° Anne, femme de *Pierre Bruneau*.

André Sibert, sieur de Montières, fut nommé, en 1599, par le prince d'Orange son procureur général au parlement d'Orange. Il épousa, en 1601, *Olympe de Lange*, fille de *Louis* sieur de Montmiral, et de *Louise de Guilhomon*, et testa en 1627. Ses enfants furent : 1° Hector, qui suit ; — 2° Louise, femme de *Jean de Portal*, docteur en droit ; — 3° Françoise ; — 4° Laure.

Hector Sibert, sieur de Montières,

baron de Cornillon, prit pour femme, en 1633, *Olympe de Drevon*, fille de *Daniel de Drevon* et de *Françoise de Barry*, dont il eut sept enfants : 1° CHARLES, marié, en 1673, avec *Madelaine de Barjac-Rochegude* ; — 2° FRANÇOISE ; — 3° OLYMPE ; — 5° LÉONORE ; — 6° LOUISE ; — 7° CHRÉTIENNE. Cette famille se convertit à la révocation.

SIBIVILLE (PIERRE DE), de l'ordre des Frères mineurs, prédicateur éloquent et partisan un peu timide de la Réforme, essaya, en 1524, de prêcher les opinions nouvelles à Grenoble; mais il ne tarda pas à être arrêté comme hérétique à la demande des Dominicains. L'intervention de *Marguerite de Valois* et de quelques personnes de distinction, de l'avocat du roi, entre autres, lui sauvèrent la vie. L'évêque de Grenoble lui défendit de prêcher, le déclara indigne de posséder aucun bénéfice dans son diocèse, d'où il le bannit à perpétuité, et lui imposa une rétractation publique, à laquelle Sibiville se soumit humblement, le 16 nov. 1524, comme nous l'apprend l'acte de son abjuration publié en 1524, in-4°, sans nom de lieu, sous ce titre : Abjuratio hæresis lutherianæ facta per fratrem Petrum de Sibiville religiosum ordinis minorum. Et sententia definitiva contra eum lata in curiâ spirituali sedis episcopalis Gracionopolis. Sibiville n'en resta pas moins protestant au fond du cœur ; il se disposait même à aller prêcher l'Evangile à Lyon, lorsque l'arrestation de *Meigret* (Voy. ce nom) fit échouer ce projet. On ne sait rien de plus sur son compte.

SIGOURNAY. (N.), d'une famille française réfugiée à Londres, a publié, selon M. Burn, *Scènes de mon pays natal*, où il doit parler de quelques-uns de ses coreligionnaires qui étaient allés s'établir à Huguenot-Fort. Ni Watt ni M. Quérard ne font mention de cet ouvrage.

SILBERMANN (ANDRÉ), habile facteur d'orgues, né à Frauenstein en Saxe, le 19 mai 1678, et mort, le 16 mars 1734, à Strasbourg, où il s'était établi depuis une trentaine d'années, et où il avait épousé, le 13 juin 1708, *Anne-Marie Schmid*. De douze enfants issus de son mariage, quatre survécurent, dont trois fils, nommés JEAN-ANDRÉ, JEAN-DANIEL et JEAN-HENRI, tous trois facteurs d'instruments de musique non moins renommés que leur père.

I. Né à Strasbourg, le 2 ou, selon d'autres, le 26 juin 1712, Jean-André continua l'industrie paternelle. Il acquit une telle réputation, que l'on ne trouve pour ainsi dire pas d'orgues, le long des bords du Rhin depuis Landau jusqu'à Bâle, qui ne soient sorties de ses ateliers ou de ceux de son père. Celles de l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire passent pour son chef-d'œuvre. Silbermann, qui aimait les sciences, profita des nombreux voyages auxquels son commerce l'obligeait, pour se former une belle collection d'objets d'art, de dessins, de médailles, de manuscrits curieux. On a de lui deux ouvrages remarquables par l'étendue et l'exactitude des recherches : I. *Lokalgeschichte der Stadt Strassburg*, Strasb., 1775, in-fol., avec pl. gravées par *Weiss*, et — II. *Beschreibung von Hohenburg oder dem S. Odilienberg*, Strasb., 1781, in-8°, avec pl. gr. par le même artiste ; nouv. édit. publ. par *A.-W. Ströbel*, Strasb., 1835, in-8°, avec atlas. Jean-André Silbermann était assesseur au Grand-Conseil, lorsqu'il mourut, le 11 fév. 1783, ne laissant que deux fils de neuf enfants qu'il avait eus d'un premier mariage : 1° JEAN-JOSIAS, facteur d'orgues, mort le 3 juin 1786 ; — 2° JEAN-ANDRÉ, négociant, qui fut père de JEAN-ANDRÉ et de FRÉDÉRIC-THÉODORE, l'habile violoncelliste mort en 1816.

II. Jean-Daniel, facteur d'orgues de la cour de Saxe, naquit à Strasbourg, le 31 mars 1717. Son oncle Godefroi l'ayant appelé auprès de lui en 1751, il se fixa en Saxe et mourut à Leipzig, le 6 mai 1766, avec la réputation d'un excellent facteur et d'un compositeur de quelque mérite. Il a laissé plusieurs morceaux de musique en manuscrit.

III. Jean-Henri, né à Strasbourg, le

27 sept. 1727, fit connaître en France le piano, dont son oncle Godefroi passe pour l'inventeur. Il mourut le 15 janv. 1799, laissant deux fils, dont l'aîné, JEAN-FRÉDÉRIC, né le 21 juin 1762, et mort le 9 mars 1817, fut à la fois facteur de pianos et compositeur de musique.

SILBERRAD (JEAN-MARTIN), professeur de droit à l'université de Strasbourg et chanoine de Saint-Thomas, né le 1er oct. 1707, fit ses études dans sa ville natale. Il venait de prendre le grade de licencié, lorsqu'il partit pour Paris, en 1732. Il y passa environ un an, et, à son retour, il se mit à donner sur les belles-lettres et quelques parties de la jurisprudence des leçons qui furent goûtées. Nommé professeur de poésie, en 1736, il fut choisi pour suppléer *Schöpflin* pendant le voyage que ce savant fit en Allemagne. Appelé, en 1743, à la chaire des Institutes, qu'il échangea plus tard contre celle des Pandectes et du droit politique, il ne prit le grade de docteur qu'en 1754, dit-on, et mourut le 10 juin 1760. Voici la liste de ses publications; peut-être pourrait-on la grossir de quelques thèses soutenues sous sa présidence.

I. *Diss. de formulis juramentorum et pœnâ perjurii*, Arg., 1731, in-4°.

II. *De authenticarum auctoribus et auctoritate*, Arg., 1733, in-4°.

III. *Specimen juridicum, quo numerus liberorum a tutelâ hodiè non excusans sistitur*, Arg., 1746, in-4°.

IV. *Notæ ad Heineccii Historiam juris Justiniani*, dans l'édit. donnée par Silberrad de cet ouvrage, auquel il a ajouté, en guise de supplément, *Epitome historiæ juris gallicani*, Arg., 1751, in-8°; 2e édit., Arg., 1763, 2 vol. in-8°.

V. *Dominium hæreditatis liberorum prioris matrimonii abintestato delatæ, patribus ad secundas nuptias transeuntibus, affertum*, Arg., 1757, in-4°.

VI. *Occupatio rerum immobilium*, Arg., 1757, in-4°.

VII. *De culpâ in negotiis in quibus alter alterius fidem sequitur, præstandâ*, Arg., 1757, in-4°.

VIII. *Pœnæ secundarum nuptiarum in terris Imp. Rom. Germ. Augustanæ Confessionis parum usitatæ*, Arg., 1757, in-4°.

IX. *De fructibus feudalibus ultimi anni ad hæredes allodiales transmittendis*, Arg., 1757, in-4°.

X. *Merces ædium locatarum*, Arg., 1757, in-4°.

La famille Silberrad a donné aussi plusieurs pasteurs à l'église strasbourgeoise, entre autres, *Samuel Silberrad*, né à Strasbourg le 28 sept. 1626 et mort le 25 juill. 1700, après avoir desservi les églises de Heiligenstein, de Barr, et en dernier lieu, de Saint-Pierre-le-Vieux; — *Samuel Silberrad*, son fils, ministre à Lampertheim, puis diacre de Saint-Guillaume et pasteur du Temple-Neuf, mort le 1er oct. 1718, à l'âge de 60 ans; — *Elie Silberrad*, fils de ce dernier, né à Lampertheim, professeur de théologie, pasteur du Temple-Neuf et président de l'assemblée ecclésiastique depuis 1723, mort en 1731, âgé de 44 ans. Les bibliographies que nous avons à notre disposition, ne font mention d'aucune publication ni de l'un ni de l'autre; mais elles signalent une thèse *De studio medico in genere*, Arg., 1709, in-4°, soutenue par *Jean-Samuel Silberrad*, qui appartenait évidemment à la même famille.

SIMIANE (JEAN-BAPTISTE DE), fils de Bertrand-Rambauld de Simiane, baron de Gordes, né le 20 nov. 1520, occupait depuis cinq ans le siége épiscopal de Vence, lorsqu'il fut transféré, en 1560, de cet évêché à celui d'Apt, et pourvu de l'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse. Il abjura la religion romaine pour se faire protestant en 1571. Un de ses frères, *Jean-Antoine*, sieur de Cabanes et protonotaire apostolique, embrassa également les doctrines évangéliques, mais il retourna plus tard au catholicisme.

SIMON, famille d'artistes, dont les Registres de Charenton nous font connaître quelques membres. *Nicolas* Simon, peintre, fut marié deux fois; sa

première femme, *Jeanne Piguenard*, lui donna : 1° Nicolas, peintre, marié, en oct. 1655, avec *Elisabeth Gilbert*, fille de *Thomas Gilbert*, brodeur, et d'*Antoinette Bussereau*;—2° Jean, peintre, marié, en sept. 1665, avec *Marie Cocu*; de ce mariage naquit Marie, bapt. le 15 avril 1668. — La seconde femme de Nicolas Simon, *Susanne Bourlier*, lui donna : 3° Louise, bapt. le 20 juill. 1628 : parr., *Melchior Tavernier*, graveur du roi; marr., *Louise Calame*, femme du peintre *Samuel Mouton*.

On doit sans doute voir un descendant de l'un des fils de Nicolas Simon dans la personne de *Jean Simon*, qui s'est acquis en Angleterre, comme dessinateur et graveur, une honorable réputation. Jean Simon naquit, en 1673 ou 75, en Normandie, et fit ses études à Paris, où il grava quelques planches au burin. Il alla ensuite se fixer à Londres. Le célèbre peintre Godfried Kneller, s'étant brouillé avec son graveur Smith, s'adressa à lui pour le remplacer. Simon accepta et il s'acquitta de cette tâche difficile à la satisfaction du maître, pour qui il grava une foule de planches à la manière noire. « Il n'était pas si libre dans sa manière que Smith, dit Walpole, mais de temps en temps il approchait de très-près de cet excellent artiste, comme le témoignent ses gravures de *Henri de Ruvigny*, comte de Galloway, du comte de Cadogan, et surtout de lord Cutts. » Simon mourut à Londres vers 1755. Sa collection de gravures fut vendue en 1761.

Nagler donne la liste suivante de ses gravures.

I. Portraits, tous in-fol.: 1. *Marie Stuart*, portrait plein d'expression.— 2. *La princesse Marie, 4e fille de Georges II d'Angleterre*. J. Simon del. et fec. —3. *La reine Anne d'Angleterre*, d'apr. Ch. Boit. — 4. *Charles I, roi d'Angleterre*, d'apr. van Dyck. — 5. *Wilhelmine-Charlotte de Galles, princesse électorale de Hanovre*, d'apr. B. Arlaud. — 6. *Le prince Georges de Danemark*, d'après M. Dahl. — 7. *Frédéric, prince de Hesse Cassel*, d'après Rusca. — 8. *Jean, duc de Marlborough*, d'après J. Clostermann, 1705. — 9. *Georges-Guillaume, 2e fils du prince de Galles*, d'après Kneller. — 10. *Le prince Eugène, duc de Savoie*. — 11. *Charles, lord Townshend*. — 12. *Charles, duc de Sommerset*. — 13. *Jean, lord de Sommerset*. — 14. *Thomas, comte de Stafford*. — 15. *Jean, comte da Silva*. — 16. *Henri, comte de Galway*. — 17. *Robert, comte d'Oxford*.—18. *Richard Temple, baronnet*.—19. *Thomas Erle, lieutenant-général*.—20. *Charles, comte de Dorset*. — 21. *William Pultenay, esq.*—22. *Le baron Harley*. — 23. *James Stanhope, lieutenant-général*.—24. *John Morley*.—25. *Joseph Addison*. — 26. *Richard Steele*.— 27. *John Tillotson*, ministre. Ces dix-sept derniers d'après le peintre Kneller.— 28. *Ph. Stanhope, comte de Chesterfield*, d'apr. W. Hoare. — 29. *James, comte de Carnarvon*, d'apr. M. Dahl.— 30. *Thomas Parker, lord chief-justice*, d'apr. Thomas Murray. — 31. *Robert Walpole*, en costume. — 32. *Horace Walpole*, d'apr. C. Vanloo. — 33. *Miss Walpole*, d'après M. Dahl, une des meilleures pièces du maître. — 34. *La comtesse de Bridgewater*, d'apr. Dahl. — 35. *Attilius Ariosti, musicien*, d'apr. E. Seeman jun., 1719.— 36. *Lady Hervey*, d'apr. Dahl. — 37. *Alexandre Pope*, d'ap. lui-même, 1727. —38. *Mathew Prior*, d'apr. J. Richardson jun., 1718. — 39. *John Milton*, d'apr. R. White. — 40. *John Clarke*, d'apr. Th. Gibson. — 41. *Priscilla Cooper*, d'apr. lui-même. — 42. *William Shakespeare*, d'apr. Zoust.— 43. *William, lord Cadogan, lieut.-général*, d'apr. L. Laguerre.—44. *Etienne Fox*, dans sa 75e année, d'apr. J. Backer.— 45. *Ezéchiel Spanheim*. — 46. *Buste d'une jeune fille*, d'apr. une sculpture.

II. Sujets mythologiques, tous in-fol. — 47. *Diane et Actéon*, d'apr. C. Maratti. — 48. *Persée et Andromède*, d'apr. G. Reni. — 49. *Danaé*, d'apr. C. Maratti. — 50. *L'Enlèvement d'Eu-*

rope, d'apr. F. Albani. — 51. *Le Jugement de Pâris*, sans le nom du peintre. — 52. *Cimon et Perro* (*Charitas Romana*), d'apr. Bern. Lens.

III. Sujets religieux, tous in-fol. — 53. *Susanne surprise au bain par les vieillards*, d'apr. Rubens. — 54. *Judith et sa servante portant la tête d'Holopherne*, d'apr. A. Pellegrini. — 55. *L'Annonciation*, d'ap. A. Coypel. — 56. *Le Christ guérissant les aveugles*, d'apr. G. Laguerre; une des meilleures gravures de notre artiste à la manière noire. — 57. *Le Christ et la Samaritaine*, d'après lui-même. — 58. *Le Christ et les disciples d'Emaüs.* — 59. *Le Christ envoie les Apôtres prêcher l'Evangile*, d'après F. Barroccio, 1719. — 60. *La Vierge avec l'enfant Jésus et le petit St-Jean*, d'apr. Barroccio. — 61. *Ecce homo*, d'apr. A. Coypel. — 62. *La Transfiguration*, d'après la célèbre peinture de Raphaël au Vatican, 2 feuill. en manière noire. — 63. *Les sept cartons de Raphaël à Hamptoncourt*, en autant de feuilles en manière noire; C. Maratti delin., pet. in-4°. — 64. *La délivrance de St-Pierre*, P. Berchet pinx. Simon fecit, 1714, manière noire. — 65. *La délivrance de St-Pierre*, d'apr. Bargas, 1704. — 66. *Le pardon des péchés*, d'apr. Heemskerk. — 67. *Madelaine*, ou plutôt *Adrienne Lecouvreur, dans le rôle de Cornélie*, d'apr. Drevet et Coypel.

IV. Sujets de genre, la plupart in-fol. — 68. *Dorsatus et Fannia*, P. Berchet pinx., Simon fec.; très-bonne gravure à la manière noire. — 69. *Représentation d'une Idylle, dans un paysage*, J. S. exc., manière noire, in-4°. — 70. *Les quatre Eléments, Dames avec attributs*, d'apr. lui-même, pet. in-fol. — 71. *Les quatre Eléments*, d'apr. J. Amigoni, pet. in-fol. — 72. *Les quatre Ages*, d'apr. J. Verdier, 4°. — 73. *Quatre Princes Indiens*, d'apr. Verelst. — 74. *L'occupation de la dévote*, d'apr. E. Jeaurat, 2 feuill. oval. — 75. *La négligée; la Mère laborieuse; la Gouvernante*, d'après J.-B. Simon Chardin. — 76. *Deux paysans hollandais jouant aux cartes*, d'après Brouwer, pet. 4°. — *La conversation du soir*, in-4°. — 78. *Le moine qui accoste deux jeunes filles dans la rue*, demi-fig., pet. in-4°.

SIMON, marchand de Rouen, une des innombrables victimes de la révocation de l'édit de Nantes. Simon avait abjuré sous le coup de la première terreur; mais les remords n'avaient pas tardé à se faire sentir, et une de ses filles ayant été enlevée pour être élevée dans la religion romaine, il avait fait passer ses autres enfants dans les pays étrangers. Arrêté pour ce fait et jeté en prison, il y resta longtemps, donnant toutes les marques possibles d'une résignation chrétienne. Son inébranlable fermeté ne se démentit pas, lorsqu'à ses autres souffrances vint se joindre une maladie qui le conduisit promptement aux portes du tombeau. Ce fut seulement quelques jours avant sa mort qu'on lui permit de sortir de prison, à la condition expresse qu'il irait mourir dans la maison d'un catholique; le fanatisme ne voulait pas lâcher sa proie. Simon avait épousé une demoiselle *Vereul* qui montra, s'il se peut, encore plus de constance. Arrachée à sa famille pour être enfermée dans un couvent, elle ne cessa, pendant qu'on l'y conduisait, d'exhorter ses coreligionnaires à la persévérance, et une détention de plus de dix-huit ans ne changea rien à ses sentiments.

SIMOND (Pierre), premier pasteur de la colonie fondée, en 1688, au Cap de Bonne-Espérance par des Réfugiés français. La plupart des émigrés, au nombre d'une centaine de familles, s'établirent dans le district de Drackenstein, que leur activité laborieuse ne tarda pas à transformer. *Le Guat*, qui visita, peu d'années après, le nouvel établissement, le trouva dans un état très-florissant. « A dix lieues du Cap, dans les terres, il y a, lit-on dans ses Voyages, une colonie qu'on appelle Draguestain. Elle est d'environ 3000 personnes tant Hollandais que Français,

protestants réfugiés. Lorsque nos pauvres frères du Cap eurent formé le dessein de s'aller établir dans ce pays, on les gratifia en Hollande d'une somme considérable, pour les mettre en état de faire le voyage. On les transporta sans qu'il leur en coûtât rien, et quand ils furent arrivés, on leur donna autant de terre qu'ils en voulaient. On leur fournit aussi des instruments d'agriculture, des vivres et des étoffes; tout cela sans tribut annuel et sans intérêts; mais à condition de rembourser quand ils en auraient acquis les moyens.» Dans des conditions aussi favorables et avec l'amour du travail, les nouveaux colons ne pouvaient manquer de prospérer. « Chacun peut bien penser, ajoute notre voyageur, que n'y ayant point de commencement sans quelques difficultés, ces bonnes gens ont eu de la peine d'abord; mais ils ont été très-charitablement secourus, et enfin Dieu a si bien béni leur labeur, qu'ils sont généralement tous à leur aise. Il y en a même qui sont devenus riches... A mettre tout ensemble, il est certain que le Cap est un charmant refuge pour les pauvres protestants français. Ils y goûtent paisiblement leur bonheur.» A deux ou trois exceptions près, tous les émigrés étaient agriculteurs ou artisans; la Compagnie des Indes orientales, jalouse sans doute de son monopole, n'avait voulu admettre aucun réfugié s'occupant de négoce, au nombre des passagers. Parmi les colons qui réussirent le mieux, on cite *Taillefer*, de Château-Thierry, dont Le Guat vante l'hospitalité et le vin, qui approche, dit-il, de nos petits vins de Champagne; *Charron*, qui a donné son nom à un village presque entièrement peuplé aujourd'hui de ses descendants; *Des Marets*, qui dota le Cap du fameux vin de Constance, à ce qu'affirme M. Ch. Weiss; *Faure*, *Du Toit*, de *Villiers*, *Roux*, *Théron*, *Hugo*, *Joubert*, dont les arrière-neveux remplissent dans l'Eglise les charges les plus honorables.

Simond prêchait alternativement à Drakenstein et à Stellenbosch, où un certain nombre de Réfugiés s'étaient établis, tandis que d'autres s'étaient fixés à Franshe-Hoek et à La Perle. Le culte se célébra d'abord en français; mais plus tard, les autorités coloniales, par un motif facile à comprendre, défendirent l'usage de la langue française, et leur politique fut couronnée d'un plein succès. Aujourd'hui, parmi les descendants des Réfugiés, qui forment environ le tiers de la population dite hollandaise, on n'en rencontre plus que très-peu qui parlent la langue de leurs pères. Nous ne connaissons pas la date de la mort du pasteur Simond, dont le nom est resté en vénération dans la colonie. Selon Barbier, il est l'auteur des *Veillées africaines ou pseaumes de David mis en vers françois*, Amst., 1703, in-8°. Antoine Court (*Mss.*, N° 28) parle d'un pasteur *Simond*, réfugié en Zélande, à qui il attribue un *Sermon sur ces paroles de l'Evangile : Si quelqu'un veut venir après moi*, et des *Lettres sur la nature du papisme où l'on fait voir que ce n'est qu'une monarchie temporelle.* Faut-il le distinguer du pasteur de Drakenstein?

SIMONDE-DE-SISMONDI, nom d'une famille génevoise, aujourd'hui éteinte, qui faisait remonter son origine aux Sismondi de Pise. Chassés de leur patrie par les révolutions politiques du XVe siècle, les Sismondi se seraient réfugiés dans le Dauphiné et y auraient embrassé les doctrines évangéliques. La révocation de l'édit de Nantes força leurs descendants à émigrer de nouveau et à aller chercher un asile à Genève, où *Eymard Symond* (c'est ainsi qu'il écrivait son nom), fils de *Samuel Symond*, de La Coste-Saint-André, et de *Judith Rival*, fut reçu bourgeois, le 1er avril 1692. Du mariage de cet Eymard Symond avec *Gabrielle Monthion*, fille de Jérémie Monthion et de Jeanne Jaccon, naquirent ISABELLE, femme, en 1715, de *Pierre Mavit*, réfugié de Cajarc, et FRANÇOIS, qui changea son nom de Symond en celui de Simonde. Né en 1703, François Simon-

de entra dans le CC en 1764. Il avait épousé, en 1739, *Marianne Sartoris-Perréal*, qui lui donna, entre autres enfants, MARGUERITE, femme du ministre Jean-Jacques Juventin, et GÉDÉON-FRANÇOIS, né en 1740 et mort en 1810. Après avoir exercé pendant environ six ans, de 1772 à 1778, les fonctions pastorales à Genève, Gédéon-François Simonde se retira du ministère et fut élu membre du CC en 1782. C'est de son mariage, célébré en 1770, avec *Henriette-Esther-Gabrielle Girod* qu'est né, outre une fille, SARA, mariée en Toscane, JEAN-CHARLES-LÉONARD Simonde, qui ajouta à son nom celui de Sismondi, et qui l'a rendu célèbre dans la république des lettres comme économiste et comme historien.

Né à Genève, le 9 mai 1773, Simonde-de-Sismondi fit ses humanités dans sa ville natale. Dès qu'il les eut achevées, son père, sans consulter ses goûts, qui le portaient vers l'étude des théories politiques, l'envoya à Lyon dans la maison de commerce de *Gabriel-Antoine Eynard*. Le temps qu'il passa dans cette maison eut au moins pour lui cet avantage, de le préparer à devenir un économiste habile. Les troubles qui éclatèrent à Lyon après 1792, décidèrent son père à le rappeler à Genève ; mais la Révolution y entra triomphante presque en même temps que lui, et ses allures violentes le décidèrent à se retirer en Angleterre avec ses parents. Le jeune Simonde profita du séjour de dix-huit mois qu'il y fit pour étudier la langue, les mœurs, les institutions d'une nation pour laquelle il eut toujours une admiration très-vive. Sa mère ne pouvant s'habituer ni au climat ni aux usages du pays, toute la famille retourna à Genève, mais avec la résolution arrêtée de n'y séjourner que le temps nécessaire pour vendre les débris d'une fortune autrefois considérable, et d'aller se fixer en Toscane. Elle s'établit dans le vallon de Val-Chiusa, où elle vécut assez tranquille pendant environ cinq ans, bien qu'exposée alternativement aux vexations des Autrichiens ou des Français par cela même qu'elle ne prenait parti ni pour les uns ni pour les autres. C'est dans ce site romantique que Sismondi écrivit son premier ouvrage, et qu'il commença à amasser des matériaux pour son Histoire des républiques italiennes, que l'on regarde assez généralement comme le meilleur de ses écrits.

En 1800, Sismondi retourna à Genève. Trois ans après, il fit paraître son livre sur la richesse commerciale, qui commença sa réputation et qui lui valut l'offre de la chaire d'économie politique à Vilna. Il la refusa pour ne point s'éloigner de sa mère; mais il accepta la place de secrétaire de la chambre de commerce du département du Léman. Il la remplit avec une activité digne d'éloges, et en même temps avec un patriotisme qui le porta à réclamer plus d'une fois, dans l'intérêt de Genève, la liberté du commerce au risque de déplaire au tout-puissant inventeur du fameux blocus continental.

A l'exception de deux voyages qu'il fit en Italie et en Allemagne avec Mme de Staël, pour qui il ressentait la plus tendre amitié, voyages qui lui inspirèrent vraisemblablement l'idée de son livre sur les littératures du midi de l'Europe, la vie de Sismondi n'offre, pendant plusieurs années, aucun incident notable. Lorsque Genève recouvra son indépendance par la chute de l'Empire, à laquelle il assista sans regret, il fut appelé à siéger dans le Conseil souverain et à travailler à la réorganisation de la république. La réaction qui suivit le rétablissement des Bourbons, le remplit d'inquiétudes et de sombres pressentiments. Un revirement remarquable s'opéra dans ses idées. Lui qui avait blâmé assez ouvertement l'ambition et le despotisme de Napoléon, il se prit subitement, après le retour de l'île d'Elbe, à le considérer comme le défenseur des principes de 89, et sans crainte d'être accusé d'inconstance, il se fit l'apologiste de l'Acte additionnel dans une série d'articles insérés au Moniteur.

Au reste, ce n'est pas la seule fois que cet esprit, d'ailleurs si grave, si ferme et si logique, céda à l'entraînement du moment. Il partagea l'enthousiasme de l'Europe libérale pour la cause de l'Italie, de la Grèce, de l'Amérique espagnole; et cependant qui mieux que lui devait savoir qu'un peuple sur la pente de la décadence la descend sans espoir de remonter jamais au faîte de sa grandeur? Cette triste vérité est écrite en caractères de sang dans l'histoire; mais ses généreuses illusions l'aveuglaient. Cependant de toutes les révolutions, celle qui excita chez lui les plus douces émotions fut celle de Juillet. « La conduite de la France, écrivait-il, a relevé l'humanité à mes yeux. » Plus tard, les excès de la démocratie lui causèrent beaucoup de déboires. Partisan de la liberté, mais d'une liberté sage, réglée, aristocratique, pourrions-nous dire, il s'opposa de tout son pouvoir aux radicaux génevois, qui voulaient renverser l'ancienne constitution et qui y réussirent en 1841. Nommé membre de l'Assemblée constituante, il s'y signala par la vivacité de son opposition jusque dans les derniers jours de sa vie.

Mais l'histoire et la politique n'absorbaient pas toutes les sympathies de Sismondi; elles les partageaient avec l'économie politique, dont l'étude avait pour lui beaucoup d'attraits. Admirateur des théories d'Adam Smith, il se prononça d'abord pour la complète liberté du commerce; toutefois, lorsque la transformation opérée dans l'industrie par l'affranchissement du travail commença à porter ses fruits, lorsqu'il vit la production se développer dans des proportions énormes et engendrer les misères effroyables d'une concurrence effrénée, que l'appât de l'or pousse à mépriser même les lois de la religion et de la morale, son âme sensible s'émut, et il s'éleva avec énergie contre cette déplorable tendance du siècle à sacrifier le bonheur de l'homme à la production de la richesse. Il osa affirmer que le but de l'économie politique est moins la production que l'équitable répartition des richesses entre tous les membres de la société, qui tous ont des droits égaux au travail et au bonheur. Ses nouveaux principes l'exposèrent à d'amers reproches, à de violentes attaques. Les plus modérés se contentèrent de lui objecter qu'il signalait bien le mal, mais qu'il n'indiquait aucun moyen de le guérir, et peut-être, en effet, n'y en a-t-il pas d'autres que d'attribuer à la société le monopole de la production, remède héroïque que Sismondi n'avait garde de conseiller. Il a donc laissé le problème sans solution; néanmoins ses avertissements n'ont pas été tout à fait inutiles.

Sismondi mourut, pour ainsi dire, la plume à la main, le 25 juin 1842, après une longue et douloureuse maladie, sans avoir d'enfants de sa femme *Jessy Allen*, qu'il avait épousée en 1819. Il venait d'être nommé, en 1841, chevalier de la Légion d'honneur. Depuis 1833, l'Académie des sciences morales et politiques l'avait choisi pour un de ses associés étrangers.

« M. de Sismondi, dit M. Mignet dans son éloquent Eloge de l'illustre historien, inséré dans le T. VI des Mémoires de cette Académie, a été l'un des hommes qui ont le plus honoré les lettres par la grandeur de leurs travaux et la dignité de leur vie. Personne plus que lui n'a pris au sérieux les devoirs de l'esprit. Aimable dans ses rapports privés, dévoué en amitié, indulgent pour les autres, austère pour lui-même, doué d'une activité qui ne s'est reposée en aucun temps, d'une sincérité qui ne s'est démentie en aucune occasion, il a eu au plus haut degré l'amour de la justice et la passion du bien. »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Tableau de l'agriculture toscane*, Gen., an IX, in-8°.

II. *De la richesse commerciale*, Gen. et Paris, 1803, 2 vol. in-8°.—L'auteur s'y montre disciple fervent d'Adam Smith.

III. *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, T. I et II, Zurich, 1807; T. III et IV, Zurich, 1808, in-8°; réimp. à Paris avec les T. V à VIII, en 1809; puis, comme seconde édition, augm. des T. IX à XVI, Paris, 1818, 16 vol. in-8°; 3ᵉ édit. Paris, 1840, 10 vol. in-8°. L'auteur en publia un précis en anglais dans le Lardner's Encyclopœdia. Au jugement de M. Mignet, cette histoire est intéressante et pleine d'enseignements. Sismondi « l'a retracée, dit-il, avec un vaste savoir, un noble esprit, un talent vigoureux, assez d'art et beaucoup d'éloquence... Il n'expose pas seulement les événements, il les juge, s'en émeut, et l'on sent battre le cœur de l'homme dans les pages de l'historien. Sa marche est vive, sa couleur franche, sa pensée judicieuse. »

IV. *De la vie et des écrits de P.-H. Mallet*, Gen., 1807, in-8°.

V. *Du papier-monnaie dans les Etats Autrichiens et des moyens de le supprimer*, Weimar, 1810, in-8°.

VI. *De la littérature du midi de l'Europe*, Paris, 1813, 4 vol. in-8°; 2ᵉ édit., 1819; 3ᵉ édit., 1829, 4 vol. in-8°.— Nommé, en 1809, d'après les tables de Picot, professeur de belles-lettres, Sismondi prit pour sujet de ses leçons, en 1811, les littératures du midi de l'Europe. Ce sont ces leçons qu'il a reproduites dans cet ouvrage, qui se lit encore avec intérêt, après les travaux des Raynouard et des Ginguené.

VII. *Considérations sur Genève dans ses rapports avec l'Angleterre et les Etats protestants*, Lond., 1814, in-8°.

VIII. *Sur les lois éventuelles*, Gen., 1814, in-8°.

IX. *De l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres*, Gen., 1814, 8°; Lond., 1814; Paris, 1815, 8°.

X. *Nouvelles réflexions sur la traite des nègres*, Gen., 1815; Paris, 1815, 8°.

XI. *Examen de la constitution française*, Paris, 1815, in-8°. — Ce sont les articles du Moniteur dont nous avons parlé, qu'il fit imprimer séparément sous ce titre.

XII. *Nouveaux principes d'économie politique*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°; 2ᵉ édit. augm., 1827, 2 vol. in-8°.— Attaque contre *Say* et son école.

XIII. *Histoire des Français*, T. I-XXIX, Paris, 1821-42, in-8°. La mort ne lui ayant pas laissé le temps d'achever cet ouvrage, M. A. Renée y ajouta, en 1844, un 30ᵉ et dernier volume, qui va depuis l'avénement au trône de Louis XVI jusqu'aux Etats-Généraux. Un 31ᵉ, publié aussi en 1844, contient une table générale alphabétique. — Sismondi se flattait, en travaillant à cet ouvrage, de donner à la nation française ce qu'elle n'avait pas encore, « un tableau complet de son existence. » Son histoire, en effet, n'est pas seulement la plus vraie de toutes celles qui avaient été écrites avant lui, elle est aussi la plus complète et la première qui renferme autre chose que la biographie des rois, c'est-à-dire le récit de leurs guerres et de leurs amours, de leurs vertus quelquefois, mais le plus souvent de leurs vices et de leurs crimes. M. Mignet reconnaît que Sismondi a retracé le premier avec exactitude le sombre tableau de l'Empire romain à son déclin; que le premier il a assigné aux invasions germaniques leur véritable caractère; qu'il a raconté avec science l'histoire du régime féodal et l'origine des communes; qu'il a fait connaître l'état de la propriété, les relations du commerce, la renaissance de l'industrie. Ces éloges sont mérités. Lorsque l'illustre critique blâme l'historien de ne pas avoir mis assez d'art dans sa composition, de mouvement dans ses écrits, d'élégance dans son langage, on ne peut non plus le trouver trop sévère; mais lorsqu'il le reprend d'avoir jugé les mœurs du temps et les actions des hommes d'après une règle morale absolue et inflexible, quelques-uns seront peut-être tentés de convertir ce blâme en éloge. En tout cas, il nous est impossible d'accepter comme fondé le reproche qu'il lui adresse encore d'avoir trop laissé percer dans

son histoire ses sympathies protestantes et républicaines. Nous serions disposé à accuser plutôt Sismondi de s'être montré quelquefois injuste envers les Huguenots, notamment dans les dernières années de leur existence comme corps politique, et aujourd'hui que des recherches nouvelles ont jeté beaucoup de jour sur les événements du XVIe et du XVIIe siècle, sur la conduite des Protestants, comme sur celle de leurs ennemis, nous sommes convaincu que M. Mignet, dont l'impartialité est connue, modifierait son jugement.

XIV. *Julia Severa ou l'an* 492, Paris, 1822, 3 vol. in-12. — Marchant sur les traces de Walter Scot, Sismondi peint dans ce roman historique, avec une grande fidélité, l'état de la Gaule lors de l'invasion des Barbares.

XV. *Economie politique sur la balance des consommations avec les productions*, Paris, 1824, in-8°. — Extrait de la Revue encyclop., comme les deux suivants.

XVI. *Considérations sur la guerre actuelle des Grecs et sur ses historiens*, Paris, 1825, in-8°.

XVII. *Revue des progrès des opinions religieuses*, Paris, 1826, in-8°; trad. en angl., Lond., 1826, in-8°.

XVIII. *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie, de ses progrès, de sa décadence et de sa chute*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°; trad. en espagnol, Paris, 1837, 2 vol. in-12.

XIX. *Des espérances et des besoins de l'Italie*, Paris, 1832, in-8°.

XX. *Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation de l'an* 250 *à l'an* 1000, Paris, 1835, 2 vol. in-8°; publ. en angl. dans l'Encycl. de Lardner. — Le célèbre Gibbon avait principalement envisagé la question sous le point de vue social; Sismondi s'attacha plutôt au côté politique.

XXI. *Etudes sur les constitutions des peuples libres*, Paris, 1836, in-8°. — Comme *Savigny*, Sismondi veut que les peuples tendent à la liberté par le développement naturel de leurs propres institutions et non par la brusque application de théories étrangères.

XXII. *Etudes des sciences sociales*, Paris, 1836-38, 3 vol. in-8°. — Le 1er vol. ne renferme pas autre chose que l'ouvrage précédent; les deux autres contiennent des *Etudes sur l'économie politique*.

XXIII. *Précis de l'histoire des Français*, Paris, 1839, 2 vol. in-8°. — Un 3e vol., publié par M. E. Robinet, parut en 1844.

M. Quérard attribue encore à Sismondi : *Li due sistemi d'economia politica ossia esame de' Principi di Adam Smith paragonati con quegli del dottore Quesnay*, Pisa, 1812, in-8°. On a, en outre, de lui 73 opuscules publiés dans les *Annales de législation et d'économie politique*, les *Annales de législation et de jurisprudence*, la *Bibliothèque universelle* et le *Protestant* de Genève, les *Atti della Academia Italiana*, la *Pallas* de Weimar, la *Biographie universelle*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Revue encyclopédique*; quelques-uns ont été tirés séparément, et nous croyons avoir indiqué les plus importants.

A la même famille prétendait appartenir *Louis Simond*, de Lyon, bourgeois de Genève et maire de Versoix, qui a publié trois voyages assez peu estimés : *Voyage en Angleterre*, Paris, 1817, 2 vol. in-8°; — *Voyage en Suisse*, Paris, 1822, 2 vol. in-8°; — *Voyage en Italie et en Sicile*, 2e édit., Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

SIMSON (Alexandre), écossais d'origine, mais établi en France où il desservit pendant plusieurs années l'église de Châteaudun, et où il paraît qu'il mourut. Sous la date du 19 août 1606, L'Estoile fait mention de lui en ces termes : Un mien ami de la religion m'a donné une nouvelle bagatelle huguenote, nouvellement imprimée, d'un nommé Simson, ministre à Chasteaudun, à F. Jean Journé, jacobin de Paris. Cet opuscule, que L'Estoile traite de bagatelle, est sans doute la *Responce claire et solide à un discours sur la*

présence réelle du corps du Seigneur au sacrement, que Simson fit imp. en 1605, in-8°. En 1612, notre pasteur fut suspendu par le synode du Berry, parce qu'il s'éloignait des idées admises sur l'état des âmes après la mort. Cette suspension, au reste, était déjà levée en 1614, grâce à l'intervention du sage *Mornay*, puisque Simson assista, cette année-là, au synode de Châtillon-sur-Loing.

SIRVEN (PIERRE-PAUL), né à Castres, le 22 août 1709, épousa, en 1734, *Toinette Léger*, dont il eut trois filles(1). La seconde, nommée ELISABETH, fut enlevée à ses parents, le 6 mars 1760, par ordre de l'évêque de Castres, et enfermée au couvent des Dames-Noires, pour y être instruite dans la religion catholique; elle comptait alors 23 ans. Comme elle se montra *opiniâtre*, on fit succéder aux exhortations les menaces, puis aux menaces les mauvais traitements; en un mot, on agit envers cette malheureuse jeune fille avec tant de barbarie, qu'elle tomba malade et que sa raison s'égara. L'évêque, jugeant dès lors inutile de poursuivre l'œuvre de sa conversion, la renvoya chez ses parents, le 9 oct., couverte de plaies et dans un état de marasme tel qu'il ne restait aucun espoir de la sauver. Quelques mois après, pendant une absence de son père, feudiste de Saint-Albi, la pauvre insensée échappa à la surveillance de sa famille, erra quelque temps dans la campagne et finit par se jeter dans un puits, où le cadavre fut découvert, le 4 janv. 1762. Le parlement de Toulouse instruisait précisément le procès de *Calas* (Voy. ce nom). Voulant rivaliser de zèle, la justice de Mazamet s'empara immédiatement de l'affaire et décréta de prise de corps le père, la mère et les deux sœurs. De son côté, l'intendant Saint-Priest avertit Saint-Florentin, qui, dès le 16 fév., le remercia de lui avoir fait part de cet *assassinat* (Arch. gén. E. 3523). La malheureuse famille se hâta de fuir. Elle traversa à pied les Cevennes au cœur de l'hiver. Une des filles, qui était mariée depuis un an, accoucha au milieu des neiges, et prenant son fils dans ses bras, elle poursuivit courageusement son chemin. Tous quatre, après d'horribles souffrances, arrivèrent enfin à Ferney « Figurez-vous, écrivait Voltaire, quatre moutons que des bouchers accusent d'avoir mangé un agneau! » Voltaire prit leur cause en main, comme il avait déjà pris celle des Calas. Elie de Beaumont se chargea de plaider leur cause et, après cinq années d'instance, en mars 1768, il obtint un arrêt qui cassa le jugement rendu à Mazamet le 29 mars 1764, jugement qui condamnait par défaut Sirven et sa femme à la peine de mort, et ses deux filles au bannissement perpétuel, après qu'elles auraient assisté au supplice de leurs parents. Le vieillard put rentrer dans sa patrie avec ses filles, mais sa femme succomba, à Lausanne, à ses chagrins et à ses fatigues.

Depuis longtemps la famille Sirven avait donné des preuves de son zèle pour la religion protestante. En 1698, *Françoise Sirven*, malgré sa décrépitude, avait été reléguée à Issoire, puis transférée à Alby, à la demande de l'archevêque, qui désirait essayer sur elle ses talents comme convertisseur. Ce fut en vain que la pauvre vieille adressa au ministre d'Etat les plus instantes prières pour obtenir la grâce de mourir au sein de sa famille (*Arch.* M. 673). Françoise Sirven s'était mariée dans la famille *Bernard*, de Castres, non moins attachée que la sienne à l'Evangile. L'année même où elle fut reléguée à Issoire, un marchand de ce nom fut accablé d'amendes et de garnisaires, parce qu'il s'obstinait à ne pas envoyer ses filles aux instructions du curé.

SOELL (CHRISTOPHE), né, vers 1517, à Brauneck dans le Tyrol, fit ses études à Wittenberg et à Strasbourg. Ses talents, son amabilité, la pureté de ses

(1) Nous trouvons mentionnée dans les Registres du secrétariat, à l'année 1733 (*Arch.* E. 3514), une demoiselle *Sirven*, qui était enfermée depuis treize ans aux Ursulines de Toulouse. Ne serait-ce pas la fille aînée de Pierre-Paul Sirven?

mœurs, son enthousiasme pour la cause de la Réforme lui gagnèrent la bienveillance de *Bucer*, qui conçut pour lui une vive amitié et qui lui fit épouser, en 1548, *Alithia Œcolampade*, sa belle-fille.

Le premier emploi dont Söll fut pourvu fut celui de directeur du séminaire théologique de Saint-Guillaume, fondé en 1544. En cette qualité de directeur ou pédagogue, il accompagnait les élèves aux leçons publiques de l'académie et au service divin, célébrait avec eux le culte domestique, veillait sur leurs mœurs, dirigeait leurs études. La même année, il fut nommé diacre de Saint-Guillaume; mais, quelques mois après, des affaires de famille le rappelèrent à Brauneck. A son retour, il fut envoyé comme pasteur à Bouxwiller, sur la demande du comte de Hanau-Lichtenberg, qui venait d'embrasser la Réforme. Rappelé en 1547, il fut nommé diacre de Sainte-Aurélie; mais il ne conserva pas cette place longtemps. Comme il ne voulut point se soumettre à l'Intérim, le magistrat lui interdit la chaire; s'il ne fut point exilé, il ne le dut sans doute qu'à sa jeunesse et à sa docilité à suivre les conseils de Bucer, qui ne cessait de lui recommander la modération. Cette conduite prudente lui gagna la confiance du magistrat qui non-seulement le laissa exercer en paix ses fonctions de diacre, mais qui le choisit même pour un des députés de Strasbourg au concile de Trente. On sait que l'approche de Maurice de Saxe dispersa cette assemblée, qui montrait aux théologiens protestants appelés dans son sein par la volonté de l'Empereur, des dispositions fort peu conciliantes. Söll fut de retour à Strasbourg dès le mois d'avril 1552. Dans l'automne de la même année, il fut attaqué d'une maladie, qui l'enleva le 18 novembre.

Söll avait le projet d'écrire la vie de Bucer, dans le but de venger la mémoire du grand réformateur des attaques de ses ennemis, mais la mort ne lui laissa pas le temps de le mettre à exécution, en sorte que la seule pièce imprimée que l'on connaisse de lui est un *Cantique sur l'Ascension*, inséré dans l'ouvrage de Ph. Wackernagel, intitulé Das deutsche Kirchenlied (Stuttg., 1841, in-4°).

SOLÉRY (Pierre), médecin renommé d'Aurillac, et parent, selon toute vraisemblance, de Hugues Soléry, le traducteur de l'Histoire des plantes de Théophraste, qui professa peut-être lui aussi la religion réformée. Lorsque la guerre civile éclata, la plupart des Protestants d'Aurillac s'enfuirent les uns à Lyon, d'autres à Orléans ou dans le Limousin, pour échapper aux fureurs de Brezons, que les Guise avaient fait nommer lieutenant général. Brezons mit à leur poursuite le bourgeois Monthély, qui surprit *Gérault Radulphi*, huissier audiencier au siége présidial, dans la maison de son oncle, à deux lieues de la ville, et le tua à coups de dague. *François Regnal*, pelletier, qui s'était retiré à Vézac, tomba entre les mains du boucher Mouchu et fut égorgé en présence de son hôtesse, que l'assassin força à tenir la lumière pendant qu'il *saignait* sa victime. Monthély se porta ensuite sur Argentac. A son approche, les Protestants qui y avaient cherché un asile, prirent la fuite, le 20 août 1562. De ce nombre était Pierre Soléry, appelé par d'autres Céleri, que des cavaliers atteignirent à un quart de lieue de la ville et mutilèrent horriblement. Il reçut deux arquebusades, dont l'une lui traversa la cuisse, et l'autre lui fractura l'épaule; deux coups de pistolet dans les reins et au visage, quatre coups d'épée sur le bras gauche; un coup de dague et un troisième coup de pistolet sous le sein gauche; un revers d'épée au-dessus de l'œil, et une dernière blessure qui lui fendit le crâne. Par un merveilleux hasard, aucune de ces blessures ne fut mortelle. Deux de ses enfants, âgés de 8 et de 10 ans, qui se sauvaient à travers champs, le trouvèrent et l'aidèrent à gagner un village, où leurs larmes et leurs prières fini-

rent par lui procurer du secours. Le 30 octobre, Brezons alla en personne saisir, dans le château de Fabrègues, le sergent royal *Jaubert Bastide*, qu'il fit égorger, et l'avocat *François de La Balderie*, qui n'échappa au même sort que par l'intervention de parents puissants. Le 29 nov., *Giraut Vernet*, chirurgien d'Aurillac, fut tiré de la maison d'un de ses amis, où il s'était retiré, et percé de douze coups de poignard. Le 2 déc. *Guérault de La Porte*, avocat célèbre au présidial, fut arrêté au village de Verquères, où il était allé visiter sa femme enceinte, jeté dans la prison de Saint-Etienne, et le soir venu, conduit dans la campagne par des bourreaux qui le chargèrent des instruments nécessaires pour creuser sa fosse, et l'assommèrent. Enfin, le 5 fév. 1563, Brezons fit encore égorger, après lui avoir crevé les yeux, *Antoine Passafont*, de La Roquebrou, qu'il haïssait parce qu'il s'était opposé à ses brigandages.

SOLOMEAU (Pierre), ministre à Vendôme, nous est connu par une traduction de la vie de Bèze, par *La Faye*, imp. sous ce titre : *Brief discours de la vie et mort de Théodore de Bèze*, Gen., 1610, in-8°, et par une compilation des décisions des Synodes nationaux relatives à la discipline. Ce dernier travail n'a point été publié, à notre connaissance; mais il en existe aux Archives de l'Etat (*Arch.* M. 916) une copie msc. sous ce titre : *La Discipline ecclésiastique des églises réformées de France, c'est-à-dire l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées, comme elle a été reveuë au synode de Jargeau, l'an* 1601. L'auteur a mis en note les canons des Conciles et les passages des Pères qui appuient les décisions des synodes.

On sait qu'au XVIIe siècle encore, l'orthographe des noms propres variait étrangement. Rien ne serait donc plus facile que de confondre Pierre Solomeau avec le ministre de Montoire *Pierre Salomon*, dont la fille âgée de 60 ans, Madelaine, arrêtée comme huguenotte avec sa nièce *Madelaine Maulart*, fut enfermée, en 1686, dans les prisons du Fort-l'Evêque (*Arch.* E. 3372). L'une et l'autre restèrent inébranlables, en sorte qu'on finit par les conduire à la frontière en 1688 (*Ibid.* E. 3374).— Il est fait mention dans les Fragments de Grenus d'un *Gabriel Salomon*, mort à Paris en 1620, qui légua à la ville de Genève, pour l'entretien d'un certain nombre d'étudiants en théologie, 2000 arpents de marais près de Bordeaux, l'arpent estimé à 20 écus. Ce généreux donateur appartenait-il à la même famille?

SONIS (Bernard), pasteur et professeur à Montauban, fut député, en 1603, au Synode national de Gap, qui le chargea de dresser, avec *Giraud*, *Ferrier* et *Chamier*, un Règlement pour les académies. Il assista encore au Synode national de Privas, qui lui confia, ainsi qu'à *Du Moulin*, *La Faye* et *Le Faucheur*, le soin de rédiger un Règlement pour l'administration du baptême. Il est évident que Sonis jouissait de beaucoup d'estime dans l'Eglise protestante. On ignore l'année de sa mort, et le seul ouvrage que nous connaissions de lui est son *Isagoge ad studium theologicum seu adumbratio veræ et christianæ theologiæ complectens definitionem, divisionem, causas et fructum ejus*, Monspel., J. Gilet, 1602, 4°.

SORBIÈRE (Samuel), fils d'*Etienne Sorbiere* et de *Louise Petit*, sœur du savant *Samuel Petit*, naquit à Saint-Ambroix, le 17 sept. 1615. Resté orphelin de bonne heure, il fut élevé par son oncle et parrain, qui se chargea de son éducation, et qui le destinait au ministère. Il commença donc ses études au collége de Nismes; mais ses inclinations l'éloignant de l'état ecclésiastique, il y renonça et vint à Paris, en 1639, pour suivre les cours de médecine. En 1642, il débuta dans la carrière des lettres, sous le pseudonyme de *Guthbertus Higlandus*, par une *Lettre* à Rivet contre le Crucifragium prodromi Rivetiani de *La Milletière*, lettre qui a été publiée à la suite de l'A-

pologeticus de *Rivet* (Lugd. Bat., 1643, in-8°). A cette date, Sorbière était en Hollande, où il mit au jour sa traduction française de l'*Utopie* de Thomas Morus, Amst., 1643, in-12, et les *Mémoires du duc de Rohan*, Amst., 1644, in-16, et où il retourna, après un voyage de quelques mois qu'il fit en France dans l'année 1645. C'est là qu'il épousa *Judith Renaud*, fille de *Daniel Renaud*, de Saint-Ambroix. Après son mariage, il alla se fixer à Leyde, pour y exercer la médecine, en 1646. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville il publia (outre un *Discours sceptique sur le passage du chyle et sur le mouvement du cœur*, Leyde, 1648, in-12, et une *Lettre d'un marchand du Brésil à un de ses amis d'Amsterdam*, deux productions sans valeur) le *Voyage du duc de Rohan en Italie*, Amst., 1646, in-12; une seconde édition des *Mémoires de Rohan*, augm. d'un quatrième livre et de divers discours politiques, 1646, 2 vol. in-12, et une trad. franç. des Elementa philosophica seu politica de cive, par Hobbes, dont il avait soigné l'édit. latine (Amstel., 1647, in-12), sous ce titre : *Elemens philosophiques du citoyen*, Amst., 1649, in-8°. Au bout de trois ans environ, emporté par son humeur inquiète, il quitta la Hollande et s'établit à Orange, où il fut nommé principal du collège, en 1650. C'est dans cette ville qu'il fit imprimer la *Lettre d'un gentilhomme français à un de ses amis a Amsterdam sur les desseins de Cromwell*, 1650, in-8°, et qu'il traduisit la Politique de Hobbes, trad. qui a été imp., en 1653, à Leyde, en un vol. in-12, sous ce titre : *Le corps politique ou les Elémens de la loi morale et civile.* Sur la fin de la même année, il abjura à Vaison. « J'ay reçu nouvelles, écrivait Guy Patin, sous la date de 1653, que notre ancien ami M. Sorbière, directeur du collège d'Orange, a tourné sa jaquette, en se faisant catholique romain à la sollicitation de l'évêque de Vaison, des cardinaux de Bichi et Barberin, qui lui en a lui-même écrit de Rome... Voilà des miracles de nos jours, mais qui sont plutôt politiques et œconomiques que métaphysiques. Il est veuf et bien adroit, mais tout fin qu'il est, je ne sçai si avec sa nouvelle chemise, il pourra réussir à faire fortune à Rome, qui est un lieu plein d'altérez et d'affamez. » Sorbière réussit mieux que Guy Patin ne le pensait. Le pape Alexandre VII, Louis XIV, Mazarin, le clergé de France lui donnèrent pensions et bénéfices. Il est vrai qu'il mourut pauvre, en 1670; mais la faute en fut à sa passion pour les plaisirs.

Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, Sorbière en a laissé quelques autres, qui ne nous intéressent pas, puisqu'il les a publiés après sa conversion, à l'exception peut-être de ses deux trad. françaises du traité *De causis mortis Christi*, par Crellius, et du *Vindiciæ pro religionis libertate*, par Junius Brutus Polonus, dont nous ne connaissons pas le millésime. Selon l'usage, il fit imprimer un *Discours sur sa conversion à l'Eglise catholique*, Lyon, 1654, in-4°; Paris, 1654, in-8°. Tous ces écrits prouvent que c'était un de ces hommes qui ont plus de réputation que de mérite, un de ces écrivains sans convictions sincères, sans élévation dans les sentiments, qui, prêts à tout sacrifier, jusqu'au respect d'eux-mêmes, dans des vues intéressées, poussent l'avidité et la bassesse jusqu'au cynisme.

SORE (Jacques), sieur de Flocques, célèbre corsaire huguenot, était originaire de la Normandie. Il ne commença à jouer un rôle notable dans le parti protestant qu'après la mort de *La Tour*, qu'il remplaça à la tête de la flotte rochelloise en qualité d'amiral; mais il ne tarda pas à rendre son nom formidable. A la tête de 20 ou 30 navires armés en guerre, il alla croiser, en 1569, sur les côtes de la Bretagne et de l'Angleterre, attaquant, sans trop se soucier de leur nationalité, tous les bâtiments marchands, frétés par des armateurs catholiques, qu'il rencontra

dans la Manche. C'est ainsi qu'il s'empara de deux vaisseaux vénitiens, qui furent déclarés de bonne prise par l'amirauté de La Rochelle, par la raison que la république de Venise favorisait les ennemis des Protestants en leur prêtant de l'argent. De retour à La Rochelle, il fut chargé de déjouer les projets du baron de La Garde sur Rochefort et l'île de Ré, et il le força à se réfugier dans la Charente. Maître de la mer, il bloqua les Sables-d'Olonne, et contribua ainsi au succès de *La Noue* (Voy. VI, 283). Au mois de juin 1570, il remit à la voile avec vingt vaisseaux ; mais dirigeant cette fois sa course vers les côtes d'Espagne et de Portugal, où il fit un riche butin, il poussa jusqu'aux îles Canaries, où il rencontra un navire portugais, chargé de chapelets, de reliques et de missionnaires, qui faisait route pour les Indes et qu'il enleva. Les pamphlétaires catholiques l'accusent d'avoir, dans cette circonstance, commis d'horribles cruautés sur quarante jésuites, qu'il fit jeter, disent-ils, à la mer, après les avoir mutilés; mais de Thou, qui donne à Sore le prénom de Jean, réduit ce chiffre de quarante à deux et ne parle nullement de mutilation ; encore ajoute-t-il que Sore ne fit qu'agir de représailles, irrité qu'il était du meurtre de quelques-uns de ses matelots, qui, faits prisonniers par les Portugais, avaient été immédiatement égorgés. L'histoire ne nous apprend pas ce que cet habile marin fit après son retour en France, qui eut lieu au mois d'août 1570. Nous ne le retrouvons qu'après la Saint-Barthélemy sur la flotte commandée par *Montgommery* (Voy. VII, p. 478), et depuis cette date, il n'est plus fait mention de lui, à moins qu'il ne soit le même que le sieur de *Soré* dont il est parlé dans les Mémoires de Bouillon, en ces termes : « Nous sçumes que Brouage était rendu (1577) par la mort du sieur de Soré, qui commandait dedans, un des plus valeureux de son temps. »

SOREL (Jacques), appelé aussi *Soret*, de Sézanne en Brie, « personnage très-docte, d'une vie pure et entière, » desservait une église dans la principauté de Neuchâtel, lorsqu'il reçut vocation des fidèles de Troyes, en 1561. La classe de Neuchâtel ayant consenti à son départ, il rentra en France, et commença ses fonctions en prêchant publiquement, le 11 nov. Sous son énergique impulsion, l'église s'organisa, un consistoire s'établit ; on alla même jusqu'à recevoir des proposants, entre autres le médecin *Jacques Douynet*, l'avocat *Claude Girardin* et *Jean Le Fèvre*, qui *se révoltèrent* tous les trois plus tard. Le lieutenant criminel prévint la Cour de ce qui se passait ; mais les circonstances commandaient la prudence, on lui répondit de dissimuler pour le moment. Nulle part peut-être en France les Huguenots et les Catholiques ne se détestaient plus cordialement qu'à Troyes. Les deux partis étaient en armes, prêts à en venir aux mains, lorsque l'édit de Janvier fut publié. Il ne changea rien à la situation ; il suffisait d'une étincelle pour amener une explosion. L'arrivée du capitaine *Brion*, à la tête de quelques troupes qu'il conduisait à Orléans (il changea dans la suite de parti et fut tué sous les murs de Rouen), donna momentanément la supériorité au parti protestant, qui se saisit de la ville sans résistance. *Pithou* affirme que ses coreligionnaires n'abusèrent pas de leur facile victoire, et qu'ils firent demander à *Condé* un personnage d'importance pour le mettre à leur tête ; mais que ce prince leur répondit d'obéir au duc de *Nevers* qui, à moitié gagné déjà par les triumvirs, leur ordonna de déposer les armes. Les plus courageux et les plus turbulents préférèrent d'aller rejoindre Condé ; mais ils furent trahis et taillés en pièces par le gouverneur de Sens. Quelque temps après, Nevers, ne prenant plus la peine de dissimuler, permit au maire et aux échevins de Troyes, tous ardents catholiques, de lever des troupes sous le spécieux prétexte de veiller

à la sûreté de la ville. Ces bandes indisciplinées, composées du rebut de la population, ne tardèrent pas à se livrer à toute sorte d'excès. Un notable bourgeois, *Jacques Tartier*, frère peut-être de *Nicole Tartier*, curé de Saint-Jean, qui s'était d'abord montré favorable à la Réforme, se plaignit de leur insolence au maire, qu'il rencontra dans la rue accompagné de Pierre Nevelet, et celui-ci ayant osé lui donner un démenti, il y répondit par un soufflet. Il résulta de cette querelle un tumulte dont Nevers s'autorisa pour chasser les ministres de la ville. Sorel se retira à Saint-Lié à travers de grands dangers. Les principaux d'entre les Protestants s'empressèrent alors de sortir de la ville, abandonnant leurs maisons qui furent pillées. Ceux qui restèrent furent exposés aux plus horribles violences. Nous avons déjà eu l'occasion (*Voy.* PIERRE CLÉMENT) de faire connaître les noms de quelques-unes des victimes de la réaction catholique. Il convient d'y ajouter : le tisserand *Martin Adam*, tué d'un coup d'arquebuse, le maître d'école *Aimé*, fouetté publiquement, le charpentier *Aymon* et le verrier *Symon*, qui furent égorgés, quoique la terreur les eût poussés à retourner à la messe. Les enfants de *Pantaléon Bon*, de *Jean Viot*, d'*Honnet*, de *Louis de Luthel*, de *Blaise Chantefoin*, furent rebaptisés de force, et l'on contraignit *François Le Duchat*, fils d'un avocat de Troyes, qui avait épousé peu de jours auparavant *N. Menisson*, à se remarier dans l'église catholique. Les excès de la soldatesque finirent par effrayer les Catholiques eux-mêmes, qui obtinrent de la Cour des lettres d'abolition ; mais elles ne produisirent d'autre effet que de rendre les meneurs plus circonspects. Les violences n'en continuèrent pas moins, même après la publication de la paix ; seulement on ne s'attaqua plus aux personnes, on se contenta de piller quelques maisons, comme celles du pharmacien *Gollard*, du potier d'étain *Jean Maufferay* et du bourgeois *Jean Lonnat*.

L'église de Troyes, dispersée par la persécution, ne se reconstitua qu'en 1564. Pithou écrivit à *Théodore de Bèze* pour le prier de renvoyer Sorel, qui s'était réfugié à Genève et qui retourna effectivement à Troyes au mois de mai (*Collect. Dupuy*, N° 103-105). Dans la troisième guerre, Sorel se retira dans le château de Saint-Mars, appartenant à *Oudard Pied-de-Fer* ; il y fut égorgé par son propre neveu, « avec estrange cruauté, » lit-on dans les Mémoires de Charles IX.

SORRET (JEAN), né dans un village près de Hesdin, au pays d'Artois, n'avait encore que 28 ans, lorsqu'il fut arrêté, le 1er oct. 1569, à Tournay où il travaillait de son métier depuis douze ans. Crespin a rapporté dans son Martyrologe les différents interrogatoires qu'on lui fit subir, deux ou trois lettres qu'il écrivit de la prison à ses frères en Jésus-Christ, et quelques vers, en forme de chanson, qu'il composa pour sa propre consolation et pour recommander la lecture et la méditation de l'Écriture. Une fermeté inébranlable respire dans ses réponses, ainsi qu'une confiance entière dans les promesses de Jésus. Ses juges, ne pouvant vaincre sa constance, en vinrent à l'exhorter à « quitter quelque peu de son obstination et roideur, » pour éviter au moins le supplice du feu. Il leur répondit, « qu'il aimoit mieux aller à la vie permanente par un feu matériel, que d'entrer par un coup d'épée au feu éternel, préparé à ceux qui desguiseront ou renonceront la vraye doctrine du Fils de Dieu. » Ne pouvant rien gagner sur lui, ils le condamnèrent donc au bûcher. La sentence fut exécutée le 11 octobre.

SOUBEYRAN (PIERRE), dessinateur et graveur, né à Genève le 6 nov. 1709. Il était fils d'un serrurier de Sauve, en Languedoc, qui s'était réfugié à Genève pour échapper aux persécutions. Le jeune Soubeyran, d'une santé très-délicate, goûtait médiocrement l'état de serrurier; tout le temps

qu'il pouvait dérober à l'atelier, il le consacrait au dessin. Gardelle, l'aîné, qui fut témoin d'une persévérance si peu encouragée par les parents, prit le jeune homme en affection et lui donna des leçons. Bientôt après, rapporte M. Rigaud (Des Beaux-Arts à Genève) « il trouva un protecteur plus utile encore dans la personne du professeur et syndic Burlamachi, magistrat éclairé qui aimait les beaux-arts et cherchait à encourager les artistes. Soubeyran dessinait et commençait à graver, mais son instruction ne pouvait s'achever à Genève. M. Burlamachi fit les frais nécessaires pour qu'il pût se rendre à Paris, et il le recommanda particulièrement à des artistes distingués. Soubeyran ne tarda pas à devenir un habile dessinateur. Il s'attacha à la théorie de l'art autant qu'à l'exécution, et fut compté au nombre des premiers graveurs de Paris. » Au rapport de Nagler, Soubeyran s'appliqua aussi à l'impression en couleur et cet art lui devrait quelques progrès. Lorsqu'après bien des efforts, qui ont déjà eu leur récompense, on parvint à vaincre à Genève la résistance des Calvinistes rigides, en décrétant la fondation d'une école de dessin, on jeta les yeux sur Soubeyran pour lui en confier l'organisation et la direction. Il fut nommé le 14 mai 1748; mais l'école ne fut en activité que le 7 juin 1751. Le traitement était modique, le conseil des CC l'avait fixé à 800 liv. argent courant, environ 1,320 fr., et encore le titulaire devait-il prélever sur cette somme les frais de son logement et de la salle d'études, et fournir les modèles. Mais l'estime de ses concitoyens ne se marchande pas, et Soubeyran accepta cette place comme un honneur. Il retourna à Genève en 1750, après un séjour à Paris de près de 20 ans. « Il s'occupa dès lors, dit M. Rigaud, à perfectionner ses études théoriques, et écrivit sur le genre d'éducation artistique qu'il convenait d'introduire à Genève. Il préparait sur ce sujet un ouvrage complet qu'il n'a point publié. Ses succès dans la direction des classes de dessin établies à Genève, engagèrent le gouvernement de Zurich à lui demander un mémoire sur l'établissement d'écoles semblables dans ce canton. Ses conseils furent suivis. » Soubeyran était, en outre, versé dans la géométrie. Il s'adonna avec succès à l'art de l'architecture, et on lui doit les plans de diverses constructions de Genève. Il mourut dans sa ville natale en 1775, « emportant l'estime et l'affection de tous ses concitoyens. » On a de lui, au témoignage de Nagler : 1° *Petrus Magnus, Russ. imper.*, d'après Caravac, 1743; — 2° *Leibnitz*; — 3° *La conversion de St.-Bruno*, d'après Le Sueur. On dit que Soubeyran s'était entendu avec *Michel Liotard* pour graver toute la Vie de St-Bruno, mais ce travail resta en projet; — 4° *Iris*, d'après lui-même; — 5° *La belle villageoise*, d'apr. Boucher; — 6° *Une jeune fille devant son miroir*, demi-fig. d'apr. Ch. Natoire; — 7° *Vingt-quatre petites pièces avec officiers au service du roi de la fève*, 4 vers franç. sous chaque dessin, d'apr. *Abraham Bosse*, gravés sur une même planche; — 8° *Choc de cavalerie*, d'apr. une esquisse de H. Verschuring pour l'OEuvre gravé de Basan; — 9° *Deux paysages avec cabanes*, d'apr. H. Verschuring; — 10° *Suite de six paysages*, d'apr. des esquisses de Lucas Van Uden; — 11° *Les Armes de la ville de Paris, portées par des génies*, d'après une sculpture de Bouchardon; — 12° *Les Armes du Dauphin que soutient la Mort portée sur des nuages*, d'apr. Cochin jun.; — 13° *Les vignettes qui ornent un Essai de Pope sur l'homme, trad. par M. S.*, Lausanne, 1745, belle édit.; — 14° *Vignette pour un ouvrage de perspective*, d'apr. lui-même; — 15° *Autres vignettes pour diverses publications*, d'apr. Cochin; — 16° *La plus grande partie des planches qui accompagnent le texte du Traité des pierres antiques du Cabinet du roi, par Mariette*, 2 vol. in-fol., d'après les dessins de Bouchardon. — 17° Enfin, au rapport de M. Rigaud, on lui doit encore *quelques-unes des planches de la*

Galerie de Versailles, publ. par Massé.

SOUBIRAN (PIERRE DE), sieur de BRASSAC et de Belfort (1), qui testa en 1561, laissa quatre fils de son mariage avec Yolande de Handèves, savoir : *Balthasar*, *Pierre*, Antoine et *Pierre*. Antoine resta catholique; mais ses trois frères embrassèrent la religion protestante et se firent remarquer parmi les plus zélés huguenots du Castrais, surtout Pierre, que nous trouvons dans l'armée des Vicomtes dès 1569. En 1572, il assista avec son frère aîné, qui portait les armes pour la Cause depuis 1568, à l'assemblée de Pierre-Ségade. L'année suivante, il entra avec le grade de lieutenant dans la compagnie de gens d'armes de *Paulin*. Nous ignorons si c'est à lui ou à un de ses frères que le capitaine *Soulié* confia la garde de Cussac, dont il s'était rendu maître par escalade, le 7 déc. 1574. Secondé par *Jordy-de-La Lévinière*, qui fut tué sur la brèche, Soubiran défendit vaillamment cette petite place jusqu'à ce que la famine le forçât à capituler. En récompense de ses services, le roi de Navarre nomma, en 1584, Pierre de Soubiran gentilhomme ordinaire de sa chambre. Ce brave gentilhomme vécut jusqu'en 1615. Il avait épousé, le 10 mai 1576, *Jeanne Berne*, et en avait eu un fils, ABEL, sieur du Falga gentilhomme de la chambre du roi, qui prit pour femme, en 1616, *Françoise de Mercier*. De ce mariage naquirent ANDRÉ, sieur du Falga, qui s'unit, en 1655, avec *Anne Vilettes*, et PIERRE, tous deux maintenus dans leur noblesse en 1669, ainsi que *Paul de Soubiran*, sieur de Belfort et fils de Balthasar, marié, depuis 1626, avec *Anne de Carmaing*.

SOUCHON (JEAN-LOUIS), galérien pour cause de religion. Son crime était d'avoir donné retraite au pasteur du désert *Pierre Dortial*. Qui était ce pasteur? Son martyre nous est resté inconnu jusqu'à la découverte que nous avons faite dans un carton des Archives, coté TT. 337, d'une lettre du procureur du roi de Chazel à La Devèze, datée de Nismes, 1er août 1742, qui nous apprend que, condamné au gibet, il fut conduit au supplice au bruit des tambours, « pour qu'on n'entendît pas les discours phanatiques qu'il ne cessa de tenir depuis son jugement. » C'est une victime de plus à ajouter à la liste déjà si longue des prédicateurs protestants mis à mort depuis la révocation de l'édit de Nantes (*Voy.* Pièces justif. N° XCVII). Souchon fut envoyé aux galères et sa maison rasée. Les deux arrondissements où s'étaient tenues les assemblées furent condamnés à 3000 et à 1500 livres d'amende. Enfin le traître *François Brottes* reçut les 3000 livres promises pour la tête du ministre, et de plus une pension annuelle de 120 livres (*Arch. gén.* E. 3504).

SOULIGNE (N.), protestant français réfugié en Angleterre, ne nous est connu que par ses publications. On a de lui :

I. *Desolation of France demonstrated, or evident proofs that one half of the people of that kingdom are destroyed, two thirds of its capital stock consumed*, etc., Lond., 1697, in-8°.

II. *The political mischiefs of popery*, Lond., 1698, 8°; 1699, in-12.—Trad. du français de Souligne par Ridpath.

III. *Comparison between old Rome in its glory and London*, 1706, in-8°; 1710, in-8°.

L'auteur de The witnesses of sackcloth prétend que Souligne était un descendant de *Du Plessis-Mornay*; nous croyons que c'est une erreur.

SOUVERAIN (MATTHIEU), ministre protestant, originaire du Bas-Languedoc. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'après avoir desservi pendant quelque temps l'église de Mouchamps dans le Poitou, il fut déposé à cause de son attachement à l'arminianisme, deux ou trois ans avant la révocation de l'édit de Nantes. En 1685, il se re-

(1) Nous avons eu l'occasion de parler d'un capitaine *Belfort* qui servait, en 1562, sous *Marchastel* (Voy. III, p. 213), et qui était peut-être de la même famille.

tira en Hollande, mais n'ayant point trouvé à s'y placer, parce qu'il refusa de signer les décisions du synode de Dordrecht, il passa en Angleterre, où il se joignit à l'Eglise anglicane et où il mourut avant la fin du siècle, laissant la réputation d'un homme pieux et grand ami de la vérité. Outre une *Dissertation sur l'Evangile de Saint-Jean*, restée inédite, on a de lui : *Le Platonisme dévoilé ou Essai sur le Verbe platonicien, divisé en deux parties*, Cologne, P. Marteau, 1700, in-8°. Cet ouvrage, où Souverain cherche à prouver que les Pères de l'Eglise ont puisé dans les écrits de Platon mal entendus leurs idées sur la Trinité et le Logos, fut vivement attaqué par les Protestants et les Catholiques; mais la critique moderne a donné raison, jusqu'à un certain point, à Souverain contre le jésuite Baltus et consorts. Il est impossible de méconnaître les rapports qui unissent les doctrines chrétiennes aux théories néo-platoniciennes de l'Ecole d'Alexandrie.

SOVISSE (Georges), dit *Soulas*, ministre de Fontainebleau, ayant quitté son église sans congé et ayant d'ailleurs donné lieu par sa conduite à des soupçons fâcheux, le Synode national de Privas lui ordonna, en 1612, de comparaître devant le synode du Berry pour s'y justifier, et lui défendit, en attendant, d'exercer son ministère. Il est probable que cet ordre hâta la conversion de Sovisse, qui, selon l'usage, publia une *Déclaration sur le sujet de sa conversion*, 2e édit., Paris, 1613, in-8°, pp. 44, et se tourna dès lors avec emportement contre ses anciens coreligionnaires.

SPACH (Israel), professeur de médecine à l'université de Strasbourg, naquit dans cette ville en 1560. Il fit ses études à Tubingue, où il prit, en 1581, le grade de docteur. De retour dans sa patrie, il obtint une chaire de médecine qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1610. Spach s'est moins occupé à publier des ouvrages nouveaux qu'à faire des recherches sur les productions des anciens écrivains. On a de lui :

I. *Theses de affectibus uteri*, Tub., 1581, in-4°.

II. *Themata medica de animæ facultatibus*, Arg., 1591, in-4°.

III. *Nomenclator scriptorum medicorum*, Francof., 1591, in-8°; réimp. avec le suivant.

IV. *Gynæciorum sive de mulierum affectibus et morbis; additis de iisdem aliorum quotquot extant libris*, Arg., 1597, in-fol. — On peut regarder ce recueil comme une réimp. de l'ouvrage de Gaspard Wolf, publié à Bâle en 1566 et 1586, quoique l'on y trouve plusieurs observations nouvelles.

V. *Diss. de animi affectibus*, Arg., 1598, in-4°.

VI. *Nomenclator scriptorum philosophicorum atque philologicorum*, Arg., 1598, in-8°.

VII. *Joannis Fragosi Historia aromatum, fructuum et simplicium, aliquot medicamentorum ex Indiâ utrâque in Europam delatorum*, Arg., 1600, in-8°. — Trad. de l'espagnol, avec notes marginales et table.

A cette liste, nous ajouterons, d'après Lipenius et Jöcher, deux dissertations, l'une *De memoriâ*, l'autre *De motu seu exercitiis et quiete*.

SPANGENBERG (Wolfrath), bourgeois de Strasbourg, est auteur d'une traduction de l'*Amphitryon* de Plaute, publiée à Strasb., 1607, in-8°. Il descendait, selon toute apparence, de Cyriaque Spangenberg, de Nordhausen, qui mourut à Strasbourg en 1604, mais qui n'appartient pas, du reste, à la France.

SPECKLIN (Daniel), né en 1536 et mort en 1589, architecte de la ville de Strasbourg et auteur d'une *Carte de l'Alsace*, publiée en 1576, 3 feuilles in-fol., avait commencé une *Chronique de la ville de Strasbourg*, que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Les matériaux, formant deux volumes, qu'il avait recueillis pour cet ouvrage, ont été légués à la ville de Strasbourg par *Osée Schad*, et se conservent aujourd'hui aux Archives de cette ville,

ainsi que les *Remarques sur l'histoire de la Basse-Alsace*, du même écrivain.

SPENER (Philippe-Jacob), théologien protestant célèbre par l'heureuse influence qu'il a exercée, dans le XVII[e] siècle, sur l'église luthérienne, naquit, le 25 janv. 1635, à Ribauvillé, où son père, *Jean-Philippe* Spener, remplissait l'emploi d'archiviste. Comme il n'existait point d'école protestante dans sa ville natale, sa première éducation fut confiée aux soins de *Joachim Stoll* et de *Horb*, deux pasteurs aussi pieux qu'instruits, qui lui mirent de bonne heure entre les mains l'Ecriture sainte et les meilleurs ouvrages d'édification. Ces lectures dévotes, jointes aux exhortations de sa marraine, Agathe de Ribeaupierre, firent la plus vive impression sur le cœur de l'enfant et lui inspirèrent de bonne heure l'ardent désir de se consacrer au service de Dieu et de son Eglise.

A l'âge de quinze ans, le jeune Spener fut envoyé au gymnase de Colmar, où il se fit remarquer par une conception rapide et une mémoire excellente. En 1651, il partit pour Strasbourg, où, pendant deux ans, il suivit les cours de *Dannhauer* et de *Sébastien Schmid*, qui lui enseignèrent une vérité presque oubliée dans ce siècle d'ergotismes : c'est qu'il est plus nécessaire et plus profitable à un pasteur de l'Eglise chrétienne de se nourrir de la lecture de la Bible que des dissertations les plus subtiles des théologiens. Sans négliger les autres branches de la théologie, Spener s'appliqua donc avec beaucoup de zèle à l'hébreu et au grec, les deux langues saintes. Il couronna ses exercices académiques, en 1653, par une thèse *De conformatione creaturæ rationalis ad creatorem*. L'année suivante, son âge ne lui permettant point encore d'aspirer à une place dans l'Eglise, il accepta celle de gouverneur de deux jeunes seigneurs qui faisaient leurs études à l'université de Strasbourg. Leur père, le comte palatin de Birkenfeld, ayant exigé qu'il leur enseignât avant tout le blason et la généalogie, il se vit ainsi forcé, par le sot orgueil du prince, de s'occuper, pendant quelque temps, de deux sciences qui n'ont rien de commun avec la théologie, et il y fit de tels progrès qu'il devint un habile généalogiste. Au bout de deux ans, rendu à son indépendance, il se remit avec une nouvelle ardeur à la théologie, l'objet constant de ses préférences. En 1659, désirant perfectionner ses connaissances en hébreu et commencer l'étude de l'arabe, il partit pour Bâle où le savant Buxtorf professait, et où il soutint une nouvelle thèse, imp. sous ce titre : *Synopsis historiæ Gallo-Francicæ*, Basil., 1660, in-4°; puis il passa encore deux années à visiter les universités de Fribourg, de Genève, où il tomba dangereusement malade, et de Tübingue, où il se lia avec des savants distingués.

De retour à Strasbourg, il obtint, en 1663, à la recommandation de Dannhauer, une place de prédicateur sans charge d'âmes. Cet emploi lui convenait à tous égards : il lui laissait assez de loisirs pour qu'il pût à la fois travailler à accroître son savoir et se préparer à occuper dignement une chaire dans l'université, en donnant des leçons particulières de théologie, d'histoire, de géographie et de politique. Il se proposait, en effet, de suivre la carrière académique, vers laquelle ses goûts le portaient plutôt que vers la carrière pastorale; c'est pourquoi il prit, en 1664, le grade de docteur en théologie. Il soutint, à cette occasion, une thèse imp. sous ce titre : *Muhammedismus in angelis Euphratæis, Apoc. IX, 13 et seq., præmonstratus*, Arg., 1664, in-4°.

Spener souhaitait non moins vivement de ne pas s'éloigner de Strasbourg, qu'il aimait. Pendant deux années, il refusa toutes les places qu'on lui offrit de divers côtés; à la fin cependant, il se décida à accepter celle de pasteur à Francfort. Il arriva dans cette ville, le 20 juill. 1666, en un moment où la peste y exerçait ses ravages, et prit possession de sa chaire, le 1[er] août, par un sermon sur Rom. I, 16.

Ses prédications, quoique, à dire vrai,

elles ne brillassent pas par l'éloquence, ne tardèrent pas à attirer la foule ; elles plaisaient parce que l'orateur, méprisant le vain étalage d'érudition, les subtilités, les bizarreries, les attaques violentes contre les cultes dissidents qui remplissaient les sermons de ses confrères, s'attachait à prêcher la Bible et rien que la Bible. C'était une nouveauté pour presque tous ses auditeurs. Dans les commencements, il est vrai, il eut de la peine à se tenir en dehors de la route battue ; il ne sut pas éviter toujours l'écueil de la polémique ; mais les désagréments que lui attira un sermon, prêché en 1667, contre les Faux Prophètes, au nombre desquels il osa compter les Réformés, l'avertirent de se montrer à l'avenir plus circonspect et plus tolérant. On chercherait en vain un sermon de controverse dans le volumineux recueil : *Evangelische Glaubenslehre*, où il passe en revue tous les dogmes du christianisme ; mais il n'oublie jamais les applications pratiques qui découlent de son texte.

L'expérience ne tarda pas à apprendre à Spener que si l'orateur de la chaire n'obtient pas des résultats plus satisfaisants cela vient surtout de ce qu'il marche au hasard, parce qu'il lui est impossible de connaître les dispositions morales d'un troupeau nombreux. Pour obvier à cet inconvénient, il résolut, en 1670, après avoir toutefois pris l'avis de quelques autres ministres, d'établir chez lui, sous le nom d'assemblées de piété, *collegia pietatis*, des conventicules, dans lesquels il résumerait son sermon du dimanche ou expliquerait quelques versets de l'Evangile, en laissant à chacun des auditeurs (les femmes exceptées) la liberté de proposer ses doutes et de demander des éclaircissements, pourvu que les questions ne tendissent pas à satisfaire une vaine curiosité. Il espérait que ces réunions publiques nourriraient la piété renaissante, et son attente ne fut pas déçue. « L'œuvre du Seigneur, dit-il, prospéra à Francfort ; mais en même temps les contradicteurs se montrèrent. » On ne peut nier que depuis 1682, c'est-à-dire depuis que ces assemblées furent transférées dans le temple avec l'autorisation du magistrat, il ne s'y soit glissé des abus qui justifièrent en partie les attaques dont elles furent l'objet ; mais en faire retomber la responsabilité sur Spener, qui ne cessa de blâmer sévèrement les extravagances de ses disciples, c'est d'une souveraine injustice.

Au reste que l'on condamne ou que l'on approuve l'établissement de ces conventicules, que l'on y voie un empiétement sur les droits de l'église établie ou bien la mise en pratique d'un autre droit, de celui qu'ont tous les Chrétiens de travailler comme ils l'entendent à leur édification commune, toujours est-il que les assemblées de piété réveillèrent le sentiment religieux et contribuèrent puissamment à répandre parmi le peuple la connaissance des Ecritures. Ce qui y contribua aussi, ce fut le soin que Spener donna à la catéchisation. Les catéchismes n'étaient point, à cette époque, un résumé clair, simple, concis, des vérités de la religion chrétienne, c'étaient de vrais traités de controverse, par demandes et réponses, que les maîtres d'école forçaient les enfants à apprendre par cœur, sans aucun profit ni pour leur cœur ni pour leur intelligence. Trop sage pour condamner ouvertement ses collègues qui regardaient la catéchisation comme au-dessous de leur dignité, Spener voulut se charger lui-même de l'enseignement religieux de l'enfance, et son exemple ne tarda pas à porter ses fruits.

Dans tout ce qu'il avait entrepris jusque-là pour opérer dans l'église une réforme nécessaire, Spener avait agi avec tant de discernement, de prudence et d'habileté, il avait évité si attentivement de se présenter comme un réformateur et de toucher aux doctrines établies, qu'il n'avait point donné prise à la malveillance ou à l'envie. La première attaque dirigée contre lui, le fut, en 1679 seulement, par un nommé Dillfeld, et à l'occasion de la

réimpression (en 1675), sous le titre de Pia desideria, de la Préface mise par Spener à la Postille d'Arndt. Cet ouvrage n'était point une satire ; c'étaient, comme le titre l'indiquait, les pieux désirs d'un homme vertueux, d'un pasteur pénétré de la sainteté de sa mission, qui pratiquait lui-même ce qu'il demandait des autres. Il est vrai qu'on y trouvait de dures vérités à l'adresse des simples fidèles, et de plus dures encore à celle de leurs guides spirituels. Les magistrats eux-mêmes n'étaient pas ménagés ; l'auteur leur déclarait ouvertement que leur zèle, n'étant souvent que de la politique, nuisait à la religion plus qu'il ne la servait. Pour remédier à un état de choses déplorable, il était urgent, disait Spener, de réédifier l'Eglise sur le fondement de l'Ecriture, de rétablir le sacerdoce spirituel des communautés, d'élever les futurs ministres dans la piété, afin qu'ils prêchassent le christianisme dans la simplicité apostolique et que la religion chrétienne redevînt la religion du cœur et de la charité. Dans tous les temps, il s'est trouvé des hommes d'une piété sincère qui ont exprimé de semblables vœux. Récemment encore Arndt et Andreä avaient demandé ce que Spener réclamait ; mais ils s'étaient bornés à des désirs stériles, tandis que Spener mit courageusement la main à l'œuvre, et il réussit parce qu'il joignait à de rares talents et à de fortes convictions une grande habileté pratique et une profonde connaissance du monde. Pendant trente ans, sans se laisser arrêter par les clameurs de ses adversaires, il a constamment tendu au but qu'il s'était proposé, et tout en protestant modestement qu'il n'avait « ni la sagesse ni la force nécessaires pour jouer le rôle d'un réformateur, » il a fondé quelques institutions qui ont jeté de si profondes racines que la réforme s'est opérée, pour ainsi dire, d'elle-même. La Bible a repris le premier rang dans l'enseignement religieux ; la chaire a cessé de retentir d'anathèmes et de subtilités scolastiques ; on a compris qu'il vaut mieux parler au peuple de ses devoirs et lui enseigner à les pratiquer que de l'abêtir par des arguties ou d'exciter ses passions par des déclamations contre les hérétiques et les incrédules. Et en même temps que la morale expulsait du temple la polémique, la catéchétique se transformait de la manière la plus heureuse, et l'exégèse, devenant plus indépendante dans les écoles, brisait les liens de la tradition et reprenait la place qui lui appartient.

Tels furent les services rendus par Spener. Il n'a émis que peu ou point d'idées nouvelles, il n'a point touché aux doctrines reçues, nous le répétons, mais il a ramené la prédication chrétienne à son but véritable, l'édification ; il a remis en honneur la lecture de la Bible et il a tiré l'exégèse du honteux oubli où elle était tombée, réformes salutaires qui s'opérèrent graduellement, de proche en proche, par l'exemple plutôt que par les préceptes, mais non pas sans opposition de la part de ceux dont la paresse s'accommodait des abus existants ou dont les préjugés s'effarouchaient à l'idée d'une réforme. Cette opposition éclata surtout lorsque Spener, devenu, en 1686, prédicateur de la cour de Dresde, confesseur de l'électeur et membre du consistoire supérieur, usa de l'autorité que sa position lui donnait pour améliorer l'enseignement théologique dans l'université de Leipzig. Il avait hésité près de deux ans à accepter cette place éminente qui lui fut offerte, dès 1684, à la recommandation de Seckendorf, et il ne s'y était décidé qu'après avoir consulté cinq ecclésiastiques qui s'accordèrent à lui présenter cette vocation comme divine. Il n'eut pas trop à s'applaudir d'avoir suivi leur avis. Prenant au sérieux tous ses devoirs et oubliant, dans la candeur de son âme, que les princes prétendent jouir de grands priviléges, il s'avisa, au mois de février 1689, d'adresser à son pénitent Jean-George III une lettre respectueuse, mais énergique, pour lui

reprocher le débordement de ses mœurs et lui mettre sous les yeux l'état de sa conscience. L'électeur s'irrita ; il ne lui permit plus de paraître en sa présence et affecta de ne plus assister à ses sermons. Sa disgrâce fut le signal des plus vives attaques de la part surtout de Carpzov, professeur à l'université de Leipzig, pour qui Spener avait été « un zélé serviteur de Dieu » jusqu'au moment où il avait pris la place de premier prédicateur de la cour, à laquelle il prétendait lui-même. Sa haine s'exhala par les plus violentes sorties contre les colléges bibliques, *collegia biblica*, que les étudiants de l'université avaient formés, en 1687, sous la direction du célèbre Franke et d'autres disciples de Spener, dans le but de s'occuper en commun de l'interprétation des Livres saints. Il est vrai que quelques-uns de ces jeunes gens affectaient de se distinguer par un rigorisme qui pouvait faire naître le soupçon d'hypocrisie ; toutefois il était injuste de reprocher leurs ridicules à Spener, qui ne cessa de condamner ces dangereuses exagérations comme une ruse de Satan pour détruire son œuvre. Mais l'esprit de parti se soucie peu de la vérité et de la justice. Les accusations de fanatisme et de séparatisme continuèrent donc de plus en plus violentes, et ses ennemis en vinrent jusqu'à demander sérieusement que les Piétistes, nom sous lequel on commençait à désigner ironiquement ses disciples, fussent exclus de la Paix de religion comme sectateurs d'une religion nouvelle. Après que Spener eut quitté Dresde, en 1691, pour accepter la place d'inspecteur et de premier pasteur de l'église de Saint-Nicolas à Berlin, que lui fit offrir l'électeur de Brandebourg, ses ennemis redoublèrent d'acharnement. L'université de Wittenberg s'unit à celle de Leipzig et dénonça à l'Eglise 264 propositions hérétiques tirées des livres de Spener. Mais aussi quelle ne devait pas être la colère des deux facultés orthodoxes, depuis que la fondation (1694) de l'université de Halle, où furent placés comme professeurs Francke, Breithaupt et d'autres amis de Spener, leur enlevait un grand nombre de leurs étudiants ?

Tant que Spener vécut, son esprit de douceur et de modération contint ses disciples dans de certaines bornes ; mais après sa mort, arrivée le 5 fév. 1705, l'esprit d'exagération et d'exclusivisme se développa rapidement au milieu d'une lutte ardente. Aux subtilités dogmatiques qui avaient retenti si longtemps dans la chaire, les Piétistes substituèrent de larmoyantes homélies sur la corruption de la nature humaine et la justification par la mort expiatoire du Christ, tournant perpétuellement dans le même cercle, comme si le christianisme se réduisait à ces deux dogmes-là. Un orgueilleux esprit de secte s'empara d'eux au point qu'ils en vinrent à se considérer comme les seuls élus. Quelques-uns s'abandonnèrent à des espérances fanatiques ; pour un grand nombre, la piété se réduisit aux signes extérieurs d'une dévotion pleine de morgue ; mais l'équité exige que l'on ne rende pas tout un parti responsable des extravagances de ses hypocrites.

Rien d'ailleurs n'était plus éloigné de l'hypocrisie que la piété de Spener, dont toutes les actions portent le cachet de la simplicité, de la candeur, d'une humilité vraiment chrétienne. Sa modestie n'était surpassée que par sa bonté ; quoiqu'il ait été souvent la dupe de faux amis et d'intrigants, il ne se lassa jamais de faire le bien. La violence même de ses ennemis ne put le faire sortir de son caractère : Ils se laissent aveugler par leurs passions, disait-il, ils sont remplis de préjugés contre moi ; mon devoir est de les éclairer et non de les faire rougir. Aussi usa-t-il toujours de beaucoup de ménagements envers ses adversaires, et même sur son lit de mort, il exhortait encore ses collègues à la tolérance et au pardon des injures.

Doué d'une imagination très-vive, Spener avait, dans sa jeunesse, aimé

passionnément la poésie; mais arrivé à l'âge mûr, il avait renoncé au culte des Muses et brûlé tous les vers qu'il avait composés, à l'exception d'un très-petit nombre où l'on reconnait un esprit grave et sérieux. Ses connaissances étaient très-étendues dans la plupart des branches de la théologie; cependant l'exégèse avait ses préférences; aussi avait-il principalement dirigé ses études vers les langues qui pouvaient l'aider à pénétrer le sens des Livres saints. La Bible était sa lecture favorite, la prière son occupation la plus chère. Ses talents cependant, son activité infatigable et ses qualités personnelles n'auraient pas suffi pour le rôle auquel la Providence le destinait, s'il n'avait possédé en même temps un esprit essentiellement pratique, un jugement ferme et pénétrant, une grande connaissance des hommes, l'expérience des choses du monde, et l'art d'exposer ses idées dans un style naïf, clair, naturel, qui les mettait à la portée de tous.

Spener avait épousé à Strasbourg, en 1664, *Susanne Erhardt*, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres deux fils, nommés Christian-Maximilien et Jacques-Charles, professeurs et auteurs estimés, sur qui nous aurons à revenir.

Notice bibliographique.

I. *Sylloge genealogico-historica*, Francof., 1665; 1677, in-8°. — Ouvrage plein d'érudition, comme tous ceux que Spener a écrits sur cette matière. On admire la sagacité et la critique qu'il apporte dans la discussion des problèmes historiques.

II. *Christlich. Abschieds-und Anspruchs-Predigt in Strasburg und Franckfurt, von der göttlich. Gerichte Gedächtniss und der seligmach. Krafft des Evangelii*, Frankf., 1666, in-4°.

III. *Predigt von nothwendig. Fürsehung vor falschen Propheten*, Frankf., 1668, in-4°.

IV. *Commentarius historicus in insignia domûs Saxonicæ*, Francof., 1668, in-4°.

V. *Theatrum nobilitatis Europeæ*, Francof., 1668-78, 2 vol. in-fol.

VI. *Von der Liebe Gottes*, Frankf., 1670, in-24.

VII. *Der Gläubigen ewiges Leben*, Frankf., 1671, in-24. — Quatre sermons sur Jean III, 16.

VIII. *Predigten II von der Pharisäer ungültiger und frommer Kinder-Gottes wahrer Gerechtigkeit*, Frankf., 1672, in-24.

IX. *Drey christ. Predigten von Versuchungen*, Frankf., 1672, in-12; 1673, in-24; 1712, in-12; 1716, in-8°.

X. *Lehr-Beicht-und Bettbüchlein*, Frankf., 1673, in-24; 1685, in-12.

XI. *Das von den Gläubigen durch Christum abgewendete und auf den Ungläubigen liegende göttliche Gerichte, aus Joh. III*, 17-18, Frankf., 1675; 1687, in-24.

XII. *Pia desideria oder hertzliches Verlangen nach gottgefälliger Besserung der Evangelischen Kirchen*, Frankf., 1675; 1676; 1677, in-12; en latin, 1678, in-12; dern. édit., Dresd., 1846.

XIII. *Einfältige Erklärung der christl. Lehre nach der Ordnung des Catechismi Lutheri*, Frankf., 1677, in-12, et plusieurs fois depuis.

XIV. *Das geistliche Priesterthum*, Frankf., 1677, in-12; 1687, in-12; Stuttg., 1851, in-8°.

XV. *Sendschreiben an einen auswärtigen Theologum wegen seiner Lehre und Collegiorum pietatis*, Frankf., 1677, in-12.

XVI. *Christliche Leichenpredigten*, Vol. I, Frankf., 1677; — Vol. II, Ibid., 1684; — Vol. III et IV, Ibid., 1693; — Vol. V et VI, Ibid., 1696; — Vol. VII, Ibid., 1697; — Vol. VIII, Ibid., 1698; — Vol. IX, Ibid., 1699; — Vol. X, Ibid., 1700; — Vol. XI, Ibid., 1702; — Vol. XII, Ibid., 1703; — Vol. XIII, Ibid., 1707, in-4°.

XVII. *Busspredigten*, Vol. I, Frankf., 1678; — Vol. II, Ibid., 1686; — Vol. III, Ibid., 1710, in-4°.

XVIII. *Erörterung dreyer Lehr-Puncte : 1° Ob ein gläubiger Christ*

könne sagen : Ich bin Christus? — 2° *Ob ein Wiedergebohrner Sünde thue?* und — 3° *Ob die Lehre von der Erbsünde dem Sündigen Thür und Thor aufthue?* Mörseb., 1678, in-4°.

XIX. *Die Ursachen der Seligkeit und der Verdamniss, II Predigten aus Matt. VI,* Frankf., 1679; 1680, in-24.

XX. *Des thätigen Christenthums Nothwendigkeit und Möglichkeit, in einem Jahrgang über die sonntägliche und festtägliche Evangelien, darinnen eingangsweise die Epistel Pauli an die Römer und zwo Episteln Pauli an die Corinthier kurtz erkläret werden,* Frankf., 1679 (1677, selon d'autres); 1687; 1721, in-4°.

XXI. *Historia insignium illustrium seu operis heraldici Pars specialis,* Francof., 1680; — *Pars generalis,* Ibid., 1690, in-fol.; réimp. en 1717.

XXII. *Die allgemeine Gottesgelahrtheit aller gläubigen Christen und rechtschaffenen Theologen,* Frankf., 1680; 1693; 1705; 1713, in-12.

XXIII. *Von der Vereinigung mit Christo, aus Ephes. V, 32,* Frankf., 1681, in-4°.

XXIV. *Predigten von der Rechtfertigung, aus Rom. VIII, 3-4,* Frankf., 1682, in-24.

XXV. *Tabulæ catecheticæ,* Francof., 1683, in-fol.; réimp. plusieurs fois avec des additions, et trad. en allem., 1713.

XXVI. *Laubachisches Denckmahl, oder Lehre vom Weg zum Himmelreich,* Frankf., 1683, in-24.

XXVII. *Die evangelische Glaubens-Gerechtigkeit,* Frankf., 1684, in-4°.

XXVIII. *Aufmunterung zur Beständigkeit in der reinen Lehre des Evangelii und christicher Unterricht von seliger Wiederkehr zu der evangelischen Wahrheit,* Frankf., 1684; 1698; 1718, in-12; Tüb., 1742, in-12.

XXIX. *Klagen über das verdorbene Christenthum Rechter-und Missbrauch,* Frankf., 1684, in-12; Quedlimb., 1696, 4°; Königsb., 1737, 8°.

XXX. *Die lautere Milch des Evangelii,* Frankf., 1685, in-12; Berlin, 1717, in-8°; Stuttg., 1730, in-12.

XXXI. *Der innerliche und geistliche Friede, oder der Friede Gottes,* Frankf., 1686; 1690, in-12; Halle, 1730, in-8°.

XXXII. *Natur und Gnade, oder der Unterschied der Werke, so aus den Gnadenwürkungen des heiligen Geistes herkommen,* Frankf., 1687; 1697; 1705, in-12; 1714, in-8°; 1733, in-8°; trad. en latin, Francof., 1711, in-8°.

XXXIII. *Evangelische Glaubenslehre, in einem Jahrgang der Predigten bey den sonn-und festäglichen ordentlichen Evangelien vorgetragen,* Frankf., 1688, in-4°; Halle, 1741, 4°.

XXXIV. *Sciagraphia doctrinæ fidei evangelicæ,* Francof., 1688, in-8°. — Résumé du N° précédent. M. Jung nous en indique une édit. de 1683.

XXXV. *Catechismus Predigten über die fünf Hauptstücke des Catechismi und Haustafel,* Frankf., 1689, in-4°; Halle, 1727, in-4°.

XXXVI. *Illustriores Galliæ stirpes tabulis genealogicis comprehensæ,* Francof., 1689, in-fol.

XXXVII. *Theologisches Bedenken über den von einigen des Hamburg. ministerii publicirten neuen Religions-Eid,* 1690, in-12.

XXXVIII. *Tabulæ hodosophicæ Dannhaueri,* avec une préface *De impedimentis studii theologici,* et un appendice de trois *Epistolæ,* Francof., 1690, in-4°; 1734, in-8°.

XXXIX. *Die Freyheit der Gläubigen von dem Ansehen der Menschen in Glaubenssachen,* Frankf., 1691, 4°.

XL. *Evangelische Lebenspflichten in einem Jahrgang der Predigten bey den sonn-und festtägl. Evangelien vorgetragen,* Frankf., 1692; 1707; 1715, in-4°; Berlin, 1727; 1743; 1761, in-4°.

XLI. *Erklärung des Verstands der von Luthero gebrauchten Formul, dass ein Gläubiger sagen könne, ich bin Christus,* Frankf., 1692, in-4°.

XLII. *Der Sieg der Wahrheit und Unschuld gezeiget in einer gründlichen Beantwortung D. Mayers,* Berl.,

1692, in-12. La 1re édition parut à Francf., 1690, in-4°.

XLIII. *Drey christlich. Predigten von des wahren Christenthums Art, Pflichten und Vortheil, so dann der ewigen Gottheit J.-Ch.*, Frankf., 1692, in-12.

XLIV. *Gründliche Beantwortung einer mit Lästerungen angefüllten Schrift, unter den Titul :* Ausführliche Beschreibung des Unfugs, etc., Frankf., 1693, in-4°; 1695, in-4°.

XLV. *Trausermones bey Copulations actibus*, Frankf., 1693; 1719, in-4°. — M. Jung cite une édit. de 1691.

XLVI. *Sprüche heiliger Schrift, welche von Weltleuten mehrmal zur Hegung der Sicherheit und wider die so Nothwendigkeit als Möglichkeit des wahren innerlichen und thätigen Christenthums missbraucht zu werden pflegen, kürzlich aber gründlich gerettet*, Frankf., 1693; 1705, in-12; Braunsw., 1731, 8°; Berl., 1837, 8°.

XLVII. *Behauptung der Hoffnung künftiger besserer Zeiten in Rettung des insgemein gegen dieselbe unrecht angeführten Spruchs Luc. XVIII, 8*, Frankf., 1693, in-12.

XLVIII. *Beantwortung dessen was A. Pfeiffer und J.-G. Neumann der Hoffnung besserer Zeiten entgegen zusetzen*, Frankf., 1694; 1697, in-12.

XLIX. *Aufrichtige Uebereinstimmung mit der Augspurg. Confession zu nöthiger Vertheidigung seiner reinen Lehre*, Frankf., 1695, in-4°.

L. *Das freudige Gewissen wider D. Schelwigs Zunöthigungen*, Berlin, 1695, in-4°.

LI. *Die freudige Gewissensfrucht in Ablehnung derer von Schelwig gegen ihn geführten Beschuldigungen*, 1695, in-4°.

LII. *Der evangel. Kirchen Rettung von falscher Beschuldigung der Trennung und Gemeinschaft mit allen Ketzereyen*, Frankf., 1695, in-4°.

LIII. *Hochwichtiger Articul von der Wiedergeburt, deren Ursachen, Mitteln, Art, Pflichten, Würden, und andern dahin gehörigen Materien*, Frankfurt, 1695, in-4°; 1715, in-4°.

LIV. *Evangelische Glaubenstrost aus den göttlichen Wohlthaten und Schätzen der Seligkeit in Christo, in einem Jahrgang der Predigten gezeiget und vorgetragen*, Frankf., 1695; 1711, in-4°; Berlin, 1727, in-4°. La 1re édit. parut à Francf., 1689, in-4°.

LV. *Der Wahre seligmachende Glaube : dessen eigentliche Art und Beschaffenheit*, Frankf., 1696, in-4°.

LVI. *Gründliche Vertheidigung seiner Unschuld und der unrecht beschuldigten sogenannten Pietisten*, Stargard, 1696, in-4°.

LVII. *Duplica auf D. Alberti ausführl. Gegenantwort*, Frankf., 1696, in-4°.

LVIII. *Gewissensrüge an D. Schelwig über dessen Itinerarium antipietisticum*, Berlin, 1696, in-4°.

LIX. *Eilfertige Vorstellung dass Schelwig in der sogenannten sectirischen Pietisterey auf die, welcher er derselben anklagt, nichts sectirisches gebracht habe*, Halle, 1696, in-4°.

LX. *Vom Gebrauch und Missbrauch des Beichtwesens*, Berlin, 1696, in-12.

LXI. *Wahrhafte Erzählung dessen was wegen des sogenannten Pietismi in Deutschland vor einiger Zeit vorgegangen*, Frankf., 1697; 1698, in-12.

LXII. *Erklärung der Epistel an die Galater*, Frankf., 1697; 3e édit., 1714, in-4°. — Commentaire fort estimé.

LXIII. *Völlige Abfertigung D. Schelwigs, in gründlicher Beantwortung dessen genannter gewissenshafter Rüge*, Frankf., 1698, in-4°.

LXIV. *Joannis erste Epistel nach ihrem Wortverstand*, Halle, 1699; 1711, in-4°.

LXV. *Berumtes Busgebeth des heiligen Propheten Daniels cap. IX, 1-23, in XXI Predigten*, Frankf., 1700, in-4°.

LXVI. *Theologische Bedenken*, 1re part., Halle, 1700; — 2e part., Ibid., 1701; — 3e part., Ibid., 1702, in-4°. Après la mort de l'auteur, on augmenta ce précieux répertoire de casuistique, où les cas de conscience les plus

difficiles sont résolus avec un rare discernement, beaucoup de sagesse et une profonde érudition, de ses *Consilia et judicia theologica latina*, imp. à Francf., 1709, in-4°, de ses *Letzte theologische Bedenken*, en trois parties, publiés avec une préface du baron de Canstein, Halle, 1721, in-4°. Le tout ensemble forme cinq vol. in-4°. Hennike en a donné un abrégé, Halle, 1832.

LXVII. *Das Gericht der Verstockung in einer Buspredigt fürgetragen, mit angehängter Erklärung seiner Lehre von dem allen Menschen gesetzten Gnadenziel*, Frankf., 1701, in-4°.

LXVIII. *Geminum de athei conversione judicium*, Halæ, 1703, in-4°; en allem., Hamb., 1706, in-8°.—Extrait du Theolog. Bedenken.

LXIX. *Predigten über J. Arndts geistreiche Bücher vom wahren Christenthum*, Frankf., 1706; Leipz., 1711, 4°; Berl., 1841-42, 2 vol. in-4°.

LXX. *Vertheidigung des Zeugnisses von der ewigen Gottheit unsers Herrn J.-Ch., als des eingebohrnen Sohns vom Vater*, Frankf., 1706, in-4°. — Publié par Paul Antoine avec une préface. Un extrait en a été publ., Gotha, 1711, et Erfurt, 1714, in-8°.

LXXI. *Lauterkeit des evangel. Christenthums in auserlesenen Predigten über die ordentl. sonn-und festtägl. Evangelien*, Halle, 1706, 4°;—2e partie, Halle, 1709, 4°; nouv. édit., 1732.

LXXII. *Erklärung der Epist. an die Epheser und Colosser*, Halle, 1730, 4°. La 1re édit. parut en 1699; la 2e en 1706, *nebst Speners Pastoral-Predigten*.

LXXIII. *Christliche Passions-Predigten*, Frankf., 1709, in-4°.

LXXIV. *Güldenes Gebets-Kleinod*, Leipz., 1710, in-12.

LXXV. *Vorstellung des Ungrundes unterschiedl. päbstl. Lehren*, Halle, 1714, in-8°; 1718, in-8°.

LXXVI. *Gedanken von der Catechismus-Information*, Halle, 1715, in-8°.

LXXVII. *Reisepostill*, Leipz., 1715, 8°

LXXVIII. *Evangelische und apostolische Sonntagsandachten*, Frankf., 1716, in-4°.—Apparemment le même ouvrage que *Soliloquia et meditationes sacræ*, Francof., 1716, in-8°.

LXXIX. *Vom Amt der Versöhnung*, Frankf., 1716, in-8°.

LXXX. *Theoria insignium*, Francof., 1717, 2 vol. in-fol.

LXXXI. *Anweisung wie ein Christ in seinem Leben gegen Gott und dem Nächsten sich verhalten soll*, Frankf., 1730, in-8°.

LXXXII. *Schriftmäss. Betrachtungen von der Gnadenkindschaft eines gläubigen Christen*, Leipz., 1741, 8°.

LXXXIII. *Kleine geistliche Schriften*, Magd et Leipz., 1741-42, 2 part., in-4°.— Recueillis et publiés par l'abbé Steinmetz.

LXXXIV. *Ausübung des wahren Christenthums*, Frankf., 1749, in-8°. La 1re édit. est de 1726.

LXXXV. *Von der römischen Kirche Ablass und Jubeljahr nach den Gründen göttlichen Worts*, Frankf., 1750.

Cette liste, qui nous a coûté beaucoup de temps et de recherches, n'était pas complète, nous le savions en la livrant à l'impression. Mais comme il nous était impossible de la compléter au moyen des ressources très-bornées qu'offrent les bibliothèques de Paris en fait de littérature allemande, nous nous sommes adressé à M. *Jung*, professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, avec la conviction qu'il ne nous refuserait pas ses bons offices dans l'intérêt d'un ouvrage pour lequel il a toujours témoigné de la sympathie. Notre attente n'a point été déçue, nous ne saurions lui exprimer trop vivement notre gratitude pour la peine qu'il s'est donnée; car nous savons combien un pareil travail est fatigant. La longue liste qu'il a dressée avec beaucoup de soin, est arrivée encore à temps pour nous permettre d'ajouter à la nôtre les titres exacts de cinquante-six ouvrages de Spener, dont quelques-uns seulement sont signalés, d'une manière incomplète, par Jöcher. Les voici :

LXXXVI. *Tabulæ chronologicæ*, Stuttg., 1660, in-8°.

LXXXVII. *Christi Unschuld und Christen Pflicht nach Gottes Wort zu richten*, Frankf., 1677, in-24.

LXXXVIII. *Geistliche Anfechtung der Kinder Gottes gegen ihre Ende*, Frankf., 1678, in-24.

LXXXIX. *Wahrer Sünden-Spiegel*, Frankf., 1679, in-24.

XC. *Abdruck eines christ. Bedenkens : was eine Obrigkeit bei ihren Unterthanen, so anderer Religion sind, zu thun habe*, 1684, in-12.

XCI. *Von der Kinder-Tauffe*, Frankf., 1684, in-12.

XCII. *Examen contra Simon.*, Frankf., 1684, in-12.

XCIII. *Wahrer Dienst der Gläubigen*, Frankf., 1684, in-12.

XCIV. *Frankfurt. Denkmal. Abschieds-Predigt*, Frankf., 1686, in-12.

XCV. *Das Amt des heiligen Geistes im Werk unserer Seligkeit. Gast-Predigt*, Leipz., 1687, in-12.

XCVI. *Bedenken über drei Fragen*, Frankf., 1687, in-12.—Peut-être une réimp. du No XVIII.

XCVII. *Die christliche Pflicht der Geduld im Leiden, aus Joh. XVI*, 5-15, Leipz., 1688, in-4°.

XCVIII. *Capita doctrinæ et praxis christianæ insignia*, Francof., 1689, 8°.

XCIX. *Die schuldige Pflicht christ. Prediger und Zuhörer, zwei Investitur-Predigten*, Leipz., 1689, in-12.

C. *Antwort auf des Hamburg. ministerii Schutzschrift*, Frankf., 1690, 4°.

CI. *Liebe der Welt*, Frankf., 1690. in-12.

CII. *Nützliches Lesen der heilig. Schrift*, Leipz., 1690, in-12.

CIII. *Rettung seiner Lehre wider Dan. Hartnocken*, Frkf., 1690, in-12.

CIV. *Vereinigung Christi und seiner Kirche*, Hamb., 1690, in-8°.— Peut-être le No XXIII.

CV. *Pauli Epistolæ ad Romanos et Corinthios illustratæ*, Francof., 1691, in-8°; publ. en allem. par Schott, Halle, 1839 ; 2e édit., 1852, in-8°.

CVI. *Dresdnischer Abschied, Berlinischer Anspruch*, Frkf., 1691, in-12.

CVII. *Die Seligkeit der Kinder Gottes in dem Reiche der Gnade*, Frankf., 1692, in-12 ; Berlin, 1836, in-8°.

CVIII. *Erklärung was von Erscheinungen und Gesichtern zu halten*, Frankf., 1693, in-4°.

CIX. *Schriftmässiger Kern evangelischer Andachten*, Magd., 1693, in-8°.

CX. *Rettung contra J. Simonis Tractatus* : Grosse Leute fehlen auch, Frankf., 1694, in-4°.

CXI. *Beantwortung D. Pfeiffers, Klugheit der Gerechten*, Frankf., 1694, in-12.

CXII. *Aufrichtige Lehr-Sätze und unrichtige Gegensätze der Wittenb. Theologorum*, Frankf., 1695, in-4°.

CXIII. *Die Wohlthaten Gottes in der Reformation Lutheri*, Halle, 1695, 4°.

CXIV. *Die beste Mitgabe der Jugend*, Nürnb., 1695, in-12.

CXV. *Freudiger Gegenbericht auf D. Neumanns Bericht*, Berlin, 1696, in-12.

CXVI. *Vier sonderbare Predigten*, Berlin, 1696, in-12.

CXVII. *Erklärung des Verstandes: Ich bin nicht Christus*, Quedlinb., 1696, in-4°.

CXVIII. *Christliche Verpflegung der Armen*, Frankf., 1697, in-12.

CXIX. *Rettung der gerechten Sache*, Frankf., 1697, in-12.

CXX. *Pharisaismus in scepticismo D. Pfeiffers*, Frankf., 1697, in-12.

CXXI. *Völlige Abfertigung D. Pfeiffers*, Frankf., 1697, in-12.

CXXII. *Langtagspredigt über Matt. XXII*, 21, *in Dresden gehalten*, Frankf., 1698, in-4°.

CXXIII. *Historie der Wiedergebornen*, Frankf., 1698, 3 vol. in-8°.

CXXIV. *Geistliche Anfechtung P. Dockens*, Frankf., 1698, in-12.

CXXV. *Göttliche Strafgericht unserer Zeit*, Frankf. 1698, in-12.

CXXVI. *Geistreiche Schriften*, Frankf., 1699, in-4°; nouv. édition augm., Magdeb., 1742, 2 vol. in-4°.

CXXVII. *Die von Johanne den Kindern Gottes verleidete Liebe der Welt. Drei Predigten über I Joh. II*, 15-17, Frankf., 1698, in-12.

CXXVIII. *Unterricht vom christl. Glauben der Sünden, Busse und heilig Abendmahls*, Frankf., 1700, in-12.

CXXIX. *Das Ende mit Schrecken*, Frankf., 1701, in-4°.

CXXX. *Neujahrs-Geschenck contra Neumann und Grapium*, Frankf., 1701, in-4°.

CXXXI. *Dass unser Herr Jesus der wahre Messias sei*, Frkf., 1701, in-12.

CXXXII. *Göttliche Gültigkeit der Kinder-Taufe*, Frankf., 1701, in-12.

CXXXIII. *Die neue Creatur*, Frankf., 1702 in-8°.

CXXXIV. *Vier Predigten. Von der Kinder-Taufe, Gnaden-Wahl und Seligkeit*, Frankf., 1708, in-12.

CXXXV. *Der Spenerschen Schriften Kern und Safft*, Erfurt, 1708, in-8°; Stuttg., 1714, in-8°.

CXXXVI. *Das königliche Priesterthum*, Frankf., 1710, in-12.

CXXXVII. *Ewiges Leben, also hat Gott die Welt geliebet*, Frankf., 1711, in-12.

CXXXVIII. *Gewissens-Prüfung eines jeden Haupt-Standes und Todes-Betrachtung*, Jetzstadt, 1719, in-12.

CXXXIX. *Zeugniss von der Gestalt eines studiosi theologiæ*, Leipz., 1728, in-8°.

CXL. *Tugend-Spiegel christicher Jungfrauen*, publ. par Hildenbrand, Augsb., 1738, in-8°.

CXLI. *Das christliche Priesterthum aus göttlichem Wort beschrieben*, Berlin, 1830, in-8°.

A ce long catalogue, nous ajouterons quelques ouvrages signalés par Jöcher, dont nous n'avons trouvé mention nulle part ailleurs : *Diss. de tubâ sextâ ex Apoc. IX*, 13 *seqq.*; *De Ecclesiâ Waldensium orthodoxiæ lutheranæ teste et sociâ*; *Nothwendigkeit der Vereinigung der irdischen und himmlischen Zeugen*; *Göttliche Erleuchtung*; *Zuschrifft an seine Tochter von den nöthigen Pflichten einer Priester-Frau*; *Der göttliche Wille als die Regel aller Gebete*; *Gespräch eines Kindes mit seiner Mutter*; *Unwidersprechliche Beweis-Gründe von der Wahrheit und Gewissheit den heilig. Schrifft*; *Erörterung was vom Exorcismo zuhalten*; *Erörterung der Frage : Ob die Collegia pietatis nothwendig und nützlich sind?*; *Bericht und Erinnerung auf A. C. Kotthens Schrift : Imago pietismi*. Enfin Spener a donné des éditions, en les enrichissant de Préfaces, de divers ouvrages de Luther, Tauler, Arndt, Köpcken, etc. On trouve quelques *Lettres* de lui dans les Amænitates literariæ de Schelhorn.

I. Né à Francfort-sur-le-Mein, le 31 mars 1678, Christian-Maximilien Spener s'appliqua d'abord à l'étude des sciences politiques sous la direction de son père, qui le mit plus tard au gymnase de Merseboürg, puis à la Fürsten-Schule de Grimma. La faiblesse de sa constitution ne lui permettant pas d'embrasser la carrière à laquelle il était destiné, il se rendit, en 1697, à l'université de Giessen, où il étudia la médecine et où il prit le bonnet de docteur. Il partit ensuite pour Strasbourg afin d'y suivre la clinique des hôpitaux, visita les principales universités de la Hollande pour perfectionner ses connaissances, et alla s'établir, en 1701, à Berlin, où il fut nommé médecin de la Cour. Vers le même temps, il devint membre de l'Académie des Curieux de la nature et de la Société des sciences de Berlin, et fut agrégé au Collége médical. Nommé, en 1703, professeur de généalogie, d'héraldique et de philosophie à la nouvelle académie des nobles, il obtint, l'année suivante, la charge de premier héraut d'armes et le titre de conseiller de cour. En 1711, le roi de Pologne, en qualité de vicaire de l'Empire, le créa comte palatin. En 1713, Spener fut chargé de la chaire d'anatomie au théâtre anatomique récemment fondé; mais il ne l'occupa pas longtemps, étant mort le 5 mai 1714, à l'âge 37. Il a laissé en manuscrit beaucoup d'ouvrages sur l'héraldique et la généalogie; mais il n'a presque rien publié. Outre une *Epistola de novo hæmorrhoidum cœca-*

rum remedio, imp. à Amst., 1700, in-4°, nous ne connaissons de lui qu'une trad. allemande avec annotations de la Myographia nova, de Brown, Berlin, 1704, in-fol.

II. C'est aussi à Francfort, le 1 fév. 1684, que naquit Jacques Charles Spener, docteur en droit et professeur à Wittenberg. Destiné au ministère évangélique, le jeune Spener eut son père pour premier maître. En 1699, il entra au gymnase de Gotha, qu'il quitta, en 1701, pour aller étudier la théologie à Halle. En 1705, la mort de son père l'ayant appelé à Berlin, il profita de son séjour dans cette ville pour se faire émanciper, puis il retourna à Halle; mais comme il ne se sentait aucune vocation pour la carrière pastorale, il abandonna la théologie pour la jurisprudence, qu'il alla étudier, en 1706, à Helmstädt. L'année suivante cependant, nous le retrouvons à Halle, où il soutint sa thèse pour le grade de maître-ès-arts. Dans les premiers mois de 1708, la passion des voyages le conduisit en Hollande; il y suivit pendant quelques mois les cours des universités de Leyde et d'Utrecht, et s'embarqua pour l'Angleterre, où il passa une année à fouiller dans les dépôts littéraires. Une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau, le força à quitter un pays dont le climat ne lui convenait pas, pour retourner en Allemagne, en juin 1709. Il se rendit d'abord auprès de son frère Christian-Maximilien; mais n'ayant point trouvé à s'employer en Prusse, il accepta la place de professeur extraordinaire de droit à l'université de Halle. Il en prit possession au mois de mars 1710. Peu de temps après, il épousa *Hélène-Catherine von Huyssen*, dont il eut un fils, PHILIPPE-LOUIS, docteur en droit, qui s'établit à Lubeck. Ce mariage l'ayant conduit à Essen, d'où était sa fiancée, il profita du voisinage de la Hollande pour aller se faire recevoir docteur à Leyde. En 1718, il quitta Halle pour Wittenberg, où la place de professeur du droit féodal lui était offerte, et en 1719, il joignit à cette chaire celle d'histoire. En 1726, la Société royale des sciences de Berlin se l'associa. L'année suivante, il fut nommé membre de la cour supérieure de justice. Au mois de mars 1728, par suite d'excès de travail, il éprouva une attaque d'apoplexie qui se renouvela fréquemment et finit par l'enlever, le 12 juin 1730, à l'âge de 47 ans. On a de lui :

I. *Historia doctrinæ de temperamentis hominum*, Hal. Magd., 1704, in-4°.

II. *Diss. philosophica de studii sapientiæ impedimentis*, Hal. Magd., 1707, in-4°.

III. *Abriss zu einer zuverlässigen Betrachtung der vornehmsten Europäischen Reiche und Staaten*, Halle, 1710; 1717, in-8°.

IV. *Historiæ Germaniæ universalis et pragmaticæ perpetuis cum notis libri VI priores*, Lips. et Halæ, 1716, in-8°.—*Libri posteriores*, 1717.

V. *Notitiæ Germaniæ antiquæ ab ortu reipublicæ ad regnorum germanicorum in romanis provinciis stabilimenta, Germaniæ et germanicarum civitatum statum et conditionem plenè declarans. Accessit conspectus Germaniæ mediæ, qualis sæculo VI et paulò post sequentibus sæculis fuit*, Halæ Magd., 1717, in-4°. — Ce savant ouvrage devait avoir trois vol.; la suite n'a pas paru.

VI. *Prog. von der Vortrefflichkeit der teutschen Reichshistorie*, Halle, 1717, in-4°.

VII. *Teutscher Reichs-und Fürstenstaat*, Halle, 1718-20, 2 vol. in-8°.

VIII. *Prog. de primis vestigiis feudorum in germanicâ antiquitate investigandis*, Witteb., 1718, in-4°; Halle, 1719, in-4°.

IX. *Examen longobardicæ doctrinæ de feloniâ ad status Imperii communiter applicatæ*, Witt., 1718. — Cette dissert. lui attira beaucoup de tracasseries de la part de ses collègues.

X. *Diss. de tacitâ remissione feloniæ*, Witt., 1719, in-4°.

XI. *Prog. in quo disquiritur an summa statuum Imperii in feudis libertas eò in regulâ protendenda sit, ut om-*

nino de successionibus disponendi, feminisve eas relinquendi, plenâ gaudeant facultate? Witt., 1719, in-4°.

XII. *Prog. de vero usu atque auxiliis jurisprudentiæ in historiâ*, Witt., 1719, in-4°.

XIII. *Primitiæ observationum historico-feudalium, cum perpetuis notis*, Halæ Saxon., 1719, in-4°. — Réimp. du N° VIII revu et augm. 1° du Discours qu'il prononça en prenant possession de sa chaire de droit féodal, sous ce titre : *De feudalis jurisprudentiæ novis*, et 2° d'une *Disquisitio de originibus feudalis juris ad consuetudinem referendis*. Ces trois diss. ont été ins. par Jenichen dans le Thesaurus juris feudalis (T. I).

XIV. *De dativâ tutelâ subvassalorum S. R. I. tractatio singularis*, Halæ, 1720, in-4°.

XV. *Formula antiquiorum ac recentiorum Lusatici marchionatûs cum Misnico conjunctionum*, Witt., 1722.

XVI. *Cogitationes in jus romanum et germanicum de usufructu mariti in bonis uxoris*, Witt., 1726, in-8°.

XVII. *Progr. de verâ origine comitum palatinorum cæsareorum seu comitum S. Palatii Lateranensis*, Witt., 1726, in-4°; réimp. en allem. avec des notes dans le N° suivant.

XVIII. *Teutsches Jus publicum, oder des heil. Römisch. Reichs vollständige Staatsrechtslehre*, Frankf. und Leipz. [Wittenb.], 1727, in-4°. — La mort empêcha Spener d'achever cet ouvrage, monument de sa profonde érudition. Il devait avoir 16 livres; il n'en a paru que 4. Le style en est obscur, incorrect, il y a peu d'ordre dans le classement des matières, mais les recherches sont immenses.

XIX. *Diss. de jure repudiorum inprimis ex implacabalis odii caussâ*, Witt., 1727; 1750, in-4°.

On pourrait ajouter à cette liste cinq ou six programmes sans intérêt, et un ouvrage généalogique, qu'il présenta à la reine Anne pendant son voyage en Angleterre, mais qui ne paraît pas avoir été imprimé.

III. C'est évidemment d'un troisième fils de Spener, dont le nom est inconnu, que descendait le libraire **Jean-Charles** Spener, né à Berlin le 5 sept. 1749, s'il est vrai toutefois qu'il était le petit-fils du célèbre auteur des Pia desideria. On lui doit divers ouvrages, dont voici la liste.

I. *Nachricht von den neuesten Entdeckungen der Engländer in der Südsee*, trad. de l'anglais, Berlin, 1772, 8°.

II. *Geschichte und Beschreibung der neu erbauten katholischen Kirche zu S. Hedwig in Berlin*, Berlin, 1773, in-8°. — Trad. de l'italien sur un msc. de l'abbé Landi.

III. *Herrn de La Chapelle gründliche und vollständige Anweisung wie man das Schwimmkleid oder den sogenannten Scaphander nach untrüglichen Grundsätzen verfertigen und gebrauchen solle*, Berlin, 1789, in-4°. — Trad. du français.

IV. *Kalender der Musen und Grazien auf* 1796, Berlin, 1796.

V. *Des Grafen Macartney Gesandschaftsreise nach China*, Berlin, 1798, in-12. — Trad. de l'anglais.

Spener a écrit, en outre, les explications des gravures de trois calendriers historiques qu'il édita de 1784 à 1789, et il a traduit la majeure partie des opéras italiens joués à Berlin de 1772 à 1792. Enfin il a été, de 1772 à 1793, un des rédacteurs du *Haude-und Spenerische Zeitung*. Nous ne connaissons pas la date de sa mort. Il laissa deux fils dont l'un était libraire, et l'autre imprimeur à Berlin, au commencement de ce siècle.

SPIELMANN (**Jacques-Reinhold**), docteur en philosophie et en médecine, médecin et chirurgien habile, et un des premiers chimistes de son temps, naquit à Strasbourg, le 31 mars 1722. Son père, *Jean-Jacques* Spielmann, était pharmacien, et il voulut que son fils embrassât une profession qui était exercée depuis plusieurs générations dans la famille. S'il avait été libre de suivre son inclination, le jeune Spielmann aurait préféré la médecine; mais

il lui fallut obéir et il se mit à travailler au laboratoire paternel, en se consolant par l'étude des belles-lettres et de l'histoire du sacrifice qu'on lui imposait. En 1740, son père l'envoya passer une année à Nuremberg dans la pharmacie du fameux Beurer. L'année expirée, il se rendit à Francfort, puis à Berlin, où, cessant de se renfermer dans le champ limité de la pharmacie, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la botanique, de la médecine, de l'anatomie, de la docimasie, de la chimie, comme s'il eût voulu s'approprier à la fois toutes les sciences vers lesquelles l'entraînait son goût. En 1742, il alla suivre un cours de métallurgie à Freiberg, et il termina par Paris un voyage entrepris uniquement dans le but de perfectionner son instruction. De retour à Strasbourg, il se fit recevoir pharmacien, et épousa, en 1743, la fille du médecin *Jean-Baptiste Sachse*. Quelques années après, en 1748, son père étant mort, il prit le grade de docteur en médecine. Nommé, l'année suivante, professeur extraordinaire de pharmacie, il enseigna successivement la physiologie, la chimie et la thérapeutique, avec un tel succès que sa réputation se répandit bientôt au loin et attira à ses leçons des jeunes gens de toutes les parties de l'Europe. Convaincu que pour étudier avec fruit les sciences, il faut joindre la pratique à la théorie, il n'avait point voulu vendre le laboratoire paternel, mais il s'en servait pour des expériences en présence de ses élèves, qu'il se faisait d'ailleurs un devoir de diriger par ses conseils et à qui sa riche bibliothèque était toujours ouverte. En 1754, il eut la singulière fantaisie d'ajouter à son titre de docteur en médecine celui de maître-ès-arts. En 1755, il fut nommé inspecteur du collége de St-Guillaume, et, l'année suivante, il accepta la place de professeur de poésie, en vue d'un des canonicats de Saint-Thomas, qui ne se partageaient qu'entre les professeurs ordinaires des différentes Facultés. Heureusement pour la science qu'un aussi bizarre usage ne dura pas longtemps. Dès 1759, la mort de *P.-H. Böcler* ayant laissé vacante la chaire d'anatomie et de chirurgie, il en fut pourvu, et il l'occupa avec grande distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 9 sept. 1783. Spielmann avait été cinq fois recteur de l'université et vingt fois doyen de la Faculté. Correspondant de l'Acad. des sciences de Paris, il était en même temps membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, comme des Académies de Pétersbourg, de Berlin, de Turin, de Mayence, etc. Directeur du Jardin botanique de sa ville natale, il le laissa dans un état si florissant, grâces à ses soins assidus, qu'on peut, en quelque sorte, l'en regarder comme le créateur. Ses ouvrages, assez nombreux, se font remarquer par l'ordre, la précision, la clarté, une érudition profonde, un rare esprit d'investigation. Malgré les progrès de la science, quelques-uns peuvent encore être utilement consultés. En voici la liste.

I. *Diss. inaug. de principio salino*, Arg., 1748, in-4°.

II. *De optimo recens nati infantis alimento*, Arg., 1753, in-4°.—Cet aliment, préférable à tous les autres, c'est le lait maternel.

III. *De fonte medicato Niederbronnensi*, Arg., 1753, in-4°.

IV. *De hydrargyri præparatorum internorum in sanguinem effectibus*, Arg., 1761, in-4°.

V. *Diss. sistens historiam et analysin fontis Rippolsaviensis*, Arg., 1762, in-4°.

VI. *Diss. sistens cardomomi historiam et vindicias*, Arg., 1762, in-4°.

VII. *Institutiones chemiæ*, Arg., 1763, in-8°; nouv. édit. augm., 1766, in-8°; trad. en franç., Paris, 1770, 2 vol. in-12; en allem., Dresde, 1783, in-8°; en italien, 1779.—Cet ouvrage a le défaut de tous les manuels : il renverse l'ordre logique des idées, et, à ce défaut, il en joint un autre, celui de ne considérer la chimie qu'au point de vue de la médecine; mais il est très-

détaillé en tout ce qui concerne la manipulation et donne une idée exacte de l'état de la chimie à cette époque.

VIII. *Specimen de argillâ*, Arg., 1765, in-4°.

IX. *Prodromus floræ Argentoratensis*, Arg., 1766, in-8°.

X. *De plantis venenatis Alsatiæ*, Arg., 1766, in-8°.

XI. *Diss. sistens experimenta circà naturam bilis*, Arg., 1767, in-4°.

XII. *De animalibus nocivis Alsatiæ*, Arg., 1768, in-4°.

XIII. *Index plantarum horti Argentoratensis*, in-8°.

XIV. *Acaciæ officinalis historia*, Arg., 1768, in-4°.

XV. *Examen acidi pinguis*, Arg., 1769, in-4°.

XVI. *Examen de compositione et usu argillæ*, Arg., 1773, in-4°.

XVII. *Institutiones materiæ medicæ*, Arg., 1774, in-4°; 2e édit. revue, 1784, in-8°; trad. en allem, par son fils, Jean-Jacques, médecin comme son père, Strasb., 1775, 8°. — Histoire exacte et très-détaillée des médicaments simples, exposé concis de leurs vertus d'après les meilleurs observateurs, examen critique des médicaments composés et des mixtions prescrites dans les pharmacopées de Strasbourg et du Würtemberg, telles sont les qualités de cet ouvrage qui est resté longtemps le meilleur manuel de matière médicale que l'on eût publié. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas suffisamment précisé les doses.

XVIII. *Diss. sistens historiam aëris factitii*, Arg., 1776, in-4°.

XIX. *Syllabus medicamentorum*, Arg., 1778, in-8°.

XX. *De causticitate*, Arg., 1779, 4°.

XXI. *Diss. sistens analecta de tartaro*, Arg., 1780, in-4°.

XXII. *Diss. sistens commentarium de analysi urinæ et acido phosphoreo*, Arg., 1781, in-4°.

XXIII. *Pharmacopœa generalis*, Arg., 1783, in-4°. — Cet ouvrage ne répondit pas à la réputation de l'auteur; excepté en quelques parties, il est au-dessous des progrès de la science.

XXIV. *Kleine medicinische und chemische Schriften*, Leipz., 1786, in-8°. — Recueil des dissertations latines de Spielmann. Elles ont été réimp. en latin, pour la plupart, dans le Delectus dissert. medicarum Argentorat. (Norimb., 1777-81, 4 vol. in-8°).

On trouve, en outre, dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1758) une diss. de Spielmann *Sur le bitume d'Alsace*.

SPIFAME (Jacques-Paul), fils puîné de Jean Spifame, secrétaire du roi, naquit à Paris en 1502. Ses talents éminents, joints au crédit de sa famille, le firent passer rapidement par les charges de conseiller au parlement, président aux enquêtes, maître des requêtes et conseiller d'État. Renonçant alors à la carrière civile, il entra dans les ordres et devint chancelier de l'Université, doyen de Saint-Marcel, abbé de Saint-Paul de Sens, chanoine de l'église de Paris et vicaire général du cardinal de Lorraine, qu'il accompagna au concile de Trente. Enfin, en 1546, il fut élevé sur le siége épiscopal de Nevers, dont il prit possession le 14 oct. 1548.

Lorsqu'il fut promu à cette dignité ecclésiastique, Spifame entretenait depuis dix ans un commerce illégitime avec *Catherine de Gasperne*, femme de Martin Le Gresle, procureur au Châtelet de Paris, dont il avait eu deux enfants. L'aîné, André, était né du vivant même de Le Gresle; la cadette, Anne, après la mort du procureur arrivée en 1539. Soit conviction, soit remords et désir de faire revêtir son mariage de conscience des formes juridiques pour laver ses enfants de la tache de bâtardise, Spifame, après avoir occupé, pendant une douzaine d'années, son siége épiscopal, le résigna à son neveu, sous certaines conditions, et se retira à Genève, où il fit profession ouverte de la religion réformée en 1559. Dès son arrivée, il révéla au Conseil et au Consistoire ses relations avec Catherine de Gasperne, qu'il n'avait pu épouser en France à cause de sa qualité d'ecclésiastique et par crainte de la persécution, et demau-

da, le 27 juillet, la confirmation de son union clandestine; ce que les ministres et les magistrats lui accordèrent d'autant plus facilement qu'il leur présenta un faux contrat de mariage, et qu'il eut soin de dissimuler ses relations adultères avec elle. Il vécut dès lors à Genève de manière à mériter l'estime générale. Comme il avait réussi à sauver une partie de sa fortune et à conserver même une portion de ses revenus ecclésiastiques, malgré le décret d'ajournement personnel lancé contre lui par le parlement de Paris, il menait un grand train; mais on lui pardonnait son luxe en faveur de sa libéralité envers les pauvres. Ses talents, son esprit, son éloquence lui gagnèrent la confiance du Conseil, qui lui accorda, ainsi qu'à son fils, les droits de bourgeoisie, le 31 oct. 1559, et qui le consultait dans toutes les affaires épineuses. Les ministres, *Calvin*, *Bèze* et leurs collègues, lui témoignaient, de leur côté, les plus grands égards et ne trouvèrent point d'objections à faire, lorsqu'il leur demanda d'être admis au nombre des ministres de la Parole de Dieu. Peu de temps après sa consécration, Spifame, qui avait pris le nom de M. de Passy, d'une seigneurie dans le Nivernais appartenant à sa famille, revint en France avec *Dorsanne* ou *Dorsaine* (Voy. I, p. 136), en qualité de ministre de l'église d'Issoudun. Il ne tarda pas à se mettre en rapport avec les Huguenots de Bourges, où il alla prêcher et célébrer publiquement la Cène dans la grand' salle du palais, le 11 janv. 1562. « Le sermon qu'il fit devant que administrer la cène dura trois heures entières », lit-on dans le Journal de Glaumeau.

De Thou qualifie Spifame de *homo facundus et vehemens*. Bèze dit aussi « qu'il n'avoit faute d'esprit, ni de langue, ni d'expérience. » Lorsque la guerre civile éclata, Condé sentit qu'un homme de ce mérite pouvait rendre d'importants services à la Cause, et il l'appela à Orléans dans l'intention de le charger d'une mission auprès de la diète de Francfort (*Voy.* II, p. 446). Spifame s'acquitta avec le plus grand succès de cette ambassade. A son retour, il fut nommé surintendant des affaires de Lyon sous *Soubise*, et dans cette ville, dont les Protestants étaient les maîtres, il put braver les foudres du parlement de Paris qui, par arrêt du 13 fév. 1562 (a. s.) le condamna, par défaut, ainsi qu'environ cent quarante protestants d'Orléans, à être pendu en place de Grève (1). La paix conclue, il retourna à Genève, où il avait été élu membre du conseil des LX, le 9 fév.; mais, au mois de janv. 1564, la reine de Navarre le demanda pour « le conseil et maniement des affaires d'estat, de justice et de po-

(1) Voici leurs noms : *Laterane*, doyen de Sainte-Croix *Dubois*, chanoine, *Des Contes*, pénitencier, *Herbaut*, protonotaire, l'abbé de Saint-Gildarz, *Perocelli*, ex-cordelier, de *Bèze*, ex-prieur de Longjumeau; — avocats : *Sevin*, dit Champgaste, *Pouchard*, *Robusse*, *Rucquidor*, *Hullot*, *Vincent*, *Pierre*, *Patar*, *Herpin*, *Tripavet*, *Crespin*, *Renard*, de *Langle*, *Michau*, *Louis Foucault*, *Bocin*, *Lucas*, sieur de Pommiers, *Allaud Poule*, *Honet*; — marchands et bourgeois : *Ant.* et *Franç. Garrault*, le conseiller *Garrault Jacq. Hilaire*, *Jacquemin*, *J. Lesnard*, *Margat*, *Claude* et *P. Martin*, *Jean Rennes*, père et fils, *J. Grilleteau*, *P. Chevé*, *Boildve*, *Fiacre Guyet*, *Ant.* et *Jacq. Daniel*, *Guill. Valet*, *Hercule Bizet*, *Barattre*, *Prieur*, *Leger*, deux *Le Gendre*, *Charles Beaux-Hostes*, *Jacq. Roullard*, *Champcarre*, *Hardelu*, *Claude Dupré*, *Chartier*, *Bonnet*, *J. Huguet*, *J. Rousseau*, *Nicolas* et *Franç. Petau*, *Girard Bongars*, *Nic. Thoirard*, *Clement Bribard*, *P. de Loynes*, *Claude Des Friches*, *J. Bourgoin*, *Jacq. Aignan*, *Jean Des Contes*, *Guy Bouguin*, *Nic.* et *Jacq. Liberge*, *Rougeaud*, *Le Frère*, *Nic. Le Benoriel*, *Hector Blondeau Ant. Buatier*, *Guill Framberge*, *Guill Trasson*, *Jacq. Bourdineau*, *Claude Monceau*, *Guill. Franger*, *P. Brachet*, *Colas Boisseau*, *Decoulons*, deux *Framberge*, dont l'aîné s'appelait *La Bretesche*, *Mace Des Contes*, sieur de Brion, les frères *Herbelay*, *Framberge*, avocat du roi, *Gasnier*, sommelier du roi, *Des Contes* et sa sœur *Jacquette*, bâtards de l'official Des Contes, le mari de ladite Jacquette, sergent royal, *J. Prieur*, *Collet Noël* : — procureurs : *Moncire*, *Coulard*, *Le Lièvre*, *Perreau*, *Foucault*, *Le Gendre*, *Fassin*, *Robinet*, *Hervé*, *Paris*, *J. Penes*, *Guignard*; le couturier *Charles*, le maître d'école *Gaillard*, le chirurgien *Eustache*, *Jean Chièvrolles*, *Thomas Chausselier*, trois frères *Sougy*, *Ant. Hanapient*, le médecin *Guelaut*, *Charles de Boniels*, *Ch. Le Fèvre*, *Claude Courcimaut*, l'imprimeur *Eloy Gibier* et sa femme, *Girard Blouvet*, le maistre de *Saint-Armel*, *Gregoire Trouve*, *Mulet*, *Chiron*, la veuve *Bourdonnois*, la veuve *Chrestien*, les capitaines *La Porte*, *La Borde*, *Remy*, *Coupe*, *Moisy* et *Saint-Martin* (Coll. Dupuy, N° 137).

lice » (*Arch. de Genève*, N° 1713). Le Conseil consentit, non sans peine, à le laisser partir et lui accorda le congé le plus honorable. Spifame resta à Pau jusqu'au mois de mai, que *Jeanne d'Albret* le chargea de conduire à Genève le jeune *Henri de Savoie*, prince de Genevois, son parent. Après s'être acquitté de cette commission et avoir obtenu un second congé, sous la condition qu'il reviendrait promptement parce qu'on avait besoin de ses lumières, Spifame retourna à la cour de Navarre ; mais il n'eut pas à se louer de Jeanne d'Albret, qui ne remplit pas ses engagements envers lui, et il commit l'imprudence de laisser parler trop haut son mécontentement, en sorte que la reine irritée lui fit signifier son congé par *Etienne Autour*, seigneur de Beauregard, qu'elle chargea de remettre de sa part à *Théodore de Beze* une lettre pleine de reproches contre Spifame, le plus menteur, disait-elle, et le plus ambitieux des hommes. Picot pense que cette brouillerie fut en grande partie la cause de sa perte ; nous oserons dire que ce fut la seule. Il paraît que dans un mouvement de colère, le sieur de Passy s'était oublié jusqu'à dire que le prince de Béarn n'était pas le fils d'*Antoine de Bourbon*, mais celui du ministre *Merlin* ; ce sont là de ces offenses qu'une femme, surtout une reine, ne pardonne guère. Prévoyant l'orage, Spifame avait quitté la Cour, au mois d'avril 1565, pour retourner à Genève. Il y fut suivi de près par *Claude Servin*, contrôleur de la maison de la reine, qui lui intenta, au mois de juin, un procès en calomnie devant le consistoire ; mais les ministres ne donnèrent pas suite à sa plainte. Trompé, de ce côté, dans son attente, il s'adressa au magistrat, au mois de mars 1566, et, selon la loi, accusateur et accusé furent envoyés en prison, le 11 de ce mois. Jeanne d'Albret écrivit de nouveau à *Beze*, en le priant de communiquer au Conseil une lettre où elle représentait Spifame comme un fourbe et un ambitieux, qui cherchait à rentrer dans l'Eglise romaine et intriguait pour se faire donner l'évêché de Toul ; comme un homme sans mœurs, qui avait eu des enfants adultérins ; comme un faussaire, qui avait fabriqué le contrat de mariage présenté par lui au consistoire ; enfin comme un calomniateur, qui avait écrit contre sa maison. Une visite des papiers de l'accusé amena la découverte d'un autre acte également faux qu'il avait fabriqué deux ans auparavant pour s'en servir dans un procès que son neveu avait intenté devant le parlement de Paris. Ce neveu voulait, en effet, faire déclarer sa femme concubinaire et ses enfants bâtards dans le but de s'emparer de sa succession. Spifame se défendit en réclamant la prescription quant à l'adultère qu'il avait commis en France il y avait près de trente ans, et qu'il avait expié en se mariant à Genève. Il protesta qu'il n'avait jamais rien écrit contre la maison de Navarre. Après quelque hésitation, il reconnut la fausseté des deux contrats de mariage ; mais il justifia le premier par la tendresse paternelle, et le second, dont il n'avait d'ailleurs fait aucun usage, par le désir de conserver sa fortune à ses enfants. Il confessa qu'il avait eu dans sa jeunesse une conduite fort répréhensible, dont il demandait pardon à Dieu, en ajoutant, ce qui était vrai, que, depuis son arrivée à Genève, il avait vécu sans reproche car, quant aux démarches qu'on lui reprochait d'avoir faites pour obtenir l'évêché de Toul, son intention était, s'il y eût été nommé, de l'administrer en évêque protestant et d'y faire lui-même les fonctions de pasteur. Malgré cette justification, malgré l'ancienneté des plus graves délits, malgré les services qu'il avait rendus tant au parti protestant qu'à la république de Genève, malgré l'intervention des Bernois en sa faveur (*Arch. de Genève*, N° 1810), malgré les sollicitations de *Coligny* qui écrivait, le 30 mars, au Conseil, qu'il le suppliait « de préférer douleur et clémence à rigueur de justice, en considération de son aage, du fidèle debvoir qu'il avoit faict en plusieurs grandes charges et des services qu'il avoit semblablement faicts » (*Ibid.*,

N° 1715); les magistrats génevois, qui ne reçurent, il est vrai, les lettres des Bernois et de Coligny qu'après l'exécution de la sentence, condamnèrent Spifame à la peine de mort. L'excessive sévérité de cet arrêt surprit tout le monde; chacun comprit que les accusations de faux et d'adultère n'étaient mis en avant que pour couvrir la véritable cause de la condamnation. Selon Guy Patin, « la vraye cause de sa mort et le premier mobile fut le pape, qui employa l'autorité de Catherine de Médicis pour gagner les syndics de Genève à perdre ce pauvre homme ; » mais comme on n'a pas jusqu'ici découvert la moindre trace de l'intervention de Catherine de Médicis dans cette affaire, nous persistons à croire que Spifame périt victime de la vengeance de Jeanne d'Albret et de la servile complaisance des magistrats de Genève.

Le jour même où il monta sur l'échafaud, Spifame demanda et obtint la permission de faire son testament, dont un des témoins fut *Théodore de Bèze*. Nous en donnerons les principales dispositions d'après un extrait que nous avons trouvé dans la Collection Godefroy (*Mss. de l'Institut*, N° 307). Le testateur, après quelques legs peu considérables au collége nouvellement fondé, à la ville pour les fortifications, aux pauvres, au concierge de la prison, à ses domestiques, donne 10,000 livres et la moitié de ses meubles à sa femme « en contemplation de ce qu'il l'a séduite dès le temps de son premier mary, » à la condition qu'elle continuera à résider à Genève auprès de son fils, « pour y vivre selon la saincte réformation », et qu'à sa mort, tout retournera aux enfants de ce dernier. Il lègue sa maison de Genève, l'autre moitié de ses meubles, son mulet, ses chevaux et 15,000 livres, la seigneurie de Passy, la terre de Soissons en Brie, à sa belle-fille *Odette de Briquemault*, « en consideration de ce que ladicte damoiselle avoit espousé son fils, estimant ladicte damoiselle et ses parens que ledict André fust nay en loyal mariage, dont le contraire tourne au grand dommage et regret de ladicte damoiselle et de ses enfans et de leur parenté ; » à la condition toutefois qu'elle vivra à Genève « soubs la saincte réformation. » Tous ses autres biens, il les laisse à sa fille Anne, mariée à *Jean Chabouille*, procureur du roi à Melun, et à ses enfants. Et en cas qu'elle ne puisse se mettre en possession desdits biens, dont Jean Spifame, sieur de Bezeaux (qui les avait reçus en dépôt de lui) s'était frauduleusement emparé, il les lègue par moitié au collège et aux pauvres de Genève, « voulant qu'ils ne puissent appartenir à aucun de ses autres parens. »

Spifame eut la tête tranchée sur la place du Molard, le 23 mars 1566. Il subit le supplice avec beaucoup de résignation et de piété. Outre les deux *Harangues* qu'il prononça à Francfort, l'une devant l'empereur Ferdinand, l'autre devant le roi des Romains, et qui ont été imprimées, la première dans les Additions aux Mémoires de Castelnau (T. II), dans les *Mémoires de Condé* (T. IV) et dans l'*Histoire des églises réformées de France* (T. II); la seconde, dans cette dernière Histoire, on a de lui : *Lettre adressée de Rome à la reine-mère du roi, contenant utile admonition*, prétendue traduction de l'italien de *Gio Marco Bruccio*, imp. dans les Mémoires de Condé (T. IV), et *Discours sur le congé obtenu par le cardinal de Lorraine de faire porter armes défensives à ses gens*, Paris, 1565, in-8°. On lui attribue aussi la trad. latine, 1562, in-8°, de la *Réfutation des folles resveries et mensonges de N. Durand*, etc., par *P. Richer*.

SPON (Matthieu), d'Ulm, reçu bourgeois à Genève en 1552, eut deux enfants de son mariage avec *Pernette Lullin-Pollier*, veuve de Conrad Huber, une fille et un fils, nommé aussi Matthieu. Celui-ci, qui établit une maison de commerce à Lyon, épousa, en 1585, *Judith Bernard*, et en secondes noces, *Claudine Bernard*, laquelle le rendit père de sept enfants, savoir :

1° Jean, né en 1603; — 2° Anne, femme de *Jonas Marion*; — 3° Jean-Louis, né en 1605, qui s'établit à Paris, où il épousa, en 1636, *Anne Baillergeau*, et en eut Jean-Louis, baptisé à Charenton le 9 juill. 1639; Daniel, bapt. le 19 mai 1641, et Claude, bapt. le 15 oct. 1645 (*Reg. de Char.*); — 4° Matthieu, marié, en 1631, avec *Clermonde Gras*, fille de *Jean Gras*, de Lyon, de laquelle il eut Henri, né en 1636, Marie, femme de *Jean Cabrier*, de Montpellier, César, né en 1641 et mort en 1667, Clermonde, née en 1644, et Anne, née en 1646; — 5° Marie, qui épousa *Jacob Acéré*, banquier de Lyon; — 6° Charles, qui suit; — 7° Paul, né en 1611.

Né à Lyon, le 24 déc. 1609, Charles Spon fut envoyé, à l'âge de onze ans, à Ulm pour y apprendre le latin. Il y fit de grands progrès; mais il réussissait surtout dans la poésie latine. A son retour d'Allemagne, il vint à Paris pour y continuer ses études, en 1625. Pendant deux ans, il y suivit les leçons de *Derodon*, qui n'avait point encore obtenu la chaire dont il fut pourvu un peu plus tard dans sa ville natale; puis il entra au collége de Lisieux pour y apprendre la chimie; après quoi il s'appliqua à la médecine, aux mathématiques et à l'astronomie. En 1632, il quitta Paris pour aller prendre à Montpellier le grade de docteur. En 1633, il fut agrégé au collége des médecins de Lyon, après avoir, selon l'usage, pratiqué deux ans à Pont-de-Veyle, et en 1645, il obtint des lettres de médecin du roi par quartier. Il mourut le 21 fév. 1684, laissant la réputation d'un homme aimable, sans prétentions, sans ambition, simple dans ses mœurs, pieux, charitable, et n'aimant rien tant que ses livres et son cabinet. Il était très-instruit, parlait l'allemand comme sa langue maternelle, savait parfaitement le grec et faisait de fort beaux vers latins. Cependant ses ouvrages ne sont ni nombreux ni importants; ils se réduisent à une trad. en vers héroïques des Prognostiques d'Hippocrate, imp. sous ce titre : *Sibylla medica*, Lugd., 1661, in-4°, et dédié à Guy Patin, et à deux petits poëmes latins, insérés par Mangel dans sa Bibliothèque anatomique, l'un intitulé *Myologia*, l'autre *Musculorum microcosmi origo et insertio*. Il avait aussi mis en vers les Aphorismes d'Hippocrate et composé une mythologie; mais il ne les a pas fait imprimer, en sorte que sa réputation se fonde plutôt sur les ouvrages dont il a soigné l'impression que sur ses écrits originaux : nous parlons des Observationes medicæ de J. Schenck (Lugd., 1644, in-fol.), des Epistolæ de Sennert, publ. dans le recueil des œuvres de ce médecin (Lugd., 1650, 3 vol. in-fol.), et des Opera de Cardan (Lugd., 1663, 10 vol. in-fol.). On lui doit, en outre, un Appendice chimique à la Pratique de Pereda, et la Pharmacopée de Lyon.

Charles Spon avait épousé, en 1643, *Marie Seignoret*, fille de *Jacques Seignoret* et de *Susanne Jundin*. Le mariage avait été célébré dans l'église réformée de Lyon, dont Spon fut un des anciens. De ce mariage naquirent plusieurs enfans, morts pour la plupart en bas-âge. Nous en connaissons cinq : 1° Charles, immatriculé à Genève en 1660; — 2° Jacques ou *Jacob*, qui suit; — 3° Susanne, mariée, en 1671, à *Claude Philbert*; — 4° Marie, femme, en 1674, de *Louis Dumont*, fils de *Louis Dumont*, marchand de Crest, et de *Madelaine Combet*; — 5° Anne, qui épousa, en 1673, *Daniel Dumont*, frère de Louis.

Jacques Spon, un des plus savants et des plus judicieux archéologues de son temps, et médecin non moins habile, non moins désintéressé, non moins philanthrope que son père, naquit à Lyon en 1647 (1). Il commença ses études en médecine dans sa ville natale, sous la direction paternelle, et alla se faire recevoir docteur à Montpellier en

(1) Selon Galiffe, il mourut le 12 déc. 1685, âgé de 41 ans, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1644. Les biographes de Spon donnent la date de 1647 pour celle de sa naissance, et le 21 ou 25 déc. 1685 pour celle de sa mort.

1667. Il partit ensuite pour Strasbourg, où il suivit, pendant deux ans, les leçons du savant *Böcler*; puis il retourna à Lyon et se fit agréger au collége des médecins en 1669. Quelque temps après, il se laissa persuader par Vaillant, antiquaire du roi, de l'accompagner en Italie. Le rendez-vous fut pris à Marseille. Heureusement pour lui, Spon y arriva trop tard, et il échappa ainsi au sort funeste de Vaillant, qui temba entre les mains des corsaires algériens. Le malheur de son compagnon de route ne l'effraya pas. Il passa en Italie, en 1675, et poussé par le goût des voyages, comme aussi par sa passion pour la science des antiquités, il parcourut pendant deux ans l'Italie, la Dalmatie, la Grèce, Constantinople, l'Asie mineure, où il recueillit plus de 200 inscriptions nouvelles. De retour dans sa ville natale, Spon continua à se livrer avec ardeur à l'étude de l'archéologie sans négliger entièrement cependant la pratique de son art, dans laquelle il apportait un désintéressement extrême, quoiqu'il vécût dans un perpétuel état de gêne. Protestant zélé, il n'attendit même pas la révocation pour sortir du royaume. Il partit de Lyon avec son ami *Du Four*, dans l'intention de se rendre à Zurich, où son père avait obtenu les droits de bourgeoisie; mais il tomba malade à Vevay et mourut à l'hôpital, au mois de déc. 1685. Il était membre des Académies de Padoue et de Nismes. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *De l'usage du caphé, du thé et du chocolat*, Lyon, 1671, in-12. — Barbier ne voit dans le nom de *Du Four*, que portent des éditions de ce livre, qu'un masque de Spon; mais il pourrait bien se tromper. Selon d'autres, Spon s'est borné à traduire cet ouvrage en latin, Paris, 1685, in-12. On en a aussi une traduction allemande, Budissin, 1688.

II. *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, Lyon, 1673, selon Eloy et la Biogr. univ.; 1674, selon Bayle et Sénebier; Lyon, 1676, in-8°; 1679, in-12; dern. édit., Lyon, 1858, in-8°.

III. *De l'origine des étrennes, discours historique et moral*, Lyon, 1674, in-12; Paris, 1781, in-18; Lyon, 1828, in-8°.

IV. *Relation de l'état présent de la ville d'Athènes*, Lyon, 1674, in-12.

V. *Discours sur une pièce curieuse du cabinet de J. Spon*, Lyon, 1674, 8°.

VI. *Ignotorum atque obscurorum Deorum aræ*, Lugd., 1676, in-8°; 1677, in-8°; réimp dans le T. VII du Thesaur. de Gronovius.

VII. *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, Lyon, 1677, selon Bayle, Eloy et Sénebier; Lyon, 1678, 3 vol. in-12; Amst., 1679, 2 vol. in-12.

VIII. *Réponse à la critique publiée par M. Guillet sur le Voyage de Grèce*, Lyon, 1679, in-12.

IX. *Traité de la guérison de la fièvre par le quinquina*, Lyon, 1679, in-12. — Il recommande l'emploi, en infusion vineuse, du quinquina combiné avec la centaurée, à administrer après un purgatif, dans les intervalles des paroxysmes.

X. *Histoire de Genève*, Lyon, 1680, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1687, in-fol.; *rectifiée et augm. par d'amples notes, avec les actes et autres pièces servant de preuves à cette histoire, par Abauzit et J.-A. Gautier*, Gen., 1730, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-12. — Cette histoire mal écrite, souvent inexacte, quelquefois infidèle, a été considérablement améliorée par Abauzit et Gautier. Spon en envoya un exemplaire au P. La Chaise, qui l'en remercia, tout en l'exhortant à profiter de ses connaissances dans l'antiquité pour « réparer le malheur qu'il avoit eu de naître parmi les nouveautés. » Spon lui répondit par une longue lettre où il s'attacha à prouver l'antiquité de la foi protestante. Cette lettre, imp. sous ce titre : *Lettre de J. Spon au P. La Chaise sur l'antiquité de la véritable religion*, Laus., 1681, in-12; réimp. à la suite de la *Politique du*

clergé de France, par *Jurieu*, fit beaucoup de bruit. Le célèbre Arnaud et cinq ou six autres y répondirent.

XI. *Observations sur les fièvres et les fébrifuges*, Lyon, 1681, in-12; trad. en angl., Lond., 1682, in-12.

XII. *Aphorismi novi ex Hippocratis operibus passim collecti, græc. et lat., cum notis*, Lugd., 1683, in-12.

XIII. *Recherches curieuses d'antiquités*, Lyon, 1683, in-12.— Recueil de trente et une dissertations savantes, enrichies d'un grand nombre de figures.

XIV. *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, Lugd., 1685, in-fol. — Ce dernier ouvrage n'est, jusqu'à un certain point, qu une traduction du précédent, mais fort augmenté. C'est un supplément excellent, indispensable, aux grandes collections d'antiquités publiées avant Spon.

XV. *Supplementum ad Meursii librum de populis et pagis Atticæ*, imp. dans le T. IV du Thes. de Gronovius.

XVI. *Observatio de origine strenarum*, imp. dans le T. IX du même ouvrage. — Sans doute le N° III trad. en latin.

On cite encore de Spon deux diss.: *Observatio circa aquam Rhodani*, et *Observatio polyprenia*; un *Supplementum Gruterianum*; une édit. retouchée du Traité des melons, par Jacq. Pons, imp. à Lyon, 1680, in-12; une trad. du *Voyage du Congo*; plusieurs *Lettres* ins. dans le Journal des savans de 1680-84. Enfin, quand la persécution le força à quitter la France, il surveillait une édition du Glossaire de Du Cange

SPONDE (Inigo de), conseiller secrétaire de *Jeanne d'Albret*, était, au rapport d'Olhagaray, « un personnage prudent, judicieux sage, fort homme de bien, pie et religieux ; » mais il était pauvre, malgré les services qu'il avait rendus à la reine, « n'ayant jamais aymé la recherche des choses de ce monde, au préjudice de son honneur. » Après la mort de Jeanne, il continua à servir son fils avec un égal dévouement. C'est lui qui fut la cause première de la déroute de l'armée commandée par Lavardin (*Voy.* V, p. 459), en donnant avis au roi de Navarre, de Niort où il était retenu prisonnier par les Ligueurs, que cette armée se débandait faute de vivres et de fourrage. Sept ans plus tard, en 1594, les Ligueurs prirent leur revanche; ils tuèrent de sang-froid Sponde, qui était retombé entre leurs mains à la prise de Saint-Palays.

Avant de terminer aussi misérablement sa longue et honorable carrière, Sponde, qui était zélé pour sa religion, avait eu la douleur d'apprendre que son fils aîné avait abjuré le protestantisme.

Ce fils, né à Mauléon en 1557, avait reçu au baptême le nom de Jean. Doué des plus heureuses dispositions, il avait dû aux bienfaits de Jeanne d'Albret et du roi de Navarre l'avantage de pouvoir les cultiver. Son instruction était profonde et variée; mais sa conduite peu régulière. On prétend que ce fut pour le mettre en état de payer ses dettes que Henri IV le nomma. en 1592, lieutenant-général en la sénéchaussée de La Rochelle. Avant la conversion de ce prince, Sponde avait publié un écrit extraordinairement âpre contre ceux qui lui conseillaient de se faire catholique. Après sa conversion, il fut des premiers à suivre son exemple, dans l'espoir, sans aucun doute, de lui faire sa cour; mais Henri, qui connaissait l'homme, ne lui sut aucun gré de cet acte d'hypocrisie. Il ne fit rien pour le soutenir contre les magistrats municipaux de La Rochelle, qui, irrités de ce que Sponde travaillait à restreindre leur juridiction, le forcèrent à se défaire de sa charge. Le roi, il est vrai, lui donna comme dédommagement le titre de maître des requêtes; mais il ne lui témoigna d'ailleurs aucune bienveillance, en sorte que Sponde, mécontent, quitta la Cour et retourna dans son pays natal. C'est sans doute alors, et non en 1592, comme le dit d'Aubigné, que le dépit le poussa

à entrer dans une conjuration qui avait pour but de livrer Bayonne aux Espagnols, et qu'il arma des vaisseaux pour courir sur les Rochellois. Selon Olhagaray, il essaya, vers ce même temps, d'empoisonner sa femme, fille de M. de Guerres, qu'il avait été contraint d'épouser, parce qu'il l'avait séduite; mais « il fut pris lui-même à l'hameçon » et mourut misérablement à Bordeaux, le 18 mars 1595. Les Jésuites, au contraire, soutiennent qu'il finit comme un saint. On a de lui :

I. *Homeri omnium poematum versio latina et in Iliada ac Odyss. perpetuæ notæ*, Basil., 1583, in-fol.

II. *Notes marginales sur la Logique d'Aristote*, Francfort, 1591, in-8°.

III *Hesiodi Opera et Dies J. Spondanus, Rupellanæ provinciæ præfectus, recensuit et commentariis illustravit*, Rupel., H. Haultin, 1592, in-12.

IV. *Recueil des remontrances faites en la cour du parlement de Paris aux ouvertures des plaidoiries par feu Jacq. Faye, sieur Despeisses, avocat du roy et depuis président en ladite cour; plus, adjouté à la fin les remontrances du sieur de Pibrac*, La Roch., 1592, in-12.

V. *Déclaration des principaux motifs qui induisent le sieur de Sponde à s'unir à l'Eglise catholique*, Melun, 1594, in-8°. — *Etienne Bonnet*, pasteur à Saintes, y répondit, ainsi que *Sonis*. Le premier taxe Sponde d'avarice et d'hypocrisie, et l'accuse d'avoir écrit un livre à la louange de l'adultère pour flatter les passions du roi (serait-ce l'ouvrage dont on accusa *Cayet* d'être l'auteur?). Le frère de Sponde se chargea de repousser ces accusations et il le fit dans un opuscule intitulé : Défense de la Déclaration du sieur de Sponde par Henry de Sponde son frère contre les cavillations des ministres Bonnet et Sonis, Bordeaux, 1597, in-12.

VI. *Réponse au traité de Théodore de Beze intitulé* Des marques essentielles de l'Eglise, Paris, 1596, in-12. — Ouvrage posthume publié par *Florimond de Ræmond*. La Biogr. saintong. en cite une édit. de Bordeaux, 1595, in-8°.

VII. *Poésies*, imp. dans l'Académie des modernes (1599).

VIII. *Méditations sur les Psaumes*. — Aucun bibliographe, à notre connaissance, ne mentionne cet ouvrage de Sponde, que nous trouvons porté sur une liste des ouvrages saisis, en 1685, chez les libraires protestants de Paris.

Frère cadet de Jean, HENRI de Sponde, en latin *Spondanus*, naquit à Mauléon, le 6 janv. 1568, et eut pour parrain le prince de Béarn. Après avoir fait de bonnes études au collége d'Orthez et à l'académie de Genève, où il fut entretenu, comme son frère, par les libéralités du roi de Navarre, il fit un voyage en Angleterre et en Ecosse à la suite de *Saluste Du Bartas*. A son retour, il s'appliqua à l'étude du droit, se fit recevoir avocat et se rendit à Tours où le parlement de Paris avait été transféré. Ses talents ne tardèrent pas à le faire connaître Henri IV le nomma maître des requêtes du royaume de Navarre, et l'évêque d'Evreux entreprit de le convertir. L'abjuration eut lieu le 21 sept. 1595. Comme tous les apostats, Sponde devint dès lors un ardent ennemi de ses anciens coreligionnaires, à qui il fit surtout une rude guerre, lorsqu'il eut été élevé sur le siége épiscopal de Pamiers. Nous n'avons point à nous occuper de ses écrits (dont les plus remarquables sont sans contredit ses Cimetieres sacrez et ses Annales), aucun n'ayant été publié avant sa conversion. Nous dirons seulement que La Monnoye croit qu'il est l'auteur du Magot genevois descouvert ès arrests du synode national des ministres reformez tenu à Privas, s. l., 1613, in-12, pamphlet satirique qui est attribué au ministre *Suffren* par l'auteur anonyme d'une Epistre mise en tête de La guerre des singes et des marmouzets, représentée par un discours véritable de ce qui s'est passé à La Rochelle le vendredy 11 janv. 1613, s. l., 1613, in-8°.

STATOR (PIERRE), théologien pro-

testant, né à Thionville et disciple de *Théodore de Beze*. S'étant déclaré ouvertement pour les opinions antitrinitaires, il crut prudent de quitter la Suisse, en 1556, et de se retirer en Pologne, où l'on jouissait alors de la plus large liberté de conscience. Nommé recteur du collége de Pinczow, il continua à combattre énergiquement de vive voix et par écrit, notamment au synode qui s'assembla en 1561 dans cette petite ville, le dogme de la Trinité et surtout l'invocation du Saint-Esprit; mais soit conviction, soit tout autre motif il changea plus tard de sentiments. On affirme qu'il mourut calviniste en 1570. On a de lui.

I. *Oratio habita* 29 *janv.* 1560 *in funere Joh. à Lasco.*

II. *Liber contrà Fr. Stancari dogma*, Pincz., 1560. — Il y combat l'opinion de Stancarus que J.-Ch. n'est médiateur que selon sa nature humaine.

III. *Epistola ad Remigium Chelmium*, Pincz., 1561.

IV. *Grammaire polonaise.*

V. Trad. polonaise de la *Bible*, publiée à Brzest, 1563, in-fol., aux frais de Nicolas Radzivil, palatin de Vilna. — Stator eut pour collaborateurs dans ce travail d'autres théologiens sociniens. Il contribua aussi à la composition du Catéchisme de Racovie.

Son fils, Pierre, qui fut anobli et prit le nom de *Stoinski*, resta socinien. Il épousa la fille de Gregorio Pauli, un des principaux unitaires de la Pologne, et exerça les fonctions pastorales en différentes églises jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mai 1605. Quoiqu'il ne fût âgé que de quarante ans, on dit qu'il avait déjà publié beaucoup d'ouvrages. Les seuls que l'on cite spécialement sont : une trad. polonaise de la Responsio ad libellum Jacobi Vujeki jesuitæ, par F. Socin, une Oraison funèbre de F. Socin, des Sermons, une Défense de l'opinion de Socin sur le Christ contre Zarnovecius, et un écrit de controverse contre le jésuite Smiglecius. Il eut un fils nommé Jean, qui mourut à Czarnov en 1654.

STEPHAN (Erhard), corecteur du gymnase de Bouxwiller, né à Obermottern en 1721 et mort le 24 déc. 1797, est auteur de : I. *Summarium N. T. sistens summam textûs græci N. T.*, Argent., 1778, in-8°; — II. Εὐαγγέλιον ἁρμονικὸν διὰ τεσσάρων. *Harmonia quatuor Evangeliorum græca, et reliqui N. T libri, ordine chronologico digesti*, Arg., 1779, in-8°.

STOEBER (Elie), professeur de théologie, né à Strasbourg, le 19 sept. 1719, et mort le 9 mai 1778, fit ses études dans sa ville natale, où il prit, en 1737, le grade de maître-ès-arts. En 1740, au retour d'un voyage qu'il fit pour perfectionner ses connaissances, il commença à prêcher; ce ne fut toutefois qu'au bout de quatre ans, qu'il obtint la place de prédicateur du soir dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. Il fut nommé en même temps professeur au gymnase. Le goût des recherches littéraires l'engagea à entreprendre, plustard, un second voyage dans lequel il visita Paris, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande et une partie de l'Allemagne. En 1766, il fut appelé aux fonctions de vicaire général des pasteurs de Strasbourg, et en 1768, il fut nommé professeur extraordinaire de théologie. On a de lui quelques ouvrages, entre autres, des dissertations sur l'imitation des exemples bibliques, qui sont encore estimées. En voici la liste.

I. *Nieupoorti Antiquitates romanæ seu rituum qui olim apud Romanos obtinuerunt, succincta explicatio. Figuras et Demsteri Kalendarium adjecit*, Arg., 1738, in-8°.

II. *Oratio de sacris veterum Christianorum arcanis*, Arg., 1743, in-4°.

III. *Everardi Feithii antiquitatum homericarum lib. IV, edit. nova, notis et indic. aucta, atque figuris illustrata*, Arg., 1743, in-8°.

IV. *Diss. de studio promovendi perfectionem aliorum*, Arg., 1744, in-4°.

V. *M. Manilii Astronomicon, cum selectis variorum ac propriis notis*,

præfatio subjuncta, varia de Manilio judicia et Julii Pontederæ Epistola de Manilii astronomiâ, Arg., 1767, in-8°.

VI. *Der bussübende und von Gott begnädigte Sünder, oder Communionbuch*, Arg., 1768, in-8°; 1784, in-8°.

VII. *Diss. de præcellenti dignitate ministerii evangelici præ levitico ad II Cor. III, 4-11*, Arg., 1771, in-4°.

VIII. *Diss. VII de sacrorum exemplorum imitatione cautius instituendâ*, Arg., 1771-75, in-4°.

Il a eu part aussi à l'édit. des grammairiens Thomas Magister et Mœris Atticista, publiée à Leyde, 1757-59, 8°.

STUART. Trois capitaines de ce nom, vivant en France à peu près à la même époque, et probablement très-proches parents, servirent la cause protestante. L'un d'eux, *Paul Stuart-de-Caussade*, sieur de *Saint-Maigrin*, escorta *Jeanne d'Albret* à La Rochelle, fut blessé au siége de Pons, en 1568, accompagna *Andelot* dans le Poitou, en 1569, et mourut, peu de temps après, à La Rochelle. — L'autre, *Guillaume Stuart-de-Vezins* ou *Vezines*, commandait les Suisses envoyés au secours des Protestants du Dauphiné, en 1587. Il fut battu au combat de la Romanche, toute sa troupe détruite et lui-même fait prisonnier. Selon le Journal de La Huguerie, il y avait, à la même date, dans les rangs de l'armée allemande, un sieur de Vezins, qui s'appelait aussi Guillaume (*Voy.* VI, p. 236), et qui mourut, dit-il, vers ce temps. La défaite des Suisses dans le Dauphiné et l'entrée des Allemands en France, ayant eu lieu dans le même mois d'août, il faut nécessairement admettre qu'il y a quelque confusion dans les noms; mais nous n'avons aucun moyen d'éclaircir cette difficulté.—Le troisième, *Robert Stuart*, est le mieux connu. D'une famille alliée aux rois d'Ecosse et parent, par conséquent, de la reine Marie Stuart, il ne put suivre son frère aîné, le comte de Haran, lorsque ce seigneur, menacé dans sa liberté parce qu'il avait embrassé la Réforme, prit la parti de retourner dans le pays de ses aïeux. Le jeune Robert fut arrêté en 1559 et conduit à Vincennes, sous l'accusation d'avoir assassiné le président Minard et d'avoir comploté de mettre le feu à Paris pour délivrer *Anne Du Bourg* et les autres prisonniers de la Mercuriale (*Voy.* IV, p. 336). Selon La Popelinière, ce n'était là qu'un prétexte. Brantôme, d'accord avec Crespin, dit « qu'on ne put jamais savoir le vrai » au sujet de ce meurtre. Cela n'empêche pas Le Laboureur d'affirmer que Robert Stuart était l'assassin. Appliqué à la torture, l'infortuné jeune homme n'avoua rien. Au mois de mars 1560, les Guise le firent transférer à Tours, d'où il réussit à s'échapper (*Voy.* I, p. 272). Lorsque la guerre civile éclata, *Condé*, qui connaissait Stuart comme un homme plein de résolution et de courage, l'envoya en Angleterre pour presser la reine de faire partir le secours qu'elle lui avait promis. Selon de Thou, qui l'appelle ici sieur de Vezines (*Voy.* II, p. 452), il combattit à Dreux. Dans la seconde guerre, il se signala à la bataille de Saint-Denis, où il tua le connétable de Montmorency, non pas traîtreusement, comme on l'en a accusé, mais dans un combat loyal, rendant coup pour coup. A la bataille de Jarnac, il tomba entre les mains des vainqueurs. Honorat de Savoie, marquis de Villars, l'ayant demandé au duc d'Anjou, le mena à quelques pas du logis du prince, et le fit tuer de sang-froid, sous prétexte de venger le connétable. Par représailles, les Protestants mirent à mort un gentilhomme catholique choisi parmi leurs prisonniers.

STURM (Jean), le restaurateur de l'éloquence et des belles-lettres en Allemagne, et un des plus zélés promoteurs de la Réforme, naquit à Schleiden près de Cologne, le 1er oct. 1507, et reçut sa première instruction avec les jeunes fils du comte de Manderscheid, dont son père était le trésorier. Devenu grand, il fut envoyé à l'université de Liége, d'où il passa à celle de Louvain, en 1524. Il y resta cinq

ans, trois comme élève, deux comme maître, et s'y lia d'une étroite amitié avec *Sleidan*, *Guinther* et d'autres jeunes gens de son âge, qui arrivèrent plus tard à la célébrité. Le savant helléniste Rescius lui ayant proposé de s'associer avec lui pour monter une imprimerie, Sturm obtint de son père l'avance des fonds nécessaires à cette entreprise, et se fit imprimeur à l'âge de 22 ans environ. L'espoir de placer avantageusement une édit. de Xénophon sortie de ses presses, l'amena à Paris, en 1529. Cette ville lui offrant à tous égards plus de ressources que Louvain, il se décida facilement à s'y fixer, avec l'intention d'étudier la médecine, et bientôt l'élévation de son esprit, la variété de ses connaissances, la gravité de ses mœurs, l'excellence de son caractère lui gagnèrent de nombreux et puissants amis, qui lui obtinrent l'autorisation de donner des leçons publiques de grec, de latin et de logique. C'était alors l'usage que les élèves étrangers logeassent chez leur maître. Sturm se maria donc avec *Jeanne Ponderia* et ouvrit un pensionnat, où affluèrent des jeunes gens des meilleures familles de France, d'Allemagne, d'Angleterre.

Initié aux doctrines nouvelles par la lecture des ouvrages des Réformateurs, Sturm entra, dès 1533, en correspondance avec *Bucer* et plus tard, avec Mélanchthon, qu'il pressa avec instance de venir en France, comme François Ier l'y invitait. Ce voyage n'eut pas lieu, par suite du refus fait par l'électeur de Saxe, de laisser partir l'ami de Luther, et les persécutions, un instant suspendues, recommencèrent. Sturm, qui, plein de zèle pour la Réforme, se faisait un devoir d'instruire ses élèves dans les doctrines évangéliques, sentit que la protection de Du Bellay ne pourrait toujours le protéger contre les poursuites du parlement et de la Sorbonne; il accepta donc avec joie la place que *Jacques Sturm* lui offrit à Strasbourg, où il arriva le 14 janv. 1537. Il employa presque toute cette année à dresser un plan d'éducation qui fut soumis au Conseil et adopté. Le gymnase s'ouvrit en 1538. La nouvelle école fut divisée en deux sections, l'une pour les enfants, l'autre pour les adolescents. Le cours d'études dans la première était de neuf ans, et de cinq dans la seconde. Les élèves, reçus dans l'école dès l'âge de six ans, étaient promus, chaque année, à une classe supérieure, après une distribution solennelle de prix, en présence des parents et des autorités. Dans la pensée de Sturm, la division en classes était nécessaire, parce qu'un seul maître ne peut tout enseigner; elle devait, en outre, éveiller l'émulation chez les élèves et leur offrir en petit l'image d'une société bien réglée où chacun s'élève par son mérite. A seize ans l'élève passait dans la seconde section, où s'enseignaient la théologie, la jurisprudence, la médecine, les mathématiques, la philosophie, les langues anciennes, la poésie et la rhétorique. Rien de plus sage que cette recommandation de Sturm de ne pas faire lire aux élèves trop de latin ou de grec, de peur de les dégoûter en les surchargeant; il suffit, pensait-il, de leur expliquer les passages difficiles en leur abandonnant le soin de traduire le reste. Excellent philologue lui-même, il se réserva ce cours. Afin de développer le talent oratoire, il fonda des cours publics de déclamation. Enfin, pour entretenir le zèle des maîtres, il établit des conférences où devaient se discuter les intérêts de l'école et les méthodes d'enseignement.

L'inauguration solennelle du gymnase de Strasbourg dans l'ancien couvent des Dominicains eut lieu le 22 mars 1538. A Sturm, qui en fut nommé recteur, le Conseil adjoignit trois inspecteurs, qui furent *Hedio*, *Jacques Bedrot* et *Ch. Herlin*. L'établissement prospéra d'une manière merveilleuse. La réputation de Sturm, fondée sur l'excellence de sa méthode qui, à côté et même au-dessus de l'instruction, plaçait l'éducation morale et religieuse, ainsi que sur ses nombreux ouvrages classiques, tous remarquables par une

tendance pratique, le bon goût, la pureté et la concision du style, y attira un grand nombre d'élèves. Il devint si florissant qu'en 1566, l'empereur Maximilien l'érigea en académie. En 1574, Sturm comptait parmi ses auditeurs 30 princes ou comtes, et plus de 200 gentilshommes, avec un nombre proportionné de bourgeois, parmi lesquels on remarquait deux neveux de Luther. Aussi son nom était-il connu de toute l'Europe, et de tous côtés, il recevait les marques les plus flatteuses d'estime, les plus touchantes preuves d'amitié. Charles-Quint l'anoblit en 1555, Maximilien lui conféra divers privilèges, Frédéric de Danemark, Edouard VI et Elisabeth d'Angleterre, l'empereur Ferdinand, plusieurs princes d'Allemagne, des évêques même le comblèrent de leurs faveurs. Erasme, Budé, *Le Fevre-d'Etaples*, *Ramus*, Melanchthon, *Calvin*, les cardinaux Bembo, Sadolet et d'autres prélats de l'église romaine entretenaient un commerce affectueux avec lui. Dégagé de tout esprit de secte et rendant hommage à la vertu ou au mérite partout où il les rencontrait, Sturm comptait, en effet, des amis dans toutes les communions chrétiennes, et pourtant personne ne fut plus que lui zélé pour sa religion. Sa maison était ouverte à tous ceux qui souffraient pour la cause de l'Evangile; le titre de réfugié était sacré pour lui, et plutôt que d'abandonner à leur infortune les innombrables victimes des persécutions et des guerres religieuses, il sacrifia tout ce qu'il possédait, au point de tomber dans la misère. Après sa mort, un pasteur de Berne, son gendre, essaya vainement de recouvrer une partie des sommes qu'il avait avancées au roi de Navarre et à Condé pour le bien des églises de France. Les Synodes nationaux de Vitré et d'Alais désavouèrent une dette sacrée sous prétexte que les titres produits n'obligeaient les églises à aucun remboursement.

Les pasteurs de Strasbourg leur avaient donné l'exemple de l'ingratitude. Lié d'amitié avec *Bucer* et ses collègues, et d'ailleurs étranger aux querelles théologiques, Sturm avait accepté la Confession tétrapolitaine ; plus tard, ses relations intimes avec Vermilli, Zanchi et d'autres théologiens calvinistes lui avaient inspiré une certaine prédilection pour la Confession helvétique et en même temps un goût pour la controverse qui le porta à apprendre l'hébreu à l'âge de 59 ans. Ce fut pourtant moins par esprit de polémique que par principe de tolérance qu'il prit avec vivacité le parti de Zanchi et des Réfugiés contre *Marbach* et ses collègues luthériens, à qui il reprochait, en outre, de se mêler des affaires de l'académie plus qu'il ne leur appartenait. La dispute s'échauffant, le Conseil imposa silence aux deux partis; mais, quelques années après, en 1578, la querelle se ralluma plus vive que jamais au sujet de la Formule de concorde. La ville se divisa en deux camps. D'un côté étaient les pasteurs, qui, sans exception, avaient signé la Formule et qui soutenaient, contre toute raison, que la Confession tétrapolitaine avait été abolie en 1531 ; ils étaient soutenus dans le Conseil par *Michel Lichtensteiger* et *Jacob de Molsheim*. De l'autre figuraient avec Sturm les conseillers *Jean de Hohenburg*, *Lorcher*, *Henri-Jean de Mundolsheim*, *Jean Schenkbecher*, *Paul Hochfelder*, les professeurs de l'académie qui avaient refusé de signer ladite Formule et prétendaient que la Tétrapolitaine était toujours en vigueur. La lutte fut vive pendant trois ans; elle enfanta plus de quarante pamphlets remplis d'accusations réciproques, de personnalités blessantes, des plaisanteries les plus triviales. Enfin le Conseil défendit, le 29 avr. 1581, à Sturm et à *Pappus* de rien écrire l'un contre l'autre. Le premier, qui avait sous presse une *Epistola anascevastica*, en fit arrêter sur-le-champ l'impression; son adversaire déposa également la plume, mais la chaire continua à retentir d'anathèmes contre les Calvinistes, et les théologiens de Tubingue, se mettant de la partie, acca-

blèrent d'invectives Sturm, qu'ils qualifiaient de gibier de potence. Pour répondre à ces brutales attaques, Sturm publia une lettre apologétique, qui souleva contre lui une nouvelle tempête. Dans son Histoire de la Réforme en Alsace, M. *Röhrich* raconte que les pasteurs strasbourgeois l'accusèrent immédiatement d'avoir enfreint la défense du Conseil, quoique cette défense ne s'étendit pas jusqu'à des théologiens étrangers, et que, le jour même, 29 juin 1581, les magistrats le condamnèrent contre toute espèce de justice, sans même l'avoir entendu. Sturm se plaignit, mais on répondit à ses plaintes en menaçant de le jeter en prison. Il se hâta donc de sortir de Strasbourg, où il ne rentra que sur l'assurance qui lui fut donnée par le Conseil des XV, qu'il n'avait rien à craindre. Cependant la haine de ses ennemis continua à le poursuivre, et ils réussirent à le faire déposer, le 7 déc. 1581, du rectorat perpétuel de l'Académie.

Depuis longtemps Sturm était abreuvé de dégoûts par le dogmatisme étroit des Marbach et consorts. Leur intolérance fanatique l'avait forcé à rompre toute relation avec eux; depuis vingt ans, il s'abstenait même d'assister au prêche pour ne pas avoir l'air d'approuver leurs invectives. Mais ce qui le chagrinait surtout, c'est qu'il voyait l'académie, qu'il chérissait d'un amour paternel, décliner rapidement par la retraite des plus habiles professeurs et la désertion d'un grand nombre d'étudiants. Dans un jour de decouragement, il avait même donné sa démission, et il n'avait consenti à la retirer que sur les instances du Conseil. Il est donc évident que s'il appela à la Chambre de Spire de la sentence du 7 déc., ce fut uniquement de sa part une protestation contre un acte d'une souveraine iniquité. Les magistrats strasbourgeois s'attachèrent à traîner le procès en longueur jusqu'en 1587, que Sturm dut l'abandonner, faute d'argent pour le poursuivre.

Sturm, au reste, supporta avec dignité sa disgrâce. Il se retira dans sa maison de campagne à Northeim, où il s'occupa de travaux littéraires, jusqu'à ce que la perte de la vue l'obligeât à y renoncer. Il mourut presque dans la misère, mais supportant son sort avec une fermeté stoïque, le 3 mars 1589. Sa mort fit naître une foule d'épicèdes, qui furent recueillies et publiées par le professeur *Glaser*, sous ce titre: *Manes Sturmiani*, Arg., 1590, in-8°. Il avait été marié trois fois. Sa seconde femme, *Marguerite Wigand*, lui avait donné un fils, JEAN-BERNARD, qui mourut jeune. En troisièmes noces, il épousa *Elisabeth de Hohenburg*, qui lui survécut.

Jean Sturm fut sans contredit un des premiers humanistes et un des plus habiles instituteurs de son temps. Ses admirateurs l'avaient surnommé le Cicéron, le Platon et l'Aristote de l'Allemagne. Et ce ne fut pas seulement par son savoir et son éloquence qu'il se rendit recommandable, il fit preuve aussi de rares talents dans différentes missions dont il fut chargé, malgré lui, en France, en Angleterre, en Danemark, en Allemagne, missions dont il s'acquitta avec beaucoup d'habileté; mais ni les services qu'il rendit à la cause protestante, ni ses vertus, ni l'éclat qu'il jetait sur l'académie de Strasbourg, rien ne put le garantir des coups du fanatisme, la plus farouche de toutes les passions.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Claudii Galeni Opera*, Basil., 1531, in-fol. — Avec une Epître dédicatoire à Jean de Hangest, évêque de Noyon.

II. *De litterarum ludis rectè aperiendis*, Arg., 1538, in-4°; réimp. plusieurs fois, notamment dans le T. I du recueil de Crenius : Varior. autorum Consilia et studiorum methodi (Rott., 1692, in-4°).—Excellent traité des études, qu'on peut encore lire avec fruit.

III. *De amissâ dicendi ratione et quomodo ea recuperanda sit lib. II*, Arg., 1538; 1543, in-4°.

IV. *Partitionum dialecticarum li-*

bri II, Paris., 1539, in-8°; — *lib. III*, Arg., 1543, in-8°; — *lib. IV*, Arg., 1560, in-8°; Witteb., 1571, in-8°.

V. *Epistolæ Sadoleti, Omphalii et J. Sturmii de dissidio religionis*, Arg., 1539, in-4°. — C'est sans doute la même lettre que celle qui selon Nicéron, avait déjà été imp., 1538, in-4°, dans le Consilium delect. cardinal. de emend. Ecclesiâ, et qui a été réimp. dans le N° VII; puis, Tigur., 1748, in-4°.

VI. *In partitiones oratorias Ciceronis dialogi II*, Arg., 1539 et 1565, selon Nicéron; 1549, in-8°, selon le Catal. de la Biblioth. de Genève.

VII. *Barth. Latomi et J. Sturmii Epistolæ*, Arg., 1540, in-8°.

VIII. *Ex Ciceronis Epistolis lib. III*, Arg., 1539 et 1543, in-8°. — A l'usage des élèves du gymnase.

IX. *M.-T. Ciceronis Orationes et Rhetoricorum libri, ex emendatione J. Sturmii*, Arg., 1540, in-8°.

X. *Luctus ad J. Camerarium cum Epitaphiis J. Sapidi*, Arg. 1542, in-8°.

XI. *De demonstratione liber*, Arg., 1543, in-8°. — Formant le livre III du N° IV.

XII. *De periodis liber*, Arg., 1550, in-8°; *cum scholiis Valentini Erythræi*, Arg., 1567, in-8°.

XIII. *Apparatus verborum linguæ latinæ Ciceronianus*, Arg., 1551, in-8°.

XIV. *Beati Rhenani vita*, en tête de l'ouvr. de B. Rhenanus, Rerum Germanicarum lib. III, Basil., 1551, in-fol.

XV. *C. Heresbachii de laudibus græcarum litterarum Oratio : access. J. Sturmius De principum educatione, nec-non Rogeri Aschami et J. Sturmii Epistolæ de nobilitate anglicanâ*, Arg., 1551, in-8°. — Les lettres de Sturm à Ascham ont été réimp., avec celles d'Osorius et d'autres, par Acker, Hanov., 1707, in-8°; le traité de l'éducation des princes l'avait été à Strasb., 1581, 4°.

XVI. *Ad Werteros fratres Nobilitas litterata*, Arg., 1549; 1556, in-8°, et dans le recueil de Crenius déjà cité.

XVII. *Consolatio ad Senatum Argent. de morte Jacob. Sturmii*, Arg., 1553, in-4°.

XVIII. *Ciceronis Opera omnia emendata*, Arg., 1557 et seq., 9 vol. in-8°.

XIX. *Explicatio Symboli Nicæni à Melanchthone tradita et edita à J. Sturmio*, Witteb., 1561, in-8°.

XX. *M. Toxitæ, medici Argentin., Commentarii in lib. IV Rhetoricorum ad C. Herennium, ex scholiis J. Sturmii inprimis collecti*, Basil., 1558; 1564, in-8°.

XXI. *Sex poetica volumina sextæ curiæ scholarum Argentin., cum lemmatibus J. Sturmii*, Arg., 1565, in-8°.

XXII. *Classicæ Epistolæ*, Arg., 1565, in-8°.

XXIII. *Scholæ Lavinganæ*, Arg., 1565, in-8°.

XXIV. *Aristotelis Rhetoricorum lib. III, græc. et lat., cum scholiis*, Arg., 1570, in-8°.

XXV. *Hermogenis Tarsensis Partitionum rhetoricarum liber I, qui vulgò de statibus inscribitur, J. Sturmio interprete, cum scholiis*, Arg., 1570, 8°.

XXVI. *Hermogenis Tarsensis de ratione inveniendi oratoriâ lib. IV, græc. et lat.*, Arg., 1570, in-8°.

XXVII. *Hermogenis Tarsensis de dicendi generibus lib. II, cum scholiis*, Arg., 1571, in-8°.

XXVIII. *Hermogenis Tars. de ratione tractandæ gravitatis occultâ, cum scholiis*, Arg., 1571, in-8°.

XXIX. *Alberti Œlingeri Grammatica linguæ germanicæ : access. J. Sturmii sententia de cognitione et exercitatione linguarum nostri sæculi*, Arg., 1574, in-8°.

XXX. *De imitatione oratoriâ lib. III cum scholiis*, Arg., 1574; 1576, in-8°.

XXXI. *Commentarii in M.-T. Ciceronis Tusculanam primam*, Arg., 1575, in-8°.

XXXII. *De statibus causarum civilium universa doctrina Hermogenis*, Arg., 1575, in-8°.

XXXIII. *De exercitationibus rhetoricis liber*, Arg., 1575, in-8°.

XXXIV. *Commentarii in Artem poeticam Horatii*, Arg., 1576, in-8°.

XXXV. *De universâ ratione elocutionis rhetoricæ lib. IV*, Arg., 1576, 8°.

XXXVI. *Doleti Phrases et formulæ linguæ latinæ elegantiores, cum præfatione*, Arg., 1576, in-8°.

XXXVII. *Theophili Golii Onomasticon latino-germanicum, cum præfatione*, Arg., 1579, in-8°.

XXXVIII. *Anti-Pappi tres*, Argent., 1579, in-4°.

XXXIX. *Quarti Anti-Pappi partes tres priores : 1° Commonitio ; 2° Anti-Proœmium ; 3° Anti-Osiander pro exteris ecclesiis et pro synodo Neapolipalatino*, Neustadt, 1580, in-4°.

XL. *Pappus Elenchomenos primus, Anti-Pappi quarti pars quarta*, 1581, in-4°.

XLI. *Palinodia ad Luc. Osiandrum*, Neapol. Palat., 1581, in-4°.

XLII. *Epistola apologetica contra Jac. Andreæ*, Neostad., 1581, in-4°. — C'est sans doute le même écrit que le *Vortrab wider Andreæ*, dont parle M. Röhrich et qu'aucun bibliographe ne signale.

XLIII. *Linguæ latinæ resolvendæ ratio*, Arg., 1581; 1704, in-8°.

XLIV. *Thesaurus Ciceronianus linguæ latinæ, cum præfatione*, Arg., 1586, in-8°. — Peut-être une réimp. du N° XIII.

XLV. *Institutiones literatæ sive de discendi atque docendi ratione tomus I*, Torunii Boruss., 1586, in-4°. — Réimp. des opuscules publiés par Sturm sur l'enseignement. Il paraît qu'il n'en fut publié qu'un vol.; mais plus tard, Hallbauer les réédita sous ce titre : *De institutione scholasticâ* Ienæ, 1730, 8°.

XLVI. *De bello adv. Turcas perpetuò administrando*, Ienæ, 1598, in-8°.

On trouve quelques *Lettres* inédites de Jean Sturm à la Biblioth. nationale (*Ancien fonds latin*, Nos 8584 et 8588; *Collect. Dupuy*, N° 268) et à la Bibliothèque de Berne, dans un vol. msc. coté A. 27. Le Catalogue de Hænel signale aussi, dans un recueil de diverses pièces, coté F. X. 12, à la Biblioth. de la ville de Bâle : *Adnotationes in Orationem Ciceronis pro Roscio*.

STURM DE STURMEK (JACQUES), d'une famille patricienne de la Basse-Alsace, qui a occupé les plus hauts emplois à Strasbourg pendant plus de 200 ans, et qui s'est éteinte, en 1640, avec *Jacob-Frédéric Sturm-de-Sturmek*, naquit à Strasbourg, en 1489, de Martin Sturm et d'Ottilie Schott. Ses parents confièrent au célèbre Wimpheling le soin de développer ses heureuses dispositions. Les progrès de l'élève répondirent à la sollicitude du maître, qui ne s'attacha pas seulement à orner son esprit, mais qui s'appliqua avec non moins de zèle à former son cœur. Il réussit dans cette double tâche, si heureusement que Sturm mérita de ses contemporains le surnom d'ornement de la noblesse allemande, autant par la pureté de ses mœurs et l'inébranlable fermeté de son âme que par la variété de ses connaissances, sa rare éloquence, son habileté et sa prudence dans le maniement des affaires publiques. Après avoir passé quelque temps à l'université de Fribourg, où il prit le grade de maître ès-arts la même année que *Zell*, c'est-à-dire en 1505, il retourna auprès de son père, à qui les Dominicains de Strasbourg essayèrent de persuader de l'envoyer à Cologne suivre les leçons de ces moines ignorants, si bien flagellés, quelques années plus tard, par Ulric de Hutten ; mais Wimpheling déjoua l'intrigue monacale, et l'on peut supposer que ses conseils ne furent point étrangers non plus à la résolution que le jeune Sturm prit, vers le même temps, de renoncer à l'état ecclésiastique, auquel il était destiné en sa qualité de cadet, pour suivre la carrière de la diplomatie. La connaissance des lois lui devenant nécessaire, il fréquenta quelque temps le cours de droit dans les universités de Liége et de Paris ; puis il retourna à Strasbourg, où, dès 1524, on le trouve siégeant au Conseil, avec son frère cadet *Pierre*, comme député de la noblesse, et y montrant une intelligence des affaires fort remarquable. Les services qu'il rendit à sa ville natale pendant la guerre des Paysans le firent entrer, en 1525, dans le Conseil des XV, et, en

1526, dans celui des XIII. La même année, il fut élu stadtmeister pour la première fois.

Sturm se montra digne de la première magistrature de la république par ses vertus, ses talents, son courage et sa sagesse. On peut dire que, pendant plus d'un quart de siècle, il fut l'oracle de sa patrie. Strasbourg dut s'applaudir souvent d'avoir pour chef un homme de cette trempe dans les temps orageux qui signalèrent l'établissement de la Réforme ; aujourd'hui encore ses historiens célèbrent la mémoire de ce citoyen éminent. De bonne heure Sturm se déclara sectateur des doctrines de Luther, et il employa tout son crédit pour en assurer le triomphe à Strasbourg, secondé par ses collègues *Louis Böcklein*, *Nicolas Kniebis*, *Martin Herlin*, *Matthias Pfarrer*, comme aussi par *Jean Ott Friederich*, par *Egenolf Reder de Diersberg* et par d'autres notables habitants; mais il s'attacha principalement au côté pratique de la religion. Comme il joignait à un profond sentiment religieux un esprit libéral et ami de la justice, il ne pouvait être que scandalisé des querelles qui surgirent bientôt entre les partisans de Luther et ceux de Zwingle. Il en fut tellement indigné qu'il resta, dit-on, plusieurs années sans s'approcher de la sainte table. Tant qu'il vécut, ses constants efforts tendirent à maintenir la paix dans la ville, la concorde entre les églises ; mais ils furent rarement heureux. A la diète d'Augsbourg, en 1530, à laquelle il fut député avec *Pfarrer*, il ne fut point admis par les Luthériens à signer leur Confession de foi, et il se vit contraint de mander en toute hâte *Bucer* et *Capiton* pour en rédiger une autre, connue sous le nom de Tétrapolitaine, que Charles-Quint refusa de recevoir. En 1532, il fut envoyé de nouveau avec *Jacob Meier* à l'assemblée de Schweinfurt; mais il ne put obtenir l'admission de Strasbourg dans la Ligue de Smalcalde qu'après avoir signé la Confession d'Augsbourg. En 1533, il présida un synode assemblé à Strasbourg dans le but de mettre un terme aux querelles provoquées par les sectes dissidentes. En 1535, il fut député en Angleterre par les princes de la Ligue de Smalcalde, qui comptaient sur son éloquence pour gagner Henri VIII à leur cause. En 1547, après la fatale bataille de Mühlberg, il se rendit en toute hâte à Ulm avec *Pfarrer* et *Marx Hag* pour demander pardon à l'empereur au nom de Strasbourg. Charles-Quint, qui craignait l'intervention du roi de France dans les affaires de l'Empire, leur fit un accueil moins sévère qu'ils ne le redoutaient ; cependant il imposa à la ville une contribution de 30,000 florins et de douze pièces de canon avec les munitions nécessaires, et exigea que ses députés lui demandassent grâce à genoux, en promettant par serment d'obéir à tout ce qu'il ordonnerait dans la prochaine diète. Cette diète s'assembla à Augsbourg, l'année suivante. Sturm, qui y représenta Strasbourg avec *Jean d'Odratzheim* et *Marx Hag*, fut un des membres de la commission chargée d'examiner le projet de pacification proposé par l'empereur. Ce fut en vain qu'il réclama la convocation d'un concile national, comme le meilleur moyen de rétablir la paix en Allemagne ; son avis fut rejeté, et Charles-Quint publia son fameux Intérim, qui accordait aux Protestants la cène sous les deux espèces et le mariage des prêtres jusqu'à la décision d'un concile général.

Telles sont les principales négociations dont Sturm fut chargé. Au rapport de Schöpflin, il ne remplit pas moins de quatre-vingt onze ambassades de 1525 à 1552 ; il ne réussit pas dans toutes, mais il parvint à éloigner bien des dangers de sa ville natale par sa prudence et sa sagesse. Personnellement il jouissait d'une haute considération : Charles-Quint et François Ier l'estimaient à cause de ses talents et de son éloquence; les hommes d'Etat admiraient la pénétration de son esprit et son savoir; tous les partis rendaient hommage à la douceur, à la franchise

de son caractère, à la pureté de ses mœurs, à son amour de la paix; les malheureux bénissaient sa bienfaisance; enfin la postérité a inscrit son nom parmi ceux des protecteurs les plus éclairés des lettres et des arts. C'est à lui que la ville de Strasbourg doit l'établissement de sa riche bibliothèque, dont il posa les fondements, en 1531, par le don d'un grand nombre de livres, entre autres, d'excellentes éditions des classiques grecs; elle lui doit aussi la création des diverses institutions littéraires qui ont fait sa gloire, de son gymnase, entre autres, qui fut ouvert par ses soins en 1538, et dont la réputation ne tarda pas à se répandre dans toute l'Allemagne. Jusqu'à sa mort, Sturm, à qui le titre de scholarque ou directeur des écoles avait été conféré en 1528, surveilla avec sollicitude l'instruction publique, secondé par ses collègues *Kniebis* et *Jacob Meier*, et c'est en grande partie à ses efforts soutenus que Strasbourg dut le glorieux surnom d'Athènes allemande. On comprend qu'une vie aussi active et aussi utilement occupée n'a point laissé à Sturm le loisir de beaucoup écrire. Jöcher lui attribue un ouvrage dont il donne ainsi le titre sans autre indication: *Der Frommen Weiber Tugend-Lob, und der bösen Männer Laster-Prob*; mais, selon les historiens de la Réforme en Alsace, le seul ouvrage imprimé que l'on ait de Sturm est un extrait des diètes tenues de 1424 à 1517, publié par Wenker à la suite du Tractatus de juribus et privilegiis civitatum imperialium, de Knipschild, Argent., 1740, in-fol.

Une fièvre opiniâtre enleva Jacques Sturm le 30 oct. 1553. Il fut vivement regretté par tous les amis de la paix et de la concorde qui comprenaient que sa mort brisait le frein qui avait contenu dans certaines bornes les passions des théologiens. Il ne laissa pas d'enfants. Ses deux frères *Frédéric* et *Pierre* moururent également sans postérité. Sa sœur *Marguerite*, qui avait été destinée au cloître, ne fut point mariée.

SUAU (Pierre), capitaine huguenot, connu dans les premières guerres de religion sous le nom de Bouillargues, qu'il avait pris du village où il était né. Archer dans la garde du roi, Bouillargues fut nommé, en 1560, capitaine de Nismes avec mission d'y maintenir la tranquillité et d'empêcher les assemblées illégales. On peut conjecturer de là qu'il n'avait point encore embrassé, à cette époque, la religion réformée; mais il l'embrassa plus tard, comme le fit aussi son cousin *Matthieu Suavis* ou *Suau*, chanoine de la cathédrale, et il se montra un de ses plus vaillants champions. En 1562, il servit, à la tête d'une cornette d'argoulets, sous *François Pavée*, sieur de Servas, au secours de Beaucaire, et il aida ce capitaine à en chasser les Catholiques de Tarascon (*Voy.* VIII, p. 161). Après avoir assuré la prépondérance des Huguenots dans ces quartiers, Bouillargues marcha au secours de *Beaudiné* et contribua bravement à la défense de Montpellier (*Voy.* IV, p. 131). Chargé, après le siége de Frontignan dont il ne put s'emparer, de conduire du secours aux Protestants de Saint-Gilles, et d'empêcher la jonction des Provençaux avec Joyeuse, il rendit les plus grands services par sa bravoure et son activité au combat de Saint-Gilles (*Voy.* IV, p. 259) et eut une grande part à la victoire remportée par le capitaine *Grille*, en chargeant résolument la cavalerie catholique et en la mettant en deroute. Il contribua ensuite à la prise de la Tour-Carbonnières, se saisit du port d'Aigues-Mortes dont il enleva toutes les barques, marcha sous les ordres de Beaudiné au secours d'Agde et poursuivit si vivement les Catholiques dans leur retraite, qu'il atteignit à Saint-Pargoire l'arrière-garde, composée de deux compagnies qu'il détruisit complétement. Il retourna ensuite à Nismes, où il trouva l'occasion de rendre de nouveaux services. Averti par *Bourgondi*, qui commandait à Montfrin, que la garnison d'Aramon faisait des courses jusqu'à Bagnols, il lui dressa une embus-

cade et la défit. Il ne fut pas moins heureux dans une entreprise sur Saint-Laurent-des-Arbres, en 1563. La conclusion de la paix mit, peu de temps après, un terme à cette guerre sanglante. Aux seconds troubles, Bouillargues ne se signala que par sa participation à la Michelade. Dans son Histoire de l'église de Nismes, M. Borel affirme que c'est lui qui sauva l'évêque, aidé, dans cet acte d'humanité, par *Jacques Coussinal*. Ménard rapporte bien qu'il envahit l'évêché, mais il ne dit pas que l'évêque lui dut la vie. Dans la troisième guerre, Bouillargues se joignit à d'*Acier*, à la tête de sa cornette (*Voy.* IV, p. 134). En 1569, il fut nommé de nouveau capitaine de Nismes. En 1573, il commandait à Uzès. Dès lors l'histoire ne fait plus mention de lui, bien qu'il ait vécu au moins jusqu'en 1580.

SUC (Arnaud de), tué traîtreusement en 1579, laissa de son mariage avec *Marguerite Melou*, sœur du lieutenant du roi *Melou*, un des premiers protestants de Castres, 1° Abel, qui suit; — 2° Samuel, brave capitaine qui périt au siége du Mas-Saintes-Puelles.

Abel de Suc, avocat général, puis conseiller en la Chambre de l'édit, éprouva, de la part du parlement de Toulouse, tant de difficultés à se faire recevoir dans sa charge, que l'Assemblée politique de Saumur dut intervenir (*Fonds de Brienne*, N° 222). Les services qu'il rendit au gouvernement de Louis XIII, en contrecarrant *Rohan* de tout son pouvoir, furent récompensés par la charge de président de la Chambre de l'édit de Castres, dont il fut pourvu le 12 fév. 1627. Il laissa deux fils, nommés Jean et Pierre. Nous ne savons rien de ce dernier, si ce n'est qu'il eut un fils, Pierre, baptisé en 1642. Jean épousa, en 1627, *Jeanne Martin* et en eut Abel, sieur de Sainte-Affrique, marié, le 8 déc. 1652, avec *Marthe Gallière*, qui lui donna quatre fils et une fille. Les fils s'étant convertis peu de temps après la mort de leur père, Marthe Gallière, pour soustraire sa fille, âgée d'environ onze ans, à la contagion de l'exemple, l'envoya à Montpellier chez son oncle, *La Vérune-Gallière*, conseiller en la Cour des comptes, qui la garda cinq ans. Sa mère étant morte, son frère aîné présenta requête à l'intendant d'Aguesseau pour qu'il l'autorisât à retirer la jeune fille d'entre les mains de son grand oncle maternel, et à la mettre dans un couvent. Semblable requête ne pouvait être refusée. Mlle de Suc fut donc enfermée dans un couvent de Montpellier, et fit son abjuration le 23 fév. 1682.

SUPERVILLE (Daniel de), célèbre théologien protestant, né à Saumur, en 1657, et mort à Rotterdam, le 9 juin 1728.

La famille de Superville, qui existe encore en Hollande, était originaire du Béarn, où vivaient, lorsque Daniel de Superville vint au monde, *Eléazar*, *Moïse* et *Jeanne de Supervielle*, dont les noms figurent sur une liste de legs faits au consistoire d'Osse (*Arch. gén.* Tt. 235). *Jean* de Superville quitta sa province natale à la suite du roi de Navarre, dont il était un des médecins. Son fils Jacques et son petit-fils, nommé aussi Jacques, suivirent la même carrière. Ce dernier s'établit à Niort (1). C'est de son union avec *Marthe Pilet*, que naquit notre Daniel.

Doué des plus heureuses dispositions, d'une grande vivacité d'esprit et d'une mémoire excellente, Daniel de Superville ne trompa pas les espérances que l'on conçut de lui dès son enfance. Envoyé à Saumur pour y étudier la théologie, il se distingua parmi ses condisciples par sa piété et ses progrès. Plus d'une fois, lorsqu'une maladie empêchait son professeur de philosophie *Drouet* de donner sa leçon, il fut choisi pour le remplacer. Sa philosophie terminée, comme il n'avait point encore atteint l'âge fixe par les règlements pour entrer en théologie, il consacra

(1) *Jean de Superville*, notaire à Thouars, était vraisemblablement son frère. Il eut de son mariage avec *Jacquette Jay*, une fille, Louise, qui se convertit à Paris en 1684, étant âgée de 20 ans.

une année entière à se perfectionner dans les langues savantes et surtout dans la philosophie cartésienne, dont il fut toute sa vie un zélé partisan. C'est sous *Etienne de Brais* qu'il commença ses études en théologie; mais, en 1677, il alla les continuer à Genève, sous la direction de *Tronchin*, chez qui il demeura deux ans. La mort de son père le rappela à Saumur. Témoin des premiers exploits des missionnaires bottés, il prit la résolution de passer en Angleterre, et il était sur le point de s'embarquer lorsqu'il reçut vocation de l'église de Loudun. Renonçant alors à son projet d'expatriation, il se fit recevoir ministre au synode de Sorges, en 1683, en même temps que *Renaud Boullier*, *Etienne Maxuel*, *Charles de La Noé*, *Isaac de Beausobre* et *Salomon Ribay*. Deux ans plus tard, le 22 juill. 1685, sur la dénonciation du curé de Saint-Pierre-du-Marché, qui l'accusa d'avoir prêché séditieusement, une lettre de cachet l'arracha à son troupeau et l'appela à la suite de la Cour, où on le retint trois mois, afin de laisser le champ libre aux convertisseurs et de tâcher de le convertir lui-même; mais toutes les tentatives de corruption échouèrent. L'édit de Nantes ayant été révoqué sur ces entrefaites, on finit par lui donner un passeport et on le chassa du royaume ainsi que ses collègues; mais on ne voulut lui permettre d'emmener ni sa femme ni sa fille (*Voy.* I, p. 193), qui parvinrent pourtant à le rejoindre en Hollande quelque temps après.

Quoiqu'il n'eût trouvé à s'employer que comme ministre pensionnaire ou surnuméraire, Superville ne voulut accepter ni une chaire à Berlin, que lui offrit, en 1687, l'électeur de Brandebourg, ni la place de chapelain du maréchal de *Schomberg*, ni la vocation qui lui fut adressée par l'église de la Savoie. Il désirait rester à Rotterdam, malgré la modicité de son traitement et l'incertitude de son avenir, retenu sans doute par les charmes de la vie littéraire, plus active dans cette ville que dans les autres lieux de refuge. Sa résolution pourtant fut ébranlée lorsque, en 1690, l'église française de Hambourg le demanda, une seconde fois, pour pasteur. Ne voulant pas se laisser enlever un homme de ce mérite, le magistrat et le consistoire de Rotterdam crurent devoir s'imposer un sacrifice pour le retenir. On créa donc pour lui, en 1691, une place de pasteur ordinaire, qu'il remplit pendant plus de trente ans, estimé, respecté, aimé de tous, et méritant la haute considération dont il jouissait non moins par la politesse de ses mœurs et la douceur de son caractère que par sa vie irréprochable et par ses talents. Vers les dernières années de sa vie, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent à demander sa retraite qui lui fut accordée de la manière la plus honorable. Il avait été marié deux fois: en 1683, avec *Elisabeth de Monnevy*, qui mourut trois semaines après son arrivée à Rotterdam, et dont il n'avait eu que deux enfants décédés en bas âge; en 1694, avec *Catherine Van Armeiden*, qui lui donna sept enfants. Six survécurent, trois fils et trois filles.

Les ouvrages de Daniel de Superville ne sont pas nombreux. En voici la liste.

I. *Lettres sur les devoirs de l'Eglise affligée*. Superville commença au mois de nov. 1691 la publication de ces lettres, qui sont au nombre de douze. On les a réunies en un vol. in-8°, qui est devenu excessivement rare.

II. *Les véritez et les devoirs de la religion chrétienne, ou Catéchisme pour l'instruction de la jeunesse*, Rott., 1706, in-8°; 2e édit. augm. d'un *Abrégé à l'usage des plus petits enfans*, Amst., 1708, in-8°, et plusieurs fois depuis, soit sous le titre original, soit sous celui-ci: *Elémens du christianisme ou Abrégé des véritez*, etc. — Ce catéchisme, qu'il fit à la demande du consistoire de son église, est divisé en deux parties: la première expose les vérités de la foi; la seconde, les devoirs de la religion, le tout fondé sur des passages de l'Écriture.

III. *Sermons sur divers textes de*

l'E. S., Rott., 1700, 2 vol. in-12; nouv. édit. augm., Rott., 1702-5, 3 vol. 8°; nouv. édit augm., Rott., 1709-12, 4 vol. in-8°; réimp. plusieurs fois, et augm. d'un 5e vol. sous le titre de *Nouveaux Sermons*, Amst., 1743, in-8°. — Superville est connu surtout comme orateur de la chaire. Ses sermons, dont quelques-uns peuvent soutenir, sans trop de désavantage, la comparaison avec ceux de *Saurin*, se font remarquer par la douceur et l'onction, par un style clair, net, mais un peu diffus. Superville évite soigneusement «l'appareil du grand savoir, les questions, les recherches inutiles;» cependant il ne traite pas exclusivement des devoirs du chrétien; il ne fuit pas la discussion des questions dogmatiques, mais quand il les expose, c'est par une suite de raisonnements à la fois ingénieux et profonds, qui charment tout en instruisant.

IV. *Le vrai communiant* ou *Traité de la sainte Cène et des moyens d'y bien participer*, Rott., 1718, in-8°. — Plusieurs éditions et deux trad. en hollandais prouvent l'estime qu'on faisait de ce livre.

Superville a laissé en manuscrit un grand nombre de *Sermons* et plusieurs ouvrages ébauchés, entre autres, dit-on, une *Histoire des confesseurs sur les galères*. Ce dernier écrit ne serait-il pas identique avec les Mémoires de *Marteilhe?* (Voy. ce nom.)

Des six enfants de Superville deux seulement sont connus. Son fils aîné le remplaça dans sa chaire en 1725. C'est évidemment lui qui travailla de 1729 à 1732, au *Journal littéraire* de La Haye avec *Marchand*, de *Joncourt*, *Sacrelaire*. Du reste, nous ne savons rien de sa vie. Son frère DANIEL, né à Rotterdam, le 2 déc. 1696, a laissé des traces plus faciles à suivre dans l'histoire. Après avoir achevé ses humanités, il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence, qu'il quitta pour la médecine, et il prit, en 1718, le grade de docteur à l'université d'Utrecht. En 1722, le roi de Prusse le nomma professeur d'anatomie et de chirurgie à Stettin; mais, à son arrivée dans cette ville, il trouva la place déjà occupée par le docteur Krüger, et il dut se borner à donner des leçons gratuites, jusqu'en 1726, qu'il obtint enfin le titre de professeur extraordinaire au gymnase. Son habileté comme médecin, ses connaissances variées et les services qu'il rendit le firent nommer avec le temps conseiller et médecin de la Cour, membre du collége de santé, médecin de la colonie française, médecin de la ville de Stettin et membre de l'Académie des sciences de Berlin. En 1738, le roi de Prusse, inquiet de l'état de la princesse Frédérique-Wilhelmine-Sophie, sa fille, dont la santé était depuis longtemps chancelante, voulut avoir son avis et l'envoya à Baireuth. Superville eut tellement à se louer de l'accueil qui lui fut fait par l'auguste malade, qu'il se serait volontiers fixé dans cette petite ville; mais il ne put obtenir du roi son congé que l'année suivante. Le margrave le créa conseiller privé, médecin et directeur des mines, titres auxquels il ajouta, en 1740, celui de directeur du gymnase. Deux ans plus tard, l'université de Baireuth ayant été fondée d'après ses plans, dit-on Superville en fut nommé curateur perpétuel et chancelier, le 27 sept. 1743. La faveur dont il jouissait auprès du margrave et son caractère un peu vif lui suscitèrent des ennemis, qui parvinrent à le faire destituer, en 1748, malgré les très-grands services qu'il avait rendus à la nouvelle université. Comme dédommagement de la perte de ses emplois, le margrave l'envoya, avec le titre de son envoyé, à La Haye, où il mourut après 1768. On a de lui :

I. *Dissertat. inauguralis de sanguine et sanguificatione*, Traject. ad Rhenum, 1718, in-4°.

II. *L. Henning in suo pro compositione theriacæ et mithridati labore bonum successum opto*, Sedini, 1725, fol.

III. *Progr. de anatome à multis calumniis et falsis imputationibus vindicandâ*, Sedini, 1728, in-4°; 1731, 4°.

IV. *Vom wahren Nutzen des menschlichen Urinbesehens*, Stettin, in-4°.

V. *Trauergedicht auf M. Quade*, Stettin, 1729, in-fol.

VI. *Epithalamius*, Stettin, 1731, in-fol. — Sur le mariage de la princesse de Prusse avec le margrave de Baireuth.

VII. *Gedanken von Quacksalbern, Medicis und Patienten*, Alt-Stettin, 1733, in-4°.

On trouve, en outre, de lui dans les Transact. philos. : *Some reflexions on generation and on monsters*, et dans l'Hist. Acad. Fridericianæ : *Oratio ordinandæ Fridericianæ caussâ inter ipsa dedicationis solemnia 4 nov. 1743 recitata.*

Superville a été un des rédacteurs de la *Bibliothèque germanique*, et peut-être devrait-on ajouter à la liste de ses ouvrages : *La culture de l'esprit ou Direction pour faciliter l'acquisition des connaissances utiles*, trad. de l'anglais de Watts par Daniel de Superville, 1762 ; nouv. édit., Laus., 1782, in-12.

SUREAU (Hugues), dit Du Rosier, en latin *Hugo Suræus Rosarius*, fameux ministre protestant, né à Rozoy en Tiérarche, et mort à Francfort vers 1575. Sureau avait été correcteur d'imprimerie avant de se vouer au ministère sacré. C'était un homme instruit, mais faible, irrésolu, « d'un esprit contredisant et amateur de nouveauté. » Donné pour pasteur à l'église d'Orléans, on ne sait pas précisément en quelle année, il eut à soutenir contre Gentien Hervet une assez vive polémique, qui donna naissance de part et d'autre à divers ouvrages de controverse, à en juger par les réponses du docteur de l'Eglise romaine. Il ne paraît pas que Du Rosier soit resté longtemps à Orléans. Ses liaisons avec des gens d'une orthodoxie suspecte firent craindre à ses collègues qu'il ne provoquât un schisme, et on crut prudent de le tirer de cette ville pour le placer dans les environs de Paris Cette translation avait probablement eu lieu, lorsque Du Rosier fut arrêté et jeté à la Bastille, en 1566, comme auteur supposé du fameux pamphlet anti-monarchique dont on soupçonna aussi *Charles Du Moulin* d'être le père (*Voy.* IV, p. 414). Bèze affirme que, lorsque ce libelle parut, c'est-à-dire en 1563, Du Rosier était à Orléans, « ne sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon que le gouvernement des Indes. » On ne trouva effectivement aucune preuve contre lui, en sorte que, malgré l'inimitié de Birague, son dénonciateur, on le fit sortir de prison à l'occasion de la conférence demandée par le duc de Montpensier (*Voy.* VI, p. 233) et dans laquelle il remplaça *Barbaste*, désigné d'abord pour assister *Jean de L'Espine* (Voy. ce nom). La conférence terminée, Du Rosier retourna dans son église. On ne nous apprend pas ce qu'il devint pendant les troubles de 1567 à 1572 ; nous ne le retrouvons qu'à la Saint-Barthélemy. A la nouvelle du massacre, sa première pensée fut de fuir ; mais il fut arrêté dans la première ville où il arriva. Conduit en présence du juge, il se troubla, se coupa dans ses réponses, et finit par avouer qui il était. Mis en prison, il se montra d'abord plein de résolution et tout disposé à souffrir la mort pour sa foi ; mais la réflexion vint et avec elle la peur, qui lui fit voir dans la désolation de l'Eglise protestante la marque certaine de la protection de Dieu sur l'Eglise catholique. Il déclara donc au juge sa résolution d'embrasser la religion romaine, et fut envoyé à Paris par ordre de Charles IX, en présence de qui il abjura, en jurant que ce qu'il faisait, il avait depuis longtemps l'intention de le faire. Il s'érigea dès lors en convertisseur, et tant que dura la surexcitation produite en lui par la terreur, il fut infatigable. Charmé de l'ardeur qu'il venait de montrer, Charles IX voulut l'employer à la conversion de *Henri de Bourbon* et de sa sœur, de *Henri de Condé*, de *Marie de Clèves* et de *Françoise d'Orléans*. Du Rosier, qui ne manquait pas d'éloquence, fit à ces illustres prosélytes un discours sur les marques de la véritable Eglise, la succession apostolique,

la vocation légitime des ministres, mais il se garda bien de toucher à la messe, parce qu'il ne croyait point à la présence réelle, ni à d'autres points de controverse, où il aurait pu se fourvoyer, de peur d'irriter les docteurs de Sorbonne qui le surveillaient. *Condé* seul se montra inébranlable; cependant les fureurs de Charles IX aidant, il finit par céder à son tour. Il semble que le succès aurait dû encourager Du Rosier; ce fut tout le contraire qui arriva. Peut-être que la résistance du prince de Condé réveilla sa conscience. Quoi qu'il en soit, son ardeur fébrile se calma dès lors considérablement. Envoyé à Sedan, le 4 nov., pour travailler à la conversion du duc et de la duchesse de *Bouillon*, il laissa son collègue, le jésuite Maldonat, s'acquitter seul de cette tâche ingrate. A Metz, où il fut envoyé ensuite dans le même but, il se contenta de prêcher une seule fois sur la succession épiscopale, et dès qu'il sut que sa femme et ses enfants étaient en sûreté à l'étranger, il sortit secrètement de la ville, le 19 déc., gagna heureusement Strasbourg et de là Heidelberg, où il fit reconnaissance publique de sa faute. « Et depuis ce temps, dit La Popelinière, il vesquit en grande angoisse d'esprit. » Il se retira bientôt après à Francfort, où il entra comme correcteur dans l'imprimerie des *Wechel*, et où il mourut de la peste avec toute sa famille, environ trois ans après, au rapport du même historien. On a de lui :

I. *Confession de foy faicte par Hugues Sureau-Du Rosier, avec abjuration et détestation de la profession huguenotique; ensemble la réfutation de plusieurs poincts mis en avant par Calvin et Bèze contre la foy et Eglise catholique*, Paris, 1573, in-8°; Lyon, 1573, in-12.

II. *Confession et recognoissance de Hugues Sureau, dict Du Rosier, touchant sa cheute en la papauté et les horribles scandales par luy commis, servant d'exemple à tout le monde de la fragilité et perversité de l'homme abandonné à soy et de l'infinie miséricorde et ferme vérité de Dieu envers ses eslus*, Basle, 1574, in-12, pp. 46; réimp. dans le T. II des Mémoires de Charles IX. La Bibliotheca Telleriana en cite une édit. de Londres, 1573, in-8°. — Opuscule très-curieux où Du Rosier raconte tout ce qu'il a fait et éprouvé depuis son abjuration, et où il demande à Dieu et à tous ceux qu'il a séduits, surtout au prince de Condé, pardon d'avoir été pour l'Eglise un sujet de scandale.

III. *Traicté des marques de la vraye Eglise de Dieu*, Heidelb., 1574, in-8°.

Il a traduit en latin les Mémoires de Du Bellay (Francof., 1575, in-8°) et l'ouvrage de *Coras* intitulé Arrêt mémorable, etc. Cette dernière traduction a été publiée par Ph. Lonicerus à Francf., 1588, in-8°.

SURGERES, illustre maison du Poitou, dont une branche, celle de GRANGES, divisée dès lors en plusieurs rameaux, se convertit au protestantisme.

I. *Jean* de Granges, sieur de MONTFERNIER et de Lorillonnière, fils de Louis de Granges et de Marguerite de de Saint-Georges, n'a point joué, à ce qu'il semble, de rôle marquant dans le parti huguenot. Il fut un des gentilshommes protestants qui jurèrent l'union à l'Assemblée de Loudun, et vivait encore en 1599. De son mariage avec *Renée Girard* dame du Plessis et de Montigny, naquirent : 1° ALEXANDRE, sieur de Montfernier, mort sans postérité; — 2° LOUIS, sieur de Montfernier après son frère, qui épousa, en 1608, *Jeanne de Chezelles*, et en secondes noces, *Charlotte Du Bellay*, dont il n'eut point d'enfants.

II. Frère de Jean, *Gabriel* de Granges, sieur de BEAUVAIS, jura aussi l'union à l'Assemblée de Loudun. Il épousa *Marguerite Des Francs*, dont il eut : 1° ESTHER, femme de *Louis de Beauchamp*, sieur de Bussac en Saintonge; — 2° CHARLOTTE, mariée à *Jean de La Tour-d'Aisenay*, sieur de La Gorce, probablement fils de *La Gorce*

tué au siége de Brouage (*Voy.* VII, p. 291), qu'elle rendit père d'un fils nommé JEAN de La Tour. Ce dernier eut OLIVIER et ACHILLE de son union avec *Françoise Suzannet* (1). Achille ne laissa qu'une fille, RENÉE-LOUISE, mariée à *Paul-Sidrac de Saint-Matthieu*, sieur des Touches et de La Traversière, capitaine de cavalerie, avec qui elle se convertit (*Arch. gén.* E. 3414). Olivier épousa *Louise Le Maistre*, dont il eut HENRI-AUGUSTE, marquis d'Aisenay, JEAN CHARLES, comte de Montferrant, et LOUISE. Rien ne nous apprend si cette famille de La Tour persista dans la profession de la religion réformée.

III. Frère des deux précédents, *Ambroise* de Granges, sieur du PLESSIS-MONTPERNIER et de La Gastevinière, prêta lui aussi le serment d'union à Loudun. Sa femme, *Renée de Puyguyon*, fille unique de *Jean de Puyguyon* et de *Marie de Montalambert*, le rendit père de quatre enfants : 1° PHILIPPE, qui suit ; — 2° MARIE, femme d'*Elie de Lestang*, sieur de Puigironde ; — 3° SUSANNE, épouse, en 1612, de *René Gaudin*, sieur de Cluseau ;— 4° JEANNE, mariée à *Daniel Raymond*, sieur de La Michellière.

Philippe de Granges, sieur de Puyguyon, prit pour femme, en 1606, *Marie Boynet*, dont il eut, outre trois filles, nommées RENÉE, JEANNE et MARIE, deux fils, savoir : RENÉ, sieur de Puyguyon, mariée, en 1647, avec *Françoise Barillon*, et mort le 27 déc. 1680, laissant des enfants qui furent catholiques, et LOUIS, sieur de Boisregnier, dont le mariage avec *Marguerite Grelier* resta stérile.

Un autre rameau de la branche de Granges, celle de LA GORD, professa également, au moins pendant un temps, la religion réformée.

Charles de Granges, sieur de La Gord, épousa, en 1561, *Marguerite de La Bruère*. Il mourut en 1592, laissant : 1° MAURICE, qui suit ; — 2° LOUIS, sieur des Bigotières, qui fit souche ; — 3° JEAN, sieur de Boissonnet, qui n'eut pas d'enfants de sa femme *Susanne de Beaumont* ; — 4° SUSANNE, mariée, en 1592, à *Jacques Voussard*, sieur des Noyers et de Boisrousseau ; — 5° MARIE, morte fille, ainsi que — 6° GILLETTE.

I. Maurice, sieur de La Gord, prit pour femme, en 1586, *Marie Mesnard*, dame de La Grégorière et du Plessis-Gastineau. Il mourut avant 1600. Son fils CHARLES, sieur de La Gord, épousa, en 1627, *Gabrielle de Courtarvel*, dont il eut CHARLES, sieur de La Gord, marié, en 1662, avec *Louise Goulard*, et d'autres enfants qui se convertirent.

II. Louis de Granges, sieur des Bigotières, né en 1585, épousa *Anne de Villattes*, puis, en 1616, *Elisabeth de Rohan*, dont il eut 1° RENÉ, sieur de La Gibouinière, marié, en 1634, à *Renée Le Proust*, fille de *Pierre Le Proust*, sieur du Ronday, et d'*Elisabeth Auber*, et mort avant 1666, ne laissant que deux filles, nommée ELISABETH et RENÉE ; — 2° FRANÇOIS, sieur de Laré ; — 3° PHILIPPE, sieur des Bigotières, qui épousa, en 1667, *Jeanne de La Previère*, fille de *Charles*, sieur de La Fouchardière, et d'*Esther Gourde* ;— 4° LOUIS, sieur de La Crouillière ; — 5° ELISABETH ; — 6° MADELAINE ; — 7° SUSANNE ;— 8° MARGUERITE ; — 9° HÉLÈNE ; — 10° RENÉE.

SURLEAU (JEAN-GEORGES), inspecteur ecclésiastique dans l'ancienne principauté de Montbéliard, naquit à Coulbenans, le 6 janv. 1744. Son père, nommé aussi *Jean-Georges*, était alors pasteur de cette paroisse ; mais cette année même, il fut appelé à Montbé-

(1) Cette famille resta fidèle à la foi protestante, préférant l'exil à l'apostasie. A la révocation, *Frederic-Henri Suzannet*, marquis de La Forêt, se retira en Angleterre, mais, plus tard, il passa en Danemark et fut nommé capitaine dans les gardes de Christiern V. Il obtint, en 1699, de Louis XIV l'autorisation de vendre les biens qu'il avait laissés en France et dont le clergé avait déjà tenté à plusieurs reprises de s'emparer (*Arch. gén.* E. 3385). La guerre sans doute, ou peut-être son retour en Angleterre l'empêcha de faire usage de cette permission, puisqu'il renouvela sa demande sous la Régence, mais le conseil d'Etat la repoussa, craignant, dit Saint-Simon, d'ouvrir une porte aux Refugiés.

liard, comme ministre de l'église de Saint-Georges, qu'il quitta, en 1751, pour devenir pasteur de celle de Saint-Martin. Il remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1761. Sa veuve, *Hedvige-Susanne Duvernoy*, étant restée chargée de plusieurs enfants, Jean-Georges, qui, en sa qualité d'aîné, devenait le soutien naturel de la famille et qui faisait alors ses études en théologie au séminaire de Tubingue, obtint par faveur son admission au ministère avant le temps prescrit, et entra, en qualité de précepteur, dans une famille allemande. De retour dans sa ville natale, en 1771, il fut pourvu d'une chaire de professeur de mathématiques, d'histoire et de géographie qui venait d'être créée par le duc Charles de Würtemberg. Il l'occupa jusqu'en 1785, qu'il fut nommé diacre de l'église de Saint-Martin. Malgré les succès qu'il obtint, il dut renoncer à la prédication dès l'année suivante, ayant été appelé au poste important de recteur du gymnase, qu'il remplit jusqu'à la réunion du pays de Montbéliard à la France, c'est-à-dire jusqu'en 1793. Pendant la Terreur, quelques mesures de grains, provenant du payement en nature de ses modiques appointements, furent saisies chez lui, et peu s'en fallut qu'il ne fût envoyé à l'échafaud comme accapareur. Echappé, non sans peine, à ce danger, il fut choisi pour remplacer dans le village de Valentigney le pasteur *Berger* que ses opinions ultrà-révolutionnaires avaient rendu odieux dans sa paroisse. En 1806, il fut nommé inspecteur ecclésiastique, malgré la redoutable concurrence de son collègue *Masson*. Six ans plus tard, son âge déjà avancé lui rendant très-pénible la desserte d'une paroisse aussi étendue que celle de Valentigney, il permuta et devint ministre de l'église d'Audincourt, qu'il échangea, en 1817, contre celle de Mandeure, où il mourut au mois de nov. 1826. On a de lui :

I. *Cours élémentaire d'arithmétique*, Bâle, 1781, in-8°.

II. *Cours abrégé de sphère et de géographie universelle*, Montb., 1782, 8°.

III. *Grammaire latine*, Montb., 1788, 2 vol. in-8°.

Son petit-fils, *Louis Juillard*, pasteur à Valentigney, à qui nous sommes redevable de ces renseignements possède, en outre, en msc. un *Discours sur les mathématiques, leur importance et leur utilité*, que Surleau prononça, le 13 nov. 1771, en prenant possession de sa chaire.

SUS (N. DE), capitaine béarnais, « passa en réputation d'homme de guerre tous les jeunes gentilshommes de son pays, » selon le témoignage de d'*Aubigné*, qui se connaissait en bravoure ; il était fils de *N. de Sus* et de *Jeanne de Montaut-Benac*. La prise de Saint-Bernard, la destruction du régiment d'Alias à Merens près d'Auch, et la belle retraite qu'il opéra, secondé par ses lieutenants *César* et *Juillac*, lorsqu'en 1592, le gouverneur de Tarbes, à qui il avait amené du secours, abandonna lâchement la place aux Ligueurs, sont autant de preuves de sa vaillance et de ses talents militaires. En 1588, il était commandant de Mauvesin. On ignore l'année de sa mort, mais on sait qu'il ne vivait plus en 1594. Son fils, le baron de Sus, professait encore la religion réformée en 1620.

T

TABARICT (Jacques), sculpteur et peintre. On ne sait rien sur sa vie ni sur ses œuvres. Nous éprouvons quelque pudeur à faire si souvent l'aveu de notre indigence; mais puisque nous en sommes réduit, pour détruire un préjugé enraciné, à dresser le Nobiliaire de nos artistes, nous pensons que le moindre nom a sa valeur et qu'il est bon de le consigner dans notre ouvrage. Espérons que quelque brave pionnier se dévouera, un jour, à fouiller le formidable dépôt des Comptes des dépenses pour les bâtiments royaux, et qu'à force de labeurs, il en fera jaillir quelque source. Jacques Tabarict était fils d'*Isaac Tabarict*, menuisier à Thouars. En sept. 1655, il épousa *Catherine Godeau*, fille du sculpteur *Pierre Godeau* (1). Plusieurs enfants naquirent de ce mariage : 1° Samuel, bapt. le 3 déc. 1662 ; — 2° Jean, bapt. le 14 avr. 1669 ; — 3° Esther, bapt. le 4 nov. 1674 : parr., *Matthieu L'Espagnandel*, sculpteur du roi ; — 4° Jean-Baptiste, bapt. le 27 nov. 1678 : parr., *Jean Simon*, peintre du roi.

TACHARD (Martin), pasteur protestant, une des innombrables victimes des vengeances du fanatique parlement de Toulouse. Tachard était né à Montauban. Ayant embrassé les doctrines de la Réforme, il s'était retiré à Genève et y avait été admis au ministère. Au mois de juin 1558, il avait été accordé pour pasteur à l'église de Pragelas (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Environ trois ans après, le nombre des Protestants s'étant considérablement accru à Montauban, on l'y envoya avec *Pierre Du Perrier*, pour qu'il secondât dans leurs travaux d'évangélisation les deux pasteurs *Vignaux* et *Pierre Sestier*, dit *Du Croissant* ou *Cressent*. Lorsque la guerre civile éclata, Tachard, il faut bien le dire, ne fit pas preuve d'un grand courage. Il fut un des premiers à s'enfuir à l'approche de Montluc, et son exemple fut imité par ses collègues, en sorte que les Réformés montalbanais seraient restés privés de pasteurs, sans l'arrivée de *Jean de La Rive*, ministre fugitif de Villefranche, qui prit le poste qu'ils avaient déserté et contribua par ses exhortations à relever le courage des habitants. Le danger passé, Tachard retourna à Montauban. Pendant le second siége, il racheta la faute qu'il avait commise, en se chargeant de faire les prières pour les femmes et les vieillards dans le temple Saint-Jacques, tandis que son collègue Du Croissant, qui avait été aussi rappelé, priait, de son côté, au corps de garde de la place.

Après la conclusion de la paix, Tachard continua à desservir l'église de Montauban jusqu'en 1565, qu'il fut chassé par les consuls, ainsi que son collègue *Constans* (Du Croissant était mort le 20 mars 1563), sous prétexte qu'ils poussaient le peuple à la révolte. Il fut alors placé comme ministre à Acier dans le Quercy. Sur ces entrefaites éclata la révolte de Pamiers, cause immédiate de son martyre.

Sous le nom de *Discours des troubles*

(1) *Pierre Godeau*, sculpteur en bois, fut enterre aux SS.-Peres, le 12 mars 1634. Sa femme, *Marie Parrache*, qu'il epousa en oct. 1630, lui donna, outre Catherine, 1° Jean, bapt. le 20 oct. 1631 ; — 2° Pierre, bapt. le 27 août 1633 : parr., *Pierre Scalberge*, peintre ; — 3° Alexandre, bapt. le 24 juin 1635 ; — 4° Judith, bapt. le 2 fév. 1638. — Peut-être doit-on voir encore un de ses fils dans la personne de *Siméon Godeau* que Le Nôtre envoya à Berlin pour executer, d'après ses plans, les magnifiques jardins du château de Lietzenbourg (aujourd'hui Charlottenbourg), aux portes de la capitale.

advenus en la ville de Pamies le 5 *juin* 1566, s. l. 1567; réimp. dans le T. VI des Archives curieuses, 1re série, un anonyme huguenot nous a laissé de ce triste événement une relation que nous prendrons principalement pour guide. Le soulèvement fut provoqué par une ordonnance du viguier *Baron*, sieur de Malportel, défendant de se livrer à des danses lascives dans les rues. Les Catholiques ne virent dans cette ordonnance qu'un acte de représailles des Huguenots qu'ils avaient dépouillés violemment de leur tour de consulat et qu'un arrêt du Conseil (23 fév. 1566), rendu sur les instances de l'évêque, créature du cardinal de Lorraine, avait privés de l'exercice public de leur religion, malgré les réclamations que *Simon de Senier* avait portées au pied du trône en leur nom, et malgré les sollicitations de *Jeanne d'Albret*, qui partageait avec l'évêque le droit de suzeraineté, comme comtesse de Foix. Aussi ne tinrent-ils aucun compte de la défense et se livrèrent-ils envers leurs concitoyens huguenots à des provocations qui ne pouvaient manquer d'amener une lutte à main armée. Pour que force restât à son ordonnance, le viguier réclama le secours du sieur de *Senier*, de *Ramond de La Parre* et d'autres religionnaires, à la tête desquels il dispersa les danseurs, qui se sauvèrent dans le couvent des Augustins et dans la maison du consul La Brousse. Le lundi de la Pentecôte, jour où l'on célébrait à Pamiers une espèce de fête des fous, qui avait été abolie par la Réforme, mais que les Catholiques voulaient rétablir, les danses recommencèrent de plus belle, malgré les défenses du parlement de Toulouse et celles du viguier. Baron, cette fois, eut le dessous. Assailli d'une grêle de pierres, il dut chercher un asile dans le logis du ministre *Du Moulin*, où se tenait précisément une assemblée religieuse. Brusquement interrompus dans leurs dévotions, les protestants s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et repoussèrent la populace catholique. Dans le quartier de l'Oulmet, les émeutiers, maîtres de la rue, se mettaient déjà en mesure de piller les maisons de *Sartoris*, de *Jean Bontié* et de *Ferries*, lorsque le capitaine *Merlin* accourut avec quelques soldats et dispersa l'attroupement. Enivrés de leur triomphe, les Huguenots se portèrent sur la maison de La Brousse, et, irrités de la mort du capitaine *Saint-Just*, qui fut tué d'un coup d'arquebuse au moment où il s'avançait en parlementaire, ils y mirent le feu, égorgèrent le consul et dévastèrent les couvents des Carmes et des Augustins, où des armes avaient été amassées secrètement. Ils ne commirent toutefois aucune violence sur les moines, exemple de modération qui ne fut pas suivi à Foix, où trente-cinq protestants furent égorgés par les catholiques, au premier bruit de ce qui s'était passé à Pamiers; trente autres furent emprisonnés dans le château; une cinquantaine s'enfuirent en se frayant un chemin de vive force.

En apprenant que les Huguenots étaient maîtres de Pamiers, le roi donna les ordres les plus sévères, mais la difficulté était de les faire exécuter. Joyeuse, s'étant présenté devant la ville avec un corps de troupes, on refusa de lui ouvrir les portes, et il ne savait comment vaincre cette résistance, lorsque *La Rose*, maître des requêtes de la reine de Navarre, arriva et décida les habitants à se soumettre. Le commissaire du roi, Rambouillet, ayant exigé que la ville reçût garnison, presque tous les protestants, au nombre d'environ 600, par crainte des vengeances de la Cour et surtout du parlement de Toulouse qui avait évoqué l'affaire, aimèrent mieux s'exiler et se retirèrent, le 23 juillet, les uns au Carlat, les autres au Mas-d'Azil. Leur méfiance ne fut que trop tôt justifiée. A peine Joyeuse, escorté des commissaires du parlement, fut-il entré dans Pamiers, que les prisons se remplirent de tous les huguenots que l'on put at-

traper. Leur procès se poursuivit à travers diverses péripéties, et l'arrêt, rendu par contumace, condamna cent protestants, comme criminels de lèse-majesté, à être pendus, avec confiscation de leurs biens et défense de leur venir en aide de quelque manière que ce fût.

Cet arrêt n'effraya pas Tachard. Instruit que les fugitifs de Pamiers manquaient de tout secours spirituel, il crut de son devoir de leur venir en aide, d'autant plus qu'il avait été auparavant leur pasteur, et il partit pour le Mas-d'Azil. Il n'y était arrivé que depuis peu de jours, lorsque la reine de Navarre, avertie des préparatifs de Montluc et craignant pour son comté de Foix, fit inviter les proscrits à se retirer dans le Béarn; mais trente d'entre eux ne purent se résoudre à s'éloigner des environs de leur ville natale, et, par le conseil de leur ministre, ils allerent s'établir aux Cabanes. Cependant Montluc, sous prétexte de rétablir la paix entre deux seigneurs du comté de Foix, dont les querelles désolaient tout le pays, se mit en marche, et le 25 mai 1567, au point du jour, son lieutenant Tilladet fondit sur les Cabanes, où tout fut mis à feu et à sang. Tachard essaya de se sauver, mais il fut pris avec d'*Engays* et *Ramond de La Parre*, et conduit à Toulouse, monté sur un âne, un chapeau blanc sur la tête et d'énormes chapelets pendus autour du cou par moquerie. Ce fut en vain qu'il récusa plusieurs de ses juges, qui ne se donnaient pas la peine de dissimuler la haine qu'ils portaient à l'ancien ministre de Montauban; il fut débouté de sa requête par arrêt du 28 juin, et huit jours après, le 6 juillet, condamné à être pendu, bien qu'on ne pût lui reprocher aucune participation à la révolte de Pamiers. A la lecture de cette inique sentence, Tachard entonna le ps. 122, en latin, afin de ne pas contrevenir à la défense de chanter en français dans les prisons; puis il demanda qu'on lui ôtât ses fers, disant : « Je seray plus allègre pour aller aujourd'hui avec mon Dieu, s'il lui plaist, » mais cette faveur lui fut refusée. Il fut donc traîné sur une charrette à travers les rues, au milieu des outrages de la populace, et mourut avec une admirable constance. Son corps, contre la coutume, resta suspendu à la potence jusqu'au lendemain à midi.

TAFFIGNON (Jean), martyr en 1547. Taffignon était des environs de Langres où la Réforme avait été prêchée avec quelque succès par *Seraphin*, « bon personnage, lit-on dans le Martyrologe, qui fut surprins et mené avec quatre autres à Paris, où ils furent bruslez (1546) avec une admirable constance. » La mort de ces cinq martyrs ne calma pas la rage des persécuteurs, qui, dès le mois de septembre de l'année suivante, offrirent de nouveau en holocauste au démon du fanatisme sept des disciples de Séraphin, savoir Taffignon et sa femme *Jeanne Sejournan*, *Simon Maréchal* et *Jeanne Bailly*, sa femme, *Guillaume Michaut*, *Jacq. Boulereau* et *Jacq. Bretenay*, « desquels la constance et persévérance en la confession de la foy chrestienne qu'ils avoyent faite tous d'un commun accord, a esté admirable et joyeuse aux fidèles. »

TAGAUT (Jean), fils de Jean Tagaut, professeur de médecine à Paris, où il mourut en 1545, naquit à Amiens. Sectateur de la Réforme, il se retira en Suisse, on ne sait pas au juste en quelle année, mais probablement après la mort de son père. En 1557, il était professeur de philosophie et de mathématiques à Lausanne. Ayant quitté cette ville avec *Viret* et ses autres collègues en 1559, il se rendit à Genève, où il fut nommé lecteur en philosophie et reçu bourgeois gratis avec son fils Jean, le 25 déc. de la même année. Il mourut en 1560. Dans son Hist. de l'instruction publique dans le Pays de Vaud, M Gindroz, induit en erreur par Sénebier, lui attribue un ouvrage de médecine qui appartient à son père. La seule publication dont nous puissions avec certitude le dire

l'auteur est un poëme publié sous ce titre : *Carmen protrepticum ad Senatum Populumque Genevensem, quod oppidi situm prœterea describit*, Gen., 1559, in-8°.—Dans une liste des professeurs de l'academie de Lausanne, dressée, si nous ne nous trompons, par Leu, nous trouvons un *Jean Tagaut*, qui occupait, en 1587, la chaire de grec et de morale. S'agirait-il d'un fils de notre professeur?

TAILLEFER (Antoine de), sieur de Mauriac, mort en 1586, avait épousé, en 1556, *Jeanne de Ségur*, et en avait eu six enfants : 1° Jean, décédé avant son père ; — 2° Isaac, qui suit ; — 3° Daniel, auteur de la branche de Barrière; — 4° Anne, qui fut mariée en premières noces avec *Annet Cotet*, sieur de La Roque et du Peuch, et en secondes, avec *Jacques de Brenieu*, gentilhomme du Vivarais, qui commandait à Lectoure pour le roi de Navarre; — 5° Catherine, femme, en 1583, de Philippe de Fayolle;—6° Marie, épouse, en 1595, de Jean Gravier, sieur de La Garde et Viresac.

I. Branche de Mauriac. Né le 2 janv. 1564, Isaac de Taillefer testa en 1605. Il avait épousé, en 1587, *Isabeau Bouchard-d'Aubeterre*, fille de *François Bouchard-d'Aubeterre* et de *Gabrielle de Laurensane*. Sept enfants naquirent de ce mariage : 1° François, qui suit ; — 2° Louis, sieur de La Tour-de-Mauriac, capitaine, puis colonel d'un régiment français entretenu en Hollande, et gouverneur de Breda. Rentré dans sa patrie, il en fut chassé par la révocation de l'édit de Nantes et alla mourir dans les Provinces-Unies, où se réfugièrent aussi ses quatre filles : Anne, demoiselle de Mauriac, Louise, dame de Noordwick, Wilhelmine, dame de Marquet, et Isabelle, demoiselle de La Tour ; — 3° Isaac, qui resta en France et abjura ; — 4° Gabrielle, femme de Louis de Lagut, sieur de Sorges ; — 5° Jeanne, mariée à Galiot de Chabans ; — 6° Marie ; — 7° Marguerite, alliée à Elie de Chabans, frère de Galiot.

François de Taillefer, sieur de Mauriac, né en 1595 et mort en 1676, avait épousé, en 1624, *Marie Marchais*, de la Saintonge. Il en eut : 1° Daniel, qui suit ; — 2° Isaac, sieur de La Varène, qui abjura; —3° Jean-François, sieur de La Tour, qui se réfugia en Hollande ;— 4° Louise, femme, en 1653, de *Philippe de Melet*, sieur de Neuvic ou Neuvy ; — 5° Marie, épouse de François de La Cropte, sieur de Beauséjour; —6° Angélique, mariée à Antoine Des Achards-de-Joumard ; — 7° Livie ou Lidie, qui vivait en France en 1704 et avait par conséquent abjuré.

Daniel de Taillefer, sieur de Mauriac, épousa, en 1668, dans l'église protestante de Mucidan, *Jacquette de Ségur-de-Cabanac*, fille de *Bérard de Ségur* et d'*Esther de Polignac*, dont il n'eut pas d'enfants. Il professait encore la religion réformée en 1682 et avait droit d'exercice à Mauriac (*Arch. gén.* Tt. 287); mais il abjura à la révocation.

II. Branche de Barrière. Daniel de Taillefer, sieur de Chateaumerle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, mourut vers 1639, ayant eu douze enfants de son mariage, contracté en 1600, avec *Anne de Lur*, fille de Michel de Lur, sieur de Longa-Barrière, chambellan du roi de Navarre, et d'*Anne-Baguier-d'Esternay*, savoir: 1° Jean, vicomte de Roussille, qui s'était déjà converti lorsqu'il épousa, en 1638, Marie Ferrand ; — 2° Henri, marquis de Barrière, qui suivit avec distinction la carrière militaire. Capitaine au régiment de Conty, il fut fait, en 1643, aide-de-camp des armées du du roi. Il en remplit les fonctions à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville la même année ; au siége de Gravelines, en 1644 ; à la prise de Cassel, de Mardick et d'autres places des Pays-Bas, en 1645. Nommé sergent de bataille en 1646, il continua à servir dans l'armée de Flandres jusqu'à la bataille de Lens, en 1648. Créé maréchal de camp par brevet du 14 août 1649, il obtint le commandement d'un corps de troupes envoyé contre les Frondeurs; mais il quitta le service en 1651, et

mourut sans alliance vers 1670; — 3° CHARLES, sieur de La Sauvetat, capitaine au service des Etats-Généraux, mourut en France vers 1680 et fut enterré dans le cimetière protestant de Barrière. Il ne laissa pas d'enfant de son mariage avec *Marie Taton*, qu'il avait épousée à Bergerac en 1677; — 4° BALTHASAR, sieur de Saint-Louis, qui servit d'abord en Hollande, et entra plus tard dans l'armée française avec le grade de capitaine; — 5° BENJAMIN, sieur de Lagut, enseigne au régiment de Navarre; — 6° PHILIPPE, né en 1631, dont la destinée n'est pas connue; — 7° JEANNE, demoiselle de Longa; — 8° MARIE, femme de Henri de Guasques, sieur de S. Brisson, dont elle était veuve en 1680; — 9° LOUISE, mariée, en 1647, à René de Chapelle; — 10° ANNE, demoiselle de Saint-Louis, une des filles d'honneur de la reine-mère; — 11° JACQUELINE, veuve, en 1680, d'Annet Du Puy, sieur de La Forêt; — 12° ELISABETH, femme, en 1654, de Jean de Ségur-de-Montazeau.

TALENSAC (RENÉ DE), sieur de LOUDRIÈRE, grand sénéchal d'Aunis, depuis 1607, fut député aux Etats-Généraux de 1615, où il s'opposa à la publication du concile de Trente, et, la même année, les églises du Poitou l'envoyèrent à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1616, il s'empressa de courir au secours de La Rochelle menacée par d'Epernon. Le zèle qu'il déploya en toutes circonstances pour la Cause le fit choisir, après la mort de *Philippe Eschallard*, pour gouverneur de Fontenay-le-Comte pendant la minorité de *Maximilien Eschallard*, son neveu (*Voy.* IV, p. 542). La conduite de Loudrière dans ce poste ne répondit pas à ce que l'on attendait de son énergie. Il rendit la place sans coup férir en 1621. Peut-être écouta-t-il trop facilement la voix de la prudence; mais on ne peut au moins l'accuser de trahison, car il resta fidèlement uni à l'Assemblée de La Rochelle (*Fonds de Brienne*, N° 225). La même année, il négocia la reddition de Saint-Jean-d'Angély et en signa la capitulation, le 25 juin. Dans la dernière guerre, il prit une part active à la défense de La Rochelle; aussi Louis XIII le dépouilla-t-il de son office comme rebelle. Il mourut pendant le siége, le 2 mai 1628. René de Talensac avait épousé, en 1602, *Françoise de Coligny*.

TALLEMANT, famille originaire de Tournay, qui se réfugia en France pour se soustraire aux cruautés du duc d'Albe.

François Tallemant, issu de cette famille, s'établit à La Rochelle, où il se maria avec une demoiselle *Thevenin* et acquit une grande considération: il devint un des pairs de la ville et fut coélu du maire en 1600. Il vivait encore en 1622 (*Fonds de Brienne*, N° 225). De son mariage naquirent: 1° GÉDÉON, qui suit; — 2° PIERRE, qui suivra; — 3° MARIE, femme de *Paul Yvon*, sieur de Laleu.

I. Né vers 1580, Gédéon Tallemant établit à Bordeaux une maison de banque, en s'associant son frère et son beau-frère. Il se fit recevoir conseiller secrétaire du roi, le 29 mars 1612, et devint trésorier général de la maison de Navarre. Il mourut en 1634, et fut enterré, le 7 févr., au cimetière des SS. Pères (*Reg. de Char.*). Il ne lui restait, de son union avec *Anne de Rambouillet*, que deux enfants, à qui il laissa une fortune très-considérable. Sa fille, nommée MARIE, qui avait été présentée au baptême, le 20 juin 1610, par *Antoine de Rambouillet* et par Mme *de Laleu*, avait épousé, en 1629, *Jean d'Arambure*, sieur de Romefort, capitaine au service de Hollande. Son mari ayant été tué, en 1639, au combat de La Route près Casal, elle ne voulut point se remarier et mourut d'une maladie de langueur en 1642. Tallemant-des-Réaux vante la grâce et la délicatesse de son esprit. Quant au fils de Gédéon Tallemant, qui se nommait aussi GÉDÉON, il était né le 13 janv. 1613. A l'âge de 24 ans, il acheta une charge de conseiller au parlement de Paris. Il ne tarda pas à abjurer entre les mains

de l'évêque de Saint-Flour, le prélat peut-être le plus ignorant de France, afin d'obtenir la main de la fille naturelle du riche financier Pierre Du Puget de Montauron. C'est de cette alliance que naquit à Paris, le 18 juin 1652, Paul Tallemant, à qui quelques mauvais vers et un opuscule intitulé Voyage à l'île d'amour (Paris, 1663, in-12) ouvrirent les portes de l'Académie française.

II. Après avoir exercé quelque temps la banque à Bordeaux avec son frère, Pierre Tallemant vint s'établir à Paris. Il fut marié deux fois. Sa première femme, *Elisabeth Bidault*, lui donna trois enfants : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° PAUL, sieur de Lussac, qui abjura à la révocation (*Arch. gén.* E. 3374) ou plutôt qui feignit d'abjurer, car nous avons lieu de croire qu'il est le même que Tallemant, sieur de Lussac, qui se réfugia en Suisse et fut reçu bourgeois à Vevay en 1695 ; — 3° ELISABETH, femme de *François Le Venier*, sieur de La Grossetière (*Reg. de Char.*). La seconde, *Marie de Rambouillet*, le rendit également père de deux fils et d'une fille. Cette dernière, nommée MARIE, épousa *Henri de Massue*, marquis de Ruvigny. Le second des fils, appelé FRANÇOIS, né à La Rochelle vers 1620, gagna par sa conversion la faveur de la Cour, de bons bénéfices et des honneurs : il devint abbé du Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, aumônier du roi, puis de la dauphine, et un des quarante de l'Académie française. Son frère GÉDÉON, sieur des Réaux, né à La Rochelle vers 1619, ne parcourut pas une carrière aussi brillante, mais ses Historiettes, récemment mises en lumière, lui ont acquis une gloire plus solide, en le plaçant sans contredit au rang des écrivains les plus spirituels du XVII[e] siècle. Personne ne tournait mieux que lui une épigramme, personne, si l'on en excepte Molière, n'a peint avec plus de verve caustique les mœurs de son temps, les vices des grands, les ridicules de la bourgeoisie. Sa vie est peu connue. Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie, en 1638, avec le futur cardinal de Retz, il se mit, par ordre de son père, à l'étude du droit ; mais, comme il n'avait aucun goût pour la carrière de la magistrature à laquelle on le destinait, il s'affranchit de la tutelle paternelle en se mariant. Il épousa, au mois de janv. 1646, sa cousine *Elisabeth de Rambouillet*, dont il eut trois filles : ANNE-ELISABETH, bapt. le 17 sept. 1648 ; ANGÉLIQUE, bapt. le 1[er] déc. 1652, et CHARLOTTE, bapt. le 24 fév. 1655. Une seule survécut. Comme elle ne voulut pas suivre ses parents à la messe, à l'époque de la révocation (1), elle fut expulsée de France, le 21 mars 1688, et se retira en Angleterre, où elle termina vraisemblablement ses jours (*Arch.* E. 3374).

Libre de tout souci par son riche mariage, Tallemant-des-Réaux put se livrer à son goût pour les lettres. Sans parler de sonnets, de madrigaux, d'épitaphes et d'autres pièces assez médiocres, soit imprimées, soit manuscrites, que l'on trouve en grand nombre disséminées çà et là, il avait commencé des *Mémoires sur la régence*, qu'il n'acheva pas et qu'on croit perdus. Le seul ouvrage qui nous reste donc de lui sont ses historiettes, qu'il composa entre 1657 et 1659; en voici le titre : *Les Historiettes de Tallemand des Réaux, publ. par Monmerqué, de Châteaugiron et Taschereau*, Paris, 1824, 6 vol. in-8° ; 2[e] édit., Paris, 1840, 10 tom. in-12. Jusqu'ici, la date exacte de sa mort était restée inconnue. M. Ravenel l'a trouvée enfin dans les registres de l'église de Saint-Eustache, qu'il a eu la patience de dépouiller, et, en vrai savant, il n'a pas hésité à nous faire part de sa découverte. Gedéon Tallemant mourut à Paris, le 10 nov. 1692, et fut enterré au cimetière de Saint-Joseph.

Il nous reste à parler de Pierre Tallemant, sieur de Boisneau (ou Bon-

(1) La Gazette de France, 8 mai 1677, annonce l'abjuration du sieur Tallemant, mais s'agit-il de Gedeon ?

neau), banquier comme son père, qui acheta une charge de maître d'hôtel du roi et mourut en 1661. De son mariage avec *Anne Bigot*, fille de *Nicolas Bigot*, sieur de La Honville, célébré en 1636, naquirent cinq enfants : 1° ANNE, bapt. le 1er juin 1637; — 2° ANGÉLIQUE, baptisée dans la Chapelle hollandaise, le 2 oct. 1638, et morte au berceau ; — 3° MARIE, bapt. le 4 déc. 1639, morte enfant; — 4° PIERRE-PAUL, né le 18 juill. 1642, mort à l'âge de sept ans ; — FRANÇOIS, bapt. le 24 fév. 1647. Zélé pour sa religion, François Tallemant fit preuve, à la révocation, d'une fermeté invincible. Enfermé, le 1er août 1686, au Grand-Châtelet, transféré, la même année, à Montfort-l'Amaury, puis au Fort-l'Evêque (*Arch.* E. 3372); enfermé à la Bastille en 1687 et conduit de là au château de Saumur (*Ibid.* E. 3373), il lassa par sa constance l'acharnement de ses persécuteurs, en sorte qu'on se décida à l'expulser du royaume (*Ibid.* E. 3374).

TANDON, famille protestante, originaire de Ganges, dont une branche s'établit, au commencement du XIIe siècle, à Montpellier, où elle prospéra et se divisa en plusieurs rameaux.

A l'un de ces rameaux appartenait *Jean* Tandon, ministre de l'Evangile, qui se fit inscrire au nombre des étudiants de l'académie de Genève en 1678. A la révocation, il se réfugia en Suisse, et un de ses fils ISAAC-ETIENNE, né à Aubonne en fév. 1694, passa plus tard à Edimbourg. Ce dernier est auteur d'une *New french Grammar*, publiée à Londres, 1733, in-8°.

De la branche de Montpellier descendait aussi *Pierre* Tandon, surnommé milord à cause de ses richesses. Son fils ANTOINE acheta la coseigneurie de Poussan dont il fut dépossédé, sans indemnité, par l'évêque de Montpellier, pour cause de religion. Il a laissé en msc. un recueil de *Poésies*, qui ne sont pas sans mérite. Son fils, BARTHÉLEMY, né à Montpellier en 1720, se livra au commerce de banque. Il remplit longtemps et gratuitement les fonctions de directeur de l'Observatoire, qui avait été construit, en partie par son influence, sur une des tours des anciens remparts, et qui communiquait avec son cabinet au moyen d'une terrasse. Il mourut le 29 sept. 1775, laissant la réputation d'un homme instruit, modeste, spirituel, un peu caustique. Quoique membre de l'Académie royale des sciences de Montpellier, il n'a rien publié, mais on lui doit les premières observations de latitude faites dans cette ville. Le chevalier de Ratte, secrétaire de l'Académie, a composé son Éloge. Son fils AUGUSTE-ANDRÉ, né à Montpellier, le 15 juin 1759, suivit la profession de son père et montra comme lui un vif penchant pour les sciences mathématiques et les belles-lettres. Il avait surtout une très-grande aptitude pour les calculs. Lorsque *Cambon*, son camarade de collége, entreprit de réorganiser les finances, il eut recours à ses lumières ; il s'établit en conséquence une active correspondance entre eux, mais les instances réitérées de son ami ne purent attirer Tandon à Paris.

Auguste Tandon n'était pas seulement versé dans la science des nombres ; il était aussi poëte. On a de lui un recueil de *Fables et de Contes, en vers patois*, très estimé dans le pays, comme le prouvent les deux éditions qu'on en a données à Montpellier, en l'an VIII et en 1813, in-8° (cette dernière augmentée), et la reproduction de plusieurs de ses pièces de vers dans divers recueils. Il a laissé, en outre, un assez grand nombre de mss., parmi lesquels nous citerons : un *Traité sur les lettres, les diphthongues, les différents sons et l'orthographe du patois* ; — un recueil de *Contes en vers français* ; — le *Dénouement imprévu*, comédie en un acte et en vers ; — *Thestor ou la Reconnaissance*, parade héroïque en vers ; — deux fragments de tragédies, *Calliroé* et *Cezeli ou l'héroïne languedocienne*. Auguste Tandon mourut le 27 nov. 1824. Il est l'aïeul maternel de M. *Alfred Moquin-Tan-*

don, membre de l'Institut et professeur à la Faculté de médecine de Paris, qui a bien voulu nous fournir ces renseignements.

Cousin de Barthélemy, *Antoine* Tandon, docteur en médecine, né à Montpellier, le 15 juin 1717, s'est acquis la réputation d'un médecin sage, prudent, et d'un savant anatomiste. Il n'a rien publié des expériences nombreuses qu'il a faites sur des mammifères vivants, pour réfuter la théorie du célèbre Haller sur l'irritabilité; mais le docteur Housset en a recueilli une partie pour les combattre. Il était médecin des épidémies de la province, et, en cette qualité, il a fait imprimer un *Mémoire sur la maladie épidémique qui a régné à Meyrueis et ses environs*, Montp., 1769, in-8°, travail remarquable, au jugement du professeur Baumes. Il a beaucoup aidé aussi son compatriote Gouan dans ses recherches sur la structure des poissons. Sa renommée s'étant étendue jusqu'en Prusse, on lui offrit la place de premier médecin de Frédéric-le-Grand, mais il eut la modestie de la refuser.

Antoine Tandon, qui était membre honoraire de la Société de médecine pratique de Montpellier, mourut le 6 nov. 1806; son Eloge fut prononcé par le professeur Baumes. Il avait composé un musée d'anatomie humaine et comparée assez riche pour l'époque. Au nombre des manuscrits qu'il a laissés, nous citerons plus particulièrement une *Notice sur les premières années de sa carrière médicale et sur les obstacles de tout genre que lui avait suscités sa religion*, et des *Dissert. sur la trachéotomie, sur la phthisie vénérienne, sur le procédé Méjean pour détruire les embarras du sac lacrymal et guérir les fistules les plus compliquées.*

TANUS, nom d'un fief du Haut-Languedoc, sous lequel est connu dans l'histoire *Georges d'Alary*, gouverneur de l'Albigeois pour le parti huguenot.

Georges d'Alary, sieur de Tanus, servit d'abord dans les rangs catholiques : en 1568, il remplit les fonctions de maréchal-de-camp dans l'armée de Joyeuse. On ne sait pas au juste en quelle année il se convertit; mais il est extrêmement probable qu'il professait la religion réformée lorsqu'il épousa, en 1579, *Olympe de Rabasteins*, fille du baron de *Paulin*. Dès l'année suivante, nous le voyons, en effet, comme gouverneur de Réalmont, faire, avec le concours de *Durand*, gouverneur de Briatexte, une rude guerre aux garnisons catholiques de Lautrec et de Montdragon, qu'il tailla en pièces. En 1585, Montmorency le nomma gouverneur de l'Albigeois. Le 23 juillet 1586, Tanus fit lever le siége du Mas-Saintes-Puelles, se jeta dans Milhau que Joyeuse n'osa attaquer, sauva Lombez en y envoyant la compagnie du jeune d'*Astorg-Montbartier*, qui parvint à s'introduire dans la place, et, secondé par *Deyme*, il enleva aux Catholiques tous les forts qu'ils tenaient sur les bords de l'Agoult. Le 7 oct., sous les ordres de *Montgommery*, il contribua à la défaite des gendarmes de Joyeuse. En 1587, au mois de février, il attaqua sans succès le château de Lombers, et servit au ravitaillement de Brugairolles. La même année, il se trouva au siége de Montaigut. En 1589, il continua à combattre vaillamment les Ligueurs sous Montmorency, assista à la prise d'Alzonne, enleva Carlipa, Bordes, le fort de Puget, et battit l'ennemi qui lui avait dressé une embuscade sur la route qu'il devait suivre pour retourner dans l'Albigeois. Le 11 nov. 1591, secondé par *Le Causse*, *Portal* et *Pelras*, il prit le château d'Alban et défit un corps de Ligueurs. Ce fut son dernier exploit. Il fut tué, le 25 mai 1592, à la fatale entreprise sur Lautrec. Son fils, PHILIPPE, épousa, en 1625, *Françoise Du Bosc*, et en eut JACQUES, sieur de Tanus, marié, en 1647, avec *Françoise Du Bosc*. Jacques d'Alary fut maintenu dans sa noblesse en 1669. Nous ne connaissons aucune autre particularité de sa vie, si ce n'est qu'il se convertit à la révocation, et qu'il obtint, le 18 mars 1686, une pen-

sion de 700 livres en récompense de son abjuration (*Arch. gén.* Tt. 252). L'extrême empressement qu'il avait mis à obéir aux ordres de S. M. méritait bien cette marque de satisfaction. Dès le 14 oct. 1685, en effet, c'est-à-dire, même avant la publication de l'édit révocatoire, les protestants de Revel ayant été convoqués en assemblée générale, quarante-cinq seulement répondirent à l'appel, entre autres, Jacques d'Alary, sieur de Tanus, *Pierre d'Alary*, sieur de Blanc, son fils, que Cambolive appelle *Le Blanc*, *Jean Du Bosc*, sieur des Isles-Maisons, *Louis Du Bosc*, sieur de Las Touseilles, *Samson de Portes*, sieur du Bez, *Pierre de Rieux*, sieur de La Grave, *Marc Rivals*, *Pierre de Terson*, *Germain Nicolas*, *David Benezet*, *François de Bilon*, *Arnaud Romieu* *P. Barthomieu*, *P. Maury*, *Paul Albiac*, etc., mais au moins ils se montrèrent tous convaincus « qu'il était à propos qu'ils prissent une prompte délibération pour se conformer aux pieuses intentions de S. M. et seconder son zèle, » et ils promirent unanimement « de donner à S. M. la satisfaction qu'elle désirait » (*Arch. gén.* M. 665). Ainsi se fit ce que l'on appela à la Cour la conversion de Revel.

TARDIEU (Barthélemy de), seigneur de Sejas et de Bedujols, qui testa en 1572, laissa de son mariage avec *Isabeau Jouve* (1550), un fils nommé Jean, sieur de Sejas. Ce Jean fut père d'un autre Jean, sieur de Pradels qui, après avoir longtemps servi comme capitaine dans le régiment d'infanterie de Montpezat, fut élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 30 mars 1657 ; mais on ne le trouve point employé en cette qualité, quoiqu'il vécût encore en 1669. Il avait épousé, en 1632, *Françoise Marc La Calmete*. Une de ses filles devint la femme de *Jacques Daudé* (Voy. IV. p. 207). Une autre épousa le procureur *Pierre Barthélemy*, et lui donna un fils, *Jean Barthélemy*, qui desservait l'église de Maruéjols, lorsque la révocation le chassa de France.

Le ministre *Olivier Tardieu*, qui, à l'époque des barbares exécutions ordonnées par le comte de Villars dans le Bas-Languedoc et les Cevennes, était le guide spirituel des Protestants de St-Jean-de-Gardonenque, descendait-il de la même famille? Nous ne saurions le dire. Dès que les Catholiques se furent retirés de ce bourg, après l'avoir pillé et livré en partie aux flammes, Tardieu y rentra avec les restes de son troupeau échappés à la fureur de leurs ennemis, et y rétablit le service divin. Comme les églises voisines n'avaient pas moins souffert que la sienne, il engagea quelques-uns de ses collègues à se réunir en synode, afin d'aviser aux moyens de les relever de leurs ruines. *Robert Maillart*, ministre de Mialet, se chargea de visiter celles d'Alais, d'Uzès, de Bagnols et du Pont-Saint-Esprit ; *Jean Grignan*, celles des environs de Sommières, *Jean de La Chasse*, celle de Nismes, *Pasquier Boust* fut envoyé à Anduze ; *Tartas*, à Sauve, Saint-Hippolyte, Ganges et Le Vigan. Tardieu lui-même se rendit à Montpellier, à Gignac et dans les lieux circonvoisins. Tel est le seul acte de son ministère dont l'histoire ait conservé le souvenir.

TARDIF (Th.), auteur de: *La royauté de J. Ch., et l'honneur qui lui est deu ou Exposition du ps. II*, Gen., 1661, in-8°, et *Exposition du II chap. des Actes des Apostres*, Sedan, 1661, in-12. Ce Th. Tardif ne serait-il pas le même que *Théophile Tardif*, sieur de La Mairie, qui desservait l'église de Fontaine en 1649, et qui, mort à Paris le 26 mai 1684, fut conduit à sa dernière demeure par son fils Jacques, sieur de Boisaucœur, et son neveu, *Guillaume Yonnet*, avocat au parlement? Dans ce cas, il serait fils de *Jacques Tardif*, avocat au parlement, et ancien de l'église de Paris, mort en 1642, à l'âge de 72 ans, et de *Marie Le Jay*, qui eurent quatre enfants de leur mariage, savoir : 1° Pierre, né le 13 août 1610 ; — 2° Susanne, née le 2 oct. 1614, qui eut pour parrain *Jacques Le Jay*, sieur de La Haute-Maison-de-Vignolles, et pour marraine,

la veuve de *Christophe Faye*, sieur du Plan ; — 3° THÉOPHILE, baptisé le 6 janv. 1619 ; — 4° SIMON, présenté au baptême dans le temple de Charenton, le 8 nov. 1620, par *Simon Bizeul*, général en la cour des monnaies, et la veuve d'*Odet de La Noue*.

On peut sans doute rattacher à cette famille *Jacques Tardif-de-Frémicourt*, qui, à la révocation, abjura sous le coup de la peur, mais réussit bientôt à sortir du royaume et fit rétractation publique à La Haye en 1686.

TARON (RENÉ), avocat du roi au présidial du Mans et un des premiers habitants de cette ville qui embrassèrent la religion protestante, avait traduit du latin l'*Apocalypse de Saint-Jean* et composé quelques poésies religieuses qui n'ont point été livrées à l'impression. Il mourut à Alençon en 1567.

TASCHER (JACQUES DE), sieur de Beaulieu, épousa *Susanne de La Bretonnière*, dont il eut PIERRE, baptisé dans le temple de Bellesme en 1578 (*Arch. gén.* TT. 330), et SAMUEL, marié, en 1609, avec *Charlotte-Marie Poncet*. De ce mariage naquit SAMUEL, sieur de Beaulieu, qui prit pour femme *Marie de Chartres* et en eut SAMUEL, sieur de Pouvray. Faute de renseignements suffisants, il nous est impossible de dire lequel, du père ou du fils, assista, en 1673, comme commissaire royal au synode provincial tenu à Bellesme, sous la présidence de *Gaspard Tricot*, ministre à Tours, ayant pour adjoint *Pierre Piozet*, ministre au Mans, et pour secrétaires *Claude Fautrard*, min. à Loudun, et *Jacques Piozet*, avocat et ancien de l'église de Preuilly. Outre ces quatre députés, y assistèrent : Tours, *Samuel Le Vasseur*, anc. ; Saumur, *Henri Philipponneau*, min., et *Philippe Perroteau*, anc. ; Angers, *Daniel Du Temps* et *Etienne Clément* ; Preuilly, *Isaac de Brissac*, min. ; Vendôme, *Jacques Cartier* ou *Quartier*, et *Jean Guichard*, sieur de Péray ; Château-du-Loir, *Philippe Le Roy*, min. ; La Barre, *Montant*, min. ; Châtillon-sur-Indre, *Benjamin de Brissac* et *Jacq. Du Gué* ; Bellesme, *Jean Du Moustier*, min. avec deux anciens, *Jean-Antoine de Lanfernat* et *Samuel Chédieu*, avocat ; Marcé, *Daniel Pierres* anc. ; St-Aignan, *Pierre Fleury*, min., et *Des Gallesnières*, anc. ; Loches, *Pierre Piozet*, sieur de La Valette, anc. ; Mimbré, *Etienne Briant*, min. ; Lassay, *Benjamin de L'Isle*, anc. ; Chauvigny, *Louis Fleury*, min., et *Gui Des Vaux*, sieur de Loresse, anc. C'est dans ce synode que *Jean Lombart*, *David Gilly*, *Moïse Périllau-de-Landebonniere*, *Marin Grostête* (1) et *Philippe Colas* furent admis au ministère (*Arch. gén.* TT. 330). Samuel de Tascher assista encore au synode provincial de 1679 (*Voy.* PIOZET), dans les actes duquel il est qualifié de sieur de Bellesme. Comme ancien de l'église de Bellesme, il fut présent à la lecture de l'Avertissement pastoral, auquel *Jean Du Moustier* répondit (*Arch.* TT. 330). L'intendant Bouville l'accusa de ne pas avoir écouté cette lecture avec assez d'attention et de respect, et obtint une lettre de cachet qui l'exila à Tours. La cause vraie de son exil fut son affection et son zèle pour sa religion. On peut, à la rigueur, supposer que, dans ce cas, il s'agit encore du père ; mais c'est, selon toute vraisemblance, le fils qui fut soumis, en 1686, à une visite domiciliaire, parce qu'on le soupçonnait d'avoir gardé des livres mis à l'index par l'archevêque de Paris (*Ibid.* M. 665), et c'est lui très-certainement qui, enfermé depuis plusieurs années dans le couvent de St-Martin de Sees, sans que sa constance fût ébranlée, était redemandé par son fils en 1697 (*Ibid.* M. 674). De son mariage avec *Susanne de Cosne* étaient nés quatre enfants (*Ibid.* TT. 270). Le Dict. de la Noblesse donne les noms seulement de trois, qui se convertirent ; ils s'appelaient PIERRE-LOUIS, LOUIS-PIERRE et ALEXANDRE. Le quatrième ne serait-il pas *Pierre de Tascher*, ministre au Quarré en 1703, à Martin's Lane, en 1704, à Hungerford,

(1) Nous avons été induit en erreur en donnant (*Voy.* V, p. 372) l'année 1679 pour date de la réception de *Des Mahis* au ministère.

en 1715, à Castle-street, en 1725, et un des directeurs de l'hôpital français de Londres, en 1727?

La famille Tascher était divisée en deux branches; mais la France protestante ne paraît avoir aucun droit sur la branche aînée ou de La Pagerie, dont descendait l'impératrice Joséphine.

TASSEL (François), confiseur à Rouen, natif de Gournay. Les exemples nombreux et éclatants de courage donnés par les confesseurs de la foi protestante pendant les dragonnades, lui ayant suggéré le désir de connaître une religion qui inspirait à ses sectateurs une vertu pour ainsi dire surhumaine, il se procura quelques ouvrages huguenots, les lut en cachette et reçut de cette lecture une si vive impression, qu'il passa en Hollande et se convertit. Son père étant mort quelque temps après, il rentra en France pour réclamer sa part d'héritage; mais son frère, garde des portes de Versailles, le dénonça comme apostat. Tassel fut donc arrêté et jeté à la Bastille, où il passa de longues années, bien qu'il fût rentré dans le sein de l'Eglise romaine. Il finit pourtant par sortir de la fameuse prison d'Etat; seulement il fut relégué à Gournay avec défense de s'éloigner sous peine de prison perpétuelle. Lorsque Renneville le vit à la Bastille, c'était un vieillard de 78 ans.

TAURIAC (Jean de), sieur de Saint-Rome, né en 1509, était, en 1563, compté parmi les principaux calvinistes de Milhau, ainsi que son beau-frère, le juge-bailli *Bonnal*; cependant nous ne voyons pas qu'il ait joué de rôle considérable dans le parti. Son fils Antoine est un peu mieux connu En 1572, les consuls de Milhau le chargèrent de lever une compagnie d'arquebusiers pour la défense de la ville, dont le gouvernement lui fut confié. En 1574, il obtint le commandement de Compeyre, et en 1577, le roi de Navarre le nomma gentilhomme de sa chambre. En 1585, il fut tué près de Nant, en combattant à la tête de 200 arquebusiers qu'il avait enrôlés pour le service des églises. Antoine de Tauriac avait épousé, en 1574, *Bernardine Daisse*, fille de *Pierre Daisse* (Voy. ce nom), et de *Tuphène de Rozel*. Deux fils naquirent de ce mariage. Saint-Allais, qui a publié une généalogie de cette famille, n'a pas connu le second, Jacques, sieur d'Alteyrac, qui fut gouverneur de Milhau, en 1612, et zélé partisan du duc de Rohan. Ses descendants continuèrent à professer la religion réformée au moins jusqu'à la révocation. En 1687, Mme d'*Alteyrac*, âgée de 70 ans, fut internée à Lodève comme huguenotte (*Arch. gén.* Tt. 322). L'autre fils d'Antoine de Tauriac se nommait Jean-Antoine, sieur de Saint-Rome et baron de St-Bauzely. Il se maria, en 1630, avec *Angélique de Grenier*, fille de *Pierre de Grenier* et de *Jeanne de Falguerolles*, et en eut, entre autres enfants : 1° Jacques, sieur de Bussac, qui épousa, en 1660, *Honorée de Bonnal*, fille du bailli de Milhau; — 2° Pierre, marié, en 1656, avec *Marie de Gaujal*, et père de Jacques, Michel, Claire et Marie, qui se convertirent; — 3° Antoine, né en 1639, qui prit pour femme *Marie de Montrosier*, fille de *Guillaume de Montrosier* et de *Marthe de Masels* ou *de Mazel*, et en eut Jean, Pierre, Jacques et Anne, qui abjurèrent également; nous ne pouvons dire si ce fut avant ou après la révocation. Tous ce que nous savons, c'est que Jacques et Pierre de Tauriac signèrent encore, en 1663, avec *Pierre de Bonnal*, bailli de Milhau, *Jean de Grégoire*, sieur de Saint-Rome, *Antoine de Grégoire*, sieur de La Baume, *Marc-Antoine de Grégoire*, sieur de Monteils, *Pierre de Masels*, procureur du roi au bailliage de Milhau, *Honoré de Bonnal*, sieur de Cambon, *Jacques de Bonnal*, sieur de La Jonquière, au contrat de mariage de *Jean de Vatas*, docteur en droit et en médecine de la Faculté de Montpellier, fils d'*Isaac de Vatas*, conseiller et médecin ordinaire du roi, et de *Susanne de Cailus*, avec *Marthe de Conducher*, fille de *Jean*, docteur en droit et avo-

cat, et d'*Antoinette de Masels*, mariage qui se célébra dans l'église réformée de Milhau (*Arch*. Tt. 343), d'où l'on peut conclure qu'ils professaient encore à cette date la religion protestante.

TAVERNIER, famille d'artistes originaire d'Anvers, qui vint, dit-on, s'établir à Paris en 1575, pour fuir les troubles religieux des Pays-Bas. On conviendra que l'asile était singulièrement choisi; aussi soupçonnons-nous quelque erreur dans la date.

Tout est confusion dans l'histoire de cette famille telle qu'elle est donnée par les biographes. Il paraît qu'elle se composait du père *Gabriel* (?) et de trois fils, nommés *Gabriel*, *Melchior* et *Nicolas*. Nous ne savons rien de la vie de ce dernier, si ce n'est qu'il épousa *Claudine Le Bert*, et qu'il en eut un fils, Jacques, marié avec *Marie Gouffé*, en 1623, dans le temple de Charenton.

On ne connaît non plus aucune particularité de la vie du père; on n'est pas même certain de son nom. A son commerce de cartes géographiques, il joignit une imprimerie en taille-douce et fit faire des progrès à l'art de la gravure sur métal. Son fils aîné (?) Gabriel continua son commerce, tandis que le cadet, Melchior, semble s'être appliqué de préférence à la gravure.

Ce fut probablement après son arrivée en France, que Gabriel Tavernier épousa *Susanne Tonnelier*. Selon la Biogr. univ., il eut quatre fils: 1° Jean-Baptiste; — 2° Melchior; — 3° Daniel, — et 4° N. Les Registres de Charenton ne font mention que de trois: 1° Melchior, baptisé en 1594, qui suit; — 2° Jean-Baptiste, le plus célèbre des trois, qui suivra; — 3° Gabriel, baptisé en 1613, le même sans doute que l'orfèvre qui s'établit à Uzès dans le Languedoc.

I. On a constamment confondu jusqu'ici Melchior Tavernier avec son oncle *Melchior Tavernier*, qui, selon Nagler, naquit à Anvers en 1544, et profita des leçons du savant géographe Abraham Ortelius. Melchior Tavernier, au rapport du laborieux biographe, fut nommé, en 1618, graveur et imprimeur du roi pour les tailles douces; il ouvrit un magasin sur le quai de l'Espy d'or, dans la Cité, et prit pour enseigne une Sphère, qu'il reproduisit comme marque sur les œuvres sorties de ses presses, avec ces mots: *Sub insigno Sphæræ*. Louis XIII protégea son entreprise et paya royalement ses travaux. Tavernier ne livra d'abord au commerce que des cartes de petite dimension; mais, avec le temps, il perfectionna son industrie, et il en exécuta dans les plus grands formats. Ces dernières surtout sont très-recherchées des amateurs, moins pour leur mérite réel que pour leur rareté. Un de ses derniers travaux fut le plan du siége de La Rochelle. L'âge avait à peine ralenti son activité. Il travaillait à une nouvelle carte de l'Angleterre, lorsque la mort le surprit en 1641, dans la 97e année de son âge. Tout cela peut, au besoin, s'appliquer à l'oncle, si la date de sa mort est exacte, et nous ne voyons aucune difficulté non plus à le reconnaître pour l'auteur des estampes, assez peu estimées, dont Nagler donne la liste: 1° *Le duc d'Alençon, couronné de lauriers*, taille-douce, in-8°, 4 vers français au bas. — 2° *Franciscus cardinal Barberinus*, buste in-4°, les chairs pointillées à la manière d'O. Lioni. — 3° *François de Lobéran-de-Montigny. Obiit 12 maii 1619*, in-4°. — 4° *Alexander Francini Florent., Ludov. XIII reg. christ. ingeniosus*, 1631. Melchior Tavernier sc. 1631, gr. in-fol. Cette pièce rare, ajoute Nagler, est attribuée à Tavernier par l'auteur du Catalogue de Sternberg; mais on doit la restituer à *Abraham Bosse*, qui l'exécuta pour servir de frontispice à un Livre d'architecture d'Alex. Francini, Paris, chez M. Tavernier, idrographe, graveur et imprim. du roy pour les tailles douces. — 5° *La Statue équestre de Henri IV*, Melchior Tavernier à Paris, grav. et impr. du roy pour les tailles-douces, demeurant [en] l'isle du Palais sur le Quay de l'Espy d'or, 1627, gr. in-fol. — 6° *Chevaliers de l'Ordre*

du Saint-Esprit; suite de 57 feuilles, pet. in-fol. — 7° *Le Christ en croix*, gravure sur bois, 2 ff. avec les initiales M. T., gr. in-fol. — 8° *St-Pierre tenant les clefs du Paradis*, taille de bois, cité par Fussly et Huber. — 9° *Figures au naturel tant des vestements que des postures des gardes françoises du Roy*, 8 ff. pet. in-fol., chez M. Tavernier, etc. — Basan prétend que Tavernier a gravé, en outre, plusieurs petits sujets d'après les dessins de D. Rabel, sans donner d'autre indication.

Malpé lui attribue encore plusieurs des gravures publiées par P. Gérard dans les Peintures sacrées de la Bible, Paris, 1656, in-fol.; mais Nagler a déjà relevé cette erreur, qu'il ne savait comment expliquer, parce qu'il ignorait l'existence de Melchior Tavernier, le neveu, dont nous allons parler maintenant.

Né, comme nous l'avons dit en 1594, Melchior Tavernier le jeune fut aussi graveur du roi; il prenait déjà ce titre en 1628, à ce que nous apprend l'acte de naissance d'une fille de *Nicolas Simon*, dont il fut le parrain (*Reg. de Char.*) Il devint plus tard contrôleur de la maison du duc d'Orléans. Comme graveur et imprimeur du roi en taille-douce, il s'est fait connaître par deux cartes, que le P. Lelong indique ainsi: *Le royaume d'Austrasie*, Paris, 1642, in fol., et *Carte générale de France en 12 feuilles, par C. D. corrigé par M.T.*, Paris, 1642. in-fol. Il mourut en 1665 et fut enterré, le 26 mai, dans le cimetière des SS. Pères. Sa seconde femme, *Jeanne Gobille*, qu'il avait épousée en 1658, ne paraît pas lui avoir donné d'enfants; mais il eut de la première, *Sara Pillan*, morte avant 1640, cinq filles: 1° SUSANNE, mariée, en 1640, avec *Jean Soubeiran*, chirurgien ordinaire du duc d'Orléans; — 2° MARIE, bapt. le 24 mai 1623, et femme, en 1644, d'*Antoine André*, de Nismes: — 3° MADELAINE, née le 26 août 1624, présentée au baptême par *Prondre*, lapidaire, et *Marie Le Goux*, femme du peintre *Pierre Forest*, et mariée, en 1644, à *Paul Bénard*, fils d'un procureur de Montrichard; — 4° MARGUERITE, femme, en 1654, de *Théodore Salel*, capitaine au régiment du duc d'Orléans, fils de *Jean Salel*, gouverneur des Vans, et de *Jeanne de France* (Reg. de Char.);—5° ÉLISABETH, présentée au baptême, le 11 juin 1630, par *Tassin*, ingénieur géographe du roi, et *Madelaine Le Clerc*, femme de l'orfèvre *Jean Pillan*.

II. Jean-Baptiste Tavernier, un des plus célèbres voyageurs de son siècle, naquit, en 1605, on pourrait dire, avec la passion des voyages. A l'âge de 22 ans, il avait déjà parcouru une grande partie de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Suisse, l'Italie, et doué d'une étonnante mémoire, il parlait les langues de tous les pays qu'il avait visités. Pendant ses voyages, il avait eu plusieurs occasions de signaler son courage, notamment au siege de Prague et à la défense de Mantoue, où il avait servi comme volontaire, ainsi que dans la guerre contre les Turcs. Il se trouvait à Ratisbonne, où il avait été conduit par le désir d'assister au couronnement de l'empereur, lorsque le fameux P Joseph, dans l'intention sans doute de le récompenser des services qu'il avait rendus aux plénipotentiaires français, lui proposa d'accompagner deux jeunes gentilshommes qui partaient pour l'Asie mineure, en le chargeant plus particulièrement d'étudier les ressources que la Turquie, la Perse et les Indes offraient au commerce de la France. Tavernier accepta avec empressement une proposition qui s'alliait si bien avec ses goûts; mais son humeur bizarre, son caractère brusque et rude, ne s'accommodèrent pas longtemps de la société de ses compagnons de voyage, qu'il quitta à Constantinople pour se joindre à une caravane faisant route vers Ispahan. Il acheta en Perse des marchandises qu'il revendit en France avec de grands bénéfices. en sorte que, le succès l'encourageant, il résolut de retour-

ner en Asie. Dans l'espoir de s'enrichir plus promptement par le commerce des pierreries, il s'appliqua à acquérir la connaissance des pierres précieuses, puis il se remit en route, traversa la Perse, visita le Mogol, parcourut les Indes dans tous les sens, explora Java, Sumatra et poussa jusqu'aux côtes de la Chine. Au retour de son cinquième voyage, il se décida enfin à renoncer au célibat, et il épousa, en 1662, dans le temple de Charenton, *Madelaine Goisse*, fille de *Jean Goisse*, joaillier, et d'*Elisabeth Pittan*. Le registre des mariages lui donne le titre d'ancien conseiller du duc d'Orléans. Il est probable qu'en se mariant, Tavernier avait l'intention de jouir en paix de la grande fortune qu'il avait acquise ; mais, dès l'année suivante, le repos lui devint à charge et il entreprit un sixième voyage, accompagné de son neveu d'Uzès, qu'il désirait présenter à ses correspondants comme son successeur. Ce dernier voyage, qui dura six ans, fut très-fructueux. Il en présenta une relation au roi qui, pour le recompenser de ses dangers et de ses fatigues, lui accorda des lettres d'anoblissement (*Arch. gén.* O 11), au mois de fév. 1669. Cette faveur flatta la vanité du célèbre voyageur, qui se hâta d'acheter la baronnie d'Aubonne et monta sa maison sur un grand pied ; mais un infâme abus de confiance commis par son neveu, en lui enlevant une partie de sa fortune, le força, quelques années après, à vendre son hôtel de Paris et sa terre d'Aubonne pour payer ses dettes.

Nos recherches ne nous ont rien appris de positif sur la conduite que Tavernier tint à la révocation de l'édit de Nantes. Nous avons lieu de croire qu'il fut enfermé à la Bastille (*Voy.* Pièces justif, N° XCVII), et, dans ce cas, on pourrait admettre qu'il n'en sortit qu'après avoir signé une abjuration. En 1687, au mois de juillet, il demanda et obtint, non sans peine et moyennant une caution de 30,000 livres, un passe-port pour la Suisse valable pour trois ou quatre mois au plus (*Arch.* E. 3373). Une fois libre, il se garda bien de rentrer en France ; il partit pour Berlin. Nommé par l'électeur directeur de la Compagnie des Indes, il se prépara bientôt, malgré son grand âge, à retourner en Asie, en passant par la Moscovie qu'il n'avait point encore visitée. Il tomba malade en route, et mourut, en 1689, non pas. comme on ne cesse de le répéter à Moscou, mais à Copenhague, dans la demeure de Henri de Moor, qui s'était retiré en Danemark à sa sortie de France (*Voy.* VIII, p 267), et qui rendit à l'illustre voyageur les derniers devoirs. A une grande force de caractère, à une ardeur infatigable, Tavernier joignait beaucoup de bon sens, une mémoire prodigieuse, des vues commerciales très-étendues ; mais il manquait d'instruction, ses mœurs n'étaient rien moins que polies, et son humeur brusque, irritable, violente, rendait son commerce peu agréable aux gens mêmes le mieux disposés à reconnaître ses qualités, sa sobriété, sa libéralité, sa bienfaisance.

En 1675, Tavernier avait fait imp. à Paris, in-4°, une *Nouvelle relation de l'intérieur du sérail du Grand-Seigneur*, dont il fit hommage, le 20 avril, au Conseil de Genève (*Arch. de Gen.*, N° 3606). Cet opuscule, ainsi que son *Histoire du Japon* et son *Mémoire sur la conduite des Hollandais dans les Indes*, qui le brouilla avec *Jurieu*, se trouve aussi à la suite de ses *Six voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1676, 3 vol. in-4° avec figg.; Paris, 1679, 3 vol. in-12; 1692, 3 vol. in-12 ; 1724, 6 vol. in-12 ; trad. en angl., Lond., 1678 ; 1684, 2 vol. in fol., ainsi qu'en hollandais, Amst., 1682, in-4 , et en allemand, par *Menudier*, Nürnb , 1684, in fol. Très-peu versé dans l'art d'écrire, Tavernier se fit aider par *Chappuzeau* (Voy ce nom) et par La Chapelle, secrétaire de Lamoignon. On l'a accusé d'avoir abusé du privilège que s'attribuent les voyageurs, mais il est reconnu aujourd'hui qu'il a menti beaucoup moins qu'on ne l'avait cru.

TEISSÈDRE-LANGE (Josué), né à Middelbourg, le 23 avril 1771, descendait d'une ancienne famille protestante de Sommières, qui sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. L'exemple de son père, longtemps pasteur de l'église wallonne de Middelbourg, l'engagea à se consacrer au saint ministère; il fit ses études d'une manière brillante à l'université de Leyde et reçut la consécration en avril 1793. Il a desservi successivement les églises de Zwoll, de Middelbourg, de Harlem, et enfin d'Amsterdam, où l'affection et l'estime universelle l'ont suivi jusqu'à la fin de sa carrière. L'élévation de son esprit, l'aménité de son caractère, sa foi profondément évangélique, pleine de tolérance et de douceur, une bonté qui ne se démentait jamais, le plaçaient au premier rang. Versé dans la littérature de la patrie de ses ancêtres, son style, quoique la nuance du refuge s'y reconnaisse, est d'une remarquable pureté. Son éloquence, à laquelle il n'aspirait point à donner imprudemment trop d'élévation, était d'une rare et touchante onction; il improvisait avec une grande facilité et une heureuse abondance. Il a rempli sans interruption les fonctions de pasteur, jusqu'à l'âge de 78 ans; c'est le 10 septembre 1848 qu'il a prêché pour la dernière fois sur le Ps. LXXIII. 24.

Une seule fois, dans sa vie, il a touché à la politique active en venant remplir à Paris une mission confidentielle sous le Directoire; il racontait avec une spirituelle bonhomie les mécomptes de cette excursion sur un terrain qui n'était pas le sien. Cet échec, d'ailleurs, n'ébranla en rien les principes de son libéralisme, dont il a toujours fait preuve pendant sa direction du *Harlemsche Courant*, un des journaux les plus accrédités et les plus répandus du Pays-Bas, qu'il a longtemps rédigé.

Son activité ne se bornait point à ces travaux de cabinet et aux devoirs du ministère; il a rempli, durant plus d'un demi-siècle, les fonctions laborieuses d'inspecteur des écoles de la province de Nord-Hollande, et dans l'accomplissement de cette tâche délicate et difficile, il s'est concilié l'affection et la confiance de tous, au point qu'au mois d'août 1851, les instituteurs et institutrices du ressort, protestants, catholiques, israélites, se sont entendus pour faire exécuter à leurs frais une très-belle gravure de son portrait, d'après le célèbre peintre Pineman, et lui offrir la planche et le premier tirage en témoignage de leur reconnaissance.

Il était président de la commission wallonne qui administre les affaires des églises françaises du royaume, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et chevalier de l'ordre du Lion Belgique.

Au mois de mars 1853, J. Teissèdre-Lange est mort à Amsterdam, universellement regretté de tous ceux qui l'ont connu (1).

Dans une vie toujours si occupée il a peu écrit; on a de lui :

I. *Het eigenlijk doel en de ware aart van het verbeterd school-onderwijs, aangewezen en outvoud*, Leyd., 1803, in-8°.

II. *La catastrophe du 12 janv. proposée comme une calamité générale, sermon sur I Cor. XII, 26*, Harlem, 1807, in-8°.

III. *Lofrede en lijkzang op S. F. J. Rau*, Harlem, 1808, in-8°.

IV. *Leerrede en lierzang op de herstelling van Nederland*, Leyden, 1814, in-8°.

V. *Sermons suivis de notes historiques sur les églises wallonnes des Pays-Bas*, Amsterdam, 1817, in-8°.

VI. *Sermon sur les commencements et les progrès de la corruption et de la réformation dans l'Eglise chrétienne, à l'occasion du 3me jubilé seculaire de la réformation*, Amsterdam, 1817, 8°.

VII. *De burgerwapening voorgesteld als pligt*, Amst., 1830, in-8°.

VIII. Deux *Mémoires sur l'origine et l'influence des églises wallonnes, leur*

(1) M. le pasteur Coquerel père a bien voulu prendre la peine de rediger pour notre ouvrage cette notice biographique sur son ami.

utilité actuelle et les moyens de les maintenir, Amsterdam, 1843, in-8°.

IX. *Sermon sur Marc XV*, 39, (à l'occasion du 50me anniversaire de sa consécration), Amsterdam, 1843, in-8°.

TEISSIER (Antoine), historiographe du roi de Prusse, écrivain laborieux et estimé, naquit à Montpellier, le 28 janv. 1632. Sa famille était originaire de Nismes. L'année même de sa naissance, son père, receveur général du Languedoc, fut dépouillé de sa charge et de tous ses biens, parce qu'il avait livré forcément au duc de Montmorency l'argent qu'il avait en caisse. Comme il n'avait pris d'ailleurs aucune part à la révolte du gouverneur du Languedoc, il accourut à Paris pour réclamer contre la rigueur du châtiment qui lui était infligé; mais il y mourut sans rien obtenir. Sa veuve, qui était aussi distinguée par son esprit et sa force de caractère que par sa piété, se retira avec son fils chez son père *Maurice Baudan-de-Vestric*, conseiller au présidial de Nismes. A l'âge de huit ans, le jeune Teissier fut envoyé à Lunel, où il commença ses études classiques, qu'il alla continuer, quatre ans plus tard, à Orange, sous la direction du père d'*Alexandre Morus*. Il y fit de rapides progrès, surtout dans la langue grecque, qu'il écrivait, assure-t-on, plus élégamment que sa propre langue. Sa mère étant morte, consumée par une fièvre lente, au mois de janv. 1647, c'est-à-dire peu de temps après son retour à Nismes, il quitta cette ville et se retira à Anduze chez un de ses oncles qui y était ministre; mais, dès l'année suivante, il retourna à Orange pour étudier la philosophie sous *Derodon*.

Comme Teissier se destinait au ministère évangélique, il partit pour Nismes aussitôt sa philosophie terminée, et y commença l'étude de l'hébreu et des sciences théologiques. Il se rendit ensuite à l'académie de Montauban, où il ne fit qu'un court séjour, et enfin à Saumur, où professaient alors *La Place*, *Cappel* et *Amyraut*, trois des noms les plus glorieux de la France protestante; mais l'excès du travail altéra sa santé naturellement délicate, à tel point qu'au bout de deux ans, il se vit forcé de suspendre ses études pour aller respirer l'air natal. De *Saint-Véran*, conseiller à la Chambre de l'édit, qui lui portait beaucoup d'intérêt, lui proposa, dans l'intention de lui procurer quelque distraction d'accompagner à Paris son petit-fils, le baron de *Mélac*. Teissier accepta cette offre. C'est pendant ce voyage qu'il se lia d'amitié avec *Conrart*, *Pélisson*, Ménage, Mlle Scudéri, et qu'il prit la résolution de renoncer à la carrière ecclésiastique pour suivre celle du barreau, où le travail, moins obligatoire, est aussi moins fatiguant. Il se fit donc recevoir docteur en droit à Bourges et admettre, à son retour à Nismes, au nombre des avocats au présidial.

Sa santé cependant ne s'améliorant pas, il fit, en 1659, un second voyage à Paris, où il passa un an dans la société des gens de lettres les plus célèbres de l'époque. L'année suivante, il se rendit à Castres, chargé par *Mirmand*, son oncle par alliance, de suivre un procès fort embrouillé qu'il avait devant la Chambre de l'édit. Il le gagna et ce succès donna une si bonne opinion de son habileté que Mirmand lui confia, en mourant, l'administration de ses biens jusqu'à la majorité de son fils, et qu'à peu près vers le même temps, il fut élu membre du conseil de la ville et ancien du consistoire.

Teissier renonça dès lors au barreau pour s'occuper uniquement de travaux littéraires. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Nismes, en 1682. L'année suivante, il épousa *Susanne de Cambon*, veuve du sieur de *Pierres* ou *Despierres*, gentilhomme nismois, avec laquelle il sortit de France, peu de jours avant la révocation, sans pouvoir emmener son fils au berceau, qui mourut un an après, ni une fille de sa femme(1).

(1) Un autre avocat de Nismes, *Jean-Antoine Teissier*, sieur de Terrefolle, sortit aussi de France (*Arch.* Tt. 282). On pourrait aisément les confondre.

Parti de Nismes le 24 sept. 1685, il arriva à Genève, le 10 oct., mais il n'y séjourna que quelques jours. Il passa le mois de nov. à Lausanne, et alla s'établir à Zurich, où il trouva dans le bourgmestre Escher un ami rempli de bontés pour lui et les siens. Ce fut envain que d'Aguesseau et Basville, qui faisaient grand cas de lui, essayèrent de le ramener en France par l'appât d'une pension de cinq cents écus. Quoique sa position fût loin d'être brillante, Teissier refusa noblement de vendre sa conscience ; il préféra chercher dans ses talents les moyens de soutenir sa famille. Il ouvrit d'abord une espèce de cours public sur le traité de Grotius : *De jure belli et pacis* ; plus tard, en 1689, il accepta l'offre qui lui fut faite de Berne, où une société s'était formée pour la publication d'une gazette française, et se chargea de la rédaction pour deux ans. Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, qu'il composa, à la demande de l'envoyé de Savoie, le manifeste par lequel Charles-Emmanuel expliqua les motifs de sa déclaration de guerre à la France. En 1691, nous retrouvons Teissier à Zurich dans une position toujours aussi précaire. Pour en sortir, il résolut de passer dans le Brandebourg, et il eut lieu de s'applaudir de sa résolution. Il partit donc au mois d'août 1692. A son départ, le Conseil de la ville lui fit remettre une médaille d'or, comme témoignage de son estime, et une lettre de recommandation pour l'électeur.

Aussitôt après son arrivée à Berlin, Teissier obtint le titre de conseiller d'ambassade et d'historiographe, avec une pension de 300 écus, qui fut augmentée dans la suite. Il reçut ordre en même temps de traduire du latin les mémoires de Puffendorf sur la vie de Frédéric-Guillaume. Il se mit à l'œuvre sur-le-champ, mais son travail achevé l'électeur régnant, pour des raisons particulières, ne voulut point en permettre l'impression et fit déposer le manuscrit dans sa bibliothèque. Plus tard, Teissier fut chargé d'autres ouvrages, destinés en partie à l'éducation du prince royal. Ainsi s'écoulèrent, dans une honnête aisance, les dernières années de sa vie. Dans le courant de l'année 1715, ses facultés s'affaiblirent graduellement, il tomba presque en enfance et mourut le 7 sept. Sa femme lui avait donné quatre enfants depuis leur émigration, deux filles, dont la destinée ne nous est pas connue, et deux fils, qui suivirent la carrière des armes. L'un d'eux se nommait Pierre-Gabriel ; l'autre est peut-être identique avec *Jean-Jacques Teissier*, capitaine au service de Gotha, mort à Berlin en 1731.

Teissier a laissé un nom honorablement connu dans la république des lettres. Ce n'était point un génie supérieur, comme le fait très-bien observer M. le professeur Nicolas dans son Hist. littéraire de Nismes, mais il possédait de la sagacité et de la pénétration, un jugement sain, des connaissances assez étendues et surtout le goût du travail. Ces qualités se remarquent dans ses ouvrages, dont voici la liste.

I. *Première épître de S. Chrysostome à Théodore*. Nous ne connaissons aucun exemplaire de cette traduction, qui parut à Lyon in-12. Elle a été réimp. avec celles de la *Seconde épître à Théodore* et des *Epîtres à Olympiade*, Berlin, 1695, in-12.

II. *Sept homélies de Chrysostome*. Cette trad. doit avoir été imp. à Paris, in-12.

III. *Les Vies de J. Calvin et de Th. de Bèze, mises en franç.*, Gen., 1681, in-12. — Trad. du latin de *Bèze* et de *La Faye*.

IV. *Vie de Galéas Caracciol, mise en françois, et Hist. de la mort horrible de François Spierre*, Lyon, 1681, in-12; Amst., 1682, in-16. — Publié sous le pseudonyme du sieur de *Lestan*.

V. *Les Eloges des hommes savans tirez de l'Histoire de M. de Thou, avec des additions*, Gen., 1683, 2 vol. in-12 ; 2e édit., Lyon, 2 vol. in-12 ; 3e édit., Utrecht, 1696, 2 vol. in-12. En 1704, Teissier publia à Berlin, en un

vol. in-12, des *Additions aux Eloges des hommes savans*, que *La Faye* a insérées telles quelles, sans les fondre dans l'ensemble, non plus que les notes laissées par l'auteur, dans l'édition qu'il a donnée de cet important ouvrage, à Leyde, 1715, 4 vol. in-12. Il en résulte des répétitions fatigantes ou au moins inutiles. Plus de 400 personnages célèbres dans les lettres figurent dans cette galerie, dont le Journal des savans porte ce jugement : « M. Teissier a joint à ce que l'illustre président de Thou a touché de la vie des auteurs, quantité de choses fort singulières, qui n'ont pu être ramassées qu'avec beaucoup de patience, d'application et de lecture. »

VI. *Epître de S. Clément aux Corinthiens*, trad. du grec en franç., Avignon, 1685, in-12.

VII. *Catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, virorum litteratorum elogia, vitas aut orationes funebres scriptis consignârunt*, Gen., 1686, in-4°. — La Bibliotheca Bibliothecarum de Labbe a incontestablement servi de base à ce travail, mais Labbe ne mentionne que 800 auteurs, tandis que Teissier en catalogue 2,500. Son livre a donc droit au titre d'original. Un supplément, *Catalogi auctorum auctuarium*, a paru à Genève, 1705, in-4°.

VIII. *Traités du martyre, de la consolation des martyrs et de la chute des saints*, trad. du latin de Heidegger, Gen., 1687, in-8°. — Sous le pseudon. de *Saint-Amant*.

IX. *Traité de la concorde ecclésiastique des Protestans, dans lequel on fait voir que la différence des sentimens qu'il peut y avoir entre eux, ne doit point empêcher leur réunion*, Amst. [Gen.], 1687, in-12.

X. *Traité de la religion chrétienne par rapport à la vie civile*, trad. du latin de Puffendorf, Utrecht, 1690, in-12. — Sous le pseudon. de *S. Amant*.

XI. *Histoire de l'ambassade envoyée, en 1686, par les Suisses au duc de Savoye*, Berne, 1690, in-12.

XII. *Des devoirs des hommes et des citoyens*, trad. de Puffendorf, Berlin, 1696, in-12.

XIII. *Instructions de l'empereur Charles-Quint à Philippe II et de Philippe II à son fils*, trad. d'un msc. italien, Berlin, 1699, in-12; 2° édit. augm. de la *Méthode qu'on a tenue pour l'éducation des enfans de France*, La Haye, 1700, in-12.

XIV. *Instructions morales et politiques*, Berlin, 1700, in-12.

XV. *Abrégé de l'Histoire des quatre monarchies, de Sleidan*, Berlin, 1700, in-12.

XVI. *Lettres choisies de Calvin*, trad. *en franç.*, Berlin, 1702, in-8°.

XVII. *Abrégé de l'histoire des électeurs de Brandebourg par demandes et réponses*, Berlin, 1705, in-12.

XVIII. *Les Vies des électeurs de Brandebourg*, trad du latin de Cernitius, Berlin, 1707, in-fol.

XIX. *La vie d'Ernest-le-Pieux*, trad. du latin d'Eyringius, Berlin, 1707, in-12.

XX. *Abrégé de la vie de divers princes illustres, avec des réflexions historiques sur leurs actions*, Amst., 1710, in-12. — Les princes que Teissier propose pour modèles au prince de Prusse sont Scipion l'Africain, Alphonse-le-Grand, Tamerlan, Scanderberg et Abyssin, prétendu roi d'Ethiopie, qui n'a jamais existé que dans l'imagination du jésuite Contzen.

XXI. *Traité de S. Chrysostôme, où il montre qu'on ne souffre aucun mal que celui qu'on se fait à soi-même*, trad. du grec, Berlin, 1710, in-12.

Selon Menard, Teissier a laissé en mss. un *Abrégé de la vie de Frédéric-Guillaume*, différent de la trad. citée plus haut; les *Eloges de Charles-Quint, Gustave-Adolphe* et *Charles-Guillaume*, les *Vies de Savonarole, Casaubon, Saumaise, de Thou* et du ministre *Du Moulin*, une *Histoire de la réformation des églises de Brandebourg* et des traductions de l'*Histoire de Sleidan* et des *Homélies de Chrysostome sur Tite et Philémon*.

TEISSIER (Etienne), dit La Fage, pasteur du désert, né à La Roquette, dans le diocèse d'Alais. Teissier avait à peine atteint sa 20e année, lorsqu'il commença à prêcher en 1743. Après quelques années d'exercice, il fut admis au rang des proposants, en 1748, et partit pour le séminaire de Lausanne, où il passa quinze mois, au bout desquels il retourna dans le Languedoc. Reçu ministre, le 6 nov. 1751, il entra, plein de foi et de confiance en Dieu, dans une carrière qui devait promptement le conduire au martyre. Saint-Florentin jugeant que le supplice d'un prédicant serait utile au repos de l'Etat et au bien de la religion, des ordres furent donnés en conséquence; les chefs militaires mirent leurs soldats en campagne, et le 14 août 1754, averti que Teissier passait la nuit dans la métairie de *Jacques Novis*, le commandant de Manoblet fit cerner la maison par un détachement de la garnison. A la vue du péril qui le menaçait, le jeune ministre se sauva sur le toit; mais un coup de feu, qui lui cassa le bras et le blessa au menton, l'arrêta dans sa fuite. Il fut pris et conduit sous bonne escorte à Manoblet avec toute la famille Novis (1), qui se composait du père, de la mère, *Jeanne Alibert*, et de trois enfants, nommés *Jacques*, *Henri* et *Madelaine*. De Manoblet, on les transféra en toute hâte à Anduze, où l'on s'arrêta le temps nécessaire pour poser un premier appareil sur les blessures de Teissier; puis à Alais, où son père, un de ses frères et quelques fidèles eurent la permission de le voir. Transporté d'Alais à Montpellier, sous la garde d'un bataillon entier, Teissier comparut devant l'intendant qui mena le proces avec toute la célérité possible. Il fut condamné à mort, le 17 août, et exécuté le même jour. Un de ses confrères, le proposant *La Pierre*, a fait sur son supplice une complainte en 93 couplets qui a été longtemps populaire et que *Ch. Coquerel* a publiée dans son Histoire des églises du désert.

Teissier avait fait à son juge les aveux les plus complets pour tout ce qui le concernait personnellement; il n'avait déguisé la vérité qu'en ce qui touchait ses hôtes, en déclarant, pour tâcher de les sauver, qu'il s'était réfugié à leur insu sur le toit de leur maison. Ce mensonge officieux ne trompa personne; aussi l'intendant Saint-Priest, par sentence du 5 oct., condamna-t-il Jacques Novis le père aux galères perpétuelles, et sa maison à être rasée. Il fallut se contenter d'exécuter cette dernière partie de l'arrêt, Novis ayant réussi, nous ne savons par quel moyen, à se dérober par la fuite à la peine qui l'attendait. Les trois enfants furent acquittés; mais Louis XV défendit de les mettre en liberté, son intention étant « qu'on les fît garder prison. » Henri, qui était absent au moment de l'arrestation du ministre, dut à cette circonstance fortuite de ne point être victime de cet acte du bon plaisir (*Arch. gén.* E. 3515). Le détachement qui avait opéré l'importante capture, se partagea les 3,000 livres, prix auquel était taxée la tête d'un ministre.

TEISSIER (François), viguier de Durfort, martyr de la foi protestante. Arrêté dans l'assemblée qui se tint, en 1686, entre Durfort et Saint-Félix et qui fut découverte par la trahison d'un nouveau converti nommé *Villeneuve*, de La Salle, Teissier fut condamné à être pendu, ainsi qu'un autre prisonnier, *Pouget*, de Valestalières. Pouget se flatta vainement de racheter sa vie par une abjuration. Teissier, au contraire, marcha au supplice avec tant de courage, que le missionnaire, qui avait été chargé de l'accompagner jusqu'au gibet et qui s'appelait *Aigusier*, frappé de son intrépide fermeté, se convertit et se retira en Suisse, où il

(1) Cette famille, qui a donné des pasteurs à l'Eglise, se montra toujours zélée pour sa religion. En 1741, une demoiselle *Novis* fut enfermée dans un couvent à Anduze (*Arch. gén.* E. 3502). Un *J. Novys*, pasteur à Gignac, doit avoir publié sous ce titre, *Calomnies et faussetés découvertes de Gabriel Lefebvre, provincial des Cordeliers*, un opuscule dont nous ne connaissons aucun exemplaire.

mourut régent du collége de Vevay (*Mss. de Court*, N° 39). Teissier fut pendu à La Salle. Il avait épousé *Marie Girard*, dont il avait eu, entre autres enfants, le pasteur ISAAC Teissier, alors réfugié en Suisse.

Né à Durfort, au mois de mai 1658, et présenté au baptême par *Isaac Teissier*, lieutenant de cavalerie, Isaac Teissier fit sa philosophie à l'académie de Puy-Laurens. En 1677, il retourna dans sa ville natale où, pendant deux ans il étudia (sans doute sous la direction du pasteur du lieu) la théologie « avec une assiduité extraordinaire et des progrès merveilleux, » lit-on dans un certificat du consistoire de Durfort, signé *Dumas*, pasteur, *Caster*, *Lafaux*, *Arnaud* et *Cahours*, anciens. Il retourna ensuite à Puy-Laurens où il continua, pendant deux années encore, ses études théologiques sous *Pérez* et *Martel*. Admis au ministère dans le synode qui s'assembla au Vigan, le 26 août 1681, et donné pour pasteur à l'église de Saint-Romans-de-Codières, il la desservit avec zèle pendant quatre ans, dans les circonstances les plus difficiles et au milieu de grands dangers. Poursuivi criminellement pour avoir prêché à Saint-Hypolite, décrété par l'intendant, condamné à mort par le présidial de Nismes (*Voy.* III, p. 32), il dut songer à mettre sa vie en sûreté. Les anciens de son église, « assemblés pour subvenir à la contribution qu'ils faisaient pour la subsistance des dragons, » lui donnèrent l'attestation la plus honorable, « priant tous leurs frères en Christ, auxquels il s'adresserait de le regarder et de le recevoir comme véritable ministre. » Il reussit à gagner le Pays de Vaud, où, sur la recommandation de quelques pasteurs de sa province réfugiés à Lausanne, il finit par obtenir, en 1691, la place de suffragant du pasteur de Saint-Cergues. Isaac Teissier, dont nous ne connaissons pas l'année de la mort, laissa quatre enfants, entre autres, une fille, mariée au ministre Jacob Nicati Deux de ses frères se retirèrent également en Suisse. D'autres Teissier, des Cevennes, cherchèrent un asile en Angleterre. Nous trouvons, de 1747 à 1781, quatre directeurs de ce nom à la tête de l'hôpital français de Londres. Ceux-ci descendaient d'une famille originaire de Nice, qui s'établit dans les Cevennes au commencement du XVII[e] siècle, et dont le Dict. de la Noblesse donne ainsi la généalogie. *Etienne Teissier*, le premier qui se fixa en France, eut de sa femme *Anne Robert*, sept enfants, savoir : 1° PIERRE, qui suit; — 2° ANTOINE, qui se retira en Suisse; — 3° GUILLAUME, qui vint habiter Paris; — 4° JEAN, mort à Genève, où il avait été reçu bourgeois en 1696; — 5° PHILIPPE, dont les descendants se refugièrent en Hollande; — 6° LÉONARD, qui ne laissa qu'une fille mariée au baron de Boucoiran; — 7° JACQUES qui épousa une demoiselle de Pierredon. Né le 1 juin 1640, Pierre Teissier épousa à Anduze *Isabeau de Soubeiran*, dont il eut deux fils. L'aîné, ANTOINE, baron de Marguerittes, sieur de Roquecourbe, né le 25 nov. 1667, abjura à la révocation. Le cadet, JEAN, eut deux filles, dont l'une mourut en Angleterre. Telle est la généalogie de cette famille cévénole publiée par La Chesnaye-des-Bois. Elle est peu détaillée et vraisemblablement assez peu exacte; mais le nom de Teissier est si commun en France, que ce serait nous exposer à tomber dans des erreurs presque certaines, si nous cherchions à y rattacher les réfugiés de ce nom que nos recherches nous ont fait connaître.

TÉLIGNY (CHARLES DE), seigneur de Téligny en Rouergue, une des plus illustres victimes de la Saint-Barthélemy. Son père s'étant complétement ruiné, « pour se faire paroistre en sa charge de guidon de M. d'Orléans, » et étant allé mourir à Venise, où il s'était enfui pour échapper aux poursuites de ses créanciers, le jeune Téligny fut élevé dans la maison de *Coligny*, qui le prit en affection singulière et qui réussit à en faire, comme dit Brantôme, un « si accompli gentilhomme en lettres et en armes, que peu de sa voiée

y a-t-il qui l'ont surpassé. » Dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, Le Laboureur reconnaît aussi que « entre plusieurs seigneurs de France, qui se signalèrent dans le party de la Religion, il n'y en eut pas un qui méritast plus d'estime que Charles, sieur de Telligny, pour estre le cavalier le plus accompli en toutes les qualitez nécessaires pour la cour et pour les armes. Il avoit, dit-il, avec le bonheur d'une valeur héréditaire, le don d'une prudence et d'une expression si forte et si agréable tout ensemble, qu'il estoit le Mercure de l'Estat et le perpétuel négociateur de tous les traitez de paix. » A ces deux témoignages d'écrivains catholiques, joignons celui du huguenot La Popelinière, qui s'exprime ainsi : « L'amiral l'aimoit uniquement non moins pour la douceur et simple vertu de ses portemens, que pour sa dextérité au maniement de tous affaires guerriers et politics. »

Téligny paraît pour la première fois dans les rangs huguenots en 1567. Avant d'engager la bataille dans la plaine de Saint-Denis, *Condé* le chargea de porter à la reine-mère des propositions, qui furent rejetées. Lorsque, quelques jours plus tard, dans l'unique intention de retarder la marche du prince vers la Lorraine, le roi feignit de vouloir entrer en négociations, c'est encore Téligny qui lui fut envoyé pour le remercier de ses bonnes intentions et lui annoncer la prochaine arrivée des plénipotentiaires protestants. Dans la troisième guerre, nous le voyons agir à la fois et comme négociateur et comme général. Avant de quitter Noyers, Condé lui confia la dangereuse mission de porter en Cour ses plaintes au sujet de la violation de l'édit. Il s'acquitta de ce message qui pouvait lui coûter la liberté, sinon la vie, et courut se mettre à la tête de la compagnie de l'amiral, où il servait comme lieutenant. Après le combat de La Roche-Abeille, Coligny le chargea de faire lever le siége de Niort et d'occuper Châtellerault, dont il se saisit par intelligences. Il assista ensuite au siége de Poitiers et s'y signala par sa bravoure. Vers le même temps, il tenta une entreprise sur Nantes, mais elle échoua par la folle superstition de *Pomenic*, qui devait lui ouvrir les portes du château. A Moncontour, il combattit sous les ordres immédiats de Coligny, qui venait de le choisir pour gendre par son testament, « ayant plutôt égard à ses perfections qu'à ses moyens, » dit Brantôme. Il ne suivit pas l'amiral dans le Midi, employé qu'il fut par *Jeanne d'Albret* aux négociations, qui aboutirent à la paix de Saint Germain. Le traité signé, Téligny se retira avec les autres chefs huguenots à La Rochelle, où il épousa, en 1571, *Louise de Coligny*. Quelques jours après son mariage, il fut choisi, avec *Briquemault*, *Jean de Lafin* et *Cavagne*, pour apporter au roi les plaintes des Réformés au sujet du massacre de Rouen. Charles IX combla de caresses les députés huguenots, et surtout Téligny, qui fut « si bien emmiellé, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, qu'il n'avoit en la bouche que la fidélité du roy. » Dupe de la fourberie de Charles, il refusa jusqu'à la fin de croire à la possibilité d'une trahison; le tocsin de la Saint-Barthelemy fut seul capable de lui dessiller les yeux. Au premier tumulte, il se hâta d'accourir auprès de l'amiral, qui lui ordonna de fuir. Il se sauva sur le toit d'une maison, où il fut aperçu par plusieurs courtisans, qui, « quoy qu'ils eussent charge de le tuer, n'eurent oncques la hardiesse de ce faire en le voyant, tant il estoit de douce nature et aimé de qui le cognoissoit. » Il réussit donc à gagner sain et sauf le grenier du sieur de Châteauneuf avec quelques serviteurs de Coligny; mais des soldats de la garde du duc d'Anjou l'y découvrirent et l'égorgèrent par ordre de Larchant leur capitaine. Quarante-cinq ans plus tard, ses ossements furent transportés à Téligny et ensevelis dans la chapelle du château. En 1625, l'évêque de Castres les fit tirer de la tombe où ils reposaient et jeter dans la rivière, à ce

que nous apprend le cahier des plaintes présenté au roi en cette année.

TENANS (Jean) ou Tenant, professeur d'hebreu à l'académie de Montauban. On ne sait ni où ni quand il naquit. Nous trouvons bien dans le rôle des bourgeois de Genève un *Philibert Tenent*, apothicaire de Lyon, qui se réfugia en Suisse à la Saint-Barthélemy. Il était natif du Forez ; mais rien ne nous prouve que notre Tenans ait vu le jour dans la même province, nous croirions plutôt qu'il était né à Metz ou dans les environs. La première mention que nous ayons rencontrée de lui est dans Herzog, qui nous apprend qu'en 1573, il remplissait à Bâle les fonctions de vicaire de Sébastien Lepusculus. C'est de Bâle qu'il fut appelé à Metz, lorsque l'édit de 1576 rendit la liberté du culte aux Protestants messins. Il monta en chaire pour la première fois le 2 juillet 1577. Cinq mois après, les Guise obtinrent de Henri III un ordre pour faire fermer le temple que les Protestants de Metz s'étaient empressés de construire dans la rue de la Chèvre, et l'exercice du culte réformé fut renvoyé à Montoy. En 1579, Tenans assista, comme député de la Champagne, à l'Assemblée politique de Montauban, et en 1582, à celle de Saint-Jean-d'Angély. Tout nous porte à croire qu'il desservait alors l'église de Sedan ; au moins est-il certain qu'il en fut un des ministres de 1586 à 1589. Nous avons déjà dit que c'est lui qui prononça l'oraison funèbre de *Louis Cappel* (Voy. III, p. 208), et nous avons lu sa signature au bas de deux lettres écrites, en 1588 et 89, par l'église de Sedan à celle de Strasbourg, pour la remercier des secours qu'elle en avait reçus. Plus tard, il fut appelé comme pasteur et professeur d'hébreu à Montauban. La liste des églises présentée au Synode d'Alais prouve qu'il y exerçait encore ses fonctions en 1620 ; mais on ignore l'année de sa mort.

TERCINIER (Pierre), protestant français refugié en Suisse, y a publié, d'après Leu, *L'aage d'or renaissant dans la Suisse réformée*, Zurich, 1705, et *Tob. Hollander de Bernau, tanquam turris omnibus ventis terrestrium affectuum immobilis, carmine heroïco representatus*, Schaffh., 1706.

TÉROND (François), né à Vallerauguc, au mois de mai 1639 et mort à La Haye, le 19 avril 1720 (*Suppl. franç.* 3307), s'est fait connaître par un *Essai d'une nouvelle traduction des Pseaumes en vers*, Amst., 1713, in-8° ; La Haye, 1721, in-12. — La famille Térond a donné plusieurs pasteurs aux églises du Languedoc. Nous mentionnerons seulement *Pierre Térond*, qui, n'étant encore qu'écolier, se sauva à Genève à la Saint-Barthélemy, et *N. Térond*, pasteur à Saint-Gilles, qui fut tué dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales, en 1625.

TÉRAMONE, appelé aussi *Terragone*, capitaine huguenot, dont le nom mérite d'être sauvé de l'oubli, à cause de l'héroïque bravoure qu'il montra à la défense de Tersac en 1575. Il s'était rendu maître de cette place, deux ans auparavant, avec le secours des fugitifs de Castres. Quoiqu'il n'eût que 30 hommes de garnison, il repoussa deux assauts, et se fit tuer sur la brèche avec tous ses compagnons. Furieux de leurs pertes, les Catholiques se vengèrent lâchement sur son cadavre, qu'ils attachèrent à un gibet.

TERRAS (Jean-Pierre), chirurgien du Valentinois, reçu bourgeois à Genève, le 29 septembre 1769, a publié dans le T. V des Mémoires de l'Académie de chirurgie, dont il était membre correspondant, des *Observations sur le bec-de-lièvre et sur l'extirpation d'un bouton carcinomateux*, et dans le Journal de médecine, depuis 1775, des *Observations sur l'exfoliation des os* et *sur l'hydrophthalmie*, des *Mémoires sur les propriétés et l'usage de la charpie dans le traitement des plaies et des ulcères*, ainsi qu'une *Lettre sur l'usage du sublimé corrosif*. — *Jean-Pierre Terras*, l'auteur du *Traité pratique de la maladie vénérienne ou syphilitique*, publié à

Gen., 1810, in-8°, était sans doute un de ses descendants.

TERRIT (Théophile), appelé par d'autres et plus exactement Terrisse, docteur en médecine et professeur de philosophie à Die, est auteur d'un manuel de philosophie que sept de ses élèves suisses de nation, publièrent sous ce titre : *Manuale philosophiæ christianæ, in quo singulari brevitate et claritate proponuntur omnia scitu necessaria philosophiæ studiosis*, Diæ, 1646, in-8°. Quelques années après, en 1662, nous trouvons Territ à Lausanne dans la chaire de grec, qu'il échangea, un peu plus tard, contre celle d'hébreu et de catéchèse. Selon le Dict des professeurs de Lausanne, ouvrage inédit du doyen Bridel, il donna sa démission en 1664 et retourna à Die, où il publia un *Traité de la nature, qualitez et vertus de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes*, Die, 1672, in-8°. Cet opuscule donna lieu à une très-vive polémique, qui enfanta un grand nombre de libelles, entre autres, Le Mercure vangé (Die, 1673, in-12), par Paul Terrasson, médecin de Die, qui probablement était aussi protestant.

TERSON (Jacques de), sieur de *Paleville*, d'une ancienne famille du Languedoc, « personnage considerable dans le parti, » fut enfermé, par lettre de cachet, au fort de Brescou, en 1748, parce qu'il s'était marié au désert et y avait fait baptiser son enfant (*Arch. gén.* E. 3503). Après y avoir été détenu environ deux ans, il fut remis en liberté, à condition qu'il n'assisterait à aucune assemblée des Protestants, qu'il ferait baptiser ses enfants à l'église catholique et qu'il ne s'écarterait jamais de l'entière obéissance qu'il devait aux ordres de S. M. (*Ibid.* E. 3511). Sa femme, qui avait été mise dans un couvent de Montpellier, en fut « chassée » à cause de son état de grossesse; mais comme on ne voulait pas lui rendre la liberté, on la plaça dans une maison de la ville, où on la fit garder à vue par des soldats, le tout naturellement à ses frais.

De ce mariage conclu sous de si tristes auspices naquirent cinq fils, nommés Louis-Philippe, Paul-Louis, Pierre, Frédéric et Pierre-Hilaire. L'aîné, dernier seigneur de Paleville, servit quelque temps dans l'infanterie et se retira à Sorrèze, où il mourut, laissant, entre autres enfants, Gabriel-Casimir, chef d'escadron en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, et une fille, mariée au pasteur *Sabatié* de Toulouse. Le second, garde du corps sous Louis XVI, fut blessé à Versailles dans les journées du 5 et du 6 oct. Par reconnaissance, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, en le dispensant du serment de catholicité, faveur peut-être unique, même sous ce règne. Pendant l'émigration Paul-Louis de Terson reçut des princes une lettre fort honorable, datée de Coblentz, 12 juin 1792, où ils lui annonçaient que, sur le compte qui leur avait été rendu de ses services et des preuves distinguées de dévouement qu'il avait données à leur frère, ils le confirmaient « dans la jouissance des grâces que sa conduite et son courage lui avaient méritées, » et l'autorisaient « à porter les marques distinctives et décorations militaires qu'il avait obtenues. » Le troisième, Pierre, chevalier du Mérite militaire, servit aussi dans les gardes du corps et mourut célibataire. Le quatrième, Frédéric, dit Lasalle, garde du corps comme ses frères, laissa un fils, Isidore, ancien maire de Revel, membre du conseil général de la Haute-Garonne et chevalier de la Légion d'honneur, de qui sont nés Marie-Isidore, docteur en médecine, Philippe, lieutenant de vaisseau en retraite, officier de la Légion d'honneur, et Joséphine-Louise, femme de M. *Moquin-Tandon*, à qui nous sommes redevables de ces renseignements. Le cinquième enfin, Pierre-Hilaire, s'honora, ainsi que son frère Fréderic, en refusant la croix de Saint-Louis plutôt

que de blesser sa conscience par le serment de catholicité. Le gouvernement respecta leurs scrupules et leur donna la croix du Mérite militaire en les autorisant à porter un ruban rouge au lieu d'un ruban bleu. Il laissa plusieurs enfants, entre autres, une fille aujourd'hui veuve de Félix Dunal, botaniste célèbre et correspondant de l'Institut.

TERSON (Jean), de Puy-Laurens, fit ses études en théologie à Montauban, où il soutint, sous la présidence de *Martel*, une thèse *De verâ christianæ justificationis ideâ*, ins. dans les Theses Montalb. A l'époque de la révocation, il abjura et publia: *Des motifs de la conversion de saint Augustin à la foi catholique pour servir de modèle aux Protestans*, Paris, 1683.

TESSEREAU (Abraham), sieur de Bernay ou de La Haute-Garenne, naquit à La Rochelle. Son père, *Abraham*, et son oncle, *Matthieu* conseiller au présidial, étaient de zélés protestants et avaient joué l'un et l'autre un certain rôle pendant la guerre de 1628. Abraham Tessereau fut reçu secrétaire du roi le 7 juin 1653 et obtint ses lettres d'honneur le 13 juin 1673, après vingt années de service. Ancien de l'église de Paris, il assista au synode provincial tenu à Charenton, le 27 avril 1679, et y remplit les fonctions de secrétaire. Le synode l'adjoignit à *Massanes*, « pour agir aux affaires des églises » (*Fonds Jacobins S.-Honoré*, N° 30). A la révocation, il se retira en Hollande et mourut à Rotterdam en 1689. On a de lui :

I. *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*, Caen, 1676, in-fol. — Cette histoire qui n'est, à proprement parler, que le développement d'un autre ouvrage de Tessereau : *Observations sur les règlemens et priviléges des charges de conseillers secrétaires du roy*, est rempli de recherches curieuses.

II. *Histoire des Réformés de La Rochelle et du pays d'Aunis depuis l'an 1660 jusqu'en 1685*, Leyde, 1688, in-12; Amst., Savouret, 1689; 1709, in-12. — Petit volume écrit sans aigreur, avec autant de simplicité que de bonne foi.

TESTARD (Paul), sieur de La Fontaine, ministre de l'église protestante de Blois au moins depuis 1626, est surtout connu par le procès qui lui fut intenté devant le Synode national d'Alençon par les adversaires de l'universalisme hypothétique. Nous avons longuement parlé ailleurs de cette controverse, dans laquelle *Amyraut* (Voy. ce nom) joua le principal rôle. Nous n'avons plus qu'à faire connaître les ouvrages attribués à Testard. En voici les titres :

I. Εἰρηνικὸν *seu Synopsis doctrinæ de naturâ et gratiâ*, Blæsis, 1633; réimp. dans le T. III des Œuvres de *Rivet*.

II. *Apologie pour le sentiment des Evangéliques touchant la justification*, Saumur, 1639.

III. *L'ajustement du réformé misoschisme entre les erreurs du pélagianisme et du manichéisme, touchant la grâce universelle*, 1644, in-8°.

IV. *Explication du livre de l'Apocalypse*, Gen., 1644, in-8°. — Sous le pseudonyme de *Philalethes Irenæus*, masque de Testard, selon le P. Lelong.

V. *Sentiments de P. Testard sur la nature et la grâce*, 1649, in-8°.

VI. *Paraphrase des thèses de M. Testard touchant la doctrine de la nature et de la grâce*, msc. de près de 230 pages in-fol., qui fait partie du T. XVII de la Collection Conrart. — Ce travail n'appartient pas proprement à Testard; mais nous n'en connaissons pas l'auteur.

Paul Testard avait épousé *Catherine Du Four*, dont il eut au moins deux enfants : une fille, Catherine, née à Blois en 1629 mariée à *Claude Pajon* et morte en 1660, et un fils, Paul, né aussi à Blois, et proposant en théologie, en 1660. Cette même année, Paul Testard fils fut appelé à remplacer *Du Prat* comme pasteur de l'église de Dangeau, qui comptait encore parmi ses membres un grand nombre de personnes considérables par leur position

sociale, comme *Louis de Courcillon*, baron de Dangeau, les sieurs de *Belessart*, de *La Julissière*, de *Chevrigny*, de *Coussigny*, de *Margoutier*, *Des Aulnais*, de *Loinville*, *Sanhay-Du-Soucy*, de *Lugny*, de *Grimaldi*, de *La Carelière*, de *Saint-Amour*, de *La Brosse*, les demoiselles de *Bretigny*, de *Fonclinay*, Mme de *Pimpreneau*, le bailli *Gédéon Poirier*, le procureur fiscal *Daniel Durand*, le procureur *Jonathan Poirier*, le greffier *Cachin*, les chirurgiens *Petineau* et *Pelet*, etc., qui s'engagèrent tous à parfaire le traitement du nouveau ministre, montant à la somme de 500 livres. De précoces infirmités forcèrent Testard à quitter, au mois de mai 1680, son église, où il fut remplacé par *David Humbert*, et à se retirer à Blois. Le consistoire lui donna l'attestation la plus honorable touchant sa doctrine et ses mœurs.

La famille Testard était nombreuse et répandue en diverses provinces. Nous en trouvons une branche à Paris où habitait, en 1637, *Abraham Testard*, à qui sa femme, *Marie Eliot*, donna au moins deux fils : PIERRE, présenté au baptême le 15 mai 1637, par *Pierre Baudouin*, sieur de Champrosé, et FRANÇOIS, baptisé le 11 nov. 1639. L'aîné, marchand de toile à Saint-Quentin, épousa *Catherine Bossu*, qui lui donna dix enfants Neuf sortirent de France, à la révocation, avec leur père. Le dixième, CYPRIEN, abjura (*Arch. gén.* M. 674). Peut-être le médecin *Testard*. réfugié en Hollande, qui publia *Les œuvres de Machiavel, augm. de l'Anti-Machiavel* [par le grand Frédéric], La Haye, 1743, 6 vol. in-12, descendait-il de cette branche; mais c'est à une autre, établie dans l'Angoumois, qu'appartenaient *Léon Testard*, sieur des Meslars, ancien de l'église de Montausier, et *Abraham Testard*, qui tous deux sortirent aussi du royaume (*Arch.* TT. 258).

TESTAS. Deux pasteurs de ce nom, tous deux alliés à la famille *Chamier* et parents à un degré assez rapproché, se réfugièrent en Angleterre à la révocation. L'un d'eux, nommé *Pierre*, avait desservi l'église de Puymirol, puis celle de Milhau, qui fut détruite en 1682, sous le prétexte qu'on avait admis des catholiques dans le temple. C'était, dit Benoît, « un homme d'une grande sagesse, d'une piété sincère et d'une fort bonne vie. » Il emmena avec lui sa femme et deux enfants, âgés de 6 et de 2 ans (*Arch. gén.* TT. 287). L'autre, *Aaron Testas*, fils de *N. Testas* et de *N. Le Nautonnier-de-Castelfranc*, avait été ministre à La Fitte et à Poitiers. Il fut donné, en 1687, pour pasteur à l'église française de Londres, et mourut en 1721. Il a publié : *La connoissance de l'ame par l'Ecriture selon ses trois différens états, d'union, de séparation et de réunion*, 1709, 2 vol. in-8°. Le premier vol. tout entier est consacré à la défense des doctrines spiritualistes. Dans le second, Testas combat ceux qui nient l'immortalité de l'âme, ceux qui croient au sommeil de l'âme jusqu'à la résurrection, ceux enfin qui admettent un lieu intermédiaire entre le Ciel et l'Enfer. Il avait promis un Traité de l'âme des bêtes, qui ne paraît pas avoir vu le jour.

TESTELIN, TETTELIN ou TETELIN, famille d'artistes, dont deux membres ont pris rang parmi les maîtres les plus distingués de notre école de peinture.

Gilles Testelin, peintre des bâtiments du roi, enterré au cimetière de SS. Pères, le 13 oct. 1629, eut de nombreux enfants de son mariage avec *Marie Volant* (1) : 1° LOUIS, dont nous allons parler; — 2° HENRI, dont la notice suivra; — 3° CHARLES, bapt. le 10 juin 1618 : parr., le marquis de *Galerande*; — 4° MADELAINE, bapt. le 24 mai 1620 : parr., *Jacques Testelin* (peut-être un oncle) ; marr., *Madelaine Volant*; et enterrée aux SS. Pères le 16 juill. 1648 ; — 5° MARIE, mariée, en oct. 1658, avec *Pierre Bougrand*,

(1) Née en 1594, elle survécut à son mari jusqu'au 20 dec. 1657. Elle était sœur du peintre *Arthus Volant*, enterré aux SS Peres le 11 janv. 1641, à l'âge de 35 ans. *Madelaine*, une de ses sœurs, épousa l'horloger *Guill. Dersigny*, et fut mère du peintre *Jacques Dersigny*.

maître brodeur; — 6° Une fille non nommée, bapt. le 7 sept. 1624; — 7° **Jacques**, bapt. le 9 nov. 1625, et enterré aux SS. Pères, le 10 oct. 1632; — 8° **Pierre**, bapt. le 27 janv. 1627: parr., *Pierre Forest*, peintre; marr., *Louise d'Allemagne*.

I. Louis Testelin, peintre d'histoire et de portrait, graveur à l'eau-forte, naquit à Paris en 1615. Placé dans l'école du peintre Vouët, « la première école de France » à cette époque, il ne tarda pas à se faire remarquer parmi ses condisciples. Il remporta plusieurs prix. Ses premiers ouvrages sont restés inconnus. « Testelin avoit beaucoup lû, écrit d'Argenville, son esprit étoit vif, il sçavoit très bien les règles de son art, et il employa heureusement les réflexions qu'il avoit faites sur les ouvrages des plus grands peintres. » « L'élévation et la noblesse des pensées, ajoute le critique, une composition méditée accompagnée des grâces nécessaires, une expression variée et qui rendoit le sentiment dans toutes ses nuances, tel que Salluste et Tacite l'ont observé dans les beaux portraits qu'ils nous ont donnés de leurs héros, faisoient le caractère de ses ouvrages. » Lié d'une étroite amitié avec le peintre Lebrun, Testelin s'efforçait de s'élever à la hauteur de son ami, et il y réussit si bien dans quelques-unes de ses compositions, que ses envieux ont prétendu y reconnaître l'inspiration et jusqu'à la touche de ce maître. Ce qui est plus certain, c'est que les deux amis se consultaient et s'éclairaient mutuellement. « Ils discouroient sans cesse de leur art, dit son biographe. Le Brun proposoit les difficultés; Testelin les discutoit avec esprit. » C'est aussi ce que constate Robert Dumesnil. Testelin, dit-il, « fut l'ami des sommités artistiques de l'époque, et comme il possédait parfaitement la théorie de son art, la plupart ne dédaignèrent pas de le consulter; ils furent d'autant plus portés à le faire que sa modestie et sa discrétion égalaient son mérite. » Au jugement de Huber, notre artiste « joignait à un heureux génie un excellent goût et un grand amour du travail. » Nous emprunterons à d'Argenville le trait suivant: « Le Brun, dit-il, n'étoit occupé que de son ami; il le sçavoit peu à son aise, et cherchoit toutes les occasions de le servir et d'adoucir la rigueur de son sort... Ils étoient ensemble à sa belle maison de Montmorency dans une grotte au pied de la cascade, lorsque Le Brun fit habiller en amour le plus beau des enfans de son jardinier, qui avoit environ 10 ans; il parut suivi de deux autres amours, et présenta de la part de Vénus des vers et une bague de mille écus à Testelin. Celui-ci fut surpris d'une façon de donner aussi galante, qui voiloit avec délicatesse et embellissoit en même tems la générosité de son bienfaiteur. » Au mois d'août 1645, Testelin épousa *Marie Picart*, une des filles de l'orfèvre *Louis Picart*. Lors de la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1648, notre artiste fut admis au nombre des membres fondateurs. Parmi ces douze premiers membres, cinq au moins étaient protestants; ce sont, outre Testelin, *Sébastien Bourdon*, *Louis Du Guernier*, *Louis Elle-Ferdinand*, *Samuel Bernard* (1). Testelin présenta comme morceau de réception un *Portrait de*

(1) Les autres membres protestants qui furent successivement admis à cette Académie, avant que leur religion devînt un *titre* d'exclusion, sont, à notre connaissance, *Henri Testelin*, reçu le 1er fevr. 1648; *Abraham Bosse*, le 4 nov. 1651; *Jean Michelin*, le 7 août 1660; *Jacques Rousseau*, le 2 sept. 1662; *Isaac Moillon*, le 14 avr. 1663; *Pierre Du Guernier*, le 26 mai 1663; *Etienne Picart*, le 19 juill. 1664; *Abraham Genoels*, d'Anvers, le 4 janv. 1665; *Matthieu L'Espagnandel*, le 30 mars 1665; *Elisabeth-Sophie Cheron*, nouvelle convertie le 11 juin 1672; *Nicolas Heude*, le 15 avr. 1673; *Pierre Lombard*, le 9 sept. 1673; *Jean Forest*, le 26 mai 1674; *Jacob d'Agard*, le 3 août 1675; *Jean Ecman*, le 3 août 1675; *Isaac de La Croix* (?), le 7 août 1677. La grande épuration de l'Academie eut lieu en 1681. Dès lors, de nouveaux convertis, tels que *J.-B. Blain*, le 24 nov. 1683, *Philippe Meusnier*, le 30 juill. 1700, purent seuls y entrer. Nous ne connaissons qu'une seule exception, *Charles Boit*, premier peintre du roi d'Angleterre, fils de réfugiés français à Stockholm, fut admis comme étranger, *quoique protestant*, sur un ordre d

Louis XIV historié. Le 2 juill. 1650, il fut nommé professeur. Il est malheureux qu'une mort précoce l'ait enlevé à l'âge de 40 ans, le 19 août 1655, aux arts et à ses nombreux amis. Il ne laissa pas d'enfants. Sa femme, qui lui survécut, se convertit après la Révocation. On ne connaît de L. Testelin qu'un petit nombre de toiles. 1° *Saint-Pierre ressuscitant Tabithe*, exécuté en 1652, et gravé au burin par *Etienne Picard*, dit *le Romain*, gr. in-fol., et par *Abraham Bosse*, in-fol. obl. — 2° *La flagellation de St Paul et de Silas*, exécuté l'année même de sa mort. Ces deux tableaux, qu'on admirait encore à Notre-Dame dans le siècle dernier, ont vraisemblablement péri. — 3° *Saint-Louis pansant un malade en presence des seigneurs de sa Cour*. Cette grande toile décorait une des salles de l'hôpital de la Charité. « La touche, la correction et l'expression qu'on y admire, lit-on dans d'Argenville, mettent ce tableau au rang de ceux des plus grands maîtres. » On ignore ce qu'il est devenu. En présence de pareils faits, les partisans de ce préjugé vulgaire que la Réforme a nui aux arts, se demanderont si Louis Testelin était bien réellement protestant? Il l'était en effet, de même que *Jacob Bunel*, *Sébastien Bourdon* l'étaient, et nos recherches nous ont même démontré jusqu'à l'évidence (plusieurs centaines de noms d'artistes, à Paris seul, en font foi) que les arts étaient plus particulièrement cultivés en France, dans le XVIe et le XVIIe siècle, par des protestants. Si nous n'avons pas à nous glorifier d'un plus grand nombre de peintres de génie, à qui doit-on s'en prendre, si ce n'est à notre caractère national. Quelques heures passées dans l'atelier, au milieu des élèves de nos écoles, suffiront pour nous convaincre que ce n'est pas la Réforme qui nous a nui. Il y a plusieurs sortes d'imagination, et nous n'avons pas celle qui fait les grands peintres de sujets de sainteté. Du reste, l'Italie, l'Espagne, ne sont-elles pas toujours catholiques, et dans quel état de décrépitude les arts n'y sont-ils pas tombés, tandis qu'on les voit prendre librement leur essor dans tous les pays protestants de l'Europe. Est-ce donc un si grand mal que les œuvres de nos maîtres, au lieu d'aller s'enfouir dans quelque monastère, dans quelque coin obscur d'une église, où elles se détériorent, où elles périssent dans l'abandon comme les belles toiles de Testelin, est-ce donc un si grand mal qu'elles fassent aujourd'hui l'ornement et la gloire de nos musées publics? Sans doute—et nous n'avons pas de peine à en convenir, car la vérité a toujours été notre seule *idole*—le mal dont on accuse la Réforme se serait produit si le bon sens public ne s'était de bonne heure révolté contre les exagérations des zélateurs. Supprimer l'usage pour éviter l'abus, n'était-ce pas confondre dans un même anathème le bien avec le mal?

Revenons à Louis Testelin. Il se livra avec quelque succès à la gravure au burin. On possède de lui, outre Quatre pièces de jeux d'enfants, *l'Union*, *la Félicité céleste et terrestre*, *la Fidélité*, *la Fraude découverte*, eau-forte que lui attribue Huber (Notices génér. des graveurs, etc.), une *Sainte famille*, traitée « avec pureté, naïveté et élégance. » Robert Dumesnil en donne cette description : La Vierge, assise de face, au milieu du sujet, tient son divin fils debout devant elle; ils regardent à gauche, où Ste-Anne, penchée, contemple le Sauveur. St-Joseph debout, au fond du côté opposé, regarde le spectateur. *L. Tettelin in. et fe.* haut. 0^{m},162, larg., 0^{m},195. On connaît deux états de cette planche. Dans le deuxième, l'enfant Jésus n'est vu que jusqu'aux genoux et le nom de l'artiste a disparu; haut. 0^{m},123, larg. 0^{m},162.

Plusieurs artistes, tels que *Etienne Picard*, *Abraham Bosse*, Michel Mousyn, Gilles Rousselet, *Louis Ferdinand*, Landry, Garnier, Audran, ont gravé d'après L. Testelin. A l'art. FER-

régent, le 27 janv. 1717. Et peut-être le peintre en émail *Rouquet* jouit-il de la même faveur, vers 1755.

DINAND, nous avons indiqué, outre une charge, de sa composition, *l'Orgueil espagnol surmonté par le Luxe françois*, trois suites de petits dessins, N°s I, II et III, formant ensemble 21 sujets. Nagler y ajoute : *Corniches et groupes d'enfants*, 60 ff. Ferdinand fec. et exc. pet. in-fol.; et *Les plaisirs de la chasse, représentés par des enfants*, L. Ferdinand sc., Mariette exc., 6 ff., gr. in-fol. obl. G. Audran, grava d'après L. Testelin « *le Temps, aydé par l'amour de la vertu, desbrouille des nuages de l'ignorance la vérité de la peinture*, » estampe qu'on signale comme servant d'exemple de la couleur en peinture dans le livre de Henri Testelin. On cite, en outre : *Portrait de l'artiste*, G. C. Kilian sc.; *Jésus-Christ en croix*, 3 feuilles, grav. par B. Kilian, gr. in-fol.; *le Christ expirant sur la croix, en vue de la ville de Jérusalem*, sans nom de graveur, gr. in-fol., belle pièce, que Huber et Rost attribuent à Louis Testelin; *le Sauveur crucifié*, gravé par Michel Mousyn, in-fol.

Les dessins de Louis Testelin, au rapport de d'Argenville, « sont assez rares, et renfermés dans une province où son beau-frère les porta pour s'acquitter envers un ami de ce qu'il lui devoit. Ce sont presque tous des jeux d'enfans, des académies, des sujets de thèses, des tombeaux et peu de pensées de tableaux. Le crayon de sanguine y est employé d'une manière un peu trop sèche et froide; le contour des figures est régulier, les enfans, dans la manière de Le Brun, se ressemblent presque tous; les ornemens sont de bon goût et ses académies moëlleuses. La propreté et une certaine touche uniforme peuvent faire distinguer ce maître. »

II. Henri Testelin, peintre d'histoire et de portrait, élève de Vouët, naquit, dit-on, à Paris en 1616. Il fut admis à l'Acad. roy. de peinture et de sculpture l'année même de sa fondation, le 1er févr. 1648, et dès le 2 juill. 1650, il en fut nommé secrétaire, puis le 7 oct. 1656, professeur. En récompense de divers travaux dont il s'acquitta à la satisfaction de Louis XIV, ce prince lui accorda le titre de peintre du roi et le logea aux Gobelins. On ne connaît de lui que quelques toiles. Outre son tableau de réception, le *Portrait de Louis XIV séant en son lit de justice* (janv. 1648), on cite un autre *Portrait de ce prince à l'âge de douze ans*, un *Portrait du chancelier Séguier*, le *Portrait du bibliothécaire Pierre de Carcavy*, 1675, gravé par G. Edelinck, in-fol. oval. Nous avons remarqué de notre artiste au Musée historique de Versailles : *Prise de Dôle* (1668); *Passage du Rhin* (1672); *Reddition de la citadelle de Cambray*, par Mauzaisse, d'après une de ses esquisses faite sur l'original de Van der Meulen. Le Musée du Louvre ne possède rien de lui. Nagler prétend qu'il peignit, sous la direction de Lebrun, une grande partie des compositions de ce peintre, tirées de la vie d'Alexandre-le-Grand. En sa qualité de secrétaire de l'Académie des beaux-arts, Testelin mit par écrit et publia les doctrines que professaient ses collègues sur l'art de la peinture. C'est à tort que d'Argenville, Robert Dumesnil, M. Quérard et la Biogr. univ., prétendent que cet ouvrage ne parut qu'après la mort de l'auteur. Ils n'en connaissaient qu'une seconde édition. La 1re parut sous ce titre : *Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et sculpture, mis en tables de préceptes, avec plusieurs discours académiques et conferences tenues en présence de M. Colbert, etc., par Henri Testelin, peintre du roi, professeur et secrétaire en l'Acad. roy. de peint. et de sculpt.*, Paris, chez l'auteur, 1680, in-fol.; cette première édition est indiquée dans la Bibl. de peinture, etc., de Th. de Murr, et dans le Catal. de la Coll. de J. Goddi (Par., 1850, in-8°); 2e édit., Paris, chez la veuve Mabre-Cramoisy, 1696, pp. 40 in-fol. de texte imprimé, plus une préface de trois ff. non paginés, et six tables de préceptes en lettres gravées, accompagnées de six planches servant d'illustration aux tables. Cet ouvrage est le résumé des conférences te-

nues à l'Académie, de 1667 à 1679. Les gravures en ont été exécutées, dans l'opinion de Robert Dumesnil, par Henri Testelin lui-même. Voici quels en sont les sujets (d'apr. la 2e édit.) : 1° *Etudes de têtes d'expression*, au simple trait. — 2° *Etudes de statues antiques, avec proportions*, 1681. — 3° *Etudes de têtes d'expression*, d'après Le Brun. — 4° *La Manne dans le désert*, d'apr. Poussin, Henri Testelin delt et sculpsit, « superbe pièce traitée d'une pointe savante et spirituelle. » — 5° *Sainte famille*, d'après Raphaël, morceau sans nom. — 6° *Saint-Michel terrassant le Démon*, Raphaël pinxit. Ces deux derniers, reproduction au trait des deux tableaux de Raphaël que possède le Musée du Louvre.

En 1853, M. Anatole de Montaiglon fit paraître, d'après un msc. de la Bibl. nation., des Mémoires pour servir à l'hist. de l'Acad. roy. de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664 (Par., Jannet, 2 vol.) qu'il attribue à Henri Testelin. D'une autre part, M. Paul Lacroix a publié dans la Revue univ. des arts (août 1856 et suiv.), d'après un msc. de la Bibl. de l'Arsenal, une autre rédaction de ces mêmes Mémoires qu'il considère comme étant le texte original. Mais ce sont là des suppositions qui ne s'appuient que sur une simple présomption. Ce qui nous semble les contredire, c'est ce fait, bien avéré, que l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie, étant à La Haye, sollicita son ami *Jean Rou* d'écrire l'histoire de ce corps illustre, et qu'à cet effet il lui abandonna tous ses registres.

Le 10 août 1681, Henri Testelin fut frappé d'ostracisme; on expulsa l'hérétique de ses places et de ses honneurs, espérant sans doute que le regret de sa position, la détresse, le vertige, lui feraient commettre une lâcheté; mais la France doit être fière des beaux exemples d'indépendance, de respect de soi-même, que ses enfants ont donnés dans ces malheureux temps de persécutions. Testelin n'imita pas quelques-uns de ses confrères, il aima mieux s'expatrier que de devenir *la chose* d'un despote. Réfugié en Hollande, il mourut à La Haye, le 17 avril 1695. Les Registres de Charenton nous font connaître plusieurs enfants, tous morts en bas âge, qu'il eut de sa femme *Anne Loisel*, de Guines, (morte avant 1675); il l'avait épousée en mars 1656 : 1° Marie, bapt. le 14 nov. 1657 : parr., *Louis Du Guernier*, peintre, marr. *Rachel Testelin*; et enterrée le 13 août 1658; — 2° Rachel, bapt. le 1er mai 1659, enterrée le 27 sept. 1660; — 3° François, bapt. le 20 juill. 1664, enterré le 30 oct. 1674; — 4° Sébastien, bapt. le 11 nov. 1665 : parr., *Sébastien Bourdon*; mort le 17 juill. 1669; — 5° Anne, bapt. le 12 déc. 1666; — 6° Henri, enterré en déc. 1673, à l'âge de 3 ans (1).

TEXIER (François), né à Beaugency-sur-Loire et exerçant à Marchenoire, en 1587, l'humble profession de bourrelier, mérite une place dans notre ouvrage par l'intrépide constance avec laquelle il persista dans sa religion. Chargé de famille et de dettes, il n'avait pas voulu quitter la France, conformément aux édits du roi, « parce qu'il lui fâchait, s'en allant sans payer, d'être en réputation d'un voleur; » il avait bien moins encore voulu faire violence à sa conscience en embrassant le catholicisme. Ancien de l'Eglise de Lorges, il avait, au contraire, continué non-seulement à célébrer un culte domestique, mais à visiter les malades, à les fortifier, à les soulager, comme il avait coutume de faire avant la dispersion de cette église. Dieu bénissait son zèle, et plus d'une fois il avait eu la joie de gagner à l'Evangile quelques paysans des environs. Il fut découvert et dénoncé. Le roi Henri III, passant à Marchenoire, le fit amener devant lui

(1) Nous ne savons quel degré de parenté unissait aux Testelin le peintre *Pasquier-Testelin* qui, au rapport de Felibien, travailla, en 1590, à l'embellissement des maisons royales et que nous voyons figurer, le 4 août 1611, comme parrain au baptême de *Marie Dubois*, fille de *Françoise Testelin* et de *Jean Dubois*, orfevre.

et prit la peine de l'interroger lui-même, dans l'espoir sans doute de le convertir. Mais Texier lui répondit avec tant d'assurance et de fermeté, que le monarque ne tarda pas à se convaincre qu'il ne gagnerait rien avec un homme de cette trempe, ni par ses promesses, ni par ses menaces; il ordonna donc de lui faire son procès. « Là dessus, racontent les mémoires du temps, il fut emmené lié, et comme un chien en lesse, aux prisons de Blois, avec beaucoup d'injures et d'opprobres. » On ne saurait trop admirer la douceur, la patience, la charité dont il fit preuve en présence de ses juges et dans la prison où il avait été jeté; mais ce qui étonne surtout, c'est la profonde connaissance qu'un homme de cet état avait de l'Écriture sainte. Que les Protestants ont dégénéré de leurs pères à cet égard! Combien y en a-t-il aujourd'hui même dans les classes les plus éclairées, qui seraient en état de rendre compte de leur foi comme le fit le pauvre bourrelier Texier? Les juges eux-mêmes paraissent avoir été touchés de sa constance, mais les édits étaient formels, il fallait y obéir. Ils le condamnèrent donc à sortir du royaume sous deux mois, sous peine d'être pendu, déclarant, en outre, ses biens acquis et confisqués au roi. Cette sentence est datée du 9 avril 1588. — Parmi les familles protestantes réfugiées en Allemagne, nous en trouvons une de ce nom établie à Hambourg, à laquelle appartenaient *Texier*, gouverneur de Surinam, et son frère, directeur de la Société des Indes à Altona.

THAMER (Théobald), né à Rosheim en Alsace, on ignore en quelle année, commença ses études à Wittenberg, où il prit le grade de maître-ès-arts, et les termina à Francfort-sur-l'Oder. En 1543, le landgrave Philippe l'appela comme professeur de théologie à Marbourg, et le choisit en même temps pour son prédicateur. Enclin au mysticisme, ennemi du froid scolasticisme qui commençait à envahir l'Église protestante avec les Confessions de foi et les Formules de concorde, plaçant la révélation intérieure, la conscience, au-dessus de toute autorité objective, accusant Luther et ses successeurs de diviniser la lettre morte, Thamer ne tarda pas à se trouver en butte aux attaques des théologiens de la Hesse, lesquels réussirent, en 1549, à le faire bannir de Marbourg. Il se retira à Cologne, où, chose remarquable! il fut accueilli par le clergé catholique comme un martyr de la vérité. On lui donna même la cure de Saint-Barthélemy à Francfort, sans exiger de lui une abjuration. Lorsque le landgrave, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Mühlberg, en 1547, fut remis en liberté, Thamer alla le trouver pour se plaindre à lui des théologiens hessois. Ce prince, qui l'aimait et l'estimait, mais qui craignait en même temps de soulever contre son autorité mal affermie le clergé de ses États, l'engagea à aller conférer avec les plus savants docteurs de l'Allemagne et de la Suisse et fournit de sa cassette aux frais du voyage. Ces conférences ne modifièrent en rien les convictions de Thamer, qui finit par abandonner l'Église protestante, où il ne pouvait espérer de vivre en paix, pour se faire catholique. Il mourut professeur de théologie à Fribourg en 1569. Le seul ouvrage qu'il ait publié, à notre connaissance, avant son abjuration, est une dissertation *An et quatenus Christianis in persecutionibus sit fugiendum?* Marp., 1547, 8°. Sa vie n'intéressant pas, à proprement parler, la France protestante, nous avons dû nous renfermer dans les bornes les plus étroites. Ceux qui désireraient plus de détails, peuvent consulter l'ouvrage du célèbre Neander: Theobald Thamer, der Repräsentant und Vorgänger moderner Geistesrichtung (Berlin, 1842, in-8°).

THAUMAS (César), sieur de La Thaumassière, médecin de Henri II de Condé. La Thaumassière était natif d'Orléans. « Il donna pendant quelque temps dans les nouvelles opinions, » dit l'historien de Sancerre. Nous n'affirmerons pas qu'il naquit protestant; mais nous

allons prouver que le « quelque temps » de Poupard embrasse plus de vingt années. En 1617, César de La Thaumassière se présenta au synode du Berry, tenu à Argenton, le 24 sept., sous la présidence de *Durant*, et « ayant esté ouy en sa proposition et examiné en la compagnie, il fut receu au nombre des proposans pour succéder en la place de *La Pierre* (Fonds St.-Germ. franç., N° 914. 16). Le synode lui accorda donc une bourse de 150 livres et lui enjoignit de partir sur-le-champ pour Genève, en lui remettant 18 livres pour ses frais de voyage. La même année, il fut immatriculé à l'Académie de Genève (*Mss. de Gen.* 151[c]). Ses études terminées, il revint dans sa ville natale, et comme la province du Berry devait fournir un proposant à celle de l'Isle-de-France, le synode de Gergeau, n'ayant point d'église à pourvoir, jeta les yeux sur lui en 1620. Mais déjà La Thaumassière, oubliant que, d'après la Discipline, il dépendait entièrement de la province qui avait fait les frais de ses études, avait pris des engagements envers le consistoire de Saumur. Pour le punir de sa « légèreté, » le synode renvoya à un an son admission au ministère. Irrité d'un châtiment qui peut paraître sévère, La Thaumassière, qui venait de se marier avec *Jacquette Guischard de Bussières* fille de *Satur Guischard* et de *Jacquette Millet*, renonça à la théologie et s'appliqua à l'étude de la médecine; mais il resta protestant et bon protestant, puisque, en 1641, Condé ayant défendu l'exercice public du culte réformé à Sancerre, il offrit, comme Poupard nous l'apprend lui-même, son jardin pour lieu d'assemblée, et le service divin s'y célébra jusqu'à ce qu'une nouvelle interdiction forçât les Huguenots sancerrois à aller au prêche à Henrichemont ou à La Charité. César de La Thaumassière mourut en 1645, laissant un fils, nommé GASPARD, qui est fort connu par plusieurs ouvrages, entre autres par une Histoire du Berry, mais qui n'appartient à la France protestante que par sa naissance, tout semble le prouver. Il mourut avocat au parlement de Paris en 1712.

THÉLUSSON ou THELLUSSON, famille lyonnaise qui professait déjà la religion protestante en 1560, comme nous l'apprend une lettre écrite par *Jean* Thélusson au consistoire de Genève pour le remercier d'avoir prêté *Airebaudouse* à l'église de Lyon (*Arch. de Genève*, N° 1710). *Symphorien* Thélusson, marchand de Lyon, qui échappa aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy et réussit, en se cachant dans un ballot de marchandises, à atteindre Genève, où il fut reçu habitant, le 14 oct. 1572, était probablement son fils ou son frère. De son mariage avec *Françoise de Gaspard* naquirent sept enfants: 1° JEAN, qui épousa, en 1583, *Sara de Roches* et n'en eut qu'une fille, nommée JUDITH; — 2° FRANÇOIS, marié, en 1584, avec *Susanne de Pellissari*, dont il eut SAMUEL, mort jeune, et SUSANNE; — 3° RENÉ, qui fut marié deux fois: la première avec *Marie Holman*, et la seconde avec *Marie Alléon*; il obtint, le 1er nov. 1610, les droits de bourgeoisie; — 4° DANIEL, marié à *Marie Thomas*, de Lyon; — 5° JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 6° MARIE, femme de *René Baulacre*; — 7° SUSANNE, alliée avec Timothée de Pellissari.

Jean-François Thélusson, sieur de La Fléchère, fut reçu bourgeois de Genève, le 26 oct. 1637, avec ses deux fils. Il mourut le 10 mars 1647, à l'âge de 74 ans, laissant sept enfants de son union avec *Marie de Tudert*, savoir cinq filles et deux fils, nommés THÉOPHILE et RENÉ. Celui-ci épousa, en 1644, *Sara Tronchin*, dont il eut trois filles et deux fils. On ne sait rien du second qui s'appelait LOUIS; quant au premier, nommé THÉOPHILE, comme son oncle, il prit pour femme *Judith Martin* et alla s'établir en Hollande, où ses fils, LOUIS et PIERRE, moururent sans postérité.

Théophile Thélusson, né en 1611, épousa, en 1637, *Judith Tronchin*. Il en eut: 1° JEAN-FRANÇOIS, auditeur, qui ne laissa que des filles de son mariage

avec *Marguerite de Chapeaurouge* ;— 2° JEAN, ancien de l'église de Bâle depuis 1672, mort en 1704 ; — 3° THÉOPHILE, né en 1646, qui n'eut non plus que des filles de son union avec *Jeanne Guiguer* ; — 4° ISAAC, qui continua la descendance ;—5° HENRIETTE, épouse de *Jean-Jacques Des Gouttes*, d'une famille lyonnaise établie à Genève, où *Zacharie* et *Jean des Gouttes* avaient été reçus bourgeois le 28 sept. 1596.

Né le 14 oct. 1690, Jean Thélusson a, le premier, jeté un certain éclat sur sa famille. Ministre de la république de Genève auprès de la cour de France depuis 1730, il sut par son esprit et son amabilité gagner les bonnes grâces du roi, des ministres, des plus grands seigneurs du royaume, et se mit ainsi en position de rendre des services à sa patrie, notamment dans l'affaire de la médiation. Pour lui témoigner sa reconnaissance, le Conseil fit frapper en son honneur une médaille, en 1744. Il était membre du conseil des LX depuis près de 22 ans, lorsqu'il mourut en 1755. Il avait épousé à Leyde, en 1722, *Sara Le Boulenger* (1), dont il eut : 1° ISAAC, baptisé à la Chapelle de Hollande, le 24 avr. 1723, mort en 1752 ; — 2° ANNE-SARA, bapt. le 26 nov. 1724, femme de Pierre Naville ; — 3° JEANNE, bapt. le 26 déc. 1725, épouse du général Jacques Pictet ; — 4° ISAAC-LOUIS, baptisé le 28 avr. 1727, qui suit ;—5° GEORGE-TOBIE, baptisé le 19 mars 1728, qui suivra ; — 6° THÉODORE, mort à l'âge de vingt mois, et enterré au Port-au-Plâtre, le 23 oct. 1731 ;—7° JUDITH, baptisée le 6 déc. 1730, femme de Bernard de Diesbach ;—8° ELISABETH, bapt. le 4 déc. 1731, épouse de Marc-Conrad Fabri ; — 9° PIERRE, né en 1735, dont nous parlerons après ses frères ; — 10° JEAN-FRANÇOIS, bapt. le 5 août 1738, conseiller en 1782, syndic en 1785 et mort en 1801.

I. Isaac-Louis Thélusson, sieur de La Gara, conseiller d'Etat à Genève de de 1772 à 1778, qu'il donna sa démission, mourut en 1790. De son mariage avec *Henriette Bertrand* naquit une fille, MADELAINE, qui devint la femme du syndic J.-L. Micheli. En secondes noces, il épousa *Julie Ployart*, de Marseille, dont il eut encore quatre enfants : trois filles, JULIE, mariée à *Jean-Louis Labat*, ANNE, femme de *Jacques de Budé*, et JEANNE, et un fils, ISAAC-GEORGE, qui se maria, en 1794, avec *Anne-Elisabeth Biberstein*, et n'en eut qu'une fille, CAROLINE, femme de *J.-E. Odier*.

II. George-Tobie Thélusson, baron de Coppet, continua à habiter Paris, où il dirigeait une maison de banque, et où il mourut en 1776. Il avait épousé *Marie-Jeanne Girardot-de-Vermenoux* et en eut : 1° PAUL-LOUIS, marquis de Thélusson, bapt le 10 oct. 1757 et marié avec une demoiselle de La Ferté, puis avec une demoiselle de Caulaincourt ; — 2° MARIE-MARGUERITE-AMÉLIE, baptisé le 4 août 1759 ;—3° JEAN-ISAAC, comte de Sorcy, baptisé le 4 août 1764, officier aux gardes suisses, qui épousa à Paris, en 1787, *Aimée-Marie-Louise Rilliet*, dont il eut AIMÉE-ANTOINETTE-PAULINE-LOUISE, bapt. le 27 nov. 1788 ; ANTOINETTE-JEANNE-MARGUERITTE, bapt. en 1790, et AMABLE-ROBERT-GERMAIN, qui, selon Galiffe, naquit à Paris, le 18 juill. 1789 ;— 4° PIERRE-GERMAIN, baron de Coppet, bapt. le 30 juin 1767 et marié à une comtesse de Ventimille, dont il eut une fille alliée à Rougemont de Löwemberg.

III. Pierre Thélusson alla s'établir à Londres vers 1750 et y acquit dans le commerce une fortune très-considérable. Il mourut le 27 juill. 1797, après avoir représenté quelque temps le bourg de Malmesbury dans la Chambre des communes. Sa femme, *Anne Woodford*, qu'il avait épousée en 1760, lui donna six enfants : 1° PIERRE-ISAAC, qui suit ; — 2° GEORGE, membre du

(1) *Isaac Le Boulenger*, marchand de Rouen, fut enfermé, en 1687, dans le couvent des Augustins. Sa seconde femme, *Judith Cossart*, fut mise chez les Dominicains, avec sa belle-fille *Marie-Madelaine*, qui se convertit. Du premier mariage d'Isaac Le Boulenger avec *Elisabeth Thorin* était né aussi un fils qui se réfugia en Hollande (*Arch. gén.* M. 675) et dont descendait sans doute cette Sara.

parlement, marié, en 1791, avec *Marianne Fonnereau,* dont il n'eut que des filles; — 3° CHARLES, membre du parlement, né le 2 fév. 1770 et mort le 15 janv. 1795, que sa femme, *Sabine Robarts*, rendit père de deux fils; —4° MARIE, qui epousa, en 1792, *Auguste Phipps*, frère du comte de Mulgrave; — 5° ANNE, femme, en 1801, de l'amiral Windham; — 6° CHARLOTTE, mariée, en 1798, avec *Thomas de Crespigny.*

Pierre-Isaac Thélusson, né le 9 mars 1761, fut envoyé au parlement par le bourg de Bossiney. En 1806, il fut créé baron de Rendlesham au royaume d'Irlande, et mourut le 16 sept. 1808. Il avait épousé, en 1783, *Elisabeth-Eléonore Cornwall*, qui l'avait rendu père de dix enfants : 1° PIERRE-HENRI, mort en 1784; — 2° JOHN, qui suit; — 3° GEORGE, né en 1791, tué à la bataille de Vittoria en 1813, étant lieutenant de dragons; — 4° HENRI, mort enfant; —5° WILLIAM, né le 6 janv. 1798, qui suivit la carrière ecclésiastique et épousa, en 1826, miss *Prat*; — 6° FRÉDÉRIC, frère jumeau du précédent; — 7° EDMOND, noyé par accident en 1818; — 8° ARTHUR, né le 19 déc. 1801, qui épousa, en 1826, *Caroline-Anne-Marie Codrington*, fille de l'amiral, dont il a des enfants; — 9° FRANCES, morte en 1808; — 10° CAROLINE, mariée à M. Boulton.

Né le 12 sept. 1785, John Thélusson, lord Rendlesham, épousa, en 1809, *Marie Dickens*, dont il n'eut pas d'enfants. Il se remaria, en 1816, avec *Anne-Sophie Tatnall* qui lui a donné deux filles, EMILIE, née à Genève en 1817, et SOPHIE, née en 1818, et un fils, ADOLPHE-FRÉDÉRIC, qui n'a vécu que quelques mois.

THÉREMIN (ANTOINE), ou *Thermin*, petit-fils de *P.-Chépas Théremin*, qui avait été consacré au ministère par *Calvin* lui-même en 1545, se voua, comme ses aïeux, au service de l'Eglise et fut placé au Grand-Gallargues près de Nismes. Il eut pour successeur son fils ÉTIENNE, né en 1636. Quoique compromis dans l'affaire de *Brousson*, Étienne Théremin ne fut point obligé de sortir de France avant la révocation de l'édit de Nantes. Il prit la route de la Suisse et arriva, le 1er nov. 1685, à Genève, accompagné de sa femme, *Louise Pelet*, qui accoucha d'un fils dès le lendemain. Au bout de quelques semaines, il se rendit à Lausanne, d'où il fut bientôt appelé à Brême pour remplacer le ministre défunt *Du Plessis.* Le nombre des Réfugiés se multipliant rapidement dans cette ville, on lui donna pour collègue, en 1688, *Charles Icard* (Voy. ce nom). La bonne harmonie ne régna malheureusement pas longtemps entre les deux pasteurs. L'amour de la prééminence les désunit; les intrigues d'un prosélyte, *Josselin Daunette*, qui se disait docteur de Sorbonne, les rendirent ennemis irréconciliables. Les choses furent portées au point que le sénat dut intervenir et enjoignit à Théremin de reconnaître Daunette pour un honnête homme; mais Théremin aima mieux donner sa démission. Il partit donc pour Berlin et fut placé comme ministre à Gross-Ziethen en 1698. Il a rendu compte de sa querelle avec Icard, qu'il accuse de s'être approprié le travail de *La Forest*, pasteur à Zell, en publiant sous son nom la traduction de l'*Institution chrétienne de Calvin*, dans un assez long factum qui a été imp. sous ce titre : *Copie d'une lettre d'E. Théremin à M. de Ramée, touchant l'affaire qu'il a eu contre le nommé Marc-Josselin Daunette, se disant ci-devant docteur de Sorbonne, et maintenant prosélite et ministre* (Berlin), 1699, in-4°, pp. 120. Il paraît qu'il avait déjà publié auparavant un autre ouvrage intitulé *Réflections sur les droits que les magistrats fideles ont dans l'Eglise.*

Étienne Théremin mourut en 1706 et eut pour successeur son fils PIERRE, mort en 1741, qui fut remplacé à son tour, par son fils JEAN-LOUIS. Ce dernier, né le 17 juin 1710, et mort le 13 janv. 1797, n'eut pas moins de seize enfants, savoir : 1° DAVID-LOUIS, qui

suit; — 2° PAUL-AUGUSTE; — 3° FRANÇOIS-CLAUDE, qui suivra; — 4° LOUIS-ANTOINE, né le 9 mai 1748 et décédé pasteur à Memel, en 1822, dont le fils LOUIS mourut, en 1835, colonel d'un régiment de cavalerie au service de Russie; — 5° CHARLES-OCTAVE; — 6° SUSANNE-ÉLISABETH; — 7° GUILLAUME-PIERRE; — 8° MARIANNE; — 9° JEAN-FRÉDÉRIC; — 10° CHRISTINE-FRÉDÉRIQUE; — 11° CHARLES-GUILLAUME, dont nous parlerons après ses frères; — 12° PIERRE-ETIENNE, bijoutier à Pétersbourg, puis à Genève; — 13° ESTHER; — 14° JULES; — 15° MARIE-CHARLOTTE; — 16° JEAN.

David-Louis Théremin, pasteur à Gramzow, naquit le 30 juin 1743. Il a publié.

I. *Betrachtungen über die Mittel den gemeinen Mann mit den Landesgesetzen bekannt zu machen*, Berlin, 1787, in-8°.

II. *Ueber Moralität und Religiosität in Beziehung auf das Wohl des Staats*, Berlin, 1810, in-8°

III. *Zuruf an die französ. Gemeinen in d. preuss. Monarchie von ein. ihrer ältesten Lehrer*, Berlin, 1814, in-8°. — Publié en même temps en français.

David-Louis Théremin, qui mourut le 15 sept. 1827, eut dix enfants : 1° LOUIS-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, qui suit; — 2° JULIE; — 3° CHARLOTTE; — 4° CHRISTINE; — 5° et 6° FRÉDÉRIC et AUGUSTE, jumeaux; — 7° HENRIETTE; — 8° GUILLAUME, juge à Spandau; — 9° LOUIS-OTTON, mort pasteur à Gramzow, en 1844; — 10° FERDINAND-CHARLES, juge à Berlin.

Premier prédicateur du roi de Prusse et de la cathédrale de Berlin, conseiller du consistoire supérieur et un des plus éloquents orateurs de la chaire en Allemagne, Louis-Frédéric François Théremin naquit à Gramzow, le 19 mars 1780. Il reçut sa première éducation de son père, qui le plaça ensuite au gymnase français de Berlin, d'où il se rendit à l'université de Halle pour y étudier la théologie sous Knapp et Wolf. Comme il était destiné à conduire et à édifier une église composée de Réfugiés, son père jugea à propos de l'envoyer passer un an à l'académie de Genève. C'est dans cette ville que le jeune Théremin reçut la consécration en 1805. Cinq ans plus tard, *Ancillon* ayant été appelé aux importantes fonctions de précepteur du prince royal, il fut choisi pour le remplacer dans l'église du Werder.

Malgré le séjour qu'il avait fait à Genève, Théremin ne parlait le français qu'avec difficulté; aussi rencontrait-il, sinon des empêchements insurmontables, au moins des obstacles sérieux dans l'accomplissement de son ministère. Il désirait donc ardemment obtenir une église allemande. Ses vœux furent plus que comblés en 1815, lorsque le roi de Prusse le nomma prédicateur de la Cour. Il dut évidemment cette faveur à la sensation produite par son livre sur l'éloquence, qui fera époque dans l'histoire de l'homilétique. Un autre de ses ouvrages, sa Doctrine du royaume de Dieu, n'obtint guère moins de succès; il lui valut le titre de conseiller du consistoire supérieur et celui de conseiller référendaire dans la division de l'instruction publique au ministère des cultes. Cependant c'est surtout sur ses sermons que se fonde sa grande réputation. Comme orateur de la chaire, Théremin s'adressait plutôt au cœur de ses auditeurs qu'à leur raison. Croyant sincère, dévoué jusqu'à l'enthousiasme à la cause de son Maître, enclin au mysticisme qui inspirait les Thomas à Kempis et les Fénelon, il ne cessait d'insister sur la nécessité de s'approcher de Dieu, d'entrer en communion avec lui par la soumission à sa volonté et le renoncement à soi-même, mais, comme il était né orateur et poëte, il savait tirer de ce thème un peu monotone des enseignements variés, qui frappaient d'autant plus vivement son auditoire qu'il les présentait sous une forme toujours nouvelle, n'obéissant, lorsqu'il était en chaire, qu'à ses inspirations et dédai-

gnant de se soumettre aux règles prescrites par l'homilétique allemande.

Théremin mourut le 5 oct. 1846. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, partageant son temps entre la prédication, l'éducation de ses deux enfants, l'étude de l'Ecriture sainte et la lecture des classiques allemands ou espagnols. Ses publications sont assez nombreuses. En voici la liste :

I. *Sermon prêché à l'ouverture de la campagne*, le 20 mars 1813, *dans le temple de Werder*, Berlin, 1813, 8°.

II. *Des Preussen und des Franken Tod auf dem Schlachtfelde. Ein Gedicht*, Berlin, 1813, in-8°.

III. *Die Beredtsamkeit, eine Tugend, oder Grundlinien einer systematischen Rhetorik*, Berlin, 1814, in-8°; 2e édit., 1837, in-8°. — Les Anciens avaient défini l'orateur Vir bonus dicendi peritus. Pour Théremin aussi, le sentiment moral est la source de toute véritable éloquence. C'est sur cette base qu'il édifie sa théorie.

IV. *Predigt zur Feier der Capitulation von Paris*, Berlin, 1815, in-8°.

V. *David und sein sterbendes Kind. Predigt*, Berlin, 1816, in-8°.

VI. *Gedächtnisspredigt auf den Bischof Sack*, Berlin, 1817, in-8°.

VII. *Predigten*, Berlin, 1817-22, 3 vol. in-8°; réimp. des deux premiers volumes revus, Berlin, 1819-26, in-8°; réimp. du premier vol. contenant les sermons prononcés en 1815 et 1816, Berlin, 1829, in-8°.

VIII. *Die Lehre vom göttlichen Reiche*, Berlin, 1823, in-8°. — L'auteur fait de la notion du royaume de Dieu le pivot de la dogmatique et de la morale chrétienne.

IX. *Predigt : Es ist vollbracht*, Berlin, 1824, in-12.

X. *Predigt von dem verborg. Leben in Christo*, Berlin, 1826, in-8°.

XI. *Die Zeiten unter Christi Leitung. Predigt*, Berlin, 1826, in-8°.

XII. *Adalberts Bekenntnisse*, Berlin, 1828, in-8°; 2e édit. augm., 1835, in-8°. — Poëme religieux dont le héros est amené à la foi non par la réflexion et le raisonnement, mais par ses sentiments sous l'influence de circonstances extérieures dirigées par la Providence. C'est peut-être le plus parfait des ouvrages de Théremin.

XIII. *Predigt von dem Kreuzigung Christi*, Berlin, 1828, in-8°.

XIV. *Predigt von der Bekehrung*, Berlin, 1828, in-8°.

XV. *Stimmen aus Gräbern*, Berlin, 1828, in-8°; 2e édit. augm., 1832, in-12. — Poésies religieuses.

XVI. *Das Kreuz Christi. Predigten aus den Jahren* 1826-28, Berlin, 1829, in 8°; 2e édit., 1831, in-8°.

XVII. *Auf Trauer folgt Freude. Predigt*, Berlin, 1831, in-8°.

XVIII. *Die Predigt. Eine Predigt*, Berlin, 1831, in-8°.

XIX. *Das Uebel und dessen Heilung. Predigt*, Berlin, 1831, in-8°.

XX. *Zeugnisse von Christo in einer bewegten Zeit. Predigten in den Jahren* 1830-32 *gehalten*, Berlin, 1832, in-8°. — Ce vol. forme, selon Kaiser, le 5e de la collection des sermons de Théremin en 9 volumes, dont les quatre derniers, sous le titre spécial de *Das Kreuz Christi*, ont eu beaucoup de succès. Le neuvième parut en 1841.

XXI. *Der ungerechte Richter und die Wittwe. Eine Predigt*, Berl., 1833, 8°.

XXII. *Freundes-Gräber*, Berlin, 1833, in-12. — Suite du N° XV.

XXIII. *Der verlorne Sohn. Eine Predigt*, Berlin, 1833, in-8°.

XXIV. *Das Gericht. Predigt*, Berlin, 1834, in-8°.

XXV. *Rede bei der Einsegnung des Prinzen F.-W.-Waldemar von Preussen, und Predigt*, Berlin, 1834, in-8°.

XXVI. *Die Sünde, eine Krankheit. Eine Predigt*, Berlin, 1836, in-8°.

XXVII. *Ueber die deutschen Universitäten. Ein Gespräch*, Berl., 1836, 8°.

XXVIII *Abendstunden*, Berlin, 1836, in-8°; 2e édit. augm., Berl., 1841, in-8°; 3e édit. considérablement augm., Berlin, 1845, in-8°. — Recueil de poésies religieuses.

XXIX. *Vom Tode. Drei Predigten*, Berlin, 1837, in-8°.

XXX. *Christus und Pilatus. Eine Fasten-Predigt*, Berlin, 1839, in-8°.

XXXI. *Die Gottheit Christi. Predigt*, Berlin, 1840, in-8°.

XXXII. *Das christl. Leben*, Berlin, 1840, in-8°.

XXXIII. *Siehe! Wie haben sie ihn so lieb gehabt! Predigt*, Berl., 1840, 8°.

XXXIV. *Wo sollen wir Hütten bauen? Predigt*, Berlin, 1842, in-8°.

XXXV. *Predigten an den 4 Sonntagen des Advents 1842 in der Kapelle des königl. Schlosses zu Charlottenburg gehalten von Ehrenberg, Strauss, Theremin und Neander*, Berlin, 1843, in-8°.

XXXVI. *Der Rhein und Jerusalem. Eine Phantasie*, Berlin, 1844, in-8°, avec grav.

XXXVII. *Demosthenes und Massillon. Ein Beitrag zur Geschichte der Beredtsamkeit*, Berlin, 1845, in-8°.

XXXVIII *Der Sieg des Glaubens über die Welt. Predigt*, Berlin, 1846, in-8°.

XXXIX. *Tagebuch während einer Reise im Sommer 1845*, Berl., 1846, 8°.

XL. *Die Verherrlichung der Menschheit durch Christum*, Berlin, 1846, 8°.

Théremin a traduit de l'espagnol de Cervantes : *Des Persiles und der Sigismunde Drangsale*, Berlin, 1808, in-8°, et de l'anglais de Byron : *Die hebraische Gesänge*, Berlin, 1823, in-8°. Peut-être est-ce à lui aussi que l'on doit la publication des poésies religieuses de Ch. Schulz, qui ont paru à Berlin, 1836, in-8°, sous le titre de *Der Blindgeborne.*

I. François-Claude Théremin, bijoutier, eut pour fils : 1° Charles-Guillaume, qui suivit la carrière diplomatique et fut successivement consul-général de Prusse à Rio Janeiro, puis chargé d'affaires de Hambourg. On a de lui : *Saudades de Rio de Janeiro*, Berlin, 1841, six feuilles lithogr. in-fol. Son fils, Chépas-Louis-Guillaume, remplit les fonctions de chancelier du consulat prussien à Bucharest ; — 2° N., qui s'établit à Pétersbourg, et dont le fils aîné, François, était, il y a peu d'années, général du génie au service russe.

II. Charles-Guillaume Théremin, d'abord secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires de Prusse à Madrid, entra plus tard au service de la France et fut successivement placé comme sous-préfet à Monaco et à Birkenfeld. Il remplissait les fonctions de consul général à Leipzig, à la chute de l'Empire. La Restauration l'envoya comme sous-préfet à Savenay ; mais il fut destitué dans les Cent-Jours. Il mourut à Worms, laissant trois fils : Eugène, Charles et Alphonse, servant tous trois sous le drapeau français. On a de lui plusieurs ouvrages, dont voici la liste, d'après M. Quérard :

I. *Des intérêts des puissances continentales relativement à l'Angleterre*, Paris, an III, in-8°.

II. *De la situation intérieure de la République française*, Paris, 1796-97, in-8°.

III. *De la condition des femmes dans une république*, 1799, in-8°.

IV. *De l'état présent de l'Europe et de l'accord entre la légitimité et le système représentatif*, Paris, 1816, 8°.

V. *De la noblesse féodale et de la noblesse nationale*, Paris, 1817, in-8°.

VI. *Tableau de l'administration intérieure de la Grande-Bretagne* (trad. de l'allem. de Wincke), *et Exposé de son système de contributions* (trad. de Raumer), Paris, 1819, in-8°.

En outre, Théremin a fourni des articles à la Décade littéraire et philosophique (1794-1807, 54 vol. in-8°); il a continué les annales du règne de George III par Aikin, trad. par Eyriès (1820), et il a été un des annotateurs de la trad. des Considérations politiques sur l'état actuel de l'Allemagne par Fischer (1821).

THÉVENIN (Jean), ministre de l'Evangile, natif du comté de Beaufort en Champagne. Thévenin était un homme doux et paisible, qui avait su, par l'aménité de son caractère, se faire bien venir de chacun. Il avait desservi, pendant quelque temps, une église dans

le comté de Montbéliard, avant d'être appelé comme pasteur à Saint-Léger-sous-Margerie, où *Renty* avait établi un prêche. Obligé de fuir pour échapper aux massacres de la Saint-Barthélemy, il voulut retourner à Montbéliard, mais il fut enlevé en route par le sieur de *Rochebaron*, qui courait la campagne pour piller ses anciens coreligionnaires fugitifs. Plus heureux que lui, *Claude de Fontaines*, sieur de La Brosse, et le ministre *Séguier*, ses compagnons de route, réussirent à s'échapper. Après avoir été retenu dans le château de Thors, pendant quelques jours, qu'il passa au milieu de mortelles angoisses, Thévenin fut envoyé à Chaumont-en-Bassigny et mis entre les mains du juge royal, qui le traita avec humanité et finit, à la recommandation de Louise de Rochechouart, par lui rendre la liberté, en se fondant sur la déclaration royale du 28 août. Nous voudrions, pour l'honneur de notre nation, avoir à citer beaucoup de faits semblables.

THÉVENOT (Léonard), curé de Saint-Sauvin, converti au protestantisme en 1601 (*Arch. gén.* Tt. 313) et le même, sans doute, que le pasteur de ce nom qui, ayant été fait prisonnier par les Catholiques, obtint la liberté au prix d'une rançon de 200 livres payée par l'Assemblée de La Rochelle en 1622 (*Fonds de Brienne*, N° 225). Thévenot avait rempli les fonctions du ministère évangélique dans différentes églises de la Saintonge et desservait celle de Maillezais, lorsqu'il rentra dans le giron de l'Eglise romaine. Il ne se contenta pas de faire connaître, selon la coutume, les motifs de sa conversion dans une *Lettre escrite aux ministres assemblez en leur synode à Mozé*, Paris, 1634, in-8°, il publia contre les Protestants une violente diatribe sous ce titre : *Naissance, qualités, mœurs et humeurs des hérétiques de ce temps, leurs ruses à séduire, les violences par lesquelles ils ont établi l'hérésie et les étranges désolations qui s'en sont ensuivies*, Paris, 1635, in-8°, et par ses virulentes attaques, il fit si bien oublier sa première apostasie que le clergé lui donna une pension de 600 livres.

THEYS (Pierre de), plus connu sous le nom du capitaine La Coche, fut un des plus vaillants chefs protestants dans le Dauphiné. De Thou nous le peint comme « homo quam pusillo corpore tam ingenti animo præditus. » *Des Adrets*, sous les ordres de qui il servit dans la première guerre civile, lui confia la défense du fort de La Buissière, d'où les Catholiques tentèrent vainement de le déloger, et, après la reprise de Grenoble, il le chargea du commandement de cette ville importante sous les ordres d'*André Ponat*. La Coche ne pouvait disposer que de deux cents soldats ; mais son courage et sa vigilance suppléèrent au nombre ; il trouva d'ailleurs dans *Jacques Galeys*, premier consul, et dans *Jean Aquin*, commissaire des vivres, un concours aussi éclairé qu'énergique pendant toute la durée d'un siége qui fut repris trois fois. Les Catholiques se contentèrent d'abord de resserrer la place, comptant sur la disette pour la réduire ; mais l'arrivée de *Sénas* et de *Mouvans* avec les habitants de Sisteron (*Voy.* V, p. 251) rompit ce blocus. Après le départ des Provençaux pour Lyon, les Catholiques reparurent sous les murs de Grenoble, que La Coche avait mis dans le meilleur état possible de défense, et ils livrèrent, le 24 oct., un assaut qui fut bravement repoussé. Cet échec les détermina à convertir de nouveau le siége en blocus. Bientôt la misère fut extrême dans la ville. Pour cacher ses justes inquiétudes à l'ennemi, La Coche fit proposer à Sassenage une espèce de tournoi, où cent hommes combattraient des deux côtés : la reddition de la place ou la levée du siége serait le prix de la victoire. Le chef catholique lui répondit que si les assiégés voulaient se battre, ils se battissent contre leurs ventres, qui leur feraient bientôt une plus cruelle guerre que lui. Tous les vivres étant consommés, il fallut enfin songer

à capituler. Déjà les pourparlers s'étaient ouverts, lorsque *Furmeyer* arriva à la tête des Protestants de Gap (*Voy*. VIII, p. 368), et força les Catholiques à se retirer précipitamment, le 16 novembre.

La place était une seconde fois délivrée ; cependant l'éloignement de l'ennemi n'y ramena pas l'abondance, parce que les garnisons des châteaux forts des environs, qui étaient tous au pouvoir des Catholiques, interceptaient les communications. Beaucoup d'habitants, pour échapper aux tourments de la faim, essayèrent de sortir de la ville ; très-peu réussirent à tromper la vigilance de l'ennemi. Parmi ceux qui furent pris, on cite le pasteur *Marin* et le capitaine *Boquet*, qui furent tous deux noyés, le 22 fév. 1563. Au milieu de la détresse générale, La Coche ne se laissait pas abattre, et son exemple, secondé par les exhortations du pasteur *Eynard Pichail*, du vibailli *Guillaume Berger*, du contrôleur *Antoine Pinar*, des *Ponat* et de quelques autres, soutenait le courage des habitants. En même temps il déployait la plus grande vigilance afin de déjouer les complots des mécontents. Au retour d'une expédition contre le château de Lans (aliàs Lemps), où il enleva le baron de Sassenage et sa famille, il découvrit une conspiration ourdie par le capitaine *Genton*, enseigne de *Bardonenche*, pour ouvrir les portes de la ville aux Catholiques. Les conjurés furent punis du dernier supplice ; mais cette sévérité n'eut d'autre résultat que d'éloigner momentanément le danger. Dès le 1er mars, Maugiron reparut sous les murs de Grenoble avec une armée de 8,000 hommes. Pendant trois jours et trois nuits, les murs furent battus par l'artillerie, et la brèche faite, les Catholiques montèrent résolûment à l'assaut. Trois fois de suite, ils revinrent à la charge, et trois fois, ils furent repoussés. Découragé par ces échecs et instruit de l'approche de *Crussol* (Voy. IV. p. 129), Maugiron se hâta de décamper le jour même.

Dans la seconde guerre civile, La Coche essaya de surprendre Grenoble, mais son entreprise échoua. Plus heureux dans la troisième, il se saisit du Bourg-d'Oisans, dont il confia la garde à ses lieutenants *Villet* et *La Rivière-Sainte-Marie* ; puis, à la tête du régiment qu'il avait levé, il se mit en devoir de rejoindre d'*Acier* ; mais, arrivé sur les bords du Rhône, il trouva le fort Mouvans abandonné. Force lui fut de rebrousser chemin. Au passage de l'Isère, en face de Domène, il fut attaqué à l'improviste par la garnison de Grenoble et mis en déroute. Ses soldats découragés se dispersèrent ; ses lieutenants Villet (qui fut tué plus tard au siége de Poitiers) et Sainte-Marie abandonnèrent le Bourg-d'Oisans, et lui-même fut obligé de se jeter en Suisse. Il y rassembla un corps de troupes, dans l'intention d'aller grossir l'armée allemande, traversa le Lyonnais, la Franche-Comté, l'Alsace jusqu'à Strasbourg, où sa troupe se recruta de quelques compagnies de Suisses et de la bande du capitaine *Jacques de Chartres*. Prenant alors la route de la Lorraine afin d'opérer sa jonction avec le duc de Deux-Ponts, il s'avança jusqu'à La Neuville ou Neubourg, où il se trouva, le 22 nov. 1568, en présence de l'armée du duc d'Aumale. La disproportion des forces était énorme, le danger certain. La Coche se dévoua au salut du jeune *Clervant* et de quelques autres gentilshommes qui l'accompagnaient. Pendant que ces seigneurs se frayaient un passage à travers des attroupements de paysans animés par le fanatisme et l'amour du pillage, il se chargea de tenir tête à d'Aumale avec 150 soldats d'élite. Après un combat héroïque, il tomba, couvert de blessures, entre les mains de l'ennemi, ainsi que ses lieutenants *Vassan* et *La Sauge*, et fut conduit à Metz, où, raconte d'Aubigné, il commençait à se guérir « quand on le mena promener hors de la ville pour le tuer. » Il fut poignardé avec son enseigne *Michallon*, le 5 janv. 1569.

THIBAUT (ANTOINE-FRÉDÉRIC-

JUSTE), un des plus célèbres jurisconsultes de l'Allemagne, premier professeur de droit à l'université de Heidelberg et conseiller privé du grand-duc de Bade, naquit, le 4 janv. 1774, à Hameln, dans le Hanovre, d'une famille réfugiée. Il commença ses études à Göttingue et alla les continuer à Königsberg et à Kiel, où il prit le grade de docteur en 1796, après avoir soutenu avec talent deux thèses : *De genuinâ juris personarum et rerum indole, veroque hujus divisionis pretio*, Kiel, 1796, in-8°, et *Erklärung der L. 22 § ult. und der L. 23 Digest. de pignorat. actione*, Kiel, 1796, in-8°. En attendant qu'il trouvât à se placer, il entreprit, sous le titre de *Juristische Encyclopädie und Methodologie*, Altona, 1797, 8°, une encyclopédie du droit que les circonstances ne lui permirent pas d'achever. Nommé professeur adjoint à Kiel, en 1798, professeur ordinaire, l'année suivante, il fut appelé, dès 1802, à Iéna, et, lors de la réorganisation de l'université de Heidelberg, en 1805 on lui offrit dans cette école une chaire de droit qu'il accepta et qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée le 29 mars 1840. Dans la même année 1805, il avait été nommé correspondant de la commission impériale de législation à Pétersbourg.

Ce savant, aussi remarquable par les qualités du cœur que par sa vaste et profonde érudition en matière de droit romain, a laissé, non-seulement sur la jurisprudence, mais sur la musique, des ouvrages justement estimés. Admirateur passionné des grands maîtres, il avait formé à grands frais une précieuse collection de musique, et il se plaisait à en faire exécuter, sous sa direction, les plus beaux morceaux par une société d'amateurs qu'il avait réunis autour de lui. Outre les deux thèses et l'Encyclopédie déjà citées, on a de Thibaut :

I. *Versuche über einzelne Theile der Theorie des Rechts*, Iena, 1798, 2 part. in-8° ; 2e édit., 1817.

II. *Theorie der logischen Auslegung des röm. Rechts*, Altona, 1799, in-8°; 2e édit., 1807.

III. *Ueber Besitz und Verjährung*, Iena, 1802, in-8°.

IV. *Beiträge zur Kritik der Feuerbachschen Theorie über die Grundbegriffe des peinlichen Rechts*, Hamb., 1802, in-8°.

V. *System des Pandektenrechts*, Iena, 1803, 2 vol. in-8°; 9e édit. — Erudition immense, mais mal digérée.

VI. *Civilistische Abhandlungen*, Heidelb., 1814, in 8°.

VII. *Ueber die Nothwendigkeit eines allgemeinen bürgerlichen Rechts für Deutschland*, Heidelb., 1814, in-8°; 1840, in-8°. —*Savigny* se déclara son adversaire.

VIII. *Ueber Reinheit der Tonkunst*, Heidelb., 1825, in-8°; 2e édit. augm., 1826, in-8°.

IX. *Ueber die sogenannte historische und nicht historische Rechtsschule*, Heidelb., 1838, 8°. — Cet opuscule avait d'abord paru dans le T. XXI des *Archiv. für civilist. Praxis*, dont Thibaut fut un des rédacteurs depuis 1821.

X. *Juristischer Nachlass*. Vol. I, *Code Napoléon*, ou bien sous ce titre: *Lehrbuch des franzôs. Civilrechtes in steter Vergleichung mit dem röm. Civilrecht*, Berlin, 1841, in-8°. Vol. II, *Lehrbuch der Geschichte und Institutionen des römischen Rechtes, Hermeneutik und Kritik des röm. Rechtes*, Berlin, 1842, in-8°. — *Charles-Jules Guyet* a pris soin de la publication de cet ouvrage posthume.

Thibaut a donné aussi une édit. des *Observat. selectæ de naturâ possessionis*, par A.-J. Cuper, Iéna, 1804, in-8°, et a été un actif collaborateur du *Ienaische Allg. Literatur Zeitung* et du *Heidelberg. Jahrbücher*.

Son frère, *Bernard-Frédéric*, né le 22 déc. 1775 et mort le 3 nov. 1832, professeur de mathématiques à Göttingue, s'est aussi fait connaître avantageusement par quelques ouvrages.

I. *Diss. inauguralis philosoph. historiam controversiæ circa numerorum negativorum et impossibilium loga-*

rithmos sistens, Gött., 1797, in-4°.

II. *Grundriss der reinen Mathematik*, Gött., 1801, in-8°; 5e édit. refondue, Heidelb, 1831, in-8°.

III. *Grundriss der allgemeinen Arithmetik*, 1re partie, Gött., 1809, in-8°; 2e édit., Gött., 1830, in-8°.

La famille Thibaut était apparemment originaire du Poitou, où vivait, au milieu du XVIIIe siècle, une famille protestante de ce nom, En 1761, *André Thibaut-de-La Dorinière*, de Saint-Maixent, fut enlevé à sa mère pour être placé chez un catholique (*Arch.* E. 3593). C'est aussi de nos provinces de l'Ouest que sortit *Pierre Thiébault*, sieur de Champlaurier, qui passa dans les pays étrangers (*Ibid.* Tt. 258), à l'époque de la révocation.

THIERRY (Claude), de Chartres, martyr en 1550. Ce jeune compagnon apothicaire s'était retiré à Genève pour cause de religion; mais il était rentré en France depuis quelque temps, lorsqu'il fut arrêté à Orléans et condamné au feu comme hérétique. Sur les instances de ses parents et de ses amis, il consentit à en appeler au parlement de Paris, qui confirma la sentence et le renvoya à Orléans pour y subir son supplice.

Une famille protestante de ce nom, habitant la Normandie, a donné des confesseurs à l'Eglise. *Pierre-Thierry*, sieur de La Motte-Lallier, capitaine dans un régiment français, sortit du royaume, à la révocation, avec son père, nommé aussi *Pierre*, et passa en Hollande, où il fut tué en duel. Une de ses sœurs, arrêtée dans sa fuite, en 1686, fut enfermée dans un couvent de Dieppe. Une autre, appelée *Françoise*, épousa un apostat, N. de *Vandemont*, fils du sieur de *Quiévremont*, et feignit d'abjurer à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 445). On lui enleva, en 1699, ses deux filles qu'on la soupçonnait d'élever dans la religion protestante (*Ibid.* M. 666).

THIN (Robert de), ou Schélandre, seigneur de Chaumont, gouverneur de Jametz pour le duc de *Bouillon*, s'est rendu célèbre par la belle défense qu'il opposa aux Ligueurs en 1587 et 1588. *Guillaume de La Marck*, qui connaissait sa valeur et sa fidélité, lui avait confié le gouvernement de cette place, en partant pour aller rejoindre l'armée allemande. Il lui était impossible de faire un meilleur choix. A peine le jeune prince eut-il quitté Sedan, que le duc de Lorraine, soit pour opérer une diversion, soit plutôt pour essayer de se saisir de quelques-unes des places de la principauté sur lesquelles il avait d'anciennes prétentions, fit assiéger Jametz par un corps de troupes considérable; mais, dans une vigoureuse sortie, Schélandre repoussa les Lorrains, prit et brûla tous les fortins construits autour de la ville par le cardinal de Vaudémont et alla mettre le siége devant Brieulle, dont il ne put s'emparer. Le duc de Bouillon ayant succombé, sur ces entrefaites, aux chagrins et aux fatigues qu'il avait éprouvées dans sa malheureuse expédition, le duc de Lorraine n'eut garde de négliger une occasion aussi favorable de se mettre en possession de la principauté qu'il convoitait. Il fit donc marcher contre Jametz toutes ses forces accrues d'un corps auxiliaire d'Espagnols, se flattant de l'emporter en peu de temps. Secondé par son frère, par le vaillant capitaine *Caron* et par l'habile ingénieur *Jean Errard*, Schélandre, qui avait reçu de Sedan le renfort d'une compagnie commandée par le capitaine de *Balay*, opposa une résistance héroïque. Intrépide, infatigable, suppléant par une foule d'expédients à la faiblesse de sa garnison, il découragea les assiégeants qui, après un assaut vaillamment soutenu, le 16 avril 1588, convertirent le siége en blocus. Jametz serré de près allait enfin être obligé de se rendre, faute de vivres, lorsque l'arrivée de *La Noue*, que l'on avait fait prévenir de l'état des affaires dans la principauté par le sieur d'*Estivaux*, et surtout l'assassinat des Guise, le 23 déc. 1588, changeant la face des choses, le délivrèrent pour quelque temps

des ennemis qui le pressaient de tous côtés. Les Lorrains ne reparurent sous ses murs qu'après la réconciliation des deux rois. Désespérant de l'emporter de vive force, ils l'entourèrent d'une ceinture de forts qui coupèrent toute communication de la place avec le dehors. La disette ne tarda pas à s'y faire sentir, et pour comble de malheur, la peste se déclara. Schélandre dut songer à rendre la ville. Il signa une capitulation honorable, qui fut bien observée. La plupart des habitants se retirèrent à Sedan, mais le gouverneur s'enferma dans le château avec son frère *Schélandre-de-Vidrbource* et le bailli de *Marolles*, et il y tint jusqu'au 22 juillet 1589, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il eût perdu tout espoir de secours. Le siége avait duré vingt mois.

Schélandre continua à porter les armes sous le nouveau duc de *Bouillon*, aux côtés de qui il fut gravement blessé à la prise de Ham en 1595. Nous lui connaissons deux fils : Louis, sieur de Tourteron, qui fut tué, en 1590, à l'attaque de Troyes, et Jean, dont nous allons parler.

Jean de Schélandre, seigneur de Saumazènes, poëte et capitaine, naquit vers 1585 dans le Verdunois. Son ami Colletet lui a consacré une notice dans ses Vies des poëtes français (*Msc. de la Bibl. imp. du Louvre*) où l'on trouve quelques détails sur sa vie. Après avoir fait de bonnes études à l'université de Paris, Schélandre fut envoyé en Hollande pour y faire ses premières armes sous le duc de Bouillon (sans doute en 1595). Sa bravoure ne tarda pas à lui mériter le grade de capitaine, et depuis, il ne se passa guère de campagnes, dit le biographe, sans qu'il rendit au roi, tantôt en cette qualité et tantôt comme volontaire, le service d'un bon gentilhomme. Schélandre trompait l'ennui des camps par la culture des lettres. La Poésie s'accommode volontiers d'une vie d'aventures et de hasards. Aussi, nos soldats-poëtes sont-ils nombreux et ils ne tiennent pas une des moindres places dans l'histoire de notre littérature au XVIe siècle : témoins, *Cl. Marot*, *Du Bartas*, *d'Aubigné*, *Jean de La Taille*, *Odet de La Noue*, *Montchrestien*, qui ont marié avec talent la lyre à l'épée,—il est vrai, en maudissant la rigueur du sort qui les forçait à cette union mal assortie. Quoique venu à une époque de transition, Schélandre resta fidèle à l'école de Ronsard. « Ses vers, au jugement de son ami, n'ont pas véritablement toute la délicatesse de son siècle ; mais ils ont en récompense toute la force du siècle précédent. Comme il n'aimoit que les choses mâles et vigoureuses, ses pensées l'étoient aussi. Et en cela, disoit-il, il imitoit Ronsard et du Bartas, qui après les plus excellents poëtes grecs et latins étoient ses autheurs favoriz. » La poésie de Malherbe lui semblait « trop molle et efféminée, et son goût trop bizarre et trop dépravé dans le jugement qu'il faisoit des poëtes anciens et modernes. » C'est ce que le poëte exprime dans ce charmant petit sonnet, digne de nos maîtres.

J'estime Bartas et Ronsard :
Toute censure m'est suspecte,
Quelque raison que l'on m'objecte,
De celui qui fait bande à part.

C'est fort bien d'enrichir son art,
Pourvu que trop on ne l'affecte ;
Mais d'en dresser nouvelle secte,
Notre siècle est venu trop tard.

O censeurs des mots et des rimes !
Souvent vos ponces et vos limes
Otent le beau pour le poly.

En soldat j'en parle et j'en use ;
Le bon ressort, non le poly,
Fait le bon rouet d'arquebuse.

Schélandre avait mille fois raison : on ne saurait dire combien la richesse de la rime nous vaut de pauvretés. Il serait curieux de le rechercher dans nos meilleurs poëtes. On dit que Schélandre était très-zélé pour sa religion et Colletet raconte le dépit qu'il éprouva de l'abjuration de sa femme, « femme d'une haute naissance, » entre les mains du P. Athanase ; il accusait Colletet, entre autres, d'y avoir prêté les mains. « Je sus si bien néanmoins,

ajoute le biographe, appaiser son esprit irrité par mille raisons de conscience et par ces paroles de Saint-Paul : *Vellem omnes essent sicut ego*, que tant s'en faut qu'il m'en voulût du mal depuis, qu'il m'en estima davantage, et il me dit en pleurant que c'étoit la seule considération du trouble de sa famille qui l'avoit fait parler et se plaindre. » Schélandre mourut en 1635, dans son château de Saumazènes, des suites de blessures qu'il avait reçues en Allemagne pendant la retraite du cardinal de La Valette.

Colletet le dit auteur des quatre ouvrages suivants, devenus extrêmement rares. M. Ch. Asselineau, auteur d'une notice sur Schélandre (Paris, 1854, in-8°), n'a pu rencontrer dans les bibliothèques de Paris que la seconde édition de sa tragi-comédie.

I. *Mélanges poétiques*, par Daniel d'Anchères, gentilh. verdunois, Paris, 1608. Schélandre avait caché son nom sous un anagramme (1), parce qu'il « appréhendoit le jugement sinistre des petits poëtes de son siècle qui n'estimoient rien, s'il n'étoit tout à fait dans la pointe ou dans la délicatesse. » Le volume est divisé en trois livres : le 1er contient de petits poëmes sur des sujets héroïques, tels que *le Procès de l'Espagne contre la Hollande plaidé en l'an* 1600, *après la bataille de Nieuport*; une ode pindarique : *Voyage fait par l'armée des Etats au pays de Liége en* 1602; une autre *Sur la prise de Grave*, dédiée à Maurice de Nassau, duc de Grave; etc. Le 2e livre est consacré à des odes, des stances, des chansons, des sonnets. Schélandre y célèbre une belle provençale, Anne de Montaut, en l'honneur de qui il composa un sonnet *acrostiche, mésostiche, lozange* et *Croix Saint-André*, « ce qui, observe le biographe, est une gêne horrible, et que je nommerois volontiers un exercice monacal et indigne de la liberté d'un gentilhomme françois. » Mais l'amour justifie bien des faiblesses. Après ce tour de force, le poëte ajoutait avec une sorte d'ironie :

Il est rude et contraint, pourtant j'en fais grand cas.
Venez, doctes ouvriers, l'ignorant n'y voit goutte :
C'est un saut de defi, tous ne le feront pas.
Je ne sais ce qu'il vaut, mais je sais ce qu'il coûte.

Le 3e livre, intitulé *Gayetés*, contient des pièces burlesques et satiriques.

II. *Tyr et Sidon, ou les Amours de Belcar et de Méliane*, tragi-comédie publ. dans le recueil précédent; nouv. édit., *Tyr et Sidon, tragi-comédie divisée en deux journées*, Paris, Robert Estienne, 1628, in-8°. Cette dernière édit. est précédée d'une préface de François Ogier, où sont discutées les règles du théâtre et où nos romantiques retrouveront leurs principaux arguments, tant il est vrai que rien n'est nouveau sous le soleil. Le poëte tenait surtout à honneur de prouver, contre Aristote, que l'on pouvait fort bien se passer et de l'unité de temps et de l'unité de lieu. Son action se déroule alternativement, entre mille imbroglio, à Tyr et à Sidon, c'est un chassé croisé, un mouvement d'escarpolette fait pour donner le vertige. M. Asselineau consacre au moins douze pages de sa notice à l'analyse de cette pièce, nous ne pouvons qu'y renvoyer. Nous nous contenterons de rapporter, d'après lui, ces plaintes du roi Abdolonyme, qui donnent une très-bonne idée du poëte. Tous ambitionnent notre sort, s'écrie le roi, et que sommes-nous?

Rois gesnés de soucis, qui parmi nos honneurs
Sommes toujours en butte aux chagrins, aux frayeurs.
Oh ! cent fois plus heureux ceux qui passent leurs aages
A guider un troupeau sur l'esmail des herbages !
Si leur sceptre n'est d'or, mais de fresne esbranché,
Si leur corps n'est de pourpre, ains de toile caché,
Si pour mets plus exquis ils ont leur pannetière,
Leur hutte pour palais, la paille pour litière,
Pour leur suisse un mastin ; si leur nom n'est cogneu
Qu'en un chestif hameau dont leur tige est venu,
Aussy sont-ils exempts de la mordante envie ;
Leur âme en bas estat est d'honneur assouvie ;
Ils dorment en repos sans crainte et sans soupçons ;
On n'espionne pas leurs humeurs et façons ;
Ils n'ont à contenter tant d'avides sangsues
Qui briguent dans les cours des pensions indues :

(1) Il usa aussi quelquefois de celui de Lescandre.

Ils sont pleiges d'eux seuls, et ne sont obligés
De répondre en autruy du droict des mal jugés;
Ils n'ont soin de méfaicts dont ils ne sont pas cause;
Le fardeau d'un état sur leur dos ne fait pause,
Ils ne sont appelés par blasme different,
Si paisibles, couards; si justiciers, tyrans.

III. *La Stuartide*, Paris, 1611; dédiée à Jacques Ier d'Angleterre, et précédée d'un long argument en prose « avec la véritable généalogie de la très-noble et très-illustre maison de Stuart, d'après les plus fidèles historiens d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne et de France. » Schélandre ne publia que les deux premiers chants de ce poëme, en vers de cinq pieds. Colletet nous apprend que son ami, converti par ses conseils à la manière de Malherbe, en avait composé deux autres en vers alexandrins. « Ce poëme, dont je ne veux rien citer, écrit M. Asselineau, se soutient d'un bout à l'autre sur ce ton héroïquement guindé, qui fatigue également l'oreille et l'esprit, et ne se peut débiter décemment qu'en ouvrant la bouche en forme de pavillon de trompette. »

IV. *Les sept excellents tableaux de la pénitence de Saint Pierre*, Sedan, 1636. — Satire contre Rome, publiée après la mort de l'auteur.

THOMAS (ANTOINE), notable bourgeois de Castres, jouissait d'une grande considération parmi les Protestants de cette ville, qui lui donnèrent des marques réitérées de leur confiance. Trois fois de suite, en 1561, en 1568 et en 1585, ils le nommèrent membre du conseil adjoint aux gouverneurs chargés de la défense de la ville; et quatre fois, ils l'élurent consul : en 1567, avec *Jean Bellesaigne*; en 1579, avec *Elie Le Roy*, *Jean Donnadieu* et *Raymond Prat*; en 1586, avec *Pierre Dupui*, *Guillaume Donnadieu* jeune et le même Prat : en 1590, avec *Jean Bonnafous*, *Pierre Artigues* et *Jacques Cruseau*. Il mourut au mois de sept. 1595. Il avait épousé *Esther Le Gros* (aliàs de *Gros*), fille d'*Amanocle Le Gros*, médecin habile, né en Savoie, mais mort à Castres en 1585. De ce mariage naquit, entre autres enfants, ANTOINE, sieur de Roquecourbe, premier consu en 1602, ayant pour collègues *Abel de Fos*, *Antoine Alari* et *Pierre Donnadieu*; réélu, en 1610, avec *Gaillard Boyer*, *Isaac Rivière* et *Antoine Reinaud*. En 1626, Antoine Thomas épousa à Charenton *Judith Galland*, fille d'*Auguste Galland* et de *Marie de Lorme*; d'où l'on peut conclure qu'il n'était point un des partisans de *Rohan*, non plus que *Jean de Thomas*, sieur de L'Isle (*Voy.* V, p. 202). Ce fut apparemment pour l'attacher plus fortement encore à la cause royale, qu'on l'anoblit en 1627. Les Jugemens de La Noblesse ne lui donnent qu'un fils, nommé JEAN, sieur de La Barthe, qui testa en 1667. Du mariage de ce dernier avec *Jeanne Espérandieu*, célébré en 1635, naquit ANTOINE, sieur de La Barthe, qui fut relégué à Dijon en 1698 et se convertit en 1701 (*Arch*. M. 676). Son fils, CLAUDE, abjura dès le 30 avr. 1686, en présence de *Jacques de Latger*, conseiller au parlement, et en même temps que *Charles de Cabrol*, de Travan (*Arch. gén.* TT. 255). Trois ans plus tard, nous trouvons parmi les prisonniers de Pierre-Encise, *Claude de Thomas*, de Castres (*Arch.* M. 674). Notre jeune apostat serait-il venu à résipiscence, et aurait-il voulu aller retrouver son frère JEAN, qui s'était retiré dans les pays étrangers? Ou bien ce prisonnier d'État descendait-il d'une autre branche de la famille Thomas? Ce qui est certain, c'est que la généalogie donnée par Aubaïs n'est pas complète. Entre autres omissions, nous pouvons signaler celle de *Jean-Antoine Thomas*, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, en 1681, qui acheta la terre de La Vérune de *Daniel de Gallières*, conseiller en la cour des aides, et dont la fille, JUDITH, épouse de *François de Brignac*, sieur de Beauregard, puis de *N. de Lescours*, se réfugia avec son mari en Allemagne.

Parmi les directeurs de l'hôpital français à Londres se trouvent plusieurs *Thomas*; mais il serait difficile de dire s'ils descendaient d'Antoine Thomas ou

d'une autre famille protestante, qui habitait le Vivarais et qui nous est connue par *Antoine Thomas*, des Vans, immatriculé à Genève en 1665 et pasteur de Vallon en 1681, année où il présida le synode provincial tenu dans ce bourg, le 26 nov., en présence du commissaire *François de Faure*, ayant pour adjoint *Janvier*, min. de Vals, et pour secrétaires *La Vallette*, min. du Gua, et *Vidal*, ancien de Chomerac. On comptait encore à cette date, trente églises dans le Vivarais, mais deux, celles d'Issamoulène et de Saint-Geniès-la Champ, ne se firent pas représenter. Voici les députés des autres. Vallon, *Thomas* avec les anciens *Paris* et *Olier*; Salavas, *Clauzel* et *Alison*; La Gorce, *Robert* et *Massot*; Vals, *Janvier* avec deux anciens, le vicomte d'*Entraigues* et *Reynet*; Annonay, *Crégut* et de *Lhosme*; Boulieu, *Bourget*, min.; Desaignes, *Brunier* et *Chomel*; Chalançon, *Blanc* et *Chapouillé*; Vernoux, *Bermond* et *Rissoans*; La Bastie, *Durand* et *Crozat-Boisson*; Boffre, *Reboul* et *Bouchet-de-Juventin*; Soyons, *Homel* et *Fornier*; Pierregourde, *Blanc* et *Bellecombe*; Châteauneuf, *Terras-La Blache*, anc.; Baix, *Gervais*, min.; Le Pousin, *Homel* et *Barrès*; Chomerac, *Reboulet* avec les anciens *Brun* et *Vidal*; Champeiraches, de *Chambaud*, anc.; St-Vincent-des-Barres, *Lions* et *Du Serre*; Maysse, *Ribes*, anc.; St-Fortunat, *Romieu* et *Reymondon*; Le Chaylard, *Cluzel* et *La Coste*; Marcols, *Dalbiac* et *Serrepuy*; St-Pierreville, *Dejean* et de *Bourlatier*; Le Gua, *La Vallette* et *Giraud*; Ajon, *Reboulet* fils, et deux anciens, *La Pisette* et *Fesche!*; St-Sauveur, *Messonnier* et *Aurenche*; Gluiras, de *La Charrière* et *Vabres*. Ce synode admit au ministère jusqu'à sept proposants, savoir : *Etienne Jalabert*, *François Reboul*, *Pierre Audoyer*, *Gilbert*, de Die, qui fut donné pour chapelain à *Du Pradel*, *Gaspard Dutoit*, de Vallon, qui fut placé à Maysse; *Paul Morel-de-La Pise*, du Chaylard, qui fut envoyé à Saint-Pierreville ; *Isaac Suchier-de-La Parre*, de Gluiras, qui devint ministre à Champeiraches (*Arch. gén.* Tt. 289).

THOMINES (Pierre), plus connu sous le nom de Du Bosc, le plus grand prédicateur qui fût de son temps parmi ceux de la Religion, au jugement de Bayle, né à Bayeux, le 21 fév. 1623, et mort à Rotterdam, le 2 janv. 1692.

On n'est pas d'accord, chose étrange ! sur le véritable nom de famille de ce célèbre pasteur. Dans ses Origines de Caen, Huet, qu'on devrait croire bien instruit, s'exprime ainsi : Il fit changer à son père le nom de Thomine en celuy de Du Bosc par des Lettres du prince, ayant porté luy-même le nom de Du Bosc dans le collége. D'un autre côté, M. Beziers, dans son Histoire de Bayeux, s'appuyant sur l'acte de baptême de l'illustre prédicateur qu'il avait entre les mains, affirme que Huet se trompe, et que son nom n'était pas Thomine, mais Du Bosc. Nous nous rangeons à ce dernier sentiment, l'acte de baptême nous semblant trancher la question.

Pierre Du Bosc était le dernier et le seul survivant des treize enfants nés du mariage de *Guillaume Du Bosc*, avocat au parlement de Rouen, mort en 1653, et de *Marie L'Hotelier*, décédée en 1663. Il commença ses études à l'académie de Montauban, qu'il quitta au bout de dix-huit mois, pour les aller continuer à Saumur, où il passa trois ans. Il n'avait point encore atteint sa 23e année, lorsque le colloque de Trévières, assemblé le 15 nov. 1645, le donna pour collègue au célèbre *Bochart* dans l'église de Caen. Il ne tarda pas à acquérir une réputation d'éloquence qui le plaça au nombre des pasteurs les plus distingués de la province. Toutes les fois qu'il s'agissait d'un discours d'apparat à adresser à un grand personnage, c'était sur lui que le consistoire jetait les yeux, et il s'en acquittait toujours avec un succès qui porta bientôt son nom jusqu'à Paris. Dès 1658, le consistoire de Charenton envoya en Normandie le ministre *Gaches* et l'ancien *Massanes* pour représenter

à celui de Caen combien il serait avantageux à la Cause qu'un orateur d'un si grand talent fût attaché à l'église de la capitale; mais sa demande, qu'il renouvela plusieurs fois en la faisant appuyer par les plus illustres d'entre les Protestants, fut rejetée, l'église de Caen tenant à garder un homme dont elle était fière, et Du Bosc lui-même ne désirant pas se séparer d'un troupeau qu'il affectionnait.

Le crédit dont Du Bosc jouissait dans les églises de la Normandie et dont il n'abusa qu'une seule fois (*Voy*. VIII, p. 68), l'estime que lui témoignaient non-seulement les Protestants, mais les Catholiques, son éloquence, ses talents, sa réputation, ses vertus même, qui défiaient la calomnie, tout devait donner de l'ombrage aux Jésuites et leur inspirer le désir de l'éloigner au moins de la province. Ils obtinrent, en 1664, une lettre de cachet qui l'exila à Châlons. De quel crime l'accusèrent-ils? On ne l'a jamais su au juste. On a prétendu qu'il avait parlé, en termes peu mesurés, de l'autorité royale; mais jamais ministre protestant ne fut plus royaliste que Du Bosc. Le roi était pour lui l'image de Dieu sur la terre, et l'obéissance passive à sa volonté absolue le premier devoir des sujets. Selon *Ph. Le Gendre*, son biographe, il fut dénoncé par l'apostat *Pommier*, de Montauban, qui l'accusa d'avoir parlé d'une manière choquante de la confession auriculaire. Pour nous, nous croyons que son véritable crime était son mérite. Les Jésuites se flattaient d'avoir, après son départ, meilleur marché de son troupeau; mais ils se trompèrent : l'exil de Du Bosc le rendit plus cher que jamais à son église et ne servit qu'à faire éclater l'estime qu'on avait pour lui. « Ce ne furent pas seulement les peuples de notre communion qui s'intéressèrent dans sa souffrance, lit-on dans sa Vie; tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens en France y voulurent prendre part. » L'évêque de Châlons, entre autres, se plut à le combler de prévenances. « Il n'auroit point mangé à d'autre table, s'il en eût voulu croire sa générosité, et il le faisoit deux fois reglément toutes les semaines. »

La société de cet homme vénérable, qui ressemblait si peu aux prélats de cour, une correspondance assez active et quelques travaux littéraires, dont une partie nous a été conservée, aidèrent Du Bosc à supporter les ennuis de son exil, qui dura environ six mois, malgré les démarches les plus actives de ses amis pour obtenir son rappel. *Montausier*, *Turenne*, *Ruvigny*, le premier écuyer Béringhen rivalisèrent de zèle pour le servir, et ils obtinrent à la fin une nouvelle lettre de cachet, du 15 déc. 1664, « acte considérable, s'écrie Le Gendre, de la justice et de la *clémence* du roy! », qui lui rendit la liberté. En passant par Paris, Du Bosc ne manqua pas d'aller remercier les ministres d'Etat, et Le Tellier voulut bien lui promettre « de ne plus recevoir d'accusation contre luy, qu'il ne s'en éclaircit avant toutes choses avec luy. » Du Bosc s'en retourna donc à Caen avec cette promesse rassurante; il y rentra le 8 nov., sept mois juste après son départ. Les Jésuites ne se tinrent pas pour battus; ils renouvelèrent plusieurs fois leurs accusations calomnieuses, et Du Bosc, malgré les promesses de Le Tellier, eut beaucoup de peines à se défendre contre leurs attaques.

En 1668, les églises de tout le royaume ayant pris la résolution d'envoyer à Paris des députés qui présentassent au roi des remontrances au sujet de la fameuse Déclaration du 2 avril 1666, celles de la Normandie élurent Du Bosc, que sa haute réputation fit choisir à l'unanimité pour le chef de la députation. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de rédiger les observations qu'on voulait soumettre au Conseil. Pendant qu'il y travaillait, le bruit de la prochaine suppression des Chambres de l'édit de Paris et de Rouen se répandit. Les députés des églises sollicitèrent une audience du roi; mais S. M. ne voulut admettre en sa présence

que le député général et Du Bosc, qui porta la parole et se surpassa en cette occasion. Son discours, plein de force et de dignité, touchant et pathétique, a été publié dans sa Vie. Louis XIV ému promit *d'y penser*, et, passant dans la chambre de la reine, il déclara, en présence de la Cour, qu'il venait d'entendre l'homme le plus éloquent de son royaume. Cette satisfaction d'amour-propre fut le seul fruit que Du Bosc retira de sa harangue; l'édit qu'on redoutait n'en fut pas moins rendu au mois de janv. 1669. Cet édit fut la première atteinte directe portée à l'édit de Nantes et c'est pour cela que les Réformés le craignaient, comme l'établissement d'un précédent qui pouvait mener, dans un temps plus ou moins rapproché, à l'abolition de l'édit de Nantes. Aussi, Le Tellier leur ayant demandé un mémoire sur les tempéraments que l'on pourrait apporter à la suppression des deux chambres, il avait été décidé, dans une réunion des Protestants les plus notables de Paris, « qu'on n'en présenterait aucun, parce que ce serait entrer en composition sur la violation de l'édit de Nantes, et qu'il valait mieux laisser aller les choses, pour ne pas avoir, aux yeux des étrangers, l'air d'y consentir. »

Du Bosc fut plus heureux relativement à la Déclaration de 1666. Après six mois au moins de sollicitations et de démarches, il obtint enfin la Déclaration du 1er fév. 1669, qui modifia la première dans ses dispositions les plus vexatoires. L'affaire qui l'avait amené à Paris ainsi terminée, il retourna à Caen et fut appelé à présider le synode provincial qui le remercia au nom des églises; mais les circonstances devenant de plus en plus critiques, il revint à Paris dès le mois de juin. C'est dans ce voyage qu'il dressa la Requête générale, qui, selon l'expression de son biographe, a fait tant de bruit et si peu d'effet. Elle fut présentée au roi par *Ruvigny*. S. M en ayant renvoyé l'examen à son retour de Chambord, Du Bosc repartit pour Caen, où il passa le reste de l'année. Il revint, une quatrième fois à Paris, au commencement de 1670, pour solliciter une réponse à la Requête générale. Le 23 fév. et le 2 mars, il prêcha à Charenton sur Apoc. III, 14-16. Dès le lendemain, l'archevêque courut à Versailles avec un mémoire où il l'accusait d'avoir parlé de la religion catholique en termes injurieux; mais Louis XIV refusa d'ajouter foi à cette dénonciation, en sorte que le prélat ne recueillit de sa démarche que la honte qui s'attache toujours à la délation.

Cependant le temps s'écoulait et l'affaire qui retenait Du Bosc à Paris ne recevait pas de solution. Dans l'espoir de hâter la réponse du Conseil, on se décida à faire imprimer la Requête générale. Dès qu'elle parut, Châteauneuf manda dans son cabinet les députés des églises, leur fit de vifs reproches et envoya à la Bastille deux d'entre eux, *Le Verdier* et *Chabot*. Cette rigueur n'intimida pas les autres, qui firent rédiger par Du Bosc une seconde requête, que Ruvigny fut chargé de présenter au roi. Ce ne fut toutefois que le 17 mars 1673 qu'elle fut rapportée au Conseil. Villeroy et Le Tellier furent nommés pour l'examiner, mais ils traînèrent l'affaire en longueur sous toutes sortes de prétextes, ce qui força Du Bosc à faire plusieurs nouveaux voyages à Paris. Dans un de ces voyages, en 1676, il eut l'*honneur* d'être tenté par Châteauneuf lui-même, qui l'assura que le roi aurait une joie extraordinaire de sa conversion, qu'il n'avait qu'à demander, qu'on lui donnerait quelle charge il voudrait, qu'on avancerait ses enfants, etc. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il refusa de vendre sa conscience? Il resta donc ministre de l'église de Caen, qui était alors menacée dans son existence; mais son éloquence triompha de la mauvaise foi du clergé romain, et il obtint, le 10 fév. 1681, un arrêt du Conseil qui maintint l'exercice dans cette ville. Dans tous ses rapports avec le gouvernement, Du Bosc fit briller une prudence, un cou-

rage, une fermeté et une habileté qui lui gagnèrent l'estime de Louis XIV et de ses ministres. Si l'Eglise protestante avait pu être sauvée par des négociations, elle l'aurait été par lui.

En 1682, Du Bosc fut appelé à présider le synode de la Normandie qui s'assembla à Quévilly, le 2 sept. 1682. Y assistèrent : Rouen, *Jausse*, *Larroque*, *Le Gendre*, *Basnage*, min., *Cardel* et de *Caux*, anc.; — Le Mesnil, *Barbier*, min.; — Orbec, de *La Loë*, min.; — Saucourt, *Denis*, min.; — Pontaudemer, *Le Tellier*, min., *Maxuel*, anc.; — Grosménil, *Cardel*, min., d'*Hérrecourt*, anc.; — St-Lo, *Fleuri*, min., *Dubois*, anc.; — Gavray, *Dever*, anc.; — Fontenay, de *Barhays*, min.; — Ducé, de *La Noë*, min.; — Cérisy, *Richer*, min.; — Alençon, *Benoît*, min., d'*Ornant*, anc.; — Sées, *Larpent*, min.; — Courtomer, *Cuchet*, min.; — Fontaines *Le Bailli*, min.; — Laigle, *La Juganière*, min.; — Caen, *Du Bosc*, min., *Carbonel*, anc.; — St-Vaast, *Tirel*, min.; — Bernières, *Binet*, min., *Des Roquettes*, anc.; — Trévières, *Cartaut*, min., de *Hautvignot*, anc.; — St-Pierre-sur-Dives, *Du Mesnil-Jamblin*, min.; — St-Silvain, de *La Croix*, min., *Gallard*, anc.; — La Gauteraye, *Roussel*, min.; — Dieppe, *Cartaut*, min., de *Caux* et *Chauvel*, anc.; — Le Havre, *Guérard*, min., *Quesnel*, anc.; — Criquetot, *Taunay*, min., de *Betancourt*, anc.; — Brecey, *Camin*, min.; — Bacqueville, *Sinard*, min., de *Bostaquet*, anc.; — Le Caule, *Jean Godiere*, anc. Le Gendre fut élu vice-président, Benoît et Cardel de Rouen, secrétaires. Deux commissaires, l'un protestant, le marquis d'*Heucourt*, l'autre catholique, Tierceville, gouverneur de Dieppe, y représentèrent le gouvernement (*Arch. gén.* Tt. 258). Le discours que le président adressa aux commissaires royaux a été imprimé dans sa Vie; nous en avons aussi trouvé un exemplaire dans le vol. du Supplém. franc., qui porte au dos le N° 1301.

A peine était-il de retour dans son église que le repos dont il espérait jouir après tant de fatigues et d'agitations, fut de nouveau troublé. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler du fameux Avertissement pastoral adressé par le clergé romain aux consistoires protestants qui furent forcés, pour ordre supérieur, d'en écouter la lecture. La réponse ferme et digne que Du Bosc fit à cette espèce de sommation, lorsqu'elle fut lue dans son église, a été publiée dans sa Vie.

Le moment approchait où le bigotisme triomphant allait arracher violemment le pasteur à son troupeau. A la fin de 1684, sous la commode accusation de relaps admis à la Cène, un procès fut intenté à l'église de Caen, et Du Bosc, arrêté avec ses collègues *Morin* et *Guillebert*, se vit traîné de ville en ville, forcé de subir interrogatoire sur interrogatoire et traduit enfin devant la Tournelle de Rouen. Ce fut en vain que le duc de Montausier écrivit en sa faveur au procureur général Le Guerchois, qui lui répondit que sa charge l'obligeait à poursuivre Du Bosc à toute rigueur. Aussi n'eut-il pas honte, l'ambitieux valet du clergé, de conclure au bannissement perpétuel, à la confiscation des biens et à l'amende honorable. Du Bosc plaida sa cause lui-même et arracha, dit-on, des larmes à ses juges, qui se contentèrent de frapper les ministres de Caen, par arrêt du 6 juin 1685, d'une amende de 400 livres, en leur interdisant le ministère et en les bannissant à vingt lieues de Caen. Si la chambre de la Tournelle n'adopta pas les conclusions du procureur général, peut-être ne faut-il pas, comme M. Floquet, en faire honneur uniquement à la modération des présidents et des conseillers; il est fort possible — telle est au moins l'opinion de Phil. Le Gendre — que le parlement ait craint l'impression que produirait sur le peuple et principalement sur les Protestants, le spectacle d'un homme comme Du Bosc subissant avec une impassible fermeté l'humiliant supplice de l'amende honorable. Le but d'ailleurs que le clergé voulait atteindre, l'était pleinement par

la démolition du temple et le bannissement des ministres, à qui l'on n'accorda qu'un délai de quinze jours pour sortir de Caen.

Après sa condamnation, Du Bosc ne pouvait rester en France. La reine de Danemark lui fit offrir une retraite dans ses Etats. L'évêque de Londres l'engagea à passer en Angleterre, en promettant de lui faire obtenir un bénéfice. Depuis plus de deux mois déjà, les magistrats de Rotterdam le sollicitaient d'accepter la chaire de l'église wallonne de leur ville. Il se décida pour la Hollande, parce qu'il s'éloignerait moins de son troupeau. En sortant du Palais, il écrivit donc aux magistrats de Rotterdam qu'il acceptait leurs offres, le parlement de Normandie venant de rompre les liens qui l'attachaient à son église, et il partit pour Paris, où il obtint, le 18 juin, un passeport pour la Hollande, avec permission d'emmener ses deux filles et même de disposer de ses biens. Semblable permission s'accordait encore facilement aux ministres. Ce fut seulement dans un conseil tenu, le 8 oct., à Fontainebleau, pour décider si on enfermerait les pasteurs protestants entre quatre murs ou si on les laisserait partir, qu'on s'arrêta, sur cette observation de Châteauneuf, que la nourriture de tant de prisonniers serait une lourde charge pour le roi, au parti de leur permettre de sortir du royaume, en confisquant toutefois leurs biens. S. M. y gagnait doublement.

Au reste Du Bosc ne profita guère de la faveur qui lui avait été accordée. Ses biens furent séquestrés après son départ, et il ne put emmener que sa fille cadette, qui épousa plus tard *Philippe Le Gendre*. L'aînée, mariée à *Michel Neel*, sieur de La Bouillonnière, ne put se résoudre à se séparer de son mari et de ses trois enfants. Plus tard, Michel Neel réussit à sortir de France; mais il n'arriva en Hollande qu'avec sa femme et un de ses enfants, qui mourut même au bout de huit jours; l'aîné expira de fatigue en chemin; le plus jeune tomba entre les mains des soldats qui veillaient aux frontières et fut enfermé à la Propagation de la foi, où il mourut (1).

Du Bosc arriva en Hollande à la fin du mois d'août 1685, et fut installé le 28 oct. L'humidité du climat ne tarda pas à agir d'une manière funeste sur sa santé, et le chagrin que lui causaient les nouvelles de France, aggrava ses maux. Il languit pendant les dernières années de sa vie, sans autre consolation que la tendresse de ses enfants, sans autre distraction que la société de Mme de *Tilly* et Melle de *Saint-Contest*, ses fidèles amies. Ses souffrances pourtant ne l'empêchaient pas de remplir fidèlement ses devoirs de pasteur. Il se préparait encore à monter en chaire, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, le 2 janv. 1692, après 47 ans de ministère.

Dans son Histoire des ouvrages des savans, *Basnage* juge ainsi Du Bosc comme prédicateur : « M. Du Bosc avait reçu de la nature tous les dons extérieurs qui contribuent à l'éloquence. Il parlait avec beaucoup de dignité et de grandeur : le geste, la voix, la majesté de sa personne, tout concourait à le rendre un parfait orateur.... Son discours était soutenu de sentimens, orné de comparaisons et embelli d'expressions pompeuses. » L'auteur de l'Hist. de la révocation de l'édit de Nantes ajoute encore à cet éloge : « On peut dire qu'il avoit tous les dons nécessaires à un orateur chrétien. Il avoit l'esprit éclairé par la connoissance des belles-lettres. Il étoit bon philosophe, solide théologien, critique judicieux. Il étoit fort bien fait de sa personne. Il avoit une voix également agréable et forte, un geste bien composé, un corps robuste, une santé vigoureuse. » Huet trouve pourtant que la lecture de ses sermons ne justifie pas leur réputation, et il en conclut que l'ac-

(1) Ces renseignements, puisés dans la Vie de Du Bosc, contredisent ce que nous avons rapporté (*Voy.* VIII, p. 13) d'après différentes pièces des Archives. On comprend qu'on ne pouvait toujours être très-exactement informé en France du sort des familles réfugiées. Ajoutons que Michel Neel mourut à Rotterdam en oct. 1697.

tion de l'orateur et sa bonne mine faisaient la principale partie de leur mérite. Mais si les avis diffèrent sur le mérite des œuvres de Du Bosc, tout le monde s'accorde à louer la douceur de son caractère, son désintéressement, sa piété et son zèle sans bornes pour l'Eglise protestante.

Du Bosc avait été marié deux fois. Il avait épousé, en 1630, *Marie Moisant*, fille de *Guillaume Moisant*, de Caen, et en avait eu un fils, mort, en 1676, lieutenant dans le régiment de Schomberg, et la fille qui épousa *Michel Neel*. En 1637, il se remaria avec *Anne de Cahaignes*, fille d'*Etienne*, sieur de Verrières, professeur de médecine à Caen, qui lui donna une fille, mariée à *Philippe Le Gendre*. Si cette généalogie, que nous empruntons à l'histoire de Bayeux, est complète, il en résulte que Foucauld s'est trompé en qualifiant *Moisant-de-Brieux*, ministre à Caen, de gendre de Du Bosc (*Voy*. VII. p. 431).

Les publications de Du Bosc ne sont pas nombreuses; en voici la liste :

I. *Les larmes de saint Pierre*, Gen., 1666, in-8°.

II. *La censure et la condamnation des tièdes en deux sermons sur Apoc. III*, 15-16, [Charent.] E. Lucas, 1670, in-8°.

III. *Considérations sur les déclarations du roy*, Amst., 1670, in-8°.

IV. *Quatre sermons : les Larmes de saint Pierre, la Doctrine de la grâce, les Etoiles du ciel et de l'Eglise, la Censure des tièdes*, Gen., 1671, in-8°. —Ces quatre sermons avaient déjà été imprimés, le 2e à Charenton et le 3e à Quévilly, sans date.

V. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Rott., 1687, 2 vol. in-8°; 2e édit., Rott., 1692-1701, 4 vol. in-8°; nouv. édit. augm. de la Vie de l'auteur, Amst., 1716, 8 vol. in-8°.

VI. *Sermons sur l'Epître de Saint-Paul aux Ephésiens, contenant l'explication des principales matières contenues dans les trois premiers chap. de cette épitre*, Rott., 1699, 3 vol. in-8°.

A la suite de sa *Vie de Pierre Du Bosc, ministre du S. Evangile* (Rott., 1694, in-8°), *Philippe Le Gendre* a publié *Lettres, harangues, dissertations et autres pièces importantes, qui regardent ou la théologie, ou les affaires des églises réformées de France, dont il avoit été longtems chargé*. On y trouve la *Requête sur le sujet des chambres de l'édit*, *Trois requêtes générales*, des *Requêtes pour les ministres de fief*, *les académies*, *pour deux officiers* [Daniel et Pierre Fizes] *dépouillés de leurs charges*, *Deux mémoires sur la Déclaration du 20 fév.* 1680, etc. Parmi les Lettres, on en remarque de *Montausier*, *Ruvigny*, *Bochart*, Mme de *Turenne*, du duc de *La Force*, du duc de Roquelaure, du maréchal de *Schomberg* Quant aux Dissertations théologiques écrites en réponse à des questions qui lui avaient été adressées par *Conrart* et Mlle de *La Suze*, elle roulent sur Jean I, 51. Rom. XI, 32, I Tim. II, 4 et II Pierre III, 9, Gal. III, 10; le sujet y est traité avec beaucoup de sagacité et d'érudition. A la suite de ces dissertations vient une critique des thèses d'*Etienne de Brais* sur la nécessité du baptême avec la réponse du professeur de Saumur. Enfin le volume se termine par quelques pièces de *Vers grecs, latins et français* composés par Du Bosc ou à sa louange.

Nous avons trouvé, en outre, dans le T. XIV de la Collection Conrart, deux ou trois pièces sorties de la plume de Du Bosc, qui sont inédites : des *Remarques sur Apoc. XIV*, 13, un *Jugement de la théologie françoise que M. Amyraut avoit commencée et qui est demeurée imparfaite par sa mort*, des *Remarques sur l'écrit* [de Le Sueur] *qui traite des Pharisiens, des Sadduciens et des Esséens* et surtout un *Sermon sur Matt. I*, 23, prononcé à Caen, un jour de Noël, qui faillit lui attirer de nouvelles persécutions. Ses ennemis le firent imprimer à Paris, en y intercalant diverses choses contre la Vierge; mais il poursuivit si vivement l'imprimeur qu'il déjoua l'intrigue.

THOMPSON (George), un de ces

théologiens écossais qui quittèrent leur patrie plutôt que de se soumettre au gouvernement épiscopal établi en Ecosse par le roi Jacques, vint demander un asile à la France et fut placé comme pasteur à La Châteigneraye. On ne sait rien d'ailleurs de sa vie; il n'est connu que par deux ouvrages, dont le second a fait beaucoup de bruit. En voici les titres :

I. *Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse ou révélation de Saint-Jean, par J. Napier, c'est-à-dire Nompareil, mise en franç. par G. Thomson*, La Roch., 1602, in-4°; 2e édit. *amplifiée d'annotations et de quatre harmonies sur l'Apocalypse par le translateur*, La Roch., 1605, in-8°; 3e édit., La Roch., 1607, in-8°.

II. *La Chasse de la Beste romaine, où est recherché et évidemment prouvé que le Pape est l'Antechrist*, La Roch., 1608, in-8°. — Ce livre, que l'auteur dédia à *Eschallard-de-La Boulaye*, gouverneur de Fontenay-le-Comte, fut publié en réponse au Catéchisme et abrégé des controverses de nostre temps touchant la religion catholique, dressé par les commandemens de Mgr. le cardinal de Sourdis, Fontenay, 1607. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 11 mars 1610, défendit de le vendre ou de le réimprimer, ce qui n'empêcha pas un libraire de La Rochelle d'en donner une nouvelle édition, 1611, in-8°; immédiatement reproduite à Genève, 1612, in-8°, et le Synode national de Privas de contribuer aux frais de réimpression pour une somme de 300 liv.

THORIUS (Raphael), médecin et poëte latin renommé de son temps, naquit en France, mais passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où il fut conduit très-jeune et où il mourut en 1625, laissant un fils, Jean, qui fit ses études en médecine à Oxford et fut agrégé au collége des médecins de Dublin en 1627.

Thorius a publié :

I. *Hymnus tabaci et Cheimonopegnion*, Lugd. Bat., 1622; 1625; 1628, in-4°, Lond., 1627, in-8°; Utrecht, 1644, in-12; en latin et en anglais, Lond., 1651, in-8°.

II. *De causâ morbi et mortis Isaaci Casauboni*, Lugd. Bat., 1619, in-4°; réimp. avec les Epistolæ et les Ephémérides de Casaubon. On conserve des *Lettres* des deux Thorius au British Museum (*Mss Burn.*, N° 367-369), entre autres celle où Raphaël raconte à Grotius la mort de Casaubon; ainsi qu'un essai de trad. latine d'une homélie de Chrysostome sur St-Matthieu, par Raphaël (*Ibid.*, N° 368), et un opuscule de Jean, sous ce titre *De Batavià et moribus Batavorum* (*Ibid.*, N° 362).

THOURON (Jacques), peintre en émail, naquit à Genève, le 6 mars 1749. Son père *Jean-Jacques* Thouron, de St-Antonin en Rouergue, s'était réfugié en Suisse pour cause de religion. Son frère aîné suivit la carrière ecclésiastique et fut placé comme pasteur à Vandœuvres. On ne nous apprend pas de qui Jacques Thouron fut élève. Son neveu, le pasteur *Thouron-Bautte*, ne put donner à M. Rigaud (Des beaux-arts à Genève) aucun renseignement sur les commencements de son oncle. « On peut le considérer, dit son biographe, comme le créateur de son genre. Peignant à *pleine pâte*, il a obtenu avec l'émail les mêmes résultats que l'on obtient avec la peinture à l'huile. En voyant ses portraits, on croit voir des Rubens ou des Van Dyck. » S'étant rendu à Paris, il s'y fit une grande réputation. Monsieur, plus tard Louis XVIII, l'honora du titre de son peintre. Il peignit plusieurs personnages de la Cour et surtout des membres de la famille d'Orléans. « Un de ses ouvrages qui réunissait dans un seul cadre les portraits de toute la famille du duc de Luines, au nombre de six, lui fut payé 18,000 fr. » Malheureusement sa carrière fut courte. Atteint subitement d'une grave maladie, il y succomba en 1788; son frère, parti à la hâte de Genève, n'arriva que pour lui rendre les derniers devoirs. Le Musée du Louvre

possède plusieurs de ses émaux. Parmi ceux qu'on admire au Musée Rath, à Genève, M. Rigaud cite surtout les *portraits de Boidard l'hôpitalier* et *de sa femme*, « de vrais chefs-d'œuvre. » Il mentionne, en outre, le *portrait du maréchal duc de Brissac*, dernier gouverneur de Paris sous Louis XVI, le *portrait d'un magistrat*, dont le nom n'est pas connu, et une *plaque non achevée*, dont le pasteur Thouron, son neveu, a fait don au Musée en 1847. L'un des derniers ouvrages de notre artiste fut le *portrait du duc de Buckingham*, qu'un accident gâta au dernier feu.

TIERSAUT (Jean), natif de Meaux, réfugié dans le pays de Montbéliard, fut placé comme ministre à Dampierre-lès-Bois; mais il fut destitué, dès 1562, parce qu'il ne voulut point adhérer à la confession d'Augsbourg. Nous le retrouvons cependant plus tard, en 1607, pasteur à Montbéliard même. *Antoine Tiersaut*, ministre de Blamont, en 1595, était apparemment son fils. Il a fait imprimer un *Sermon faict à Estobon en la dédicace du temple*, Montb., 1604.

TIGNY (Jacques de), dit de Beauveau, fils de Jacques de Tigny et d'Anne d'Espinay, embrassa le protestantisme et prit les armes pour la Cause dès la première guerre civile (*Voy.* IV, p. 331). Sa première femme, Anne Du Plessis, fille de Charles Du Plessis, sieur de La Bourgonnière, étant morte, après lui avoir donné un fils, nommé Claude, il se remaria en 1541, avec *Marguerite Bigot*, qui le rendit encore père de cinq filles : Anne, Esther, femme de *Gilles de Jupilles*, sieur de Moulins-Carbonnel; Elisabeth; Jacqueline, mariée à *François Mesnard*, sieur de Touchéprés; Marguerite, alliée à *Charles de Brie*, sieur de Serrant.

Claude de Tigny épousa dans le temple de Loudun en 1571 (*Arch. gén.* Tt. 232) *Anne de Chezelles*, fille de *Charles*, sieur de Nueil-sous-Faye-la-Vineuse, dont il eut : 1° Jacques, qui suit; — 2° Claude, mort à 20 ans, en 1604; — 3° Charles; — 4° Angélique, morte fille en 1612, après avoir abjuré; — 5° Renée, femme d'Anselme de Chesnel, sieur de Gresillon.

Né en 1579, Jacques de Tigny était encore enfant, lorsque les Ligueurs s'emparèrent du château de Tigny, d'où ils furent chassés en 1595. Il mourut à l'âge de 32 ans, dans un voyage qu'il fit en Lorraine, sans laisser de postérité. Son frère Charles devint ainsi seigneur de Tigny; mais nous avons lieu de croire qu'il ne persista pas dans la profession de la religion protestante.

TILENUS (Daniel), ministre et professeur à Sedan, était allemand d'origine, mais comme il a passé la plus grande partie de sa vie en France et y est mort, il a droit à une place dans notre ouvrage.

Né en Silésie, vraisemblablement à Goldberg, le 4 fév. 1563, Daniel Tilenus vint en France vers 1590. Son premier emploi fut d'être précepteur du jeune de La Roche-Pozay, qui fut depuis évêque de Poitiers. Il eut ensuite *Guy de Coligny* pour élève. On sait que ce dernier descendant d'*Andelot* abjura en 1604. Nous avons trouvé dans le vol. 837 de la Collect. Dupuy, deux lettres que son ancien précepteur lui écrivit vers ce temps, l'une au sujet du bruit qui avait couru de sa conversion, l'autre, fort longue, contenant des réponses aux questions qu'il lui avait adressées en le priant de résoudre ses doutes. A cette date, Tilenus avait déjà débuté dans la carrière littéraire par la publication d'une conférence qu'il avait eue avec *Davy-Du Perron*, à la demande de deux dames protestantes qui désiraient jeter un peu d'éclat sur leur abjuration. Cette conférence eut lieu à Paris en 1597. Tilenus, qui était allemand, ne maniait point facilement la langue française; il n'apprit que plus tard à l'écrire avec pureté et même avec élégance. Il demanda donc que la dispute se fît en latin ou par écrit; mais l'évêque ne voulut point y consentir, alléguant pour justifier son refus que lui aussi était étran-

ger. Tilenus suppose qu'il refusa parce qu'il était médiocrement versé dans le latin et qu'il se proposait de charmer par la pompe de ses grands mots les dames qui avaient sollicité la dispute. Nous laissons à décider laquelle de ces deux raisons est la plus plausible.

Le résultat de cette conférence fut tel qu'on devait le prévoir; mais elle eut au moins cet avantage pour Tilenus, de le mettre en évidence. En 1599, il assista, comme champion de l'Eglise protestante aux conférences qui se tinrent par ordre de Henri IV en présence de sa sœur *Catherine* (Voy. II, p. 438). La même année, le duc de *Bouillon* l'appela à Sedan comme ministre et professeur, et en 1602, il le nomma un des conseillers modérateurs de l'académie qu'il venait de fonder, en lui donnant la chaire de théologie. Plus tard, il le choisit pour l'instituteur de son fils, qui fut depuis le grand *Turenne*.

L'Eglise protestante était alors en proie à des luttes intestines sur les questions les plus obscures de la théologie. Tilenus, dont l'humeur était, à ce qu'il semble, passablement batailleuse, ne pouvait rester à l'écart. Il eut une dispute très-vive avec *Du Moulin* sur l'union hypostatique. *Du Plessis-Mornay*, que ce différend chagrinait, consentit, à la demande du Synode national de Tonneins, à chercher les moyens de l'apaiser, et il y réussit, secondé par les ministres *Fleury*, *Le Bloy*, *Rivet*, *Périllau*, *Bouchereau*, et par les professeurs Hom et Craig, tous deux d'origine écossaise. Mais déjà Tilenus se trouvait engagé dans une autre querelle, qui eut pour lui des suites plus sérieuses. Lorsque la guerre avait éclaté entre les Gomaristes et les Arminiens, il avait pris parti, sans hésiter, contre Arminius, et avait écrit, pour le combattre, un livre auquel Corvin, professeur à Leyde, répondit. La lecture de cette réponse ayant complétement modifié son opinion, il s'était rangé du côté des Remontrants et il avait pris leur défense avec autant d'ardeur qu'il les avait attaqués. La cause qu'il soutenait succomba à Dordrecht. Il semble que les services qu'il avait rendus, la haute considération dont il jouissait, et la sincérité avec laquelle il exposait ses sentiments, auraient dû lui mériter quelques égards. « Mais, dit avec raison l'abbé Boulliot, le fanatisme, de toutes les passions la plus violente et la plus féroce, n'épargne rien. » Tilenus fut dépouillé de tous ses emplois et forcé de quitter Sedan au cœur de l'hiver, malgré la goutte qui le tourmentait. Il vint s'établir à Paris avec sa femme *Jeanne de Guillon*, fille de *Pierre*, sieur de Laage, et de *Marie Prévost-de-Saint-Cyr*. S'il faut en croire Boulliot, les Contre-Remontrants tentèrent de le regagner à leur cause, et ce fut dans cette intention que *Caméron* et *Louis Cappel* disputèrent avec lui au château de l'Isle, près d'Orléans, le 18 avril 1620. Si l'abbé ne se trompe pas, il faut avouer que les Calvinistes rigides avaient choisi de singuliers avocats. Ce qui est certain, c'est que la dispute dura cinq jours et qu'elle roula sur la coopération de la volonté de l'homme avec la grâce. Loin d'en sortir converti à la doctrine de la prédestination absolue, Tilenus disait hautement, au rapport de Le Vassor : « Si je me trouvais dans la nécessité de me faire mahométan ou calviniste, j'aimerais mieux être mahométan. Car enfin les Mahométans adorent un dieu bon et miséricordieux, au lieu que les Calvinistes nous proposent un Dieu cruel et impitoyable qui damne ses créatures de propos délibéré. » S'étonnera-t-on qu'avec de pareils sentiments, Tilenus ait attaqué le serment d'Alais (*Voy.* Pièces justif. N° LXXV), qu'il qualifie de vain, faux, calomnieux, impie, imprudent, insolent et téméraire? Impie, comme n'étant propre qu'à étouffer la vérité et à faire des hypocrites et des athées; calomnieux, comme accusant faussement les Arminiens de vouloir rétablir le pélagianisme; insolent et téméraire, les *jureurs* d'Alais suppo-

sant que Dieu ne peut susciter des hommes plus capables qu'eux de bien instruire les Chrétiens, et se croyant en possession de la vérité pour toujours. Certes d'aussi vives attaques devaient singulièrement accroître le mécontentement provoqué déjà dans les églises par un pamphlet que Tilenus, à la sollicitation du duc de Bouillon, dit Bouillot, avait publié, sous le pseudonyme d'*Abraham Elintus*, contre l'Assemblée de La Rochelle, où, reprochant aux Protestants leur *ingratitude* envers leurs rois, il se faisait l'apôtre de l'autorité absolue et de l'obéissance passive. Jacques I, qui s'accommodait fort de ces doctrines et à qui un autre ouvrage de Tilenus, sa Parenesis, plaisait aussi beaucoup, comme très-favorable à l'épiscopat, l'appela en Angleterre et lui promit une pension, s'il voulait s'y établir. Tilenus accepta et revint à Paris pour mettre ordre à ses affaires; mais, pendant qu'il s'occupait des préparatifs du départ, il apprit qu'il était accusé d'hérésie à la cour du roi théologien, et il jugea prudent de rester en France. Il passa le reste de ses jours à Paris, dans le cercle étroit de ses amis, continuant à batailler pour la défense de l'arminianisme avec un grand courage, beaucoup d'esprit et un formidable étalage d'érudition. Il mourut en 1633, et fut enterré au cimetière des SS. Pères, le 1er août (*Reg. de Charenton*). Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Défense de la suffisance et perfection de l'Escriture Saincte contre les cavillations du sieur Du Perron*, La Roch., 1598, in-8°; Sedan., 1601; 1602, in-8°. Le titre de la 1re édit. paraît être différent; nous n'avons vu que la troisième.

II. *Exegesis aphoristica in XXXI fidei quam orthodoxæ in Galliâ profitentur ecclesiæ articulum, qui est de Antichristo*, Sedan., 1604, in-4°; Amst., 1640, in-8°. On ne connaît pas d'exemplaire de la 1re édit. La 2e, revue et augm. de 75 aphorismes apologétiques, est celle de Sedan. Avant d'être réimp. à Amsterdam, cet opuscule l'avait été déjà dans l'Antichristus, de L. Lucius (Amb., 1610, in-8°).

III. *Examen dogmatis P. Molinæi de duabus in Christo naturarum unionis hypostaticæ effectis*, s. l., 1612, 8°.

IV. *Consideratio sententiæ J. Arminii de prædestinatione, gratiâ Dei et libero arbitrio*, Francof., 1612, in-8°.

V. *Systema theologiæ, secundis diatribis in Academiâ Sedanensi explicatum*, Sedan., J. Jannon, 1617, in-8°; réimp. avec les *Theses*, en 1656.

VI. *Dispp. III R. Bellarmini : I. De verbo Dei scripto et non scripto; — II. De Christo capite Ecclesiæ; — III. De summo pontifice, cum notis et animadversionibus D. Tileni*, Sedan., 1618-19, 3 vol. in-4°.

VII. *Controversiarum in Belgicis ecclesiis hodiè ferventium hypotyposis dialogistica; cui adjecta est Parenesis ad Scotos Genevensis disciplinæ zelotas*, Lond., 1620, 8°; Horne, 1659, 8°.

VIII. *Traité de la cause et de l'origine du péché, où sont examinées les opinions des philosophes payens, des Juifs, des autres hérétiques, des Libertins, Luther, Calvin et autres nouveaux qui ont traité cette matière*, Paris, 1621, in-8°.

IX. *Advertissement à l'Assemblée de La Rochelle*, s. l. 1621; 1622, in-8°; imp. aussi dans le T. VIII du Mercure français.

X. *Examen d'un escrit intitulé Discours des vrayes raisons pour les quelles ceux de la Religion en France peuvent en bonne conscience résister par armes à la persécution*, Paris, 1622, in-8°.—Réfutation d'un ouvrage de *La Milletière*.

XI. *Syntagma tripart. disput. theologicarum in Acad. Sedan. habitarum*, Gen., 1622, in-8°.—Ce recueil des thèses soutenues à Sedan sous la présidence de Tilenus, est le plus complet; il en contient 68, la plupart imprimées déjà séparément. Il a été réimp. à Harderwick en 1656 avec le N° V. Nous n'avons pu nous le procurer dans les bibliothèques de Paris, mais nous y a-

vons trouvé un certain nombre de thèses de Tilenus (soutenues de 1603 à 1617) reliées avec d'autres opuscules de divers auteurs. On nous saura peut-être gré d'en donner, dans l'ordre chronologique, les titres avec les noms des répondants d'origine française. Les voici : En 1604, *De tertio præcepto decalogi disput. altera*, par *Pierre Ferry*, de Metz ; — *In quartum præceptum decalogi*, par *Jacques Arthuys-de-Villesaison* ; — *In quintum præc. decal.*, par *Jean Brazy* ; — *In sextum. præc. decal.*, par *Jean Micqueau* ; — *In septimum præc. decal.*, par *Abraham de La Cloche*, de Metz. En 1605, *De peccato in genere* et *De lege ceremoniali*, par *Isaac Juigné*, d'Anjou ; — *De lege judiciali*, par *Pierre Richier*, de Jametz ; — *In septimum præc. decal. disput. altera*, par *A. de La Cloche* ; — *In octavum præc. decal.*, par *Abraham Le Séneschal*, de Normandie ; — *De libero hominis arbitrio*, par *J. Brazy* ; — *De peccato originis*, par *J. Micqueau*. En 1606, *De incarnatione filii Dei, disp. prima*, par *J. Micqueau* ; — *disp. altera, quæ est de unionis hypostaticæ effectibus*, par *Louis Cappel* ; — *disp. tertia, quæ est de ipsius nativitate ex virgine*, par *Isaac Brisebar* ; — *De baptismo, passione et morte J.-Ch.*, par *B. Du Cloux*, de Sedan. En 1607, *De officio Christi disput. prima, quæ est de mediatione in genere*, par *Is. Brisebar* ; — *disp. altera, quæ est de ipsius prophetiâ*, par *J. Micqueau* ; — *disp. tertia, quæ est de ipsius sacerdotio*, par *Barthélemy Du Cloux* ; — *De resurrectione Christi*, par *Nicolas de Vaulx* ; — *De ascensione Christi in cœlum*, par *J. Micqueau* ; — *De sessione Christi ad dextram patris*, par *Louis Cappel* ; — *De Ecclesiâ disput. prima, quæ est de ejus naturâ in genere*, par *J. Brazy* ; — *disp. altera explicans quæstionem an Ecclesia militans deficere aut errare possit*, par *Nicolas Gautier*, de Reims ; — *disp. tertia, quæ est de ejus notis*, par *P. Erondelle*, de Sedan. En 1608, *De potestate Ecclesiæ in constituendâ εὐταξίᾳ*, par *Abr. Rambours* ; — *in dijudicandis controversiis fidei*, par *Jean Du Han*, de Sedan ; — *De cœlibatu ministrorum Ecclesiæ*, par *J. Brazy* ; — *De origine et incrementis bonorum ecclesiasticorum*, par *L. Cappel* ; — *De ministris ordinariis disp. prima*, par *J. Brazy* ; — *disp. altera*, par *B. Du Cloux* ; — *De gubernatione Ecclesiæ*, par *Nicolas de Vaulx*. En 1609, *De antichristo, disp. prima*, par *Michel de Monceaux*, d'Aiguillon en Guienne ; — *disp. altera*, par *Jacques Privat*, d'Arles ; — *disp. tertia, quæ est de ipsius corpore, sive de Ecclesiâ antichristianâ*, par *Nic. Gautier*.

XII. *Considérations sur le canon et serment des églises réformées conclu et arresté au Synode national d'Alais pour l'approbation du Synode tenu à Dordrecht*, s. l., 1622, in-8°.

XIII. *Canones synodi Dordracenæ cum notis et animadversionibus : adjecta sunt Paralipomena ad Amicam collationem quam cum Tileno, ante biennium institutam, nuper publicavit J. Camero*, Paris., 1622, in-8°.

XIV. *La doctrine des synodes de Dordrecht et d'Alez, mise à l'épreuve de la pratique*, Paris., 1623, in-8°.

XV. *Lettres à un amy touchant la nouvelle confession de foy de Cyrille, soi-disant patriarche de Constantinople*, s. l., 1629, in-8°.

XVI. *Réponse aux articles proposés par quelques ministres de Hollande*, 1630, in-8°.

XVII. *Antidote tegens de myssive der leeraren en professoren in Switserlant*. — Ainsi cité par Boulliot sur la foi de Cattenburg.

Sous la date de 1607, L'Etoile rapporte que *Hotman* venait de lui prêter un nouveau traité de Tilenus intitulé *La manifestation de l'Ante-Christ*, petit in-8°. S'agit-il du N° II ? Selon l'Index de l'archevêque de Paris, Tilenus aurait encore publié sur cette matière *Speculum Antichristi* et *Demonstratio papam romanum esse antichristum*, opuscules dont nous n'avons trouvé aucune mention ailleurs. A la petite pièce de vers latins citée par Boulliot com-

me ayant été imp. dans les Poemata Sc. Sammarthani (Paris, 1629, in-4°), nous pouvons en ajouter une autre que nous avons trouvée à la suite d'une thèse soutenue, sous la présidence de Tilenus, par Jean Heinsius, De justificatione hominis coram Deo (Sedan., 1617, in-4°). On trouve enfin quelques *Lettres* de notre théologien dans les Mémoires de Mornay, dans les Epistolæ theologicæ de Limborch (Amst., 1704, in-fol.), et dans le vol. 366 Mss. Burn. au British Museum.

TINGRY (Pierre-François), fils de Pierre Tingry, de Soissons, né en 1743, se retira à Genève probablement pour cause de religion. Les persécutions avaient, en effet, pris une nouvelle activité en Picardie à partir de l'année 1766, que Saint-Florentin enjoignit à l'intendant Sauvigny de faire arrêter les deux frères *Martin*, de Fublaines, qui avaient assisté à des assemblées religieuses tenues dans la grange de la veuve *Benoît* (Arch. gén. E. 3598). En 1770, nouvel ordre du secrétaire d'Etat à l'intendant Le Pelletier de faire raser la maison où se réunissaient, pour célébrer leur culte, les Protestants de Flavy-le-Martel, « afin de mettre un frein à leur licence, » l'incarcération du nommé *Buis* n'ayant pas suffi pour les intimider (*Ibid.* E. 3602). Saint-Florentin recommandait aussi, au nom du roi, à l'intendant d'arrêter, si faire se pouvait, les ministres qui prêchaient dans les environs de Saint-Quentin, et deux ans plus tard, il écrivait encore à Sauvigny de surveiller les assemblées que les Protestants tenaient à Meaux, en ajoutant : « Il seroit fort intéressant de pouvoir découvrir le ministre et de le faire arrêter. » L'arrestation du ministre *Broca* (Voy. ce nom) lui donna cette douce satisfaction. Nous ne croyons donc pas nous tromper dans notre supposition touchant les motifs qui engagèrent Tingry à quitter la France et à aller s'établir comme pharmacien à Genève, où il fut reçu bourgeois, le 10 sept. 1773. Sénebier nous apprend qu'il fut nommé démonstrateur pour la chimie et l'histoire naturelle. Il épousa, en 1779, *Catherine Petit*. Membre de la Société des arts et de celle des Curieux de la nature, correspondant de l'Académie de Turin, il a publié différents mémoires dans les recueils de ces sociétés savantes, entre autres, un mémoire sur la *Construction d'un fourneau propre à préserver les doreurs des vapeurs mercurielles*, des *Observations sur la variété des spaths*, etc. On lui doit, en outre, l'*Analyse des eaux de Marclaz*, 1774, in-8°, l'*Analyse des eaux minérales de Drise*, 1785, in-8°, et deux *Prospectus pour un cours de chymie*, imp. l'un en 1774, in-8°, l'autre en 1777, in-4°.

TIREL (Jacques), sieur Des Isles, ministre de Saint-Vaast en 1684. Cette pauvre église, perdue au fond de la Basse-Normandie, recueillait les débris de plusieurs autres communautés réformées des environs, composées presque toutes de paysans qui, avec un zèle admirable, bravant les fatigues d'une longue et pénible route, faisaient chaque dimanche plusieurs lieues par tous les temps et par des chemins affreux, chargés des provisions pour la journée, afin d'assister au service divin. Tel est l'effet ordinaire de la persécution ; elle réveille, elle exalte le sentiment religieux. Les premiers arrivés cherchaient un abri dans le temple, les autres campaient à l'entour, et la nuit s'écoulait au chant des psaumes. Ces assemblées pouvaient être jugées coupables, d'après la Déclaration du 26 juin 1684, le ministre n'y assistant pas. Afin de prévenir toute poursuite, Des Isles-Tirel, alors dans la force de l'âge et plein d'ardeur, résolut de les légaliser par sa présence. Il fit de sa chaire son cabinet, et il passait la nuit à méditer le sermon qu'il devait prononcer le lendemain. Ce bel exemple de zèle religieux dans le pasteur et le troupeau, nous a paru digne d'être signalé. A la révocation de l'édit de Nantes, Tirel passa en Angleterre, mais il ne lui fut pas permis d'emmener ses deux petites filles, nommées Jeanne et

CHARLOTTE, qui furent enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Saint-Lô (*Arch. gén.* Tt. 317). — Il ne faut pas confondre Des Isles-Tirel avec *Jérémie Tinel*, ministre de Villeneuve en Guienne, également réfugié en Angleterre. Ce dernier, qui mourut le 5 juill. 1711, fut chargé de desservir l'église française de Bristol, avec *Descairac*, ancien pasteur à Bergerac, mort en 1703.

Il est très-vraisemblable que Jacques Tirel était parent de Jean Tirel, dont nous allons parler, et l'on doit sans doute rattacher à la même famille l'orfèvre *Pierre Tirel*, qui mourut à l'époque de la révocation, laissant *Elisabeth Du Coudray*, sa femme, veuve avec cinq enfants, qui furent enlevés à leur mère et mis dans des couvents (*Arch. gén.* M. 675).

TIREL (Jean), ministre protestant, desservait l'église du Chefrène depuis une quinzaine d'années, sans que sa conduite eût donné lieu au moindre reproche, lorsque l'exercice y fut interdit par arrêt du Conseil, en 1679. Le synode de Quévilly le donna, en 1682, pour pasteur à l'église de Gavray (*Arch. gén.* Tt. 258). Le 19 mai 1685, il fut constitué prisonnier à Coutances, à la requête des directeurs de l'hôpital, parce qu'il ne pouvait leur représenter les titres des legs faits au consistoire de l'église qu'il avait quittée depuis plus de cinq ans. Sur ces entrefaites, l'édit révocatoire vint ordonner aux ministres de sortir de France; mais les juges de Coutances refusèrent de le mettre en liberté, sous prétexte 1° qu'il n'était pas ministre (quoiqu'il eût exercé pendant plus de vingt ans le ministère aux portes mêmes de leur ville); 2° qu'il avait fait des exhortations dans la prison; 3° qu'il avait reçu la visite d'un ministre de l'île de Jersey et qu'il la lui avait rendue. Il est vrai qu'un arrêt du Conseil l'obligeait à demander la permission du roi, mais cet arrêt était tombé depuis longtemps en désuétude, et Tirel pouvait fort bien se persuader qu'un passeport lui était inutile pour jouir d'une récréation que tous les habitants du pays se donnaient dans l'été. La faute, en tout cas, était légère; cependant, après bien des lenteurs, le bailli de Coutances le condamna, le 13 août 1686, à faire amende honorable, la corde au cou, la torche au poing, portant sur le front un écriteau avec ces mots Faux ministre, et à être conduit aux galères. L'appel que Tirel interjeta d'une sentence aussi inique le conduisit à Rouen (*Arch.* Tt. 261). On l'enferma, le 14 oct., dans la conciergerie avec les galériens qui attendaient le départ de la chaîne. Plus humain que MM. du parlement, le geôlier eut pitié de lui; il le mit dans une chambre haute, permit avec le temps à ses amis de le visiter, et ferma les yeux, lorsque le ministre, profitant de la liberté qu'il lui laissait, se mit à célébrer, dimanches et fêtes, le service divin dans sa chambre. Depuis deux ans, Tirel était en prison, attendant toujours son jugement, lorsque le geôlier, de plus en plus bienveillant à son égard, lui permit d'aller se promener sur le rempart qui touchait à la conciergerie. Le malheureux gagna dans ces promenades une fièvre qui l'enleva en peu de jours, en 1688. Sa femme, une demoiselle de *Saint-Germain*, avait réussi à passer dans les pays étrangers (*Ibid.* M. 675). Ses deux filles, Elisabeth et Catherine, furent mises à la Propagation. En apprenant la mort de leur père, les pauvres orphelines osèrent verser des larmes! La supérieure indignée les en punit en les condamnant à passer sous leur lit plusieurs fois par jour! Leur frère, Pierre, plus jeune qu'elles, fut enfermé dans un séminaire; mais il parvint à s'échapper. Il eut la consolation de recevoir encore la bénédiction de son père et arriva heureusement en Angleterre. En 1735, il fut élu directeur de l'hôpital français de Londres.

TITOT (Pierre-Abraham), fils de l'apothicaire *Pierre Titot* et de *Marie Vessaulx*, né à Montbéliard en 1661 et baptisé le 14 mars, fit vraisemblablement ses études en médecine à Bâle, où fut imprimé le seul écrit que l'on cite

de lui : *Naturæ et usus thermarum Plumbariarum brevis descriptio*, Basil., 1686, in-4°; réimp. dans le recueil de Th. Zwinger : Fasciculus dissertat. medic. selectiorum (Basil., 1710, 8°).

TOLLIN (Louis), fils aîné de *Jean Tollin*, d'Heiltz-le-Maurupt, et de *Jeanne Le Jeune*, épousa, en 1745, à Berlin, où il s'était retiré pour cause de religion, *Susanne-Elisabeth Viar*, dont il eut, entre autres enfants, Daniel, né en 1747 et mort en 1824, inspecteur des accises. C'est du mariage de ce dernier avec *Dorothée Flöricke* que naquit à Berlin, le 3 mai 1801, François-Nicolas-Édouard Tollin, l'objet de cette notice.

Dès l'âge de 6 ans, Édouard Tollin fut envoyé à l'école dirigée par *Coulon* et il continua ses études dans les écoles françaises de sa ville natale jusqu'en 1819, qu'il entra à l'université, où il suivit les cours de Schleiermacher, Marheinecke et Neander. Après avoir passé son examen de proposant, en 1820, il voyagea pendant environ deux ans dans différentes contrées de l'Allemagne, et à son retour, en 1822, il se fit recevoir candidat. L'année suivante, il entra comme précepteur dans la maison de l'ambassadeur de France, M. de Rayneval, qu'il accompagna à Paris et à Berne. Revenu dans sa ville natale en 1826, il fut admis au ministère, le 7 oct. 1827, et nommé ministre catéchiste. Ses modiques appointements ne suffisant pas pour le faire vivre, il se vit obligé de continuer à donner des leçons, et en même temps, il chercha à se créer des ressources plus abondantes par des travaux littéraires. Sa santé délicate se ressentit bientôt de l'excès de la fatigue : les voyages, les eaux, tous les secours de l'art médical ne purent le sauver. Il mourut à la fleur de l'âge, le 13 oct. 1839, suivi, à peu de mois de distance, dans la tombe par sa seconde femme et par l'enfant qu'elle avait mis au monde dans la nuit même où il expira. Il avait été marié deux fois. En premières noces, il avait épousé, en 1832, *Marie-Élise-Wilhelmine Baermann*, jeune fille juive convertie au christianisme, qui mourut, le 10 fév. 1835, à l'âge de 21 ans, après lui avoir donné deux enfants : 1° Henri-Guillaume-Nathanael, licencié en théologie, né le 5 mai 1833, à qui nous devons ces renseignements ; — 2° Anne-Marie, née le 4 mai 1834, femme de J. Niemack, pasteur à Kirchdorf, dans le Hanovre. Le besoin que ses jeunes enfants avaient des soins d'une mère, engagea Tollin à se remarier, en 1838, avec *Marie Vauxtravers*, du canton de Vaud, qui, comme nous l'avons dit, lui donna encore un fils mort au berceau.

Sans parler de quelques sermons publiés dans différents recueils et d'un *Sermon sur Matt. XIII*, 3-8, imp. à Berlin, 1830, in-8°, le seul ouvrage théologique que l'on ait de Tollin est intitulé *Versuch einer geordneten Entwickelung der Lehre von Jesu Christo als dem Erlöser aus der heiligen Schrift*, avec une Préface de Neander, Berlin, 1834, in-8°. Neander et Hase en ont fait l'éloge. On lui doit, en outre, une nouvelle édit. du *Catéchisme pour les pauvres*, à laquelle il a ajouté les passages de la Bible. Comme professeur, il a publié *Praktische Anleitung zur Bildung des französischen Styles für höhern Klassen*, Berlin, 1838, in-8°, et, en collaboration avec Sigismond Fraenkel, *Album littéraire offert aux jeunes gens*, Berlin, 1838, in-16; Nouv. série, Berlin 1840, in-16, ainsi que d'autres ouvrages destinés à faciliter l'étude de la langue française.

TOMMEYROLLES (N. de), jeune gentilhomme des Cevennes, de la maison de Saint-Julien, avait réussi à échapper aux convertisseurs bottés en se tenant, pendant une année entière, caché au milieu des bois, lorsque, le 5 oct. 1686, il fut arrêté avec une cinquantaine de ses coreligionnaires dans l'assemblée de Balquines, à une lieue du Vigan (*Voy.* Pièces justif., N° XCVII). Condamné à mort, il marcha au supplice avec une fermeté que l'on n'aurait pas attendue d'un adolescent de 17

ans. Sa voix, surmontant le roulement des tambours, ne cessa d'exhorter à la persévérance le peuple qui remplissait les rues du Vigan. Ses compagnons d'infortune, dont deux, *Antérieu* et *Hillaire*, avaient à peine son âge, souffrirent le martyre avec le même courage (*Mss. de Court*, N° 39).

TOUCHEREUL, riche marchand de vin, d'Alençon, homme violent, fantasque, morose, qui élevait avec beaucoup de sévérité une fille de 18 ans et un garçon de 13 à 14, n'ayant pas cédé assez promptement aux importunités d'une mendiante qui lui demandait l'aumône, occupé qu'il était à réprimander ses enfants, cette malheureuse, pour se venger, se mit à crier qu'il voulait les étrangler pour les empêcher de se faire catholiques. Ses vociférations ameutèrent tout le quartier, le procureur du roi, qui nourrissait une haine aveugle contre les Huguenots, accourut, fit enlever les deux enfants malgré leur résistance, malgré les réclamations des parents, et les emmena au palais pour les interroger. Mais ce fut en vain qu'on adressa à ces jeunes gens les questions les plus captieuses, qu'on appela une foule de témoins ; il fut impossible de trouver la moindre preuve qu'ils eussent jamais manifesté le désir de se convertir. On allait être forcé de les renvoyer, lorsque la duchesse de Guise, qui ne le cédait en bigotisme ni à la marquise de Portes ni à la comtesse de Marsan (*Voy.* III, p. 33), les fit amener dans son hôtel, où elle les tint en chartre privée durant plusieurs jours, malgré leurs supplications, malgré le désespoir de leur père. Louis XIV, instruit de la conduite de la duchesse, lui fit dire qu'il n'approuvait pas des moyens aussi extraordinaires de conversion, et les enfants furent remis en liberté. Ceci se passait en 1681 ; moins d'un an plus tard, S. M. applaudit aux dragonnades du Poitou !

TOUILLIEU (PIERRE DE), ou TOULIEU, médecin du duc d'Orléans, eut de son mariage avec *Susanne Chardon*, un fils, nommé PAUL, qui était agrégé au barreau de Paris, lorsqu'il épousa, en déc. 1662, *Susanne Beauchamp*, fille de *Samuel Beauchamp*, avocat au parlement de Paris, et de *Marie Malherbe* (Reg. de Char.). Deux fils naquirent de ce mariage, PIERRE et CHARLES. Tout nous porte à croire que Paul de Touillieu feignit de se convertir à la révocation. Son fils aîné, qui comptait alors seize ans environ, fut placé, de gré ou de force, nous ne savons, au collége d'Harcourt ; mais, en 1688, il trouva le moyen de s'échapper et se sauva à Rotterdam, d'où il se rendit à l'université de Franeker, et de là à Utrecht pour y étudier le droit. Il se fit recevoir docteur en 1695, et, quelques années après, il obtint une place de professeur à Lingen. En 1717, il fut appelé à Groningue, où il mourut. Ses écrits, qui consistent pour la plupart en dissertations académiques, ont été recueillis et publiés par J. Wolbers, sous ce titre : *Collectanea, in quibus multa juris civilis aliorumque auctorum loca illustrantur*, Gron., 1747.

TOULOUSE (MATHURIN), habile chirurgien de Nemours. Chassé de la ville en 1562, par les habitants catholiques, avec plusieurs de ses coreligionnaires, au nombre desquels on cite *Jean Guillin*, un des principaux bourgeois, Toulouse se retira à Montargis. Quelques jours après, ayant appris que sa femme et ses enfants, qu'il ne lui avait pas été permis d'emmener, avaient été attaqués de la peste, il se présenta aux portes de Nemours, demandant en grâce qu'on l'y laissât rentrer, et offrant de se dévouer au traitement des pestiférés, pourvu qu'il pût en même temps donner ses soins à sa famille. On lui répondit qu'on aimerait mieux que mille pestes entrassent dans la ville que lui. Sa femme et ses enfants moururent ainsi sans secours.

TOURNAY (JEAN DE), dit LA TOUR, pasteur à Chinon, victime de la réaction catholique en 1562. Trente-cinq ans auparavant, Tournay, qui était alors plus que septuagénaire, avait commencé à prêcher les doctrines de la

Réforme à Alençon, en habit de moine augustin, et bientôt après, jetant le froc aux orties, il s'était retiré en Suisse, « où il avait exercé le ministère avec grande réputation de doctrine et de zèle ès terres des seigneurs de Berne. » Depuis trois ans environ, il avait été envoyé à Chinon, et il avait été un des douze députés des églises au Colloque de Poissy. Voilà tout ce que l'on sait de sa vie. Pris par les Catholiques à la déroute de Vendeuvre (*Voy.* I, p. 29) et conduit devant Montpezat, il fut remis par celui-ci entre les mains du bourreau, avec ordre de le conduire *au quartier*. Ils se mirent en route la nuit même, sans que le vieillard se doutât de la qualité de son compagnon de route; il ne l'apprit que lorsque, arrivés sur les bords du Clain, il le vit faire les préparatifs de son supplice. Un instant après, il disparut dans la rivière.

TOURNEMINE (PIERRE DE), baron de Campsillon, parent d'*Andelot* par alliance, embrassa la religion protestante à l'époque du voyage de ce puissant seigneur en Bretagne. En 1559, il fit bénir par *Du Gravier* le mariage qu'il contracta, en secondes noces, avec *Marie de Camacle*, appelée par Crevain, *Marie de Kermarée*. Ses enfants furent : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° SAMUEL, sieur de Belle-Joye; — 3° GÉDÉON, sieur de La Lutarderie, né en 1565, mort célibataire; — 4° PIERRE, sieur de Belle-Joye, qui ne fut point marié; — 5° PAUL, sieur de Campsillon, baptisé par *Louveau* en 1570. En 1612, ce dernier habitait Paris, où il fut parrain de *Paul Fleureau*, fils de *Philippe Fleureau*, officier d'artillerie, et de *Gabrielle de Lugray* (Reg. de Charent.) et où il mourut en 1641, sans laisser d'enfants, quoiqu'il eût été marié deux fois, la première avec *Jeanne de Pierre-Buffière*, la seconde avec *Judith Arnaud*, qui ne lui survécut qu'un an (*Ibid.*); — 6° DANIEL, baptisé en 1571 par *Perruquet*, mort sans postérité; — 7° ABRAHAM, baptisé par *Guillaume Bonhomme*, dit *Du Val*, au mois de fév. 1573, dans l'île de Guernesey, où son père et sa mère s'étaient réfugiés; — 8° ISAAC, qui naquit aussi dans l'île de Guernesey, ses parents n'étant rentrés en France qu'à la fin de 1575, et qui fut présenté au baptême par *Montgommery*; il mourut sans laisser d'enfants; — 9° ESTHER, baptisée, en 1560, par *Pierre Le Gendre* dit *Du Fossé*, ministre à Rennes; — 10° ELISABETH; — 11° MARIE, femme de *François d'Assy*, qu'elle rendit père de *Jeanne d'Assy*, mariée à *Olivier de Saint-Gilles*, à qui elle donna deux filles, *Esther* et *Jeanne de Saint-Gilles*.

Pierre de Tournemine mourut en 1582. Son fils aîné, François, épousa, en 1584, *Catherine Du Verger*, fille du sieur de Saint-Denac, dont il n'eut qu'une fille, FRANÇOISE, mariée à *François de La Tousche*, sieur de Chillac. Resté veuf, il se remaria avec *Odette Gaillard* qui lui donna encore trois fils : 1° RENÉ, baron de Campsillon; — 2° FRANÇOIS; — 3° RAOUL, baron de La Hunaudaye, qui mourut en 1614, la même année que son père.

Nos renseignements sur cette branche protestante de la famille de Tournemine ne s'étendent pas plus loin. Ajoutons encore que *Julien de Tournemine*, le gendre d'*Andelot*, était frère de Pierre.

TOURNES (JEAN DE), un des plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, était originaire de Noyon en Picardie. Après avoir travaillé quelque temps chez Gryphius à Lyon, il obtint, vers 1540, l'autorisation d'établir une imprimerie pour son propre compte; mais il ne commença à imprimer sous son nom que quatre ans plus tard. Il avait pour symbole deux serpents enlacés avec cette devise : Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris. Ses éditions, et elles sont nombreuses, se font remarquer par la beauté et la netteté des caractères comme par l'exactitude et la correction du texte. On peut citer, au nombre des plus belles, le Petrarca (1550, in-16), le Dante (1547, in-12), le Vitruve commenté par Philander (1552, in-4°), les

Marguerites de la Marguerite des princesses (1547, in-8°). Il joignit à plusieurs des préfaces ou des épîtres dédicatoires en très-bon latin. On ne sait pas précisément quand il se convertit, mais il est certain qu'il mourut protestant, non pas en 1550, comme le dit l'auteur des Lyonnais dignes de mémoire, mais en 1564. Ses talents lui avaient obtenu le titre d'imprimeur du roi à Lyon. Son fils, Jean II, né en 1539, continua à exercer la profession de libraire-imprimeur à Lyon jusqu'en 1585. Il n'égala peut-être pas son père dans l'art de l'imprimerie; mais il avait l'esprit orné de plus de connaissances. Le 10 nov. 1585, il obtint la permission d'établir à Genève une imprimerie, bien qu'il ne fût pas bourgeois, titre qui ne lui fut accordé que le 19 avril 1596. En 1604, il fut élu membre du conseil des CC, et mourut en 1615, laissant trois enfants de sa femme *Sara de La Chana*, savoir: 1° Jean, dont nous parlerons plus bas;—2° Anne, femme de *Daniel Chabry*;—3° Marie, épouse d'Abel de La Roche, professeur de philosophie.

Jean de Tournes, en latin *Tornæsius*, a écrit, selon Sénebier,

I. *Insignium aliquot virorum seu philosophorum icones, cum eorumdem vitâ*, Lugd., 1559, in-8°.

II. *Le capitaine de Jérosme Cataneo, contenant la manière de fortifier les places, assaillir et défendre*, trad. de l'italien, Lyon, 1574, in-4° avec figg.; 1593; Cologny, 1600, in-4°.

III. *Nouvelles de Bandello*, Lyon, 1574, in-8°. — Il n'en a traduit que le dernier volume.

IV. *Ecurie de Mario Pavari*, trad. de l'italien, Lyon, 1581, in-fol.

V. *Chronique de Savoie, continuée jusqu'en 1601 par J. de Tournes*, Cologny, 1602, in-fol.

Il a aussi paru sous son nom des Notes sur Pétrone; mais elles sont de *Lebey-de-Batilly*, qui voulut garder l'anonyme, comme *Boissard* nous l'apprend dans ses Icones.

On ne sait rien de la vie de Jean III, si ce n'est qu'il entra dans le CC en 1624, et qu'en 1636, il fut nommé imprimeur de la république et de l'académie. Il mourut le 24 avril 1669, à l'âge de 77 ans. Sa première femme, *Marie Crespin*, ne lui donna qu'un fils, nommé Jean-Antoine, du CC en 1658, mort sans postérité en 1682. Resté veuf, Jean de Tournes se remaria avec *Anne Dansse*, dont il eut quatre enfants: Samuel, qui suit; Marie, femme de *Jacques Du Theil*; Jacques, dont la destinée nous est inconnue; Jean, dont nous parlerons plus bas.

I. Samuel de Tournes qui continua, avec son frère aîné, à diriger l'imprimerie de Genève, ne soutint pas la réputation de ses aïeux. Nommé membre du CC en 1660, il mourut en 1695, ayant eu trois enfants de sa femme *Jeanne de La Maisonneuve*, savoir: 1° Gabriel, qui suit; — 2° Samuel, du CC en 1698;—3° Anne, femme du ministre Jean Sartoris, d'une famille originaire du Piémont. Entré dans le CC en 1684, Gabriel de Tournes devint auditeur en 1706 et mourut en 1727. Sa première femme *Sara Tronchin-Le Fort* ne lui ayant pas donné d'enfants, il se remaria avec *Marie de La Rive-Buisson*, dont il eut: 1° Jean-Jacques, qui suit; — 2° Jacques, qui suivra; — 3° Jeanne, femme de Marc-Conrad Buisson; — 4° Catherine;—5° Jeanne-Louise, épouse de *G.-P. Cramer*.

1° Jean-Jacques de Tournes entra dans le CC en 1724. Deux ans plus tard, il fit, avec son frère, l'acquisition d'un fonds de librairie qui était à vendre à Lyon, et, ayant obtenu, en 1727, la permission qui leur était nécessaire, ils ouvrirent dans cette ville une succursale de leur maison de Genève. Leur principal commerce, consistant en ouvrages religieux, se faisait avec l'Espagne et l'Italie. L'abolition de l'ordre de Loyola porta un coup fatal à leur industrie. Leurs fils prirent le parti de vendre leur fonds et d'abandonner l'imprimerie et la librairie. Jean-Jacques de Tournes, qui fut nommé auditeur en 1737, avait épousé, en 1726, *Loui-*

se *Le Fort-Perréal*. Ses enfants furent : 1° SAMUEL, du CC en 1764, marié, en 1768, avec *Jeanne-Marie Cannac*, qui ne lui donna qu'une fille ; — 2° JEAN-LOUIS, qui n'eut non plus qu'une fille de son union avec *Sara Lullin-Gallatin* ; — 3° LOUISE-MARGUERITE, femme de Pierre Aubert ; — 4° MADELAINE, mariée à *Gédéon Mallet*.

2° Jacques de Tournes, du CC en 1728, épousa *Catherine Chabert* et en eut : 1° DONAT-LOUIS, marié à *Elisabeth-Susanne Sellon-Chabert*, qui le rendit père de JEAN-FRANÇOIS, né en 1761 et mort sans enfants, et de SUSANNE-JEANNE ; — 2° JEAN-JACQUES, du CC en 1770, conseiller en 1777, syndic en 1787, à qui sa femme *Elisabeth-Henriette Sellon*, fille de *Jean-François Sellon*, sieur d'Allaman, et de *Susanne Chabert*, ne donna que des filles, dont l'une prit alliance dans la famille *Trembley* ; — 3° JEAN, allié à *Judith Rilliet-Diodati*, dont il n'eut point d'enfants mâles.

II. Né vers 1634, Jean de Tournes étudia la théologie et fut appelé, à l'âge d'environ 26 ans, à desservir l'église du Pouzin. Comme il était étranger, il demanda au roi, ainsi que son collègue *Dutoit*, la permission d'exercer en France son ministère ; elle lui fut accordée, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de le destituer en 1670 (*Arch. gén.* TT. 259). De Tournes retourna à Genève. Deux ans après environ, l'église française de Bâle le demanda pour pasteur. Il fit son sermon d'entrée le 2 juillet 1672. Au mois d'août 1681, on lui adjoignit, pour l'aider dans l'accomplissement de ses fonctions, *Louis Du Plessis*, ancien moine converti (*Voy.* III, p. 143), que ses mauvaises mœurs firent chasser de la ville au mois d'octobre 1682, et qui fut remplacé par *Jean-Louis Magnet*, de Condorcet. Celui-ci, étant mort le 7 sept. 1691, eut pour successeurs *Pierre de Verchand*, natif de Montpellier et ministre à Heiltz-le-Maurupt avant la révocation, qui s'était réfugié à Bâle avec sa femme, *Susanne Vernier*, et qui mourut le 4 avril 1693 ; puis *Isaac Jaquelot*, de Vitry, ancien pasteur de l'église de Nettancourt (1). En 1697, de Tournes, de plus en plus affaibli par l'âge, dut prendre un vicaire, qui fut *Paul Reboulet*, et, deux ans plus tard, il donna sa démission ; cependant il prolongea ses jours jusqu'au 11 nov. 1713. Les Registres de l'église française de Bâle nous ont fait connaître les noms de onze de ses enfants : 1° ANNE-LOUISE, baptisée le 31 mai 1674 ; — 2° SUSANNE-MARIE, le 4 nov. 1675 ; — 3° JACQUES-EMMANUEL et 4° ANNE-SUSANNE, jumeaux, le 6 mai 1677 ; — 5° ANNE-MADELAINE, le 8 mai 1679 ; — 6° LOUISE-ISABEAU, le 28 oct. 1680 ; — 7° FRÉDÉRIC-HENRI, le 29 déc. 1681 ; — 8° JUDITH-MARGUERITE, le 7 fév. 1684 ; — 9° ALEXANDRINE-ELISABETH, le 31 oct. 1686 ; — 10° ESTHER-MARIE, le 30 déc. 1688 ; — 11° JEAN-ISAAC, le 9 oct. 1692.

TOURNIER (ETIENNE), négociant d'Orange, incarcéré pour crime d'assemblée. Le 8 mars 1768, les Réformés d'Orange, au nombre de 80, étaient réunis dans une grotte qui leur servait de temple. En l'absence d'un pasteur, ils s'édifiaient entre eux par la lecture de l'Ecriture sainte et d'un sermon de *Saurin*, et par le chant des psaumes. Tout à coup une troupe armée envahit la

(1) Quelque singulier que le fait paraisse, il y avait en Champagne, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, deux ministres nommés Isaac Jaquelot, tous deux natifs de Vassy ; les recherches que nous avons faites dans les Archives de l'église française de Bâle, ne laissent pas le moindre doute à cet égard. Nous nous sommes donc trompé en supposant (*Voy.* VI, p. 37) que l'ancien ministre de Vassy avait été placé à Bâle. Son homonyme, qui avait desservi en France l'église de Nettancourt, et qui fut adjoint à de Tournes, vivait encore en 1718. Il fut marié deux fois. Sa première femme, *Jeanne Heat*, lui donna sept enfants : 1° JEAN-ULRIC, bapt. le 24 oct. 1626 ; — 2° JEANNE-GERTRUDE, le 23 sept. 1688 ; — 3° EMMANUEL, le 16 fév. 1690 ; — 4° JEANNE-MARGUERITE, le 19 juill. 1691 ; — 5° NICOLAS-BONIFACE, le 17 juin 1694 ; — 6° CATHERINE-ESTHER, le 12 déc. 1695 ; — 7° MARIE-ANNE, le 5 oct. 1699. La seconde, *Jeanne Dumas*, de St-Etienne dans les Cevennes, qu'il épousa en 1715, lui donna encore : 8° JEANNE-LOUISE, bapt. le 25 août 1716, et 9° JEAN-ISAAC, le 13 nov. 1718.

grotte; sommation leur est faite de se disperser, les soldats les couchent en joue, mais calmes et intrépides, les Protestants continuent leurs exercices religieux, comme si aucun danger ne les menaçait. On ne sait comment se serait terminée cette scène émouvante, si Etienne Tournier et trois autres chefs de famille, *Paul Bertin*, propriétaire, *Pierre Jourdain*, négociant, et *Louis Guillaume*, cultivateur, ne s'étaient livrés eux-mêmes aux soldats, à condition que le reste de l'assemblée se retirerait sans obstacle. L'officier, qui commandait la troupe, touché de leur dévouement, leur insinua de s'évader, en leur promettant de favoriser leur fuite; mais Tournier le remercia de son humanité. Ils furent donc conduits tous les quatre dans les prisons de la ville, où ils passèrent deux mois, au bout desquels un arrêt du Conseil les rendit à la liberté.

TOUROT (Nicolas), en latin Taurellus (1), seul nom sous lequel il est connu, médecin et philosophe, naquit à Montbéliard, le 26 nov. 1547. Son père, *Jean Tourot*, était greffier de la mairie, et en 1557, il fut choisi pour un des neuf bourgeois jurés. La mairie, dont l'établissement remontait en 1514, « tenait la justice » de la ville. Le corps des neuf bourgeois jurés, produit de l'élection à deux degrés, jugeait en première instance, tant au civil qu'au criminel, sous la présidence du maire. Le jeune Tourot se fit remarquer par ses heureuses dispositions au gymnase de sa ville natale, et on le jugea digne de participer à la dotation que le comte Georges avait faite (4 avril 1557) au séminaire de Tubingue pour l'entretien de 10 jeunes gens qui se destineraient à la théologie, dont 6 nés dans le comté de Montbéliard et 4 dans les seigneuries d'Horbourg et de Riquewihr. Tourot fut admis au séminaire en avril 1560, et y passa six années. Pendant son séjour, le duc Christophe lui accorda, à plusieurs reprises, un supplément de pension. Jean Neander rend à Tourot ce témoignage, qu'il fit paraître avant l'âge les qualités d'un homme mûr, *animum et curam virilem gessit*, tellement que le poëte a pu dire de lui :

> Ingenium cœleste suis velocius annis
> Surgit, et ingratæ fert malè damna moræ.

En 1565, Tourot obtint le grade de maître-ès-arts. Parmi ses professeurs, il s'était plus particulièrement attaché à Jacques Schegkius; c'est sans doute d'après les conseils de ce célèbre philosophe et médecin qu'il renonça à la théologie. Il se rendit à Bâle, en 1566, pour y faire des études en médecine, et, dès le 21 nov. 1570, il se présenta aux épreuves du doctorat. Deux membres du magistrat de Montbéliard furent députés pour assister à sa réception et lui remettre l'*étrenne* de la ville. Les biographes ne nous apprennent pas où il passa les huit années qui s'écoulèrent jusqu'à sa nomination, en 1579, à une chaire d'éloquence à l'académie de Bâle (1). L'année suivante, le 31 mai 1580, il fut promu à la chaire de morale, en remplacement de Théod. Zwinger. Mais, avant qu'il eût pris possession de cette chaire, il fut appelé à l'université d'Altorf comme professeur de physique et de médecine. Cette dernière place lui agréant davantage, il l'accepta et se rendit à son poste dès le 8 oct. 1580. Il remplit cette chaire pendant 25 ans. Il mourut, le 28 sept. 1606, d'une affection épidémique. On raconte qu'une de ses domestiques ayant été atteinte du mal, son premier mouvement fut de s'enfuir pour éviter la contagion; mais bientôt il eut honte de sa lâcheté, et il revint courageu-

(1) Nous croyons que M. *Duvernoy* (Ephémérides du comté de Montbéliard) se trompe lorsqu'il interprète ce nom par celui de *Thourelot*. Le mot Tourot (dans le patois du pays, *toiró* ou *tourd* est le simple) exprime déjà un diminutif. Un fait qui vient à l'appui de notre opinion, c'est qu'il existe encore à Montbéliard une famille du nom de Tourot. Néanmoins, nous devons reconnaître que l'autorité de M. Duvernoy est d'un très-grand poids dans la question.

(1) D'après M. Dézeimeris, qui le nomme Taurelli, il aurait enseigné la médecine à Bâle, puis à Strasbourg, avant d'être appelé à remplir la chaire de morale [c'est-à-dire d'éloquence] dans cette première ville.

sement subir son sort. Tourot fut marié deux fois. Il épousa en premières noces *Catherine Æschenberger* (1), qui lui donna 13 enfants, dont 8 (deux à Bâle et six à Altorf) moururent en bas âge. *J.-J. Boissard* célébra ce mariage dans une Elégie ; il disait à son ami :

Sponse, decus Montis Belgardi, o quanta manent te
Gaudia ! quàm claró sidere cuncta fluunt !

Ceux de ses enfants qui lui survécurent sont Jean-Jacques et Nicolas-Frédéric; plus trois filles, dont Marie-Salomé qui épousa, en 1622, Etienne Decker, marchand de Nuremberg. Tourot ayant perdu sa première femme en 1598, se remaria, en 1599, avec *Ursule Haller-de-Hallerstein*, fille de Martin Haller, membre du magistrat de Nuremberg ; il n'eut pas d'enfants de ce second mariage. On lit dans l'Athenæ Rauricæ cette appréciation de notre médecin-philosophe : « Son érudition étoit solide. Il étoit doué d'un esprit vaste et très-actif, ce qui fit dire de lui à un poëte de son temps [lors de sa réception au doctorat] : *Corpore taurellus, taurus at ingenio.* Il ne négligea pas l'étude des belles-lettres ; il fit voir, surtout dans ses *Emblemata physico-æthica*, combien elles lui étaient familières. Dans la philosophie, il prit surtout pour guide Aristote, et en médecine Galien, mais toutefois sans jamais jurer par la parole de ces maîtres avant de s'être rendu compte de leurs raisons et d'en avoir reconnu la justesse... Cette indépendance de jugement déplut à quelques-uns qui l'accusèrent de ne croire à rien et d'être *pire qu'un Turc*. Bien plus, les théologiens de Heidelberg... le dénoncèrent comme un médecin athée. Mais les apologistes ne lui manquèrent pas non plus, et parmi eux se signala au premier rang Gisbert Voët. Quant à lui, il plaida admirablement sa cause dans ses écrits. Comment accuser d'athéisme l'homme qui écrivait dans sa Méthode du prognostic : Me sibi totum Christus vendicat; nec Aristoteli quidquam attribuetur, nisi quod Christus ipse concesserit, nec si quid obtulerit Aristoteles, id protinus excipiam, nisi quod fuerit Christo acceptissimum. » Le Dictionnaire des sciences philosophiques résume ainsi la doctrine de notre philosophe : « Taurellus est un des esprits les plus ardents et les plus libres de cette époque de liberté et d'enthousiasme qu'on appelle la Renaissance. Chez les uns, il passait pour un socinien ; chez les autres, pour un athée. Il n'était qu'un ennemi de la routine et de la philosophie d'Aristote, telle qu'on la comprenait jusqu'alors, entourée d'une sorte de consécration religieuse tant dans les écoles protestantes que dans les écoles catholiques. Il se demandait comment l'éternité du monde enseignée par le philosophe de Stagire pouvait se concilier avec le dogme biblique de la création. Il ne pouvait comprendre que ce qu'on regardait comme vrai en philosophie, pût être faux en théologie, et réciproquement. Il ne reconnaissait, au contraire, qu'une seule vérité, se manifestant à la fois par la raison et par la révélation, par la philosophie et par la théologie. Ces deux sciences, selon lui, loin de se contredire, devaient donc se prêter un mutuel appui. Mais quel est l'objet propre de chacune de ces deux sciences, et quelles sont les limites qui les séparent? Tel est le problème qu'il faut résoudre pour réussir dans cette conciliation. » C'est à quoi s'applique Tourot. « La théologie diffère complétement de la philosophie par son principe et son but. Le principe de la philosophie est le raisonnement, la démonstration ; le principe de la théologie, c'est l'autorité ou la foi. La philosophie a pour but la science, c'est-à-dire la simple connaissance de la puissance de Dieu et de ses autres attributs. La théologie

(1) Elle était fille d'Israël Æschenberger, de Bâle, et d'Anne Keller. Cette dernière épousa en secondes noces le médecin de Colmar *J.-J. Wecker*, et acquit quelque réputation par la publication d'un petit livre sur l'art culinaire, destiné surtout aux malades, lequel eut plusieurs éditions. Après la mort de son second mari, elle vécut auprès de sa fille, Catherine, jusqu'à sa mort arrivée en 1596.

est la révélation de sa volonté. Entre deux puissances aussi différentes, il n'y a aucune contradiction possible, l'une s'adressant à notre entendement, l'autre à notre liberté. » — « Fidèle à ces principes, Taurellus ne nous présente guère, dans la suite de ses ouvrages, qu'une démonstration philosophique des principaux dogmes du Christianisme et une réfutation des doctrines d'Aristote qui leur sont contraires. Il va sans dire qu'il fut aussi peu goûté des théologiens que des philosophes. » Ces questions, malheureusement insolubles, nous divisent encore aujourd'hui et elles diviseront bien des générations après nous.

On doit à Tourot les ouvrages suivants :

I. *Philosophiæ triumphus, hoc est, Metaphysica philosophandi methodus*, Basil., 1573, in-8°; Arnh., 1617, in-8°.

II. *Medicæ prædictionis methodus, hoc est, recta brevisque ratio ægris præterita, præsentia, futuraque prædicendi, morbos scilicet, morborumque causas, mortem, sanitatem, recidivum, aliaque symptomata*, Francof., 1581, in-8°; in-4°, d'après Lipenius.

III. *Theses medicæ de partibus humani corporis*, 1583, in-4°.

IV. *Annotationes in quosdam libros Arnoldi de Villanova*, dans une édit. des Œuvres de ce médecin, Basil., 1588, in-fol.

V. *De mutatione rerum naturalium Theses physicæ*, 1585, in-4°.

VI. *De cordis naturâ et viribus Theses medicæ*, 1585, in-4°; Norimb, 1586, d'après Lipenius.

VII. *Libellus de vitâ et morte*, Norimb., 1586, in-8°.

VIII. *De ventriculi naturâ et viribus Theses medicæ*, Norimb., 1587, in-4°.

IX. *De putrefactione Theses physicæ*, 1591, in-4°.

X. *Idea doctrinæ peripateticæ de animâ et variis ejus facultatibus atque operationibus*, 1591, in-4°.

XI. *De naturalibus facultatibus corporis humani Theses*, 1594, in-4°.

XII. *Emblemata physico-ethica, hoc est, naturæ morum moderatricis picta præcepta, vario conscripta carmine*, Norimb., 1595, in-8°; 2e édit., augm. de *Carmina funebria* en l'honneur de quelques hommes illustres, Ibid. 1602 (1617, in-8°, d'après Draudius).

XIII. *Synopsis metaphysicæ Aristotelis, ad normam Christianæ religionis explicatæ, emendatæ et completæ*, Hanov., 1596, in-8°; recusa cum annott. à J. W. Feuerlino, et Ejusd. Diss. apologetica pro Nicol. Taurello, Norimb., 1734, in-4° (1754, selon d'autres).

XIV. *Theses de ornatu animæ*, 1596, in-4°.—Ne serait-ce pas les *Theses de ortu maniæ*, Alt., 1596, 4°, que cite M. Dézeimeris?

XV. *Alpes cæsæ, hoc est, Andr. Cæsalpini Itali monstrosa et superba dogmata discussa et excussa*, Francof., 1597, in-8°.— Réfutation des Quæstiones peripateticæ (Venit. 1596, in-4°) d'André Césalpin.

XVI. *De infiniti continui sectione*, Francof., 1597, in-8°.

XVII. *Theoremata de causis rei naturalis*, 1598, in-4°.

XVIII. Κοσμολογία, *hoc est, physicarum et metaphysicarum discussionum de Mundo libri II, adversus Franc. Piccolomineum aliosque peripateticos*, Amberg., 1603, in-8°.

XIX. Οὐρανολογία, *hoc est, physicarum et metaphysicarum discussionum de Cœlo libri II, adversus F. Piccolomineum et alios peripateticos*, Amb. 1603, in-8°. — Ces deux derniers ouvrages ont été réunis dans une nouv. édition publiée à Amberg, 1611, in-8°, par les soins d'un collègue de Tourot, nommé Ricart, qui y joignit quelques fragments d'un ouvrage laissé inachevé par notre philosophe.

XX. *De rerum æternitate, metaphysices universalis partes IV, in quibus placita Aristotelis, Vallesii, Piccolominei, Cæsalpini, societatis Conimbricensis, aliorumque discutiuntur, examinantur atque refutantur*, Marb., 1604, in-8°.

XXI. *Theses philosophicæ de ortu rationalis animæ*, Norimb., 1604, in-8°,

XXII. *Disputatio physica et metaphysica de loco*, Norimb., 1606.

XXIII. *Epistolæ quædam ad Sig. Schnizerum*, dans le Cista medica de Hornung, Nuremb., 1625, in-4°.

XXIV. Ἀνέκδοτα: *Physiologia medica*.

XXV. *Commentaria in Hippocratis libr. de naturâ hominis*.

XXVI. *De Terræ motu*.

TOURTOULON (Jacques de), sieur de Banières, grand veneur du duc de Vendomois, professait certainement la religion réformée, lorsqu'il fut nommé, au mois de juin 1562, capitaine de 300 hommes par *Antoine de Crussol*. Il testa en 1574. De son mariage avec *Thorenne de La Fare* naquirent une fille, Anne, et deux fils, Pierre et Gilles-Thomas-Jacques. Pierre épousa, en 1577, *Marguerite de Villate*, fille de *Figol de Villate*, sieur de Vallongue. Il en eut : 1° Jacques, qui continua la descendance ; — 2° Jean, tige de la branche de Valobscure ; — 3° Antoine ; — 4° Théodore ; — 5° Pierre, auteur de la branche de Serres ; — 6° Susanne ; — 7° Jeanne, femme de *Jean Savin*.

I. Branche de Banières. Jacques de Tourtoulon, qui assista, en 1628, à l'assemblée d'Alais (*Voy.* VIII, p. 491), testa en 1650. Il avait épousé, en 1608, *Claire de Valobscure*, fille de *Jean de Valobscure* ou *Valescure*, qui lui donna sept enfants : 1° Jean-Jacques, en qui s'éteignit cette branche dans la ligne masculine ; — 2° Hercule, sieur de La Bécède ; — 3° Antoine, sieur de Marquerès ; — 4° Pierre, sieur des Vanels ; — 5° Susanne ; — 6° Claire ; — 7° Louise, mariée à *Serière*, sieur de La Sagne, dont la famille a grossi le Refuge (*Arch. gén.* Tt. 236).

II. Branche de Valobscure. Jean de Tourtoulon, sieur de Serres et de Valobscure du chef de sa femme, porta avec distinction les armes pour la Cause dans les dernières guerres de religion, où il se signala, sous le nom du capitaine *Valescure*, au siége de Vallon, en 1621 (*Voy.* I, p. 195). Rohan, qui avait une grande confiance en lui, le chargea, en 1628, de la défense de Gallargues ; mais sa conduite ne répondit pas à ce que l'on attendait de son courage (*Voy.* VIII, p. 492). Il testa, en 1629, ayant eu cinq enfants de son mariage (1618) avec *Jeanne de Valobscure*, héritière de *Pierre de Valobscure* ou *Valescure*, et de *Dauphine de Vabres*, savoir : 1° François, qui suit ; — 2° Jean, sieur des Abrits, baptisé le 22 sept. 1629, qui suivit la carrière des armes ; — 3° Claire, femme de *Jean de Falguerolles* ; — 4° Dauphine ; — 5° Louise.

François, sieur de Valobscure, capitaine au régiment de Beaufort, servit en Catalogne en 1647. Sept ans plus tard, il épousa *Antoinette de Beringuier*, fille de *Thomas de Béringuier*, sieur de Barbuts, et de *Bernardine de Saurin*, dont il eut Jean, Adolphine, Claire et Jeanne. Protestant zélé, il fut envoyé aux galères en 1689, comme coupable sans doute du crime d'assemblée. Son fils Jean, sieur de Valobscure, baptisé le 2 oct. 1665, passa, à la révocation, dans les pays étrangers ; mais il rentra plus tard en France et abjura.

III. Branche de Serres. Pierre de Tourtoulon, sieur de La Coste, testa en 1646. Sa femme, *Jeanne de Leuse*, qu'il avait épousée en 1625, lui donna trois fils : 1° Jean, sieur de Serres, qui se maria, en 1650, avec *Jeanne d'Assas* et en eut Jean-Jacques, sieur de Serres, officier de cavalerie, converti à la révocation, ainsi que sa femme *Jeanne de Savin* ; — 2° Antoine, sieur de Delmas, marié à *Marie Faucher*, de Nismes, et père de Jean-Jacques, capitaine d'infanterie, qui abjura ; — 3° Michel, sieur des Plantiers, dont les enfants furent élevés dans le catholicisme.

Une famille nismoise, du nom de Valescure, resta fidèle à la foi protestante. En 1722 mourut à Cassel, à l'âge de 46 ans, *Durand Valescure*, ancien de l'église française.

TOUSSAINT, famille originaire de la Lorraine, qui a donné à l'Eglise protestante trois générations de pasteurs aussi distingués par leur piété que par leurs talents.

Fils de Richard Toussaint, de Saint-

Laurent, près de Jametz, et d'une demoiselle de Cheury, *Pierre* Toussaint, en latin Tossanus, le premier de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles, naquit en 1499. Charmé de ses heureuses dispositions, son oncle, Nicolas Toussaint, primicier de l'église de Metz, se chargea de son éducation, et l'envoya étudier à Cologne, à Bâle, à Paris, à Rome. Protégé par Erasme, qui écrivait au savant Budé en le lui recommandant chaudement : « Hic Petrus Tossanus juvenis est honesto loco natus, indole felici, et ingenio perquam liberali, summæque spei, » et ami de *Le Fèvre-d'Etaples*, il puisa, pendant son séjour à Paris, le goût d'une religion plus pure dans le commerce de ces grands hommes ; mais comme ses maîtres, il dissimula d'abord prudemment ses opinions. A son retour à Metz, il n'hésita même pas à accepter un canonicat de la main du cardinal Jean de Lorraine. Peut-être espérait-il le triomphe de la Réforme par des voies pacifiques ; s'il se livrait à ces douces illusions, le supplice de *Jean Le Clerc* et de *Jean-Châtelain* ne tarda pas à les dissiper. La mort de ces deux martyrs fut le signal d'une persécution qui força beaucoup de sectateurs de Luther à chercher leur salut dans la fuite, entre autres le chevalier d'*Esch*, grand ami du primicier. Tremblant pour les jours de son fils, qui s'était fortement compromis par ses prônes, la veuve de Richard Toussaint supplia le jeune chanoine de s'éloigner, et le primicier joignit ses ordres aux instances de sa belle-sœur. Toussaint retourna donc à Bâle, en 1524, et se logea chez OEcolampade. Lorsque sa mère l'apprit, ses alarmes redoublèrent ; elle s'empressa de lui écrire pour le rappeler à Metz, en le menaçant de sa malédiction, s'il tardait à obéir ; mais tout ce qu'il put se résoudre à faire pour la tranquilliser fut de quitter la maison du réformateur bâlois pour se mettre en pension chez un prêtre, que sa profonde ignorance avait préservé jusque-là du poison des idées nouvelles. Il paraît qu'en passant par Bâle, à son retour de Montbéliard, Farel le prit avec lui et qu'ils allèrent tous deux à Metz, au mois de juillet 1525 ; mais leur tentative d'évangélisation dans cette ville échoua contre les mesures rigoureuses adoptées par les magistrats, et ils durent s'enfuir à Strasbourg pour échapper à la mort. Quelques mois après, au commencement de 1526, Toussaint dont le courage grandissait avec le danger et qui sentait en lui un ardent désir de combattre le combat du Seigneur, essaya de rentrer en France. Trahi, à son arrivée à Metz, par un de ses meilleurs amis, l'abbé de Saint-Antoine, il fut jeté dans une prison dont il ne sortit qu'après de longues et cruelles souffrances. Après avoir joui quelque temps dans le château de Malesherbes d'un repos nécessaire à sa santé fortement altérée, il partit pour Paris en passant par Blois, où se trouvait la reine *Marguerite* avec qui il eut de fréquents entretiens ; mais la protection de la princesse ne fut pas assez puissante pour le mettre à l'abri des persécutions du parlement de Paris, qui le fit arrêter comme suspect et ne le relâcha pas sans difficulté.

Toute cette partie de la vie de Toussaint est fort obscure, fort embrouillée. Il paraît que, quand il fut emprisonné, il achevait ses études au collége du cardinal Lemoine, et qu'il dut la liberté à l'intervention de la duchesse d'Alençon, « qui le rendit aux lettres et à la méditation des Livres saints. » Plus tard, en 1528, dit-on, c'est-à-dire après son mariage, cette princesse le choisit pour un de ses aumôniers. Les renseignements ne deviennent plus abondants et plus précis qu'à partir de 1535, après une nouvelle lacune de sept années. A cette date, Toussaint était retourné à Bâle. C'est de là que le comte *Georges de Würtemberg* l'appela à Montbéliard, pour qu'il continuât et consolidât l'œuvre de *Farel*.

Toussaint était alors dans sa trente-sixième année. C'était un homme d'un esprit éclairé et libéral, ennemi des

disputes théologiques et cependant plein de zèle, de foi et de piété. Il était donc propre à rendre de grands services dans la place de surintendant des églises du comté de Montbéliard, qui lui fut confiée en 1539. Un mémoire qu'il rédigea vers ce temps, dans le but d'exposer ses idées sur *Les choses qui seraient nécessaires à une bonne et sainte réformation*, contient des vues très-saines à côté d'autres où l'on retrouve le rigorisme calviniste dans ses prétentions les plus exagérées. Après l'abolition de la messe par un mandat du comte Georges publié le 17 nov. 1538, Toussaint s'occupa avec une infatigable activité de l'organisation des églises qui furent pourvues de pasteurs venus de France, de Savoie, de Suisse; mais le triomphe de la Réforme n'était point encore assuré dans le pays, que déjà la prétention élevée par le jeune duc *Christophe*, de soumettre les pasteurs du comté à l'ordonnance ecclésiastique du Würtemberg, vint semer la discorde au milieu des nouvelles églises. La sagesse du duc *Ulric* apaisa cette triste querelle, et Toussaint, qui s'était retiré à Bâle, consentit à reprendre ses fonctions, le 1er janv. 1546. Il les exerça avec zèle jusqu'au mois de sept. 1548, c'est-à-dire jusqu'à la publication de l'Intérim, qui remit les prêtres catholiques en possession de leurs bénéfices et de leurs églises. Toussaint, qui seul avait été excepté de la mesure prise contre les ministres, ne voulut point s'exposer au soupçon d'apostasie. Il se disposait donc à quitter le pays avec ses collègues, malgré les vives instances du duc Christophe, lorsqu'une lettre de *Bucer*, appuyée par une autre de *Calvin*, lui fit changer de résolution, et le décida à rester à son poste. Dans son Histoire de la réforme en Alsace, M. Röhrich prétend qu'il reprit ses fonctions, mais sous le titre de catéchiste. Le Précis de la Réformation dans le comté de Montbéliard nous apprend, en effet, que six catéchistes furent institués, le 23 mars 1549, pour les besoins religieux des Protestants du comté; mais nous ne voyons pas figurer Toussaint parmi eux. Au reste, cet état de choses dura peu; le traité de Passau permit bientôt au duc Christophe de faire disparaître dans le comté jusqu'aux dernières traces de l'Intérim.

La rude leçon qu'ils venaient de recevoir ne rendit pas les Protestants plus sages. A peine les églises commençaient-elles à respirer, que les théologiens renouvelèrent leurs disputes avec plus d'emportement et d'aigreur que jamais. Toussaint, on doit le dire à son éloge, évita tant qu'il put de s'y mêler. Sa conduite à la fois ferme et prudente maintint la paix religieuse dans le pays jusqu'en 1560, c'est-à-dire jusqu'à la publication de l'Ordonnance ecclésiastique destinée à établir dans les églises du comté une parfaite uniformité liturgique, uniformité désirable, dont Toussaint sentait aussi l'utilité, puisqu'il venait de publier à Bâle, 1559, in-16, une liturgie sous ce titre : *L'ordre que l'on tient en l'église de Montbéliard en instruisant les enfants et en administrant les saints sacremens avec la forme du mariage et des prières.* Mais comme ce règlement modifiait en plusieurs points le culte public, son application rencontra une si forte opposition qu'il fallut en suspendre l'exécution dès 1562. Cette concession rétablit pour très-peu de temps la tranquillité. L'arrivée de nombreux réfugiés français, tous fortement imbus des doctrines calvinistes, auxquelles adhéraient déjà la plupart des pasteurs du comté, apporta dans le pays un nouveau ferment de discorde. D'un côté, les tuteurs du jeune comte *Frédéric* voulaient soumettre toutes les églises à la Confession d'Augsbourg; de l'autre, Toussaint, plusieurs ministres, comme *Matthieu Wattel*, de Guise, *Benoît Pascal*, d'Auvergne, *Renaud Angon*, de Lyon, *Jean Tiersaut*, de Meaux, *Jean Thélusson*, de Lyon, *André Floret*, tout le corps de la magistrature et une partie de la population désiraient maintenir les doctrines helvétiques. Les princes tuteurs recoururent d'abord aux

voies de rigueur; cependant on en revint bientôt à des moyens de conciliation, et Toussaint, qui avait été destitué, le 28 sept. 1571, rentra en fonctions après qu'il eut souscrit, le 12 janv. 1573, la Formule de concorde de Wittenberg (1). Toussaint survécut peu de mois au rétablissement de la tranquillité. Il mourut le 5 oct. 1573, après une courte maladie. Les droits de bourgeoisie lui avaient été accordés gratuitement dès le 21 juin 1559.

Pierre Toussaint avait épousé à Montbéliard, en 1539, *Jeanne Trinquatte* (aliàs *Trinquet*), fille d'un bourgeois de cette ville, et en avait eu : 1° DANIEL, qui suit; — 2° SAMUEL, qui suivra; — 3° PIERRE, receveur des biens de l'ancienne abbaye de Belchamp, tué dans une rixe à Montbéliard; — 4° N., égorgé à la Saint-Barthélemy avec *Jean Thevart*, procureur au parlement de Paris et ancien de l'église, chez qui il logeait.

(1) Une copie de cet acte se conserve à la Bibliothèque nationale (*Collect. Dupuy*, N° 502). Au nombre des cent vingt-deux signataires, nous remarquons : *Ferry Chambert*, procureur général, *H. Wild*, tabellion, *J. Vuillemot*, greffier, *J. Docourt*, conseiller, *J. Bauhin*, médecin, *A. Carray*, maire, *L. Binninger*, secrétaire, *P. Toussaint*, min. à Montbéliard, *A. Floret*, min., et *J. Brulley*, diacre, *Claude Vigneron*, min. à Etupes, *Louis de Bonneville*, min. à Désendans, *Vernier Vessauld*, min. à Abbévillers, *P. de Thoux*, min. à Allenjoie, *Claude Mourel*, min. à Exincourt, *Ogier Barthol*, min. à Sainte-Susanne, *Gédéon Cucuel*, min. à Bavens, *J. Margon*, min. à Valentigney, *J. Valetet*, min. à St-Julien, *J. Chassot*, maître des rôles, *J. Parrot*, *Claude Ponnier*, *Thibaut Duvernoy*, *Claude Bourelier*, *P. Verenet*, *Claude Chastel*, *Claude de Mourier*, *Elizée Parent*, *Léger Grimoult*, min. à Clémont, *Ant. Tiercelet*, min. à Blamont, *J. Thiercel*, min. à Roches, *Fr. Clerget*, min. à Villers, *J. Aubert*, min. à Seloncourt, *Samuel Toussaint*, min. à Vandoncourt, *Ponce Rossel*, maître des rôles à Blamont, *Gerson Held*, bailli au Chastelot, *Simon de Montoille*, procureur, *J. Larchier*, min. à Héricourt, *Claude de Mangnus*, min. à Chagey, *J. de Nouvilles*, min. à Vian, *J. Aranson*, min. à Tremoing, *J. Thevegnon*, min. à St-Maurice, *J. Guyon*, min. à Beutal, *P. Bolot*, min. à Brevillier, *Edmond Langlois*, min. à Etobon, *Firmin Dominique*, min. à Clairegoutte, *N. Thierry*, *Claude Huguenot*, *G. Belorce*, *Thiébaut Curie*, *Gaspard Berger*, *A. Rouillard*, *Jérôme Du Solier*, *Thomas Maistrot*, *P. Flamand*, *André Ordinaire*, etc., etc.

I. Daniel Toussaint, sieur de Beaumont, né à Montbéliard, le 15 juill. 1541, alla continuer à Bâle, en 1555, les études qu'il avait commencées dans sa ville natale. Deux ans après, il se rendit à Tubingue, où il passa environ deux années. Il fut vraisemblablement un des premiers qui profitèrent de la pieuse fondation du comte Georges. Après avoir pris le degré de maître ès-arts, il retourna à Montbéliard, où il s'exerça, pendant six mois, dans la prédication; puis le désir de se perfectionner dans la langue française l'amena à Paris. En 1560, il alla à Orléans, où il se mit à donner des leçons publiques d'hébreu. L'église de cette ville était alors une des plus nombreuses et des plus florissantes du royaume (*Voy*. III, p. 335). Toussaint accepta l'offre qui lui fut faite d'en devenir un des pasteurs, et il entra en fonctions, après avoir reçu l'imposition des mains, au mois de février 1562, quelques jours seulement avant la levée de bouclier du prince de Condé, en sorte que ce fut au milieu des cris de guerre et des horreurs d'un siége, qu'il débuta dans une carrière où il devait rencontrer tant de périls, essuyer tant de fatigues, éprouver tant de chagrins. En 1566, il obtint un congé, dont il profita pour aller voir son père et lui présenter sa jeune et pieuse épouse, *Marie Couet*, fille de *Philibert Couet*, avocat au parlement de Paris, et sœur du ministre *Jacques Couet*, qu'il avait épousée, le 19 mars 1565, à Orléans, où elle s'était réfugiée avec sa mère, *Marie Gohorry* (Des Goris?). A son retour à Orléans, il trouva son église en proie à la terreur; la plus vive fermentation régnait dans la ville, on s'attendait à un massacre général, lorsque l'arrivée de *La Noue*, qui prit possession de la place au nom du prince de Condé, dissipa les alarmes des Protestants. Peu de jours après, Toussaint—est-ce bien de notre pasteur qu'il s'agit?—partit pour Dieppe, d'où les ministres s'étaient enfuis. Il y tint quelques assemblées secrètes, mais bientôt découvert, il fut

arrêté et enfermé dans le château d'Arques, dont il ne serait probablement sorti que pour marcher au supplice, sans la conclusion de la paix « boiteuse et mal assise. » Cette paix remit Orléans au pouvoir du roi, qui y envoya une forte garnison. Ainsi soutenus, les Catholiques se livrèrent envers les Huguenots aux violences les plus odieuses. Toussaint vivait dans des transes continuelles, se demandant, lorsqu'il se rendait au temple, si, en rentrant chez lui, il ne trouverait pas sa femme et ses enfants égorgés. Il n'en continua pas moins, pendant l'espace de cinq mois à s'acquitter courageusement de ses fonctions, à l'exemple de ses collègues, *Antoine Chanorrier*, *Robert Le Maçon*, *Pierre Baron* et *Des Gallars*, « preschant, nous dit-il, en belle assemblée, à la vue des soldats, parmi mille dangers et arquebusades, encore qu'il cheminast comme en l'ombre de la mort et qu'on brulast d'assez bonne heure le temple de la rue d'Illiers, où lors les soldats de la garnison furent touchés en leur cœur, étant sans comparaison plus favorables et gracieux à ceux de l'église réformée que les papistes qui avoient été pendant les guerres par eux assistés et couverts comme dans leur sein en leurs dangers. » Cependant, ajoute le pieux ministre, l'Eglise réformée a senti, pendant ce temps, de grandes faveurs de Dieu; mais depuis le dimanche 5 sept. 1568, il ne s'est vu que calamité sur calamité. Ce jour-là, à six heures du matin, Toussaint achevait son sermon et l'assemblée entonnait le ps. LXXXVIII, lorsqu'une procession vint à passer par l'Estappe. Les Catholiques assaillirent les Huguenots à coups de pierre et en tuèrent ou blessèrent environ cent cinquante. Pas un n'aurait échappé peut-être à la rage de ces forcenés sans l'intervention de quelques soldats étrangers, qui firent cesser le massacre. Dans l'après-midi, la populace tourna sa fureur contre le temple, auquel elle mit le feu. Depuis, il ne se passa pas de jour sans que les Réformés eussent à se plaindre de quelque violence. Au mois de juillet 1569, une nouvelle émeute éclata. On brûla en plein jour la maison des Quatre-Coins et celle de Mme de *Boisblandin*, où étaient emprisonnés plus de 140 Protestants qui périrent dans les flammes. La populace déchaînée continua à se livrer à d'horribles excès, pillant, incendiant, tuant, jusqu'à la conclusion de la paix. Toussaint et ses collègues furent assez heureux pour se soustraire à toutes les recherches et pour sortir de la ville, vers le temps où 80 prisonniers furent presque tous massacrés dans la grosse tour de la ville, où ils attendaient leur jugement (1). Arrêté dans sa fuite, Toussaint fut enfermé dans la citadelle, mais ses amis l'en tirèrent, le 15 octobre, moyennant rançon, et il se hâta de gagner Montargis. Sa femme enceinte voulut l'y rejoindre. Reconnue sous le déguisement qu'elle avait pris, elle fut ramenée à Orléans; mais le gouverneur lui rendit la liberté sur les instances de ses filles, et lui permit de continuer sa route vers Montargis, où, à peine arrivée, elle accoucha d'une fille, dont *Renée de France* fut la marraine, et qui épousa plus tard W. Spanheim. Peu de temps après, le roi Charles IX ordonna à Renée de chasser de sa ville tous les fugitifs qui y avaient cherché un asile (*Voy.* VIII, p. 414). Toussaint se retira donc à Sancerre, d'où il partit pour Montbéliard, à la conclusion de la paix.

En retournant dans sa ville natale, l'intention de Toussaint était probable-

(1) Selon le Martyrologe, l'incendie de la maison des Quatre-Coins eut lieu le 21 août; nous avons préféré la date donnée par Toussaint. Au nombre des victimes, on cite l'huissier *Cahoier*, *Bourgeois*, de Paris, *Le Roux*, ancien de l'église, les deux fils de l'avocat *Foucault*, les orfèvres *Jean de Grigny* et *Jean Chouard*, *Jean de La Baiche*, *Etienne Arrau* et sa femme enceinte, *Claude Boyer* et sa femme, *Pierre de Cors*, *Jean Collemain*, *René Le Patissier*, *Etienne Leveille* et son fils, *Marie Bordier*, *François Du Cleret*, *Jacq. Besnardin*, *Piton*, le procureur *Monsire*, *Jean Gachon*, *Bizet*, *Ignace Gayet*, le libraire *Chobert*, *Cœur-de-roi*, *Jean de Laistre*, *Simon Goret*, *Claude Carre*, *Barry*, drapier, *Millière*, marchand de vins.

ment de s'y fixer auprès de son vieux père; ce qui nous porte à le croire, c'est qu'il accepta, en 1570, la place de second pasteur de l'église de Saint-Martin; mais l'intolérance des théologiens würtembergeois renversa son projet. Accusé d'infecter l'église de sa patrie de l'hérésie calviniste, il fut sommé de se présenter à Stuttgard pour y rendre compte de ses opinions sur l'ubiquité et se mettre en état de rentrer dans la voie de l'orthodoxie luthérienne par des conférences avec des ministres nourris de la saine doctrine. Toussaint s'y refusa dans une lettre pleine des plus nobles sentiments. Après avoir représenté que son serment exigeait qu'il n'abandonnât pas son église d'Orléans et que la loyauté lui défendait de laisser dans l'embarras ses amis qui avaient payé sa rançon, il ajoutait: «Verum est et illud non minus grave, quod me ab isto itinere Stutgardiano deterret. Nam, ut ingenuè loquar, eam in Gallicis Ecclesiis fidem, pietatem, religionem cognovi: ita semper ab istis controversiis, digladiationibus et amarulentis scriptis abstinuerunt, imo aliud per hoc decennium, atramentum non profuderunt, quàm sanguinem suum, quo Evangelii doctrinam obsignârunt; ut valdè mirer, cur domini theologi Stutgardiani ipsis ita sint infensi, ut vel hoc nomine, quod ibi per aliquot annos Evangelium docui, gravissimè suspectum me habeant: aut cur schismaticos et impios errores illis et mihi impingant, cum in omnibus præcipuis fidei et religionis capitibus, cum tot clarissimis Germaniæ et aliarum nationum ecclesiis, propheticam et apostolicam doctrinam amplectamur, quæ in Confessione Augustanâ et alibi ab ejus auctore explicata est.» C'est cette lettre que Nicéron appelle, malicieusement peut-être, «un écrit où la politique eut plus de part que la vérité». Le surintendant Cancerinus y répondit en faisant destituer Toussaint au mois d'août 1571.

Toussaint retourna donc à Orléans, pour reprendre l'exercice de son ministère. L'église ne s'assemblait plus dans la ville même, mais à environ deux lieues hors des murs, dans le château de L'Isle, appartenant au bailli *Groslot*. Toutes les fois que les Huguenots se rendaient au prêche ou en revenaient, «le peuple les recevait avec injures, coups de pierre et fanges, sans avoir pitié de 5 ou 600 personnes, hommes, femmes et enfants qui supportaient patiemment ces outrages.» Ainsi se passèrent les derniers mois de 1571. Au commencement de 1572, le fanatisme sembla pourtant se calmer. Le 15 avril, Toussaint écrivait à *Renée de France*: «Ce peuple tant séditieux commence un peu à s'aprivoiser» (*Fonds de Béthune*, N° 8739). Mais c'était le calme qui précède la tempête.

Le 2 juillet, Toussaint se rendit au synode de la province, qui se tint à Sancerre et qu'il fut appelé à présider, ayant le ministre *Jacques Bourdier*, de Sancerre, pour secrétaire. Quelques semaines après son retour, la nouvelle de l'assassinat de l'amiral fut apportée au château de l'Isle, qu'il habitait; mais des lettres du roi, promettant de faire bonne et brève justice des assassins, arrivèrent le 23 août, et dissipèrent si complétement toutes les alarmes, que le lendemain, 24, plus de trois mille personnes de tout âge et de tout sexe se rendirent à L'Isle et, après avoir assisté au service divin, retournèrent à Orléans, sans se douter de ce qui se passait à Paris. Le soir même, le maire et les échevins s'assemblèrent avec les gens de la justice, afin de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la ville, conformément aux ordres de la Cour. Le lendemain 25, défense fut faite aux Protestants de sortir de leurs maisons: un teinturier de la Religion, qui allait laver des draps, fut immédiatement égorgé. Ce jour-là, il n'y eut point d'autre meurtre, on attendait, mais la main sur le poignard; aussi, dès que la nouvelle du massacre de Paris arriva, le peuple déchaîné se rua sur les Protestants. «Toute la nuit, lit-on dans la Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Orléans en exécution des or-

dres du roy Charles IX envoyez et arrivez dans laditte ville d'Orléans le 25 aoust 1572, relation que le Martyrologe attribue à un chanoine de Sainte-Croix, témoin oculaire, et dont une copie msc. se conserve à la Biblioth. de l'Arsenal, *Hist.* 318, toute la nuit on n'entendit que coups d'arquebusades et pistolets, brisemens de portes et fenestres, cris épouvantables de ceux que l'on massacroit, tant hommes que femmes et petis enfants, et bruit de chevaux ou charettes, trainemens de corps morts, amas de populace par les carrefours, avec des exclamations étranges, des blasphèmes horribles, les meurtriers riants à gorges déployées de leurs furieux exploits. » Ces scènes épouvantables durèrent toute la semaine. Toussaint porte à plus de 700 le nombre des Protestants orléanais, de tout âge, de tout rang et de tout sexe, qui périrent à la Saint-Barthélemy, et son estimation est confirmée par ces méchants vers, expression de l'opinion commune:

A Orléans le jour de la S. Barthelemy
Y avoit plus de Huguenots morts que vifs.
Plus de 800 à mort y furent mis.

Le premier qui tomba sous les coups des assassins fut *Louis de Champeaux*, sieur de Bouilly, le plus ancien conseiller au présidial d'Orléans. Un autre conseiller, nommé *Vaillant*, fut tué par son propre beau-frère, et le conseiller *Chartier* par un de ses collègues. *Taillebois*, docteur en droit, tomba sous les coups de ses élèves. *Nicolas Bongars*, sieur de La Noue, « homme fort notable et bien estimé de tous, » fut poignardé dans son lit, où il gisait fort malade, et l'apothicaire *Noël Caperon*, qui le soignait, fut mutilé d'un bras avant de recevoir le coup de la mort. Le conseiller *Moreau*, «homme docte et vertueux», fut tué par un plaideur dont il avait rapporté le procès. L'avocat *Etienne Patas*, le bailli de *La Croix*, le notaire *Sevin*, à qui son frère refusa un asile, le bailli *Massuo*, que son beau-frère chassa de chez lui, furent égorgés dans les rues, cherchant où se cacher. L'avocat *Jean Foucaut*, de Hautvillers, venu à Orléans pour affaires, put y entrer, mais il ne lui fut plus possible d'en sortir. Le fils du sergent *Lamine*, fut rattrapé sur les toits où il s'était sauvé. On lui coupa le nez et les oreilles, et après l'avoir promené tout sanglant dans la ville, on l'acheva. *Guillaume Le Boiteux*, notable marchand, et *Jean Baudet*, sieur Du Coudray, qui avaient eu charge dans l'église, furent aussi du nombre des premières victimes. Le dernier mourut avec une fermeté admirable. Il alla lui-même ouvrir la porte de sa maison aux assassins, et reçut le coup mortel en leur disant qu'ils ne faisaient qu'avancer la félicité qu'il avait longtemps attendue. *Framberge*, sieur de La Bretasche, vieillard infirme, âgé de 75 ans, fut arrêté à la porte de la ville, traîné dans le corps de garde et arquebusé. *Jean Sougy*, autre vieillard de 70 ans, fut égorgé entre les bras de sa fille. *Denis Merlin*, traqué dans les rues comme une bête fauve, tomba épuisé de fatigue et fut massacré. *Antoine*, *Guillaume* et *Michel Dégrigny* moururent avec le courage passif des martyrs, mais le maître d'armes *Mamert* vendit chèrement sa vie et tua deux de ses assassins. D'autres, comme *Michel Jaquemin*, qui avait longtemps habité Genève, et le charpentier *Jean Briard*, ne succombèrent pas non plus sans vengeance; cependant le nombre de ceux qui se défendirent fut excessivement petit, la plupart, paralysés par la terreur, n'essayèrent pas même de fuir. Le maître d'école *Saint-Thomas* porta au comble la fureur de ses meurtriers, en s'écriant, pendant qu'on le traînait à la mort: Pensez-vous m'étonner par vos blasphèmes et cruautez? Il n'est pas en vostre puissance de m'oster l'assurance de la grâce de mon Dieu.» Tout son corps fut criblé de blessures. *Guillaume de Saint-Mesmin*, marchand de laine, *Guillaume Joanneau*, marchand de vin, *Claude Baudet* et *Desfourches*, orfèvres, le jeune *Dallier*, drapier, deux *Monsire*, l'un drapier, l'autre apothicaire, *Etienne Peloquin*, épicier, *Menuau*, marchand de soie,

Guy Bouquin, *Guy Mesmin*, *Jean Rousselet*, *J. Polluche*, marchand de bois, qui fut trouvé priant Dieu avec ses deux enfants en bas âge, *Esme Ferry*, *Nicolas Sougy* et d'autres marchands notables, périrent victimes de la cupidité plus peut-être que du fanatisme, car la soif de l'or joua un très-grand rôle dans cette sanglante tragédie. Ainsi l'on vit un scélérat, nommé Chastillon, huissier au Châtelet, poignarder de sa propre main Aignan Rignouard et son fils unique, âgé de 20 ans, dont il espérait d'hériter. *Lallemand* fut livré aux égorgeurs par un de ses parents, son débiteur. Le mercier *Guillot* fut assassiné par un voisin qui pilla sa boutique, ainsi que l'apothicaire *Charles Courcicault*. Voici les autres victimes dont les noms sont arrivés jusqu'à nous. *Michel Cronier*, presseur de draps, *Mestans*, jeune domestique âgé d'une vingtaine d'années, *Jacques*, massacré par les vignerons de Fleury dans sa maison de campagne avec sa femme et ses enfants, *Antoine Guyot*, épicier, *Jean Quinot*, orfèvre, le fils de *P. Bary*, âgé de 16 ans, *Jean Des Frisches*, marchand de vins, *Jean Des Forges*, *Jean Boutet*, *Etienne Sougy*, *Gabriel Patin*, *Jean de Confolant*, *Pierre Jarron*, *Elie Le Gendre*, tous négociants ou gens de métier, *N. de Legny*, praticien, *Le Baron*, tonnelier, *Matthieu Foucaut*, excellent tailleur de pierres, *Georges Roquette*, *Pierre Sue*, *P. de Cors*, *Crusifils*, *Desgoust*, *Jacques Noé*, *Fremin Haye*, vieillard septuagénaire, *Guillaume Godexon*, *La Boische*, *Le Lorrain*, *Pierre Remy*, *Yves Tué*, *Antoine Rabeuf*, *François Vaillant*, *Guillaume* et *Pierre Marchant*, *Jean Bossant*, *Matthieu*, maréchal, *Estienne*, serrurier, *Geoffroy*, quincaillier, *P. Meuzier*, orfèvre, *Claude de Mareau*, *Etienne Thon* et sa femme, *Jacques Dallier*, drapier, *Coupi*, *Jean Gaudry* et son fils âgé de 14 ans, *André Caillaux*, apothicaire, *Constant*, notaire, *Courtois*, cordonnier, *Dumont*, *Remi*, tonnelier, *François Chaussery*, charpentier, *François Des Ouches*, orfèvre, *Claude Bourguignon*, garçon de magasin, *Pierre Bouteroue*, corroyeur, le procureur *Michau*, *Nicolas Moreau* et sa femme, qui déploya une constance héroïque, l'avocat *Pierre Le Gendre*, *Noël Le Normand*, enfant de 15 ans; tous furent massacrés avec des circonstances plus ou moins atroces. A quelques-uns, les égorgeurs promirent de leur sauver la vie moyennant rançon; mais la rançon payée, ils les tuèrent. Tel fut le sort de *François Stample*, de *Nicolas de Saint-Mesmin*, de *Louis Masseau* et de son frère, deux jeunes gens à peine sortis de l'enfance, du drapier *Claude Cochon* et de son confrère *François Lambert*. *Jean Barade*, vieillard de 70 ans, eut les yeux crevés et fut tué de deux coups de pistolet. L'apothicaire *Emmery Chrestien*, criblé de blessures, expira au bout de peu de jours dans la maison du lieutenant de la prévôté, son ami, qui l'avait tiré des mains des meurtriers. Le libraire *François d'Orléans*, malade depuis plusieurs mois, eut la gorge coupée dans son lit, comme *François Haye* et *Sébastien*, coutelier. Un autre libraire, surnommé *Trepenet*, réussit à se cacher; mais il fut découvert au bout de quelques jours et tué au cloître des Cordeliers. Le teinturier *Adam Rigouard* et son fils, le tailleur *Jean Bon*, le cordonnier *André Richery*, le fourbisseur *Mathurin*, l'épicier *Pierre de Soissons* avec sa femme et son fils, le charpentier *Gervais Tavernier*, le cordonnier *Guillaume de Soissons*, *Claude Lhuillier*, contrôleur du sel, le fils du notaire *Colombeau* et sa mère, le drapier *Pierre Aubry*, un «docte personnage» nommé *Prévost*, un chanoine converti du nom de *Favelles*, le marchand *Jacques Rousselet* et le jeune *Lacolle*, une charcutière nommée *Dairaines*, la femme *Charbot*, une garde-malade appelée *Marguerite*, une couturière du nom de *Marguerite*, complètent ce long martyrologe. Les cadavres dépouillés par les meurtriers furent jetés les uns dans la Loire, les autres dans les fossés de la ville. Ils étaient en si grand nombre que le fleuve semblait rouler du sang. Les égorgeurs

ne se contentèrent pas, comme nous l'avons vu, de *travailler* dans la ville, ils se répandirent dans les environs. *André Bernier* fut tué dans une métairie qu'il possédait à quatre lieues d'Orléans. *Pierre Chevé*, riche marchand, le fut à Olivet; *Fremin Sigongneau*, à Jargeau, ainsi que *Jean Chenaulx*, le tisserand *Morin* et la femme de *Jean Merlin*; un vigneron à La Queuvre. Le château de L'Isle, est-il nécessaire de le dire? ne fut point épargné. Heureusement Toussaint avait eu le temps de fuir avec sa famille avant l'arrivée des meurtriers; il ne perdit que sa bibliothèque. Il parvint heureusement à Montargis, où *Renée* le cacha dans une tourelle de son château. C'est dans cette retraite que sa femme accoucha, le 27 sept. 1572, d'un fils qui reçut le nom de Paul. Lorsque la fureur des massacreurs se fut un peu calmée, il gagna Heidelberg. L'électeur Frédéric III le nomma son prédicateur et chercha, à force de bienfaits, à lui faire oublier ses infortunes. Tant que ce bon prince vécut, Toussaint jouit d'un repos auquel il n'était point habitué; mais la mort de Frédéric le rejeta au milieu des orages. L'électeur Louis, luthérien fanatique, l'expulsa de ses États. Il se retira à Neustadt auprès de Jean-Casimir, qui conçut pour lui l'amitié la plus vive et lui donna des preuves si notables de sa confiance, que l'exilé ne put se résoudre à se rendre à l'invitation de l'église de Genève qui l'engagea, en 1580, à rentrer au service des églises de France (*Mss. de Genève*, N° 197**, Cart. 1). Désirant fonder une académie à Neustadt, Jean-Casimir chargea Toussaint d'organiser le nouvel établissement, et après la mort d'Ursinus, en 1583, il lui donna la chaire de théologie. Toussaint, qui remplissait déjà les fonctions de ministre de l'église française, n'occupa pas longtemps cette chaire. L'électeur Louis étant mort cette même année, Jean-Casimir, devenu tuteur du jeune Frédéric, son fils, s'empressa de le rappeler à Heidelberg, le nomma son ministre ordinaire et l'établit inspecteur de toutes les églises du pays. Dans ce poste éminent, Toussaint oublia trop facilement combien il avait eu à se plaindre lui-même de l'intolérance. Après une ou deux tentatives de conciliation, sans résultat possible, il fit chasser tous les ministres luthériens, dont les places furent données à des calvinistes.

Appelé, en 1586, à remplacer Grynæus dans la chaire de théologie, Toussaint, pour se conformer aux règlements universitaires, prit le grade de docteur au mois de décembre de la même année. En 1587, il eut la douleur de perdre sa fidèle compagne, et se remaria avec la veuve de *Louis Cappel*. Devenu en 1594, recteur de l'université, il mit tous ses soins à lui rendre son éclat ou à réformer les abus. En 1596, la peste ravageant Heidelberg, seul de tous ses collègues, il osa rester à son poste, s'acquittant de ses devoirs de pasteur avec un courage que l'on admira sans l'imiter. En 1601, il demanda son congé à cause de son grand âge; mais il ne put l'obtenir. Cette marque de la vénération que ses collègues professaient pour lui, lui devint funeste. Ses infirmités s'accrurent rapidement. Il mourut le 10 janv. 1602, donnant, jusque dans son agonie, des preuves si touchantes de sa confiance en la miséricorde de Dieu, qu'un témoin oculaire, David Paræus, écrivait à un ami, sous l'impression de ce spectacle : Pietas ipsa mori videbatur. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies dans la chapelle de l'université. Il fut regretté de tous, comme un homme doué de rares vertus, d'une singulière sainteté de mœurs, d'un excellent jugement, d'une amabilité peu commune.

Les ouvrages de Daniel Toussaint sont nombreux, quelques-uns importants, mais tous fort rares, du moins en France. Nous en dressons la liste d'après les bibliographes, et n'osons affirmer par conséquent qu'elle est parfaitement exacte.

I. *Predigten*, Neustadt, 1573; 1590, in-4°.—Au nombre de quatre : Sur les véritables motifs d'une solide consola-

tion, Sur le séjour du ciel, Sur la bonne conscience, Sur les dernières paroles de J.-Ch.

II. *Christliche Erinnerung an einen ersamen Rath und Gemeinde der churfürstl. Pfaltz Statt Amberg*, s.l. 1575, in-4°.

III. *Grundlicher notwendiger Beweiss, dass der heutige Secten und Spaltungen einen Liebhaber der Warheit von der christl. evangelischen Religion nicht abhalten soll. Sampt einer fleissigen Erwegung der Lehr Caspar Schwenckfelds und Widerlegung seiner Irrthumen auss den Articuln unsers christl. Glaubens*, Heidelb., 1575, in-4°; réimp. la même année, avec quelques légers changements, sous ce titre : *Caspar Schwenckfelds von Ossingen Lehr auss seinen eigenen Schrifften trewlich verfasst und widerlegt durch die Articul unsers christlichen Glaubens. Sampt einem kurtzen vorgesetzten Underricht von der wahren Erkanntnuss Gottes, und wie sich einer darinnen under so vil Secten und Spaltungen resolviren soll*, Heidelb., 1575, in-4°.

IV. *Exhortation chrestienne sur le trespas de Fréderic, comte palatin du Rhin*, Heidelb., 1577, in-8°.

V. *Von Prüfung der Geister*, Neust., 1579, in-8°.— Contre L. Osiander.

VI. *Trost-Schrift an alle Christen, so von wegen der reinen Lehre von Sacramenten, und besonders des heil. Abendmahls angefochten werden, sammt einem Bericht, was doch die Gründe unserer Lehre sind*, Neust., 1579, in-8°.

VII. *Antwort gegen J. Marbach wegen des Abendmahls*, Neust., 1580, 8°.

VIII. *Prælectiones in Ps. II*, Neapoli Nemetum, 1580, in-8°; Francof., 1586, Heidelb., 1600, in-8°.

IX. *Paraphrasis, annotationes, locorumque præcipuorum methodica explicatio in Lamentationes Jeremiæ*, Francof., 1581; 1597, in-4°; trad. en franç., Spire, 1584, in-8°; en angl., Lond., 1587, in-12.

X. *L'exercice de l'âme fidèle, c'est assavoir Prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions. Avec une Préface consolatoire aux pauvres résidus de l'église d'Orléans, contenant un brief récit des afflictions qu'a souffert ladite église*, Francf., 1583, in-16; trad. en allem., Neust., 1586, in-12; Oppenh., 1614, in-8°.— La lettre consolatoire de Toussaint à son ancien troupeau avait été écrite à Saint-Lambert, le 20 juillet 1578. On en trouve un extrait dans le msc. de la Bibl. de l'Arsenal coté *Hist.* 318.

XI. *Von der Person und dem Amt Jesu-Christi*, Neust., 1585, in-4°.

XII. *De nostrâ cum Christo communione*, Hagæ, 1586, in-4°.

XIII. *Oratio de ascensu Christi in cœlum*, Amst., 1586, in-4°. —Cité par Lipenius.

XIV. *Censura aliquot errorum Casp. Schwenckfeldii circa doctrinam de personâ Christi*, Heidelb., 1587, in-4°.

XV. *Theses apologeticæ de jure vocationis et missionis ministrorum evangelicorum*, Heidelb., 1587, in-4°. — Contre le jésuite Thyræus.

XVI. *Theses apologeticæ de eâ parte prædestinationis, quam reprobationem vocant*, Heidelb., 1587, in-4°.

XVII. *Epistola admonitoria ad P. Thyræum de examinandi ratione*, Heidelb., 1588, in-4°; 1618, in-4°.

XVIII. *De Ecclesiâ et ejus veris et perpetuis notis*, Heidelb., 1588, in-4°.

XIX. *Orationes eucharisticæ II*, Heidelb., 1588, in-4°.

XX. *Orthodoxarum ecclesiarum doctrina de baptismo*, Heidelb., 1588 ou 1589, in-4°.

XXI. *Disp. de colloquiorum et conciliorum usu in ecclesiis*, Heidelb., 1589, in-4°.

XXII. *Pastor evangelicus, sive de legitimâ pastorum evangelicorum vocatione, officio et præsidio*, Heidelb., 1590; 1603, in-8°, avec la Vie de l'auteur par son fils; Amberg., 1604, in-8°.

XXIII. *Aphorismi theologici contra aliquot hæreses, desumpti ex Epist. S. Pauli ad Philippenses*, Heidelb., 1590, in-4°.

XXIV. *Disput. II adv. Laur. Arturum Faunteum S. J.: I° De S. Cœnâ evangelicâ ; II° De superstitiosâ et idolatricâ veneratione Sanctorum*, Heidelb., 1590, in-4°.

XXV. *Militiæ christianæ hypotyposis*, Heidelb., 1590, in-4°.

XXVI. *Trois sermons : De la fin pour laquelle J.-Ch. est venu dans le monde; De l'union personnelle et sacramentelle; De la prédestination*, Heidelb., 1591, in-4°.—En allemand, cité par Nicéron.

XXVII. *Orationum de variis rebus gravissimis habitarum volumen*, Amberg., 1592, in-4°; 1595, in-8°.

XXVIII. *Des Schwindel-Geists eigentliche Merckzeichen in dem unruhigen Mann S. Huber*, Neust., 1592, 4°.

XXIX. *Theses et antitheses de cœnâ Domini, de personâ Christi, de baptismo*, etc., Heidelb., 1593, in-12.

XXX. *Theses theologicæ de quæstione : Utrum orthodoxè dici possit, fidem prævisam esse causam nostræ ad salutem electionis*, Heidelb., 1594, 4°.

XXXI. *De pelagianismo*, Heidelb., 1595, in-4°.

XXXII. *L'arche de Noé, traité nécessaire en ce temps, tant pour consoler les pauvres fidèles de longtemps agités de diverses tempêtes, que pour les résoudre des marques de la vraie Eglise, adressé et dédié aux églises réformées de la France.*—Ce traité, publié d'abord en 1596, et inséré depuis dans le T. VI des Mémoires de la Ligue, est divisé en cinq chapitres. Dans le 1er, Toussaint recherche les causes des malheurs de la France; dans le 2e, il combat les Nicodémites; dans le 3e, il expose les caractères de la vraie Église, qu'il retrouve tous dans l'Église évangélique, véritable arche du salut; dans le 4e, il réfute les objections contraires; dans le 5e enfin, il adresse un sérieux avertissement aux églises. L'auteur déploie une grande érudition; il cite pêle-mêle Cicéron et Saint-Augustin, Sénèque et Saint-Ambroise, Lucain et Saint-Cyprien, Arnobe, Eusèbe, Josèphe, Tertullien, l'Écriture sainte, etc. Malgré cet étalage d'érudition ou peut-être à cause de cela même, son livre eut peu de succès, comme il s'en plaignait à Bèze dans une lettre du 16 avr. 1598, conservée à la Biblioth. de Genève.

XXXIII. *De rectâ consideratione et usu salutari doctrinæ de providentiâ Dei et sacramentis*, Heidelb., 1597, in-8°; réimp. sous ce titre : *Liber votivus de Providentiâ et de sacramentis*, Heidelb., 1600, in-8°.

XXXIV. *Paraphrasis in orationem Habacuc*, Heidelb., 1599, in-8°.

XXXV. *De senectute tractatus*, Heidelb., 1599, in-8°; trad. en allem., Herborn, 1600, in-8°.

XXXVI. *Harangue séculaire des choses plus mémorables au siècle passé, de l'an 1500 jusques à l'an 1600, trad. du latin par Jean Canesle*, Sedan, 1603, in-12. — Cité par Draudius. Nous ne connaissons pas l'édit. originale.

XXXVII. *Synopsis de patribus, sive præcipuis et vetustioribus Ecclesiæ doctoribus, nec non de scholasticis : quantum eis deferendum, quo tempore vixerint, quâcum cautione legendi, quæque eorum dotes et nævi fuerint*, Heidelb., 1603, in-4°. — Publié par son fils Paul, cet ouvrage, un des plus remarquables de Toussaint, a été réimp., Francof., 1612, in-4°, et trad. en angl., Lond., 1635, in-8°.

XXXVIII. *Operum theologicorum vol. I complectens Harmoniam evangelicam, Commentaria in Acta Apostolorum, Commentarium in Epist. Pauli ad Romanos.—Vol. II : Commentaria in reliquas Pauli aliorumque apostolorum Epistolas et in Johannis Apocalypsin*, Hanov., 1604, 2 vol. in-4°.

XXXIX. *Theses theologicæ contra Pseudo-Evangelicos*, Francof., 1605, in-4°. — Cité par Lipenius.

XL. *In tres Evangelistas Matthæum, Lucam et Johannem commentarii*, Hanov., 1606, in-4°.

XLI. *Doctrina de prædestinatione unâ cum responsionibus ad epistolas N. Serarii jesuitæ*, Francof., 1609, 4°.

XLII. *Vademecum. Bericht wie man sich in Todesnothen verhalten soll*, Op-

penh., 1614, in-8°; Franck., 1615, in-12.

XLIII. *Oratio de II testibus Apoc. XI.*—Cité par Lipenius sans autre indication.

XLIV. *Le vray guidon d'un homme chrestien*, Gen., 1621, in-8°.—Ce n'est probablement qu'une trad., faite par *Saint-André*, du N° XLII. C'est ainsi que nous nous expliquons la contradiction de Draudius qui attribue à la fois cet ouvrage à Saint-André et à Toussaint.

Nous avons trouvé quelques *Lettres* inédites de Daniel Toussaint et de son père, à Paris (*Collect. Dupuy*, N° 103-105 et 268), à Genève (*Mss.* 197[aa]), à Berne (*Collect. Bongars*, N° 141, et Vol. A. 30), à Neuchâtel (*Biblioth. des pasteurs*). Le Cat. de la vente Emmery en signale cinq adressées à Farel, de 1538 à 1543; ce ne sont probablement pas les moins importantes de celles qui nous restent de lui. Signalons encore à Paris (*Anc. fonds latin*, N° 710) *Notæ in Epist. Judæ.*

Daniel Toussaint laissa au moins trois enfants Nous avons déjà dit qu'une de ses filles épousa Spanheim; une autre devint la femme de Reinhold Paulus, professeur à Marbourg. Son fils Paul fit ses humanités à Heidelberg, sa philosophie à Altorf, sous *Nicolas Taurot*, et après avoir soutenu une thèse *De animâ* pour le grade de maître-ès arts, il alla, en 1592, à Genève étudier la théologie, étude à laquelle il consacra deux années et qu'il couronna par une thèse *De traditionibus*, qu'il soutint sous la présidence d'*Antoine de La Faye*. Il partit ensuite pour la Hollande, où il obtint la place de principal dans l'école de Deventer, et peu après, dans celle d'Amsterdam. En 1598, il passa en Angleterre, visita les universités d'Oxford et de Cambridge, et retourna à Heidelberg en traversant la France; puis il se rendit à Bâle, où il se fit recevoir docteur en théologie, le 12 mars 1599. L'année suivante, il fut nommé pasteur de l'église française de Franckenthal. Il s'y maria le 10 nov. 1601. L'électeur palatin l'appela, en 1608, à Heidelberg et lui conféra le titre de conseiller ecclésiastique. En 1618, Paul Toussaint fut député au synode de Dordrecht, où il se fit remarquer parmi les plus ardents défenseurs de la prédestination calviniste. La guerre qui désola le Palatinat l'obligea à se retirer à Hanau. Il y remplit les fonctions de pasteur jusqu'à sa mort, en 1629. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Vita et obitus Dan. Tossani*, publ. avec le *Pastor evangelicus* de son père, Heidelb., 1603, in-8°. — Biographie très-circonstanciée et très-fidèle.

II. *Catechismus*, Hanov., 1604, in-8°.—Cité dans la Biblioth. Telleriana sous le nom de Tossanus Lingonensis, qui ne peut être que Paul Toussaint, à ce qu'il nous semble.

III. *Phraseologia Terentiana*, Oppenh., 1613, in-8°.

IV. *Antwort gegen des Jesuiten Hacks Vertheidigung der Predigt G. Scherers, wegen der Communion unterbeyderley Gestalt*, Frankf., 1614, 4°.

V. *Wiederholung des Examinis der würtemb. Theologen wegen der Lehre der Calvinisten*, Frankf., 1614, in-8°.

VI. *Wiederlegung der Antwort Ch. Binders*, Frankf., 1615, in-8°.

VII. *Acten des Gesprächs zwischen königl. Würden von Gross-Britannien Herrn Gesandten und D. Matt. Hoen chürf. sächs. Ober-Hoff-Prediger anno 1613 gehalten*, Frankf., 1615, in-4°.

VIII. *Syllabus dictionum hebraïcarum quæ in libro Psalmorum continentur*, Basil., 1615, in-12.

IX. *Lutheri deutsche Bibel mit Anmerckungen*, Heidelb., 1617, in-fol.

X. *Apologia pro suis notis biblicis adv. frivolas et ineptas criminationes J. Winckelmanni*, Heidelb., 1618, in-4°; Hanov., 1624, in-fol.

XI. *Index in sacrâ Bibliâ locupletissimus ex latinâ Imman. Tremellii et F. Junii versione quoad Vetus, et Th. Bezæ quoad Nov. T. collectus: addita est ad calcem vocabulorum quorumdam*

obscuriorum explicatio, Francof., 1623, in-fol.; Hanov., 1624, in-fol.; réimp. sous ce titre : *Lexicon concordantiale biblicum*, Francof., 1687, fol.

XII. *Enchiridion Locorum communium theologicorum*, Basil., 1628, in-8°; 1652, in-8°. — Réimp. d'un ouvrage de *Feugueray*, comme aussi (selon toute apparence) les deux suivants, cités par Lipenius : *Promptuarium ex Marlorato*, Basil., 1628, in-8°, et *Index locorum communium et propriorum nominum in totis Bibliis*, Hanov., 1624.

II. Frère cadet de Daniel, Samuel Toussaint, né à Montbéliard vers 1542, fit aussi ses études en théologie à Tubingue. En 1568, il fut donné pour pasteur à l'église de Vandoncourt, qu'il desservit jusqu'en 1589. Comme il disparaît, vers cette époque, du comté de Montbéliard, on peut supposer qu'il mourut dans ce temps. De son mariage avec *Jeanne Wurpillot*, de Montbéliard, naquirent trois fils : 1° Jean, qui fut ministre à Maruéjols, puis à Loriol, et qui s'est fait connaître dans la littérature religieuse par trois ouvrages d'édification :

I. *Metanœa sive de emendatione vitæ lib. IV*, Gen., 1602 (?), in-8°.

II. *Manuel de dévotion contenant divers discours des ames pieuses, recueilli des prières des anciens Pères*, Gen., 1620, in-8°. — C'est sans doute le même ouvrage que celui-ci, cité par Draudius : *Prières et consolations prises de plusieurs passages de l'Escriture et des livres des Anciens*, Gen., 1612, in-16.

III. *Pain quotidien de l'ame dévote de l'amour de Dieu*, 1621, in-12.

2° Samuel, qui assista, en 1608, à l'Assemblée politique de Gergeau comme député de la Provence, et qui mourut pasteur au Luc, vers 1620, puisque le Synode national d'Alais ordonna, mais inutilement, aux églises provençales de pourvoir à l'entretien de sa veuve, *Isabeau de Galles*, fille d'un docteur en médecine d'Orange, et de ses nombreux enfants, « eu égard à la mémoire et aux services de leur père. » — 3° Daniel, le mieux connu des trois frères.

Daniel Toussaint naquit à Montbéliard, le 1er mars 1590. Il fit ses études en théologie à Heidelberg, et obtint, à l'âge de vingt-cinq ans, une place de professeur dans le gymnase de Nienhausen, dont il devint corecteur en 1619. En 1621, il fut appelé à Heidelberg comme éphore du collége de la Sapience. Chassé de cette ville par la guerre, il se retira à Franckenthal, où il remplit quelques années les fonctions de pasteur. Dans son Hist. inédite de l'église française de Bâle, Petit-Pierre raconte qu'ayant été banni du Palatinat, Toussaint alla demander un asile à Bâle, et qu'il y exerça le ministère depuis le 23 oct. 1639 jusqu'au 12 déc. 1647. Il était en même temps premier régent du gymnase. En 1650, il demanda son congé, ayant l'intention d'aller desservir l'église de Sainte-Marie-aux-Mines; mais son rappel dans le Palatinat le fit renoncer à ce projet. Il retourna à Heidelberg, fut rétabli dans sa place d'éphore, et nommé conseiller ecclésiastique. Il mourut, le 3 oct. 1655, pasteur de l'église française et professeur de théologie. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Marie Göpp*, lui avait donné trois enfants, qui l'avaient précédé dans la tombe. La seconde, *Louise-Félicité Mieg*, l'avait encore rendu père de deux filles et d'un fils, qui mourut jeune. On a de lui :

I. *De vitâ et morte J. Buxtorffii senioris, linguæ sacræ professoris*, Basil., 1630, in-4°.

II. *Oratio panegyrica in obitum J.-J. Frey, linguæ græcæ professoris*, Basil., 1636, in-4°.

III. *Panegyricus Fr. Spanhemio dictus*, Basil., 1649, in-4°.

IV. *Heidelberga constituta, destituta, restituta, sive Oratio votiva dom. Carolo Ludovico*, Hanov., 1650, in-4°.

V. *An et cum quibus cautionibus disputationes de religione cum adversariis, imprimis cum Pontificiis habe-*

ri hodie ab Evangelicis debeant, Heidelb., 1630, in-4°.

VI. *Ecclesiam romanam non rectè à Pontificiis censeri et prædicari catholicam*, Heidelb., in-4°.

TOUTIN (Jean), orfèvre-joaillier, dessinateur et graveur, inventeur de la peinture sur émail, florissait à Châteaudun en 1618. On ne sait rien sur sa vie. On lit dans Félibien (Des Principes de l'arch., de la sculp., de la peinture, etc.) : « Quand au travail qui se fait avec les émaux épais et opaques, c'est à ces derniers temps et aux François qu'on a l'obligation de ces beaux ouvrages qu'on voit aujourd'huy sur l'or, où l'on fait des portraits aussi bien peints qu'à l'huile, et mesme des compositions d'histoires... Avant l'an 1630, ces sortes d'ouvrages estoient encore inconnus, car ce ne fut que deux ans après que Jean Toutin, orfèvre de Chasteaudun, qui émailloit parfaitement bien avec les émaux ordinaires et transparens, et qui avoit pour disciple un nommé *Gribelin* (1), s'estant mis à rechercher le moyen d'employer des émaux qui fissent des couleurs mates, pour faire diverses teintes se *parfondre* au feu, et conserver une mesme égalité et un mesme lustre, en trouva enfin le secret, qu'il communiqua à d'autres ouvriers, qui tous contribuèrent ensuite à le perfectionner de plus en plus. » La réputation de Toutin s'étendit bientôt au loin ; on l'appela à Paris pour être joaillier du roi. C'est ce que *Jean Rou*, son petit-fils maternel, nous apprend dans ses Mémoires. On ne connaît aucun de ses émaux. On ne cite de lui qu'un petit nombre d'estampes pour servir de modèles d'ornement aux orfèvres et aux joailliers ; la touche en est nette et ferme, la finesse, l'esprit, le bon goût s'y font généralement remarquer. 1° *Suite de dix-neuf estampes* offrant des sujets d'orfèvrerie, sur fond noir, accompagnés de grotesques, deux frontispices, ce qui prouverait que ces estampes formèrent d'abord deux suites : sur l'une, *J. Toutin à Chasteaudun*, 1619 (Catal. du cabinet Reynard) ; — 2° *Treize pièces* dans un recueil in-8° intit. *Orfévrerie*, au Cabinet des estampes de la Bibl. nationale : 1° *Sic vos non vobis*. M. Francis Waddington (Appendice aux Mémoires de J. Rou) en donne cette description : « Un bœuf, d'un dessin fort capricieux, est représenté en équilibre, les deux pieds de devant portant sur deux moutons qui paissent, et les deux pieds de derrière tenant, en l'air, celui de droite une ruche, celui de gauche une poule qui couve. Sur une banderole attachée aux jarrets de derrière, on lit au milieu : *Sic vos non vobis*, et aux deux bouts : *Si quid me—lius videris*. A Chasteaudun, J. Toutin. — 2° *Les scieux de long*, 1619, tiré à quelques exemplaires seulement et reproduit dans l'Appendice aux Mémoires de J. Rou par les soins de M. Ch. Read. Rou fait l'historique de cette pièce et raconte une petite anecdote qui prouve que l'abbé de Marolles n'avait rien négligé pour rendre aussi complète que possible sa riche collection d'estampes. — 3° *Une feuille de vigne vierge*, 1618. — 4° *Un cœur*, 1619. — 5° *Un scarabée*, 1619. — 6° *Une tortue*, 1618. — 7° *Sic vos non vobis*, traité différemment que dans la pièce N° 1. — 8° *Un fond de boîte ronde.* — 9° *Une feuille de chêne.* — 10° *Un bouclier.* — 11° *Une petite gaîne.* — 12° *Un octogone allongé.* — 13° *Un coussin à glands.* Ces sept derniers avec la date de 1619. « Tous ces sujets principaux, ajoute M. Waddington, sont sur fond noir, à rinceaux, chicorées, etc., accompagnés et rehaussés de dessins de petits personnages accessoires dits *grotesques*. Tel est en réalité le rôle des deux *scieux de long*, eu égard au morceau d'ivoire niellé qu'ils divisent. » Ces sortes de dessins sont extrêmement

(1) D'après M. Dussieux (Recherches sur l'hist. de la peint. sur émail), *Isaac Gribelin* était de plus un peintre très-estimé de portraits au pastel. Parmi ses descendants, *Simon Gribelin* passa en Angleterre, vers 1680, et s'acquit une grande réputation comme graveur. Nous consacrerons une notice à cette famille d'artistes dans notre Supplément.

rares; comme ils n'étaient faits que pour servir de modèles aux ouvriers, ils ne survivaient guère à l'exécution de l'œuvre ou à la mode du jour.

Il paraît que Jean Toutin fut marié trois fois, car nous trouvons sa femme désignée, dans les Registres de Charenton, sous trois noms différents. Voici quels sont ceux de ses enfants que nous connaissons : 1° ISABELLE ou ELISABETH, qui eut pour mère *Isabelle Merault* (de Châteaudun ?), et épousa (vers 1637?) *Jacques Rou*, procureur au parlement de Paris ; — 2° VALENTIN, né le 24 janv. 1631, qui eut pour mère *Elisabeth d'Allemagne* ; — 3° N., fille de *Sara Graviller* ou *Cavillier*, née le 22 février 1638 et présentée au baptême par *Pierre Chartier*, avocat au parlement, et *Isabelle Toutin*, femme de *Jacques Rou* ; — 4° HENRI, issu de Sara Cavillier, marié en nov. 1660 avec *Marie Feret*. Henri Toutin alla s'établir à Blois, où il se livra avec beaucoup de succès à la peinture sur émail. On cite de lui une boîte de montre émaillée qu'il fit pour la régente Anne d'Autriche, et dont les historiens du temps parlent comme d'un chef-d'œuvre. Au rapport de Félibien, il serait aussi l'auteur de l'émail représentant *la Mère de Darius aux pieds d'Alexandre-le-Grand*, d'après Le Brun, que d'autres (et nous sommes du nombre) attribuent, mais à tort, selon M. Dussieux, à *Jean Petitot*. L'autorité de Félibien a sans doute un grand poids ; mais à moins que Petitot n'ait acquis cette pièce, on ne s'expliquerait pas facilement qu'elle eût passé au Musée de Genève, lequel ne s'est formé que de dons. Nagler, il est vrai, dit que cet émail se trouve au Musée du Louvre. Seraient-ce deux pièces différentes? Qu'il nous suffise d'avoir appelé l'attention de M. Dussieux sur cette difficulté. La principale gloire de Henri Toutin (si Nagler ne s'est pas trompé) serait d'avoir été le maître de *Jean Petitot* qui devait porter la peinture en émail à sa plus haute perfection. — Ajoutons pour épuiser nos renseignements, d'ailleurs si incomplets comme pour tous nos artistes, que Henri Toutin avait un jeune frère qui se rendit en Suède où il avait été appelé pour être peintre en émail de la reine Christine.

TOUTON (JEAN), docteur en médecine, originaire vraisemblablement de la Guienne et parent de *Touton*, pasteur à Badefol en 1677, quitta la France plusieurs années avant la révocation et alla s'établir, en 1662, dans le Massachusetts. Un grand nombre de Réfugiés se fixèrent également dans cette province. Dans la seule ville d'Oxford, ils étaient si nombreux qu'on leur distribua, en 1686, onze mille acres de terre, et la même année, une église française se fonda à Boston, la capitale de la province.— Une autre famille protestante du même nom habitait le Vivarais. Après la révocation, *Louis Touton*, d'Annonay, passa en Angleterre et entra dans les gardes du roi Guillaume (*Arch. gén.* TT. 322).

TRÉDÉHAN (PIERRE), poëte natif d'Angers, s'étant sauvé de Lyon, où il était correcteur dans une imprimerie, pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, réussit à gagner Genève, au mois de nov. 1572. Il y fut nommé régent et y obtint gratuitement les droits de bourgeoisie, le 27 janv. 1578. Il a traduit en vers français, sur la version latine de Marsile Ficin, *Théagès ou de la Sapience, dialogue de Platon*, Lyon, 1564, in-4°. On lui doit, en outre, une trad. en vers héroïques, des *Quatre premiers livres de l'Enéide*, Gen., 1574, in-8°, et une trad. en vers des *Bucoliques et des Géorgiques de Virgile*, Gen., 1580, in-8°.

TREITLINGER (JEAN-CHRISTIAN), professeur de droit à l'université de Strasbourg, né dans cette ville en 1717, et mort à la fin de 1792. Treitlinger fit ses études à Strasbourg, où il prit, en 1737, le grade de licencié en droit. Ce ne fut cependant qu'en 1748, qu'il obtint l'autorisation de donner des leçons publiques comme professeur extraordinaire. Nommé, en 1754, docteur en

droit et professeur des Institutes, il fut appelé, en 1756, à la chaire des Pandectes et du droit canon, qu'il échangea, en 1760, contre celle des Pandectes et du droit politique. En 1770, il devint professeur du code et doyen de la Faculté. Il était chanoine de Saint-Thomas depuis 1756. On a de lui plusieurs dissertations, toutes imp. à Strasbourg, in-4° :

I. *Diss. de principe justo duorum electoratuum secularium possessore*, 1737; 1750.

II. *De militibus jure militari testantibus*, 1752.

III. *De rerum inventarum acquisitione*, 1754.

IV. *Diss. XI sist. primas juris civilis lineas*, 1755-58.

V. *Diss. XI sist. selecta juris Longobardici capita*, 1755-58.

VI. *De decimis*, 1756.

VII. *De processu civili*, 1758.

VIII. *De superarbitro*, 1758.

IX. *De ordinationibus*, 1758.

X. *De ordinationibus processum civilem in Galliâ emendantibus*, 1759.

XI. *De ordinat. proc. civilem in Germaniâ emendantibus*, 1759.

XII. *De accusationibus et pœnâ adulterii*, 1759.

XIII. *De insinuatione donationum*, 1759.

XIV. *De ordinationibus servandis*, 1759.

XV. *De termino litium antè Justinianum*, 1760.

XVI. *Justinianus terminum litibus ponens*, 1760.

XVII. *De pœnâ judicum et advocatorum terminum litium à Justiniano positum negligentium*, 1760.

XVIII. *De tutoribus et curatoribus legitimum litium terminum negligentibus*, 1760.

XIX. *De præscriptione contra civitates*, 1761; 1763.

XX. *De peremtione instantiæ*, 1761.

XXI. *De testamento militari secundùm principia juris romani et gallici*, 1761.

XXII. *De injuriis*, 1761.

XXIII. *De testamentis*, 1762.

XXIV. *Diss. VIII sist. positiones a Digestis et Codice*, 1764-72.

XXV. *De montibus pietatis*, 1765.

XXVI. *De testamento rustico*, 1768.

XXVII. *De testamento iter facientis*, 1768.

XXVIII. *Diss. sistens positiones de justitiâ et jure*, 1769.

XXIX. *De testamento ad pias caussas*, 1769.

XXX. *De termino caussarum criminalium*, 1775.

XXXI. *De aurilegio*, 1776.

XXXII. *De origine decimarum ecclesiasticarum*, 1783.

XXXIII. *Decimarum secularium origines et jura*, 1784.

XXXIV. *Positiones de capitis diminutione, restitutione majorum 25 annis et alienatione judicii mutandi caussâ*, 1786.

TRELCAT (Luc), né à Erin, près d'Arras, en 1542, d'une famille pauvre, dut son excellente éducation à la bienveillante protection de l'abbesse d'un couvent. Il reçut sa première instruction à Douay et à Lille, d'où il vint à Paris profiter des leçons de *Mercier* et de *Ramus*, et puiser dans leur enseignement une vive sympathie pour les opinions nouvelles. Lorsque la guerre civile éclata, Trelcat, après avoir erré quelque temps en France, se décida à passer en Angleterre et s'établit à Londres, où il ouvrit une école latine, qu'il dirigea pendant huit ans. Appelé comme ministre à Lille, il se vit bientôt forcé de s'éloigner de cette ville et se retira à Bruxelles, où il exerça six ans les fonctions pastorales, puis la persécution l'obligea à se sauver à Anvers, où il fut retenu huit mois par le siége de la place et le peu de sûreté des chemins. Il réussit enfin à gagner la Hollande, et fut attaché, en 1585, à l'église française de Leyde. Environ deux ans après, il fut nommé professeur de théologie à l'université de cette ville, chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 17 août 1602, et dans laquelle il eut son fils pour successeur.

Ce fils, nommé aussi Luc, était né à Londres en 1573. Reçu ministre à l'âge de 17 ans, et sentant le besoin de se perfectionner par des voyages, il était parti pour Heidelberg, où il avait été retenu pendant six mois, comme prédicateur de l'église française. Il avait visité ensuite Bâle, Zurich et Genève, où son talent oratoire avait obtenu les éloges de *Bèze* et de *Goulart*. A son retour en Hollande, il avait été arrêté à Bois-le-Duc; mais il avait été assez heureux pour s'échapper et il était rentré dans Leyde après une absence de deux ans. Nommé ministre bientôt après, et professeur de théologie à la mort de son père, il mourut le 12 sept. 1607. *Joseph Scaliger*, son ami, lui fit une épitaphe, où il exprime les regrets de l'église et de l'université. *Luc Trelcat*, pasteur à Amsterdam en 1638, était apparemment son fils.

Selon Meursius, Luc Trelcat le père a publié: *Synopsis theologiæ*, et le fils: *Institutiones theologiæ, Tableau de la briefveté de ceste vie*, Leyde, 1599, in-8°, *Antidotus contra pestem* et *Apparatus ad S. Scripturam*, qui, dit-il, est resté msc. Sous ce titre d'Institutiones theologicæ, Meursius comprendrait-il les thèses suivantes, toutes publiées à Leyde, in-4°, entre les années 1600 et 1607: *De sacramentis in genere*, 1600 et 1604; — *De quinque falsis sacramentis Pontificiorum*, 1601;— *De baptismo*, 1602;— *De fide justificante et fidei justificatione*, 1603; — *De Ecclesiâ romanâ et capite illius*, 1603; — *De jugi Christianorum sacrificio contra missam papalem*, 1603;— *De Ecclesiâ Christi*, 1603 et 1607? Et ces thèses appartiennent-elles toutes à Luc Trelcat le fils? Nous laissons cette question à éclaircir à ceux qui pourront se procurer *Lucæ Trelcatii senioris et Lucæ Trelcatii junioris Opera theologica omnia*, Lugd. Bat., 1614, in-8°, où sans doute elles se trouvent reproduites avec les autres ouvrages cités par Meursius. Ajoutons qu'on publia à Genève, du vivant même de Luc Trelcat fils, *Remèdes contre le mal-reiglé mespris, l'oubliance et la trop grande appréhension de la mort, cueillis au jardin de vie, par Lucas Trelcat, Franç. Lansbergue, Daniel Toussaint et Guillaume Perkins*, Gen., 1604, in-12.

TREMBLEY ou **Tremblet**, famille originaire de Charlieu en Charolais, mais réfugiée à Genève depuis le milieu du XVIe siècle, et remarquable par le grand nombre d'hommes éminents qu'elle a produits.

Trois fils de Hugues Trembley, sieur d'Ély, et d'Esther de Chibaud s'enfuirent à Genève pour cause de religion. Ils se nommaient *Étienne*, *Louis* et *Jean*. Les deux premiers y furent reçus bourgeois en 1555. Le troisième, qui n'obtint pas la même faveur, à ce qu'il paraît, suivit la carrière ecclésiastique, et fut placé comme pasteur à Genève, en 1564. Lorsqu'il mourut en 1599, il avait l'âge de 80 ans. Il n'est donc guère probable qu'il soit identique avec *Jean Tremblet*, professeur de philosophie à Lausanne en 1593, qui épousa, comme nous l'avons dit, d'après M. Dumont (*Voy.* VIII, p. 274), une fille de *Jean Polier*, et en eut un fils, nommé Étienne, qui, jeune encore, perdit la vie dans les guerres de religion. Selon Galiffe, qui ne le qualifie pas de ministre, le troisième fils de Hugues Trembley se maria, en 1554, avec *Anne Savyon*, dont il eut Étienne, né en 1556, et Jacques, venu au monde deux ans après. Ce serait Étienne qui aurait été ministre et professeur de philosophie, et qui aurait épousé Marie Polier, tandis que Jacques se serait marié avec *Marthe Roux*, qui lui aurait donné un fils nommé Jean. On voit que la généalogie de cette branche est assez embrouillée, elle s'éteignit du reste de bonne heure, de même que la branche aînée; car Étienne Trembley, qui entra dans le CC en 1561, ne laissa qu'un enfant mâle, Louis (un autre, nommé Étienne, mourut jeune à ce qu'il semble), de son mariage avec *Christophla Berthet*, et ce Louis n'eut point d'enfants de son union (1569) avec *Jeanne Vincent*, de Lyon.

Toute la famille Trembley aujourd'hui existante descend donc de Louis, né en 1516, qui arriva à Genève en 1552, fut reçu bourgeois en 1555, entra dans le CC en 1566 et mourut le 1er nov. 1596, ayant été marié deux fois. Sa première femme, *Jeanne Seyvert*, qu'il avait épousée à Charlieu en 1546, et qui mourut de la peste en 1571, le rendit père de trois enfants : 1° Isaac, né à Lyon en 1548, et mort quelques jours avant sa mère ; — 2° Abraham, né en 1556, et tué, en 1589, dans une escarmouche ;—3° David, né en 1559 et mort de la peste en 1581. La seconde, *Pernette Gallatin*, lui en donna encore six, savoir :— 4° Louis, qui suit ; — 5° Isaac, né en 1587, qui servit en Bohême comme capitaine de cavalerie, passa ensuite au service de Venise et mourut en 1630, ayant eu de *Marie de La Chana*, sa femme, trois enfants, un fils, Louis, et deux filles, Sara, femme du médecin Pierre Paschal, et Marie ;— 6° Robert, qui fit souche ; — 7° Jeanne, mariée à *David Hébert*, de Dieppe ;—8° Judith, femme de *Gabriel Mallet* ;—9° Susanne, qui épousa, en 1612, *Antoine Dangers*.

Branche aînée.

Né le 7 avril 1582, Louis Trembley entra dans le CC en 1605, fut nommé auditeur en 1618, conseiller d'État en 1631 et mourut le 27 nov. 1641, laissant la réputation d'un homme habile dans le maniement des affaires. Du mariage qu'il avait contracté, en 1604, avec *Catherine Sarrasin*, naquirent cinq enfants : 1° Jean, qui suit;—2° Louis, qui fonda un nouveau rameau ; — 3° Marie, femme, en 1643, du premier syndic Gabriel de La Maisonneuve ;— 4° Andrienne, mariée, en 1643, avec le syndic P. Fabri ; — 5° Françoise, épouse de *Jacques Saladin*.

I. Jean, qui naquit le 17 juill. 1605, entra dans le CC en 1631, devint conseiller en 1646, syndic en 1652, et mourut en 1659. Sa femme, *Catherine Roset*, qu'il avait épousée en 1630, le rendit père de six enfants, savoir : 1° Michel, qui suit;— 2° Jacques, né le 26 nov. 1638, qui épousa, en 1678, *Esther Calandrini* et en eut Michel et Esther-Madelaine, femme, en 1694, de Gabriel Puérari, capitaine au service d'Angleterre ;—3° Marie, épouse de *François-Théodore Girard-des-Bergeries* ;—4° Jeanne, femme de Pierre Revilliod ; — 5° Pierre, souche d'un nouveau rameau ;—6° Sara, mariée à Daniel Calandrini.

Né le 19 nov. 1631, Michel Trembley, qui avait pris le grade de docteur en droit, remplit plusieurs fois les fonctions de syndic depuis 1672. Il les exerçait lorsqu'il fut député, en 1680, à Paris pour féliciter Louis XIV sur le mariage du Dauphin. Il réussit, à force de dextérité et de prudence, à obtenir du roi le rappel du résident de France Chauvigni, qui s'était rendu odieux à Genève par ses façons d'agir despotiques et surtout par l'établissement du culte catholique dans son hôtel. Trembley ne montra pas moins d'habileté dans d'autres missions dont il fut chargé auprès des Cantons suisses. Il avait été trois fois premier syndic lorsqu'il mourut en 1713, laissant cinq enfants de sa femme *Charlotte de Normandie*, savoir : 1° Jean, qui suit;—2° Jean-Jacques, né en 1676, procureur général et commissaire général', mort en 1763, à qui sa femme, *Élisabeth Perdriau*, donna Jean-Jacques, né en 1712 et mort en 1779, n'ayant eu qu'une fille, mariée à un gentilhomme suédois du nom de Jennings, Jean, mort à Saint-Domingue, et François-Louis, décédé en 1777, sans postérité; — 3° Sara, femme de *Théophile Mallet* ;— 4° Susanne, épouse, d'Alexandre Rilliet ;— 5° Marie, qui épousa Antoine Léger, professeur de philosophie.

Jean Trembley, né en 1674, porta les armes au service des Provinces-Unies, et servit avec distinction, en 1712, dans la guerre qui éclata entre les Cantons protestants et les catholiques. Il n'avait point encore atteint l'âge de 25 ans, lorsqu'il entra dans le CC. Il remplissait pour la troisième fois la charge

de syndic, lorsqu'il fut déposé par la parti populaire en 1734. Il mourut en 1745, ayant eu quatre enfants de son union avec *Anne Lullin*: 1° JEAN, né en 1704, conseiller d'Etat en 1749, syndic en 1755 et 1759, décédé en 1785;— 2° ABRAHAM, qui suit; — 3° JACQUES-ANDRÉ, dont nous parlerons après son frère; — 4° MARIE.

1° Abraham Trembley, savant naturaliste, naquit le 3 sept. 1710. Il fit d'excellentes études dans le collége de sa ville natale, et manifesta de bonne heure un goût très-vif pour les sciences exactes. Son père le destinait au ministère; mais le jeune Trembley ne put se résoudre à suivre une carrière pour laquelle il ne se sentait aucune vocation. Il partit donc pour la Hollande avec l'espoir d'y trouver un emploi. Son attente ne fut pas déçue. Le comte de Bentinck, résidant anglais à La Haye, lui confia l'éducation de ses enfants. Trembley, qui consacrait ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle, aperçut un jour, dans une promenade avec ses élèves, un polype à bras, espèce d'animal fort singulier et presque inconnu jusque-là. Il passa près de quatre ans à observer les mœurs et l'organisation de l'étrange zoophyte, et par une série d'expériences fort ingénieuses, non-seulement il s'assura des moyens dont il use pour saisir sa proie, mais il reconnut qu'il a la propriété de se reproduire, comme certaines plantes, par bouture. Lorsque le comte retourna en Angleterre, il l'y suivit. Peu de temps après, la Société royale de Londres l'admit dans son sein et l'Académie des sciences de Paris le nomma membre correspondant. Il entra ensuite comme gouverneur dans la famille du duc de Richemond, avec qui il voyagea en Allemagne et en Italie, en sorte qu'il ne retourna à Genève qu'en 1757. En 1760, il fut nommé directeur de la bibliothèque de la ville avec son ami *Ch. Bonnet*. Vers le même temps, il entra dans le conseil des CC et devint membre de la commission chargée de l'approvisionnement. Cette charge lui fournit l'occasion d'étudier les mœurs des insectes qui rongent le blé et les moyens de les détruire. A la révolution de 1768, il fut exclu du Grand Conseil; mais, en 1782, il y reprit son siége qu'il n'occupa plus longtemps, étant mort le 12 mai 1784. De son mariage avec *Marie von der Strassen* étaient nés en 1760, PIERRE-GUILLAUME, qui épousa *N. Roguin*, d'Yverdon, et, en 1764, JEAN-CHARLES, qui fut conseiller d'Etat en 1813, puis premier syndic, et qui travailla, avec *Sismondi* et d'autres, aux *Annales de législation et de jurisprudence* (Gen., 1820-22, 3 vol. in-8°). Charles Trembley épousa, en 1793, *Louise-Julie-Constance van Berchem*, dont il eut : 1° PIERRE-CHARLES, né en 1799, marié, en 1821, à *Jeanne Tollot*; — 2° CONSTANCE, femme du procureur général Jean Martin; — 3° FRANÇOIS-JULES, né le 22 fév. 1807.

Les ouvrages d'Abraham Trembley ne sont pas nombreux; ils suffisent toutefois pour lui assigner un rang très-honorable dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. En voici les titres :

I. *Mémoires pour servir à l'histoire d'un genre de polypes d'eau douce, à bras en forme de cornes*, Leyde, 1744, in-4°, avec 13 planch. dessinées par le célèbre *Lyonnet*; réimp. Paris, 1744, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Quedlinb., 1775; 1791, in-8°.

II. *Instructions d'un père à ses enfans sur la nature et la religion*, Gen., 1775, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Leipz., 1776-80, 4 parties in-8°.

III. *Instructions d'un père à ses enfans sur la religion naturelle et révélée*, Gen., 1779, 3 vol. in-8°.

IV. *Instructions d'un père à ses enfans sur le principe de la religion et du bonheur*, Gen., 1783, in-8°.

M. Quérard lui attribue encore un *Essai sur la vérité*, s. l., 1776, in-8°.

Il a publié, en outre, dans les Philosoph. Transact. (1742) : *Observations and experiments on the fresh-water polypus*; —(1744) : *On several newly discovered species of fresh-water polypi*; — *On the light caused by*

quicksilver shaken in a glass tube from electricity; — *Of several species of small water insects of the polypus kind;*—(1755): *Of stones in the country of Nassau resembling those of the Giant's Causeway in Ireland;* — *On the natural history of the Adriatic sea;* —(1756): *Of an earthquake felt at Cologne,* etc.—(1757): — *On earthquakes, polypes, fossils;*—*On the state of the thermometer at the Hague on the* 9 *jan.* 1757.

2° Frère du précédent, Jacques-André Trembley naquit en 1714, et se voua au ministère sacré. Nommé en 1752, professeur de mathématiques et de philosophie, en même temps que pasteur d'une église de Genève, il fut appelé, en 1756, à remplir la chaire de philosophie et revêtu, l'année suivante, de la dignité de recteur. Il mourut en 1763. On a de lui :

I. *De Dei existentiâ,* Gen., 1730, 4°.

II. *Theses mathemat. de infinito calculo infiniti,* Gen., 1730, in-4°.

III. *Theses physicæ de vegetatione et generatione plantarum,* Gen., 1734, in-4°.

IV. *De resistentiâ in machinis,* Gen., 1752, in-4°.

V. *De incredulitatis fontibus,* Gen., 1758, in-fol.

VI. *De providentiâ particulari,* Gen., 1762, in-fol.

VII. *De justificatione per fidem,* Gen., 1762, in-4°.

De son mariage avec *Anne Colladon* naquirent deux fils nommés Jean et Abraham. On ne sait rien de la vie de ce dernier, si ce n'est qu'il fut membre du CC. Son frère, né en 1749, suivit la carrière du barreau. Il s'est fait connaître par d'importants travaux sur les sciences mathématiques, l'astronomie, la statistique, la chronologie, travaux qui lui ouvrirent les portes des Académies des sciences de Berlin, de Pétersbourg et de Paris. Il ne laissa que deux filles de son mariage avec *Marie-Elisabeth de Ribeaupierre.* Sans parler d'une soixantaine de *Mémoires,* presque tous remplis d'intérêt, qui ont été publiés dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin (1775-1804), de Pétersbourg (1806), et dans ceux de la Société de Harlem (1782), non plus que d'un grand nombre d'observations astronomiques insérées en partie dans les Ephémérides de Berlin, on a de lui :

I. *Theses de generatione,* Gen., 1767, in-4°.

II. *Mémoire sur la faculté de sentir et sur celle de connaître,* Berl., 1776, 8°

III. *Exposition de quelques points de la doctrine des Principes de Lambert,* La Haye, 1780, in-8°.

IV. *Essai sur la trigonométrie sphérique,* Neufchâtel, 1783, in-8°.

V. *Essai sur les préjugés et principalement de la nature et de l'influence des préjugés philosophiques,* Neufch. et Gen., 1790, in-8°.

VI. *Mémoire pour servir à l'hist. de la vie et des ouvrages de Ch. Bonnet,* Berne, 1795, in-8°.

VII. *Considérations sur l'état présent du Christianisme,* Paris, 1809, 8°.

II. Fils cadet de Louis Trembley et de Catherine Sarrasin, Louis Trembley naquit le 17 août 1606. Possesseur d'une fortune considérable, il vint plus d'une fois en aide à l'Etat, en lui prêtant de fortes sommes dans des circonstances difficiles, et, à sa mort, il légua 4000 florins aux pauvres. Conseiller d'État en 1660, trésorier en 1663, syndic en 1669, il remplit ces différentes charges avec beaucoup de dévouement, et mourut en 1680, laissant de son mariage avec *Anne de Harsy,* de Lyon, cinq enfants, savoir : 1° Anne-Marie, née en 1637, femme de *Pierre Du Port,* sieur de Pontcharra;—2° Catherine, née en 1639, épouse de *Pierre Sarrasin;* — 3° Jean-Pierre, qui suit; — 4° Jean-Baptiste, né en 1653, auditeur en 1716 et mort en 1721, à qui sa femme, *Sara Franconis,* donna Jeanne-Marie et Jacques, avocat, né en 1695 et mort en 1741, n'ayant eu que deux filles de son mariage avec *Anne Jalabert;*—5° Susanne, née en 1661, femme d'*Isaac Marcombes,* fils d'*Isaac Marcombes,* sieur de Marsenac en Au-

vergne, qui avait obtenu, en 1647, les droits de bourgeoisie à Genève avec son père et son frère aîné *Elie*.

Jean-Pierre Trembley, né en 1649, prit le grade de docteur en droit et devint procureur général en 1689. Nommé conseiller d'État en 1707 et syndic en 1709, il fut chargé de diverses missions en Suisse et en Savoie, dans lesquelles il fit preuve d'habileté et de prudence. Il mourut en 1718, ayant eu cinq enfants de son mariage avec *Elisabeth Lullin*, savoir : 1° MICHEL, qui suit;—2° LÉONARD, né en 1684, dont la destinée n'est pas connue;—3° ANTOINE, né en 1689 et mort centenaire, qui épousa, en 1715, *Sara Caille* et en eut, entre autres enfants, JEAN-ANTOINE, mort en Angleterre;—4° EVE; — 5° ELISABETH, femme de Jean-Antoine Lullin.

Michel Trembley, né en 1683, du CC en 1709, auditeur en 1716, épousa, en 1708, *Anne-Marie Sarrasin* et mourut en 1737. Ses enfants furent : 1° JEAN, qui suit;—2° JEAN-PIERRE, qui ne s'est fait connaître que par quelques opuscules, dont voici les titres : *Disquisitio philosophica de erroribus qui ex animi motibus nasci solent*, Gen., 1740, in-4°;—*Errata de l'échange de la rééleclion*, 1780, in-8°; — *Tombeau de la rééleclion*, [Gen.] 1780, in-8°; — *Frontenex*, 1786, in-8°; — *Représentation au conseil des CC*, in-8°; — 3° ANNE-MARIE; — 4° ELISABETH. Né en 1713, Jean embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé ministre à Genève en 1738. Il mourut en 1783, ayant eu de sa femme, *Andrienne Massé*, quatre enfants : 1° JACQUES, né en 1755, conseiller en 1791, mort en 1817, sans laisser d'enfants de son mariage avec *Anne Jaquet*;— 2° MARIE-ELISABETH, née en 1756, femme, en 1775, du pasteur *Pierre Picot*;—3° JEANNE-SUSANNE, née en 1758, qui épousa, en 1789, *Jean Achard*;—4° JEAN-PIERRE, né en 1760, qui entra au service de France et devint capitaine. Il épousa *Jeanne-Elisabeth de Tournes*, dont il eut trois filles et un fils, DONAT-LOUIS-JEAN, avocat, né en 1802 et marié à *Susanne Roguin*, dont il n'eut que des filles. Nous supposons que ce dernier est le même que Louis Trembley, auteur d'une *Dissert. sur le prêt à intérêt et les lois dites contre l'usure*, Gen., 1828, in-8°.

III. Né en 1644 de Jean Trembley et de Catherine Roset, et mort en 1707, Pierre Trembley épousa, en 1672, *Susanne Calandrini*, qui le rendit père de JEAN-LOUIS et d'ESTHER. Jean-Louis, né en 1681, épousa à Londres *Marie-Madelaine Sales*, dont il eut : 1° DAVID, qui suit;—2° JEAN-LOUIS, marié avec *Marthe Lazare de La Ferrière* et père d'une fille;—3° MARIE, femme de *Jean-Salomon Fazy*;—4° ANDRÉ, capitaine de la garnison. David, qui mourut en 1786, prit pour femme *Catherine-Françoise Le Double*. Ses enfants furent CHARLES, MARIE-MADELAINE et JEAN-ANDRÉ, né en 1749 et mort en 1782, en qui s'éteignit ce rameau.

BRANCHE CADETTE.

Moins féconde en hommes distingués, cette branche, aujourd'hui éteinte, fut fondée par Robert Trembley, né le 11 août 1593. Ce Robert entra dans le CC en 1622 et mourut le 1[er] juill. 1637, après avoir été marié deux fois, la première, en 1617, avec *Jeanne Hurtebinet* (1), la seconde, en 1631, avec *Marie Sarrasin*. Du premier lit sortirent : 1° LOUIS, qui continua la descendance; — 2° MARIE, femme de Joseph Du Commun;—3° JEANNE, qui épousa le conseiller Jacob Laurent;— 4° SARA, mariée à P. Rilliet;—5° JUDITH, femme du procureur général Dupan. Du second naquirent : 6° JEAN, qui fit souche;—7° ESTHER, femme du premier syndic André de Chapeaurouge; — 8° MADELAINE, mariée à Ami Rigot.

I. Né en 1628, Louis Trembley épousa, en 1652, *Susanne Le Maire*, fille de *Samuel Le Maire* et de *Made-*

(1) En 1596, *Jérémie Hurtebinet*, de Dijon, avait été reçu bourgeois. *Jean Hurtebinet*, de Montbéliard, le fut en 1620.

aine Le Clerc, dont il eut, entre autres enfants : MADELAINE, mariée au châtelain de Confignon, et GEORGES, né en 1661, qui prit pour femme, en 1691, *Louise-Marie Grillet*. Resté veuf, il se remaria, en 1703, avec *Barthélemie Duval*, puis, en 1707, avec *Judith de La Maisonneuve*. Il laissa deux enfants de sa première femme, savoir : SARA, femme de David Pury, et JACOB, mort en 1755. Celui-ci épousa *Dorothée Rousseau*, dont il eut DAVID, mort sans postérité, et JUDITH, femme du pasteur Correvon, d'Yverdon.

II. Né en 1632, Jean Trembley entra dans le CC en 1658, devint auditeur en 1664, et mourut le 26 sept. 1684, laissant un fils et une fille de son mariage (1660) avec *Esther-Madelaine Lullin*. La fille, nommée CATHERINE, épousa Jean-Antoine Lullin. Le fils, MARC-CONRAD, docteur en droit, né en 1669, du CC en 1698, conseiller d'État en 1707, secrétaire d'État en 1709, fut chargé, en 1713, d'une mission en Savoie, où il fit preuve d'habileté; aussi le conseil eut-il plus d'une fois encore recours à ses talents. Syndic en 1720, il fut déposé, en 1734, par le parti populaire. De son mariage, célébré en 1693, avec *Isabeau de Tolosan*, fille de *Jean de Tolosan*, sieur de Remolon, et d'*Isabelle de Bardonenche*, naquirent ANNE-ALEXANDRINE, femme du pasteur *Joly*, ALEXANDRINE, alliée à *Ami Dunant* (1), colonel au service de Hollande, et JEAN-JACQUES, né en 1699, secrétaire de la justice en 1746 et mort sans postérité.

Nous ne voyons pas le moyen de rattacher d'une manière certaine à cette famille *Jean Trembley*, mentionné, en 1626, comme ministre de Paulin, église qu'il desservait encore en 1631. Peut-être était-il fils de *Jacques Trembley*, ministre à l'hôpital de Genève, mort de la peste, le 28 sept. 1615, âgé d'environ 50 ans, dont Galiffe ne connaissait pas l'extraction, mais qui était, selon toute apparence, le second fils de Jean Trembley et d'Anne Savyon.

(1) Dès 1579, *Antoine Dunant*, de Bellay, fu reçu bourgeois.

TRÉMELLIUS (EMMANUEL), né à Ferrare, vers 1510, et mort à Sedan, le 9 oct. 1580.

Trémellius quitta la religion juive dans laquelle il était né, pour embrasser la religion catholique, et celle-ci pour se faire protestant. Après sa conversion, il se retira à Lucques, où il enseigna quelque temps la langue hébraïque, mais la crainte de l'Inquisition finit par le chasser d'Italie, ainsi que Pierre Martyr et d'autres italiens, partisans secrets de la Réforme. Il s'établit d'abord à Strasbourg, où il donna des leçons d'hébreu. Plus tard, il passa en Angleterre et y resta jusqu'à la mort d'Edouard. Chassé de nouveau par Marie la sanguinaire, il retourna en Allemagne en 1553, et fut placé comme professeur d'hébreu dans l'école de Hornbach. Quelque temps après, l'électeur palatin Frédéric III l'appela à Heidelberg. En 1560, nous le trouvons à Metz, où il s'était marié pendant un premier séjour qu'il avait fait dans cette ville avant de se rendre à Strasbourg. S'il est vrai qu'il y fut arrêté par ordre du maréchal de Vieilleville sous le règne de François II, sa détention fut de courte durée, puisqu'il fut un des députés (1) que les Protestants de Metz envoyèrent en Cour aussitôt après la mort de ce prince, pour demander à la reine régente la liberté du culte, le rappel des bannis et la délivrance de *Guillaume Palisseau*, prisonnier à Auxerre. Les deux dernières demandes furent accordées ; quant à la première, il fut répondu que les prétendus Réformés n'auraient ni temple ni lieu d'exercice quelconque à Metz, qu'ils n'y tiendraient aucune assemblée sous peine de mort, mais que Senneterre leur assignerait un lieu hors de la ville pour y faire leurs prêches. Il est probable que Trémellius ne tarda pas à retourner à Heidelberg, d'où, quelques années plus tard, il fut appelé à Sedan par le duc de *Bouillon* pour y remplir une chaire d'hébreu qu'il occupa jus-

(1) L'autre se nommait *Didier Rollin*.

qu'à sa mort. Voici la liste des ouvrages de ce savant hébraïsant.

I. *Catechismus hebraïcus, hebr. et græc.*, Paris., 1551, in-8°; 1554, in-8°.—Trad. du Catéchisme de *Calvin*.

II. *M. Buceri Prælectiones in Epist. ad Ephesios, collectæ ab Im. Tremellio*, Basil., 1562, in-fol.

III. *In Hoseam prophetam interpretatio et enarratio*, Heidelb., 1563, in-8°.

IV. *Jonathanis filii Uzziel chald. Paraphrasis in XII prophetas minores*, Heidelb., 1567, in-8°.

V. *Grammatica chaldæa et syra*, [Gen.] 1569, in-4°.—Imbonati en cite une édit. de Paris, 1564, in-4°.

VI. Ἡ Καινὴ διαθήκη. *Testamentum novum.* דִיַתִיקָא חֲדַתָא *Est autem interpretatio syriaca N. T., hebræis typis descripta, plerisque etiam locis emendata. Eadem latino sermone reddita*, [Gen.] 1569, in-fol.; Lugd., 1571, in-fol.; réimp. plusieurs fois. A la suite, on trouve le N° V.—Trémellius se servit, pour son travail, du N. T. syriaque publié à Vienne en 1555, en le collationnant sur un manuscrit très-ancien qui se trouvait dans la bibliothèque de Heidelberg. Il mit le soin le plus minutieux à châtier le texte; cependant il en agit quelquefois un peu trop arbitrairement, comme, par exemple, lorsqu'il inséra dans son édition les versets Luc XXII, 17 et 18, qui n'étaient ni dans le manuscrit ni dans l'imprimé. D'autres fois, il se montra plus scrupuleux : ainsi il n'a pas intercalé dans le texte, mais mis en marge, le verset I Jean V, 7, qu'il ne trouvait non plus ni dans l'imprimé ni dans le manuscrit.

VII. *Epistola Pauli ad Galatas, syriacè et latinè*, Gen., 1570, in-4°; Cothenis, 1632, in-4°.

VIII. *Bibliorum pars I*, etc. (*Voy.* IV, p. 385). — Trente éditions pour le moins prouvent combien cette version fut bien accueillie. Au jugement de Dupin, de toutes les traductions de la Bible faites par des Protestants, il n'y en a pas de plus exacte que celle de Trémellius. Le traducteur, en effet, s'était proposé de rester aussi près que possible du texte, et il a tenu si fidèlement sa parole qu'à l'exception de quelques endroits, où il rend les hébraïsmes de la manière la plus heureuse, on peut lui reprocher de s'être attaché trop servilement à la lettre. Un autre reproche également mérité, c'est celui d'avoir surchargé le texte de gloses au moins inutiles, qui annoncent une grande prédilection pour les rabbins. Sa traduction est donc exacte, mais elle n'est pas élégante ; quelquefois même elle manque de clarté. Dans les éditions publiées après la mort de Trémellius, son collaborateur *Du Jon*, dans l'espoir sans doute de l'améliorer, y a fait des changements d'une valeur très-problématique. La 1re édition est la plus recherchée des savants. Ajoutons que le N. T. se trouve réuni à l'Ancien dans les édit. imprimées depuis 1579.

TRÉMOLET, famille noble du Languedoc, dont plusieurs branches professèrent la religion réformée.

1. Branche de Montpezat. *Antoine* Trémolet, baron de Montpezat, sieur de Roubiac, qui s'était signalé dans les guerres d'Italie sous François I, lit-on dans le Dict. de la Noblesse, épousa *Charlotte de Bucelli* (1) et testa en 1579. S'il est le même, comme tout tend à le faire supposer, qu'Antoine ou Antonin de Trémolet, baron de Montpezat, conseiller en la cour des aides, que le parlement de Toulouse condamna en 1567 (*Voy.* I, p. 18), et que Damville nomma, en 1575, premier consul de Montpellier, on ne saurait douter qu'il n'ait embrassé la Réforme, et qu'il n'ait fait élever ses enfants dans le protestantisme. Il est vrai que son fils aîné, Jean, rentra dans l'Église romaine, même avant la mort de son père, fidèle à la promesse qu'il avait faite à Damville pour racheter sa vie lors de la prise de Montpezat, en 1573, de rester invio-

(1) Probablement sœur de *Louis de Bucelli*, sieur de La Mausson, que le parlement de Toulouse condamna à mort par contumace en 1567, et qui commanda un régiment dans l'armée de d'*Acier* en 1568 (*Voy.* IV, p. 134).

lablement attaché à la religion catholique et au roi; mais son second fils, JEAN-PIERRE, qui suit, et le troisième, GUILLAUME, qui suivra, persistèrent dans la foi évangélique. Un quatrième fils, MATTHIEU, mourut jeune. Le cinquième, MATHURIN, sieur de La Valette, fut père de HENRI et de CHARLOTTE, dont la destinée ne nous est pas connue. Outre ces cinq fils, Antoine Trémolet eut deux filles : LOUISE, femme, en 1580, de *Michel Barrière*, sieur de Poussan, et CHARLOTTE, mariée à *Pierre de Combes*, sieur de Combas.

II. BRANCHE DE MOURMOIRAC. Seigneur de Roubiac et de Saint-Christol, Jean-Pierre Trémolet devint seigneur de Mourmoirac ou Mormoirac par son mariage avec *Jeanne Du Puy*, qu'il épousa en 1594. Son fils, ANTOINE-BERNARD, sieur de Mourmoirac, prit pour femme, en 1625, *Jeanne de Chaumont*, qui le rendit père de HENRI, sieur de Mourmoirac et de Saint-Christol, marié, en 1646, avec *Marie de Belcastel*, dont il eut neuf enfants : 1° JEAN, mentionné, en 1685, parmi les seigneurs protestants du Languedoc qui avaient droit d'exercice (*Arch. gén.* TT. 322); il paraît qu'il resta en France et qu'il abjura; — 2° FRANÇOIS, sorti du royaume à la révocation (*Ibid.* TT. 282); — 3° HENRI, sieur de Montèze, qui entra au service des États-Généraux avec le brevet de colonel d'infanterie, s'éleva au grade de lieutenant-général et mourut gouverneur de Tournay, le 2 avril 1739; 4° BERNARDIN, dont le sort est inconnu; — 5° N., réfugié en Hollande; — 6° MADELAINE, femme, en 1665, d'*Antoine de Lauberge*, sieur de Rocheblave et de Cassagnolles; — 7° ANNE, mariée à *Louis Guiran*, conseiller au présidial de Nismes, et deux autres filles.

III. BRANCHE DE BLAUZAC. Guillaume de Trémolet précéda son père dans la tombe. Il ne laissa de son union avec *Espérance d'Assas* (qui se remaria, en 1578, avec *Théodore de Cambis*), qu'un fils, nommé PIERRE, sieur de Craus, qui devint seigneur de Blauzac, par son mariage avec *Jeanne de Deux*, fille de *Jean de Deux*, sieur de Blauzac. De ce mariage naquit, outre une fille, ESPÉRANCE, baptisée, en 1591, dans le temple de Saint-Chaptes, (*Arch.* TT. 340), un fils, qui reçut le nom de PIERRE, et qui épousa *Anne de Brueys*. Son fils, RENÉ, sieur de Blauzac, prit pour femme *Marguerite d'Arbaud*, fille de *Tristan d'Arbaud* (1) et de *Françoise Le Blanc*, dame de La Rouvière, et mourut au mois d'août 1670.

IV. BRANCHE DE CROS. Il ne nous est pas possible de dire quel lien de parenté unissait Antoine Trémolet, baron de Montpezat, à *Jacques* Trémolet, qui épousa, en 1557, *Jacqueline Langlade*, et en eut GÉDÉON. Celui-ci, qui testa en 1636, prit pour femme, en 1614, *Marguerite de Ganges*, et fut père de deux fils : 1° SCIPION, capitaine au régiment de Roussillon, qui épousa, en 1641, *Madelaine de Barjac*; — 2° JACQUES, sieur de Cros ou Craus, capitaine d'infanterie par commission de 1656, maintenu noble avec son frère en 1668.

La généalogie de cette famille nous semble avoir été dressée avec peu d'exactitude; elle est, en tout cas, fort incomplète. Il n'y est fait mention ni de *Montpezat*, qui prit part à la défense de Sommières en 1573 (*Voy.* IV, p. 444), ni de *Trémolet*, député avec *Vacheirolles* à l'Assemblée de Montauban, en 1581, par le Bas-Languedoc, ni d'*Alexandre* Trémolet, qui entra dans les Grands-Mousquetaires de l'électeur de Brandebourg (*Voy.* VIII, p. 163).

TRENOI (LOUIS), dit de Franchan, natif d'Arras, sortit de France à la révocation et se retira à Francfort-sur-le-Main, d'où l'électeur de Brandebourg l'appela à Berlin, pour le mettre, comme successeur de *Pierre de Mézeri* dans la charge d'inspecteur général des manufactures, à la tête du département spécial qu'il avait créé pour tout ce qui touchait au commerce et à l'industrie des Réfugiés. Sous l'inspecteur général étaient placés des inspecteurs

(1) *Jean d'Arbaud*, sieur de Blauzac, se convertit en 1684 (*Arch.* M. 664).

particuliers, qui étaient, en 1687, *Planchut*, pour les fabriques de Francfort-sur-l'Oder, *François Le Clerc*, pour celles de Halle, *Isaac Mesmin*, pour celles de Magdebourg. Trenoi rendit d'importants services à l'industrie de la Prusse. Ayant perdu, en 1698, sa femme, *Barbe Richier*, qu'il avait épousée à Francfort et dont il n'avait qu'une fille, MARIE-MADELAINE, mariée au notaire impérial *Pierre Quien*, natif de Metz et réfugié à Berlin, il se remaria, en 1710, quoiqu'il comptât alors 84 ans, avec *Judith Michelet*, fille de *Pierre Michelet*, colonel des milices du Pays Messin, et d'*Anne Hin*.

TRIANON (JACQUES-SIMON), habitant de Caen, avait reçu chez lui, le jour de Noel 1690, une quinzaine de prétendus nouveaux convertis, qui y avaient chanté des psaumes et en présence de qui il avait lu un sermon. L'intendant Foucault, ayant eu connaissance de cette assemblée illégale, fit arrêter six des assistants et en fit condamner cinq au gibet, dont un homme et quatre femmes, par le présidial de Caen. Trianon fut traité moins sévèrement, parce qu'il montra la plus grande faiblesse. Avant l'exécution de la sentence, Foucauld écrivit au secrétaire d'État pour lui demander si l'intention du roi était qu'il appliquât la peine de mort, qui, faisait-il observer « semblerait un peu rude » (*Arch. gén.* Tт. 317). Le ministre fut du même avis, en sorte que la peine de mort fut commuée en celle des galères pour les hommes, et aux travaux forcés pour les femmes, qui furent rasées et enfermées dans le couvent de la Charité de Caen.

TRICOTEL (BENJAMIN), de Beauvais, alla commencer, en 1619, à Genève ses études en théologie; mais il les termina à Sedan, où il soutint, dans le courant de l'année 1622, sous la présidence de *Du Moulin* et de *Rambour*, trois thèses ins. dans les Theses Sedan. sous ces titres : *De peccato mortali et veniali*, *De notis veræ Ecclesiæ*, *De Deo uno et trino*. En 1633, étant ministre à Avernes, il eut, au sujet de la conversion d'une demoiselle de *Monbine*, un pourparler avec le curé Gabs Ferrand, qui en a rendu compte (Paris, 1633, in-8°). En 1649, il était ministre à Roucy, et c'est en cette qualité qu'il assista au synode tenu à Vitry-le-Français, où il remplit les fonctions de secrétaire. Plus tard, il fut placé à Calais. Provoqué publiquement par un nommé Amblat à une controverse, il lui fit une *Réponse*, Leyde, 1664, qui fut distribuée surtout parmi son troupeau. Au lieu d'y répliquer, Amblat la déféra aux tribunaux, et un arrêt du Conseil, en date du 21 mai 1664, condamna l'écrit du ministre à être brûlé par la main du bourreau, comme contenant plusieurs choses injurieuses à la religion catholique et « considérables à l'État. » Benjamin Tricotel, qui avait été député au Synode national de Loudun, mourut entre les années 1667 et 1669. Il laissa un fils, nommé PHILIPPE, qui fut ministre à Clermont en Beauvoisis.

TRIDON (SÉBASTIEN), prêtre du diocèse de Nevers, converti au protestantisme. Après sa conversion, Tridon voulut se marier, et demanda la main de *Marie Bruaudet*, fille d'un procureur de Château-Chinon. Elle lui fut accordée sans difficulté; mais l'évêque de Nevers, appelant à son aide la calomnie, obtint un ordre faisant défense à Tridon de passer outre, et à *Etienne de Monsanglard* de procéder au mariage. L'ex-prêtre en appela comme d'abus. L'affaire fut portée devant la Chambre de l'édit de Paris, qui, sur la plaidoierie d'Omer Talon, rendit, le 22 août 1640, un arrêt portant « qu'un prestre ayant fait profession de la R. P. R. ne peut contracter mariage à peine de nullité et de punition exemplaire. » Tridon prit le parti qu'un homme de cœur devait prendre. Il se retira à Genève, où il se maria et fut reçu gratuitement bourgeois, le 27 janv. 1645.

TRIUNCURIANUS. *Voy.* CLAUDE AUBERY.

TRONCHIN, nom d'une famille champenoise réfugiée à Genève, où elle

occupe aujourd'hui un rang très distingué, jouissant d'une considération fondée moins encore sur ses alliances et ses services que sur le noble emploi qu'elle fait de sa fortune.

Né à Troyes en 1539, *Remi* Tronchin fut assez heureux pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy et gagna Genève, où il fut reçu bourgeois, le 8 déc. 1579. Les services qu'il rendit à sa patrie adoptive comme officier d'artillerie et comme commandant du fort de l'Arve, dont la garde lui fut confiée en 1589, lui ouvrirent les portes du Grand-Conseil en 1590. La même année, Henri IV fit prier les magistrats de Genève de le lui prêter « pour poser les pétards devant Troyes », mais sa demande ne fut pas agréée, « attendu la nécessité qu'on en avait. » Tronchin mourut en 1609, laissant huit enfants de sa femme *Sara Morin*, qu'il avait épousée en 1580, savoir : 1° THÉODORE, qui suit ;—2° JEAN, mort en 1626; — 3° JACQUES, que Galiffe nous semble avoir confondu avec son fils JACQUES. Ce dernier épousa *Elisabeth Noël*, qui descendait, selon toute apparence, de *Daniel Noël*, dit Des Isles, de Troyes en Champagne, reçu bourgeois gratis en 1603, ou de *Jean Noël*, apothicaire de la même ville, admis aux droits de la bourgeoisie en 1598 ; elle le rendit père de deux filles, ELISABETH, femme de *Théodore de La Faye*, ministre à Aouste, et MADELAINE, mariée, par contrat du 21 oct. 1659, avec *Daniel Chamier* ; — 4° NICOLAS, capitaine dans l'armée de Gustave-Adolphe, qui mourut à Stockholm, en 1631, ne laissant que deux filles de son mariage avec *Anne Royer* (1);— 5° DANIEL, qui fit souche ; — 6° ELISABETH, femme de Jacob Le Fort; — GEDÉON, mort, en 1666, sans postérité ; — 8° JEANNE, femme de Pierre d'Ogny.

BRANCHE AINÉE.

Théodore Tronchin, un des théologiens les plus instruits et les plus capables de son temps, naquit à Genève, le 17 avril 1582, et fut présenté au baptême par le célèbre *Théodore de Bèze*. Destiné au ministère, il partit, en 1600, pour l'université de Bâle, où il resta deux ans. De retour dans sa ville natale, il continua à s'appliquer à la théologie pendant deux années encore, puis il alla continuer ses études à Heidelberg. En 1606, il se rendit en Hollande, où il suivit, quelques mois, les leçons des plus célèbres professeurs des universités de Franeker et de Leyde. Il passa ensuite en Angleterre, et, riche des connaissances qu'il avait acquises, il reprit le chemin de sa patrie à travers la France. Il ne tarda pas à jouir du fruit de ses travaux. Nommé professeur des langues orientales dès 1606, pasteur de la ville, en 1608, recteur de l'académie, en 1610, professeur de théologie, en 1615, il fut, en 1618, député par l'église génevoise au synode de Dordrecht, et, vers le même temps, chargé par le Conseil de répondre aux calomnies du P. Cotton contre la traduction protestante de la Bible. En 1632, sur le refus de Diodati, il fut choisi comme « personnage d'expérience et d'un grand savoir » pour accompagner le duc de *Rohan* dans sa campagne de la Valteline, en qualité de pasteur de sa maison. En 1634, le Conseil lui donna une nouvelle preuve de son estime, en l'invitant, ainsi que *Prevost*, Diodati, *Perrot* et Chabrey, à remédier « aux partialités et divisions qui s'étoient fourrées parmi les ministres, jusque-là qu'il y avoit entre eux des esprits irréconciliables et de très-grandes brigues lorsqu'il s'agissoit de quelque charge à pourvoir dans leur corps. » Enfin, en 1655, le consistoire, de son côté, jeta les yeux sur lui et le pria d'entrer en conférence avec J. Duræus, au sujet de la réunion des Calvinistes et des Luthériens. Théodore Tronchin mourut le 19 nov. 1657, avec la réputation d'un théologien savant et habile, d'un homme juste et zélé pour la religion. Ses ouvrages ne sont ni nombreux ni importants. En voici les titres :

(1) En 1604, *Jacques Royer*, de Lorraine, ministre, fut reçu bourgeois gratis.

I. *De peccato originali*. Thèse soutenue à Leyde, en 1606, sous Arminius, selon Iselin, sous Gomar, d'après Sénebier. Elle fut réimp. à Gen., 1654, in-4°.

II. *Coton plagiaire, ou la vérité de Dieu et la fidélité de Genève maintenue contre les dépravations et accusations de P. Coton, jésuite, contre la traduction de la Sainte Bible faite à Genève, contenues en un livre intitulé* Genève plagiaire, Gen., Chouet, 1620, in-8°.—Selon Leu, il y aurait une édit. de 1618; mais nous croyons que c'est une erreur.

III. *Disp. de baptismo*, Gen., 1628, 4°.

IV. *De bonis operibus*, Gen., 1628, 4°.

V. *Oratio funebris Sim. Goulartii*, Gen., 1628, in-4°.

VI. *Oratio funebris quâ Henrico, duci Rohanio, publicè parentavit*, Gen., 1638, in-4°.

VII. *Nemo*, Gen., 1645.—Pièce de vers latins.

Th. Tronchin a mis, en outre, une Préface aux Opera omnia quæ exstant, de B. Keckermann, publiés à Genève, 1614, 2 vol. in-fol.

Du mariage de Th. Tronchin avec *Théodora Rocca*, fille adoptive de Théodore de Bèze, étaient nés neuf enfants : 1° Antoine, qui suit; — 2° Louis, qui suivra; — 3° Jeanne, femme de *Robert Mallet;* — 4° Judith, mariée à *Théophile Thélusson;* — 5° Catherine, qui épousa le ministre David Croppet; — 6° Marie; — 7° Théodora, femme de *Michel de Normandie;* — 8° Renée, épouse de *Jacques Chouet;* — 9° Sara, mariée à *René Thélusson*.

I. Antoine Tronchin alla s'établir comme banquier à Lyon et y épousa *Anne Acéré*, fille de *Jacob Acéré*, qui le rendit père de deux filles et d'un fils. Ce dernier, nommé Jean-Robert, entra dans le CC et épousa, en 1706, *Angélique Calandrini*. Resté veuf, il se remaria, en 1717, avec *Marthe-Marie Daliès*, fille d'*Antoine Daliès*, baron de Caussade, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent : 1° Théodore, qui suit; — 2° Julie, morte fille en 1762; — 3° Angélique, morte sans alliance en 1771; — 4° Henriette.

Théodore Tronchin, un des plus célèbres médecins du XVIIIe siècle, docteur en médecine des universités de Leyde, Genève et Montpellier, premier médecin du duc d'Orléans et du duc de Parme, membre du collège des médecins de Montpellier, de l'Académie de chirurgie de Paris, associé étranger des Académies des sciences de Berlin, Paris, Edimbourg, Stockholm, Pétersbourg, membre de la Société royale de Londres, naquit à Genève, le 24 mai 1709. Son père ayant été ruiné par la chute du système de Law, le jeune Tronchin fut envoyé, à l'âge de 18 ans, en Angleterre auprès de lord Bolingbroke, son parent, qui le plaça à l'université de Cambridge, où il s'appliqua à l'étude de la médecine. La lecture de la chimie de Boerhaave lui ayant inspiré l'irrésistible désir d'entendre ce professeur célèbre, il partit pour la Hollande et poursuivit avec passion ses études médicales à l'université de Leyde, où il prit le bonnet de docteur en 1736. Boerhaave, qui avait donné des soins particuliers à son instruction, et qui ne cessa, tant qu'il vécut, de l'appuyer de son crédit, lui conseilla d'aller s'établir à Amsterdam, où il fut nommé président du collège de médecine et inspecteur des hôpitaux. Le stathouder lui offrit aussi la place de son premier médecin, mais il la refusa.

Depuis vingt ans environ, Tronchin, qui avait épousé *Hélène de Witt* et en avait plusieurs enfants, menait à Amsterdam la vie la plus heureuse, au sein de sa famille et au milieu de ses nombreux amis, lorsque le désir de revoir sa ville natale, joint au mécontentement que lui causa l'établissement d'un stathoudérat héréditaire, le décida à quitter la Hollande. Il arriva à Genève précédé de la réputation qu'il avait déjà acquise. Le conseil s'empressa de lui conférer, au mois de fév. 1755, le titre de professeur honoraire de médecine, « en considération de son mérite, de ses lumières, de son expérience, de

sa réputation distinguée, de la grande utilité que pouvoient retirer de ses talens la ville et l'académie, » et la Vénérable Compagnie des pasteurs lui donna entrée dans son corps. L'année suivante, le Conseil le nomma directeur de la Bibliothèque « eu égard aux marques d'intérêt qu'il avoit données à cet établissement, et au présent qu'il lui avoit fait du Catalogue de la Biblioth. de S. M. T. C. »

Ce Catalogue, dont le don était une faveur fort recherchée non-seulement des savants, mais des grands seigneurs, avait été envoyé à Tronchin pendant un séjour qu'il fit à Paris, où le duc d'Orléans l'avait appelé, en 1756, pour qu'il inoculât ses enfants. La découverte de l'inoculation était toute récente; elle venait d'être introduite en Angleterre; la Hollande, la Russie même l'avaient adoptée; Tronchin en avait fait l'expérience sur sa propre famille; mais en France, où l'on se méfie outre mesure des inventions les plus utiles, personne ne la pratiquait. Le médecin genevois ne négligea rien pour détruire le préjugé et propager l'inappréciable découverte, en dépit de la médecine systématique et routinière. C'est là un de ses plus beaux titres de gloire et un des plus grands services qu'il ait rendus à l'humanité. Quelques années après, en 1764, le duc de Parme suivit l'exemple du duc d'Orléans, et le succès que Tronchin obtint mit le comble à sa réputation. Dès lors il devint le médecin à la mode dans le grand monde; on le consultait de tous les pays de l'Europe, les femmes surtout raffolaient de lui, et l'on doit convenir qu'il justifiait l'engouement général par son heureuse physionomie, ses manières nobles et gracieuses, sa conversation délicate et polie, à laquelle une teinte d'indépendance républicaine ajoutait un nouveau charme. Sensible et bienfaisant, il consacrait régulièrement deux heures par jour à ce qu'il appelait son bureau de philanthropie, c'est-à-dire à donner des consultations gratuites aux malades pauvres, à qui il fournissait même l'argent nécessaire pour les médicaments. Prodigue en bienfaisance, comme dit Condorcet dans son Eloge, il ne mettait point de bornes à ses libéralités, aussi ne laissa-t-il qu'une fortune médiocre, malgré les sommes énormes que lui rapportait l'exercice de son art. « Il faisait le bien en silence, lit-on aussi dans une lettre de Thomas à Mme Necker, toujours utile, toujours calme, aussi indifférent à l'admiration qu'à l'envie, n'ayant pas plus le faste des paroles que celui des actions, ne confiant qu'à l'infortune le secret de ses vertus, et ne révélant au public son génie que par ses bienfaits. »

Tronchin n'a point dû son immense réputation à un nouveau système de médecine; il n'a rien inventé, il s'est contenté de simplifier le traitement des maladies. Partisan d'une hygiène simple et naturelle, exempt de préjugés, ennemi des mixtions et des incommensurables recettes, attendant plus de la nature que des médicaments, il n'administrait que peu ou point de drogues, mais il recommandait fortement la sobriété, un exercice modéré au grand air, la propreté, le renouvellement fréquent de l'air dans les appartements, comme les moyens les plus efficaces de prévenir l'invasion de la maladie. Au lit des malades, il se contentait de préparer les crises, de seconder les efforts de la nature, et ce traitement échouait rarement. Comme son compatriote *Jean-Jacques Rousseau*, dont il fut longtemps l'ami, il s'occupa beaucoup aussi de la santé des enfants et des mères. Il adoucit le régime des femmes en couches, leur prescrivit l'allaitement et témoigna en toute occasion sa sollicitude pour le développement physique des enfants.

Tronchin mourut à Paris le 30 nov. 1781. Il était venu s'y établir en 1766, comme premier médecin du duc d'Orléans, titre qu'il avait fini par accepter, après avoir refusé les offres brillantes de la czarine Elisabeth, qui aurait voulu l'attirer dans ses Etats. Tout occupé de sa pratique, il a peu écrit. Outre une

édit. des œuvres de Baillon : *Guil. Ballonii Opera omnia, cum præfatione*, Gen., 1762, 2 vol. in-4°, des articles de médecine dans l'Encyclopédie et des *Observations* dans le T. V des Mémoires de l'Acad. de chirurgie, on ne cite de lui que deux thèses : *De nymphâ* et *De clitoride*, Leyde, 1736, in-4°, et un traité *De colicâ Pictonum*, Gen., 1757, in-8°; Amst., 1758, in-4°; nouv. édit., Ienæ, 1771, in-8°; trad. en allem., Leipz., 1784, in-8°, qui a été vivement critiqué par Bouvard.

Trois enfants naquirent du mariage de Th. Tronchin avec Hélène de Witt, qui mourut à Paris, le 17 août 1767 : une fille, Marie-Elisabeth, qui épousa Jean Diodati, et deux fils. Le cadet, François, trésorier du marc d'or, mourut sans enfants. L'aîné, Jean-Robert, né à Amsterdam, le 2 juillet 1741, fut père de quatre filles et de deux fils, nommés Auguste et Alphonse. Le premier suivit la carrière des armes. Capitaine dans les gardes du corps du roi de Prusse, chevalier de Saint-Jean et de Sainte-Anne, il épousa *Emma de Hagen*, dont il eut Armand et Fédor.

II. Louis Tronchin, théologien célèbre, naquit le 4 déc. 1629. Il fit ses études en partie dans sa ville natale sous les yeux de son père, en partie à Saumur sous la direction spéciale d'*Amyraut*. Admis au ministère au mois de juillet 1651, il consacra trois années environ à des voyages en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, dans le but de perfectionner ses connaissances, en sorte qu'il ne retourna à Genève qu'en 1654. Bientôt après, il reçut vocation de l'église de Lyon, et il l'accepta du consentement du consistoire génevois. En 1657, l'académie de Saumur lui offrit la chaire laissée vacante par la mort de *La Place*. On ignore le motif qui le porta à refuser ce poste, qu'*Amyraut* et *Cappel* l'engageaient à accepter; car nous ne pouvons admettre la raison qu'on en donne, qu'il aima mieux se consacrer à sa patrie, puisque ce fut en nov. 1661 seulement qu'il fut rappelé à Genève, comme successeur de Léger. « On est si satisfait de l'examen de professeur de théologie de L. Tronchin, lit-on dans les Reg. du conseil sous la date du 14 déc., qu'on le reçoit dès à présent sans nouvel exercice. » Mais cette nomination ne fut pas vue avec plaisir par Fr. Turretin, le zélé partisan de la prédestination absolue, qui prévit que son nouveau collègue propagerait dans l'académie génevoise les doctrines de Saumur contre lesquelles il était lui-même fort prévenu. La division ne tarda pas, en effet, à éclater entre les deux professeurs.

Tronchin possédait toutes les qualités requises pour bien remplir sa place. Il était versé dans les belles-lettres, les langues orientales, l'histoire, la philosophie, et surtout dans la théologie qu'il était chargé d'enseigner et qu'il contribua puissamment à débarrasser des questions vaines et scolastiques, dont on se plaisait à la hérisser. Il avait un excellent jugement, une rare modestie, beaucoup de défiance de ses propres lumières, un amour sincère de la vérité. Animé de pareils sentiments, il devait désapprouver la rigueur dont on usait à Genève envers les disciples de la philosophie cartésienne et de la doctrine d'*Amyraut*, et comme il ne craignait point d'avouer hautement ses principes de tolérance, il osa, de concert avec Philippe Mestrezat, demander, au mois de juin 1669, l'abolition du serment exigé, depuis 1647, des proposants reçus au ministère. Le consistoire ayant rejeté leur demande, ils s'adressèrent au Conseil et en obtinrent un arrêt qui défendit de réfuter la doctrine de la grâce universelle; mais les partisans de la prédestination absolue le firent révoquer bientôt après, et forts de l'appui qu'ils trouvèrent facilement auprès des Cantons évangéliques et des églises suisses, tous opposés à la tolérance, ils en impétrèrent un autre dans un sens tout différent, par lequel il fut enjoint aux professeurs et aux pasteurs de promettre d'enseigner la doctrine de la grâce suivant l'ancienne *traditive* de l'église

génevoise. Tronchin et son collègue se soumirent après quelque hésitation. Cependant le parti orthodoxe ne fut point satisfait avant d'être parvenu à rendre obligatoire la signature du Formula consensûs. La mort de Turretin fit plus pour le rétablissement de la paix que toutes les formules. Des idées plus libérales se répandirent peu à peu, et Tronchin, qui ne mourut que le 8 sept. 1705, eut encore la satisfaction de voir triompher la tolérance par l'abolition du Consensus.

« Tronchin, lit-on dans Sénebier, montra le zèle le plus vif pour sa patrie, une douceur angélique pour tous ceux qui furent assez malheureux pour le combattre, une fermeté inébranlable dans la défense de la vérité, un jugement sain, un savoir profond et une critique lumineuse. » Cet éloge est confirmé par Burnet, évêque de Salisbury, qui y ajoute de nouveaux traits. « M. Tronchin, dit-il, est homme de bonne tête et d'un jugement droit et clair, qui sait bien ce qu'il sait et dont la conversation a des charmes auxquels il est impossible de résister. Ce n'est pas tout, il est d'une vertu extraordinaire et se porte le plus facilement du monde à obliger et à servir les gens. Il prêche d'une telle force que ses sermons, qui sont du genre sublime, entraînent l'auditeur autant qu'ils l'édifient; ses pensées sont nobles, et son éloquence mâle; il a en chaire beaucoup de majesté, laquelle étant mêlée d'une douce persuasion, fait que non-seulement il convainc les cœurs, mais qu'il en triomphe et les range à tout ce qu'il veut. »

Tronchin, qui fut agrégé, en 1702, à la Société anglaise pour la propagation de la foi, entretenait une correspondance suivie avec plusieurs évêques anglicans, et jouissait auprès d'eux d'une haute estime. Il était aussi en commerce épistolaire avec un grand nombre de savants, et peut-être faut-il chercher dans l'étendue de sa correspondance une des causes pour lesquelles il n'a presque rien fait imprimer. Voici les seuls ouvrages que Sénebier lui attribue.

I. *Theses theologicæ*, Gen., 1663, 4°.

II. *Disp. de providentiâ Dei*, Gen., 1670, in-4°.

III. *Sermons sur Ps. XCV*, 7, Gen., 1670, in-8°.

IV. *De auctoritate Scripturæ sacræ*, 1677, in-4°.

V. *Sermons sur Héb. IV*, 7, in-8°.

VI. *Relation de ce qui s'est passé à l'occasion de J. Sarrasin*, msc.

On conserve, en outre, dans la famille *Chamier*, en Angleterre, un vol. msc. qui contient deux traités, l'un *De voluntate Dei*, comprenant 69 pages, l'autre *De libero arbitrio absolutè considerato*, resté inachevé, sortis tous deux de sa plume, croyons-nous. C'est la seule addition que nos recherches nous mettent à même de faire à la liste donnée par Sénebier.

Louis Tronchin avait épousée *Andrienne Le Fort*, sœur de l'ami du czar Pierre-le-Grand, et en secondes noces, *Susanne de La Rue*, veuve de *Gédéon Girard-des-Bergeries*. Ses enfants furent : 1° Antoine, qui suit; — 2° Jean, qui fonda un nouveau rameau; — 3° Michée, femme du pasteur *Etienne Jalabert*; — 4° Sara, morte fille.

Né en 1664, Antoine Tronchin, docteur en droit, devint conseiller en 1704, syndic en 1715, puis premier syndic. Il mourut le 14 juill. 1730, ayant eu de sa femme *Susanne Perret*, de Vevay, trois enfants, savoir : 1° Louis, pasteur à Satigny, appelé en ville en 1729 et nommé professeur de théologie en 1737, qui mourut le 4 oct. 1756, et à qui l'on doit, outre son *Oratio inauguralis de requisitis doctoris evangelici in II Tim. II*, 23-25, Gen., 1738, in-4°, six dissertations intitulées : I. *De aquâ*, Gen., 1716, in-4°; — II. *De auriculari confessione*, Gen., 1739, in-fol.; — III. *De miraculis*, Gen., 1740, in-fol.; — IV. *De fide, salutis conditione*, Gen., 1751, in-fol.; — V. *De excommunicatione*, Gen., 1752, in-8°; — VI. *De usu rationis in revelatione*, Gen., 1755, in-fol. — 2° François, a-

vocal, né en 1704, qui épousa à Paris, en 1736, *Anne Fromaget*, fille de *Vincent-Pierre Fromaget* et de *Louise-Renée Dargent* (Chap. de Hollande, N° 97); il entra dans le conseil d'État de Genève en 1753 et mourut en 1798. Outre les Catalogues raisonnés de ses deux précieuses collections de tableaux, qu'il publia en 1765 et 1780, on a de lui une tragédie, *Marie-Stuart*, imp. à Paris, 1735, in-8°, et réimp. avec beaucoup d'autres productions de sa muse sous ce titre : *Mes récréations dramatiques*, Gen., 1779, 5 vol. in-8°. — 3° Pierre, auditeur, marié, en 1729, avec *Catherine Armand*, fille d'*Aldebert Armand*, de Maruéjols, dont il eut Jean-Armand et Catherine, femme de *Rodolphe de Loriol*. Jean-Armand, né en 1736, membre du conseil des LX, fut choisi, en 1785, pour remplacer *Des Franches*, en qualité de ministre de la république auprès de la cour de Versailles, place qu'il remplit jusqu'à la Révolution. Il épousa en premières noces *Jeanne-Louise Labat*, fille de *Jean-Louis Labat*, baron de Grandcœur, et de *Marguerite Faure*, et en secondes, *Marie-Louise de Menthon*, dont il eut Théodore-Louis-Henri. Du premier lit naquit Jean-Louis-Robert, colonel fédéral, qui prit pour femme, en 1787, *Théodora-Hélène-Élisabeth Tronchin*, et fut père d'Armand-Henri et d'Élisabeth. Cette dernière épousa Louis de Gingins. Son frère, d'abord capitaine d'artillerie au service des Pays-Bas, puis lieutenant-colonel fédéral d'artillerie, s'est marié avec *Emma Calandrini*, qui l'a rendu père de Louis-Remi-Nosky, né le 22 avril 1825, et d'Hélène-Charlotte.

III. Né le 5 mars 1672, Jean Tronchin, docteur en droit, avait déjà rempli avec distinction les fonctions de procureur général, lorsqu'il fut nommé, en 1730, conseiller d'Etat. Il mourut en 1761, laissant quatre enfants de sa femme *Anne Molènes*, savoir : 1° Jean-Robert, qui suit; — 2° Jacob, né le 15 fév. 1717, conseiller en 1763, mort en 1801, qui épousa, en 1752, *Marie Calandrini*, et en eut : Jean, né en 1761, et mort en 1816, qui s'est acquis des droits impérissables à la reconnaissance de la ville de Genève par sa munificence envers les établissements publics de bienfaisance; Charles-Richard, conseiller d'État, qui a bien mérité aussi de sa ville natale comme un des bienfaiteurs de l'hôpital et le créateur de la caisse d'épargne; Susanne, mariée dans la famille de La Rive, et Théodora-Hélène-Élisabeth, femme de Jean-Louis-Robert Tronchin; — 3° Anne, femme d'Abraham Diodati; — 4° Susanne, épouse de Jacques Gallatin.

Jean-Robert Tronchin, jurisconsulte d'un grand mérite, mais à qui ses talents n'auraient pas assuré la moitié de la réputation dont il jouit, si son nom ne se trouvait associé, dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, à celui de *Jean-Jacques Rousseau*, naquit à Genève, le 3 oct. 1710. Il avait à peine 28 ans lorsqu'il fut élu membre du CC, et dès lors, il était regardé « comme un jeune homme de grande espérance. » L'année suivante, il fut adjoint à *Pierre Mussard*, chargé d'une négociation auprès du roi de Sardaigne. Le rapport qu'il présenta sur cette mission lui valut les remerciments du Conseil qui « lui témoigna sa reconnoissance pour ses services et la satisfaction qu'il avoit de la justesse et de la solidité de ses réflexions. » Après un pareil début, il semble que Tronchin pouvait aspirer aux charges les plus hautes de la république. Il fut, en effet, nommé, en 1759, procureur général; mais sa lutte avec Rousseau, tout en ajoutant à sa réputation, brisa sa carrière. Ne pouvant approuver les mesures violentes prises par l'aristocratie génevoise pour comprimer les troubles excités par la condamnation de l'Émile et du Contrat social, Tronchin renonça aux affaires publiques et se retira à la campagne, où il consacra sa fortune à des œuvres de bienfaisance qui honorent sa mémoire, plus encore que ses talents. Lorsque l'armée française menaça Genève

en 1792, il se retira à Rolle dans le Pays de Vaud, où il termina, le 11 mars 1793, sa longue et honorable carrière. On affirme que ses réquisitoires sont des chefs-d'œuvre de savoir, de raisonnement et de style, et que quelques-uns des discours qu'il prononça dans le Grand-Conseil pourraient soutenir la comparaison avec ceux des plus célèbres orateurs. Il y en a, dit-on, qui ont été imprimés; nous n'en connaissons aucun. Outre deux thèses latines : *Quæstio an propositiones mathematicè demonstratæ solæ sint quibus assensum nostrum debeamus?* Gen., 1728, in-4°, et *Diss. juridica de matrimonio*, Gen., 1731, in-4°, le seul écrit de Tronchin qui ait été publié, à notre connaissance, ce sont les fameuses *Lettres écrites de la campagne*, Gen., 1765, in-8° et in-12, où il prit avec un incontestable talent et un art infini, dit Rousseau, la défense du conseil d'État au sujet de ses trop célèbres arrêts contre l'Émile et le Contrat social.

Jean-Robert Tronchin avait épousé, en 1748, *Elisabeth-Charlotte Boissier*, et en avait eu un fils, nommé Jean-Louis, qui suivit la carrière du barreau et mourut sans postérité.

Branche cadette.

Le fondateur de cette branche, Daniel Tronchin exerçait les fonctions pastorales à Chêne. De son mariage avec *Catherine Durand* naquirent cinq fils : Remi, Jean-Antoine, Jacques, Daniel et N., dont Galiffe n'a connu que les noms. Nous avons réussi à recueillir quelques renseignements au moins sur deux d'entre eux. Après avoir rempli les fonctions de lecteur dans l'église française de Bâle, de 1651 à 1656, Jean-Antoine passa en Hollande et devint professeur extraordinaire des langues étrangères à Franeker en 1667. On a de lui une *Grammaire française*, au rapport de Jöcher. Il mourut en 1688. Son frère Jacques suivit la carrière du négoce, où il acquit une très-grande fortune. Accusé à Berne de fabrication de fausse monnaie, il fut condamné à mort par coutumace, en 1658, et les Bernois obtinrent la confiscation de tous les biens qu'il possédait à Genève. Tronchin, qui s'était retiré en France, trouva des amis à la cour de Louis XIV. Le roi le prit sous sa protection, fit casser la sentence et lui accorda des lettres de représailles sur les Génevois. Une transaction étant intervenue en 1668, qui le rétablit dans la bourgeoisie et dans ses biens, Tronchin alla se fixer comme banquier à Lyon, où lui naquirent, de sa femme *Sara Varin* : 1° Anne, en 1674; — 2° Jacques, en 1675; — 3° Jean, en 1676; — 4° Pierre, en 1677.

Le cinquième enfant de Daniel Tronchin, dont Galiffe ne savait rien, si ce n'est qu'il n'avait point encore atteint sa majorité en 1665, était peut-être *Jean* Tronchin, dit Du Breuil, qu'on dit être né à Genève le 9 fév. 1641. Nous ne voyons en tout cas aucun autre moyen de rattacher à la famille Tronchin cet écrivain assez connu.

Envoyé, dès l'âge de dix ans, à Saumur, pour y faire ses études, Jean Tronchin n'était pas entré dans sa seizième année lorsqu'il fut reçu maître-ès-arts. Son excessive application lui ayant affaibli la vue, ses parents inquiets le retirèrent de l'académie et l'envoyèrent à Paris, où il se forma aux affaires et à la politique sous Colbert, qui voulut inutilement le convertir. Environ deux ans avant la révocation, Tronchin passa en Hollande et obtint le privilége de la Gazette française d'Amsterdam qu'il rédigea avec succès pendant près de 30 ans depuis 1691, et dont ses fils, après lui, soutinrent la légitime réputation d'impartialité et d'exactitude. Il mourut le 17 oct. 1721. On a de lui :

I. *Lettres sur les affaires du temps*, Amst., 1688-90, 3 vol. in-4° et in-12.

II. *Gazette françoise*, Amst., 1691-1762, plus de 60 vol. in-4°. — Continuée, depuis sa mort, par ses fils.

III. *Relation du voyage de S. M. B. en Hollande en* 1691, La Haye, 1692, in-fol.

IV. *Relation de la campagne de Flandre et du siége de Namur en* 1695, La Haye, 1696, in-fol.

V. *Remarques sur la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Paris aux nouveaux convertis de son diocèse avec une préface*, Amst., 1700, in-4° et in-12.

VI. *Dialogues sur les matières du temps concernant la religion*, Amst., Daniel Pain, 1700, in-12.

VII. *Poésies*, restées inédites.

TROUILLARD (Jacques), sieur de La Boulaye, docteur en médecine et médecin du roi de Navarre, a laissé, en msc., selon La Croix-du-Maine, une traduction française du *Dialogue de Paracelse contenant la défense de la Chrisopoie*. Il vivait en 1584 et était originaire du Mans. Son frère, *Guillaume Trouillard*, sieur de Montchenu, savant avocat, est auteur, selon quelques écrivains, des *Mémoires des troubles advenus au Maine*, que La Croix-du-Maine, vraisemblablement mieux informé, attribue à *Barbier-Francourt*.

TROUILLARD (Pierre), ou *Trouillart*, natif de Sedan, fit ses études à l'académie de cette ville, où il soutint, en 1639, sous la présidence de *Du Moulin*, une thèse *De missâ et transsubstantiatione*, qui a été publiée dans les Theses Sedan. L'abbé Boulliot affirme qu'il fut appelé à remplir plus tard une chaire dans cette académie; mais il ne dit pas en quelle année. Après avoir desservi différentes églises de la Champagne, comme celles de la Ferté-au-Vidame, d'Aï, où il fut remplacé, en 1669, par son fils encore proposant, et de Roucy, il fut donné pour collègue au pasteur de Calais, *Devaux*. C'est lui qui répondit à la signification de l'Avertissement pastoral (*Arch. gén.* Tt. 276). Peu de temps après, en 1684, l'église de Calais fut interdite, sous le double prétexte de prédication séditieuse et d'admission dans le temple des enfants d'un nouveau converti. Trouillard se retira en Hollande, où il fut placé en 1686; mais, dès l'année suivante, il passa en Angleterre et devint ministre de l'église française de Cantorbéry. Nous ne connaissons pas l'année de sa mort. On a de lui :

I. *Douze arguments proposez contre la transsubstantiation, avec la réfutation des réponses du sieur Quidebeuf*, Charent., Olivier de Varennes, 1657, in-12.

II. *Traité de l'Eglise fondée sur la Parole de Dieu, opposée à l'Eglise sans fondement*, Charent., O. de Varennes, 1659, in-8°. — Dédicace à *Eléonore de Beaujeu*, baronne de La Maisonfort, douairière de Favières.

III. *Deux sermons pour le jeûne du 29 juin* 1667, Sedan, 1667, in-8°.

Pierre Trouillard avait épousé, en 1660, étant ministre à Aï, *Marie Noé*, veuve de *Crespin Des Ormeaux*, marchand à Paris (*Reg. de Char.*). Il avait déjà eu d'un premier mariage un fils, nommé Philippe, qui lui était né à La Ferté-au-Vidame, et qui fit ses études en théologie à Genève, où il fut immatriculé en 1668. Placé à Aï en 1669, et plus tard à Oisemont, Philippe Trouillard sortit aussi de France à la révocation avec sa femme *Susanne Regnier* (*Arch.* Tt. 235). Il est apparemment le même que *Florent-Philippe Trouillard*, le premier pasteur de la colonie de Strawberry-Ferry, dans la Caroline du Sud.— D'autres membres de cette famille ne purent échapper à la vigilance des persécuteurs. En 1686, la femme de *Jean Trouillard*, de Sedan, fut envoyée dans un couvent à Réthel, tandis que ses deux filles étaient enfermées à la Propagation de Sedan (*Ibid.* M. 674).

TROUILLAS (N.), avocat, dont la maison, située sur la place Maubert, avait servi à plusieurs reprises de lieu de réunion aux Protestants. Dénoncé par deux jeunes apprentis que leurs maîtres avaient conduits à une ou deux de ces pieuses assemblées et qu'ils avaient plus tard chassés pour quelque faute, Trouillas s'était soustrait par la fuite à la peine de mort qui le menaçait; mais, informé des accusations exécrables portées contre lui, rien ne

put le retenir, et bravant une mort imminente, il vint avec sa famille se constituer prisonnier. Ces accusations, au reste, étaient les mêmes que celles qui, dans les premiers temps de l'Église, avaient été exploitées contre les Chrétiens. Assassinats de petits enfants, accouplements à chandelles éteintes, incestes, ordures infâmes, rien n'y manquait. C'était tellement absurde que le parlement lui-même n'y croyait pas. Aussi se contenta-t-on d'interroger Trouillas sur sa foi; mais il refusa de répondre avant que le premier chef fût vidé. La cour, le voyant inébranlable, fit donc visiter ses deux jeunes et belles filles qui, selon les délateurs, s'étaient prostituées dans ces assemblées. Mais en vain fit-on venir plusieurs chirurgiens et sages-femmes, en vain les soumit-on plusieurs fois à une odieuse visite, tous attestèrent qu'elles étaient vierges, sauf une vieille matrone qui confessa plus tard qu'elle avait été subornée. On les confronta ensuite avec leurs accusateurs, dont les tergiversations et les réponses contradictoires auraient dû suffire pour les justifier pleinement. Et cependant elles restèrent, ainsi que leur père et leur mère, ensevelies dans leur prison, d'où elles ne seraient sûrement sorties que condamnées comme hérétiques sans l'édit rendu, à l'occasion de la conspiration d'Amboise, qui les remit en liberté, sans faire justice de la calomnie dont elles avaient été victimes. Encore durent-elles s'estimer heureuses d'échapper à leurs bourreaux. Combien d'autres n'eurent pas le même bonheur! «Depuis le mois d'aoust jusques en mars (1559-1560), dit un historien contemporain, il n'y avoit que captures et emprisonnemens, pilleries de maisons, proclamations à ban et exécutions de ceux de la religion avec tres cruels tourmens : et toutes fois parmi telles tempestes, ils ne discontinuèrent leurs prédications et tout autre exercice de leur religion. Entre ceux qu'on fit lors mourir à Paris furent un serviteur d'un *Nicolas Ballon*, peu auparavant exécuté pour ceste mesme cause, *Marin Marie*, la dame de *La Caille*, un charpentier, *Martin Rousseau*, *Pierre Millet*, *Jean Geoffroy*, outre grand nombre d'autres qui furent envoyez mourir semblablement aux lieux de leurs nativitez ou captures. »

TROUILLON (Jean), natif de Melguel, s'établit à Paris comme apothicaire. La fortune considérable dont il jouissait attira l'attention des convertisseurs. Le 24 janv. 1686, Seignelay écrivit à La Reynie pour lui ordonner d'arrêter sa femme, « une des plus opiniâtres huguenottes qu'il y eût », le roi espérant que « sa conversion pourroit attirer celle de son mary. » L'ordre fut exécuté, Mme Trouillon fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques, où elle mourut probablement (*Arch. gén.* E. 3372). Pourquoi n'arrêta-t-on pas Trouillon lui-même, nous ne saurions le dire; peut-être était-il déjà sorti du royaume, car les registres de l'église française de Bâle nous apprennent qu'il se réfugia dans cette ville en 1686. Nommé ancien de l'église en 1710, il mourut, le 24 janv. 1711, laissant par testament 200 francs aux pauvres, 500 pour l'entretien du ministère, et tout le reste de sa fortune à sa nièce *Marguerite de Vicques*, de Montpellier, qui avait été placée auprès de la duchesse de Würtemberg, pour lui enseigner la langue française, et qui était devenue sa demoiselle de compagnie favorite.

TRUC (N), juge de Florensac. On lit dans la fameuse Remontrance du clergé de France faite (le 2 avril 1656) au roy, la reine sa mère présente, par M. l'illustrissime et révérendissime Louis-Henri de Gondrin, archevesque de Sens, remontrance qui n'est guère qu'un tissu d'impostures et de calomnies: « Il n'y a, sire, que peu de mois que le juge de Florensac, qu'on appelle vulgairement le viguier, et qui en son nom s'appelle Truc, conceut le dessein nouveau et abominable de se jouer des cérémonies de l'Eglise catholique par une imitation toute sacrilège et toute profane. Il assembla la nuit au clair de la lune plu-

sieurs huguenots qui allèrent par les rues desguisez en prestres, chantant à plusieurs reprises les paroles latines de l'Escriture que les prestres repètent souvent dans la célébration du divin office, lorsqu'ils souhaittent que le seigneur soit avec ceux qui y assistent. En suite de cette procession scandaleuse, ils s'assemblèrent sous une halle, ils contrefirent toutes les cérémonies que l'Eglise catholique pratique dans le saint sacrifice de la messe; ils levèrent du pain et du vin, et pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit rendre parfaite et accomplie cette illusion diabolique, ils donnèrent encore la communion aux assistants qui estoyent complices de leur fiction impie, sans redouter les yeux de plusieurs autres personnes qui en furent les tesmoins. Le bruit d'une action si honteuse et si insolente estant venu à Thoulouse, vostre parlement, dont le zèle pour la religion catholique est esgal à sa fidélité pour vostre service, estant esmeu d'une juste indignation, fit informer de ce fait, et prendre prisonnier ce juge qui avoit dit cette messe feinte, et estoit le premier auteur visible d'une si insigne profanation, dont le démon chef de tous les hérétiques estoit l'auteur invisible. Ces mots d'information et d'emprisonnement du criminel, ont desjà sans doute fait juger à V. M. que cette cour souveraine a fait le procez à cet insolent, et expié par son supplice un sacrilége si exécrable. Cependant, sire, cette action si noire, ce crime si punissable dans un royaume catholique comme est le vostre, cet attentat qui crie vangeance au ciel et à la terre est demeuré jusques à présent sans estre vangé.»

A cet acte d'accusation dressé par le clergé de France, opposons le témoignage de l'histoire. Elle nous représente Truc comme un homme sage, prudent, vertueux, plein de zèle pour sa religion, mais sans fanatisme, estimé de ses concitoyens, catholiques ou protestants. Une preuve irrécusable que son élection n'avait point été le triomphe d'une cabale et qu'il ne devait sa place qu'à la considération dont il jouissait, c'est que à Florensac, sur une population d'environ trois mille âmes, on comptait à peine 200 protestants. L'accusation de sacrilége, dans laquelle furent enveloppés *Denis Truc*, son neveu, le cadet de *Serres*, *Jean Renons*, vieillard impotent, *Jacques Besombes*, et quatre catholiques, le sieur de Villerban, premier consul de Florensac, âgé de 70 ans, le second consul Jouve, et deux frères nommés Jean et Antoine Tondu, fut intentée par Vésiac, curé de Florensac. Les principaux témoins à charge étaient un berger, Pierre Mestre, dont le nom se trouvait au bas de sa déposition, bien qu'il ne sût pas écrire, et deux paysans de Mernier, village à cinq lieues de Florensac, dont l'un n'avait pas mis les pieds dans cette ville depuis six ans, et l'autre depuis sept ou huit, comme ils le déclarèrent devant le présidial de Béziers. Il est évident pour tout juge impartial que cette atroce accusation était l'œuvre d'une vengeance particulière. On affirme que, saisi de remords, le curé Vésiac voulut même la retirer, mais qu'on ne le lui permit pas, et que dans son désespoir, il abandonna sa cure pour se jeter dans l'abbaye de Villemagne. Tous les honnêtes gens d'ailleurs étaient convaincus de l'innocence de Truc, qui avait été arrêté, dix-sept jours après le prétendu sacrilége, dans un voyage qu'il avait fait à Toulouse pour y soutenir un procès intenté par le duc d'Uzès contre l'évêque d'Agde. Le prince de Conti écrivit en sa faveur au parlement. Un chanoine d'Agde fit exprès le voyage de Toulouse afin de solliciter pour lui. Le servantin Isnar, qui prêchait précisément l'octave à Florensac, et tous les moines de la ville le justifiaient hautement. Forts de tous ces témoignages, le duc d'Uzès et le député général des églises obtinrent sans beaucoup de peine le renvoi de la cause devant le parlement de Grenoble; mais celui de Toulouse ne voulut point s'en dessaisir et s'empressa de condamner sept des accusés au feu par contumace. Il fallut que le Conseil évoquât l'affaire. C'est alors que l'as-

semblée du clergé jugea à propos d'intervenir. De son côté, le député général pressait le Conseil de juger Truc, qui avait été remis provisoirement en liberté; mais il paraît qu'on laissa tomber le procès; il nous a été au moins impossible de découvrir comment il se termina.

TUEFFERD (Pierre), ministre protestant et recteur du gymnase de Montbéliard, où son aïeul, *Maimbeuf Tuefferd*, avait été reçu bourgeois, le 19 juin 1577, naquit dans cette ville vers 1605. Destiné à la carrière ecclésiastique, il fut envoyé au séminaire de Tubingue et s'y fit remarquer par ses progrès. Ses études terminées, il s'occupa d'enseignement, en attendant qu'il se présentât une place dans le clergé du comté de Montbéliard. Nommé, en 1632, diacre ou pasteur adjoint à Blamont, il fut transféré, au bout de trois ans, dans la paroisse de Colombier-Fontaine comme pasteur en titre; mais, la même année, son goût pour les lettres le décida à accepter les fonctions de recteur du gymnase, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en avril 1653. Il avait épousé, le 25 mai 1641, *Barbe Cucuel*. Deux de ses enfants nous sont connus par les Registres de l'église française de Montbéliard, savoir: Jules-Frédéric, baptisé le 20 mars 1646, et Pierre, né posthume et bapt. le 23 nov. 1653.

Pierre Tuefferd était un homme instruit; il était versé dans les langues savantes et possédait des connaissances étendues en philosophie. Notre ami, M. *Fr. Beurlin*, pasteur à Etobon, nous apprend qu'il a laissé plusieurs ouvrages, dont aucun n'a été imprimé. Il avait aussi préparé une édition de la Logique de Bartholin, mais il paraît que son travail ne fut publié qu'après sa mort sous ce titre: *Logica peripatetica C. Bartholini, olim a Tufferdo recognita. Nunc verò aucta Tractatu de causâ et causato, subjecto et accidente, ex Logicâ Guionis Brisechoux excerpto. Unà cum tabulis prædicamentibus ejusdem auctoris*, Montbelg., C. Hyp, 1669, in-8°, pp. 148.

TUFFAN (Gabriel), ou *Tuffard*, ministre à Saint-Laurent, en 1620, fut suspendu de ses fonctions par le Synode national d'Alais, parce qu'il s'occupait trop des affaires du siècle, contre le précepte de l'Apôtre, et qu'il était tombé dans plusieurs grands défauts. Le châtiment sembla produire en lui un changement si heureux, que le synode provincial d'Uzès, ayant d'ailleurs égard à tout ce qu'il avait souffert pendant les troubles de 1620, ne craignit pas d'outrepasser ses pouvoirs en le rétablissant dans sa place, et le Synode national de Charenton approuva sa décision. Tuffan ne se montra pas digne de cette indulgence; il abjura en 1636, moyennant une pension de 400 livres que lui fit le clergé romain (*Voy*. VII, p. 553).

TURCKHEIM (Jean de), né à Strasbourg, le 10 nov. 1749, d'une des familles les plus notables de cette ville, s'appliqua à l'étude du droit et se fit recevoir licencié. Il avait déjà rempli diverses fonctions municipales, et venait d'être nommé inspecteur laïque de S. Pierre-le-Jeune lorsque ses concitoyens l'envoyèrent, comme leur représentant, à l'Assemblée constituante, où il ne s'occupa que d'intérêts locaux. Sous la Terreur, il sortit de France et se retira en Allemagne. Nommé ministre plénipotentiaire de plusieurs princes allemands auprès de la diète du cercle de Franconie, et, plus tard ministre du grand-duc de Hesse-Darmstadt auprès de la diète germanique, il donna dans ces divers emplois tant de preuves de sa capacité, ainsi que de la fermeté et de la loyauté de son caractère, qu'il fut choisi, après la pacification générale, pour un des négociateurs du concordat, que les princes protestants désiraient de conclure avec la cour de Rome; mais toute son habileté échoua contre l'obstination du Pape, qui ne voulut traiter qu'avec chaque prince séparément. Il mourut, le 28 janv. 1824, à Altorf dans le Grand-duché de Bade, laissant la réputation d'un diplomate habile et d'un savant publiciste. On a de lui :

I. *Diss. de jure legislatorio Merovingorum et Carolingorum Galliæ regum circa sacra, Pars I*, Arg., 1771; —*Pars II*, Arg., 1772, in-4°.

II. *Berichte an die Gemeinen von Strasburg über die Lage der Nationalversammlung im Monat October dieses Jahrs, als er dieselbe verlies*, 1789, 8°.

III. *Abhandlung das Staatsrecht der Stadt Strasburg und des Elsasses überhaupt betreffend*, Strasb., 1790, in-8°.—Cet ouvrage avait d'abord été publié en franç.,Strasb., 1789, in-4°, sous ce titre : *Mémoire de droit public sur la ville de Strasbourg et l'Alsace en général.*

IV. *Tablettes généalogiques des illustres maisons des ducs de Zähringen, margraves et grands-ducs de Bade*, Darmst., 1810, in-8°.

V. *Histoire généalogique de la maison souveraine de Hesse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Strasb., 1819, 2 vol. in-8°.

VI. *Betrachtungen auf dem Gebiet der Verfassungs-und Staatenpolitik*, Vol. I, Karlsr., 1842, in-8°.

Türckheim avait été un des rédact. du Bürgerfreund publié par *Blessig*.

TURNÈBE (Adrien), en latin Turnebus, érudit, un des premiers promoteurs de la renaissance des lettres en France, naquit, en 1512, à Andely, en Normandie, de parents nobles. Dès l'âge de 11 ans, on l'envoya à Paris pour y faire ses études. Ses succès répondirent à ses rares dispositions. En 1532, il fut reçu maître-ès-arts. *Odet de Châtillon*, qui le protégeait, ayant été nommé archevêque de Toulouse (1533), lui fit obtenir une chaire à l'université de cette ville. Il l'occupa jusqu'à ce que la chaire de littérature grecque et latine au Collége royal, étant venue à vaquer par la mort de Toussain, on l'appela à Paris pour la remplir, en 1547. Il passa ensuite (1561) à la chaire de philosophie grecque. En 1552, il joignit à ses fonctions de professeur la direction de l'imprimerie royale pour les livres grecs ; mais, après quatre années environ d'exercice, il se déchargea de ce soin sur Guillaume Morel, qu'il s'était associé, pour se livrer tout entier à ses travaux de cabinet. Sa réputation s'étendait au loin, on accourait à ses leçons de toutes les parties de l'Europe. « J'ay autres fois appris, écrit Est. Pasquier, de trois Allemans, gens d'honneur, qu'en plusieurs universitez d'Allemagne, lorsque ceux qui sont en chaire allèguent Turnèbe et *Cujas*, aussitost mettent-ils la main au bonnet, pour le respect et honneur qu'ils portent à leurs mémoires.» Tous les savants, ses contemporains, lui rendent hommage. Le chancelier de *L'Hospital* fut du nombre de ses admirateurs. Au jugement de Joachim Camerarius, son émule en Allemagne, quelque magnifiques que soient les éloges qu'on donne à Turnèbe, ils resteront toujours au-dessous de son mérite. Montaigne, qui avait suivi ses leçons, nous dit dans ses Essais que Turnèbe « sçavoit plus, et qu'il sçavoit mieulx ce qu'il sçavoit, qu'homme qui feust de son siècle, ny loing au delà.» Et dans un autre endroit, après s'être moqué de ces savants qui « semblent estre ravalez, mesme du sens commun, » il fait une honorable exception en faveur de notre érudit, « qui n'ayant faict aultre profession que de lettres, en laquelle c'estoit, à mon opinion, le plus grand homme qui feust il y a mille ans, n'ayant toutesfois rien de pédantesque que le port de sa robbe, et quelque façon externe qui pouvoit n'estre pas civilisée à la courtisane, qui sont choses de néant ; et hay nos gents qui supportent plus malayseement une robbe qu'une ame de travers, et regardent à sa révérence, à son maintien et à ses bottes, quel homme il est ; car au dedans c'estoit l'ame la plus polie du monde : je l'ay souvent à mon escient jecté en propos esloingnez de son usage : il y veoyoit si clair, d'une apprehension si prompte, d'un jugement si sain, qu'il sembloit qu'il n'eust jamais faict aultre mestier que la guerre et affaires d'estat. Ce sont natures belles et fortes,

Queis arte benigna
Et meliore luto finxit præcordia Titan,

qui se maintiennent au travers d'une mauvaise institution. » Les qualités du cœur répondaient chez Turnèbe aux qualités de l'esprit. « La douceur de son visage, dit Nicéron, faisoit connoître celle de son ame. Ses mœurs étoient irréprochables, et ses vertus étoient accompagnées d'une modestie sans exemple. » Chose rare à cette époque, il n'eut guère à soutenir avec ses adversaires que des luttes à armes courtoises (1). Il fut plus âpre à l'attaque dans ses sorties contre la Société de Jésus :

Quæ nova surrepit secta, et mentitur Jesum,
Dulce latrociniis prætendens nomen opertis,
Tartareis emissa vadis.

C'est à leur adresse qu'il composa en latin une petite pièce de vers, *Ad Sotericum* (2) *gratis docentem*, qu'il traduisit lui-même en français. De même que les charlatans de la foire, les enfants de Loyola *vendaient* leurs drogues gratis. « Ils refusent l'obole de l'écolier, disait Turnèbe dans cette satire, mais ils savent capter des milliers d'écus ; ils refusent un salaire légitime, mais ils dépouillent les pauvres ; ils courent après les grosses proies, et voilà pourquoi ils méprisent les petites. » Les Jésuites n'étaient pas seuls en butte aux sarcasmes de Turnèbe, il confondait dans une même aversion les moines et les chanoines, à qui il reprochait leur avidité, leur paresse et leur vie tout épicurienne. D'un caractère doux et conciliant, ami de la justice et de la paix, sans autre ambition que de contribuer à la prospérité de son pays, il souffrait profondément de nos discordes civiles. On lui a attribué une apologie de *Poltrot*. Mais il paraît positif qu'on doit restituer cette pièce à *Montdoré*, comme nous l'avons dit à l'article de ce dernier. « Une autorité que je crois sûre, dit M. Renouard, celle du savant bibliothécaire de la Bibl. de De Thou, de la main duquel est écrit au Catalogue [impr.] le titre tel que je le rapporte (Petri Montaurei Rondæi Poltrotus Meræus, Genevæ, Henricus Stephanus, 1567, in-4°) ne laisse point d'incertitude sur l'auteur de ces vers, et fait bien connaître que cet éloge d'un odieux assassinat ne peut être mis à la charge du savant et estimable Adrien Turnèbe, tout prévenu qu'il pût être en faveur de ceux que persécutèrent si âprement les Guise. »

L'excès de travail usa de bonne heure les forces de notre savant ; il avait à peine accompli sa 53e année, lorsqu'il fut enlevé par une maladie de consomption, le 12 juin 1565, à sept heures du matin. « Le jour même de sa mort, à neuf heures du soir, son corps, accompagné d'un petit nombre d'amis, fut enseveli [ainsi qu'il l'avait expressément recommandé] sans aucune cérémonie [c'est-à-dire sans l'assistance d'aucun prêtre] dans le cimetière des écoliers, où il avait voulu être enterré, comme le grand médecin Jacques Dubois, quelques années auparavant. » Il laissa sa femme enceinte avec cinq enfants ; il l'avait épousée en 1547. Trois de ses fils sont connus : 1° Odet ou Otho, avocat au parlement de Paris, mort en 1581, à l'âge de 28 ans 9 mois. Il avait été pourvu, dit-on, de la charge de premier président à la Cour des Monnaies ; mais il mourut avant d'avoir été installé. On lui doit, au rapport de l'abbé Sicard (Biogr. univ.) la publication de quelques ouvrages de son père, et l'on trouve des vers de lui dans le Recueil des pièces inspirées par la puce de Mlle Des Roches. — 2° Adrien, mort en 1594, a été l'éditeur de la 3e partie des Adversaria de son père ; on a, en outre, de lui quelques pièces de vers français et latins, entre autres, *Othonis Turnebi, in suprema Curia parisiensi advocati, Tumulus*, Lutet., Mamert Patisson, 1582, in-8°. — 3° Etienne, conseiller au parlement de

(1) Une dispute qu'il eut avec *Ramus* au sujet de Cicéron, ferait exception. Mais, nous dit M. Waddington, « il fut désarmé par la constante et bienveillante modération de son collègue : l'estime ayant fait taire toute animosité, il se réconcilia avec lui et mourut son ami. »

(2) Σωτηρικός, Σωστικός, qui a la vertu de préserver, de sauver.

Paris, fournit au libraire Zetzner, de Strasbourg, les additions et corrections de l'édit. complète des Œuvres de son père.

Une question divise les biographes. Adrien Turnèbe penchait-il vers les doctrines de la Réforme, ou resta-t-il jusqu'à la fin un fils soumis de l'Eglise romaine? M. Ch. Waddington a traité à fond cette question dans une Notice qu'il a consacrée à notre savant (Bull. de la Soc. de l'Hist. du protestantisme, 3e ann.). Les faits qu'il oppose aux affirmations sans fondement de ses adversaires, nous semblent laisser peu de chose à l'interprétation, même des plus retors. Dans la dédicace mise en tête de son édition de Saint Cyprien, Turnèbe disait à Charles IX : « Les deux partis me paroissent également coupables : les uns, par un orgueil ridicule, se croient parfaits et condamnent d'avance tout ce qui ne leur ressemble pas, tandis que les autres, par un excès blâmable, déclarent impies de tout point ceux dont néanmoins ils ne sont séparés qu'à certains égards. Adoucir et réconcilier ces âmes aigries m'a paru une noble entreprise... On ne sauroit nier les souillures qui peu à peu se sont introduites dans l'Eglise, et qui y ont engendré de si grands vices. Eh bien, il en faut purifier l'Eglise; il y faut rétablir la foi si sainte, si pure, si chaste et si sincère des premiers temps : il en faut chasser l'argent, le gain, les richesses, et supprimer ces communautés particulières, qui, en dehors de l'autorité des évêques, vendent leurs prières au peuple et le dépouillent comme des brigands qui volent un voyageur au fond des bois. Il faut exclure des dignités de l'Eglise ces épicuriens qui ne recherchent que le repos dans le luxe et la paresse, qui se refusent à enseigner la religion, et qui n'aiment que les honneurs et les banquets splendides. Quant aux partis qui se font une guerre si cruelle au nom de la religion, s'ils ont encore quelque notion de piété, ne les prenons pas eux-mêmes pour juges, soit de leurs persécutions, soit de leurs griefs; mais qu'ils se soumettent au Christ, puis aux Apôtres et aux Chrétiens les plus rapprochés de leur temps. Qui oseroit en appeler de tels juges? Ne sont-ils pas les auteurs et les chefs de notre foi? » N'était-ce pas là le langage d'un protestant? Calvin lui-même ne demandait pas autre chose. Les sentiments de Turnèbe se manifestèrent tout aussi clairement dans les derniers moments de sa vie. Non-seulement il refusa d'appeler un prêtre et recommanda qu'on l'enterrât « sans aucun apprêt et sans aucune pompe funèbre, » mais il fit, en présence de quelques amis qui l'assistèrent la déclaration la plus formelle « qu'il méprisait et rejetait absolument toutes les cérémonies de l'Eglise romaine, et qu'il embrassait de tout son cœur et de toute son âme la doctrine des prophètes, du Christ et des apôtres. » C'est ce que rapporte, avec toutes les circonstances de sa mort, un témoin oculaire, qui se cache sous le nom de Philaretus, dans une lettre (en latin) contenant le récit véritable de la mort d'Adrien Turnèbe, professeur royal; avec plusieurs épitaphes composées en mémoire de ce grand homme par quelques-uns de ses amis aussi pieux que savants (Paris, 1565, ff. 18 in-4°). Dans l'opinion de M. Waddington, cette lettre (1) a probablement été écrite par *Jean Mercier*, le collègue et l'ami particulier de Turnèbe, à qui il consacra trois épitaphes, l'une en hébreu, l'autre en grec et la troisième en latin. Voici cette dernière :

Doctrinâ insignis, nulli pietate secundus,
  Mortem laudato fine beatus obit
Turnebus, cunctis morum dulcedine gratus,
  Invisus nulli, cætera felle carens.
Desine Turnebi fatum, studiosa juventus,
  Plangere : jam Christo vivit et haud moritur.

Dans une relation en vers de la maladie et de la mort de notre savant humaniste, que le poëte François Thori envoya à son ami *Hubert Languet*, on trouve, dit M. Waddington, « un tableau piquant de la colère des prêtres après

(1) Elle est reproduite dans les Œuvres de Turnèbe (T. III).

l'enterrement de Turnèbe, et les menaces d'une multitude fanatisée, qui parle d'exhumer le corps, afin de purifier le cimetière. » Quant à *Toussaint Berchet*, de Langres, autre poëte huguenot, il met le doigt sur la plaie. « Aveugle conducteur d'un troupeau aveugle... dit-il, un prêtre se soucie bien peu des âmes, il ne songe qu'à son intérêt : de là ces larmes, ces menaces, cette colère, ces plaintes et ce désespoir. Ce qui le désole, c'est de n'avoir point reçu d'argent; mais que Turnèbe ait eu ou non des funérailles, cela ne le touche guère (1). »

On doit à Turnèbe les premières éditions grecques de *Philon*, de *Synésius*, des *Scolies de Démétrius sur Sophocle*, etc., qu'il a enrichies de savantes préfaces ou épîtres dédicatoires. Ses versions latines sont très-estimées. A une connaissance profonde des deux langues, Turnèbe joint, au sentiment de Huet, beaucoup d'élégance et de précision. Il traduisit en grec les *Paradoxes* de Cicéron. Il était bon poëte latin, et Montaigne le range parmi les meilleurs de son temps. Ses commentaires et ses traductions, publiés d'abord séparément, ont été réunis dans un recueil qui contient, avec ses Adversaria, tout ce qu'il a écrit. Voici les titres de ces deux ouvrages.

I. *Adriani Turnebi, regii philosophiæ græcæ profess., Adversariorum Tomus primus duodecim libros continens; cum Indice copiosiss. Ad clariss. et ampliss. virum Michaëlem Hospitalem Franciæ cancellarium*, Parisiis, Gabriel de Buon, 1564, ff. 240 in-4°, sans la dédicace en vers au chancelier et l'Index. — *Tomus secundus duodecim libros continens; Ad C. V. Erricum Memmium* (*Henri de Mesme*), *supplicum libellorum in regiâ* [*curiâ*] *magistrum*, Paris., 1565, ff. 304 in-4°, sans la dédicace en prose et l'Index; très-belle édition, privilége daté de Lyon, 24 juin 1564. — *Adversariorum libri triginta in tres tomos divisi*, Paris., 1580, in-fol. — Les deux premières parties seulement parurent du vivant de l'auteur; la 3ᵉ a été publiée pour la première fois dans cette dern. édit., par les soins de son fils Adrien. Détourné de tout travail suivi par la douleur que lui causaient nos malheurs publics, Turnèbe nous apprend qu'il parcourait sans ordre les auteurs anciens et qu'il jetait sur le papier les remarques que cette lecture lui suggérait. Ce fut ainsi que se forma ce vaste répertoire d'érudition et de saine critique. Selon Baillet, c'est là le principal ouvrage de Turnèbe. « Il y corrige, dit-il, et il y explique tant d'endroits différents de toutes sortes d'auteurs grecs et latins, et avec tant de capacité, qu'il est difficile de dire, si c'est l'esprit ou la diligence de l'auteur, qu'on y doit le plus admirer. Et c'est ce qui a fait dire aux Allemands que c'est un ouvrage digne de l'éternité. »

II. *Viri clariss. Adr. Turnebi, regii quondam Lutetiæ professoris, Opera: nunc primùm ex bibl. Steph. Adr. F. Turnebi, senatoris regii, in unum collecta, emendata, aucta et tributa in tomos III. Additi sunt singulis tomis singuli Indices rerum et verborum locupletissimi*, Strasb., sumpt. Lazari Zetzneri, 1600, in-fol., dédié par le libraire à Etienne Turnèbe, conseiller au parlement de Paris. Chaque livre a, en outre, sa dédicace particulière; plusieurs sont dues à la plume d'Otho ou Odet Turnèbe; telle est celle en vers à Achille de Harlay, en tête du livre des Poésies. — Les commentaires et les traductions remplissent les deux premiers tomes; dans le 3ᵉ, sont ses écrits originaux, à savoir trois petits traités *de Methodo, de Calore, de Vino*, ses Discours, ses Préfaces, six Epîtres dédicatoires, en grec, mises en tête de ses éditions grecques, et ses Poésies latines. On trouve, à la fin, la lettre de Philaretus dont nous avons parlé, et un grand nombre d'épitaphes et d'épicèdes.

(1) Ceux de nos lecteurs qui désireraient un renfort d'arguments, pourront recourir aux Selecta litteraria de Seldenius, p. 301-24.

U

UCHARD (Samuel), pasteur de l'église de Macon, fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1656. En 1678, il fut appelé à présider le synode provincial qui se tint, le 30 août, à Is-sur-Thil, en présence du commissaire royal, *Samuel Janthial*, avocat au parlement. Y assistèrent: Is-sur-Thil, *Jean Durand* et *Prudent Gauthier*, min., *Pierre Durand* et *Isaac Porcelet*, anc.; Lyon, *Jean Graverol*, min., *Jacq. Got* et *Claude Philbert*, anc.; Macon, *Uchard*, min., et *Jean-Philippe Guichard*, avocat; Chalon, *François Coulon*, avocat, et *Philippe Plantamour*, anciens; Buxy, *Michel Du Noyer*, min., élu vice-président; *Pierre Morelet*, avocat, élu secrétaire, et *Louis Carlot*, anc.; Arnay-le-Duc, *Jean Terrasson*, min., *Pierre Bernard* et *Abraham Garnier*, anc.; Noyers, *Jacob Blanc*, min., et *David Pierre*, anc.; Châtillon, *J. Gravier*, min.; Fernex, *Jean Taccon*, anc.; Sergy, *Jean-Michel Roux*, anc.; Issoire, *Isaac Vigot*, min.; Pailbat, *Louis Des Maizeaux*, min.; La Nocle, *Charles Perreault*, min., élu secrétaire. A la révocation de l'édit de Nantes, Uchard se réfugia en Suisse, avec sa femme *Espérance Perret* et ses cinq enfants nommés Catherine, Jeanne, Philippe, Louis et Jean (MSS. de Berne, *Hist. helv*. VII. 9). Nous trouvons son nom, à côté de celui de son collègue, *Jean Terrasson*, dans une liste de Réfugiés pensionnés par Zurich.

UDEL ou Hudel, nom d'une famille bourgeoise de Fontenay-le-Comte, qui a donné d'admirables exemples de fermeté et de constance, pendant les persécutions.

M. B. Fillon, qui a eu l'obligeance de nous communiquer une notice détaillée sur cette famille alliée à la sienne, nous apprend que *Jean* Udel, cordonnier à Fontenay-le-Comte, était déjà en 1562 un des anciens de l'église de cette ville. Forcé de quitter le Poitou, vraisemblablement après la publication de l'édit de Nemours (*Voy*. pièces justif., N° XLVIII), il se retira à La Rochelle, où il mourut en 1586. Sa femme, *Rose Cornu*, ne lui avait donné qu'un fils, nommé Bernard, qui rentra dans ses foyers avec sa mère après la prise de Fontenay-le-Comte par le roi de Navarre, en 1587, et qui se maria, l'année suivante, avec *Jeanne Maistre*, fille du drapier *André Maistre*. De ce mariage naquirent : 1° Bernard, marchand poêlier comme son père, qui mourut sans postérité; — 2° Jean, qui suit; — 3° Sara, femme d'*Hanaël de L'Espée*, médecin et beau-frère du pasteur *La Vallade*; — 4° Marthe, mariée à *David Giraud*.

Marchand poêlier et ancien de l'église de Fontenay, Jean Udel épousa *Marie Gaultronneau*, morte en 1674, dont il eut : 1° Jean, qui suit; — 2° Bernard, mort célibataire; — 3° Léonore, femme de *Jacob Le Venier*, marchand drapier à Bazoges; — 4° Sara, mariée à *Daniel Sureau*, boulanger. Jean, l'aîné de ces quatre enfants, naquit le 1er avril 1627 et continua le commerce de son père. Il prit pour femme, en 1656, *Catherine Vinet*, fille de *Matthieu Vinet*, marchand boucher, et d'*Eléonore Blouin*. Resté veuf en 1678, il se retira à La Chapelle-Thémer; mais il y fut inquiété, bien qu'il eût abjuré en 1685, et alla se fixer à Biossais, où il paraît qu'il mourut relaps, puisque ses biens furent confisqués et donnés à un gentilhomme nouveau-converti. Ses enfants furent : 1° Marie, morte jeune; — 2° Jean, qui suit; — 3° Matthieu, qui abjura à la

révocation; mais « il faisait mal son devoir; » — 4° René, docteur en médecine, époux d'*Anne Guintard*, fille de *Jacques Guintard*, notaire au Boupère, qui se montrait encore plus mauvais catholique que son frère(*Arch. de la Vienne*, C. 2. 30).

Jean Udel, qui le premier écrivit son nom Hudel, fut un des plus intrépides confesseurs de la foi protestante dans le Poitou. Né à Fontenay en 1659, il fut élevé avec ses deux frères dans l'école que dirigeaient les ministres *Du Soul* et *Pain*. Son père le destinant au ministère, il fut envoyé à l'académie de Saumur, où il fit ses études en théologie. Il se trouvait à Niort, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Sous la pression des épouvantables mesures employées par le gouvernement pour opérer des conversions, il faiblit, comme son père et ses frères; mais il ne tarda pas à se relever, animé d'une indomptable énergie. En 1686, il épousa son amie d'enfance, *Madelaine Le Camus*, et alla se fixer à Bazoges-en-Pareds, auprès de son beau-père, *René Le Camus*, qui mourut la même année des suites des « doux moyens » mis en œuvre par les dragons pour le convertir. Hudel ne tarda pas à se faire le promoteur de la résistance calviniste dans ces quartiers. Pour le punir, on l'enferma à la Bastille en 1691, et depuis ce moment, sa vie ne fut qu'un long martyre. Traîné de prison en prison, transféré successivement à Loches, à Saumur, à Nantes, à Angers, il ne recouvra la liberté qu'après la mort de Louis XIV; encore ne rentra-t-il dans ses foyers que pour apprendre l'enlèvement de ses trois filles, Aimée, Catherine et Perside, qui avaient été mises aux Nouvelles-Catholiques de Nantes (*Arch. gén.* E. 3400). Outre ces trois filles, Jean Hudel avait deux fils. La destinée du cadet, René, est inconnue. L'aîné, Jean, réussit à passer en Angleterre, et fut ministre de l'église des Grecs à Londres, où son père finit par obtenir la permission d'aller le rejoindre en 1731 (*Ibid.* E. 3568), mais à condition qu'il laisserait en France tous ses biens, qui furent mis en régie.

UILLY (Benjamin-Robert d'), vicomte de Nouvion, vieux gentilhomme octogénaire, d'un esprit ferme et hardi, ancien lieutenant-colonel du régiment de Saint-Étienne, ancien gouverneur de La Motte et de la citadelle de Courtray, avait exercé pendant plusieurs années, et exerçait peut-être encore les fonctions de commissaire protestant pour l'exécution de l'édit de Nantes, lorsque cet édit fut révoqué. Comme tant d'autres, dans le premier moment d'étourdissement, il avait signé un acte d'abjuration avec sa femme, ses deux filles et ses gendres, mais jamais il n'avait pu se décider à mettre les pieds dans une église catholique. Au mois de juin 1686, l'évêque de Laon, blessé du mépris qu'un homme jouissant d'une aussi grande considération affichait pour la religion romaine, lui envoya un chanoine afin de l'engager à recevoir les sacrements; mais Nouvion répondit qu'il était résolu à n'en rien faire, qu'il n'avait abjuré que par force, qu'il s'en repentait, qu'il se dédisait. L'évêque en référa à l'intendant Bossuet qui se trouva fort embarrassé, ne pouvant ni confisquer ses biens, qu'il avait abandonnés à ses filles, ni l'envoyer aux galères, attendu son grand âge et ses infirmités. Comme il eût été cependant d'un très-mauvais exemple, dans l'opinion de l'intendant, de laisser une semblable rébellion impunie, Bossuet proposa, dans l'intérêt de la religion, d'enfermer le vieux gentilhomme à la Bastille (*Supplém. franç.*, 4026. 1); mais, pendant qu'il attendait la réponse du ministre d'État, Nouvion tomba gravement malade, et se sentant près de mourir, il rétracta son abjuration par un écrit signé de sa main. Dans l'espoir de le réduire par la crainte d'un supplice infâmant, on lui dépêcha le bourreau, qui lui déclara brutalement qu'il avait ordre de le traîner sur la claie, dès qu'il aurait rendu le

dernier soupir. Nouvion répondit qu'il n'était pas nécessaire d'attendre sa mort, qu'il était tout prêt. Le prévôt, en entendant cette réponse, désespéra de rien obtenir par la menace, et renvoya le bourreau; mais, quelques jours après, le malade, enlevé d'auprès de ses filles, qui ne faisaient pas leur devoir de catholiques et dont les exhortations n'étaient propres qu'à le confirmer dans son opiniâtreté, fut transporté dans un couvent de l'ordre de Prémontré (*Arch. gén.* E. 3372), où tout fut mis en œuvre pour le ramener dans le giron de l'Eglise romaine. Sa constance ne se démentit pas; aussi, dès qu'il eut expiré, les moines se débarrassèrent-ils du corps de l'hérétique relaps en le jetant dans un chenil. Promptement avertie, la justice de Coucy envoya une charrette pour amener le cadavre en ville. « On vit alors un spectacle affreux, raconte Jurieu dans ses Lettres pastorales : la tête de ce pauvre corps pendoit entre deux roulons de la charrette, toute sanglante. Toutes les plaies qu'il avoit autrefois reçues, se rouvrirent tout à la fois, et devinrent tout autant de bouches qui vomissoient le sang, et qui demandoient vengeance de ce que de si longs services étoient ainsi récompensés. » A Coucy, le cadavre fut précipité dans l'égout de la prison, après qu'un chirurgien, dans le but de prévenir une trop prompte décomposition, eut enlevé les entrailles, qui furent jetées dans les fossés de la ville, où, quinze jours après, par sentence du juge, le corps lui-même alla les rejoindre. De peur qu'on ne l'enlevât pendant la nuit, une sentinelle fut placée sur les murs, et défense fut faite de l'enterrer sous peine de mort.

ULSTETTER (Jean), de Nuremberg, diacre de l'église et recteur de l'école de Riquewihr, gendre de *Paul Fagius*, s'était plu à rassembler une précieuse collection de *Lettres* relatives à l'histoire de la Réforme en Alsace, laquelle a passé avec la bibliothèque de *Schöpflin* dans la bibliothèque de la ville de Strasbourg, où elle se conserve sous le nom de *Collectio Ulstetteriana.*

USSAC (N. d'), gouverneur de La Réole pour le roi de Navarre, en 1579. D'Ussac était un gentilhomme du Périgord, « des plus sages et retenus en sa jeunesse, studieux, judicieux et vaillant, » dit d'Aubigné. Il passait, ajoute Sully, « pour un des piliers de l'église huguenotte des plus autorisés dans les consistoires et accrédités dans les assemblées. » Sa piété et les services qu'il avait rendus, en 1576, comme gouverneur de Bergerac, l'avait fait choisir de préférence à plusieurs autres pour commander à La Réole, place importante pour ceux de la Religion. Quoique vieux alors et couvert de blessures, il se laissa séduire par les agaceries d'Anne d'Atri ou Atrie, une des filles de la reine-mère, et sans remarquer qu'elle ne faisait que se jouer de lui, il en devint éperduement amoureux. Pour plaire à cette coquette, fort connue par ses galanteries, le vieux barbon trahit à la fois son parti, en livrant La Réole à Duras, et son Dieu, en changeant de religion. Par représailles, le roi de Navarre se saisit de Florence; mais, disait la reine-mère, « mon chou est mieux pommé. »

USSON (François d'), fils de Jean d'Usson, chambellan de la reine de Navarre, et de Marie de Rabonite, descendait d'une des plus anciennes familles du Donnezan. Juge-mage et lieutenant général du pays de Foix, il employa toute son influence à répandre dans la province les doctrines de la Réforme. Les services qu'il rendit à *Jeanne d'Albret* et à son fils le firent nommer maître des requêtes du roi de Navarre. Il mourut vers 1595, laissant deux fils de son mariage avec *Gentille de Lordat*, fille de *Bernard de Lordat*, sieur de Donzac, et de *Jeanne de Sacasse*. L'aîné, nommé Charles, sieur de La Castellane, maître des requêtes de Navarre, juge-mage du comté de Foix, n'eut qu'une fille, appelée Jeanne. Le cadet, Tristan, qui suivit la profession des armes continua la descendance. De son ma-

riage avec *Françoise de Raspaud* naquit au Mas-d'Azil, le 5 déc. 1595, **François** d'Usson, sieur de Bonrepaux et de Bonnac, qui parcourut avec quelque distinction la carrière militaire. En 1621, servant sous *Léran*, il fut fait prisonnier à la retraite de Vareilles (*Voy.* VII, p. 64). En 1625, il fut député, avec son beau-frère *Amboix-de-Larboust*, par la noblesse du comté de Foix au roi Louis XIII pour lui jurer fidélité, mais il oublia son serment, lorsque Thémines alla mettre la siége devant sa ville natale. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* GAULTIER) de la défense héroïque de cette petite ville, où commandaient Larboust, que Rohan appelle un soldat expérimenté, *Valette*, *Peyrat* sous les ordres supérieurs de *Saint Blancard*. D'Usson parvint, en se frayant un chemin à travers des précipices et en perçant les lignes des assiégeants à la faveur d'une nuit d'orage, à s'y jeter avec quelques centaines de Cévenols, assez à temps pour contribuer à repousser le dernier assaut. Nous ne voyons point qu'il ait pris part à la dernière guerre civile. En 1637, comme un grand nombre d'autres gentilshommes huguenots, il servit au siége de Leucate, où il fut blessé. En 1639, il fit la campagne du Languedoc sous Schomberg. En 1647, il remplit les fonctions de commissaire royal au synode provincial assemblé au Mas-d'Azil. Il mourut, en 1667, fidèle à la religion réformée; mais ses quatre fils abjurèrent. Ils se nommaient **Salomon**, **François**, **Tristan** et **Jean**, et firent tous quatre leur chemin dans le monde. L'aîné, marquis de **Bonnac**, depuis 1683, épousa, en 1672, *Esther de Jaussaud*, fille de *Claude*, baron de Tarabel, et d'*Isabeau de Juges*, dont il eut des enfants. Le second, sieur de Bonrepaux, fut successivement sous-lieutenant de galère, commissaire général de la marine, capitaine de vaisseau, intendant général de la marine, chef d'escadre, envoyé extraordinaire en Angleterre, ambassadeur extraordinaire en Danemark, ministre plénipotentiaire en Allemagne et enfin ambassadeur extraordinaire en Hollande. Il mourut célibataire en 1719. Le troisième, sieur de La Quère, lieutenant, puis capitaine de galère et capitaine du port de Marseille, finit par tomber dans la dévotion la plus exagérée et mourut cénobite. Le quatrième enfin, marquis de Bezac, s'éleva au grade de lieutenant-général et remplit quelque temps le poste d'envoyé extraordinaire auprès des princes d'Allemagne. Nous ne pouvons préciser la date de la conversion des fils de François d'Usson; tout nous porte à croire cependant qu'elle eut lieu même avant la révocation, bien que Salomon ait encore assisté comme commissaire protestant au synode du Haut-Languedoc, en 1678 (*Arch. gén.* Tт. 242). Outre ces quatre fils, d'Usson eut de son mariage avec *Bernardine de Faure* une fille qui épousa le sieur de *Saintenac* et obtint la permission de passer en Suisse (*Ibid.* M. 668).

Il ne faut pas confondre avec les d'Usson du Donnezan les seigneurs d'Usson en Saintonge, dont plusieurs professèrent aussi la religion réformée. Le nom patronymique de ces derniers était *Rabaine*. En 1569, le parlement de Bordeaux comprit dans son fameux arrêt les deux frères *François* et *René de Rabaine*. L'un d'eux se signala, en 1574, sous les ordres de *Pons-La Caze* (Voy. ce nom). Vers le même temps vivait *Jean de Rabaine*, sieur d'Usson, qui eut, entre autres enfants, de sa femme *Louise de Pons*, un fils, **Jacques**, baptisé dans le temple de Pons, en 1577, ayant pour parrain *Jacques de Pons* et pour marraine *Jeanne de Sainte-Maure*, et une fille, **Esther**, mariée, en 1605, avec *René Lignaud*, sieur de Lussac, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de *Sully*. Il ne paraît pas, au reste, que cette famille ait persisté longtemps dans la religion protestante.

USTACY, capitaine huguenot, natif de Montpellier. Damville, menaçant Sauve après la prise de Sommières, les Nismois firent partir sans retard trois compagnies, sous les ordres d'Ustacy, avec ordre de se jeter dans la ville. Ustacy

marcha rapidement vers Anduze, et renforcé par deux compagnies qu'il y trouva, il courut ravitailler Sauve. Après avoir donné quelques jours de repos à ses gens, il s'avança à la rencontre de l'armée de Damville, qui était campée à Quissac. Le combat dura deux heures, et l'avantage resta aux Réformés. Maître de la campagne, Ustacy se saisit de la tour de Durfort, mit garnison dans Vézenobre et retourna à Nismes tout couvert de gloire.

V

VAISSE (N.), avocat à Milhau, fut envoyé, en 1560, à Genève, par les protestants de cette ville, pour demander un pasteur. *Blaise Mallet* fut accordé à l'église naissante; mais, à peine arrivé dans le Languedoc, il fut arrêté à Rhodez avec Vaisse. Ils furent l'un et l'autre soumis à toute sorte de mauvais traitements, et ne durent vraisemblablement la vie qu'à l'édit de Janvier. Peu de temps après avoir recouvré la liberté, Vaisse, qui avait renoncé depuis quelque temps au barreau pour se vouer au ministère évangélique, fut appelé à remplacer à Villefranche les ministres *Jean de La Rive* et *Jean de La Garande*, qui s'étaient enfuis à Saint-Antonin à l'approche de Montluc, dans la crainte de payer de leur vie leur zèle contre les images. Le 12 avril 1562, il fut violemment arraché de sa chaire et jeté en prison; mais, au bout de peu de jours, l'enseigne de Jarnac le fit remettre en liberté, à la condition toutefois qu'il sortirait de la ville dans deux jours avec sa famille, et qu'il ne prêcherait plus dans le Rouergue. Beaucoup d'autres protestants de Villefranche furent moins heureux. Plusieurs furent mis à mort, entre autres un diacre nommé *La Sarrette*. Vaisse trouva un asile chez un gentilhomme du voisinage que Bèze appelle *Pieure* (Piennes?); mais il continua à se considérer comme le pasteur évangélique de Milhau; c'est le titre que lui donnent les actes du Synode national de Lyon, auquel il assista. On ne sait rien de plus sur la vie de ce pasteur qui fonda plusieurs églises dans le Languedoc (*Voy*. Pièces just., N° XVIII). Nous ne pensons pas, en effet, qu'on doive l'identifier avec le sieur de *Vaisse*, qui fut député, en 1582, à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély par le Haut-Languedoc, ni avec *Bernard Vaisse*, qui fut, en 1594, déposé par le Synode national de Montauban, et rétabli, quatre ans plus tard, dans ses fonctions pastorales par celui de Montpellier, sa conduite ayant été très-régulière depuis sa déposition.

VALADA (N.), vaillant capitaine huguenot, à qui *Turenne*, après s'être emparé de Réalville, au mois de mai 1575, confia la garde de sa conquête. Valada se rendit si redoutable à tous les Catholiques des environs, que l'évêque de Montauban (1) voulut se débarrasser à tout prix d'un voisinage aussi incommode. Il se servit de deux soldats que le capitaine calviniste avait voulu enrôler dans sa compagnie après la prise de Réalville, et qu'il avait renvoyés sans rançon sur leur refus de servir dans les rangs huguenots. Par son ordre, ces deux traîtres se rendirent auprès de Valada comme déserteurs et lui proposèrent de lui livrer le prélat. Le chef protestant tomba dans le piége. Le 6 janv. 1576, il se trouva au rendez-vous; mais il y rencontra l'évêque accompagné d'une troupe nombreuse. Fait prisonnier après une courageuse résistance il fut conduit à Montpezat et enfermé dans une tour du château. L'intrépide capitaine voulut essayer de se sauver au

(1) Ce belliqueux évêque se nommait Desprès. Il fut tué, en 1589, au combat de Mondoumerc près de Loubejac, par *Tabouret*, d'Espanel, et les protestants de Caussade.

moyen de ses draps de lit coupés en bandes et liés bout à bout, mais la corde trop faible rompit; il tomba sur des roches et se cassa les cuisses. Le bruit de sa chute attira les gardes, qui le reportèrent dans sa prison, où il mourut le lendemain. Le major *Valada*, qui se montra opposé aux projets de *Rohan* et partisan de la paix, quoique gendre du célèbre *Dupuy*, était peut-être son fils. — La famille Valada resta fidèlement attachée à la religion protestante. Dans une liste de Montalbanais réfugiés (*Arch. gén.* TT. 253), nous trouvons les noms de *Joseph* et de *Paul Valada*, et dans une autre de femmes protestantes détenues, en 1688, à l'hôtel-de-ville de Bordeaux (*Ibid.* TT. 287), celui de *Pauline Valada*, femme du médecin Fresche.

VALANCIER (ETIENNE), originaire du Forez, secrétaire du comte de *Sault*, ne nous est connu que par ses ouvrages, dont La Croix-du-Maine et Du Verdier donnent ainsi les titres.

I. *Complainte de la France touchant les misères de son dernier temps*, 1568.

II. *Eglogue sur la mort de Charlotte de Laval, amirale de France, avec quelques épitaphes et cantiques*, 1568.

III. *Discours sur la mort du comte de Sault, messire François d'Agoult*, 1568.

IV. *Eglogue présentée au roi et à la roine pour estrennes: ensemble une Exhortation à Leurs Majestés, princes, seigneurs et autres leurs sujets, pour, de tout leur pouvoir, s'employer à la pacification des troubles et guerres civiles de leur royaume, et établir une bonne et sainte paix*, Paris, 1576, in-4°.

V. *Dialogue du corps et de l'esprit fait par sonnets, traitant de l'adversité et des devoirs de l'homme*, Paris, 1579.

VI. *Les plaintes de la Pensée, fidèle amie, qu'elle fait au Soucy, son déloyal ami, avec la Réponse que lui fait le Soucy pour sa réconciliation*, Paris, 1580.

VALAVOIRE (SCIPION DE), gentilhomme provençal, combattit pour la cause protestante dans la seconde guerre civile, tandis que son frère aîné servait dans les rangs catholiques. En 1567, il se saisit de Sisteron avec *Saint-Didier* et *Rives*, de Digne. Bientôt après arriva *Cipières*, avec un puissant renfort, en sorte que la possession de cette place, importante comme lieu de refuge, fut assurée aux Huguenots. Valavoire succéda à *Beaujeu* dans le commandement, comme nous l'avons dit ailleurs; mais il ne l'exerça que très-peu de temps et fut remplacé à son tour par *Saint-Martin*. Dans la troisième guerre, il se joignit à *Mouvans* pour marcher au secours de *Condé*, et après la bataille de Jarnac, il servit sous *La Loue*, à la défense de Châtellerault. Vers le même temps, son frère cadet commandait à Grâne pour le parti huguenot. Après la conclusion de la paix, il refusa de remettre la place entre les mains de Gordes, mais son lieutenant *La Roche*, redoutant les suites d'une semblable désobéissance, en ouvrit les portes aux envoyés du gouverneur du Dauphiné, le 6 déc. 1570. Ce frère, dont l'histoire n'a pas conservé le prénom, fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. Scipion, plus heureux, réussit à se sauver à Genève. En 1574, secondé par le capitaine *Fouque Brunet*, de Manosque, qui s'introduisit dans la ville sous un déguisement et lui en ouvrit les portes, il se saisit de Menerbes, où il mit pour gouverneur le capitaine *Ferrier*; selon d'autres, le baron d'*Allemagne* remplaça Valavoire par ce capitaine (*Voy.* V, p. 93). Quoi qu'il en soit, Valavoire disparaît de la scène jusqu'en 1590, où nous le retrouvons gouverneur de Saint-Maximin. L'année suivante, il suivit encore *Lesdiguières* dans sa campagne de Provence; c'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom.

VALETON (JEAN), natif d'Aubenas, fit ses études en théologie à Genève, où il soutint deux thèses, l'une *In secundum legis præceptum*, l'autre *In articulum Symboli quo dicitur Christus venturus ut judicet vivos et mor-*

tuos, ins. toutes deux dans les Theses Genev. Dès 1596, on le trouve placé comme pasteur à Privas. En 1608, il publia, sans nom de lieu, un petit volume in-16, sous ce titre. *Le resveil-le-matin des apostats, sur la révolte de Jaques Ilaire*. Nous ne connaissons pas d'autre particularité de sa vie; nous ajouterons seulement qu'il paraît avoir écrit contre *Arnaud Martin* (Voy. ce nom).

VALETTE (Marc), sieur de Cardet, Lezan et Saint-Saturnin, fut envoyé, en 1562, à Nismes par le comte de *Crussol* avec ordre d'y lever des troupes. L'empressement des Protestants nismois à se ranger sous ses drapeaux fut tel que, dès le 24 fév., il put se mettre en route, accompagné du ministre *Pierre de La Jonquière*, qui remplissait dans sa compagnie les fonctions de chapelain, pour aller rejoindre Crussol en Provence. Cardet assista à la prise de Barjols; mais nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré depuis son nom parmi ceux des capitaines huguenots. Son fils Marc assista, en 1611, à l'assemblée de Sommières, et en 1613, à celle de Lunel avec *Jacques de Valette*, sieur de Saint-Donat, et *André Valette*, sieur de Tarascon. Il épousa, en 1616, *Marie Saporta*, dont il eut Louis, sieur de Cardet, marié, en 1653, avec *Marguerite de Magnal*, et vraisemblablement apostat.

VALIER (Jacob), prêtre et maître d'école à Briançon, selon les annotateurs de la Bibliothèque de La Croix-du-Maine, était natif de cette ville. Ayant embrassé la Réforme, il se retira en Suisse et fut placé comme pasteur à Aubonne, en 1537. Au bout de neuf ans, il fut appelé à Lausanne en qualité de pasteur et de professeur de théologie. Il y remplit avec honneur ces doubles fonctions jusqu'en 1559, qu'il se retira à Genève avec *Viret*, dont il partageait les sentiments sur l'autorité de l'église et la nécessité d'une discipline sévère. Les Archives de la Comp. des pasteurs (*Reg.* B) nous apprennent qu'il fut envoyé, la même année, à Rouen, où la Réforme faisait de grands progrès, favorisée secrètement par plusieurs présidents ou conseillers du parlement et par le prévôt lui-même. Dès lors, le sort de Valier ne nous est plus connu. Selon Leu, il mourut à Genève. En tout cas, nous croyons qu'on doit le distinguer d'un autre ministre *Vallier*, en latin Vallierius, qui habitait en 1598 le château de Fontenay, et à qui l'on doit deux ouvrages de controverse publiés dans la même année.

I. *Theologicus triangulus ad inveniendum controversorum de religione verum*, Niortii, T. Portau, 1599, in-12.

II. *De secundo quæstionum genere in theologiâ tractatus*, Niortii, 1599, in-12.

VALIN (Olivier), ministre de l'Évangile, fut prêté, en 1566, par *Andelot*, dont il était alors le chapelain, à l'église de Metz, qu'il desservit jusqu'au retour du ministre belge *Taffin*, en 1567. La mort d'Andelot l'ayant laissé sans emploi, Valin retourna à Metz après la conclusion de la paix de Saint-Germain, et fut accueilli avec d'autant plus de joie par l'église, qui s'assemblait alors à Montoy, qu'elle était veuve de ses guides spirituels, tous s'étant enfuis à Heidelberg à la suite d'une émeute provoquée par la nouvelle de la bataille de Jarnac. La Saint-Barthélemy l'obligea bientôt à se sauver à Phalsbourg, pour échapper à la captivité, peut-être même à la mort. Le sang toutefois ne coula pas à Metz. On se contenta d'expulser *Guillaume Brayer*, sans égard pour le dévouement qu'il avait montré pendant la peste, en soignant tous les malades sans distinction de religion, *Jean Humain*, les libraires protestants et quelques autres. L'arrivée d'un nouveau gouverneur, Halwin de Piennes, qui avait combattu un instant dans les rangs huguenots (*Voy.* II, p. 445), releva le courage des Protestants de Metz; mais son premier soin fut de désarmer ses anciens coreligionnaires et d'exiger d'eux le serment qu'ils n'avaient point d'armes cachées. *Antoine*

Tomassin, vieillard septuagénaire, ayant refusé de le prêter, fut jeté en prison et y resta longtemps.

VALLADE (J.-F.), docteur en médecine, que Lelong qualifie de calviniste français, est auteur d'un *Discours philosophique sur la création du monde*, Amst., 1700, in-8°.

VALONNE (N. DE), moine converti au protestantisme, n'est guère connu que par la querelle qu'il eut avec le critique *Jacques Bernard* (Voy. II, p. 206) touchant sa *Défense de l'apologie pour les Réformés au sujet de la prédestination*, La Haye, 1702, 2 vol. in-12. Outre ce livre, fort abstrait et fort métaphysique, au jugement de Chaufepié, on a de lui : *Profession de foi ou Histoire de sa conversion*, La Haye, 1701, in-8°.

VALZERGUES (R. DE), sieur de SÉRÉ, capitaine huguenot, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Valzergues, lieutenant de Montluc en 1562 et grand ennemi des Protestants (peut-être son frère aîné), commença à se signaler à la bataille d'Arnay-le-Duc, où il combattit sous les ordres de *Vérac* et de *Chouppes*. En 1574, il reprit les armes à l'appel de *La Noue* et servit avec distinction à la défense de Lusignan sous *Rohan*. En 1577, le prince de *Condé* l'envoya au secours de Marans, à la tête de vingt gentilshommes et de 200 arquebusiers. Quelque temps après, il lui ordonna de se jeter dans Brouage, que Mayenne menaçait. A peine arrivé, le hardi capitaine se fit débarquer avec une troupe d'élite au-dessous de Saint-Just, surprit et dispersa deux compagnies catholiques, enleva le poste de Saint-Agnan, et rentra couvert de gloire dans Brouage, menant à sa suite comme prisonniers les trois commissaires royaux qui avaient été envoyés en Saintonge pour confisquer et faire vendre les biens des Huguenots. Mais cet heureux coup de main n'arrêta pas les progrès des assiégeants. Malgré l'héroïque défense des Protestants commandés par *Manducage* (Voy. VII, p. 290), le moment approchait où ils allaient être forcés de se rendre faute de vivres et de munitions, lorsque Valzergues décida la garnison à tenter un suprême effort. On connaît déjà l'issue funeste de la sortie qu'il commandait. Enveloppé de tous côtés, il tomba percé de coups. Au moment de rendre le dernier soupir, raconte d'Aubigné, « il donna son gantelet sanglant à un soldat pour le porter à sa sœur avec charge de lui dire que son frère estoit mort comme il appartenoit aux Serez pour Dieu et en se souvenant de sa sœur. » Ce dernier souvenir d'un frère fut reçu comme il méritait de l'être, Mlle de Séré le garda parmi ses plus précieux joyaux.

VANIER (CHARLES), de Nanterre, s'étant permis, en 1640, de parler un peu légèrement de la Vierge, fut, ainsi qu'*Olivier Mangeste*, son ami, accusé de blasphème et de prosélytisme. Le juge du lieu, voulant montrer son zèle, le condamna à l'amende honorable, aux galères pour cinq ans et à une forte amende envers l'église et le couvent de Nanterre. Mangeste, sur qui ne pesait guère que l'accusation de prosélytisme, fut condamné seulement à l'amende honorable et au bannissement. Cette sentence, rapportée par Filleau dans ses Décisions catholiques, fut réformée par arrêt de la Chambre de l'édit de Paris, le 6 sept. 1640. Vanier dut confesser, tête nue et à genoux, qu'il avait témérairement et méchamment blasphémé, et fut banni pour cinq ans de la prévôté de Paris. L'amende fut réduite à huit livres. Mangeste fut réprimandé publiquement et condamné à la même amende. Quelques mois après, la Chambre de l'édit et le juge de Nanterre, dans une cause identique, changèrent de rôle. *Etienne Mangeste*, accusé de blasphème, fut condamné en première instance à faire réparation tête nue et à genoux, et à trois ans de bannissement; mais cette fois, la Chambre de l'édit, par arrêt du 11 mai 1641, aggrava la peine en portant à neuf années la durée du bannissement.—Quarante ans plus tard, le 11 mars 1681, *Antoine Vanier*, mis en jugement sous

l'accusation d'avoir blasphémé le Sacrement, les Saints et la religion romaine, fut condamné à l'amende honorable, à cinq ans de bannissement de la baronnie d'Authon et à 200 livres d'amende.

VANROBAIS (Isaac), manufacturier hollandais attiré en France par Colbert, désireux d'affranchir sa patrie du tribut qu'elle payait encore à l'Angleterre et à la Hollande pour les draps fins. Vanrobais établit à Abbeville une grande manufacture, moyennant une avance de 2000 livres par métier, et ses efforts pour naturaliser en France son industrie commençaient à être couronnés de succès, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. De bonne heure, il s'était vu, lui et ses ouvriers, harcelé par les convertisseurs. Colbert, qui était d'abord intervenu pour modérer le prosélytisme des moines, avait fini par céder au torrent. Dès le mois de sept. 1682, il avait écrit à Breteuil, intendant de la Picardie : « Je vous advoue que je serois bien ayse que vous puissiez parvenir à convertir Vanrobais; comme c'est un fort bonhomme, ce seroit un très-grand bien qu'il fust de notre religion, parce qu'il est capable d'establir si fortement la manufacture des draps fins d'Abbeville, qu'elle s'establiroit ensuite dans le royaume et porteroit un grand préjudice aux fabriques de Hollande et d'Angleterre, et un grand advantage aux sujets du roy. » Le 23 déc., il lui écrivait de nouveau : « Je vous conjure de mettre en pratique tous les expédiens que vous croirez capables de convertir ledit Vanrobais et sa famille. » Breteuil obéit, on n'en saurait douter, mais Vanrobais tint bon, et de peur qu'il ne sortit du royaume, le gouvernement, par une exception unique, lui accorda, ainsi qu'à ses descendants, le privilége de faire baptiser leurs enfants par le chapelain de l'ambassade hollandaise.

Isaac Vanrobais avait épousé *Anne Robelin*. Les Reg. de la Chapelle de Hollande nous font connaître quatre fils nés de ce mariage. Ils se nommaient Pierre, Samuel, Salomon et Abraham.

I. Pierre Vanrobais épousa, en 1728, *Marie-Susanne Gastebois*, fille de *Jean Gastebois* et de *Marie-Anne Dargent*. Il en eut : 1° Jean-Pierre, bapt. le 14 nov. 1733, mort en 1746; — 2° Henriette-Susanne, morte jeune; — 3° Marie-Elisabeth-Victoire, bapt. en 1735; — 4° Pierre-Samuel, bapt. en 1736; — 5° Madelaine Jeanne-Angélique, bapt. en 1738; — 6° Louis, bapt. en 1739; — 7° Jeanne-Julie-Rosalie, bapt. en 1741, et mariée, en 1759, avec *Théophile Vanrobais*, son cousin; — 8° Susanne-Elisabeth-Félicité, née en 1744; — 9° Jean-Pierre, né en 1746; — 10° Anne-Elisabeth-Emilie, présentée au baptême, en 1748, par *Josse Le Boulenger*, capitaine de cavalerie au service de Hollande, et par *Elisabeth Vanrobais*.

II. Samuel Vanrobais épousa, en 1720, *Marie Feray*, du Havre. Ses enfants furent : 1° Samuel, baptisé le 20 sept. 1722; — 2° Marie-Judith, bapt. en 1723; — 3° Isaac, bapt. le 7 fév. 1726; — 4° Marie-Anne, femme, en 1745, de Hogger, d'Amsterdam; — 5° Marguerite-Julie, qui épousa, en 1751, son cousin *Jacques-Isaac-Vanrobais*.

III. Salomon Vanrobais se maria, en 1728, avec *Elisabeth Feray*, dont il eut Elisabeth, femme, en 1749, d'*Isaac Le Boulenger*, de Leyde. Il mourut à Paris, le 2 sept. 1784, plus qu'octogénaire.

IV. Abraham Vanrobais eut plusieurs enfants de son union avec *Marie-Madelaine Du Moustier*; six nous sont connus, savoir : 1° Emmanuel, baptisé à Abbeville, le 1er mars 1731; — 2° André, qui épousa, en 1753, *Perrette-Madelaine Du Moustier* et en eut André-Pierre-Jacques, bapt. le 29 août 1761; — 3° Josse-Abraham, marié, en 1748, avec *Anne-Marguerite Vanrobais*, fille d'*Isaac Vanrobais* (peut-être un cinquième frère) et de *Marguerite Guillemeau-de-La Bergerie*; — 4° Jacques-Isaac, qui suit; — 5° Théophile; — 6° Sophie-Dorothée, fem-

me, en 1759, du consul de Suède à Bordeaux.

Jacques-Isaac Vanrobais épousa, en 1751, sa cousine *Marguerite-Julie*; il mourut avant 1781. Ses enfants furent: 1° Daniel, baptisé à Abbeville par *Pierre Pélissier*, le 26 nov. 1767; — 2° Samuel-Isaac, marié, en 1781, avec *Louise-Angélique-Charlotte de Bombelles*, fille de *Jean-Charles-Philippe de Bombelles*, de Montauban, et de *Marthe Camp*, dont il eut Louise-Charlotte-Emilie, bapt. le 6 nov. 1783; — 3° Marie-Henriette, qui épousa à Tournay, en 1777, *Paul Daunous*, sous-brigadier des mousquetaires de la garde; — 4° Anne-Marguerite-Adélaide, femme, en 1782, d'un officier suisse nommé Bourcard.

VAN SWINDEN (Jean-Henri), professeur de mathématiques et de physique, membre de plusieurs Sociétés savantes et un des directeurs de la République batave, naquit à La Haye en 1746, de *Philippe Van Swinden* et de *Marie-Anne Tolosan*, issus tous deux de familles réfugiées, comme l'atteste M. A. Coquerel dans une Notice biographique sur ce savant. Il fit ses études à l'université de Leyde. Un goût très-vif le portant vers l'étude des sciences exactes et des phénomènes de la nature, il s'y appliqua avec ardeur, et, grâce à une sagacité, à une pénétration, à une patience peu communes, il y fit de remarquables progrès. Reçu docteur à l'âge de 20 ans, il fut, peu après, nommé professeur de physique et de philosophie à Franeker.

On s'occupait beaucoup alors de l'électricité; Franklin avait mis ces recherches à la mode. Van Swinden se livra comme tant d'autres à des expériences, et en consigna les résultats dans divers mémoires dont deux furent couronnés par l'Académie des sciences de Paris et par l'Académie électorale de Bavière. Ce double succès l'encouragea à poursuivre avec une nouvelle ardeur ses travaux sur l'électricité et le magnétisme; il joignit même à l'étude de ces deux sciences, qui sortaient à peine de l'enfance, celle de la météorologie, et pendant des années, il publia, soit séparément, soit dans des recueils scientifiques, ses observations aussi exactes que consciencieuses, dans lesquelles il fut aidé par son frère *Siméon*, savant jurisconsulte, qui trouva le temps d'acquérir des connaissances assez profondes en physique, tout en remplissant ses devoirs de magistrat.

Van Swinden professait depuis dix-huit ans à Franeker, lorsqu'il fut appelé, en 1785, à la chaire de philosophie, de mathématiques, d'astronomie et de physique à l'Athénée d'Amsterdam. En 1787, il fut nommé membre d'une commission par l'amirauté d'Amsterdam. Il accepta avec joie cette place purement honorifique, dans l'espoir d'être utile à sa patrie, qui ne fit jamais en vain un appel à son dévouement. « Le zèle de Van Swinden, dans ce genre de travail, passe toute idée, dit M. Coquerel; on peut dire sans exagération que, pendant sa longue carrière, il ne s'est rien fait d'utile, de charitable, de littéraire, de religieux même, où il n'ait mis la main. »

En 1798, Van Swinden fut envoyé à Paris comme commissaire de la République batave. Il prit part, en cette qualité, aux conférences touchant les nouveaux poids et mesures, et fut chargé du rapport, qu'il lut à l'Institut en séance générale. Cette marque d'estime à laquelle il fut très-sensible, lui fit prendre en affection la matière, dont il ne cessa de s'occuper jusqu'à la fin de sa vie.

Elu, au mois de juin 1800, un des directeurs de la République batave, il dut faire taire sa répugnance à accepter cette dignité suprême, son refus n'ayant point été agréé par le Corps législatif. Mais la politique ne l'enleva qu'un moment à ses paisibles études; au bout d'un an, le modeste savant rentra dans la vie privée, et reprit avec une vive satisfaction possession de sa chaire à l'Athénée. Exempt de toute ambition, ennemi par principe des titres, des décorations, de tous ces hochets après lesquels court la vanité,

il ne demanda jamais aucune récompense de ses services, et ce fut uniquement par amour pour son pays qu'il se décida à ne pas refuser, après la restauration, le titre de conseiller d'Etat en service ordinaire. Il espérait trouver de nouvelles occasions de servir sa patrie; son attente ne fut pas trompée. Ce fut effectivement à notre savant qu'on eut recours lorsqu'on voulut ramener à un système uniforme les monnaies, les poids, les mesures du royaume des Pays-Bas, dont l'incroyable diversité jetait le désordre dans toutes les transactions. «Malgré tous ces travaux, dit M. Coquerel, il trouvait du temps encore pour les séances de l'Institut, l'école des aveugles, la société biblique, et ne négligeait jamais les devoirs de son professorat. Ses leçons étaient toujours improvisées avec une facilité étonnante. Sa mémoire était prodigieuse... Il était très-versé dans la littérature ancienne et moderne, savait Racine par cœur, et le préférait de beaucoup à Corneille. Véritable hollandais dans toute la force et la vieillesse du terme, il sentait, disait-il, du sang français couler dans ses veines; il aimait la France, la langue et la littérature française... Accueillant avec bonté les jeunes gens qui venaient le consulter, il était en société plein d'enjouement et d'amabilité. Dans son intérieur, il conservait la douce gaieté qu'il portait dans le monde. Ardent à rendre service, il ne s'arrêtait qu'après avoir réussi. Mais c'est surtout comme chrétien que Van Swinden était admirable. »

Van Swinden mourut le 9 mars 1823, laissant trois filles et deux enfants d'un fils qu'il avait perdu. Ses écrits sont nombreux, mais quelques-uns seulement ont été imprimés à part. En voici les titres, d'après une liste dressée par M. Coquerel et les bibliographies que nous avons à notre disposition.

I. *Oratio de causis errorum in rebus philosophicis*, Franeq., 1767, in-4°.

II. *Tentamina theoriæ mathematicæ de phenomenis magneticis*, Lugd. Bat., 1772, in-4°; Lips., 1773, in-4°.

III. *Observations sur le froid rigoureux du mois de janv.* 1776, Amst., 1778, in-8°.

IV. *Mémoires sur les observations météorologiques faites à Franeker en* 1779, Amst., 1780, in-8°.

V. *Dissert. sur la comparaison des thermomètres*, Amst., 1777.

VI. *Theoremata geometriæ*, Amst. [Harderw.], 1786, in-8°; trad. en allem., Iena, 1834, in-8°.—Cet ouvrage, d'une clarté et d'une méthode admirable, parut en hollandais pour ses disciples, à ce que nous apprend M. Coquerel.

VII. *Positiones physicæ*, T. I et T. II pars I, Harderw., 1786, in-8°.—« Cet ouvrage, dit M. Coquerel, est considéré comme un des meilleurs qu'il ait donnés, et les juges les plus compétents le regardent comme le plus complet que l'on possède pour la littérature de la physique dans les diverses langues. »

VIII. *Registre universel et raisonné des arrêtés et ordonnances sur les contributions indirectes*, 1806, 2 vol. 8°.

Les autres écrits de Van Swinden ont été insérés dans des recueils. Voici ceux que M. Coquerel mentionne dans sa liste, la plus exacte, dit-il, qu'il ait pu dresser : Mém. de l'Acad. des sciences, Mém. présentés par les sav. étrangers (1777): *Recherches sur les aiguilles aimantées*; —Recueil des Mémoires couronnés par l'Académie de Bavière (La Haye, 1784, 3 vol. in-8°) : *Diss. de analogiâ electricitatis et magnetismi*; *De paradoxo phænomeno magnetico*; — Philosoph. Transact. (T. LXIII): *De insolito frigore mensibus januario* 1767 *et* 1768 *et novembri* 1770; — Journal de physique (1776) : *Observ. sur le froid de nov. et déc.* 1774 *et janv.* 1775; — (1778) : *Mémoire détaillé sur les observ. météorologiques faites à Franeker en* 1777; *Réflexions sur le thermomètre de Michely du Crest*; —(1800) : *Lettres sur les grands hivers de ce siècle*; *Observ. sur les aurores boréales des* 26 *janv. et* 3 *déc.* 1777;—Journ. des savans (1778): *Résultats des observ. météorologiques faites à Franeker de* 1771 *à* 1778; —

(1779) : *Plan d'un traité sur l'aurore boréale pour servir de suite à celui de Mairan*; — Mém. de l'Acad. de Bruxelles (T. III) : *Mémoire sur les observ. météorologiques de 1778*; — Mém. de l'Acad. de Turin (T. I) : *Obs. météor. faites en fév. 1783*; — Mém. de la Société de Harlem (1768) : *Dissert. sur le binome de Newton*, en hollandais ; — (1812) : *Diss. sur les lois de la pression atmosphérique*, en holl.; — (1817) : *Diss. sur Huygens, comme inventeur des horloges à pendule*; — Letterbode (1804) : *Sur la mesure d'un degré du méridien faite à la Chine par les Jésuites*, en holl.; *Sur le mouvement de la population d'Amsterdam*; — (1820) : *Obs. sur l'éclipse solaire du 17 sept.*, en holl.; — (1821) : *Recherches sur le cours à donner aux rivières*.

Enfin M. Coquerel signale encore, sans nous apprendre s'ils ont été imp. séparément ou dans quel recueil ils ont été insérés, les écrits suivants : *Remarques sur le principe employé par Œpinus*, 1783; — *Réflexions sur le magnétisme animal*, 1783; — *Diss. sur les mouvements irréguliers de l'aiguille aimantée*; — *Plan d'observ. météorologiques*, 1780, en holl.; — *Esquisse de la vie de J.-C. Mohr*, 1787; — *Rapport sur les poids et mesures*, 1814; — *Eclaircissements sur les lois et décrets concernant les poids et mesures*, 1814, en holl.; — *Cogitationes de variis philosophiæ capitibus*, 1767; — *Oratio de philosophiâ Newtonianâ*, 1779; — *Oratio de hypothesibus physicis*, 1785; — *Descript. d'un planétaire construit par un paysan frison*, 1780; — *Instruction pour les examinateurs des pilotes*, 1794; — *Leçons sur le planétaire de Laun*, 1803; diverses trad. d'ouvrages scientifiques, et quelques autres opuscules de circonstance.

VAQUES, nom d'un capitaine huguenot, qui défendit vaillamment contre le farouche Saint-Vidal le château de Beaudiné, dont il s'était saisi en 1573. Forcé de lever le siége, le chef catholique se vengea de cet échec sur de petites places des environs, sur Tence, entre autres, dont il se rendit maître par capitulation. Malgré la foi jurée, il fit pendre le ministre du lieu et retint prisonnier *Chambonnet* ou *Cambonnet*, de Ménestrol, qu'il fit conduire à Montfaucon en Vélay et passer par les armes, à la demande de l'apostat *Matthias*, beau-frère de ce malheureux.

Une famille protestante, portant un nom presque identique, habitait la Guienne. Elle resta fidèle à la religion réformée au moins jusqu'à la révocation. Pendant les dragonnades, la veuve *Vaqué*, de Saint-Justin, fut jetée dans les prisons de Dax, où elle mourut.

VAREILLES, fermier du sieur de *Valotte*, gentilhomme des Cevennes, et martyr. Le 7 mai 1686, un lieutenant, nommé Raoul, rencontra le malheureux Vareilles qui revenait des champs avec ses deux filles. Sous prétexte qu'il avait assisté à une assemblée religieuse, il ordonna à ses soldats de le pendre et ceux-ci manifestant quelque répugnance à faire l'office du bourreau, non-seulement il les y contraignit par la force, mais il mit lui-même la main à l'œuvre et les aida à étrangler le pauvre fermier, en présence de ses enfants. Avec les raffinements de cruauté du sauvage qui éprouve une atroce volupté à prolonger l'agonie de sa victime, il le fit pendre à un arbre, puis empaler. Enfin, après s'être rassasié des angoisses des deux jeunes filles, qu'il força d'assister à cet horrible spectacle, il les traîna dans les prisons de Barre et les enferma dans un cachot où il les laissa sans aliments. Un officier de justice, touché de compassion, demanda la permission de leur porter à manger. Elle lui fut accordée, mais à condition qu'il n'entrerait dans la prison qu'accompagné du capitaine et du lieutenant Raoul, qui osèrent, en sa présence, se livrer sur ces tristes victimes à de telles violences, qu'il ne put s'empêcher de laisser éclater son indignation. Court qui nous a conservé le souvenir de cet épisode des dragonnades (*Mss. de Court*, N° 39) ne dit pas ce que devinrent les prisonnières. Dans une liste de Réfu-

giés, nous trouvons la mention d'une *Susanne Vareilles* (Arch. gén. M. 667); est-ce l'une des deux sœurs?—On peut apparemment rattacher à la même famille, *Pierre Vareilhes*, de Réalmont, qui accusé, en 1754, d'assister aux assemblées, d'encourager ses amis à s'y rendre, et d'y faire les fonctions de lecteur, crimes plus que suffisants pour l'envoyer aux galères, sinon au gibet, réussit à se sauver dans les pays étrangers (*Ibid.* Tt. 331), malgré les actives recherches de la police (*Ibid.* E. 3515) et échappa ainsi à la peine qui fut prononcée contre lui par contumace.

VARENNES (Olivier de), imprimeur à Paris, au commencement du XVIIe siècle, descendait probablement d'une famille de ce nom qui habitait dans les environs de Marchenoire, peut-être même était-il fils de *Guillaume de Varennes*, sieur de Chevrigny, connu comme protestant dès 1574. Sa marque était une Victoire assise sur un trophée d'armes. Il mourut le 30 août 1623, ayant eu plusieurs enfants de sa femme *Marie Beys*, entre autres Olivier, né le 17 nov. 1598, qui fut reçu libraire le 12 juin 1625, et qui prit pour marque un Arrosoir d'or avec cette devise Petit à petit. Olivier de Varennes fils fut quelque temps l'imprimeur du Mercure français. Il épousa, en 1629, *Anne de Louvain*, fille de *Jean de Louvain* et de *Marie Estienne*, et mourut au mois de janv. 1666 (*Reg. de Char.*). Ses enfants furent : 1° Olivier, qui suit; — 2° René, baptisé le 21 fév. 1634; — 3° Pierre, mort enfant; — 4° Michel, orfèvre, qui prit pour femme, en 1663, *Susanne Henrion*, fille de *Didier Henrion*, professeur de mathématiques, et de *Jeanne Le Vilain*; — 5° Marguerite, baptisée le 11 fév. 1638; — 6° Jacques, bapt. le 6 mars 1639, libraire, qui sortit de France plus de quatre ans avant la révocation de l'édit de Nantes; — 7° Jean, mort jeune; — 8° Anne, mariée, en 1666, à Tilleman Epstein, marchand à Paris; — 9° Madelaine, bapt. le 10 mars 1649; — 10° Jacques, bapt. le 4 août 1650.

Né le 17 juillet 1632 et reçu imprimeur-libraire le 4 mai 1656, Olivier de Varennes continua le commerce de son père jusqu'en 1677, date de sa mort. Il fut enterré, le 2 janv., dans le cimetière de Charenton. De son mariage (1661) avec *Anne Cailloué*, fille de *Jacques Cailloué*, libraire à Rouen, et de *Marie Villequier*, naquirent : 1° Anne, morte au berceau; — 2° Olivier, mort en 1672, à l'âge de huit ans; — 3° Pierre, baptisé le 13 fév. 1667, qui sortit de France avec sa mère; — 4° Jean-Susanne, bapt. le 22 avril 1668; — 5° Marie-Madelaine, bapt. le 2 fév. 1673. Nous avons parlé ailleurs des persécutions auxquelles son attachement pour sa religion exposa la veuve de Varennes (*Voy.* III, p. 96). Nous avons parlé aussi de la perquisition faite, en mai 1685, dans les boutiques des libraires protestants pour la recherche des livres défendus. Cette perquisition se renouvela à la fin de septembre (*Fonds de La Mare*, N° 196), et cette fois, elle s'étendit jusque dans les maisons des ministres et des anciens du consistoire de Paris.

VARIGNIEZ (Jacques de), sieur de Blainville, capitaine de Pontaudemer, en 1587, laissa, entre autres enfants, de son mariage avec *Adrienne Martel-de-Bacqueville*, deux fils nommés Tanneguy et Jean (1). Ce dernier, qui était premier gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de ses ordres, naquit en 1581, et mourut avant 1628. En 1625, Louis XIII l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre. On conserve à la Biblioth. nationale (*Fonds St-Germ. franç.*, N° 773) un vol. msc. in-fol. contenant les *Négociations de M. de Blainville en Angleterre de* 1625 *à* 1626. Rien ne nous apprend s'il laissa des descendants. Son frère aîné, Tanneguy, baron de Biars, conseiller d'État et privé,

(1) Tallemant-des-Réaux parle d'un troisième « fort beau garçon, mais un peu trop doucereux et trop normand, » qu'il ne désigne que par le nom de sa terre de *Monferville*.

capitaine de 50 hommes d'armes, fut député, en 1615, par les églises de la Normandie à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1620, Louis XIII le nomma gouverneur de Lectoure en remplacement de *Fontrailles*; ses provisions lui furent expédiées quelques jours avant la réunion de l'Assemblée de La Rochelle, afin de détruire un des griefs des Protestants. De son mariage avec *Antoinette Du Parc*, dame de Biars, naquirent (*Collect. Du Chesne*, Nos 23 et 37): 1° ADRIENNE, femme, en 1617, de *Jean de Saint-Ouen*, sieur de Tordouet; — 2° JACQUES, baron de Biars, sieur de Blainville; — 3° FRANÇOIS, sieur de Blainville, lieutenant du roi en Normandie, qui épousa *N. Carbonel*, fille du sieur de Canisy; — 4° JACQUELINE, mariée à *Emmanuel d'Espinay*, baron de Bion; — 5° JEANNE, femme d'*Isaac de Madaillan*, sieur de Montataire.

Nos renseignements ne s'étendant pas plus loin, nous ne savons par quel lien se rattachait à cette famille un sieur de Blainville qui se réfugia en Hollande en 1686, et qui fut, en 1693, attaché comme secrétaire à la légation des États-Généraux auprès de la cour de Madrid. Après un séjour de quatre années en Espagne, il passa en Angleterre et se chargea de l'éducation de deux jeunes anglais qu'il accompagna, en 1705, dans un voyage sur le continent. Il a tenu, de ce voyage qui dura quatre ans, un journal très-instructif, où il se montre homme d'érudition et de goût, doué d'un remarquable esprit d'observation et de beaucoup de jugement. Son manuscrit n'a été livré à l'impression que longtemps après sa mort, sous ce titre : *Travels through Holland, Germany, Switzerland, but specially Italy, translated from the author's own manuscript*, Lond., 1742, 3 vol. in-4°; 1743-45, 3 vol. in-4°; 1757, 2 vol. in-4°; trad. en allem. avec des annotations par Köler, Lemgo, 1764-66, 3 vol. in-4°. Deux nouveaux vol. contenant des additions et également trad. en allem., parurent en 1767.

VARNIER (ISAAC), natif de Vitry-le-Français, fit ses études en théologie à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De Ecclesiæ capite*, qui a été ins. dans les Theses Salm. Nous ne savons quel degré de parenté l'unissait à *Jean Varnier*, qui desservait, depuis 1667, l'église de cette même ville, lorsqu'il se trouva enveloppé dans le procès de son collègue *Georges* (Voy. V, p. 249), par l'unique raison qu'il ne l'avait pas interrompu. Benoît ne nous apprend pas quel châtiment ce crime lui attira. Serait-il identique avec *Jean Varnier*, ministre à Issoudun, à qui Colomiès a donné place dans sa Gallia orientalis, à cause d'une pièce de vers hébreux faite par lui sur la Critique sacrée de *Cappel?* A la révocation, Jean Varnier passa dans les pays étrangers, ainsi que *Denise Varnier*, qui réussit à s'échapper, en 1687, du couvent des Ursulines de Saint-Dizier, où on l'avait enfermée (*Arch. gén.* TT. 321). A la même date, nous trouvons parmi les Réfugiés dans la Hesse *Samuel Varnier*, sieur de Frignicourt, qui était alors commandant des cadets de l'électeur, et qui mourut en 1700, à l'âge de 55 ans, laissant, de son union avec *Jeanne Roussel*, plusieurs enfants dont l'une épousa plus tard l'architecte *Charles Du Ry*. D'autres membres de cette famille champenoise restèrent en France; mais ils continuèrent à professer le protestantisme. En 1688, *Jeanne Varnier*, veuve de *Pierre Varnier*, sieur des Landres, et *Marie Varnier*, veuve de *Jacques Varnier*, sieur des Vaisseaux, s'étant rendues coupables du crime d'assemblée, furent condamnées, indépendamment de l'amende, à deux années de réclusion dans un couvent. Le juge se montra moins indulgent envers leurs complices *Jean de Vaucienne* et *Paul Sébille*. Le premier fut condamné aux galères perpétuelles, et le second à l'amende honorable (*Arch.* M. 663).

VASSAN (CHRISTOPHE DE), natif de Brienne, était établi, comme négociant à Troyes, à l'époque de la Saint-Bar-

thélemy. Il échappa au massacre, grâce à l'humanité d'un de ses voisins catholiques, nommé Morille, qui consentit à le cacher chez lui. La femme de ce brave homme, sans s'opposer à cet acte de charité chrétienne, ne se sentit la conscience en repos qu'après avoir consulté son confesseur sur la question de savoir s'il était permis à un catholique de sauver un huguenot, et si, l'ayant fait, il pourrait sans péché le nier en justice. Elle avait heureusement pour directeur un cordelier dont le fanatisme n'avait point pétrifié le cœur. Il lui répondit que, Dieu ne l'ayant point défendu, on pouvait le faire en toute sûreté de conscience, parce que, comme il y avait douze heures dans le jour, il pouvait en sonner une pour la conversion de l'hérétique. Vassan fut donc sauvé, et quelques jours après, il réussit à sortir de Troyes et à gagner Genève. Il y épousa *Perrette Pithou*, à qui *Casaubon* a rendu, en 1605, ce témoignage dans une lettre à son fils Nicolas : « Sans parler de toutes les qualités dont Dieu l'avait ornée, ne considérons que sa piété... Cette rare piété était la base de l'inébranlable fermeté qui l'a fait résister aux attraits d'une patrie qu'elle chérissait. Elle a tout sacrifié au bonheur de jouir de la parole de Dieu : soutenue dans ce parti par les exemples même de faiblesse qu'elle avait sous les yeux de la part des grands personnages qui n'avaient pas eu assez de force pour préférer les biens à venir aux biens présents. »

Perrette Pithou était veuve en 1593, à ce que nous apprennent les Registres de l'église française de Bâle. Elle avait trois fils et une fille, nommée MARIE, qui épousa à Genève, en 1597, Louis de Hennezel, sieur d'Essert. L'un de ses fils fut élevé par *Casaubon*; son nom ne nous est pas connu, non plus que sa destinée. Les deux autres s'appelaient JEAN et NICOLAS. Ils firent leurs humanités à Genève et étudièrent la théologie à Leyde. *Scaliger* les accueillit comme ses enfants, sur la recommandation de Pithou et de Casaubon; mais ils abusèrent de l'accès qu'ils avaient auprès de ce grand homme pour recueillir tout ce qu'ils lui entendaient dire (*Voy.* VII, p. 25), dans les épanchements de l'intimité. Leurs études terminées, ils vinrent en France, où Jean fut placé comme ministre à Château-du-Loir. Il desservait encore cette église en 1612, mais deux ans plus tard, nous le voyons figurer sur la liste des apostats dressée par le Synode de Tonneins. Il s'était, en effet, converti à la persuasion de *Du Perron*, qui lui avait fait obtenir une pension, et il prit même, l'année suivante, l'habit de feuillant, sous le nom de Jean de Saint-Paul de Vassan, à ce que rapporte Piganiol de La Force, dans sa Description de Paris. Son frère suivit son exemple, en embrassant aussi la religion romaine; mais rien ne prouve que sa femme *Philippe Nevelet* et son fils PIERRE, qui épousa en Bretagne *Marie Le Noir*, l'aient suivi à la messe. Selon d'autres renseignements, ce serait son second fils, nommé comme lui JEAN, qui se serait converti et serait entré dans l'ordre des Feuillants.

VASSIGNAC (BERNARD DE) ou *Bassignac*, gouverneur d'Aurillac, d'une des plus anciennes familles du Limousin, embrassa la religion protestante vraisemblablement à l'exemple de *Turenne*, qui lui donna le commandement de ses gardes; il servit, en 1586, à la défense de Castillon (*Voy.* VII, p. 30). Il fut marié deux fois : en 1547, avec *Antoinette de Comers*, et en 1571, avec *Marguerite de Vaux*. Du premier lit naquirent : 1° PIERRE, sieur de Langlade, marié à *Léonarde de Gorce*, dont il eut HENRI et GILBERTE, femme, en 1632, de *Donat de Salviac-de-Vielcastel*; — 2° DANIEL; — 3° DAVID, tués tous les deux au service; — 4° ANNE; — 5° GABRIELLE. Du second sortirent encore cinq enfants; — 6° GÉDÉON, qui suit; — 7° ÉLIE, capitaine d'infanterie, mort au siége de Château-Thierry; — 8° GABRIEL, capitaine, tué au siége d'Avesnes; — 9° JEAN, qui suivra; — 10° MADELAINE, femme, en 1602,

de *Jean de Canolle*, sieur de Panassou.

I. Gédéon de Vassignac, sieur de Creysse, était gouverneur de la vicomté de Turenne à l'époque des poursuites exercées contre le duc de *Bouillon*; il s'y trouva impliqué comme complice. Condamné à mort par contumace en 1605, il se sauva à Sedan, et fut compris dans les lettres d'abolition accordées au duc (*Voy.* VI, p. 395). En 1617, il assista, comme député du Limousin, à l'assemblée de la Basse-Guienne tenue, le 15 mars, à Bergerac. Voici les noms des députés des cinq colloques qui formaient cette province: Périgord: de *Bourzolles*, de *Salettes*, ministre d'Eymet, de *Gast*, bailli de Bergerac; — Limousin : de *Vassignac*, de *Mars*, min. de Châteauneuf, qui ne se présenta pas, de *Mailhot* (1);—Bas-Agénois : de *Savignac-d'Oradour*, *Mizaubin*, ministre à Sainte-Foy, de *La Noailhe*;—Haut-Agénois : de *Roquepiquet*, de *Boust*, ministre à Castelmoron, de *Martin*, gendre de *Roussanes*, conseiller à Nérac;—Condomois : le baron de *Castelnau-de-Chalosse*, qui ne se présenta pas, non plus que *La Nusse*, ministre à Nérac, en sorte que le colloque ne fut représenté que par d'*Auger* (Arch. gén. Tt. 330). Gédéon de Vassignac vivait encore en 1621 et était toujours gouverneur de la vicomté de Turenne; on ne connaît pas la date de sa mort. Il avait épousé *Françoise d'Ailly-de-Houtkerque*, fille de *Tobie*, sieur de Caulaincourt, dont il eut une fille, Louise, morte dame de compagnie de la duchesse de Bouillon, et deux fils. L'aîné, Henri, gouverneur de Turenne, fut tué, en 1629, au siége de Bois-le-Duc. Le cadet, Gédéon, sieur d'Ailly et gouverneur de la vicomté de Turenne, prit pour femme, en 1631, *Elisabeth de Rochefort-de-Saint-Angel*, fille de *Charles de Rochefort*, différente sans doute de celle qui se convertit en 1679 (*Voy.* VIII, p. 457); il en eut : 1° Charles, mort célibataire en 1678; — 2° Elisabeth, femme, en 1673, de *Pierre de Bélarcher*, sieur de Creysse; —3° Charlotte, mariée, en 1661, avec *Henri de La Plaze*, qui la laissa veuve avec trois enfants. Comme elle mourut elle-même peu de temps après son mari, ses enfants furent recueillis par leurs tantes. Le procureur du roi d'Aurillac demanda, en 1684, une lettre de cachet pour les enlever « dans l'intérêt de la religion » (*Arch.* M. 665); —4° Susanne, réfugiée en Angleterre; — 5° Anne, femme de *Jean Andrieu*, sieur du Long, également réfugiée.

II. Jean de Vassignac, sieur de Valigny et d'Imécourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1614, *Anne de Vaudin*, fille de *Claude*, sieur des Loges, et de *Perrette de Verdaveyne*. Ses enfants furent : 1° Gédéon, qui suit ;— 2° Louis, sieur des Loges, major au régiment de Ruvigny, qui fut tué au combat d'Altenheim, en 1675, et laissa deux fils, Jean-Rimbert et Gédéon, de son mariage avec *Julienne de Streif-de-Lawenstein*, fille de *Jean-Rimbert de Streif*, baron de Beaucourt, maréchal de camp, et d'*Anne-Judith*, fille de *Jean de Schélandre* et de *Marie Le Goulon*; — 3° Elisabeth, morte en 1682 ; — 4° Olynde, qui vivait encore en 1686.

Gédéon de Vassignac, sieur d'Imécourt, suivit avec distinction la carrière militaire. Capitaine au régiment de cavalerie de Turenne en 1651, major dans le régiment d'Humières en 1667, colonel d'un régiment de son nom en 1676, il finit par abjurer, au mois de déc. 1685, avec sept de ses fils. Il avait épousé, en 1653, *Claude de Pouilly*, dont il avait dix enfants : 1° Jean, né le 4 janv. 1655, qui s'éleva au grade de lieutenant-général; — 2° Louis-François, né en 1656, qui entra dans les ordres ; — 3° Daniel-Henri, né en 1657 ;—4° César-Hector ;—5° Fré-

(1) Cette famille resta fidèle à la religion protestante. Dans son Hist. du Bas-Limousin, Marvaud signale un *Mailhot*, mort en 1726, comme le dernier protestant de Beaulieu. En 1725, Mlle *Mailhot-de-La Darotterie*, fut mise à l'Union chrétienne de Parthenay (*Arch.* E. 3411). En 1728, *Jeanne Mailhot* fut enfermée aux N. C. de Luçon (*Ibid.* E. 3414). En 1729, *Philippe Mailhot-de-Monnie* fut envoyé par lettre de cachet au collège de Puygareau (*Ibid.* E. 3415).

DÉRIC-ALBÉRIC, né en 1660, tué à la bataille de Fleurus; — 6° ANTOINE-INNOCENT, né en 1661, qui périt dans la même bataille; — 7° JEAN-BERNARD, né en 1663, qui mourut maréchal de camp; — 8° RIMBERT, né en 1670 et tué à Fleurus; — 9° PHILIPPE-ANNE, né en 1672, mort dans les guerres d'Italie; — 10° MADELAINE, qui, comme ses frères, suivit son père à la messe.

VAUDRAY (LOUIS DE), sieur de MOUY, puîné de la maison de Saint-Phal, fut un des plus grands capitaines de son temps et un des principaux chefs du parti huguenot. « On le tenoit, lit-on dans Brantôme, pour plus vaillant que sage capitaine, mais il montra l'un et l'autre quand il conduisit le duc de Deux-Ponts jusques en Guienne avec ses troupes et prit La Charité contre une infinité d'obstacles qu'il trouva par les chemins. Il avoit aussi fort pratiqué les guerres estrangères et s'y étoit fait signaler bien fort. » A un courage intrépide, il joignait, au rapport de *Simon Goulart*, dans les Mémoires de Charles IX, « une si douce nature que ses ennemys mesmes l'aimoyent. »

Mouy s'arma pour la défense de la Cause dès la première guerre civile. Il suivit *Condé* à Orléans, et prit une part brillante à tous les faits d'armes de cette campagne. Nous l'avons vu aux côtés de *Coligny* au combat de Châteaudun (*Voy.* III, pag. 382); plus tard, lorsque le prince marcha sur Paris, il jeta la terreur dans la ville par une vigoureuse attaque contre le faubourg Saint-Victor (*Voy.* II, p. 450). A la bataille de Dreux, il fondit le premier sur le bataillon des Suisses et le traversa de part en part. Fait prisonnier, mais rendu bientôt à la liberté par échange, il se hâta de rejoindre en Normandie Coligny, qui l'envoya au secours des protestants de Caen. Après la prise du château, il marcha sur Honfleur, qui se rendit à discrétion, et il se disposait à attaquer Pontaudemer, lorsque l'amiral le rappela auprès de lui. Pendant la marche de l'armée huguenotte pour se rapprocher d'Orléans, il emporta d'assaut Mortagne (*Voy.* III, p. 383).

Dans la seconde guerre, lorsque Condé prit la route de la Champagne après la bataille de Saint-Denis, Mouy fut chargé du commandement de l'arrière-garde, et par des prodiges de valeur, il sut tenir l'ennemi à distance. Dans la troisième, il rejoignit avec les Protestants de la Picardie l'armée de Jean-Casimir, dans laquelle il remplit en quelque sorte les fonctions de maréchal général des logis. Dans toutes les escarmouches entre les reitres et les troupes du duc d'Aumale, il se signala par sa bravoure, notamment à Nuits, et le premier il parut sous les murs de La Charité dont il força un faubourg. Après la prise de la ville, il continua à diriger la marche de l'armée allemande au-devant de laquelle *Coligny* s'avançait, et il lui facilita le passage de la Vienne, en surprenant avec d'*Autricourt* et en taillant en pièces les arquebusiers chargés de défendre les gués de la rivière.

Mouy n'assista pas au combat de La Roche-Abeille. Afin de lui procurer sans doute un peu de repos après tant de fatigues, Coligny lui avait donné le commandement de La Rochelle vacant par la captivité de *La Noue*, fait prisonnier à Jarnac; mais il ne tarda pas à le rappeler. Mouy prit Saint-Geniès par composition et servit au siége de Poitiers. Chargé du commandement de l'arrière-garde pendant la retraite, il soutint vaillamment, dans la plaine de Saint-Clair, une vigoureuse attaque des Catholiques et, quoique mis en déroute, il donna au gros de l'armée le temps d'occuper une position avantageuse. Après la perte de la bataille de Moncontour, il fut chargé de la défense de Niort. Il y trouva Maurevel, qui, après avoir servi dans sa compagnie pendant la seconde guerre, avait passé sous le drapeau catholique et était, depuis peu, rentré dans les rangs huguenots, avec le projet d'assassiner l'amiral dont la tête avait été mise à prix. Loin de se méfier de ce traître, Mouy l'accueillit comme un ancien com-

pagnon d'armes, et partagea avec lui sa bourse, sa table et même son lit. Quelques jours après, l'avant-garde ennemie parut sous les murs de Niort. Le vaillant capitaine fit une sortie et la repoussa. Comme il revenait de la poursuite, le lâche Maurevel qui le suivait, lui lâcha un coup de pistolet par derrière, et sautant sur un cheval que sa victime lui avait donné, il s'enfuit jusqu'à Champdeniers. Pour récompenser ce vil scélérat « du signallé service qu'il lui avoit faict, » Charles IX lui donna le collier de son ordre!

Malgré sa blessure, Mouy voulait rester à Niort pour consacrer à sa défense ce qui lui restait de forces; mais ses officiers s'y opposèrent. On le transporta à La Rochelle, où il mourut presque en arrivant.

Les historiens, qui parlent tous avec éloge de la bravoure de Mouy et de son expérience militaire, ne sont pas d'accord sur son prénom. De Thou l'appelle *Arthur*, Le Duchat le nomme *Claude* et Castelnau *Louis*. Ils ne s'accordent pas non plus sur les noms de ses fils, et comme nous ne connaissons aucune généalogie, ni imprimée ni manuscrite, de cette branche de la riche et puissante famille de Vaudray, nous n'avons aucun moyen d'éclaircir ces difficultés. Il paraît que Louis de Vaudray, sieur de Mouy, fut marié deux fois, et que c'est de sa première femme, Jeanne de Chanteloup, que naquirent ses deux fils Arthur et Isaac. En secondes noces, il épousa *Marie de Juré*, dame Du Plessis-aux-Tournelles. Lorsque son mari fut assassiné, cette dame était en Angleterre, d'où elle ne revint qu'à la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy, elle fut découverte, dans la retraite où elle se tenait cachée, par Rancé qui consentit, moyennant la cession de trois de ses plus beaux domaines, à lui sauver la vie et à la faire conduire à Genève. Plus tard, elle se remaria avec le célèbre *La Noue Bras-de-fer*.

Arthur de Vaudray n'est nulle part mentionné dans l'histoire de nos guerres civiles. Il ne s'est fait connaître que par la vengeance qu'il tira de l'assassinat de son père. Ayant rencontré, en 1583, dans la rue Saint-Honoré le lâche Maurevel, qui ne sortait jamais qu'escorté de deux gardes du roi pour sa sûreté personnelle, il l'attaqua sans hésiter, quoiqu'il fût seul, et le tua. « S'il se fût contenté de sa mort, dit Le Laboureur, sans vouloir encore tuer ceux qui l'accompagnoient, il auroit survescu avec honneur à cette généreuse action. » Malheureusement il ne fut pas maître de sa colère. Il blessa l'un des gardes qui prit la fuite, mais l'autre lui cassa la tête d'un coup d'arquebuse. Son frère Isaac a joué, au contraire, un rôle assez considérable dans les guerres du roi de Navarre. Nous le trouvons, pour la première fois, cité en 1576 parmi les gentilshommes qui accompagnèrent *Condé* à La Rochelle. L'année suivante, il attaqua avec *Montgommery* les Sables-d'Olonne; la place capitula, mais la capitulation n'empêcha pas les soldats huguenots de se livrer à tous les excès d'une licence effrénée. En 1579, il servit en Flandres sous *La Noue* et fut gravement blessé au combat de Dunkerque. En 1580, nous le retrouvons à La Fère, où Condé le laissa avec *La Personne*, pour y commander en son nom. Après la reddition de cette place, nous le perdons de vue pendant plusieurs années. Il ne reparaît qu'en 1587, dans l'armée allemande qui vint au secours du roi de Navarre; il y commandait l'infanterie française. Après la capitulation d'Auneau, il se retira dans le Vivarais avec *Châtillon* (Voy. III, p. 408), et il continua à servir sous le fils de Coligny jusqu'à la mort du jeune et vaillant guerrier. Henri IV étant monté sur le trône de France, il le suivit au siége de Rouen. Malgré ses services, il n'obtint qu'en 1597 le brevet de maréchal de camp. La même année, il se rendit au siége d'Amiens, quoiqu'il eût juré l'union à l'Assemblée de Loudun. Une lettre de *Du Maurier* à Du Plessis-Mornay nous apprend qu'il fut tué en duel, en 1598, par *Boisse*. En lui s'é-

teignit la ligne masculine de la famille de Vaudray-Mouy.

VAVASSEUR (Quentin), laborieux écrivain, né à Alençon en 1587, passa par toutes les charges municipales et fut pendant plus de quarante ans capitaine d'une des portes de sa ville natale. Il était en même temps un des anciens de l'église. En 1610, il fut pourvu de l'office de contrôleur du domaine de la vicomté d'Alençon. Cette place, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 26 mai 1649, lui fournit les moyens de recueillir avec un soin extrême, dit le P. Lelong, un très-grand nombre de chartres, d'aveux et d'autres pièces mss. tant latines que françoises. Avec le concours de son gendre, il en fit, sous ce titre : *Registre du contrôle du domaine de la vicomté d'Alençon*, un gros recueil en 6 vol. in-fol. qui, à l'époque où Odolant Denos publia son livre, c'est-à-dire en 1787, se conservait au bureau des finances d'Alençon. Vavasseur avait tenu, durant sa vie, deux espèces de *Journaux*, l'un des événements arrivés à Alençon, l'autre des événements survenus dans le pays; mais on ignore ce qu'ils sont devenus. Il eut deux filles de son mariage avec *Elisabeth Lenfant*, l'une desquelles épousa *Jean Pelletier*.

VEDEL (Jean), camisard, natif de Crespian. Arrêté dans les bois de Vaqueirolles et conduit à Nismes, Vedel ne cessa, pendant toute la route, de chanter des psaumes et d'exhorter ses coreligionnaires à prendre courage, le temps de la délivrance étant arrivé et l'Eternel combattant pour eux. « Au lieu de s'asseoir sur la sellette, raconte La Baume, il jeta sa perruque à terre, se mit à genoux et commença à faire sa prière. Il avoua qu'il étoit de la troupe de *Roland*, et qu'il l'avoit toujours suivi dans ses excursions. Après cette déclaration, il dit que, n'ayant travaillé que pour les intérêts du ciel, il étoit bien aise qu'on le fît mourir pour en aller recevoir la récompense, et qu'il se moquoit de tous les supplices auxquels on pouvoit le condamner. Quand on le conduisit à l'échafaud pour être rompu, il parloit et répondoit sans émotion. Il répondit au prêtre qui l'invitoit à se confesser et à se repentir : M. le curé, je veux vous donner un meilleur conseil. Faites-vous ministre et prenez une femme; c'est le moyen d'être heureux dans ce monde et dans l'autre. Sur l'échafaud il dit : Mes frères, je vais mourir; mais je ressusciterai dans trois jours et viendrai avec nos frères vous délivrer de la tyrannie des prêtres. »

VEIL (Charles-Marie de), ou *Viel*, juif de Metz, que Bossuet convertit au catholicisme dans le temps qu'il était chanoine en cette ville. De Veil, après sa conversion, vint à Paris, et, dans la première ferveur de son zèle, il se fit religieux augustin. Il entra ensuite chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et fut envoyé à Angers pour y faire ses études en théologie. Il ne les avait point encore terminées, lorsqu'il débuta dans la littérature théologique par un *Commentarius in S. J.-Ch. Evangelium secundùm Matthæum et Marcum*, publié à Angers, 1674, in-4° et réimp. à Londres, 1678, in-8°, où il fit un judicieux emploi de la connaissance de la langue et des coutumes des Hébreux, qu'il possédait depuis son enfance. Après avoir pris le bonnet de docteur, en 1674, il professa, pendant quelque temps, la théologie dans les écoles publiques. Il venait d'être pourvu du prieuré-cure de Saint-Ambroise de Melun, lorsqu'il quitta brusquement la France pour passer en Angleterre, où il embrassa la religion réformée. On ne connaît pas exactement l'année de sa mort. Outre le commentaire déjà cité, on a de lui :

I. *Commentarius in Joel prophetam*, Paris., 1676, in-12.

II. *Commentarius in Canticum canticorum*, Paris., 1676, in-12 ; Lond., 1678, in-8°.

III. *Lettre à M. Boyle contre l'auteur* [Richard Simon] *d'un livre intit.* : Critique de V. T., Lond., 1678, in-8°; trad. en angl., Lond., 1683, in-4°;

réimp. à la suite de l'Hist. critique du V. T. (Rott., 1685, in-4°).

IV. *Explicatio litter. duodecim Prophetarum minorum*, Lond., 1680, 8°.

V. *Ecclesiastæ explicatio litteralis*, Lond., 1681, in-8°.

VI. *Acta sanctorum Apostolorum ad litteram explicata*, Lond., 1684, in-8°; trad. en angl., Lond., 1685, in-8°.

De Veil avait un frère, *Louis-Compiègne*, qui suivit son exemple en embrassant le christianisme et en se faisant de catholique protestant. Après avoir professé quelque temps l'hébreu à Heidelberg, il passa à Londres, où il paraît qu'il mourut bibliothécaire du roi d'Angleterre. On lui doit quelques traductions annotées des Rabbins, de Maimonides surtout; en voici les titres:

I. *Hebræorum de connubiis, jus civile et pontificium*, Paris., 1673, in-8°.

II. *De cultu divino*, Paris., 1678, 4°.

III. *Tabulæ templi hierosolymitani*, Paris., 1678.

IV. *Catechismus Judæorum in disputatione et dialogo magistri et discipuli*, Lond., 1679, in-8°; Franeker, 1690, in-8°. — Ouvrage d'Abr. Jagel en hébreu et en latin.

V. *De sacrificiis*, Lond., 1683, in-4°. —Avec le Proœmium commentarii in Leviticum, par Isaac Abarbanel.

VEILHEUX (Charles de), ou *Vellieu*, conseiller au parlement de Grenoble, qui était descendu de sa chaise curule pour entrer dans le couvent des Celestins à Paris, fut gagné, dit-on, à la religion évangélique par *La Milletière*. Parmi les lettres de *Mornay*, il s'en trouve une que le célèbre gouverneur de Saumur lui adressa, en 1617, pour le féliciter sur sa conversion. En 1620, Veilheux était à Genève, travaillant à un ouvrage où il se proposait de « faire choquer les deux cardinaux Bellarmin et Du Perron en la matière de l'eucharistie. » Rien ne nous apprend si ce livre, qui devait être intitulé *De la communion à J.-Ch.*, a vu le jour. De Genève, Veilheux se rendit à Bâle pour s'y livrer à l'étude des langues orientales; puis il revint en France et fut donné pour pasteur à l'église de Nismes. Comme il ne figure pas au nombre des ministres de cette église présentée au Synode national de Castres en 1626, il faut croire qu'il la quitta à cause des dissentiments qui éclatèrent, au rapport de Ménard, entre lui et le consistoire, au sujet de la levée de boucliers du duc de *Rohan*, dont il était le zélé partisan. Nous le trouvons effectivement à Paris en 1627; il y fut parrain d'un enfant de *La Milletière* (Reg. de Charenton).

VEIRASSE (Denis), ou *Vayrasse*, surnommé d'Alais du lieu de sa naissance, écrivain très-remarquable de la seconde moitié du XVIIe siècle. D'Alais suivit d'abord la carrière des armes; mais une seule campagne qu'il fit en Piémont suffit pour l'en dégoûter. Il quitta donc le service, s'appliqua à l'étude du droit et se fit recevoir docteur. Etant passé, peu de temps après, en Angleterre, il eut l'imprudence de tremper dans des intrigues politiques et fut expulsé de la Grande-Bretagne. De retour en France, il rentra dans l'armée et fit la guerre de Hollande, en 1672. Enfin, soit que l'état militaire lui fût décidément antipathique, soit qu'il ne pût espérer aucun avancement à cause de sa religion, il y renonça et se mit à donner des leçons particulières d'anglais et de français. Pendant l'hiver, il tenait aussi des conférences sur l'histoire et la géographie, auxquelles sa rare facilité d'élocution attirait beaucoup de monde. Rien ne prouve qu'il ait été forcé de changer de religion après la révocation de l'édit de Nantes. Son obscurité lui servit sans doute de sauvegarde, ou peut-être quelques prudentes concessions aux circonstances suffirent-elles pour assurer sa tranquillité et son repos. On ne connaît pas la date de sa mort. Ses écrits signés sont :

I. *Grammaire méthodique, contenant les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue françoise dans un ordre clair et naturel*, Paris, 1681, in-12. — Cette

grammaire, dont le Journal des savans fait un éloge un peu exagéré, est divisée en quatre parties. Dans la 1re, l'auteur parle des sons articulés et des signes qui les représentent, et il propose les moyens de réformer l'orthographe; dans la 2e, il traite de la quantité des syllabes et de l'accent; dans la 3e, il explique les parties du discours et donne un traité des verbes irréguliers; dans la 4e, il expose les règles de la syntaxe.

II. *A short and methodical Introduction to the French tongue*, Paris, 1683, in-12. — Abrégé fait par l'auteur lui-même de sa Grammaire.

III. *Histoire des Sévarambes, peuples qui habitent une partie du troisième continent ordinairement appelé Terre Australe, contenant un compte exact du gouvernement, des mœurs, de la religion et du langage de cette nation, jusques aujourd'hui inconnue aux peuples de l'Europe, trad. de l'anglois*, Partie I, Paris, 1677, 2 vol. in-12; Partie II, Paris, 1678-79, 3 vol. in-12; réimp., Brux., 1682, 5 vol. in-12; puis, Amst., 1682, in-12; 1716, 2 vol. in-12; ces deux dernières édit. fautives et tronquées; trad. en flam., Amst., 1683, in-4°; en allem., Sulzbach, 1689, in-4°; Nürnb., 1714, in-4°; en ital., Venise, 1728. L'ouv. est dit trad. de l'anglais, parce que la 1re partie avait d'abord été publiée en cette langue, 1675, in-8°, sous ce titre : *The history of the Sevarites, or Sevarambi, a nation inhabiting*, etc., sous le nom du capitaine *Siden*. — Le livre d'Alais, fiction ingénieuse dans le genre de la République de Platon, de l'Utopie de Morus, de l'Atlantis de Bacon, eut beaucoup de succès, comme le prouvent les différentes éditions et les traductions qu'on en a faites. Il serait difficile, en effet, de trouver une œuvre d'imagination qui fût composée avec plus d'art et où la vraisemblance fût aussi adroitement ménagée. Cette prétendue histoire est divisée en cinq livres. Les deux premiers sont consacrés au récit du voyage et du naufrage du capitaine Siden, et font voir comment il fut accueilli par les Sévarambes. Le 3e contient l'histoire de Sevarias, fondateur de leur état, et de ses successeurs. Le 4e donne une idée de leurs lois, de leurs mœurs et de leurs coutumes. Le 5e traite de leur religion, et l'auteur finit son livre par une espèce de grammaire de la langue sévarambe, ne négligeant ainsi aucune précaution pour dépayser le lecteur. Notre intention ne peut être de donner une analyse détaillée de cette spirituelle satire des abus qui régnaient en France; nous nous bornerons à en indiquer quelques-uns des traits les plus saillants, en renvoyant les curieux soit à l'ouvrage lui-même, soit au très-bon article du Dict. de *Prosper Marchand*. Les Sévarambes possèdent tous les moyens de civilisation dont l'Europe est fière, et ils en font un meilleur usage. La raison, la vertu, la justice dirigent toutes leurs actions. Leurs lois tendent à réprimer les trois vices capitaux de la nature humaine : l'orgueil, par l'égalité de tous les citoyens; l'avarice, par la communauté des biens; l'oisiveté, par l'obligation du travail pour tous. Cette organisation sociale rend chacun juste, bienfaisant, charitable et modéré. Point de guerres, point de conquêtes; le prince ne songe qu'à bien gouverner, avec le concours de son conseil; cependant tous les citoyens sont exercés au maniement des armes, même les filles, pour qu'ils puissent défendre leur pays en cas d'invasion. La polygamie est permise, ainsi que le divorce; mais il n'y a guère que le prince et ses conseillers qui prennent plusieurs femmes, et le divorce se pratique très-rarement, parce que l'opinion y attache une espèce d'infamie. Quant à la religion de ce peuple fortuné, c'est simplement la religion naturelle, sans mystères et sans miracles. Il reconnaît l'existence d'un Dieu souverain, indépendant, invisible, éternel, infini, tout-puissant, tout juste et tout bon, qui ne demande de ses créatures qu'un respect et une

vénération intérieure, laissant les sacrifices, les offrandes, tout le culte extérieur au Soleil, son ministre, le dispensateur de ses bienfaits. Au-dessous de ces deux dieux, les Sévarambes en admettent pourtant un troisième, la Patrie, qui est représentée dans leurs temples par une statue de femme nourrissant plusieurs enfants, placée à la gauche d'un autel, dont un globe lumineux, image du Soleil, occupe le côté droit, et sur lequel est tendu un voile noir, symbole du Dieu invisible. Telle est la religion nationale; mais chacun est libre de professer celle qu'il croit la meilleure; car chez ce peuple singulier, on sait respecter la liberté naturelle, « liberté, dit l'auteur, qu'il est injuste de violer, puisqu'aussi bien cette violence ne peut produire que de très-mauvais effets : car il n'est pas au pouvoir des gens de croire tout ce qu'ils voudroient bien croire; et la foi est toujours fondée sur quelque raison précédente, qui persuade le croïant, et sans laquelle il lui est impossible d'embrasser véritablement une autre profession, quelque beau semblant qu'il en puisse faire... Selon cette vérité incontestable, on peut bien vaincre les préjugés de l'éducation et descendre de certaines religions superstitieuses à d'autres plus épurées; mais il est absolument impossible de monter de bonne foi, et d'embrasser sincèrement des croïances contraires à la raison et au témoignage des sens. »

VENABLE (Jean), premier apôtre de la Réforme à Dieppe, était un de ces libraires colporteurs qui parcouraient la France en tous sens, au péril de leur vie, pour y répandre la semence des doctrines évangéliques. Il arriva à Dieppe à la fin d'août 1557, et comme il était « assez bien instruit dans la vérité, » au rapport de Daval, il obtint en peu de temps beaucoup de succès, de l'aveu du prêtre David Asseline. Dès le 10 sept., ses plus ardents disciples, au nombre d'une douzaine, résolurent « de dresser quelque forme d'église, » et d'une voix unanime, ils choisirent Venable pour faire les prières et lire la Parole de Dieu. Le nombre des fidèles s'étant rapidement accru, Venable s'adressa, au mois de déc., à *La Jonchée*, pasteur à Rouen, pour l'inviter à venir à Dieppe, en lui promettant une abondante moisson. Le ministre s'y rendit, organisa l'église en établissant un consistoire et chargea Venable des fonctions de catéchiste jusqu'à l'arrivée d'un pasteur, qu'il s'empressa de demander à Genève. Dès que l'église dieppoise fut pourvue d'un ministre, l'humble serviteur du Christ s'éloigna, pour aller sans doute continuer ailleurs son œuvre de propagande.

VENDOSME (François de), prince de Chabanais, seigneur de La Ferté-au-Vidame, de Lassay, de Pousauges, de Tiffauges, de Confolant et d'autres lieux, vidame de Chartres, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, colonel général de l'infanterie française de là les Monts, fut un des seigneurs les plus riches, les plus braves, les plus brillants, mais aussi des plus prodigues et des plus débauchés de la cour de Henri II. Guidon de la compagnie de Boisy, il fit ses premières armes en Piémont en 1544, et obtint, en 1547, une compagnie de 40 lances, portée à 50, l'année suivante. En 1549, il assista à la prise des forts de Boulogne et fut un des otages de l'exécution du traité signé le 24 mars 1550 avec le roi d'Angleterre, dont il étonna toute la Cour par ses folles prodigalités. En 1552, il fit la campagne de Lorraine; puis il servit sous le duc de Guise à la défense de Metz contre l'empereur. En 1555, il alla combattre en Piémont comme volontaire. Après la mort de Bonnivet, il fut choisi pour le remplacer dans la charge de colonel général de l'infanterie de là les Monts. En 1557, il accompagna le duc de Guise dans son expédition d'Italie, et revint en France avec lui après la bataille de Saint-Quentin. En 1558, il continua à servir, sous le duc de Guise et sous le maréchal de Thermes, aux siéges de Calais,

de Guines, de Thionville, à la bataille de Gravelines, et fut nommé lieutenant général à Calais. Jusque-là, le vidame de Chartres s'était montré attaché aux princes lorrains jusqu'à les servir dans leur haine contre le maréchal de Brissac, même aux dépens de son honneur; mais lorsque la guerre s'alluma entre eux et les princes du sang unis à la famille de Montmorency, il n'hésita pas à se ranger du parti des Bourbons, des Montmorency et des Châtillon, ses parents. Une lettre où il promettait à *Condé* de l'assister envers et contre tous, hormis le roi, ses frères et la reine-mère, fut saisie sur *La Sague*. Elle aurait suffi pour le perdre, lors même qu'à la haine des Guise ne se serait pas jointe celle de Catherine de Médicis, que François de Vendosme négligeait beaucoup, après s'être montré un de ses plus dévoués adorateurs. Il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 27 août 1560. Une requête qu'il présenta au chapitre de l'ordre du roi pour demander d'être jugé par ses confrères, resta sans réponse, bien qu'appuyée par le connétable et par la majorité du chapitre, et le cardinal de Lorraine le garda en prison jusqu'à la mort de François II. Le vidame de Chartres ne survécut que quelques jours à sa mise en liberté. On n'est pas d'accord sur la date de sa mort. Le P. Anselme dit qu'il mourut à Paris le 7 déc. 1562, à l'âge de 38 ans. Cette date est fausse; l'arrêt de la déclaration d'innocence du prince de Condé (*Fonds de Brienne*, N° 189) prouve qu'il ne vivait plus lorsque cet arrêt fut rendu, c'est-à-dire le 13 juin 1561. Selon Pinard, il sortit de prison le 7 déc. 1560, deux jours après la mort de François II, et expira le 16 du même mois; mais cette date, que nous avions adoptée comme la plus probable (*Voy*. V, p. 97), est contredite par le testament de François de Vendosme, tout récemment publié par M. de Bastard, dans sa Vie de J. de Ferrières (Auxerre, 1858, in-8°). Ce testament est daté du 18 déc. 1560, et il prouve que le vidame de Chartres était encore « prisonnier en l'hostel des Tournelles, » où il avait été transporté de la Bastille quelque temps auparavant. Selon M. de Bastard, il expira le 22 décembre. L'auteur de la Légende du cardinal de Lorraine affirme qu'il fut empoisonné avant d'être mis en liberté; mais les débauches de sa jeunesse, les soucis que lui causait le mauvais état de ses affaires et les chagrins de la prison suffisent, croyons-nous, pour expliquer sa mort précoce, sans qu'on doive charger d'un crime de plus la mémoire du cardinal. Comme il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Jeanne d'Estissac*, ses titres passèrent à son cousin-germain *Ferrières-Maligny*.

VENDOSME (Louis), fils de *Jacques Vendosme* et de *Marguerite Castaing*, reçu libraire à Paris le 1er juill. 1627 est connu par quelques publications, au nombre desquelles La Caille cite l'Histoire du progrez du roy de Suède, 1631, in-8°, et l'Histoire de Jean II, roi de Portugal, 1641, in-8°. Il épousa, au mois de juin 1627, *Alphonsine Gault*, et se remaria, en nov. 1640, avec *Marie Danet*. Du premier lit naquirent: 1° Louis, baptisé le 30 juin 1628, reçu libraire le 2 sept. 1650, et marié, en 1657, avec *Susanne Parmentier*, veuve du libraire *Jacques Auvray*, qui était veuve avec une fille, nommée Susanne, lors de la descente faite par la police dans les boutiques des libraires protestants pour y saisir les livres mis à l'index par l'archevêque de Paris (*Collect. La Mare*, N° 196). — 2° Valentin, bapt. le 14 nov. 1629; — 3° Balthasar, bapt. le 14 août 1633; — 4° Esther, bapt. le 10 sept. 1634, et mariée, au mois d'août 1651, avec *René Rousseau*, alors imprimeur à Montreuil-Bellay; — 5° Matthieu, bapt. le 11 sept. 1636. Du second lit vinrent encore: 6° Jeanne, morte en 1646; — 7° Anne, morte en 1665; — 8° Marc, mort enfant; — 9° Susanne, bapt. le 10 nov. 1647; — 10° Nicolas, bapt. le 25 oct. 1648.

VENDY (N. de), gentilhomme pi-

card, qui avait déjà porté les armes pour la Cause dans la première guerre civile, fut, après la surprise de Soissons par *Genlis*, en 1567 (*Voy*. V, p. 425), laissé pour commander dans cette ville, en remplacement du capitaine *Darnel*, à qui la garde en avait été provisoirement confiée. Les écrivains catholiques le peignent comme un homme «diligent et vaillant», mais «acerbe et ennemi de l'Eglise romaine.» Ils conviennent d'ailleurs que, pendant les six mois environ qu'il occupa la ville, «il ne fit tuer personne»; que ses serviteurs étaient «bonnes gens et humains en leur huguenoterie» et qu'il répondait lui-même «modestement aux plaintes des Catholiques», en sorte que le plus grave reproche qu'ils trouvent à lui faire, c'est de ne pas avoir empêché ses soldats de dépouiller et de dévaster les couvents et les églises. Il est certain qu'à cet égard, il ne déploya pas l'énergie qu'il montra toutes les fois qu'il s'agit de punir des attentats sur les personnes. Quelques exemples de sévérité suffirent pour assurer aux habitants catholiques une entière sécurité. «Les Catholiques n'étaient pas persécutés pour leur religion,» dit M. Henri Martin dans son Histoire de Soissons. Beaucoup d'entre eux allaient volontairement au prêche entendre les ministres «qui chantaient fort bien et mélodieusement les psalmes de David en français, et faisaient émouvoir à larmes et pitié plusieurs assistans, en faisant les prières; car ils pleuraient eux-mêmes.» Aussi la Cène se célébra-t-elle dans l'église cathédrale en présence «d'une grandissime multitude.» Parmi ces ministres, le chanoine Dormay cite comme les plus éloquents l'ex-cordelier *Versoris* (aliàs *Vassoris*) et *Hélim* ou *Hélin*, ministre de Cœuvres. «C'est une chose merveilleuse, dit-il, qu'ils sçavoient si bien desguiser leur morale, qu'on les eust pris pour des apostres. Ils reprenoient d'un ton grave et d'une mine sévère les blasphèmes, les larcins et les adultères: et mesmes dans leurs assemblées ils corrigeoient ceux qui n'obéissoient pas aux loix de Genève, ou qui ne gardoient pas je ne scay quelle police establie dans leurs consistoires.» C'est Versoris qui fut chargé de rendre grâces à Dieu après la bataille de Saint-Denis. «Il fit merveilles, dit le chanoine, sur le sujet de cette victoire imaginaire et sur l'espérance de voir l'Evangile receuë par tout le royaume.» A la conclusion de la paix, de Vendy remit la place entre les mains des Catholiques. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré son nom depuis cette époque.

VENOT (Florent), de Courgivaux, prêtre catholique converti au protestantisme et martyr. Arrêté à Paris en 1545, Venot fut, pendant plus de quatre ans, soumis aux traitements les plus barbares. Entre autres tortures qu'on lui fit subir, on le tint enfermé pendant environ six semaines dans la *chausse à l'hippocras*, cachot horrible en forme d'entonnoir où le malheureux prisonnier ne pouvait ni se tenir debout, ni se coucher, ni s'asseoir. Il était rare qu'un homme résistât quinze jours à cet atroce supplice; il devenait fou ou mourait. Par une espèce de miracle, Venot échappa à la folie et à la mort. Conduit devant la chambre ardente, au bout de six semaines, il montra à ses juges qu'il n'avait rien perdu de son courage ni de sa constance. «Vous prétendez, répondit-il au fameux Lizet, par longs tourmens débiliter la force de l'esprit ou me faire mourir en la prison; mais vous y perdez temps, car j'espère que Dieu me fera la grâce de persévérer jusques à la fin et de bénir son sainct nom en ma mort.» Ses vœux furent exaucés. Il fut, pour employer les expressions du martyrologe, de ceux qui furent ordonnez à ce sacrifice solennel que fit le roy [Henri II] à son entrée. On le brûla sur la place Maubert, après lui avoir coupé la langue, le 9 juillet 1549. Deux autres protestants furent exécutés en même temps sur la place de Grève et aux Halles. L'un d'eux était *Léonard Galimar*, de Vendôme, prêtre converti comme Venot, qui était revenu depuis peu de Ge-

nève, où il avait séjourné quelque temps, et qui avait été arrêté, le 15 mai, à Chery près de Blois. Un quatrième, ouvrier du tailleur du roi, avait été emprisonné, parce qu'on l'avait trouvé travaillant en temps défendu. Il était en prison depuis plusieurs jours lorsque, Henri II ayant témoigné le désir d'entendre un luthérien, le cardinal de Guise jeta les yeux sur lui, comme sur l'homme le plus propre à satifaire sans danger pour la religion la fantaisie royale. « Diane, raconte M. Michelet, voulut que la scène eût lieu sous ses yeux, dans sa chambre. L'effet alla au delà de toutes les prévisions. Le pauvre homme, avec respect pour la majesté royale, se démêla habilement de toutes les argutles; mais, loin de céder, héroïque, inspiré des anciens prophètes, il dit à cette Jézabel, qui s'avançait à dire son mot : Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France de votre infamie et de votre ordure, sans toucher aux choses de Dieu. Le roi, transpercé de ce trait, qu'il n'aurait jamais prévu, bondit de fureur, jura qu'il le verrait brûler vif. Il y alla, et il en fut épouvanté et malade. L'homme, dans ce supplice horrible, immobile et comme insensible, tint sur lui un œil de plomb, un regard fixe et pesant, comme la sentence de Dieu. Le roi pâlit, recula, s'en alla de la fenêtre. Il dit qu'il n'en verrait jamais d'autres de sa vie. » L'exécution de ce pauvre ouvrier se fit dans la rue Saint-Antoine, « devant la cousture Saincte-Catherine. »

VERBELAY (N.), frère de l'évêque du Puy, quitta l'abbaye de Cluny, où il était novice, et se fit protestant. En 1567, il prit les armes pour la Cause et se joignit à *Ponsenat* (Voy. II, p. 412) avec un corps de troupes qu'il avait levé en Auvergne. Nous avons déjà parlé de l'invasion de ces deux chefs dans le Mâconnais et de leur défaite à Champoly. Verbelay combattit à Cognat et suivit les Vicomtes jusque sous les murs de Chartres. Aux troisièmes troubles, nous le retrouvons dans l'armée de Coligny. Après la perte de la bataille de Moncontour, il se retira à Angoulême avec *Montbrun* et *Mirabel*, et lorsque Montbrun partit de cette ville, le 14 oct., pour retourner dans le Dauphiné, il en sortit avec lui, par ordre de Coligny, pour aller prendre le commandement d'Aurillac et lever des troupes en Auvergne. A peine installé dans son gouvernement, Verbelay se mit en devoir d'exécuter sa commission. Il enrôla 700 mousquetaires et 300 salades, et frappa sur les habitants une contribution de 10,000 livres destinée à les équiper et à les nourrir. Les bons bourgeois d'Aurillac trouvèrent la charge énorme et la tyrannie du gouverneur insupportable. Oubliant le châtiment qui avait suivi de près une première tentative de soulèvement et qui n'avait pas été, dirait-on, aussi terrible que M. Imberdis le raconte, ils se mirent à comploter de plus belle pour se débarrasser « d'une intolérable autocratie. » De leur côté, les chefs catholiques en Auvergne assemblèrent des troupes pour essayer encore une fois de reprendre la ville; mais le bruit sans fondement que l'amiral allait entrer dans la province suffit pour dissiper l'orage prêt à fondre sur Verbelay, dont le nom ne se rencontre plus dès lors dans l'histoire.

VERDELHAN, *Verdelian* ou *Verdilhan*, nom d'une famille ancienne et nombreuse, établie dans le Languedoc, la Gascogne et le Bourbonnais. Des différentes branches dont elle se composait, deux au moins, celles de MERVEILLAC et DES FOURNIELS, embrassèrent les opinions nouvelles.

1. La branche de Merveillac avait pour chef, au milieu du XVIe siècle, *Antoine* Verdelhan, licencié en droit, qui épousa, en secondes noces, en 1563, *Marguerite Paradez* et mourut vers 1600, laissant trois fils. ANDRÉ, né du premier lit, continua la branche de Merveillac, qui s'éteignit dans la ligne masculine dès la seconde génération, son petit-fils JEAN, n'ayant eu qu'une fille, MARGUERITE, de son mariage avec *Jeanne de Laurens*. Le frère puiné d'André,

nommé JACOB, sieur de Merveillac, docteur en droit et lieutenant du juge d'Aigues-Mortes, prit pour femme *Susanne d'Isarn* et mourut avant 1658. Le troisième frère, PIERRE, devint la souche de la branche DES MOLES. Il laissa 1° ANTOINE, dont la destinée est inconnue; — 2° DANIEL, sieur de Thouas et de La Bessède, qui épousa *Jeanne Planque*, et mourut, le 1er sept. 1636, à Toulouse, où il avait été appelé par un procès. Ses enfants furent: 1° PIERRE, sieur des Moles, qui se convertit à la révocation avec sa femme *Anne Du Mas*, et ses enfants, DANIEL, sieur des Moles, JACQUES, sieur de Valmale, et JEANNE. Leur apostasie attira, dit-on, sur eux la vengeance des Camisards, qui brûlèrent leur maison de Thouas, en 1703; mais nous ferons remarquer qu'*Antoine Court* ne mentionne pas ce lieu parmi ceux qui furent saccagés par les insurgés. — 2° DANIEL; — 3° JACQUES, sieur du Poujol, qui épousa *Madeleine Du Cros*; — 4° JEAN-JACQUES, sieur des Cambons; — 5° JACQUETTE; — 6° VALENCE; — 7° SUSANNE. Tous professaient encore la religion protestante en 1685 (*Reg. de l'église de St.-Germ.-de-Calberte*); mais rien ne prouve qu'ils y restèrent fidèles.

II. La branche des Fourniels fut fondée par *Raymond* Verdelhan, qui mourut vers 1611, laissant cinq fils de son mariage avec *Jeanne Reymond*, savoir, JEAN, qui suit, PIERRE, DAVID, FRANÇOIS et JACQUES, mort en 1617, sans enfants d'*Anne Farelesse*. Jean s'établit à Saint-Etienne-de-Valfrancisque. En 1613, il assista à l'assemblée de Lunel. Il était marié depuis un an avec *Françoise de Sabattier*, fille de *François*, sieur de Soleirol, et de *Françoise de Valette*. Ses enfants furent JEAN, PIERRE et JEANNE, femme de *Jean Dupuy*, de Saint-Etienne-de-Valfrancisque. Pierre, sieur des Fourniels, épousa, en 1649, *Lucrèce de Valmalette*, fille de *Luc de Valmalette* et de *Françoise de Belcastel*, dont il eut: 1° JACQUES, capitaine de cavalerie, né en 1649, qui se convertit; — 2° ANNIBAL, né en 1652, qui abjura également; — 3° PIERRE, né en 1655, qui se convertit aussi et devint lieutenant du juge de Saint-Etienne-de-Valfrancisque; — 4° JEANNE, femme de *Christophe Privat*, d'une famille qui a aussi fourni son contingent au refuge. Dans une liste de Réfugiés des Cevennes, nous trouvons les noms de *Denis de Privat*, sieur des Abrits, et d'*Espérance Privat-des-Abrits*, femme du pasteur *Jean La Porte*.

VERDIER (CLAUDE), teinturier habile, né à Nismes le 12 sept. 1744, d'une famille dans laquelle la teinturerie s'exerçait de père en fils depuis longtemps. Il fit ses études à Berlin, où son père l'envoya, à l'âge de sept ans, pour le soustraire aux séductions des convertisseurs. Outre l'allemand, qu'il parlait avec facilité, et d'autres langues modernes, il apprit le latin, dont la culture lui offrait un délassement au milieu de ses travaux; cependant ses goûts le portaient moins vers l'étude des belles-lettres que vers celle des beaux-arts. Peut-être aurait-il donné un peintre de talent, si les vues de sa famille ne l'avaient forcé à renoncer à une carrière qu'il aimait. Le seul avantage qu'il retira de ses études en peinture fut une connaissance des couleurs et de leur préparation qui le mena, par voie d'analogie, à la découverte d'un secret pour teindre le coton, et même le lin, en rouge inaltérable. Frappés des avantages de cette découverte, qui affranchissait les fabriques françaises du tribut considérable qu'elles payaient chaque année au Levant, les Anglais voulurent attirer Verdier chez eux; mais il refusa par patriotisme leurs offres les plus brillantes. Il s'en repentit sans doute plus tard. Les révolutions politiques le ruinèrent, le chagrin altéra sa raison, et il mourut insensé et pauvre, le 22 fév. 1812. Il était membre de l'Académie du Gard.

VERDIER (MATTHIEU), dit de *La Blaquière*, né à Baireuth, dans les premières années du XVIIIe siècle, fit ses humanités à l'académie noble d'Erlangen, et étudia la théologie à Genè-

ve, d'où il fut rappelé, en 1724 (?), pour occuper la place de pasteur d'une colonie nouvelle que le baron *Du Plessis* avait le projet de fonder près de Baireuth. Ce projet n'ayant point été mis à exécution, Verdier accepta, en 1730, les fonctions de vicaire dans l'église française de Baireuth. Au bout de deux ans environ, renonçant à la carrière ecclésiastique, il alla étudier le droit à Altorf. Successivement notaire, avocat et syndic de la ville d'Erlangen, conseiller de justice et capitaine du château en 1741, conseiller de province, en 1746, il renonça volontairement, en 1757, à la vie publique, se retira à Erlangen, et consacra le reste de ses jours à la culture des lettres. Il mourut en 1769. Outre une oraison funèbre de F. Ellrod de Reipoltzkirchen, publiée sous ce titre : *Monument érigé au ministre honnête homme*, Erlang., 1765, in-fol., on a de lui la trad. franç. de deux ouvrages d'hist. naturelle publiés par Knorr, l'un sur les coquillages et autres animaux marins (Nuremb., 1766 et suiv. in-4°), l'autre sur les curiosités de la nature (Nuremb., 1re partie, 1766; 2e part., 1767, in-fol.). Peut-être doit-on le regarder aussi comme l'auteur d'une thèse *De potestate clavium*, Gen., 1728, in-4°, publiée sous le nom de *M. Verdier*.

VERGÈZES (Antoine), sieur de Saint-Hippolyte, le premier de cette famille qui embrassa la Réforme, eut pour fils Claude, marié, en 1570, avec *Domergue Janis*. De ce mariage naquit Nicolas, qui fit les guerres de *Rohan* et se saisit, en 1621, de Sainte-Anastasie. Il épousa en 1604, *Jeanne Des Pierres*, qui le rendit père de Jean, sieur d'Aubussargues. C'est du mariage de ce dernier avec *Bonne de Barjac* que naquit Jacques, sieur d'Aubussargues, qui sortit de France à la révocation et se retira dans le Brandebourg, où il commanda successivement une compagnie des Grands-Mousquetaires et les grenadiers à cheval. Plus tard, il prit du service en Angleterre; une pièce msc. des Archives (M. 672), lui donne le titre de commandant de Dublin en 1720.

VERGNOL (Joseph), chirurgien réfugié en Hollande, a donné de la dissertation de Verduin : De novâ artuum decurtandorum ratione, une trad. française que celle de *Massuet* (*Voy.* ce nom) a fait oublier. — A la même famille appartenait sans doute *Jean Vergnol*, ancien ministre de Monflanquin, qui fut condamné, en fév. 1686, par le parlement de Bordeaux aux galères perpétuelles comme relaps. « La preuve estoit délicate et mesme défectueuse dans le chef principal, écrivait le premier président du parlement au secrétaire d'Etat en lui annonçant cette condamnation, mais le zèle des juges est allé au-delà de la règle pour faire un exemple. » Vers le même temps, *Anne Vergnol* fut arrêtée avec *René Levieil*, sieur de La Marsonnière, *Anne* et *Marie Levieil*, sœurs de René, *Jeanne Olivier*, *Marguerite Arvaux*, *Jeanne Gaume*, *Jean Méric*, *Jean Couderc*, *Jeanne Ayma*, *Isaac Servenier*, *René Gouyon* et *Etienne Chabiran*, comme ils essayaient de sortir du royaume. Ils furent condamnés les hommes aux galères perpétuelles et les femmes à être rasées et enfermées pour toute leur vie (*Arch. gén.* M. 665).

VERNÈDE (Hilaire), sieur de La Pierre-Blanche, avocat au siége royal de Fontenay-le-Comte, fut chargé par le roi de Navarre de plusieurs missions secrètes, dont il s'acquitta si heureusement, qu'il se fit une grande réputation d'habileté. Dans une note que M. Benj. Fillon a eu l'obligeance de nous envoyer sur ce négociateur, nous lisons que ses services furent récompensés, le 7 janv. 1589, par un siége dans la Chambre souveraine nouvellement établie à Saint-Jean-d'Angély; cependant nous ne le voyons pas figurer parmi les magistrats de cette chambre, dont on trouve la liste dans les Mémoires de Mornay. La voici : *Joseph Feydeau*, président, *Jean Le Maryer*, sieur de La Sauvagère, et *Paul de Constance*, sieur de La Fredon-

nière, conseillers pour les provinces de la rivière de Loire; *Du Breuil-Chalmot*, de *Laage*, de *Cognart-Château*, de Parthenay, pour le Poitou; de *La Novère* et *Du Chasteau*, pour la Saintonge deçà Charente; de *Merlat* et de *Rabar*, pour la Saintonge delà Charente; *Pierre Gaucher*, pour l'Angoumois. L'année suivante, en 1590, Vernède fut nommé conseiller d'Etat; mais une fois monté sur le trône, Henri IV l'éloigna des affaires. Il retourna donc dans sa famille et reprit sa profession d'avocat pour vivre, ne se permettant d'autres distractions que quelques visites à Maillezais, où commandait son ami d'*Aubigné*. En 1617, il fut élu maire de Fontenay. La date de sa mort n'est pas connue. Il avait épousé, en 1589, *Marie Blouin*, veuve de *François Thomas*, sieur du Pinier. Il a laissé quelques poésies latines qui n'ont point été imprimées.

Une famille protestante du même nom habitait le Quercy, où elle possédait le fief de Loubéjac. En 1576, *Vernède*, baron de Loubéjac, ayant voulu s'emparer par intelligences de Cahors, à la tête des protestants de Caussade, tomba dans une embûche qui lui avait été tendue par l'évêque Desprez, et fut pris. Il fut exécuté à Cahors, le 5 avril, avec *Sandrail*, bourgeois de Montpezat, qui, arrêté quelques jours auparavant, avait lâchement consenti, dans le vain espoir de racheter sa vie, à l'attirer dans le piége par un faux avis.

VERNÈDE (Jean-Scipion), né le 14 sept. 1714, remplit les fonctions pastorales à Maëstricht et à Amsterdam, et mourut le 7 fév. 1779. On a de lui :

I. *Les commencemens et les progrès de la vraie piété*, trad. de l'anglais de Doddridge, Bâle, 1754, in-12; Laus., 1758, in-12; Amst., 1768, in-8°; Bâle, 1771, in-8°.

II. *Les pseaumes de David, nouv. version en vers françois*, Amst., Z. Châtelain, 1756, in-12.

III. *Sermons sur la providence*, Amst., 1771, in-8°; 1779, 4 vol. in-8°.

IV. *Sermons sur divers sujets intéressants de dogme et de morale*, Amst., 1799, 2 vol. in-8°. — Ouv. posthume.

On trouve aussi de lui dans les Transact. philos. (1755) un mémoire *Of the late earthquakes*.

Jean-Scipion Vernède laissa un fils, né à Maëstricht, le 19 mai 1754, qui reçut au baptême le nom de Jacques-Henri, et qui mourut, en 1808, pasteur de l'église wallonne de La Haye. On a de lui :

I. *Sermon sur Hébr. XI, 4, prononcé à l'occasion de la mort de Jean-Isaac Guicherit*, La Haye, 1796, in-8°. — Le pasteur *Guicherit* avait desservi successivement les églises de Maëstricht et de La Haye.

II. *La voix de J.-C. à l'Eglise réformée de ce pays. Sermon sur Apoc. II, 5*, La Haye, 1799, in-8°.

III. *L'obligation des Chrétiens réformés de ce pays à contribuer actuellement pour le maintien de leur culte public. Sermon sur I Chron. XXIX, 5*, La Haye, 1799, in-8°.

IV. *La charge de Duma. Sermon sur Es. XXI, 11-12*, La Haye, 1804, in-8°.

V. *Sermon sur Act. XX, 24, prononcé le 26 mai 1805 dans l'église wallonne de La Haye à l'occasion de la 25e année de son ministère dans ladite église*, La Haye, 1805, in-8°.

VI. *Sermons à l'usage des Chrétiens affligés*, Leyde, 1807, in-8°.

A la même famille de réfugiés appartenaient *B. Vernède*, négociant à Amsterdam, qui a fait imprimer un *Eloge de l'avocat Noordkerk*, Amst., 1771, in-4°, et sans doute aussi *Noël Vernède*, qui rentra en France et obtint, en 1742, la permission de recevoir de son frère sa légitime, à cause « de son retour déjà ancien, de la solidité de son établissement et de celui de ses enfants dans le royaume, et du commerce qu'il faisoit » (*Arch. gén.* E. 3503). Le gouvernement commençait enfin à s'apercevoir des funestes effets de la révocation; il cherchait à relever l'industrie, et autorisait assez facilement les industriels protestants à ren-

trer dans le royaume sans exiger d'eux une abjuration préalable.

VERNES (JACOB), théologien genevois, ami de Voltaire et adversaire de Rousseau, naquit, en 1728, à Genève, où son père, *Jean-Georges*, réfugié du Vivarais, avait obtenu, sept ans auparavant, les droits de bourgeoisie. Ses études en théologie terminées, Vernes fut admis au ministère en 1751. Aucune église n'étant vacante pour le moment, il forma le projet de publier un recueil périodique et consulta à ce sujet *Rousseau*, qui essaya vainement de l'en dissuader, en lui représentant que des hommes nés pour être architectes ne devaient pas se faire manœuvres. A cette époque, le ministre entretenait avec le philosophe la correspondance la plus amicale; mais le procès de l'Emile mit entre eux la mésintelligence. Vernes, qui venait d'être pourvu, en 1761, de la cure de Céligny, se rangea parmi les adversaires de son ancien ami et l'attaqua dans ses Lettres et ses Dialogues sur le christianisme de J.-J. Rousseau; toutefois c'est sans fondement que Rousseau le soupçonna d'être l'auteur de la brochure intitulée : Sentiments des citoyens (1765, in-8°); ce libelle était sorti de la plume de Voltaire. Cette susceptibilité du ministre de Céligny à l'égard du christianisme de Jean-Jacques se comprendrait mieux, comme le fait observer M. Weiss dans la Biogr. univ., s'il avait été lui-même un calviniste orthodoxe, et surtout s'il n'avait pas été lié d'une manière intime avec Voltaire. Il est vrai que dans le temps même qu'il courtisait le seigneur de Ferney, il composait contre les philosophes un ouvrage où, dit Palissot, la nouvelle philosophie est écrasée sous le poids de ses propres maximes mises en action et rapportées avec la plus scrupuleuse fidélité. Appelé en ville en 1770, il continua à remplir avec assiduité ses fonctions pastorales jusqu'en 1782 que le parti populaire l'exila. Il obtint cependant, en 1789, l'autorisation de rentrer dans sa patrie, où il mourut le 22 oct. 1791. Voici la liste de ses publications :

I. *Theses ethico-theologicæ de hominis in præsenti vitâ exploratione et ad alteram vitam præparatione*, Gen., 1752, in-4°. — Soutenues sous la présidence d'*Ant. Maurice*.

II. *Choix littéraire*, Gen., 1755-60, 24 vol. in-8°. — Recueil de pièces en vers et en prose.

III. *De frigore*, Gen., 1762, in-4°.

IV. *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau*, Gen., 1763, in-8°.

V. *Dialogues sur le christianisme de J.-J. Rousseau*, Gen., 1763, in-8°.

VI. *Réponses à quelques Lettres de J.-J. Rousseau*, Gen., 1763, in-8°.

VII. *Confidence philosophique*, 1772, in-8°; 2° édit. revue et augm., Gen., 1776, 2 vol. in-8°; 4° édit., 1788; trad. en allem. et en anglais.

VIII. *Catéchisme destiné particulièrement à l'usage des jeunes gens qui s'instruisent pour participer à la sainte Cène*, Gen., 1774, in-8°; Laus., 1778, in-12; Gen., 1779, in-8°; réimp. à Paris, 1806, in-8°, sous ce titre : *Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les communions chrétiennes*.

IX. *Examen de cette question: Convient-il de diminuer le nombre des sermons qui se font à Genève?* Gen., 1775, in-8°.

X. *Sermons*, Laus., 1790, in-8°; Gen., 1792, 2 vol. in-8°.

Vernes a écrit, en outre, un *Traité sur l'éloquence de la chaire*, qui n'a point vu le jour. Il avait travaillé aussi à l'Histoire de Genève avec Roustan, mais leur travail n'a point été publié.

Le pasteur Jacob Vernes paraît avoir laissé deux fils, qui se sont fait un nom dans la littérature. L'aîné, né en 1762, est appelé JACOB par Sénebier qui lui attribue un recueil de *Poésies fugitives*, Neuchâtel, 1782, in-8°, et une comédie en trois actes, le *Mariage de Figaro*, Brux., 1784, in-12. Nous pensons que c'est aussi lui qui publia avec dom Malherbe : *Testament du publiciste patriote ou Précis des observations de l'abbé de Mably sur*

l'histoire de France, La Haye et Paris, 1789, in-12. Peut-être est-il encore l'auteur de quelques-uns des écrits attribués à son frère. Le second, François, dit Vernes-de-Luze, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, dont voici la liste, d'après M. Quérard :

I. *Le voyageur sentimental ou ma promenade à Yverdun*, Dresde, 1781, in-8°; Neufch., 1786, in-8°; nouv. édit. augm. et suivie d'un second voyage, Paris, 1825, 2 vol. in-12; trad. en allem., Dresde, 1791, in-8°.

II. *La Franciade, poëme en XVI chants*, Laus., 1789, 2 vol. in-8°.

III. *Le Francinisme ou la philosophie naturelle*, Lond. [Gen.], 1794, in-12.

IV. *Adélaïde de Clarence*, Paris, 1796, 2 vol. in-8°.

V. *Le voyageur sentimental en France sous Robespierre*, Gen., 1799, 2 vol. in-12. — On y trouve un Eloge de son père.

VI. *Odisco et Félicie ou la Colonie des Florides*, Paris, 1803; 1807, 2 vol. in-12.

VII. *La Création, poëme en VI chants*, Paris, 1804, in-18.

VIII. *Voyage épisodique et pittoresque aux glaciers des Alpes, suivi de la Duchesse de La Vallière et des Aveugles de Franconville*, Paris, 1807, in-12; 2e édit., Paris, 1808, in-12. — La Duchesse, tragédie en 5 actes et en vers, et les Aveugles, comédie, détachées de la 2e édit., ont été vendues séparément.

IX. *Promenade au Mont-Blanc et autour du lac de Genève*, Lond. et Paris, in-8°. — Douteux.

X. *Almed*, Paris, 1815, 3 vol. in-12; 2e édit. rev. et corr., Paris, 1816.

XI. *Théâtre de ville et de société, précédé de Contes moraux et des Novateurs gascons*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. — Ce n'est peut-être qu'une réimp. des *Etrennes à mes enfants, contes moraux en vers, suivis d'un théâtre de société*, Paris, 1816, 2 vol. in-18.

XII. *Nouveaux contes moraux en prose et en vers*, Paris, 2 vol. in-12.

XIII. *Mathilde au Mont-Carmel*, Paris, 1822, 2 vol. in-12, et 3 vol. in-18; trad. en espagnol, Paris, 1836, 2 vol. in-18.

XIV. *La Déicée ou Méditations nouvelles sur l'existence et la nature de Dieu, suivie d'Elvina, tragédie chrétienne*, Paris, 1823, in-8°.

XV. *Rose-Blanche, princesse de Nemours, suivie de Contes moraux*, Paris, 1826, 2 vol. in-12.

XVI. *Idamore ou le Sauvage civilisé*, Paris, 1827, 3 vol. in-12.

XVII. *L'homme religieux et moral*, Paris, 1829, in-8°; nouv. édit., sous ce titre : *L'homme politique et social*, 1831.

XVIII. *Seymour*, Paris, 1834, 2 vol. in-8°.

VERNET, famille originaire de Seyne, en Provence, mais réfugiée à Genève, où *André* Vernet obtint les droits de bourgeoisie en 1659, selon Leu. La même année, André Vernet épousa *Pernette Chenaud*, veuve de *Jean Mussard*, qui lui donna trois enfants, Isaac, qui suit, Charlotte, femme de *Daniel Le Clerc*, et Olympe, mariée avec *Jacques de Normandie*. Resté veuf, il se remaria avec *Elisabeth Dumont*, et testa en 1696.

Isaac Vernet, négociant à Genève, mourut en 1706, laissant neuf enfants de sa femme *Jeanne Richard*, savoir : 1° André, qui suit; — 2° Théophile, qui s'établit en Hollande; — 3° Marie, femme d'André Rigaud; — 4° François, qui épousa en secondes noces *Esther Mussard* et en eut Jeanne-Elisabeth et Esaïe, mort à Saint-Domingue. François Vernet vint s'établir en France et abjura à Avignon la religion protestante, en 1740. Il a publié plusieurs ouvrages contre ses anciens coreligionnaires, entre autres *Lettres apologétiques où il expose les motifs qu'il a eus d'abjurer l'hérésie de Calvin*, Avignon, 1740, et Marseille, 1741, 2 vol. in-12. Sa fille, alors âgée de 24 ans, n'ayant pas voulu quitter Genève, Saint-Florentin chargea, en 1744, le résident de France auprès de la république de la

réclamer, « parce qu'il est de droit naturel qu'un père puisse réclamer sa fille et l'avoir auprès de luy » (*Arch. gén.*, E. 3505). S'il s'était agi d'un protestant, le secrétaire d'Etat aurait-il également professé ce principe de droit naturel? — 5° LOUISE, femme de *Nicolas Bouthillier*, de Beaumont; — 6° JACOB, dont nous parlerons après son frère aîné; — 7° GASPARD, consul de Suède, de Danemark et de Hollande à Alicante; — 8° JACQUES-ANDRÉ, qui épousa *N. Usgate*, fille d'un ministre anglican, et en eut JACQUES, marié à sa cousine germaine Jeanne-Elisabeth, et ISAAC, qui s'établit à Oneille et abjura la religion réformée; — 9° ISAAC, négociant, du CC en 1738, mort en 1773, sans enfants de sa femme *Marie-Catherine Lobhard*.

I. André Vernet, né en 1685, mourut en 1735, chargé d'affaires du Valais à Lyon. Sa femme, *Catherine Fayolle*, lui donna quatre enfants : 1° CHARLES-THÉOPHILE, qui suit; — 2° JEANNE, qui, à l'âge de 9 ans, fut enlevée à ses parents et enfermée dans un couvent en France; — 3° ELISABETH, mariée à *N. Couderc*; — 4° MARIE, femme de N. Zollicofer à Marseille.

Charles-Théophile Vernet entra dans le CC en 1758. Il était marié, depuis deux ans, avec *Louise-Marguerite Dupan-Guainier*, qui le rendit père d'ISAAC, conseiller, puis syndic. Du mariage de ce dernier avec *Dorothée-Marie-Anne Pictet* sont nés SUSANNE, femme du pasteur Diodati, ANDRÉ-CHARLES, auditeur, ADÉLAÏDE-CHARLOTTE, femme du baron de Staël, HENRI, mort en 1823, victime de son dévouement, ANNE et MARC.

II. Jacob Vernet, théologien célèbre, naquit à Genève le 29 août 1698. Resté orphelin de bonne heure, il fut dirigé dans ses études par son oncle Daniel Le Clerc, qui s'attacha à lui inspirer le goût de la littérature classique. « Ce fut à la lecture approfondie des écrivains grecs et latins, dit le pasteur *Monnod* (Biogr. univ.), qu'il dut cette finesse de tact, cette sagacité, ce savoir qu'il porta dans l'explication des livres saints. Les résultats de ses recherches ont pu ne pas satisfaire également tous les esprits; quelques-unes de ses opinions théologiques ont pu s'écarter des systèmes les plus généralement reçus avant lui; mais on ne peut lui refuser la sagesse du raisonnement, l'exactitude et la bonne foi des recherches, une savante et judicieuse interprétation des livres saints, l'amour sincère et profond de la religion, la vénération la mieux sentie pour l'Evangile et pour son divin auteur : jamais il n'avança rien qu'il ne vît ou ne crût voir dans l'Ecriture, dont il connaissait également l'esprit et la lettre. Personne n'a plus fortement repoussé le système qui ne fait de l'Envoyé céleste qu'un simple prophète, et du Christianisme qu'une sanction nouvelle et plus imposante de la religion naturelle, sans aucun dogme particulier. »

Après avoir terminé ses études à l'académie de sa ville natale, Vernet vint à Paris en 1720, et, sauf un voyage à Genève pour se faire recevoir ministre, en 1722, il y passa près de huit ans dans la société des gens de lettres les plus distingués. Il partit ensuite pour l'Italie, visita Naples, Rome, où il vit Montesquieu, qui lui confia plus tard le soin de faire imprimer à Genève son Esprit des lois, Florence, où il fut reçu, en 1728, membre de l'Académie de Cortone, et après une année consacrée tout entière à ce voyage littéraire, il retourna dans sa patrie, mais pour se remettre, bientôt après, en route comme mentor du jeune Marc Turretin. Nommé, en 1730, pasteur de Jussy, et en 1731, de Sacconex, il obtint, l'année suivante, du Conseil de Genève la permission d'entreprendre un nouveau voyage dans l'intérêt des malheureux Vaudois. Il parcourut la Suisse et l'Allemagne protestantes, la Hollande, l'Angleterre, où il fut admis, en 1733, dans la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes, passa, à son retour, par Paris et reprit, à la fin de juin 1733, ses fonc-

tions pastorales à Sacconex; mais dès le 3 sept. 1734, il fut appelé en ville « en considération de son mérite et de ses bonnes prédications. » L'année suivante, il fut nommé secrétaire de la Société pour l'éducation de la jeunesse, dont il était un des fondateurs, et en 1737, élu recteur de l'académie, quoiqu'il n'y remplît alors aucune charge. Ce fut en 1739 seulement qu'il obtint la chaire de belles-lettres et d'histoire, qu'il échangea, en 1756, contre celle de théologie.

Jacob Vernet termina sa longue et laborieuse carrière le 26 mars 1789, laissant la réputation d'un savant théologien, mais d'un orateur très-médiocre; aussi n'a-t-on imprimé aucun de ses sermons. Il n'eut que des filles de son mariage avec *Marie Butini*.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Theses physico-pneumato-logicæ de sensibus*, Gen., 1717, in-8°.—Thèses soutenues sous la présidence de J.-A. Gautier.

II. *Lettres sur un mandement de M. le cardinal de Noailles touchant la guérison de Marguerite de La Fosse*, Gen., 1726, in-8°; Lond., 1726, in-12. — Vernet combat la réalité de ce prétendu miracle attesté par l'archevêque.

III. *Deux lettres de controverse en réponse à deux lettres de M. Hoquinet, faisant suite aux lettres précédentes*, etc., Gen., 1727, in-8°.

IV. *Lettre à la lune pour la prier de ne point se montrer un jour d'illumination*, Paris, 1729, in-8°.

V. *Pièces fugitives sur l'eucharistie*, Gen., 1730, in-8°. — La Préface et la quatrième pièce, où l'on montre *comment le langage des Anciens sur l'eucharistie s'accorde avec le sentiment des Protestans bien compris, et comment le langage de Luther et de Calvin ne diffèrent pas essentiellement*, sont seules sorties de la plume de Vernet; les autres sont attribuées à Mallebranche, etc.

VI. *Traité de la vérité de la religion chrétienne, tiré en partie du latin de J.-A. Turretin*, Gen., 1730, in-8°. De 1747 à 1782, Vernet en a publié successivement neuf autres volumes. Les deux vol. qui traitent des miracles ont été réimp. à Paris, en 1753, sous son nom, quoiqu'ils eussent été revus et corrigés par un théologien catholique, qui en avait retranché, notamment, l'examen des prétendus miracles du diacre Pâris.

VII. *Oratio gratulatoria de concordiâ Genevæ restitutâ*, Gen., 1738, 4°. —Il prononça ce discours, en sa qualité de recteur, pour célébrer les heureux résultats de la médiation de la France, de Zurich et de Berne.

VIII. *Anecdotes ecclésiastiques, contenant la police et la discipline de l'Eglise chrétienne depuis son établissement jusqu'au XIe siècle. Tirées de l'histoire du royaume de Naples* (par Giannone), Amst., 1738, in-8°. — Vernet soigna aussi l'impression de l'ouvrage de l'infortuné napolitain, à qui il était fort attaché, et mit en tête du second volume une préface qui contient des détails sur la vie de l'auteur.

IX. *Oratio inaug. de humaniorum litterarum usu et præstantiâ*, Gen., 1739; in-4°; nouv. édit. avec un titre un peu différent, Gen., 1740, in-4°.

X. *Instruction chrétienne ou Catéchisme familier avec quelques passages de l'E. S. et quelques prières*, Gen., 1741, in-12; trad. en allem., Halle, 1755, in-8°; Lindau, 1764, in-8°.

XI. *Dialogues socratiques ou Entretiens sur divers sujets de morale*, Gen. et Paris, 1746, in-12; trad. en angl., Lond., 1753, in-12; nouv. édit. augm. de deux dialogues, Paris, 1756, in-12; Altenb., 1760, in-12. — Au jugement de Palissot, ils sont écrits avec une pureté remarquable et remplis d'intérêt.

XII. *Lettre sur la coutume moderne d'employer Vous au lieu de Tu, et sur cette question: Doit-on employer le tutoyement dans nos versions, particulièrement dans celle de la Bible*, La Haye, 1752, in-8°.—Vernet se prononce pour l'affirmative.

XIII. *Instruction chrétienne*, Neuveville, 1752, 4 vol. in-8°; trad. en al-

lem., Berl.. 1754, in-8°; nouv. édit. augm. d'un 5° vol., contenant un *Examen de soi-même*, Gen., 1756, 5 vol. in-12; 3° édit. retouchée et augm., Gen., 1771, 5 vol. in-8°; Gen., 1807, 5 vol. in-12.—Véritable cours de théologie biblique.

XIV. *Abrégé d'histoire universelle pour la direction des jeunes gens*, Gen., 1753, in-12; 1761, in-12; Neufch., 1765, in-12; trad. en allem., Berlin, 1768, in-8°.

XV. *Oratio inaug., in quâ ostenditur quantùm intersit reipublicæ sapientes adesse theologos*, Gen., 1756, in-4°.

XVI. *Lettre écrite de Genève à M. de Voltaire*, La Haye, 1757, in-8°.—Voltaire irrité se vengea par des injures et des calomnies. Pour rétablir la vérité des faits, Vernet publia *Mémoire présenté à M. le premier syndic sur un libelle qui le concerne*, Harlem, 1767, 8°.

XVII. *Thesium theologicarum de libero cujusque circa sacra judicio deque ab eo servandâ erga dissentientes mansuetudine*, Gen., 1758, in-4°.

XVIII. *De animorum immortalitate*, Gen., 1762, in-4°.

XIX. *Theses theologicæ de argumento pro religione christianâ è miraculis ducto*, Gen., 1765, in-8°.

XX. *De argumento in gratiam religionis christianæ ex sanctitate et sapientiâ ejus auctoris ducto*, Gen., 1766, in-8°; trad. en angl., Lond., 1800, 8°.

XXI. *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'art. Genève du Diction. encyclopédique*, Utrecht, 1766, 2 vol. in-8°.—L'éditeur Brown, ministre anglican, les fit paraître successivement depuis 1761. Nous indiquons l'édition complète qui contient 13 lettres.

XXII *Diss. de aliquot V. T. locis quæ increduli non intelligendo vellicant*, Gen., 1768, in-8°.

XXIII. *Réflexions sur les mœurs, la religion et le culte*, Gen., 1769, 8°; trad. en allem., Zurich, 1769, in-8°.

XXIV. *Commentatio historico-theologica de ortu mundi juxta Mosem*, Gen., 1770, in-8°.

XXV. *Comment. hist.-theol. de ortu mundi juxta Gentiles et Mosem*, Gen., 1771, in-8°.

XXVI. *Comm. critico-theol. de nativâ hominis constitutione juxta Scripturam sacram*, Gen., 1771, in-8°.

XXVII. *De Adami lapsu ejusque adnexis*, Gen., 1771, in-8°.

XXVIII. *Comm. critico-theol. in locum insignem Rom. V, 12, partes II*, Gen., 1773, in-8°.

XXIX. *Diss. hist.-theol. de Mosaicâ circa Patriarchas post-diluvianos chronologiâ melius è Pentateucho samaritano quàm ex hodiernis codicibus hebræis eliciendâ*, Gen., 1775, in-8°.

XXX. *Diss. crit.-theol. de Christi deitate*, Gen., 1777, in-8°.

XXXI. *Selecta opuscula*, Gen., 1784, in-8°.

XXXII. *Origine et constitution des cercles d'Allemagne*, Götting., 1789, in-8°.—Kaiser lui attribue cet ouvrage, mais n'est-ce pas une erreur?

Vernet a beaucoup écrit, en outre, dans divers recueils littéraires. On trouve de lui dans la Biblioth. Italique (T. IV): *Eloge hist. de Daniel Le Clerc* et *Lettre écrite de Florence sur l'état litt. de l'Italie*; (T. V.): *Rapport d'un fait singulier qui est la conservation de quelques œufs de poule dans le massif d'un vieux mur* et *Extraits de l'hist. pélagiane du cardinal Norris*; (T. X): *La dispute entre les PP. Catanco et Orsi sur le mensonge*; (T. XII): *Eloge hist. de J.-R. Chouet*; — dans la Biblioth. raisonnée (T. XXI): *Eloge hist. de J.-A. Turretin*; — dans la Nouv. Biblioth. germ. (T. X): *Eloge hist. de G. Cramer*; (T. XXI): *Lettre à Formey où l'on examine deux chap. de l'Essai sur l'hist. universelle de Voltaire concernant Calvin*; — dans la Tempe Helvetica: *Oratiuncula de Lemanno*;—dans le Musée Helvétique (T. XXIII): *Oratio adv. libellum gallicum quo scriptor* [Rousseau] *contendit per artes et scientias in Europâ antè duo secula restauratas ingenia moresque hominum non fuisse perpolitos sed corruptos potiùs*; —dans la Biblioth. des arts et des sciences (T. VII): *Eloge hist. d'A. Lullin*;

(T. XXI) : *Eloge hist. de L. Baulacre;* — enfin dans la Biblioth. germanique (T. XIX) : *Lettre en réponse à la dernière de M. Hoquinet.*

On doit de plus à Jacob Vernet de bonnes éditions de la Théorie des sentimens agréables par Lévesque de Pouilly, avec une préface (Gen., 1747, in-8°); — des Sermons posthumes d'A. Lullin, avec son éloge (Gen., 1761; 1767, 2 vol. in-8°); — des Elementa juris naturalis de Burlamaqui, avec une notice sur sa vie et ses écrits (Gen., 1754, in-8°); — du Commentaire de Turretin sur l'Epit. aux Romains (Laus. et Gen., 1741, in-4°); — de l'Esprit des lois par Montesquieu (Gen., 1748, 2 vol. in-4° ou 3 vol. in-12). Ajoutons encore que notre laborieux théologien a eu une grande part à la trad. de la Bible de Genève; il a travaillé surtout à la Genèse et aux Epitres de Saint-Paul.

D'autres Vernet, originaires du Dauphiné, mais probablement de la même famille, se réfugièrent dans le Pays de Vaud. En 1730, *Jean Vernet*, de Dieule-fit, fut reçu bourgeois à Prilly. Son fils JEAN-JACQUES fut ministre à Leysin, puis à Villeneuve. De son mariage avec *Jeanne-Louise Sclaffer*, qu'il épousa à Genève, en 1735, naquit JEAN-RODOLPHE-SIGISMOND, reçu bourgeois de Genève, en 1770, qui se maria avec *Julie Charton* et en eut trois filles et un fils, DAVID-ALEXANDRE, né en 1772. Ce dernier épousa *Louise Dunant* et fut père de trois enfants : ERNEST, avocat et auteur d'une *Dissertation sur l'inaliénabilité de la dot sous le régime dotal*, Gen., 1829, in-8°, JULIE et EDOUARD.

VERNEUIL (JEAN), en latin *Vernulius*, né vers 1583 à Bordeaux, se réfugia en Angleterre pour cause de religion et fut nommé, en 1625, sous-bibliothécaire à Oxford, où il mourut en 1647. Outre deux trad., l'une en anglais du traité de Caméron sur le Souverain juge des controverses, l'autre en français du livre de Daniel Dyke : On the deceitfulness of Man's heart, imp. la première à Oxford, 1628, in-4°, la seconde à Gen., 1634, in-8°, on a de lui *Catalogus interpretum S. Scripturæ juxta numerorum ordinem, qui extant in Bibl. Bodleian.*, Oxon., 1635, in-4°; 2e édit. en anglais, 1637, in-18, et, selon Jöcher, *Elenchus auctorum qui in Thomam Aquin.*, *Evangelia dominicalia, etc. scripserunt*, ouvrage dont Watt ne parle pas.

VERNEZOBRE (SALOMON), de Villemague, d'une famille très-zélée pour la religion réformée qu'elle professait déjà en 1575 (*Arch. gén.* TT. 257), eut de son mariage avec *Isabelle Fizeaux*, au moins deux fils qui s'établirent comme négociants à Paris. L'aîné se nommait MATTHIEU. Lorsque La Reynie manda les principaux négociants de la R. P. R. pour les inviter, de la part du roi, à abjurer, il céda à l'intimidation (*Voy.* II, p. 210); mais, peu de temps après, il trouva le moyen de passer dans le Brandebourg, où il obtint de l'électeur, le 25 nov. 1686, conjointement avec *Paul de Lafargue*, de Bordeaux, *Pierre Delisle* et *Louis Chamaret*, le monstrueux privilége d'employer seuls les rubaniers français réfugiés, avec défense à ceux-ci de travailler pour d'autres sans leur consentement. Armés de ce monopole, ils établirent une fabrique de rubans, à la tête de laquelle ils placèrent *Samuel Dussaud* et *Jean Denun* (1).

Le second fils de Salomon Vernezobre se nommait JEAN. Il épousa à Nanteuil-lès-Meaux (*Reg. de l'église*), le 11 oct. 1682, étant âgé de 32 ans, *Marie Chedhomme*, fille de *Louis Chedhomme*, bourgeois de Paris, et d'*Esther Pigier*. Sa femme venait de le rendre père d'une fille, baptisée à Charenton sous le nom de MARIE, le 22 avril 1685, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Nous avons lieu de croire qu'il se réfugia en Angleterre, et que c'est de lui que descendaient *Charles-Abraham Vernezobre* établi dans la Guyane hollandaise, et *Jean-Daniel Vernezobre*,

(1) Les réfugiés *Pierre Bar*, *P. Boniart*, *Henri Chevalier*, *Jacob* et *Jean Costel*, *P. Guerin* établirent des fabriques de ruban en Hollande.

directeur de l'hôpital français à Londres, en 1777.

Faut-il rattacher à la même famille *Emmanuel Vernezobre*, de Nismes, qui fut reçu ministre à Bâle, avec *La Porte* des Cevennes, le 16 oct. 1692, et placé comme pasteur à Potzlow, où il eut pour successeurs *Fabri* et *Vimielle?* Son fils, **Emmanuel**, né en 1716 et mort le 28 janv. 1773, fut maître de langue française à l'Académie noble de Dresde. On a de lui : *Cours académique de la langue française ou Système complet des règles de la grammaire avec des thèmes*, Dresde, 1776; 1788; 1802; 1816, in-8°, et *Fables imitées d'Esope par Phèdre, corrigées par Abraham-Henri Bénard et Emmanuel Vernezobre*, Dresde, 1748; 1750; 1756, in-8°.

VERNOU (Jean), de Poitiers, un des premiers disciples de *Calvin* (Voy. I, p. 206) et des premiers apôtres de la Réforme dans le Poitou. On ne connaît aucune circonstance de sa vie; on sait seulement qu'étant allé à Genève pour voir le réformateur, il fut arrêté, à son retour, avec *Antoine Laborie*, licencié en droit et juge à Cajarc, *Jean Trigalet*, licencié en droit, de Nismes, *Guiraud Tauran*, mercier de Cahors, et *Bertrand Bataille*, écolier de la Gascogne, qui s'étaient mis en route avec lui dans l'intention de partager ses travaux apostoliques. L'arrestation ayant eu lieu en Savoie, ils furent livrés au parlement de Chambéry, qui délégua le lieutenant du vibailli pour leur faire leur procès. Rapporter leurs interrogatoires, dont ils ont rendu compte à leurs parents et à leurs amis dans des *Lettres* touchantes que Crespin a publiées, serait tomber dans d'inévitables redites. Bornons-nous à constater qu'ils demeurèrent fermes dans leur foi, en se déclarant « prests à s'assujettir à leur Dieu, puisque de tout temps il leur avoit donné ce sainct désir de le servir, mesme du temps de leur ignorance, » si on leur prouvait par l'Ecriture sainte qu'ils étaient « defaillans en quelque chose. » Par sentence rendue le 21 août 1555, le juge condamna Vernou, Laborie et Trigalet aux galères pour la vie, Tauran et Bataille aux galères pour dix ans. Le procureur du roi au bailliage en ayant appelé, le parlement réforma la sentence et les envoya tous les cinq au bûcher. En apprenant sa condamnation à mort, Vernou fut pris d'un tremblement violent; mais cet accès de faiblesse ne dura qu'un instant, et bientôt il joignit sa voix à celle de ses compagnons pour « remercier Dieu de l'honneur qu'il leur faisoit. » Arrivé au lieu du supplice, il « recouvra ce qu'il s'étoit promis de la bonté et puissance de Dieu, assavoir une heureuse constance et force digne d'un vray chrétien. » Il fit à haute voix sa confession de foi, recommanda son âme à Dieu et endura avec courage les douleurs d'une mort horrible. Laborie le suivit sur le bûcher « d'une face joyeuse, » s'applaudissant d'être délivré « d'une merveilleuse prison, » et rendit l'esprit « avec constance esmerveillable. » Trigalet se présenta, à son tour, « de cœur alaigre et d'esprit prompt, » fit, comme les autres, sa confession de foi, et expira en priant Dieu pour ses ennemis. Bataille « soustint hardiment devant tous, qu'ils n'estoyent pas là pour avoir desrobé ou meurtry : ains pour ce qu'ils soustenoyent la querelle de Dieu. Et ayant fait sa prière à Dieu, fut quand et quand exécuté. » Enfin Tauran, malgré sa jeunesse, expira « en priant de grande ardeur et de voix ferme, » confirmant ainsi par une mort héroïque ce qu'il avait écrit quelque temps auparavant à un ami : « Il n'y aura feu, ne glaive, ne tourment que ce soit, qui me face reculer d'aller à Dieu quand il m'appelera. »

VÉRON (Philippe), procureur au siége présidial de Poitiers, et un des premiers disciples de *Calvin* dans cette ville (*Voy.* I, p. 206). Chargé de propager dans la Saintonge et l'Angoumois les doctrines évangéliques qu'il venait d'embrasser, il prit, par motif de prudence, le nom de guerre de Ramasseur, sous lequel il s'est fait connaître comme un des plus actifs, des

plus infatigables et des plus courageux apôtres de la Réforme en France. Après l'installation de Calvin à Genève, il se rendit dans cette ville pour saluer encore une fois son père en Christ. On ignore s'il y fit un long séjour; car on comprend de quelles précautions devait s'entourer un apôtre de la Réforme. Tout ce que l'on sait par le témoignage de Florimond de Ræmond, c'est que pendant plus de vingt ans, il parcourut la France « allant, trottant et furetant partout, portant les nouvelles de la vérité. » Ses tournées apostoliques ne se bornèrent pas aux provinces de l'Ouest. Il visita aussi la Picardie et prêcha dans les environs de Saint-Quentin en 1562, à ce que rapporte Colliette dans ses Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois. Enfin ce zélé serviteur du Christ alla terminer en Auvergne son apostolat et sa vie.

VERTUEIL (Jean de), sieur de Malleret, ancien de l'église de Bordeaux, fut député par les églises de la Guienne aux Synodes nationaux de Saint-Maixent et de Privas. Il assista aussi, en 1621, à l'assemblée de Sainte-Foy, après laquelle il fut envoyé en cour par *Boisse-Pardaillan* (Voy. IV, p. 544), pour jurer obéissance au roi en son nom et en celui de ses adhérents. Le *Discours* qu'il adressa, en cette occasion, à Louis XIII a été publié dans le Mercure français (an. 1621).

Il serait facile de confondre le sieur de Malleret avec *André Malleray*, leurs noms se trouvant quelquefois écrits avec la même orthographe. Ce dernier, avocat au siége présidial de Poitiers, fut député aussi à plusieurs Synodes et Assemblées politiques. Celle de La Rochelle le choisit à différentes reprises pour secrétaire et le nomma membre de plusieurs commissions. De son côté, Louis XIII le fit condamner à mort et exécuter en effigie (*Voy*. III, p. 489).

VÉRY (David), de Courcelles-Chaussy en Lorraine. Le jour de Pâques 1714, Véry, qui appartenait à une de ces familles huguenottes réunies à l'Église romaine par la violence et forcées, malgré qu'elles en eussent, à participer à des sacrements abhorrés, ayant reçu l'hostie de la main du curé de sa paroisse, la garda dans sa bouche, retourna à sa place, et se cachant le visage derrière son chapeau, la cracha et la couvrit de poussière. Malgré ses précautions, on le vit et il fut dénoncé. Le parlement de Metz, l'ayant mis en jugement, le condamna à être conduit en chemise et pieds nus devant la porte principale de l'église de Courcelles, pour y faire amende honorable, puis à être brûlé vif. Ses biens furent confisqués, et sur le produit on préleva une somme de 150 livres pour l'entretien à perpétuité d'une torche de cire de deux livres. Heureusement Véry s'était soustrait par la fuite à l'exécution de la sentence.

VESC, famille ancienne du Dauphiné, dont deux branches embrassèrent la religion protestante.

I. Branche d'Espeluche. Nous ignorons si Charles de Vesc, qui vivait en 1572 et qui épousa Isabeau de Prian-de-Condilhac, fut du nombre des gentilshommes dauphinois qui adoptèrent les opinions nouvelles; mais son fils Jacques, sieur de Lalo, conseiller au parlement de Grenoble en 1615, fit certainement profession de la religion réformée (*Voy*. Pièces justif. N° LXXIII). Il prit pour femme *Isabeau de Rahut*, et eut pour fils Alexandre, qui occupa aussi un siége de conseiller dans la Chambre de l'édit, et qui se maria avec *Françoise Le Maçon*, en 1639. De ce mariage naquirent: 1° Alexandre, qui suit; — 2° Jacques, sieur de Montboucher; — 3° autre Jacques, sieur de Vesc; — 4° François, sieur de La Toie. Dans les notes secrètes sur le personnel des parlements, Alexandre de Vesc est ainsi dépeint: « Bonhomme, de peu de capacité, s'attachant très-médiocrement à sa charge, ayant ses plaisirs, de nulle suitte. »

Conseiller en la Chambre de l'édit, en 1667, sur la résignation de son père, Alexandre de Vesc épousa à Paris, en

1667, *Marie de La Croix*, fille de feu *David de La Croix*, sieur de Merval (*Reg. de Char.*). A la révocation de l'édit de Nantes, il fut exilé à Guéret (*Arch. gén.* E. 3371). Sa fille aînée, MARIE, qui avait épousée le sieur de *Drevon*, fut mise au fort l'Evêque, au mois de sept. 1686. « Elle paroissoit dans un grand endurcissement sur le fait de la religion » (*Ibid.* E. 3372). Outre cette fille, Alexandre de Vesc en eut au moins deux autres : MARTHE, baptisée à Charenton, le 3 mai 1676, et HENRIETTE, le 4 fév. 1685.

II. BRANCHE DE COMPS. Le chef de cette branche, *Marius* de Vesc (appelé par d'autres *Bertrand*), se déclara hautement pour la Réforme dès 1560 (*Voy.* IX, p. 96). Ses débuts promettaient à la Cause un chef courageux et déterminé ; cependant nous ne voyons pas qu'il ait pris part aux premières guerres. C'est en 1573 que l'histoire le mentionne de nouveau ; il aida *Mirabel* à s'emparer de Saillans. En 1574, il servit sous *Montbrun* au siége de Die et à la défaite de Gordes. De si minces services ne lui donnaient certainement aucun droit au commandement en chef du Dauphiné, et cependant il se montra jaloux de *Lesdiguières* (Voy. II, p. 372) au point de faire cause commune avec les Ligueurs pour tâcher de le renverser. De son mariage, contracté en 1572, avec *Françoise Des Alrics*, naquirent cinq enfants : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° ALEXANDRE ; — 3° GÉDÉON, marié, en 1609, avec *Lucrèce de Chabeuil*, fille de *François de Chabeuil* et de *Lucrèce de Beaumont*, et père de quatre fils, dont l'aîné, MARIUS, épousa *Louise-Marie de Langes*, fille de *Louis de Langes* et de *Françoise de Colla*, et en eut GILETTE-LAURE, femme, en 1677, d'*Annibal de Bimard* ; — 4° AMÉ ou AMÉDÉE, qui eut pour enfants PIERRE, marié, vers 1660, à *Rose Calvière-de-Saint-Cosme*, ADAM, CÉSAR et LUCRÈCE ; — 5° LOUISE, femme de *Louis Du Pont*, coseigneur de St-Pons en Vivarais.

Charles de Vesc, sieur de Comps et de Dieu-le-Fit, fut député, en 1605, à l'Assemblée politique de Châtellerault, et, en 1607, au Synode national de La Rochelle. Il avait servi sous *Lesdiguières*, ce qui ne l'empêcha pas, en 1621, de se joindre à *Montbrun* (Voy. IV, p. 464). Il avait épousé, en 1612, *Geneviève d'Agoult* (Voy. VII, p. 492), dont il eut, outre trois fils tués au service : 1° MARIUS, qui suit ; — 2° FRANÇOISE, femme de *César Rigot*, sieur de Montjoux ; — 3° GENEVIÈVE, mariée au sieur de La Motte, conseiller au parlement de Grenoble ; — 5° ESTHER, femme du sieur des Herbais, près de Grenoble.

Marius de Vesc, sieur de Comps et de Dieu-le-Fit, cornette de cavalerie, épousa, en 1648, *Lucrèce Du Puy-Montbrun* et en eut : 1° CHARLES-RENÉ, qui abjura et fut reçu page de la grande écurie en 1676 ; — 2° ANTOINE, qui abjura également, en 1683, entre les mains du père La Chaise et fut placé dans les mousquetaires ; — 3° HECTOR, dont la destinée est inconnue.

VESSAUX (PIERRE), négociateur qui fit preuve de grands talents dans sa petite sphère, et dont les services furent payés par l'ingratitude, naquit à Saint-Julien, village de la principauté de Montbéliard, à la fin du XVIe siècle. Fils de paysan, il reçut l'instruction que l'on donnait et que l'on donne encore dans les villages ; mais la rectitude et la solidité de son jugement, jointes à une grande force de volonté, lui tinrent lieu de connaissances plus étendues. De 1633 à 1639, il fut chargé de cinq missions auprès de la cour de France, et il réussit presque toujours dans ses négociations. Le prince de Montbéliard, pour lui témoigner sa satisfaction, le nomma conseiller de la régence et intendant du domaine. Cette récompense excita l'envie. Après avoir, pendant des années, opposé le dédain aux calomnies, Vessaux, dans l'espoir de réduire ses ennemis au silence, composa, en 1649, un *Mémoire* de ses négociations, qui a été publié dans le T. II des Mémoires et docu-

ments inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté (Besançon, 1839, in-8°); mais les bruits calomnieux continuèrent, on l'accusa d'abus de pouvoir, de concussions, de prévarications, et une commission, nommée à cette fin, le condamna à perdre la tête, en 1651. Par un reste de pudeur, le duc Léopold-Frédéric convertit la peine de mort en une détention perpétuelle dans le château de Blamont. Au bout de neuf longues années, Vessaux obtint la faveur de garder les arrêts à Montbéliard; mais une réparation complète lui était réservée. En 1662, le prince George, successeur de Léopold-Frédéric, annula la procédure et lui rendit ses biens confisqués. Il se retira à Sainte-Susanne, qui avait été érigé en fief masculin en sa faveur dès 1649, et il y mourut dans un âge très-avancé, au commencement de 1680.

A la même famille appartenait sans doute *Jean Vessaux*, cultivateur à Etouvans, qui fut enlevé, en 1613, par les officiers de la justice de Baume et livré au parlement de Dôle. Il était accusé de ne point aller à la messe, de manger gras le vendredi, de lire des livres défendus et de faire du prosélytisme. La régence du pays de Montbéliard réclama vivement contre la violation de son territoire, et, après cinq mois de détention, Vessaux fut renvoyé chez lui.

VESSON (Jean), tonnelier de Cros près de Saint-Hippolyte, avait déjà dépassé l'âge de 40 ans, lorsque l'idée lui vint, en 1721, de se faire élire ministre par quelques gens du peuple, *Nicol*, *Delon* de Sommières, *Astruc* de Sauve, *Noguier* de Villesèque, non moins fanatiques que lui. Les pasteurs du désert, alors réunis en synode sous la présidence de *Corteis*, se hâtèrent de prendre les mesures qu'ils crurent les plus efficaces afin de prévenir un schisme (*Mss. de Court*); mais ils ne réussirent qu'à le faire éclater plus promptement. Vesson n'en continua pas moins ses prédications, et il devint le chef d'une secte extravagante dont le culte offrait, si l'on peut s'en rapporter à d'Aigrefeuille, un bizarre mélange de rites juifs et chrétiens. Il était assisté dans ses fonctions par un ex-clerc tonsuré, Jacques Bonicel, de Mende, par Antoine Comte, de Lunel, et par Jacques Bourrely, jeune garçon de 16 ans, natif de Sommières, qui prenaient le titre de sacrificateurs. Pendant deux ans, ces fanatiques tinrent des assemblées secrètes à Montpellier, sans être découverts; une imprudence de leur part les perdit. Arrêtés et mis en jugement, ils furent condamnés par l'intendant Bernage, Vesson, comme ministre, Bonicel et Comte, comme ses principaux complices, à être pendus. Bourrely dut à son jeune âge d'être seulement condamné aux galères, avec quatre autres disciples de Vesson. Trois femmes, arrêtées avec eux, furent enfermées pour la vie, et la maison où se tenaient les assemblées fut rasée.

VESSIÈRE-LA CROZE (Mathurin), conseiller du roi de Prusse, bibliothécaire, professeur de philosophie, inspecteur du gymnase français, membre de la Société royale des sciences de Berlin, qu'il ne faut pas confondre avec *Cornand-de-La Croze* (Voy. ce nom), naquit à Nantes, le 4 déc. 1661, de parents catholiques. Son goût pour l'étude le poussa à embrasser l'état religieux, à l'âge de 17 ans, chez les Bénédictins de Saint-Maur. En 1682, on l'envoya à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; où il s'appliqua avec ardeur à l'étude des langues et de l'histoire. La lecture des Pères de l'Église et de quelques ouvrages de controverse publiés par *Du Moulin* et *Jurieu*, lui ouvrirent les yeux sur les abus de l'Eglise romaine; cependant il hésita longtemps à rompre les liens qui l'attachaient à Rome. Ce furent les procédés tyranniques du prieur de l'abbaye à son égard qui le décidèrent à quitter son couvent et à sortir de France, au mois de fév. 1696. Caché sous un déguisement, il arriva sans encombre à Bâle. Quelques semaines après, il fit son abjuration et prit par précau-

tion le nom de *Le Jeune*, sous lequel il fut immatriculé comme étudiant de l'université. Son érudition profonde frappa d'admiration les Buxtorf, les Bernouilli, les Heidegger, ces prodiges de science, et la bonté de son cœur le fit aimer de tous. Cependant il ne fit qu'un court séjour à Bâle, le voisinage de la France l'inquiétant sans doute. Il en partit vers la fin du mois de sept. 1696, et se rendit à Berlin, où il se mit à donner des leçons. Ses protecteurs lui obtinrent une pension, si modique toutefois qu'il continua à vivre dans un grand état de gêne, même après sa nomination à la place très-peu lucrative de bibliothécaire, en 1697. Les travaux littéraires dont il s'occupa à dater de 1698, répandirent au loin sa réputation, sans apporter de notable changement à une situation assez triste. Elle empira encore, lorsqu'il eut terminé, en 1714, l'éducation du margrave de Schwedt dont il s'était chargé, et ce fut seulement en 1715 qu'elle s'améliora un peu par un gain qu'il fit à une loterie de Hollande. Dès lors la rigueur de la fortune sembla s'adoucir pour lui. Leibnitz le fit nommer à une chaire de l'académie de Helmstädt. Il est vrai qu'il la refusa, parce qu'on voulut l'astreindre à signer la Confession d'Augsbourg; mais bientôt après, en 1717, on lui confia l'éducation de la princesse royale de Prusse. Était-il enfin arrivé au terme de ses épreuves? Non, car, en 1724, une longue et cruelle maladie épuisa toutes ses ressources. La reine de Prusse, qui l'estimait et le protégeait, lui fit obtenir, en 1725, la chaire de philosophie au collége français, vacante par la mort de *Chauvin*, et lui procura ainsi une position relativement avantageuse, dont il jouit jusqu'à sa mort. En 1739, il fut atteint d'un mal à une jambe ; la gangrène s'y mit et il expira, le 21 mai, à l'âge de 77 ans. Il avait épousé, en 1702, *Elisabeth Rose*, du Dauphiné, dont il ne paraît pas qu'il ait eu des enfants.

Voici le portrait que Chauffepié trace de ce savant philologue, de cet antiquaire érudit. « On pouvoit à juste titre l'appeller une bibliothèque vivante; on ne le consultoit guère en vain ; la vaste étendue de ses lectures et sa mémoire prodigieuse lui suggéroient sur-le-champ la réponse à la question qu'on lui faisoit. Il savoit un très-grand nombre de langues (1). Il travailloit beaucoup et ne connaissoit d'occupation que l'étude; il s'y livroit toute la journée. Il n'y avoit aucun livre de sa bibliothèque qu'il n'eût lu plusieurs fois, et il y écrivoit ses observations en marge. Sa conversation étoit très-agréable et instructive ; il joignoit à cela l'art de narrer.... Il étoit fort attaché à la religion qu'il avoit embrassée avec connoissance et par choix... Son caractère dominant était la compassion et la charité. »

La Croze n'a publié qu'un petit nombre d'ouvrages; en voici la liste.

I. *Actes et titres de la maison de Bouillon*, Colog. [Berlin], 1698, in-12.

II. *Dissertations historiques sur divers sujets*, Rott., 1707, in-8°. — Cet ouvrage, dont il n'a paru qu'un vol., contient trois dissertations : la 1re sur le socinianisme et le mahométisme ; la 2e sur le bizarre système du P. Hardouin; la 3e sur l'état du christianisme dans les Indes. Cette dernière fut vivement attaquée dans la Biblioth. choisie. Il répondit, dans cette même biblioth. (T. XV), de manière à imposer silence à son adversaire.

III. *Vindiciæ veterum scriptorum*, Rott., 1708, in-8°.—Contre le P. Hardouin. On sait que, selon ce jésuite, tous les écrits des Anciens, à l'exception des ouvrages de Cicéron, de l'Histoire naturelle de Pline, des Satires et des Épîtres d'Horace, des Géorgiques de Virgile, seraient supposés et que très-peu de médailles antiques seraient authentiques.

IV. *Entretiens sur divers sujets*

(1) Il parlait avec plus ou moins de facilité le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'allemand, le latin, le grec ancien et le grec moderne, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le cophte, l'arménien, le slavon, l'anglo-saxon et le basque. Il avait même une teinture du chinois.

d'histoire, Colog. [Amst.], 1711, in-8°.—On trouve dans ce vol. une diss. sur l'athéisme, qui a été trad. en anglais en 1712.

V. *Histoire du christianisme des Indes*, La Haye, 1724, in-8°; 1758, 2 vol. in-12; trad. en allem., 1727. — La Croze, qui regardait cette histoire comme son meilleur ouvrage, y fit des additions, impr. à Halle et réimpr. à Amst. en 1737.

VI. *Histoire du christianisme d'Ethiopie et d'Arménie*, La Haye, 1739, in-8°; trad. en allem. par Aldinor, Dantzig, 1740, in-8°.— Ouvrage très-médiocre.

VII. *Thesaurus epistolicus La Crozianus ex bibliothecâ Jordanianâ*, Lips., 1742-46, 3 vol. in-4°. — Publié par J.-L. Uhl.

VIII. *Lexicon ægyptiaco-latinum, ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum*, publié, avec les additions de Scholtz, par Woide, qui l'a enrichi de notes, Oxon., 1775, in-4°.

On trouve, en outre, quelques opuscules de notre savant dans divers recueils périodiques : dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (T. I), *Specimen observat. historic. in Lucianum; De libris sinensibus Bibliothecæ regiæ Berolinensis*, et *Explication d'un bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle*; — dans la Biblioth. Bremensis (Class. V) : *Ph. Couplet de statu et qualitate missionis sinicæ Epistola cum notis M. Veyssière-La Croze*, et *De scriptore quæstionum ad orthodoxos, quæ inter Opera Justini Martyris edi solent, ad J.-L. Mosheim Epistola*; — dans les Nouvelles de la rép. des lettres (avril 1702), sous le pseudonyme d'*Acolzer*, anagramme de son nom, une *Lettre* où il propose quelques observations sur deux passages de Cicéron et d'Aristophane ; — dans le Journal littéraire (T. VII), une *Dissertation* contre dom Le Nourry, qui avait prétendu que le traité De mortibus persecutorum n'est pas de Lactance; (T. VIII), une Dissertation où il prouve la fausseté d'une Epître de S. Paul aux Corinthiens, et d'une autre des Corinthiens à l'apôtre, publiées par Wilkins; (T. IX), une *Défense de Ludolff* contre l'abbé Renaudot, qui répondit, et à qui La Croze répliqua dans l'Europe savante (T. X et XI). On peut aussi, en quelque sorte, regarder La Croze comme l'auteur des *Mémoires sur les dernières révolutions de Pologne*, écrits sous ses yeux par un de ses élèves et corrigés par lui. Enfin il a laissé en msc. un *Dict. sclavon-latin*, in-4°, un *Dict. arménien-latin*, 2 vol. in-4°, un *Dict. syriaque* et une traduction d'un poëme de Nersès, patriarche d'Arménie.

VEZ (Jean de), gentilhomme protestant de la Picardie, très-zélé pour sa religion. En 1664, il acheta la terre de Villers-lès-Guise, afin d'y offrir un lieu d'assemblée aux Réformés de Gercy, où l'exercice du culte protestant avait été défendu, et l'exemple qu'il donna fut suivi par d'*Auroux*, seigneur de Chéry-lès-Rozoy, où ses fils maintinrent l'exercice après qu'il se fut converti. A la révocation de l'édit de Nantes, de Vez réussit à passer dans les pays étrangers (*Arch. gén.* E. 3371); mais sa femme ne fut pas aussi heureuse. Arrêtée sur la demande de l'évêque de Noyon, elle fut enfermée dans un couvent en 1686, avec Mmes d'*Horlie* et de *Fayet* (Ibid. E. 3372). Cette dernière succomba et fut gratifiée d'une pension de 900 livres, tandis que Mme de Villers, restée inébranlable, fut transférée, en 1687, aux Ursulines de Noyon (*Ibid.* E. 3373). *Susanne de Vez*, sa fille peut-être, ne montra pas autant de constance. Elle avait épousé *Daniel de Raineval* et habitait Arras, où elle fit son abjuration, le 10 fév. 1686, en même temps que la fille du ministre *Saquier*. Sa fille lui avait été enlevée et avait été mise dans le couvent des Ursulines.

VIAL (A.), ministre à Ganges, présenta, en 1673, un ouvrage de sa composition au synode de Saint-André-de-Valborgne, qui, sur le rapport des commissaires *Bouton*, *Grongnet* père et

Ducros, lui permit de le faire imprimer. Il parut à Grenoble sous ce titre : *Du saint sacrement de l'Eucharistie*, Grenoble, 1676, in-12. Nous ne savons rien de plus sur ce ministre, qui était peut-être de la même famille que *Jacques Vial-de-Baumont* et que *Dominique Vial-de-Bonneval*, l'un et l'autre réfugiés à Genève. Le premier, ancien pasteur de Grenoble, fut reçu gratis bourgeois de Genève en 1705. Chargé, en 1708, de desservir l'église de Dardagny, il fut appelé en ville l'année suivante, et mourut en 1746. Rien ne s'oppose à ce qu'on le regarde comme l'auteur du livre : *De l'idolâtrie de l'Eglise romaine*, 1728, in-12, attribué par Barbier à un ministre de ce nom. Le second, reçu bourgeois en 1729, fut ministre à Dardagny en 1750, à Cartigny en 1753, et mourut l'année même où il prit possession de cette dernière église. Tous deux étaient nés à Grenoble, où vivaient, en 1686, l'avocat *Vial*, qualifié par l'intendant Bouchu de « très-méchant huguenot, » ainsi que le médecin *Segaud*, et le trésorier *Vial*, qui allait à la messe, tandis que sa femme, sœur de Mme de *La Pierre*, n'y allait pas.

VIALA (Michel), un des plus actifs et des plus intrépides pasteurs du désert dans la première moitié du XVIIIe siècle, naquit à Pont-de-Montvert vers 1710. Une lettre de *Corteis* à *Antoine Court* nous apprend que, malgré « son heureuse mémoire, sa conception admirable et sa très-grande facilité d'élocution, » on hésita longtemps à l'admettre au ministère, parce qu'il n'était pas né en légitime mariage. Il lui fallut conquérir à force de services le poste dangereux qu'il ambitionnait. En 1733, les églises du Bas-Languedoc l'envoyèrent comme prédicateur dans le Haut-Languedoc. Il parcourut tout le pays et y releva plusieurs églises, qui le demandèrent pour pasteur en 1735, sans s'inquiéter de sa naissance illégitime. Viala se rendit donc, l'année suivante, à Zurich, où il passa un examen et reçut l'ordination, après quoi il retourna dans le Haut-Languedoc, où il déploya une grande activité et un courage héroïque dans l'accomplissement de ses devoirs. En 1740, il fit même dans le Poitou une tournée qui produisit d'excellents résultats ; on en trouve la relation dans la Correspondance d'*Ant. Court* (an. 1740-41). En 1744, il fut élu modérateur du Synode national qui s'assembla au désert. Après le supplice de *Désubas* (Voy. VII, p. 177), il éprouva un instant de faiblesse et songea à aller demander un asile à l'étranger. Il fit même à son troupeau de touchants adieux, mais il ne tarda pas à se repentir de ce moment de défaillance, et il mourut à son poste, le 5 janv. 1755.

Les Mémoires de Foucault appellent par erreur Viala un gentilhomme béarnais « des plus qualifiés de la province, » qui se convertit en 1685. Il s'agit de *Henri de Labaig*, comte de Viella, qui abjura effectivement en 1685, avec deux de ses frères, quatre de ses sœurs, sa femme, de la maison de *Théobon*, ses trois fils et ses deux filles. En 1688, *Viella* demanda, comme récompense du bel exemple de soumission qu'il avait donné, une pension au P. La Chaise ; nous ne doutons pas qu'elle ne lui ait été accordée (*Arch. gén.* M. 665).

VIAU (Théophile de), poëte médiocre, mais excellent prosateur, plus connu aujourd'hui par ses infortunes que par ses poésies, naquit en 1590 à Boussères-Sainte-Radegonde (1), village de l'Agénois, d'une honorable famille. Son aïeul avait rempli la charge de secrétaire de la reine de Navarre ; son oncle, le frère aîné de son père, fut nommé, en récompense de ses services, gouverneur de Tournon, en Agénois, une des places de sûreté des Protestants, par Henri IV ; son frère, *Paul*, servit comme capitaine à Montauban (1628) sous *Henri de Lanes*, et devint maître

(1) Selon d'autres qui s'appuient sur ces vers pris d'un de ses sonnets :

Clérac ! pour une fois que vous m'avez fait naître,
Hélas ! combien de fois me faites-vous mourir !

Il serait né à Clairac. Mais Nicéron leur oppose toute une tirade sur Boussères qui semble les contredire.

d'hôtel du duc de Montmorency ; enfin, son père était avocat au parlement de Bordeaux, lorsque nos discordes civiles le forcèrent à se retirer, avec sa famille, dans le manoir de ses aïeux, où il se livra, dit-on, au culte des Muses. Ce manoir était modeste; mais tel qu'il était, Théophile, après avoir approché des grandeurs, en regrettait le séjour : les souvenirs du jeune âge embellissent tout.

Dans ces vallons obscurs où la mère-nature
A pourvu nos troupeaux d'éternelle pâture,
J'aurois eu le plaisir de boire à petits traits
D'un vin clair, pétillant, et délicat, et frais,
Qu'un terroir assez maigre, et tout coupé de ro-[ches,
Produit heureusement sur les montagnes proches;
Là, mes frères et moi pourroient joyeusement,
Sans seigneur ni vassal, vivre assez doucement.

Telle n'était pas sa destinée. A l'âge de 20 ans, il vint à Paris. « C'était, dit Voltaire, un jeune homme de bonne compagnie, faisant très-facilement des vers médiocres, mais qui eurent de la réputation; très-instruit dans les belles-lettres, écrivant purement en latin; homme de table autant que de cabinet, bien venu chez les jeunes seigneurs qui se piquaient d'esprit, et surtout chez cet illustre et malheureux duc de Montmorenci, qui, après avoir gagné des batailles, mourut sur un échafaud.» Grâce à son esprit vif et plein de saillies, à ses mœurs faciles, Théophile fut admirablement accueilli dans les *meilleures* sociétés de débauchés. Dans ce temps, la fleur de nos jeunes seigneurs trônait au cabaret avec les beaux-esprits du jour, et les uns les autres s'honoraient de faire partie de l'ordre de la *goinfrerie*. Colletet, pour sa part, avait fondé la confrérie des chevaliers de la Table carrée; le malheureux Théophile y fut sans doute convié et il dut y coudoyer ses confrères en Apollon Saint-Amand, Berthelot, François Ogier, *Jean de Schélandre* peut-être, Desbarreaux et consorts. Il n'était pas plus licencieux, pas plus irréligieux que ses camarades, mais il avait le tort, singulièrement aggravant, d'être huguenot. Il fut donc offert en holocauste. Dès 1615, le clergé avait réclamé du gouvernement la sévère punition des athées. Le P. Mersenne en portait le nombre à cinquante mille, pour Paris seulement. A la sollicitation de ses ennemis les Jésuites, Théophile fut banni du royaume par un ordre du roi (mai 1619). Il se retira à Londres, d'où il ne cessa de solliciter son rappel, quelquefois par les plus basses flatteries. On rapporte que le roi Jacques ayant refusé de le recevoir, il s'en consola par cette boutade :

Si Jacques, le roi du savoir,
N'a pas trouvé bon de me voir,
En voici la cause infaillible :
C'est que ravi de mon écrit,
Il crut que j'étois tout esprit
Et par conséquent invisible.

Depuis deux ans déjà il était exilé. Une chance lui restait pour rentrer en France, c'était d'abjurer. Il se soumit à cette humiliante condition. Messieurs du clergé n'étaient-ils pas bien fondés à se plaindre de l'irréligion! A la suite de son abjuration, le poëte changea de paroisse, mais Théophile resta Théophile, les eaux du baptême romain ne le régénérèrent pas. Rien de plus personnel d'ailleurs que la croyance, on ne croit que ce que l'on croit, et il n'est au pouvoir de personne de faire que nous croyions ce que nous ne croyons pas. Théophile reprit donc son genre de vie avec ses allures de libre penseur. De même que Rabelais, il espérait peut-être de faire passer ses témérités sous le libertinage de la forme. Mais il n'y réussit pas; bientôt un nouvel orage vint fondre sur lui. Le P. Garasse (Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps) le dénonça comme l'auteur du Parnasse des poëtes satyriques, ou Recueil de vers gaillards et satyriques de notre temps, 1622, in-8°. La pièce qui ouvrait le recueil, était en effet signée de son nom. Les PP. Voisin, Caussin, Regnauld, Guérin, et une foule d'autres se mirent de la partie ; on se serait cru revenu aux beaux temps de la Ligue ; la chaire même retentissait d'anathèmes contre le poëte que l'on proclamait « le porte-drapeau des *libertins* et des athées. » « Le goût des plaisirs sensuels

assaisonnés des licences de l'esprit avait placé Théophile, écrit M. Géruzez (Hist. de la litt. franç.), à la tête d'une ligue de jeunes seigneurs dont les mœurs et les propos alarmaient les directeurs de la conscience royale. La Cour se partageait entre ces épicuriens... et leurs censeurs... Louis XIII, encore adolescent, pouvait... donner gain de cause aux premiers... Il y avait rivalité d'influence, et c'est ce qui explique l'ardeur des poursuites dont Théophile fut l'objet. — Théophile avait contre lui le père Voisin pour l'intrigue, le père Garasse pour l'injure, et comme il a été perfidement enlacé et injurié à outrance, on se prend à le plaindre, on est même tenté de l'absoudre.» Le Parlement, saisi de l'affaire, déclara, par arrêt du 19 août 1623, Théophile, Berthelot et autres, criminels de lèse-majesté divine, pour avoir composé et fait imprimer des vers impies contre l'honneur de Dieu, son Eglise et honnesteté publique, et les condamna à faire amende honorable devant l'église de Notre-Dame, et à être brûlés vifs (Mercure françois, T. XI.) Théophile n'avait pas attendu cette sentence, que l'acharnement de ses ennemis devait lui faire pressentir. Il prit la fuite. Après avoir erré de lieu en lieu, *nunc latitare cogor*, écrivait-il à un ami, *noctua sum*, il trouva un refuge à Chantilly, sous la protection du duc de Montmorency. Mais nos bons Pères avaient l'œil sur leur proie, il leur en cuisait de n'avoir brûlé leur ennemi qu'en effigie. Ne se croyant plus en sûreté dans sa retraite, Théophile tenta de passer en Hollande; il était arrivé au Catelet, lorsque le P. Voisin réussit à le faire arrêter par un de ses affidés. Tout l'Olympe tressaillit de joie. Après quelques jours passés dans un cachot à St-Quentin, on l'emmena fortement lié et enchaîné à Paris; jeté dans le cachot de Ravaillac à la Conciergerie, il y fut traité comme le dernier des malfaiteurs. Six longs mois se passèrent avant qu'on songeât à la révision de son procès. Mais toutes les tortures qu'il eut à endurer n'abattirent point son courage; son talent même grandit pour faire face au danger, «la nécessité de se défendre, dit M. Géruzez, donna l'essor au talent de Théophile, qui écrivit du fond de sa prison, comme apologie, divers mémoires où il se montre habile dialecticien et prosateur excellent. Il enseigne aux avocats de son temps comment il faut discuter; et dans une cause personnelle et pleine de difficultés, il devance Beaumarchais par la netteté du langage, par la force des arguments, par le mélange adroit des raisons sérieuses et de la piquante raillerie. En sortant de prison, il lance à Balzac, qui devait au moins se taire quand il y allait de la vie et de l'honneur d'un ancien ami (1), une lettre cruelle, d'un style nerveux, et dont les traits acérés blessent jusqu'au sang; jamais l'amitié trahie et indignée ne s'est vengée avec plus d'amertume et d'éloquence. Ces divers morceaux, écrits avant la mort de Malherbe et au temps même des débuts de Balzac, assignent à Théophile un rang élevé parmi nos prosateurs.» Théophile n'eut pas de peine à prouver l'iniquité du jugement qui l'avait condamné. Bien loin d'être l'auteur ou même l'éditeur du livre incriminé, il l'avait dénoncé au prévôt de Paris, dès qu'il en avait eu connaissance, pour qu'il en ordonnât la suppression. Le fait était constant, et aucun des libraires qui avaient été arrêtés, ne l'avait chargé dans son interrogatoire. Les quelques pièces dont il se reconnaissait l'auteur, avaient donc été publiées sans son aveu. Ce procès ne dura pas moins de 18 mois, et pendant ce long temps, le malheureux poëte fut toujours traité avec la même inhumanité. Le duc de Montmorency intercéda pour lui auprès du procureur général Molé (2), par une lettre datée de Chan-

(1) En 1612, ils avaient fait ensemble le voyage de Hollande, et c'est à la suite de ce voyage qu'ils s'étaient brouillés.

(2) On trouve au cabinet des Mss. de la Bibl. nat., Coll. Colbert, T. II, p. 69, un Projet d'interrogatoire rédigé par Matthieu Molé, et inséré par M. Champollion-Figeac dans les Mémoires du président (T. I), où l'on voit qu'on lui faisait un crime de parler des Dieux de la Fable avec la li-

tilly 16 août 1623. A la fin, le parlement réforma son jugement (1er sept. 1625) et remplaça la peine du bûcher par celle du bannissement perpétuel hors de la capitale. La peine était légère. Théophile se retira à Chantilly auprès de son protecteur, et bientôt même on lui permit de revenir à Paris. Mais tant et de si cruelles épreuves avaient profondément altéré sa santé; il mourut un an après avoir recouvré sa liberté, le 25 sept. 1626, à l'âge de 36 ans. Théophile a joui de son temps, comme poëte, d'une grande réputation. « Dans ma jeunesse, écrit St.-Evremond, on admiroit Théophile malgré ses irrégularités et ses négligences, qui échappoient au peu de délicatesse des courtisans de ce temps-là. Je l'ai vu décrié depuis par tous les versificateurs, sans aucun égard à sa belle imagination et aux grâces heureuses de son génie. » M. Géruzez apprécie avec beaucoup de justesse le mérite du poëte. Selon lui « Théophile s'est gâté par nonchalance et par indépendance. On le regrette, dit-il, parce que la nature, qu'il ne seconda pas, l'avait beaucoup favorisé. Il est facile de le reconnaître au tour aisé de ses poésies légères, à la clarté de son langage, au relief et à la netteté de quelques expressions. Ce qui manque, c'est le choix, c'est la connaissance du « pouvoir d'un mot mis à sa place » enseigné par Malherbe. Et cependant cette muse négligée qui refuse de se réduire « aux règles du devoir, » a encore d'heureuses rencontres. »

> La reigle me desplaist, j'écris confusement ;
> Jamais un bon esprit ne fait rien qu'aisement,

disait-il. Aussi est-ce dans ces sortes de poésies légères qui jaillissent sans étude, qui sont tout par le tour, par le trait, que Théophile réussit, tandis que dans la poésie lyrique, qui demande du génie, un génie assujetti au joug et néanmoins libre dans ses allures à force d'art, il est lourd, empesé, creux. Ses odes ne supportent plus la lecture. On n'en cite qu'une à Louis XIII pour implorer sa protection, qui ferait exception, et encore, si l'on en retranchait les deux premières strophes, ce qui resterait serait peu de chose. Toutefois malgré son tour prosaïque, Malherbe eût pu adopter la strophe suivante :

> Ce grand Dieu qui fit les abymes
> Dans le centre de l'Univers,
> Et qui les tient toujours ouverts
> A la punition des crimes,
> Veut aussi que les innocents
> A l'ombre de ses bras puissants
> Trouvent un assuré refuge;
> Et ne sera point irrité
> Que vous tarissiez le déluge
> Des maux où vous m'avez jeté.

Selon nous, cette ode « tient plus de l'éloquence que de la poésie, » pour nous servir d'une heureuse expression de M. Philarète Chasles (Notice sur Théophile, Revue des deux Mondes, 1839).

Il y a beaucoup de confusion, dans nos bibliographies, au sujet des œuvres de notre poëte.

I. *Les Œuvres de Théophile*, Paris, Pierre Billaine, 1621, in-8°, privilége du 6 mars 1621 ;—2e édit., *jouxte la copie*, 1626, 8°; selon d'autres, une seconde édition aurait déjà paru en 1622; —3e éd. à laquelle est ajouté le *Recueil de toutes les poésies faites par Théophile, depuis sa prison jusqu'à sa mort*, Rouen, Jean de La Mare, 1629, in-8°. Selon M. Durozoir (Biogr. univ.), cette édit. aurait paru à Rouen, en 1626, par les soins de Scudéry qui y ajouta une préface et un éloge en vers intit. le Tombeau de Théophile. D'après Brunet (qui se trompe évidemment, puisque Théophile n'a été remis en liberté que sur la fin de 1625), les dernières piè-

cence de Lucien ou de Lucrèce. On lui reprochait aussi de n'avoir pas toute révérence pour les diables, il devait avoir dit publiquement « que c'étoit resverie et sottise de croire qu'il y eust des diables, et que ce que l'on en disoit n'étoit que pour abuser le monde. » En résumé, parmi quelques accusations sérieuses, beaucoup d'autres puériles jusqu'au ridicule. Ce n'était pas seulement de la publication du Parnasse des Poëtes satyriques qu'on l'accusait, le procureur général semble même tout disposé à admettre son innocence sur ce point, mais il relève dans ses Poésies et dans sa paraphrase du Phédon de Platon une foule de passages plus dignes, selon lui, d'un païen que d'un chrétien. *Dolet*, lui aussi, ne fut-il pas brûlé pour avoir trop fidèlement traduit un passage grec sur l'immortalité de l'âme?

ces de notre poëte se trouveraient déjà dans une édit. de 1624. Peignot, dans sa bibliographie des Livres condamnés au feu, commet aussi plusieurs inexactitudes. Barbier indique une édit. de Rouen, 1627, in-8°, qui contenait déjà les trois parties et qu'il attribue à l'abbé de Boisrobert. Les éditions se multiplièrent : la meilleure fut donnée par Scudéry qui avait en grande vénération son ami le *grand divin* Théophile, et lui vouait un culte, mais les bibliographes ne s'accordent pas sur l'année de cette édition; selon les uns, elle fut publiée en 1636, selon d'autres, en 1656, à Paris, chez Ant. Sommaville, in-12, et même en 1668, c'est-à-dire un an après la mort de l'éditeur. L'édition que nous avons en main, est celle de Lyon, Jean Michon, 1630, in-12. Les œuvres de Théophile sont divisées en trois parties : la première, pp. 280, contient *l'Immortalité de l'âme*, traduction libre du Phédon, mêlée de vers, avec plusieurs autres pièces, telles que odes, stances, élégies, sonnets, épigrammes. La 2°, pp. 148, renferme la tragédie de *Pyrame et Thisbé*, en cinq actes, qui fut représentée avec succès à la Cour, et d'où Boileau a tiré ce fameux concetti, qui est à peu près tout ce que l'on a retenu de notre poëte :

Ah ! voici le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement. Il en rougit, le traître!

Cette figure hardie fit sans doute fortune à l'hôtel de Rambouillet; aussi le poëte s'en affole, et elle revient encore une fois sous sa plume :

Ces jours, tristes de notre gloire,
Où le sang fit rougir la Loire
De la honte de nos combats.

« Bien que la tragédie de Pyrame, dépourvue de plan et d'intrigue, offre beaucoup de vers de cette force, dit M. Durozoir, on y trouve aussi des tirades remarquables par le pathétique et même par la grâce du style. » Enfin la 3° partie du recueil, pp. 174, contient *toutes les pièces* (tant en prose qu'en vers), *qu'il a faictes pendant sa prison jusques à sa mort*. On y trouve en outre la *Lettre contre Balsac* avec la Solitude du sieur de St-Amant; dédié aux beaux esprits du temps; mauvais portrait du poëte. Plusieurs des pièces de ce recueil avaient déjà paru séparément.

II. *Pasiphaé*, tragédie revue, corrigée et embellie outre (?) les précédentes impressions par un sien ami, avec un avis au lecteur et un argument, Paris, Claude Hulpeau, 1628, in-8°, sans privilége ; Troyes, Oudot, 1631.—Théophile, d'après la Biogr. univ., aurait écrit cette pièce, en 1612, pour être représentée aux divertissements de la Cour. M. Philarète Chasles n'est pas de ce sentiment, mais une des raisons qui le portent à croire que cette pièce n'est pas de Théophile, nous semble peu concluante. La crudité des peintures devait-elle effaroucher notre poëte dans sa jeunesse, lorsqu'elle ne l'effarouchait pas dans l'âge mûr? Quant au tact, il s'acquiert, le style se forme, et il est naturel que Théophile ait, comme tout autre, payé tribut à son inexpérience.

III. *Nouvelles Œuvres de M. Théophile, composées d'excellentes lettres latines et françoises*, Paris, 1642, in-8°; portrait de Théophile, où il est dit, par erreur, gentilh. de la chambre du roi.— Mairet qui publia cette correspondance de son ami, parle dans sa préface de diverses œuvres de Théophile qui se seraient perdues, et entre autres, une trad. du traité *De amicitiâ* de Cicéron. « Ces lettres peu intéressantes sous le rapport littéraire, dit M. Durozoir, prouvent que celui qui les écrivit, vivait avec les grands sur le pied d'une noble familiarité. » Mais elles montrent en même temps qu'il en avait accepté les mœurs.

On trouve quelques lettres de Théophile et des pièces relatives à son procès au cabinet des MSS. de la Bibl. nation. : Fonds Colbert, N° 2, Collect. Dupuy, N°s 5 et 93. Les lettres ont été publiées dans ses Œuvres.

VIÇOSE (Gui de), baron de La Court, gentilhomme protestant du Montalbanais, eut à souffrir de cruelles extrémités pendant les dragonnades, au

rapport de Benoit. Attiré dans le même piége que le baron de *Maussac* (Voy. I, p. 225), et traité avec la même brutalité, il se releva brusquement, se retira dans un angle du salon afin de ne pas être pris par derrière, et la main sur la garde de son épée, il se montra si bien résolu à se défendre, qu'on n'osa pas pousser la chose plus loin. Il finit par trouver les moyens de sortir de France. En 1718, il fut nommé un des directeurs de l'hôpital français de Londres, et quatre ans plus tard, il succéda à *Jean Robethon*, ancien avocat au parlement de Paris et conseiller privé du roi d'Angleterre, dans la place de gouverneur de cet établissement. Comme il fut remplacé à son tour, en 1728, par *Moïse Pujolas*, nous supposons qu'il mourut vers cette époque, et qu'un autre *Gui de Viçose*, cité parmi les directeurs de l'hôpital en 1732, était son fils.

Gui de Viçose avait une sœur qui fut enfermée, en 1686, dans un couvent à Castel-Sarrasin; elle était alors âgée de 35 ans (*Arch. gén.* Tt. 322). Treize ans plus tard, en 1699, une demoiselle de *Viçose*, âgée de 18 ans, fut arrachée à sa famille pour être également conduite dans un couvent, où on la retint, malgré les vives réclamations de son oncle, le lieutenant-colonel de *Montbartier*, qui s'était pourtant converti (*Ibid.* M. 666). En 1752 encore, une autre demoiselle du même nom fut enfermée au couvent de Sainte-Claire de Montauban (*Ibid.* E. 3513).

Depuis longtemps la famille de Viçose était habituée à souffrir pour sa religion; elle comptait même parmi ses membres un martyr de ses opinions religieuses et politiques. En 1628, *N. de Viçose* qui avait contribué à faire déclarer Montauban en faveur du duc de Rohan, tomba entre les mains du parlement de Toulouse, qui le fit décapiter. Cet infortuné était probablement le fils de *Savignac-Viçose*, général des vivres, commissaire ordinaire des guerres, secrétaire des finances et gouverneur du château de Saint-Maixent, en 1588, qui rendit à Henri IV des services en récompense desquels il fut nommé conseiller aux conseils d'Etat et privé et intendant des finances.

VIDEL (Alexandre), d'Embrun, docteur en médecine, abjura, en 1670, la religion protestante dans laquelle il avait été élevé, et publia un *Traité des motifs qui ont obligé A. Videl d'abjurer la R. P. R. pour embrasser la foi C. A. R.*, Grenoble, 1670, in-8°. Cet apostat est porté, pour une somme de 400 livres, sur la liste des pensions payées par le clergé catholique à des convertis. Il y est qualifié de ministre; serait-ce une erreur volontaire?

Nous avons cru longtemps que Louis Videl, auteur de la Vie du connestable de Lesdiguières (Paris, 1638, in-fol.) avait professé la religion réformée; nous nous trompions. De nouvelles recherches nous ont convaincu que la France protestante n'a pas de droit sur cet écrivain vénal; elle n'y perd pas beaucoup.

VIDOUSE (Jacques), pasteur à Grateloup en 1603. Déposé, on ne nous apprend pas pour quel motif, Vidouse, qui avait alors 35 ans environ, abjura à Bordeaux entre les mains du cardinal de Sourdis, en 1608, et publia *Trois arguments invincibles contre la doctrine des ministres de la R. P. R.*, Paris, 1611, in-8°. Voici comment il expose lui-même ces trois arguments dans un Advis à tous lecteurs. « Ces trois conclusions, plus pesantes que trois mines de fin or, leur [aux ministres] demeurent éternellement inexpugnables sur la conscience (s'ils en ont). La 1re : Ou que l'Eglise romaine, qu'ils nomment papauté, est vrayement Eglise de Dieu, au gyron de laquelle chacun peut trouver son salut, etc. Ou bien il faut que lesdits ministres aillent biffer l'art. XXVIII de leur Confession de foy. Le 2e : Que tous les arguments et raisons, dont l'Eglise romaine a accoustumé de combattre les prétendus reformés pour les ramener à son sein, suffizent à convaincre de schisme, d'erreur et d'opi-

niastrize leurs contredizants : Ou bien lesdits ministres servent au diable et au mensonge quand ils employent tels arguments de vive voix contre ceux qui les quitent avec leurs erreurs. La 3e : Que le vray, réel, substantiel et naturel corps de nostre Seigneur J.-Ch., quoy qu'il ne bouge des cieux, se trouve présent, au moyen de la foy, de l'esprit et de la parole, en cent mille et autres cent mille lieux et endroits tous divers distincts, separez et escartez de place. Comme à rebours, toutes propositions contraires ou contradictoires aux trois susdites conclusions, sont autant de pernicieux mensonges qui bourrelleront éternellement l'ame de leurs autheurs et fauteurs. »

Vidouse parle dans cet écrit, dont le fragment ci-dessus suffira pleinement pour faire juger la portée, d'un autre libelle qu'il avait adressé, il y avait plus d'un an, à ses anciens collègues sous le titre : *Le concept des esprits reformés*. Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

VIENNE (CLAUDE-ANTOINE DE), baron de CLERVANT, conseiller et grand chambellan du roi de Navarre, naquit à Margoville, de Claude de Vienne, premier conseiller de Charles-Quint, et de Bonne Du Châtelet. Cet illustre seigneur, qui comptait parmi ses aïeux un des anciens rois de Bourgogne, s'est rendu célèbre dans nos guerres de religion, moins encore par sa naissance, ses richesses et sa valeur que par son éloquence, sa générosité et sa sagesse. Il fut converti à la religion protestante par *Villeroche*, du Bordelais, que le consistoire de Lausanne avait envoyé, sur les instances d'*Antoine de Saussure*, prêcher la Réforme à Metz. Une conquête aussi importante encourageant les Protestants à agir avec moins de réserve, ils firent venir de Sainte-Marie-aux-Mines le ministre *François Peintre*, dit *La Chapelle*, et osèrent tenir, sur la fin d'octobre 1558, une assemblée publique dans la maison de *Jean Étienne*. Le gouverneur de Metz, Vieilleville, ne put tolérer une violation aussi flagrante de l'ordonnance de 1543, qui défendait à Metz tout exercice du culte protestant ; il fit arrêter le pasteur avec Clervant et quelques autres, et les bannit de la ville. Peu de temps après cependant, les bannis, le ministre excepté, furent rappelés ; mais Clervant, qui s'était retiré à Genève, ne rentra pas dans Metz. Il fixa sa demeure dans sa terre de Montoy, où il fit prêcher à huis clos *Pierre de Cologne*, du consentement tacite de Vieilleville, qui ferma les yeux jusqu'à ce que l'imprudence d'un apothicaire, nommé *Guillaume Palisseau*, le forçât à intervenir de nouveau. Palisseau fut arrêté et envoyé à Auxerre pour y être jugé ; mais on traîna son procès en longueur, et la mort de François II le rendit à la liberté.

Senneterre, successeur de Vieilleville, montra moins de tolérance ; il fit exécuter à la rigueur, en 1559, une déclaration de François II qui bannissait de Metz tous les Protestants opiniâtres. Clervant, en particulier, reçut l'ordre de ne plus tenir d'assemblée chez lui, sous peine de voir raser sa maison et procéder contre lui en toute rigueur. Il crut prudent de s'éloigner sur-le-champ et se retira à Deux-Ponts, d'où il se rendit, bientôt après, à Strasbourg.

La mort de François II lui permit de rentrer dans sa patrie. Il ne paraît pas qu'il ait pris part directement à la première guerre civile ; mais dans la seconde, il amena à *Condé*, qu'il rejoignit à Montereau, huit enseignes de gens de pied et quatre cornettes de cavalerie, tous vieux soldats qu'il avait tirés de Metz et des environs. Dans la troisième, nous le trouvons aux côtés de *La Coche* à l'affaire de Neubourg ; il commandait l'enseigne des Suisses neuchâtelois (1). Plus heureux que le capitaine dauphinois, il réussit à se frayer un passage et gagna Sainte-Marie-aux-Mines, d'où il alla rejoindre l'armée allemande. La paix conclue, il se retira

(1) D'Aubigné l'appelle ici le *jeune* Clervant, ce qui prouve qu'il n'était pas né en 1505, comme le dit M. Bégin.

dans sa terre de Courcelles, où il fit prêcher malgré la défense du gouverneur de Metz, qui le condamna à huit jours de prison. Il fallut céder à la force; peu de jours après d'ailleurs, la Saint-Barthélemy força Clervant à se sauver en Suisse, où il avait acheté la baronnie de Coppet. Le conseil de Genève, qui lui avait accordé gratuitement les droits de bourgeoisie, le 16 avril 1566, « attendu, lit-on dans les Registres, qu'il est grand seigneur et qu'il pourra beaucoup nous servir à l'avenir, » consentit à lui prêter l'argent nécessaire pour cette acquisition; mais Clervant l'employa à un autre usage, comme nous l'apprend une lettre de *Jeanne d'Albret*, datée de Blois, mars 1572, où elle prie les magistrats genevois de ne pas presser le remboursement, en ayant égard à l'emploi que Clervant avait fait de cet argent pour les besoins de la Cause (*Arch. de Genève*, N° 1713).

Quoique éloigné de sa patrie, Clervant ne cessait de veiller avec une sollicitude toute paternelle sur l'église de Metz. C'est par ses soins que l'exercice du culte protestant, interdit à Metz, fut établi, en 1574, à Burtoncourt, fief relevant du duc de Deux-Ponts, dont il était seigneur. Le marquis de Piennes, alors gouverneur de Metz, voulut le faire cesser, et sur la réponse des Protestants que le roi de France n'avait rien à commander en ce lieu, il envoya des soldats qui ravagèrent le village et pillèrent la maison du ministre *Nicole*, au risque d'allumer la guerre entre la France et l'Empire.

Clervant était alors en Allemagne, travaillant au traité qui fut signé, en 1575, entre *Condé* et Alençon, d'une part, et Jean-Casimir, de l'autre. Il rentra en France avec Thoré, sous qui il commandait un corps de deux mille reîtres. Attaqué à Dormans par le duc de Guise, Thoré s'échappa avec quelques chevaux et arriva sain et sauf dans le camp du duc d'Alençon, tandis que Clervant, abandonné par les reîtres qui se rendirent prisonniers sans coup férir, tomba entre les mains de l'ennemi, après avoir vaillamment combattu. Peu s'en fallut que, dans le premier moment de fureur, les soldats catholiques, irrités de la blessure du duc de Guise, ne l'immolassent à leur vengeance. Echappé à ce danger, il fut conduit à Paris. Henri III proposa aux chefs protestants de l'échanger contre Besme, l'assassin de *Coligny*; mais Clervant refusa la liberté à ce prix honteux, et le duc d'Alençon finit par payer sa rançon.

Cinq années environ s'écoulèrent sans que Clervant fût appelé à donner à la cause protestante de nouveaux gages de son dévouement. Nous ne le retrouvons qu'au mois d'avril 1581, présidant l'Assemblée politique de Montauban, convoquée par le roi de Navarre pour aviser au ferme établissement de la paix. Elle se tint dans la maison d'*Astier*. Le Dauphiné y était représenté par d'*Odefred*, de *Saint-May* et de *Burle*; le Vivarais et le Bas-Languedoc, par les sieurs de *Vacherolles* et de *Trémolet*, les ministres *Espérandieu* et de *Serres*; l'Aunis, par un pasteur nommé de *Florac*, et par *La Cousture*. La Rochelle avait député le ministre *Du Mont* et *François Ferrière*; Figeac, *La Meausse*, gouverneur de la ville; le Bazadois, de *Gast* ou *Gasc*, avocat du roi à Bazas; le Haut-Languedoc, de *Vignes*, avocat au parlement de Toulouse, de *Roux*, avocat à la cour royale de Puy-Laurens, de *Causse-de-Landes*, premier consul, et *Floris*, ministre de Castres. Les députés du Poitou étaient le ministre *Esnard* et *Saint-Gelais*, qui ne se rendit pas à son poste; ceux de l'Anjou, les ministres de *Gafinières* et de *Clairville*. L'Isle-de-France, la Picardie et la Normandie n'avaient envoyé qu'un seul député, le ministre *La Tour*. De *Vachères* y assistait seul aussi pour la Provence, ses collègues, de *Malières* et d'*Herbault*, ne s'étant pas présentés. *Constans*, avocat au siége de Montauban, *Delbosc*, premier consul de Saint-Antonin, et *Dovarel*, consul de Réalmont, y représentaient le Quercy. De *Montmartin* y siégeait pour la Bretagne, et *Cou-*

lombier, ministre d'Orange, pour le comtat Venaissin. Quelques jours après l'ouverture de l'assemblée arrivèrent les députés du Berry, *Sarrasin*, de Sancerre, et *Pierre d'Artigalois*, d'Issoudun, qui furent admis malgré l'irrégularité de leurs pouvoirs ; puis ceux du Périgord, de *Pontignac* et *La Nouaille*, enfin *Desassas* s'y présenta au nom de l'église de La Réole, qui avait été détruite, et de *Lescure* pour le capitaine *Merle*, gouverneur de Mende.

L'assemblée commença ses travaux par la nomination de deux commissions, l'une, composée de *Clairville*, *Esnard* et de *Gast*, pour dresser la formule du serment d'union ; l'autre, dans laquelle entrèrent d'*Odefred*, *Clairville*, de *Serres*, de *La Tour*, de *Gast* et *Constans*, pour rédiger le cahier des plaintes. Elle procéda ensuite à l'élection du bureau. Clervant fut nommé président, de *Roux* et de *Vignes* secrétaires.

Le roi de Navarre et le prince de Condé arrivèrent le 7 mai, accompagnés de *Beutrich*, ambassadeur de Jean-Casimir. L'assemblée les fit complimenter par de Causse et Clairville, à qui le roi de Navarre répondit qu'il avait conclu le traité de Fleix, parce que les moyens de continuer la guerre lui avaient manqué, à cause du peu d'union des églises, et qu'en convoquant l'assemblée, il avait eu en vue de faciliter l'exécution du traité. L'assemblée le loua d'avoir fait la paix, et se montra décidée à maintenir le repos public par tous les moyens en son pouvoir; mais, en même temps, elle invita le protecteur des églises à veiller à la stricte exécution du traité et surtout à l'établissement de l'exercice dans tous les lieux autorisés par les articles de Fleix. Elle demanda aussi, sans doute à l'instigation de Clervant, que le bénéfice de l'édit fût étendu au pays Messin. Enfin elle exprima le vœu, remarquable selon nous, que les revenus des confréries abolies par les édits fussent employés au soulagement des pauvres et aux frais d'apprentissage de leurs enfants. Après avoir adopté le cahier général des plaintes, revu le règlement qui déterminait les rapports des églises avec le roi de Navarre, comme leur protecteur, et instituait auprès de lui un conseil nommé par les provinces, voté la formule du serment d'union et pris quelques mesures pour satisfaire aux réclamations des créanciers des églises, l'assemblée se sépara (*Fonds St-Magloire*, N° 45); mais à peine une année s'était-elle écoulée que les nombreuses infractions à la paix commises par les Catholiques forcèrent le roi de Navarre à en convoquer une nouvelle à Saint-Jean-d'Angély. Elle s'ouvrit, le 20 juin 1682, sous la présidence de *Clervant*, qui venait de remplir une mission auprès du duc de Savoie. L'Isle-de-France y députa de *La Tour*; l'Aunis, y compris La Rochelle, de *Nort* et *Rochelle*; le Languedoc, de *Gasques* et de *Roux*, l'Armagnac, *Du Juan*; le Bordelais, de *Casaux* et de *Bordat*; le Haut-Quercy, de *Viçose*; le Rouergue, de *Saint-Martin*; le Limousin, de *La Foucaudie*; le Poitou, de *Brisson*; le Berry, de *Montchérie* et de *La Rochette*; la Champagne, *Tenans*; l'Anjou, *La Boissinière* (aliàs *Brossinière*); le Dauphiné, *Marquet*; l'Angoumois, de *Pontlevain*. De *Vaisse* y assista aussi comme député du synode provincial du Haut-Languedoc. Le roi de Navarre s'y rendit, accompagné de *Condé*, *Rohan*, *Clervant*, *Saint-Mesme*, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, *Ségur*, *Ravignan*, *Chassincourt*, *Salignac*, *Plassac* et *Sénégas*, qui furent admis avec voix délibérative. Il invita l'assemblée à « rechercher tous les moyens pour ung ferme establissement de la paix. » Comme l'assemblée de Montauban, celle de Saint-Jean-d'Angély protesta qu'elle ne négligerait rien pour la maintenir; mais, comme elle aussi, elle supplia le roi de Navarre « d'intercéder pour les églises envers le roy, à ce qu'il luy plaise pourveoir sur leurs plaintes, » insistant plus spécialement sur ces deux points : que Henri III remboursât au comte palatin les avances qu'il avait faites pour la solde des reitres, et qu'il em-

pêchât le siége de Genève ou permit au moins aux Protestants français de secourir cette ville, si elle était attaquée par les Savoisiens. Les provinces n'ayant point encore nommé les conseillers du roi de Navarre, elle adopta, en outre, des mesures propres à hâter et à faciliter cette élection. Elle demanda aussi la punition de ceux qui avaient surpris Périgueux en pleine paix et le rétablissement du culte protestant dans ses murs. Les finances de la Cause appelèrent ensuite l'attention de l'assemblée. Plusieurs de ses votes sur cette matière tendirent à réprimer certains abus qui s'étaient glissés dans la répartition des deniers prélevés sur les Eglises ; un autre fixa à 1200 écus le traitement de *Chassincourt*, qui devait rester à Paris comme député-général, après avoir présenté avec Clervant à Henri III le cahier des plaintes dressé par *Viçose*, *Saint-Martin* et *Brisson*. Enfin l'assemblée travailla à éteindre les divisions qui régnaient toujours, depuis la mort de *Montbrun*, entre la noblesse et les églises du Dauphiné. La session fut close le 26 (*Collect. Dupuy*, N° 213).

Après avoir rempli à Paris la mission que l'assemblée lui avait confiée, Clervant fut envoyé à Berne par le roi de Navarre pour demander du secours contre la Ligue ; mais il ne réussit pas dans sa négociation. Il était revenu en France à l'époque de la conférence de Cap-de-Joux, à laquelle il assista. La même année, il vint demander, au nom de son maître, des explications à Henri III au sujet des procédés brutaux dont il avait usé envers la reine Marguerite. En 1585, le roi de Navarre qui l'avait nommé surintendant de ses finances avec *Ségur* et *Mornay*, l'envoya de rechef à Paris pour sonder les intentions de Henri III, qui se contenta de répondre qu'il observerait les édits (*Fonds de Baluze*, N° 8476. 4); à son retour, il fut chargé d'une nouvelle mission en Suisse. En 1586 (et non en 1584) nous le trouvons à Montbéliard, où il présenta au baptême, le 8 fév., *Zacharie de Jaucourt*, avec *Nicole de Vienne*, femme d'*Ezéchiel de La Trémoille* (Reg. de l'église de Montbéliard). C'est à son instigation que le comte tint le colloque auquel assista *Bèze*, dans le vain espoir d'opérer la fusion des deux Eglises réformées. En 1587, il signa, comme plénipotentiaire du roi de Navarre, le traité conclu entre ce prince et Jean-Casimir, et il obtint la permission de lever en Suisse des troupes à la tête desquelles il alla rejoindre l'armée allemande à travers l'Alsace. Nous avons raconté ailleurs comment la puissante armée commandée par le duc de *Bouillon* se dissipa sans avoir, pour ainsi dire, combattu. Après la honteuse capitulation d'Aneau, Clervant se retira dans la Bresse chez son beau-frère, le sieur de *Châteauvieux*, où il mourut de chagrin et de fatigues, au mois de janvier 1588. *J.-J. Boissard* a composé en son honneur cette épitaphe.

Burgundo regum seriem de stemmate ducens
  Claudius hac, hospes, contumulatur humo.
Pace bonus, belloque valens, in utroque fidelis :
  Clarus consilio, clarus et eloquio.
Qui patriæ ut prodesset, opes vitamque profudit :
  Hac caussa in vivis se superesse ratus.
Gallia civilis furia dum flagrat Enyûs,
  Inque suam demens æstuat usque necem :
Allobrogum hastatas trabeato agit agmine turmas,
  Infelix duri temporis auxilium.
Quod bruma in nihilum et pluviæ frigusque redegit :
  Infectisque (scelus) toxica mixta cibis.
Concessit Fatis magno mœrore bonorum :
  Cui tumulum et titulos fide Lemanne locas.
Parte sui tamen is vivit meliore superstes,
  Inter semideos Indiges astra colens,
Gallia magnanimi laudes famamque Viennæ
  Cantitat, et patriis cœlat in historiis.
Hoc precium est vitæ summâ integritate peractæ.
  Sic premitur Virtus, non tamen opprimitur.

Claude-Antoine de Vienne avait épousé, en 1553, *Catherine de Heu*, qui mourut à Metz à la fin de 1608. De ce mariage naquirent sept enfants : 1° FRANÇOIS, dont on ne sait que ce que *J.-J. Boissard* nous apprend dans cette épitaphe :

Heic jacet indigna sublatus morte Viennas
  Sequanicis quondam regibus ortus avis.
Cui pensum glomerans felici flamine Parca,
  Vix quinque exactas nerat Olympiadas.
Acceptum Musis, et Phœbo Pallas amicum
  Suscipiens propriis artibus erudiit.
Perque gradus omnes summa ad fastigia vexit

Militiæ : atque Ducis nomen habere dedit.
Nervius hunc, Eburonque potens, fortisque Si-
Et fortunatum Belgica amavit humus. [camber
Invidit Mavors : juvenemque immitibus ausis
Audacem cursu sustulit è medio.
Ingemuit tanto mœrens Antverpia casu :
Et lacrymis oculos solvit Alensonius.
Ultima ad inferias solverunt munera turmæ :
Et tota planctus tristis in urbe fuit.
Transvectum a Scaldi excipiunt, gratmque sepul-
In tritavi corpus deposuere Brygæ. [chro

2° Gédéon, tué à la prise des faubourgs de Paris, en 1589 ; — 3° Alexandre, mort à Coppet ; — 4° Isaac, mort à Deux-Ponts ; — 5° Marie, morte à Bâle, où sa mère s'était réfugiée pendant les guerres de la Ligue ; — 6° Louise, qui épousa *Thierry de Schomberg*, tué à Ivry, puis Hermann Ghoer, baron de Pesche, et, en troisièmes noces, *François de Bourzolles*, vicomte de Carlus ; elle mourut veuve en 1606 (*Reg. de Charenton*) ; — 7° Nicole, femme de *Jacques Jaucourt*, sieur de Villarnoul, morte veuve et sans enfants à Metz, en 1623.

VIÈTE (François), en latin *Vieta*, un des plus grands mathématiciens que le XVIe siècle ait produits, naquit à Fontenay-le-Comte, en Poitou, en 1540. Après avoir terminé son droit à l'université de Poitiers, il suivit pendant quelques années (jusqu'en 1567) la carrière du barreau dans sa ville natale. Il fut plus tard pourvu d'une charge de conseiller auprès du parlement de Bretagne : on l'y voit figurer le 6 avril 1574. Chassé de Rennes par nos dissensions civiles, au rapport du généalogiste Filleau, il se réfugia à Beauvoir-sur-Mer, auprès de *Françoise de Rohan*. Le 28 mars 1580, par le crédit de son parent et condisciple Barnabé Brisson et à la sollicitation du duc de *Rohan*, Viète fut nommé maître des requêtes ordinaire du roi Henri III. Mais il ne conserva pas longtemps cette charge. Dans une lettre datée de Montauban, 3 mars 1585, le roi de Navarre intercéda auprès de Henri III pour obtenir sa réintégration. « Il y a quelque temps, lui écrivait-il, qu'à la considération et prière très humble de mon oncle de Rohan et de ma tante la duchesse de Lodunnois, sa sœur, il vous pleust accorder un estat de conseiller et mestre des requestes ordinaire à monsr François Viette, de l'exercice duquel il a esté discontinué par des considérations que Vostre Majesté pourra entendre. Et d'aultant, Monseigneur, oultre que ledict Viette est personnage très capable, je l'ay tousjours connu si affectionné aux affaires de mondict oncle que je supplie très humblement Vostre dicte Majesté, que ledict Viette soit remis à l'exercice de son dict estat. » Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que le roi de Navarre revint encore sur sa demande, par une lettre datée de Bergerac 26 avril. Il avait à cœur d'obtenir cette réparation. Réussit-il ? Il n'est pas probable, aussi longtemps du moins que Henry III fut en tutelle. Viète se retira sans doute sur les terres des Rohan, ses généreux protecteurs, où il oublia facilement sa disgrâce dans l'étude. Ce fut vers cette époque, au milieu de nos troubles civils, qu'il composa son fameux « ouvrage d'analyse, où il expose pour la première fois, dit J. Fourier, une des théories les plus profondes et les plus abstraites que l'esprit humain ait inventées. » Dans sa dédicace à la « très-pieuse *Catherine de Parthenay*, mère des Rohan, » il témoigne à cette princesse sa reconnaissance des bienfaits sans nombre qu'il a reçus d'elle ; il lui rappelle qu'elle l'a arraché *des fers des brigands, du gouffre de l'Enfer* ; qu'il lui doit la vie, et s'il possède quelque chose de plus précieux que la vie, qu'il le lui doit encore, qu'il lui doit même son amour des mathématiques, que, par ses conseils et son exemple, elle a fait naître en lui, — « quæ in infelicissimis temporibus beneficia in me contulisti infinita sunt. Quid enim memorem vos ex grassatorum vinculis et faucibus Orci eripuisse me ac denique vestrâ sollicitudine et munificentiâ toties adjuvisse, quoties ærumnæ meæ et infortunia vos monuerunt ? Omnino vitam, aut, si quid mihi vitâ carius est, vobis omnem debeo : tibi autem, ô diva Melusinis, omne præsertim mathematices studium, ad quod me excitavit

tum tuus in eam amor, tum summa artis illius, etc. » Cette dédicace est datée : « E paludibus Insularum Montanarum, anno — Henrici IV, perduellionum et Χριστοκτόνων ultoris acerrimi et justissimi, secundo (1592?). » Ces quelques mots sont toute une profession de foi, et nous pensons que l'on a tort de ranger notre savant dans la classe des simples *politiques*. Par un édit du 24 mars 1589, Henri III avait transféré à Tours le parlement de Paris. D'après Filleau, Viète aurait suivi dans cette ville les membres restés fidèles au roi. Ce fut pendant son séjour à Tours qu'il eut l'occasion de rendre à Henri IV un éminent service. De Thou rapporte ainsi le fait dans son Histoire : Pendant les désordres de la Ligue, le chiffre des Espagnols était composé de plus de cinq cents caractères différents, et quoique l'on eût souvent intercepté plusieurs de leurs lettres extrêmement longues, où tous leurs desseins étaient exposés, ceux qui avaient charge de les déchiffrer n'en pouvaient jamais venir à bout, à cause du nombre infini des marques dont ils se servaient. Mais ces lettres, par le commandement du roi, ayant été envoyées à Viète, il les expliqua sans peine, et ensuite toutes les autres qui lui furent remises entre les mains : ce qui déconcerta tellement les Espagnols pendant deux ans et leur donna un si grand étonnement, qu'ils publièrent à Rome et partout ailleurs que le roi n'avait découvert leur chiffre que par le moyen de la magie. Le nécromant Viète eût été brûlé à Rome. Il rentra à Paris avec le parlement (avril 1594). Henri IV en faisait grand cas. Un jour, à la suite d'une conversation avec l'ambassadeur des Provinces-Unies, qui prétendait que la France ne possédait aucun mathématicien capable de résoudre un problème qu'Adrianus Romanus venait de jeter en défi à tous les mathématiciens de l'Europe, ce prince fit sur-le-champ appeler Viète — notre maître des requêtes avait suivi la Cour à Fontainebleau — et il l'invita à soutenir dignement l'honneur de la France. Viète se retira quelques instants dans une embrasure de fenêtre, et avant que le roi fût sorti de la galerie où il se trouvait, il lui remit deux solutions écrites au crayon. « Le soir, raconte *Tallemant-des-Réaux*, il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et ajouta qu'il lui en donneroit tant qu'il lui plairoit, car c'étoit une de ces questions dont les solutions sont infinies. L'ambassadeur envoie ces solutions à Adrianus Romanus, qui, sur l'heure, se prépare pour venir voir M. Viète. Arrivé à Paris, il trouva que M. Viète étoit allé à Fontenay; le bon hollandois va à Fontenay. A Fontenay, on lui dit que M. Viète est à sa maison des champs. Il l'attend quelques jours et retourne le redemander; on lui dit qu'il étoit en ville. Il fait comme Apelles, qui tira une ligne. Il laisse une proposition; Viète résout cette proposition. Le hollandois revient; on la lui donne, le voilà bien étonné; il prend son parti d'attendre jusqu'à l'heure du dîner. Le maître des requêtes revient; le hollandois lui embrasse les genoux; M. Viète, tout honteux, le relève, lui fait un million d'amitiés; ils dînent ensemble, et après il le mène dans son cabinet. Adrianus fut six semaines sans le pouvoir quitter. » Viète ne voulut pas demeurer en reste avec lui : il le fit reconduire à ses dépens jusqu'à la frontière. Il eût été contre tout usage que notre savant n'eût pas aussi à soutenir quelque violente dispute avec ses confrères. L'histoire fait mention de deux. Le grand *Scaliger* s'était imaginé qu'il avait trouvé l'impossible et, dans l'exaltation du premier moment, il avait publié sa Cyclométrie avec grand fracas. Viète rabattit quelque peu de sa joie en lui faisant voir qu'il était dans l'erreur. Scaliger, indigné de recevoir la leçon d'un aussi petit personnage, le prit tout d'abord sur un ton de matamore. Viète répliqua. La dispute s'envenimait de plus en plus, lorsque de Thou s'interposa entre les deux combattants. J'eus beaucoup de déplaisir, écrit-il, que Scaliger eût atta-

qué Viète avec tant d'aigreur sur le sujet des cyclomètres; mais cet homme illustre ne connaissait pas alors le mérite de l'adversaire qu'il combattait, et ainsi il ne put souffrir d'en être repris sans témoigner quelque ressentiment, n'ayant pas encore bien examiné s'il avait démontré sans paralogisme ce qu'il avait entrepris de prouver. C'est pourquoi il corrigea plus tard sa faute, et se rétracta avec une franchise louable, et depuis ce temps-là il eut toujours une secrète vénération pour lui. Notre savant fut moins bien inspiré, si l'on en croit Montucla, dans sa critique du calendrier Grégorien. « Le célèbre M. Viète, dit le savant historien des sciences mathématiques, fut aussi un des adversaires du calendrier Grégorien, et il accusa Clavius d'avoir gâté le plan de Lilius. Il y a quelque chose de vrai dans cette accusation...; mais M. Viète ne touchoit pas les vrais défauts, et ceux qu'il prétendoit y relever n'ont point la réalité qu'il leur donnoit. Il se trompa surtout dans le calendrier qu'il adressa, en 1600, au pape Clément VII. — Nous le dirons avec regret pour la mémoire de cet homme illustre, cet ouvrage n'est aucunement digne de lui, et son calendrier, qu'il vante comme si supérieur à celui de Clavius, contient plusieurs absurdités. » Son ami de Thou, à qui il avait communiqué ce calendrier avant de partir pour Lyon dans l'intention de le présenter au cardinal Aldobrandini, lui déconseilla fortement cette démarche. Je prévoyais, écrit-il, que comme ceux qui ont travaillé avec tant d'ardeur pour introduire cette correction du calendrier dans les Etats des princes chrétiens, où elle n'a enfin été reçue qu'à leurs instantes prières, ceux-là, dis-je, suivant une maxime fondamentale de leur empire, ne confessent jamais d'avoir erré, ou de pouvoir errer, ils ne voudraient pas par conséquent admettre un changement qui ferait voir qu'ils auraient été capables de faillir (1).

(1) Nous suivons la traduction de Teissier.

Le conseil était sage; Viète, qui ne voyait dans cette réforme qu'une affaire de chiffres, ne le suivit pas, et il eut lieu de s'en repentir. Cela l'entraîna dans une dispute avec le jésuite Clavius qui ne lui épargna pas les injures. L'application de Viète à l'étude était incroyable. De Thou raconte qu'on le vit souvent passer trois jours et trois nuits dans son cabinet sans manger et même sans dormir. Cet excès de travail épuisa ses forces, il mourut en 1603 (1), dans sa 63e année, ne laissant qu'une fille, SUSANNE (morte, sans avoir été mariée, en janv. 1618), de son mariage avec *Julienne Leclerc*. Il n'y a qu'une voix parmi les savants pour reconnaître les immenses progrès que Viète a fait faire aux sciences mathématiques. Nous emprunterons au savant Joseph Fourier (Galerie françoise) l'appréciation suivante. « L'algèbre n'était encore qu'un art ingénieux, borné à la recherche des nombres; il en montra toute l'étendue et substitua des expressions générales à des résultats particuliers. Les grandeurs, connues ou inconnues, qui sont l'objet d'une question mathématique, ont entre elles des rapports déterminés qu'il s'agit de découvrir et de rendre présents à l'esprit. Viète, qui avait médité profondément sur la nature de l'algèbre, vit que le caractère principal de cette science consiste à énoncer ces rapports. Newton exprima depuis la même pensée, lorsqu'il définit l'algèbre l'arithmétique universelle. Les premières conséquences de cette vue générale de Viète furent l'application qu'il fit lui-même de *son analyse spécieuse* à la géométrie, et à la théorie des lignes courbes, due à Descartes, idée capitale et féconde, qui sert de fondement à l'analyse des fonctions, et devint l'origine des plus sublimes découvertes (2).

(1) En février, d'après Filleau; en décembre, d'après Montucla.

(2) Cette phrase ne nous semble pas claire; en tout cas, elle pèche, ainsi que la suivante, contre les règles de la construction. Ce ne fut que bien longtemps après la mort de Viète que Descartes établit sa théorie des lignes courbes.

Elle donna lieu de regarder Descartes comme le premier auteur de l'application de l'algèbre à la géométrie. Mais cette découverte appartient à Viète ; car il résolvait les questions de géométrie par l'analyse algébrique, et déduisait des solutions les constructions géométriques. Ces recherches le conduisirent à la théorie des sections angulaires, et il forma les équations générales qui expriment les valeurs des cordes. C'est dans cette théorie qu'il puisa l'explication inattendue de la difficulté propre au cas irréductible. Il ramena la recherche des racines à une question de géométrie, ce que Raphaël Bombelli avait déjà entrevu, et il apprit à trouver les racines dans les tables trigonométriques. On ne pouvait, dans cette question paradoxale, rien découvrir de plus décisif et de plus clair. Viète posa aussi les fondements de la théorie des équations algébriques : car il apprit à former les coefficients des puissances successives de l'inconnu ; et il n'y a aucune propriété générale qui ne dérive de ce principe.—La résolution numérique des équations était l'objet des recherches de tous les analystes ; Viète eut sur cette grande question une pensée juste et profonde. Elle consistait à découvrir successivement les différentes parties de l'inconnu par une méthode propre, comparable à celle que l'on suit pour l'extraction des racines. Cette *méthode exégétique* est peu connue aujourd'hui ; on ne pourrait rendre son usage général sans recourir à la notion des fluxions des divers ordres. Dans l'état d'imperfection où l'analyse se trouvait alors, la règle de Viète n'avait donc que des applications très-bornées... ; mais un examen approfondi fait connaître toute l'étendue et la justesse de cette première vue. » Telles sont les découvertes de Viète ; « elles lui ont acquis dans les sciences un nom immortel, et il sera toujours placé au rang des premiers inventeurs. » Au rapport de l'historien de Thou, Viète faisait imprimer ses ouvrages à ses frais et il en distribuait libéralement tous les exemplaires, soit à ses amis, soit aux savants qui s'occupaient des mêmes matières ; c'est ce qui explique leur grande rareté. En 1646, Francois de Schooten, professeur de mathématiques à Leyde, réimprima dans un seul volume tous ceux de ces écrits qu'il put se procurer. Voici le titre et le contenu de ce recueil.

Francisci Vietæ Opera mathematica in unum Volumen congesta ac recognita, operâ atque studio Francisci à Schooten, Leydensis matheseos professoris, Lugd. Bat., Elzev., 1646, in-fol., pp. 554, sans les pièces prélimin., très-belle édition. On y trouve : 1. *Isagoge in artem analyticam.* — 2. *Ad logisticen speciosam Notæ priores.* — 3. *Zeteticorum libri quinque.* — 4. *De Æquationum recognitione et emendatione Tractatus duo.* — 5. *De numerosâ potestatum ad exegesin Resolutione.* — 6. *Effectionum geometricarum canonica Recensio.* — 7. *Supplementum Geometriæ.* — 8. *Pseudo-Mesolabum et alia quædam adjuncta capitula.* — 9. *Theoremata ad sectiones angulares.* — 10. *Responsum ad Problema, quod omnibus Mathematicis totius orbis construendum proposuit Adrianus Romanus.* — 11. *Apollonius Gallus.* — 12. *Variorum de rebus mathematicis Responsorum liber VIII.* — 13. *Munimen adversùs nova Cyclometrica.* — 14. *Ratio Kalendarii verè Gregoriani.* — 15. *Kalendarium Gregorianum perpetuum.* — 16. *Adversùs Christophorum Clavium Expostulatio.* — On n'y trouve pas le recueil de Tables trigonométriques que Viète publia sous ce titre : *Canon mathematicus seu ad triangula cum appendicibus, item, Canon triangulorum laterum rationalium ; unà cum universalium inspectionum ad canonem mathematicum libro singulari*, Lut.-Paris., ap. Joann. Mettayer, 1579, gr. in-fol. « Il faut convenir, écrit Montucla, qu'à l'exception de ce qui a trait à la géométrie ancienne, le reste est aujourd'hui presque illisible, tant le style analytique a changé et tant Viète,

trop familiarisé avec le grec, y avoit introduit de dénominations nouvelles, qui n'ont pas été adoptées. Parmi ceux de géométrie ancienne, on y lit son *Apollonius Gallus, seu Apollonii Geometria de Tactionibus restituta*, qui est un modèle exquis d'élégance géométrique. On y trouve aussi une partie intit. *Responsorum mathematicorum liber VIII*, qui fait regretter, par ce qu'il contient, que les autres soient perdus. » De Thou nous apprend que Viète, à sa mort, laissa beaucoup de manuscrits que ses héritiers confièrent à *Pierre Aleaume* (1), d'Orléans, «dont il se servait pour l'exécution de ses desseins. » C'est dans ce trésor, ajoute l'historien, qu'Aleaume, Alexandre Anderson, écossais, et d'autres, ont puisé beaucoup de traités qu'ils ont publiés, et qui excitent l'admiration de tous ceux qui s'intéressent aux mathématiques. Enfin, dans ses Eloges des mathématiciens, Vossius cite de notre savant, d'après *Ismaël Boulliau* (Prolég. de l'Astronomie de Philolaüs) un *Harmonicon cœleste*. Ce traité aurait été dérobé au P. Mersenne, à qui Pierre Dupuy l'avait prêté. On trouve des lettres de Viète dans le recueil des lettres de J. Caselius, impr. à Francf. en 1687.

VIEU (Pierre), ministre des Bordes dans le Haut-Languedoc, passa dans le Brandebourg, à la révocation et fut donné pour pasteur à la colonie de Buchholtz. Appelé, en 1689, à Spandau, il fut remplacé à Buchholtz par *La Charrière*, le plus inconstant des ministres, qui permuta six fois en moins de quinze ans, et par *Bonafons*. Vieu publia à Berlin, en 1693, un poëme sur le bonheur dont les Réfugiés jouissaient dans le Brandebourg; mais le consitoire condamna son œuvre comme satirique et indécente.

VIEUSSEUX (Gaspard), descendant de *Pierre Vieusseux*, marchand drapier de Saint-Antonin, qui avait été reçu bourgeois de Genève le 20 déc. 1702, naquit dans cette ville en 1746, et prit à Leyde, en 1766, le grade de docteur en médecine. Il mourut à Genève, le 20 oct. 1814, après avoir publié :

I. *Diss. physiologica de erectione*, Lugd. Bat., 1766, in-4°.

II. *Traité de la nouvelle méthode d'inoculer la petite vérole*, Gen., 1773, 8°.

III. *Remarques sur la 3° dissert. sur l'inoculation de M. Bouteille*, ins. dans le Journal de médecine (sept. 1777).

IV. *Observation sur une érésipelle à la suite de l'inoculation*, dans le même Journal (nov. 1778).

V. *Mémoire sur le croup ou angine trachéale*, Gen. et Paris, 1812, in-8°. — C'est sans doute le mémoire couronné, en 1784, au rapport de Sénebier, par la Société royale de médecine de Paris, qui avait mis au concours cette question : La maladie connue sous les noms de group et angine membraneuse ou polypeuse existe-t-elle en France?

VI. *De la saignée et de son usage dans la plupart des maladies*, Gen. et Paris, 1815, in-8°.

VII. *Mémoire sur l'anasarque à la suite de la fièvre scarlatine*, publié dans les T. VI et VII du recueil de la Société de médecine.

VIGIER (Pierre), sieur de La Blondelière, ayant été accusé par le curé de La Cerlangue d'avoir parlé irrévérencieusement de la Vierge, fut condamné, le 23 juin 1665, par le parlement de Normandie à une amende de 100 livres, applicable « à la décoration du Palais, » à une seconde amende de 500 livres destinée à fonder une messe perpétuelle en l'honneur de la Vierge, à être conduit par le bourreau, pieds nus et tête nue, par les rues de Montivilliers, son bourg natal, jusqu'au grand portail de l'église de Saint-Sauveur, et là, à faire amende honorable, tenant en main une torche ardente du poids de quatre livres, et portant sur le front cet écriteau : Blasphémateur contre l'honneur, pureté et virginité de la Sainte-Vierge.

(1) *Jacques Aleaume*, natif d'Orléans, ingénieur ordinaire du roi, logé dans les galeries du Louvre, était probablement son fils. Il fut enterré au cimetière de Charenton, le 3 oct. 1627.

De semblables accusations se renouvelaient assez fréquemment; par contre, comme le fait observer Benoit, on ne trouve pas de procès intenté à un réformé pour blasphème contre Dieu ou Jésus-Christ; le fait est à noter.

VIGNAUX (N.), ou *Vigneaux*, un des plus actifs propagateurs de la Réforme dans la Guienne, où il avait établi plusieurs églises avec *Boisnormand*, fut envoyé comme ministre à Montauban en 1560. Nous avons parlé ailleurs du succès de sa prédication dans cette ville (*Voy*. CALVET). Condamné à mort par le parlement de Toulouse comme complice des briseurs d'images (Voy. II, p. 363), il dut fuir, en 1561, et se tint caché jusqu'à la publication de l'édit de Janvier. Appelé alors à Carcassonne, il accepta cette vocation et se présenta, le 13 mars, devant le viguier pour prêter serment conformément à l'art. X de l'édit (*Voy*. Pièces justif. N° XVII); mais le viguier refusa de l'écouter, et Vignaux prit le parti de se passer de son autorisation. Le 15, environ 200 protestants sortirent de la ville pour assister à la célébration de leur culte; tout se passa paisiblement, seulement, lorsqu'ils voulurent rentrer, ils trouvèrent les portes fermées et les murailles garnies de soldats qui les reçurent à coups de fusil. Force leur fut de se retirer dans les villes voisines, poursuivis par les Catholiques qui en tuèrent plusieurs, entre autres, *Jacques Sabatier* et son fils. Vignaux trouva un asile à Limoux, où les Protestants, qui formaient la majorité de la population, se rendirent les maîtres, après le massacre de Vassy. Dès le 11 mai, la ville fut assiégée. Les habitants réformés, soutenus par 50 soldats qui leur arrivèrent du Pays de Foix, bravèrent tous les efforts de leurs ennemis jusqu'à la catastrophe de Toulouse. Le parlement invita alors le maréchal de Mirepoix à prendre la direction du siége. Une batterie de seize pièces de canon ouvrit en peu temps une large brèche; mais deux assauts furent vaillamment repoussés par les habitants, qui seraient peut-être sortis victorieux de la lutte sans la trahison d'un de leurs concitoyens. Ce traître, qui possédait une maison contiguë à la muraille, en perça les murs et introduisit les assiégeants dans la place, le 6 juin 1562. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il se commit les plus horribles excès. Vignaux fut tué avec 3 ou 400 autres. Le sieur de *Nouvelles* et le bâtard de *Saint-Coignat*, qui avaient dirigé la défense, furent faits prisonniers et pendus avec soixante soldats, sur les instances du père du maréchal. Les Catholiques eux-mêmes ne furent pas épargnés : plusieurs furent égorgés ou mutilés.

VIGNAUX (N.), capitaine béarnais, qui s'était signalé durant le siége de Montauban (*Voy*. III, p. 259) par un courage et une énergie admirables, resta chargé, avec une garnison de sept à huit cents hommes, de la défense de la ville après la retraite de l'armée royale et le départ de *La Force*. Comme il s'attendait à un nouveau siége, il fit avec activité les préparatifs nécessaires pour le soutenir, et, tout en travaillant à réparer les fortifications, à amasser des approvisionnements, il continua avec vigueur les hostilités contre les Catholiques des villes voisines. C'est à son instigation que les habitants de Négrepelisse se soulevèrent et égorgèrent la garnison qui avait été laissée dans leurs murs. A la nouvelle de cet horrible massacre, Vignaux accourut, attaqua vivement le château et le força à se rendre à discrétion. Quelques jours après, il emporta d'assaut Bourniquel; mais il fut bientôt obligé d'en sortir par composition, avec armes et bagages. Sa réputation attira sous ses drapeaux de nombreux aventuriers, à la tête desquels il continua ses courses dans les environs de Montauban jusqu'à ce que, étant tombé dans une embuscade, il succomba en vendant chèrement sa vie. Sa mort fut une grande perte pour le parti. Elle fut vengée, peu de temps après, par son frère qui, secondé par *Dupuy*, battit les Ca-

tholiques sur les bords du Tescou au-dessus de Saint-Naufari.

VIGNES (Alexandre), professeur de philosophie au collége de Die, en 1664, et plus tard, pasteur de l'église de Grenoble, était originaire de Nions; il avait fait ses études à Die, où il avait eu pour professeur *Antoine Crégut*. En 1684, il mit au jour, sous le voile de l'anonyme, *Entretiens de Philalèthe et de Philérène, où sont examinées les propositions contenues dans la Déclaration du clergé du mois de mars* 1682 *et dans la Thèse du P. Buhi carmélite* (sic), *soutenue au mois de nov.* 1681, Colog., P. Marteau, 1684, 2 vol. in-12. Rien de plus protestant que cet ouvrage. L'auteur y soutient la supériorité des Conciles sur les papes et l'institution divine de l'épiscopat; il combat la doctrine ultramontaine, que les évêques tiennent leur autorité spirituelle de la grâce du Saint-Siége; il nie l'infaillibilité du pape et sa prétendue autorité sur le temporel des rois; il demande la restitution de la coupe aux laïcs, l'emploi de la langue vulgaire dans le service divin, l'abolition du culte des images et des reliques, de l'invocation des Saints, de la Fête-Dieu, et la réforme du bréviaire. En lisant ce livre, qui eût pu se douter qu'à peine quelques mois écoulés, son auteur se retirerait dans le couvent des Pères de l'Oratoire et ferait publiquement, en déc. 1684, abjuration des doctrines qu'il avait professées toute sa vie et qu'il venait encore de défendre avec un certain talent? Dès qu'il fut entré dans l'Église catholique, il se mit à écrire contre ses anciens coreligionnaires : Lettre aux nouveaux catholiques, Gren., 1685, in-12; Lettre à MM. de la R. P. R., Gren., 1685, in-4°; Apologie pour l'Église catholique, où l'on justifie sa croyance, son culte et son gouvernement par les principes mêmes des Protestants, Paris, 1686, in-12.

VIGNES (Charles), de Souvignargues, n'avait que douze ans lorsque ses parents le firent sortir du royaume, en 1682, avec sa sœur *Anne*, qui, plus tard, épousa à Magdebourg le chirurgien *Cabanis*. Il s'établit à Berlin et devint un des plus riches négociants de cette ville. Sa femme, une demoiselle *Jarroy*, de Metz, lui donna douze enfants; cinq étaient vivants lorsqu'il mourut en 1751. Ses deux fils, Charles et Auguste, continuèrent avec succès son commerce. Une de ses filles épousa un négociant de Leipzig nommé Sandrart; une autre mourut dans le célibat, et la troisième, Charlotte, devint la femme de *Roussin*, premier valet de chambre de la reine de Prusse.

VIGNIER (Nicolas), docteur en médecine, né à Bar-sur-Seine en 1530, était fils de Gui Vignier, avocat du roi, et d'Edmonde de Hors. Destiné à la carrière de la magistrature, il commença à Paris des études en droit, qu'il abandonna pour s'appliquer à la médecine, art vers lequel ses goûts le portaient et qu'il exerça avec succès en Allemagne, où il se réfugia, après sa conversion au protestantisme, et où il se maria. Quelques années après, soit que sa pratique ne lui fournit pas des moyens suffisants d'existence et qu'il espérât réussir mieux en France, soit, comme l'affirment les écrivains catholiques, que la lecture des Pères et des historiens de l'Eglise lui eût ouvert les yeux sur les erreurs de la doctrine calviniste, il revint dans sa patrie, mais seul, sa femme et ses deux fils, Nicolas et Jean, ayant refusé de le suivre. Il rentra dans le giron de l'Eglise romaine, vraisemblablement en 1579, année où il publia à Paris son Sommaire de l'histoire des François, in-fol. Dix ans plus tard, Henri III le nomma son médecin, en même temps qu'historiographe de France et conseiller d'Etat. Nicolas Vignier mourut le 13 mars 1596. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus connu est sa Bibliothèque historiale; mais, à l'exception du *Rerum Burgundiorum Chronicon*, Basil., 1575, in-4°, il les a tous publiés depuis son abjuration. Il est incontestable que Vignier était un homme d'un

grand savoir; toutefois ses biographes nous semblent pousser trop loin l'hyperbole, lorsqu'ils disent qu'il *excellait* en philosophie, en médecine, en histoire, en chronologie et en antiquités. Sa conversion au catholicisme fut-elle sincère? Quelques-uns en ont douté, parce qu'on trouve dans ses ouvrages, notamment dans sa Vraye histoire de l'Eglise depuis le baptême de N. S. J.-C. jusqu'à ce temps (Leyde, 1601, in-fol.), beaucoup de choses contraires à la doctrine de l'Eglise romaine; mais d'autres prétendent que ce sont là des interpolations faites par ses fils.

Nous ne connaissons aucune particularité de la vie de Jean Vignier. Son frère aîné, Nicolas, remplissait déjà en 1601 les fonctions de ministre à Blois (*Voy.* IV, p. 304). Il assista, en cette qualité, au synode national de Gap et à celui d'Alais, où il fut élu secrétaire. En 1611, il fut appelé à présider le synode de sa province qui se tint à Blois, le 17 nov. Sauf l'église de Lorges, qui y députa son ministre *Daniel* (?) *de Chambaran*, accompagné du sieur de *La Brosse*, anc., toutes les autres y furent représentées par les mêmes pasteurs qu'au synode tenu l'année précédente à Sancerre (*Voy.* VIII, p. 42). Les anciens qui y assistèrent furent : Sancerre, *J. Minot*; Châteaudun, de *L'Estoile*; Châtillon-sur-Loire, de *Bussières*; Jargeau, de *Denonville*; Dangeau, *La Butte*; Chilleurs, d'*Oynville*; Issoudun, *Amourette*; Gien, *Samuel Serre*; Espeuilles, de *Jaucourt*; Bazoches, de *Villiers*; Châtillon-sur-Loing, *Dortel*; St-Amand, le baron de *Blet*, élu vice-président; Mer, *Brignoux*; Orléans, de *L'Isle* et *Trougny*; le ministre *Du Moulin*, étant malade, fut excusé; St-Léonard, *Du Castel*; Romorantin, *J. Trumeau* et de *La Sanière*; Blois, de *Filaines* et *Dufour*. En 1612, Vignier présida de nouveau le synode tenu, le 15 nov., à St-Amand, ayant *Jamet* pour adjoint et *Jurieu* pour secrétaire. Le clergé y fut, à peu d'exceptions près, représenté par les mêmes ministres; au lieu de *Simpson*, l'église de Châteaudun envoya *Jacq. Lami*; et celle de Châtillon-sur-Loire, deux pasteurs, *Le Noir* et *Margonne*. Les députés laïcs furent : Orléans, *Noël*; Mer, *Lorien*; Blois, *Barantin*; Lorges, de *Villeneuve*; Beaugency, *Thuysart*; Châteaudun, *Dubois*; Bazoches, de *Beauvilliers*; Romorantin, *Noyrs* (?); Corbigny, *J. Potin*; Jargeau, *Morissel*; Châtillon-sur-Loing, *Bonnefons*; Gien, *Allix*; Châtillon-sur-Loire, de *Bussières*; Sancerre, de *Tauvenay* et *Dargent*; Espeuilles, de *Jaucourt*; St-Amand, de *Venas*; Aubusson, *Bertrand*; La Châtre, d'*Urzi*; Argenton, de *Villiers*; Moulins, de *Trainay* et de *La Tour*. Le même honneur fut déféré à Vignier, au synode de Blois, en 1618. Ce synode fut peu nombreux. Les députés laïcs furent : Marchenoire, *Paul de Villeneuve*; Mer, *Daniel Jacquemain*; Orléans, *Laurent Turquois*, avocat; Chilleurs, *Jean Duplessis*; Beaugency, *Jean Courteau*; Châteaudun, *Counier*; Romorantin, *Pierre Leclerc*; Dangeau, *Fillotte*; Gergeau, *J. Paris*; Bazoches, *Abel Brisart*; Denonville, *Isaac d'Autié*, sieur de Harville; Ouchamps, *Jean Le Sécretain*; Blois, *Jean Du Tems* et *Jean Dufour*. Les ministres de ces églises sont connus (*Voy.* Pièces justif. N° LXXVIII).

Trois ans auparavant, Nicolas Vignier avait été député par le Berry à l'Assemblée politique de Grenoble, qui le nomma membre de la commission chargée d'examiner les propositions de Condé (*Voy.* IX, p. 102). Ces preuves réitérées d'estime et de confiance prouvent le cas que ses coreligionnaires faisaient de lui. Peu de pasteurs, en effet, s'acquittaient avec plus de zèle de leurs fonctions, et aucun ne se montrait un champion plus énergique de l'Eglise protestante; aussi était-il fort mal vu du gouvernement. Tous ses écrits nous le présentent comme un ennemi ardent, violent même, de l'Eglise romaine; mais cela n'a pas empêché quelques écrivains, Nicéron entre autres, d'affirmer qu'il abjura sa religion après 1631. Pour réfuter cette calomnie, nous fe-

rons observer que ni Bernier, dans son Hist. de Blois, publ. en 1682, ni dom Liron, dans sa Biblioth. chartraine, imp. en 1719, ne parlent de cette prétendue abjuration, qu'ils n'auraient assurément pas passée sous silence. On ne trouve, non plus, le nom de Nicolas Vignier sur aucune des listes d'apostats dressées par les Synodes nationaux. Ces preuves suffiront à tout homme de bonne foi; cependant, pour convaincre les esprits les plus rebelles, nous citerons encore les actes du synode provincial tenu à Mer, le 3 juin 1638, qu'il présida (1), et ceux du synode de Mer, 1er mai 1643, auquel il assista encore comme pasteur de Blois (*Fonds S. Germ. franç.* 914. 16). Qu'on n'objecte pas qu'il s'agit ici de son fils NICOLAS, qui fit ses études en théologie à Genève, où il fut immatriculé en 1619, et qui desservit aussi l'église de Blois; car il était mort depuis longtemps, comme nous l'apprend M. *Cadier*, pasteur à Blois, dans sa *Lettre à son troupeau* (Paris, 1853, in-12); il atteignit à peine l'âge de 24 ans.

On ne connait pas la date de la mort de Nicolas Vignier père. Il avait épousé *Olympe Belon* (2), dont il eut, entre autres enfants, trois fils, nommés NICOLAS, JÉRÔME et BENJAMIN. Nous avons déjà parlé du premier, dont on a deux recueils de sermons imp. avec ceux de son père. Jérôme, né à Blois, en 1606, étudia le droit et prit ses licences à l'âge de 16 ans. Quelques années après, son père lui acheta la charge de bailli de Beaugency. S'il faut en croire Bernier et dom Liron, il s'était dès lors converti, mais son directeur lui avait permis de cacher son changement de religion. L'apostat poussa la dissimulation jusqu'à ses dernières limites. En 1627, il accepta les fonctions de commissaire du roi au synode tenu à Châtillon-sur-Loing, et l'on sait que ces fonctions n'étaient alors exercées que par des Protestants. Il joua donc dans ce cas le rôle le plus vil, celui d'espion. Le procès-verbal qu'il envoya à la Cour se conserve, *Fonds de Brienne*, N° 217. L'année suivante, son père désirant le marier à une demoiselle protestante, il n'hésita pas à engager sa foi, et ce fut au dernier moment seulement, la veille du jour où leur union devait être bénie, qu'il retira sa parole, se déclara catholique et se jeta dans un couvent de Chartreux, qu'il quitta bientôt pour entrer chez les Pères de l'Oratoire. Il mourut en 1661, laissant la réputation d'un savant antiquaire et d'un bon généalogiste. Il n'avait rien négligé pendant sa vie pour décider sa famille à suivre son exemple; mais, dit Bernier, « Dieu ne lui accorda qu'une de ces ames pour lesquelles il faisoit tant de vœux. » « Il travailla beaucoup pour la conversion de ses proches, dit aussi dom Liron; mais Dieu ne lui en accorda qu'un. » Or, comme par son testament, il institua son frère unique Benjamin pour son héritier universel, ne léguant que sa confession de foi « à ceux de sa famille qui demeuroient dans l'exercice de la R. P. R. », il est évident pour nous que celui de ses proches qui se laissa séduire fut son frère Benjamin, et non pas son père.

Il nous reste à donner la liste des ouvrages de Nicolas Vignier, pasteur à Blois.

I. *Cantiques sur la naissance et passion de Notre Seigneur*, Leyde, 1599, in-8°.

(1) Le commissaire royal fut *Des Essarts*. Y assistèrent : Châtillon-sur-Loing, *J. Guerin*, min., *François Bertrand*, sieur de Chaumont, anc.; La Charité, *J. Taby*, min.; Romorantin, *J. Brun*, min., *Gabriel Marchand*, anc.; Argenton, *Elie Péju*; Marchenoire, *Pierre de Beaune*, anc.; Bondaroy, *L. Thuysart*, min., *Lancelot Du Plessis*, anc.; Dangeau, *J. Allix*, min., *Gédeon Poirier*, anc; Orleans, *J.-J. Durand*, min., *Gilles Goyer*, sieur des Bordes, anc.; Blois, *Vignier*, min., *Henri Papin*, anc.; Châteaudun, *Cyrus Du Moulin*, min., *Elie Du Bois*, sieur de Senelières, anc.; Mer, *D. Jurieu*, min., *Tim. Baignoux* et *Gilles Rou*, anc.; Aubusson, *J. Bonneau*, min.; Issoudun, *René Bedé*, min.; Blet, *Daniel Arraby*, anc.; Bazoches et Sancheville, *Philippe Cahouet*, anc.; Sancerre, *David de La Doyr*, anc. Jacob Brun fut élu vice-président, Jean Taby et Baignoux, secrétaires.

(2) Elle était fille, selon Nicéron, de *H. Belon*, auteur, dit-il, du *Tresor de l'ame chretienne*, et de *Roberte Mougne*.

II. *Diss. de Venetorum excommunicatione contra Baronium*, Salm., 1606, in-8°; Francof., 1607, in-4°; trad. en angl., Lond., 1607, in-4°.— Drolesque et plaisante, mais bien faite, dit L'Etoile.

III. *Traicté de la vraye participation du corps et du sang de J.-Ch., avec une homélie de la disposition que le chrestien doit avoir pour se préparer à la saincte Cène*, Gen., 1607, in-8°.— Le capucin Sylvestre de Laval attaqua avec violence cet écrit.

IV. *Examen des erreurs avancées en quelques propositions et écrits par F. Sylvestre. Avec le Discours de ce qui s'est passé sur le défi faict par iceluy au ministre*, Saumur, 1607, in-4°.

V. *Confirmation de la doctrine de la vraie participation du corps et du sang de N. S. J.-Ch. contre la prétendue correction de Sylvestre Du Val, prédicateur capucin*, Saumur, Th. Portau, 1608, in-12.

VI. *Théâtre de l'Ante-Christ*, 1610, in-fol.; Gen., 1613, in-8°. — Ce livre fut composé par Vignier à la demande du Synode national de La Rochelle, et présenté par lui au Synode de Saint-Maixent, qui en renvoya l'examen à l'Académie de Saumur. Dès son apparition, il fit beaucoup de bruit. Le roi en ordonna la suppression. D'un autre côté, le Synode de Privas accorda à l'auteur une somme de 2200 francs dans le double but de le récompenser de son travail et de lui rembourser les frais de l'impression (1).

VII. *Apologie catholique de la doctrine des Eglises réformées contre un écrit du P. Coton* [l'Abrégé des controverses], Saumur, 1617, in-8°.

VIII. *Traicté des quatre propriétés, une, saincte, catholique, apostolique, attribuées à l'Eglise*, Charent., 1618, in-8°. — Contre *Daniel Molard*.

(1) Cette brûlante question de l'Antechrist était à l'ordre du jour et y resta longtemps. Nous avons déjà mentionné bien des écrits sur cette matière; ajoutons-y encore un traité présenté par *Barre*, docteur en droit civil et avocat à Montélimart, au Synode national de Castres, qui l'approuva. Nous ne savons s'il fut imprimé.

IX. *Theses LXII de satisfactione Christi*, Leidæ, 1622. — Peut-être un ouvrage du fils.

X. *L'art de bien mourir*, La Roch., 1625, in-8°.

XI. *Pratique de repentance ou Sermons* [XX] *sur ps. LI, avec une paraphrase d'iceluy. Item, La Recherche du cœur ou cinq sermons sur Jér.* XVII, 10. *Le bon centenier ou cinq sermons sur sept vers. du chap. VIII de S. Matthieu*, La Roch., 1631, in-8°; Rouen, 1650, in-8°; Charent., Et. Lucas, 1671, in-8°. — Les deux derniers recueils sont de Nicolas Vignier.

XII. *Les prémices des Gentils ou l'offrande des sages, sermon sur Matt. II*, 11, Charent., 1639, in-12.

XIII. *Sermons de préparation à la table du Seigneur*, 1re décade, Charent., 1645, in-8°.—Dédicace à la maréchale de *Châtillon*, datée de Blois, 4 janvier 1645. Voici les titres des dix sermons : *Le Tabernacle de Dieu avec les hommes, trois sermons sur Apoc. XXI*, 3-5; *Le Banquet de la Sapience, Prov. IX*, 5; *Le pommier de paradis*, Cant. II, 3; *Les nopces de l'agneau*, Apoc. XIX, 7-8; *La Pasque chrestienne, I Cor. V*, 7-8; *Le triomphe de la croix, deux sermons sur Col. II*, 15; *Le signe de Jonas*, Matt. XII, 39-40.

XIV. *Le pécheur d'hommes*, Blois, 1652, in-12.

VIGNOLLES, famille noble du Languedoc, qui reconnaissait pour chef, au milieu du XVIe siècle, Jean de Vignolles. Ce Jean de Vignolles professait la religion catholique à l'époque de son mariage, en 1559, avec Gauside de Paradès (aliàs de Prades), et nous n'avons aucune preuve qu'il se soit converti à la religion réformée. Ses enfants furent : 1° Pierre, chef de la branche de Prades; — 2° Jean, sieur de Bruguier, qui resta, ainsi que ses descendants fidèle à l'église romaine; — 3° PAUL, qui fonda la branche de Montredon; — 4° JACQUES, souche d'une troisième branche établie à La Salle; — 5° PERRETTE, femme, en 1577, d'*Etienne Du Cros*.

I. Branche de Prades.

Pierre de Vignolles, juge des conventions à Nismes et conseiller du roi, épousa, en 1600, Gabrielle de Villages. Il en eut sept enfants, qui furent tous baptisés dans l'Eglise catholique. Un seul lui survécut. Il se nommait *Jacques* et était né le 10 juin 1609.

Jacques de Vignolles, sieur de Prades, est le premier de cette branche qui se convertit au protestantisme. Capitaine de cavalerie en 1639, puis major dans le régiment d'Aubaïs, il épousa, en 1637, *Louise de Baschi-d'Aubaïs*, et en eut seize enfants, dont sept moururent jeunes. Il décéda dans son château de Prades, le 26 août 1686, quinze jours après sa femme. Son grand âge (il comptait alors 77 ans) ne lui permit pas de sortir du royaume; mais tous ses enfants émigrèrent. Voici leurs noms : 1° Louis, qui suit; — 2° Françoise, née en 1643 et morte à Genève, en 1700, veuve de *Jacques Boileau-de-Castelnau*; — 3° Charles, qui suivra; — 4° Alphonse, sieur de Saint-Geniès, dont nous parlerons après ses frères; — 5° Marguerite, née en 1652, qui épousa, en 1673, *Pierre Richard*, sieur de Vendargues, marchand de Nismes. Son mari étant mort à peu près à l'époque de la révocation, elle envoya en Suisse, sous la protection de leur gouverneur *Petit*, ses deux enfants, *Camille* et *Louise de Vendargues*, et se disposait à aller les rejoindre, emportant une partie de sa fortune, lorsqu'elle fut arrêtée, en 1686, et enfermée dans un couvent (*Arch. gén.* M. 665), après avoir été, bien entendu, dépouillée de 62,000 livres qu'elle avait en portefeuille. Elle réussit, nous ne savons par quel moyen, à s'échapper. La confiscation de ses biens qui étaient considérables, consola les convertisseurs (*Ibid.* Tt. 445). Cette dame mourut en Irlande en 1730. — 6° Louise, née en 1653 et morte à Dublin en 1720; — 7° Edouard, sieur de Masseville, avocat à la Chambre de l'édit, né en 1655 et mort le 10 fév. 1680; — 8° Louis, sieur de Campel, né en 1656 et mort à Amsterdam en 1687; — 9° Madelaine, née en 1661 et morte à Berlin en 1727.

I. Né en 1640, Louis de Vignolles, sieur de Prades et de Sainte-Croix, suivit la carrière des armes. Cornette de cavalerie en 1660, lieutenant, en 1667, il se retira à Lausanne après la révocation, et y mourut le 10 mars 1693. En 1687, les Réfugiés de cette ville ayant établi, sous le nom de Compagnie députée pour les affaires des François réfugiés à Lausanne (1), un comité qui devait « visiter et consoler les malades, veiller sur les mœurs, censurer les scandaleux, terminer les différends, » il en fut élu membre avec deux autres laïcs, *Saint-Hilaire* et *Claris*, et trois pasteurs, *Barbeyrac*, *Méjanes* et *Julien*. De son mariage (1674) avec *Louise de Baschi*, sa cousine germaine (2), étaient nées, sans parler de plusieurs enfants morts jeunes, Marguerite, femme de Marc Gaudard, morte à Genève en 1733, et Anne, mariée avec Abraham de Crousaz.

II. Charles de Vignolles, sieur de Prades, né en 1645, suivit aussi la carrière des armes. Il venait d'épouser, en 1684, *Marthe de Beauvoir-Du Roure*, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Peu de temps après, il réussit à sortir du royaume et se réfugia en Hollande, d'où il passa ensuite en Angleterre. Il mourut à Dublin, le 16 déc. 1721. Ses enfants furent : 1° Louise, née à Nismes en 1684 et morte à Utrecht en 1708; — 2° Anne, née à Nismes en 1685 et morte l'année suivante; — 3° Françoise, née à Nismes en 1686; — 4° Madelaine-Marie, née à Nimègue en 1688 et morte en 1689; — 5° Jacques-Louis, né à Londres en 1690 et mort au berceau; — 6° Marguerite,

(1) Plus tard, ce comité prit le nom de Direction.

(2) Il paraît que cette dame rentra en France après la mort de son époux. En 1693, Basville demanda une lettre de cachet pour exiler à Narbonne Mme de Prades, huguenotte « très-dangereuse et faisant tout ce qu'elle pouvait contre la religion » (*Arch.* Tt. 247).

née à Londres en 1692, mariée, en 1713, avec *Scipion de Beauvoir-Du Roure*, et morte à Dublin en 1721. Resté veuf en 1692, de Vignolles s'était remarié, en 1694, avec *Gabrielle d'Espérandieu*, fille de *Jacques d'Espérandieu*, sieur d'Aiguesfondes, et de *Madelaine Faure*, dont il eut encore : 7° **Marie**, née à Dublin en 1694, femme, en 1719, de *Josué Du Fay*, capitaine de cavalerie, réfugié du Poitou, et morte en 1730; — 8° **Charlotte**, née dans la même ville en 1696, femme, en 1715, de *Charles Nicolas*, cornette de dragons, dont les descendants allèrent établir à Philadelphie une maison de commerce; — 9° **Madelaine**, née à Dublin en 1697 et morte à Berlin en 1757;—10° **Louise-Isabelle**, née à Dublin en 1698 et morte en 1750;—11° **Henri**, né à Dublin en 1699 et mort en 1701; — 12° **Charles**, né à Dublin en 1701, qui s'éleva au grade de colonel dans l'armée anglaise, et fut élu, en 1769, directeur de l'hôpital français de Londres. Il épousa à Southampton, le 11 nov. 1746, *Marie Gignoux*, fille du capitaine *Isaac Gignoux*, de Nismes, et de *Marie Des Gardes*, et en eut quatre enfants : **Marie**, née à Southampton, le 28 sept. 1747; **Isaac**, né à Minorque en 1751 et mort au berceau; **Charlotte**, née à Southampton en 1754 et morte enfant; **Anne**, née à Southampton le 8 juill. 1756; — 13° **Jacques-Louis**, qui suit;—14° **Anne**, née à Dublin en 1703; — 15° **Maurice**, né à Dublin en 1705 et mort procureur en cette ville, en 1745, laissant de son union avec *Marianne Pineau* (1728) trois enfants : **Charles-Guillaume**, né à Dublin en 1731 et mort à la Jamaïque, en 1758; **Henri**, né en 1737 et mort en 1756; **Marguerite-Marie**, née en 1741.

Né à Dublin en 1702, Jacques-Louis de Vignolles épousa à Portarlington, en 1737, *Anna Ligonnier-de-Bonneval*, dont il eut : 1° **Julie**, née à Portarlington, en 1738 et morte enfant; —2° **Marie**, morte au berceau en 1739; — 3° **Jean**, né à Portarlington, le 25 oct. 1740. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

III. Né au château d'Aubais le 19 oct. 1649, Alphonse de Vignolles, appelé aussi, mais moins exactement *Des Vignolles*, reçut une éducation digne de sa naissance. En 1658, son père lui donna pour précepteur *Jean de Moulin*, médecin écossais, qui, par une méthode d'enseignement simple et rationnelle, réussit à lui aplanir les premières difficultés, tout en lui inspirant l'amour de l'étude. Malheureusement l'enfant ne put profiter que quelques mois des leçons de ce pédagogue habile. A dix ans, il fut envoyé à l'école de Nismes alors dirigée par un autre écossais, bon humaniste, mais professeur entiché des moyens d'éducation prônés dans les Proverbes de Salomon. Peu s'en fallut que sa sévérité outrée et la brutalité des châtiments en usage dans son école n'étouffassent chez le jeune de Vignolles le germe des talents distingués qu'il avait reçus de la nature; le pédant réussit au moins à lui faire prendre en telle aversion les livres, que les efforts d'*André Convenant* et de *Jean Flori*, ses nouveaux instituteurs, ne purent lui rendre le goût de l'étude qu'il avait perdu. Son père se décida enfin à l'envoyer à Genève en 1669; mais il s'y montra plus assidu aux leçons de danse, d'équitation et d'escrime qu'aux cours de l'académie. Il fut donc rappelé par ses parents au bout de dix mois, et confié aux soins du pasteur *Jean Bruguier*, qui ramena enfin dans la bonne voie le jeune homme effarouché. Sous cet excellent maître, Alphonse de Vignolles apprit rapidement les éléments de la philosophie, de la théologie, de l'algèbre, de la géométrie, de l'optique, de l'astronomie, en sorte que, lorsque son père l'envoya à l'académie de Saumur, en 1672, il était bien préparé pour profiter des leçons de *Tannegui Le Fèvre* et d'*Etienne Gaussen*, dont il suivit les cours pendant un an. Il partit ensuite pour l'Angleterre et s'arrêta quelque temps à Oxford. Des affaires de fa-

mille le rappelèrent en France en 1674.

Alphonse de Vignolles se destinait au ministère. Quoiqu'il n'eût pas fait, à ce qu'il semble, un cours régulier d'études théologiques, le synode du Bas-Languedoc le reçut ministre, en 1675, et le donna pour pasteur à l'église d'Aubais. Peu de temps après, il passa de cette église à celle du Cailard (d'autres disent Du Caila) qu'il desservit jusqu'en 1684. Compromis dans l'affaire de Brousson (*Voy.* III, p. 32), il fut condamné à une amende de 300 livres et à une interdiction de six ans. Quelques mois après, la révocation le chassa de France. Il se retira à Genève, de là à Lausanne, ensuite à Berne, où il séjourna peu, et enfin à Berlin. Nommé pasteur de l'église française de Schwedt avec *Isaac Sadier*, ancien ministre dans la Picardie, il trouva ses paroissiens en proie à des divisions qui rendirent sa position très-fâcheuse. Au bout de deux ans, il demanda son changement et fut placé à Halle, où il demeura une année, et où il fut remplacé par *Pierre Augier*, ancien pasteur de Châlons, lorsqu'il fut appelé, en 1689, à desservir avec *La Charriere* l'église de Brandebourg, où il trouva enfin le repos après lequel il soupirait.

Depuis longtemps, de Vignolles avait conçu le projet d'une Chronologie de l'histoire sainte, tirée de la Bible elle-même. La proximité de Berlin et des ressources littéraires d'une capitale lui permit enfin de s'occuper de cet ouvrage, qui demandait de longues et profondes recherches. Il y travailla plus de quarante ans, et dans l'intervalle, il publia sur des points de chronologie offrant des rapports plus ou moins directs avec son grand ouvrage, un certain nombre de dissertations qui lui méritèrent la réputation d'un savant chronologiste. Lors de la fondation de la Société royale des sciences, en 1701, il fut porté sur la liste de ses membres, et peu de temps après, Leibnitz, son ami, engagea le roi de Prusse à l'appeler à Berlin, pour que l'Académie naissante pût profiter plus facilement de ses lumières. Dès lors, sans renoncer absolument à l'exercice des fonctions pastorales (de 1713 à 1719, c'est-à-dire jusqu'à l'érection en paroisse de l'église du faubourg de Côpenick, il y prêcha comme pasteur extraordinaire), de Vignolles consacra la plus grande partie de son temps à des travaux littéraires, qui ont jeté beaucoup de jour sur des points obscurs d'histoire et de chronologie. En 1727, *Dangicourt*, directeur de la classe de mathématiques de la Société royale des sciences, étant mort, il fut choisi pour le remplacer.

De Vignolles atteignit les limites extrêmes de la vieillesse, et jusqu'à la fin, il conserva les forces du corps et de l'esprit, avantage qu'il dut à sa tempérance, à l'égalité de son humeur et à la situation modeste, mais douce et tranquille, dans laquelle il passa les quarante dernières années de sa vie. Il mourut le 24 juillet 1744, sans laisser d'enfants. Sa femme *Marguerite Bernard*, fille de *Jean Bernard*, pasteur à Manosque, qu'il avait épousée en 1683, lui en avait donné six, tous morts au berceau, et elle était morte elle-même en couches du septième, en 1694.

Le seul ouvrage d'une étendue considérable publié par Alphonse de Vignolles, est sa *Chronologie de l'histoire sainte et des histoires étrangères qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la captivité de Babylone*, Berlin, 1738, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, qui suppose une lecture prodigieuse, les recherches les plus profondes et une rare sagacité, est divisé en six livres. Le 1er comprend la chronologie des Juges et des deux premiers rois et s'étend par conséquent depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple, embrassant une période de 618 ans, selon le chronologiste. Le 2e expose la chronologie des rois de Juda et d'Israël depuis la fondation du temple jusqu'à la captivité. Le 3e est intitulé Caractères chronologiques et historiques. Le 4e donne la liste chronologique des rois de Tyr, de Syrie, d'Egypte, d'Assyrie

et de Médie. Le 5e traite des rois de Babylone. Le 6e enfin est une dissertation sur la forme de l'année ancienne. Voici le jugement que porte sur ce livre *La Croze*, un des juges les plus compétents en la matière : « L'ordre, la netteté et l'exactitude y règnent partout. La critique y est modeste et judicieuse. L'ouvrage est plein de recherches curieuses par leur nouveauté, et utiles pour la certitude de l'histoire. Celle des Hébreux et celle des nations voisines y sont liées naturellement. Quantité de passages de l'Ecriture y sont expliqués, presque sans peine, et plusieurs faits particuliers y sont heureusement éclaircis. Enfin la chronologie y est scrupuleusement suivie, expliquée et démontrée, autant que le permet un sujet de cette nature. » Outre cet ouvrage, qui a mis le sceau à sa réputation, on a d'Alphonse de Vignolles un assez grand nombre de dissertations et d'autres opuscules, dont nous donnerons la liste. Dans l'Histoire de la papesse Jeanne par *Lenfant* (Voy. ce nom), toute la 4e partie est de lui, et dans l'édit. de 1720, qu'il a revue, il a ajouté deux chapitres aux autres parties. Il a publié dans le Miscellan. Berolin. (T. I) : *Disquisitio chronol. de periodicâ revolutione cometæ annorum 1668 et 1702*; — (T. IV) : *De annis ægyptiacis, De cyclis Sinensium sexagenariis, Histoire de la vue de M. D. V.* (de Vignoles) *et de deux cataractes dont il fut guéri*, et *Parergon sinicum de calendario*; — (T. V) : *Supplementum ad disquisitionem de cyclis Sinensium*, et *Observationes ad Epist. Gaubilii*. Rédacteur de la Bibliothèque germanique, il y a inséré (T. I) : *Réponse à la lettre de M. Dartis*; — (T. II) : *Dissert. touchant le jour de Noël*; — (T. III) : *Eloge de Mme Kirch*; — (T. V) : *Remarques sur un mémoire de l'abbé Renaudot, Plan de sa Chronologie, Extrait d'un livre de M. Bayer* De eclipsi sinicâ; — (T. VII) : *Hist. d'un chien qui avala quelques pièces de linge savonné*; — (T. XIII) : *Extr. des Mémoires de l'Acad. de Pétersbourg*; — (T. XIV) : *Lettre sur la chronologie des Chinois*, et *Réponse à M. Kohlreiff*; — (T. XVII) : *Rép. à M. Kohlreiff*; — (T. XX) : *Extr. d'un ouvr. de M. Kirch*; — (T. XXXII) : *Lettre sur le jeune Baratier*; — (T. XXXIII) : *Défense contre les aristarques de Trévoux*; — (T. XXXV) : *Conjectures sur la 4e éclogue de Virgile*; — (T. XXXIX) : *Remarques sur le retour des comètes*. On trouve, en outre, d'A. de Vignolles dans le Journ. litt. d'Allemagne (T. I) : *Eloge de M. Kirch*; — dans l'Hist. crit. de la républ. des lettres (T. IV et V) : *Lettre à Masson sur une autre lettre de Schott touchant une médaille d'Auguste* et *Remarques critiq. touchant Elien*; — (T. VI) : *Sur le temps de la célébration des Jeux Pythiques*; — (T. VIII) : *Discours sur le temps de la persécution de Néron*; — (T. IX) : *Sur un passage de Lactance*; — (T. X) : *Lettre sur un passage de Pline*; — (T. XI et XII) : *Discours touchant le jour de la naissance d'Auguste*. Un de ses opuscules les plus estimés, son *Epist. chronol. adv. Harduinum*, a été publié à la suite des Vindiciæ de *La Croze*. Enfin dans l'Hist. du concile de Constance par *Lenfant*, on trouve un *Extrait d'un livre du cardinal d'Ailly sur le calendrier*, et dans un ouvrage de Liebe (Leipz., 1717) sur cette matière, *Deux lettres sur la médaille de Louis XII Perdam nomen Babylonis*. De Vignolles avait aussi travaillé à purger les chroniques de Martin Polonais et de Ditmar des interpolations faites par les copistes, et il s'était livré à d'assez longues recherches sur les calculs de Manéthon. Il avait enfin entrepris une histoire de la ville de Brandebourg qu'il avait poussée assez loin, mais qui n'a pas été imprimée.

II. Branche de Montredon.

Paul de Vignolles, sieur de Montredon, Montvaillant, Vébron, du Claux, etc., né en 1566, suivit avec éclat la carrière des armes. Sous le nom du capitaine *Du Claux*, il servit, en 1585 et en 1594, sous Montmorency. En 1597, Henri IV lui donna commission

pour lever une compagnie d'infanterie. Il est possible qu'il professait encore la religion romaine; mais depuis 1600, c'est-à-dire depuis son mariage avec *Claude de Belcastel*, qui lui apporta la terre de Montredon, nous le trouvons dans les rangs des Huguenots. *Rohan*, qui eut toujours pour lui beaucoup d'estime, confirma la commission qu'il avait reçue, en 1621, de *Châtillon*, pour lever un régiment d'infanterie. En 1627, Montredon fut nommé chef du colloque de Saint-Germain. Secondé par d'*Assas*, de *Cleyran* et de *Girard*, il reprit Florac sur les Catholiques. En 1629, Louis XIII lui fit expédier une commission de mestre-de-camp. En 1632, il combattit à Castelnaudary sous Schomberg. En 1637, il fit encore, sous le même général, la campagne du Roussillon. Il mourut le 20 oct. 1660, laissant un fils, FRANÇOIS, sieur de La Valette, qui servit aussi sous Châtillon et qui épousa, en 1634, *Susanne de Fontfroide* ou *Fonfrède*, fille de *Jacques de Fontfroide*, receveur des gabelles de la ville de Nismes, et de *Catherine de Gamon*. De ce mariage naquirent cinq enfants: 1° ANTOINE, qui suit; — 2° JACQUES, qui suivra; — 3° SUSANNE, femme de *La Fayole*, sieur de Catusière, de Meyrueis; — 4° NYMPHE, femme de *Louis de Giberne*, sieur de Valotte et de Gibertain, qui, n'ayant point voulu suivre son mari à la messe, se retira à Lausanne, où elle mourut en 1716; — 5° JEANNE, femme d'*Elie Merlat*, doyen des ministres de Lausanne, morte en 1712.

I. Antoine de Vignolles, sieur de Montredon et de Montvaillant, épousa, en 1662, *Isabeau de Carlot*, dont il eut huit enfants, savoir: 1° FRANÇOIS, tué à Toulouse en 1682; — 2° HENRI, né en 1668, qui servit dans les mousquetaires et abjura, ainsi que son frère — 3° JACQUES; — 4° NYMPHE, née en 1666, morte fille en 1711; — 5° GABRIELLE ou ISABEAU, femme, en 1700, de l'apostat *Henri de Bringuier*, sieur de Saint-André-de-Valborgnes, tué par les Camisards; — 6° MARGUERITE, mariée, en 1698, au sieur de Valcousse, lieutenant d'infanterie; — 7° JEANNE, femme, en 1694, du lieutenant de cavalerie *Sauvage*, fils de l'apostat *Sauvage*, ministre de Sauve; — 8° LOUISE, mariée, en 1700, à Méjanel, sieur de Vébron.

II. Jacques de Vignolles, sieur de La Valette, né en 1642, épousa, en 1659, *Nymphe de La Font-de-Cabrières*, fille de *Louis de La Font* et de *Gentille Cardonnet*. En 1683, quoiqu'il se fût employé activement à calmer les esprits de ses coreligionnaires, comme le firent aussi *Salgas*, *Ferrières*, d'*Aubussargues*, L'*Espigarié* et d'autres gentilshommes ou ministres, il fut arrêté et enfermé dans la citadelle de Montpellier (*Arch. gén.* TT. 282). De son mariage étaient nés seize enfants, savoir: 1° ISABEAU, née en 1659, morte en 1683; — 2° FRANÇOIS, né en 1664, blessé mortellement à la bataille de Fleurus; — 3° CHARLES, mort jeune; — 4° LOUIS, né en 1666, mort à Wezel, cadet dans le régiment de Cornuaut; — 5° MARC-ANTOINE, mort jeune; — 6° MAURICE, né en 1669, lieutenant dans le régiment de Belcastel, tué au siége de Limerick en Irlande; — 7° SUSANNE, morte jeune; — 8° CHARLES, né en 1673, capitaine au service de Hollande, tué en duel; — 9° ÉDOUARD, mort jeune; — 10° PIERRE, né en 1677, lieutenant de dragons en Prusse, puis capitaine des gardes du roi de Pologne, mort à Dresde; — 11° LOUISE, née en 1678, qui resta en France; — 12° MARGUERITE, née en 1679, qui se maria également en France; — 13° GABRIEL, né en 1680, tué au siége de Barcelone en 1697; — 14° MARC-ANTOINE, né en 1681, lieutenant au service des États-Généraux, qui se maria en Hollande et laissa une fille; — 16° JEAN-JACQUES, né en 1683, qui servit d'abord sous le drapeau français, mais qui se réfugia plus tard à Lausanne, où il épousa, en 1718, *Esther de La Coste*, fille du ministre *Justin de La Coste* et de *Marguerite Teissier*, dont il n'eut

que deux filles, nommées Marguerite et Louise.

III. Branche de La Salle.

Le fondateur de cette branche, Jacques de Vignolles, dérogea en embrassant le négoce; c'est apparemment la raison pour laquelle les généalogistes nous donnent sur elle si peu de renseignements. Jacques de Vignolles vivait encore en 1595; il laissa plusieurs enfants. L'un d'eux, Pierre, sieur Du Claux, eut la fantaisie de se faire réhabiliter et entra dans l'armée; mais il ne s'éleva pas au-dessus du grade de lieutenant de cavalerie. De son mariage avec *N. de Valescure* naquirent Jean, lieutenant de dragons, Antoine, lieutenant d'infanterie, Louis, enseigne, et trois autres enfants. Un de ses frères alla établir une maison de commerce à Gènes. Un autre, nommé Antoine, marchand comme son père, prit pour femme *Jeanne Valette* et en eut Jacques, qui se réfugia à Berlin avec sa sœur Marie, et y mourut en 1706, laissant de sa femme, *Anne Gausard*, deux enfants nommés Pierre et Marie-Anne (1). Cette branche ne fut pas moins zélée que les autres pour la Religion, comme en font foi les actes des synodes et des assemblées politiques.

VIGNOLLES (Bertrand de), sieur de Casaubon, baron, puis marquis de Vignolles, était fils de François de Vignolles-La Hire, baron de Vignolles et de Casaubon, et de Marie de La Rochebeaucourt. Il naquit vers 1565; nous ignorons s'il fut élevé dans la religion protestante; mais dès 1585, nous le trouvons dans les rangs huguenots. Il servait alors dans le régiment des arquebusiers de d'*Aubigné*, et assista au combat héroïque de Saint-Mandé. La même année, Turenne lui ordonna de se jeter avec 150 arquebusiers dans Vic-Fezensac, que Montluc assiégeait. « On trouva mauvais, rapporte d'Aubigné, que cette commission, comme une des plus difficiles du mestier, fust donnée à un homme de 19 ans. » Le résultat prouva que Turenne avait bien jugé le jeune officier; le siége fut levé. En 1587, Vignolles commanda les enfants perdus à la bataille de Coutras. Après la mort du prince de *Condé*, à qui il s'était d'abord attaché et qui l'avait nommé capitaine dans sa garde, il passa, avec le même grade, au service du roi de Navarre. En 1588, il défendit La Garnache. L'année suivante, pour le récompenser de ses services, Henri IV le nomma gouverneur de Vendôme. Il leva un régiment à la tête duquel il servit au siége de Rouen, où il fut blessé, à la bataille d'Ivry, à l'attaque des faubourgs de Paris, au siége de Chartres, où il reçut une nouvelle blessure, et au second siége de Rouen. Placé, en 1592, comme commandant à Epernay, il inquiéta l'ennemi par des courses fréquentes. En 1594, il servit au siége de Laon. En 1595, revenant d'assister le duc de *Bouillon*, il reprit Moreuil et battit les Ligueurs qui accouraient au secours de la place. Son régiment fut licencié en 1598. Son attachement à la religion protestante commençait dès lors à être suspect. Le 7 janv. 1598, l'Assemblée politique lui avait fait écrire, ainsi qu'à *Montgommery*, de ne pas séparer ses intérêts de ceux des églises. Nous n'avons pourtant aucune preuve que Vignolles se soit converti avant son mariage avec Marguerite Balaguier-Montsalez, qui professait la religion romaine, c'est-à-dire avant 1604. Peut-être même n'abjura-t-il que quelques années plus tard, et que les titres de capitaine de cent hommes d'armes et de conseiller d'Etat, qui lui furent donnés en 1610, furent le prix de son apostasie. Tout ce que nous pouvons affirmer à ce sujet, c'est qu'il était catholique, en 1610, quoiqu'il n'eût pas encore été remplacé dans le commandement de Tartas, place de sûreté (*Fonds de Brienne*, N° 210). Dans les dernières guerres de religion, de

(1) Née en 1703. Si, comme nous le supposons, c'est elle qui épousa *Pandin-Des Jarries* (Voy. VIII, p. 100), nous craignons d'avoir été induit en erreur quant à la profession du père : rien ne prouve qu'il était ministre.

Vignolles porta les armes contre ses anciens coreligionnaires, et il continua à servir avec distinction jusqu'en 1636, qu'il mourut à Péronne, le 5 oct. Il venait d'être nommé lieutenant général. On a de lui des Mémoires des choses passées en Guyenne en 1621 et 1622, publiés par Besly, Niort, 1624, in-8°; La Rochelle, 1629, in-8°, et réimp. dans le T. III des Pièces fugitives d'Aubaïs.

VIGNOLLES (FULCRAND DE), conseiller en la Chambre de L'Isle, assista à l'assemblée de Sommières, où il s'opposa à la rupture de la paix. Ayant été député au roi par le Languedoc, il fut assassiné à son retour, en 1591, par ordre du comte d'Apcher. Son fils JACQUES, conseiller en la Chambre de l'édit de Castres en 1595, puis président de cette Chambre en remplacement de *Canaye*, donna en diverses circonstances des preuves de son attachement à la religion réformée. En 1611, il fut nommé commissaire de l'Edit dans le Languedoc. En 1621, il se déclara en faveur de *Rohan*. Pour le punir, Montmorency se saisit de son château de Cornon-Terral. Il mourut à Béziers, le 28 oct. 1626, laissant de sa femme, *Isabeau de Rosières*, qui vécut jusqu'en 1652, une fille, ISABEAU, mariée à *Henri de Narbonne-Caylus*, et un fils, nommé aussi JACQUES, qui lui succéda dans sa charge et qui remplit à plusieurs reprises les fonctions de commissaire royal auprès des synodes du Haut-Languedoc. C'est aussi lui qui obtint, en 1658, la médiation de Cromwell en faveur des Nismois et arrêta ainsi la vengeance du gouvernement. Le conseiller de Vignolles ne vivait plus à l'époque de la révocation de l'edit de Nantes. Nous avons vu ailleurs que sa femme et ses enfants persistaient dans la profession de la religion réformée lors du voyage de *Cambolive* (Voy. ce nom).

VILETTES (FRANÇOIS DE), sieur de MONTLEDIER, fils de Pierre de Vilettes, mort vers 1560, embrassa de bonne heure la religion protestante avec son frère *Pierre*; un autre frère resta fidèle à l'Eglise romaine. En 1562, François de Vilettes aida les habitants protestants de Castres à se saisir de la ville, et fut nommé capitaine d'une des compagnies de cavalerie qu'ils mirent sur pied. Après l'infructueuse tentative faite par *Arpajon* pour secourir les Réformés de Toulouse, il se retira avec le vicomte à Montauban et le suivit dans l'Agénois (*Voy.* I, p. 131). Lorsque la seconde guerre civile éclata, il aida de nouveau ses coreligionnaires à se rendre maîtres de Castres. Quelque temps après, il fut envoyé, à la tête de 300 arquebusiers, au secours de Puy-Laurens où commandait son frère Pierre. A son approche, les Catholiques levèrent le siége qu'ils avaient mis devant cette ville le 7 avril 1568, et se retirèrent avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent deux pièces d'artillerie et une partie de leurs bagages. Dans la troisième guerre, Montledier fut nommé capitaine d'une compagnie de cavalerie levée par Castres; mais il ne se signala par aucun exploit dont l'histoire ait conservé le souvenir. En 1572, il assista à l'assemblée de Peyreségade, et *Paulin* lui confia le gouvernement de Roquecourbe. En cette qualité, il seconda de tout son pouvoir les frères *Bouffard* dans leurs entreprises sur Castres. En 1575, il se rendit, comme député de Castres, aux Etats tenus à Montpellier par Damville. Enfin, en 1588, il prit encore part à l'exécution de l'audacieux projet conçu par *Du Villa* pour s'emparer de Carcassonne (*Voy.* IV, p. 376). C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Les Jugemens de la Noblesse qui n'indiquent pas la date de sa mort, nous apprennent qu'il laissa deux enfants. Sa fille, MADELAINE, épousa, en 1583, *Jacques Roulet*, sieur de La Nogarède. Son fils, SÉBASTIEN, sieur de Montledier, fut père de JACQUES, marié, en 1619, avec *Isabeau Rousset*. De ce mariage naquit JEAN, sieur de Montledier, qui épousa, en 1666, *Marguerite Carlot*, citée par Benoît dans ses listes de persécutés. Peut-être *Jean de Montledier*, réfugié

en Angleterre et un des directeurs de l'hôpital français de Londres, en 1721, était-il son fils. — Dans la liste des directeurs de cet hôpital, nous voyons figurer *Arthus de Vilettes*, en 1753, le major *Guillaume-Anne de Vilettes*, en 1779, et le lieutenant-général *Henri-Clinton de Vilettes*, en 1777, tous trois descendant apparemment de la même famille.

VILLATTES (Gabriel de), sieur de Champagné, mort en 1687, d'une famille du Bas-Poitou qui professait la religion protestante dès la première guerre civile (*Biblioth. de Poitiers*, Mss. Fonteneau, N° 14), laissa trois enfants de son mariage avec *Louise Regnon*, savoir : 1° Henri-Elie, qui se convertit à la révocation et mourut sans enfants en 1713; — 2° Julie-Anne, femme de *René Gazeau*, qui se convertit également; — 3° Alexandre-Auguste qui, comme officier au service d'une puissance étrangère, obtint la permission de sortir du royaume, où il se trouvait momentanément, mais qui réclama vainement, après la mort de son père, sa part d'héritage confisquée au profit de son frère.

Envoyé, en 1665, par la duchesse d'Orléans en Hollande, Alexandre-Auguste de Villattes avait été nourri page à la cour du prince d'Orange. En 1674, il était entré au service des Etats-Généraux, où il s'éleva par son mérite aux grades de lieutenant-général, colonel du régiment des gardes et commandant de Maëstricht (*Arch. gén.* Tt. 226). Il mourut le 6 janv. 1723, laissant cinq enfants, dont l'aîné se nommait Henri (*Arch. de La Haye*).

Nos renseignements sur cette famille sont si incomplets, que nous ne savons comment y rattacher Mme de *Champagné-de Villattes*, qui fut, en 1701, enfermée à l'Union chrétienne de Fontenay, parce qu'elle refusait de se faire instruire (*Arch.* E. 3352), et *Susanne de Villattes*, femme de *Josué Adam*, sieur de Louères, qui fut, en 1686, reléguée au couvent des Cérisiers, d'où elle ne sortit qu'en s'engageant, sous une caution de 20,000 livres, à ne pas sortir du royaume (*Arch. de la Vienne* C. 2. 28).

VILLAUME (Pierre), professeur au Collége français de Berlin et membre correspondant de l'Institut, depuis 1796, naquit à Berlin, le 18 juill. 1746. Son père, pauvre faiseur de bas, ne pouvait songer à lui donner une profession libérale; mais un pasteur, frappé de son intelligence précoce et de ses heureuses dispositions, le fit entrer à l'Ecole de charité, d'où il passa au Collége français, avec l'intention de se consacrer au ministère. Après avoir desservi successivement les églises de Schwedt et d'Halberstadt, il fut appelé, en 1787, à remplacer, au collége de Joachimsthal, Engel comme professeur de morale et de belles-lettres. Il quitta cette place, en 1793, pour aller vivre auprès du comte de Reventlow en Danemark. Il ne nous a pas été possible de trouver la date de sa mort.

Villaume est auteur de plusieurs ouvrages d'éducation et de philosophie justement estimés; en voici la liste.

I. *Methode jungen Leuten eine Fertigkeit zu geben, ihre Gedanken schriftlich auszudrücken*, Berl. und Stettin, 1781, in-8°; Dessau, 1781, in-8°; Wien, 1794, in-8°. — Ouvrage couronné.

II. *Praktisches Handbuch für Lehrer in Bürger-und Landschulen*, Dessau, 1781, in-8°.

III. *Histoire de l'homme*, Dessau, 1783, in-8°; Wolfenb., 1786, in-8°; Braunsw., 1808; trad. en allem. par l'auteur, Dessau und Leipz., 1783, in-8°; 2° édit. revue, ibid., 1788, in-8°; 3° édit., 1802; trad. en italien, Nürnb., 1805, in-8°.

IV. *Ueber die Erziehung zur Menschenliebe*, Dessau, 1784, in-8°; Leipz., 1795, in-8°. — Ouv. qui obtint le premier accessit à l'Acad. de Padoue.

V. *Von dem Ursprung und den Absichten des Uebels*, Vol. I, Leipz., 1784; — Vol. II, Leipz., 1785; — Vol. III, Leipz., 1787, in-8°.

VI. *Sermon prononcé le 29 oct.*

1785 *à l'occasion du jubilé des églises françaises*, Halberst., 1785, in-8°.

VII. *Abhandlungen über die Kräfte der Seele, ihre Geistigkeit und Unsterblichkeit*, 1re part., Wolfenb., 1786, 8°.

VIII. *Gedächtnissrede an Friederich II*, Berlin, 1786, in-8°.

IX. *Praktische Logik für junge Leute, die nicht studiren wollen*, Berlin, 1787, in-8°; 3e édit., Leipz., 1819.

X. *Philolethee, oder die ersten Lehren der Religion*, Berlin und Liebau, 1788, 5 part. in-8°.

XI. *Vom Vergnügen*, Berlin, 1788, 2 part. in-8°.

XII. *Dissertation sur l'autorité paternelle*, Berlin, 1788, in-4°. — Ouv. couronné par l'Acad. des sciences de Berlin. La même année, la Société royale de Metz ayant mis au concours cette question : Quels sont les moyens conciliables avec la législation française d'animer, d'étendre le patriotisme dans le tiers état? Villaume concourut encore et obtint le prix en 1790. Nous ignorons si sa dissert. a été imprimée.

XIII. *Freymüthige Betrachtungen über das Edikt vom 9 Julius* 1788, Frankf. und Leipz., 1788, 2 part. in-8°.

XIV. *Lecture amusante pour la jeunesse des deux sexes*, Berne, 1789, 2 vol. in-8°; Francf., 1802, in-8°.

XV. *Lettres critiques, morales et politiques de M. le comte de Lamberg*, Francf. et Berne, 1789, 3 vol. in-8°.

XVI. *Les loisirs du comte de Lamberg*, Francf. et Berne, 1789, in-8°.

XVII. *Versuche über einige psychologische Fragen*, Leipz., 1789, in-8°.

XVIII. *Philosophische Untersuchungen über die Griechen*, Berlin, 1789, 2 part. in-8°. — Trad. du franç. de Paw, enrichie de remarques.

XIX. *Anfangsgründe zur Erkenntniss der Erde, des Menschen und der Natur*, Berlin und Liebau, 1789-91, 5 vol. in-8°; Wien, 1793, 5 vol. in-8°.

XX. *Rede am Geburtstage des Königs*, Berlin, 1790, in-8°.

XXI. *Des Herrn von Lesseps Reise von Kamtschatka nach Frankreich*, trad. du franç., Riga und Leipz., 1790-91, 2 vol. in-8°.

XXII. *Ueber das Verhältniss der Religion zur Moral und zum Staate*, Liebau, 1791, in-8°.

XXIII. *Schreiben an H***, Leipz., 1791, in-8°.

XXIV. *Prüfung der Rönnbergischen Schrift über symbolische Bücher in Bezug auf Staatsrecht*, Leipz., 1792, 8°.

XXV. *Geographie und Geschichte für die Jugend*, Leipz., 1792, 2 vol. in-8°.

XXVI. *Vermischte Abhandlungen*, Berlin, 1793, 8°; 2e édit. augm., Berl., 1796, in-8°.

XXVII. *Lettres de Mme Worthley Montague*, trad. de l'angl., 3e édit., revue sur l'original et augm. d'une 4e partie, Berlin, 1793, in-8°.

XXVIII. *Abhandlungen das Interesse der Menschheit und der Staaten betreffend*, Altona, 1794, in-8°.

XXIX. *Manuel à l'usage des écoles*, Berlin, 1796, in-8°.

XXX. *Wie ist ein theoret. und prakt. Institut für Handwerker in Kopenhagen einzurichten*, Kopenh., 1800, in-8°. — Ouv. couronné.

XXXI. *Lehrbuch für Bürger-und Landschulen, als nothwendig. Nebenstück der 2ten Auflag. seines Handbuchs*, Hamb., 1801, in-8°.

XXXII. *Grundsätze und Einrichtungen zu gemeinsamer Erziehung gebildeter Stände*, Flensb., 1804, 8°.

XXXIII. *Vereinbarkeit der Juden mit andern Nationen*, Hamb., 1805, 8°.

XXXIV. *Populäre Logik zur Einleitung in die Schulwissenschaften*, Hamb. und Mainz, 1805, in-8°.

On trouve, en outre, plusieurs dissertations de Villaume, roulant principalement sur des questions de pédagogie et toutes d'un haut intérêt, dans l'Allgemeine Revision des Schul-und Erziehungswesens (T. II-X); dans le Berlin. Monatschrift (1785); dans les Halberstädt. Blätter (1785-88); dans le Beneckens Jahrbuch für die Menschheit (1788); dans le Braunsw. Journal (1788); dans le Teutsche Monatschrift

(1790); dans le Zerrenners teutsch. Schulfreund (1791).

Il ne faut pas confondre Pierre Villaume avec Ch.-A. Villaume, auteur d'ouvrages très-estimables sur la législation, sur qui nous ne possédons du reste aucun renseignement, non plus que sur plusieurs autres Villaume, qui habitent la Prusse.

VILLE (Jean de), procureur du roi à Provins et partisan secret de la Réforme, qu'il favorisa tant qu'il put le faire sans compromettre sa position. Malgré les précautions dont il usait, une émeute populaire le chassa de la ville, en 1567, et il ne put y rentrer qu'à la paix. Son fils, Nicolas, avocat et garde-des-sceaux, se montra moins timide. En 1567, il ne craignit pas de répondre à l'appel de *Condé*, qu'il alla rejoindre à Rozay avec le sieur d'*Esternay*. Lorsque l'armée protestante prit la route de la Champagne, après la bataille de Saint-Denis, les Catholiques mirent à Provins une garnison qui dévasta tous les châteaux des environs appartenant à des huguenots. Les hommes qu'elle y trouva furent passés au fil de l'épée, les femmes soumises aux derniers outrages. La femme de Nicolas de Ville — qui s'était cachée avec *N. de La Gravelle*, veuve du procureur du roi Louis Le Roi, les femmes de *Thibault Trumeau*, d'*Etienne Maistrat*, de *Léon Godard*, de *Le Blanc* et d'autres, dans la ferme de Haussoy-lès-Provins — n'échappa pas à la brutalité des soldats. Nicolas de Ville était à Provins lorsque la nouvelle y arriva de la bataille de Jarnac et de la mort de Condé. Croyant la partie irrévocablement perdue et craignant pour sa propre vie, il consentit, sur les instances de sa mère qui était restée catholique, à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. — En 1564, l'église d'Orange était desservie par un ministre qui portait un nom presque identique, et qui fut déposé pour paillardise par le colloque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il se nommait *Matthieu de Villa* (MSS. de Genève 197[a]).

VILLEMANDY (Pierre de), de La Rochefoucauld, étudia la théologie à Montauban, où il soutint, sous la présidence de *Martel*, une thèse *De Lege et Evangelio*, ins. dans les Theses Montalb. Il exerçait son ministère en Saintonge, lorsque la chaire de philosophie devint vacante à l'académie de Saumur, en 1664; il la disputa à *Chouet*, mais il échoua (*Voy.* III, p. 454). Irrité de cet échec, il osa, abusant d'une attestation trop favorable qu'on lui avait accordée pour adoucir son déplaisir, violer les défenses les plus formelles des synodes et en appeler au Conseil, qui le débouta de sa plainte. Après le départ de Chouet, il se remit sur les rangs, et cette fois, soutenu par d'*Huisseau* et sa cabale, il fut nommé sans concours à la chaire qu'il ambitionnait (*Arch. gén.* Tt. 239). Il fut élu recteur en 1676.

De Villemandy n'exerçait plus ses fonctions en 1685; il avait été remplacé par *Fanjoux* (Ibid. Tt. 239). Comme il devait avoir atteint à cette époque un âge avancé, il est difficile de décider si c'est lui ou *Pierre de Villemandy*, sieur de La Mesnière, élève de l'académie de Saumur en 1679 (*Ibid.*), qui fut placé, après la révocation, à la tête du collége wallon de Leyde, et qui mourut dans cette ville en 1703. Les probabilités cependant sont en faveur du premier, qui passa certainement en Hollande. Quant au second, il était apparemment fils de *Jacob de Villemandy*, sieur de La Mesnière, qui assista au synode tenu à Marennes en 1674, comme ancien de l'église de La Rochefoucauld, et frère du médecin *René de Villemandy*, qui fut dénoncé, en 1694, par l'évêque d'Angoulême, parce qu'il avait épousé *Marie-Anne Pasquet*, sans recourir au ministère du curé de sa paroisse (*Ibid.* Tt. 261).

Pierre de Villemandy, professeur à Saumur, a publié *Introductio ad philosophiæ Aristotelicæ, Epicureæ et Cartesianæ parallelismum*, qui était en vente à Paris, en 1679; nouv. édit., Amst., 1683, in-8°. S'il est le même que le directeur du collége de Leyde, il est aussi l'auteur du *Traité de l'efficace des cau-*

ses secondes contre quelques philosophes modernes, Leyde, 1686, in-12, et du *Scepticismus debellatus, seu humanæ cognitionis ratio, ab imis radicibus explicata ; ejusdem certitudo adversùs scepticos quosque veteres et novos invictè asserta ; facilis ac tuta certitudinis hujus obtinendæ methodus præmonstrata*, Leyd. Bat., 1697, in-4°, où, dit Bayle, il y a de l'érudition et d'assez bonnes raisons. L'auteur y réfute assez solidement le scepticisme en s'appuyant sur le bon sens et le critérium cartésien de l'évidence.

VILLENEUVE (EBERHARD-LOUIS), médecin de Blamont et de Clémont, dans le comté de Montbéliard, nous est connu par la thèse : *Diss. medica inaug. exhibens trigam casuum medicarum*, pp. 23 in-4°, qu'il soutint pour la licence à l'univ. de Bâle, en oct. 1716, et qu'il dédia au prince Eberhard-Louis, duc de Würtemberg, son parrain, et à *Georges Du Vernoy*, son oncle.

VILLENEUVE (LOUIS), jeune enfant de neuf ans, fils d'un soldat de la garnison d'Orange, que *Pineton-de-Chambrun* honore du titre d'illustre confesseur, à cause de l'atroce cruauté avec laquelle il fut traité, en 1663, pour quelque irrévérence commise, disait-on, par lui dans la chapelle des Capucins. Laissons parler Chambrun. « Ce pauvre innocent, dit-il, fut mis dans une grosse tour, passant les nuits à implorer avec de grands cris le secours de son père et de sa mère, et, le dimanche suivant [8 juillet], il fut produit en spectacle public, précisément à l'heure qu'on allait au temple, ayant la hart au cou, lié et garrotté, fustigé par un bourreau, qui pleuroit à chaudes larmes de ce qu'on lui faisoit faire, environné de soldats de la garnison, et le tambour battant à tous les carrefours de la ville. Ce spectacle inouï, ajoute le pasteur, me toucha si fort le cœur, que je tombai dans une dangereuse maladie, et me fis une grosse affaire avec le commandant, auquel je reprochai en face son inhumanité et la barbarie dont il avait usé envers cet innocent. »

VILLENEUVE (SCIPION DE), sieur d'ESPINOUSE, capitaine huguenot, qui servit, dès la première guerre civile sous les ordres de *Crussol* s'est surtout illustré par la belle défense qu'il opposa, en 1594, aux Savoisiens unis aux Espagnols, dans la ville de Briqueras où il commandait avec *Mazeran*, capitaine de Lesdiguières. Après avoir, pendant six semaines, enduré 8000 coups de canon qui avaient percé les murailles de cinq larges brèches, n'espérant plus recevoir de secours et voyant sa garnison réduite à 200 hommes harassés, il céda à la nécessité et signa une capitulation des plus honorables.

Espinouse avait épousé *Sara Du Mas*, fille du baron d'Allemagne, dont il avait défendu, en 1586, le château contre de Vins (*Voy.* IV, p. 400). De ce mariage naquit FRANÇOIS, sieur d'Espinouse, qui figure parmi les députés des églises de la Provence aux Synodes nationaux de 1603 et de 1612, et à l'Assemblée politique de Grenoble en 1615.

Une autre famille protestante du nom de Villeneuve habitait le Blaisois. *Paul de Villeneuve*, ancien de l'église de Châteaudun, qui assista, en 1594, au synode de Gergeau (*Arch. gén.* TT. 238) et peut-être le même qu'un capitaine *Villeneuve* qui servit sous *Sancy* en 1589, laissa quatre enfants : 1° PAUL, sieur de Mazères ; — 2° FRANÇOIS, sieur d'Amblelles ; — 3° GÉDÉON, sieur de La Pourrelière, dont le petit-fils sortit de France à la révocation (*Arch.* E. 3375) ; — 4° ISABELLE, femme de *Galéot de Cambis*, qu'elle rendit père de quatre enfants, entre autres d'une fille, SUSANNE, mariée à *César de Voisins*.

VILLETTE (C.-L. DE), ministre de l'église française de Dublin, et auteur de deux ouvrages intitulés, l'un : *Essai sur la félicité de la vie à venir en dialogues*, Dublin, 1748, in-8°, l'autre : *Sur l'origine du mal*, Lond., 1757, in-12, était probablement fils de *Louis Villette*, qui succéda à *Coutre*, en 1710, comme pasteur de l'église de Barnstaple. Cette église, qui comptait au nom-

bre de ses membres, des *Servant*, des *Latour*, des *Oiseau*, des *Roure*, des *Roche*, n'eut qu'une existence éphémère.

VIMIELLE (Jean), de Montauban, fit ses études en théologie à l'académie de sa ville natale et y soutint, sous la présidence de *Martel*, deux thèses, l'une *De viâ quæ ducit ad summum bonum*, l'autre *De duplici cordis officinâ*. Ces thèses sont insérées dans les Theses Montalb. sous la date de 1666. L'année précédente, Vimielle s'était fait inscrire au nombre des étudiants de l'académie de Genève. Il desservit diverses églises, en dernier lieu, celle de Saint-Affrique, où nous le trouvons déjà établi en 1677. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande, d'où il passa en Allemagne avec sa femme, *Marthe de Sollier*; il fut placé à Halle, et y mourut, le 25 janv. 1705. Son fils Pierre, né en 1681, fut d'abord pasteur à Potzlow, puis à Tournay, et pendant dix-sept ans, de 1730 à 1747, chapelain de l'ambassade hollandaise à Paris. En 1732, il demanda au gouvernement français l'autorisation de disposer des biens de ses parents (autorisation qui avait été accordée, sous la Régence, à *Marguerite*, *Elisabeth* et *Henriette Maxuel*, fille d'*Etienne Maxuel-de-La Fortière*, gentilhomme normand, au célèbre *Basnage*, aux filles du ministre *Melin* et à quelques autres); mais cette grâce lui fut refusée (*Arch. gén.* Tt. 226). Il mourut le 13 déc. 1747. Sa femme, *Louise Chabanel*, lui avait donné un fils, nommé Pierre-Isaac, qui mourut en 1730 et fut enterré au cimetière des Poules (*Etat civil de Paris*. Cimet. des Poules, N° 94).

VINAY (Alexandre de), ministre d'Annonay, député par le Vivarais au Synode national de Castres. De Vinay jouissait dans la province d'une réputation qu'il devait en partie à une longue dispute qu'il avait eue avec le jésuite Martinecourt sur la suffisance de l'Écriture et sur la Cène. Cette dispute avait duré du 10 déc. 1624 jusqu'au 25 fév. 1625; les actes en furent publiés à Genève, 1626, in-8°. En 1635, la prétention du seigneur de Bonlieu, qui voulut interdire le culte protestant dans ses terres, fournit au pasteur d'Annonay une nouvelle occasion de bien mériter des églises. Il fut vigoureusement secondé par quelques dames, Mme de *Pierre-Gourde*, la fille du pasteur *Du Cros*, Mmes *La Croix* et *Gamoy*, Mlles *Cussonnel*, *Du Teyrac*, *Estoille*, qui mirent en déroute les sergents chargés de poser les scellés sur la porte du temple, et donnèrent ainsi à *Baffort*, qui avait été envoyé en toute hâte à Paris, le temps d'agir et d'obtenir un ordre du roi pour la continuation de l'exercice. De Vinay desservit l'église d'Annonay jusqu'en 1669, que l'âge et les infirmités sans doute l'obligèrent à demander son congé; il eut pour successeur *Accaurat* (Arch. Tt. 289). Outre les actes de la dispute dont nous avons parlé, il a fait imprimer: *Sermon sur l'Epître de saint Pierre*, II, 17, *prononcé à l'ouverture du synode de Vivaretz, tenu à Privas le* 15 *août* 1631, s. l. ni d., in-8°. — Dans une liste des fugitifs du Vivarais, avec la valeur de leurs biens (*Arch.* Tt. 244), nous lisons les noms d'*Alexandre de Vinay*, ministre, et de son frère *Pierre*, d'Annonay, de *Marguerite de Vinay*, femme du médecin *Antoine Laurens*, et de *Marie de Vinay*, veuve du ministre *Antoine Bourget*; tous les quatre apparemment descendaient de notre pasteur, et Alexandre est sans doute le même que le ministre du Pouzin à qui le synode de Baix refusa, en 1677, un certificat de bonne vie, on ne nous apprend pas pour quel motif (*Ibid.* Tt. 328).

VINCENS (Alexandre), dit Devillas, négociant à Nismes, né, le 29 janv. 1725, d'une famille protestante de cette ville, embrassa la profession du négoce, la seule à peu près qui fût ouverte à ses coreligionnaires; mais, doué d'un esprit cultivé et avide d'instruction, il se délassait des travaux du comptoir par l'étude. Plusieurs des productions de sa jeunesse ont été publiées dans le Mercure et dans

le Journal des savans. Il s'occupa aussi avec quelque succès de recherches sur divers points obscurs d'archéologie et d'histoire ; on lui doit un *Mémoire historique sur les anciennes Amazones*, qui a été inséré dans le recueil de l'Académie royale de Nismes (1756). L'économie politique paraît avoir eu pourtant ses préférences ; il composa sur cette matière divers écrits, dont l'un, ses *Réflexions sur les greniers d'abondance*, a été imprimé, en 1809, aux frais du conseil du départ. du Gard. Enfin ses coreligionnaires trouvèrent en lui, en plusieurs circonstances, un zélé défenseur de leurs droits méconnus. Il prit non-seulement une part active à la rédaction des mémoires qui furent publiés, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, afin de réclamer un état civil pour les Protestants, mais il composa lui-même et fit imprimer, en 1774, sous le voile de l'anonyme, plusieurs brochures sur l'importante question de la validité des mariages entre Réformés. Outre ses ouvrages imprimés, il a laissé en manusc. un grand nombre d'opuscules dont on trouvera la liste dans une note de la Topographie de la ville de Nismes et de sa banlieue, an X, in-4°, publiée par l'aîné de ses fils et le docteur Baumes. Les plus curieux sont une *Diss. sur l'origine des Français*, un *Essai sur l'agriculture et l'industrie relativement à la population et à la richesse de la ville de Nismes*, et des *Observations sur l'état du commerce en* 1790. Malgré ses principes libéraux, Vincens-Devillas fut arrêté sous la Terreur. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il mourut, peu de jours après, au mois d'août 1794. Ses trois fils, JEAN-CÉSAR, né à Nismes, le 16 sept. 1755, JACQUES, né dans la même ville, le 9 janvier 1758, et MARC-ANTOINE-ÉMILE, né en 1764, héritèrent de ses goûts et de ses talents. Tous trois ont joui d'une réputation méritée par la variété et l'étendue de leurs connaissances et par les services qu'ils ont rendus; mais, comme ils sortent de notre cadre, nous ne pouvons que renvoyer aux notices que M. *Nicolas* leur a consacrées dans son Histoire littéraire de Nismes (Nismes, 1854, 3 vol. in-12).

VINCENT (ISABEAU), fille d'un cardeur de laine de Saou et une des plus célèbres élèves de *Du Serre* (Voy. ce nom), est connue dans l'histoire sous le nom de la bergère de Crest, nom qui lui avait été donné parce que la misère l'avait forcée à entrer au service d'un laboureur dont elle gardait les troupeaux. On l'avait aussi surnommée la belle Isabeau, surnom trop flatteur si le portrait que *Court* nous a laissé d'elle est fidèle. « Elle avait, dit-il, la taille petite, les yeux un peu enfoncés, mais animés, le nez un peu aplati, le teint brun et basané; mais elle avait de la douceur, le front large et relevé, l'action prompte et parfait avec une grande simplicité (*Mss. de Court*, N° 28). Un jour qu'elle gardait son troupeau (personne n'ignore aujourd'hui que le Dauphiné est le pays des apparitions miraculeuses), un inconnu, raconte M. Peyrat, entra dans sa bergerie et lui laissa en partant l'esprit prophétique. La belle Isabeau se mit donc à prophétiser le rétablissement de l'Église protestante de France, et comme on croit facilement ce que l'on désire avec ardeur, ses prédictions firent grand bruit parmi les prétendus nouveaux convertis. La réputation de la prophétesse arriva bientôt jusqu'aux oreilles de *Jurieu*, qui se fit l'apologiste ardent de l'inspiration de la jeune bergère, par politique probablement plus que par conviction, car il savait « que souvent les prophéties supposées ou véritables avoient inspiré à ceux pour qui elles étoient faites, le dessein d'entreprendre les choses qui leur étoient promises. » Malheureusement pour la belle Isabeau qui s'était rendue à Grenoble en 1688 et y obtenait des succès étonnants, l'intendant Bouchu connaissait aussi bien que Jurieu le pouvoir immense de la superstition, et voyant, comme le dit Brueys, que « le jeu commençoit

à passer la raillerie, et que cette folle prédicante séduisoit les esprits foibles (1) et débauchoit les nouveaux catholiques, » il la fit arrêter et enfermer à l'hôpital général. Brueys affirme que quelques semaines de détention suffirent non-seulement pour calmer l'exaltation de la jeune bergère, mais même pour la décider à se faire catholique.

VINCENT (PAUL), pasteur du désert, né à Congeniès et consacré au ministère le 26 fév. 1756. Vincent avait déjà exercé pendant quatre ans ses fonctions dans le Bas-Languedoc, au milieu de dangers sans cesse renaissants, lorsqu'il fut donné, en 1760, pour collègue à *Paul Rabaut* dans l'église de Nismes. En 1773 et en 1774, il fut appelé à remplir la place de secrétaire dans les synodes provinciaux. Le dernier est remarquable par la censure dont il frappa les *Sermons nouveaux sur divers textes de l'Écriture sainte*, que M. J. R. D. S. M. venait de publier à Amsterdam, parce qu'ils contenaient « des morceaux indignes de la gravité de la chaire et contraires à la pureté et à la sévérité de la morale évangélique. » Paul Vincent eut deux fils. L'aîné, nommé aussi PAUL, mourut au service de l'église de Vauvert, en 1776; le cadet, ADRIEN, desservit l'église d'Uzès, puis celle de Nismes, comme successeur de *Paul Rabaut*. Il mourut en 1818 et fut père de *Samuel Vincent*, né en 1787 et mort ministre à Nismes, le 10 juillet 1837, qui occupe une place très-distinguée dans la littérature protestante de nos jours.

VINCENT (PHILIPPE), un des plus célèbres pasteurs de l'église réformée de La Rochelle, était fils de *Jean Vincent*, ministre à Saumur, où il naquit vers 1600. Destiné au ministère, il alla faire ses études à l'académie de Genève, en 1618. Il desservait l'église de l'Ile-Bouchard, lorsque le Synode national de Castres l'accorda à La Rochelle, en 1626. Le zèle et le talent avec lesquels il s'acquitta de ses devoirs pastoraux ne tardèrent pas à lui mériter l'estime et la confiance générale. Le 28 oct. 1627, sur le refus de *Salbert*, il fut choisi par ses concitoyens, alors en pleine révolte contre le roi de France, pour un de leurs ambassadeurs auprès du gouvernement anglais. Il partit, le 18 nov., avec ses deux collègues *David* et de *Hinsse*. Au bout de cinq mois, impatienté de ne recevoir que des promesses sans effet, il passa en Hollande dans l'espoir d'y rencontrer plus de sympathie pour les souffrances des Rochellois. De retour en Angleterre quelques semaines après, il demanda au roi Charles une audience et il lui parla avec tant de force et de liberté que le prince, fortement ému, donna les ordres les plus positifs pour hâter le départ de la flotte, unique espoir de La Rochelle. Nous avons déjà dit que la lâcheté ou la trahison rendit ce grand armement inutile (*Voy*. V, p. 114). Bien convaincus qu'ils n'avaient rien à attendre des Anglais, les réfugiés français qui se trouvaient sur la flotte, prirent le parti de recourir à la clémence de Louis XIII. Ils lui députèrent Vincent et *Gobert*, qui obtinrent, en leur faveur, la Déclaration du 29 oct., accordant amnistie pleine et entière. Vincent se hâta d'en porter la nouvelle à l'amiral anglais. Lord Montaigu, qui négociait, de son côté, avec Richelieu un traité particulier dans lequel n'étaient pas compris les Rochellois, osa reprocher aux réfugiés leur ingratitude envers le roi d'Angleterre; mais Vincent indigné lui répondit que si La Rochelle était perdue, c'était lui et ses amis qui avaient causé ses malheurs par leurs lenteurs calculées et leur mauvais vouloir.

La paix conclue, Vincent rentra dans l'exercice de ses fonctions, et bientôt il se trouva appelé à lutter sur un autre terrain. Jusque-là il n'avait fait preuve que de talents diplomatiques; ses disputes avec les Capucins et les Jésuites mirent au jour son savoir dans les ma-

(1) Au nombre de ces esprits faibles, Brueys cite Mme de *Baix*, zélée huguenotte, qui avait déjà été exilée à Valence et que Bouchu fit arrêter avec sa fille.

tières de controverse. Il eut aussi une discussion assez vive avec *Amyraut* au sujet de l'obéissance passive, doctrine admise par presque tous les pasteurs des églises protestantes, mais dont il n'était pas partisan.

Philippe Vincent remplit avec beaucoup de zèle et de capacité, dit Arcère, les engagements de son état, jusqu'à sa mort arrivée le 20 mars 1651. En 1645, il avait assisté au Synode national de Charenton, qui le député en Cour. Théologien instruit, il n'était point orateur; aussi n'a-t-on presque rien imprimé de ses sermons. Son style sec et dur rend d'ailleurs ses ouvrages peu agréables à la lecture. En voici la liste :

I. *Examen de ces paroles : Ceci est mon corps.* — Cité par Arcère.

II. *Le décret du concile de Constance en la session XIX interprété selon son vrai sens*, 1630.

III. *Récit au vrai de ce qui s'est passé au changement de religion fait par M. le marquis de Ville-Dieu. Item en l'abouchement qu'ont eu à ce sujet le sieur Tranquille, supérieur des Capucins de La Rochelle, et Ph. Vincent, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée en ladite ville*, Niort, J. Bureau, 1631, in-12.

IV. *Lettre responsive a une du sieur Tranquille sur le subjet du livre de M. de Champvernon intitulé :* Défense des droits de Dieu, Saumur, J. Lesnier, 1634, in-12.

V. *Extraict de quelques sermons touchant la cognoissance et interprétation de l'Escriture saincte avec la response à l'écrit d'un recollet de La Rochelle intitulé Question théologique sur le 4e art. de la Confession de foi*, Saumur, 1635, in-8°.

VI. *L'imposture confondue, ou réfutation de la litanie blasphématoire publiée depuis peu par un des docteurs romains sous le nom de ceux de la religion réformée*, La Roch., Matt. Charvier, 1635, in-12.

VII. *Lettre sur la conférence entre luy et le sieur Beaufés, jésuite ; item Extraict de deux sermons faits ensuite sur la vocation des pasteurs ; avec un entretien sur la matière des possessions*, Saumur. J. Lesnier, 1640, 8°.

VIII. *Réponse à XXXV demandes faites sous le nom d'un catholique rochellois aux ministres de l'Eglise réformée*, 1640, in-12.

IX. *Le proces des danses débattu entre P. Vincent, min. du S. Evangile en l'église réf. de La Rochelle, et aucuns des sieurs Jésuites de la mesme ville*, La Roch., 1646, in-8°.

X. *Traité des théâtres*, La Roch., 1647, in-12.

XI. *Epistola historica ad Cabriolum*, Lond., 1648, in-8°.

XII. *Recherches sur les commencemens et les premiers progrès de la réformation en la ville de La Rochelle*, Rotterd., 1692, in-12.—Cet ouvrage, rédigé sur le journal manuscrit d'un nommé *Pacteau*, passa, après la mort de Vincent, en la possession de *Bouhereau*, son filleul, qui l'emporta en Angleterre et le livra à l'impression.

Vincent, qui était un peu poëte, s'était appliqué à trad. en vers franç. les Lamentations de Jérémie, nous ne savons si cette production de sa muse a été imprimée. Il avait aussi écrit un *Journal* de ses négociations en Angleterre, dont *Mervault* a inséré de longs fragments dans son histoire du siége de La Rochelle.

Le nom de Vincent est commun en France, nous l'avons rencontré assez souvent dans le cours de nos recherches. Nous avons eu ou nous aurons encore l'occasion de mentionner plusieurs de ceux qui le portèrent. Il nous suffira de citer plus spécialement ici, *Jacques Vincent*, à qui l'on doit une trad. d'un ouvrage de P. Cockburn, sous ce titre : *De l'utilité et excellence du verbe divin et sacrée parole de Dieu*, Lyon, 1565, in-8° ; — *François Vincent*, des Cevennes, qui fit ses études en théologie à Montauban et à Saumur, où il soutint deux thèses, l'une *De libris canonicis et apocryphis*, publiée dans les Disput. elenchticæ de *Garissolles*, l'autre *De voto continentiæ*, ins.

dans les Theses Salmur.; — *Thomas Vincent*, ministre à Saint-Lô, qui abjura à la révocation, avec ses deux fils PIERRE, marchand, et PHILIPPE, apothicaire dans la même ville, tandis que SALOMON, son fils aîné, passa en Angleterre (*Arch.* TT. 225); — et *Vincent* ou *Vincens*, conseiller au parlement de Guienne, dont la conversion fut payée, en 1682, par une pension de 1,500 livres (*Ibid.* TT. 287).

VINDOCIN (JÉRÔME), moine jacobin converti au protestantisme et martyr. Lorsqu'il embrassa les opinions nouvelles, Vindocin était régent en Gascogne. Il partit pour Genève avec son collègue *Du Pont*, de Tonneins; mais il n'y fit qu'un court séjour. Poussé par son zèle, il revint en France, en 1540. Bientôt reconnu et arrêté, il fut conduit à Agen dans les prisons de l'évêché et condamné par l'official à être dégradé. Il en appela au parlement de Bordeaux; nonobstant cet appel, la sentence fut exécutée, le 4 fév., par l'official lui-même avec la permission de l'archevêque et l'agrément du parlement. La cérémonie terminée, Vindocin fut livré au bras séculier, et le jour même, condamné au bûcher et brûlé dans une prairie aux portes de la ville, en présence d'une foule immense, que « sa constance et patience asseurée estonnast merveilleusement. » — Vers le même temps, *André Berthelin* fut brûlé à Annonay, parce qu'il ne s'était pas agenouillé devant une image sur la grande route de Lyon, où il se rendait pour la foire.

VIOLLIER (ABRAHAM), ou VIOLIER, d'une famille de l'Auvergne réfugiée à Genève, fut reçu bourgeois de cette ville en 1615. Il laissa, entre autres enfants, deux fils nommés PIERRE et JACQUES.

I. Né le 25 oct. 1602, Pierre Viollier épousa *Jeanne Pelard*. C'est de ce mariage que naquit, le 14 août 1635, SAMUEL Viollier, qui suivit la carrière ecclésiastique, et, après avoir desservi différentes églises de la campagne, fut appelé en ville en 1690. On a de lui un vol. de *Sermons sur le martyre de saint Etienne et la conversion de saint Paul*, Gen., 1678, in-8°. Il mourut en 1705, laissant de son union avec *Elisabeth Flournois-Saladin* (1664), au moins douze enfants : 1° GÉDÉON, marié avec *Anne Mazel* et mort sans postérité; — 2° GASPARD, qui s'établit à Londres; — 3° JEAN-LOUIS; — 4° JEAN-JACQUES, dont les descendants existent encore à Genève, où ils n'ont d'ailleurs joué aucun rôle notable.; — 5° GABRIEL; — 6° LOUIS; — 7° MARIE, femme d'*Antoine Azemar*, de Lacaune, qui fut reçu bourgeois, en 1705, avec son père et ses deux frères; — 8° ANTOINE; — 9° JEAN-ANTOINE; — 10° DANIEL; — 11° RENÉE; — 12° MARIANNE.

II. Jacques Viollier naquit le 21 janv. 1604 et épousa, en 1641, *Susanne de La Fontaine*, dont il eut, entre autres enfants, PIERRE, né le 6 août 1649 et mort en 1715, ministre de l'Evangile et professeur de géographie depuis 1713. Ses ouvrages sur la géographie lui ont acquis une certaine réputation. En voici les titres :

I. *Introduction à la géographie universelle*, Gen. 1704; 1734, in-24.

II. *De multiplici geographiæ usu ac præstantiâ oratio*, Gen., 1704, in-4°.

III. *L'usage de la sphère, du globe et des cartes pour la géographie*, Gen., 1704, in-12; réimp. en 1734 avec le N° I.

IV. *La souveraineté de Neufchâtel revenant à son légitime seigneur le roi de Prusse*, Gen., 1707, in-fol.

V. *Remarques sur la géographie en vers*, Gen., 1709, in-24.

VI. *De artificiali geographiæ objecto*, Gen., 1714, in-4°.

VII. *Carte géographique de la banlieue de Genève.*

Du mariage de Pierre Viollier avec *Susanne-Catherine André*, de Heidelberg, naquirent : 1° JEAN-LOUIS, qui suit; — 2° JÉRÉMIE, né en 1699 et marié, en 1727, avec *Rose Crespin*, de Lausanne; — 3° SUSANNE-URSULE, femme de *Pierre Azemar*.

Né le 9 nov. 1689, Jean-Louis Viol-

lier prit pour femme, en 1717, *Marie Jobert*, de Château-Double. Son fils, PIERRE, épousa, en 1744, *Henriette-Eléonore Mestral*, dont il eut : 1° HENRIETTE-FRANÇOISE, femme de Jean-Louis Gautier ; — 2° MARIE-PERNETTE, femme de *N. Artaud* ; — 3° FRANÇOIS-HENRI-GABRIEL, né en 1750, conseiller de collége au service de Russie, mort à Pétersbourg, le 15 fév. 1829, laissant de sa femme, *Hélène Saline*, deux enfants : GABRIEL, officier du génie russe et chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, et MARIE, femme, en 1826, de J.-G. Barnes, de Helston en Angleterre ; — 4° HENRI-FRANÇOIS, tué aux Tuileries dans la journée du 10 août ; — 5° GABRIEL-FRANÇOIS, né le 26 sept. 1765, conseiller d'Etat en Russie, secrétaire des commandements de *Marie Féodorowna*, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne, qui épousa, en 1799, *Marguerite Flaissières*, d'une famille cévenole, sœur de *Jacques Flaissières*, conseiller de cour, secrétaire des commandements de l'impératrice douairière, chevalier de Saint-Vladimir, et en eut un fils, nommé MARIE-LOUIS. Né le 12 avril 1803, et présenté au baptême par l'impératrice Marie Féodorowna et par le prince Louis de Würtemberg, Marie-Louis Viollier fit un chemin assez rapide. Lorsqu'il épousa, en 1835, *Léocadie Draskovich*, fille d'un chambellan de l'empereur d'Autriche, il était conseiller de cour, chevalier des ordres de St-Vladimir et de Ste-Anne, commandeur de l'ordre de St-Stanislas, et secrétaire de la légation russe en Suisse.

VIREL (MATTHIEU), ou *Virelle*, en latin Virellus, ministre de l'Eglise protestante, né à Marchais dans le Beauvoisis, et probablement parent de *Jean Virel* (aliàs *Viret*), qui assista au Colloque de Poissy (*Voy.* II, p. 263). Sa vie est si peu connue que quelques-uns ont pu le qualifier de théologien anglais. Il prêcha d'abord la Réforme à Namur, en 1561. Seize ans après, nous le trouvons desservant l'église française de Bâle, où il eut pour successeur *Jean Desfos*, du Languedoc, qui mourut en 1588. On ne sait rien de plus sur son compte ; peut-être alla-t-il finir ses jours en Angleterre.

Outre un traité *De visibilitate veræ ecclesiæ*, cité par Jöcher sans autre indication, on a de Matthieu Virel :

I. *Regulæ generales et perpetuæ de rebus ad calendarium spectantibus, citra calendarium cognoscendis, ad vitæ usum accomodatissimæ*, Basil., 1579, in-8°.

II. *Dialogue de la religion chrestienne, distingué en X chap. Ensemble un brief sommaire et conférence d'icelle avec toutes les autres religions*, s. l., Gabr. Cartier, 1582, in-8°, pp. 144 ; Gen., 1587, in-8° ; trad. en angl., Lond., 1595 ; 1626, in-8°. — Dédicace à *La Noue-Bras-de-fer*.

VIRET (PIERRE), le plus populaire des réformateurs français par ses écrits satiriques comme par sa douce et persuasive éloquence, naquit à Orbe, en 1511. Son père, qui exerçait dans cette petite ville le métier de tondeur de drap, le destinait à l'Eglise. Après lui avoir fait donner à Orbe les premiers éléments des lettres, il l'envoya à Paris, où Viret passa environ trois ans, et où il conçut du penchant pour la Réforme dans le commerce de *Lefèvre-d'Etaples*, son maître, et de *Guillaume Farel*, son ami. Chassé de France par la persécution, il retourna dans son pays natal, fermement résolu à ne point entrer dans les ordres, mais flottant encore entre les anciennes et les nouvelles doctrines. Son indécision dura jusqu'à l'arrivée en Suisse de Farel, qui l'affermit dans ses croyances naissantes et qui le décida, non sans résistance de sa part, à se vouer à la propagation de l'Evangile.

Viret commença à prêcher à Orbe en 1531. Sa première conquête spirituelle fut celle de son père. D'Orbe il fut envoyé à Grandson, puis à Payerne. Il rencontra dans cette dernière ville une opposition violente ; un prêtre l'y perça d'un coup d'épée, ne trouvant point dans sa fureur de meilleur argument à

opposer à un adversaire odieux. A peine guéri de cette blessure, qui affaiblit beaucoup sa constitution déjà délicate, Viret fut invité, avec *Farel* et *Froment*, à accompagner à Genève, en 1534, les envoyés de Berne, sous la protection desquels ils prêchèrent avec grand succès et soutinrent contre Furbity une dispute dont nous avons fait connaître les résultats (*Voy*. V, p. 65). Le succès de leurs prédications effraya les prêtres catholiques, qui essayèrent, en 1535, de les empoisonner. Viret échappa encore à cette tentative homicide; mais le poison acheva de ruiner sa santé. L'œuvre de la Réforme accomplie à Genève, il se rendit à Neuchâtel, d'où Farel le rappela l'année suivante. Il se mit sur-le-champ en route. En passant à Yverdon, alors assiégé par les Bernois, il fut vivement pressé par quelques habitants de Lausanne d'aller prêcher dans leur ville. Il céda à leurs instances, et, malgré les efforts de l'évêque et du chapitre, son éloquence entraînante gagna à la cause de l'Evangile un si grand nombre de partisans dévoués, qu'avant la fin de l'année, à la suite d'une conférence dont il soutint presque seul tout le poids, le triomphe de la Réforme fut proclamé à Lausanne. Viret fut choisi pour second pasteur, la première place ayant été réservée à *Caroli* (Voy. ce nom), avec qui il ne vécut pas longtemps en bonne intelligence.

En 1540, Viret fut prêté à l'église de Genève jusqu'à l'arrivée de *Calvin*, que le Conseil venait de rappeler (*Voy*. III, p. 121). Aussitôt après le retour de son ami, qui fit d'inutiles efforts pour le retenir auprès de lui, il se hâta de repartir pour Lausanne, où il rencontra, dans l'établissement d'une discipline sévère, les mêmes difficultés que Calvin à Genève et Farel à Neuchâtel. Ces derniers finirent par vaincre tous les obstacles; Viret fut moins heureux parce que le Sénat de Berne se déclara contre lui. Après avoir inutilement employé les moyens de conciliation, le Sénat le manda à Berne vec ses collègues, au mois d'août 1558, les réprimanda et leur enjoignit d'adopter un système de discipline ecclésiastique moins rigide, ne voulant pas surtout consentir à abandonner aux pasteurs le droit d'excommunication qu'ils réclamaient. *Bèze* prévit l'orage et donna sa démission. Viret resta à son poste, en menaçant de ne point administrer la Cène aux prochaines fêtes de Noël, et il persista dans cette résolution, malgré les prières du Conseil de Lausanne. Le sénat de Berne irrité le déposa, ainsi que *Valier*, ordonna aux autres pasteurs de les remplacer, et, sur leur refus, les fit jeter dans une prison où ils passèrent deux jours; puis il procéda de sa propre autorité à leur remplacement.

Viret quitta alors Lausanne avec la plupart des ministres de l'église et des professeurs de l'académie, pour se retirer à Genève, où il fut reçu bourgeois gratis, le 25 déc. 1559, et où il prêcha pendant deux ans environ avec un prodigieux succès. Au mois de sept. 1561, le déplorable état de sa santé le força à demander un congé pour aller consulter les médecins de la célèbre Faculté de Montpellier. Le Conseil le lui accorda avec beaucoup de peine, « vu, lit-on dans les Fragmens de Grenus, le danger qu'il pourra courir d'être insulté par les ennemis de la religion, et vu que plusieurs savans nous ayant déjà quitté, notre ville finira par être dépourvue d'habiles gens. » Viret partit immédiatement, mais arrivé à Lyon, il tomba gravement malade, à ce que rapporte Ruchat. Dès qu'il put supporter le voyage, il continua sa route et arriva à Nismes, le 6 oct., « tout tremblant de faiblesse et à demi-mort, » nous dit-il lui-même dans l'Epître dédicatoire de son Instruction chrétienne. Malgré ses souffrances, il consentit à prêcher, dès le surlendemain, dans l'église des Observantins, dont les Protestants s'étaient emparés le 29 sept. L'affluence fut immense, et l'effet de son sermon d'autant plus saisissant que, frappés de sa maigreur et de sa faiblesse, la plupart de ses auditeurs s'atten-

daient, à chaque instant, à le voir tomber en défaillance. Le 14 nov., il présida un colloque, dans lequel il consacra au ministère *Trophime Picheron* et *Jean Rougier*, qui furent donnés pour pasteurs le premier à Bagnols, le second à Aujargues. Le 23 déc. se tint une nouvelle assemblée dans laquelle il imposa les mains à *Simon Compagnon*, *Jean Moynier* et *Antoine Copier*. Le jeudi suivant, jour de Noël, il prêcha pour la première fois dans l'église cathédrale, dont les Réformés s'étaient saisis, sinon sans violences, au moins sans effusion de sang. Cette solennité religieuse fut signalée par l'abjuration publique de *Louis de Montcalm*, prieur de Milhau (*Voy.* VII, p. 461), et de plusieurs religieuses. Quelques jours après, le comte de *Crussol*, chargé par la reine-mère de pacifier le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, l'appela auprès de lui et l'invita à user de son influence pour faire rendre aux Catholiques leurs églises. Viret lui promit d'y employer tous ses efforts, comme il le fit en effet, et il profita de son voyage pour fonder, avec l'autorisation du comte, une église à Villeneuve-d'Avignon. Il était de retour à Nismes deux ou trois jours après. Le 2 fév., il présida un synode provincial qui dura dix jours et dans lequel il consacra quatre nouveaux candidats au ministère, nommés *Pierre de La Jonquière*, *Bertrand Rougier*, *Antoine Reillan* et *Guillaume de Barjac*. Peu de jours après la clôture de cette assemblée, il partit enfin pour Montpellier, où il prêcha, le 18 fév. 1562, dans le temple de la Loge. « Le présidial y assista en corps, lit-on dans les Pièces d'Aubaïs, et le premier consul, *Jacques David*, seigneur de Montfernier, avec le chapeau rouge et les hallebardiers, comme viguier, conduisit au prêche ledit Viret depuis son logis : les étrangers venoient en foule à Montpellier pour l'entendre. »

La santé de Viret s'étant un peu améliorée, grâces aux soins de *Rondelet*, et de *Saporta*, il retourna à Nismes et prêcha dans la cathédrale, le 21 mai; mais ce fut en vain que le consistoire, qui avait envoyé à Genève le troisième consul *Pierre Cellérier* et l'avocat *Léonard Favier* le demander pour ministre, essaya de le retenir. Viret, à qui la liberté du choix avait été laissée, ne jugeant plus sa présence nécessaire à Nismes, où l'église était bien et solidement établie, voulut partir et se mit en route pour Lyon dès le 25 (1).

La première guerre civile venait d'éclater et les Protestants étaient les maîtres de la ville, depuis le 1er du mois; comment donc d'*Aubigné* a-t-il pu dire que Lyon fut pris « plus par la langue de Viret que par les espées de ses citoyens? » Sans s'y arrêter, à ce qu'il semble, Viret poursuivit son chemin vers Genève; mais, au bout d'un an environ, le 13 mars 1563, sa santé empirant, il se vit forcé de demander son congé « pour aller passer le reste de ses jours dans un pays plus chaud. » « Il a été arrêté, lit-on dans les Fragmens de Grenus, de lui donner un congé honnête, et de lui dire qu'on le remercie de ce que Dieu s'étant servi de lui pour planter son évangile dans cette ville, il avoit servi cette église avec tant d'édification et d'utilité, de sorte que tout le public et les particuliers lui en avoient une obligation qui ne s'effaceroit jamais de leur souvenir, et l'on a résolu de lui donner tout ce dont il auroit besoin, de même qu'à Sp. de *Bèze*,

(1) Ces détails, dans lesquels nous sommes entré à dessein, prouvent d'une manière évidente, selon nous, que Bayle a eu raison de nier la présence du réformateur à Paris. Rapprochons les dates. Le 30 déc. 1561, le Conseil de Genève consent à prêter Viret (alors à Nismes) à l'église de Paris, dans le fol espoir qu'il « contribueroit à convertir le parlement. » Le 8 janv. au plus tôt, Viret a une entrevue avec Crussol (*Voy.* IV, p. 128). Le 14, il prêche à Nismes, d'après Ménard (T. IV, Preuves), et le 2 fév., il y consacre des candidats au ministère. Reste donc une quinzaine de jours, tout au plus, pour son voyage de Nismes à Paris, son séjour dans cette dernière ville et son retour à Nismes, espace de temps tout à fait insuffisant, à une époque surtout où les voyages étaient si difficiles et si dangereux. Il n'a pas assisté non plus au Colloque de Poissy, quoi qu'en disent Leu et d'autres, qui l'ont confondu avec *Jean Virel*, appelé par Pasquier, de Thou et d'Aubigné, *Jean Viret*.

qui a beaucoup dépensé dans ses voyages et qui ne diroit rien quand même il seroit à l'étroit. » A son passage à Lyon, l'église réclama ses services, et le zélé ministre obéit à cet appel, après avoir toutefois obtenu l'agrément du Conseil de Genève, que *Soubise* s'empressa de remercier (*Arch. de Gén.*, N° 1719).

Quelques semaines après, le 10 août, les églises tinrent à Lyon leur quatrième Synode national, qui divisa la France protestante en huit provinces ecclésiastiques, savoir : I. Isle-de-France, Picardie, Brie et Champagne ; — II. Bourgogne, Lyonnais, Forez et Auvergne ; — III. Dauphiné, Languedoc, Provence ; — IV. Poitou et Saintonge ; — V. Gascogne, Limousin et Agénois ; — VI. Bretagne, Touraine, Anjou et Maine ; — VII. Normandie ; — VIII. Berry, Orléanais et comté de Chartres. Viret en fut élu président. Nous avons déjà reproduit les Actes généraux de cette assemblée (*Voy.* Pièces justif. N° XXII) ; il suffira donc de parler ici des actes particuliers, en ce qu'ils offrent au moins de plus important : Ceux qui tiennent des biens ecclésiastiques ne seront point rejetés de la Cène, s'ils s'abstiennent de toute pratique idolâtrique. Un magistrat peut être membre d'un consistoire, si ses doubles fonctions ne se nuisent pas. Il est permis de faire publier les bans dans les églises catholiques. La ladrerie n'est pas une cause légitime de divorce. Les ministres qui contracteront des mariages trop disproportionnés, seront censurés par leurs consistoires. Nullité des promesses de mariage entre des enfants au-dessous de 12 ans. Un pasteur ne peut épouser une papiste, si elle ne promet pas de renoncer à la messe. Un ministre que sa femme refuse de suivre dans une autre église, n'est pas tenu d'y aller. Un pénitent qui retombe dans une faute grave peut être excommunié. On ne doit pas se fiancer devant un prêtre. Les lapsi seront soumis à la pénitence. Les mariages entre personnes étrangères ne seront célébrés que sur une attestation de l'église dont elles sont membres. Le baptême administré par un prêtre catholique est valide. Les conciliabules dans un lieu où le culte se célèbre publiquement, sont défendus. Défense absolue aux diacres de prêcher. Les promesses de mariage obtenues par contrainte sont nulles. Le mariage entre cousins-germains est permis.

Viret desservait encore l'église de Lyon en juin 1564, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivit de cette ville à la princesse de *Condé*, pour l'exhorter à supporter courageusement les épreuves que Dieu lui envoyait ; mais le P. Auger, avec qui il était entré en controverse, lui fit appliquer, quelque temps après, la Déclaration de Charles IX qui défendait aux ministres étrangers d'exercer leurs fonctions en France. Chassé de Lyon, malgré l'intervention des Bernois, qui représentèrent vainement que la Déclaration ne pouvait avoir d'effet rétroactif, il se retira dans la Valoire, où il séduisit beaucoup de monde, ainsi que son collègue *Figon*, dit Charvet dans son Histoire de la sainte église de Vienne. Gordes voulut les faire arrêter, mais il ne put prendre que *Jacques Gabet*, qui fut condamné à mort. Viret se sauva à Orange, d'où la reine de Navarre l'appela en Béarn pour lui confier l'enseignement de la théologie dans son collége d'Orthez. Fait prisonnier pendant la révolte du Béarn, il dut la vie à l'affection de Montluc pour son guidon La Planche, qui avait été fait prisonnier à la prise de Chabanais par les Huguenots, et dont le farouche capitaine espérait obtenir la liberté par échange ; mais la prise d'Orthez par *Montgommery* lui ouvrit les portes de son cachot. Viret ne survécut pas longtemps à sa délivrance, il mourut en 1571, avant le 22 avril, date d'une lettre de *Jeanne d'Albret*, qui demanda à Genève de *Saules* pour le remplacer (*Arch. de Gen.*, N° 1713). Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants de son mariage avec *Elisabeth Turtaz*, d'Orbe, qu'il avait

épousée en 1538, mais qu'il avait bientôt perdue.

Un compatriote de Viret, M. Olivier (Canton de Vaud, Laus., 1841, in-8°) a tracé de Viret ce portrait d'une grande ressemblance : « L'ensemble des traits, malgré une singulière disproportion dans la longueur du nez, n'a rien du heurté qui donne un aspect si extraordinaire à Mélanchthon et à *Farel*; l'expression est vive, pénétrante, toute la figure bien arrêtée mince, fine, allongée en pointe, mais dans un caractère insinuant et non pas tranchant et dur comme celle de *Calvin*, avec qui, sauf cette différence capitale, Viret son intime ami n'était pas sans quelque ressemblance. Il avait reçu de Celui auquel seul il les voulait consacrer, les plus beaux dons : sensibilité, intelligence, vaste mémoire assidûment nourrie de l'antiquité, de la Bible et des Pères, talent de parler et d'écrire avec entraînement. En faisant la part des rudesses de son parti et de son temps, on trouve dans Viret un esprit délicat, un noble caractère, une humeur aimable et enjouée, que la souffrance peut ternir, mais qui ne s'aigrit pas, et dont le sourire, au milieu de beaucoup d'amertumes, égaie encore ses derniers écrits. »

Tous les écrivains qui ont parlé de Viret s'accordent à louer sa vaste instruction et l'extrême douceur de son caractère : « Homo, dit entre autres Melchior Adam, eruditione præstans, moribus suavissimis præditus, » et il ajoute : « Oris præcipuè facundiâ excellens, ut homines etiam religioni minus addictos faciles tamen auditores habuerit. » Bèze vante aussi l'éloquence persuasive de Viret dans cette charmante épigramme, où il établit, comme M. Olivier, mais à un autre point de vue, un parallèle entre les trois grands réformateurs de l'Eglise française :

Gallica mirata est Calvinum Ecclesia nuper;
Quo nemo docuit doctius.
Est quoque te nuper mirata, Farelle, tonantem ;
Quo nemo tonuit fortius.
Et miratur adhuc fundentem mella Viretum ;
Quo nemo fatur dulcius.
Scilicet aut tribus his servabère testibus olim
Aut interibis, Gallia.

Les écrits de Viret sont très-nombreux; il les composait, pour ainsi dire, au courant de la plume, aussi les négligences, les redites, les provincialismes y abondent. Son style est lourd et prolixe; mais il est en même temps clair, véhément et mordant. Est-ce bien, comme le suppose M. Chenevière (Farel, Froment et Viret, Gen., 1835, in-8°), le désir seul de montrer son savoir et l'envie de faire briller son esprit, qui l'entraînèrent dans des détails inutiles, dans des jeux de mots, des lazzi, des plaisanteries indignes d'un ministre de l'Evangile, dans des invectives violentes contre l'Eglise romaine? Ne serait-ce pas plutôt qu'écrivant « pour les ignorans et les rudes, » il a cru devoir adopter la forme qu'il savait, lui fils d'un artisan, devoir plaire davantage au peuple? Ne pourrait-on affirmer hardiment, en effet, que sans les licences qu'il prenait, ses écrits n'auraient pas eu le succès populaire qu'ils obtinrent? Ce succès fut tel que tous ses livres, mais surtout ses dialogues satiriques, sont devenus d'une extrême rareté, quoiqu'ils aient eu, pour la plupart, un assez grand nombre d'éditions.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Exposition familière, faicte par dialogues, sur le symbole des Apostres, contenant les articles de la foy et un sommaire de la religion chrestienne*, Gen., 1543, in-8°; 1544, 1546, 1552, 1557, in-12; 1560, in-12; trad. en angl., Lond., s.d., in-8°.

II. *Epistre pour consoler les fidèles qui souffrent pour le nom de Jésus et pour les instruire à se gouverner en temps d'adversité et de prospérité, et les confermer contre les tentations et assauts de la mort*, publiée avec une *Epistre de J. Calvin qui démonstre comment N. S. J.-Ch. est la fin de la loy*, 1543, in-18.

III. *Epistre envoyée aux fideles conversans parmi les chrestiens papisti-*

ques, pour leur remonstrer comment ils se doivent garder d'être souillez et polluz par leurs superstitions et idolâtries, et de déshonorer Jésus-Christ par icelles, 1543, in-18.

IV. *Deux discours adressés aux fidèles qui sont parmi les papistes*, Gen., 1543, in-8°. — Cité par Leu et Senebier, qui en indique une édit. de 1544.

V. *Disputations chrestiennes en manière de devis, divisées par dialogues. Le 1er intitulé : l'alchimie du purgatoire ; le 2e, l'office des morts ; le 3e, anniversaires ; le 4e, l'adolescence de la messe ; le 5e, les enfers ; le 6e, le requiescant in pace du purgatoire*, Gen., J. Girard, 1544, in-8°; trad. en angl., Lond., 1579, in-4°.

VI. *Tractatus de usu salutationis angelicæ et ortu capellarum et earum abusu*, Gen., 1544, in-8° ; trad. en franç. sous ce titre : *Petit traicté de l'usage de la salutation angélique et de l'origine des chappelets*, Gen., 1545, in-16; nouv. édit. plus ample, avec des changements dans le titre, Gen., 1561, in-12.

VII. *Seconde et troisième partie des Disputations chrestiennes. Dialogues du désordre qui est à présent au monde et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remédier; desquels l'ordre et le titre est le monde à l'Empire* (allant pire), *le monde difforme, la métamorphose, la réformation*, Gen., J. Girard, 1545, in-8°; trad. en latin, Gen., 1545, in-8°.

VIII. *Remonstrance aux fidèles qui conversent entre les papistes, et principalement à ceus qui sont en cour et qui ont offices publics, touchant les moyens qu'ils doivent tenir en leur vocation sans contrevenir à leur devoir ny envers Dieu ny envers leur prochain*, Laus., 1547; s.l., 1559, in-12; en latin, Gen., 1547, in-8°.

IX. *De la vertu et usage du ministère de la parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle*, [Gen.] 1548, in-8° ; Lyon, 1565, in-8° ; trad. en latin sous ce titre : *De origine, continuatione, usu, authoritate atque præstantiâ ministerii verbi Dei et sacramentorum : et de controversiis eâ de re in christiano orbe, hoc præsertim sæculo excitatis, ac de earum componendarum ratione*, [Gen.] Rob. Estienne, 1554, in-fol. — Cet ouvrage fut attaqué par Zébédée, à qui Viret voulut répondre ; mais il abandonna ensuite ce projet. Son *Apologie* est restée inachevée. Elle se conserve à la Biblioth. de Genève.

X. *De la source et de la différence et convenance de la vieille et nouvelle idolâtrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray médiateur*, Gen., 1551, in-12; 1559; trad. en latin, Gen., 1552, in-8°.

XI. *Physicæ papalis dialogi V*, Gen., 1551 ; trad. en franç. sous ce titre : *La physique papale, faicte par manière de devis et par dialogues. L'ordre et les tiltres des dialogues. 1° La médecine. 2° Les bains. 3° L'eau bénite. 4° Le feu sacré. 5° L'alchimie*, Gen., 1552, 8°.

XII. *Expositio familiaris orationis dominicæ*, Gen., 1551, in-16; trad. en angl., Lond., 1581, in-4°. — Il paraît que cet ouvrage avait d'abord été publié en franç., Gen., 1548, in-8°.

XIII. *De la nature et diversitez des vœux, et des loix qui ont esté baillées de Dieu*, 1551, in-8° ; trad. la même année en latin.

XIV. *Du devoir et du besoin qu'ont les hommes de s'enquérir de la volonté de Dieu par sa Parole*, 1551, in-12 ; en latin, Gen., in-12.

XV. *Quod sperandum de concilio universali*, Gen., 1551, in-8°; en franç. la même année.

XVI. *De communicatione fidelium, quibus cognita est veritas Evangelii cum papistarum cæremoniis, ac præsertim cum baptismo, nuptiis, missâ, funeribus et exequiis. Libellus apprimè utilis*, Gen., 1551, in-12; trad. en franç., 1558, in-12.

XVII. *L'office des morts fait par dialogues en maniere de devis. 1° L'enterrement. 2° Les suffrages. 3° Le deuil. 4° Les anniversaires. 5° La messe*, Gen., 1552, in-8°.

XVIII. *Le requiescant in pace du purgatoire, fait par dialogues en manière de devis. 1° Le dernier sacrement. 2° Les pardons. 3° Les funérailles*, Gen., 1552, in-8°.

XIX. *Disputations chrestiennes touchant l'estat des trépassez, faites par dialogues. 1° La cosmographie infernale. 2° Le purgatoire. 3° Le limbe. 4° Le sein d'Abraham. 5° La descente aux enfers*, Gen., 1552; 1554, in-8°; en latin, Gen., 1552, in-8°.

XX. *Métamorphose chrestienne distinguée en deux parties. Dialogues de la première partie intitulée l'Homme: 1° L'homme naturel. 2° L'homme difformé. 3° La transformation des âmes. 4° L'homme réformé. Dialogues de la 2e partie intitulée l'Eschole des bestes: 1° Les œconomiques. 2° Les politiques. 3° L'art militaire. 4° Les arts. 5° Les éthiques. 6° La religion. 7° Les langues. 8° La théologie*, Gen., 1552, 8°; 2e édit. avec des changements dans le titre, Gen., Jacq. Berthet, 1561; 1592, in-8°. — Dans la 1re partie, Viret suit dans toutes ses phases la transformation de l'homme pécheur en chrétien régénéré; dans la 2e, il lui fait donner par les bêtes d'excellents préceptes.

XXI *Commentaire sur l'Evangile selon Saint-Jean*, Gen., Rob. Estienne, 1553, in-fol.

XXII. *De vero Verbi Dei, sacramentorum et Ecclesiæ ministerio lib. II. De adulterinis sacramentis lib. I. De adulterato baptismi sacramento et de sanctorum oleorum usu et consecrationibus lib. I. De adulteratâ cœnâ Domini et de tremendis sacræ missæ mysteriis lib. VI. De theatricâ missæ saltatione. Cento ex veteribus poetis latinis consarcinatus*, [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol.; en franç., Gen., Rivery, 1560, in-8°.

XXIII. *La nécromance papale, faite par dialogue en manière de devis*, [Gen.] 1553, in-8°; 1559, in-8°.

XXIV. *Des actes des vrais successeurs de J.-Ch. et de ses apostres, et des apostats de l'Eglise papale, contenans la différence et conférence de la saincte cène de Nostre Seigneur et de la messe. Item la naissance, le bastiment et la consommation de la messe et de la papauté et du mystère de l'Antechrist*, Gen., 1554, in-8°; nouv. éd., revue et augm., offrant des changements dans le titre, [Gen.] Estienne Anastase, 1559, in-8°; en latin, Gen., in-8°; trad. en ital., 1556, in-8°. — Histoire ecclésiastique sous une forme populaire.

XXV. *Instruction chrestienne et somme générale de la doctrine comprinse ès sainctes Escritures; où les principaux poincts de la vraye religion sont familièrement traittez par dialogues*, [Gen.] 1559. — L'Épître dédicatoire à la ville d'Orbe, datée du 11 mai 1551, semble indiquer une édit. antérieure.

XXVI. *Epistres aux fidèles pour les instruire et les admonester et exhorter touchant leur office, et les consoler en leurs tribulations*, Gen., 1559, in-12. — Cité par Leu.

XXVII. *Admonition et consolation aux fidèles, qui délibèrent de sortir d'entre les Papistes pour éviter l'idolâtrie, contre les tentations qui leur peuvent advenir et les dangers ausquels ils peuvent tomber en leur yssue*, [Gen.] 1559, in-12; imp. avec les Nos III, VIII et XVI, sous ce titre: *Traitez divers pour l'instruction des fidèles, qui résident et conversent ès lieux et pays èsquels il ne leur est permis de vivre en la pureté et liberté de l'Evangile. Revus et augm.*, Gen., 1559, in-8°.

XXVIII. *Du vray ministère de la vraye Eglise de J.-Ch. et des vrais sacremens d'icelle*, 1560, in-12. — Sans doute une réimp. du N° IX.

XXIX. *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, Gen., Badius, 1560, in-8°; Lyon, 1560, 8°, selon Peignot.

XXX. *De la vraye et fausse religion touchant les vœus et sermens licites et illicites, et notamment touchant les vœus de perpétuelle continence, et les vœus d'anathème et d'exécration, et les sacrifices d'hosties humaines, et de l'excommunication en toutes religions. Item, de la moinerie, tant des Juifs que*

des Payens et des Turcs et des Papistes, et des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en ame, [Gen.] Rivery, 1560; 1590, in-8°. — Au jugement de M. Chenevière, on y trouve de l'esprit, de la naïveté, une érudition surprenante, mais le style en est obscène.

XXXI. *Sommaire des principaux poincts de la foy et religion chrestienne, et des abus et erreurs contraires à iceus. Avec un brief sommaire de la doctrine chrestienne fait en forme de dialogue, dédié a l'église de Lausanne,* [Gen.] J. Rivery, 1561, in 16; Metz, 1564, in-8°; trad. en angl., Lond., 1573, in-8°.—*Le brief sommaire* avait d'abord été imp. à Laus., 1558, in-12.

XXXII. *Le monde à l'empire et le monde démoniacle fait par dialogues. L'ordre et les titres des dialogues du monde à l'empire : 1° L'empire des monarchies. 2° L'empire de l'Empire romain. 3° L'empire des Chrestiens. 4° L'empire des Républiques.— Du monde démoniacle : 1° Le diable deschainé. 2° Les diables noirs. 3° Les diables blancs. 4° Les diables familiers. 5° Les lunatiques. 6° La conjuration des diables,* Gen., 1561, in-8°; réimp. quatre ou cinq fois et trad. en angl., Lond., 1583.

XXXIII. *Dialogues du combat des hommes contre leur propre salut, et contre le devoir et le besoin qu'ils ont de s'en enquérir par la Parole de Dieu. L'ordre et les titres des dialogues : 1° La sainte inquisition ou les accessoires. 2° L'attente du concile. 3° L'intérim. 4° L'autorité des conciles. 5° La résolution des conciles,* [Gen.] Rivery, 1561, in-8°.— L'épître datée de Lausanne, 11 mai 1551, semble indiquer une édit. antérieure, peut-être le N° XIV.

XXXIV. *La doctrine nouvelle et ancienne, nouvellement reveue selon la vérité de l'Ecriture sainte, et augmentée,* 1561, in-16. — Cet opuscule est porté sur une liste d'ouvrages de Viret, que M. Chappuis, professeur à Lausanne, a bien voulu nous communiquer. Nous n'en connaissons pas la première édition.

XXXV. *Exposition familiere du catéchisme et des principaux points de la doctrine chrestienne,* Gen., J. Rivery, 1561, in-16.

XXXVI. *Les cautèles et canon de la messe. Ensemble la messe du corps de J.-Ch. Le tout en latin et en françois,* Lyon, 1563; 1564, in-8°; 1603, in-16; trad. en angl., Lond., 1584, in-8°.

XXXVII. *Catéchisme*, Gen., 1564, in-8°. — Cité dans la liste dressée par M. Chappuis. Peut-être le N° XXXV.

XXXVIII. *Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile, et en la vraye philosophie et théologie, tant naturelle que supernaturelle des Chrestiens, et en la contemplation du temple et des images et œuvres de la providence de Dieu en tout l'univers, et en l'histoire de la création et cheute et réparation du genre humain. Le tout divisé en trois volumes*, Gen., J. Rivery, 1564, 2 vol. in-fol.; trad. en angl., 1573, in-8°. Epître dédicatoire de la 1re partie à l'église de Nismes, datée de Lyon, 7 déc. 1563, et de la 2e partie à l'église de Montpellier, datée du 12 déc. — A proprement parler, cet ouvrage n'est qu'une réimpression des Expositions familières sur le Décalogue, le Symbole, l'Oraison dominicale. Viret a conservé la forme du dialogue qu'il affectionnait. Le disciple interroge, le maître lui répond, mais comme l'a déjà fait observer M. Sayous, l'entretien n'a rien de la méthode socratique, et les questions de l'élève ne sont guère que des transitions. Les mêmes objections et les mêmes réponses se représentant fréquemment, il en résulte une surabondance et une monotonie fatigante.

XXXIX. *Commentarius in Acta Apostolorum*, s. l. ni date, in-8°, en latin et en franç.—Cité par Leu et Sénebier.

XL. *Des clefs de l'Eglise et de l'administration de la Parole de Dieu et des sacremens selon l'usage de l'Eglise romaine, et de la transsubstantiation, et de la vérité du corps de J.-Ch., et de la vraye communion d'iceluy,* Gen., J. Rivery, 1564, in-8°.

XLI. *De l'institution des heures canoniques et des temps determinez aux prières des Chrestiens*, Lyon, 1564, 8°.

XLII. *De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures, et du ministère d'icelle, et des vrais et faux pasteurs et de leurs disciples*, Lyon, Cl. Senneton, 1564, in-8°. — Viret y proclame avec force la doctrine du libre examen.

XLIII. *Trois livres des principaux poincts qui sont aujourd'huy en différent touchant la saincte Cene de J.-Ch. et la messe, et de la résolution d'iceux*, Lyon, Cl. Senneton, 1565, in-8°; trad. en angl., Lond., 1579, in-8°.

XLIV. *L'Intérim par dialogues. L'ordre et les titres des dialogues : 1° Les moyenneurs. 2° Les transformateurs. 3° Les libertins. 4° Les persécuteurs. 5° Les édicts. 6° Les moderez*, Lyon, Cl. Senneton, 1565, in-8°.

LXV. *De l'estat de la conférence, de l'authorité, puissance et succession tant de la vraye que de la fausse religion*, Lyon, 1565, in-8°.

XLVI. *Response aux questions proposées par J. Ropitel minime aux ministres de l'église réformée de Lyon*, Gen., J. Bonnefoy, 1565, in-8°; Lyon, Cl. Senneton, 1565, in-8°.

XLVII. *De la providence divine touchant tous les estats du monde et tous les biens et les maux qui y peuvent advenir et adviennent ordinairement par la volonté et le juste jugement de Dieu*, Lyon, Cl. Senneton, 1565, in-8°.

La Monnoie croit pouvoir attribuer à Viret deux écrits satiriques passablement scandaleux, publiés sous les noms de Jean de La Roche, baron de Florigny, et de Colin Royer, bachelier in utroque ; mais comme le principal et presque unique fondement de son hypothèse est que le titre porte la marque du libraire Girard, nous ne pensons pas devoir adopter son opinion. Nous ne savons non plus jusqu'à quel point est fondée celle de Barbier, qui croit reconnaître Viret sous le masque de Firmianus Chlorus, auteur de la préface et des notes dont on a enrichi l'édit. du traité de Chrysostome : De dignitate sacerdotali.

Nous avons trouvé des *Lettres* de Viret, à Paris dans la *Collect. Dupuy*, Vol. 102, 103-105, 137; à Genève, *Mss. latins*, Nos 106, 111, 111a, 115, 116, et *Arch.* N° 1169 ; à Berne, *Biblioth. Hist. helv.* III, 34, etc. Si nos renseignements sont exacts, on est sur le point de les publier à Genève avec beaucoup d'autres pièces pleines d'intérêt, recueillies soigneusement par M. Herminjard, de Vevay, qui travaille depuis des années à une biographie de son illustre compatriote.

VIRIDET (Jean), fils de *Jean Viridet*, notaire royal et ancien de l'église de Paray-le-Monial, naquit en 1655. Il fit ses humanités à Die, sa médecine à Montpellier, et prit le bonnet de docteur à Valence, d'où il vint à Paris suivre la clinique des hôpitaux pour se perfectionner dans sa profession. A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira d'abord à Genève, puis à Rolle, et finalement à Morges, où il mourut probablement. On a de lui :

I. *Tractatus novus medico-physicus de primâ coctione, præcipuè de ventriculi fermentis, novis in medicinâ hypotesibus superstructus et innumeris inventis, curiosisque experimentis et observationibus locupletatus*, Gen., 1692, in-8° ; trad. en franç., Paris, 1735, 2 vol. in-8°.

II. *Dissert. sur les vapeurs*, Yverd., 1726, in-8°.

III. *Traité du bon chile pour la production du sang*, Laus., 1735, 2 vol. in-12.

Une famille du même nom et également protestante habitait Fécamp. C'est dans cette ville que naquit *Moïse Viridet*, qui alla faire ses études en théologie à Genève en 1664. Placé à Grosménil, il fut libéré en 1675 (*Arch. gén.* Tt. 317).

VIVANS (Geoffroi de), sieur de Doissat, un des plus actifs et des plus vaillants capitaines huguenots dans le Périgord, était fils de Charles de Vivans et de Louise de Cazenac. Né le 18 nov. 1543, il commença à porter les armes

pour la Cause dès l'âge de vingt-quatre ans, et sa bravoure le fit distinguer par le célèbre *Piles*, qui lui donna son enseigne colonelle. Il fit, sous les ordres de ce chef intrépide, la campagne de 1567, dans laquelle il trouva de fréquentes occasions de se signaler. Aux troisièmes troubles, il prit Belvez ou Moncuq ; mais trop faible pour défendre sa conquête, il dut bientôt l'abandonner et se retira dans le Quercy, où il se joignit au vicomte de *Gourdon*, qu'il accompagna dans toutes ses expéditions. Après la Saint-Barthélemy, Vivans fut un des premiers à reprendre les armes. Il s'empara de Souillac par escalade et d'autres petites places, détruisit à Viminies la compagnie du sieur de Montvieil, et mérita par ses exploits l'honneur que lui fit l'Assemblée de Réalmont en le nommant lieutenant de Gourdon dans le Quercy. Le 22 fév. 1574, il emporta Sarlat; mais, au retour d'une expédition où il avait obtenu un avantage considérable sur les Catholiques, il trouva les portes de la ville fermées par les habitants protestants en révolte et dut se retirer dans le Quercy. Il marcha avec Gourdon au secours de Clairac. Attaqué dans ses quartiers, à Libos, par des forces supérieures, il se défendit comme un lion et réussit à gagner Cézerac avec quelques hommes, presque tous couverts de blessures comme lui. A peine guéri, il se remit en campagne et prit, le 21 juin, Monpazier, où il établit le culte protestant, qui y fut célébré pour la première fois par *Jean de La Rivière*. Il marcha ensuite avec *Languiran* au secours de Monflanquin, dont le sieur de *Boudou* s'était rendu maître, et en fit lever le siége. La même année, il contribua encore à la prise de Caumont, dont *Turenne* lui donna le commandement. Si nous devions rapporter tous les combats, toutes les escarmouches qu'il livra et dans lesquels il montra qu'à une bravoure héroïque il joignait les talents d'un bon capitaine, nous serions entraîné trop loin ; cependant nous ne pouvons passer entièrement sous silence la réduction de Tonneins, de Nérac, de Damasan qu'il prit ou qu'il aida à prendre dans cette même année 1574. En 1575, il harcela sans relâche l'armée catholique, qui évacua le pays sans avoir obtenu les succès sur lesquels La Vauguyon comptait, et après sa retraite, il seconda Langoiran dans son entreprise sur Périgueux, dont il fut longtemps le gouverneur. En 1576, il se rendit maître de Casteljaloux. En 1577, il reprit Moncuq, où il plaça *Lhuillier* comme ministre, et assista au siége de Villefranche, où il fut blessé. En récompense de ses services, le roi de Navarre le nomma son lieutenant dans le Périgord et le Limousin. Dans la « guerre des Amoureux, » Vivans, toujours infatigable, prit Donzenac, Brives, Uzerche et fit sur Montignac une entreprise qu'une grave blessure le força à abandonner. Une autre entreprise sur Belvez, conduite par lui et par les sieurs de *Fleuras*, de *Beynac* et de *Bourzolles*, échoua également et pour la même cause. En 1580, à la prière de Mme de *Caumont*, il la remit en possession de Caumont, Tonneins-Dessus, Castelmoron et d'autres terres dont La Vauguyon l'avait dépouillée.

Le roi de Navarre venait de donner à Vivans le titre de chambellan, lorsque l'union de Henri III avec la Ligue ralluma la guerre en 1585. Jamais le vaillant capitaine ne déploya plus d'activité, de courage et d'habileté que dans cette campagne. « Il ne se passa guères jour ni nuit, lit-on dans les Mémoires laissés par son fils, qu'il n'y eût des quartiers enlevés ou des compagnies deffaites. » Après la retraite de Mayenne, Vivans prit Meilhan, où il laissa *Pecharnaud* comme son lieutenant, enleva l'église de Fontgrave, que les Catholiques avaient fortifiée, et conduisit au roi de Navarre à La Rochelle un renfort de 80 maîtres et de 100 carabins. Nommé mestre-de-camp de la cavalerie légère sous *La Trémoille*, il se signala à la bataille de Coutras, où il reçut de si graves blessures, qu'on désespéra un moment de le sauver. Il

ne dut la vie qu'à l'habileté du chirurgien Loyseau, qui a publié cette cure merveilleuse dans ses Observations médicinales et chirurgicales (Bordeaux, 1617, in-12).

Depuis longtemps Vivans convoitait Domme, place importante par sa forte assiette. Trois fois déjà, il avait tenté sans succès de s'en emparer. Plus heureux le 25 oct. 1588, il se saisit de la ville par escalade; mais la garnison se réfugia dans le château. Pendant qu'il l'y tenait assiégée, il fut attaqué dans ses retranchements par des forces de beaucoup supérieures, mais il se défendit vaillamment sans abandonner le siége du château, qui finit par capituler; il en confia la défense à son gendre, *Montségur*. En 1590, il suivit *Turenne* sous les murs de Paris à la tête d'une compagnie de gendarmes, qu'il avait levée par commission du 6 mars 1590. Après la retraite du duc de Parme, il obtint la permission de retourner dans le Périgord, où les Catholiques avait repris le château de Domme. Le maréchal de Matignon l'en remit en possession en 1592; mais, peu de temps après, il le vendit à Thémines au prix de 40,000 livres. Il continua à servir sous Matignon et le suivit au siége de Villandraut, où il fut tué, le 21 août de la même année.

Dans les *Mémoires sur la vie de Geofroy de Vivans* qu'il nous a laissés et dont une copie assez mauvaise se conserve au départ. des Mss. de la Bibliothèque nationale (*Fonds du Périgord*, N° 5), son fils Jean trace ce portrait de son père : « Il étoit hardy, courageux, vigilant, entrepreneur, heureux, commandoit absolument et impérieusement à la guerre; homme de bon jugement partout. Il étoit blond, beau de visage, bien formé et de belle taille, courtois, hayssant et punissant le vice, et craignant Dieu, qu'il invoquoit reglément soir et matin dans son logis, faisant faire la prière à la teste de sa trouppe publiquement, la mettant en bataille pour cest effect; lorsqu'il marchoit, la tenant toujours en ordre et en bon estat de combattre. Aussi n'a-t-il jamais esté surpris à la campagne ny au logis, ny receu affront ny défaite, et se remarque qu'en tant d'occasions où il s'est trouvé fort ou foible, il a toujours rendu des effets généreux et rapporté de l'avantage sur ses ennemis. »

Geoffroi de Vivans avait épousé, en 1563, *Jeanne de Cladech-de-Péchaud*, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1° Jean, qui suit; — 2° Henri, sieur de Launay, tué à l'âge de 22 ans; — 3° Bernard, sieur de Grives, mort dans Ostende, étant âgé de 18 ans; — 4° Jeanne, mariée au sieur de *Picquet*; — 5° Madelaine, épouse de *Saint-Ligier*; — 6° Susanne, femme du sieur de *Montségur*; — 7° Simonne, mariée au sieur de *Feyrac*; — 8° Anne, femme du sieur de *Roquepiquet*; — 9° Esther, épouse du sieur de *Bagat*.

Jean de Vivans, sieur de Doissat, commença à porter les armes en 1585 et prit dès lors une part active aux expéditions de son père. En 1588, il alla trouver à Thouars *La Trémoille*, colonel de la cavalerie légère, qui l'avait nommé cornette. Après la bataille de Coutras, où il se signala, il resta dans l'armée du roi de Navarre et servit à la prise de Thouars, à la défense de Tours, au combat contre Saveuse, au siége de Paris. Il retourna dans le Périgord avec son père, succéda à ses charges, en 1592, et assista au siége de Blaye. La Ligue abattue, il déposa les armes pour ne plus les reprendre. En 1599, Henri IV lui accorda une pension de 3000 livres, soit comme récompense de ses services, soit comme dédommagement des sacrifices qu'il lui avait imposés pour mettre un terme à de longs et fâcheux procès. En 1601, il assista en qualité de député de la Basse-Guienne à l'Assemblée de Sainte-Foy, et, en 1605, à celle de Châtellerault. En 1607, Henri IV le nomma gouverneur de Tournon, une des places de sûreté. Après l'assassinat de ce prince, il fut envoyé en cour par l'assemblée de Bergerac pour complimenter Louis XIII et lui réitérer l'assuran-

ce « des très-fidèles services » de ses sujets de la Religion. En 1612, il se démit du gouvernement de Tournon en faveur de son fils aîné, et, en 1620, il fut nommé conseiller du roi en ses conseils et capitaine de 50 hommes d'armes. On ignore l'année de sa mort; mais on sait qu'il vivait encore en 1627 De son mariage, conclu en 1587, avec *Catherine de La Duguie*, dame du Bosc, naquirent quatorze enfants : 1° Geoffroi, qui suit; — 2° Jean, sieur de Nouailhac, né le 7 juill. 1595, mort jeune; — 3° Jacques, qui suivra; — 4° Charles, sieur de Castelvieil, né le 9 mars 1600, et pourvu, en 1626, d'une charge de cornette de cavalerie; — 5° Henri, sieur du Bosc, né le 21 juin 1607, qui mourut jeune; — 6° Joseph, sieur de Castelvieil, dont nous parlerons après ses frères; — 7° Jaquelin, sieur de Villefranche, né le 6 avril 1613, capitaine au régiment de Picardie, qui épousa, en 1641, *Catherine de Beynac*, et, en secondes noces, en 1658, *Marguerite de Lescours*. Il vivait encore en 1666; c'est apparemment de lui que descendait le capitaine *Pierre de Vivans*, qui figure parmi les officiers du régiment de Schomberg (*Voy.* IX, p. 232), et que nous trouvons porté sur une liste de Réfugiés du Languedoc (*Arch.* Tt. 322); — 8° Job, mort au berceau en 1616. — 9° Henriette, née le 25 fév. 1598; — 10° Louise, morte enfant en 1599; — 11° Esther, née en 1605 et morte jeune; — 12° Simonne, née en 1602; — 13° Marguerite, née le 19 août 1611; — 14° Françoise, née en 1614.

I. Né le 16 oct. 1593, Geoffroi de Vivans, sieur de Doissat et gouverneur de Tournon depuis 1612, fit, en cette qualité, assurer, en 1621, l'Assemblée de La Rochelle de son dévouement. Il testa en 1627, laissant deux fils de son union, célébrée, le 10 juill. 1617, avec *Jeanne de Pardaillan-de-Panjas*, fille de *François-Jean-Charles de Pardaillan* et de *Jeanne Du Monceau*. L'aîné, Jean, sieur de Doissat, fut nommé, le 8 nov. 1631, premier chambellan de Gaston de France. Il servit sous *Gassion* avec le grade de capitaine de cavalerie et fut tué à la bataille de Rocroi en 1643. Le cadet, Joseph-Geoffroi ou *Henri* (1), comte de Panjas, après son frère, épousa, en 1644, *Jacqueline de Caumont-La Force*. Il était alors âgé de 40 ans (?). En 1685, il demanda la permission de venir à Paris, sous prétexte d'y suivre un procès, mais en réalité pour s'y procurer les moyens de sortir du royaume. L'ayant obtenue, il se mit en route avec sa femme, sa mère et un médecin de Montpazier, nommé *Du Condut*. Quelque imprudence de ce médecin, qui paraît avoir fait des prières dans des assemblées secrètes, sous le nom de guerre de *Du Clusel*, le fit arrêter en 1689 et enfermer à Vincennes (*Suppl. franç.* 3854). Peu de jours après, Vivans, arrêté à son tour, fut jeté à la Bastille où il gémissait encore en 1694 (*Arch.* E. 3380), et où il mourut peut-être. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1699. Elle avait abjuré le 13 mars 1686; mais le remords l'avait ramenée à la religion dans laquelle elle était née. Atteinte d'une grave maladie à l'âge de 87 ans, elle refusa de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine, en sorte que le roi ordonna de lui faire son procès. Comme elle était trop faible pour être conduite en prison, et que le procès ne pouvait se juger sans que l'accusée fût ouïe sur la sellette, il fallut forcément la laisser mourir en paix, au grand regret de l'évêque de Sarlat, qui désirait passionnément « que l'on fist une (sic) exemple sur une personne de cette qualité » (*Arch. gén.* M. 667).

II. Né le 12 nov. 1596, Jacques de Vivans, sieur de Launay, étudia le droit et suivit avec éclat le barreau jusqu'en 1620, qu'il fut pourvu d'une charge de conseiller à la Chambre de l'édit de Guienne. Il épousa, en 1619, *Marie Denis* (aliàs de *Danis*), de Clairac, dont il eut : 1° Jean, sieur de Launay,

(1) Nous soupçonnons ici quelque bévue commise par les généalogistes; mais nous n'avons aucun moyen de découvrir la vérité.

conseiller à la Chambre de l'édit, marié, en 1656, avec *Anne de Vivans*, dame de Nouailhac, et maintenu dans sa noblesse en 1666 ; — 2° HENRI, sieur de Saint-Christan et marquis de Vivans, qui suivit avec distinction la carrière des armes. Capitaine de cavalerie au régiment de Créquy, dès 1646, il servit, la même année, au siége d'Orbitello, et, en 1647, à celui de Crémone. En 1648, il passa à l'armée de Catalogne et assista au siége de Tortose Envoyé, en 1650, à l'armée de Flandres, il servit au siége de Vervins et à la bataille de Réthel. En 1655, il fut de nouveau attaché à l'armée d'Italie. Son régiment ayant été réformé après la paix des Pyrénées, il leva, par commission du 7 déc. 1665, une compagnie qui fut incorporée au régiment de Thianges, dont il fut nommé major l'année suivante, et il fit avec ce grade la campagne de Flandres. Créé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom par commission du 15 mars 1672, il le commanda au siége de Maëstricht en 1673, à la bataille de Sénef en 1674, au combat d'Altenheim en 1675, à celui de Kokesberg en 1676. Nommé brigadier de cavalerie par brevet du 25 fév. 1677, il fut employé en Allemagne sous Créquy. En 1682, il se trouva au camp de la Saône ; en 1683, au siége de Courtray ; en 1684, il servit dans l'armée de Flandres qui couvrit le siége de Luxembourg. A son retour en France, il abjura. On lit dans les Mémoires de Dangeau, à la date du 25 nov. 1685 : « Le roi a donné 2000 écus de pension à Vivans, ancien brigadier de cavalerie, qui s'est converti depuis deux mois » ; et dans ceux de Sourches, sous celle de sept. 1685 : « On vit paroître à la Cour M. de Vivans, mestre-de-camp de cavalerie des plus estimés, lequel venait de faire abjuration de l'hérésie de Calvin. » Son exemple fut, sans aucun doute, imité par sa femme, *Susanne de Capvert*, qui fut inhumée, en 1704, à Saint-Sulpice, et par son fils JEAN, marquis de Vivans, qui fit ses premières armes dans le régiment de son père et s'éleva par ses talents militaires au grade de lieutenant-général. Ce dernier mourut le 7 nov. 1719, ne laissant de son mariage avec Louise de Meuves, descendant comme lui d'une famille protestante, qu'une fille, Susanne-Marie, qui épousa Pierre-Antoine de Jaucourt.

III. Joseph de Vivans, sieur de Castelvieil, naquit le 22 déc. 1608. Il suivit la carrière des armes. Capitaine au régiment de Picardie, puis aide-de-camp des armes du roi, il épousa, en 1646, dans le temple de Charenton, *Louise Daussy*, veuve de *Jean Daussy*, sieur des Coutures, lieutenant-colonel du régiment de Batilly. Ses enfants furent JACQUES, JOSEPH, baron de Bagat, aide de camp des armées du roi, MARIE-ANNE, LOUISE et JACQUELINE Cette branche se convertit aussi à la révocation.

VIVENS (FRANÇOIS), né, vers 1664, d'une honnête famille de Valleraugue, exerçait dans son lieu natal les modestes fonctions de maître d'école, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Pour échapper aux missionnaires bottés, Vivens, qui était doué d'une grande force d'âme et qui y joignait un zèle ardent pour sa religion, se sauva dans les montagnes, où un grand nombre de ses coreligionnaires allèrent aussi chercher un asile. Habitués, dès leur enfance, à un culte public, animés d'une foi vive qu'exaltait encore la persécution, ces fugitifs ne tardèrent pas à se réunir pour prier Dieu en commun. A défaut de pasteur, le plus éloquent d'entre eux montait sur un rocher et prêchait la constance à la foule attentive. Telle fut l'origine de l'église du désert. Parmi les prédicateurs ou prédicants, tous gens du peuple, sans science théologique et trop souvent sans aucune espèce d'instruction, Vivens ne tarda pas à se distinguer par la chaleur de ses exhortations et la ferveur de ses prières Il parcourait les Cevennes, tenant de fréquentes et nombreuses assemblées : le 20 mars 1686, à Saint-Martin-de-Boubeaux ; le

samedi suivant, à Saint-Privat-de-Valongue; le 13 avril, dans les environs de Mialet; le samedi après Pâques, à Saint-Germain-de-Calberte; le 23 avril, près du village de Curcère. L'attention du gouvernement de tarda pas à être éveillée. La déclaration du 1er juillet défendit de nouveau les assemblées sous les peines les plus sévères; mais la violence, comme toujours, échoua contre le zèle religieux. Il fallut que Basville, le farouche intendant, humiliât son orgueil, jusqu'à entrer en négociation avec le prédicant. Vivens consentit à sortir de France, à condition qu'il lui serait permis d'emmener tous ceux qui voudraient l'accompagner. L'accord conclu au mois d'août 1687, il donna une liste de 270 personnes disposées à le suivre. On les classa en plusieurs catégories, qui devaient être successivement déportées. Les deux premières troupes, fortes l'une de 48, et l'autre de 22 personnes, y compris les cinq prédicants Vivens, *Lapierre*, *Bringuier*, *Chapus* et *Berthezène*, se mirent immédiatement en route; mais, par une insigne perfidie, au lieu de les conduire hors du royaume par la voie la plus courte et la plus sûre, celle de Genève, on fit passer la troupe la plus nombreuse, où se trouvait Vivens, par l'Espagne, dans l'espoir qu'elle serait détruite par les miquelets ou qu'elle tomberait entre les mains de l'Inquisition. La Providence déjoua cet atroce calcul. Les malheureux exilés eurent sans doute à courir de grands dangers, à supporter d'extrêmes fatigues, mais ils ne périrent pas tous; quelques-uns réussirent enfin à aborder en Hollande. La seconde troupe fut débarquée sur les côtes d'Italie, et parvint, non sans peine, à gagner la Suisse à travers les Apennins et les Alpes. Vivens parti, on refusa des passeports à ses disciples qui restaient; bien plus, on eut l'infamie de publier qu'il avait acheté la permission de sortir de France par la trahison, et l'on se servit de sa liste pour persécuter ceux qui y étaient dénommés. Plusieurs furent transportés en Amérique.

Arrivé en Hollande, Vivens rendit compte de ce qu'il avait fait au synode wallon. Encouragé à continuer son ministère, et se regardant comme délié de ses promesses par la mauvaise foi de Basville, il résolut de rentrer en France pour se vouer au service des églises sous la croix. Il part donc de Hollande avec *Lapierre*, au commencement de 1689, traverse l'Allemagne et la Suisse, reparaît dans les Cevennes au mois de juillet, et recommence à y tenir des assemblées de plus en plus nombreuses. C'est dans une de ces assemblées, au mois de décembre, qu'il consacra *Brousson* au ministère par une ardente prière. Pendant plus de deux ans, il échappa aux plus actives recherches, quoique Basville eût mis sa tête au prix de 5,000 livres, tant il tenait à se débarrasser d'un homme, qui, au rapport de M. Peyrat, fomentait dans les Cevennes une insurrection des Protestants, et comptait déjà quatre cents combattants sous ses ordres. La proclamation qui le mettait hors la loi, donnait ainsi son signalement: Petite taille, maigre, le poil chastain, portant perruque, les sourcils grands et épais, visage ovale et basané, menton pointu, nez grand, yeux de même et bruns, joues enfoncées, deux os paroissant au haut des joues, dents blanches, jambes cagneuses qui le font boiter en marchant (*Arch. gén.* M. 670). Vivens exaspéré résolut d'user de représailles et de venger la mort de plusieurs personnes exécutées sur le simple soupçon de lui avoir donné asile. Les curés de Saint-Marcel et de Conqueyrac furent égorgés; le vicaire de Soudorgues reçut un coup de poignard en plein jour; le ministre apostat *Bagard*, devenu consul de La Salle, et trois officiers de la milice furent trouvés morts dans leurs maisons ou dans les champs. Il ne s'en tint même pas à ces actes de sauvage vengeance, qui rappellent les mystérieuses exécutions du tribunal véhémique, il conçut le plan d'une invasion du Languedoc qu'il communiqua à *Schomberg* par l'intermédiaire de *François Huc*, soldat de son régiment. Un

corps de dix mille hommes devait débarquer entre Aigues-Mortes et Montpellier, marcher sur Calvisson, de là sur Durfort et La Salle, où Vivens irait le rejoindre à la tête des insurgés. Ce plan, approuvé par Schomberg, fut envoyé à Pictet à Genève; mais *Gabriel Pic*, qui s'était chargé de le lui porter, fut arrêté aux portes de la ville, et le mémoire fut envoyé à Basville par le résident de France, avec le porteur, qui fut pendu à Montpellier. La conjuration fut ainsi découverte, et ce premier revers fut bientôt suivi d'un autre. Un jeune homme de Valleraugue, appelé *Valdeyron*, dans le vol. 39 des Mss. de Court, où se trouve une notice biographique sur Vivens, et *Languedoc*, par M. Peyrat, dans son Hist. des pasteurs du désert, fut arrêté, et succombant à la violence des tourments qu'on lui fit subir, il révéla l'asile de Vivens. C'était une caverne entre Anduze et Alais, près de Saint-Sébastien. Un nombreux détachement se mit en campagne, le 26 fév. 1692, sous les ordres du gouverneur d'Alais. Vivens avait avec lui *Carrière*, *Capieu*, *Delors* et *Masbernard*, dit Saint-Paul. Deux autres de ses compagnons, *Gavanon*, dit La Vérune, et *La Rouvière*, venaient de le quitter pour lui préparer une autre retraite. Surpris et hors d'état de fuir, il se hâta de brûler tous ses papiers, se jeta à genoux pour prier Dieu d'agréer le sacrifice de sa vie, et saisissant un fusil, il se posta à l'entrée de la caverne, en défiant ses ennemis. Plusieurs soldats périrent sous les balles des cinq cévenols ; mais Vivens tomba à son tour frappé par l'apostat *Jourdan*, de Bagards, qui avait réussi à gagner le sommet d'un rocher au dessus de la caverne. Basville fit faire le procès à son cadavre, qui fut traîné sur la claie et brûlé à Alais. Ses compagnons furent pendus, quoique le commandant du détachement leur eût promis la vie sauve.

VIVES (Antoine), du Languedoc, ministre de la Parole de Dieu, homme docte et de bonne vie, fut envoyé comme ministre à Issoudun au mois de juin 1557 (*Arch. de la Comp. des pasteurs de Genève*. Reg. B). Plus tard, en 1561, il organisa l'église de Béziers, qui comptoit déjà un si grand nombre de fidèles que, dit Bèze, « on n'oyoit chanter que psaumes en public et en particulier, mesmes en la grand'place de la ville sur le soir, là où le peuple se promenoit par esbat.» L'accroissement de son troupeau détermina Vives à prêcher à huis ouvert, au commencement d'octobre, dans la maison d'un habitant, nommé *Pierre Du Roux*. A cette nouvelle, Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, se hâta d'accourir, et fit enlever le ministre qu'il envoya à Narbonne; mais ceux qui étaient chargés de l'y conduire, l'égorgèrent en route après l'avoir dévalisé, et le précipitèrent dans la rivière du Pas-du-Loup. Le lendemain, 10 oct., toute la population protestante, instruite de la disparition de son ministre et croyant qu'il était en prison, alla le redemander à Joyeuse, qui, saisi de crainte, se réfugia à l'évêché, manda en toute hâte des troupes et du canon, dispersa la foule et sortit de la ville. Quelques jours après, les Protestants, instruits que Laudun, lieutenant de Joyeuse, était chez le viguier, résolurent de s'assurer de sa personne comme otage de leur ministre. A leur approche, Laudun se sauva au haut de la tour de la maison, et demanda à parlementer. On lui envoya *Jean Lyon*, greffier de Béziers, et deux ou trois des principaux huguenots; mais il tomba sur eux à coups de poignard, tua Lyon et en aurait fait autant aux autres, s'ils ne s'étaient enfuis criblés de blessures. Bientôt après, un corps de gendarmes, envoyé par Joyeuse, dissipa l'émeute, et le lendemain, les Protestants désarmés furent chassés de Béziers.

VIVIEN (Elie), cordonnier de Marennes, âgé de 78 ans, condamné, le 1er août 1746, par sentence de Barentin, intendant de La Rochelle, à faire amende honorable, nu-tête et en chemise, la corde au cou, tenant en main une torche de cire ardente, devant la

porte de l'église cathédrale de La Rochelle, et « là étant à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et comme mal avisé, il avoit assisté à différentes assemblées de religionnaires, y avoit prêché, et composé plusieurs écrits..... dont il se repentoit, et de là conduit à la place Royale de La Rochelle où tous lesdits écrits seroient en sa présence jettés et brulés dans un feu, qui seroit dressé et allumé à cet effet par l'exécuteur de la haute justice ; et ensuite, continue Barentin, sera ledit Vivien pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive à une potence où son corps mort demeurera pendant vingt-quatre heures, et sera après porté aux fourches patibulaires pour y rester jusqu'à entière consommation. » La sentence fut exécutée le jour même. L'assemblée, à la suite de laquelle Vivien avait été arrêté, en même temps que *Louis André*, marchand de Saint-Just, *Pierre Gailliot* (Voy. ce nom) et *Pierre Manseau*, s'était tenue le 10 juillet. André, qui l'avait convoquée fut condamné « à accompagner Vivien à l'amende honorable et à l'execution dudit Vivien, à être flétri et marqué par l'exécuteur de la haute justice, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L. et à être conduit à la chaîne pour y être attaché et servir S. M. comme forçat sur les galères à perpétuité. »

VIVIER (Sara), femme de *Jean-Pierre Lapadu*, de Sallies, et victime des dragonnades en 1685. Le président Gassion, qui avait à faire oublier son origine huguenotte, voulut accompagner l'intendant dans cette ville pour travailler avec lui aux conversions, et il s'en acquitta de manière à mériter les éloges de Dalon (*Voy*. V. p. 229). C'est sous les yeux même de ces deux hauts fonctionnaires que les dragons se mirent à l'œuvre; aussi se surpassèrent-ils. Bien peu résistèrent à leurs moyens de persuasion. De ce nombre fut Sara Vivier et *Jean La Cose*. La première, bien qu'enceinte de plusieurs mois, fut rouée de coups et précipitée du haut en bas d'un escalier ; elle en mourut. Le second, pour échapper aux mauvais traitements dont on l'accablait, promit d'aller à la messe et fut traîné à l'Eglise; mais en route, il vint à résipiscence. On recommença donc à le battre si cruellement qu'il expira au bout de vingt-quatre heures.

VOISIN (Lancelot) ou Du Voesin, sieur de La Popelinière, un de nos meilleurs historiens, naquit à La Popelinière-de-Sainte-Gemme-La Plaine, en 1541, du mariage de Joachim Voisin et de Marie Le Tourneur; il eut pour parrain *Lancelot Du Bouchet*, sieur de Sainte-Gemme. Doué d'heureuses dispositions pour les lettres, La Popelinière fit de fort bonnes études dans les plus fameuses universités de France et se familiarisa avec les bons auteurs de l'antiquité classique, qu'il lisait assidûment. Il se trouvait à Toulouse, lorsque les Protestants essayèrent de se rendre maîtres de la ville (*Voy*. SAUX), et prit part à la lutte, comme capitaine de la légion des étudiants poitevins, saintongeois, angoumois et rochellois. Depuis cette fatale entreprise, douze années s'écoulent sans que le nom de La Popelinière reparaisse dans l'histoire. Il est probable qu'il les passa dans sa famille, uniquement occupé de travaux littéraires et se préparant par la lecture de ce que la Grèce et Rome nous ont transmis de meilleur sur la politique, l'histoire et la stratégie, au triple rôle qu'il fut appelé à jouer. En 1574, nous le trouvons à La Rochelle. Envoyé dans le Languedoc avec *Pierre Le Fevre*, dit *Du Tilleroles*, pour travailler de concert avec les Protestants de cette province « à faciliter une bonne paix, » il fut arrêté près de Caussade, malgré le sauf-conduit du feu roi dont il était muni, et ne fut remis en liberté qu'au bout d'un mois, sur l'ordre de la reine-mère. Il se hâta de partir pour Milhau, où se tenait alors une assemblée politique, aux délibérations de laquelle il s'associa. De retour à La Rochelle, il se mit sous les ordres de *La Noue* et

se signala en diverses rencontres, notamment à la prise de Saint-Jean-d'Angle et à celle de Tonnay-Boutonne. Chargé de la garde du fort de Charron, il sut contenir la garnison catholique de Marans, qui faisait des courses fréquentes jusqu'aux portes de La Rochelle. Sur ces entrefaites, l'île de Ré tomba au pouvoir des Catholiques. Les Rochellois, qui avaient conçu une haute opinion de son courage et de ses talents militaires, jetèrent les yeux sur lui, en l'absence de La Noue, pour lui confier le commandement de l'expédition destinée à les en chasser. La Popelinière se hâta d'assembler un petit corps de troupes, débarqua à La Flotte, où il fut rejoint par le capitaine *Fromentinière*, et, ne voulant pas laisser à Landereau le temps de se fortifier, il marcha, la nuit même, sur Saint-Martin. A la tête des enfants perdus, qui étaient commandés sous lui par *Carbillac*, de Gascogne, il se jeta avec impétuosité dans le bourg, l'emporta, avant que Landereau pût se reconnaître, et tailla en pièces ses soldats. En moins de 24 heures, l'île fut ainsi perdue et reconquise. Cet exploit ayant redoublé la confiance que les Rochellois mettaient en lui, ils lui donnèrent le commandement d'une flottille, qui devait aller surprendre la flotte royale dans le port de Nantes; mais l'ennemi prévenu par ses espions, se tint sur ses gardes et l'expédition échoua. La Popelinière voulut se venger de cet échec sur deux grands vaisseaux qu'il rencontra à l'embouchure de la Loire : il leur livra un vif combat, où Carbillac fut tué, sans réussir à s'en emparer. Quelque temps après, *Condé* l'envoya aux États de Blois porteur de sa protestation contre les actes de cette assemblée (*Voy.* II, p. 467), mission dangereuse dont il s'acquitta avec autant de fermeté que de prudence. Nommé, à son retour, gouverneur de l'importante place de Marans, il y soutint bravement les attaques des Catholiques, et, lorsque Mayenne en personne alla l'y assiéger, il prit toutes les mesures que put lui suggérer son expérience militaire pour se bien défendre. La lâcheté de sa garnison déjoua ses plans. Terrifiée des rapides succès du duc, qui enleva coup sur coup les forts des environs, elle abandonna honteusement la place, et La Popelinière, pénétré de douleur, fut obligé de la suivre. Arrivé à La Rochelle, où il fut reçu, seul de tous les fuyards, parce qu'on y connaissait sa belle conduite, il se plaignit hautement et librement de la couardise de ses officiers et de ses soldats. *Valzergues-de-Séré*, irrité de ses amers reproches, l'appela en duel et le blessa d'un coup d'épée. Cette aventure semble avoir fermé la carrière militaire à La Popelinière, qui s'y était acquis la légitime réputation d'un capitaine aussi prudent que brave.

Mais ce n'est pas seulement de son épée que La Popelinière a servi la cause protestante, il l'a servie encore et plus noblement de sa plume. Dès 1571, il s'était fait connaître comme écrivain par la traduction d'un ouvrage de Bernardin de Roque, de Plaisance, imprimée à Paris, 1571, in-4°, sous ce titre : *Des entreprises et des ruses de guerre et des fautes qui parfois surviennent ès progrès et exécution d'icelles, ou le vrai Portrait d'un parfait général d'armée, divisé en cinq livres avec des sommaires.* La même année, il avait fait paraître à Cologne, in-8°, *La vraye et entière Histoire des derniers troubles advenus tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an* 1568 *jusqu'en* 1570, *en dix livres.* Le succès qu'obtint cette publication l'engagea à en donner, dès l'année suivante, une nouvelle édit. plus ample sous ce titre : *La vraye et entière Histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an* 1562, *comprise en quatorze livres, les trois premiers et dernier desquels sont nouveaux : les autres revus et augm. de plusieurs choses notables. Avec les considérations sur les guerres civiles*

des François, Basle, 1572, in-12. Dès que cette nouvelle édition parut, Le Frère de Laval, assisté de Piguerre, conseiller au Mans, la contrefit, mais à la manière jésuitique, c'est-à-dire en altérant impudemment les faits, en supprimant tout ce qui était favorable aux Huguenots et désavantageux aux Catholiques, en intercalant les injures les plus grossières à l'adresse des Protestants. Cette contrefaçon, où tout est pillé jusqu'au titre, parut à Paris, 1573, in-8°. La Popelinière ne réclama pas d'abord, il se contenta de faire réimprimer son livre avec de nouvelles augmentations qui portèrent le nombre des livres de 14 à 22 et conduisirent le récit des événements jusqu'en 1577. Cette 3e édit., qui parut à Bâle, 1579, 2 vol. in-8°, ne tarda pas à être traitée par les deux effrontés plagiaires comme l'avait été la seconde. La contrefaçon fut mise en vente à Paris, 1581, 2 vol. in-8°; mais avant même qu'elle parût, La Popelinière avait refondu son livre sous ce nouveau titre : *Histoire de France, enrichie des plus notables occurences survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique, depuis* 1550 *jusqu'en* 1577, [La Roch.] Abr. Haultin, 1581, 2 vol. in-fol.; Paris, 1582, 4 vol. in-8°; Paris, Jean Pouppy, 1583, in-fol., selon Draudius; La Roch., 1587. Il en envoya un exemplaire à *Théodore de Bèze*, en le priant de lui dire son avis sur son travail. «Considérant, lui écrivait-il, que les Catholiques se destournoient par les injures et passions trop évidentes,desquelles les escrits de nos frères estoient remplis, j'ay pratiqué ce nouveau moyen de présenter les desseins et actions d'une part et d'autre, comme neutre et indifférent aux deux partis, tel que doibt estre l'historiographe.» A cette lettre, datée du 15 janvier 1581, Bèze répondit, le 29 mars, en le remerciant de son présent, « qui, lui disait-il, m'est cher et précieux, tant pour le contenu que pour la main dont il vient, » et après s'être excusé sur les devoirs de sa charge qui ne lui avaient pas permis de lire le livre tout entier, il lui adressait quelques observations critiques qui, dans notre opinion, portent à faux pour la plupart. Du reste, il le louait de ne s'être «formalisé pour les uns ny pour les aultres, pourveu cependant, ajoutait-il, que rien ne soit teu ny dissimulé de ce qui se doit dire pour la pure et simple vérité requise pour la perfection.» Le roi de Navarre, qui n'était pas aussi ami de la vérité que Bèze et qui avait plus d'intérêt à la dissimuler, le prit sur un autre ton. Le 3 juin, il adressa aux magistrats de La Rochelle une lettre où perce son courroux, pour se plaindre « d'ung nommé Popellynyère, » qui avait osé écrire contre la religion réformée et contre ceux de sa maison, et les prier « de vouloir faire faire telle et si exemplaire justice d'ung Popellynyère et de son imprimeur, qu'elle donne occasion de retenyr les aultres en leur debvoir. » Il n'existe aucune preuve, à notre connaissance, que les magistrats rochellois se soient mis en peine de donner satisfaction à l'irascible susceptibilité du prince; ce fut le consistoire qui s'en chargea à sa honte. Du temps d'Arcère, un volume de l'exemplaire sur lequel travaillèrent les censeurs existait encore à La Rochelle, chargé sur les marges de notes presque toutes insignifiantes. C'est ce travail qui servit de base à la condamnation du trop véridique historien. La sentence fut confirmée par le Synode national, dans les actes duquel on lit cet étonnant article : « Le Synode... aïant vu un certain livre intitulé l'Histoire de France, imp. en cette ville, sur les plaintes qui en étoient faites de plusieurs endroits de ce roïaume et aïant examiné les procédures faites par le consistoire de cette église sur ledit livre, a trouvé qu'en beaucoup d'endroits il parle très-mal et sans respect des matières sacrées de la religion, et qu'il contient plusieurs choses vaines, profanes, pleines de faussetez et de calomnies, au préjudice de

la vérité de Dieu, au désavantage et deshonneur de la sainte doctrine de la religion réformée, et qu'il diffame plusieurs gens de bien vivans et morts. C'est pourquoi ledit synode a jugé que toutes les églises en doivent être averties, afin de s'en donner de garde et de supprimer ce livre autant qu'il leur sera possible. Et par le même jugement il a déclaré l'auteur dudit livre, s'il est du rang des ministres, indigne d'être reçu à la communion des saints, ou admis à la participation des sacremens, jusqu'à ce qu'il ait reconnu sa faute et réparé, par des moyens convenables, le scandale qu'il a donné aux églises. »

S'il faut en croire d'Aubigné, la sentence du synode n'était pas tout-à-fait injuste ; le *laborieux* Poupelinière, comme il l'appelle, aurait vendu sa plume et se serait mis ainsi dans la nécessité de dissimuler quelquefois la vérité. A ce témoignage unique il est facile d'en opposer vingt autres qui le démentent. Selon Sorel, La Popelinière doit passer « pour un auteur exact et un diligent historien. » Le P. Daniel le tient pour « l'historien le plus digne de foi de tous ceux du parti huguenot qui nous ont rendu compte des guerres civiles. » Tout en blâmant sa prolixité, Le Gendre loue sa sincérité et son exactitude. Arcère déclare que La Popelinière a traité son sujet avec toute l'intelligence d'un négociateur qu'on avoit employé en certaines occasions, avec toute l'autorité d'un témoin qui avoit vu bien des choses, avec le courage et l'impartialité d'un historien philosophe, qui ose dire la vérité, qui loue sans bassesse, qui blâme sans aigreur, qui admire la vertu et les talens, et n'encense pas de vains simulacres, qui sait enfin s'élever au-dessus des préjugés d'éducation, d'étude et de parti. L'Etoile enfin, le sage et impartial L'Etoile, porte ce jugement sur l'œuvre de La Popelinière, qu'il regardait aussi comme le meilleur historien des guerres de religion : « Si les derniers livres de son histoire eussent respondu aux premiers, on l'eust pu justement appeler le premier et le dernier historiographe de nostre temps, et qui avec le plus de hardiesse, liberté et vérité (dont il cuida fortune de sa vie à La Rochelle, en aiiant receu pour paiement ung coup d'espée au travers du corps), sans flatterie et dissimulation, a traicté ce notable subject, mais ennuieus et espineus pour la saison du siècle. » A ces témoignages imposants nous sera-t-il permis de joindre humblement le nôtre. Nous avons feuilleté mille fois l'histoire de La Popelinière, nous avons eu mille occasions de comparer son récit avec celui des autres écrivains contemporains, et presque toujours nous l'avons trouvé exact et fidèle. S'il a fait, comme d'Aubigné rapporte qu'il le lui avoua « la larme à l'œil, » quelques concessions aux circonstances, nous ne le louerons pas de cette faiblesse, mais nous ferons observer qu'il y a loin de la circonspection au mensonge. A tout prendre, le travail de notre historien, malgré la roideur un peu soldatesque de sa phrase et quelques erreurs de détail, est digne de grands éloges ; tel a été le jugement de la postérité qui n'a nullement confirmé l'absurde sentence du Synode de La Rochelle, sentence dictée, selon nous, par le ressentiment d'hommes puissants dont l'historien n'avait pas craint de dévoiler les turpitudes, et par l'esprit de secte qui ne pouvait lui pardonner « de n'avoir pas, en mentant, gardé l'avantage de son parti. »

Soit soumission, soit prudence, La Popelinière renonça momentanément à l'histoire. Sous le titre des *Trois Mondes*, il publia, à Paris, 1582, in-4° et in-8°, une description des trois parties du monde connues des Anciens, en y ajoutant ce que l'on savait de son temps sur l'Amérique et les terres australes. Si l'on peut s'en rapporter au Catal. de la Biblioth. de Grenoble, il traduisit aussi du latin en franç. l'Atlas minor de Gérard Mercator, Amst., sans date, in-4°. Son génie cependant le ramena bientôt à l'histoire. En 1584, il fit paraître à Paris, in-8° et in-4°, *L'amiral de France et par occasion de celui des*

autres nations, livre plein de recherches curieuses, qui est devenu très-rare ; puis il fit suivre cet ouvrage de *L'histoire des histoires avec l'idée de l'histoire accomplie. Plus le dessein de l'histoire nouvelle des François, et pour avant-jeu la réfutation de la descente des fugitifs de Troye aux Palus-Méotides, Italie, Germanie, Gaules et autres pays pour y dresser les plus beaux Etats qui soient en Europe et entre autres le royaume des François*, Paris, 1599, in-8°, critique savante, quoiqu'en dise Baillet, et souvent très-judicieuse de beaucoup d'historiens de toutes les nations, dont il apprécie le mérite avec équité. La Méthode pour étudier l'histoire, par Lenglet-Dufresnoy (Paris, 1729-41, 6 vol. in-4°), a fait oublier le travail de La Popelinière, mais il reste au moins à ce dernier le mérite de l'antériorité.

La Popelinière couronna son honorable carrière littéraire par l'*Histoire de la conqueste des pays de Bresse et de Savoye*, Paris, 1601, 67 ff., sans la Préf. et l'Avis au lecteur, in-8°; Lyon, 1601, in-8°; dédiée à monseigneur de *Rosny*. Ne pouvait-il pas espérer, en célébrant les victoires de Henri IV, qu'il paraît avoir suivi dans cette campagne comme historiographe, d'obtenir du prince quelque pension qui soulageât sa misère? Si tel fut son espoir, il fut trompé. Cet homme d'un vrai talent, si mal récompensé de ses travaux et de ses services, vécut encore plus de six ans dans l'indigence, et mourut enfin, le 8 janvier 1608, à Paris, dans sa chaise auprès du feu, « d'une maladie, comme le dit L'Etoile, assés ordinaire aux hommes de lettres et vertueux comme il estoit, à sçavoir de misère et de nécessité. » Selon le Borboniana, il fut enterré au cimetière protestant du faubourg St-Germain par les soins du pasteur *Du Moulin*. Il avait été marié deux fois, la première avec *Marie Bobineau*, de La Rochelle; mais ces deux mariages restèrent stériles.

VOISINS (JEAN-JACQUES DE), baron d'AMBRES, capitaine d'une des compagnies de cavalerie levées par les Protestants de Castres, en 1562, se distingua dans la première guerre de religion par son activité et son courage. Il s'empara du château de La Case, qui appartenait à l'évêque et qui fut démoli. Quelques jours après, il se rendit maître de Venez, dont la garnison, conduite prisonnière à Castres, y fut mise à mort, le 15 juillet 1562, quoiqu'on lui eût promis la vie sauve. On aimerait à se persuader que ce fut cette abominable violation du droit des gens qui porta d'Ambres à s'éloigner et à aller rejoindre *Beaudiné* dans le Bas-Languedoc. Il surprit Aniane, et, de concert avec *La Gade*, gouverneur de Béziers, il se saisit par escalade, le 28 déc., de la ville de Puy-Laurens. Chargé par *Crussol* de ravitailler Montauban, il s'acquitta avec succès de cette tâche difficile, malgré le cardinal d'Armagnac, dont les troupes tenaient la campagne. Au mois de fév. 1563, il tailla en pièces les habitants de Viviers, qui allaient au secours de Saix assiégé par *Guillot-de-Ferrières*. Dans la seconde guerre civile, d'*Acier*, son parent, le nomma gouverneur du Castrais, sans préjudicier à l'autorité de Ferrières. Dans la troisième, il marcha au secours de *Condé* à la tête d'un régiment d'infanterie (*Voy*. IV, p. 134). S'il est identique avec d'*Ambres* que La Popelinière cite parmi les chefs protestants qui attendaient en Alsace l'arrivée des Allemands, il faut supposer qu'il était rentré dans le Languedoc après la bataille de Jarnac et peut-être avant. Dans tous les cas, il combattit à Moncontour à la tête de son régiment (*Voy*. III, p. 392). Quelque temps après, *Coligny* l'envoya comme gouverneur à Aurillac, à ce que rapporte M. Imberdis, qui l'accuse de s'y être montré inhumain et froidement cruel, surtout envers les prêtres. Il est possible que d'Ambres ait été en Auvergne pour prêter main forte au lieutenant-criminel *Lamire* (Voy. VI, p. 360); mais, dans ce cas, il ne resta que quelques jours à Au-

rillac (*Voy.* VERBELAY), et depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de lui.

VOLZ (PAUL), en latin *Volsius*, théologien savant et pieux, né à Offenbourg, vers 1480, et mort à Strasbourg, le 6 juin 1544.

Volz fit ses études dans l'école alors renommée de Schélestadt, au sortir de laquelle il entra chez les Bénédictins. Devenu abbé de Hugshofen, vers 1513, il consacra ses loisirs à des travaux littéraires qui lui méritèrent l'estime du célèbre Erasme. Chassé de son couvent par les paysans révoltés, en 1525, il se sauva, non sans peine, à Schélestadt, d'où il retourna dans son abbaye après la destruction des insurgés. Depuis longtemps déjà, il inclinait vers la Réforme, qu'il se décida enfin à embrasser ouvertement. Cette résolution prise, il quitta Hugshofen, en 1526, et se retira à Strasbourg, où il s'occupa d'abord de la composition d'un *Chronicon abbatiæ Schutteranæ*, que Schannat a ins. dans le T. 1 de ses Vindiciæ litterariæ. Quoiqu'il passât pour anabaptiste, parce qu'il désapprouvait le baptême des petits enfants, et que sa correspondance suivie avec Schwenkfeld le rendit suspect au clergé strasbourgeois, le magistrat le nomma, en 1530, prédicateur et directeur du couvent de St-Nicolas in undis, avec un traitement de 30 florins par an. Volz avait sur certains points de doctrine des opinions qui s'éloignaient de celles de ses collègues; il trouvait, par exemple, que les Réformateurs étaient allés trop loin en abolissant la confession auriculaire; mais comme il était d'un caractère doux et bienveillant, et que sa piété était sincère, il fuyait les disputes et évitait, autant que possible, tout rapport avec les autres pasteurs de Strasbourg. Il menait donc une vie retirée et assez paisible, lorsqu'en 1537, on voulut l'obliger à signer la Formule de Concorde de Wittenberg. Convaincu que les confessions de foi ne sont propres qu'à exciter des disputes et à étouffer la charité, il refusa et fut destitué. Dès l'année suivante cependant, *Calvin* l'ayant amené à reconnaître ses erreurs sur le baptême des enfants et la Cène, et à lire publiquement dans l'église de Saint-Pierre-le-Jeune une rétractation qui a été publiée par M. *Röhrich*, dans ses Mittheilungen aus der Geschichte der evangel. Kirche des Elsasses (Strasb., 1855, in-8°), il fut rétabli dans sa chaire et chargé en même temps de la direction du cloître Saint-Guillaume. Dès lors il vécut dans les meilleurs termes avec ses collègues, jusqu'à sa mort. *Bucer* prononça son oraison funèbre. Il s'était fait cette épitaphe : Volzius hic stultus Paulus jacet abbas sepultus.

VOULAT, nom donné par M. Crottet à une dame de la Saintonge, qui fut condamnée à une détention perpétuelle dans la citadelle de Blaye, parce qu'elle avait fait passer ses enfants à l'étranger, pour les soustraire aux violences des convertisseurs. Nous pensons que cette dame était la femme de *Jacques Fauchereau*, sieur de Vouillat et ministre à Montlieu, qui assista au synode de Jonzac, en 1678 (*Voy.* VII, p. 335). Madame de Voulat composa, pendant sa dure détention, une pièce de vers que M. Crottet a publiée dans son Hist. des églises réformées de Pons, etc. Ce petit poëme ne donne certainement pas une haute idée du talent du poëte; mais on y sent palpiter le cœur d'une mère, dont le désespoir est adouci par une entière confiance en Dieu. Il est adressé à un papillon qui, oubliant les fleurs « dont la terre est parsée », vient lui rendre visite dans sa prison où « l'absynthe seule naît. » Elle le supplie d'aller trouver ses enfants,

Dis-leur qu'ils sont toujours l'objet de ma ten-[dresse,
Quoiqu'esloignez de moy, privés de mes caresses;
Assure-les qu'ils ont une mère en ce lieu,
Ferme comme un rocher, soutenue de son Dieu.

. . . .

Va donc, cher messager, objet de mon espoir,
Exhorte mes enfans à faire leur devoir,

A mettre, comme moi, en Dieu leur confiance;
Il peut nous rassembler contre toute apparence,
Et peut nous consoler malgré nos ennemis,
Nous donner de beaux jours et de tranquilles nuits.

VOUTRON (N. DE), sieur du Passage, soutint avec une patience et une fermeté vraiment chrétiennes toutes les épreuves qu'il fut appelé à subir pour sa foi. Le 2 oct. 1685, quatre dragons se présentèrent avec un billet de logement à sa maison de campagne de Coureilles, où sa femme s'était rendue pour la vendange. Ils furent accueillis avec tous les égards et toutes les prévenances possibles, ce qui ne les empêcha pas, deux jours après, de vendre un troupeau de brebis, des vaches, des tonneaux de vin et tous les meubles du logis. Le 8, cinq autres dragons furent envoyés au château de Voutron, et comme ils ne trouvèrent personne pour les recevoir, ils enfoncèrent les portes et s'y établirent en maîtres, se faisant largement nourrir par les cabaretiers du bourg aux frais de Voutron. Le 14, quatorze dragons furent mis en logement dans la maison qu'il occupait avec sa famille à La Rochelle. Le 15, à huit heures du matin, il lui en arriva six autres ; à deux heures après midi, vingt-huit furent ajoutés encore aux vingt qu'il avait déjà à héberger. Le 18, le lieutenant particulier alla s'informer s'il voulait payer la dépense que les quarante-huit dragons faisaient dans les auberges. Il répondit que, si on lui tenait compte de ce qui avait été volé dans sa maison de Coureilles, il satisferait pour le restant. Là dessus, l'officier de justice fit procéder à la vente de tous ses meubles, à la réserve d'un petit lit qu'il laissa, dit-il, pour Monsieur et Madame. L'aumônier de l'évêque se présenta en même temps pour engager de Voutron à se rendre à la raison; mais il dépensa son éloquence en pure perte, et ses visites n'ayant abouti à aucun résultat, il renonça à une conversion si difficile. Le 26 novembre, de Voutron fut donc jeté en prison, et il y demeura jusqu'au 19 décembre. Ce jour là, on fit enlever sa femme et ses quatre filles qui furent enfermées dans un couvent, tandis que lui-même était reconduit dans sa maison et confié à la garde de quatorze soldats, qui ne le perdaient pas de vue. Sa santé était gravement altérée par des douleurs sciatiques. On craignit pour ses jours, on le retira des mains des soldats, le 9 janvier, et on le mit sous la surveillance du procureur au présidial ; cependant, dès le 21, on le reconduisit à la tour St-Nicolas, où il fut plus étroitement resserré que la première fois, puis, quinze jours après, on le jeta dans un cachot d'où il fut tiré, le 12 février, pour être conduit au fort de La Prée dans l'île de Ré. Le 18 avril, il fut transféré dans la citadelle de St.-Martin où il resta jusqu'au 27 juin 1687, enfermé tantôt dans un cachot, tantôt dans une chambre. De là il fut envoyé au château Trompette, où il arriva le 7 juillet. Enfin le 19 mars de l'année suivante, il fut tiré du cachot humide qu'il habitait depuis huit mois et embarqué avec ordre de ne jamais rentrer en France.— Un de *Voutron-La-Cave* fut également victime des missions bottées.

VRILLAC (PIERRE DE), ou *Vrilhac*, sieur de Morsain, avocat au parlement de Paris, embrassa la religion protestante en 1621, et fit, selon l'usage, connaître les motifs qui l'avaient porté à sortir de l'Eglise romaine dans une *Epistre envoyée au sieur de Vrillac son père. Sur le subject de sa conversion.* Cette Epistre est datée de Sedan, 3 août 1621, pp. 30, in-8°. De son mariage avec *Jacqueline de Roque*, naquirent trois enfants, PIERRE, JACQUES et CHARLOTTE, femme de *François Le Sueur*. Pierre, bailli à La Ferté-au-Col et avocat au parlement de Paris, épousa, en 1664, *Marguerite de Besset*, fille de *Barthélemy de Besset*, sieur de Fraisse, et de *Catherine Fenou*, qui lui donna, le 11 avril 1668, un fils nommé PIERRE. Jacques, sieur de Biard, qualifié comme son frère, dans les Reg. de Charenton, d'avocat au parlement et de bailli de La Ferté-au-Col, prit pour femme, en 1666, *Catherine de Besset*, sœur de Marguerite. Ancien de l'église de La Ferté-sous-Jouarre, il assista en cette qualité à divers synodes, entre autres à ceux de Charenton, en 1679, et de Lisy, en 1681. A la révocation, il paraît qu'il

hésita d'abord à sortir du royaume : cependant il finit par s'y décider, comme nous l'apprend une requête adressée au roi par le sieur de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, pour lui demander la confiscation d'une somme de 10,000 francs qu'il devait à Vrillac, et qu'il avait refusé jusque-là de lui rendre sous prétexte « de ne pas contribuer à son évasion » (*Arch. gén.* Tr. 248). Sa femme se convertit et resta en France. Quant à Pierre de Vrillac, il fut jeté à la Bastille, où il gémissait encore en 1700, à ce que nous savons par une lettre de lui au secrétaire d'Etat, où il lui exposait qu'il était perclus de rhumatismes et le priait de lui accorder la permission d'aller aux eaux de Bourbon (*Ibid.* E. 3386).

VULSON ou **Wlson**, famille de robe, qui se disait originaire d'Ecosse, mais que l'on trouve établie, dès la fin du XVIe siècle, dans le Dauphiné.

Le nom de Vulson se rencontre assez fréquemment dans les procès-verbaux des Assemblées politiques et des Synodes nationaux. Nous le voyons figurer notamment parmi ceux des députés aux Assemblées de Saumur en 1595 et de Loudun, en 1596, au Synode de 1596, à l'Assemblée de Saumur en 1611. Dans notre opinion, basée sur l'autorité de l'historien de Thou, il s'agit ici de *Pierre* Vulson, conseiller au parlement de Grenoble et ancien de l'église de cette ville, le même qui se plaignit à l'Assemblée de Grenoble, en 1615, de la résistance opiniâtre apportée par le parlement (qui l'avait déjà chicané, en 1596, sur ses provisions de conseiller) à sa réception à l'office de greffier et secrétaire civil, office de nouvelle création dont il avait été pourvu (*Fonds de Brienne*, No 225). En 1616, l'Assemblée de La Rochelle le porta sur la liste des commissaires pour l'exécution de l'édit. Il paraît que la résistance du parlement finit par être vaincue, puisque Chorier qualifie Pierre Vulson de secrétaire du parlement du Dauphiné, en ajoutant qu'il fut anobli en 1620, et que de son mariage avec *Lucrece d'Yze* naquirent quatre fils, nommés Jean, sieur de Châteaupin, Alexandre, Jacques et François. Nous ne connaissons aucune particularité de leur vie; cependant il y a apparence que l'un d'eux est le même que Vulson, fils d'un secrétaire au parlement, incarcéré, en 1686, par ordre de l'intendant Bouchu comme « très-méchant huguenot, faisant le prédicant. »

On doit probablement rattacher à une autre branche, dont le chef était, dans la 1re moitié du XVIIe siècle, *Salomon* de Vulson, sieur de Villette, député des églises du Dauphiné, comme un des anciens de celle de Mens, au Synode national de Vitré en 1617, *Jean* de Vulson-de-Villette, qui fut pendu en 1683 (*Voy.* V, p. 446). Un frère de ce dernier, que nous ne trouvons désigné que sous le nom de Vulson-de-Villette, se réfugia en Suisse, où, depuis plusieurs années s'était déjà établie une branche de la même famille, comme nous l'apprend le registre-matricule des étudiants de Genève, où se fit inscrire, en 1669, *Etienne-Matthieu* de Vulson, natif de Rolle. Vulson-de-Villette s'établit à Genève et servit d'intermédiaire entre *Miremont* et les Camisards.

Vers le temps que Pierre de Vulson occupait un siége de conseiller à Grenoble, un autre *Pierre* de Vulson, sieur des Grands-Prés, pratiquait la médecine à Die. Il s'est fait connaître dans la littérature médicale par deux opuscules : I. *La lumière du chaos chymique ou médecine spagyrique*, Grenoble, 1627, in-4°; — II. *De l'usage des eaux minérales acides et surtout de celles d'Auriol en Trièves et du Monestier de Clermont*, Grenoble, 1639, in-8°.

Contemporain également du conseiller Pierre de Vulson, avec qui il est très-facile de le confondre, *Marc* de Vulson, conseiller en la Chambre de l'édit, mort en 1640, « personnage d'intégrité et de savoir, » au témoignage de Videl, est auteur de deux ouvrages qui lui ont mérité la réputation d'un savant jurisconsulte. Le premier a été publié sous ce titre : *De la puissance du pape*

et des libertés de l'Eglise gallicane, Gen., de Tournes, 1635, in-4°; l'autre sous celui-ci : *Questions de droit sur les élections d'héritier, avec un traité sur les conditions fidéicommissaires*, Paris, 1669, in-12; Bordeaux, 1696, in-12. Ce dernier traité avait paru d'abord à Grenoble, 1623, in-4°, sous ce titre : *Traicté des élections avec quatre arrests notables sur cette matière.*

Est-ce notre conseiller, ainsi que l'affirme notre ami M. Rochas dans le Bulletin de l'hist. du protestantisme, ou bien *Marc Vulson-de-La Colombière*, comme le prétend la Biogr. univ., qui, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, la tua avec son amant? N'ayant aucun moyen de trancher la question, nous nous bornerons à rapporter le peu que nous savons de la vie du second, qui, selon la Biogr. univ., était le fils du conseiller.

Marc Vulson-de-La Colombière, ayant acheté une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre, s'établit à Paris, où il s'occupa de recherches historiques. Il cultiva surtout la science du blason, et avec tant de succès qu'il est considéré comme le véritable créateur de l'art héraldique. Il fut nommé chevalier de Saint-Michel et mourut en 1658. On a de lui :

I. *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries omises par les auteurs qui ont écrit jusqu'ici sur cette science, avec figg.*, Paris, 1639, in-fol.

II. *La science héroïque, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de l'art du blazon*, etc., Paris, 1644, in-fol.; 2e édit. plus ample, 1669, in-fol.

III. *De l'office des rois d'armes, des héraults et poursuivans*, Paris, 1645, in-4°.

IV. *Le palais des curieux, où l'algèbre et le sort donnent la décision des questions les plus douteuses, et où les songes et les visions nocturnes sont expliqués selon la doctrine des Anciens*, Paris, 1646, in-8°; réimpr. plusieurs fois avec des changements souvent considérables dans le titre, et même des additions ou des retranchements dans le texte, destinés à donner à l'ouvrage un air de nouveauté. — Anonyme.

V. *Le vray théatre d'honneur et de chevalerie, ou le Miroir héroïque de la noblesse*, Paris, 1648, 2 vol. in-fol., avec figg. — Ouvrage plein de recherches curieuses sur les exercices et les jeux de la chevalerie.

VI. *Les portraits des hommes illustres françois, qui sont peints dans la galerie du palais du cardinal de Richelieu*, Paris, 1650, in-fol. et in-12; réimp. sous ce titre : *Les Vies des hommes illustres et grands capitaines françois qui sont peints dans la gallerie du Palais-Royal*, Paris, 1690, in-12.

VII. *Questions plaisantes et récréatives avec leurs décisions; ensemble un Discours problématique touchant le célibat et le mariage*, Paris, 1659, in-12. — Anonyme, cité par Barbier.

Ne connaissant aucune généalogie de cette famille, il nous a été impossible d'établir le degré de parenté de ceux de ses membres dont nous venons de parler, et il n'est pas davantage en notre pouvoir de dire par quel lien s'y rattachait *Jean Vulson-de-La Colombière*, successivement ministre à La Mure, à Die et à Montélimart, qui fut député aux Synodes nationaux de La Rochelle et de Saint-Maixent, ainsi qu'à l'Assemblée politique de Grenoble. Il ne vivait plus en 1637. Selon toute probabilité, c'est de lui que descendait *Etienne Vulson-de-La Colombière*, ministre à St-Jean d'Hérans, âgé de 57 ans en 1670, qui fut mis en jugement pour avoir prêché dans une annexe et, par une rare exception, renvoyé absous (*Arch.* Tt. 234).

W

WALDNER (Frédéric-Louis de), gentilhomme protestant de l'Alsace, fils aîné de *Frédéric-Louis de Waldner*, capitaine dans l'armée française. Waldner commença ses études en droit à Altorf, alla les continuer à Leyde et les termina à Giessen, où il soutint, en 1700, deux thèses, l'une *De obligatione et potestate regis Romanorum*, l'autre *De diplomatibus Germaniæ imperatorum et regum*. L'année suivante, il en soutint une troisième pour le grade de licencié et la dédia au maréchal d'Uxelles, gouverneur de l'Alsace. Elle a été imp. sous ce titre : *Diss. juris publici de firmamentis conventionum publicarum*. Nommé, en 1704, conseiller de cour du prince de Birkenfeld, il fut élevé, quelques années après, au rang de conseiller privé et de directeur des finances, titres auxquels il ajouta, en 1710, celui de conseiller privé du margrave de Brandebourg-Anspach. En 1720, il donna sa démission de ses charges à la cour de Birkenfeld et se retira dans ses terres. Trois ans plus tard, il fut appelé à Versailles et rendit des services qui lui méritèrent une pension du gouvernement français.

A la même famille appartenait *Christian-Frédéric-Dagobert de Waldner*, né en 1712, qui entra au service de France, en 1728, comme enseigne dans le régiment de May, et conquit par ses services aux siéges d'Ypres, de Fribourg, de Tournay, aux batailles de Lawfeld et de Rosbach, les grades de maréchal de camp, en 1758, et de lieutenant général, en 1762. Il était colonel d'un régiment suisse de son nom. A la création de l'ordre du Mérite militaire, en 1759, il fut nommé un des deux grand'-croix, et Louis XV, en lui annonçant cette nomination, ajouta gracieusement, qu'en « créant cet ordre, c'était à ses services qu'il avait pensé. » Son frère aîné, *François-Louis*, baron de Waldner-Freundstein, servit aussi dans l'armée française. Capitaine, puis major dans le régiment Royal-cavalerie, colonel du régiment de Bouillon, à la tête duquel il fut remplacé, en 1760, par son frère *Louis-Anstatt*, commandeur de l'Ordre teutonique, le baron de Waldner devint comte par la mort de son frère le lieutenant-général, à qui Louis XV avait accordé ce titre en 1752. De son mariage avec une demoiselle de *Berckheim* de la branche de Ribeauvillé, naquirent trois enfants, deux fils et une fille. L'aîné des fils mourut jeune. Le cadet se nommait Geoffroy. La fille, née le 5 juin 1754, au château de Schweighausen en Alsace, reçut au baptême le nom de Henriette-Louise. Ayant perdu sa mère à l'âge de trois ans, elle fut élevée par sa marraine, *Eve de Wurmser*, et épousa le baron *Siegfried d'Oberkirch*, capitaine dans le régiment Royal-Deux-Ponts et chevalier du Mérite militaire, qui avait quitté le service pour occuper un siége de conseiller noble à la chambre des XV dans le Conseil de Strasbourg. Sous le titre de *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, le comte de Montbrison, son petit-fils, a publié en 1853, 2 vol. in-12, en le dédiant à l'empereur Nicolas, un récit des trente-cinq premières années de la vie de cette dame, l'amie de la grande-duchesse *Marie Féodorowna*. Ces mémoires ou plutôt ces souvenirs nous montrent Mme d'Oberkirch comme une femme spirituelle, mais entichée de préjugés aristocratiques, qui faussent quelquefois son jugement d'ailleurs sain et solide. On y trouve d'intéressantes anecdotes et des aperçus très-fins sur les mœurs de son siècle.

WALTHER (Jean), membre du Conseil de Strasbourg, a laissé en msc. une *Chronique*, où il entre dans de grands détails sur les guerres de *Turenne* en Alsace. Il s'y montre homme intelligent et pieux. Elle finit à l'année 1676.

WEBER (Pierre), pasteur à Mulhouse, mort en 1689, a laissé, selon Graf, des *Sermons* et des *Commentaires*

sur l'Epitre aux Galates, sur Michée et *sur Nahum*. Ont-ils été publiés?

WECHEL (Chrétien), imprimeur célèbre, qui donna à Paris, dès 1530, des éditions d'auteurs grecs d'une rare correction. En 1534, il eut des démêlés avec la justice pour avoir mis en vente le traité d'Erasme De esu interdicto carnium, qui avait été censuré par la Sorbonne. Il vivait encore en 1552. Son fils André, un des plus habiles imprimeurs de son temps, eut à souffrir bien plus que son père des violences du fanatisme. En 1569, ses biens furent confisqués, ses livres brûlés en public par la main du bourreau, et lui-même n'échappa à la mort que par la protection du président de Harlay. Il se retira en Allemagne, d'où il revint à Paris en 1571 pour relever son imprimerie; mais il ne tarda pas à s'en repentir. Il aurait péri à la Saint-Barthélemy sans *Hubert Languet*, qui logeait chez lui (*Voy.* VI, p. 269). Dès que les circonstances le lui permirent, il se hâta de retourner en Allemagne avec sa femme *Marguerite Frenot* et ses deux fils, Chrétien, né le 2 mars 1560, et Jean, qui épousa plus tard une fille du libraire Jérôme Drouart. Il s'établit à Francfort. Les éditions qu'il y publia sont très-correctes et par conséquent fort estimées. Elles doivent leur perfection au correcteur de l'imprimerie, Frédéric Sylburgius, un des premiers hellénistes et un des meilleurs critiques de son temps. André Wechel mourut le 1er nov. 1581. Son imprimerie passa en des mains étrangères, ses fils ayant sans doute suivi une autre carrière. On a imp. à Francfort, 1590, in-8°, un Catalogue des livres sortis des presses des Wechel.

WELSCH (Jean), né en 1569, ministre d'Ayr en Ecosse, banni par le roi Jacques en 1606, se réfugia en France et fut donné pour pasteur à l'église de Jonzac, qu'il desservit jusqu'en 1614. Appelé ensuite comme ministre dans la Guienne, il y passa environ deux ans; puis, il fut placé à Saint-Jean-d'Angély. Il se trouvait dans cette ville pendant le siége qu'elle soutint, en 1621, contre Louis XIII. Le rôle qu'il joua ayant excité le ressentiment du roi, il dut sortir du royaume et se retira en Hollande. De là il passa à Londres où il mourut en 1622. Welsch avait écrit sur la Discipline; mais son travail ne paraît pas avoir été imprimé. Le seul ouvrage que nous connaissions de lui est l'*Armageddon de la Babylon apocalyptique*, Jonzac, Hierosme Maran, 1612, in-12, pp. 258, sans les pièces préliminaires comprenant un Avis au lecteur, une Epistre aux ministres, anciens et diacres des églises de la Saintonge, Onis et Angoulmois, et quelques pièces de vers latins et français à la louange de l'auteur et du livre. Le but de Welsch est de prouver que l'Eglise romaine présente tous les caractères de la bête de l'Apocalypse et de la grande prostituée. Il y a certainement de l'érudition dans cet ouvrage et un certain talent à établir des rapprochements, à découvrir des analogies, cependant ce qui nous a surtout frappé, c'est l'habileté avec laquelle l'auteur manie la langue française.

WENCKER (Jean), ammeister de la ville de Strasbourg, a laissé, en 3 vol. in-fol. une *Chronique* fort importante, extraite d'ouvrages imprimés et des archives de la ville. Cette chronique, comprenant les années écoulées entre 1300 et 1659, a été continuée, jusqu'en 1709, par son fils Jacob, à qui l'on doit plusieurs autres recueils manuscrits intéressants pour l'histoire ecclésiastique de l'Alsace, entre autres une collection en 3 vol. in-fol. de toutes sortes de documents, lettres, instructions, relations d'ambassade, etc., rassemblés avec une patience incroyable, sous ce titre: *Argentoratensia historico-ecclesiastica*. Ce Jacob laissa un fils, nommé aussi Jacob, né à Strasbourg, le 6 juill. 1668. Après avoir terminé ses études de droit dans sa ville natale, le jeune Wencker fit un voyage en France, au retour duquel il fut attaché aux archives, comme archiviste adjoint. Nommé archiviste, en 1706, il devint

dans la suite ammeister, comme l'avaient été son père et son aïeul. Il était, en outre, scholarque et doyen de St-Guillaume, lorsqu'il mourut le 1er janv. 1743. On a de lui :

I. *Disp. de Pfalburgeris*, Arg., 1692, in-4°.

II. *De Pfalburgeris, de Usburgeris et de Glevenburgeris*, 1698, in-4°.

III. *Collectanea juris publici deprompta ex actis et documentis publicis archivi Argentoratensis*, Arg., 1702, in-4°.

IV. *Apparatus et instructus archivorum ex usu nostri temporis*, Arg., 1713, in-4°.

V. *Collecta ex archivi et cancellariæ jure*, Arg., 1715, in-4°.

Jöcher lui attribue aussi une dissert. *De unctione regum*, et *Zusätze zu Knipschilds Buch von den Reichs-Städten*.

WIDMER (Samuel), chimiste très-distingué, ingénieux mécanicien et manufacturier habile, naquit, en 1767, à Othmarsingen, dans le canton d'Argovie. Neveu d'*Oberkampf* il fut, à l'âge de 12 ans, appelé à Jouy par son oncle, qui voulut se charger de son éducation. Persuadé par sa propre expérience, qu'un bon ouvrier peut seul faire un bon chef d'atelier, le célèbre manufacturier exigea que Widmer apprît, en même temps que la gravure, l'art d'imprimer les étoffes et de les teindre, et ce fut seulement lorsqu'il eut acquis un certain degré d'habileté pratique, que, jugeant le moment venu d'y joindre la théorie, il lui fit etudier la physique et la chimie sous Charles et Berthollet. Tout le temps que lui laissaient ses études, le jeune Widmer le consacrait à la mécanique, science qu'il aima toujours avec passion et dans laquelle il fit de grands progrès, sans autre guide que son génie. Dès 1787, Oberkampf crut pouvoir lui confier la direction de la fabrication. L'année suivante, Widmer fit un voyage dans son pays natal, d'où il ramena son frère *Philippe*, et quatre ans plus tard, après la mort de ses parents, il alla chercher ses quatre autres frères, dont l'aîné était âgé de 17 ans et l'autre de 12 ans à peine.

A cette époque, son esprit était tout occupé de l'exécution d'une machine propre à imprimer avec des cylindres de cuivre gravés en taille-douce, dont il avait conçu l'idée. Il réussit à en construire un modèle que son oncle, frappé des avantages qu'elle présentait, fit exécuter plus tard en grand. Cette heureuse invention, qui opéra une révolution dans l'impression des toiles peintes, en accélérant le travail et en abaissant le prix de la main-d'œuvre, fut suivie, en 1800, d'une autre qui la compléta. Nous parlons de la machine à graver les cylindres en cuivre, que l'industrie doit aux efforts persévérants de Widmer, et, en 1801, l'habile mécanicien en imagina une troisième pour la gravure des planches de cuivre.

Une découverte non moins précieuse, qu'il fit en 1809, fut celle de l'emploi de la vapeur pour chauffer les cuves, procédé qui facilite l'opération de la teinture, tout en économisant le combustible. Il ne fut pas moins heureux dans la découverte du vert solide d'une seule application, espèce de couleur que les chimistes anglais cherchaient vainement depuis de longues années, malgré l'appât d'un prix de 50,000 francs offert par la Société royale de Londres.

En 1810, Widmer fit un voyage en Angleterre, d'où il rapporta la machine à ouvrir le coton, qui fut introduite d'abord dans les ateliers de Chantemerle, en 1813, et qui s'est répandue de là dans toute la France.

Ces découvertes et d'autres moins importantes, qui tournèrent toutes au profit de l'industrie nationale, lui méritèrent, en 1820, la croix de la Légion d'honneur. Depuis 1798, il était membre correspondant de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise. L'excès du travail altéra gravement sa santé ; il finit par tomber dans une noire mélancolie, qui le conduisit au suicide, le

9 mai 1821. Il avait épousé, en 1794, *Susanne-Antoinette-Rosalie Massieu*, et en avait eu trois enfants : 1° ALFRED, né le 4 juill. 1797, qui suivit de près son père dans la tombe ;—2° SYDONIE, née le 15 mars 1803 et décédée en 1820 ;—3° PAUL, né le 17 avr. 1806, dont la naissance causa la mort de sa mère. Widmer se remaria, en 1816, avec *Elise Bernard*, de Genève, dont il eut encore ADOLPHE, né le 31 mars 1817, et MARIE, née posthume, le 4 oct. 1821, qui a épousé Adolphe Dunant, de Genève.

WIEGER (JEAN), docteur en droit, professeur à l'université de Strasbourg et prévôt du chapitre de Saint-Thomas, né dans cette ville en 1691 et mort en 1770, est auteur d'un certain nombre de dissertations, toutes imp. à Strasbourg, dans le format in-4°, dont voici la liste, d'après Meusel.

I. *De fideijussoribus in caussâ criminali*, 1714.

II. *Diss. exhibens specimen usûs matheseos in rebus civilibus circa modum computandi quartam Falcidiam*, 1721.

III. *Diss. exhibens quæstiones aliquot circa facta quædam illustria Camilli*, 1722.

IV. *Diss. exhib. observat. ad Machiavelli de republicâ libros III*, 1729.

V. *Diss. exh. bigam proverbiorum politico-moralium*, 1731.

VI. *De terminis juris puniendi*, 1734.

VII. *De his qui querelam inofficiosi testamenti instituere possunt*, 1738.

VIII. *Diss. III de circumventione in contractibus jure civili nunquam approbatâ*, 1738-39.

IX. *De lege regiâ*, 1739.

X. *De iis qui tutores dare possunt*, 1740.

XI. *Diss. exh. positiones juridicas succinctas ad L. I. Tit. 2 Institutionum Justinianearum*, 1740.

XII. *De jure pignoris quoad filiorumfamilias peculium adventitium regulare*, 1740.

XIII. *De jure pign. quoad filiosfamilias, speciatim horum peculium castrense*, 1740.

XIV. *Diss. II de jure pign. quoad filiorumfamilias peculium quasi castrense*, 1740.

XV. *De jure pign. quoad filiorumfamilias adventitium extraordinarium*, 1741.

XVI. *Diss. IV de regulis juris antiqui*, 1741-42.

XVII. *Diss. II de culpâ in mandato præstandâ*, 1743.

XVIII. *De natalium restitutione*, 1745.

XIX. *De pensionis ex conducto debitæ remissione*, 1746.

XX. *De heredum scribendorum ratione*, 1746.

XXI. *De sententiâ divisoriâ*, 1747.

XXII. *De præscriptione servitutum discontinuarum*, 1748.

XXIII. *Usucapionis et præscriptionis contraria*, 1748.

XXIV. *De clericorum a feudis exclusione*, 1749.

XXV. *De effectu demonstrationis legato adpositæ*, 1749.

XXVI. *De servitute in facto non consistente*, 1749.

XXVII. *De bonâ fide usucapientis*, 1749.

XXVIII. *De actione rescissoriâ quædam positiones*, 1750.

XXIX. *De codicillis*, 1750.

XXX. *De collationibus bonorum positiones selectæ*, 1750.

XXXI. *Diss. exh. positiones juridicas de usu et habitatione*, 1751.

XXXII. *De incendio in domo conductâ exorto*, 1751.

XXXIII. *De legato pluribus relicto*, 1751.

XXXIV. *De paganis jure militari testantibus*, 1752.

XXXV. *De modis pacta dotalia legitimè constituendis*, 1753 ; 1761.

XXXVI. *Diss. exhib. positiones quasdam de testamentis*, 1753.

XXXVII. *Diss. exh. posit. quasdam de usucapione*, 1753.

XXXVIII. *De donatione mortis caussâ*, 1753.

XXXIX. *De filiorum peculiis*, 1754.

XL. *De peculio profectitio*, 1754.

XLI. *De beneficiis fideijussorum*, 1756.

XLII. *De torturâ plenâ in æquitate fundatâ et in iis tantùm delictis decernendâ, quæ ultimum supplicium merentur*, 1761.

XLIII. *De pignoris distrahendi facultate et modis*, 1765.

XLIV. *De legitimâ testamenti ordinatione*, 1765.

WILD (Jean-Ulric), né à Strasbourg, le 30 déc. 1641, fit ses études à Leipzig, où il prit le grade de maître-ès-arts en 1664. Attaché à l'université, en 1666, comme professeur adjoint de philosophie, il quitta cette place, l'année suivante, pour retourner dans sa ville natale, où on lui offrait la chaire de l'église de Saint-Pierre et la direction du séminaire de Saint-Guillaume. Il devint plus tard prédicateur de la Cour et surintendant des églises du comté de Veldenz, puis surintendant à Esslingen. Jöcher lui attribue : I. *Diss. V. quòd aliquid scitur*; — II. *De disputatione* κατ' ἄνθρωπον; — III. *Meletema philosophic. de animarum separatarum statu*; — IV. *Diss. de patrimonio Petri*; — V. *Ecclesia æthiopica*; — VI. *De ænigmate Samsonis ex Judic. XIV*, 14;—VII. *De lue animarum bœhmisticâ*; — VIII. *Consideratio loci ad Ephes. IV*, 10;—IX. *Salve Eslingense et vale Veldentinum*.

Une famille protestante, du même nom, originaire de Groningue, s'établit, vers le milieu du XVIe siècle, à Montbéliard, où *Hans Wild*, secrétaire du duc Christophe, fut reçu bourgeois, le 4 août 1554. Sa postérité existe encore dans cette ville.

WITTER (Jean-Jacob), professeur de logique et de métaphysique à Strasbourg, chanoine de Saint-Thomas, inspecteur du séminaire de Saint-Guillaume, mort le 16 sept. 1747, à l'âge de 53 ans, avec la réputation d'un savant versé dans les langues orientales, la littérature latine et l'histoire littéraire. Il a laissé, dit Jöcher, plusieurs dissertations, une, entre autres, *De libertate*, où il accorde une espèce de liberté aux bêtes.

WITZ (Jean), en latin Sapidus, poëte latin, né à Schélestadt en 1490, et mort à Strasbourg, le 8 juin 1560, ou, selon d'autres, en 1561. Neveu du célèbre Wimpheling, Sapidus commença ses études dans sa ville natale et alla les terminer à Paris sous *Le Fèvre-d'Etaples*. Beatus Rhenanus, son compatriote, lui servit de répétiteur. A son retour à Schélestadt, en 1509, il accepta la place de maître d'école que la retraite d'Oswald Bär avait laissée vacante, et la réforme qu'il introduisit, en subsistant dans ses leçons les auteurs classiques aux écrivains barbares du moyen âge, lui amena un grand nombre d'élèves. Malgré ses succès, une position aussi modeste ne pouvait satisfaire l'ambition d'un homme qui sentait son mérite ; aussi se plaignait-il souvent à Erasme son ami de son sort « tragique et déplorable. » Le philosophe de Rotterdam cherchait à relever son courage, en glorifiant les fonctions de maître d'école : « Ludi literarii magistrum esse, lui disait-il, proximum regno munus est. An tu putas sordidam esse functionem, primam illam ætatem tuorum civium optimis literis et Christo statim imbuere, eosque probos et integros viros patriæ tuæ reddere ? » Cependant Sapidus n'en était pas moins malheureux ; aussi dut-il recevoir sans regret la destitution dont le magistrat de Schélestadt le frappa, comme luthérien, après la défaite des Paysans à Scherwiller. Il s'empressa de renoncer à ses droits de cité, le 30 oct. 1520, et se retira à Strasbourg avec sa famille. Les Strasbourgeois, qui connaissaient sa piété, son intégrité et son savoir, lui accordèrent les droits de bourgeoisie et lui donnèrent dans leur gymnase une chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort.

M. Dorlan, avocat à Schélestadt, qui travaille à une histoire littéraire d'Alsace, a eu l'obligeance de nous envoyer, par l'intermédiaire de M. le président

Drion, notre excellent ami, une note très-détaillée sur la vie et les ouvrages de Sapidus. Les écrits de ce savant humaniste, qui, du reste, sont peu nombreux, paraissent être devenus fort rares. En voici les titres :

I. *Epigrammata*, Selestadii, 1520, in-4°.

II. *Sylva epistolaris seu barba J. Sapidi*, Arg., 1534, in-12.

III. *Epitaphium Joanni Maio sacrum*, s. l. ni date, in-4°.

IV. *Anabios sive Lazarus redivivus. Comœdia nova et sacra*, Arg., 1539; 1540, in-12; Colon., 1541, in-12.

V. *Paraclesis sive Consolatio de morte principis Alberti marchionis Badensis*, Arg., 1543, in-4°.

On trouve d'autres vers de Sapidus disséminés dans beaucoup de publications contemporaines, par exemple, une *Elégie* touchante à la suite du poëme de son oncle : Ad Leonem X contra prodigos, publié dans les Amœnitates Friburgens. de Riegger;—un petit *Poëme* sur le bonheur dont jouissaient les amis d'Erasme, dans les Epist. D. Erasmi (Basil., 1521, in-fol.); —une *Epigramme* dans l'édit. de Polybe imp. en 1530, in-fol.;— l'*Apothéose d'Erasme* et une *Epigramme* dans l'Epitaph. ac tumulorum libellus, quibus D. Erasmi mors defletur (Basil., 1536, in-4°); — des *Odes* dans le Lexicon juris civilis, de Spiegel (Arg., 1538, in-fol.); dans le traité de *Sturm* : De litterarum ludis (Arg., 1538, in-4°), et dans les Tabulæ partitionum dialectic. J. Sturmii, par V. Erythræus (Arg., 1551, in-fol.); — les *Epitaphes* de *Jac. Sturm*, dans le J. Sturmii luctus (Arg., 1542); de Beatus Rhenanus et de *Matt. Zell*, dans les Icones de Reusner (Arg., 1590), où l'on trouve aussi l'*Eloge* de Grynæus; — l'*Epigraphe* des Aphorismi institutionis puerorum, de Brunsfels (Arg., 1519, 4°) et la *Dédicace* de ses Herbarum icones (Arg., 1532, in-fol.);—une *Sylva de felici Jac. Sturmii exitu*, dans la Consolatio ad senat., de J. Sturm (Arg., 1555, in-4°). Enfin, M. Dorlan nous signale encore une *Ode tricolor tetrastrophos de lege et evangelio*, faisant partie d'un recueil msc. de poésies latines conservé dans les archives du séminaire protestant de Strasbourg. Selon Melchior Adam, Sapidus a édité aussi ou annoté plusieurs ouvrages.

WOLFFHART (Conrad), savant philologue, plus connu dans l'histoire littéraire sous le nom de Lycosthènes, naquit à Ruffach, le 8 août 1518, de *Théobald Wolffhart*, consul et questeur de la ville, et d'*Elisabeth Kürschner*, sœur du réformateur *Pellican*. Envoyé à l'université de Heidelberg à l'âge de 17 ans, il s'y fit recevoir maître-ès-arts en 1539, et s'appliqua à l'étude de la théologie et de l'histoire. En 1541, il accompagna Henri Stoll, pasteur à Heidelberg, au colloque de Ratisbonne, et peu de temps après son retour, en 1542, il partit pour Bâle, où il fut, l'année même, nommé professeur de logique et de littérature latine, puis, en 1545, diacre de l'église de Saint-Leonard. Une hémiplégie l'ayant privé de l'usage de la main droite, le 21 déc. 1554, il apprit à écrire de la main gauche, et continua à s'occuper de travaux littéraires jusqu'à sa mort. Une violente attaque d'apoplexie l'enleva le 25 mars 1561. Il avait épousé *Chrétienne Herbster*, sœur de l'imprimeur Oporin et veuve de Zwinger. On a de lui :

I. *C. Plinii secundi liber de viris illustribus emendatus et commentario illustratus*, Basil. 1547, in-8°; reimp. avec les Epistolæ de Pline, sous ce titre : *Plinii de viris illustribus in re militari liber, enarrationibus illustratus*, Basil., 1552, in-fol.—Lycosthènes a mal à propos attribué à Pline cet ouvrage d'Aurélius Victor.

II. *Elenchus scriptorum omnium, veterum scilicet ac recentiorum, extantium et non extantium, publicatorum, atque hinc inde in bibliothecis latitantium, qui, ab exordio mundi usque ad nostra tempora in diversis linguis, artibus ac facultatibus claruerunt, ac etiamnum hodie vivunt*, Basil., 1551, in-4°. — Abrégé de la Bi-

blioth. de Gesner, dont Simler a donné une édit. fort augm. (Tigur., 1555, in-fol.), encore améliorée par Frisius.

III. *Julii Obsequentis prodigiorum liber integritati suæ restitutus. Polydori Vergilii de prodigiis libri III. Joach. Camerarii de ostentis lib. II*, Basil., 1552, in-8°; Lugd., 1553, in-12; 1589, in-8°; Amst., 1679, in-8°; Lugd. Bat., 1720, in-8°.

IV. *J. Ravisii Textoris officina emendata, aucta et in longè commodiorem ordinem redacta*, Basil., 1552; 1555, in-4°.

V. *Gnomologia ex Æneæ Sylvii operibus collecta*, Basil. 1555; 1571, in-4°. — Nicéron en cite une édit. de Bâle, 1551, in-fol.

VI. *Apophthegmatum sive responsorum memorabilium loci communes ad ordin. alphabet. redacti*, Basil., 1555, in-fol.; Lugd., 1561; 1571; 1584; 1591; 1602, in-8°; Lond., 1594, in-8°; Colon., 1603, in-8°; Gen., 1613, in-16; réimp. aussi avec le suivant.—Extraits de 130 auteurs grecs et latins.

VII. *Parabolæ seu similitudines ex Aristotele, Plutarcho, Senecá et aliis autoribus ab Erasmo collectæ, nunc in locos communes redactæ*, Bernæ, 1557, in-4°; réimp. sous ce titre : *Similium loci communes cum Zwingeri similitudinum methodo*, Basil., 1575; 1595; 1602, in-8°; avec le N° VI, Lugd., 1614, in-8°.

VIII. *Prodigiorum et ostentorum chronicon*, Basil., 1557, in-fol.; trad. en allem., Basil., 1557, in-fol.; réimp. dans le Chronicon Chronic. de Gualterus (Francof., 1614, in-8°).

IX. *Epitome Stobæi sententiarum sive locorum communium ex græcis autoribus*, Basil., 1557, in-8°.

X. *L. Domitii Brusonii Contursini facetiarum exemplorumque libri VII*, Basil., 1559, in-4°; Lugd., 1560, in-8°; 1562, in-4°.

XI. *Christenlich Gsangbüch, darinn der ganz Psalter Davids, in mancherley weyss gestelt, sampt aller Psalmen innhalt Begriffen wirt. Yetz neüwlich durch C. Wolffhart, diener der Kirchen zu Basel in Truck geben*, Züryck, 1559, in-12.

XII. *Regula investigationis omnium locorum in Tabulâ Helvetiæ contentorum cum indice alphabetico*, Basil., 1560, in-4°.

XIII. *Theatri vitæ humanæ ferrago infinita*, Basil., 1565, in-fol.—Lycosthènes travaillait depuis de longues années à cet ouvrage, lorsqu'il mourut, laissant à Th. Zwinger le soin de l'achever. La Sorbonne le condamna en 1571.

Herzog et Leu ajoutent à cette liste: *De republicá Rubeacensium*; *Annotationes in Justinum, Valer. Maximum et Fenestellam*; *Liber de mulierum præclaris dictis et factis*; *Libellus de priscis Romanorum legibus*; *Virtutum vitiorumque memorabilia exempla*; *Calendarium historicum*, qui, à en juger par une phrase assez obscure d'Adelung, auraient été impr. avec le N° IX. Leu mentionne encore *Liber de similibus factis, casibus et eventis*, sans autre indication. Enfin Lycosthènes a mis une *Préface* (sur l'utilité des cartes géographiques) et des *Index* à l'édit. de la Géographie de Ptolémée publiée à Bâle, 1552.

WURM (Matthias), coseigneur de Geudertheim, fils d'un secrétaire des empereurs Frédéric et Maximilien, qui s'était retiré à Strasbourg, où il avait acquis les droits de bourgeoisie en 1492. On ne sait rien de la jeunesse de Wurm, qui n'est connu que par quelques pamphlets, où il défendit avec énergie les doctrines de la Réforme. Un procès qu'il eut à soutenir contre une communauté religieuse et qui lui attira une sentence d'excommunication, lui mit la plume à la main en 1522. Sous le titre : *Balaams Eselin. Von dem Bann : das er umb geltschuld und andre geringe Sachen, nit mag christlich gefellt werden. Und das aller geistlicher Stand schuldig ist, der weltlichen Oberkeit zu gehorsamen, ob sie Christen wöllen sein*, il publia contre l'abus de l'excommunication un opuscule qui prouve combien la lecture de la Bible

lui était familière, et qui eut en peu de temps deux ou trois éditions, in-4°. L'année suivante, Wurm fit un pas de plus. Dans l'espoir de décider sa sœur à sortir du couvent où il l'avait fait entrer lui-même avant sa conversion, il lui adressa *Ain christlich Schreiben*, in-4°, où il essaya de la convaincre, par l'autorité de l'Ecriture, de la nullité des vœux monastiques, et cette première tentative n'ayant pas eu le résultat qu'il en attendait, il la renouvela, la même année, mais sans plus de succès, en lui envoyant un exemplaire d'un nouveau pamphlet, intitulé *Trost Clostergefangener*, 1523, in-4°, où il attaquait à la fois le célibat des prêtres et l'adoration des Saints. Cependant le curé de Geudertheim ayant, par ordre de l'évêque, lancé contre lui la sentence d'excommunication prononcée par l'official, Wurm irrité lui défendit la chaire et, pour exposer les motifs de sa conduite, il publia *Warhafftig Verantwortung M. Wurmen von Geydertheym gegen den würdigen und gelerten Herrn Jakob Kornkauf, Pfarrherrn zu Geydertheim*, 1523, in-4°. Le curé ne se tint pas pour battu, il continua ses attaques contre Wurm qui opposa successivement à ses accusations d'hérésie : *Christlicher Bericht und Vermanung*, 1524, in-4°, où il prouva que l'Eglise protestante est fondée sur la Parole de Dieu; — *Christenlich kurtz Vermanung*, 1524, in-4°, où il combattit, en s'appuyant sur la Bible, les jeûnes, les fêtes, la confession, la hiérarchie, les images, l'intercession des Saints et autres doctrines de l'Eglise romaine; — *Jhesus. Usslegung der Geschrift S. Jacobi II*, 14-26, 1524, in-4°, où il défendit la nécessité et l'efficacité de la grâce; — enfin *Verantwortung uff das, dass der würdig Kornkauff gesagt hat: Gott mög ein Menschen nit selig machen, er wöll dann auch selbs*, 1525, in-4°.

Voilà tout ce que l'on sait de la vie de ce zélé champion de la Réforme. On ne connaît même pas l'année de sa mort. Sa famille s'éteignit en 1558.

WURTEMBERG-MONTBÉLIARD (MAISON DE). Famille souveraine issue de *Georges* de Würtemberg, qui obtint de son neveu Christophe, duc de Würtemberg, par le traité de Stuttgard, signé le 4 mai 1553, la cession de tous ses droits sur le comté de Montbéliard (1), ainsi que sur les six seigneuries de Blamont, Horbourg, Riquewihr, Granges, Clerval et Passavant. Du comté dépendaient encore les trois seigneuries d'Héricourt, du Châtelot et de Clémont, qui furent acquises, en 1506, par le duc Ulric, mais qui n'y furent réunies qu'en 1561.

A la date de cette cession, la Réforme avait triomphé dans le comté, où elle avait trouvé de bonne heure des sectateurs et s'était propagée sous la protection du duc Ulric, qui, chassé de son duché par la ligue de Souabe, s'était retiré, à la fin de 1519, à Montbéliard, et y avait accueilli avec bienveillance *Guillaume Farel* (Voy. V, p. 61). Quelque temps après, en 1526, tout occupé du projet de recouvrer le Würtemberg, avec le secours du roi de France, Ulric avait cédé le comté de Montbéliard à son frère Georges, qui ne s'était pas encore déclaré pour la Réforme, mais qui ne tarda pas à devenir un de ses plus zélés partisans.

En 1533, Georges rendit le comté à son frère, qui le vendit, l'année suivante, à François Ier pour la somme de 120,000 couronnes, sous la réserve de rachat. Cette somme lui permit de lever un corps de troupes et de se remettre en possession de son héritage. Son duché reconquis, il se hâta, le 26 avril 1535, d'user de son droit de rachat, et confia de nouveau l'administration du comté à son frère Georges, qui faisait, depuis trois ou quatre ans, profession du protestantisme et qui appela à Montbéliard *Pierre Toussaint* (Voy. ce nom). Dès lors l'œuvre de la réformation marcha si rapidement que la messe fut abo-

(1) Ce comté avait passé dans la maison de Würtemberg, à la fin du XVe siècle, par le mariage de Henriette, comtesse de Montbéliard, avec Eberhard le jeune, comte de Würtemberg.

lie dès le 17 nov. 1538; mais la mésintelligence qui éclata, quelques années après, entre les deux frères, menaça d'en arrêter les progrès. Le comte Georges, quoiqu'il eût signé par nécessité la Concorde de Wittenberg, était sincèrement attaché aux opinions des Sacramentaires. Le jeune duc Christophe, à qui Ulric confia, en 1542, l'administration du pays, adhérait, au contraire, fermement à la Confession d'Augsbourg, et voulut soumettre les pasteurs du comté, presque tous sectateurs des doctrines calvinistes, à l'ordonnance ecclésiastique du Würtemberg. Il rencontra une forte opposition (*Voy.* TOUSSAINT); de là des querelles, que le règlement du 29 nov. 1545, donné par le duc Ulric, apaisa heureusement. A peine rétablie, la paix fut de nouveau troublée par l'Intérim. Dans cette circonstance, Christophe montra un véritable attachement à la religion protestante. Malgré les ordres de son père et les menaces de Charles-Quint, il ne voulut point prêter son concours à l'établissement du formulaire dans le comté, et même avant la signature du traité de Passau, il s'empressa de l'abolir, à la suite d'une enquête, qui fut faite par le procureur général, et qui révéla des faits peu honorables pour le clergé catholique.

Devenu duc de Würtemberg par la mort de son père Ulric, décédé à Tubingue le 6 nov. 1550, Christophe céda à son oncle Georges, en toute souveraineté, le comté de Montbéliard et les seigneuries qui en dépendaient. Né en 1498 du comte Henri et d'Eve de Salm, Georges comptait déjà 55 ans. Il établit sa résidence à Montbéliard. Protecteur éclairé des lettres, il fit achever l'école latine commencée par le duc Christophe en 1547, fonda la bibliothèque publique vers 1554, et légua au séminaire de Tubingue, par un codicile du 4 avril 1557, une somme de 10,000 florins destinée à l'entretien de dix jeunes gens de ses États qui se consacreraient au ministère. Ces fondations ne méritent que des éloges; mais on n'approuvera pas la rigueur des mesures que le comte prit pour faire disparaître de ses Etats les dernières traces du catholicisme.

Georges mourut à Deux-Ponts, le 17 juill. 1558, laissant son fils unique FRÉDÉRIC, encore au berceau, sous la tutelle de Christophe, duc de Würtemberg, son neveu, de Wolfgang, duc de Deux-Ponts, son beau-frère, et de Philippe, comte de Hanau-Lichtenberg. Zélés partisans de la Confession d'Augsbourg, ces princes voulurent l'introduire dans les États de leur pupille; mais ils rencontrèrent une résistance d'autant plus vive, qu'un grand nombre de calvinistes français avaient cherché un asile à Montbéliard, en sorte qu'ils se virent forcés, pour calmer une dangereuse effervescence, de suspendre l'exécution de leur projet. Ils se bornèrent à défendre, en 1562, la profession publique du calvinisme et à destituer cinq pasteurs réfugiés, *Matthieu Watelet*, de Guise, *Benoît Pascal*, d'Auvergne, *Jean Biney*, *Renaud Angon*, de Lyon, et *Jean Tiersaut*, de Meaux, qui refusèrent d'adhérer purement et simplement à la doctrine luthérienne. La paix se rétablit dans l'église pour un peu de temps. Le fanatisme de Henri Efferhen, successeur de *Toussaint* dans la place de surintendant, renouvela les disputes, et la situation se compliqua par la demande que Charles IX adressa à la régence afin d'obtenir l'extradition des malheureux protestants qui s'étaient sauvés à Montbéliard après la Saint-Barthélemy. Sourds à la voix de l'humanité, les princes curateurs ordonnèrent l'expulsion de tous les réfugiés. Un très-petit nombre obtinrent la permission de rester en se faisant recevoir bourgeois.

La Formule de Concorde jeta un nouveau ferment de discorde dans le comté. Non-seulement plusieurs pasteurs refusèrent de la signer, mais le magistrat, composé des IX bourgeois jurés, des XVIII et des Notables, déclara nettement « que la ville n'approuverait et ne recevrait jamais le livre dernière-

ment signé par la plupart des ministres du comté et des seigneuries, qu'elle ne voulait ni n'entendait non plus condamner aucune église réformée, quelque part qu'elle pût être. » Le comte Frédéric, loin d'adopter ces sages principes de tolérance, sévit contre les récalcitrants, et provoqua ainsi une fermentation si violente que, ne se croyant plus en sûreté dans son château, il jugea prudent de sortir secrètement de la ville. Dans l'espoir de mettre un terme à ces tristes divisions, *Clervant* conseilla au jeune prince de tenir un colloque, où des théologiens des deux communions discuteraient les points controversés (*Voy*. BÈZE). Ce colloque s'ouvrit le 21 mars 1586; mais il n'eut d'autre résultat que de rendre les réfugiés plus exigeants et le comte plus sévère. Il publia sa propre confession de foi, le 22 déc. et la fit signer par tous les employés et tous les ministres. Le magistrat refusa d'y souscrire, « ne voulant se mêler de nouvelles disputes qui sont sans fin et sans mesure, » et fut cassé, le 7 mai 1587. Ce coup d'État ne rétablit point la tranquillité. Il est vrai que tant que le comté fut au pouvoir des Lorrains qui y commirent d'horribles ravages (*Voy*. II, p. 92), le comte, qui s'était prudemment retiré avec sa famille en Allemagne, ne songea pas à inquiéter les Calvinistes; mais, dès l'année suivante, il recommença à les persécuter, frappant d'amendes et même de bannissement ceux qui refusaient de croire à la consubstantiation luthérienne. Contradiction étrange! Dans le temps même qu'il se montrait hostile à ce point à l'égard des Réfugiés, il soutenait de tout son pouvoir les Huguenots de France, intercédait pour eux auprès de Henri III, au nom des princes protestants d'Allemagne, et prêtait au roi de Navarre des sommes considérables, en garantie desquelles ce prince lui vendit, sous condition de rachat, ses possessions des Pays-Bas.

Au retour d'un voyage qu'il fit, en 1592, en Angleterre pour solliciter de la reine Elisabeth les insignes de l'ordre de la Jarretière, le comte Frédéric apprit la mort de son cousin, le duc Louis de Würtemberg, et il partit incontinent pour prendre possession de ses Etats, comme son plus proche héritier. Dès lors, il ne résida plus à Montbéliard; mais il visita plusieurs fois cette ville, qui lui doit l'établissement d'un jardin botanique (*Voy*. II, p. 39) et la construction de son temple principal, celui de Saint-Martin. Il mourut au mois de janvier 1608, laissant la réputation d'un prince pieux et ami des lettres, mais d'un despote. Il avait épousé *Sybille d'Anhalt*, dont il avait cinq fils : 1° JEAN-FRÉDÉRIC, duc de Würtemberg, qui fonda la branche de Würtemberg-Stuttgard; — 2° LOUIS-FRÉDÉRIC, comte de Montbéliard, qui suit; — 3° JULES-FRÉDÉRIC, souche de la branche d'OEls, mort en 1635; — 4° FRÉDÉRIC-ACHILLE, mort sans enfant mâle, en 1631, de qui l'on a *Consultatio de principatu inter provincias Europæ*, 1613, in-4°; — 5° MAGNUS, tué, en 1622, à la bataille de Wimpfen.

Le comté de Montbéliard resta réuni au duché de Würtemberg jusqu'en 1617. Par le traité dit des cinq frères, conclu le 28 mai de cette année, il fut cédé en toute souveraineté, sous la clause de retour, à défaut d'enfants mâles, en faveur de la branche de Würtemberg-Stuttgard, au prince Louis-Frédéric, né le 29 janv. 1586. Le nouveau comte rétablit entièrement la paix dans les églises du comté par son administration douce et paternelle; il mourut le 6 janv. 1631, après avoir été marié deux fois, en premières noces (1617), avec *Elisabeth de Hesse*, et en secondes (1625), avec *Anne-Eléonore de Nassau*. Il eut deux fils, LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, qui suit, et GEORGES, dont nous parlerons après son frère.

I. Né le 30 mai 1624, Léopold-Frédéric succéda à son père au milieu des horreurs de la guerre de Trente ans. Dès la fin de déc. 1629, les Impériaux avaient pris leurs quartiers d'hiver dans

le comté et y avaient levé de fortes contributions. Aux Impériaux succédèrent, en 1633, les Lorrains et les Espagnols, qui commirent de nouvelles déprédations. Hors d'état de défendre les États de leur pupille, le duc de Würtemberg, Jules-Frédéric, et celui de Hesse-Darmstadt, Georges, implorèrent l'appui du roi de France, qui mit garnison dans Montbéliard sous les ordres du marquis de Bourbonne, le 21 sept. 1633. Le 23 mars 1635, le marquis de *La Force* entra dans le comté à la tête de quelques mille hommes et remplaça Bourbonne par le comte de *La Suse* (Voy. III, p. 326), à qui succéda, en 1636, le comte de Grancey, depuis maréchal de France. Ravagé tour à tour par les deux partis, dépeuplé par la disette et la peste, le pays, à l'exception des villes murées, ne présentait plus qu'un vaste champ de carnage et de dévastation, lorsque les traités de Westphalie (1648) terminèrent enfin cette horrible guerre. Un article spécial remit la maison de Würtemberg-Montbéliard en possession du comté et de ses dépendances; cependant ce ne fut que deux ans plus tard, le 21 juillet 1650, que les Français évacuèrent le pays. Léopold-Frédéric mourut d'apoplexie, le 15 juin 1662. Comme il n'avait point d'enfant mâle de sa femme *Sybille de Würtemberg*, qu'il avait épousée en 1647, sa succession passa à son frère consanguin Georges, né le 5 oct. 1626.

II. Le duc Georges, lit-on dans le Précis de la réformation dans le comté de Montbéliard, était un prince d'un caractère bizarre, mais sévère observateur de tous ses devoirs religieux et animé de l'amour du bien. Il avait reçu une partie de son éducation en France et avait même soutenu avec succès des thèses en Sorbonne. Versé dans la langue latine, admirateur de Tacite qu'il savait par cœur et qu'il commenta plus tard, lecteur infatigable de la Bible, partisan enthousiaste de la philosophie de Descartes, il a laissé, sur la philosophie et la théologie, un grand nombre de dissertations manuscrites, et un *Journal* curieux, qui embrasse une période de dix années de sa vie privée, depuis 1662, sans parler de deux ouvrages, pleins de rêveries apocalyptiques, qui ont été imp. sous ces titres : *Traité de la Bible close et d'Elie qui la doit ouvrir*, Montb., 1667, in-4°, pp. 112, et *Sur la manière de comprendre la Bible*, 1671, in-12, en allem. Ce prince lettré réalisa un projet de son aïeul Frédéric, en dotant Montbéliard d'un collége. Cet établissement d'instruction supérieure, où l'on enseignait la théologie, les sciences politiques, le droit, la philosophie, les mathématiques, la médecine, fut solennellement inauguré, le 30 juin 1670; mais il n'eut qu'une existence éphémère. Six ans plus tard, lorsque Louis XIV, violant la neutralité que le duc Georges voulait garder et qui était reconnue par les puissances belligérantes, fit occuper Montbéliard par Luxembourg, professeurs et élèves furent expulsés du collége et remplacés par des capucins!

Justement indigné de la mauvaise foi du général français, qui s'était emparé de Montbéliard par un stratagème déloyal, le prince se retira à Bâle avec sa famille, puis à OEls, et ne rentra dans sa ville qu'après la conclusion de la paix de Nimègue (1679), qui lui restitua son comté et ses dépendances en toute souveraineté. Malgré cette clause formelle, Louis XIV continua à occuper les quatre seigneuries, et non content de cette usurpation, il fit casser par son conseil d'Etat, le 5 fév. 1680, un arrêt du parlement de Grenoble, rendu le 15 juill. 1614, qui avait reconnu l'autonomie du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, contrairement aux prétentions du roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté. Le parlement de Besançon, à qui la décision de la cause fut renvoyée par le conseil d'Etat, rendit, le 31 août 1680, un arrêt qui déclara le comté de Montbéliard fief de celui de Bourgogne et ordonna au duc Georges d'en faire les foi et hommage dans le terme de six semaines, sous peine de commise. Le duc,

ne voulant point se soumettre à cette spoliation, se retira en Allemagne, et Louis XIV envoya à Montbéliard, au mois d'octobre, deux commissaires, qui forcèrent les habitants à lui prêter serment de fidélité. Le roi de France agit dès lors en souverain dans le comté. Sans être exposés aux mêmes persécutions que leurs coreligionnaires de France, les Protestants du pays furent soumis à toute sorte de vexations. Cet état de choses dura jusqu'à la paix de Ryswick (1697) qui rétablit « les princes de la maison de Würtemberg dans la possession pleine et entière du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, pour en jouir et les posséder comme ils en jouissaient et les possédaient avant les guerres, toutes prétentions contraires étant abolies, et sans qu'on pût jamais les faire revivre, sous quelque prétexte que ce fût. » Louis XIV, en signant un traité, se réservait tacitement le droit de le violer, si son intérêt l'exigeait; celui de Ryswick ne fut pas mieux observé que celui de Nimègue. Il serait trop long de raconter toutes les atteintes que ses agents portèrent à la liberté civile comme à la liberté religieuse des habitants de ce petit pays. Le 9 janv. 1699, par exemple, un corps de troupes envahit Montbéliard et établit à main armée le culte catholique dans le bâtiment du collége. Le comte Georges dut se borner à protester. Il ne survécut que peu de mois à ce nouvel outrage, étant mort le 11 juin suivant. Sa femme, *Anne de Coligny* (morte le 23 janv. 1680), qu'il avait épousée à Paris en 1648 (*Reg. de Char.*), ne lui avait donné qu'un fils, nommé LÉOPOLD-EBERHARD; mais il en avait eu plusieurs filles, entre autres, 1° ELÉONORE-CHARLOTTE, née le 20 nov. 1656, femme, en 1672, du duc de Würtemberg-OEls, qui abjura en 1702, comme nous l'apprend un opuscule intitulé : Abjuration du luthéranisme par la princesse Eléonore-Charlotte de Würtemberg-Montbéliard, duchesse d'Olss en Silésie, dans l'église royale de Maubuisson, entre les mains du P. D. de l'Oratoire (Paris, 1702, in-12); — 2° ANNE, née le 30 déc. 1660 et morte fille en 1733; — 3° ELISABETH, née le 17 mars 1665, mariée, en 1689, avec le duc de Würtemberg-Weiltingen, et morte en 1720; — 4° HEDWIGE, née le 22 mars 1667.

Né le 21 mai 1670, Léopold-Eberhard, prince infâme qui étonna l'Europe par le scandale de sa vie privée, et mérita la haine de ses sujets par ses exactions, ses confiscations, ses vols, les atteintes violentes qu'il porta à leurs franchises, avait appris le métier des armes sous le drapeau de l'Empereur et jouissait d'une certaine réputation militaire, que lui avait méritée sa défense de Tokay contre les Turcs. Il rentra à Montbéliard avec son père, le 7 fév. 1698, menant à sa suite *Anne-Sabine Hedwiger*, fille d'un boulanger de Liegnitz, qu'il avait trompée par un mariage feint, en 1695, et qu'il fit décorer par l'Empereur du titre de comtesse de l'Empire sous le nom de *Sponeck*, ainsi que deux autres courtisanes, *Henriette-Edwige* et *Elisabeth-Charlotte Curie*, filles d'un tailleur de Montbéliard, qui furent nommées baronnes de L'Espérance. Dix-neuf bâtards naquirent de ces trois concubines et de quatre sœurs des baronnes de L'Espérance, « qu'il recevait à la fois dans sa couche. » Par le traité de Wildbade, signé en 1715 avec son héritier présomptif Eberhard-Louis, duc de Würtemberg, Léopold-Eberhard déclara ses enfants illégitimes et incapables de lui succéder; mais, dès l'année suivante, violant ce pacte avec la plus insigne mauvaise foi, il obtint pour eux du duc d'Orléans, régent de France, des lettres de naturalité; puis, en 1718, des lettres de légitimation. Par un mandement du 8 nov. 1721, l'empereur Charles VI défendit aux bourgeois de Montbéliard et aux habitants du comté de reconnaître pour princes les enfants du comte, ce qui n'empêcha pas, après la mort de Léopold-Eberhard, arrivée le 25 mars

1723, le comte Georges de Sponeck de prendre possession du comté, comme l'aîné de cette race bâtarde. Le duc de Würtemberg, prince brave et belliqueux, qui s'était signalé dans les guerres contre la France, l'en expulsa à main armée, et le Conseil aulique réduisit tous les enfants illégitimes de Léopold-Eberhard à une pension alimentaire. D'un autre côté, le gouvernement français séquestra les seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt, Châtelot, Granges, Clerval, Passavant, Horbourg et Riquewihr, sous prétexte de sauvegarder les droits des divers prétendants. Comme les bâtards de Léopold-Eberhard s'étaient faits catholiques, les prêtres et la gent dévote prirent leur parti; mais, à la suite d'un procès scandaleux qui surgit entre eux au sujet des neuf seigneuries portées dans la maison de Würtemberg par Anne de Coligny, et qui fut plaidé à la Grand'Chambre du parlement de Paris, ils les abandonnèrent, honteux, au rapport de Saint-Simon, d'avoir protégé des gens aussi méprisables.

Eberhard-Louis s'appliqua à réparer les maux causés par l'arbitraire et les prodigalités de son prédécesseur. Il pourvut par d'utiles règlements à l'administration civile, et employa tous ses efforts pour rétablir la discipline dans l'Eglise. L'instruction publique eut aussi part à sa sollicitude. Le 18 sept. 1733 se fit l'inauguration du nouveau gymnase ou école latine, dans lequel six professeurs, sous la direction d'un recteur, enseignaient la grammaire, les humanités, la rhétorique, la logique, la morale, l'hébreu, et plus tard, l'histoire, la géographie et les mathématiques.

Eberhard-Louis mourut le 31 oct. 1733. N'ayant pas laissé d'enfant mâle, il eut pour successeur dans le duché de Würtemberg et dans la principauté de Montbéliard, son cousin Charles-Alexandre, né le 24 janvier 1684, qui avait embrassé la religion romaine dans sa jeunesse, alors qu'il servait sous le drapeau autrichien et qu'il était loin de prévoir qu'il succéderait un jour aux aînés de sa race. A peine venait-il de ceindre la couronne ducale que la guerre éclata entre l'Empire et la France et que Louis XV fit occuper Montbéliard, qu'il garda deux ans. Une mort subite l'enleva le 12 mars 1737. Son fils aîné, Charles-Eugène, âgé de neuf ans, lui succéda sous la tutelle de Charles-Frédéric, duc de Würtemberg-OEls, zélé protestant, qui calma les alarmes des habitants de Montbéliard, inquiets pour leur religion et leurs libertés, en ordonnant que les Protestants seraient seuls admissibles aux emplois publics dans le comté. Charles-Eugène atteignit sa majorité en 1744. Une convention signée à Paris, le 10 mai 1748, lui rendit les seigneuries que le roi de France avait séquestrées, il y avait plus de vingt ans, et qu'il n'avait jamais voulu restituer malgré les stipulations du traité de Vienne et les représentations énergiques de la diète de Ratisbonne; mais il dut sacrifier ses droits de souveraineté. Louis XV, de son côté, promit d'y tolérer la religion protestante, promesse qui fut violée comme tant d'autres, en sorte que les protestants des seigneuries restèrent exposés à toute sorte de vexations jusqu'en 1790, qu'un décret de l'Assemblée nationale les rétablit dans leurs droits.

En 1769, le duc Charles-Eugène permit à son frère cadet Frédéric-Eugène, né le 21 janv. 1732, officier général au service de Prusse, d'établir sa résidence dans le château de Montbéliard, et en 1786, il le nomma stathouder à vie de la principauté. Frédéric-Eugène avait épousé une princesse de Prusse, nièce du grand Frédéric, et quoique catholique, il faisait élever ses enfants dans la religion protestante, circonstance qui disposa en sa faveur la population. Il se l'attacha plus fortement encore par ses bienfaits et par la douceur de son administration. Ami des arts et des lettres, il prenait plaisir à s'entourer de savants et d'artistes, qu'il traitait avec une

affectueuse bienveillance. Voltaire, La Harpe, Florian, l'abbé Raynal, Lavater, le philosophe Holland, le peintre *Huber* et beaucoup d'autres hommes célèbres trouvèrent l'accueil le plus cordial dans sa petite cour, dont les mœurs patriarcales ont été si bien décrites par la baronne d'*Oberkirch*.

Frédéric-Eugène continua à gouverner la principauté jusqu'au mois d'avril 1792, qu'effrayé des progrès de la Révolution, il se sauva en Allemagne. Le 10 oct. 1793, Bernard de Saintes, membre de la Convention, prit possession du pays au nom de la République française. Cédées à la France, en 1796, la principauté de Montbéliard et les neuf seigneuries qui en dépendaient n'en ont pas été séparées depuis.

Retiré en Allemagne, le prince Frédéric-Eugène succéda dans le duché de Würtemberg à son frère Louis-Eugène, en 1795, sous le nom de Frédéric I. Il mourut en 1797. De son mariage avec *Frédérique-Dorothée-Sophie de Brandebourg-Schwedt*, célébré en 1753, naquirent cinq enfants : 1° FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, né le 7 nov. 1754, duc de Würtemberg après son père, nommé roi par Napoléon en 1806. Son fils Guillaume occupe aujourd'hui le trône de Würtemberg; une de ses filles épousa le roi de Westphalie Jérôme; — 2° FRÉDÉRIC-LOUIS-ALEXANDRE, né le 30 août 1756; — 3° EUGÈNE-FRÉDÉRIC-HENRI, né le 21 nov. 1758, lieutenant général au service de Prusse et auteur des ouvrages suivants : I. *Die Wichtigkeit der Christusreligion*, 1784; 1787, in-8°; — II. *Freymaurerische Versammlungreden*, Francf. und Leipz., 1785, 2 vol. in-8°; — III. *Erinnerungen an die liebe Menschheit*, Breslau, 1786, in-8; 2° édit. revue et augm., 1786, in-8°; — IV. *Ueber das Betragen der Gelehrten bey Vertheidigung der Wahrheit*, 1789, in-8°; — V. *Ermunterung zur Gottseligkeit*, 1789, in-8°; — VI. *Der Christ in den Gefahren*, Barby, 1791, in-8°; — VII. *Der glückselige Tag, ein Schauspiel*, Oels, 1791, in-8°; — VIII. *Vom Geistersehen*, publ. dans le Berlin. Monatschrift (1786). — 4° SOPHIE-DOROTHÉE-AUGUSTE-LOUISE, qui reçut le nom de *Marie Féodorowna* après son mariage, en 1776, avec le grand-duc Paul, depuis empereur de Russie; — 5° ÉLISABETH, née en 1767, qui épousa l'archiduc François, depuis empereur d'Autriche.

WURTZ (GEORGES-CHRISTOPHE), docteur en médecine, né à Strasbourg, en 1756 et mort à Versailles, le 9 sept. 1823, était le frère de *Jean-Geoffroi Würtz*, né à Strasbourg, le 8 déc. 1768, et mort à Paris, le 28 avril 1841, chef de l'importante maison de librairie Treuttel et Würtz.

Würtz reçut son éducation scientifique dans sa ville natale. Après avoir pris ses degrés, il fit, pour perfectionner ses connaissances, un voyage en Allemagne, où son premier essai littéraire lui avait acquis une certaine réputation, et où il fut bien accueilli. La Société des Curieux de la nature l'admit dans son sein. Frappé de l'excellente organisation de l'école de médecine clinique de Vienne, il voulut appeler l'attention de ses compatriotes sur cet établissement, et publia à cet effet un mémoire qu'il fit imprimer à Paris, où il vint s'établir. Peu de temps après, il fut nommé secrétaire général du Musée et membre correspondant de l'École royale de médecine. Il partagea dès lors son temps entre la pratique de son art et la composition de quelques ouvrages dont les titres feront suffisamment connaître le but.

1. *Diss. inauguralis de præstantiâ methodi geographicæ in delineandis corporum naturalium affinitatibus*, Arg., 1777, in-4°; nouv. édit. augm., sous ce titre : *Conamen mappæ generalis medicamentorum simplicium secundùm affinitates virium naturalium, novâ methodo geographicâ dispositarum*, Arg., 1778, in-4°. — Würtz classe les substances médicales, par genres, espèces et degrés, dans diverses régions, selon qu'elles participent plus ou moins de la terre, de l'eau, de l'air ou du feu.

II. *Reise eines auswärtigen Artztes von Prag nach Carlsbad*, Leipz., 1779, in-8°.

III. *Mémoire sur l'établissement des écoles de médecine pratique à former dans les principaux hôpitaux civils de la France à l'instar de celle de Vienne, pour perfectionner l'art de la médecine pratique et la faciliter aux jeunes médecins*, Paris, 1784, in-8°.

IV. *Prospectus d'un nouveau cours théorique et pratique du magnétisme animal réduit à des principes simples de physique, de chymie et de médecine*, Strasb., 1787, in-8°.

V. *Moyens de rendre la franche-maçonnerie plus utile à l'humanité*, Strasb., 1790, in-8°.

VI. *Sur la police des remèdes secrets*, Amst. et Paris, 1808, in-8°. — Anonyme.

VII. *Mémoire adressé au consistoire de l'Eglise évangélique luthérienne de Paris sur une institution pieuse*, Paris, 1811, in-8°.

VIII. *Mémoire sur le moyen de réparer les torts faits au commerce de France par l'insurrection de St-Domingue*, Paris, 1820, in-8°.

IX. *Second mémoire relatif aux anciens colons de St-Domingue*, Paris, 1822, in-8°; réimpr. avec le précédent sous ce titre : *Mémoires sur l'amélioration du commerce maritime de la France par la colonisation de la Guyane française*, Paris, 1822, in-8°.

Nous ne grossirons pas cette liste de deux ou trois brochures que Würtz écrivit pour recommander des préparations pharmaceutiques ; mais nous ne pouvons pas passer sous silence l'édition qu'il a donnée du traité d'Alex. Schumlansky : De structurâ renum, Arg., 1788, in-8°.

Y

YVER (Jean), ministre à Saint-Jean d'Angély, sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes et se retira en Hollande, d'où il passa plus tard en Angleterre. Il desservit différentes églises fondées à Londres par les Réfugiés, entre autres celles de la Pyramide, de Crispin-Street, de Wheler-Street. On a de lui : *La véritable cause des maux de l'Eglise ou Sermon prononcé dans l'église françoise de la Patente en Soho, le 11 oct. 1721, jour de jeûne célébré en mémoire de la révocation de l'édit de Nantes, et le 22, dans l'église de West-Street, par Jean Yver, un des pasteurs de ces églises*, Lond., J. Delage, 1721, in-8°. Dédicace à la duchesse de *La Force*. Il paraît qu'Yver repassa plus tard en Hollande et qu'il mourut à Harlem, en 1732.

Jean Yver descendait, selon toute vraisemblance, de *David Yver*, pasteur à Angoulême en 1640, dont Colomiès parle, dans sa Gallia orientalis, comme d'un homme très-versé dans la littérature hébraïque. On doit sans doute regarder comme ses fils, *Marc Yver*, mort pasteur à Embden en 1755, et *Pierre Yver*, qui desservit longtemps l'église de Paramaribo et mourut entre 1759 et 1763. On a de ce dernier : *Sermons* (XIII) *sur le chap. IX de l'Epître de saint Paul aux Romains*, Amst., 1763, in-8°. — Dans une liste de pensions payées à des convertis, nous trouvons porté, pour 300 livres, un *Yver*, ancien ministre du Berry.

YVON (Paul), sieur de Laleu, associé de son beau-frère, le banquier *Pierre Tallemant*, acquit une fortune considérable qui lui permit de se livrer sans souci à son goût pour les mathématiques. En 1616, il fut élu maire de La Rochelle, mais il mécontenta la population par son dévouement à la Cour au point qu'on l'insulta dans les rues. Renonçant alors aux affaires publiques, il se mit à dogmatiser sur les

questions les plus ardues de la théologie, qu'il prétendait expliquer mieux que tous les théologiens, parce qu'il était, disait-il, l'Abraham de la nouvelle Loi. Le consistoire l'ayant sommé de rétracter ses erreurs, il refusa de le faire et en appela au synode de la Saintonge, qui confirma le jugement. Laleu indigné porta l'affaire devant le Synode national de Charenton, qui approuva les procédures du consistoire et du synode, en dispensant toutefois le dogmatiseur de la pénitence publique, mais en le menaçant d'excommunication s'il retombait dans les mêmes erreurs. Qu'Yvon ait fini ou non par se soumettre à une rétractation, il n'en persista pas moins dans ses opinions ridicules. Pendant le dernier siége de La Rochelle, il obtint du roi un sauf-conduit, sortit de la ville avec l'autorisation du maire, et se retira à Paris, où il ne tarda pas à faire abjuration. Il avait épousé *Marie Tallemant*, qui lui donna au moins deux enfants : un fils, noyé dans le combat naval livré par *Guiton* à la flotte royale en 1622 (*Voy.* V, p. 410), et une fille SUSANNE, baptisée à Charenton en 1613. On a quelques ouvrages de cet apostat à moitié fou ; mais nous n'avons point à nous en occuper, aucun de ceux que nous connaissons n'ayant été publié avant sa conversion.

YVON (PIERRE), le plus célèbre des disciples de *Labadie*, naquit à Montauban en 1646. Dès l'âge de six ans, il fut conduit par sa mère aux sermons du fameux mystique, pour qui il conçut la plus profonde vénération. Devenu grand, il continua à y assister régulièrement, et lorsqu'il alla faire, en 1665, sa théologie à Genève (*MSS. de Genève*, N° 151°), son premier soin fut de payer son tribut de respect et d'admiration à l'ancien pasteur de Montauban, dans l'intimité duquel il vécut dès lors, et dont il ne voulut plus se séparer. Après avoir été le fidèle compagnon de Labadie pendant sa vie si agitée, il lui succéda, après sa mort, dans la direction spirituelle de la petite *église retirée du monde*. En 1678, il alla s'établir avec son troupeau à Wiewert, dans la Frise, dont il devint plus tard le seigneur par son mariage avec une demoiselle de *Sommelsdyck*, à qui cette terre appartenait. On ne sait rien de plus sur sa vie et l'on ignore la date de sa mort. Voici la liste de ses publications.

I. *Deux ennemis amis ou preuve de l'accord des sentimens de Louys Wolzogue*, Amst., 1669, in-8°.

II. *Examen der XXI Artikeln rakende de Staet der Ordinare gereformeerden Kercken*, Herv., 1672, in-8°.

III. *Essentia religionis christianæ patefacta, seu Doctrina plena et genuina fœderum Dei omnium, imprimis verò novi et evangelici, ab antiquo israelitico essentialiter distincti, et cum gratiâ, regeneratione et sanctitate semper conjuncti*, Altonæ, 1673, in-8°.

IV. *Kurtzer Begriff unterschiedlicher gottlosen und irrigen Reden und Sätze, so sich befinden in A. Bourignon zwey Büchern, Licht der Welt und Grabe der falschen Theologie*, Alton., 1673, in-8°.

V. *Wahre und reine Lehre von der Prædestination*, Alton., 1673, in-8°.

VI. *Tractat van de rechtverdig-makinge door't Geloove*, Amst., 1675, 8°.

VII. *De la prédestination et de la grâce, poëme chrétien. On y a joint, pour l'affinité de la matière, le poëme de saint Prosper contre les Ingrats avec une description de la grâce d'Adam et de celle de J.-Ch., second Adam, selon les sentimens et les paroles de saint Augustin*, 1680, in-4° ; reproduit en latin, comme appendice, à la suite d'une *Epistola de prædestinatione et gratiâ ad S. R., August. Confess. theolog.*, Amst., 1681, in-12.

VIII. *Epist. de Sabbatho Christianorum perpetuo*, in-12.—Cité par G. Arnold dans son Histoire ecclésiastique.

IX. *Petit catéchisme, en franç. et en flamand*, 2e édit., 1681, in-8°. — Nous ne connaissons pas la date de la première. Peut-être le même ouvrage

que le cathéchisme de *Du Lignon.*

X. *L'impiété convaincue en deux traitez, dont le premier établit l'existence de Dieu, et le second contient la défense de l'E. S. par la réfutation du livre de Spinoza nommé* Traité théologique-politique, Amst., 1681, in-8°.

XI. *Emmanuel ou la connaissance du Seigneur Jésus, selon divers de ses principaux états en cinq traittez*, Amst., 1681, in-12.—Le premier traite de Jésus Dieu; le 2e, de Jésus Christ ou Messie; le 3e, de Jésus enfant; le 4e de Jésus rédempteur, le 5e, de Jésus crucifié. C'est évidemment le même ouvrage que l'*Emmanuel* de *Du Lignon*; ils y auront sans doute travaillé tous les deux.

XII. *L'homme pécheur ou la connaissance véritable de soy-même, selon tous les caractères du vieil Adam, en trois livres*, Amst., 1682, in-8°.—Le 1er traite de l'homme selon son état naturel et corrompu; le 2e, de l'homme pécheur; le 3e, de l'homme criminel.

XIII. *Voye au ciel ou Traitté de la priere*, Amst., 1682, in-12; trad. en flam., Amst., 1682, in-12.

XIV. *Fidelle narré des états et des dernières paroles et dispositions de diverses personnes que Dieu a prises à soy du milieu de l'église réformée recueillie à Wiewert en Frise*, Amst., 1682, in-12.—Cet ouvrage parut d'abord en flamand, Amst., 1681, in-12. On y trouve quelques *Lettres* de *P. Du Lignon.*

XV. *Explication de la parabole de l'yvraye*, Amst., 1683, in-12.

XVI. *Leere van der heyligen Doop*, Amst., 1683, in-8°.

XVII. *Preservativ tegen de Verleiding*, Amst., 1684, in-8°; trad. en franç., Francf., 1687, in-12.

XVIII. *Idée de la vraye religion*, Amst., 1684, in-12.

XIX. *Le mariage chrétien, sa sainteté et ses devoirs selon les sentimens de l'église réformée retirée du monde*, Amst., 1685, in-12; Francf., 1687, in-12.

XX. *Les ornemens mondains ou le luxe du siècle condamné par l'E. S. et les premiers Pères de l'Eglise*, Amst., 1685, in-12.

XXI. *La porte du christianisme*, Amst., 1685, in-8°.

XXII. *Het heylige voor de heyligen*, Amst., 1687, in-8°.

XXIII. *Besluit van de Skriften tegen W. Brakel*, Frankf., 1687, in-12.

XXIV. *W. Brakels onbillige en verkeerde Handlingen openbaaret*, in-8°.

XXV. *Wiedergebohren oder kein Christe*, in-12.—Cité par Arnold, ainsi que

XXVI. *Handbüchlein der Gottseligkeit*, in-12.

XXVII. *Wahre und seligmachende Erkänntniss Gottes und Jesu-Christi*, Amst., 1689, in-12.

XXVIII. *Caractère de la vieille et de la nouvelle alliance*, 1702, in-8°; trad. en flam., Rott., 1704, in-8°.

XXIX. *Idée générale, ordre et dénouement de l'Apocalypse*, Rott., 1706, in-8°.

La famille dont descendait Pierre Yvon professait encore la religion protestante vers le temps de la révocation. En 1680, le banquier *Marc-Antoine Yvon*, fils de *Daniel Yvon*, bourgeois de Montauban, et de *Marguerite Coderc*, âgé de 29 ans, épousa dans le temple de Charenton *Rachel Martin*, fille de l'apothicaire de M. le prince.

YZE (Jean-Antoine), capitaine huguenot, fils de Jean d'Yze [ou *Yse*], sieur de Vaumilh en Provence, s'attacha à *Lesdiguières*, qui le nomma capitaine de ses gardes et lui confia, en 1595, le commandement du fort d'Exilles. Selon Guy Allard, il repoussa, en 1597, une invasion des Savoisiens dans le Briançonnais; mais, d'après d'autres renseignements, cet exploit devrait être attribué à son frère *Pierre*. Quoi qu'il en soit, d'Yze rendit des services, dont Henri IV le récompensa, le 15 janv. 1601, par un brevet de gentilhomme de sa chambre. La même année, il fit l'acquisition de la terre de Rosans, et en prit le nom, sous le-

quel il est connu dans l'histoire. Il testa en 1612. Sa femme, *Marie de Rivière*, ne lui avait donné qu'un fils, nommé François, qui quitta la carrière des armes pour celle de la magistrature et devint conseiller au parlement de Grenoble. Les notes secrètes sur le personnel des parlements tracent de lui ce portrait : De Rosans, bon gentilhomme, peu versé au palais, n'y estant entré que pour laisser sa charge à son fils, a esté officier d'armée, est de nulle suitte et n'est pas contraire à ce qui vient de la Cour.» Son royalisme n'empêcha pas qu'il ne fût chicané, en 1664, sur le droit d'exercice (*Arch. gén.* Tr. 321). Il vivait encore en 1685; mais, à cette date, il n'occupait plus, depuis plusieurs années, son siége à la Chambre de l'édit; il l'avait cédé à son fils aîné. De son mariage (1633) avec *Susanne de Renard*, fille de *Florent de Renard*, sieur de Saint-Julien et d'Avançon, premier président en la chambre des comptes de Grenoble, étaient nés : 1° Jacques, sieur de Saléon, conseiller au parlement de Grenoble, qui épousa, en 1660, *Louise Pérachon*. Il se convertit à la révocation avec sa femme, qui éprouva de si grandes terreurs pendant les dragonnades et de si vifs remords après sa chute qu'elle devint folle ;—2° Pierre, sieur de L'Estang, capitaine au régiment de Turenne, blessé mortellement au siége de Dunkerque; —3° Justine, femme d'*Artaud de Montauban*. Cette généalogie dressée par Guy Allard ne s'accorde pas avec celle que Chorier nous donne dans son État politique du Dauphiné et d'après laquelle les enfants de François d'Yze se seraient nommés Jacques, *François* et *Charles*. Nous avons vu, en effet (*Voy.* VIII, p. 190) qu'un Charles d'Yze se convertit à la révocation, en même temps que son père.

Nous avons parlé plus haut de Pierre d'Yze, fils cadet de Jean et lieutenant de son frère dans le gouvernement d'Exilles. Il épousa, le 10 fév. 1597, *Barbe d'Arènes* et testa en 1641. Trois de ses fils ayant été tués sous les drapeaux en 1635, il ne laissa qu'Alexandre, capitaine au régiment de Lesdiguières, qui prit pour femme, en 1634, *Isabeau de Vaucerre*, fille du baron des Adrets, et en eut une fille nommée Isabeau.

Alexandre d'Yze, ministre à Crest, en 1637, puis professeur de théologie à Die, où il remplissait les fonctions de recteur en 1644, était un bâtard de cette noble famille. On sait peu de chose sur sa vie, quoiqu'il ait joui d'une assez grande considération dans sa province. Chargé de porter aux Vaudois horriblement persécutés par le duc de Savoie, l'argent d'une collecte faite en leur faveur dans les églises du Dauphiné, il fut accusé de malversation, comme le furent aussi Léger et d'autres pasteurs vaudois, et comme eux, il n'eut pas de peine à se justifier : il lui suffit de présenter ses comptes. Le président de *Périssol*, qui le haïssait, fut le seul qui ne voulut pas se rendre à l'évidence; il l'accusa, s'il faut en croire Allard, devant la Chambre de Castres, qui « trouva, dit le biographe, ses fautes minutieuses. » Ce qui, dans notre opinion, prouve sans réplique l'innocence d'Yze, c'est sa nomination à l'église de Grenoble, sa députation au Synode national de Loudun, en 1660, et le choix que le synode fit de lui pour porter au roi le cahier des plaintes. La harangue qu'il prononça en cette occasion a été imprimée sous ce titre : *Harangue faite au roi étant à Aix en Provence par MM. Dize, pasteur de l'église de Grenoble, et de Foissac, ancien de l'église d'Usez*, Paris, O. de Varennes, 1660, 8°.

D'Yze fut, plus tard, rappelé dans sa chaire de Die, vraisemblablement après le départ de *Crégut*, à qui il n'avait pu pardonner d'avoir pris sa place, et dont il s'était vengé par des tracasseries. Benoît affirme, du moins, qu'il l'occupait de nouveau, lorsqu'il publia ses *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France*, [Paris] 1677, in-4°. Ce livre, écrit avec beaucoup de science et de modération, mécontenta les Protestants sans plaire

aux Catholiques : Bossuet le déclara très-dangereux; aussi l'a-t-on supprimé avec tant de soin qu'il est devenu extrêmement rare. Le synode provincial, de son côté, n'aurait pas hésité à déposer l'auteur, s'il n'eût craint de mécontenter la Cour. Il dut se contenter de prendre avec lui un arrangement, par lequel il renonça à sa chaire en conservant son traitement. D'Yze mourut peu de temps après, et répara sa faute, dit Benoît, par une déclaration de ses sentimens qu'on trouva fort édifiante.

Z

ZBONSKI (Mathurin), dit de *Passebon*, gentilhomme polonais du palatinat de Kalisch, qui s'attacha à Henri de Valois et le suivit en France, lorsque ce prince vint prendre possession du trône laissé vacant par la mort de Charles IX. Malgré cette preuve assez rare de dévouement à sa personne, Henri III le disgracia pour le punir d'avoir embrassé la religion réformée. Zbonski fit, sans hésiter, le sacrifice de la faveur du maître à ses convictions nouvelles; il quitta la Cour et entra dans le régiment de Champagne, où il obtint bientôt le grade de major. Plus tard, il s'attacha au duc de *Bouillon*, qui le nomma commandant du château de Montvalent en Quercy. Son fils aîné, Jean-François, gentilhomme de la duchesse de Bouillon, puis capitaine des gardes de *Turenne*, épousa *Elisabeth Zossin*, fille d'honneur de la princesse de Sedan, dont il eut 1° Henri, qui entra dans la marine et abjura à la révocation; — 2° Frédéric, colonel au service de Hollande, mort sans postérité; — 3° David, mort en bas âge.

ZELL (Matthieu), premier apôtre de la Réforme à Strasbourg, théologien encore plus remarquable par sa piété et ses vertus que par ses talents et son savoir, naquit à Kaisersberg en 1477. Il commença ses études à Erfurt, où il eut pour condisciple *Capiton*; mais il alla les continuer à Fribourg en Brisgau. Après avoir pris, le 18 janv. 1505, le grade de maître-ès-arts, il s'appliqua avec ardeur à la théologie, et avec plus d'ardeur encore à la lecture de la Bible et des sermons de son concitoyen Geiler, vaillant soldat de cette troupe d'élite de prêtres éclairés et vertueux qui osèrent, dans le XVe siècle, flétrir les vices du clergé romain et rappeler au monde chrétien que le seul culte agréable à Dieu est le culte en esprit et en vérité. Nommé professeur, Zell se lassa bientôt d'enseigner les subtilités creuses et arides de la théologie scolastique, qui n'offraient aucun aliment au sentiment religieux, et quoiqu'il eût été élevé, en 1517, à la dignité de recteur, il résolut de quitter Fribourg. Pendant un an environ, il parcourut l'Allemagne, sans se fixer nulle part. Vers 1518, on lui offrit la place de prédicateur de la chapelle Saint-Laurent dans la cathédrale de Strasbourg; il l'accepta, et, pendant trente ans, il la remplit avec un succès prodigieux, malgré la haine de ses ennemis. Ses sermons, qu'animait une éloquence chaleureuse, se distinguaient par leur clarté et leur simplicité des prônes de ses confrères tout hérissés de subtilités dogmatiques, en sorte qu'il ne tarda pas à devenir le prédicateur le plus populaire du diocèse.

A la charge de prédicateur, Zell joignait celle de pénitencier. Appelé, en cette qualité, à absoudre des cas réservés, il n'eut que trop souvent l'occasion de s'indigner du joug pesant sous lequel le clergé retenait le peuple. La lecture des écrits de Luther acheva de l'éclairer. Dès 1521, comme il nous l'apprend lui-même dans son Catéchisme, il commença à prêcher contre les abus

de l'Eglise en prenant pour texte l'Epître de Saint-Paul aux Romains. Encouragé par le succès qu'il obtint, il se mit ensuite à expliquer la Bible aux fidèles qui accouraient en foule à ses prédications, en ayant soin toutefois, nous dit-il, de ne pas surcharger les faibles. Bientôt la chapelle Saint-Laurent fut trop petite pour contenir ses auditeurs. L'évêque s'émut, il ordonna de destituer Zell; mais le chapitre craignit le peuple : la popularité du réformateur le sauva. L'évêque eut alors recours au magistrat, qui lui répondit que Zell prêchait l'Ecriture sainte et que tant qu'il ne commettrait pas d'autre crime, il le protégerait. Le prédicateur continua donc en paix son œuvre.

Cependant deux partis se formaient dans la ville et les esprits s'aigrissaient de plus en plus. Les moines, se voyant menacés dans leurs intérêts les plus chers, mettaient tout en œuvre pour exciter les craintes superstitieuses de la multitude; d'un autre côté, beaucoup de citoyens éclairés, comme *Matthias Wurm de Geudertheim* et *Eckard zum Treubel*, prenaient vaillamment le parti de Zell, et par leurs écrits satiriques sapaient la tyrannie cléricale. Dans ces circonstances difficiles, l'évêque crut devoir agir avec énergie; il ordonna encore une fois à son chapitre de déposer le prédicateur. Pressé, d'un côté, par son supérieur ecclésiastique, craignant, de l'autre, d'irriter le Conseil qui menaçait de lui retirer sa protection, le chapitre ne savait à quoi se résoudre. Pendant qu'il hésitait, Zell fit paraître une réponse aux accusations dont il était l'objet. Cette justification, où il revendique avec une noble fermeté les droits de la vérité et de la justice, et où il fait une peinture émouvante du triste état de l'Eglise en Alsace, eut le plus grand succès. Après l'avoir lue, le fiscal, *Gervais Sopher*, qui avait dressé l'acte d'accusation contre Zell, se convertit. Il est hors de doute que cet écrit contribua puissamment aux progrès de la Réforme à Strasbourg, où elle obtint, le 1er déc. 1523, droit de cité par une ordonnance du Conseil, enjoignant à tous prédicateurs de ne prêcher que le saint Evangile et la Parole de Dieu, et défendant aux laïques toute parole de mépris envers ceux qui ne pensaient pas comme eux.

Cependant le chapitre s'était enfin décidé à agir, mais avec circonspection et prudence. Il avait mandé Zell en sa présence et l'avait engagé à quitter Strasbourg, en faisant appel à son amour pour la paix. Zell y avait consenti, mais la difficulté était de le remplacer. Dans son embarras, le chapitre adressa des représentations à l'évêque, qui voulut bien accorder à Zell un délai d'un an, et qui consentit même, sur la demande du Conseil, à lui ouvrir la chaire de la cathédrale.

Cette étonnante modération de l'évêque n'eut d'autre résultat que de précipiter la marche de la Réforme. Le 3 déc. 1523, Zell fit une démarche décisive; il imita *Bucer* et *Firn* en se mariant avec *Catherine Schütz* aux applaudissements de toute la population. Le mariage fut béni par *Bucer*, et, pour la première fois, la Cène fut donnée aux nouveaux époux sous les deux espèces. Peu de jours après, son exemple fut suivi par *Wolfgang Schultheiss*, ancien moine augustin, *Conrad Spatzinger*, un des vicaires de la cathédrale, *Alexandre de Villingen*, ex-chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, *Jean Niebling*, prédicateur de la chapelle Saint-Erhard, et par d'autres encore, comme par *Lucas Hackfurt* ou *Bathodius*, administrateur des établissements de bienfaisance et auteur d'un *Recueil des libertés de la ville de Strasbourg*, resté inédit.

L'évêque indigné cita les sept prêtres à comparaître devant son tribunal à Saverne pour s'y entendre condamner. Les inculpés répondirent à cette citation par un appel au magistrat de Strasbourg, se déclarant prêts à subir le dernier supplice, si l'on trouvait qu'ils avaient agi, en se mariant, contre la Parole de Dieu. La procédure ecclésiastique n'en continua pas moins

son cours, en sorte que, le 3 avril 1524, la sentence d'excommunication lancée contre les coupables fut affichée aux portes de la cathédrale. Cette mesure, que l'évêque ne pouvait se dispenser de prendre, fut fatale à sa cause. Les sept prêtres s'empressèrent de protester par-devant notaire et en appelèrent à un concile libre dans un écrit qui fut publié sous ce titre : *Appellatio sacerdotum maritorum urbis Argentinæ adversus excommunicationem episcopi*, Arg., 1524, in-12, et qui, traduit immédiatement en allemand, fut répandu à profusion parmi le peuple. Non-seulement l'excommunication épiscopale n'eut aucun effet, mais l'on vit, dès le 19 avril, *Théobald Schwartz* ou *Nigri*, de Haguenau, ancien dominicain, alors pasteur de Saint-Pierre-le-Vieux (1), célébrer dans cette église pour la première fois la messe en allemand, en présence d'un immense concours d'habitants des deux sexes. En désespoir de cause, l'évêque porta ses plaintes au légat Campeggi, qui, dans une conversation qu'il eut à ce sujet avec *Bernhard Wurmser* et *Daniel Mieg*, députés de Strasbourg à la diète de Nuremberg, s'oublia jusqu'à prétendre que c'est un moindre péché pour un prêtre de vivre dans le concubinat que dans le mariage.

Ainsi soutenu par le Conseil, au sein duquel la Réforme comptait dès lors de nombreux partisans, entre autres, *Egenolph Röder-de-Thierspurg*, vieux guerrier qui vota le premier l'abolition de la messe, *Louis Böcklin-de-Böcklinsau, Hans de Bock-d'Erlenburg*, qui se montra d'autant plus zélé qu'il avait d'abord été le plus grand adversaire de Zell, *Claus Kniebs, Mathis Pfarrer* et surtout *Jacques Sturm*, Zell poursuivit paisiblement son œuvre, et jusqu'à la fin de sa carrière, il resta l'idole du peuple, dont il avait gagné l'affection par son courage, sa piété, son affabilité et sa bienfaisance. Il n'eut pas la douleur d'assister aux troubles causés par l'Intérim, étant mort le 9 janv. 1548, à l'âge de 71 ans. *Bucer* prononça son oraison funèbre, et le poëte Abraham Löscher, de Zwickau, composa en son honneur un Epicedion, qui a été imp. à Strasbourg, 1548, in-12.

Melchior Adam trace ce portrait fidèle de Zell : Fuit homo non doctrinâ tantùm, sed etiam christianis virtutibus, ac præsertim modestiâ, temperantiâ et caritate insignis; temperati ingenii, vitæ innocentis, doctrinæ puræ, vir ab omni fastu alienus. Non theoreticus tantùm, sed et practicus theologus; ea quæ docebat ipse primus fecit, et inprimis pauperum rationem habuit. »

Zell, qui ne considérait la religion qu'au point de vue de la pratique, avait en horreur les disputes théologiques, qu'il regardait comme l'œuvre du diable. Il blâmait les tentatives de conciliation faites par Bucer aussi vivement que les violences du réformateur de Wittenberg ; aussi s'est-il bien gardé de se jeter dans la mêlée, et comme ses sermons n'ont point été recueillis, ses publications sont en très-petit nombre. Voici celles que nous connaissons.

I. *Christliche Verantwortung*, Strasb., 1523, in-4°.

II. *Ein Collation auf die Einführung M. Anthonii* [Firn], *Pfarrherrn zu S. Thomans, und Katharinen seines ehelichen Gemahels*, (Strasb.) 1523, in-4°.

III. *Kurze schriftliche Erklärung für die Kinder*, Strasb., 1534, in-8°. — Ce catéchisme, au jugement de M. Röhrich, n'a pas la précision ni la brièveté de celui de Luther, mais il est plus simple et plus clair que celui de *Capiton*.

Comparé à ses collègues, *Bucer, Capiton, Hedio*, Zell leur était inférieur en science théologique ; mais il l'emportait sur eux par la douceur et la simplicité de son caractère et surtout

(1) Nigri quitta cette église, où il fut remplacé par *Isaac Kessler* ou *Ahenarius*, pour celle de Sainte-Aurélie en 1554. Il mourut, en 1561, dans un âge très-avancé.

par son inépuisable charité. Sa femme, que ses vertus chrétiennes, son esprit et son éloquence placent parmi les personnes de son sexe dont s'honore le plus l'Alsace, s'associait avec un joyeux empressement à ses bonnes œuvres. Lorsque la persécution força les Protestants de Kentzingen à abandonner leurs demeures, non-seulement elle en reçut plus de 50 chez elle, qu'elle logea et nourrit pendant un mois, mais elle adressa à leurs femmes une lettre de consolation, remplie des plus nobles sentiments, qui a été publiée sous ce titre : *Den leydenden christglaubigen Weybern der Gemain zu Kentzingen, meinen Mitschwestern in Christo Jhesu zu handen Katherina Schützin*, 1524, in-4°. Sa charité ne se démentit jamais, et lorsque ses ressources s'épuisèrent à force de faire le bien, sa bienfaisance ingénieuse sut encore trouver les moyens de soulager de grandes infortunes. Tous les proscrits pour la cause de l'Evangile étaient sûrs de trouver un asile dans sa maison; elle aimait surtout à y accueillir les hommes savants et pieux que les persécutions obligeaient à fuir, ou bien les étudiants pauvres, qui se consacraient au service de l'Eglise. Faut-il le dire à la honte de l'humanité! La plupart de ces malheureux, enivrés d'orgueil spirituel, oublièrent les bienfaits de cette excellente femme, lorsqu'elle osa manifester de l'amitié à Schwenckfeld; bien plus, ils s'avilirent jusqu'à diriger les plus brutales attaques contre elle et contre la mémoire de son mari. La veuve de Zell retrouva, pour y répondre, toute la vivacité de son esprit. Elle publia *Brief an die ganze Bürgerschafft der Statt Strasburg von Katharina Zellin*, 1557, in-4°; réimp. dans le T. V des Beiträge de Füsslin. C'est dans cet écrit, devenu excessivement rare, qu'elle donne quelques détails sur sa vie. Elle était née à Strasbourg, en 1497, dans une famille d'artisans. Ses heureuses dispositions naturelles avaient été développées par une assez bonne éducation, et de fréquents exercices religieux avaient nourri la piété dans son cœur; son unique souci, même dans son enfance, était de faire la volonté de Dieu. La Réforme devait trouver en elle un disciple docile. Après son mariage, elle se montra une femme pieuse, charitable, fidèle, intelligente, courageuse, une véritable diaconesse dans l'ancienne acception du mot; à peine quelques travers obscurcissaient-ils ses éminentes qualités. De rudes épreuves ne lui manquèrent pas. La santé débile du seul enfant qu'elle eut de son mariage, tourmenta son cœur maternel, et l'ingratitude de ceux qui lui devaient le plus, de Louis Güntzer ou Rabus, entre autres, à qui elle avait prodigué les marques de son affection, remplit d'amertume les dernières années de sa vie. Outre les deux opuscules que nous avons cités plus haut, on lui attribue une *Justification* de son mari, 1524, in-4°, une *Explication des ps. LI et CXXX et du Pater noster*, 1528, in-8°, et un livre de *Cantiques*, 1534, in-8°. Elle entretenait aussi une correspondance assez suivie avec plusieurs des réformateurs qui avaient trouvé une retraite chez elle, et dont quelques-uns lui prodiguent par reconnaissance des éloges un peu exagérés.

ZENTGRAFF (Jean-Joachim), professeur de théologie morale à l'université de Strasbourg, né le 21 mars 1643, commença ses études dans sa ville natale, et alla les continuer à Leipzig et à Wittenberg. Nommé professeur adjoint de philosophie dans cette dernière université, il ne retourna à Strasbourg qu'en 1676 pour prendre possession d'une chaire de théologie morale à laquelle il avait été appelé, en même temps qu'à la place de prédicateur de la cathédrale. En 1678, il se fit recevoir docteur. En 1695, après la mort de *Jean Faust*, il fut choisi pour le remplacer comme professeur de théologie. Depuis cinq ans environ, il était président de l'assemblée des pasteurs, lorsqu'il mourut, le 28 nov. 1707. Ses publications sont très-nombreuses. En voici la liste aussi exacte qu'il nous a

été possible de la dresser, avec le secours de Jöcher, de Lipenius et de Walch.

I. *Colluvies Quackerorum*, Arg., 1665, in-4°.—Thèse soutenue sous la présidence de *Dannhauer*.

II. *Abfertigung der gründlichen Widerlegung vom eingerückten Calixtinischen Glaubens-Bekänntniss*, Witteb., 1668, in-8°.

III. *Disp. histor. de Janne et Mambre, celeberrimis Ægyptorum magis*, Vitt., 1669, in-4°.

IV. *Disp. de turri Babel*, Vitt., 1674, in-4°.

V. *Exercitatio theologica de eo quod Deum decet*, Arg., 1677, in-4°.

VI. *De origine, veritate et rectitudine juris naturalis*, Arg., 1678, 8°. —Ce traité ayant été attaqué, Zentgraff répondit par *Vindiciæ contra S. Puffendorffium et Sam. Strimesium*.

VII. *Origines juris naturalis secundùm disciplinam Christianorum ad Gentilium captum vindicatæ contrà Spicileg. controversiarum dom. S. Pufendorffii cum appendice contrà S. Strimesium*, Arg., 1681, in-8°.

VIII. *Comment. de origine, veritate et obligatione juris gentium.*—Cité par Jöcher.

IX. *Rex unctus Dei, hoc est, de unctione regum*, Arg., 1692, in-4°.

X. *De furore poetico*, Arg., 1692, in-4°. — L'inspiration vient de Dieu, qui répand un feu subtil dans l'âme des poëtes. Pour être apte à recevoir ce don divin, il faut être doué d'un naturel heureux et d'un tempérament mélancolique. Le feu sacré trouble, émeut, exalte le poëte, et si quelque passion l'agite, comme la piété, l'amour, la colère, si son imagination est échauffée par le vin, si son génie est excité par les applaudissements ou aiguillonné par les récompenses, il compose des chants d'autant plus sublimes qu'il sera mieux préparé à sa mission par la lecture, la méditation et le travail. Telles sont en peu de mots les idées émises dans ce livre.

XI. *De equitibus et equestribus ordinibus*, Arg., 1693, in-4°.

XII. *De fine hominis*, Arg., 1693, in-8°. — Recueil de cinq ou six thèses où l'auteur expose les idées des écoles philosophiques de la Grèce sur le souverain bien.

XIII. *Ex legibus Ebræorum forensibus contra magiam, de divinationibus magicis ex iisdem legibus, eâque occasione de virgulâ divinâ et divinatione Jac. Aymari sicariorum et furum investigandorum causâ factâ*, Arg., 1694, in-4°. — Zentgraff ne croit pas défendu par la loi de Dieu les moyens de découvrir les choses cachées, dans lesquels il n'y a ni impiété ni superstition, et qui ne procèdent d'aucune communication avec le diable.

XIV. *Ex leg. Ebræorum for. contra magiam, de speciebus divinationum magicarum et vanâ observantiâ*, Arg., 1694, in-4°. — Il explique les opérations magiques défendues par la loi de Dieu.

XV. *De legum Ebræorum forensium contra magiam ratione et usu politico, et pœnâ magorum*, Arg., 1694, in-4°.

XVI. *De legum Ebræorum forensium contra idolatriam usu politico.*

XVII. *Repetitio doctrinæ de electione secundùm prævisionem fidei factâ*, Arg., 1699, in-4°.

XVIII. *Summa juris divini, seu isagogica institutio doctrinæ de justitiâ et jure tam ex naturali, quam scripto Dei jure*, Arg., 1699, in-8°.

XIX. *Tractatus historico-theologicus de catechisatione*, Arg., 1699-1701, 4°. —Recueil de huit dissert. : 1° *De religionis christianæ catechesi* ; 2° *De christ. catecheseos capitibus*; 3° *De catecheseos necessitate in Ecclesiâ*; 4° *De sufficientiâ catecheticâ* ; 5° *De simplicitate catecheticâ*; 6° *De informatione catecheticâ*; 7° *De catechesi D. Pauli apostolicâ*; 8° *De catechumenis*.

XX. *Vindiciæ incorrupti codicis hebræi contra H. Meibomium*, Arg., 1700, in-4°.

XXI. *De enthusiasmo divino et diabolico*, Arg., 1702, in-4°.

XXII. *Commentarius in Epist. Pauli ad Titum, continens ejusdem analysin*

et exegesin, Arg. 1706, in-4°.—Selon Jöcher, il a aussi commenté l'Epître aux Philippiens.

XXIII. *De lapsu Tertulliani ad Montanistas*, Arg., 1706, in-4°.

XXIV. *De ressuscitatis hodiernorum irenicorum conatibus, unionem Evangelicorum et Reformatorum concernentibus*, Arg., 1706, in-4°.

XXV. *Histor. Bericht von der pietistischen und philadelphischen Gesellschaft zu Strasburg*, 1706, in-4°. — Cette société de prétendus inspirés, à la tête de laquelle étaient un jeune étudiant, *Jean-Frédéric Haug*, de Strasbourg, les pasteurs *Ruopp*, dont on a quelques poésies religieuses, *Röderer*, *Geissler*, etc., attaquait avec violence les ministres de l'église strasbourgeoise qu'elle traitait de Philistins incirconcis, de prêtres de Baal, d'adorateurs de Mammon, réservant à ses seuls membres le titre d'enfants de Dieu.

XXVI. *Præfatio apologetica contra P. Yvonem*, en tête de son édit. du traité de Luther: De servo arbitrio, Arg., 1707, in-4°.

XXVII. *Vindiciæ beati M. Lutheri G. Arnoldi Kirchen-und Ketzerhistorie oppositæ*, Arg., 1714, in-4°.

Jöcher cite, en outre, sans indication de temps, de lieu ni de format : *Moses, princeps Hebræorum, charactere politico expressus; — Libera respublica Hebræorum sub Judicibus, charact. politic. expressa; — Vindiciæ pro syncretismi Textoris detectione; — Iterata detectio et confutatio syncretismi; — Theses theol. hodiernis Origenismi, Pelagianismi, Syncretismi et Pietismi assertoribus oppositæ; — De interregno imperii germanici ab excessu Conradi IV ad Rudolphum Habsburgicum; — De theologiâ mysticâ; — Diss. II de Spiritûs sancti testimonio interno de Scripturæ sacræ veritate; — De imagine Dei in homine in statu integritatis; — De morte æternâ; — De consiliis evangelicis ex I Cor. VII, 35; — De* θαυμαστῷ ἁγιασμῷ *ex Luc. I, 35; — De necessitate bonorum operum ad art. VI et XX August. Confessionis; — Diss. II de fœderibus seu pactis, quæ Deus cum humano genere iniit et de testamentis divinis; — Specimen antiquitatum moralium; — Thesium theologicarum selectarum decades V; — Positionum theologicarum selectarum decades II; — Trias selectiorum quæstionum ex ethicis, politicis et œconomicis desumtarum; — Speculum boni principis in Henrico Magno, Franc. et Navar. rege, exhibitum; — Diss. de conversione secundâ relapsorum; — De Satanâ in angelum lucis transformato; — De conversione hominis irregeniti; — De obligatione ministrorum Ecclesiæ evangelicorum prædicandi Evangelium per terras Infidelium; — De novo homine ejusque renovatione; — De justificatione hominis peccatoris coram Deo; — De visione Dei beatificâ; — De Gomero, Japheti primogenito, germanæ gentis conditore; — De libero religionis exercitio; — De omnipræsentiâ humanæ Christi naturæ; — De superstitione; — De constitutione theocratiæ Judæorum; — De juramenti per vim extorti obligatione; — De choreis gynæcoandricis; — De imperio parentum in liberos; — De pietate et justitiâ principis; — Diss. II de tactu regis Franciæ, quo strumis laborantes restituuntur; — De verborum involucris; — De rerum publicarum fatis; — De prærogativâ primogeniti quoad successionem; — De armis in bello prohibitis; — De fornicibus; — De parricidio gentis ottomanicæ, quo imperium turcicum niti dicitur; — De eo quod fit in fraudem legis; — De convenientiâ honesti; — De morbis imperii turcici; — De duellis principum; — De neglectæ vitæ custodiâ; — De communione primævâ tempore necessitatis et innoxiæ utilitatis reviviscente; — De ludis scenicis; — Quid in hostem æquè liceat?; — De Europæorum ad Indorum regiones jure; — De terrore panico; — De jure commerciorum tertii inter belligerentes; — De peregrinatione academicâ; — De cive; — De jure sensuum; — Diss. II de jure adfectuum; — De cæde hostium captivorum; — Ex legibus E-*

bræorum forens. de juribus egenorum ad legem mendicandi;— De origine juris civilis;—Oratio de Sebast. Schmidio.

Nous ne savons si Jean-Joachim Zentgraff laissa des enfants. *Frédéric-Albert Zentgraff*, jurisconsulte strasbourgeois et auteur d'une *Diss. inaugur. de judicio militari criminali*, Arg., 1712, in-4°, où il examine la procédure criminelle usitée en Allemagne et en France, était peut-être son fils?

ZIEGLER (Clément), jardinier de Strasbourg, qui ne manquait pas d'une certaine instruction, embrassa avec ardeur les doctrines évangéliques et les défendit avec emportement dans trois pamphlets devenus très-rares. En voici les titres : I. *Ein kurtz Register und Auszug der Bibel, in welchem man findet was Abgötterey sey*, Strasb., 1524, in-4°; — II. *Ein fast schön Büchlin in welchem yedermann findet ein hellen und claren Verstand von dem Leib und Blut Christi*, s. l., 1525, in-4°; — III. *Von der waren Nyessung beyd Leibs und Bluts Christi*, s. l. ni date, in-4°. Plus tard, Ziegler tomba dans un sombre fanatisme; il prétendait avoir des révélations et entendre des voix souterraines, en qui il mettait beaucoup plus de confiance qu'en la Bible, comme il l'explique dans un écrit : *Von Gesichten und Erscheinungen*, qui n'a point été publié; mais ce qu'il y avait de plus dangereux, c'est qu'il niait, non-seulement la damnation éternelle, mais la rémunération future, enseignant que, quoi que l'homme fit, il serait sauvé. Ces doctrines et d'autres aussi pernicieuses, qui sont enseignées dans deux autres écrits sortis de sa plume, en 1532, et restés inédits : *Von der Seligkeit aller Menschen Seelen*, et *Ein merklicher Verstand über des geschrieben Büchlein von der Seligkeit*, le firent chasser de Strasbourg par les magistrats. Il s'établit à la Ruprechtsau, où il trouva de nombreux partisans et où il forma des conventicules qui jetèrent le trouble dans la commune, en sorte que les magistrats de Strasbourg prirent le parti de le bannir, en 1534, avec son disciple *Martin Stör*.

ZORN, nom d'une famille considérable d'Alsace, dont les deux principales branches, celles de Plobsheim et de Bulach, embrassèrent la Réforme et l'introduisirent dans leurs possessions. Dès 1570, *Henri Düppel* fut appelé comme pasteur évangélique à Plobsheim, mais l'empereur Rodolphe II ne tarda pas à ordonner de rétablir le catholicisme dans ce fief de l'Empire, qu'il confisqua même en 1589. Cependant la famille de Zorn en rentra en possession à prix d'argent et rouvrit le temple protestant sous la protection de Strasbourg. Vers le même temps, la religion évangélique fut introduite à Osthausen par *Sébastien Zorn*, de la branche de Bulach, qui resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1616, un des plus zélés défenseurs du protestantisme.

OBSERVATION. — Nous profiterons des trois pages qui nous restent, pour corriger quelques erreurs, que nous avons remarquées dans nos trois premiers volumes.

T. I, page 15, ligne 30 : Nous avons... français. *Lisez :* Il était fils d'*Abraham Achard*, de Die, qui s'était réfugié à Genève et y avait obtenu les droits de bourgeoisie, le 14 juill. 1699. — P. 60 : Allemage (N. d'). *Lisez* : Allemagne (Jacques d'), pasteur de l'église de Sézanne, né à Paris, en 1636, d'*Isaac d'Allemagne*, barbier chirurgien, et de *Louise Regnard*, et présenté au baptême dans le temple de Charenton, le 22 mars, s'est acquis, etc. — P. 61, col. b, dern. ligne : Nommé pasteur à Rouen... famille. *Lisez* . Nommé pasteur à St-Agobille par le synode provincial qui se tint à Vitry, le 16 mai 1665, Allix, etc., et *supprimez* la note. — P. 64, N° V. *Ajoutez :* sous ces titres *Sermon sur Tite II*, 7-8 et *Sermon sur les malheurs de l'impénitence*. — P. 72, l. 41 : Sancerre. *Lisez* : Saumur. — P. 80, col. b, l. 30 : le célèbre David Blondel. *Lisez* : *Moïse Blondel*. — P. 95, col. b, l. 18 : en 1626. *Ajoutez* : ou, selon la Biogr. du parlement de Metz, au mois de nov. 1629. — P. 102, col. b, l. 37 : orfèvre de la religion. *Ajoutez* : nommé

Denis de Vallois. — P. 110, col. b, l. 16 : La cinquième, dont le nom n'est pas connu. *Lisez :* La cinquième, nommée *Antoinette.*—P. 118, col. b, l. 3 : Il épousa, le 11 juillet. *Lisez :* Il épousa au mois de sept. — P. 123, col. b, l. 48 : *Paul Tonnois. Lisez : Paul Thouvois.* — P. 124, l. 5 : *Charlot. Lisez : Carlot.* — P. 142, l. 1 : qui furent élevés dans la religion catholique. *Lisez :* qui sont encore signalés comme protestants, ainsi que leur mère, en 1681. — P. 148, col. b, l. 14 : Né à Châlons-sur-Marne en 1595. *Ajoutez :* Telle est la date généralement admise ; mais dans son acte de décès, relevé par nous sur les Registres de Charenton, il est dit qu'il naquit à Vitry-en-Perthois, et qu'il mourut âgé de 44 ans, ce qui reporte sa naissance à l'année 1608. — P. 152, l. 32 : *Magdeleine. Lisez : Madelaine.* — P. 154, l. 3 : naquit en France. *Lisez :* naquit à Paris, le 24 juill. 1609. — P. 175, l. 40 : *de Valois. Lisez : Le Valois.* Voir aussi l'Observation, à la fin du T. II.—P. 189, l. 34 : *Nathan d'Aubigné*... au commencement de 1596. *Lisez : Nathan d'Aubigné*, dit de *La Fosse*, fils de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de *Jacquette Chayer*, que son père avait séduite, naquit, le 16 janv. 1601, à Nancray près de Pluviers en Gâtinois. Nathan accompagna, etc. — P. 190, col. b : Aubus (Charles d'). *Ajoutez :* ou plutôt *Daubuz.* — P. 191, l. 7 : été imprimé. *Ajoutez :* à moins qu'il ne s'agisse de *L'ébionisme des moynes*, Sedan, 1658, in-8°, publié par Ch. Daubus, ministre.— P. 193, l. 4 : peut-être fils... 1637. *Ajoutez :* ou, ce qui nous paraît plus vraisemblable, de *Samuel Augier*, trésorier de la chancellerie du duc d'Orléans, et d'*Elisabeth Du Theil.* — P. 194, l. 17 : *Fontenay. Lisez : Frontenay.* — P. 195, col. b, l. 41 : en 1625. *Lisez :* en 1621. — P. 200, col. b, l. 8 : *d'Avassins. Lisez : d'Avessens.* — L. 10 : secondé par les quatre frères Saint-Rome. *Lisez :* secondé par ses frères. — P. 213, col. b, l. 40 : Il paraît qu'il exerça d'abord, etc. *Lisez :* Ministre de l'hôpital à Genève, en 1556, professeur de philosophie en 1560, pasteur à Chancy, en 1574, il fut rappelé en France par le roi de Navarre et placé en Auvergne, où il avait déjà exercé ses fonctions avant de se retirer à Genève avec son père. Plus tard, il fut donné à l'église de Bergerac. Un acte, etc. — P. 219, col. b, l. 29 : *Du Faur. Lisez : de Faure.* — P. 221, l. 16 : en 1670. *Lisez :* au mois de déc. 1668. — P. 223, col. b, l. 46 : *Carlat. Lisez : Carlot.* — P. 229, l. 11 : Fontenay. *Lisez :* Frontenay. — P. 245, l. 19 : *Antoine*... Il épousa. *Lisez : Antoine*, seigneur du Bourg, qui épousa, etc. — P. 246, l. 15 : un fils, nommé *César. Ajoutez :* le même, vraisemblablement, que *Charles*, dont nous allons parler.—L. 33 : à Saint-André, près de Salins. *Lisez :* à Pierre-Encise. — L. 37 : réussit à gagner la Suisse avec son père. *Lisez :* fut enfermé dans le château de Saint-André, près de Salins, et sa constance ne se démentant pas, il fut banni du royaume et alla habiter Vevay avec son frère aîné. — Col. b, l. 6 : alla rejoindre son fils... *Lisez :* alla rejoindre à Vevay son mari, qui s'y était retiré. Plus tard, leurs deux fils, qui avaient été élevés chez les Jésuites de Beaucaire, et leurs deux filles, qui réussirent à s'enfuir du couvent de Bagnols, où elles étaient détenues depuis 14 ans, allèrent les y retrouver. Le fils cadet mourut peu de temps après son arrivée en Suisse. L'aîné, nommé Jacques, s'est rendu recommandable, etc.—P. 249, col. b, l. 19 : Barjac. *Ajoutez :* appelé aussi *Bourjac.* — P. 255, l. 5 : en 1577. *Lisez :* en 1579.

T. II. p. 55, l. 33 : *Carpentier. Lisez : Charpentier.* — P. 55, l. 46 : *Mirande. Lisez : Morande.* — P. 87, col. b, l. 13 : agent de change. *Lisez :* conseiller secrétaire du roi et contrôleur général de la cavalerie légère, né à Blois en 1599. — P. 99, l. 10 : de sa femme *Susanne. Ajoutez : de Poy.* — P. 135, l. 16 : dans le Midi. *Lisez :* à Genève, où il fut reçu au nombre des habitants, le 22 sept. 1572, avec son frère *François*, qui n'était donc pas le même que *Saint-Audens*, comme le disent les généalogistes. — P. 154, l. 10 : S'il n'y a pas... vers 1650. *Lisez :* Jean Bedé mourut, à l'âge de 85 ans, en 1648, et fut enterré, le 25 juill. au cimetière des SS. Pères. Sa femme, *Marie Dailleboust*, fille du premier médecin du roi, lui avait donné, entre autres enfants : Elie, sieur des Fougerais, régent en la faculté de médecine de Paris; David, sieur de Loisilière, avocat au parlement, et Isaac, avocat au conseil privé. — P. 176, l. 24 : en 1694. *Lisez :* en 1699. — P. 180, l. 16 : de Balzac. *Lisez :* de Barsac. — P. 183, l. 20 : nous ont appris. *Ajoutez :* c'est qu'il desservit, dès 1563, l'église de Béziers, et qu'il jouissait, etc. — P. 184, l. 13 : en 1598. *Lisez :* en 1596. — P. 186, l. 8 : scandaleuses doctrines. *Ajoutez :* Une dernière preuve, à laquelle il n'y a rien à objecter, vient de nous être fournie par M. Francis Waddington, qui a trouvé dans les papiers de *Ferry*, à Metz, une pièce de vers composée par le jeune proposant sur la mort de Béraud, où l'on ap-

prend que ce pasteur mourut le 20 juill. 1611, à l'âge de 73 ans. — P. 209 : à l'art. Salomon Bernard, *ajoutez :* Le Manuel du libraire, le Manuel de l'amateur d'estampes et la Biographie lyonnaise affirment que le nom de famille de ce graveur était Salomon, et son prénom Bernard. — P. 218, col. a, dern. ligne : vers 1490. *Ajoutez :* à Passy, près de Paris, selon le Journal d'un bourgeois de Paris.—P. 235 : BESANCOURT (N. DE). *Lisez :* BESANCOURT (SINADO DE). — P. 263, l. 21 : qui avait quitté sa chaire d'hébreu pour remplir. *Lisez :* qui remplit plus tard, etc. — P. 284, l. 28 : au lieu de 1598, *lisez* 1595. — Col. b, l. 8 : *Jaquemot. Lisez : Jacomot.* — P. 286, col. b, l. 14 : *Cosse. Lisez : Causse.* — L. 39 : femme d'*Auguste Galland*, sieur de Frières. *Lisez :* femme de *Thomas Galland*, sieur de Gondran. — P. 287, col. b, l. 7. *Supprimez* [peut-être Bedé]. — P. 291, l. 42 : Selon le msc.... militaire. *Lisez :* On a de lui : *Les principes de l'art militaire*, Lyon, 1612, in-4°; 1615, in-4°. — P. 299, col. b, l. 24 : *Marie de Rems* [Rams]. *Lisez : Marie de Remy.* — P. 308, col. 2, l. 36 : *Coignard. Ajoutez :* ou *Congnard.* —P. 331, l. 8 : *Darmond. Lisez : d'Arnaud.* — Col. b, l. 2 : *Cottot d'Ercury. Lisez : Collot d'Escury.* — P. 421, l. 7 : le 29 août. *Ajoutez :* (d'autres disent le 29 mars). — P. 427, l. 11 : en 1585. *Lisez :* en 1685. — L. 48 : jusqu'à sa mort, etc. *Lisez :* jusqu'en 1751, qu'il retourna en Hollande. Il s'établit à Utrecht, où il mourut le, etc.—P. 478, l. 51 : *sont soutenus. Lisez : sont promptement secourus* (Liége, 1704, in-12), ouvrage que Bernard attribue à *Abel Boyer* dans ses Nouvelles de la républ. des lettres (1704). — P. 483, col. b, l. 25 : On ignore l'époque de la mort de Bourgoing, etc. *Lisez :* Bourgoing, qui était..., mourut, le 23 nov. 1566, d'une fièvre continue à Céant-en-Othe, où il s'était rendu pour faire le prêche. — P. 508, l. 35 : Maëstricht. *Lisez :* Namur. On affirme qu'il fut appelé plus tard à Maëstricht. — P. 514. BRISSAC (JEAN DE). *Lisez :* BRISSAC (JACQUES DE). — P. 515, l. 12 : Parmi les pasteurs... Morges. *Lisez :* Jacques de Brissac avait épousé *Marie Ribay*. De ce mariage naquit *Benjamin de Brissac*, sieur *Du Vignau* (Voy. ce nom).

T. III, p. 36, col. b, l. 34 : en 1525. *Lisez :* au mois de fév. 1526. — P. 47, col. b, l. 41 : *Nicole de Bey. Lisez : Nicolle Lebey-de-Batilly.* — P. 103, col. b, l. 7 : une *Lettre. Ajoutez :* que d'autres attribuent à *Du Plessis-Mornay.* — P. 198, col. b, l. 16 : l'aîné JEAN. *Lisez :* l'aîné JACQUES. — P. 200, l. 20 : en 1640. *Lisez :* en 1643. — P. 202, l. 27 : Saint-Elier. *Lisez :* Saint-Hilaire-le-Grand. — P. 206, l. 44-46, à *supprimer*. — P. 209, l. 51 : Sixte IV. *Lisez :* Paul IV. — P. 210, l. 35 : à la fin de 1569. *Lisez :* le 29 août 1570. — P. 214, l. 33 : le 25 nov. *Lisez :* le 2 nov. — P. 215, col. b, l. 21 : Le recit... 1715. *Lisez :* Tel est le récit de Renneville; mais l'auteur de l'Inquisition française était mal informé. Les Mémoires de la Bastille nous apprennent, en effet, que Cardel... 1694. Ses sœurs, etc. — P. 240, l. 3 : *original. Ajoutez : cause.* — P. 250 : CATELON. *Lisez :* CATALON (PIERRE). — P. 273, col. b, l. 14 : Savary. *Lisez :* Savery. — P. 292, l. 20 : Rival... d'enfants, à *supprimer*. — P. 308, note : *Duchieure. Lisez : de Chièvres.*—P. 321, col. b, l. 21 : un essieu. *Lisez :* un épieu.—P. 328, col. b, l. 24 : *Le Camus. Lisez : Le Prince.* — P. 335, note : de Clermont. *Lisez :* d'Aurillac. —P. 339, l. 36 : de Genève, il se rendit en Allemagne. *Lisez :* de Genève, il revint en France, puis il se rendit, etc. — P. 346 : CHARLES (JEAN). *Lisez :* CHARLES (MICHEL). — Col. b, l. 36 : un Charles. *Lisez :* Paul Charles. — L. 47 : à sa chaire. *Ajoutez :* Cependant, en 1626, Paul Charles obtint à l'académie de Montauban une chaire de théologie, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1649. — P. 368 : *Supprimez* les deux paragraphes relatifs à Pierre-Louis-Aimé Châtel. Nous avons appris qu'il professait la religion romaine. — P. 370, l. 2: Jean Châtelain est auteur... dom Calmet. *Lisez :* Selon dom Calmet, Goujet et d'autres, Jean Châtelain... Calmet. Bégin prétend que c'est une erreur, et restitue cette chronique à un certain Jean, surnommé Châtelain, à cause de ses fonctions. — L. 13 : sa mort. *Lisez :* la mort du martyr. — P. 437, col. b, dern. ligne : Philippe Chenevix. *Ajoutez :* frère de Benjamin, et ministre, etc. — P. 439, l. 6 : le 3 oct. 1648. *Lisez :* le 6 oct. 1647. — P. 440, l. 6 : âgé de 63 ans. *Lisez :* âgé de 68 ans. — P. 466. *Supprimez* l'art. CINGLADE, qui se trouve répété sous le nom de GISCART. — P. 500, l. 20 : d'*Armand de Mormès*. *Lisez :* de *Pierre de Mormès*. — L. 22 : *Madelaine de Jaucourt. Lisez : Judith Frichet.* — P. 502, col. b, l. 38 : en 1553. *Lisez :* en 1563.

Enfin notre tâche est remplie! Pendant quinze années, nous avons marché, sans relâche, dans une route à peine frayée, hérissée d'obstacles, qui s'alongeait à mesure que nous avancions et semblait ne devoir point avoir de terme. Nous l'avons parcourue jusqu'au bout, malgré les prévisions contraires, sans autres encouragements que la conscience d'un service rendu et l'approbation d'un petit nombre d'amis, sans autre prix de nos travaux et de nos sacrifices qu'un succès d'estime; car la faveur publique ne s'attache guère aux ouvrages d'érudition, s'ils n'ont le bonheur de se produire avec le prestige d'un nom illustre. Aujourd'hui notre publication est achevée, et nous la terminons, comme nous l'avions commencée, il y a douze ans, sans le secours d'un éditeur, le nôtre ayant fini par trouver la charge trop lourde.

En exposant la vie et les travaux des Protestants français qui ont laissé un nom dans l'histoire, notre but était de réaliser un vœu exprimé par l'auteur de la *Bibliothèque historique de la France*, et de présenter, en même temps, sous son jour véritable, une des périodes, ou plutôt une des faces de nos annales nationales les plus obscurcies par la passion. Ce but a-t-il été atteint? Bien qu'il soit vrai de dire, avec un écrivain célèbre, qu'*une première édition n'est jamais qu'un essai*, nous aimerions à nous persuader qu'une œuvre qui nous a coûté tant de peines et de recherches, vaut un peu mieux qu'une ébauche. Le suffrage honorable de quelques hommes éminents serait très-propre à nous en convaincre, et nous nous laisserions aller volontiers à cette douce croyance, si nous ne savions que les dictionnaires de Moréri et de Bayle lui-même, malgré leurs nombreuses éditions successivement corrigées et augmentées, offrent encore un champ assez vaste à la critique. Les travaux de ce genre sont condamnés par leur nature même à rester toujours imparfaits, parce que des faits nouveaux, fruit de nouvelles découvertes, viennent sans cesse s'ajouter aux faits déjà connus. La France protestante rentre dans cette catégorie d'ouvrages sans achèvement possible.

Nous n'avons donc point la folle présomption de regarder notre publication comme irréprochable, nous ne nous faisons aucune illusion sur son mérite, et personne ne sait mieux que nous qu'il y a des lacunes et des erreurs. Aussi notre intention est-elle de continuer nos recherches et de publier, Dieu aidant, un supplément qui contiendra : 1° Un certain nombre de noms, quelques-uns assez notables, que nous avons omis dans l'incertitude où nous étions de la nationalité ou de la religion de ceux qui les ont portés; 2° Un errata général; 3° Une table par ordre chronologique des principaux faits historiques rapportés dans l'ouvrage; 4° Un index des noms de tous les Protestants qui y sont mentionnés.

Paris.—Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.